LE
CORRESPONDANT
RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME NEUVIÈME.

PARIS
V.-A. WAILLE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE CASSETTE, 6.
1845

LE

CORRESPONDANT.

L'ÉGLISE ET SES ADVERSAIRES,

En 1825 et en 1845.

A une époque déjà bien éloignée, et dont le souvenir ne se conserve plus que dans la pensée de quelques vieillards comme moi, vers 1825, commença quelque chose de pareil à ce qui s'est vu l'an dernier. Il y eut, pour une raison ou pour une autre, pour un intérêt ou pour un autre, pour le service d'une ambition, d'une opposition ou d'une coalition quelconque, pour une affaire de journal, de portefeuille ou de dynastie, une levée de boucliers contre l'Eglise. L'esprit du XVIII[e] siècle, que l'on pouvait croire enseveli sous les ruines qu'il avait faites, se souleva comme un autre Encelade, et d'un mouvement parut tout ébranler. Alors comme aujourd'hui, le même esprit se déguisa sous les mêmes masques ; la même tactique fut mise en œuvre pour servir et dissimuler les mêmes passions. On comprenait qu'il n'est pas sûr, même dans la France du XIX[e] siècle, de rompre ouvertement avec le nom de catholiques. Au fond, la lutte ouverte entre l'Eglise n'avait réussi à personne : Voltaire, qui annonçait ironiquement, en 1758, que *dans vingt ans Dieu verrait beau jeu*, Voltaire mourait en 1778, juste au bout de ces

vingt ans, sans que Dieu, après tout, eût encore perdu la partie : la Convention avait échoué à cette lutte; et Napoléon lui-même s'en était mal trouvé.

On était donc catholique, il fallait l'être. On avait pour l'Eglise toute sorte d'attentions et de respects; on était zélé pour elle jusqu'à l'inquiétude. On aimait l'Eglise, mais on détestait les ultramontains. On s'inclinait devant la foi catholique, mais on ne voulait pas entendre parler des Jésuites : on pensait faire en cela comme Arnaud, comme Pascal, comme Bossuet.

Mais qui étaient les Jésuites? qui les ultramontains? Un mot vous l'expliquera. Un pauvre jeune homme, simple et naïf, arrivait de province pour faire son droit : il entrait à Saint-Etienne-du-Mont, il prenait de l'eau bénite et s'y mettait à genoux pour faire sa prière : votre intelligence eût été bien bornée si vous n'eussiez pas compris tout de suite que c'était là un ultramontain. Un bon prêtre, en soutane et le bréviaire sous le bras, montait en diligence et s'y trouvait cloué, pour son malheur, entre deux commis voyageurs, jansénistes et gallicans, comme de raison : ce pauvre prêtre, vous le devinez, ne pouvait être qu'un *jésuite*, et le mot fatal, dès le premier instant, était chuchoté à son oreille. Pour tout dire, les ultramontains, les congréganistes, les Jésuites, les mauvais catholiques enfin (on n'avait pas encore inventé le mot de *néo-catholique*), c'étaient les catholiques qui allaient à la messe; au contraire, les gallicans, les jansénistes, les disciples de Pascal et de Bossuet, les bons catholiques, en un mot, c'étaient les catholiques qui n'allaient pas à la messe. Dans la religion du P. Sanchez et du P. Ronsin, on pouvait se croire bonnement obligé à des devoirs austères, à des pratiques rigoureuses; on s'embarrassait de sa conscience et de Dieu. La religion de Bossuet était plus large : c'est la foi qui sauve; et il suffisait de croire fermement aux quatre articles que l'on n'avait jamais lus, de se nourrir du *Constitutionnel*, de se montrer *bon enfant* à l'endroit de l'estaminet et du théâtre, et de savoir Béranger par cœur : hors de Béranger, point de salut.

Et de cette façon, grâce à ce catholicisme hypocrite dont chacun savait la fausseté, mais dont tout le monde consentait à être dupe, on était assez à son aise. Catholique, on n'avait pas à se gêner pour attaquer tout ce que les catholiques révèrent : les prêtres, qui favorisaient la congrégation; les évêques, qui se

laissaient mener, comme aujourd'hui, par les Jésuites; le Pape, qui, bien incontestablement, était ultramontain. On injuriait tout cela aussi catholiquement que possible, et en parfaite orthodoxie. On ne faisait pas seulement, comme aujourd'hui, l'éloge de Voltaire, ce qui coûte peu; on publiait, on achetait, on lisait même vingt éditions de Voltaire : et ces jansénistes, ces pieux disciples de Bossuet, travaillaient à republier une vingtième fois *la Guerre des dieux*, le *Dictionnaire philosophique* et *le Vicaire savoyard*, le cœur gros, sans doute, et non sans de secrètes répugnances; mais la guerre aux Jésuites devait passer avant tout. Avec les mêmes scrupules, peut-être, mais aussi avec le même zèle, était jeté au public tout ce qu'on pouvait rencontrer d'injures banales, de calomnies anonymes, de dénonciations honteuses contre le clergé et l'Eglise. On n'en voulait ni à l'Eglise, ni au clergé; c'était parfaitement entendu : mais la pierre jetée dans le jardin de l'Eglise avait chance de tomber sur un Jésuite, et c'était assez pour qu'on la lançât.

L'orage monta vite dans les régions officielles; la comédie s'y joua, et je ne saurais dire avec quel sérieux. Un homme qu'honorait une belle et courageuse parole, et qui, du reste, n'était, quoi qu'il en pût dire, ni un janséniste, ni un gallican, ni un philosophe, ni un libéral, mais tout simplement et par-dessus tout un gentilhomme, comme tel animé contre les clercs des vieilles rivalités féodales, et de plus charmé de faire refleurir sous le régime nouveau un rameau flétri de l'ancien régime; cet homme, non sans talent, mais avec une solennité singulière, dénonçait à la France et aux Chambres le noir complot ourdi contre elles, et cela en paroles plus sonores que s'il se fût agi des *carbonari* qui, cinq ans plus tard, allaient renverser un trône, ou des communistes qui, dans vingt ans peut-être, auraient bouleversé la société. Sur sa demande, les Chambres s'assemblaient et décidaient solennellement qu'elles n'y pouvaient rien. Les tribunaux, jugeant un journaliste, et le trouvant coupable d'injures envers la religion, l'acquittaient néanmoins, vu la circonstance extraordinaire et atténuante des Jésuites, et lui conseillaient seulement *d'être plus circonspect à l'avenir*, et de parler de Dieu en termes plus polis. Les plus minces bureaux de judicature se constituaient en parlement, provoquaient des *lits de justice* et pensaient à refuser l'*enregistrement* à la première ordonnance qui serait favorable au clergé. A la vue de tels et de si singuliers

contrastes, de ces révolutionnaires ramenés au culte des *anciennes maximes de la monarchie*, de ces libéraux tout dévoués à la déclaration absolutiste de 1682, de ces légistes constitutionnels tout occupés à chercher dans Pierre Pithou et le chancelier d'Aguesseau les corollaires de la Charte de 1814, à l'ouïe du patois que le monde politique parlait alors, mêlé de monarchie et de révolution, de charte et d'ancien régime, de libertés constitutionnelles et de libertés gallicanes, de formules nouvelles empruntées au jargon représentatif de l'Angleterre et de formules anciennes, empruntées au style de la grand'chambre, que l'on apprenait à bégayer sous la dictée de M. de Montlosier, parmi ces voltairiens travestis en jansénistes, ces philosophes masqués en gallicans, ces avocats en cour royale devenus docteurs en droit canon, ces journalistes érigés en conseillers clercs au parlement, personne, je vous assure, personne de côté et d'autre n'avait envie de rire. Les anticatholiques affectaient d'avoir grand'peur pour la liberté, pour la monarchie même, pour l'Église surtout, pour laquelle ils se sentaient une tendresse vive autant que soudaine. Les catholiques, de leur côté, plus sérieusement menacés, n'étaient tentés de trouver l'attaque ni plaisante ni ridicule : si risible qu'elle fût à certains égards, ils la sentaient habile, ils la redoutaient puissante.

L'attaque d'ailleurs commençait à ne pas s'en tenir aux paroles. On préludait aux scènes de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il faudrait relire, dans les boutiques d'épiciers où ils pourrissent, les journaux d'alors, pour savoir quel héros on était pour avoir insulté un prêtre, et quelle couronne civique décernait *le Constitutionnel* aux polissons patriotes qui avaient lancé des pierres aux missionnaires. L'*ordre légal* était un des grands mots d'alors; et rien n'était légal, on le comprend, comme un coup de poing contre le parti prêtre, ou une pierre jetée en faveur de l'Église gallicane. Et quand par hasard le gendarme intervenait contre ces belliqueux héritiers d'Arnaud et de Bossuet, le gendarme violait l'ordre légal! il offensait la Charte, il troublait la liberté des cultes! Le héros alors devenait un martyr, et *le Constitutionnel* du lendemain apparaissait tout larmoyant d'élégies sur ces braves jeunes gens si dévoués à la Charte de 1814 en même temps qu'aux quatre articles de 1682, et qu'on avait indignement menés au corps de garde pour avoir, au nom de la tolérance religieuse, assommé un prédicateur.

Vis-à-vis de ces attaques, que faisaient les catholiques ? rien du tout. Ils étaient divisés ; beaucoup d'entre eux se laissaient prendre aux apparences, tenaient ces déguisés pour de véritables gallicans, des jansénistes de bon aloi, et, à ce titre, les laissaient passer. Beaucoup d'entre eux n'étaient pas encore, depuis 1762, réconciliés avec les Jésuites, et ne s'inquiétaient pas trop si les coups frappés sur le dos de ces vieux ennemis ne retombaient pas sur leur dos, à eux catholiques. 1762, 1788, les quatre articles, le diacre Pâris, les nouvelles ecclésiastiques, les libertés gallicanes, tout cela n'était pas si loin, si oublié, si destitué de toute foi sérieuse qu'il l'est aujourd'hui. Il y avait encore des parlementaires, des jansénistes, des gallicans, tandis qu'il n'y a plus guère aujourd'hui que des incroyants et des catholiques.— En 1825, les catholiques avaient un autre malheur : c'était celui d'avoir le gouvernement pour eux, dans un moment où l'opposition était quelque chose de si facile, de si populaire, de si tentant! Les catholiques avaient le gouvernement pour eux, et par suite jugeaient que ce débat était l'affaire du gouvernement et non la leur, débat ministériel et non pas question religieuse, que M. de Villèle était payé pour se défendre, et qu'eux payaient, au contraire, pour être spectateurs du combat. — Enfin les catholiques étaient, comme toujours, d'honnêtes et de pieuses gens ; mais les catholiques (le clergé y compris et y compris surtout les Jésuites) étaient des gens peu politiques, habiles à compromettre l'Église, inhabiles à la tirer d'un mauvais pas, pleins des traditions de l'ancien régime, qui plaçaient l'Église si bien sous la tutelle du pouvoir qu'il lui était interdit même de se défendre.

Si bien arriva que le public parlant fut unanime contre l'Eglise, qu'elle eut pour unique défenseur un ministère qui pouvait l'aimer sincèrement, mais qui l'avait compromise et connaissait mal ses intérêts. Le ministère tombé, la question se trouva jugée par le fait ; elle n'avait été au fond que l'appendice ou le prétexte de la question ministérielle, et en traitant de la succession au pouvoir on traita des catholiques, sans les catholiques, contre les catholiques.

Il y a donc eu, pour les adversaires de la foi, un triomphe éclatant, complet, sérieux, un triomphe officiellement constaté par les ordonnances de 1828, qui traitaient le clergé tout entier en Jésuites et punissaient les séminaires des crimes impu-

tés aux disciples de saint Ignace; un triomphe constaté plus tard d'une manière moins officielle, mais plus éclatante encore, par les scènes de 1831, où les pierres mêmes de Saint-Germain-l'Auxerrois furent jugées ultramontaines et jésuites, et durent expier les *empiétements* et les *envahissements* sacerdotaux de 1825. La victoire du voltairianisme a été complète par ces deux faits : en 1828, il a eu en main la griffe légale; en 1831, la faux populaire. Les consultations contre les Jésuites ont été couronnées par les ordonnances de Charles X ; les petites émeutes contre les missionnaires ont eu leur retentissement plus solennel dans la grande émeute de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Eh bien, en face de ce triomphe si complet, sous le règne pleinement établi du parti qui souleva les attaques de 1835, après quinze ans donnés à ce parti pour encenser et consolider son triomphe, voici la question que nous osons encore faire, et que personne ne s'étonnera de voir posée ici : Qui a gagné depuis cette époque? qui a perdu? Notre foi a-t-elle reculé? Le voltairianisme a-t-il fait un pas en avant? La France est-elle aujourd'hui moins chrétienne, moins catholique, moins ultramontaine, si vous voulez, qu'en 1825? Tout à l'heure, où une lutte pareille semblait prête à recommencer, y avait-il, du côté de l'Eglise, moins de défenseurs, des soldats moins hardis, un ordre de bataille moins serré qu'en 1825?

Avant d'aller plus loin, disons une chose : c'est déjà beaucoup pour notre Église, c'est beaucoup pour les vaincus de 1828 et les assommés de 1831 que la question puisse seulement être posée.

Reste maintenant à l'examiner.

Si nous jugeons d'après la conduite même des adversaires de la foi, rien n'est changé depuis 1825. Ils combattent de même, avec les mêmes précautions, les mêmes armes, les mêmes déguisements. Nous retrouvons ce catholicisme d'emprunt derrière lequel s'abritent les passions anticatholiques, ce manteau de jansénisme et de gallicanisme, manteau usé et percé de toutes parts, que l'on revêt encore néanmoins. Le panthéisme même se fait catholique et le spinosisme est gallican. C'est quelque chose que cette hypocrisie ; on rend hommage à la puissance de son ennemi lorsqu'au lieu de l'attaquer en face on prend ainsi ses couleurs. On reconnaît qu'après deux révolutions médiocrement chrétiennes, après le gouvernement philosophique de l'Assem-

blée constituante et le gouvernement athée de la Convention, après cinquante éditions de Voltaire et de Rousseau colportées jusque sous le chaume, après le schisme de 1791, la persécution de 1793, les menaces de 1813, les violences de 1831, dans cette France si éclairée, si civilisée, si philosophique, on est pourtant mal reçu à rompre en visière avec la catholicité. L'incrédulité, qui a toute liberté légale pour se répandre, n'a pas toute liberté morale pour se produire ; la pudeur publique la retient : c'est quelque chose.

Si on se déguise comme en 1825, comme en 1825 aussi on affecte la peur. On parle encore et avec terreur de la domination du clergé, de l'envahissement des congrégations, de la toute-puissance des Jésuites, des prétentions de Rome sur les couronnes. Je ne cherche pas si ces craintes sont fondées, si elles sont sérieuses ; c'est déjà beaucoup qu'on les exprime. Quoi donc ! ces Jésuites si redoutés n'ont-ils pas été battus, expulsés, flétris en 1828 ? Ce clergé si hautain et si puissant n'a-t-il pas été jeté à l'eau en 1831 avec les meubles de l'archevêché? Par-dessus ces souvenirs qu'on évoque du moyen âge, n'a-t-il pas passé bien des triomphes qui auraient dû les effacer : Louis XIV et les quatre articles, Voltaire et sa philosophie, madame de Pompadour et les arrêts de ses parlements contre les Jésuites, Camus et la constitution civile, Robespierre et la fête de l'Être suprême, La Réveillière-Lépaux et la théophilanthropie, Napoléon et les emprisonnements d'évêques, de cardinaux, de Papes? Qu'est-ce donc que cette Eglise ainsi outragée, ainsi meurtrie, ainsi foulée aux pieds, qui se relève et se fait craindre? Qui sommes-nous donc, nous, Pape, évêques, clergé, fidèles, qui, battus tant de fois, tant de fois livrés aux coups, aux mépris, aux injures, et, comme notre divin Maître, aux crachats de la foule, ne sommes encore, après tant de mutilations et de mortelles blessures, ni morts, ni effrayés, ni découragés, ni humiliés? qui prétendons encore, selon vous, au gouvernement du monde, et, selon nous-mêmes, au gouvernement des consciences? qui sommes, s'il faut en croire vos terreurs, sur le point d'y arriver, pour peu que le pouvoir sommeille ou que M. Martin (du Nord) reste garde des sceaux six mois de plus? soldats mille fois vaincus, vieillards usés, malades condamnés par le médecin, moribonds, agonisants, cadavres mêmes (que de fois on a employé envers nous ces métaphores funéraires!), contre les-

quels ce n'est pas trop des précautions les plus rigoureuses, des règlements les plus acerbes, de toute l'artillerie des lois de germinal et de floréal braquée contre nous par M. Isambert? Savez-vous que vous fournissez là une preuve puissante et que vous rendez un grand, quoique involontaire, hommage à la perpétuité, à la *vivacité*, à l'immortalité, en d'autres termes, à la divinité de notre Eglise, qui vit de vos haines et de vos victoires, bien loin d'en périr! Jusqu'où n'iraient donc pas vos terreurs si je vous faisais remarquer que les plaies que nous avons reçues sont de tous les siècles, et que nos triomphes sont de tous les siècles aussi? Nos époques d'ignominie ont touché à nos époques de gloire. Grégoire VII mourut exilé; mais Grégoire VII avait imposé au fier Henri IV la pénitence de Canossa. Alexandre III fut deux ou trois fois chassé de Rome; mais Alexandre III vit un empereur à ses pieds. Pie VI mourut captif, pauvre, insulté; mais Pie VII, trois ou quatre ans après, réconciliait la France avec l'Eglise, et voyageait de Rome jusqu'à Paris, bénissant à sa droite et à sa gauche des millions d'hommes agenouillés sur son chemin. Pie VII, à son tour, fut renfermé à Fontainebleau, mais ce fut pour voir bientôt les désastres de 1814 et pardonner à Napoléon exilé. Le clergé a été vaincu en 1828 et 1831; mais, depuis 1842, on recommence à le craindre. L'Église a été outragée en 1831; mais, en 1851, qu'arrivera-t-il?... N'allons pas plus loin, nous jetterions les adversaires de l'Eglise dans le paroxysme de la peur, et déjà ils verraient dans leurs rêves un petit-fils de Louis-Philippe tenant, comme Frédéric II, l'étrier à un futur Grégoire IX.

Cette vieille tactique est-elle vraiment habile, vraiment puissante? Nous le dirons bientôt. Il nous suffit pour le moment d'avoir établi qu'on la remet en usage, et qu'en le faisant on témoigne de la puissance que l'on croit encore à notre foi.

Mais maintenant interrogeons nos impressions, nos propres souvenirs. Que nous disent-ils de la puissance de l'Eglise et de son progrès? Justifient-ils ou non, et dans quelle mesure doivent-ils justifier ces craintes excessives, ces déguisements cauteleux, cette tactique peureuse et méfiante par laquelle les ennemis de l'Eglise rendent témoignage de sa puissance?

Je veux parler avec impartialité, avec exactitude, avec scrupule. J'hésite et n'ai point hâte de décider. J'examinerai le pour et le contre; le lecteur jugera.

Malheureusement, certaines lumières me manquent. Les chiffres ne sont pas infaillibles sans doute, et l'on a pu dire, non sans raison, que rien n'est vague comme un chiffre. Cependant, si les chiffres ne prouvent pas tout, parfois ils prouvent quelque chose. Ce serait un travail précieux, et dont le résultat serait pour moi l'objet d'une curieuse impatience, que celui d'une statistique des catholiques en 1825 et en 1845, où, par le nombre des communions, par celui des élèves des séminaires, par la somme des dons faits à l'Église, par le chiffre des couvents, des congrégations, des écoles, des œuvres et des fondations catholiques, par l'importance et l'activité de la presse catholique, le mouvement de progrès ou le mouvement rétrograde pendant ces vingt ans serait constaté. Le temps me manque pour faire actuellement ce travail.

Essayons de marcher sans ces documents. Disons-le d'abord, en pareille matière, les adversaires sont de mauvais juges. D'un camp à l'autre on exagère presque toujours la force de l'ennemi. N'attribuons donc pas au Catholicisme toute la puissance et tout le progrès que la stratégie craintive et les peureuses défiances de ses adversaires feraient supposer. Les protestants anglais, dans leurs *meetings* et leurs comités anticatholiques, n'ont-ils pas été les premiers à exagérer le nombre, l'influence, le progrès des catholiques en Angleterre?

Disons même encore, ce que nous disions en 1843: le mouvement voltairien n'est pas au bout. Il a une carrière à fournir; il faut qu'il parcoure du haut jusqu'au bas tous les degrés de l'ordre social. Il a encore, dans les degrés inférieurs, son œuvre détestable à accomplir. Chez les populations inférieures, chez les populations rurales surtout, chez celles du moins que l'influence de Paris gouverne de plus près, le mal gagne, la plaie est saignante, elle est ouverte. Là l'incrédulité est quelque chose encore de nouveau et de piquant : Voltaire et Diderot se vendent; les infamies du dernier siècle sont les pamphlets du jour. Là, au moins dans la partie de la France que nous indiquons, les églises se dépeuplent; les communions diminuent en nombre; et plus d'une fois un pasteur délaissé a prié seul dans son église pour une population déshabituée de la prière. De là sont venus aussi les vides du sanctuaire, forcément appelé à se recruter en grande partie parmi les habitants des campagnes; par là les séminaires sont appauvris, les prêtres manquent, et, bien que la

tâche malheureusement diminue, le clergé à peine suffit à la tâche.

Mais ce mouvement de décroissance, nous pouvons le dire, n'est ni universel, ni absolu, ni aussi réel qu'on peut le croire, ni aussi durable que le craignent bien des catholiques. Bien des provinces y échappent, d'autres l'ont subi jusqu'au bout, et commencent à remonter la pente qu'elles ont si tristement et si rapidement descendue. Dans bien des lieux où les églises deviennent désertes, ce n'est pas qu'il se fasse des incrédules; c'est que les vieillards meurent, et qu'une génération qui avait la crainte de Dieu achève de s'éteindre avant que la génération suivante ait accompli le pénible travail de sa conversion et appris dans l'âge mûr ce que le malheur des temps laissa ignorer à son enfance. La génération qui domine aujourd'hui est née en 1793; elle a été élevée ou plutôt elle s'est élevée tant bien que mal sous le Directoire; elle a grandi au milieu des guerres impériales, sous la crainte toujours dominante de la conscription: les jours de calme et de paix sont venus trop tard pour l'instruire.

Du reste, rien de plus divers, de moins absolu, de plus impossible à coordonner que la face du tableau que nous envisageons. A vingt lieues, à dix lieues, à quatre ou cinq lieues même de Paris, vous trouverez des oasis chrétiennes, de pieuses paroisses où la foi s'est conservée comme par miracle : un bon curé, un héréditaire et pieux souvenir, une dévotion locale, la protection d'un patron vénéré, la bénédiction de Dieu a fait ce miracle, et conservé ces perles de la foi, sur lesquelles, n'ayez pas peur, le pied de l'ennemi ne marchera point. Ailleurs, c'est mieux encore : le plus abominable village, une pépinière de malfaiteurs et de galériens, a été sanctifié par le zèle d'un seul homme ; un saint curé, Dieu aidant, les a ramenés du cabaret à l'église et du bagne au paradis. A chaque pas surgissent des démentis imprévus à ces apparences d'incrédulité universelle. Prenez la province la plus mal famée. Les églises y sont désertes, dira-t-on : en certains lieux peut-être, mais en d'autres de nouvelles églises s'élèvent sans autre ressource que la foi des fidèles et le zèle du pasteur. Les séminaires se sont dépeuplés : oui, depuis quelques années, mais aujourd'hui ils se repeuplent. Le mouvement voltairien dans les campagnes touche-t-il à son terme? je n'ose l'affirmer ; mais ce

que j'ose affirmer, c'est qu'il n'y a pas en France un canton, pas une paroisse, pas un village, où le pouls catholique, quand on veut le chercher, ne batte sous le doigt, ou ne proteste contre l'incrédulité dominante par quelque acte de foi chrétienne, vive, résistante, ineffaçable.

Passons dans les villes. Là, dans les grandes villes du moins, la population inférieure a reçu plus tôt l'atteinte du mal; elle est descendue plus bas, mais aussi elle commence plus visiblement à remonter. Je n'en veux pour témoin que ce qui se fait dans Paris, parmi cette population qui était descendue jusqu'au fond de toute dépravation et de toute impiété, qui en était venue et qui en est encore en bonne partie à ce point auquel il n'y a plus autre chose à faire qu'à remonter ou à périr; ce qui se fait d'efforts pour gravir de nouveau cette détestable pente; ce qu'ont produit les écoles d'adultes tenues par les Frères et ce qu'elles produisent tous les jours; ce que chacun de nous peut voir tous les dimanches à Notre-Dame-des-Victoires; ce qui se passe encore ailleurs; cette piété en veste dans une ville où la dévotion semblait un privilége aristocratique. Il est vrai qu'il y a des gens que cela scandalise, qui appellent des noms de jésuitisme et d'envahissement cette prédication au peuple, et qui supplieront volontiers la police de venir fermer au peuple la porte de l'église, sans doute, afin de lui ouvrir à double battant la porte des cabarets et des mauvais lieux. La chose est grave en effet, et il y a de quoi s'épouvanter : si les ouvriers allaient à la messe, la pâture manquerait aux Cours d'assises! N'est-il pas à craindre que les prisons ne chôment et que les forçats ne fassent défaut sur les galères du roi?

Restent maintenant les classes intelligentes, et parmi celles-là le progrès est plus visible. Savez-vous que Voltaire était encore neuf en 1825? Savez-vous qu'on réimprimait comme une curiosité les mauvais romans de Diderot? Aujourd'hui on a voulu réchauffer Voltaire; avec quel pauvre succès, vous le savez : et quant à Diderot, qui est-ce qui le lit, sinon les écoliers qui l'apportent en cachette dans les colléges? Sans doute, il y a, pour qui considère notre société, un singulier phénomène qui n'est peut-être qu'une illusion d'optique, qui est peut-être aussi un effet de cette activité déréglée de notre siècle, de cette insatiabilité de choses nouvelles qui nous agite et nous dévore. Tout semble croître, et le bien et le mal. Allez dans

les salons : et il vous semblera que le goût des voluptés inintelligentes, que la rage d'agitation et de bruit qualifié du nom de plaisir, que la fureur d'un luxe puéril et d'une sotte magnificence, en un mot tous les tumultueux enfantillages d'une vie de plaisir où l'esprit n'est pour rien, que tout cela va croissant chaque jour. Allez au théâtre ; et vous trouverez le spectacle incontestablement plus immoral, et, je crois, beaucoup plus universellement, je ne dis pas plus habituellement suivi qu'il ne l'était il y a vingt ans. Allez à la Bourse : et, sans chercher davantage, vous jugerez que notre siècle est de tous le plus cupide, le plus dévoué à ses intérêts d'argent, le plus avide d'affaires, et, par une conséquence inévitable, le moins délicat en affaires ; que le culte de Mammon va toujours croissant. Maintenant, au contraire, suivez les académies, quelques cours publics ; lisez, étudiez : et il vous semblera que, dans presque dans toutes les branches de la science, une activité nouvelle se manifeste, activité qui n'est pas toujours bien conduite, pas toujours bien réfléchie, pas toujours féconde, mais qui prouve du moins l'étonnante multitude de ceux qui ont besoin de rallier leur pensée dans une occupation sinon sérieuse, du moins intérieure, et de la diriger vers un but honnête au moins quand il n'est pas utile. Et enfin venez à l'église : et, à l'affluence qui s'y presse, non-seulement plus nombreuse, mais plus grave, plus recueillie, plus fervente qu'elle n'était l'année précédente, comme l'année dernière elle-même était en progrès sur les autres années, à la vue de cette foule serrée et en silence, non-seulement aux pieds d'une chaire, où quelquefois une curiosité d'artiste, une manie de desœuvré, un enthousiasme purement littéraire peut nous appeler, mais autour d'un autel où le sang du Fils de Dieu, offert chaque jour, voit presque chaque jour présente au sacrifice une âme qui le méconnaissait la veille, autour de ces confessionaux, dont on ne prononçait pas le nom sans un sourire et au pied desquels ne revient pas sans effort et sans un courage de plus d'un genre celui qui s'en est tenu longtemps éloigné ; vous jugerez que la foi va croissant, que l'Eglise gagne des fidèles, qu'elle a en 1845 une puissance et un crédit qu'en 1825 elle n'avait pas.

Vous jugerez ainsi et vous ne vous tromperez point. Au fond, il suffit de réfléchir un moment pour comprendre que, parmi ces

progrès apparents de tous les goûts, de toutes les passions et de toutes les vertus, le progrès de l'Église a quelque chose de sérieux que les autres n'ont pas. C'est déjà beaucoup de voir la foi prospérer quand les tentations s'accroissent; c'est beaucoup que Jérusalem compte dans son sein une foule plus nombreuse et plus fidèle quand les passions de Babylone sont plus ardentes et ses séductions plus puissantes que jamais. D'ailleurs, on ne fait pas un acte de foi quand on va à la Bourse; on ne s'engage à rien parce qu'on se montre à l'Opéra; pour courir les salons, on ne se rallie ni à une idée, ni à une doctrine, ni à un devoir, ni à un drapeau quelconque. Rien de tout cela ne suppose en soi une habitude; rien de tout cela ne suppose l'adoption de certaines règles, le rejet de certaines coutumes; tout cela peut même n'être que fortuit, accidentel, partiel dans notre vie, et, à la rigueur, n'empêche rien, pas même d'être chrétien. Mais aller à l'église, y aller sérieusement, y aller avec une participation complète, évidente, avouée, à tous les sacrements, c'est faire acte de foi; c'est se classer; c'est s'imposer certains devoirs, très-précis, très-positifs, très-bien connus, et dont le public même qui ne les pratique pas exige l'accomplissement; c'est rejeter certaines idées que l'on rencontre partout, certaines coutumes vers lesquelles on est sans cesse entraîné, certains actes qu'ailleurs personne ne s'interdit. Après tout, on n'est ni spéculateur pour être allé une fois à la Bourse, ni mondain de profession pour être entré dans un salon ou dans une loge; mais on est catholique et sérieusement catholique par cela même qu'on s'est confessé une fois. Aller jusque-là, c'est franchir une barrière que l'on ne franchit pas sans réflexion, disons plus, sans un vigoureux effort; c'est avoir pris parti; c'est s'être rallié à un drapeau que tout le monde connaît, les uns pour l'aimer, les autres pour le honnir, peu importe, mais à un drapeau bien reconnaissable et bien évident, car c'est, après tout, en France et dans notre siècle, le seul nettement et franchement levé.

Et de plus, il ne se fait, que nous sachions, ni livres, ni journaux, ni rapport aux Chambres, contre l'Opéra, les salons et la Bourse. Il peut y avoir des blâmes contre ces sortes d'occupations ou de plaisirs; mais il n'y a pas de parti ligué contre eux, il n'y a pas à la porte de journal ni de coalition prêt à honnir ceux qui en sortent. On ne risque pas, quand on s'y fait voir, d'en

revenir avec les terribles qualifications de *jésuite* ou de *néo-catholique*. On n'a pas dénoncé ceux qui y vont comme capables de vendre, s'ils sont médecins, le secret de leurs malades, s'ils sont magistrats l'impunité de tous les crimes, ainsi qu'on l'a gracieusement dit de la jeunesse catholique en plein Collége de France. On ne leur dit pas non plus que la Charte les condamne, les exclut, les met en dehors d'elle et de la liberté qu'elle accorde à tous, comme on l'a dit au Collége de France également du dogme et de l'Eglise catholiques. On ne fait pas des romans exprès pour leur apprendre qu'ils ne sont que les fils d'un vaste complot qui emploie la fourberie, la spoliation, l'assassinat même pour soumettre le monde à je ne sais quelle sombre et humiliante domination. On ne dit pas aux femmes qui peuvent être vues en pareil lieu qu'elles sont toutes des femmes perdues, comme on l'a très-bien fait entendre des femmes qui abordent le confessional. Voilà quelques extraits seulement des injures qu'on s'entend dire par cela seul qu'on est catholique. Hâtons-nous d'ajouter (car je veux par-dessus tout ne rien pousser à l'excès) que ces attaques, dictées par un intérêt de corporation et de trafic fort net et fort évident, et toutes sorties du même atelier et d'un même ordre d'écrivains, ont médiocrement ému l'esprit public : il y a eu plus de tapage que de retentissement. Mais toujours est-il qu'on n'est pas catholique, que surtout on ne l'est pas devenu depuis deux ans sans un certain courage. Si quelque part le salon, l'atelier, la camaraderie, la famille semaient des épines sous les pas d'un pauvre chrétien, s'il y avait quelque part tracasserie, obsession, je puis même dire, et cela sans aller trop loin, oppression religieuse, cette tyrannie domestique s'est grossie des violences de la presse. Nous ne savons pas assez, nous et bien d'autres, qui dans le cercle même de la famille et de l'amitié ne trouvons que les exemples et les encouragements de la foi, ce qu'endure ce pauvre chrétien, cette pauvre mère de famille, cette jeune fille, cette servante, qui, harassée, obsédée, raillée, injuriée, persévère pourtant jusqu'au bout, et retourne toujours à cette église dont on voudrait l'écarter par des armes pires que la contrainte. Vous ne savez guère, vous doctes philosophes, ce qu'il y a de grandeur et de courage viril, ce qu'il y a d'amertumes héroïquement déposées au pied de l'autel dans le cœur de cette dévote qui vous fait sourire quand vous la voyez à genoux au bout de l'église, mar-

mottant ses prières et défilant les grains de son chapelet. Eh bien, depuis deux ans, grâce au tapage de la presse, ces martyres à coups d'épingles, ces continuelles et secrètes douleurs ont dû redoubler. L'homme du monde a trouvé le salon plus hostile à sa foi; la femme, l'enfant, le jeune homme ont rencontré au foyer domestique l'ironie plus amère envers leur croyance. Se sont-ils refroidis? ont-ils marché plus lentement dans la voie sainte? Y a-t-il eu en 1843 et 1844 un fidèle de moins au pied de l'autel et au confessionnal qu'il n'y en avait eu en 1842? Sans hésiter j'affirme que non; nous sortons des fêtes de Noël et je n'avais pas vu encore une foule aussi recueillie, autant de fronts, autant de têtes viriles inclinées devant le berceau de l'Homme-Dieu, même en 1842, lorsqu'il n'y avait eu encore, ni éloge de Voltaire à l'Académie, ni pamphlets débités en guise de leçons dans les cours publics, ni *Juif errant*, ni foudres de tous genres amoncelés contre les Jésuites.

Il y aurait du reste une assez exacte mesure de ce qu'ont été, dans l'esprit des classes instruites, les progrès de l'incrédulité ou ceux de la foi. L'esprit commercial apprécie et exploite tout; il juge la société dans un but et avec une pensée vulgaire, mais aussi sans illusion, sans enthousiasme, avec une froide sagacité. De nos jours, où tout s'escompte en argent, la librairie est comme un médecin qui tâte le pouls à l'opinion publique, non pour la guérir, mais pour la servir selon son goût. Il serait donc intéressant de savoir quelle a été, depuis vingt ans, l'importance, l'accroissement ou la diminution des publications catholiques, comme aussi des publications hostiles à notre foi; si l'on a réimprimé Voltaire plus que Bossuet; s'il s'est fait plus d'éditions de certains livres, qui peuvent passer pour être les manuels de l'incrédule, que de l'*Imitation de Jésus-Christ* ou des *Évangiles;* si l'école du XVIIIe siècle, presque notre contemporaine, qui touche de si près à nos idées, à nos habitudes, à nos passions, a eu plus de valeur dans le commerce et obtenu plus de réimpressions que n'en ont obtenu ces vieux Pères de l'Eglise, si surannés, si loin de nous, si peu d'accord avec nos mœurs et nos idées, que Voltaire croyait bien avoir enterrés, et dont les derniers exemplaires devaient, ce semble, achever de pourrir dans les bibliothèques confisquées en 1792 sur les couvents. Il serait curieux que les livres de commerce de la librairie vinssent à établir que saint Augustin ou saint Jean-Chrysostôme, morts il y a

seize siècles, sont plus jeunes, plus contemporains, plus actuels que d'Alembert, le baron d'Holbach, et même M. de Volney. Or, ceci, de prime abord, me paraît d'une probabilité incontestable. Je ne sache pas que, depuis vingt ans, on ait réimprimé l'*Encyclopédie*, et deux fois, si je ne me trompe, l'on a réimprimé à bon marché, pour le peuple des lecteurs, une encyclopédie autrement volumineuse, celle des Pères de l'Eglise. Plusieurs ont eu en outre une, deux, trois éditions. La librairie de 1825 reproduisait toutes les infamies du XVIII[e] siècle; toute l'école, sans qu'il en manquât un, avait reparu; Dupuy, Helvétius, Parny, et je ne sais quels autres, reparaissaient en petits volumes faciles à acheter, faciles à cacher, faciles à lire. Aujourd'hui Dupuy, Helvétius et le reste traînent sur les quais; et la librairie, depuis 1840, ne se tire d'affaire qu'en republiant des saints, des Pères de l'Eglise, des écrivains catholiques, lourds et gros volumes qui ne s'achètent, ni ne se manient, ni ne se lisent toujours facilement, qui pourtant se vendent. Toute cette école a reparu à son tour; et je ne sache pas un écrivain catholique de quelque importance qui n'ait été réimprimé depuis dix ans.

Affaire de mode! dira-t-on. Que signifie ce mot? Pour qu'il y ait chez quelques-uns caprice de mode, il faut qu'il y ait chez d'autres retour sérieux, pensée grave. Il ne se serait pas fait des éditions coquettes de l'*Imitation* et de la *Bible*, avec des ornements plus ou moins profanes[1], s'il n'y eût eu d'avance un certain goût sérieux pour la lecture de la *Bible* et de l'*Imitation*. Ces ornements de la foi, que la foi ne repousse point lorsqu'ils ne sont pas empreints d'une afféterie mondaine, ne gagneraient rien à se produire si la foi n'existait pas. Je voudrais savoir d'ailleurs si c'est affaire de mode que la publication d'une histoire de l'Eglise en vingt-cinq volumes qui en valent cent, laquelle, en ce temps où l'on ne souscrit plus, est assurée de deux mille souscripteurs, ou bien la réimpression in-4° de la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, gros livre du moyen âge, qu'on fait reparaître aujourd'hui, pendant que Rousseau ne se lit guère et que Condorcet ne se lit plus. Spéculation que tout cela, direz vous encore; je le veux bien. Mais il faut que la spéculation soit bonne, puisqu'elle se renouvelle; et on nous citait tel libraire qui a retrouvé, en *illustrant*, ou, pour parler sans barbarisme, en ornant des livres d'Eglise,

l'argent qu'il avait perdu à orner des romans. On nous disait aussi qu'à ce fait commercial du succès de la presse catholique la levée de boucliers de 1843 n'a rien changé. On a bien pu couronner Voltaire à l'Institut ; il ne s'en vendra ni un volume de Voltaire de plus, ni une *Journée du Chrétien* de moins que l'année précédente. La spéculation sur les missels, *illustrés* ou non, est aussi bonne en 1845 qu'en 1842. Nos gros livres de théologie et d'histoire n'en ont pas moins cours, même depuis qu'on leur a opposé des romans dans les journaux. Or, si en définitive plus de livres s'impriment et se vendent à l'adresse des catholiques, les catholiques sont donc plus nombreux ou ils lisent davantage, ils deviennent plus puissants par le nombre ou plus puissants par l'étude et la pensée; entre ces deux alternatives, on peut choisir.

En tout, s'il y a quelque chose de clair, c'est que le progrès de notre foi est plus sensible, ou son mouvement de déclin plus près de s'arrêter dans les villes que dans les campagnes, dans les grandes cités plus que dans les petites, chez l'homme qui lit plus que chez l'homme qui ne lit pas. C'est le savoir qui devient peu à peu chrétien, c'est l'ouvrier et le paysan qui se mêlent d'être esprits forts. Nous sommes pourtant, nous catholiques, des gens arriérés, inintelligents, sans lumières! Notre doctrine vit de l'ignorance; la civilisation lui est mortelle; le progrès des lumières la pousse à sa ruine! voilà ce que chaque jour on nous répète. Et ne pourrions-nous pas dire, au contraire, que les lumières complètes ramènent à nous, comme les demi-lumières en ont éloigné, que l'homme du peuple, en s'éclairant, deviendra nôtre, que dans vingt ans il se dépouillera de son incrédulité, comme les classes intelligentes se dépouillent de la leur, et que le progrès véritable aura été non de se prendre au voltairianisme et de s'y arrêter pour jamais, mais de passer au travers pour revenir à la foi?

Oui, certes, nous étions loin de là en 1825, alors que les lumières et le progrès ne semblaient pouvoir être autres que les lumières et le progrès du XVIIIe siècle; alors que l'esprit humain semblait avoir atteint son apogée dans le salon de Mme Geoffrin, et qu'on nous inondait de tous les pamphlets encyclopédistes considérés comme le *nec plus ultra* de la raison humaine. Alors, il est vrai, il se faisait bien, à côté de ce prosélytisme incrédule, du prosélytisme catholique; mais alors c'était le pou-

voir qui le faisait ou qui était censé le faire, ou qui le laissait faire en son nom. Aussi la foi de Voltaire semblait-elle la foi toute naturelle de l'homme indépendant; celui qui croyait passait toujours pour avoir été converti par une place ou pour une place. Non pas que dans la sphère des places et du pouvoir il n'y eût encore bien des esprits forts et bien des incrédules qui se cachaient assez peu de l'être, quoiqu'ils allassent en uniforme à la procession de la Fête-Dieu. Mais il n'en existait pas moins sous le nom du pouvoir une fabrique officielle de catholiques qui discréditait le Catholicisme et changeait la question de foi en une question de places. Aujourd'hui, c'est le zèle, c'est la foi, c'est le travail naturel de l'intelligence, c'est l'éclaircissement progressif de l'entendement, et, par-dessus tout cela, c'est la bénédiction de Dieu qui fait du prosélytisme catholique. Les plus violents ennemis du pouvoir, ceux qui lui reprochent le plus sa faiblesse envers le clergé, ne lui reprochent pas du moins le prosélytisme. On ne l'accuse pas de *corrompre* (c'était le mot en 1825) les protestants pour en faire des catholiques, et d'exiger des candidats aux places un billet de confession. Aujourd'hui l'homme qui vient à l'autel, qui s'agenouille au confessionnal, ne gagne, humainement parlant, rien à le faire, si ce n'est peut-être des divisions et des calomnies même : il ne risque peut-être pas de perdre sa place; mais, certes, il ne se donne pas une chance de plus d'être placé. Et, nous pouvons le dire avec gloire, s'il y a aujourd'hui dans nos temples plus ou autant de fidèles qu'en 1825, s'il y a des confessions et des communions aussi nombreuses ou plus nombreuses, dans cette foule il n'y a pas une âme qu'un intérêt personnel y ait conduite; dans ces actes de piété, il n'y en a pas un qui ne soit, en tout et pour tout, chrétien; et, sur des millions de fidèles qui composent la France catholique, nous pouvons presque dire qu'il n'y en pas un seul hypocrite.

En définitive, sur cette question : le Catholicisme a-t-il perdu ou gagné en France depuis la lutte qui dura de 1825 à 1830? il y a au moins doute pour tout homme sensé; et je suis persuadé même que, plus on recueillera de méditations et de faits, plus on inclinera vers cette pensée que les victoires de 1828 et de 1831, stériles pour la cause de l'incrédulité, ont aidé plutôt au succès de la cause chrétienne.

Maintenant, si une lutte nouvelle vient à s'ouvrir, que nous

apprend sur son issue l'expérience des luttes précédentes? Que doit craindre l'Église de la tactique de 1825 renouvelée, nous l'avons dit, en 1843? Que doit-elle attendre des lumières et des dispositions de ses fidèles, qui la servirent si mal il y a vingt ans?

Nous avons signalé deux traits principaux de la tactique anti-catholique des deux époques : l'affectation de respect, de zèle même pour l'Église, Jésuites et ultramontains mis à part ; l'affectation de craintes pour l'indépendance du pouvoir civil, menacée par les empiétements sacerdotaux.

Un mot seulement sur ce dernier point et sur la valeur de cette sorte d'épouvantail, déjà bien vieilli il y a vingt ans. Alors, du moins, le pouvoir avait la prétention d'être catholique et de favoriser l'Église; quels services lui rendait-il? je ne l'examine pas ici. Mais enfin on pouvait l'accuser de se livrer pieds et poings liés à l'ambition cléricale ; c'étaient les Tuileries qui consentaient à la domination de Montrouge; c'était la dynastie de Louis XIV qui avait oublié à ce point les traditions monarchiques de Louis XIV que les révolutionnaires de 1792 étaient obligés de les lui rappeler. On se figurait Louis-le-Débonnaire et l'on redoutait un Grégoire VII. Passe pour 1825. Mais aujourd'hui Louis-le-Débonnaire ne règne plus, ce me semble : les Tuileries ont l'esprit assez fort pour ne plus vouloir de la domination de Montrouge ; et les canonistes du barreau et de la Chambre ont trop bien endoctriné le pouvoir sur Pierre Pithou et les quatre articles pour qu'il songe encore à se faire vassal de Rome et du clergé. Laissons donc là l'argument de la peur et toutes ces vieilleries historiques qui avaient cours encore au temps de notre jeunesse et qui dorment maintenant oubliées dans l'*Essai sur les Mœurs* et dans les œuvres de l'abbé de Mably.

La guerre faite au nom de l'Église à l'ultramontanisme et au jésuitisme est-elle quelque chose de plus sérieux, de moins suranné? En 1825, je le sais, quelques catholiques se sont laissé prendre au piége ; il y en a eu de sincères, de pieux, de zélés, qui ont cru tout simplement en être aux débats de 1682 ou de 1762. Mais la conclusion a dû les instruire. Tout cela a fini par l'ordonnance de 1828, qui restreignait l'enseignement clérical, frappait d'exclusion toute congrégation religieuse, quelle qu'elle fût : choses qui n'étaient, il est vrai, nullement ul-

tramontaines, mais qui même étaient fort peu gallicanes : Port-Royal, qui était lui-même une association religieuse, Port-Royal s'en fût indigné : et le gallican Bossuet ne s'en fût pas réjoui plus que l'ultramontain Fénelon, Bossuet qui ne parle des corporations religieuses, les Jésuites y compris, que pour les louer, du sacerdoce que pour en soutenir l'indépendance, de l'invasion du pouvoir civil dans les choses sacrées que pour la repousser. Tout cela s'est terminé encore par les scènes de 1831, c'est-à-dire par les églises pillées, les vases saints profanés, les croix abattues, les prêtres poursuivis et maltraités : je ne connais guère de gallicanisme, si large et si libéral qu'on le suppose, qui approuve tout cela; et une chose, en vérité, a manqué à notre comédie politique, c'est d'entendre invoquer Arnaud et Pascal en faveur des dévastations de l'archevêché.

Si cette démonstration par les faits n'était pas assez claire, les écrivains de ces dernières années se sont chargés de l'éclaircir. Quand ils ont parlé de ces Jésuites qui *possèdent en France quarante mille chaires et cent mille confessionnaux*, ils ne parlaient pas sans doute des deux cent huit disciples de saint Ignace qui sont en France (ils n'ont pas encore le don d'ubiquité), mais bien des quarante mille prêtres qui occupent en effet les quarante mille chaires. Quand ils ont énoncé comme griefs dans un livre contre les Jésuites la canonisation de saint Thomas de Cantorbéry, qui était canonisé, chacun le sait, avant qu'il n'y eût un Jésuite au monde, les Jésuites qu'ils accusaient là, c'était bel et bien le Pape et l'Eglise. Quand ils ont attaqué *la morale des Jésuites*, ce n'est plus, comme Pascal, Sanchez et Escobar seulement qu'ils ont cités, mais les livres qui servent à l'enseignement de nos séminaires, les livres de nos évêques, la doctrine qui est enseignée à tout notre clergé. L'incrédulité porte le masque, comme un masque usé, derrière lequel elle se soucie assez peu de laisser voir ses traits véritables. Il n'y a plus même de feinte : il n'y a plus qu'un mot commode et une officieuse périphrase, grâce à laquelle avec un peu plus de bienséance on peut attaquer l'Eglise et le Christianisme. Il est reçu que sous le nom de Jésuites on peut rafraîchir telles injures, reprendre et ressasser telle calomnie réfutée vingt fois et qu'on n'oserait articuler en propres termes contre le Christianisme et contre l'Eglise. On dira bientôt, usant de la même périphrase, que les *Jésuites* ont persécuté les Albigeois, établi l'inquisition,

prêché les croisades ; et on sympathisera, je le suppose, avec cet excellent empereur Néron, que les *Jésuites* de son temps fatiguèrent tellement de leurs menées ténébreuses qu'il fut forcé d'en venir contre eux à des mesures de rigueur, pénibles pour la douceur naturelle de son âme.

Sachons donc nous entendre et ne nous arrêtons pas à des nuances qui s'effacent en présence des questions si profondes et si tranchées de notre siècle. S'il y a, ce que j'ignore, quelques jansénistes en France, c'est un petit nombre de familles austères et pieuses, fidèles aux souvenirs plus qu'aux dogmes de Port-Royal, et qui n'applaudissent certes pas aux déclamations philosophiques du Collége de France. S'il y a des gallicans (j'entends des gallicans à la façon de Bossuet), ce ne sont guère que des prêtres, de bons prêtres élevés dans les traditions du clergé de France au siècle dernier, et qui sympathisent peu avec cet autre gallicanisme qui fait le panégyrique de Voltaire. Tous doivent savoir le mot de l'énigme : *Jésuites* est une figure de rhétorique pour dire l'Eglise ; *ultramontains* est un nom de guerre pour désigner les catholiques. Aimons ou n'aimons pas (nous sommes libres à cet égard) ceux qu'on nomme proprement Jésuites : comme beaucoup de chrétiens, voyons en eux l'un des types les plus purs de l'homme voué à Dieu ; ou, comme d'autres, faisons, dans leur institution, sainte à son principe puisque l'Eglise l'a approuvée, une part plus ou moins forte aux passions, aux misères, aux ambitions humaines : avec la plus grande partie des catholiques français du dernier siècle, admettons, d'après le second article de la déclaration de 1682, l'infaillibilité réservée au seul concile ; ou au contraire rejetons cet article avec la catholicité presque tout entière des siècles passés et des siècles présents : gardons, si nous le voulons, une sorte de respect héréditaire pour les hommes illustres de Port-Royal et un peu de prévention contre leurs adversaires, Bossuet entre autres ; ou, au contraire, ne voyons en eux que leur grave, évidente, incontestable erreur : tout cela, questions sérieuses, je l'avoue, importantes même pour les choses de notre siècle, dignes études du théologien, de l'historien, du philanthrope ; nous les discuterons ensemble quand il vous plaira, mais le débat d'aujourd'hui est autre chose que tout cela. La simplicité serait trop grande de tendre votre dos aux coups et vos oreilles aux injures, parce que coups et injures

sont censés ne s'adresser qu'aux Jésuites, et de mettre l'Eglise sous les pieds de l'éclectisme ou de l'hégélianisme, par pur amour pour Bossuet. Les Jésuites et les ultramontains des journaux et des pamphlets d'aujourd'hui ne sont pas ceux que vous combattiez en 1682 et que vous proscriviez en 1762 : les Jésuites et les ultramontains d'aujourd'hui, c'est vous et moi. De bonne foi, aujourd'hui, après cinq ou six révolutions dans l'Etat, vingt révolutions dans les idées, après une guerre si ouverte, si acharnée, si répétée contre tout ce qui porte le nom de chrétien, est-ce encore de jésuitisme et de jansénisme, d'ultramontanisme et de gallicanisme qu'il peut s'agir? Toute la question n'est-elle pas entre ceux qui croient et ceux qui voudraient qu'on cessât de croire, entre ceux qui prient et ceux qui veulent nous guérir de la folie de la prière, entre ceux qui entendent la messe et se confessent et ceux qui pensent, comme Voltaire en 1758, que dans vingt ans d'ici il n'y aura plus ni messe ni confession? Les premiers sont les Jésuites, les seconds sont les gallicans : on nous l'a fait assez comprendre, et nous nous le tenons pour dit. Nous savons parfaitement que, si nous sommes en France dix millions d'hommes ou de femmes entendant la messe et abordant le confessionnal, nous sommes, bon gré mal gré, dix millions de Jésuites.

Disons-le donc aux adversaires de l'Eglise : leurs masques sont usés et leurs épouvantails ont cessé de faire peur à qui que ce soit. Le bruit qu'ils font en 1844 n'aura pas les échos qu'il trouvait en 1825. Y a-t-il rien de pareil entre l'excitation d'alors et l'apathie d'aujourd'hui, entre la sympathie que trouvait M. de Montlosier, et la somnolence du public à la lecture des brochures gallicanes d'aujourd'hui? Qu'on se rappelle comme alors était lue, commentée, élevée aux nues, la moindre publication empruntée aux vieilles archives anticatholiques. « Nous réimprimerons la *monachologie*, » disait l'autre jour comme dernière menace un érudit anticatholique à un catholique qui discutait avec lui. « Mais voilà six mois, lui dit-on, que cette vieillerie antichrétienne a été réimprimée ; seulement elle n'a été lue ni de vous, ni de moi, ni de personne. »

En tout, les partis ne savent jamais assez quelle reconnaissance ils doivent à leurs adversaires. Le Catholicisme languissait et s'amollissait en Allemagne ; Frédéric-Guillaume travaillait à l'éteindre, à force de petites manœuvres sourdes et de tracasse-

ries administratives, lentement et sans faire de bruit : mais le jour est venu où Frédéric-Guillaume a voulu frapper un grand coup, et par les violences de Cologne il a réveillé les catholiques, il a soulevé leur opposition, et son travail de quinze ans a été détruit en vingt-quatre heures. Dieu aussi nous a ménagé un avertissement pareil. Si les catholiques avaient besoin d'être éclairés, ils l'eussent été par la violence de leurs adversaires. C'est à eux, ce n'est pas à nous, que sera due une couronne; et tout ce qui a été écrit de meilleur pour notre cause lui a rendu un moindre service que ce qui a été écrit contre elle de plus hostile.

Un mot maintenant des défenseurs de l'Église, de leur tactique, de leurs espérances, de leurs chances de succès.

Sous beaucoup de rapports, il est trop vrai de le dire, les catholiques de 1844 ressemblent aux catholiques de 1825. Je doute fort que depuis ce temps leur politique ait fait beaucoup de progrès. C'est toujours la phrase bruyante et emphatique, l'attaque aventurée, la défense timide, la retraite précipitée, chez les uns l'ardeur imprudente, chez les autres la modération peureuse, chez d'autres l'inaction systématique. Quand on me parle d'un parti catholique, je le cherche en vain; je ne vois (la hiérarchie de l'Église mise à part comme de raison) que huit ou dix généraux marchant à l'aventure et commandant tous à la fois à des soldats qui ne les suivent point.

Il n'y a guère entre les deux époques qu'une seule, mais essentielle différence : nous ne pouvons plus compter sur le pouvoir. Quelque chose qu'on nous dise, nous n'irons pas nous plaindre à M. Martin (du Nord) et le prier, à la première séance de la Chambre, de nous venger de nos adversaires; il y a nécessité de nous défendre, et grâce à cette nécessité nous nous défendons.

C'est un phénomène en France que des catholiques qui osent répondre. Il y a depuis cent ans un préjugé chez les catholiques, même hors de France : c'est que les catholiques sont des ignorants et des sots, que les seules gens d'esprit sont les incrédules, gens d'esprit qu'il ne faut ni croire ni même écouter, mais auxquelles il faut aussi se garder de répondre. Certes, il y a eu dans la France et hors de la France de nobles protestations contre ce préjugé, et nous parlions assez haut en 1799, quand M. de Chateaubriand, M. de Bonald, M. de Maistre étaient nos

organes. Mais depuis ce temps la parole était revenue exclusivement à l'incrédulité; elle avait inspiré (il ne faut pas lui envier cet honneur) la pauvre littérature du temps de l'Empire et la littérature classique et libérale du temps de la Restauration. Sous Charles X, à l'exception de l'appui obligé du ministère, à l'exception d'un homme de génie dont l'Église pleure la désertion bien plutôt qu'elle ne souffre de son absence, des voix obscures, inconnues, sans écho, s'élevaient seules pour la foi à la tribune et dans la presse; de petites brochures qui circulaient comme en famille étaient la seule défense de la foi. Aujourd'hui (chose rare, singulière audace!) des catholiques écrivent, sont lus, sont populaires. Les vieilles attaques renouvelées de l'*Encyclopédie*, avec addition d'éclectisme, d'hégélianisme, de spinosisme, de symbolisme, et de je ne sais quelles autres ténèbres, ne rencontrent ni un silence aussi humble ni d'aussi obscures réponses. Toutes les réponses sont-elles habiles, bonnes, prudentes, politiques? Non certainement. Il est même assez clair qu'il manque aux écrivains catholiques une certaine habitude de l'arène, une certaine stratégie, une certaine connaissance des petites ruses du combat, acquise par leurs adversaires pendant les longues années durant lesquelles ils ont figuré à peu près seuls dans la lice. Mais enfin ils y ont marché et leur pas ne s'y effacera point. Quelle défense de l'Église, quelle apologie du clergé, quelle réponse pour les Jésuites, publiée sous Charles X, a détourné l'attention publique toute vouée à M. de Montlosier, que dis-je? à M. Isambert? quelle a eu la moitié du retentissement qu'ont excité, des lecteurs qu'ont rencontrés, de l'impression qu'ont laissée dans nos esprits M. de Montalembert, M. Dupanloup, le Père de Ravignan?

Ceci est un grand point. Je ne sais s'il y a ou s'il y aura un parti catholique en France; je ne sais même s'il est souhaitable d'une manière absolue qu'il y en ait un : mais, qu'il y ait ou non un parti catholique, il faut qu'il y ait des catholiques défendant leur foi; il ne faut pas que, nous complaisant dans nos convictions béates et dans une religion égoïste, on puisse nous accuser de ne pas savoir confesser dans l'arène le Dieu que nous adorons très-pieusement dans notre cabinet. Il ne faut pas, ce qui s'est vu trop souvent, que nous fassions notre religion humble et peureuse, toute domestique, toute clan-

destine, bonne pour la chambre, hors de mise dans la rue, effrayée du grand jour et comme hors d'état de le supporter. Ne serions-nous que les maladroits apôtres d'une cause éternellement sainte, cela vaudrait mieux que d'en être les lâches déserteurs. Pour un parti, si nous sommes un parti, pour une nation, et nous sommes plus qu'une nation, pour une Eglise surtout, le plus grand crime serait le suicide par le silence et par la peur. Il y aura eu cela de gagné à la crise de 1843 qu'au moins nous nous serons dépouillés de nos habitudes pusillanimes, qu'au moins nous n'aurons plus cherché pour notre Eglise, comme pour un criminel gracié, un abri exclusif dans le silence et l'oubli; que le symbolisme, le transcendantalisme, le panthéisme, ou quelle que soit la ténébreuse énigme à laquelle on veut que le Christianisme cède le gouvernement des âmes, ne se sera pas installée maîtresse sans combat du champ de bataille; que le vieux tronc de la foi chrétienne au lieu d'être une souche inutile, *inutile lignum*, que l'on abat dès qu'elle vous gêne, se sera montré comme un arbre toujours vert et toujours robuste, que le fer n'entame pas et dont les rejetons repoussent sous la hache. Cela est beaucoup, quand même la lumière, sortie du boisseau, l'aurait été par d'inhabiles mains, quand même ceux qui parlent auraient parlé, comme dit l'apôtre, *opportune et inopportune*, à propos et hors de propos.

Une position plus franche de la question, moins de déguisement, plus de malentendu possible, moins de crainte de la parole chez les catholiques, moins de difficulté à se faire entendre, voilà donc quelques avantages que les catholiques de 1844 ont gagnés sur ceux de 1825.

Reste une question, la plus importante de toutes, et sur laquelle, bien que l'espace nous manque, il nous est impossible de ne pas nous arrêter un instant.

Tout cela est-il une raison pour attendre de la lutte un résultat plus favorable? S'il s'agit d'un résultat prochain et officiel, je dirai non. S'il s'agit d'un résultat plus éloigné et purement moral, je n'hésiterai pas à l'espérer.

Il ne faut pas nous faire d'illusion, et l'on me permettra de parler ici en toute franchise. Les partis politiques vivent la plupart du temps d'illusion et de charlatanisme; le parti qui soutient l'Eglise ne doit dire et ne doit entendre que la vérité.

L'illusion serait de croire à la toute-puissance de l'action politique du Catholicisme constitué en parti, de compter d'une manière trop absolue sur la force de la logique, sur la puissance des principes, sur l'équité de ceux dont la volonté fait la loi, en un mot, sur un jugement *rendu en droit*, pour assurer à notre Eglise la place avantageuse et honorable qu'elle est appelée à prendre dans le régime nouveau, ou plutôt qui lui appartient sous un régime quelconque, pourvu qu'il soit seulement loyal et probe.

Je ne partage pas entièrement cette confiance. Ce n'est pas que je n'aie parlé ailleurs de l'opportunité et de la nécessité de l'action politique, en d'autres termes, du devoir pour les chrétiens de faire servir à la défense de leur foi la puissance légale que la loi leur donne. Je n'ai besoin de rien répéter, mais je ne veux pas non plus rétracter rien de ce que je disais à ce sujet l'année dernière.

J'accepte, et je crois que la plupart des catholiques acceptent avec moi, les formes de gouvernement qui sont sorties de nos cinquante ans de révolution. Mais nous les acceptons comme institutions bien plus que nous ne les embrassons comme idées. Les formes politiques et de 1814 et de 1830, comme toutes les formes politiques au monde, nous semblent moralement, raisonnablement, chrétiennement acceptables; mais moralement, raisonnablement, chrétiennement parlant, nous discutons, et au besoin nous repoussons ce qu'on appelle les principes de 1789. Les unes sont un cadre donné à la société civile et dans lequel la justice et la foi peuvent rester sauves, dans lequel même certains droits légitimes trouvent une garantie particulière; les autres ne me semblent qu'un vain échafaudage d'idées absolues, fausses et dangereuses, nées du paganisme, des encyclopédistes et de Rousseau, manifestement antichrétiennes et par leur origine et par leur base. Ce que nous donnons donc à notre siècle, presque tous tant que nous sommes de catholiques, si je ne me trompe, ce n'est pas une adhésion de cœur à toutes les idées qui conduisent les masses populaires, ce n'est pas un abaissement de notre intelligence devant les théories politiques dont les institutions régnantes ont pu logiquement ou illogiquement sortir; c'est une acceptation de ces institutions comme fait humain, comme fait nécessaire, comme fait chrétiennement admissible, comme loi commune

de la société, loi que nous observons quand elle nous impose une charge, et dont nous sommes en droit de réclamer le bénéfice lorsqu'elle nous assure un avantage.

Et, disons-le, en agissant ainsi, les catholiques sont encore de tous les Français ceux qui acceptent les institutions politiques de notre siècle le plus largement et le plus loyalement. Tout en restreignant à cette mesure notre enthousiasme constitutionnel, nous le mettons encore bien au-dessus de ce qu'a été jusqu'ici la pratique de tous les partis. D'autres embrassent, il est vrai, l'ordre de 1789 et de 1830 et comme fait et comme théorie, et comme institutions et comme idées ; mais qu'ont-ils fait de ces idées, si ce n'est un argument sonore sous lequel ils ont étouffé la politique qu'ils n'aimaient pas? Comment traitent-ils ces institutions si ce n'est comme une arme dont il est bien entendu que la poignée sera toujours dans leurs mains?

N'ayons donc une confiance exagérée ni dans la force des principes constitutionnels, ni dans la logique et l'équité de ceux qui en ont eu jusqu'ici et qui voudraient en garder l'usage exclusif. Les principes constitutionnels ne sont pas à nos yeux une vérité absolue ; ils n'ont pas une vertu occulte par suite de laquelle, au bout du temps, justice devra toujours se faire; ils n'ont avec le droit et l'équité aucune corrélation mystérieuse qui amènerait toujours après de certaines épreuves la satisfaction de l'équité et du droit. — Et en même temps ne nous figurons pas que le *pays légal* ou le parti politique qui prend ce nom, ou celui qui le prendra dans l'avenir, ne soit pas homme, n'ait pas ses passions et ses préjugés. N'attendons pas de lui cette justice rigoureusement impartiale dont la probité politique de l'Angleterre donnait, il y a peu de mois, un si mémorable exemple : en France, nous sommes encore bien loin de là! Ne nous imaginons pas obtenir, avant bien des années, d'un tel tribunal, cet effort surhumain de justice et d'équité, par lequel le juge prononce sur la cause d'autrui comme il voudrait qu'on prononçât sur la sienne, et est prêt à s'entendre dire : *Patere legem quam ipse tulisti.*

Si les catholiques forment un parti, il faut qu'ils s'attendent à des revers. Une déroute parlementaire comme celle de 1828 n'a rien que de probable ; une brutale défaite comme celle de 1831, dans des circonstances différentes de celles d'aujourd'hui, n'a rien que de possible. Si le Catholicisme forme un

parti, il faut qu'il sache marcher en face de tout cela, non tête baissée comme des aventuriers, mais la tête haute et les yeux ouverts comme des soldats.

Nous espérons pourtant : nous espérons moins une victoire prochaine qu'un retour de forces peut-être éloigné encore; moins un succès de lutte qu'un succès de résistance et de durée comme l'ont été presque tous les succès de l'Église; moins un triomphe officiel, légal, positif, parlementaire, comme serait une loi équitable sur l'enseignement ou la réforme des articles organiques, que des victoires intellectuelles et morales, les seules, en définitive, que l'Église estime des victoires; nous espérons une conquête moins sur les pouvoirs publics que sur les consciences individuelles: l'Église estime les pouvoirs pour peu de chose et les hommes pour beaucoup. Nous avons confiance au Catholicisme comme Église plus encore que comme parti.

Nous avons cet espoir et cette confiance justement parce que, dans l'ordre même des institutions politiques, la presse, qui est l'arme la plus forte dans nos mains et celle qu'il est le plus difficile de nous ravir, est aussi, avec l'aide de Dieu, la plus puissante pour de tels succès. La vie politique n'est encore que faiblement entrée dans les mœurs françaises; ses droits sont contestés, ses devoirs encore méconnus; ces armes nouvelles se laissent difficilement manier par notre inexpérience. Nous fierions-nous au droit de pétition, si puissant de l'autre côté de la Manche, chez nous si obscur, si impuissant, si délaissé? au droit de réunion et de délibération commune, cette arme si familière aux mains anglaises, cette arme que les lois de police nous retirent, et qui, chez nous, effraie celui-là même qui en fait usage? au droit électoral, dont quelques faits récents nous démontrent sans doute l'efficacité, mais qui lui-même n'est pas tellement assis que la violence ne puisse le troubler, la fraude le corrompre, la prépondérance d'un parti le rendre inutile? Les nègres libres aux Etats-Unis sont aussi électeurs; mais pour rien au monde ils n'oseraient entrer dans une assemblée électorale : il n'est pas de parti en France qui, dans une circonstance donnée, ne puisse devenir les nègres du pays légal.

Mais il n'en est pas de même du droit d'écrire. La nation française, facilement amoureuse de sa propre pensée, a vite compris et accepté ce droit. De tous, il est le moins contestable; de

tous, le plus difficile à briser ou à rendre inutile ; et de tous aussi il est peut-être le plus favorable à un parti qui serait en même temps une Eglise, à une opinion qui serait une doctrine, à une cause qui s'adresse tout entière aux intelligences et aux cœurs, qui ne redoute pas la discussion, mais qui l'appelle, et qui (l'empereur Julien l'avait compris), s'il était pour elle un étouffement possible, ne pourrait être étouffée que par le silence. Ecrire et parler a été la vie de l'Eglise, sa force dès les premiers jours, son arme véritable dans ses temps de puissance et de crédit, sa seule défense humaine dans ses jours de souffrance et de douleur. D'ailleurs, pour l'usage des armes politiques il faut un concert, il faut une ligue ; il faut être un parti. Pour l'usage de la presse, il ne faut être qu'un homme. Sans autre unité que celle de notre foi, sans autre concert que celui qui existe dans nos âmes par le fait seul de la catholicité, chacun de nous peut prendre sa part dans ce combat ; et, sans qu'il ait besoin de demander le mot d'ordre à personne, le seul symbole de l'Église sera son guide, son général et son drapeau.

Et quand nous parlons de la presse, ce n'est pas seulement aux luttes quotidiennes et sur le terrain mouvant de la polémique que nous voulons qu'elle soit employée. Nous demandons aussi aux catholiques de ne pas oublier que leur foi repose sur une base éternelle, et que c'est toujours, quel que soit leur but direct, quotidien, immédiat, une vérité éternelle, une vérité absolue qu'ils ont à manifester au monde.

D'ailleurs, sachons-le bien, quand nous intervenons dans les luttes quotidiennes, que demandons-nous aux hommes ? d'être justes. Et leur demander d'être justes, c'est leur demander d'être chrétiens. Nous ne sommes plus dans la situation des Pères de l'Eglise qui, après avoir écrit aux païens pour les convertir au nom de la vérité, écrivaient aux empereurs pour leur demander, au nom de la justice, de mettre un terme aux persécutions. Cette justice qu'ils invoquaient n'était pas alors une notion purement chrétienne. Les traditions du paganisme, les enseignements même de la philosophie en conservaient une imparfaite ébauche et comme un souvenir altéré ; et l'âme la moins chrétienne pouvait puiser à cette source un certain amour de l'équité, auxquels nos pères faisaient appel pour adoucir au moins ceux qu'ils ne pouvaient persuader. Aujourd'hui, les traditions païennes sont éteintes, et la philosophie,

quand elle n'est pas chrétienne, ne se mêle plus de faire de la morale. Aujourd'hui, et cela depuis quatorze siècles, toute justice est chrétienne comme toute vertu, et tout homme qui en a le sentiment dans le cœur ne l'aurait pas sans le Christianisme qu'il possède en lui, ou sans le Christianisme étranger qui l'entoure et agit sur lui. Un homme de la société moderne, placé en dehors de tout Christianisme et de toute influence chrétienne, serait, en fait de justice comme en fait de morale, pire qu'un païen. Faisons-y attention, et nous verrons presque toujours une justice plus sincère, une loyauté plus profonde, un sentiment plus généreux de l'équité dans les hommes, à mesure que, par l'intelligence ou par le cœur, ils approchent davantage de la foi chrétienne.

Si nous voulons donc que nos juges soient équitables, tâchons de les faire chrétiens : autrement ne nous étonnons ni d'aucun revers, ni d'aucun mécompte ; nous comptons mal quand nous comptons sur une équité purement humaine et sur un désintéressement qu'une dernière étincelle de foi ne soutiendrait point. Souvenons-nous que, quels que soient les luttes et les devoirs que nous impose la face changeante de la politique, quels que soient nos moyens d'action, notre genre de combats, il nous reste un grand devoir, toujours possible, toujours nécessaire, le prosélytisme ; une grande voie pour la défense et l'accroissement de l'Eglise ; un grand moyen ou plutôt le moyen suprême pour lui conquérir, même dans l'ordre de la société temporelle, la place qui lui appartient et la liberté à laquelle elle a le droit de prétendre : faire des chrétiens.

Faisons donc des chrétiens, ou par la voie moins éclatante, mais infiniment plus efficace, du prosélytisme oral, de la prédication domestique, qui, en une mesure plus ou moins grande, appartient à tous ; ou par la voie, ouverte à un grand nombre encore, de l'enseignement public et du prosélytisme par la presse, voie que l'Eglise n'a jamais abandonnée, et qu'aujourd'hui plus que jamais les chrétiens ne pourraient abandonner sans un crime.

Aujourd'hui, en effet, la défense du Christianisme par la presse est plus grande, plus importante, plus nécessaire que jamais. Il me serait impossible de tout dire en ce moment sur un sujet qui demanderait bien des pages ; il m'est impossible de n'en pas dire un mot.

L'apologétique chrétienne a, depuis un siècle, singulièrement agrandi sa sphère. Et cet agrandissement, c'est toujours aux agressions qu'elle l'a dû. Quand les païens l'ont attaqué avec les armes de la philosophie, le Christianisme s'est fait philosophe : Origène, saint Clément d'Alexandrie et tant d'autres ont fait servir Platon à la défense de l'Evangile. Quand les sophistes du IVe siècle ont opposé au Christianisme les faits de l'histoire, l'histoire est entrée dans le domaine de l'apologétique chrétienne ; et saint Augustin a écrit son livre de la *Cité de Dieu*, où se trouvent à peu près les premiers pas de cette science que nous appelons aujourd'hui philosophie de l'histoire. Mais surtout quand le XVIIIe siècle a convoqué toutes les sciences contre l'Eglise, il est advenu que l'Eglise a dû chercher des armes dans toutes les sciences, et que l'apologétique chrétienne a dû s'étendre jusque sur le domaine des sciences naturelles et des sciences mathématiques comme elle marchait déjà sur le domaine de la philosophie et de l'histoire.

C'est, du reste, un mouvement qui commence à peine, et c'est déjà un mouvement immense ; c'est un germe qui ne fait que s'ouvrir, et qui déjà soulève les murailles, que la rénovation évidemment imminente de toutes les connaissances humaines au profit du Christianisme.

Dès à présent, que reste-t-il, sauf les résultats purement mathématiques et dont la foi ne saurait souffrir, de la science du XVIIIe siècle? Les théories qui dominaient sans contestation, il y a trente ans encore, sont aujourd'hui mises en doute quand elles ne sont pas niées. Les systèmes géologiques ont été renversés par d'autres qui ont été renversés à leur tour ; les théories encyclopédistes sur l'origine du monde, sur l'antiquité du genre humain, sur l'assimilation de l'homme aux animaux, sont retombées à l'état de problèmes quand elles ne sont pas retombées au rang des fables. La chimie, cette science favorite du XVIIIe siècle, entre en ce moment en révolution.

C'est bien mieux encore dans tout ce qui tient à la science de l'homme. Les esprits sont loin aujourd'hui, quelque part qu'ils puissent être, du *Contrat social* en fait de politique, et de Quesnay, même de Turgot, en fait d'économie politique, si toutefois il y a une science que l'on doive appeler de ce nom. Je ne parle pas de la philosophie : c'est un perpétuel dédale où l'homme se perd comme il s'est toujours perdu ; quand on aura

défini la philosophie et la sphère qu'elle embrasse, nous pourrons commencer à nous occuper d'elle. Mais voyez quels pas a faits l'histoire, tout ce qu'elle sait et ce qu'ignorait le XVIIIe siècle, tout ce qu'elle affirme et ce qu'il méconnaissait, tout ce qu'il affirmait et ce qu'elle met en doute. Il y a sans doute encore bien des pages à déchirer dans ce livre absurde, menteur d'un bout jusqu'à l'autre, de l'histoire écrite par le XVIIIe siècle au déshonneur de l'humanité. Mais voyez pourtant ce qui a été fait, ce qui se dit et ce qui se pense, au point de vue historique, du Christianisme après Gibbon, des Papes après Voltaire, du clergé après Mably, de la société antique et de la société moderne après Montesquieu, des institutions humaines après Rousseau, de la Providence et de la marche de l'histoire après Condorcet. Certes tous les hommes qui savent et qui pensent quelque peu sont bien plus près en histoire du *Discours sur l'histoire universelle* que de l'*Essai sur les Mœurs*.

Voulez-vous voir un autre côté des choses? M. de Chateaubriand eut toute la hardiesse du génie lorsqu'il osa, en 1800, prendre parti pour la beauté littéraire, morale, artistique du Christianisme. Or, non-seulement il a lavé la foi chrétienne de la réputation de laideur poétique et littéraire que le XVIIIe siècle lui avait faite, le XVIIIe siècle, lui qui était si poëte et qui s'était montré si heureux dans les arts. Mais, sur ce point, l'apologétique chrétienne a repris l'offensive, et la perfection esthétique des œuvres chrétiennes est devenue un argument sérieux pour la vérité de la foi.

Enfin, sur le terrain le plus spécialement approprié à la polémique religieuse, par quelles évolutions la pensée humaine n'a-t-elle pas passé de nos jours? Quand les mensonges contre la Bible, quand les critiques honteuses et ignorantes ont été démayées, il a fallu que le Christianisme essuyât l'effort gigantesque, du moins en apparence, de cette exégèse moderne, monstre d'érudition, de forfanterie et de critique aventureuse, plus redoutable parce que les hommes sur lesquels elle s'appuyait prenaient encore le nom de chrétiens. Cette crise, le Christianisme l'a vue passer, et maintenant elle est près de finir. Mais qui ne sent jusqu'à quel point elle a dû et doit encore stimuler, rafraîchir, renouveler la science sacrée?

Or, dans toutes ces voies, ce qui est fait est peu de chose comparé à ce qui reste à faire. On a produit le germe; on ne l'a

pas développé. On a repoussé l'ennemi; on ne s'est pas agrandi à ses dépens. On a démoli les théories antichrétiennes; on n'a pas constitué les théories chrétiennes. Aider à la rénovation des sciences en y faisant entrer l'élément de la philosophie catholique; de l'histoire, en complétant le travail qui a été commencé par des hommes adversaires, pour la plupart, ou du Christianisme ou de l'Eglise, et en opérant pour l'universalité de la science historique ce qui s'est fait à peine pour quelques parties; des arts, en donnant à l'art chrétien sa philosophie, ses lois, sa critique et plus encore son application : voilà une portion de ce qui reste à faire dans le champ immense de l'apologétique chrétienne.

Du reste, que nous luttions comme citoyens par l'usage des droits politiques ou comme écrivains par la parole, que notre combat soit sur le terrain de la polémique journalière ou sur celui de la vérité absolue (et les chrétiens ne doivent négliger, ne doivent abandonner, ne doivent décrier aucun de ces genres de combats), souvenons-nous bien que Dieu, qui donne la victoire, la donne comme il veut. Le succès de l'Eglise sera peut-être, et par le moyen qui l'amènera, et par les résultats qu'il entraînera, et par la position qu'il fera à tous, Eglise, Etat, prêtres, citoyens, tout autre que ne le rêve nul d'entre nous. Vaincus sur le terrain où nous combattons, nous serons peut-être vainqueurs là où nous ne combattons pas; ainsi nous mène la Providence. Quand on lit l'histoire de l'Eglise, on voit dans chacun de ses succès quelque chose d'imprévu, de surnaturel, de surhumain; Dieu le veut ainsi, pour que nul homme ne se glorifie d'avoir sauvé l'arche sainte. L'histoire de l'Eglise nous enseigne à attendre le succès, mais jamais à présumer quel sera le succès.

Franz DE CHAMPAGNY.

LA CORSE EN 1844.

Il s'est passé en 1830, dans la Méditerranée, un fait dont le retentissement n'est pas près de finir, et qui a été particulièrement fatal à la Corse : c'est la conquête de l'Algérie. Sans le coup d'éventail de Hussein-Dey, sans les événements qui en ont été la suite, une partie de l'activité que la révolution de Juillet a communiquée aux esprits, principalement chez les classes moyennes, se serait portée, de la Provence et même de l'intérieur du royaume, sur cette île où les capitaux et le travail sont destinés à opérer de si désirables métamorphoses, et sa situation en eût été sensiblement modifiée. Au lieu de cela, les millions de la France ont pris et suivent depuis quatorze ans la route d'Alger. Après quelques tâtonnements fâcheux, mais inévitables, la colonie commence à prospérer, et, grâce à l'intelligent emploi des troupes aux travaux publics, elle possède déjà le moyen le plus actif de dominer et de civiliser le pays, un réseau de bonnes routes qui s'étend et se ramifie chaque jour. Je me borne ici à constater un fait, sans regretter le cours des événements. La mission que la France remplit en Afrique est une mission providentielle, et, quels que soient les sacrifices d'argent et d'hommes qu'elle coûte à ses enfants, c'eût été s'affaisser et déchoir que de la récuser. Cependant, tandis que cette rénovation s'accomplit dans l'Algérie, l'état présent et l'avenir de la Corse ne laissent pas que de préoccuper de temps en temps quelques esprits sérieux, et ceux-là prétendent que les améliorations s'y opèrent trop lentement, que le progrès n'y est pas aussi rapide qu'il pourrait, qu'il devrait l'être. Voilà ce que disent aussi les Corses, tout au moins ceux du littoral, mais surtout les impatients d'Ajaccio et de Bastia; car, si l'on consultait les bergers et les montagnards de l'intérieur, il n'est pas sûr qu'ils fissent des vœux bien ardents pour la réalisation d'un état de choses qui doit ne leur donner un peu de bien-être qu'en retour d'une augmentation de travail.

Il n'est peut-être pas de pays au monde qui ait été plus étudié, plus observé, qui ait donné lieu à plus de mémoires et de rapports que la Corse. Ne parlons pas des temps héroïques, des Carthaginois, des Ro-

mains, des Goths et des Vandales, des Arabes, des Pisans, des Génois, auxquels elle a tour à tour appartenu, tantôt rongeant son frein en silence, le plus souvent se battant avec une énergie admirable, toujours décimée, exploitée, jamais gouvernée. Depuis quatre-vingts ans seulement qu'elle fait partie de la France, combien de projets pour améliorer et civiliser l'île se sont entassés dans les cartons de la guerre, de l'intérieur, de la justice, de la marine, des finances ! Cependant, malgré tous ces travaux, ou plutôt à cause de leur nombre et de leur divergence, l'état de la Corse est resté complétement stationnaire jusqu'en 1830. La situation de l'île n'empirait pas, mais elle ne participait pas au mouvement ascensionnel de bien-être qui s'est opéré presque visiblement dans la France continentale pendant les quinze années de la Restauration. Depuis quinze ans, au contraire, une impulsion nouvelle, incontestable, lui a été communiquée. Que le premier hommage en soit rendu à qui de droit, à la vapeur. Avant cette époque, le bateau-poste, qui faisait une fois par semaine le trajet de Bastia à Toulon, restait souvent huit à dix jours en route, et plus d'une fois le vent du nord-ouest le jetait dans le port de Gênes et de Livourne. Du jour où les paquebots à vapeur ont remplacé les anciens bateaux-postes à voiles, les communications de la métropole avec la Corse sont devenues aussi régulières que le sont celles avec Bayonne ou Marseille, et le capitaine Valzi, un des marins les plus habiles et les plus intrépides de la Corse, est cent fois sorti de la méchante crique qu'on appelle le port de Bastia par la mer la plus détestable, par les vents les plus contraires, promettant à ses passagers effrayés de les déposer au bout de vingt-quatre heures sur le port de Toulon, et tenant sa promesse exactement. Un bonheur n'arrive jamais seul. Quelques années après, grâce aux actives sollicitations de l'administration locale, le gouvernement a proposé et les Chambres ont voté en deux fois un crédit de 10 millions, destiné à créer des routes, assainir des marais, améliorer des ports. En même temps, plusieurs spéculateurs étrangers ont apporté dans l'île leur activité, plus précieuse encore que les capitaux dont ils disposent ; car c'est moins l'argent qui manque à la Corse que la volonté et l'énergie suffisante pour le faire fructifier. Un négociant de Marseille a fait construire près d'Ajaccio, à la source thermale de la Caldaniccia, des piscines et des bâtiments grâce auxquels ces eaux sont de jour en jour plus fréquentées. Une compagnie a acheté, sur la côte sud-est de l'île, l'immense domaine du Migliacciaro, s'étendant sur sept communes, traversé en outre par quatre rivières considérables, et ne contenant pas moins de vingt-cinq mille hectares de superficie, dont sept mille environ en plaines et coteaux susceptibles de culture, d'irrigation, le reste en montagnes et vallées couvertes de makis et de forêts renfermant plus d'un million d'arbres propres aux constructions maritimes. Le Migliacciaro sera un jour pour la Corse une mine d'or inépuisable, car la fécondité de son

sol est prodigieuse, inouïe. Malheureureusement l'insalubrité de l'air y est telle aujourd'hui que les bras manquent à la terre, et qu'un surveillant, à la figure hâve et pâle, surveille seul, pendant la plus grande partie de l'année, cette vaste ferme qui demanderait des travailleurs par centaines, et où plusieurs des premiers acquéreurs sont morts de la violence des fièvres. La compagnie corse lutte encore aujourd'hui avec courage contre une multitude d'embarras, inhérents, du reste, à presque tous les commencements ; elle espère dans l'avenir, et l'avenir, en effet, ne saurait lui manquer. Enfin, et pour ne parler que des exploitations principales, un autre capitaliste, M. de La Gironière, a établi, à quelques minutes de Bastia, sur le littoral même, des hauts-fourneaux qui promettent des résultats beaucoup plus prompts, car le combustible abonde en Corse, et l'île d'Elbe est en face pour fournir aux usines de la Toga le minerai le plus riche, le plus abondant, en attendant que les routes en construction permettent d'utiliser les nombreuses mines du pays.

Si l'on veut passer par la transition la plus brusque, et c'est ce qu'un voyageur a de mieux à faire, de la civilisation française à la nationalité corse proprement dite, il faut prendre à Marseille le paquebot de l'État qui doit vous débarquer à Ajaccio [1]. C'est en effet dans cet arrondissement, sans préjudice de ceux de Sartène et de Corte, qui l'avoisinent, que la *vendetta* fait le plus de victimes, et un mois ne se passe guère sans que la *Gazette des Tribunaux*, plus complète sous ce rapport que les journaux de l'île, n'annonce quelque nouveau crime dont le coupable, j'allais dire le héros, a gagné les makis. Vue dans le lointain, par un beau ciel de septembre, l'île de Corse offre à l'œil une succession de dentelures aux arêtes vives et hardies. A une demi-lieue d'Ajaccio, le bateau passe rapidement au milieu d'un groupe d'îlots au sommet desquels on aperçoit des ruines abritant une hutte de berger.

[1] Soit dit en passant, la traversée est beaucoup trop chère à 50 francs, même pour les premières places. Puisque le gouvernement a sérieusement l'intention d'améliorer la condition sociale et matérielle d'un département si précieux pour la France à tant de titres, il devrait provoquer la fréquence des communications, fût-ce au risque de quelques sacrifices, et rien ne remplirait mieux ce but que de fixer le prix de passage à 25 francs, ce qu'il était avant que le point de départ des bateaux de la correspondance eût été transféré de Toulon à Marseille. La commodité des nouveaux bateaux ne justifie pas cette augmentation, car tout se perfectionne autour de nous dans l'industrie, cependant les prix tendent toujours à baisser. Attirer les Corses sur le continent et les mettre en contact avec notre civilisation et ses exigences compensées par tant d'avantages ; d'un autre côté, exciter les touristes et les capitalistes à visiter la Corse pour se convaincre par eux-mêmes, ceux-ci, de l'extrême douceur de son climat, de la beauté de ses rades, ceux-là de la fertilité et des ressources de son sol, voilà peut-être le moyen le plus efficace, le plus prompt, et sans contredit le plus facilement exécutable pour atteindre le résultat cherché depuis si longtemps par tant de gouvernements.

Vous demandez le nom de ces îles, dont l'une vient d'être récemment dotée d'un phare : « *les Sanguinaires,* » répond un passager corse avec lequel vous aurez lié connaissance. Quant à l'explication de ce nom, il ne la connaît pas et n'a jamais songé à s'en informer ; probablement il le trouve très-naturel. Un peu plus loin, et à mesure que le bateau se rapproche de la côte, on aperçoit distinctement un magnifique jardin d'orangers et un grand nombre de jolies chapelles blanches, éparpillées çà et là sur le versant méridional de la colline. Vous vous informez de la destination de ces chapelles, et l'on vous apprend que ce sont autant de tombeaux. C'est là que les principales familles d'Ajaccio conservent avec un soin pieux les restes de ceux qui ont vécu. Mais le bateau ne s'arrête pas. Vous laissez à votre gauche le magnifique hôtel de la préfecture et le séminaire, constructions récentes, toutes deux admirablement situées ; bientôt, après avoir tourné une petite pointe qui coupe les vagues du large, le bateau se trouve dans un des plus beaux ports de la Méditerranée. En un instant il est entouré de petites barques se disputant vos bagages, ni plus ni moins que si vous quittiez le Rhône à Avignon. Il n'y a que le dialecte de changé. Cependant, vous mettez pied à terre ; mais déjà les trente ou quarante curieux qui étaient venus attendre l'arrivée du paquebot ont disparu et les rues sont désertes. On vous conduit à l'hôtel en passant par une avenue d'orangers sauvages qui, bien que fort jeunes encore, promettent d'être magnifiques d'ici à quelques années. Faut-il le dire pourtant ? Ce qui vous frappe davantage dans cette arrivée, ce qui répond le mieux à l'état de votre esprit, aux souvenirs de vos lectures et à vos impressions du moment, ce n'est ni la beauté de la rade, ni cette promenade d'orangers en pleine terre, ni l'idée que vous êtes dans la ville natale de Napoléon ; j'ai remarqué avec beaucoup de voyageurs que nulle part on ne parlait moins de Napoléon qu'en Corse [1]. Les îles Sanguinaires, les chapelles blanches de la côte, les makis dont la colline située en face du port est couverte, et d'où plus d'un bandit, au même instant peut-être, envoie ses sommations et ses interdictions ; voilà à quoi l'on songe en quelque sorte malgré soi et ce qui vous préoccupe à coup sûr le plus vivement.

Ces makis, que le préfet peut voir de son hôtel même, ressemblent à des taillis d'une dixaine d'années, et sont composés, comme tous ceux de la Corse, d'arbousiers, de myrtes, de bruyères, de pistachiers-lentisques. L'île presque entière en est couverte, sauf trente-cinq mille hectares de terres cultivées, qui forment à peu près le dixième de sa superficie. On a proposé souvent de mettre le feu à ces broussailles afin d'ôter aux bandits la facilité qu'elles leur offrent de se soustraire aux recherches de la justice ; mais le makis repousserait au bout

[1] Chaque année pourtant, le conseil général de la Corse émet le vœu que l'ostracisme qui frappe la famille de Napoléon soit levé.

de quelques années ; et puis, comment arrêter le feu sur la limite même des vignes, des champs productifs ? D'ailleurs, les bergers sont là pour remplir, sans le vouloir bien entendu, les intentions des réformateurs. Il ne se passe presque pas de jour que l'incendie n'éclate sur quelque point de la Corse, non par l'effet de la malveillance, mais par l'incurie d'un berger. Combien de fois il s'est communiqué ainsi du makis à quelque belle forêt comme il y en a tant en Corse ! Ces forêts sont au nombre de cinquante environ. Il faut avoir vu celles de Vizzavona, sur la route d'Ajaccio à Bastia, d'Aïtone et de l'Indinosa, à l'ouest, de Marmano, de Predanello, à l'est de l'île, pour comprendre les merveilleux effets produits par ces colonnades de pins-laricios, hauts de cent trente à cent cinquante pieds sur un diamètre de sept à huit pieds et droits comme un obélisque. En outre, les sapins, les pins, les épicéas, les hêtres, les chênes blancs, les châtaigniers, les chênes verts et les chênes-liéges, enfin les plus belles et les meilleures essences y acquièrent une grandeur admirable. Malheureusement, toutes ces forêts sont dans l'état d'abandon le plus déplorable, et, faute de chemins, la marine de Toulon est forcée de s'approvisionner en Russie. Deux d'entre elles, celles de Vizzavona et d'Aïtone, ont été exploitées pendant quelque temps, mais les difficultés du transport y ont bientôt fait renoncer. Les mêmes entraves s'opposent, en outre, à ce que l'on tire parti des minéraux si nombreux et si variés de l'île. Plusieurs ingénieurs distingués ont reconnu en Corse des mines de fer, de cuivre, de houille, de plomb, d'amiante, d'albâtre, de manganèse, etc., etc. Qui ne sait aussi qu'elle possède de magnifiques granits, du porphyre, du vert-antique dont les sculpteurs de Florence font des ouvrages du plus grand prix ? Par malheur encore, les richesses minérales sont, comme les forêts, séparées de la côte par une succession de vallées où nulle route frayée ne conduit, et leurs habitants n'en ont retiré aucune espèce d'avantages jusqu'à ce jour.

On se tromperait étrangement si l'on s'attendait à trouver en Corse un type de figure cruel, féroce, en rapport avec la fréquence des meurtres et des assassinats qui s'y commettent. Un médecin en chef du bagne de Toulon a dit que, parmi tous les condamnés pour attentats sur les personnes qui peuplent ce bagne, les Corses sont ceux dont la physionomie est la moins caractéristique et la plus impénétrable. Le Corse, principalement l'habitant des montagnes, est petit de taille ; son front est peu élevé, ses traits manquent d'ampleur, mais le regard est plein de feu et d'intelligence. Parmi les femmes, même chez celles du peuple, malgré les rudes travaux auxquels elles sont condamnées de bonne heure, vous remarquerez souvent un profil antique, quelque chose de noble et de triste, que relève l'antique *faldetta*, cette jupe noire repliée sur la tête, à l'espagnole, comme je l'avais déjà vu porter aux femmes d'Anvers. Sur le continent, les habitants des montagnes se distinguent

par la vigueur et le développement de leurs formes ; c'est le contraire qui a lieu en Corse, et il en est de même, au surplus, chez tout ce qui est doué de vie. Les bœufs, les bêtes ovines, le cheval participent à cet amoindrissement ; mais chez le dernier, ce que les agriculteurs considèrent comme un défaut sera une qualité précieuse tant que la Corse n'aura pas de chemins. Il faut avoir voyagé par les sentiers actuels, véritables casse-cous, décorés cependant du nom pompeux de chemins vicinaux, pour apprécier à leur juste valeur les services du cheval corse, qui joint à la sûreté du pied une sobriété pour le moins comparable à celle du mulet espagnol.

L'hospitalité corse est célèbre ; c'est une qualité que les progrès de la civilisation affaibliront peut-être, mais que personne n'a contestée jusqu'à ce jour. Il en est de même du désintéressement à l'égard des étrangers, bien qu'il soit moins connu. Qu'un paysan, qu'un montagnard qui vous a reçu sous son toit refuse noblement la rémunération qu'on croit devoir lui offrir, cela se conçoit encore ; mais de la part du gardien d'une église ou d'un jardin que l'on aura dérangé hors des heures de son service, la même susceptibilité n'est-elle pas un fait curieux et touchant? J'en ai eu plusieurs fois des exemples, notamment un jour, à Bastia. Je visitais, près de la citadelle, une petite église dont les murs et le plafond sont littéralement couverts de sculptures et complétement dorés, ce qui n'empêche pas l'église, œuvre des Génois, d'être construite avec assez de mauvais goût. Avant de sortir, je voulus glisser une pièce dans la main du sacristain, qu'on était allé chercher exprès pour moi, mais il la retira aussitôt. Et pourtant, à vingt lieues de là, à Livourne, à Florence, dans toute l'Italie enfin, il n'est pas de gardien d'église ou de musée qui ne tende ignoblement la main, avec une physionomie et des paroles à donner le dégoût. Quant à la simplicité des mœurs corses, elle a été longtemps patriarcale. A son retour d'un voyage à Naples, Pascal Paoli trouva des vitres aux fenêtres de la maison paternelle. « Qu'est cela? dit-il à son frère, en s'approchant de la croisée ; il n'y en avait pas avant mon départ. » Et il brisa tranquillement les vitres avec son bâton. La maison que M. Pozzo di Borgo, l'ancien ambassadeur de Russie, possédait à Oleta, sa commune natale, celle du maréchal Sébastiani, à la Porta, ne sont plus meublées sans doute d'une manière aussi primitive que l'habitation de leur illustre compatriote, et l'on n'arrive pas au premier étage par une échelle ; mais le plus mince marchand du continent trouverait certainement ces maisons beaucoup trop simples pour sa grandeur.

Pourquoi faut-il que les qualités naturelles des Corses soient si souvent viciées, dénaturées par leur excès même? Par dévouement à sa famille ou à quelque personnage puissant qui le protége, et dont il s'est volontairement constitué le client, lorsqu'il n'a pas lui-même une importance suffisante pour se défendre dans l'occasion, le Corse commet-

tra des actes véritablement infâmes ; il mentira à la vérité, à sa conscience, avec un air de bonhomie, une astuce machiavéliques. Il n'y a pas trois ans, à Bastia, deux cents hommes, deux cents faux témoins, s'étaient ligués dans une affaire célèbre pour faire condamner un innocent. Heureusement l'iniquité n'a pas été consommée ; néanmoins, grâce à leur nombre, les faux témoins ne furent pas punis. Comment envoyer deux cents hommes aux galères d'un seul coup ? Le faux témoignage est une des plaies morales de la Corse, plaie d'autant plus difficile à guérir que les faux témoins ont presque toujours un mobile qui, à leurs yeux, non-seulement excuse et justifie, mais ennoblit tout : le dévouement. Noble et rare dévouement, en effet, que celui qui envoie un innocent aux galères ou à l'échafaud !

Un écrivain de l'antiquité, Strabon, a dit des Corses qu'ils n'étaient pas même propres à faire des esclaves. Cet anathème, dont la Corse a le droit de se glorifier aujourd'hui, prouve que, de tout temps, l'indépendance a été sa passion dominante. *Prima lex ulcisci*, a dit aussi Sénèque en parlant des Corses, chez lesquels il fut exilé, et qu'il n'aimait guère, ce qui n'était pas de leur faute assurément. Un gouvernement libéral, une justice impartiale pouvaient donc seuls maintenir la tranquillité dans l'île, et y préparer graduellement les esprits à la civilisation ; mais c'est un des grands malheurs de la Corse que sa situation au milieu d'un continent sillonné par mille navires l'ait toujours mise à la merci de la puissance prépondérante. Gênes y semait volontairement la division entre les principales familles, encourageant, absolvant l'assassinat au gré de ses intérêts, entretenant la dénonciation, vendant ses arrêts à prix d'or. Sous sa domination, il y a eu des années néfastes où, sur une population de cent quarante mille habitants, plus de mille morts violentes étaient dénoncées à la justice. Pendant l'époque où il gouverna ses compatriotes, Pascal Paoli prit une mesure énergique dont les résultats furent des plus heureux : il rendit les familles responsables des assassinats commis par quelqu'un des leurs, et la situation de l'île s'améliora sensiblement. A plusieurs reprises, le désarmement produisit d'assez heureux effets. La République avait doté la Corse de l'institution du jury, mais cet essai ne réussit pas, et un an après le jury fut supprimé. Sous la Restauration, du 1er janvier 1821 au 31 décembre 1832, il a été commis en Corse 1521 homicides ou tentatives d'homicides, environ 127 par an. Enfin, en 1830, le jury fut rétabli ; mais en Corse plus qu'ailleurs encore l'exercice de ce nouveau pouvoir exigeait un apprentissage, et, pendant plusieurs années, les jurés se montrèrent d'une indulgence excessive, principalement pour les crimes envers les personnes. Il ne pouvait en être autrement. Tous les trois mois, avant la session, ceux que le sort avait désignés recevaient, sous forme de lettre anonyme, les menaces les plus violentes. On cite même à ce sujet dans l'île une curieuse anecdote. Un juré avait à se rendre d'Ajaccio à Bastia, où se tiennent les assises. La

distance qui sépare ces deux villes est de trente-cinq lieues, et chaque jour une diligence, la seule qui existe en Corse, fait le trajet en vingt-quatre heures. Au lieu de suivre la route de terre, le juré dont il s'agit jugea plus prudent de passer par Toulon, à l'aller comme au retour, préférant faire deux cents lieues pour ne pas s'exposer à se trouver en face de quelque escopette ennemie, en traversant la forêt de Vizzavona ou la malencontreuse commune de Bocognano. De 1831 à 1837, les attentats contre les personnes s'étaient élevés, en Corse, à 156 par an. Mais depuis cette époque le jury a fait preuve de plus d'independance, de plus d'énergie, et la moyenne de ces attentats est descendue à 100 environ. C'est 27 de moins qu'au temps où une cour spéciale siégeait en Corse, et la population a pourtant augmenté d'une manière sensible depuis quinze ans. On ne saurait donc nier l'heureuse influence du rétablissement du jury, et je crois avec ses partisans que, si faible que soit la peine, la condamnation d'un Corse par ses égaux, ses compatriotes, ayant les mêmes passions, les mêmes préjugés, le même faux point d'honneur que lui, est plus efficace et prépare plus sûrement un meilleur avenir que n'eût pu le faire une condamnation beaucoup plus rigoureuse prononcée par une espèce de cour prévôtale.

Toutefois, l'amélioration que je viens de signaler n'est pas régulière, constante, et, de temps en temps, de tristes recrudescences annoncent que le vieux levain dont parle Sénèque fermente encore dans l'île. Ainsi, dans la quatrième session de la cour d'assises de 1842, qui ne dura pas moins de quarante-deux jours, le tableau présentait le chiffre énorme et devenu insolite de quarante et une affaires. Deux seulement furent renvoyées à la session suivante, toutes les autres furent jugées. En voici le détail.

Assassinats, 5 ; — tentatives d'assassinat, 4 ; — meurtres, 13 ; — tentatives de meurtre, 7 ; — coups et blessures graves, 2 ; — infanticide, 1 ; — complicité de viol, 1 ; — faux, 2 ; — enlèvement de mineurs et complicité, 2 ; — vol, 3 ; — destruction de moulin, 1. — Total, 41 accusations.

Il est curieux maintenant d'étudier les verdicts du jury corse dans ces affaires. Ils donneront une idée des obstacles que l'établissement de la législation nouvelle a dû rencontrer dans l'île.

Un seul assassinat a été puni des travaux forcés à perpétuité ; un autre l'a été de cinq ans, trois d'*un an* de prison.

Une tentative d'assassinat a été punie de cinq ans de prison, les autres d'un an.

Un meurtre a été puni de douze ans de travaux forcés, un autre de dix ans de réclusion ; les autres depuis cinq ans jusqu'à dix mois de prison.

La punition la plus grave infligée aux tentatives de meurtre n'a pas excédé dix mois de prison.

Coups et blessures, deux mois.
Infanticide, deux mois.
Complicité de viol, faux, cinq ans de réclusion.
Deux vols, cinq ans de réclusion, un an de prison.
Destruction de moulin, cinq ans de prison.

Neuf acquittements concernant cinq assassinats et complicité d'assassinat, deux enlèvements de mineurs, un faux et un vol, complétèrent les travaux du jury pendant cette interminable session[1].

Telle est la Corse avec ses passions, ses préjugés, ses instincts bons et mauvais ! Un homme s'embusque derrière un taillis pour en assassiner un autre, en règle avec sa conscience parce qu'il a dit à son ennemi de *se garder*, et cet homme n'est condamné, on vient de le voir, qu'à quelques années, le plus souvent à quelques mois de prison. En même temps, ceux qui l'ont jugé avec cette modération enverront en prison pour cinq ans le voleur de quelques méchants ustensiles qui ne valaient peut-être pas 20 francs.

On vient de voir le tableau d'une session des assises ; mais voici un document plus déplorable encore : c'est le relevé des arrestations opérées dans une année par le bataillon des voltigeurs corses, espèce de gendarmerie locale, se composant de quatre cents hommes, dont quelques-uns, dit-on, n'ont eu d'autre but, en s'y enrôlant, que de venger une injure ; de sorte que l'Etat les paie généreusement pour satisfaire, à l'abri de toute poursuite, un ressentiment particulier. Je transcris littéralement la note du journal de l'île qui donne ce relevé.

« Le bataillon des voltigeurs corses a opéré cette année 245 arrestations ainsi réparties : prévenus d'assassinat, 12; de meurtre, 9; de vol, 13; de divers crimes et délits, 72; déserteurs, 27; pris en flagrant délit, 60; porteurs d'armes prohibées, 39; débiteurs envers l'Etat, 13. En outre, cinq individus ont été *détruits;* ce sont les redoutables bandits Stefanini, Giorgi, Giacomolo, Vincentelli et Lucciani père et fils. »

Puis, un peu plus bas, même numéro :

« Le 28 décembre au soir, le bandit Orsatelli (Antoine), de Favalillo, est tombé sous les coups des gendarmes Monti et Riscori, dans la commune de Poggio di Venaco. Ce malfaiteur, accusé de plusieurs crimes, s'était rendu redoutable dans l'arrondissement de Corte. Sa *destruction* est un véritable service rendu au pays. »

On croit peut-être que c'est là tout. Hélas ! non. Outre le bataillon

[1] Vers le milieu de la session, les jurés de l'intérieur furent autorisés à se retirer, et ceux de Bastia siégèrent seuls. Plus éclairés et moins exposés aux ressentiments, ceux-ci se montrèrent, comme toujours, beaucoup plus sévères. Qu'en arriva-t-il ? Vers la fin de la session, une tentative de meurtre fut punie de douze ans de travaux forcés, tandis que, quelques jours auparavant, un assassin n'avait été condamné qu'à trois ans de prison. Ces anomalies, fâcheuses partout, produisent en Corse un effet déplorable, et il importe essentiellement de ne rien négliger pour en prévenir le retour

des voltigeurs corses, il y a dans l'île deux compagnies de gendarmerie, et elles ne restent pas inactives. En voici la preuve, puisée à la même source.

« Nous avons constaté, dans notre précédent numéro, les arrestations opérées par le bataillon des voltigeurs corses ; aujourd'hui nous enregistrons celles opérées par les 1re et 2e compagnies de gendarmerie, et nous voyons avec plaisir ces deux corps rivaliser de zèle et d'activité : assassins, 57 ; meurtres, 39 ; voleurs, 43 ; perturbateurs du repos public, 9 ; incendiaires, 3 ; arrêtés en vertu d'un mandat, 133 ; étrangers sans passeports, 22 ; déserteurs, 35 ; prévenus de divers crimes, 51 ; porteurs d'armes prohibées, 39 ; débiteurs envers l'Etat, 37 ; rébellion envers la force armée, 6 ; mendiants, vagabonds sans aveu, 2. Total, 476. »

Total des individus arrêtés dans l'année par les voltigeurs et les gendarmes, 721 ; parmi lesquels 60 prévenus d'assassinat, 48 de meurtres et 56 de vol !

Ce qui est déplorable, ce qui indigne véritablement quand on lit les comptes-rendus de la cour d'assises de Bastia, c'est la futilité des motifs pour lesquels tant de sang est versé. C'est tantôt une femme blessée de deux coups de stylet par un propriétaire, pour avoir détourné l'eau qui devait passer dans son enclos. Une autre fois, une bergère est blessée aussi de deux coups de stylet dans le dos en voulant reprendre une de ses brebis. Le 16 février 1842, le berger Giafferi veut traverser avec son troupeau un pâturage appartenant à Casanova qui s'y oppose, et, dans la dispute, lance une pierre sur Giafferi ; au même instant, celui-ci sort un pistolet et fait feu sur Casanova, qu'il blesse à l'épaule. Vers la même époque, deux journaliers lucquois jouaient aux boules près de Bastia : un jeune homme de vingt ans, Andréani, veut avoir les boules. Refus. Bientôt il reparaît armé d'un fusil, se poste derrière une haie et somme les Lucquois de lui apporter les boules. « Viens les prendre, » lui dit l'un des joueurs, et au même instant il tombe frappé d'une balle au flanc droit.

Il y aurait mille exemples de ce genre à citer. Tous les ans, une centaine d'individus sont ainsi tués pour une querelle sans portée, pour un misérable intérêt, un préjudice de quelques sous ; car les questions où deux familles puissantes, deux partis sont en jeu deviennent plus rares de jour en jour. Le meurtre ou l'assassinat consommé, le coupable gagne les makis, ce qui lui est facile, et, suivant l'expression consacrée, se dispose à *tenir la campagne*, c'est-à-dire à dépister les voltigeurs, les gendarmes, à les tuer au besoin. Un grand nombre de bandits parviennent à passer en Sardaigne ; d'autres, plus insouciants, plus attachés au sol ou plus pauvres, s'établissent dans le pays, et les familles se font un devoir de fournir le malheureux, le *disgraziato*, comme on l'appelle, de poudre, de pain et de vêtements. On raconte que, du fond des makis, quelques-uns d'entre eux s'érigent en justiciers de la contrée, réforment les arrêts iniques et protégent l'opprimé

contre le puissant : c'est là une pure fiction. Entraînés d'un crime à un autre crime, la plupart des bandits deviennent la terreur de l'arrondissement qu'ils ont choisi pour en faire le théâtre de leurs exploits, et, suivant l'expression des journaux de l'île, presque toujours ils finissent par être *détruits*. Détruire des hommes ! En France, sur le continent, on ne détruit, Dieu merci, que les sangliers et les loups !

J'ai parlé plus haut des sommations et des interdictions signifiées par les bandits contumaces. C'est vraiment une honte pour la Corse que l'odieuse domination exercée par ces hommes au profit de leurs rancunes, de leurs inimitiés, et l'on a peine à comprendre que des conseils municipaux, des communes entières se soumettent, sans mot dire, et lâchement, il faut bien l'avouer, aux injonctions qui leur sont adressées de la sorte. Les demandes d'argent qu'il faut déposer dans le tronc d'un arbre, à un endroit désigné, sont des bagatelles pour les *rois de la campagne*. Voici, par exemple, l'extrait d'une lettre que les bandits du Fiumorbo écrivirent, il y a quelques années, à un fermier de Migliacciaro :

« *Les bandits du Fiumorbo à M. Brani.* Notre position nous oblige à chercher les moyens de pourvoir à notre subsistance. Vous avez à payer une redevance en blé, pour la portion du domaine de M. Morelli que vous cultivez ; nous vous invitons à la remettre à la personne que nous vous enverrons, et qui la recevra telle que vous déclarerez, par serment, la devoir. Nous vous prévenons que, si le moindre obstacle est mis à l'exécution de cette mesure, par la force publique ou particulière, vous et votre famille en répondrez sur votre personne et sur vos biens. Nous vous prions de faire une sérieuse attention à cet avertissement, dont vous reconnaîtriez bientôt l'exactitude, si vous n'y aviez pas égard. *Vos compatriotes, lesdits bandits.* »

Or, voici le résultat de cette singulière missive. Un des colons qui avait essayé de faire intervenir la gendarmerie fut obligé de se cacher ; un autre fut conduit sur les aires, et forcé, le stylet sur la gorge, de ratifier sa propre spoliation. Sur quelques points, des ouvriers armés résistèrent aux bandits, qui n'osèrent les attaquer, et se rabattirent sur un autre colon chez lequel ils enlevèrent toutes les réserves de grains.

Mais cela n'est rien, et d'ailleurs ce fait remonte à plusieurs années. En voici quelques-uns beaucoup plus récents et bien plus significatifs. A quelques lieues d'Ajaccio, c'est M. Blanqui aîné qui a raconté le fait, et il mérite d'être rappelé, un contumace imagina de s'opposer au mariage d'un de ses parents. Comme on se disposait à passer outre, il écrivit au maire que c'en était fait de lui s'il célébrait le mariage. Effrayé, le maire donne sa démission et personne n'ose le remplacer. Que faire ? Les deux futurs vont s'établir à Ajaccio, espérant pouvoir s'y marier. A cette nouvelle, le bandit s'empare d'un proche parent du fiancé, l'entraîne dans les bois, et le force, pour prix de sa vie, de faire révoquer la déclaration de domicile qu'avaient déjà obtenue les

fiancés. Je ne sais quel a été le résultat définitif de cette odieuse terreur organisée contre deux familles, contre toute une commune par un seul homme, mais le mariage n'était pas célébré en 1843. « Ce bandit, ajoute M. Blanqui, écrivait officiellement aux autorités, sur une espèce de papier à tête orné de deux stylets en sautoir, soutenus par une carabine entourée de balles. Il a son timbre et ses emblèmes comme le *Bulletin des Lois.* »

On croit communément que la Corse est gouvernée par les lois générales du royaume, sous la surveillance d'un préfet, d'un commandant de division, d'un procureur général. Cela est vrai sans doute partout où les contumaces ne viennent pas entraver l'action de la loi ; mais qu'un bandit mette une commune en interdit, et, grâce à l'inqualifiable faiblesse de ses habitants, l'action de la loi et de l'administration sera suspendue jusqu'à ce que les voltigeurs corses aient *détruit* cet étrange usurpateur du pouvoir social. Veut-on encore un-exemple de l'insupportable tyrannie que les contumaces exercent ? J'emprunterai celui-ci à un ancien député, à M. Mermilliod, que les Corses ne sauraient accuser, pas plus que M. Blanqui, d'avoir dépeint leur pays sous un mauvais jour.

Il s'agit d'un bandit célèbre, de Santa-Lucia, qui s'était fait dans ces derniers temps un nom presque égal à celui des Théodore, des Brusco, des Gaffori, ses illustres prédécesseurs; car les réputations de bandits sont nombreuses en Corse, et chaque année en voit surgir de nouvelles. Il est inutile de rappeler ici tous les exploits de Santa-Lucia ; cela nous mènerait trop loin. Il y avait, comme disent les Corses, inimitié de sang, *inimicizia di sangue*, entre lui et la famille Quilichini. Santa-Lucia mit tout d'abord en interdit toutes les propriétés des Quilichini, qui furent par suite obligés de solliciter un dégrèvement d'impôt fondé sur la cessation complète de leurs revenus ; mais ceci n'est rien, et il n'est pas de petit bandit qui n'en fasse autant. Voici qui est mieux : un Quilichini possédait à Sartène la maison où le conseil municipal tenait ses séances. Que fit Santa-Lucia ? Il signifia au conseil municipal de donner congé, et le conseil municipal... il faut bien le dire puisque cela est vrai, se soumit à cette sommation. Qu'on n'aille pas inférer de là qu'il fût composé d'hommes sans courage ; mais en Corse l'attachement à la famille absorbe tous les autres sentiments. Il y a dans chaque commune des influences contraires, des *partis*, mais l'esprit civique, le dévouement à la chose commune, à l'agglomération, y sont, sauf quelques exceptions très-rares, presque partout à créer. Quant à Santa-Lucia, enhardi par le succès, il ne s'en tint pas là. Une de ses sœurs, âgée de vingt ans, avait été impliquée dans le procès intenté à sa famille et mise en prison. Or, il faut savoir que les prisons de la Corse sont dans l'état le plus déplorable. Là dessus, tous les avis sont d'accord. A Corte, dit M. Mermilliod, qui, en sa qualité de député, a pu les visiter en dé-

tail, ce sont trois salles basses, humides et fétides, où sont entassés pêle-mêle coupables et prévenus, hommes et enfants, soldats et citadins. Une espèce d'entresol ou plutôt de soupente, prise sur la hauteur de l'une de ces salles, et n'ayant de jour ni d'air que par un grillage sur cette même pièce, est destinée aux femmes, placées ainsi en communication continuelle, sinon en contact, avec les détenus mâles. A Bastia, les prisonniers n'ont ni air ni jour. Des cabanons étroits et étouffés, pouvant contenir de cinq à dix personnes, renferment une centaine de détenus. Au surplus, les soldats qui les surveillent ne sont pas mieux traités, car ils ont à peine quelques pieds carrés pour se mouvoir dans la pièce qui leur sert de corps de garde. Du reste, même mélange des prévenus et des condamnés, des adultes et des enfants, etc. Quant à la prison de Sartène, qu'on se figure, sous une voûte servant de passage, deux excavations pratiquées au niveau du sol, sur une hauteur de trois pieds; puis, au devant de cette double cavité, où l'on ne pénètre que sur les genoux, une grille à travers laquelle le passant aperçoit, grouillant dans l'ombre d'un cachot, quelques êtres à forme humaine, les uns cloués par la fièvre sur leur lit de camp, les autres se traînant, hâves et tuméfiés, dans l'espace étroit et fétide où s'accomplissent pour eux toutes les fonctions, même les plus dégoûtantes, de la vie physique.

« Oui, continue M. Mermilliod avec une juste indignation, j'ai honte de le dire, et cependant je ne me pique pas d'une philanthropie exagérée à l'endroit des criminels, nos chiens sont mieux traités dans leurs chenils que les prisonniers dans leurs cabanons de Sartène. Exposés à la vue comme des bêtes en cage, privés d'air et d'exercice, ils ne tardent pas à contracter des infirmités et des hydropisies dues à la nature de ce séjour, et n'en sortent souvent, au bout de quelques mois, que pour mourir misérablement des suites d'une simple détention préventive ou motivée par un délit purement correctionnel. Là enfin ne se trouve pas même la possibilité d'isoler tant bien que mal les deux sexes. »

Eh bien, c'est là, dans cet horrible lieu, que Santa-Lucia apprit un jour qu'on avait enfermé sa jeune sœur. L'idée de la savoir exposée aux insultes des malfaiteurs de tout genre qui peuplaient les cachots de Sartène le transporte de rage. Au même instant il écrit au procureur du roi :

« Vous avez le droit, lui dit-il, d'arrêter ma sœur si vous la croyez coupable; mais, ce dont aucune loi divine ni humaine ne vous donne le droit, c'est de livrer une fille jeune et belle aux violences de vingt misérables. Tuez-la, mais ne la prostituez pas... Si, une heure après la réception de cette lettre, ma sœur n'est pas sortie de ce repaire infâme, malheur, malheur sur vous ! »

Le procureur du roi s'empressa d'aviser, et il confia à la garde du concierge, qui l'admit dans son logement particulier avec sa famille, la sœur du bandit, dont la détention cessa bientôt, faute de preuves. Qui oserait blâmer ici la susceptibilité de Santa-Lucia ? Pourquoi n'avoir rien fait jusqu'à présent pour prévenir des sommations

aussi justes, aussi naturelles, et quel argument en faveur de la réforme des prisons de la Corse que la lettre de ce bandit !

On a pu voir que le prétexte des Corses, dans toutes leurs querelles, c'est le besoin de se *faire justice*. Cette prétendue passion pour la justice pourrait bien cacher, au contraire, une propension extraordinaire à la domination, au commandement, à l'amour du pouvoir, c'est-à-dire à l'injustice ; mais enfin les Corses affirment, croient même de très-bonne foi qu'ils ne veulent que leur droit. Ce serait donc d'une très-sage politique de faire en sorte que, dans aucun cas, leur confiance dans les arrêts de l'autorité ne souffrît la moindre atteinte, et pour parvenir à ce but, il serait essentiel que le plus parfait accord régnât sans cesse entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif. Malheureusement, il n'en a pas toujours été ainsi. Dieu me garde de parler ici d'une collision toute récente ! Il y a trop de haines, trop de passions là dessous. Mais les exemples de ces dissentiments ne manquent pas. En voici un qui a causé une extrême agitation dans l'île, il n'y a pas plus de trois ans. Il s'agissait d'une élection communale, et il faut savoir qu'en Corse ces sortes d'élections sont une occasion de troubles, d'animosités, d'intrigues, dont les petites menées qui se manifestent en pareille occasion dans les communes les plus divisées du continent ne peuvent même donner une idée. Ce qui se dépense de ruse, de finesse, ce qui se fait de diplomatie dans telle commune de la Corse pour l'élection d'un conseiller municipal, pour la nomination du maire, du *preponderante*, est inouï. Heureuse l'autorité lorsque les deux partis en présence n'en viennent pas aux mains et que l'élection ne se défait pas à coups de fusil ou de stylet ! C'est ce qui faillit avoir lieu le 28 juin 1840 à Sorio, dans l'arrondissement de Bastia. Un électeur rayé par le préfet avait été déclaré admissible par le tribunal de Bastia. Le jour fixé pour les élections, il s'installe au bureau, contrairement à la volonté du maire. Deux partis se forment ; les électeurs en viennent aux mains, et, la force publique étant impuissante à maintenir l'ordre, le maire lève la séance. L'assemblée est de nouveau convoquée pour le 23 août. Cette fois, le maire a requis une force armée imposante. Une brigade de gendarmerie à cheval, une à pied et un détachement de voltigeurs sont sur les lieux. L'électeur dont il s'agit se présente assisté d'un huissier ; mais le maire donne l'ordre formel et par écrit, au chef de la force publique, de ne pas le laisser entrer, bien qu'il soit porteur d'un jugement. Appelé à juger provisoirement, le bureau décide à l'unanimité, moins une voix, qu'il n'y a pas lieu d'admettre cet électeur à voter, et en même temps il déclare légale l'inscription de cinq électeurs, qui avait été attaquée devant le maire, le préfet et le tribunal. Enfin, l'élection se consomme au milieu des cris : *Aux armes! aux armes!* et pendant que toute la population, armée en effet, se montrait aux fenêtres et sur la terrasse de la salle des séances. Cependant, le

zèle et la ferme attitude de la gendarmerie parvinrent à prévenir une collision. Tel est le premier acte de ce drame municipal. Le conseil de préfecture approuva l'élection, mais on comprend que le parti hostile au maire ne se tint pas pour battu. Une plainte signée par neuf personnes fut adressée aux autorités administratives et judiciaires, depuis le président du conseil des ministres jusqu'au procureur du roi. Fidèle à tous les précédents, le ministre de l'intérieur répondit qu'au conseil d'État seul appartenait le droit d'accorder l'autorisation de poursuivre le maire de Sorio devant les tribunaux ordinaires. Cependant, un jour, sans notification aucune, sans mandat de dépôt, sans autorisation légale, l'autorité judiciaire de Bastia fit écrouer le maire de Sorio. Le préfet s'empressa de protester contre cette arrestation qu'il qualifia hautement d'*illégale*. Il écrivit au procureur général que l'affaire de Sorio, dont il existait de nombreux précédents dans l'arrondissement de Corte, aurait les suites les plus déplorables pour la tranquillité publique et l'administration du pays en général. En effet, dans chaque commune, le parti vaincu voudrait prendre désormais sa revanche sur un autre champ de bataille et appellerait le parti vainqueur à la cour d'assises. Les témoins ne manqueraient pas pour prouver toutes les énormités imputées à leurs adversaires, et l'écharpe municipale serait rejetée avec mépris par tous les hommes honnêtes... Quoi qu'il en soit, le tribunal persista, et le maire de Sorio fut renvoyé aux assises sous la prévention d'avoir : 1° attenté aux droits civiques d'un citoyen en lui enlevant le vote, bien qu'il fût porteur d'un jugement ; 2° admis à voter des individus dépouillés de ce droit par jugement ; 3° soustrait de la masse deux bulletins contenant des suffrages ; 4° acheté des suffrages à prix d'argent. Après sept mois passés dans ces horribles prisons de la Corse, il fut jugé et acquitté. Aussitôt il est confirmé dans ses fonctions de maire, et le sous-préfet de Bastia lui écrivit cette lettre qui fut rendue publique : « Je saisis cette circonstance pour vous dire que M. le préfet a éprouvé la plus vive satisfaction en apprenant votre acquittement au sujet des poursuites INJUSTEMENT dirigées contre vous, relativement aux dernières élections municipales. » Se figure-t-on maintenant l'effet que de pareilles divergences doivent produire sur des hommes intelligents, il est vrai, mais passionnés à l'excès, vains, présomptueux, prévenus en leur faveur et très-disposés, en outre, à ne pas reconnaître de meilleurs juges qu'eux-mêmes dans tous leurs différends ? Comment leur resterait-il quelque confiance dans les décisions de l'administration ou de la magistrature si de semblables conflits continuaient à provoquer tout à la fois leur défiance et leurs justes sarcasmes ?

J'ai parlé de l'intelligence naturelle des Corses. C'est là un fait incontestable que tous les voyageurs ont été à même d'observer et qui éclate surtout aux séances de la cour d'assises. Froids, impassibles en apparence, ils écoutent les dépositions avec une attention dont rien

ne les détourne et les discutent en légistes consommés. Souvent des traits d'une présence d'esprit fine, mordante, viennent embarrasser et surprendre le président ou le procureur du roi. « Eh quoi ! répliqua un jour un témoin à décharge au président des assises qui lui reprochait l'état de suspicion où il se trouvait pour avoir été l'objet d'une accusation capitale, suivie, il est vrai, d'une ordonnance de non-lieu, auriez-vous, monsieur, quelque raison personnelle de penser que les arrêts de la justice ne signifient rien ? » Or, le président auquel s'adressait cette apostrophe avait jadis été poursuivi lui-même comme meurtrier. Quant à l'instruction, elle est plus généralement répandue en Corse que sur le continent, et souvent l'on est étonné de rencontrer des bergers sachant lire et écrire avec facilité. Malgré la vie errante d'une partie considérable de la population, sur 1850 jeunes gens appelés à prendre part au dernier tirage, près de 700 seulement ne savaient ni lire ni écrire. Le nombre des criminels ayant reçu de l'instruction est aussi plus grand qu'en France, et cela s'explique, en outre, parce que le plus grand nombre des crimes et délits commis en Corse n'ont pas la misère ou la cupidité pour mobile. Jusqu'à présent, les Corses doués de quelque aisance envoyaient leurs enfants faire leur éducation en Italie ou sur le continent français. Dans le but de venir en aide aux familles moins aisées, le gouvernement accordait annuellement à la Corse vingt bourses dans nos colléges et douze bourses au séminaire d'Aix. C'était là, sans contredit, une très-bonne et très-utile mesure ; seulement, le nombre des bourses accordées étant devenu insuffisant, on aurait dû le tripler, le décupler même, s'il l'eût fallu. Au lieu de cela, on a préféré créer un collége royal à Bastia. Tout en rendant justice aux intentions qui ont provoqué cette mesure, il faut bien reconnaître qu'elle ne fera rien pour avancer l'assimilation si désirable de la nationalité corse avec les idées et les mœurs de la civilisation française. Combien on eût mieux travaillé pour atteindre ce but en favorisant, au prix de quelques sacrifices, l'envoi des jeunes gens de l'île dans les maisons d'éducation du continent !

Je n'ai encore rien dit du clergé de la Corse. Tandis qu'on ne compte guère en France que dix prêtres pour une population de dix mille âmes, il y en a environ vingt-cinq en Corse pour le même nombre d'habitants. Cela vient de ce que, dans la plupart des familles, frères et sœurs se dévouent généreusement pour assurer une plus belle position à leur aîné, chargé, à son tour, de les protéger de toute son influence, en cas de besoin. Il résulte de là qu'un grand nombre de jeunes gens embrassent l'état ecclésiastique sans y être portés, dit-on, par une vocation suffisante. Une partie de ces prêtres n'a pas, il est vrai, charge d'âmes, et, mêlée aux passions, aux partis de la commune, il paraît qu'elle n'a pas toujours été assez sage, non-seulement pour leur faire entendre des paroles d'amour et de paix, mais pour échapper à la con-

tagion de l'exemple. Cependant, ici aussi, des améliorations évidentes en promettent de plus grandes encore, grâce au zèle et à la surveillance de Mgr Casanelli d'Istria, évêque actuel d'Ajaccio. Nulle part, on peut le dire, la tâche du clergé ne sera plus belle qu'en Corse lorsqu'il en comprendra bien la haute portée, et il faut espérer que ce jour n'est pas loin. On s'apercevra de son influence quand le nombre des collisions et des guet-apens diminuera, quand la parole jurée devant l'image du Christ ne sera plus immédiatement violée dans un intérêt de famille ou de parti, soit qu'il faille soustraire un coupable au glaive de la justice ou faire condamner un innocent. On verra, enfin, que le clergé acquiert de l'empire sur les esprits, comme c'est sa mission et son but, lorsque l'oisiveté, l'amour du jeu et l'amour des armes tiendront une moindre place dans la vie des paysans et des montagnards. En attendant, les Frères de la Doctrine chrétienne déploient un zèle admirable dans quelques communes où l'on a eu le bon esprit de les appeler. Un des derniers visiteurs de la Corse, M. Mermilliod, a conseillé avec raison d'envoyer dans ce département, pour adoucir la sauvage cruauté de ses mœurs, des Frères de la Doctrine chrétienne et des soldats. C'est là un excellent conseil, qui aurait à coup sûr les meilleurs résultats. Malheureusement, le nombre des Frères des écoles chrétiennes établis jusqu'à présent en Corse est très-minime. Pourquoi donc le conseil général, pourquoi le gouvernement n'accordent-ils pas quelques fonds pour attirer de nouveaux Frères dans les cantons tourmentés, désolés par la *vendetta*, au plus fort des mauvaises passions? Ce serait un argent si utilement, si moralement employé! Car il faut dire qu'en Corse l'enseignement mutuel n'a pas réussi, tandis que l'établissement des Frères des écoles chrétiennes n'a rencontré nulle part cette opposition inintelligente et dénuée de raison dont quelques conseils municipaux du continent ont plus d'une fois retenti.

La Corse est le pays de l'Europe qui a le mieux gardé ses anciennes coutumes, dont un asservissement constant n'a pu encore, depuis plus de deux mille ans, détruire l'originalité. Le paysan corse est beaucoup moins superstitieux que celui du continent; cependant les femmes de quelques cantons croient à l'*annochiatura*, au mauvais œil : malheur à l'enfant à qui l'on aura désiré un sort prospère! les plus grandes calamités lui sont réservées. Il est vrai qu'il suffira, pour conjurer ce fatal destin, de faire un vœu diamétralement contraire et d'appeler sur la tête menacée toutes les infortunes imaginables. Aucune particularité ne distingue la célébration du mariage, si ce n'est la prodigieuse quantité de coups de fusil qui se tirent pendant la marche du cortége, dans la salle du repas et jusque sous les tables. Les coups de fusil composent toute la musique des Corses. Dans quelques communes, les amies de la fiancée lui offrent, dans le trajet de la maison à la mairie ou à l'église, des fleurs, du miel, lui souhaitant bonne chance et des enfants mâles :

buona ventura e figli maschi. Ainsi, avant même de franchir le seuil conjugal, l'épouse corse est avertie qu'elle est la compagne, la servante, mais non l'égale de l'homme! et le reste de sa vie lui prouvera la vérité de cet avertissement. Au surplus, son infériorité sociale lui paraît un fait si naturel qu'elle l'accepte sans jamais se plaindre. Mais c'est surtout la solennité de la mort que les Corses célèbrent avec le plus d'apparat. Si cette mort a été violente, si l'époux ou le père a été assassiné, la famille recueillera avec soin la chemise sanglante, les vêtements de la victime, pour réchauffer, au cas où cette précaution deviendrait nécessaire, le zèle et l'ardeur de celui qui est destiné à la venger. Ensuite on lave le corps; on l'étend sur une table, le visage découvert; les divers membres de la famille viennent se ranger autour de lui, et leur douleur éclate en violents sanglots. Presque toujours il se rencontre dans l'assistance quelque femme douée du don de l'improvisation, et elle chante, dans une prose cadencée appelée *ballata* ou *vocero*, les vertus, les mérites du mort, et prédit aux assassins le sort qui leur est réservé. Voici quelques stances de cette poésie essentiellement populaire, qui ne brille pas d'habitude par la suite et la liaison des idées, mais par l'énergie des sentiments. C'est une femme, l'épouse du juge de paix du canton d'Orezza, assassiné en 1813, qui improvise.

« Quand j'en appris la nouvelle, j'étais à notre fontaine. Je dis : « Quelle nouvelle y a-t-il aujourd'hui dans le bas d'Orezza? » Elles me dirent : « Aux Piazzole, il y a boucherie de chair humaine. » (*Si maccella carne humana.*)

« Passant au-dessus de San-Pietro, je ne voyais plus la lumière. — Le mouchoir que j'avais à la main, on l'eût dit trempé dans la rivière. — Par terre est mon tourtereau. — Ses plumes flottent au vent.

« Maudit le doigt! maudite la main du meurtrier! — Celui qui vous a tué, — était-ce un Turc, un luthérien? — Était-il d'un pays voisin, — ou d'un pays éloigné?

« Où est sa fille chérie? — Qu'elle s'achète un mouchoir — et le teigne dans son sang, — ce sang si noble, — et qu'elle se le mette au cou — lorsqu'elle a envie de rire.

« Or, sus, mes chers enfants. — Plus d'affaires. — Je vous vois sortir, — et chacun prend les armes. — Il est mort, le juge de paix; — il ne se défend plus [1]. »

On devine l'effet que doivent produire de pareilles excitations en face d'un cadavre dont les plaies saignent encore, et dans un pays où presque tous les hommes sont armés, où la vengeance n'est pas seulement un devoir, mais une loi du point d'honneur, une nécessité fatale dans l'état actuel des mœurs; car, s'exposer à recevoir un *rimbeccho*, à s'entendre reprocher que la mort de quelqu'un de sa famille n'a pas été vengée, c'est pour les Corses la plus cruelle de toutes les injures. Le trait suivant donnera du reste une idée exacte de la disposition des esprits, pendant ces allocutions des *voceratrices*, sinon dans

[1] Notes d'un voyage en Corse, par M. Mérimée.

toute l'île, au moins dans certains cantons. Il y a peu de temps un homme mourut de la fièvre à Bocognano, sur la route d'Ajaccio à Bastia. « *O che tu fossi morto della mala morte!* s'écria un de ses amis en l'embrassant, suivant l'usage de cette localité ; *t'avremmo vendicato!* Oh! que n'es-tu mort de la mâle mort! nous t'aurions vengé!» Il convient d'ajouter que les habitants de Bocognano passent pour les plus violents, les plus sanguinaires de la Corse, et la présence permanente dans la commune d'un détachement de voltigeurs atteste leurs funestes penchants, d'autant plus sensibles peut-être que, par un étrange contraste, on rencontre à quelques lieues de là, de l'autre côté de la montagne, également sur la grande route, une commune, Gatti di Vivario, où les mœurs sont véritablement patriarcales. Or, voici, dit-on, les raisons de ce contraste. La commune de Bocognano produisant beaucoup de chataignes, ses habitants vivent dans une oisiveté à peu près complète. Ceux de Vivario, au contraire, heureusement dépourvus de cette fatale ressource, sont devenus de patients, de paisibles laboureurs, et jamais une rixe, un meurtre n'a ensanglanté leur territoire. Cette explication est aussi naturelle que logique. C'est ainsi que la transgression de cette loi du travail que la Providence a faite aux hommes amène toujours et partout, à sa suite, les plus déplorables résultats.

Les fragments suivants de l'improvisation d'une mère devant le corps de sa fille se distinguent du *vocero* précédent par un caractère de tendresse tout particulier. On remarquera, même à travers le voile de la traduction, combien il y a de grâce et de sentiment dans la pensée comme dans l'expression des trois premières strophes.

Vocero ou improvisation funèbre chantée au village de Taglio, à la mort de Chilina de Carcheto.

« .... Oh! plus blanche que la neige! — oh! plus choisie que le sourire! — A présent son corps gît sur la table funèbre, — à présent son âme est au paradis. — Oh! Chilina, chère à ta mère, — tu m'as laissée à l'improviste.

« Oh! mon coq de nuit! — O colombe du matin! — Elle ne se réveillera plus ce matin. — Sont toutes finies aujourd'hui — les grâces de Chilina.

« Que ses mains étaient belles! — Que ses doigts étaient légers, — lorsqu'elle nouait sa quenouille, — lorsqu'elle tirait le chanvre, — ou lorsqu'elle tournait son fuseau! — Ah! la voleuse perfide mort, — pourquoi me l'a-t-elle ravie ainsi? »

Une femme entrant dans la pièce de la défunte.

« Allons, lève-toi, oh! Chilina. — La jument est déjà sellée; — il faut se rendre à Carcheto où tu seras épousée. — Les bans sont publiés, — et prête est la cavalcade.

« Tu ne bouges ni ne dis mot; — à personne ne prends garde. — Ils t'ont lié les mains; — ils t'ont lié les pieds. — Détachons-la, mes sœurs. — Elle marchera volontiers. »

Une autre femme.

« Vite, vite, ô Madeleine! Je veux lui faire un appel. — Elle me répondra, à

moi, car je sais qu'elle m'aime. — Elle m'était aussi chère, — peut-être plus chère que sa mère, etc., etc. »

Descendue au ton des dernières stances, on voit que la ballade pourrait durer des heures entières. Je ne multiplierai pas davantage ces citations. Il suffira d'avoir donné une idée des poésies populaires du pays qui, du reste, n'en a guère d'autres à montrer. On s'étonne au premier abord que la Corse n'ait produit ni un grand poëte, ni un grand peintre, ni un grand sculpteur, tandis que le Dante, Raphaël, Michel-Ange ont vu le jour en quelque sorte à son horizon. Comment en serait-il autrement? L'enfantement des œuvres de l'art demande une activité d'imagination dont les Corses sont entièrement dépourvus. Par compensation, l'île a donné naissance à plusieurs historiens de talent, en tête desquels Napoléon, qui devait s'y connaître, mettait le vieux Filippini, dont les récits portent un cachet de naïveté et d'énergie vraiment remarquable. Si du domaine de l'art vous descendez dans celui de la vie matérielle, vous trouverez au corps la même disposition qu'à l'esprit. Croirait-on que la population indigène dédaigne les travaux agricoles à ce point que, tous les ans, deux mille ouvriers de Lucques et des environs viennent accomplir ces travaux sous les yeux des Corses auxquels on les préfère, qu'ils appauvrissent et qui les méprisent? Ces ouvriers, connus sous la dénomination de Lucquois, gagnent environ 2 francs par jour, et retournent chez eux chaque année avec 200 francs d'économies. Il est juste de dire aussi qu'un grand nombre des vols commis dans l'été le sont par des Lucquois. Ceci est l'ombre du tableau. Quant aux habitants des villes et des villages qui ont reçu quelque éducation et que la position de leurs familles met au-dessus des travaux manuels, tous, ou presque tous, recherchent un emploi du gouvernement. Il n'est pas de département qui fournisse plus de solliciteurs que la Corse; il n'en est pas où les moindres places soient plus ambitionnées, plus disputées, et par quels moyens! A combien de dénonciations éhontées les fonctionnaires ne sont-ils pas en butte de la part de leurs compatriotes? En Corse, la dénonciation est une arme, comme l'escopette ou le stylet; arme avouée, naturelle, en quelque sorte, car le recteur de l'Académie trouva, il y a peu d'années encore, un instituteur primaire qui donnait à ses élèves un modèle de dénonciation pour modèle d'écriture. Je l'ai déjà dit, les Corses sont surtout avides de domination, et c'est pour dominer, pour opprimer plus à leur aise leurs ennemis et les ennemis de leurs familles, que beaucoup d'entre eux recherchent ainsi les positions qui donnent de l'influence et du pouvoir. Explique qui pourra cette anomalie! Aucun peuple en Europe n'a combattu aussi énergiquement pour son indépendance, et nul n'est plus disposé à faire bon marché de l'indépendance des autres, de l'égalité. Est-il nécessaire d'ajouter que le gouvernement devrait s'attacher à ne nommer en Corse que des fonctionnaires du continent?

C'est un conseil que lui ont donné tous ceux qui l'ont visitée, et l'on peut assurer que rien de sérieux et de durable n'aura été fait pour l'amélioration de l'île tant que ce conseil ne sera pas rigoureusement suivi.

Quand on arrive à Bastia, après avoir fait, d'Ajaccio et de Corte, diverses excursions à Sartène, à Bonifacio, à Aleria, cette magnifique plaine de vingt-cinq lieues de long, plaine aujourd'hui pestilentielle dans l'été, mais qui n'a pas, pour la fertilité, sa rivale en Italie et même en Sicile; quand on a escaladé les hauteurs à peine accessibles du Monte-Rotondo, point culminant de l'île, visité les huttes du montagnard du Niolo, type de la Corse primitive, et la Balagne si industrieuse, si bien cultivée et si curieuse à observer par le contraste qu'elle présente avec les autres parties de l'île; quand, dis-je, on a parcouru les points principaux et les plus étranges de la Corse, soit par la configuration du sol, soit par les mœurs de ses habitants, et que l'on arrive à Bastia par une belle et douce journée d'automne, on éprouve en même temps un grand charme et une grande surprise. Ajaccio est une ville régulière, bien ouverte, bien percée, mais triste et silencieuse; à Sartène, toute la population semble sur le qui-vive et *en étiquette* (c'est l'état qui précède la déclaration de guerre, la *vendetta*); Bonifacio est un château fort; Calvi est abandonnée et lutte contre l'influence du mauvais air; Corte enfin a quelque chose de sombre et de sauvage, malgré son école centrale à peine ouverte, il est vrai, et qu'elle doit au généreux souvenir de Paoli, l'homme de la Corse, le héros véritablement populaire, auquel ses compatriotes vont élever un monument digne de lui. Quant à Bastia, c'est bien là une ville française; on dirait une vieille cité du Midi, s'élargissant aujourd'hui de tous les côtés et se parant d'une ceinture de nouveaux quartiers. Qu'on se figure Avignon, par exemple, mais Avignon ayant pour perspective, au lieu des méandres du Rhône, sur le premier plan, trois îles régulièrement espacées, Capraia, Monte-Christo, l'île d'Elbe, et à gauche, à droite, dans le fond, la plus belle et la plus poétique mer qu'il soit possible de voir. C'est là un coup d'œil magnifique et qui rappelle celui de Naples. Une rivalité vieille de plusieurs siècles existe entre Ajaccio et Bastia, et, dans l'espoir de les mettre d'accord, le conseil général du département sollicite le rétablissement des deux préfectures que la Corse a possédées de 1790 à 1811 et que Napoléon lui-même fondit en une seule, moins peuplée encore que le département le moins populeux du continent. Évidemment la cour royale et la préfecture, celle-ci à Ajaccio, celle-là à Bastia, sont trop éloignées du centre de l'île, car la Corse a plus de cinquante lieues de longueur, et il faut aller chercher l'administration ou la justice à ses extrémités. Ne remédierait-on pas mieux à ces inconvénients en attirant peu à peu, suivant le projet de Paoli, le chef-lieu du département à Corte, qui occupe presque le centre de l'île? Mais quel que soit le parti

que l'on prenne à ce sujet, l'avenir réserve sans contredit à la Corse de brillantes destinées. Admirablement située dans le bassin de la Méditerranée et tirant, pour la France, de cette situation même, une grande importance politique ; douée d'une température heureusement variée, d'un sol accidenté, tourmenté, il est vrai, mais qui n'attend pour centupler ses produits qu'un peu d'activité et un peu d'intelligence dans les cultures, la Corse a droit à toute la sollicitude du gouvernement. Sans doute on s'est montré plus libéral envers elle dans ces quinze dernières années que pendant le demi-siècle qui les avait précédées, y compris l'ère napoléonienne ; mais il s'en faut de beaucoup que l'on ait fait assez et qu'il n'y ait plus rien à faire encore. J'ai indiqué successivement les divers points sur lesquels doivent porter les améliorations les plus urgentes. Je signalerai encore, tout à fait d'accord en ceci avec les vœux exprimés par le conseil général dans la session dernière, la nécessité de partager promptement les biens communaux et d'encourager par des primes les grandes plantations d'oliviers et de mûriers. Quant aux autres mesures capitales, elles se résument en ce peu de mots : poursuivre le désarmement avec sagesse et prudence, mais avec une fermeté soutenue, inébranlable ; dépayser les Corses qui se destinent aux fonctions publiques et fixer dans ce département, par une rémunération extraordinaire, les employés du continent qui le considèrent aujourd'hui comme un purgatoire administratif ; appeler les jeunes gens corses dans nos maisons d'éducation, pour qu'ils y soient élevés sous l'influence des mœurs et de la civilisation françaises ; donner à la Corse deux régiments au lieu d'un et employer les troupes à la confection des routes, à l'assainissement des marais ; enfin, pour couronner dignement ce système, faire un appel au zèle, au dévouement des Frères des écoles chrétiennes et faciliter leur établissement dans toutes les communes un peu importantes de l'île. Grâce à leur salutaire influence, et si Dieu voulait en outre qu'un ministre à grandes vues prît à tâche de faire exécuter le programme qui précède, quelque difficulté qu'il y ait à changer le cours des passions humaines, surtout lorsqu'elles se sont invétérées par une succession de tant de circonstances fatales, il est permis d'assurer que la Corse ne serait plus reconnaissable dans cinquante ans.

Léopold FLEURY.

DE L'ENSEIGNEMENT

DES LANGUES ANCIENNES.

(QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].)

Parler de l'indépendance qu'on devrait attribuer au *corps enseignant,* à celui qui agit au nom de l'Etat, c'est, je le sais, heurter une des opinions dominantes.

Il semble, en effet, que l'asservissement de toutes les agrégations particulières soit la conséquence du développement de la liberté générale. Les ministres prennent sur les corporations placées sous leurs ordres leur revanche des atteintes que la souveraineté des Chambres fait subir à leur toute-puissance, et les Chambres elles-mêmes poussent les ministres dans cette voie d'oppression.

Chacun y trouve son compte, les ministres pouvant se donner au moins quelque part les jouissances de l'autorité, les députés accomplissant, par l'intermédiaire des ministres, leurs volontés collectives et surtout leurs volontés individuelles.

Sous ces entreprises incessantes, tous les corps doués jusqu'à présent d'une vie propre voient chaque jour tomber en débris leur ancienne indépendance. Je ne citerai qu'un exemple très-récent de ces envahissements de l'omnipotence ministérielle.

Des troubles intérieurs éclatent dans l'Ecole Polytechnique; on croit devoir, en conséquence, procéder à une réorganisation de cet établissement: une commission est nommée; le public reste dans l'attente de son enfantement. Mais l'ordonnance qui paraît enfin dément toutes les espérances et toutes les craintes: rien n'est changé, pour ainsi dire, et tout ce travail aboutit à

[1] Voir les numéros des 10 octobre, 10 et 25 novembre dernier.

supprimer le droit d'intervention de l'Académie des Sciences dans la présentation des professeurs. Par cette suppression, on a frappé un double coup : mutiler la prérogative du premier de nos corps scientifiques, mettre l'Ecole dans la dépendance des variations de la politique, voilà ce qui suffit pour consoler d'avoir perdu l'occasion de réformer dans ses bases une institution dont le défaut capital est de sacrifier l'utilité réelle à une tradition d'amour-propre. On n'a rien fait de sérieux dans ce but, mais on a transformé des candidats scientifiques en solliciteurs ministériels.

Le grand motif qu'on fait valoir en faveur de ce système, c'est la responsabilité du ministre ; et, en effet, le ministre *répondant* des corps placés sous sa surveillance, il paraît juste que le recrutement de ces corps et leur gouvernement intérieur soient exclusivement dans la main de l'administration sur laquelle pèse un tel fardeau.

Ce raisonnement est spécieux, sans doute, mais le ministre de la justice n'aurait-il pas tout autant de droits à faire montre de sa responsabilité, pour porter atteinte à l'indépendance des tribunaux?

Sous ce prétexte de responsabilité, un homme placé par le mouvement parlementaire à la tête d'un ministère dont tous les éléments lui sont inconnus peut donner tout d'un coup une valeur de fait véritablement effrayante à une opinion fondée sur des préjugés, et repousser dédaigneusement les résultats de l'expérience.

Quiconque a la moindre connaissance des corps scientifiques sait que l'action politique ne peut s'y glisser sans exercer une influence délétère. Quand ces corps sont pourvus de l'indépendance nécessaire à leur salut, l'envahissement de la politique y rencontre des obstacles suffisants : c'est le ministre qui donne le premier l'exemple de l'attaque et qui se charge d'ouvrir la brèche à ces forces ennemies dont l'introduction a pour effet de dissoudre l'élément scientifique. Quand le mal est produit, le ministre disparaît sans se soucier et surtout sans rester le moins du monde responsable de la blessure qu'il a faite.

Si, au contraire, le ministre avait laissé agir librement, d'une manière conforme à leur nature et à leur constitution, des éléments bons et utiles par eux-mêmes, il me semble que sa responsabilité serait bien autrement à couvert que dans le cas où,

au mépris des traditions et des droits, il aurait abusé de sa prérogative contre des établissements dont le caractère immuable contraste avec la succession rapide des générations ministérielles.

On dit cependant que l'indépendance des corps a des inconvénients qui justifient l'accroissement indéfini de l'intervention des ministres.

Les corps dégénèrent facilement en oligarchies oppressives : on s'y endort, on s'y fait réciproquement de dangereuses concessions : les arrangements privés, les combinaisons de famille y trouvent place ; les médiocrités s'y arrondissent, et les talents y exercent la tyrannie.

Ces misères sont réelles, et celui qui écrit ces lignes, ayant vécu depuis douze ans dans le sein des corporations scientifiques, a pu, mieux que personne, se convaincre de la présence des fâcheux éléments qui viennent d'être signalés. Cependant, si l'on met en balance avec ces inconvénients ceux qui proviennent de l'asservissement des corps, la conclusion ne peut être douteuse. Tous les abus que l'indépendance peut produire ne sont rien auprès des maux qu'amène l'omnipotence ministérielle. Dans le premier cas, la vie peut ne pas être bonne ; dans le second, c'est la mort.

Les faits se chargent de donner la preuve de ce que j'avance. Malgré l'envahissement administratif, certains corps, protégés par de puissantes renommées, ont conservé à peu près toute leur indépendance. Dans ce genre, nous citerons le *Muséum d'histoire naturelle*. Ces corps, restés indépendants, sont les plus florissants et ceux qui font le plus d'honneur au pays.

Et d'ailleurs les inconvénients que nous avons signalés peuvent être combattus par des remèdes autres que la servitude.

Trois conditions paraissent indispensables pour que la routine et les concessions réciproques n'étouffent pas dans les corps l'élément scientifique, et pour que l'intérêt général y prédomine : que les corps soient assez nombreux pour ne pas dégénérer en oligarchies exclusives; que l'accès en soit librement ouvert; que le noviciat y existe et y constitue des droits inviolables; en un mot, que la phalange des aspirants serre de près celle des titulaires, et l'on peut être certain que la somme du bien surpassera de beaucoup celle du mal.

Il est impossible que l'opinion ne finisse pas par s'éclairer

sur ce point capital, sinon on verra disparaître, sous l'action administrative, toutes les institutions scientifiques de la France.

C'est sous ce point de vue, étranger malheureusement à beaucoup de personnes, mais qui finira par prévaloir, que je considérerai maintenant l'existence du corps enseignant.

Et d'abord, définissons, s'il est possible, ce que c'est qu'une *Université*. Dans notre pays, c'est une dénomination inexacte, attribuée à un corps administratif d'une nature toute particulière; mais il existe ailleurs de véritables *Universités*, et peut-être trouvera-t-on quelque profit à savoir ce que pensent de notre administration de l'enseignement les hommes qui ont vieilli dans une existence réellement universitaire. Ici nous invoquerons encore une fois le témoignage de M. Thiersch, dont la gravité a pu être contestée *en paroles*, mais que pas un homme sérieux n'osera *par écrit* traiter légèrement :

« L'Université me semble impossible à conserver dans son état actuel : son nom seul est un contre-sens historique. Depuis qu'il existe des universités dans tous les pays, chez tous les peuples, ce mot a servi à désigner une corporation enseignante : ici c'est une corporation administrative, qui n'a de commun avec ce qu'on entend par une corporation que certains priviléges de l'indépendance et de l'existence individuelle, tandis que, dans tout le reste, elle n'est nullement *corporative*, ne possédant par exemple aucun droit d'intervenir, par la voie de l'élection, dans la direction de ses propres affaires, aucune garantie d'inamovibilité pour ses chefs imposés par le pouvoir royal, et soumis aux variations de la politique. L'Université est un membre de la grande machine gouvernementale pourvu de certains droits *corporatifs*. Si en effet elle ne reçoit dans son sein que ceux qui ont rempli les conditions imposées par elle, si elle n'élève aux postes les plus élevés que ceux qui ont servi dans les rangs inférieurs, elle a cela de commun avec les autres branches du service public pour lesquelles une capacité spéciale est nécessaire, comme la direction des ponts et chaussées, la magistrature, etc., et encore ces conditions n'atteignent pas le chef de l'Université. Pour devenir grand-maître ou ministre de l'instruction publique, il suffit d'une combinaison parlementaire. Dans la discussion de la dernière loi de l'enseignement (1836), un ministre fit remarquer, à l'appui de la dénomination actuelle, que l'ancienne Université de Paris avait aussi des écoles secondaires qui lui étaient soumises, certains colléges en rapport avec elle à peu près comme les gymnases, qui, en plusieurs pays, dépendent de l'Université, et sur lesquels elle exerce un droit d'*inspection* (*éphorat*); mais cet *éphorat* n'empêche pas l'Université, suivant son essence et sa destination, d'être toujours et avant tout un *corps enseignant*; l'*éphorat*, c'est-à-dire l'administration des établissements qui appartiennent à l'Université, est quelque chose d'accidentel, un accessoire. Quant à l'Université actuelle, où est-ce qu'elle enseigne? Le ministre, les membres du conseil royal sont de purs administrateurs, et non des professeurs qui passent de la chaire dans le *sénat*, et, après avoir payé leur tribut à la science, délibèrent sur les affaires de leur corporation..... Viennent ensuite les inspecteurs généraux de l'instruction publique, lesquels n'y prennent pas la moindre part, les recteurs d'académie avec leurs inspecteurs et tout leur personnel, purs administrateurs. Dans les colléges nous trouvons les proviseurs, les censeurs et

les économes, en un mot une foule d'employés qui surveillent et contrôlent. Enfin, après le rang extrême de ces ordonnateurs, inspecteurs, administrateurs, contrôleurs, paraissent, comme les derniers de tous, soumis à la direction qui leur est donnée, les professeurs, formant la queue d'un ordre de chose dont ils devraient être la tête, la partie essentielle et dirigeante, si l'Université était ce que son nom semble indiquer..... » (T. II, p. 373.)

Ce jugement général est-il fondé, et les inexactitudes de détail que l'on pourrait indiquer suffiront-elles pour affaiblir l'impression que doit produire une opinion si juste et si nette? Nous ne le pensons pas. L'abaissement et, pour ainsi dire, l'annulation du professorat, dans l'Université actuelle, est un fait qui doit frapper tous les yeux.

Tous les grands corps dont le faisceau constitue la vraie force de la nation ont pour principe une *unité* dont la trace ne disparaît chez aucun des individus qui les composent, à quelque hauteur qu'ils s'élèvent dans la hiérarchie. La magistrature a le juge, le clergé a le prêtre; dans l'armée de terre on reste soldat, dans l'armée navale on est toujours marin.

L'Université offre seule une anomalie à cette loi salutaire. Dans ce corps, c'est une récompense et un avancement que de quitter le professorat. Pour prix de quelques années consacrées à l'enseignement, on devient censeur ou proviseur de collége, inspecteur ou recteur d'Académie. Le professorat reste déprimé et comme avili sous le faste de l'administration.

M. Thiersch, qui, en véritable universitaire, ressent la portée d'un tel mal, voudrait que, pour y remédier, on constituât les académies en autant d'Universités indépendantes. Ceci lui est facile à dire; mais, quant à nous, il ne nous faut pas oublier que nous avons à transiger avec le principe de la centralisation française.

Laissons donc subsister, non-seulement le titre, mais encore, jusqu'à un certain degré, la dépendance des Académies. Seulement mettons-y en première ligne les Facultés qui les composent, et, pour réserver la prépondérance indispensable à l'élément littéraire, donnons, comme dans l'ancienne Université, le premier rang et la prérogative d'honneur à la *Faculté des Arts*. Que le recteur, élu par tous les professeurs des diverses Facultés sans distinction, soit néanmoins choisi dans le sein de celle *des Arts*, ou, comme on dit aujourd'hui, *des Lettres;* que ses fonctions soient annuelles, ou au moins à très-court terme; que toute inspection, délégation, fonction accessoire émane du

corps électif et agisse sous sa surveillance ; en un mot, empruntons de nouveau à l'Allemagne l'organisation qui a fait fleurir ses Universités, et que, dans l'origine, elle avait imitée des nôtres.

Que l'Académie, la Faculté constituent un tout séparé et doué de sa propre existence ; qu'elles aient à elles leur concours et leur avancement ; que le passage d'une Académie à l'autre n'ait lieu que conformément à l'option de celui qui quitte une Académie et au vœu de celle qui le reçoit.

C'est une plainte commune que la vie de province est impossible pour un homme d'intelligence ; cependant il y a de grandes et notables exceptions à cette remarque. Le magistrat, le médecin, l'avocat d'un mérite supérieur s'accommodent souvent de ces exils de l'homme dans sa propre patrie. Les exceptions que je signale se trouvent en assez grand nombre dans le sein même de l'Université ; depuis qu'elle existe, les Toullier, les Carré, les Proudhon, les Boncenne ont trouvé dans les écoles de droit de la province une existence environnée d'affection et de respect qu'ils n'auraient pas échangée contre des postes équivalents dans la capitale. Pourquoi n'en est-il pas de même du savant et du littérateur ? Pourquoi l'homme voué à l'enseignement des lettres considère-t-il l'exercice de ses fonctions en province comme un provisoire ou une punition ? Pourquoi septembre voit-il affluer dans les bureaux de l'instruction publique cet essaim de pâles solliciteurs, affamés d'avancement et surtout d'un rapprochement de la capitale ? C'est qu'ils n'ont nulle part, hors de Paris, une position honorable et assurée. L'administration leur a mis au pied une chaîne qui s'étend jusqu'à l'extrémité de notre territoire. Ils n'ont pas même, pour compensation de leur dépendance, la ressource de s'attacher au lieu de la déportation : la volonté qui les y a jetés peut dès demain les jeter ailleurs. Les enfants que le professeur a dans sa classe, une fois partis, ne le reverront peut-être jamais. Quand l'heure de la retraite aura sonné pour lui, et qu'il aura senti le poids de la vieillesse s'ajoutant à la pauvreté, il ne trouvera même pas dans l'accueil de ses anciens élèves, et dans la considération qui suit toute vie accomplie, sous les mêmes yeux, dans le travail et les bonnes mœurs, la récompense publique qui allége la pauvreté et qui dore les derniers jours de la vieillesse.

Tels sont au contraire les avantages que les professeurs trouveront dans les académies solidement constituées. Ils s'incorporeront alors au pays ; ils y gagneront la confiance et le respect ; ils auront quelque droit de considérer leurs élèves comme une famille, qui grandira sous leurs yeux et qui leur saura gré de leurs soins.

Et ce n'est pas à cette légitime rétribution de leur labeur que s'arrêteront pour eux les avantages. A la considération viendra se joindre la puissance. Dans tout ce qui touche à l'intelligence, on tiendra compte de leur opinion et souvent on s'y conformera. Grâce à leurs travaux, à leur caractère, à leur talent, la balance sera facile à tenir contre les intérêts matériels, même hors de Paris.

Une émulation profitable aux études et à la science s'établira entre les diverses académies. L'ensemble de la littérature et des professions qui s'y rattachent s'en ressentira. En ce moment, nous tournons dans un cercle vicieux dont on ne peut prévoir l'issue. Les livres sérieux manquent parce qu'ils n'ont plus de lecteurs, et les lecteurs manquent faute de livres qui les éclairent et les dirigent. Cet inconvénient ne s'étend pas là où il existe des lecteurs de profession ; on peut en juger par ce qui se passe dans le domaine du droit, de la médecine et des mathématiques. Dans l'Université, on vend avec profit de méchants livres de classe, parce que les études ne s'élèvent guère au-dessus du niveau des classes de l'enseignement secondaire, mais le développement scientifique, conséquence de l'extension et de l'indépendance des Facultés, amènera un résultat tout différent. Comme les écrits sérieux et élevés auront des lecteurs nécessaires, la perspective assurée des bénéfices créera les éditeurs, et ceux-ci feront appel aux auteurs dont la sorte de mérite décourage aujourd'hui la spéculation et épouvante les lecteurs ordinaires. Les auteurs graves et consciencieux, ayant un peu plus de profit, achèteront de leur côté plus de livres ; ce sera un autre cercle dans lequel on entrera, avec la différence qu'il ne sera pas vicieux comme le premier. On augmentera ainsi le mouvement industriel de la librairie, et on relèvera, dans les pays étrangers, le crédit scientifique de la France.

En ce moment la France est un pays de *trente-quatre millions* d'habitants, qui ne compte pas plus de *trente-quatre* hommes

vraiment distingués dans le domaine des sciences historiques et littéraires. Si l'on trouve que la proportion est juste et répond à l'idée qu'on se fait généralement d'une grande nation, je me tiens pour battu, et je vote pour l'Université : *sint ut sunt*.

Mais j'en reviens aux académies constituées comme on l'a vu plus haut, et je me demande quels seraient dans ce système les rapports de l'enseignement supérieur avec l'enseignement préparatoire.

A mon sens, la réponse à cette question n'est point douteuse. Si les Facultés sont enfin ce qu'elles doivent être, le problème disparaît presque et l'inquiétude se calme ; car l'enseignement préparatoire va s'organiser de lui-même.

Les *boursiers* de l'État, des départements et des villes en forment le noyau : ils deviennent les pupilles naturels des Facultés.

Les enfants que les parents confient aux Facultés, moyennant une pension, viennent se joindre aux boursiers et sont traités de la même manière : c'est une grande famille qui s'organise, et l'on a, dans l'ordre civil, l'équivalent de ces paternelles écoles dans lesquelles sont élevés les *enfants du régiment*.

On s'effraye des progrès et des prétentions de l'enseignement ecclésiastique ; on crie à l'envahissement et à l'oppression : des hommes éminents proclament, comme une nécessité sociale, la prédominance de l'éducation laïque, ou, pour parler plus clairement peut-être, de l'éducation par les laïques. J'ai déjà dit moi-même, au commencement de cet écrit, en quoi j'acquiesçais à ces idées, et pour quels motifs l'éducation donnée par des laïques me semblait préférable sous quelques rapports. Mais j'ai dit en même temps pourquoi les bons instituteurs laïques me semblaient plus difficiles à trouver que les bons instituteurs ecclésiastiques, et j'ajoute ici que c'est surtout dans l'enseignement, tel qu'il est aujourd'hui conçu et organisé, que le problème me semble le plus difficile à résoudre. Veut-on que l'éducation par les laïques offre toute la sécurité désirable, et que le développement moral y trouve pleinement son compte : il faut que l'idée de la famille s'y produise dans toute son extension ; il faut que la famille artificielle de l'académie fleurisse sous la protection des diverses familles naturelles qui se groupent autour du foyer de chaque professeur. Un tel

résultat n'est possible que dans le système franchement universitaire que nous proposons.

Conformément à cet ordre d'idées, la direction des établissements d'instruction préparatoire est une délégation de la Faculté des Lettres. Les principaux professeurs sont choisis parmi les agrégés de la Faculté, et à leur défaut parmi les licenciés.

La Faculté connaît personnellement tous les élèves confiés à ses soins; elle suit leurs progrès, elle préside aux examens, elle distribue les récompenses. Les professeurs de la Faculté sont les correspondants nés des familles qui ne résident pas au chef-lieu. Les rigueurs de la clôture, si pénibles aujourd'hui pour les enfants séparés de leurs proches, s'adoucissent en faveur des élèves dont la conduite offre un juste sujet de satisfaction. Ils retrouvent au foyer de leurs maîtres l'équivalent des douceurs du foyer natal; ils y reçoivent, d'une bouche paternelle, des leçons intimes et de précieux encouragements.

Les distractions des élèves, plus nombreuses qu'elles ne peuvent l'être dans le régime actuel, n'offrent plus le caractère de dissipation qui aujourd'hui présente un contraste si dangereux avec la tristesse habituelle de la vie de collége. Comme il y a dans tout le système plus de douceur, il y a aussi plus de gravité. L'élève, toujours intéressé et souvent charmé par le spectacle divers et instructif que de sages instituteurs savent faire passer sous ses yeux, vit dans une précieuse ignorance de cette fièvre d'amusement qui a presque perdu les classes supérieures dans notre pays, et qui étend aujourd'hui ses ravages aux classes moyennes. Il apprend la loi du travail dans sa source morale, et n'attend pas qu'un calcul sordide lui en révèle tardivement les secrets.

Telles sont les garanties que les parents dévoués à leurs devoirs trouveraient dans l'enseignement préparatoire dont le développement serait une conséquence nécessaire de celui des Facultés. Il va sans dire que c'est au chef-lieu surtout qu'on trouverait ces avantages; mais juge-t-on que dans notre système le nombre des établissements soit trop réduit? L'unité départementale aujourd'hui si puissante, et qui traduit sa prétention par la protection qu'elle accorde aux colléges royaux, réclame-t-elle contre la concentration des principaux établissements de l'instruction préparatoire dans les dix-sept chefs-lieux d'académie? Il sera toujours facile aux Facultés de déléguer, dans

leur ressort, des directeurs de gymnase et des professeurs d'humanités partout où on jugera à propos de créer ou d'entretenir des établissements de cette nature; et la plupart des avantages qui ressortent pour le principal gymnase de son établissement central se reproduiront pour les autres par la surveillance paternelle que la Faculté exercera sur ses colonies.

Si l'on en venait à un tel résultat, si la vie de l'enseignement était ainsi implantée par toute la France, la question du rapport des académies avec l'administration centrale perdrait les colossales proportions qu'elle a acquises aujourd'hui.

Il suffirait d'en revenir à la composition du conseil, telle qu'elle avait été déterminée par le décret impérial, et de décider en même temps que les vingt membres annuels qui devaient faire partie de ce conseil seraient élus par les académies elles-mêmes, et indéfiniment rééligibles. Un conseil dans lequel serait ainsi entré l'élément représentatif, si conforme à nos mœurs et à nos idées, soutiendrait l'instruction partout où elle tendrait à faiblir, et y ferait régner l'uniformité désirable, sans qu'on poussât les choses au point où on les pousse aujourd'hui.

L'application de ces idées, on le conçoit, ferait crouler le système des inspections générales et particulières, si important de nos jours, et, je crois, si peu utile. Au lieu d'inspections on n'aurait plus que des missions temporaires et variables, que le conseil royal déléguerait à ses membres, et que les académies, dans leurs ressorts, confieraient aux professeurs dont elles se composent. Partout alors on rechercherait les conseils, quand on n'aurait plus à craindre les erreurs et les caprices de l'autorité.

Examinons maintenant les effets d'une semblable organisation de l'Université, au point de vue de la liberté de l'enseignement.

Il est clair qu'avec l'indépendance des Facultés le gouvernement serait le premier intéressé à la liberté, de crainte que cette indépendance ne dégénérât contre lui-même en un privilége oppressif.

C'est là précisément ce qui est arrivé sous l'ancienne monarchie. Les Universités, vivant d'elles-mêmes et par elles-mêmes, montraient souvent des prétentions exclusives, ou confondaient les préjugés de la routine avec l'autorité des traditions. En rendant les Universités esclaves, le gouvernement n'aurait

point remédié au mal ; il aurait tué le corps en tuant son esprit ; mais, en lui créant des concurrences heureuses, en suppléant par de nouvelles institutions à ce que la principale avait de défectueux, le gouvernement sut travailler à la fois dans l'intérêt du pays et des Universités elles-mêmes. C'est sous ce point de vue qu'il faut envisager la création du Collége royal, et l'autorisation donnée aux diverses congrégations religieuses de prendre part à l'enseignement, en dépit des remontrances de l'Université.

Dans l'ancien régime, la liberté, toujours précaire, avait besoin de se placer sous l'égide de l'autorité royale. Aujourd'hui ce serait le gouvernement lui-même qui profiterait, en quelque sorte, de la liberté générale pour multiplier ses propres moyens d'action. Cette liberté appartiendrait aux départements et aux communes comme à l'État, et l'enseignement qui se produirait à ces divers points de vue entretiendrait dans le sein des Facultés une salutaire inquiétude.

Ainsi l'État, le département, la commune gagneraient immensément à leur émancipation réciproque. Mais étudions à présent une application encore plus heureuse du principe toujours si fécond de la liberté.

Avec l'indépendance des Facultés et la publicité des cours, il s'établirait une liberté intérieure beaucoup plus grande que celle qui existe maintenant.

On a dit qu'aujourd'hui les colléges étaient de *verre;* mais une pareille allégation n'est point sérieuse. On ne peut savoir ce qui se passe dans les colléges que par les rapports même des élèves, qui ne sont pas en état de tout dire. Comment celui à qui est commise la surveillance d'une éducation pourrait-il se rendre un compte exact des moyens employés par un professeur de collége, sciemment ou involontairement, pour détruire dans le cœur de ses élèves les principes qui leur ont été antérieurement inculqués? Comment proportionnerait-il au danger les correctifs et les redressements? Le professeur qui ne connaît aucun contrôle peut persister lui-même dans des erreurs déplorables sans que personne l'en avertisse.

Aucun de ces inconvénients n'existe dans l'enseignement vraiment public. Le surveillant accompagne son élève aux cours de la Faculté; il complète, il rectifie, suivant son point de vue particulier, la leçon du professeur; il avertit même celui-ci des

erreurs auxquelles il peut se laisser entraîner, et engage avec lui, sur les points controversés, une discussion à laquelle le professeur ne peut se refuser sans compromettre son propre crédit.

L'auteur de cet écrit peut se citer lui-même comme un exemple du profit qu'un professeur public tirera toujours de ses rapports avec son auditoire, et surtout avec les hommes de sens et d'expérience qui en font partie. Il a senti, dans cet échange d'idées, se développer son jugement, et s'accroître son intelligence des choses et des hommes. Les communications verbales ou épistolaires dont on l'a honoré lui ont été surtout profitables dans l'ordre de la religion. Très-peu d'années se sont écoulées depuis que, appelé à porter un jugement historique sur les ordres monastiques, il exprima publiquement l'opinion que l'âge de ces institutions était passé, et que sans doute, dans l'avenir, le clergé séculier suffirait à la tâche du Christianisme. Cette manière de voir provoqua une réclamation conçue en fort bons termes, et où la sagesse du raisonnement répondait au bonheur de l'expression. Le professeur, dans le premier moment, ne reçut pas cet avis avec toute la résignation possible; mais la lettre avait porté coup, et peu à peu la vérité se montra dans tout son jour à celui qui l'avait d'abord méconnue. Probablement, sans ce contact avec des juges éclairés, il aurait persisté dans son erreur.

Une liberté fondée ainsi sur l'enseignement public tournerait certainement au profit des idées catholiques.

Si on se décidait à organiser les Facultés sur une base semblable à celle que j'indique, il n'y aurait guère qu'une administration dont les vues se rapprocheraient des nôtres qui serait capable de le faire. Par conséquent les premières nominations, si importantes pour l'avenir d'une institution, seraient dictées par des intentions droites et morales qui donneraient toute garantie aux intérêts religieux.

Mais quand bien même l'organisation première serait confiée à d'autres mains, le concours et l'action du professorat extraordinaire tourneraient bientôt au profit des catholiques. Toutes les fois que le concours sera largement ouvert, accompagné d'une publicité réelle et jugé avec l'impartialité que la publicité impose, comme les concurrents devront y porter pour réussir la persévérance dans le travail, des idées saines, une prépara-

tion sérieuse, la lucidité et ce qu'on peut appeler le courage de l'élocution, l'avantage sera presque toujours pour les nôtres : on peut en augurer ainsi, d'après l'expérience des seuls concours de Faculté qui aient été ouverts depuis que l'Université existe.

Le succès du concours ouvrira la carrière du professorat extraordinaire ; dès lors peu importe que les chaires plus élevées dans l'ordre hiérarchique soient au pouvoir de convictions plus tièdes ou même de dispositions hostiles. Ce qu'il y a de pur et de sain dans la jeunesse va droit aux hommes dont la parole élève dans l'âme les sentiments élevés et les sympathies généreuses : peu importe alors le rang du professeur, pourvu qu'il professe ; et, dans un métier si rude, le secret de la force n'est communiqué que par la religion.

On a pu voir des professeurs nomades, détachés en province dans des apparences de Faculté, et ignorant le terrain sur lequel on les avait lancés, braver à l'étourdi l'opinion des contrées où se produisait pour la première fois leur imprudente parole. Mais, outre que ces équipées ont dû être promptement réprimées, même sous le régime actuel, le retour en serait impossible dans un ordre de choses constitué sur une base régulière. Quand les Facultés seront étroitement liées à leur siége, les professeurs qui en feront partie montreront plus de condescendance pour les hommes graves et respectables dont le jugement fait loi dans nos villes.

Il n'y a de vraiment *provincial* en France, dans la mauvaise acception du mot, que ce qui est ou mobile ou endormi. Le soldat qui passe et le commis qui paperasse au nom de l'Etat ne tiennent pas plus à la vie sociale que le rentier qui thésaurise ou le propriétaire qui tourmente ses fermiers. On trouve chez le magistrat déjà plus de fixité et par conséquent plus d'influence personnelle, plus de résistance à l'envahissement des idées apportées chaque jour par la poste. Mais ce qui n'est nullement provincial, c'est le clergé. L'uniformité de sa mission, quel qu'en soit le théâtre, l'incomparable beauté des édifices qu'il dessert et des cérémonies auxquelles il préside, sa fixité enfin et son indépendance lui communiquent partout une gravité égale, et une influence qui, disposant en tout lieu d'éléments identiques, agit d'un bout du pays à l'autre à peu près de la même manière. A Paris, les puissances mauvaises luttent contre la religion avec un apparent avantage, car tout ce qu'elles peuvent

avoir de ressources et d'organes s'y groupe et s'y coalise; mais en province il n'y a rien de considérable, même en apparence, qui se place entre le clergé et l'opinion, et le fanfaron qui arrive avec l'espérance de trouver quelque part un appui rougit bientôt des auxiliaires qu'il lui faudrait accepter s'il persistait dans la crudité des principes qui jouissent, dans la capitale, d'un semblant d'autorité.

Sans le suffrage du clergé, nul ne se fera en province une position respectable; par conséquent, quiconque s'y fixera sans idée de retour sentira la nécessité de ne pas donner prise à de justes censures, sous le rapport de la religion, et l'on n'aura plus à déplorer les inconséquences et les tentatives qui, depuis quelques années, ont causé tant de scandale.

Il est vrai que cette déférence forcée envers l'autorité religieuse est considérée par quelques-uns comme une atteinte à la liberté. Pour peu qu'on poussât encore ces chatouilleuses consciences à la franchise, on obtiendrait d'elles l'aveu qu'elles prétendent à la liberté, non-seulement des doctrines, mais des actions. Cependant, quelque gênante que soit cette surveillance, il n'y a pas moyen de s'y soustraire. La société chrétienne se garde elle-même : elle proportionne sa sévérité au degré d'influence que donnent les positions et les talents : elle a des arrêts de pure opinion qui flétrissent et d'invisibles exécuteurs qui impriment le stigmate sur le front de ses plus orgueilleux adversaires. Il en sera peut-être autrement quand on aura inventé, autre part que dans les livres, une morale différente de la nôtre ; mais jusqu'ici les tentatives, quoique prônées, n'ont pas brillé par le succès.

Il est temps d'en venir aux établissements libres, qui ne se rattacheront pas au grand édifice de l'enseignement fondé et soutenu par l'Etat.

Quelle que soit la part que les Facultés prennent directement ou indirectement à l'enseignement préparatoire, il ne pourra jamais être dans leur pensée ou dans leur ambition de l'absorber entièrement. Si elles élevaient cette prétention, la loi serait là pour s'y opposer. Nous ne pouvons pas oublier qu'il existe, parmi nous, plusieurs millions de chrétiens dissidents, dont les droits en matière d'enseignement sont, s'il est possible, plus respectables encore que les nôtres, car ce sont les droits d'une minorité. Le concours des Facultés serait ou-

vert aux dissidents comme aux catholiques; si leurs efforts étaient couronnés de succès, l'enseignement des chaires qu'ils auraient conquises deviendrait protestant. Quant à la chimère dont on se berce d'un enseignement neutre qui planerait au dessus des distinctions religieuses, il est, je pense, inutile de s'en occuper. Tout ce qu'on peut faire de part et d'autre, c'est de se respecter, quand les talents sont réels et les intentions droites. Je conviens qu'une couleur aussi tranchée n'appartient pas à toutes les chaires : sans parler des lettres antiques, dont l'enseignement n'oblige pas à la manifestation des convictions religieuses du professeur, un pur littérateur, un philosophe saintement spiritualiste pourront, sans inconvénient pour les consciences, échapper à la nécessité d'une profession de foi; mais comment se tirer d'une aussi grave difficulté dans l'enseignement de l'histoire? et ce sont précisément les professeurs d'histoire qui feront la couleur générale des Facultés. Aussi l'accès de ces chaires sera-t-il vivement disputé dans les pays, comme Strasbourg, Nîmes, Montauban, dont la population est mi-partie de protestants et de catholiques. Alors notre communion pourra perdre une Faculté ou deux. Les catholiques ne se tiendront pas pour battus; ils retrouveront, dans la liberté même de l'enseignement, l'occasion de prendre leur revanche. On pourrait même parier d'avance que, si le protestantisme l'emportait à Strasbourg, Nancy en deviendrait immédiatement plus catholique; de même que si Nîmes protestante avait le dessus, Montpellier offrirait un asile aux soutiens de nos opinions. Mais quoi qu'il arrive de ces combinaisons auxquelles il faut s'attendre sous le régime de la liberté, par cela même qu'une Faculté prendrait une couleur religieuse décidée (et dans la plupart des académies ce serait la couleur catholique), les établissements préparatoires dépendant de cette Faculté subiraient la même influence, et ce serait alors une tyrannie que d'asservir les dissidents à suivre ces écoles. Car, on l'a vu précédemment, on échappe à un enseignement supérieur qui ne cadre point avec nos convictions; à l'aide de la publicité, on parvient même à tirer parti d'un enseignement dont les principes ne sont pas conformes aux nôtres; mais s'il s'agit des impressions mobiles de l'adolescence et de l'influence d'un enseignement intérieur, la séparation des diverses communions est nécessaire, et l'espérance qu'on ose exprimer de trouver

un lien moral qui réunisse dans le même établissement des enfants séparés par la religion, sans que les convictions qu'ils ont apportées de leurs familles reçoivent aucune atteinte, cette espérance que nous avons traitée de chimère, en parlant de l'enseignement supérieur, nous serions tentés de la qualifier d'attentat contre le droit des familles quand il est question de l'enseignement préparatoire.

Des tentatives isolées, des résultats exceptionnels pourront démentir l'observation générale que je viens d'exprimer. Je ne parle pas d'établissements dans lesquels on instruirait les enfants sans qu'il leur fût parlé de religion autre part qu'à la chapelle ou au prêche; car des enfants sortiraient perdus religieusement d'un tel système. Mais on conçoit un instituteur assez religieux lui-même pour faire triompher l'Evangile, en respectant des deux parts l'inspiration domestique, qui se lie si étroitement au respect filial. Au reste, ne tentons pas Dieu en confiant une tâche si délicate à des instruments ordinaires. La séparation des communions me semble une condition nécessaire de l'enseignement préparatoire, et le seul fait des dissidences religieuses dans une contrée suffira pour justifier la création de deux établissements au moins, l'un officiel et soutenu par l'Etat, l'autre libre et servant d'asile aux enfants de la communion la moins nombreuse ou la moins influente.

Au reste, indépendamment de ce motif particulier, il est permis de croire que les Facultés seraient trop bien inspirées dans leur propre intérêt pour redouter, à côté de leurs gymnases, la concurrence des établissements rivaux. Pour avoir des cours nombreux et brillants, pour y attirer des sujets d'élite, on n'aurait jamais trop d'essais partiels, et la multiplication des tentatives sous toutes les formes amènerait une diversité de dispositions tout à fait favorable au mouvement des idées et au développement de talents originaux. L'éducation de famille fournirait des sujets plus complets peut-être, mais ignorant quelquefois la mesure de leurs forces, et n'ayant pas profité de l'excitation que donne le concours; les institutions peu nombreuses, et dirigées comme une grande famille, réunissent les avantages de l'éducation privée à ceux de l'éducation publique; malheureusement il faut une combinaison rare de mérite et de modestie pour suffire à une pareille tâche et pour savoir s'en contenter. Les petits séminaires ont pour eux

leur simplicité même et la moralité certaine des surveillants; le point d'honneur compense dans les colléges, composés de plusieurs centaines d'élèves, les inconvénients qu'amène la dureté nécessaire du régime et la dangereuse variété des impressions. Tout serait donc tenté, tout, dans une certaine mesure, serait bon pour atteindre, par des voies diverses, un but commun, c'est-à-dire la préparation à bien suivre l'enseignement supérieur.

S'il en était ainsi, le gouvernement et la Faculté seraient conduits à voir, chacun selon ses vues, avec une satisfaction entière, la multiplication sous toutes les formes des établissements de l'enseignement préparatoire, et cette liberté ferait droit aux réclamations des familles, pour l'âge où les parents sont encore responsables de la conscience de leurs enfants.

Ainsi, même avec l'existence d'un privilége absolu de l'Etat pour l'enseignement supérieur, pourvu que les tentatives, souvent si infructueuses du gouvernement dans le domaine de l'enseignement secondaire, se portassent dans une sphère plus élevée, les plus graves difficultés de la question qui préoccupe les esprits se trouveraient résolues. La liberté inhérente aux cours publics permettrait à l'élément religieux de lutter avec avantage contre les influences opposées, et l'affranchissement de l'enseignement préparatoire, qui deviendrait nécessaire à la prospérité même de l'enseignement supérieur, répondrait au cri des familles.

Cependant, le but qu'on se serait proposé, de créer un grand enseignement au nom de l'Etat, pourrait être atteint, sans pour cela que le privilége des Facultés fût exclusif.

Qu'on me permette ici d'établir une distinction entre le privilége de la collation des grades et la liberté d'enseigner publiquement sur toute espèce de matière.

Je ne réclame point la *liberté comme en Belgique*. Il ne m'est pas démontré que la collation des grades par des commissions mixtes et électives donne des résultats aussi sûrs sous le rapport des lumières, et même sous celui de l'impartialité, que les examens tels qu'ils sont aujourd'hui pratiqués dans nos Facultés universitaires. La suppression des commissions d'académie, là où il n'existe pas de Facultés de Lettres et où les professeurs du collége de l'Etat, chargés d'examiner les élèves des instructions rivales, deviennent en conséquence juges dans

leur propre cause, cette suppression, dis-je, déjà admise en principe, fera disparaître le plus grand inconvénient de l'état actuel. Un mode d'examen, qui, de l'aveu des hommes éclairés et impartiaux, est déjà fort bon avec le petit nombre des Facultés qui existe et leur organisation imparfaite, ne laissera rien à désirer quand ces corporations seront ce qu'elles doivent être, et surtout quand on aura restitué à ces examens leur place naturelle et leur caractère indispensable.

Les catholiques les plus exigeants feraient donc volontiers la concession à l'État du privilége de la collation des grades.

En faisant des examens la conséquence et le complément obligé des cours de la Faculté, nous n'avons pas cru que ce fût là l'objet d'une seconde concession. A nos yeux, il ne serait ni nécessaire, ni même utile d'établir l'obligation légale de suivre les cours des Facultés. A moins de rares exceptions, qu'il faut prévoir dans l'intérêt de la liberté, l'obligation de suivre les cours passerait naturellement dans les mœurs, sans violence et sans tyrannie.

La raison en est toute simple : les cours des Facultés devant être en général les meilleurs, ceux qui les auraient suivis seraient plus en état de passer les examens. On a vu d'ailleurs précédemment que, pour établir la justice dans ces épreuves, il faut que la matière des examens réponde exactement à celle des cours.

Peut-être voudrait-on tenter la fondation d'Universités libres : un tel projet pourrait se réaliser à Paris, où les ressources sont à la fois plus abondantes et plus concentrées, et où d'ailleurs l'avantage de se faire connaître tiendrait lieu d'un traitement élevé à un certain nombre de professeurs.

Dans les villes mi-parties en religion, comme Strasbourg et Nîmes, l'envahissement de la Faculté officielle par les adhérents d'une des deux communions dominantes engagerait peut être les vaincus à élever en face une Faculté rivale. Mais, partout ailleurs qu'à Paris ou dans ces villes, la situation des professeurs libres serait trop précaire pour qu'ils pussent lutter avec quelque avantage contre les Facultés dotées par l'État.

Cela étant, il suffirait pour le respect du principe que l'établissement de cours libres, désirable dans l'intérêt de quelques-uns, ne rencontrât pas un obstacle légal.

Le principe de la liberté existe dans la Charte : on ne peut

souffrir qu'il soit violé ni mutilé. Mais en regard de ce principe il s'en place un autre également incontestable, celui de la surveillance de la liberté par l'État. On nous accuse de repousser cette surveillance; mais c'est une calomnie, ou du moins une erreur énorme. Comment se réglera la liberté dans ses rapports avec la surveillance de l'Etat, au point de vue de l'enseignement supérieur comme à celui de l'enseignement préparatoire, c'est la dernière question que nous ayons à examiner.

Nous n'avons plus, Dieu merci, dans notre système, la confusion de l'Université et de l'Etat; nous nous sommes dégagé de ces théories creuses ou perfides : l'Etat, dans son intérêt, protége et rétribue un corps enseignant : c'est bien assez d'un tel privilége pour assurer l'influence de ce corps, et même sa prépondérance, surtout dans le domaine de l'enseignement supérieur. Mais si ce privilége déjà si considérable redevenait par une voie détournée un véritable monopole (et c'est ce qui ne pourrait manquer d'arriver dans le cas où l'on attribuerait au corps enseignant officiel l'exercice de la surveillance sur les établissements libres), il faut le dire, tout croulerait dans notre système même, tout deviendrait contradictoire et absurde.

En attribuant aux Facultés officielles, comme on l'a vu plus haut, le privilége de la collation des grades, nous ne nous mettons pas en contradiction avec nous-mêmes; la condition d'être gradué peut être mise par l'Etat au-devant des fonctions qu'il distribue ou même des carrières qu'il surveille. On n'a point rangé, dans la Charte, parmi les droits absolus, celui d'être avocat ou médecin; mais à l'égard de la liberté d'enseignement l'acte constitutionnel s'est exprimé d'une manière formelle, et le sens des expressions qu'il contient ne saurait être ni altéré ni détourné.

La liberté d'enseignement se place sur la même ligne que la liberté de la presse et que la liberté individuelle : pour enseigner, on n'a pas besoin d'être immatriculé dans le corps protégé et rétribué par l'Etat; chacun a le droit d'enseigner, tant qu'il ne viole pas les lois, tant qu'il n'outrage pas la morale ou ne trouble pas l'ordre public. L'enseignement ne constitue pas une profession, mais un droit.

Mais l'enseignement entraîne la publicité de la parole, et

cette publicité ne peut avoir lieu sans exciter une émotion qui, par elle-même, suffit pour rendre problématique la conservation de l'ordre ; il y a donc des précautions à prendre pour qu'un citoyen puisse professer publiquement ; sans exercer une action préventive, l'autorité qui répond de l'ordre a droit d'exiger des garanties de la part de ce citoyen.

Si vous confiez l'examen de ces garanties à l'autorité gouvernementale, la liberté ne sera plus qu'un nom ; si vous en investissez l'autorité locale, les intérêts généraux pourront être en souffrance.

Il faut donc de toute nécessité que le tribunal qui sera juge des garanties à exiger soit d'une nature mixte, et que tous les intérêts légitimes y soient représentés, les délégués du gouvernement, ceux du département, ceux des communes, le clergé, la magistrature et le corps enseignant lui-même, enfin l'intérêt général et populaire, qui réclame partout ses représentants directs, produits de l'élection. Tous ces éléments, groupés dans une juste proportion, contribueraient à la formation d'un conseil de surveillance dont on assurerait l'impartialité en évitant de le restreindre dans les limites de l'unité départementale.

Les conseils qui existeraient dans le chef-lieu de chaque Académie en seraient néanmoins tout à fait distincts ; et, pour garantir l'indépendance de leur action, on les placerait dans les attributions d'un autre ministre que celui de l'instruction publique, à moins que ce dernier ne cessât de se confondre avec le grand-maître de l'Université.

Devant ces conseils se présenterait quiconque voudrait prendre part à l'enseignement de tous les degrés ; les délibérations auxquelles ces demandes donneraient lieu se fonderaient presque exclusivement sur les considérations morales. La question de savoir si l'individu qui se présente pour enseigner est en état de le faire, cette question ne serait que secondaire. Car, qu'importe à l'ordre que l'on enseigne mal ? Si le professeur est au-dessous de sa tâche, son cours ou sa classe seront bientôt déserts ; mais qu'un être dégradé et corrompu s'arroge le droit de spéculer sur la confiance des parents et sur la faiblesse de l'enfance, qu'une vie scandaleuse serve d'introduction à la profession publique des sciences ou des lettres, c'est là ce qui ne peut être toléré sans un danger manifeste ou un mépris effronté pour la morale publique. Afin d'obvier à ces inconvénients, un

conseil de surveillance s'appuyerait surtout sur la notoriété publique.

L'obtention préalable des grades que l'on veut imposer, dans le système en discussion, a le double inconvénient d'agir en sens inverse du principe fondamental de la loi, et, dans bien des cas, de n'offrir, en comparaison de la notoriété, qu'une garantie très-imparfaite. Repousserez-vous un père de famille que des circonstances imprévues et tardives jettent dans la carrière de l'enseignement, ou un homme qui s'est livré à des études solitaires et profondes, uniquement parce qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre les grades universitaires? Les renverrez-vous, à cinquante ans peut-être, sur les bancs de l'école? Un obstacle aussi frivole privera-t-il l'enseignement de sujets d'autant plus précieux qu'ils seront arrivés par des voies inattendues et originales?

Et, d'un autre côté, un individu parfaitement inconnu dans le pays où il se présente pour pratiquer l'enseignement produit un vieux diplôme de bachelier ou même de licencié ; cet homme a pu oublier tout ce qu'il avait appris dans sa jeunesse ; sa vie s'est peut-être passée dans des habitudes qui l'ont dégradé et rendu indigne de la confiance de ses concitoyens : ferez-vous que son titre universitaire constitue pour lui une garantie suffisante?

En pareil cas, les grades universitaires ne seront bons qu'à inspirer plus de confiance dans la capacité de ceux qui pourront s'en prévaloir; mais ce n'est pas là le point qui doit toucher le conseil de surveillance, s'il veut rester dans les limites d'une stricte impartialité. Le conseil ne sera chargé d'exprimer ni approbation ni improbation sur le mérite des candidats. Avant et même après l'ouverture de leur enseignement il ne sera point chargé des intérêts de la science, mais de ceux de la morale et de l'ordre. Ses attributions seront d'autant plus sérieuses et actives que la loi les aura circonscrites avec plus de soin.

Tous les établissements libres, à quelques mains qu'ils soient confiés, ressortiront naturellement du conseil de surveillance. Ici l'on doit se montrer prêt à tout subir, même les défiances injustes. On sera nécessairement fort tracassé, surtout dans les premiers temps de la liberté. Il y aura des administrateurs, des magistrats qui se réveilleront la nuit, et qui, rêvant des conspirations de collége contre la Charte et contre la dynastie,

prendront leurs songes pour des réalités. Les visites, les inspections, les rapports se multiplieront outre mesure; mais peu à peu l'ordre et la régularité des nouveaux établissements, les bonnes mœurs des élèves qui en seront sortis, l'affection pour leurs maîtres, qu'ils porteront dans le monde et dans les emplois, la bonne renommée enfin, au moins aussi puissante que la calomnie, toutes ces causes d'influence, qui semblent mystérieuses à ceux qui n'en comprennent pas la légitimité, finiront par entourer d'une protection puissante les asiles de l'éducation chrétienne.

En employant cette expression, je ne désigne pas les petits séminaires qui, en tout état de cause, ne peuvent être rangés sur la même ligne que les autres établissements, même ceux qui sont dirigés par des ecclésiastiques. La surveillance des petits séminaires par les membres d'un conseil mixte serait à la fois inconvenante et superflue. Si l'évêque, que vous laissez investi d'une autorité morale si puissante sur toute une population, ne peut répondre à lui seul de ses intentions et de sa conduite quand il s'agit du renouvellement du clergé dans son diocèse, si tout enfant qui entre dans un petit séminaire est marqué pour le sacerdoce et se voit toute autre carrière interdite, si une éducation jugée bonne pour des prêtres à qui doivent être remis plus tard le dépôt et l'administration des consciences est jugée insuffisante et dangereuse pour d'autres citoyens, si, en un mot, les évêques, et tous ceux qui les secondent, doivent être entourés d'un cordon sanitaire, nous ne sortirons jamais de l'hostilité révolutionnaire, nous ne ferons pas un pas sérieux dans la voie de la liberté. Je laisse de côté l'autre objection, non moins fréquente, contre les petits séminaires, accusés (voyez le crime!) de donner l'éducation à meilleur marché que l'Etat et de faire une concurrence préjudiciable aux colléges : je la laisse, car quiconque y attache la moindre importance n'a pas besoin de lire une ligne de ce que j'écris. Au fond, le droit des évêques est si clair que, malgré d'odieux projets, leur position peut être considérée comme inattaquable.

Il est vrai que la faculté d'entretenir des petits séminaires est un privilége pour l'épiscopat : l'Université n'en conserve-t-elle pas un très-considérable, même avec un système comme le nôtre, dans lequel on donne une satisfaction sérieuse au

principe de la liberté? Si les évêques ont le droit de repousser comme inconvenant et presque injurieux le droit que s'arrogeraient les conseils mixtes de surveiller et d'inspecter des établissements spéciaux au sacerdoce, je ne sais pas pourquoi on trouverait déplacée la même susceptibilité si les Facultés réclamaient le droit de surveiller exclusivement elles-mêmes, non-seulement leurs propres cours, mais encore les gymnases ou établissements de l'enseignement préparatoire qui relèveront d''elles immédiatement. Les personnes qui aiment les compensations trouveront peut-être leur compte dans celle que je propose. On dira qu'avec un tel privilége l'épiscopat, comme les Facultés, étendront démesurément leurs manteaux sur les établissements libres pour les soustraire à la surveillance du conseil mixte; mais rien n'empêche de résoudre cette dernière difficulté en limitant de chaque côté le nombre, non des élèves, mais des établissements placés dans la dépendance immédiate soit des Facultés, soit des évêques.

Je laisse de côté les conséquences qui découlent immédiatement du système proposé, comme la sanction de la surveillance, le mode de jugement et les limites de la pénalité; en cas pareil, les impossibilités n'existent que pour ceux qui sont décidés à en trouver.

Mais, me demanderont les personnes qui connaissent mon opinion sur les *associations religieuses*, quelle place leur assignez-vous dans votre système? Que deviendra l'exclusion légale que l'on continue de leur opposer? Si, des mains de ceux qui au centre n'éprouvent aucun scrupule à fourbir de nouveau les armes révolutionnaires, vous les rejetez dans celles de conseils auxquels il y aurait par trop d'optimisme à attribuer plus de sens, de modération et d'impartialité qu'on n'en possède à Paris, quel sera l'avantage et le progrès? Mieux vaut la dictature actuelle; qui sait si d'un jour à l'autre elle ne sera pas plus heureusement inspirée, et si alors on ne gagnera pas en une seule fois un terrain que les conseils disputeront peut-être toujours?

L'objection est forte et je ne me flatte pas de la résoudre d'une manière tout à fait satisfaisante. La lutte fort peu déguisée qu'on entretient et qu'on échauffe chaque jour davantage contre la religion elle-même, la lenteur avec laquelle se développe le sentiment de la vraie liberté, ce sont là des obstacles que nous retrouvons partout, et si, entre ceux qui espèrent le

progrès, l'un compte plus sur la tête et l'autre sur les membres, les gageures sont permises, et il faudra du temps avant qu'on puisse les juger. Toutefois je me figure qu'en province, sur un théâtre restreint et où tout le monde se connaît, il sera plus facile d'atteindre à la bonne renommée, et c'est sur la bonne renommée que je compte surtout pour dissiper les défiances dont les ordres religieux sont l'objet. Certes, il ne s'agit nullement d'arriver de but en blanc dans une ville où les membres de la congrégation n'ont pas fait individuellement leurs preuves, et d'ouvrir un collége au nom d'un principe de liberté que limitent pour la plupart ceux mêmes qui ne le contestent pas. Ce sont là des moyens dangereux, propres à soulever des orages, et qu'évitent les hommes doués de quelque prudence. Le bien ne se brusque pas, et la défiance qu'il inspire pendant longtemps est infiniment plus forte que celle qui peut être causée par l'apparition du mal. Nous ne sommes plus dans le temps où l'on enlevait les choses à l'aide de puissants protecteurs, et les saints qui veulent fonder en sont réduits à courtiser l'opinion. Bien des années se passeront encore avant que les membres des congrégations religieuses puissent conquérir une autre faculté d'agir que celle qui leur est assurée par leur titre de prêtre et de citoyen. On est fort exigeant pour le prêtre, et cette sévérité est non-seulement inévitable, mais heureuse. La robe sacerdotale n'est d'abord qu'un titre à être jugé plus durement ; pour qu'elle impose le respect et la sympathie, il ne saurait y avoir trop de garanties de bon exemple, de modération, de prudence, d'amour de l'ordre et des lois. De telles conditions effrayeraient un tout autre clergé que le nôtre mais ceux qui, malgré la *cangue* dont le préjugé philosophique a chargé leur cou, ont répondu à l'appel de la vocation, sont de trop robustes athlètes pour s'effrayer de mes paroles.

Le prêtre fera passer le moine, le moine apôtre introduira le moine instituteur. Cette voie est lente, mais sûre, et les persécutions, s'il s'en élevait, ne feraient que l'aplanir.

Si d'ailleurs les mauvaises passions, jointes aux impressions fausses, prolongeaient dans quelques provinces l'exil des congrégations enseignantes, n'y aurait-il pas lieu d'espérer moins de rigueur et plus de lumières de la part des conseils formés dans les parties plus généralement religieuses de notre territoire? On aurait eu beau multiplier les clauses de défiance :

toute loi qui serait sortie de la voie révolutionnaire amènerait tôt ou tard l'expérience dont nous avons besoin pour détruire l'étrange préjugé qui pèse sur les corporations enseignantes.

Au reste, pour faciliter ce désirable résultat, je compterais beaucoup sur la *décentralisation*. Le système que nous proposons donnerait à la province les centres intellectuels qui lui manquent; il ranimerait dans le génie français l'élément de la diversité. Il s'en faut de peu que l'unité n'ait achevé sa tâche : elle a, dans sa nécessité même et dans les moyens de communication rapide qu'on met chaque jour à sa disposition, des garanties de durée plus que suffisantes; un peu de broderie ne fera pas mal sur ce fonds monotone et ne gâtera pas la qualité de l'étoffe.

On dit qu'un des obstacles les plus sérieux que rencontre la liberté d'enseignement, c'est la passion des localités et de leurs représentants pour les colléges royaux. Chaque département tient à honneur d'avoir le sien, et pourtant, avec l'origine presque toujours étrangère et la mobilité incessante des éléments dont les colléges se composent, le pays où l'un de ces établissements existe n'est pas plus fondé à le considérer comme sien que le régiment qui passe ou la brigade d'employés qu'on lui détache. Ce sentiment, si mal satisfait, n'a besoin que d'être mieux dirigé pour devenir l'auxiliaire le plus ardent de la liberté. Quand les provinces sauront ce qu'elles doivent gagner à l'établissemeut de Facultés indépendantes, le prestige qui, faute de mieux, environne les colléges royaux ne tardera pas à disparaître, et les Facultés elles-mêmes initieront les esprits aux avantages de la liberté.

Plus tard, quand les catholiques auront pris à l'assaut les principales chaires (et, je le répète, leur victoire est certaine), ce sera l'œuvre des Facultés que de dissiper le préjugé fatal qui voudrait frapper d'incapacité les instituteurs ecclésiastiques.

Dans ce qu'on vient de lire, je n'ai pas interrompu le développement de mes idées, et j'ai procédé comme si je ne devais pas rencontrer une contradiction à chaque proposition nouvelle. Si, à cause de cela, on me supposait une confiance absolue dans tout ce que j'avance, on se tromperait étrangement. Il aurait fallu s'y prendre autrement, je le sais, pour traiter *ex professo* une si difficile matière. J'aurais dû tenir plus de compte des différentes opinions, emprunter plus fréquemment aux au-

tres, et, par conséquent, me mettre mieux à l'abri des objections; mais je n'avais pas besoin d'un travail si vaste et si scrupuleux pour atteindre le but que je m'étais proposé.

Le principe de la liberté d'enseignement est capital, sans doute, et tôt ou tard les réclamations dont il est l'objet seraient devenues graves et pressantes; mais le problème n'a acquis de si grandes proportions que par suite des fautes qui ont été commises dans la direction même de l'enseignement officiel. Plus fort, plus éclairé, plus complet, cet enseignement aurait excité moins de mécontentement et vu lui-même la concurrence avec moins d'ombrage. Il fallait éclaircir cette importante difficulté, il fallait montrer, contre d'injustes préventions, l'accord fondamental et nécessaire qui existe entre le sentiment qui réclame la liberté et l'opinion qui veut un enseignement officiel digne de la France. Ainsi, en me préoccupant uniquement du moyen d'établir dans notre pays ce qu'il n'a qu'imparfaitement, c'est-à-dire de fortes et profondes études littéraires, et de relever notre crédit scientifique autrement que par de brillantes exceptions, j'ai été amené à des conclusions qui, si elles sont exactes, entraînent la solution des plus graves difficultés.

Ceux qui croient au mélange constant du bien et du mal sont dans l'erreur; le bien qu'on trouve d'un côté n'a point le mal pour compensation. Tout se tient, au contraire, dans l'ordre intellectuel et moral, et une amélioration réelle, opérée sur un seul point, conduit à l'amélioration générale de l'ensemble.

Cependant, nous n'avons encore examiné que l'extérieur du problème; pour atteindre notre but, qui est l'union intime d'une éducation chrétienne avec une instruction solide, il ne suffit pas d'une bonne organisation. Si la réforme ne s'opérait ainsi qu'à la surface, on serait peut-être trompé dans ses espérances. Il est temps que l'enseignement préparatoire soit mis en rapport avec l'état de la société et des familles, avec les devoirs que cet état impose, avec le progrès des méthodes et les difficultés que rencontre aujourd'hui la culture de l'esprit.

Nous considérerions notre travail comme incomplet si, dans le domaine des études qui nous sont chères et à l'occasion desquelles il nous est permis d'avoir un avis, nous ne payions aussi notre tribut à la réforme pédagogique que le pays réclame impérieusement.

Ceux qui demandent la liberté prennent un grand engagement : c'est celui de mieux faire. Si l'on se bornait à tailler des établissements plus religieux sur un patron incomplet et usé, le but serait loin d'être atteint. Mais la liberté est féconde, et, si faible que soit à son début le mouvement qu'elle imprime, elle a des conséquences que ne prévoient pas ceux même qui l'embrassent avec le plus d'ardeur. Nous pousserons bientôt une reconnaissance sur ce terrain de l'avenir.

Ch. LENORMANT.

DU THÉATRE ESPAGNOL AU SIÈCLE D'OR.

(DEUXIÈME ARTICLE.[1])

En l'année 1567, on voyait dans les écoles de Madrid un tout jeune enfant d'une figure charmante, et dont les yeux, pleins de vivacité et d'éclat, révélaient un esprit infini. Ces indices, cette fois, n'étaient point trompeurs : l'enfant, à peine âgé de cinq ans, composait déjà avec une facilité merveilleuse des vers espagnols, naïve expression de sa pensée innocente, et que tout le monde autour de lui admirait. Ce petit poëte si précoce annonçait bien l'homme étonnant que l'auteur de *Don Quichotte* devait plus tard proclamer *le prodige de la nature, le grand Lope de Vega.*

Il est peu d'existences qui aient été aussi remplies que celle de Lope. A quinze ans, entraîné par ses penchants guerriers et le désir de voir des choses nouvelles, il s'engage dans la milice espagnole et va combattre vaillamment en Portugal et en Afrique. Après deux campagnes, il revient terminer ses hautes études à l'université d'Alcala. Son cours achevé, il se marie. Un duel l'ayant forcé de quitter la capitale, il se réfugie en province, où sa femme, qu'il adorait, vint le retrouver, et mourut bientôt dans ses bras. Désolé de cette perte, il s'engage sur la flotte destinée, par Philippe II, à la conquête de l'Angleterre, et qui fut, comme vous savez, dispersée par la tempête. A la suite de ce désastre, il parcourt deux ans l'Italie. Rentré à Madrid, il se marie de nouveau, se met à travailler pour le théâtre, et, dès son début, règne en maître sur la scène. Enfin, après plusieurs années d'une paisible union, ayant encore perdu sa seconde femme, il songe à contracter des liens que sa mort seule désormais puisse briser, se prépare à entre dans les ordres, et, en 1609, il était prêtre. Telle fut l'existence de Lope, la plus complète que j'aie rencontrée, même en Espagne. Ainsi Cervantes fit deux parts de sa vie, donnant l'une au métier des armes et l'autre à la famille. Calderon, après avoir consacré au service du roi la première moitié de sa carrière, consacra la seconde au service de Dieu, etc., etc. Lope seul a passé successivement par trois états divers ;

[1] Voir le numéro du 25 novembre 1844.

tour à tour soldat, homme marié, prêtre. Lui seul a connu tour à tour les vives et puissantes émotions du champ de bataille, les douces et pures joies du ménage, et enfin le profond tremblement et le sublime enthousiasme du ministre des autels qui sacrifie devant le Seigneur.

Du reste, le nouvel état de Lope ne l'obligea pas à renoncer à la composition dramatique. Loin de là, il semble depuis cette époque s'y être livré avec un redoublement de zèle et d'ardeur. Et ici peut-être ne sera-t-il pas inutile de remarquer la différence d'opinion qu'il y a eu en France et en Espagne, aux grands siècles littéraires, à l'endroit du théâtre. En France (sauf le cardinal de Richelieu, qui subissait à son insu l'influence des idées de l'Italie et de l'Espagne), tous les personnages les plus distingués, non-seulement par leurs vertus et la sévérité de leurs principes, mais par la supériorité de leur raison et de leurs lumières, Bossuet, Arnauld, Pascal, ont condamné les divertissements de la scène, qui leur apparaissaient pleins de péril pour la religion. Que dis-je? les auteurs-mêmes ont pensé à cet égard comme les prélats et comme les hommes pieux : Corneille, vieillissant, traduit l'*Imitation de Jésus-Christ* en expiation du *Cid*, de *Cinna* et d'*Horace*, et Racine, à l'apogée de sa gloire, va se jeter avec contrition aux pieds de ses anciens maîtres et leur demander pardon de ses chefs-d'œuvre profanes. En Espagne, au contraire, le théâtre était considéré comme un amusement qui pouvait fort bien se concilier, soit avec les mœurs, soit avec les maximes de la foi et les préceptes du culte. Il suffit, pour s'en assurer, de lire les approbations mises en tête des pièces imprimées et signées des censeurs du Saint-Office. Il est vrai qu'en France les poëtes dramatiques se sont montrés plus d'une fois, d'abord secrètement, puis ouvertement, hostiles aux croyances établies, tandis que les dramatistes espagnols, se faisant les auxiliaires des prédicateurs, s'employaient comme eux avec un entier dévouement à la louange des saints, à la propagation de la doctrine catholique; et dès lors n'était-il pas tout simple que l'Église rendît au théâtre, en protection et en patronage, ce qu'elle trouvait en lui de respect sincère et de concours effectif?

Ajoutons, pour être historien exact, que Lope, quatre ou cinq années avant sa mort, renonça au théâtre; cela, disent quelques-uns de ses biographes, par suite de scrupules religieux. Mais non, n'en croyez pas les biographes. Voulez-vous savoir le vrai motif du renoncement du poëte? C'est qu'il avait tant écrit, tant produit, que, malgré sa puissance d'invention, il ne trouvait plus de sujet à mettre en drame.

Indépendamment d'un nombre assez considérable de grands poëmes de tous genres, outre plusieurs ouvrages importants mêlés de prose et de vers, et sans compter une foule de sonnets, de romances, d'odes, d'élégies, d'épîtres, Lope de Vega a composé quinze cents comédies[1],

[1] Le chiffre exact des comédies de Lope a été longtemps une question. Nous croyons

dont trois cent cinquante environ sont parvenues jusqu'à nous. En étudiant ce répertoire immense, rien ne serait assurément plus facile que d'en déduire les principes qui ont dirigé le poëte. Mais nous n'avons pas besoin pour cela de recourir aux pièces de Lope : lui-même a exposé sa théorie dans un ouvrage exprès, *le Nouvel Art dramatique* (el Arte nuevo de hacer comedias), sur lequel nous devons arrêter un moment l'attention du lecteur.

Lope de Vega, qui d'ailleurs n'a pas eu la prétention, dans son art poétique, d'imposer une loi théâtrale à laquelle dussent se soumettre tous les peuples de la terre, présents et à venir, et qui a voulu seulement indiquer ce qui convenait à ses compatriotes, Lope fait reposer son système sur deux points principaux : 1° le mélange des genres ; 2° l'indépendance des unités.

Lorsqu'il traite du mélange des deux éléments, que le poëte combinera à des doses diverses, suivant l'effet qu'il voudra produire, le législateur de la comédie espagnole s'exprime ainsi :

« En mêlant le tragique et le comique, et Térence à Sénèque (d'où il résulte une espèce de monstre à la façon du Minotaure), vous aurez une partie de la pièce qui sera sérieuse et l'autre qui sera bouffonne. Mais cette variété plaît beaucoup. La nature même nous en donne l'exemple, et c'est de tels contrastes qu'elle tire sa beauté. »

Oui, en effet, la nature se complaît dans ces contrastes ; souvent elle a placé des roches sauvages, un torrent aux eaux fougueuses au fond d'une agréable vallée ; et souvent aussi le désespoir silencieux et morne a suivi le rire folâtre ! Mais l'art n'est pas la nature. Il l'aime, il l'admire, il l'étudie, et puis il l'idéalise ; il l'idéalise suivant le génie du peuple auquel il s'adresse. Si donc l'art espagnol, au lieu de procéder comme l'art grec et de séparer les deux éléments, les a réunis, c'est que le génie espagnol voulait le mélange, comme le génie grec voulait la séparation. Et si vous conservez un doute à cet égard, cherchez le génie de ces peuples dans celles de leurs productions qui portent le plus fortement l'empreinte du génie national : lisez l'*Iliade*, lisez les vieux romanceros. Dans l'*Iliade*, quelle grandeur soutenue ! quelle majesté solennelle ! Quant aux romances, vous y trouverez tantôt des inspirations épiques ou lyriques, tantôt des détails d'une familiarité et d'une naïveté singulières. Or, ces compositions, qui racontaient l'histoire de la Péninsule chrétienne durant une période de huit siècles, indiquaient suffisamment ce que devait être le drame espagnol. Un moment, il est vrai, à l'époque de la renaissance, après la conquête de l'Italie, le génie de ce peuple hésita et se montra disposé à l'imitation de la littérature étrangère. Mais Lope vint. Doué d'une sagacité merveilleuse, il comprit

l'avoir établi d'une manière positive dans les notes qui accompagnent notre notice sur Lope de Vega. Voy. *Chefs-d'œuvre du Théâtre espagnol*, 1re série de Lope de Vega, page lvij. Paris, Gosselin.

qu'on s'égarait ; il s'élança le premier, d'un pas ferme et hardi, dans la voie où les romances l'appelaient ; et comme ces hommes supérieurs qui paraissent dans les circonstances difficiles et inspirent une confiance universelle, il entraîna tout à sa suite, et les savants, et les ignorants, et les esprits d'élite, et le vulgaire.

On s'est étonné qu'un peuple grave, sévère, comme le peuple espagnol, n'ait pas eu de tragédie proprement dite. Peut-être ne serait-il pas si difficile d'expliquer pourquoi un peuple sérieux recherche des divertissements qui le détournent de lui-même et le reposent de ses pensers habituels ; mais je me contenterai de rappeler que les Romains, qui, eux aussi, ne manquaient pas de gravité, n'ont pas eu, ou n'ont eu que fort tard quelques ouvrages purement tragiques. N'était-ce pas que la véritable tragédie, pour les Romains, c'étaient les jeux du cirque, et que pour les Espagnols c'étaient les combats de taureaux ? Les fictions du théâtre n'auraient-elles point paru bien froides, comparées à ces réalités émouvantes ?

Quant aux unités, Lope recommande seulement que le sujet ne présente qu'une action, et de ne pas introduire dans la comédie d'épisodes que l'on puisse en détacher sans renverser tout l'édifice. Sous cette condition, il donne liberté entière au poëte ; il lui permet même de traiter sur la scène une histoire durant laquelle s'écoulent plusieurs années.

« Si les connaisseurs, dit-il, ne sont pas contents, eh bien, que les connaisseurs n'aillent pas voir nos pièces !

« Combien de ces gens-là, ajoute Lope, se signent d'effroi en voyant qu'on donne plusieurs années à une action qui devrait s'accomplir dans le terme d'un jour artificiel, car on ne voulait pas même nous accorder les vingt-quatre heures ! Pour moi, considérant que l'avide curiosité d'un Espagnol assis au spectacle ne peut être satisfaite qu'on ne lui représente en deux heures tous les événements, depuis la Genèse jusqu'au jour du jugement dernier, je trouve que, si notre devoir est de plaire au spectateur, il est juste que nous fassions tout ce qu'il faut pour atteindre ce but. »

Cette *avide curiosité* du public espagnol que Lope nous dénonce avec tant d'esprit était la conséquence nécessaire de la vie de ce peuple. Je ne parlerai pas de ce que firent les Espagnols sous la domination des Carthaginois et des Romains. Je ne dirai pas non plus l'agitation incessante qui accompagna leur longue lutte contre les Arabes. Rappelez-vous seulement ce qu'ils accomplirent aux temps modernes : la découverte de l'Amérique, leurs guerres en Italie, en France, dans les Pays-Bas, leurs expéditions répétées contre les Barbaresques. Tout cela avait développé en eux ce goût des aventures qui, jusqu'à certain point, leur est peut-être naturel ; et ils voulaient retrouver au théâtre cette variété d'incidents, de surprises et d'émotions qu'ils avaient trouvées dans leurs courses à travers le monde. Et dès lors que devenaient les unités ? Comment contenir dans une localité étroite l'imagination de ces

hommes qui, tous, avaient franchi les Pyrénées, les Alpes, le Rhin, la Méditerranée, le vaste Océan? Qu'était-ce que la faible étendue d'un jour pour ces hommes dont la vie se consumait si rapidement, se dévorait si vite dans des entreprises inouïes?.... Si le poëte dramatique n'eût pas accumulé sur la scène les événements extraordinaires, s'il eût craint de presser le temps, d'élargir l'espace, mais vraiment le simple récit d'un *désespéré des Indes*, comme Cervantes appelle ceux qui s'étaient expatriés en Amérique, aurait eu cent fois plus d'intérêt que les plus parfaites productions d'un art trop circonspect.

Ajoutez à cela l'esprit d'indépendance qui animait tous ces hommes, les poëtes surtout. On se forme généralement, ce me semble, une fausse idée de la compression exercée par le despotisme des princes de la dynastie d'Autriche sur les Espagnols. Il y avait chez eux tant d'orgueil, tant de fierté, un sentiment si prononcé de la dignité de l'homme, qu'ils défiaient la tyrannie. Je vais citer en preuve un fait qui m'a toujours paru assez curieux et qui ne sera pas hors de propos. Philippe II, à ce que Lope nous apprend dans son *Nouvel Art dramatique*, n'aimait pas que l'on mît des rois sur le théâtre; « soit, dit le poëte, qu'il vît là une violation des règles de l'art, soit qu'il pensât que, même dans des fictions, l'autorité royale ne doit pas être présentée de trop près aux regards du peuple. » Eh bien, croyez-vous que ces dispositions bien connues aient inquiété Lope? Pas le moins du monde. Il a mis dans ses pièces tous les rois qui lui sont tombés sous la main, et, en particulier, tous les rois d'Espagne, depuis Wamba jusqu'à Charles-Quint. Il a fait plus encore: il y a mis Philippe II lui-même, comme on peut s'en assurer en lisant la comédie intitulée *la Vie de saint Julien* (El saber por no saber, y Vida de san Julian); et cela encore, je crois, du vivant même du terrible monarque. Et comment des poëtes qui bravaient si audacieusement le goût de Philippe II n'auraient-ils pas pris plaisir à s'insurger contre l'autorité d'Aristote?

Il y aurait, je le sais, beaucoup d'autres choses et meilleures à dire pour justifier, ou, tout au moins, expliquer la théorie dramatique de Lope; mais, outre que je reconnais mon insuffisance dans ces hautes parties de la critique qu'on appelle aujourd'hui la philosophie de l'art, j'ai voulu seulement indiquer quelques-unes des raisons qui peuvent déterminer le lecteur à se placer pour un moment au point de vue espagnol, et je viens maintenant aux ouvrages du grand poëte.

Il nous reste de Lope, avons-nous dit, de trois à quatre cents comédies. Comment faire connaître une œuvre aussi considérable? comment en donner même une légère idée? Essayons pourtant.

On peut diviser le répertoire de Lope en trois catégories principales: la première, qui contiendrait les pièces dont le sujet a été emprunté à la Bible, à la légende ou à l'antiquité profane; la seconde renfermerait les pièces dont le sujet a été fourni par les chroniques ou les romances

nationales; enfin, dans la troisième classe seraient rangées les pièces d'invention où le poëte a peint les mœurs modernes et où il semble n'avoir eu d'autre but que d'offrir à l'esprit un ingénieux divertissement. Telles sont les principales divisions du théâtre de Lope sur lesquelles va porter notre examen.

Parmi les comédies qui appartiennent à la première catégorie, laquelle se compose d'environ trente ou quarante ouvrages, nous avons surtout remarqué : *les Travaux de Jacob* (los Trabajos de Jacob), *l'Enlèvement de Dina* (el Robo de Dina), *le Cardinal de Bethléem* (el Cardenal de Belen), pièce en l'honneur de saint Jérôme; *le Divin Africain* (el Divino Africano), pièce en l'honneur de saint Augustin; *Barlam et Josaphat* (Barlan y Josofa), pièce tirée de la légende; *l'Honoré Frère* (el Honrado Hermano) sur le sujet d'Horace; *les Artifices de Fabia* (los Embustes de Fabia), où le poëte a peint les mœurs corrompues de Rome, sous le règne de Néron. Toutes ces comédies, et d'autres que j'oublie, renferment de rares beautés.

Dans *les Travaux de Jacob*, celle de ces pièces dont la composition se prête le mieux à une rapide analyse, Lope a dramatisé les aventures de Joseph. L'exposition commence par un récit dans lequel Joseph raconte à la femme de Putiphar l'histoire de sa jeunesse, la haine de ses frères, la manière dont ils l'ont vendu, etc., etc. Alors Nicèle, la femme de Putiphar, qui jusque-là s'est impatiemment contenue, se déclare. Joseph résiste. Accusé par l'épouse coupable, il est jeté en prison. Puis le songe de Pharaon, l'interprétation de Joseph et sa haute fortune; la famine au pays de Canaan, la venue des fils de Jacob en Egypte pour y acheter du blé. Puis le second voyage des fils de Jacob avec Benjamin, la supercherie de la coupe secrètement cachée parmi le bagage du jeune adolescent et son arrestation. A la fin de la pièce, après maintes douleurs, Jacob vient lui-même en Egypte et y retrouve ses fils bien-aimés. Ce plan, tout simple qu'il est, ne pouvait être conçu que par un grand poëte.

Quant à l'exécution, à part le rôle de Nicèle, où la passion s'exprime avec trop de vérité peut-être, la pièce est remplie de je ne sais quelle grâce ingénieuse dont Lope surtout a possédé le secret. Voyez avec quelle poésie Jacob parle à Benjamin, le dernier né de son chaste amour :

« Comme une fleur tardive de l'automne réjouit le cœur du maître du jardin, de même, mon Benjamin, tu es né vers le stérile automne de mes années pour charmer mon âme affligée.... Viens avec moi, viens, mon enfant chéri. Je veux t'instruire seul à seul sur le bord de cette fontaine murmurante. »

Et Joseph, quand ses frères lui redemandent Benjamin retenu dans les prisons de l'Egypte :

« O mon cœur! auras-tu assez de force pour résister à de si vives émotions?...

O mes yeux! vous pouvez pleurer; car ces sentiments d'amour, au lieu d'affaiblir l'âme de l'homme, la fortifient et la réjouissent. »

Et ailleurs, quand il s'est fait reconnaître de ses frères :

« O Benjamin! combien ce jour rachète de chagrins!..... Que de bonheur je te dois!.... Je te suis reconnaissant, ô mon frère! de ce que tu as été la consolation de notre père bien-aimé.... Il se contemplait en Rachel.... Ensuite c'est toi qui lui as rappelé cette image..... et bientôt il va de nouveau se contempler en nous deux, comme en un miroir brisé dont on a réuni les fragments, etc., etc. »

Ne trouvez-vous pas dans tout cela une fraîcheur merveilleuse qui se laisse entrevoir même à travers la traduction la plus imparfaite? Et que serait-ce si vous lisiez Lope lui-même?

Il faut l'avouer, dans cette pièce comme dans toutes celles dont il a emprunté le sujet à l'histoire ancienne, sacrée ou profanée, Lope de Vega s'est assez peu préoccupé de la couleur locale. Ainsi nous sommes en Egypte, et, à quelques détails, on s'aperçoit que Lope a donné aux fils de Jacob le costume des bergers espagnols! Nous sommes en Egypte, et, à deux ou trois allusions aux combats de taureaux, vous seriez tenté de croire que la scène se passe en Espagne! Mais, après tout, est-ce bien là un grand défaut? La vérité sans doute, même contingente et relative, est désirable en toute sorte d'ouvrages; mais le principal but de l'art serait-il donc de plaire aux érudits et aux antiquaires, plutôt que de parler à l'imagination et de toucher le sentiment? Quand vous parcourez vos musées, et qu'arrêté devant la Cène du Véronèse vous contemplez cette vaste page, êtes-vous choqué de ce que l'artiste a placé ses personnages au milieu des colonnes splendides d'un palais d'Italie et de ce qu'il les a revêtus du costume vénitien du XVI[e] siècle? Que vous importe ce manquement à une exactitude scrupuleuse?... Que vous importe si le dessin est noble et beau, si le coloris a de la vivacité et de l'éclat, si chacune de ces figures se meut devant vous d'une manière naturelle et facile, si partout vous respirez l'air et voyez la lumière, si enfin l'ensemble de la composition présente à vos yeux une harmonie qui vous séduit et qui vous enchante?

Dans la seconde catégorie des comédies de Lope, nous avons rangé les pièces, au nombre d'environ soixante-dix ou quatre-vingt, composées sur l'histoire nationale.

Aimant l'Espagne comme une mère adorée, le cœur rempli des sentiments religieux et chevaleresques qui animaient sa patrie, familiarisé de bonne heure avec les vieilles chroniques et les romanceros qui célébraient ses triomphes, Lope semblait naturellement désigné pour en être le poëte. On ne saurait se figurer tout ce qu'il a prodigué dans ces ouvrages de génie, de passion, d'esprit, d'éloquence et de poésie. C'est, je ne crains pas de le dire, le monument le plus intéressant et le

plus extraordinaire qu'un grand poëte ait jamais élevé à la gloire de son pays.

Comme toutes les formules d'éloge ne donneraient qu'une très-vague idée de ces compositions, je vais tâcher d'en faire connaître au moins le caractère, autant que la chose est possible, par deux ou trois analyses, et je commence, en suivant l'ordre des dates, par la pièce intitulée *la Vie et la mort de Wamba* (Vida y muerte de Bamba).

Au début de la pièce, vers l'année 672, vous êtes à Tolède, capitale de l'empire gothique, dans le palais des rois goths. Le vieux roi Reciswinde, entouré des seigneurs les plus considérables de sa cour, s'entretient avec eux des choses de la religion, vante la piété des païens envers les dieux, dit que les chrétiens sont obligés à plus encore envers le Dieu véritable, et annonce une campagne contre les pélagiens et les ariens... Il se prépare à aller entendre la messe... En ce moment, un jeune homme, Athanagilde, se présente et raconte le miracle qui vient d'être opéré cette nuit même ; comme le pieux archevêque Ildefonse, entouré de son clergé, était en prières au milieu de l'église, la Vierge lui est apparue et lui a fait don d'une chasuble. Le roi sort pour aller complimenter le digne prélat. On voit, dans cette première partie de l'exposition, l'indiscipline et l'ambition des seigneurs goths, et surtout celle du jeune Ervige, que sa naissance et ses alliances ont placé près du trône.

De là, la scène se transporte en Galice, sous l'humble toit du laboureur Wamba. Prêt à partir pour le village voisin, Ircana, où l'on doit procéder à l'élection d'un alcade, il cause avec Sancha, sa femme. Dans un entretien plein de naïveté, il montre la simplicité de sa vie, la modestie de ses goûts, ses instincts guerriers, sa piété, sa vertu.

Nous revenons à Tolède ; nous sommes dans la salle du conseil. Le vieux roi Reciswinde est mort, ne laissant qu'un jeune enfant. Tous les personnages les plus considérables se disputent l'héritage du pauvre orphelin. Ervige dit ses droits, se prétend le plus digne ; mais aucun de ses compétiteurs ne lui veut céder, et la salle du conseil va être ensanglantée lorsque Ataulfe, un vieillard, le Nestor de l'assemblée, propose qu'on s'en remette à la décision du Pape. Cette proposition est acceptée, et tous les prétendants partent pour Rome.

De son côté Wamba est en chemin pour se rendre au village, à l'élection de l'alcade. En passant près d'une forêt, l'idée lui vient de couper une charge de bois qu'il portera à une pauvre veuve qui demeure au village. Il descend de sa modeste monture, et, la cognée à la main, s'approche d'un arbre. Mais, ô miracle ! voici qu'une couronne de fleurs tombe à ses pieds ! Il s'étonne. Tombe une autre couronne ! il s'émerveille. « Je ne croyais point, dit-il, qu'il y eût en Espagne un arbre qui produisît de si beaux fruits. » Au même instant deux nouvelles couronnes tombent devant lui. Qu'est-ce donc ? Serait-ce quelqu'un

qui s'amuse ?... Il regarde et il voit sortir, de parmi le feuillage, un bras qui lui présente une couronne d'or. Il écoute et il entend une voix qui lui parle.

LA VOIX : Prends donc!

WAMBA : Que je te prenne, moi! jamais!

LA VOIX : Je vais tomber.

WAMBA : Tombe si tu veux!

LA VOIX : Tu ne veux donc pas de moi?

WAMBA : Non.

LA VOIX : Pourquoi cela?

WAMBA : Parce que les pierres précieuses dont tu es ornée ne me conviennent pas.

LA VOIX : Qu'en sais-tu?

WAMBA : Non! car ta vue seule ne soulève que dégoût et tristesse dans mon cœur. Adresse-toi donc à quelque autre. Ta circonférence est bien large, belle et précieuse couronne! et cependant, si je voulais te ceindre, je sens que je souffrirais comme si tu étais trop étroite pour ma tête. (*Il s'éloigne.*)

LA VOIX : Un moment!

WAMBA : Laisse-moi, laisse-moi partir.

LA VOIX : Ecoute, Wamba!

WAMBA : Non, je n'ai rien à entendre. Laisse-moi m'éloigner, te dis-je! Car il en est d'une couronne comme du soleil : il ne faut la regarder que de loin et en détournant les yeux.

Et il part.

Nous voilà au village d'Ircana, dans la maison commune. Les membres du conseil municipal sont réunis, et se préparent gravement à l'élection de l'alcade. Si je ne craignais de trop appuyer sur des détails accessoires, je ferais voir avec quel esprit le poëte a peint l'importance de ces laboureurs qui vont se donner un chef, et la mauvaise humeur de l'alcade dont les fonctions viennent d'expirer, et qui ne dépose qu'à regret le signe du commandement. Cependant Wamba, qu'on attendait, arrive enfin. On s'assied, on délibère, et tous les suffrages se réunissent sur Wamba. Wamba, dont la modestie s'effraie d'un tel honneur, se récuse. « Choisissez, dit-il, mes seigneurs, un homme qui ait plus de lumières et d'expérience. » Mais on insiste : il est le plus capable, le meilleur, le plus digne, et on le force à accepter. Puis, tandis que les électeurs boivent à la santé du nouvel élu, passe un pauvre à demi nu qui demande l'aumône ; et Wamba, allant au delà du précepte évangélique, et plus généreux que saint Martin, lui donne son manteau tout entier. Puis entre un colporteur qui vend des images ; Wamba lui achète une image qui représente l'apparition de la Vierge à l'archevêque Ildefonse. Un des conseillers ayant prié Wamba de tenir son enfant sur les fonds baptismaux, au moment où Wamba vient de prendre l'enfant dans ses bras, la petite créature, douée par le ciel d'un langage précoce, prononce ces paroles prophétiques : « *Wamba, tu seras roi!* » Les laboureurs étonnés se regardent, et cette prédiction nouvelle, jointe au miracle des couronnes et de la voix de la forêt, remplit le

cœur de Wamba de trouble et d'inquiétude. (N'est-ce pas une contre-partie bien curieuse de la scène de Macbeth avec les sorcières ?)

Cependant les prétendants à la couronne d'Espagne sont arrivés à Rome devant le Pape Agathe, et lui ont donné la liste des compétiteurs en l'invitant à choisir le successeur de Reciswinde. Le Pape se retire dans son oratoire, et, agenouillé devant un autel, il prie le Tout-Puissant de l'inspirer. Qui doit-il nommer ? Est-ce Ervige ? est-ce Athanaric ? ou Rodolphe ? ou Théophile ? Un ange lui apparaît :

« Ce n'est aucun de ceux-là que Dieu veut donner à l'Espagne. Celui que Dieu a choisi est un pauvre laboureur. On le trouvera à sa charrue, labourant avec deux bœufs, l'un rouge et l'autre blanc. Il se nomme Wamba. »

Alors le Pape va rejoindre les seigneurs goths, et leur annonce la volonté du Ciel. Ces hommes farouches se soumettent, et, après avoir demandé la bénédiction du Saint-Père, ils partent à la recherche de Wamba. Ainsi finit la première journée.

Depuis ces événements un an s'est écoulé, et nous sommes dans les riches plaines de la Galice. Les seigneurs qui ont été à Rome consulter le Pape ont exploré l'Espagne en tous sens, et n'ont pas rencontré encore l'homme à qui ils doivent offrir le sceptre. Ils commencent à perdre courage. Le plus sage d'entre eux les exhorte à la patience : la Galice n'a pas été parcourue encore ; c'est là qu'il faut chercher désormais le roi futur. Tout à coup un d'eux aperçoit au fond de la vallée un laboureur dont la charrue est conduite par deux bœufs, qui lui paraissent l'un rouge et l'autre blanc. Il le montre à ses compagnons. Les uns témoignent quelque doute, les autres expriment leur joie, plusieurs laissent voir un secret dépit ; et l'on se met en marche du côté où se tient le laboureur.

Wamba vient de tracer son dernier sillon. Il se repose, appuyé sur son aiguillon comme un soldat sur son arme. Il se rappelle confusément les miracles que le Ciel a opérés en sa faveur, et ces souvenirs préoccupent sa pensée.

« Heureux, dit-il, mille fois heureux celui qui, loin du bruit des villes et du faste des cours, passe ses jours dans une habitation modeste et paisible. Il n'a pas à craindre la malice et la calomnie des courtisans menteurs, et il est plus en sûreté sous son toit de chaume qu'on ne l'est dans les palais dorés. Il ne reçoit point d'hypocrites hommages ; il ne voit point le visage redoutable du roi, et n'a point à baiser sa main dédaigneuse. Que d'autres envient le bonheur des monarques ! moi, avec mes deux bœufs pour toute richesse, je vis plus content auprès de ma Sancha bien-aimée que si j'étais maître et seigneur de toutes les Espagnes. Quel est donc l'avantage merveilleux qu'ont les rois sur leurs sujets ? Vivants, des soucis continuels, et, après leur mort, un linceul de plus riche étoffe. »

Pendant que Wamba s'oublie à philosopher, les seigneurs goths sont arrivés près de lui.

ERVIGE : Voyez ! il a séparé ses bœufs, et, sans nul doute, l'honorable laboureur se dispose à rejoindre son manoir.

ATHANAGILDE : C'est peut-être à cela qu'il pense?

ATAULFE : Il regarde le ciel et paraît plongé dans une rêverie profonde.

WAMBA, *revenant à lui et appelant ses bœufs :* Allons, Bardino! par ici!... Par ici, scélérat!... La maudite bête!

ERVIGE : Les bœufs sont bien selon le signalement que nous a donné le Saint-Père ; et si le reste correspond, si ce rustre s'appelle Wamba, c'est l'homme destiné à devenir notre roi.

ATHANAGILDE : Je vous en supplie, observons un peu ce qu'il va faire.

SANCHA, *sortant de sa chaumière et appelant :* Holà, Wamba!... à souper! Le manger se refroidit.

WAMBA : J'y vais.

RODOLPHE : Elle l'a nommé Wamba.

ATAULFE : Oui, elle l'a nommé Wamba. Obéissons dès ce moment à notre digne et saint roi.

TOUS (ils s'approchent et s'inclinent) : Que Votre Majesté nous accorde sa main!

WAMBA : Qu'est ceci!... Otez-vous.... Levez-vous... Ne vous raillez pas ainsi de moi. Je ne suis, il est vrai, qu'un pauvre laboureur; mais, je ne suis pas aussi grossier que mes vêtements peuvent l'annoncer, et je sens couler dans mes veines le noble sang des Goths.

RODOLPHE : Nous n'en doutons point, seigneur, et c'est en toute sincérité que nous vous proclamons notre roi.

WAMBA : Levez-vous, seigneurs, ou c'est moi qui vais m'agenouiller devant vous..... Vous êtes sans doute des hommes d'armes! Ah! je vous suivrais avec plaisir, car moi aussi j'aime la guerre! J'aime le son du clairon! Mais nous sommes récemment mariés avec ma pauvre Sancha, et, jeune et pauvre, elle a besoin de mon travail, de mon appui. Que ce soit là mon excuse auprès de vous!

ERVIGE : Noble seigneur, cessez de vous abuser. Nous sommes venus vous reconnaître pour notre roi; quittez la charrue et venez prendre possession du trône à Tolède.

WAMBA : Seigneurs, de grâce, ne vous raillez point.

THÉOPHILE : Non!... Le Ciel puissant vous a donné le sceptre de l'Espagne.

WAMBA : Vous vous trompez assurément. Que suis-je, que puis-je pour gouverner un Etat? Eh quoi! lorsqu'il y a tant de Goths du sang royal, ne serait-il pas contre toute justice que je devinsse leur roi?

ATAULFE : Eh bien, sachez-le, c'est Dieu même qui l'ordonne, c'est Dieu qui veut récompenser ainsi votre mérite et vos vertus.

WAMBA : Et comment Dieu a-t-il pu me choisir?

ATAULFE : Ecoutez, vous allez l'apprendre.

Et alors Ataulfe raconte comment, après la mort de Reciswinde, tous les principaux seigneurs se sont disputé l'empire, comment ils convinrent de s'en rapporter à la décision du Pape, et comment le Saint-Père, inspiré de Dieu, a nommé Wamba.

A ce récit Wamba demeure interdit et plein d'admiration.

« O mon Dieu, s'écrie-t-il, qu'ai-je fait pour mériter d'être choisi par vous? Non, je ne puis croire que vos yeux se soient arrêtés sur moi, tant je me sens peu propre à un tel personnage! Je suis aussi capable d'être roi que mon aiguillon de porter des fleurs. »

A peine Wamba a-t-il prononcé ces mots que son aiguillon, qu'il tient à la main, se couronne de fleurs.

RODOLPHE : Voyez le miracle!... Son aiguillon est tout en fleurs!

THÉOPHILE : Plus de doute désormais : Wamba est l'élu du Ciel. O Espagne affligée, recouvre l'espérance!

Le nouveau miracle qui vient de s'ajouter à tous ceux que Dieu a fait éclater en sa faveur a enfin convaincu Wamba. Il consent à être roi, et prie le Seigneur de le guider.

Au même instant paraît Sancha, qui ne comprend rien aux retardements de son mari, et qui, le voyant entouré de tout ce monde, craint qu'on ne soit venu le lui enlever. Wamba la rassure, et lui apprend ce qui se passe. Elle a peine à le croire; il la persuade; et alors se montre toute la naïveté de la pauvre femme. « Et que deviendront nos bœufs? — Nous les donnerons. — Et qui sera alcade? — On en nommera un autre. — Et moi, que deviendrai-je si vous êtes roi? — Vous, vous serez reine. » Et l'on part pour Tolède aux cris répétés de vive le roi Wamba!

Sur ces entrefaites, le roi more Alucan, encouragé et conseillé par Paul-le-Grec, s'occupe des moyens de conquérir l'Espagne. Il espère trouver ce pays au dépourvu, par suite des embarras et des désordres qu'a suscités la vacance du trône. Il arme une flotte nombreuse, et, secondé par un vent favorable, arrive à Carthagène. « Je vais, dit-il, livrer une bataille, je remporte la victoire, et l'Espagne est à moi! » Paul-le-Grec lui recommande de la prudence; « Car, dit-il, il ne faut point plaisanter avec les Espagnols. Ces hommes, il est vrai, sont de petite taille, mais ils ont des cœurs de géant. » Mais Alucan ne tient compte des recommandations de Paul, et il donne l'ordre que l'on porte partout l'incendie, le ravage et la mort.

Arrivé à Tolède, Wamba se rend à l'église cathédrale, afin de prier Dieu et la Vierge, et de voir la chasuble du pieux Ildefonse. Puis, entré au palais, il distribue aux seigneurs qui l'ont accompagné les charges importantes de l'empire. S'étant fait amener le fils du dernier roi, le jeune Théodoret, il le comble de caresses et lui promet de lui servir de père. Mais un messager survient, qui annonce que le roi more Alucan s'avance en Espagne. A cette nouvelle, Wamba ordonne qu'on assemble aussitôt l'armée; et comme la pauvre Sancha, naguère toute joyeuse de la haute fortune de son époux, exprime ses craintes et regrette l'humble cabane où de pareils soucis lui étaient épargnés, Wamba la rassure, la console, lui dit d'espérer en Dieu et en son courage. Et il marche au combat. Il est vainqueur; et, non moins généreux que brave et habile, il laisse la vie au roi Alucan; et, charmé de l'esprit de Paul-le-Grec, il le comble de bontés. — Fin de la seconde journée.

Après avoir vaincu l'ennemi du dehors, Wamba s'applique à l'administration du royaume : il établit un système uniforme des poids et mesures, un nouveau système monétaire, etc. Ces soins l'absorbent tout entier. Cela ne plaît pas trop à la pauvre Sancha. Elle se plaint triste-

ment. « Autrefois Wamba ne pensait qu'à elle. Maintenant, sans cesse occupé des affaires publiques, il ne peut plus que lui consacrer, à la dérobée, quelques rares instants. Elle était bien plus heureuse au village ! » Ce sont bien là les plaintes éternelles de toutes les femmes qui ont vu leurs maris parvenir à une grande position. Ainsi, de nos jours, si l'on me permet ce rapprochement, Joséphine se plaignait sans cesse d'être délaissée ; à quoi Napoléon répondait avec plus de franchise que de galanterie : « J'avais toujours cru, jusqu'ici, que la femme était faite pour le mari, et que le mari était fait pour la patrie et la gloire ! »

Cependant la haute faveur dont Paul-le-Grec jouit auprès de Wamba a mécontenté plusieurs seigneurs. Ervige surtout, l'ambitieux Ervige, est jaloux de l'étranger. Il attend une occasion favorable pour éclater.

En même temps d'autres mécontents se révèlent. Malgré sa douceur et sa bonté, Wamba, par la sévérité de ses mœurs, s'est aliéné toute une folle jeunesse avide de plaisirs. Point de fêtes, nulles distractions à la cour. On ne saurait vivre sous un pareil roi !... Ils vont trouver Paul-le-Grec, et lui offrent la couronne s'il consent à s'insurger avec eux. L'ingrat favori accepte ; et, quand il sera roi, il leur donnera des repas, des danses, toutes ces joies dont Wamba, ce dévot, cet hypocrite, les avait privés. Et l'on court soulever les provinces. Vive Paul ! Mort à Wamba !

Tandis que Wamba s'occupe de la division des évêchés sur le territoire, on vient lui annoncer que l'Espagne gothique s'est soulevée. Il marche contre les rebelles et remporte la victoire. Paul-le-Grec, Théophile, Rodolphe sont au nombre des prisonniers. Après leur avoir reproché leur ingratitude, Wamba, toujours généreux, se contente de les faire enfermer, afin qu'ils ne troublent plus désormais la tranquillité du royaume.

Mais la générosité de Wamba lui servira peu. Il a triomphé de la trahison ouverte, il succombera à la trahison cachée. Ervige, à qui il a confié le commandement de Tolède pendant son absence, Ervige, dévoré d'ambition, ne peut plus attendre. Il va consulter un devin. Celui-ci lui dévoile les destinées futures de l'Espagne, et lui annonce son propre avenir : « Il sera l'un des derniers rois des Goths ; et, pour arriver au trône, il lui suffit de donner à Wamba un breuvage empoisonné. » Ervige obéira au destin.

Après avoir vaincu les rebelles, Wamba revient à Tolède. Malgré sa victoire il a le cœur plein de tristesse, et la vue de Sancha n'a pas le pouvoir de dissiper sa mélancolie. Quelle existence pénible que celle d'un roi qui veut sincèrement le bien de son peuple !... Il repasse sa vie entière, et demande pardon à Dieu de ses fautes, pour lesquelles il est puni sans doute.... Épuisé de fatigue, il s'endort. Alors un ange lui apparaît, qui lui annonce sa mort prochaine. Wamba se réveille, et, comme il est haletant, il demande à boire. Ervige accourt avec le poi-

son. Un moment après Wamba expire dans les bras de Sancha éplorée, de Sancha qui le suivra bientôt.

On remarquera dans cette pièce l'atmosphère de poésie dont Lope a pour ainsi dire enveloppé son héros, afin probablement d'indiquer par là l'homme prédestiné de Dieu à une haute fortune. On remarquera aussi l'habileté avec laquelle Lope a peint l'indiscipline et le relâchement des mœurs de l'aristocratie gothique, qui amenèrent la conquête arabe. Seulement, pour le dénoûment, on pourrait blâmer le poëte de n'avoir pas suivi l'histoire, qui dit que Wamba fut obligé de se retirer dans un cloître. Toutefois, dans la donnée de Lope, la conclusion est plus complète. Si au premier abord le sentiment moral n'est pas satisfait de voir un pieux monarque périr par le poison et l'empoisonneur hériter de l'empire, cependant ce scrupule se dissipe si l'on songe qu'en définitive Wamba échange une couronne terrestre contre une couronne impérissable, et que son indigne successeur va s'asseoir sur un trône où la révolte et la guerre civile ne lui laisseront aucun repos.

C'est encore une belle pièce que celle que Lope a composée sur le jeune Ramire, fils et successeur du roi Sanche (XIe siècle), et qu'il a intitulée : *le Faux Témoignage puni* (el Testimonio vengado). En voici le plan.

Le roi don Sanche, surnommé le Grand, règne en Castille et en Aragon. Il est sur le point de partir pour une de ces expéditions contre les Mores, alors si fréquentes. Il s'entretient en secret avec un seigneur de sa cour, son confident, et le prie de veiller avec soin en son absence sur un fils naturel, Ramire, qu'il a eu avant son mariage, il y a déjà près de vingt ans, et dont la reine, jalouse comme femme et comme mère, soupçonne l'existence. Pendant cet entretien paraît le grand-écuyer, Pedro Sesse, qui vient annoncer que les chevaux sont prêts. Le roi prend de là occasion d'exprimer son goût, sa passion pour les chevaux. Le cheval est le plus beau des animaux. On vante la force et le courage du lion, l'intelligence de l'éléphant, la docilité du chameau, la fidélité du chien ; le cheval les surpasse tous, car il réunit en lui toutes les qualités qu'on admire séparées chez les autres. Aussi, au moment d'aller porter la guerre en Andalousie, ce qui sourit le plus à la pensée du roi, ce n'est pas tant l'espoir d'ajouter une nouvelle province à l'Espagne que celui de remplir ses écuries de magnifiques chevaux andaloux.

« A ce propos, reprend le grand-écuyer, Pedro Sesse, je vous annonce que le cheval blanc dont le roi de Cordoue a fait présent à Votre Altesse frappe incessamment la terre de son pied, comme pour réclamer l'honneur de porter le roi aux combats. — Non pas, réplique Sanche, je tiens trop à ce cheval pour l'exposer aux périls de la guerre. C'est le plus précieux de mes trésors. Après la reine ma femme et mes fils, c'est ce que j'ai de plus cher au monde. »

Sur ce, la reine et les fils du roi étant survenus pour lui faire leurs adieux, le roi donne ses instructions à la reine, et, surtout, il lui re-

commande avec instance son cheval favori. Que personne en son absence ne monte ce cheval... personne... pas même un des infants.

Or, à peine le roi est-il parti que ses fils, don Garcie, don Gonzale et don Fernand, se disposent à profiter de l'absence de leur père pour se divertir. L'aîné surtout, don Garcie, voit avec bonheur la liberté qui lui est laissée. Une de ses maîtresses l'ayant prié de figurer dans une course, il songe à y paraître avec éclat et demande à la reine le fameux cheval. D'abord celle-ci objecte les recommandations du roi ; puis, vaincue par la mauvaise humeur, les plaintes et les menaces de son fils, elle finit par le lui accorder. Mais Pedro Sesse étant survenu et ayant rappelé à la reine la défense formelle de son maître, la princesse l'autorise à refuser le cheval. Don Garcie est furieux ; il maltraite sa mère de paroles, et, de ce non content, il médite la plus atroce vengeance. Il va avec ses frères au-devant du roi, et savez-vous ce que fait l'indigne fils? il accuse sa mère d'avoir manqué à ses devoirs, et dénonce Pedro Sesse pour son complice. Le roi ne peut soupçonner une infernale calomnie, et, de retour à Tolède, sans vouloir entendre la reine, il ordonne qu'elle soit conduite dans un château fort, en ajoutant que si, dans un an et un jour, personne ne s'est présenté pour la défendre en champ-clos, elle sera brûlée vive.

Le roi ordonne aussi que l'on arrête le grand-écuyer.

En ce moment même Pedro Sesse, qui ignore ce qui se passe, se présente devant le roi.

Pedro Sesse : Seigneur, la reine demande qu'il lui soit permis de vous voir et de vous parler.

Le roi : Comment oses-tu paraître devant moi après le crime dont tu t'es rendu coupable? Qu'on lui ôte son épée!

Pedro Sesse : A moi, seigneur! Qu'on m'ôte mon épée! Et pourquoi?

Le roi : Parce que tu es un infâme, un traître!

Pedro Sesse : Croyez-le, seigneur, mon épée est celle d'un homme honorable. Le Ciel sait que je n'ai pas dégénéré de la loyauté de mes aïeux, et que je vous ai toujours fidèlement servi. Daignez me dire, au moins, le motif de ma disgrâce.

Le roi : L'adultère!

Pedro Sesse : Avec qui, seigneur?

Le roi : Avec la reine.

Pedro Sesse : Que dites-vous!... Moi! la reine!

Le roi : Fort bien!... Tu joues l'étonnement et l'indignation à merveille!

Pedro Sesse : De grâce, seigneur....

Le roi : Tais-toi, lâche traître!

Cependant un bruit vague de la colère du roi s'est répandu dans le palais et est arrivé jusqu'à la reine. Aussitôt elle accourt.

La reine : J'apprends, seigneur, que l'on m'a accusée devant vous... Que dit-on de moi, seigneur?

Le roi : Comment puis-je souffrir votre présence sans verser votre sang criminel?.... (*S'adressant au comte son confident.*) Qu'on l'emmène prisonnière au château de Miralva! (Il sort.)

LE COMTE : Que votre Altesse me pardonne. Il n'y a pas moyen de vous soustraire à l'ordre du roi.

LA REINE, *appelant* : Seigneur! ah! seigneur!

LE COMTE : Il est parti.

LA REINE : Et mes enfants?

LE COMTE : Ils l'ont accompagné.

LA REINE : Qu'est-ce donc? Que se passe-t-il donc, cruel comte? Parlez!

LE COMTE : Dieu m'est témoin que je ne suis pour rien en cette affaire. On vous a accusée d'un commerce criminel avec Pedro Sesse.

LA REINE : Moi!... Et qui m'a accusée?

LE COMTE : Je l'ignore.

LA REINE : Qui m'accuse? Dites-le.

LE COMTE : Je ne sais.

LA REINE : Parlez! parlez!

LE COMTE : Votre propre sang.

LA REINE : Mes fils?

LE COMTE : Ainsi va le monde.

LA REINE : Moi, Pedro Sesse!

PEDRO SESSE : Hélas! noble reine!

LE COMTE : Il n'y a pas à répliquer. Eloignons-nous. Il faut se soumettre à la volonté du roi.

LA REINE : Ah! ce n'est plus le roi qui règne ici; c'est le mensonge! c'est la calomnie!... Mais qui donc a porté contre moi ce faux témoignage?

LE COMTE : Je vous l'ai dit, madame.

LA REINE : Non, je ne puis vous croire. Ah! que le Dieu qui a délivré Suzanne fasse éclater mon innocence!.... Mes fils! dites-vous?.... O mes fils! est-ce donc pour cela que je vous ai donné le jour? Est-ce pour cela que j'ai pris soin de votre enfance?..... Pourquoi me calomnier ainsi? pourquoi avilir ainsi votre mère? Ah! c'est le Ciel qui a voulu par là punir mes péchés!.... Mais quoi! comte, est-ce que tous les trois m'accusent?.... Tous les trois?

LE COMTE : Oui, madame, tous les trois.

LA REINE : O Dieu! fut-il jamais rien de pareil? A-t-on jamais vu une machination plus horrible! Qui n'en serait épouvanté?

PEDRO SESSE : Il faut nous séparer, madame.

LE COMTE : Partons, noble princesse.

LA REINE : Ah! mes fils, je tremble quand je songe au châtiment que la justice de Dieu vous réserve!

Et la pauvre reine est emmenée au château de Miralva.

Maintenant près d'une année s'est écoulée. Or, ainsi que le lecteur se le rappelle sans doute, le roi, avant de se marier, avait eu d'une dame de la cour un fils à qui on a donné le nom de Ramire. Plus tard, ne pouvant garder cet enfant auprès de lui, il l'a fait élever dans la province, et précisément il l'a placé chez l'alcade ou gouverneur du château de Miralva, homme sûr et dévoué. Or Ramire à vingt ans est le plus beau jeune homme du pays. Il est le plus robuste, le plus adroit aux exercices du corps, le plus brave et le plus hardi à la chasse contre les bêtes féroces des montagnes. Nul autre n'a sa vivacité d'esprit, sa fierté, sa générosité. Ramire, qui a toujours été insensible aux charmes des jeunes filles du village, Ramire a rencontré quelquefois dans la forêt la noble dame inconnue du château de Miralva; et la beauté royale, la

grâce et la mélancolie de cette dame ont touché son cœur. Il éprouve pour elle une adoration pleine de respect. Quant à la reine, elle ne saurait être tout à fait insensible à la sympathie qu'elle inspire à un si beau jeune homme ; mais des pensers plus graves l'occupent : l'indigne calomnie de ses fils, les soupçons injurieux du roi, l'affreux supplice qui la menace.....

Cependant une occasion se présente qui fait éclater les sentiments de Ramire. Comme la fille de l'alcade se marie, le jeune homme lui déclare l'amour qu'il ressent pour la belle personne du château de Miralva. Alors l'alcade, voyant qu'il y aurait trop de péril à se taire, révèle au jeune insensé le secret de sa naissance. En même temps il lui apprend toute l'histoire de la dame qu'il aime. « Le délai fatal approche, dit-il en finissant, et dans quelques jours la reine va périr si son innocence n'est pas reconnue ! »

Comment vous peindre, à ces nouvelles, l'émotion de Ramire ? Vous la devinez. Plein de trouble, éperdu, il s'élance, il va trouver la reine.

« Madame, lui dit-il, je suis le fils du roi, né de son commerce avec une autre ; pardonnez-moi ma naissance dont je ne saurais être responsable ! Vous avez trois fils à qui vous avez prodigué la tendresse d'une mère, et qui n'ont récompensé vos soins que par la plus noire ingratitude. Eh bien, moi, qui suis un étranger pour vous, moi dont l'enfance n'a pas connu vos bontés, moi qui cependant vous respecte et vous honore comme j'honore et je respecte l'innocence et la vertu, je vais vous laver de l'infâme accusation dont on vous a chargée ; je vais combattre pour vous, et votre honneur terni sortira de cette lutte aussi pur, aussi brillant que le soleil qui nous éclaire ! »

Le noble jeune homme avait fini que la reine, charmée et tremblante, l'écoutait encore.

« Eh quoi ! qu'entends-je ! s'écria-t-elle. O mon Dieu ! mes fils, les fils que j'ai enfantés m'ont calomniée, et c'est le fils d'une autre qui veut me rendre mon honneur ! »

Ramire se prosterne devant elle.

« Daignez, madame, lui dit-il, me donner votre bénédiction.
— Oui, mon fils, Dieu vous bénisse et vous protége.
— Moi votre fils, madame ! A moi tant de gloire ! Mais oui, appelez-moi votre fils, madame. D'aujourd'hui je suis votre fils ; d'aujourd'hui je veux me montrer tel aux yeux de l'Esapagne entière. Adieu, madame, je pars !
— Allez, noble jeune homme, et Dieu vous donne la victoire ! »

Il part, le vaillant Ramire ; il marche tout le jour, et arrive au milieu de la nuit à Saragosse, devant le palais. Epuisé de lassitude, il se couche sur les degrés et s'endort. Il s'endort en pensant au roi son père, qu'il verra le lendemain.

Bientôt, au milieu des ténèbres, trois ombres apparaissent. Elles s'avancent lentement vers Ramire et s'arrêtent. Ces trois ombres c'est l'Aragon, c'est la Castille, c'est un chevalier castillan, l'un des héros de l'Espagne, le comte don Garcie Ramirez.

La Castille parle la première. S'adressant au comte don Garcie et lui montrant Ramire :

« Comte Garcie Ramirez, lui dit-elle, toi qui fus le rempart de la pauvre Espagne envahie par le farouche Muza, ce jeune homme que tu vois là étendu sur les degrés du palais est un de tes descendants, et il est digne de porter après toi la couronne. Il le mérite par sa vertu puisqu'il vient défendre l'innocence calomniée. Il sera roi, un grand roi ! »

Après la Castille, l'Aragon prend la parole.

Valeureux comte Garcie Ramirez, ce n'est pas seulement le trône de Castille que le Ciel destine à ce noble jeune homme ; moi aussi, moi Aragon, je me donnerai à lui. L'Espagne sera heureuse de voir deux monarchies puissantes réunies sous son sceptre... Maintenant veuille le toucher de ta vaillante main ; ce sera pour lui un encouragement et un honneur. »

Alors don Garcie Ramirez :

« Castille et Aragon, illustres royaumes, pour qui j'ai combattu jadis contre les Mores d'Afrique, oui, vous l'avez bien prévu, le jeune Ramire deviendra l'héritier légitime de l'Espagne lorsqu'il aura châtié l'infâme calomnie par laquelle des barbares ont essayé de flétrir la vertu ; car, ainsi que l'écrivit sur la pierre le doigt même de Dieu, de longs jours sont réservés à celui qui honore son père. Pour moi, je veux lui ceindre cette épée tant de fois baignée du sang païen, afin de l'exciter à sa généreuse entreprise. Voilà mon épée, noble jeune homme ; je la remets sans crainte en tes mains, bien sûr qu'elle ne perdra rien de son antique honneur..... Et toi, Aragon, embrasse ta chère Castille, puisque tous deux désormais vous appartenez à Ramire.

ARAGON : O ma Castille bien-aimée ! si le More me menace, tu montreras pour moi ton glaive brillant et redoutable.

CASTILLE : Oui, mon cher Aragon, je m'empresserai toujours de combattre dans la plaine notre ennemi commun, et pour toi, plus encore que pour moi-même, j'aurai plaisir à le combattre et à le vaincre.

GARCIE RAMIREZ : Vaillants et nobles royaumes, Dieu vous garde !

Et les ombres disparaissent.

Le jour commence à luire. Ramire se réveille.

« Quel est donc, dit-il, ce songe que je songeais tout à l'heure?..... Je voyais devant moi l'Aragon et la Castille, et, entre elles deux, un vieux chevalier, un roi qui me parlait, qui me souriait, qui me ceignait une épée... Dieu ! la voilà ! c'est bien elle ! elle est à mon côté ! Ce songe merveilleux ne m'annonce-t-il point que la Castille et l'Aragon me reconnaissent pour leur roi ? O mon épée, ma chère épée, brillante et glorieuse compagne de ma première milice, gage certain de la justice de ma cause et gage assuré de ma victoire, ne sois pas honteuse de te voir ainsi en mes mains comme un diamant enchâssé dans du plomb, comme une sainte image que porte un vil quadrupède !.... Ne crains rien, et permets que je baise ta croix avec amour et respect. »

Tandis qu'il baise la croix de l'épée mystérieuse, plusieurs officiers de la garde du roi sortent du palais, cherchant avec anxiété l'épée du roi qui a été enlevée pendant la nuit. Voyant Ramire, ils veulent l'écarter, lorsqu'ils aperçoivent dans ses mains l'épée qui a disparu. Ils lui demandent qui lui a donné cette épée ? « C'est Dieu, » répond Ramire. Ils l'invitent à la rendre : Ramire refuse. Sur ce, ils veulent la lui re-

prendre de force ; mais notre jeune héros se défend bravement, tue l'un des gardes, blesse l'autre, et va en faire autant du troisième lorsque, au bruit, sortent successivement du palais d'abord le gouverneur et puis le roi et ses fils. On accuse Ramire du vol de l'épée ; mais lui, après avoir commandé le silence, il dit qui il est, pourquoi il est venu, comment cette épée a été remise en ses mains, et finit en provoquant les fils du roi. Celui-ci indique le jour où aura lieu la rencontre, et envoie chercher la reine, afin que, suivant l'usage, elle soit présente au combat qui sera livré en son honneur.

Le jour du combat est venu. Le champ-clos est préparé : un peuple immense entoure la lice. Ramire et don Garcie, l'aîné des fils du roi, sont armés. Les juges du camp les conduisent chacun à leur place. Tandis que Ramire, tranquille, paraît assuré de la victoire, la terreur et le remords envahissent peu à peu l'âme de don Garcie. La reine prie et espère ; le roi fait des vœux pour que l'épreuve soit favorable à la reine. Puis enfin, les fanfares ayant sonné, les deux adversaires courent l'un sur l'autre ; mais bientôt don Garcie est vaincu, et il supplie Ramire de l'épargner, en avouant son crime, en demandant pardon à Dieu, au roi et à la reine. Le roi exile ses coupables fils. Cependant la reine, pleine de joie, embrasse Ramire, et sollicite du roi la permission de l'adopter ; ce qui a lieu, suivant l'indication de l'histoire, d'une façon naïve, mais charmante ; la reine fait entrer Ramire par la manche d'une ample chemise et le fait sortir par le cou, comme pour annoncer par là qu'il est un fils naturel légitimé, en disant avec raison que, de tous les hommes, il n'y en a pas un qui ait été engendré plus chastement et enfanté avec moins de douleur. Après quoi le roi présente Ramire au peuple comme son fils et son héritier.

Cette fois-ci Lope a scrupuleusement suivi l'histoire ; on n'a donc aucun reproche à lui adresser à cet égard. Il faudrait, au contraire, louer l'habile poëte d'avoir disposé les choses de manière à nous faire accepter comme vraisemblable une tradition qui, pour être historique, n'en paraît pas moins un peu romanesque. Avec quel art, dès la première scène, il met dans la bouche du roi un éloge du cheval en général, et en particulier de son cheval favori ! Avec quel esprit il nous représente comme des libertins les enfants du roi qui, plus tard, ne craindront pas de calomnier celle qui leur a donné le jour ! Et ce sentiment si vif que la reine, par sa beauté, par sa distinction, par sa vertu même, inspire au jeune Ramire, que cela est bien imaginé ! Comprendrait-on autrement que le jeune héros se fût offert pour chevalier à cette femme qui avait remplacé sa propre mère dans les affections du roi ?

Nous voici arrivé à la troisième analyse, et, pour finir ces études, nous allons montrer comment le poëte espagnol a dramatisé le plus grand événement des temps modernes. La pièce est intitulée : *la Dé-*

couverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb (el Nuevo-Mundo descubierto por Christobal Colon).

La comédie s'ouvre par une scène entre Christophe Colomb et son frère Barthélemy, à Lisbonne.

COLOMB : Maintenant, mon frère, tu peux partir pour l'Angleterre et aller parler au roi Henri.

BARTHÉLEMY : J'ai idée que le roi de Portugal va te donner audience. Il ne peut pas tarder, puisqu'on lui a communiqué ton projet.... et ce serait ce qu'il y aurait de mieux pour toi.

COLOMB : Je ne partage pas ton espoir ; la nouveauté de mon projet me le défend. Eh ! mon frère, quel homme pourra entendre dire que je m'engage à lui donner un monde jusqu'à présent inconnu, qui ne réponde aussitôt que je prétends conquérir les espaces imaginaires? Moi-même, que de fois je suis revenu en arrière! que de fois j'ai considéré mon audacieux projet comme une trompeuse illusion, une flatteuse erreur ! Mais je ne sais quelle divinité m'encourage à mon entreprise, en me disant que c'est bien la vérité ; et, soit dans mon sommeil, soit dans la veille, sans cesse elle me poursuit. Qu'est-ce donc que ce qui est entré en moi? Qui donc me meut ainsi? Où vais-je donc? Quelle mystérieuse puissance me pousse et m'entraîne?.... Comment un homme pauvre, dénué de ressources, et qui vit à grand'peine de l'état de pilote, s'est-il mis en tête d'ajouter à ce monde un autre monde si lointain? Mais c'est cela même qui m'incite à le chercher. Ma fierté naturelle s'indigne dans l'humble position où je languis; mon cœur brûle d'augmenter la gloire de Gênes, mon illustre et bien-aimée patrie... Et, si je réussis dans mon dessein, la renommé du Grec Euclides s'éclipse devant la mienne, et les exploits d'Alcide ne sont plus rien auprès d'un tel exploit.

BARTHÉLEMY : Espère dans le Ciel, mon frère, dans le Ciel qui ne t'a pas envoyé sans motif cette pensée extraordinaire, et qui te donnera également, n'en doute pas, les moyens de la mettre à exécution.

(Entrent le roi de Portugal, le duc d'Alencastre et leur suite.)

LE ROI : Cet homme a conçu là un bien hardi dessein. Ne serait-ce pas, par aventure, un Espagnol?

LE DUC : Le voilà, Sire ; il ne tient qu'à vous de l'interroger.

LE ROI : Lequel est-ce des deux?

LE DUC, *montrant Colomb :* Celui-ci.

LE ROI : C'est donc toi ce nouveau Thalès, qui prétends sortir de ce monde pour en aller découvrir un autre sur ce globe?

COLOMB : Noble roi de Lusitanie, je suis Christophe Colomb. Je suis né à Nervi, petit village de Gênes, fleur de l'Italie, et j'habite maintenant l'île de Madère. C'est là qu'aborda naguère un pilote à qui je donnai l'hospitalité dans mon humble maison. Il avait été longtemps battu par la tempête ; il revenait avec une santé détruite et ne tarda pas à mourir. Or, cet homme, arrivé au moment suprême et sur le point de rendre son âme à son Créateur : « Colomb, me dit-il d'une voix faible et tremblante, je n'ai qu'un moyen de reconnaître l'hospitalité généreuse que tu m'as donnée malgré ta modeste fortune : ce sont ces papiers, ces cartes marines, qui contiennent mon testament, mes dernières dispositions. Je n'ai point d'autres biens ; en te les laissant, je te laisse toutes les richesses du pauvre pilote. Mais tu sauras qu'à mon dernier voyage, comme j'allais sur la mer, vers le ponent, tout à coup s'éleva une affreuse tempête, laquelle m'emporta dans des parages où je vis de mes yeux un ciel tout nouveau et une terre inconnue, une terre dont l'existence n'est pas même soupçonnée par les hommes, et que cependant j'ai touchée de mes pieds. La même tempête

qui m'avait porté là malgré moi me ramena en quelque sorte en Espagne, après avoir exercé sa fureur non-seulement sur les mâts et les agrès du vaisseau, mais sur ma propre vie, à laquelle elle a porté un coup funeste. Prends mes cartes et vois si tu te sens suffisant à une telle entreprise, persuadé que, si Dieu te vient en aide, tu obtiens un renom immortel. » A peine il achevait ces mots qu'il rendit le dernier soupir. Pour moi, qui, malgré l'humilité de ma condition, me sens l'intelligence et le courage qu'exigent les grandes choses (c'est sans vanité que je me donne cet éloge), je veux, si vous m'accordez votre protection, être le premier Argonaute de ce pays inconnu. Oui, Sire, je veux vous donner un nouveau monde qui vous paie en tribut de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, et d'où vous tiriez plus encore d'honneur et de gloire. Confiez-moi un certain nombre de Portugais, quelques vaisseaux, quelques caravelles; je franchirai avec eux des eaux qu'on n'a point franchies jusqu'à ce jour, et je vous ferai reconnaître comme seigneur souverain de ce monde et de ses habitants.

LE ROI : Je ne sais, Colomb, comment j'ai pu sans rire t'écouter jusqu'à la fin. Tu es, en vérité, l'homme le plus fou que l'on ait jamais vu sous le ciel. Eh quoi! un pauvre diable que tu as vu mourir, dans un accès frénétique, a pu t'abuser ainsi en te donnant quelques chiffons de papier! Car j'aime à croire que tu n'es pas un rusé intrigant, et que tu n'aurais pas osé te jouer à moi. Les cosmographes les plus célèbres ont toujours divisé la terre en trois parties que l'on nomme l'Europe, l'Asie et l'Afrique. L'Europe, qui est la plus petite des trois, a, pour ville principale, Rome, et, pour principales contrées, l'Espagne, l'Italie, la France, la Grèce, la Germanie [1]; l'Afrique, plus importante (je dis en étendue, en grandeur), et qui, autrefois, s'enorgueillissait de Carthage, contient la Libye, l'Ethiopie, l'Egypte, la Numidie, la Mauritanie; l'Asie, qui jadis obéissait à Troie, renferme la Médie, la Perse, l'Albanie, la Palestine, la Judée, l'Arabie, les Indes. Hors de ces trois parties, il n'est pas possible, selon moi, que tu en trouves d'autres, à moins que tu ne les subdivises, ou que tu n'en saches plus que le grand Ptolémée. Va-t'en, mon ami, guérir ton cerveau malade, et, au lieu d'imiter les alchimistes, occupe-toi de la réalité, et ne cherche à découvrir que ce qui est déjà connu. Sur quels frivoles fondements tu as bâti un monde! Et comment as-tu pu croire qu'une raie tracée sur un papier était la route du soleil?..... (*Au duc d'Alencastre.*) Insensés! qui vont toujours cherchant leur perte et procurant des soucis aux rois.

LE DUC : Cependant, Sire, il doit y avoir quelque chose dans un homme si fier et si résolu.

LE ROI : Laissons cela, duc; il n'est pas convenable que j'en entende davantage. (*A Colomb.*) Va-t-en, Colomb, va-t-en conter tes merveilles en Castille, où l'on est plus crédule. Quant au Portugal, je désire que tu n'y demeures pas plus longtemps.

COLOMB : Le Ciel garde votre vie! (*Le roi et le duc sortent.*) Eh bien, Barthélemy, tu le vois, mon espérance, née de la mer, vient d'y remonter..... Qu'allons-nous faire?

BARTHÉLEMY : Si tu l'approuves, je pars à l'instant pour l'Angleterre.

COLOMB : Moi, je vais en Castille, car c'est le pays pour lequel j'ai le plus de sympathie. Si le roi n'a pas accepté mon projet, tu me retrouveras à ton retour, soit à San-Lucar, soit à Puerto, où je t'attendrai [2].

[1] Parmi les principales contrées de l'Europe, l'Angleterre n'est pas nommée. Serait-ce à cause qu'elle est détachée du continent? Ou bien serait-ce que Lope, en bon Espagnol, lui gardait rancune de l'échec de l'*Armada?*

[2] San-Lucar de Barrameda, et Puerto de Santa-Maria (port Sainte-Marie), petites villes et ports de mer en Andalousie.

Barthélemy : Le roi Henri VII est vanté partout comme un habile cosmographe, et je suis persuadé qu'il agréera une entreprise où il verra tant de profit.

Colomb : Je tâcherai de parler au roi d'Espagne. Seulement je crains qu'il n'ait trop d'occupation sur terre pour donner des soins à une entreprise maritime ; car la guerre de Grenade absorbe sa pensée, son trésor et son peuple, et il aimera mieux conquérir le pays où il règne qu'un pays idéal. Mais je verrai les ducs de Médina-Sidonia et de Médina-Celi.

Barthélemy : Eh bien, embarque-toi sans retard.

Colomb : O mon frère ! je vois d'ici la mer frémir, comme si elle devinait mon dessein.

De Lisbonne nous allons à Grenade, assiégée par Ferdinand. Déjà les chevaliers mores les plus braves, Muza, Albenzaïde, Tarfe, ont péri dans des combats singuliers contre des chevaliers espagnols ; et cepen-pendant le lâche Boabdil cherche à s'étourdir au sein des voluptés. En vain ses fidèles serviteurs voudraient exciter son courage ; il se dispose à capituler.

Sur ces entrefaites, Colomb, ainsi qu'il l'avait annoncé à son frère, est venu à Santa-Fé. Il expose son projet aux ducs de Médina-Celi et de Médina-Sidonia, dont il se flattait d'obtenir le patronage ; mais il ne trouve chez eux qu'incrédulité et moquerie.

Celi : Je n'ai jamais vu un homme aussi plaisant. (*A Colomb.*) D'où êtes-vous, l'ami ?

Colomb : Nobles ducs des deux Médinas, généreux descendants des Guzmans et des Cerdas, daignez seulement me prêter un moment d'attention, et puisse, en récompense, votre postérité demeurer à jamais illustre dans ce beau royaume d'Espagne ! Comme je vous l'ai déjà dit, je m'appelle Colomb ; je suis né au pays de Gênes, et j'habite l'île de Madère.

Sidonia : Et vous auriez mieux fait, ma foi, d'y rester. Ce n'était pas la peine de venir ici pour nous parler de projets si extravagants. Vous, des antipodes ? Vous, un monde nouveau ?

Colomb : Voyez cette carte marine.

Celi : Laquelle ?

Colomb : Celle-ci.

Celi : C'est une vraie carte de folie. Vous n'y avez oublié qu'une chose..... la route du bon sens.

Sidonia : O ambition ! où ne pousses-tu point les hommes !... Voyez : sur la carte de ce fou le Nil, l'Indus, le Gange, l'Euphrate sont devenus imperceptibles !

Colomb : Vous doutez ? et cependant voilà le chemin tout tracé.

Celi : Il faudrait le croire sur parole !

Sidonia : Son costume jure pour lui !

Celi : Ne savez-vous pas, brave homme, que mille fois les anciens et les modernes ont agité la question de savoir si dans la zone torride il pouvait vivre des hommes qui pussent souffrir un feu éternel ?

Colomb : Il y a bien, mon seigneur, dans la Scythie, des hommes qui vivent malgré le froid rigoureux du climat. Pourquoi dès lors n'y aurait-il pas d'habitants dans un pays brûlé par le soleil ?

Sidonia : Alors il faut admettre les antipodes ; il faut admettre qu'il y a des hommes à l'opposite de nos pieds, et qui marchent comme je marche à présent !

Colomb : Ce sont eux que je veux aller découvrir.

Sidonia : Voilà une plaisante fable ! Je la recommanderais à Esope s'il vivait encore. Quoi ! il y a des hommes debout sous nos pieds ?

COLOMB : Pourquoi pas? Pourquoi, de même qu'il y a des hommes qui vivent la moitié de l'année plongés dans les ténèbres de la nuit, pourquoi n'y en aurait-il pas d'autres vivant dans des conditions toutes contraires? Songez combien sont âpres les froids de la Norwége.

CELI : Alors, l'ami, vous êtes à vous seul plus savant que toute l'antiquité, qui cependant avait mesuré la terre jusqu'en ses moindres fractions. Eh bien, allez.... allez dans ce charmant pays que le soleil brûle de ses rayons enflammés ; mais prenez garde de renouveler l'aventure de Phaéton.

SIDONIA : Quelle bizarre idée! Dans un pays que le soleil chaufferait ainsi, les hommes n'y seraient-ils pas brûlés? Et comment se figurer que des hommes brûlés puissent vivre?

COLOMB : On peut, seigneur, le supposer par induction en voyant ce qui se passe dans le Nord.

SIDONIA : Pour ceci, c'est un fait reconnu.

COLOMB : Et ce que je dis le sera plus tard également. Oui, quand bien même tous les mathématiciens [1] du monde combattraient ma proprosition, je la maintiendrais pour vraie.

CELI : Il est inutile, duc, de causer davantage avec lui. Laissons-le. (*A Colomb.*) Il y a, dites-vous, un nouveau monde? Eh bien, s'il y en a un, prenez-le...

COLOMB : C'est précisément pour cela que je demande votre appui.

SIDONIA : Merci! Celi seul est pour moi le monde.

CELI : Et Sidonia est tout mon univers.

(Et les deux ducs sortent en riant du pauvre Colomb.)

COLOMB, *à part* : Ah! palais plein d'ignorance et de moquerie! Chaos de confusion! Nouvelle Babylone!

Mais Colomb n'est pas au bout de ses ennuis. Après avoir subi les railleries des maîtres, il faut qu'il subisse l'impertinence des pages.

PREMIER PAGE : Seigneur Colomb, à moi qui ne partage pas l'erreur de ces seigneurs, est-ce que vous ne me donneriez pas un petit peu de ce monde?

DEUXIÈME PAGE : Moi, seigneur, j'ai si froid en hiver que j'irais volontiers dans cet autre monde, où le soleil, bien ardent, bien rouge, vous rôtit de ses rayons.

(Colomb se retire le cœur brisé.)

Tandis qu'on traite de la reddition de Grenade, Barthélemy est revenu d'Angleterre, où il n'a obtenu du roi Henri VII qu'un refus. Colomb lui confie que, de son côté, il n'a pas été plus heureux auprès du roi Ferdinand; on lui répond toujours (non sans raison d'ailleurs) qu'avant d'envoyer à la découverte d'un pays lointain il faut en avoir fini avec les Mores de Grenade. Colomb, complétement découragé, veut quitter l'Espagne ; il ordonne donc à son frère et au navigateur Pinzon d'aller préparer leurs effets pour le départ, et, en attendant, il essaiera de se distraire avec son compas et ses cartes.

« Ne va pas, lui dit Barthélemy, ne va pas, selon ton habitude, t'enfoncer à mille lieues dans tes rêveries, et, puisque tu es décidé à revenir à la maison et que tu renonces à ton projet, pourquoi t'en occuper encore? Pourquoi ces plans, ce compas? »

[1] Le mot *mathématicien* (matematico) servait à désigner tout à la fois un physicien, un astronome, un géographe.

Barthélemy sort avec Pinzon. Colomb, assis et le compas à la main, considère avec une profonde attention une mappemonde. Tandis que Colomb laisse ainsi aller ses pensées, entre l'Imagination ; elle descend d'en haut, et elle est vêtue d'habits aux couleurs éclatantes et variées.

L'IMAGINATION : A quoi penses-tu, Colomb ? Pourquoi promener ainsi ton compas sur ces cartes ?

COLOMB : Qui es-tu, toi qui m'interroges ?

L'IMAGINATION : Ta propre imagination.

COLOMB : Eh bien, je pensais que le sage qui est pauvre meurt ici-bas sans gloire.

L'IMAGINATION : Non pas ; j'entends d'ici retentir la trompette de la renommée qui t'appelle.

COLOMB : Je veux retourner dans ma patrie, car je n'ai personne ici qui me veuille protéger.

L'IMAGINATION : Tu peux compter sur l'Espagne aussitôt que la guerre sera terminée.

COLOMB : Mon malheur me conseille de me retirer. Laisse-moi aller enfin goûter quelque repos.

L'IMAGINATION : Je ne puis te laisser. Il faut que je t'emmène avec moi.

COLOMB : Où veux-tu me conduire ?

L'IMAGINATION : Attache-toi à moi fortement.

COLOMB : Arrête, Imagination. Veux-tu donc me pousser au désespoir ?

L'IMAGINATION : Viens, viens avec moi. Partons.

COLOMB : Où donc m'entraînes-tu ?

L'IMAGINATION : En un lieu où tu apprendras si tu dois réaliser ton projet.

L'Imagination emporte Colomb, à travers les airs, de l'autre côté du théatre. Une toile se lève, et l'on voit la Providence, assise sur un trône, ayant à sa droite la Religion chrétienne et à sa gauche l'Idolâtrie.

L'IMAGINATION : Sois attentif, Colomb ; car dans ce tribunal s'agite un débat qui t'intéresse.

COLOMB : Quel est ce juge assis sur cette estrade ?

L'IMAGINATION : C'est la divine Providence. A sa gauche est l'Idolâtrie, qui t'accuse avec sa vaine rhétorique, et de l'autre côté est la Religion chrétienne, qui te défend. (*S'avançant vers la Providence.*) Tes ordres sont exécutés, divine Providence : j'ai amené en ta présence le grand Christophe Colomb.

LA PROVIDENCE : Que dis-tu, Idolâtrie?

L'IDOLATRIE : J'invoque la possession.

LA PROVIDENCE : Et toi, Religion chrétienne ?

LA RELIGION CHRÉTIENNE : Que j'ai des prétentions sur cette terre, parce que de droit elle est mienne.

L'IDOLATRIE : Après d'innombrables années que je vis dans les Indes occidentales, abusant et trompant les peuples, toi, Religion chrétienne, tu veux, par l'intermédiaire d'un homme obscur et pauvre, m'en enlever la possession et les conquérir à la foi ! Le démon, avec mon autorisation, en a fait son séjour.

LA RELIGION CHRÉTIENNE : Celui qui possède de mauvaise foi [1] ne peut, en aucun temps, invoquer la prescription. Or, il est reconnu que, depuis la rédemption du genre humain, tu possèdes injustement ce pays. Je l'ai suffisamment prouvé. J'ai présenté à l'Église le testament du Christ, et c'est elle qui est son héritière, comme tu l'as vu par cette copie.

[1] Quien posee con mala fé.

L'IDOLATRIE : Je ne reconnais point ce testament.

LA RELIGION CHRÉTIENNE : Il est signé avec du sang et scellé de sept sceaux, qui sont les sept sacrements. D'après cela les Indes doivent revenir à la foi! Dieu les attend ; rends-lui, infâme, ce qui lui appartient.

L'IDOLATRIE : Il n'y a plus maintenant de rédemption possible.

LA PROVIDENCE : Eh bien, ma chère Religion, ne parlons pas davantage de ce qui a été usurpé par l'Idolâtrie, et que ce qui a été mal gagné tourne à mal. Il faut, dans l'intérêt du Christ, entreprendre cette conquête.

L'IDOLATRIE : Moi, je défendrai mon bien avec des troupes, des armes et la ruse. Quelques Indiens ignorants, qui n'adorent que la lumière du soleil, s'inclineront-ils jamais devant votre croix?

LA RELIGION CHRÉTIENNE : Oui, et si promptement que tu en seras étonnée.

L'IDOLATRIE : O Providence ! ne permets pas que cette injustice me soit faite. Car, tu ne peux pas l'ignorer, c'est l'avarice seule qui les pousse vers ces climats lointains. Sous prétexte de religion, ils vont chercher l'or et l'argent qu'enserre ce pays.

LA PROVIDENCE : Dieu ne juge que l'intention. Il sera beau, pour de l'or, de sauver des âmes, et de même qu'il y aura une récompense dans le ciel, il est tout simple qu'il y en ait une sur la terre..... D'ailleurs, avec le roi catholique Ferdinand, qui entreprendra cette conquête, tout soupçon doit cesser.

UNE VOIX, *du dehors :* Je demande qu'il me soit permis d'entrer.

LA PROVIDENCE : Qui va là?

LA VOIX : Le roi de l'Occident.

LA PROVIDENCE : Je sais maintenant qui tu es. Entre, maudit.

(Entre le Démon.)

LE DÉMON : O juge trois fois saint ! ô Providence éternelle ! où donc envoies-tu Colomb? Veux-tu donc renouveler mon dommage? Oublies-tu donc que de temps immémorial j'ai possession de ce pays? Ne réveille point Ferdinand, et laisse-le s'occuper de ses guerres au lieu de lui désigner ces terres inconnues. Autrement je dirai qu'il n'y a en toi aucune justice.

LA PROVIDENCE : Tais-toi, bouche malfaisante.

LE DÉMON : Ce qui les conduit là-bas, ce n'est pas l'esprit religieux et chrétien ; c'est l'avarice, c'est l'amour de l'or. Eh bien, l'Espagne n'a pas besoin d'aller chercher de l'or au loin ; elle en a dans ses entrailles, et c'est là qu'elle le doit chercher. Moi-même je m'engage à le lui indiquer ; mes souverains ministres le lui montreront. Laisse donc n'exister que pour moi cette terre inconnue. Ne me fais pas un tel outrage.

LA PROVIDENCE : La conquête doit s'accomplir.

LE DÉMON : Eh quoi ! suis-je sans pouvoir? suis-je sans force et sans science? Eh bien, qu'il parte, j'y consens..... Mais moi et lui nous nous retrouverons là-bas!

(Il sort.)

LA PROVIDENCE : Va avec lui, Imagination, là où est le roi Ferdinand.

L'IDOLATRIE : Tu es bien sévère envers l'Idolâtrie.

L'IMAGINATION : Allons-nous-en, mon cher Colomb.

COLOMB : Qu'est ceci, Imagination? Ne m'abuses-tu pas?

Au moment où finit cette scène extraordinaire Grenade se rend, et Ferdinand et Isabelle en prennent possession. Alors, avec la protection du trésorier en chef Alvaro de Quintanilla, Colomb est admis en présence des deux rois. Il dit son projet, développe les raisons scienti-

fiques sur lesquelles s'appuie son opinion, réfute les objections qu'on lui oppose ; puis :

« Si vous daignez m'aider, seigneur, j'irai vous conquérir ces Indiens idolâtres, lesquels doivent, ce me semble, être soumis à la foi chrétienne par un roi que l'on a surnommé le Catholique, et par la plus sage et la plus pieuse reine que l'on ait vue depuis l'âge d'or. »

Isabelle donne son approbation à l'entreprise ; Ferdinand règle avec Colomb la nature et l'étendue du concours qu'il lui doit prêter, et enfin le grand navigateur se dispose à partir en annonçant une découverte qui laissera bien loin derrière elle les fondations tant vantées d'Alexandre et de César.

Au début du second acte nous sommes sur le vaisseau de Colomb, au milieu du vaste Océan. Les hommes qui l'accompagnent, n'ayant pas encore aperçu la moindre indication de la terre et se croyant trompés par leur chef, se révoltent et veulent le jeter à la mer. Vainement le moine Buyl et Barthélemy interviennent ; ces hommes farouches ne veulent rien écouter. Alors Colomb leur demande encore trois jours. « Si d'ici à trois jours, leur dit-il, je ne vous ai pas montré la terre, je me livre à vous ; tuez-moi ! » Les mutins consentent ; encore trois jours !... Colomb donne ses ordres : qu'on hisse les vergues ! qu'on fasse jouer la pompe !... Puis, s'adressant au Ciel, vers lequel il lève les yeux et les mains : « Seigneur ! Seigneur, souvenez-vous de moi ! » Et le navire disparaît au milieu des cris de l'équipage.

Aussitôt, avec un art merveilleux, le poëte transporte la scène sur la terre du Nouveau-Monde. Ici vous voyez assemblée une tribu de sauvages. Hommes et femmes, au son du tambourin, se livrent à la danse. C'est un jour de fête. Dulcan, le chef de la tribu, a enlevé une jeune fille de la tribu voisine, la charmante Tacuana, qu'il veut prendre pour épouse ; mais au milieu des divertissements, ne remarquez-vous pas la tristesse de Tacuana ? D'où vient sa mélancolie ? C'est qu'elle en aime un autre.

Celui qu'elle aimait, le vaillant Tapirazu, paraît tout à coup ; il vient redemander son amante enlevée et provoque Dulcan à un combat singulier. Le défi est accepté, et ces deux hommes se menacent, s'approchent ; ils vont se saisir lorsque soudain l'on entend deux ou trois décharges d'arquebuse, et en même temps des voix, des cris retentissent du côté de la mer. « Terre ! terre ! Béni soit le nom de Dieu !... Sainte Marie !... Terre ! terre !... » Au bruit des armes à feu, et en entendant ces voix, ces cris, les deux adversaires, étonnés, effrayés, suspendent leur combat, et l'on dépêche un des sauvages, Auté, pour voir ce qui se passe.

Auté est bientôt de retour ; encore tout ému, il s'exprime ainsi :

« O vaillant cacique ! gardien et protecteur de cette île, tourne les yeux vers

la mer et tu y verras trois maisons.... Ce sont des maisons en apparence, mais, en réalité, des êtres vivants qui, enveloppés dans de vastes linges, cheminent sur les eaux. Dedans sont des hommes qui ont sur le visage, comme sur le dessus de la tête, des cheveux et des poils. Les uns se saisissent de cordes, au moyen de quoi ils soulèvent les linges, et les autres poussent des cris, afin que leurs maisons les entendent. L'air joyeux et animé, ils s'embrassent les uns les autres, et quelques-uns même sont descendus à terre où je les ai vus sautant et dansant. Ils ont le corps coloré ; ils n'ont la peau blanche qu'au visage et aux mains. Dans leurs mains ils tenaient des bâtons d'où s'échappait par moments de la flamme et de la fumée avec un grand bruit : cela m'a laissé sans parole... Je n'ai rien pu comprendre à leur langage, bien qu'à tous moments ils répétassent *Dieu, Vierge* et *terre*, qui sont sans doute les noms de leurs maisons ... à moins que Dieu et la Vierge ne soient leur père et leur mère, et que la terre ne soit quelque ami qu'ils ont retrouvé loin de leur patrie. Voyez à décider ce qu'il faut faire ; car, à la manière dont marchent les maisons, elles seront bientôt ici, et, si elles courent vite sur les eaux, elles courront plus vite encore sur la plage. »

A cette nouvelle les pauvres sauvages ne savent qu'imaginer et se livrent à toute sorte de conjectures qui révèlent leur naïve ignorance.

Cependant Colomb est descendu sur le rivage, et il a baisé cette terre tant désirée. Barthélemy le félicite vivement. Ses compagnons le prient de leur pardonner leur manque de confiance. Lui il demande une croix que porte le frère Buyl pour la planter sur cette terre ; Buyl indique un endroit favorable ; on plante la croix, et, sur l'ordre de Colomb, tout le monde se met à genoux. Alors tous l'un après l'autre, invoquent la croix.

COLOMB : C'est à moi de te parler le premier, illustre et sainte couche sur qui Dieu est mort étendu. Tu es la noble bannière qu'il leva contre le péché, celui qui, en mourant, vainquit la mort et nous donna la vie, et je vois encore sur ton bois la trace de son sang glorieux.

BUYL : Indestructible mât du vaisseau de l'Église, qui montes jusqu'au ciel comme l'échelle mystérieuse de Jacob, tu as pour voile le linceul qui enveloppa la dépouille du Dieu fait homme, et nul pilote n'égala jamais le grand-prêtre qui te conduit.

BARTHÉLEMY : Verge divine de Moïse qui partageas la mer Rouge, fanal lumineux et brillant qui guides l'homme dans sa marche, je te plante, non sans inquiétude, sur cette terre, quoique indigne de toi, puisqu'elle ne connaît pas le vrai Dieu. C'est ici le désert d'Egypte, et, si nous avons un peu de foi, nous aussi nous verrons la terre promise.

PINZON : Verdoyant laurier de victoire sur lequel se posa la tête du Christ, maintenant que tu as paru dans un nouveau monde, daigne le purifier des souillures de l'idolâtrie ; car le sang dont tu es teint a coulé pour tous les hommes, et crois en ce lieu où t'a planté notre audace chrétienne.

ARANA : Harpe mélodieuse de David, sur laquelle fut fixé douloureusement celui dont tu as prophétisé la venue, et sur laquelle le saint roi chanta un jour cette musique mélancolique dont le ciel fut attristé, c'est à toi, harpe sainte, de convertir à la foi, par tes accents, tout ce pôle barbare, etc., etc.

Cette pieuse cérémonie terminée, Colomb songe aux moyens de s'assurer si la terre qu'il a découverte est ou non habitée, lorsqu'une femme

sauvage, qui de peur a pris la fuite, vient tomber au milieu de la troupe espagnole. La pauvre Indienne d'abord tremble comme une colombe qui serait tombée parmi des autours cruels ; mais bientôt les manières et la voix de ces hommes la rassurent. Colomb lui offre quelques petits présents, des colliers, des verroteries, un miroir. Elle les reçoit avec une vive joie ; elle est surtout charmée du miroir... Puis, comme le reste de la tribu s'approche, Colomb, par précaution, ordonne à sa troupe de retourner aux vaisseaux, afin de prendre les armes.

A peine les Espagnols se sont-ils éloignés que les Indiens arrivent. En apercevant la croix plantée sur le rivage, ils s'approchent, ils la touchent, et se demandent, non sans crainte, à quel usage peut servir cet arbre de forme nouvelle. Ne serait-il pas destiné à attacher les maisons de ceux qui viennent d'aborder au pays?... Alors un d'eux leur ayant fait la description d'un homme à cheval (ce qui lui a paru un monstre effroyable), ils résolvent d'empêcher l'établissement des nouveaux venus. « Allons, dit Dulcan, hâtons-nous d'arracher cet arbre ! »

A ces mots, les Indiens entourent la croix et se disposent à l'arracher. Mais une décharge de mousqueterie se fait entendre de nouveau, et les Indiens, épouvantés, tombent à genoux, et ils offrent à la croix l'hommage de la peur, comme naguère les Espagnols lui offraient l'hommage du respect et de l'amour.

Tapirazu : Bois saint et charmant, si tu es par aventure l'image d'un Dieu puissant irrité de notre outrage, pardonne, car voici que nous t'adorons!

Dulcan : Nous voilà agenouillés devant ta majesté, ô bois plus beau et plus suave que l'odorant cinnamome ! ô bois digne que le phénix te choisisse pour mourir et pour renaître ensuite plus brillant de ta flamme parfumée !

Tecué : Arbre maintenant dépouillé, si tu prends pitié de notre repentir, puisses-tu bientôt, s'il te plaît ainsi, te voir chargé de branches et de fruits!

Tacuana : Accorde-nous notre pardon, arbre sacré, et puisse de ton écorce couler une liqueur bienfaisante qui ait le privilége de guérir les blessures des hommes, et de les ressusciter de la mort à la vie ! etc., etc.

Tandis que ces pauvres Indiens adressent ainsi à la croix les prières de la peur, Palca revient, qui leur parle de ces hommes étrangers, de l'accueil bienveillant qu'elle en a reçu, des présents qu'ils lui ont donnés. Elle leur montre le miroir. Tous s'y regardent l'un après l'autre, et en s'y reconnaissant ils éprouvent un sentiment mêlé d'inquiétude et de plaisir. Rassurés pourtant sur les intentions des Espagnols, ils se mettent en communication avec eux. Puis, à la fin du second acte, Colomb annonce son intention de retourner en Espagne et de laisser le commandement à Barthélemy pendant son absence.

« O ciel, dit-il, permets que j'établisse la religion chrétienne dans ce monde, où jusqu'ici elle n'avait point pénétré ; et toi, Espagne, je vais t'apporter un monde, le Nouveau-Monde ! »

Au troisième acte le poëte peint avec une vérité complète la conduite

des Espagnols dans le Nouveau-Monde, après le départ de Colomb. Il n'a rien dissimulé, rien caché. Il aura pensé, et avec raison, que, dans un pareil événement, l'indignité et la petitesse des hommes faisaient mieux éclater la puissance et la grandeur de Dieu. Ainsi il nous montre les Espagnols cherchant partout de l'or avec une insatiable avidité. Il nous montre un de ces hommes, Terrazas, qui enlève à Dulcan la belle Tacuana.

Toutefois le saint zèle de Frère Buyl ne s'est point ralenti. Comme un apôtre des temps primitifs, il parcourt la contrée, annonçant la bonne nouvelle et convertissant les idolâtres.

Une messe solennelle doit être célébrée. Dulcan, malgré le chagrin que lui cause la disparition de Tacuana, a promis d'y assister. Il va partir pour se rendre à la cérémonie sainte. En ce moment entre le démon qui veut tenter un dernier effort pour disputer cette terre au Dieu des chrétiens.

Le démon : Arrête, Dulcan ; où vas-tu ?
Dulcan : Qui es-tu ?
Le démon : Ton Dieu.
Dulcan : Pourquoi m'empêcher de sortir ?
Le démon : Pour que tu n'ailles point là-bas.
Dulcan : Je ne puis t'écouter ; je l'ai promis.
Le démon : Je te tuerai.
Dulcan : Oh ! non, j'espère.
Le démon : Alors où vas-tu ?
Dulcan : A la messe.
Le démon : Insensé, qui crois à cette feinte amitié ! Ne vois-tu pas que ces hommes, sous prétexte de religion, viennent ici prendre ton or, et qu'ils feignent de travailler à l'établissement du Christianisme jusqu'à ce que d'autres les remplacent, qui achèvent de t'enlever toutes tes richesses ? Car voilà que Colomb arrive en Espagne.
Dulcan : Alors, Ongol, dis-moi, à quoi verrai-je que ces gens-là me trompent ?
Le démon : A ce que le soleil vient de voiler sa face pour ne pas être témoin de ton abandon. Et puis, écoute. Ce perfide Rodrigue qui se dit ton ami, c'est lui qui t'a enlevé Tacuana. Il prétend qu'un autre l'a enlevée, l'a conduite à travers la forêt, et la tient cachée dans le creux d'un rocher. C'est lui qui la garde, lui qui la possède, lui qui vient de passer la nuit auprès d'elle. Que dis-tu maintenant de leur religion ?
Dulcan : Rodrigue avec Tacuana ?
Le démon : Si tu ne me crois pas, veux-tu venir à son logis ?
Dulcan : Oh ! les perfides ! les traîtres ! Cruels Espagnols qui commettent des crimes sous les dehors de la piété chrétienne !... Aux armes, Indiens ! aux armes !
Le démon : Appelle, appelle aux armes ! La justice, la raison est pour toi ; pour toi sera la victoire.
Dulcan : Qu'ils meurent ! qu'ils meurent !
Le démon : Marche ! Hâte-toi !

Une horrible lutte s'engage. La plupart des Espagnols sont massacrés ; puis, enivrés par leur victoire, les Indiens se précipitent sur la croix, la renversent et se disposent à la jeter dans la mer. Mais, ô pro-

dige ! on entend aussitôt une musique mélodieuse, et une croix sort de l'endroit même où s'élevait la première, et va peu à peu grandissant, comme si elle voulait couvrir de ses deux bras le Nouveau-Monde. Alors, les Indiens, repentants, reconnaissent que la croix est vraiment un arbre divin, et tous proclament qu'elle doit désormais régner sur les contrées qu'ils habitent.

Dans la dernière scène de l'ouvrage, Colomb raconte aux *deux rois* sa découverte, on baptise les Indiens qu'il a amenés avec lui, et Ferdinand le remercie d'avoir étendu si loin la domination du Christ et la puissance de l'Espagne !

Voilà, je le sens, une analyse bien imparfaite et dans laquelle une foule de beautés de cette œuvre grandiose ont disparu. On peut néanmoins, ce me semble, entrevoir la hauteur de la conception. Au point de vue du poëte espagnol et catholique, la découverte du continent qui fut depuis nommé l'Amérique, c'est surtout, c'est avant tout un nouveau monde conquis à la foi : au premier acte, la vision de Colomb ; au deuxième, la plantation de la croix, et au troisième, au dénoûment, le baptême des Indiens, sont l'expression dramatique et pittoresque de la pensée du poëte.

En parlant des comédies dont Lope a emprunté le sujet aux traditions nationales, Guillaume Schlegel dit « *qu'il y règne une certaine rudesse qui n'est pas sans caractère.* » Nous en appelons au lecteur ! Non, ce mince éloge n'est pas suffisant pour des pièces comme *la Vie et la mort de Wamba*, ou *le Faux Témoignage puni*, ou *la Découverte du Nouveau-Monde*. Il ne le serait pas davantage pour *Fontovejuna*, ou *le Meilleur Alcade est le roi*, ou *le Sang innocent*, ou *l'Enfant innocent de la Guardia*, et tant d'autres œuvres de génie [1] ! D'où vient donc que l'habile et ingénieux critique qui a parlé de Calderon avec une admiration si bien sentie n'a accordé à Lope que cette louange dédaigneuse ? Je ne trouve à cela qu'une seule explication : c'est que, considérant le grand nombre de pièces composées par Lope, Schlegel aura pensé qu'un poëte qui avait tant produit n'avait rien pu produire qui fût digne d'admiration, et dans cette conviction il ne les aura point lues.

Maintenant une dernière citation ; seulement une scène où Lope a fait parler des personnages de l'histoire contemporaine. Cette scène est tirée de la comédie intitulée *la Sainte Ligue* (la santa Liga), composée en l'honneur de la ligue qui fut formée en 1570 entre l'Espagne, Rome et Venise, contre le sultan Selim. Nous exprimions naguère le regret que la pièce de Cervantes *la Bataille navale* se fût perdue ; *la Sainte Ligue*

[1] On peut lire *Fontovejuna* (Fuente Ovejuna), et *le Meilleur Alcade est le roi* (el mejor alcalde el rey), ainsi que *les Travaux de Jacob* et *la Découverte du Nouveau-Monde*, dans notre traduction des *Chefs-d'œuvre du Théâtre espagnol*, 1re et 2e série de Lope de Vega.

de Lope, qui traite le même sujet, peut, à certains égards, nous dédommager.

La scène se passe à Messine. Vous assistez au conseil de guerre où doit se décider la bataille de Lépante, qui aura lieu dans quelques jours. C'est don Juan d'Autriche qui préside le conseil. A ses côtés sont assis les généraux espagnols et italiens les plus illustres de ce temps : le fameux André Doria, le marquis de Santa-Cruz, Marc-Antoine Colonne, Hector Spinola, Augustin Barbarigo, don Fernando de Mendoza, Lope de Figueroa, etc. (Je remarquerai en passant que Lope avait connu personnellement la plupart de ces hommes célèbres, et que même, à une époque peu éloignée des événements célébrés dans *la Sainte Ligue*, il fit sa première campagne sous le marquis de Santa-Cruz.)

Don Juan d'Autriche ouvre la séance. Il dit l'importance de l'entreprise et fait voir les bonnes dispositions où se trouve l'armée. Tous les soldats se sont confessés et ont reçu l'Eucharistie.

DON JUAN D'AUTRICHE : Voilà, Messeigneurs, l'état des choses, et, envoyé ici par le roi mon seigneur, j'ai voulu vous consulter. Il me tarde de voir les Turcs abattus aux pieds de notre ligue triomphante, et de les livrer comme trophées à l'Eglise.

ANDRÉ DORIA : Les différends qui se sont élevés entre Gênes et Venise rendront sans doute suspect mon langage, et si je n'eusse consulté que mon amour-propre, j'aurais dû peut-être laisser parler les autres et me ranger à l'opinion du plus grand nombre ; mais je ne me compte pour rien, j'oublie tout ce qui m'est personnel lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu, de la gloire de mon roi et de ma patrie. Ç'a été constamment un principe proclamé par les plus grands hommes de guerre, dont j'ai tâché toute ma vie de suivre les exemples, que, de puissance à puissance, il faut éviter de livrer bataille, à moins qu'on n'y soit contraint ou qu'on n'ait l'avantage ; et, en effet, c'est une témérité que de jouer ses plus chers intérêts, sa vie, son honneur, sur un coup de dé incertain, contre la fortune capricieuse. Or, les Turcs nous sont supérieurs ; ils sont plus nombreux que nous, leur marine vaut mieux que celle de Venise, qui a tant dégénéré. Ils ont des soldats de marine ; et nous, nos troupes de terre qui sont excellentes se trouvent tout à fait dépaysées sur ce nouvel élément. Ils sont braves, et leur courage s'est enflé des récentes victoires remportées par eux en Chypre et à Candie. De plus, leur flotte, composée d'une seule nation, obéit à un seul chef, tandis que notre armée à nous est composée de différents peuples parmi lesquels règne une continuelle discorde...... Quant à la nécessité de combattre, elle n'existe pas pour nous, et à un homme attaqué il suffit de se défendre chez soi ; car le temps fait souvent plus que l'épée. Si nous sommes vaincus, l'Italie est à découvert ; vainqueurs, voici l'époque de la mauvaise saison, force nous est de regagner à la hâte nos quartiers d'hiver, et cependant l'ennemi renouvelle ses armements. Donc je suis d'avis que, sans attaquer les Turcs, on secoure Chypre, et qu'ensuite on les détourne par une adroite diversion. Inquiétez les côtes de la Morée, et il ira les défendre. Vous donnerez ainsi du repos aux assiégés qui en ont tant besoin, et en éloignant l'ennemi vous les sauvez, ce qui est le principal but de la guerre [1].

[1] André Doria avait terminé sa glorieuse carrière plusieurs années avant la formation de la sainte ligue, c'est-à-dire qu'il n'assistait pas au conseil tenu par don Juan d'Autriche avant la bataille de Lépante. Nous ne chercherons pas ici les motifs qui ont

DON JUAN D'AUTRICHE : Je vois que mon avis à besoin d'être appuyé. Parlez, seigneur marquis de Santa-Cruz. J'attache le plus grand prix à l'opinion d'un si illustre capitaine.

LE MARQUIS DE SANTA-CRUZ : Si vous considérez, nobles seigneurs, la mer toute couverte de vaisseaux qui la rendent semblable à une vaste forêt ; si vous considérez tous ces peuples qui se sont assemblés à grands frais pour cette cause sainte ; si vous songez à tout ce qu'a fait la sollicitude des puissances pour former cette sainte ligue, comment pourriez-vous voir sans colère et sans honte que de si grands préparatifs deviennent inutiles ? Si nous devions finir par la fuite, n'était-il pas plus simple de rester? Pourquoi tant de bruit? pourquoi venir jusqu'ici?... Que si l'on dit que la nécessité seule doit conseiller une bataille, quelle situation fut jamais plus pressante que la nôtre? N'entendez-vous pas d'ici les cris insolents des Turcs encore tout fiers d'avoir porté le fer et la flamme dans d'opulentes cités? et que n'oseront-ils pas s'ils voient que toutes les forces de la chrétienté refusent le combat quand ils le leur présentent? N'est-il pas toujours dangereux de diminuer sa réputation? et que devenons-nous nous-mêmes si l'on peut dire de nous que nous nous sommes lâchement joués de tous ceux à qui nous avions donné des promesses et des espérances?... Pour ce qui est de la prétendue supériorité des Turcs, je la nie ; voyez plutôt ce que nous avons fait à Malte et à Rhodes avec une poignée d'hommes. Ici nous serions presque à nombre égal ; et encore les Turcs n'ont-ils que des recrues, car le siége de Nicosie a dévoré tous leurs vieux soldats. Puis, il est raisonnable à la guerre d'abandonner quelque chose à la fortune, il faut un peu se confier à la justice de sa cause ; il faut un peu se confier au génie, à la sagesse, au courage, à l'honneur, à la puissance de l'Espagne, de Venise et de Rome !... Il y a plus : supposons, je le veux bien, supposons que nous soyons vaincus... Eh bien, Sélim aura-il pour cela anéanti la vertu de notre ligue? Ne nous reste-il plus de soldats en Flandre? Le roi Philippe n'a-t-il pas d'autres armées? La noble Espagne n'a-t-elle pas d'autre sang qu'elle puisse offrir à Dieu et à l'Eglise? Et, j'en réponds, si nous étions vaincus, ce ne serait pas sans que l'ennemi eût essuyé de grandes pertes ; tandis que, si au contraire nous sommes vainqueurs, nous n'avons qu'à paraître, et la Grèce est à nous. De quoi nous servirait d'aller inquiéter la Morée pour y attirer l'ennemi à notre suite?... Mon avis est donc que Votre Altesse s'embarque au plus tôt, qu'elle aille chercher l'ennemi, et que, l'ayant rencontré, elle lui livre bataille. Voilà, mon seigneur, ce que vous conseille l'héritier des Bazan ; et, sur la croix de cette épée devant laquelle je m'incline humblement comme chrétien, je jure que ce que j'ai dit, je l'ai dit sans aucune passion, sans aucune vue personnelle, et seulement pour la décharge de ma conscience.

DON JUAN D'AUTRICHE : Et vous, don Fernando Carrillo de Mendoza, quel est votre avis?

DON FERNANDO : Je pourrais, seigneur, l'appuyer de bonnes raisons ; je n'émettrai que celle-ci : c'est que le Pape Pie V m'a inspiré par sa sainteté et sa morale une confiance absolue, et, puisqu'il veut qu'on livre combat aux mécréants, je vote pour que l'on combatte au plus tôt.

pu déterminer Lope à le placer dans sa comédie ; mais nous croyons devoir observer que le langage qu'il lui prête est tout à fait d'accord avec la conduite tenue par le célèbre amiral dans une circonstance analogue. Vers le milieu du XVIe siècle, Soliman II ayant porté ses armes dans la Hongrie, Doria proposa à Charles-Quint de faire une diversion du côté de la Grèce. L'empereur lui confia cette expédition. Doria prit Coron, Patras, et ravagea toutes les côtes de la Grèce, ce qui, selon ses prévisions, força les Turcs d'évacuer la Hongrie.

DON JUAN D'AUTRICHE : Et vous, Barbarigo?

BARBARIGO : Moi, seigneur, n'ayant point d'opinion arrêtée, je me rangerai à celle qui réunira la pluralité des voix.

DON JUAN D'AUTRICHE : Et vous, Hector?

HECTOR : Moi, je suis pour le combat.

DON JUAN D'AUTRICHE : Et vous, Marc-Antoine?

MARC-ANTOINE : Le combat, seigneur! Mon avis est que le retarder, c'est retarder d'autant la victoire.

DON JUAN D'AUTRICHE : Et vous, don Louis de Requesens?

DON LOUIS : Que nous allions chercher l'ennemi, s'il le faut, jusqu'à Constantinople.

DON JUAN D'AUTRICHE : Et vous, don Lope de Figueroa?

DON LOPE : Que je me fais fort de mettre, à moi seul, tous les Turcs à la raison, et qu'avec Votre Altesse ce ne sera qu'un tour de main.

DON JUAN D'AUTRICHE : Eh bien, en avant! suivons le noble marquis.

PLUSIEURS VOIX : Oui, suivons le marquis! L'opinion qu'il a exprimée est celle d'un cœur généreux!

Le grand poëte, qui a si admirablement peint et si dignement célébré les hommes illustres qui avaient contribué à la gloire de sa patrie, était en même temps, chose rare, dégagé de toute prévention à l'endroit des autres peuples. Il avait même pour la France beaucoup de sympathie, et il s'est plu souvent à l'exprimer. Ainsi, dans une de ses pièces historiques, *Charles-Quint en France* (Carlos-Quinto en Francia), il fait dire à l'un des personnages, qui, en parodiant un mot connu, interprète les sentiments de l'auteur : « Si je n'étais Espagnol, je voudrais être Français! » et à la fin de la composition, au dénoûment, le Pape Paul III réconcilie la France et l'Espagne en leur disant « qu'elles doivent rester amies pour le bien de l'humanité. » A l'époque où le généreux poëte tenait ce langage, l'Espagne avait la prépondérance en Europe. Aujourd'hui la France a acquis une partie de l'influence que l'Espagne a perdue. Puisse-t-elle à son tour, réalisant le vœu du poëte, tendre à sa sœur moins heureuse une main amie et lui aider à marcher avec moins de peine dans la voie de la civilisation nouvelle!

A la troisième catégorie du répertoire de Lope appartiennent, avons-nous dit, les pièces d'invention, dont l'idée a été empruntée par le poëte aux conteurs italiens ou lui a été fournie par son imagination, d'une fécondité inépuisable. La plupart de ces pièces, comme *Aimer sans savoir qui* (Amar sin saber a quien), *l'Hameçon de Phenice* (el Anzuelo de Feniza), *la Femme esclave de celui qu'elle aime* (la Esclava de su galan), *l'Acier de Madrid* (el Acero de Madrid), *la Veuve de Valence* (la Viuda Valenciana), etc., etc., sont ce que nous appelons des comédies d'intrigues[1]. Parfois, comme dans *le Chien du Jardinier*[2]

[1] *Aimer sans savoir qui* et *l'Hameçon de Phénice* se trouvent dans notre traduction des chefs-d'œuvre du théâtre espagnol, 2e série de Lope de Vega.

[2] Pour le *Chien du Jardinier*, on peut voir notre traduction de Lope de Vega, 1re série.

(el Perro del Hortelano), dans *la Belle Laide* (la Hermosa Fea), dans *les Miracles du Dédain* (los Milagros del Desprecio), etc., etc., ce qui domine, c'est le développement d'un caractère ou une étude psychologique. Quelquefois, comme dans *les Gentilshommes de Campagne* (los Hidalgos de la Aldea), c'est la peinture des habitudes d'une certaine classe. D'autres fois enfin, mais rarement, le poëte semble avoir eu pour but de donner un enseignement : je citerai parmi les pièces de ce genre *l'Avantage de bien parler* (el Premio del bien hablar), *les Inconvénients de la Curiosité féminine* (si no Vieran las mugeres), etc., etc. Le plus grand nombre de ces pièces sont des chefs-d'œuvre d'esprit, d'élégance et de grâce.

Cependant quelques critiques espagnols de ce temps-ci, placés à un point de vue qui n'était pas celui du poëte, ont reproché à la comédie de Lope de manquer de moralité, et, à leur suite, des critiques français ou anglais, acceptant ce jugement sans examen, ont été répétant : « La comédie de Lope n'est pas morale ! » Le reproche est grave ; il s'agit de savoir s'il est fondé.

Si l'on a voulu dire seulement que d'ordinaire Lope n'a pas eu le dessein d'amener le spectateur à tirer de ses comédies une idée pratique, une leçon, c'est un fait que j'ai reconnu. Je l'avoue même, ce ne serait pas à mon sentiment un motif de blâme. Et en effet, lorsqu'on demande au théâtre la réformation des mœurs, le perfectionnement de l'espèce humaine, ne s'exagère-t-on pas son influence ? Quand donc, dans quel pays une représentation dramatique a-t-elle corrigé les hommes ? Voyez chez nous les œuvres les plus vantées du premier de nos auteurs comiques : ont-elles jamais obtenu le résultat qu'il semblait prétendre ? Le grand poëte a flagellé d'une main vigoureuse l'avare qui enfouit sa cassette ; rien de mieux ! Il a excité nos mépris contre l'hypocrite, qui, sous de beaux semblants, s'applique à enlever à l'ami qui le nourrit sa fortune et sa femme ; fort bien ! Il livre à nos risées les femmes savantes et pédantes ; à merveille ! Mais quel a été le succès, je dis le succès moral de ces comédies ? Depuis près de deux siècles qu'elles sont jouées, avec quels applaudissements, on le sait, quels fruits heureux ont-elles donc produits ? Où est l'avare qui, au sortir d'une représentation, ait résolu de dépenser noblement son bien à l'avenir et partagé sa bourse avec un ami nécessiteux ? Où est l'hypocrite qui ait rejeté loin de lui avec dégoût son masque trompeur ? Où est la pédante prétentieuse qui soit devenue gracieuse et modeste ? Vainement je cherche les malades que le poëte a guéris, je ne les vois pas. Non, la comédie n'a jamais corrigé personne. Et si notre opinion à cet égard ne paraissait point assez désintéressée, nous invoquerions le témoignage d'un poëte plein de bon sens et de probité, et qui, de plus, était l'ami particulier de Molière. Boileau lui-même, Boileau l'a déjà dit avant nous :

> Chacun, peint avec art dans ce nouveau miroir,
> S'y vit avec plaisir, ou crut ne s'y point voir.
> L'avare, des premiers, rit du portrait fidèle
> D'un avare souvent tracé sur son modèle.

On a donc tort de reprocher à Lope de ne s'être point proposé dans ses comédies un but impossible à atteindre.

Mais, bien que le plus souvent les comédies de Lope n'aient pas pour objet la correction des vices et des ridicules, cela ne les empêche pas d'être morales. Je ne sache même aucun théâtre au monde qui le soit davantage ; car, qu'y a-t-il de plus moral que de solliciter les âmes à la défense des faibles, au respect des femmes, au culte de toutes les gloires ? Qu'y a-t-il de plus moral que de travailler à relever les courages, à inspirer le mépris de la mort, à entretenir et développer les sentiments héroïques ? Voilà ce que fait constamment la comédie de Lope. L'Espagne, depuis, a déchu ; elle a succombé, à peu près comme le héros de la Bible, en s'efforçant de soutenir les colonnes ébranlées du temple, et, après l'avoir raffermi, elle est tombée épuisée. Mais, s'il était donné à des œuvres d'art de perpétuer la grandeur et la puissance politique d'un peuple, ce miracle, j'en ai la conviction, la comédie de Lope, si noble, si belle, et toute pleine d'inspirations généreuses, l'aurait accompli !

Tandis que Lope établissait le théâtre espagnol, une école nombreuse s'était formée autour de lui, qui le secondait activement. Parmi ces poëtes, quelques-uns se font remarquer dont les noms méritent au moins un souvenir. C'est d'abord Guillen de Castro, qui célébra dignement les exploits et les amours du héros national de l'Espagne, et qui, en inspirant à Corneille son *Cid*, a donné la tragédie à la France. C'est Ruyz de Alarcon, le premier auteur du *Menteur*, et à qui, par conséquent, nous sommes redevables de la comédie. C'est Gabriel Tellez, plus connu sous le pseudonyme de Tirso de Molina, écrivain d'un rare esprit, de qui Molière a imité *le Festin de Pierre*. Il faut encore citer Francisco de Rojas, qui excellait tout à la fois dans le sérieux et dans la plaisanterie, et qui a fourni à Rotrou son *Venceslas*, et à Scarron sa comédie la plus bouffonne, *Jodelet maître et valet*. Enfin, on ne doit pas non plus oublier Juan Perez de Montalban, le disciple bien-aimé de Lope, qui a obtenu cet honneur que plusieurs de ses comédies ont été attribuées à son maître. Tous ces poëtes doivent être considérés comme appartenant à l'école de Lope, parce que tous ont composé selon son système et dans son esprit.

Toutefois, le poëte que l'on pourrait le mieux comparer à Lope, ce serait un poëte étranger, ce serait Shakspeare. Il existe entre ces deux hommes prodigieux des rapports étonnants : tous deux naquirent presque la même année ; tous deux ont débuté à la même époque ; tous deux ont fondé leur théâtre sur les mêmes principes, et ils possèdent

quelques qualités semblables, qui, au premier abord, les indiqueraient comme frères. Mais étudiez-les avec attention, et bientôt vous serez frappé des différences. Il y a entre eux la séparation profonde qui se trouve entre l'Espagne et l'Angleterre, entre le Catholicisme et la réforme : l'Océan et un abîme. Shakspeare est le poëte d'un peuple observateur et penseur ; Lope est le poëte d'une nation chez laquelle l'imagination et la passion dominent. Shakspeare annonce un pays qui a protesté contre le dogme : l'examen l'a conduit au doute, au doute universel. Il semble lui-même, à l'exemple d'Hamlet, avoir pesé en sa main des crânes humains mis à vide et rongés par les vers, et leur avoir demandé avec inquiétude le secret de la tombe : être ou non être ? sommeil ou réveil ? Quant à Lope, il représente admirablement cette partie de la catholicité qui a eu la foi la plus vive et la plus ardente. Il est aussi assuré du siècle futur qu'il l'est du siècle présent. Comme son Christophe Colomb, vous diriez qu'il a pénétré vivant dans les cieux ouverts, qu'il a vu les chœurs des séraphins prosternés devant l'Éternel, qu'il a entendu les divines harmonies des concerts célestes.

Lorsque Lope de Vega mourut, après cinquante ans de travaux et de gloire (1635), on célébra ses funérailles avec une magnificence sans égale. C'étaient, en effet, les funérailles du roi du théâtre espagnol. On put craindre un moment que ses disciples ne se partageassent entre eux la monarchie comique, ainsi que les lieutenants d'Alexandre avaient fait de son empire ; mais il y avait alors en Italie un jeune militaire espagnol, nommé Calderon de la Barca, qui, en apprenant la vacance du trône, accourut à Madrid, s'empara du sceptre tombé de la main de Lope, et, par des prodiges nouveaux, força la nation à le reconnaître pour son successeur.

Notre troisième et dernier article sera consacré à Calderon.

DAMAS-HINARD.

LES VOISINS,

PAR FRÉDÉRIQUE BREMER. — TRADUIT DE L'ALLEMAND.

(Suite et fin.)

Suite de la XIIe Lettre.

... Alors *ma chère mère* s'avança avec le projet, je crois, de faire un discours. Je compris tout l'embarras que cela donnerait à Bruno et à Séréna, et, pour leur épargner cet ennui, je m'écriai, en m'adressant à l'assemblée :

« Eh bien, grâce à Dieu, nous avons en perspective une autre noce d'or, et j'espère pouvoir, dans cinquante ans, offrir mes vœux à Bruno et à Séréna tout comme aujourd'hui. »

Ma hardiesse fit bon effet. *Ma chère mère* fut distraite, et les compliments qui arrivaient de tous côtés aux deux fiancés changèrent le cours de ses idées, si bien qu'elle ne songea plus à faire de discours.

Pour moi, je sortis tout doucement. J'avais parlé avec gaîté à l'assemblée ; mais c'était bien à contre-cœur, car j'étais effrayée et pleine de funestes pressentiments. Je cherchai mon ours, il me cherchait, nous nous trouvâmes.

« Qu'as-tu ? me dit-il en me regardant d'un air effaré.

— Ah ! mon ours, je suis troublée, inquiète, malade. Les voilà donc fiancés maintenant !.. Je te prie de ne pas faire de grimaces ; il n'y a pas de quoi rire.

— Je ne ris pas.

— Si, tu ris, et de moi sans doute ; tu ferais mieux de me donner un remède contre les palpitations... Ainsi les voilà fiancés, elle si bonne, si pure, pure comme les anges, et lui qui... Tout cela n'est guère rassurant. Elle ne sera jamais heureuse. Bruno n'est vraiment pas digne

d'elle; il n'est homme qu'à demi. Le deviendra-t-il jamais entièrement? »

Sans me répondre, l'ours me conduisit dans le cabinet où Bruno venait d'obtenir la main de Séréna, s'assit gravement, déchira une feuille de son carnet et prit son crayon.

« As-tu le projet d'écrire un poëme? lui dis-je. Oh! alors, j'en mourrai.

— J'écris une recette pour toi. »

Il écrivit avec un flegme admirable, puis me donna à lire.

« Les hommes qui ne croient pas à la parole seront gagnés sans pa-
« role par le commerce des femmes. »

Je l'embrassai de tout mon cœur. « Mon ours, dis-je, tu es le meilleur et le plus sage des médecins. »

« Il n'y a jamais si loin d'une montagne à l'autre que les sorcières ne puissent se rencontrer, » cria *ma chère mère* en se tenant sur la porte. « Ecoutez, mes enfants! Vous ne m'avez pas encore adressé vos félicitations, et cependant il y a de quoi, car j'ai maintenant, outre mon fils bien-aimé, une charmante fille. Je suis en vérité une heureuse mère. Asseyez-vous auprès de moi, et parlons du jeune couple. »

Quand elle nous eut à côté d'elle, elle nous exposa fort en détail tous ses projets; l'avenir se présentait à elle sous les couleurs les plus riantes. Je remarquai en elle ce qu'on voit chez beaucoup d'aveugles : quand les yeux du corps ne voient plus, les yeux de l'esprit en deviennent d'autant plus perçants. Nous restâmes ainsi à causer jusqu'au souper.

Il était servi dans trois pièces sur de petites tables. A la table des patriarches étaient assis Bruno et Séréna, *ma chère mère*, le lagmann, l'ours, moi et quelques autres personnes. Nous fûmes d'abord assez calmes, et je commençais à espérer que le souper se passerait sans discours de *ma chère mère;* mais, après le rôti, le lagmann leva son verre et demanda à porter un skäl. Tout le monde prêta l'oreille, et le lagmann s'adressant aux patriarches, prononça d'une voix douce le petit discours suivant :

« Tout à l'heure, quand nos honorables amis s'inclinaient sous la main qui les bénissait, ils ont pu voir une lyre et des guirlandes brodées sur une natte. Une lyre! des fleurs! Ce sont les emblèmes de l'harmonie et du bonheur, ces pénates aimés, ces divinités bienfaisantes du foyer. Il me semblait, à cette heure solennelle, les entendre s'adresser à vous et vous dire : « Nous avons choisi votre maison pour y habiter; vous nous avez si bien soignés pendant votre longue union que nous ne saurions vous quitter. Soyez à votre vieillesse ce que vous étiez à votre jeune âge. »

Tout le monde voulut faire honneur à cet aimable souhait. Les deux bons vieillards étaient émus et souriaient.

« Un moment, lagmann ; écoutez ! » dit *ma chère mère.* Puis elle me poussa du coude en me disant : « Remplis mon verre, » recula sa chaise avec bruit, toussa, et dit à haute voix et d'un ton animé :

« On parle souvent des flèches de l'amour, mais l'amour a des armes plus puissantes que les flèches et les dards. L'amour sait traverser les cuirasses et les boucliers, il sait pénétrer partout, il trouve toujours le bon chemin. Il a réuni nos premiers parents, et il réunira nos derniers descendants. Mes amis, laissons-nous guider par lui dans les sentiers de la vie ; mais, entendons-nous, je veux parler maintenant d'un amour qui n'est ni allemand, ni français, ni suédois, qui n'est même pas de ce monde, de l'amour céleste, de cet amour qui nous tend la main et nous convie là-haut aux noces éternelles. L'homme et la femme qui s'unissent ici-bas dans une sincère affection, et qui accomplissent ensemble leur pèlerinage, se retrouveront là-haut pour ne plus se séparer. Je veux emprunter aujourd'hui le langage de la mère du roi Lemuel. « Mon fils, disait-elle, je te loue d'avoir choisi une femme « vertueuse ; elle sera pour toi un trésor plus précieux que les perles et « les diamants ; elle embellira tous les ours de ta vie. » Mes yeux se sont obscurcis ; mais je vois clairement quel sera l'avenir de mon fils, et mon cœur en tressaille de joie en ce moment où il m'est donné de boire un skäl pour mon fils, pour sa fiancée et pour mes honorables amis et voisins. »

Au commencement du discours Bruno avait paru, comme d'ordinaire, un peu inquiet ; mais, à mesure que sa mère parlait, il adoucissait son regard, et la considérait avec une expression d'amour que je n'ai encore vue que dans ses yeux.

« Que va dire mon ours ? pensai-je, après avoir bu le skäl de *ma chère mère*. C'est à son tour maintenant, et il n'est pas précisément orateur.

— A ma femme, dit-il à mon grand étonnement. Moi, je porterai le skäl final.

— Horrible ours ! » me disais-je tout interdite ; mais je fis taire ma timidité, et je dis : « L'amour ne vieillit jamais. Un skäl pour le plus vieux et le plus jeune couple de notre réunion !

— Bravo, Franciska ! » me cria *ma chère mère.*

Alors les skäl se succédèrent si rapidement qu'il me fut impossible de les suivre. Tout ce que je demandais, c'était que le tour de mon ours arrivât, mais les convives des autres tables vinrent dans notre salon, les verres de champagne à la main, et alors il y eut de nouveaux discours, de nouvelles santés, des couplets de circonstance, qui firent oublier l'ours et son skäl final. On se leva de table au milieu d'un hurrah général. Plus tard, j'adressai à l'ours de sévères reproches sur sa conduite. Il me répondit qu'il avait préparé un très-long et très-beau discours, et plaignit toute l'assemblée, et moi en particulier, d'avoir perdu ce morceau délicat. Je voulais au moins l'exorde, mais il n'avait pas, dit-il,

la moindre envie de commencer sans finir, et, d'ailleurs, je ne lui paraissais pas assez recueillie pour l'écouter dignement, etc.

Aussitôt après souper, l'orchestre joua une anglaise. On y mit beaucoup d'entrain, et personne ne dansa plus gaîment que Mlle Hausgiebel. A minuit précis on cessa de danser, selon la sage ordonnance de Séréna, qui craignait qu'une veillée plus prolongée ne fatiguât ses parents. Les bons vieillards avaient assez à faire d'adresser des remerciements, de répondre aux adieux, de saluer, de serrer des mains. Pendant que la salle d'entrée et le vestibule étaient remplis de gens qui s'agitaient, de dames qui demandaient leurs manteaux, de messieurs qui cherchaient leurs galoches, il vint à *ma chère mère* une idée comique. Déjà couverte de son *janvier* et chaussée de ses grands souliers de peau de loup, elle se fit donner un violon et se mit tout à coup à jouer très-vite et avec beaucoup d'entrain une polska [1]. On fut d'abord fort étonné, puis une sorte de fureur dansante s'empara de toute l'assemblée. On dansa en manteau, en surtout, dans l'antichambre, sur l'escalier, avec force rires joyeux et force cris. Peu s'en fallut qu'on ne dansât dans la rue.

Pendant tout ce tumulte, je m'esquivai pour aller chercher Bruno et Séréna qui avaient disparu. J'allais de chambre en chambre sans pouvoir les découvrir. Enfin, dans un endroit retiré et où le bruit du bal parvenait à peine, je vis deux figures, l'une sombre, l'autre radieuse. La figure sombre était Bruno, Bruno agenouillé devant Séréna, qui se penchait doucement vers lui, et lui disait : « Toi ! »

« Toi ! » Le joli mot ! Il me semblait que j'en comprenais pour la première fois toute l'harmonie. Je m'empressai d'aller le redire à mon ours. J'avais si bien saisi le ton et l'expression de Séréna qu'il me comprit à l'instant, et, à son tour, il me dit : « Toi ! »

Cependant *ma chère mère* venait de quitter son violon, et m'appelait à haute voix. En traversant l'antichambre pour aller auprès d'elle, je rencontrai au milieu de la foule qui s'y trouvait encore la figure mystérieuse qui m'avait déjà effrayée à mon entrée dans la maison : c'était toujours le même regard, sombre et étincelant. A mon approche elle disparut de nouveau. Je voulais absolument la poursuivre et voir si mes pressentiments se réaliseraient, mais l'ours, qui courait depuis longtemps après moi, me rattrapa à ce moment, et m'empêcha d'aller plus loin. Je suivis *ma chère mère* et montai en voiture, un gros soupir dans le cœur. Les lampions brûlèrent encore longtemps dans la rue. *Ma chère mère* pouvait en distinguer la clarté ; elle était gaie et caressante, et elle se plaisait à parler du jour mémorable qui venait de finir. Plus d'un proverbe significatif lui vint sur la langue à ce sujet, et elle termina par les suivants :

[1] Danse nationale fort aimée des Suédois, très-vive, très-animée, un peu rude. (*Note du traducteur allemand.*)

« Il n'est pas si facile de parvenir jusqu'au royaume de Dieu. »
« Qui veut cueillir la rose ne doit pas craindre les épines. »
« Celui qui sème la vertu moissonne une bonne renommée. »

XXIIIe lettre.

V*, le 8 février.**

Hier, il y a eu dans la maison du conseil un grand bal, donné par la ville en l'honneur des patriarches. « Il faut que tu y ailles, dis-je à l'ours. — Pas le moins du monde, répondit-il. Il faut, au contraire, que je reste à la maison et que je danse un menuet avec ma femme. » Je fis quelques observations, mais il fallut obéir, et nous dansâmes réellement un menuet de tout notre cœur. Je chantais l'air, et l'ours m'accompagnait de sa grosse basse-taille. Après le menuet, je m'assis à ma table pour travailler aux petits prophètes (tu sais maintenant ce que cela veut dire) ; l'ours ouvrit pour moi son trésor d'anecdotes, ce qui me rend toujours heureuse, et ses récits me firent admirer encore une fois son excellent jugement et son expérience de la vie et des hommes ; j'en ai retenu plusieurs que je te raconterai quelque jour. C'est un grand bonheur de pouvoir trouver dans son mari une agréable compagnie.

On pense déjà à la noce chez les Dahl. Bruno y pousse de toutes ses forces ; il sait aimer, lui, et il sait aussi vouloir. On a décidé que la noce aurait lieu au mois de mai, et que ma petite amie Mattéa viendrait remplacer Séréna auprès des vieillards. Séréna habitera tantôt chez eux, tantôt chez son mari, à Ramm.

Elle est la plus délicieuse des fiancées, ce qui ne l'empêche pas de rester une amie dévouée et une excellente fille. Elle est toujours timide comme avant ses fiançailles, et le mariage ne la changera pas ; mais, toute timide qu'elle est, ses manières avec Bruno sont si enchanteresses qu'il l'aime jusqu'à l'adoration. Pour lui, qu'en dirai-je ? Il est bon et il n'est pas bon, il est heureux et malheureux ; c'est le jour et la nuit. Il change sans cesse ; le soleil et les ténèbres, l'orage et le beau temps se succèdent en lui : je crois qu'il sent lui-même qu'il ne mérite pas son bonheur, et que c'est cette pensée et aussi la crainte que son bonheur ne lui échappe, qui lui ôtent le repos.

Ce matin, il est entré dans la chambre de Séréna : je m'y trouvais seule. Il m'adressa la parole, mais il parut bientôt oublier ma présence. Il considéra les livres de Séréna, ses dessins, sa table à ouvrage avec une sorte de tendresse douloureuse ; puis il promena ses regards dans la chambre, et se dit à lui-même : « Innocence, pureté, repos ! » Il prit ensuite un petit fichu de soie que Séréna porte souvent, il le baisa et y cacha son visage, puis il se leva brusquement et sortit. Je regardai le petit fichu.... il était mouillé de larmes.

Il ne peut rester loin de Séréna, et il ne peut non plus rester calme

auprès d'elle. Il vient, il s'en va, il revient trois fois par jour. Il l'aime éperdûment, il l'accable de cadeaux, et elle ne les accepte que pour l'amour de lui; mais on voit que l'agitation et la violence de Bruno font mal à la pauvre enfant.

« Que diable signifie tout cela ? disait l'ours en grondant.

— Il vaut mieux prendre son gruau bien chaud, n'est-ce pas? répondis-je en plaçant devant lui, pour notre repas du soir, un plat de gruau fumant.

— Oui, quand on peut le manger vis-à-vis de sa femme, sa petite femme, la plus douce des femmes. »

Le compliment me flatta, bien que l'excellence du gruau y entrât pour quelque chose; mais ces petits soins ont de l'importance et il ne faut pas les négliger. Dans notre Nord, le myrte du mariage ne fleurit pas sans cela.

Le 12 février.

Oh! Marie, quel événement dans la maison Dahl! Ma main tremble encore si fort que je puis à peine tenir ma plume. Oh! mes pressentiments, mes pressentiments !

Hier soir, nous étions chez nos amis, mon mari et moi, mon mari auprès des vieillards, Séréna, Bruno et moi dans la chambre à côté de la leur. Je m'étais mise au piano : je jouais doucement, m'arrêtant à chaque point d'orgue, car j'entendais à l'autre bout de la chambre des paroles qui attiraient toute mon attention. Bruno était encore plus sombre qu'à l'ordinaire; Séréna, assise à côté de lui, lui demandait tendrement ce qui le tourmentait, et lui adressait de ces douces paroles qu'une femme qui aime sait toujours trouver.

« J'ai fait cette nuit un mauvais rêve, dit Bruno; le souvenir de ce rêve pèse encore sur mon cœur.

— Un rêve?

— Oui. Dois-je te le raconter?

— Sans doute.

— Eh bien, soit, Séréna. Je rêvais que nous étions enfin mariés. Tu m'appartenais, tu étais la compagne de ma vie, la moitié de moi-même... et pourtant je n'étais pas heureux. Plusieurs années s'étaient déjà écoulées. Je t'aimais comme je t'aime aujourd'hui, plus encore, si c'est possible. Nous avions eu des jours paisibles, nous avions souvent regardé le soleil se coucher et les étoiles se lever au dessus du lac Helga; je t'avais souvent serrée dans mes bras, j'avais reposé sur ton sein,... et pourtant je n'étais pas heureux. Un soir les étoiles commençaient à se montrer, et leur lumière tremblante se réflétait dans le lac; le ciel était pur, la forêt calme et silencieuse. Tu reposais dans mes bras, et pourtant j'étais agité. Je sentais au fond du cœur une douleur sourde, j'y sentais comme une blessure encore saignante........ ..Tu ne connais pas, toi, ces blessures de l'âme.... Pour tromper ma

souffrance, je te pressais contre mon cœur, mais il n'en était que plus douloureux. Il me semble le sentir encore..... »

Bruno se tut un instant.

« Il y eut alors un changement dans mon rêve. Je me trouvais dans le parc de Ramm, seul, et poursuivant un cerf. Mes chiens couraient à mes côtés, avides de sang; moi aussi j'avais soif de sang; je courais, courais toujours, sur les flancs des montagnes, au fond des vallées, à travers les bois et les prairies, franchissant les ravins, forçant le cerf dans ses retraites. Dans mon ardeur sauvage, j'oubliais les heures, et cependant le cerf fuyait toujours : il semblait que la chasse ne dût jamais finir. Les chiens étaient fatigués, mon cheval sur les dents, et moi, tourmenté par une soif ardente, poussé par un démon, je labourais les flancs de mon cheval et je courais....

« Un instant je m'arrêtai. J'avais perdu la trace du cerf, mais, en sortant d'un fourré, je le retrouvai tout à coup, haletant, épuisé, à côté d'un ruisseau. Quand je m'approchai, il resta immobile et me regarda; la soif et la fatigue l'emportaient sur la crainte. Il se mit à boire de l'eau du ruisseau. Je tirai alors et l'abattis. Au bruit du coup de feu, les chiens reprirent une nouvelle ardeur, ils se jetèrent sur le cerf, mordirent ses jambes de leurs gueules sanglantes, et rongèrent avec furie les branches légères de sa ramure. Aussitôt je mis pied à terre pour lui donner le coup de grâce; je tenais déjà le couteau levé, lorsqu'il tourna vers moi ses beaux yeux mourants; ils étaient pleins de larmes, il y avait de l'angoisse, du reproche dans son regard. Il me sembla alors qu'un poignard me traversait le cœur. Morne, sombre, je regardais toujours ces yeux, qui, à chaque instant, ressemblaient davantage à des yeux humains. Enfin, je vis... ô horreur!... que ces yeux étaient les tiens, Séréna. Oui, c'était toi qui me regardais ainsi, toi que j'avais assassinée!... Oh! ciel, si jamais ton regard... »

Séréna, tout émue, l'interrompit. « Bruno, Bruno, lui dit-elle avec tendresse, pourquoi parler ainsi? Ce n'était qu'un rêve, un rêve horrible et insensé. Regarde-moi, Bruno... Non, ne te détourne pas de moi, regarde-moi. Un pareil regard pourra-t-il jamais rencontrer le tien? Oh! non, c'est impossible. Bruno, moi aussi j'ai un rêve à te raconter, et il est bien plus vrai que le tien. Écoute. Je rêvais que tout était immobile, glacé, comme si un froid mortel eût parcouru le monde entier. Il n'y avait plus ni verdure, ni soleil, ni ciel d'azur; tout était sombre, triste, vide. Des palais magnifiques, des montagnes, des forêts entières étaient encore debout, mais ce n'était plus que de la glace. Tout cela était éclairé par des feux étranges et effrayants; on ne pouvait voir d'où ils venaient; ils ne répandaient aucune chaleur, et les figures glacées qu'ils éclairaient projetaient des ombres immenses qui se balançaient dans l'espace. Tout ce qui avait eu vie était mort; deux êtres seuls respiraient encore dans ce monde de marbre, et ces deux

êtres, Bruno, étaient toi et moi. Nous parcourions lentement ces longues colonnades de glace ; nous ne tenions plus à la terre, et nous étions incapables de nous élever plus haut. Notre destinée était de geler peu à peu, comme tous les êtres vivants.

« Tu étais pâle, Bruno, et ton cœur était plein d'amertume. Quand ces lueurs menaçantes arrivaient jusqu'à toi, alors tu étendais le bras comme pour combattre, et tu poussais des cris farouches. Mais moi, au milieu de ce monde glacé, de cette nuit de mort, je sentais au fond du cœur une chaleur, une vie que des glaces amoncelées pendant des siècles n'auraient pu éteindre. Je me sentais forte, bien plus forte qu'au printemps ou à l'été de ma vie mortelle. Je t'aimais plus que jamais, Bruno, j'étais heureuse de souffrir avec toi, pour toi, et, quand je sentis ton cœur s'échauffer et se calmer sous ma main, quand je vis les couleurs de la vie reparaître sur ton visage, alors je compris qu'il m'était donné de te faire partager ma vie, de te protéger contre le froid, contre les ténèbres. Cette pensée me transportait de joie ; j'en fus si heureuse que je m'éveillai.... Mon rêve était fini, mais l'impression qu'il avait produite en moi subsistait toujours, et, maintenant encore, je sens que je pourrais souffrir, souffrir beaucoup pour l'amour de toi.

— Oh Dieu ! dit Bruno à voix basse et avec douleur, combien peu je mérite cet amour !.... Oh ! Séréna, ange de bonté et de pureté, toi que je dois nommer ma femme.....

— « Jamais ! cria une voix sauvage, et Hagar, semblable à une furie, se précipita dans la chambre, un poignard à la main.... Un moment après je crus voir Séréna frappée au cœur. Mais Bruno, prompt comme l'éclair, avait saisi le bras d'Hagar, et le coup détourné avait seulement frappé l'épaule de Séréna. Avec un geste furieux, Bruno arracha l'arme des mains de la malheureuse femme, la renversa violemment, saisit ses cheveux et leva le poignard sur sa poitrine. « Misérable, lui dit-il d'une voix sourde, malédiction de ma vie... tu mourras !

— Bruno ! oh ! mon Dieu ! » s'écria Séréna, et elle s'élança et se suspendit à son bras. La fureur de Bruno se calma. « Une femme ! » murmura-t-il, et le poignard lui tomba des mains. Il regarda Séréna, vit son sang couler, la prit dans ses bras avec désespoir et la porta sur un sopha.

« Tu le veux ? soit ! dit Hagar d'un air farouche. Regarde, Bruno, regarde ta victime ! Tout ce qu'elle voulait, c'était de mourir à tes pieds. » Et elle saisit le poignard, se l'enfonça dans le sein, et tomba aux pieds de Bruno, baignée dans son sang. « Bruno, pour toi ! pour toi ! » murmurèrent ses lèvres ; puis elle se tut, et ses yeux se fermèrent.

Tout cela fut l'affaire de quelques secondes. Cette scène fut horrible, mais celle qui suivit le fut plus encore. Bruno était effrayant de désespoir ; il restait muet, immobile. Le vieux Dahl s'arrachait les cheveux en s'écriant : « Mon enfant ! mon enfant ! »

Mon mari fut le seul qui ne perdit pas la tête. « Ce n'est qu'une égratignure, dit-il aux vieux parents, tout en se disposant à bander la blessure de Séréna, et le diable m'emporte si elle est plus en danger que moi. » Mais Séréna repoussa sa main et lui montra Hagar étendue par terre sans mouvement. « Secourez-la, secourez-la, dit-elle ; elle en a plus besoin que moi. » Toutefois mon mari ne quitta Séréna qu'après l'avoir pansée, puis il me dit de la conduire dans une autre pièce, elle et les deux vieillards qui pleuraient.

Hagar, qu'on avait crue morte, donna bientôt des signes de vie ; on la porta sur un lit, et on l'abandonna aux soins de mon mari. Séréna, avec une admirable présence d'esprit, donna tous les ordres que réclamait l'état d'Hagar ; elle semblait oublier son propre mal, et s'efforçait de tranquilliser les vieillards par de tendres paroles, les faisant taire à force de baisers quand ils s'emportaient contre Bruno. « Nous ne savons rien encore, disait-elle avec un accent suppliant et persuasif, nous ne devons pas, nous ne pouvons pas juger. Attendons quelque temps ; Bruno s'expliquera. Tout peut s'arranger. »

Puis elle alla à Bruno, qui était plongé dans de sombres réflexions. « Retourne ce soir à Ramm, Bruno, et reviens demain ; nous serons tous plus calmes. Ne t'inquiète pas pour la nuit. *Elle* sera entourée de soins ; le docteur Werner ne la quittera pas. Pars à présent, mon ami, mais reviens demain, et alors, si tu peux, rassure mes parents... rassure-nous tous.

— Et toi, Séréna, et toi ? » balbutia Bruno en la regardant douloureusement.

Séréna détourna la tête pour lui cacher sa douleur, qu'elle s'efforçait en vain de surmonter. « J'ai confiance en toi, lui dit-elle doucement ; bonne nuit, Bruno ! » Et, se couvrant les yeux d'une main, elle lui tendit l'autre.

« Tu te détournes de moi, tu ne veux pas me regarder, » lui dit-il d'un air sombre et d'un ton de reproche.

Alors Séréna se tourna vers lui et essaya de lui sourire, mais ses yeux étaient pleins de larmes. Peut-être le regard de Séréna rappelait-il à Bruno celui qu'il avait vu dans son rêve, car il se leva d'un air farouche, se maudit lui-même avec des mots terribles, se frappa le front du poing, et sortit brusquement de la chambre.

Nous passâmes, mon mari et moi, toute la nuit chez les Dahl. L'état d'Hagar était effrayant. Dans son délire, elle parlait sans cesse, et ses paroles exprimaient tantôt un amour sauvage, tantôt la fureur et le désespoir. Mon mari ne la quittait pas. Pour moi, je restai auprès de Séréna, qui, à force de prières, avait décidé ses parents à se mettre au lit. Je la déterminai également à se coucher ; elle fit semblant de dormir, mais je l'entendis souvent pleurer tout bas. Elle m'envoya plusieurs fois auprès d'Hagar pour savoir de ses nouvelles (l'ours ne la croit pas en dan-

ger). La porte de la chambre des vieux parents s'ouvrait souvent pour donner passage à des questions inquiètes sur l'enfant bien-aimée. Mon ours se faisait tout à tous, grondant par-ci, encourageant par là, faisant prendre à tout le monde des gouttes calmantes. Bruno revint trois fois dans la nuit, mais il ne voulut pas entrer; il se contentait de demander à mon mari des nouvelles de Séréna et d'Hagar, et s'enfuyait comme poursuivi par les furies.

Que la nuit me parut longue et pénible ! Séréna demandait souvent : « Fait-il bientôt jour? Le jour viendra-t-il bientôt? » Elle croyait que la lumière et Bruno reviendraient ensemble. Mais le jour vint, et Bruno ne vint pas. Il arriva seulement un billet de lui, contenant les lignes suivantes :

« Tu veux que je revienne, que je m'explique ! Oh ! faut-il donc qu'un « de tes désirs ne puisse être satisfait ! Séréna, je ne puis ni venir, ni « m'expliquer... Je ne veux pas la voir, et toi, je ne puis te voir non plus, « ta présence me déchire le cœur. Je ne puis donner maintenant aucune « explication. Si l'honneur commande, il défend aussi... Hagar pourrait « parler, mais elle ne le fera pas... Adieu, ma bien-aimée ; je te plains, « car tu m'aimes, et cet amour fait ton malheur... Nos premiers pères, « exilés du paradis, furent condamnés à le voir de loin, sans pouvoir en « approcher, car un glaive de feu en défendait l'entrée... C'est là mon « sort. Je l'ai mérité. Justice ! justice !... Prie pour moi, Séréna, car j'ai « l'enfer dans le cœur ! »

Après avoir lu ces lignes, Séréna pencha la tête, se couvrit le visage de ses mains, et demeura longtemps ainsi, comme séparée du monde. Elle élevait sans doute son âme vers l'éternel Consolateur, elle implorait en silence le Dieu qui est tout amour, car, au moment où elle releva la tête, je lus sur ses traits, en même temps que la douleur dont ils gardaient l'empreinte, une expression admirable de résignation. Elle alla d'abord auprès de ses parents : ses premières paroles, après le nouveau coup qui venait de la frapper, furent pour les prier de ne pas hâter leur jugement et d'attendre patiemment le moment où ces ténèbres s'éclairciraient. Elle leur lut la lettre de Bruno, et réussit à donner à certains passages un tour plus favorable ; elle leur fit entrevoir dans quel sens il s'expliquerait, et elle finit par atteindre son but. Les vieillards se calmèrent et lui laissèrent le soin de tout arranger. C'est une belle chose qu'une pareille confiance entre les parents et les enfants.

Je quittai Séréna pendant le déjeuner des vieillards. Tout en le préparant comme à l'ordinaire, elle s'efforçait de les rassurer sur sa blessure; elle leur disait que ce n'était rien, et qu'elle serait bientôt guérie.

De retour chez moi j'essayai de prendre un peu de repos; j'étais encore plus agitée et inquiète que fatiguée. Pour me calmer je t'ai écrit,

ma bonne Marie : causer avec une amie comme toi est le meilleur des calmants. Je l'éprouve déjà ; maintenant, je vais tâcher de dormir.

L'ours et Séréna ont décidé qu'Hagar, soit qu'elle meure, soit qu'elle guérisse, restera chez les Dahl. Elle ne pourrait être transportée sans danger. Du reste, on tiendra le terrible événement aussi secret que possible, et on tâchera surtout d'empêcher que *ma chère mère* en sache rien. Comment tout cela finira-t-il ? Je t'en dirai plus long, Marie, quand je serai moi-même mieux informée.

Une dame étrangère au lecteur.

On n'a pas tout dit à Mme Werner ; elle n'a connu, pour ainsi dire, que la superficie, l'apparence des événements. Le hasard m'a fait connaître le fond des choses, et je vais lever le voile sur quelques scènes qui se sont passées autour du lit de douleur d'Hagar. Ces scènes étaient de vraies apparitions, car, au milieu de ténèbres épaisses, elles brillaient d'une vive lumière. On pourrait les comparer à ces profils qui se détachent en silhouettes sur la muraille, et qu'on aime à reproduire sur le papier pour tromper la longueur des soirées d'hiver. Les littérateurs et les philosophes trouveront sans doute ces esquisses trop légères, trop peu travaillées pour mériter une sérieuse attention ; ils auront raison. Mais, s'ils y rencontrent en même temps assez de traits de vérité pour ne pas les laisser tout à fait de côté, je n'en demanderai pas davantage. Je commence mes récits.

Première apparition.

> « La jalousie frappe à la porte de mon cœur et « crie : Tue ! tue ! »
>
> SHAKSPEARE.

Hagar, la criminelle Hagar était couchée dans une chambre éloignée de tout bruit, et dont la fenêtre donnait sur un petit jardin. Un enfant de la maison n'aurait pas été mieux soigné. Deux jours s'étaient écoulés. Elle avait toujours le délire, mais avec des intervalles de calme qui lui permettaient d'apprécier son état. Le docteur Werner, assis à son chevet, assistait avec étonnement à cette lutte entre des passions qui jamais n'avaient troublé la sérénité de son âme. Personne, excepté lui et une jeune fille de service, n'approchait d'Hagar ; mais un génie bienfaisant, qu'elle ne pouvait voir, veillait auprès d'elle. Les parfums qui rafraîchissaient son front brûlant, les potions qui calmaient ses douleurs, tout lui venait de Séréna.

Hagar s'éveilla. Séréna se retira doucement, mais Hagar l'avait vue. « Qui est là ? » demanda-t-elle avec emportement. Séréna ne répondit rien, espérant n'être pas reconnue. « Tu ne réponds pas, mais je te connais. Je t'ai déjà vue te glisser autour de mon lit, pâle fille, pour

sucer le sang de mon cœur. N'espère pas me tromper. Je sais que je suis en ton pouvoir, et je sais ce que tu veux. Tu veux me tourmenter, me tuer peu à peu par un poison lent. En punition de mon crime, je suis condamnée à étouffer, faute d'air, je suis condamnée à ne plus le voir, à ne plus entendre le son de sa voix..... car c'était là tout mon bonheur, toute ma vie. C'est lui qui m'a mis entre tes mains... Vous me haïssez tous, vous vous réjouissez de mon malheur; mais je le tromperai et je vous tromperai aussi..... Je saurai bien me délivrer. » Et elle s'efforça d'arracher l'appareil de sa blessure. Séréna accourut, saisit ses mains, et les retint avec une force surnaturelle. Hagar considéra son doux visage tout baigné de larmes.

— C'est pour me faire mourir plus lentement, dit-elle, que vous voulez me conserver la vie.

— Oh! non, Hagar. Ne vous défiez pas de moi. Je désire que vous puissiez vivre.

— Je ne te crois pas. Tu aimes celui que j'aime, celui qui m'appartient.... Oui, tremble, car j'ai reçu ses promesses avant toi. Mes droits sont plus anciens, plus sacrés... Le sang les a scellés. Et tu me veux du bien, toi? Va, je sais ce que c'est que la jalousie, je connais cette noire envie qui pousse au meurtre, qui rend folle.... J'ai entendu, dans la solitude, une voix rauque, une voix de spectre me crier : Tue! tue!.. Ah! blanche fille, toi aussi tu deviens noire, tu sais haïr..... Mais tout devient noir autour de moi.... tout s'obscurcit...»

Hagar s'évanouit. Séréna appela la garde-malade et s'enfuit dans sa chambre. Là, abîmée de douleur, elle se jeta à genoux. « Mon Dieu, s'écria-t-elle, il me trompait donc! » Tout lui semblait ténébreux, mais les ténèbres ne durèrent pas longtemps.

Seconde apparition.

L'amour est patient et doux.

Hagar : Vous ne voulez donc pas, bien sûr, m'ôter la vie?

Séréna : Non, Hagar. Puissiez-vous vivre et trouver la paix!

Hagar : Mais, si je vis, plus de bonheur pour vous.

Séréna (avec une douleur calme) : J'y ai déjà renoncé.

Hagar : Il vous aurait nommée sa bien-aimée, sa préférée. Alors vous auriez été..... ce que j'ai été moi-même, ce que beaucoup d'autres ont été. Mais sa femme? oh! jamais! Auriez-vous consenti à être autre chose que sa femme?

Séréna (avec calme) : Non, Hagar.

Hagar : C'est sans doute par orgueil?

Séréna garde le silence.

Hagar : C'est que vous ne l'aimez pas; c'est que vous ne voulez rien lui sacrifier.

Séréna : Je lui sacrifierais volontiers ma vie et toute ma part de bonheur ici-bas.

Hagar : C'est peu. Savez-vous ce que je lui ai sacrifié, moi ? Honneur, patrie, parents, félicité, tout ! Dans la maison de mon père, j'avais mille esclaves à mes ordres, et j'ai tout quitté pour devenir l'esclave de Bruno. Et aussi il faut qu'il m'aime, qu'il m'appartienne..... Qui s'est tenu à ses côtés quand son sang coulait, quand sa vie était en danger ? Qui a bravé avec lui les lois et les châtiments des hommes ? Moi, moi seule. Ah ! pâle fille, blanche et froide comme la neige de tes montagnes, crois-tu pouvoir m'enlever son amour ? Non, il reviendra à moi, car, vois-tu, c'est le même feu qui court dans nos veines..... Fuis, retire-toi, faible enfant ; il m'appartient..... Oh ! ma blessure !..... Mon Dieu ! que je souffre ! Au secours ! au secours !

Séréna accourut, et, de ses mains douces et adroites, elle mit sur la blessure d'Hagar une sorte de baume calmant que le docteur Werner avait préparé.

« Merci, dit la malade d'un ton plus doux, merci ! Tu es bonne.

— Oh ! Hagar, aime-le ; mais ne me déteste pas.

— Non, je ne te déteste plus. Qui pourrait te haïr ? »

Troisième apparition.

Si quelqu'un te prie de faire une lieue
avec lui, fais-en deux.

Hagar (avec violence) : Si vous voulez que je vive, faites qu'il revienne. J'aimerais mieux le voir, et endurer toutes les tortures du monde, que de vivre loin de lui dans les délices. On dit que vous avez tout pouvoir sur lui. Alors faites qu'il revienne, et... s'il se peut, qu'il me pardonne. La jalousie m'a rendue folle ; mais je ne mérite pas sa haine.....

Hagar se tut, et parut plongée dans de profondes réflexions. Quelques jours s'étaient écoulés, et elle allait mieux. Par ses soins, par sa douceur inaltérable, Séréna exerçait sur l'infortunée une influence bienfaisante.

Un soir, Séréna, assise auprès d'Hagar, écrivait. Un faible sourire effleurait ses lèvres, qui remuaient doucement comme si elles eussent dicté les mots que traçait sa plume. Ce sourire était plein de mélancolie et d'amour ; mais le beau front de Séréna était plus pur, plus radieux, plus calme que jamais ; c'était la paix de la vertu, le repos qui suit la victoire. Hagar en fit la remarque, et, de son accent hardi et plein d'amertume, elle dit tout à coup :

« Vous êtes sans doute très-contente de vous ? »

Séréna rougit, et Hagar continua ;

« Vous tirez vanité de votre pureté, de votre vertu, vous vous croyez sans doute bien au-dessus d'une misérable comme moi.

— Non assurément, répondit Séréna les larmes aux yeux.

— Vous auriez tort, car, si les dons sont inégaux, les tentations sont inégales aussi.

— C'est bien vrai, répondit humblement Séréna.

— A-t-on le droit de se glorifier de sa vertu quand on n'a jamais été tenté? Si vous l'aviez été, vous ne vaudriez peut-être pas mieux que bien d'autres. »

Séréna garda le silence.

« Heureuse celle dont le cœur n'a pas souffert, dont le sang coule doucement, dont les premiers penchants ont été la vertu et la paix! Et si celle-là ne tombe pas, a-t-elle beaucoup de mérite?

— Vous avez raison, dit Séréna, toujours humble et calme.

— Le hasard décide, et le monde juge; tous deux sont aveugles, et ce que les uns appellent honneur et victoire n'est pour les autres que chute et opprobre.

— Mais Dieu pénètre ce que les hommes ne peuvent pénétrer, répondit Séréna d'une voix ferme; Dieu est plus puissant que le hasard et le monde, et il égalisera un jour tout ce qui est inégal ici-bas. Alors, Hagar, plus d'un qui n'aura travaillé que pendant la dernière heure sera récompensé comme celui qui avait été appelé dès la première. »

Hagar se redressa, et regarda Séréna avec étonnement.

« Quel est ton Dieu, dit-elle, et pourquoi de si douces paroles à celle que l'on hait, à la réprouvée?

— On ne vous hait pas, Hagar, et vous n'êtes pas réprouvée, dit Séréna en se rapprochant du lit de douleur. Loin de là: un père plein de douceur vous tend les bras. »

Hagar jeta un regard pénétrant sur Séréna, qui continua:

« La jalousie vous a entraînée à commettre une mauvaise action; mais votre amour est sincère. J'ai recueilli vos paroles, Hagar, dans les moments où votre âme s'ouvrait, je vous ai écoutée pendant la nuit, alors que vous vous croyiez seule, et j'ai compris combien vous aimez. Une femme ordinaire, une âme déchue et avilie ne saurait aimer ainsi. Les circonstances, le défaut de lumières, vos passions vous ont égarée; mais maintenant, Hagar, descendez au fond de votre cœur: n'est-il pas vrai que le bonheur de Bruno vous est plus cher que votre vie, et qu'il n'y a pas de souffrance que vous ne soyez prête à supporter pour lui? Votre amour n'est-il pas maintenant le sentiment le plus profond, le plus énergique de votre cœur?

— Oui, s'écria Hagar, je l'ai aimé, je l'aime encore plus que je ne puis dire; mais cet amour m'a conduite au crime.

— Eh bien, Hagar, si votre poignard était arrivé jusqu'à mon cœur, si j'étais en ce moment mourante et couchée auprès de vous, je dirais

encore : Pour une faute d'un instant, il ne faut pas condamner le cœur qui sait aimer ainsi. »

Hagar respira plus librement. Des sentiments nouveaux pour elle pénétrèrent dans son cœur et en adoucirent l'amertume. Elle retomba sur son lit et joignit les mains.

« Oui, dit-elle d'une voix faible, oui, tu as raison. Enfin quelqu'un me comprend et ajoute foi à mes paroles. Séréna, écoute-moi. Je n'avais pas l'intention de te tuer ! Je n'aurais pas voulu causer une telle douleur à Bruno. Quand j'étais seule, dans la sombre forêt de Ramm, et que la jalousie me faisait venir des pensées de meurtre, je les repoussais avec horreur. Quand j'appris que Bruno s'était engagé, et qu'ainsi mon sort était fixé irrévocablement, je résolus de mettre fin à mes jours. Pour en trouver le courage, je voulais le voir auprès de toi, de toi, sa fiancée..... Ah ! quand je te vis pour la première fois, il me sembla qu'un poignard me traversait le cœur ; je sentis au dedans de moi le froid de la mort..... Hélas ! je voyais bien qu'il t'aimait comme il n'avait aimé aucune femme..... Il était perdu pour moi, et pourtant j'avais eu son premier amour, sa première promesse. Je vins donc un soir, et je vous vis ensemble. Tu appuyas ta tête sur son épaule ; je l'entendis te nommer sa fiancée..... Alors la rage s'empara de moi. Je m'égarai, je devins insensée; mon poignard avait soif de sang..... c'était le mien, le mien surtout, que je voulais verser..... O moment d'horreur !

« Mais la lumière est venue ; elle a dissipé les ténèbres et le doute. Toi que je voulais tuer et qui me donnes la vie, dis, qui es-tu, étrange fille ? un enfant du ciel qui apporte des consolations à la terre sans connaître ses passions et ses douleurs ? ou bien un de ces êtres fantastiques, à la voix enchanteresse, qui séduisent les hommes par de douces paroles, et qui, reprenant tout à coup leurs figures de démons, entraînent les malheureux dans les ténèbres éternelles ? »

Et elle regarda Séréna d'un air égaré, comme si elle avait devant elle l'horrible apparition que son imagination farouche et exaltée venait d'évoquer. Séréna lui répondit avec calme :

« Non, Hagar, je ne suis rien de tout cela. Je ne suis qu'une pauvre fille bien faible, mais à qui Dieu a donné la grâce de vaincre sa passion et de supporter la douleur. Lis cette lettre, Hagar ; elle ramènera auprès de toi celui que tu aimes. Lis, et ne te défie plus de moi. »

Hagar prit la lettre des mains de Séréna, et lut ce qui suit :

« Tu me fuis, Bruno, tu évites notre maison. Reviens ! Ce n'est pas
« seulement en mon nom et pour moi que je te le demande, c'est en-
« core pour une personne qui ne peut vivre loin de toi. Reviens, Bruno,
« reviens près de l'infortunée. Je t'attends à son chevet. Unissons-nous
« pour la rappeler à la vie, ou pour adoucir ses derniers moments.
« Hélas ! tout est devenu ténèbres autour de moi ; mais, au milieu de

« mes doutes, de mes angoisses, il me reste une certitude : c'est que
« je t'aime. Je pourrai bien vaincre ce sentiment avec le secours d'en
« haut, mais il restera au fond de mon cœur. Nous ne pouvons rien dé-
« cider maintenant quant à notre avenir : eh bien, attendons, mais
« soyons en paix, et, si nous devions renoncer à être unis en mariage,
« rien ne saurait nous empêcher de rester amis. Hagar a parlé des
« droits qu'elle a sur toi, des promesses que tu lui aurais faites? Serait-
« il vrai? Eh bien, je t'adresserai encore la même prière : reviens,
« pour elle et pour moi.

« Écoute, Bruno, tâchons de redevenir enfants. Tu te souviens de ces
« jours, de ces beaux jours où l'aurore nous trouvait dans les bois de
« Ramm, et où le soir nous y trouvait encore, paisibles et nous fiant
« l'un à l'autre? Une fois, la nuit était déjà tombée, et je te disais :
« Ne crains-tu pas de te perdre? » Tu me répondis : « Avec toi je re-
« trouverai toujours mon chemin. » Et je te dis encore : « Et moi,
« avec toi, je n'aurai jamais peur. » Oh! ami de mon enfance, pour-
« quoi n'en serait-il pas de même aujourd'hui? La vie, c'est la forêt,
« qui a ses moments d'obscurité. Suivons ensemble le sentier, tends-
« moi la main comme à une sœur, à une amie, et la lumière reviendra
« peut-être pour nous deux. Bruno, je te le demande en pleurant, re-
« viens.

« Ta SÉRÉNA. »

Hagar rendit la lettre d'une main tremblante. « Tu sais aimer mieux que moi, » dit-elle avec une expression amère, et elle cacha sa tête dans ses couvertures.

Séréna envoya la lettre. Quelques heures après, Bruno était à ses pieds. Ils ne parlèrent pas, mais ils se tenaient les mains, et ils se comprenaient. Depuis ce jour, Bruno vint souvent auprès du lit de douleur d'Hagar. L'impétueuse femme devenait humble et timide devant lui. Le pardon de Bruno, sa présence, la bonté et les soins affectueux de Séréna exercèrent sur la malade une influence bienfaisante. Le docteur Werner donnait de l'espoir. Franciska venait quelquefois passer la soirée avec son amie. Des conversations sérieuses et pleines d'intérêt s'établissaient alors entre Bruno et ces deux aimables personnes : Hagar écoutait ces entretiens avec curiosité. Les vieux Dahl venaient se réunir au petit cercle, et, dans cette chambre où se trouvaient réunis tant de sujets de douleur, l'influence de Séréna sut faire régner peu à peu le calme, le contentement même, au moins pour le moment, et les causes qui semblaient devoir éloigner les unes des autres ces personnes dont les intérêts étaient si opposés ne servirent qu'à les rapprocher davantage. Puissance de la bonté, qui ne cherche qu'à réconcilier, admirable influence de la sagesse qui, aux cœurs divisés par l'envie et la haine, ne parle que d'harmonie, d'ordre et d'amour!

Nous verrons bientôt le fruit que retirèrent Hagar et Bruno de leurs entretiens avec Séréna.

Quatrième apparition.

« La pluie, en tombant goutte à goutte, pénètre
« peu à peu jusqu'au cœur du rocher. »

SCHILLER.

La tempête grondait au dehors ; il faisait nuit, une de ces nuits d'hiver qui rappellent l'ancien temps, avec son cortége de sorcières et d'esprits malfaisants, une de ces nuits du Nord, fatales au voyageur attardé. Malheur à lui s'il s'est égaré ! une épouse, une vieille mère, assises dans la cabane solitaire, au coin du feu de la veillée, l'attendent avec angoisse. La nuit s'écoule, le jour paraît et leur apporte l'espoir... mais la nouvelle se répand qu'on l'a trouvé dans la forêt enseveli sous la neige.

Un nouveau changement était survenu dans l'état d'Hagar. Ce redoublement d'énergie et de force vitale qui avait fait croire un moment à son rétablissement avait disparu tout à coup, et une grande faiblesse lui avait succédé. « Ce n'est pas sa blessure qui la tue, c'est son âme, » disait le docteur Werner. Plus d'entretiens autour du lit d'Hagar. Un silence profond régnait le plus souvent dans sa chambre, et Séréna seule restait auprès de la malade, toujours affectueuse et attentive, s'efforçant d'apaiser les douleurs du corps et les angoisses de l'âme. Hagar, plus calme, s'abandonnait entièrement à elle.

Au dehors, un vent furieux chassait la neige contre les vitres et secouait violemment les branches des arbres. Mais, à l'intérieur, une lampe jetait sa tranquille clarté, et l'on entendait une douce voix lire ces paroles :

« Je me lèverai, j'irai vers mon père, et je lui dirai : « Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ; je ne suis plus digne d'être appelé « votre fils. » Et il se leva et alla vers son père. Comme il était encore « bien loin, son père le vit et eut pitié de lui ; il accourut, et, le serrant dans ses bras, il le baisait. »

« Paroles bénies ! dit une voix faible qui partait du lit. Et si j'allais vers mon Père, comme l'enfant prodigue, serais-je accueillie comme il le fut ? Ma faute est bien grande !

— Mais la miséricorde de Dieu est plus grande encore, répondit Séréna. L'enfant prodigue avait dissipé tout son bien ; mais, lorsqu'il retourna plein de repentir auprès de son père, il fut reçu avec amour.

— Eh bien, moi aussi je veux retourner auprès de mon Père, dit la pauvre malade avec chaleur. Je n'irai pas vers mon père selon la chair :

il n'aurait que des malédictions pour moi ; mais je me lèverai, et j'irai vers mon Père céleste. »

Cinquième apparition.

L'amour ne connaît ni mesure, ni limite, ni tombeau.

C'était encore la nuit, mais une nuit pure et sereine. La lune inondait l'espace de ses douces clartés, tout était calme et silencieux. La terre avait dépouillé son manteau de neige, le printemps revenait, et de doux zéphirs rappelaient à la vie tout ce que l'hiver avait engourdi. Les rayons de la lune pénètrent jusque dans la chambre d'Hagar ; nous allons les suivre et observer les figures qu'ils éclairent.

Ils tombent en plein sur un profil régulier, mais dont la beauté a disparu. Les traits en sont durs et anguleux aujourd'hui ; c'est l'œuvre du chagrin et des passions. Le regard, si farouche d'ordinaire, est plus calme aujourd'hui. Une expression plus noble règne sur ce visage creusé par la douleur. Hagar est assise sur son lit, les mains jointes, comme pour prier.

Une jeune fille la soutient. C'est peut-être la lumière de la lune qui lui donne la blancheur de la neige et du lys, ou bien c'est la souffrance qui aura effacé les roses de son teint; mais rien n'a pu lui enlever l'élégance de ses formes, la grâce presque enfantine qui règne dans toute sa personne. Elle est bonne et prévenante, son regard est transparent, plein de douceur, on pourrait presque dire saint.

« Appuie-toi sur moi, » dit-elle à Hagar.

A l'ombre, dans un coin obscur de la chambre, se tient Bruno ; il attache sur ces deux femmes des regards sombres et enflammés.

A quelque distance du lit sont assises deux personnes âgées ; elles sont pâles et silencieuses ; on les prendrait pour des fantômes.

Six semaines s'étaient écoulées depuis le moment où la coupable Hagar avait osé attenter à ses jours. Comme une flamme qui tantôt se ranime, tantôt semble prête à s'éteindre, elle avait été longtemps entre la vie et la mort ; mais, le jour précédent, ses souffrances avaient redoublé, et elle avait compris que sa fin approchait. Après avoir passé une partie de la nuit dans une sorte d'engourdissement, elle s'éveilla tout à coup et exprima le désir de parler aux parents de Séréna. Il s'écoula quelque temps avant qu'elle pût articuler une parole ; enfin, appuyée sur Séréna, elle reprit peu à peu quelque force, et, sur sa demande, les vieillards s'approchèrent de son lit. Hagar les remercia en peu de mots, mais d'un ton pénétré, des soins qu'ils lui avaient donnés, et les pria de lui pardonner toutes les peines qu'elle leur avait causées. « Maintenant, continua-t-elle, je ne troublerai plus le repos de personne ici-bas... Je vais subir le suprême jugement. Mais, avant que je

meure, laissez-moi m'offrir moi-même en sacrifice et essayer de réparer quelque chose du mal que j'ai fait. Vous ajouterez foi à mes paroles; ce sont les dernières, c'est la confession d'une mourante. *Je n'ai rien à reprocher à Bruno*. C'est à moi seule que je dois attribuer tout ce qui m'est arrivé. Nous nous étions aimés dans la maison de mon père, et nous avions juré de nous marier. C'est moi qui ai trahi mon serment, ce sont mes désordres et mes crimes qui l'ont éloigné de moi. J'ai voulu l'entraîner... il m'a fui. Je l'ai poursuivi, il m'a méprisée, rejetée loin de lui... Et j'ai continué à l'aimer... La passion qui me consumait était à la fois mon tourment et ma vie. Mon amour devint mon châtiment, et il m'a rendue meilleure..... Bruno m'a supportée à ses côtés, moi qui empoisonnais sa vie. Alors j'ai retrouvé la force de vivre et l'espoir de regagner ce cœur que j'avais perdu. Je l'ai suivi sur cette terre étrangère qui va devenir mon tombeau. Mais, quand Bruno revit Séréna, il voulut m'éloigner de lui; il m'offrit de riches présents et me pria de retourner dans mon pays. Il y avait du mépris dans ses paroles; c'était plus qu'une prière, c'était un ordre. Je feignis d'obéir, mais je résolus de me donner la mort. Un soir, cet hiver, je me décidai à mettre fin à mes jours... Bruno était auprès de sa fiancée, moi seule au plus profond de la forêt de Ramm... La soirée était froide; ma main engourdie refusa de frapper... Alors je voulus les voir ensemble; j'accourus dans cette maison, je les vis... La jalousie me rendit folle... Vous savez le reste. Je vous le demande encore une fois, pardonnez-moi. Je le déclare encore, je n'ai rien à reprocher à Bruno... Mais Bruno a beaucoup à me pardonner. Il mérite d'obtenir la main de votre petite-fille : dans la région inconnue où mon âme va se rendre, je les bénirai tous deux. Si vous me pardonnez, tendez-moi vos mains, que je les presse sur mes lèvres; si vous me pardonnez, promettez-moi que vous consentirez à cette union que mon crime a failli empêcher. Accordez cette dernière consolation à la pauvre femme qui se repent et qui va mourir. »

Hagar se tut; les vieillards lui tendirent leurs mains, l'assurèrent que tout était pardonné, et s'éloignèrent doucement, car les forces d'Hagar étaient épuisées. Elle resta un moment évanouie; mais elle se remit bientôt, et, tournant ses regards vers Séréna : « Maintenant, dit-elle, laisse-moi te remercier, car je t'ai parlé amèrement, et tu m'as répondu avec bonté; j'ai déchiré ton cœur, et tu as soulagé le mien; mes lèvres étaient brûlantes, et tu m'as présenté de doux breuvages; les plaies de mon cœur saignaient, et tu y as déposé le baume de la pitié. C'est par toi que j'ai connu les miséricordes divines, moi trois fois criminelle; car j'ai entraîné au mal l'homme que j'aimais, j'ai attenté à tes jours, et j'ai tourné le fer contre moi. Tu m'as appris à lever mes regards vers le ciel, et maintenant, au moment de mourir, j'espère !... Séréna, Bruno, donnez-moi vos mains, laissez-moi les

réunir, ces mains que je voulais séparer, laissez-moi les bénir avant que mes lèvres se ferment pour toujours. »

Séréna tendit sa main en pleurant ; Bruno resta immobile.

« Il ne veut pas ! s'écria douloureusement Hagar. Il redoute les bénédictions que ma bouche voudrait prononcer sur lui... Je vais mourir et il se détourne de moi !

— Non, Hagar, » dit Bruno avec douceur, et il posa sa main sur le sein de la malheureuse femme. « Soyons en paix l'un avec l'autre. Je t'ai aimée et tu m'es encore chère dans ce moment.

— Oh ! merci, merci pour ces douces paroles, dit Hagar avec feu. Répète-les, dis que tu me pardonnes !

— Te pardonner ! Qui suis-je, pour te pardonner ? Ai-je le droit de paraître meilleur que toi ? Nous avons péché tous deux, nous sommes tous deux en présence d'un juge éternel, nous avons tous deux un égal besoin de grâce et de pardon.

— Non, répondit Hagar. C'est moi qui égarai ta jeunesse, c'est moi qui t'ai enlacé comme un serpent, c'est moi qui ai mêlé du poison à la sève de ton arbre de vie. Et toi, au contraire, tu as éveillé dans mon âme de salutaires instincts ; car ce qui m'attacha à toi pour toujours, ce ne fut ni ta beauté, ni ton courage ; ce furent ces traits d'une noble nature qui brillaient encore en toi au milieu des ténèbres et de la tempête. En vain on voulut comprimer ton essor ; semblable au phénix, tu t'élevais au-dessus des écueils, tu secouais les cendres de tes ailes, tu aspirais toujours à la lumière..... Tu t'es envolé bien loin de moi..... et moi, je suis restée seule dans la poussière..... Tout devient obscur autour de moi... mais je meurs contente, car je sais que ma mort assurera ton bonheur... Une dernière prière, Bruno... Dans le parc de Ramm est une grotte... je m'y suis souvent reposée... elle est fraîche et loin du bruit... Fais-moi enterrer là... Et écoute... Mon cercueil est dans ta maison, tu sais ; il est auprès de toi ; il a absorbé un peu de l'air que tu respires... Tu me placeras dedans toi-même... Ah ! que ta main me fait de bien... Appuie-la sur mon cœur jusqu'à ce qu'il cesse de battre. Adieu, Bruno ! je m'enfonce dans la nuit sombre... Puisse le passé s'y enfoncer avec moi... Bruno, sois heureux avec ta jeune épouse... Tout est fini pour moi... Mon Dieu ! pardonnez-moi !... »

Hagar se tut. Ses mains, qui pressaient les mains de Bruno, retombèrent lourdement ; sa poitrine, qui tout à l'heure se soulevait avec peine, s'abaissa, et les ombres de la mort s'étendirent sur sa figure. Quand elle exhala son dernier souffle, les rayons de la lune pâlissaient, les lueurs incertaines qui annoncent l'aurore commençaient à briller à l'orient, et des reflets rougeâtres vinrent tomber sur la figure livide de la malheureuse Hagar. Un silence solennel régna longtemps autour du lit funèbre.

« Morte ! dit enfin Bruno d'une voix étouffée, en se penchant sur Hagar ; morte !... parce qu'elle m'a aimé. A qui mon amour a-t-il porté bonheur ? J'ai désolé la vie de ma mère... Jeune, je m'étais choisi une épouse... et la voilà couchée sur son lit de mort. Et vous, malheureuses victimes dont j'ai empoisonné la vie, vous vous levez aussi devant moi pour m'accuser... Je le mérite ! Venez, placez-vous entre moi et ma fiancée, car je ne suis pas digne d'elle... Non, personne ne saurait m'aimer, personne ne me suivra... Je n'aurai pour compagne que cet esprit de malheur qui accompagne fatalement tous mes pas dans la vie. J'avais espéré que Séréna le bannirait sans retour... Séréna ! j'ai voulu la posséder, je ne la méritais pas... Mais je fuirai, je veux fuir. » Bruno frémissait, son œil était fixe et égaré.

« Bruno ! » s'écria Séréna éperdue, et elle vola vers lui.

« Arrière ! cria-t-il d'une voix rauque, arrière ! Mon amour porte malheur !... N'effleure pas de tes ailes le gouffre de feu... Va-t'en ! va-t'en ! »

Malgré ses gestes menaçants, Séréna se rapprocha encore de lui. « Ne parle pas si durement, lui dit-elle, calme-toi. Assieds-toi là auprès de moi, appuie-toi sur moi, regarde-moi, Bruno. Ne suis-je pas ta Séréna, ta femme qui t'aime, qui te suivra partout, heureux ou malheureux, riche ou pauvre ? »

Les douces paroles de Séréna, les naïfs témoignages de son amour conjurèrent les démons dans l'âme de Bruno. Il se calma, son regard s'adoucit. « Parle, parle encore, voix angélique, dit-il.

— Tu as trop veillé, tu t'es fatigué, dit Séréna d'une voix d'enfant. Repose-toi un peu, je veillerai pendant ton sommeil ; puis nous sortirons ensemble et nous verrons le soleil, le beau soleil du printemps qui répand partout la vie et la joie. La journée sera belle, Bruno. »

Bruno parut se réveiller d'un songe horrible. Il regarda Séréna avec amour et douleur, et les larmes lui vinrent aux yeux. « Mon amie, lui dit-il, tes paroles retentissent dans mon âme comme la harpe de David dans l'âme troublée de Saül. En t'écoutant je sens le calme renaître... Mais, qu'ai-je dit ? qu'ai-je fait ?... et toi, qu'as-tu pensé de moi en me voyant dans cet état ?

— J'ai pensé que tu étais malade, Bruno ; mais maintenant tout est bien, Dieu soit loué.

— Non, tout n'est pas bien. Séréna, je dois tout te dire... Ce n'est pas la première fois que les crises dont tu viens d'être témoin s'emparent de moi. Elles reviennent souvent, dans l'activité du jour, pendant le repos de la nuit... Vois-tu, Séréna, au moment où ma mère a prononcé sur ma tête la sentence de malédiction, j'ai senti au dedans de moi un coup terrible, et, depuis, la blessure ne s'est jamais guérie... Oh ! il y a longtemps que je veux me jeter à tes pieds pour te révéler mon horrible secret ; mais je n'en ai pas eu la force, car

c'était peut-être te perdre pour toujours. Mais l'heure en est venue... Ne te détourne pas de moi, Séréna. »

Bruno lui fit alors un récit court, mais énergique, de ses premiers désordres. « La bonté et la fermeté de mon frère m'avaient fait sortir de la mauvaise voie. Un instant, je crus qu'une vie nouvelle, meilleure, s'ouvrait devant moi ; mais bientôt mes premières fautes m'entrainèrent à en commettre de nouvelles et de plus grandes encore. Je devins en secret joueur, et j'inspirai ce funeste penchant à l'un de mes jeunes compagnons. Il perdit. Pour le sauver, j'eus de nouveau recours à des moyens criminels. Je fus découvert, découvert par ma mère !... Elle voulut me punir... trop sévèrement peut-être... Mais non, je le méritais. Je repoussai le châtiment, je défiai ma mère... et elle me maudit ! »

La voix de Bruno était tremblante ; il s'arrêta un moment et continua :

« Je m'enfuis la même nuit, la rage dans le cœur. Depuis ce moment, des furies se sont attachées à mes pas et ne m'ont plus quitté. J'abandonnai ma patrie et pris du service à l'étranger ; je reçus des blessures, je recueillis quelque gloire. Quand il me fut permis de déposer l'épée, j'employai honteusement mes loisirs, et d'indignes attachements effacèrent de mon cœur jusqu'au dernier vestige de ces idées de justice et de probité que j'avais reçues de ma mère. Chargé de sa malédiction, je m'efforçai d'oublier que j'avais une patrie, une mère, je ne songeai qu'à satisfaire mes passions impétueuses. Mais je ne goûtais ni paix ni bonheur ; au milieu de mes égarements, j'avais le cœur glacé.

« Mon activité, ma soif du commandement avaient besoin d'aliment ; les hommes qui m'entouraient, le désir du gain, l'attrait du danger me poussèrent à d'odieuses entreprises. Je devins.... marchand d'hommes, vendeur d'âmes !... J'arrachai de leurs cabanes les enfants de l'Afrique, j'enlevai les épouses à leurs époux, les mères à leurs enfants, et je transportai ces infortunés dans les colonies portugaises. J'échangeai contre de l'or.... des hommes... mes frères ! Ah ! toute ma vie je pleurerai la part que j'ai prise à cet infâme commerce... Les personnes qui avaient alors de l'empire sur moi m'avaient appris à considérer les noirs comme des animaux plutôt que comme des hommes..... Un événement épouvantable vint m'ouvrir les yeux..... Permets-moi de le passer aujourd'hui sous silence : ce récit me mettrait hors de moi.... Depuis ce moment, j'abandonnai mon sanglant métier, et je changeai encore une fois de nom et de pays.

« Je n'avais alors qu'un désir, qu'un but : oublier et jouir. Je redevins joueur ; la fortune me favorisa. Un soir, je gagnai à un jeune homme une somme considérable. L'or étincelait autour de moi, mes yeux étaient fascinés ; mais le désespoir qui se peignait sur les traits de mon adversaire me fit revenir à moi. « Il a peut-être une mère, » me dis-

je.... Il venait de sortir, je m'élançai sur ses pas, je voulais lui rendre ce que j'avais gagné. Je courais dans une rue obscure et étroite, appelant l'infortuné par son nom.... Un éclair, une détonation me répondent seuls, un ruisseau de sang rejaillit sur moi !... Il était le fils unique d'une veuve et avait risqué ses dernières ressources !

« Le jeu me faisait horreur. Je m'efforçai de réparer un peu du mal que j'avais commis, et d'adoucir le sort de la race d'hommes que j'avais si cruellement traitée. Mais qu'est-ce que la bienfaisance du joueur ? C'est l'aumône du brigand, c'est la pièce d'argent que le meurtrier jette au pauvre, et qui se teint de sang en passant par ses mains. Je sentis que le bien, ainsi fait, ne m'apporterait aucune consolation, et j'eus le malheur d'en chercher dans des plaisirs grossiers. C'était pourtant l'amour que je voulais ; je crus le rencontrer, je fus trompé, je trompai à mon tour, je courus d'égarements en égarements.... mais la paix et le contentement s'éloignaient de moi. Pendant quinze années de désordres, j'ai bien eu quelques moments d'une joie sauvage, mais pas un seul moment auquel j'aie pu dire : Demeure ; pas un seul jour auquel j'aie dit : Reviens. Un vide immense, une soif que rien ne pouvait apaiser, de vagues désirs tourmentaient mon âme. Quelquefois, aux heures de calme ou même pendant mes brutales jouissances, une apparition enchanteresse s'élevait devant moi. C'était comme la réunion de tout ce que mon enfance avait eu de plus innocent et de plus beau, ma première jeunesse de plus brillant et de plus heureux, c'étaient mes rêves, quand j'avais rêvé du Ciel..... et c'était toi, Séréna. Alors mon âme était consumée de désirs, puis elle tombait dans le désespoir.

« La vie me pesait. J'éprouvais le besoin de travailler, il fallait satisfaire l'activité incessante qui me dévorait. Je tentai des opérations commerciales fort étendues, elles me réussirent, je m'enrichis. Mais j'étais pauvre avec mes trésors ; au milieu du luxe, mon âme avait faim. A cette époque, je dus me rendre en Angleterre. J'entendis Canning, du haut de la tribune nationale, flétrir le commerce des esclaves, et plaider devant les représentants d'un noble peuple la cause de la liberté et de l'humanité. Je vis sur son front la glorieuse empreinte du génie et de la vertu. Pour la première fois je compris la valeur de l'homme, et toute la bassesse de ma vie m'apparut. Oh ! Séréna, que je regrettai alors le temps perdu ! Mais j'étais jeune encore, je pouvais entreprendre.... quoi ? Un fils maudit pouvait-il espérer pour ses entreprises la bénédiction d'en haut ?.... J'étais maudit !.... C'était là le trait de feu qui marquait mon front, c'était la pierre posée sur ma vie et qui la condamnait à des ténèbres sans fin. Quel ange pourrait la soulever cette pierre ? Oh ! que de jours s'écoulèrent dans ces luttes désespérées !

« Ma mère est la seule personne qui ait su se faire craindre de moi. Dans mon enfance, j'avais souvent lutté contre elle, mais toujours elle

avait vaincu. Pendant bien longtemps j'avais nourri dans mon cœur des sentiments pleins d'amertume ; mais, à la fin, l'amour l'emporta. Je n'avais plus qu'une pensée, obtenir le pardon de ma mère ; c'était pour moi la condition d'une vie nouvelle et meilleure. Sans pardon, le monde entier n'était rien pour moi, je n'espérais rien, et pourtant il fallait faire une tentative ; car autrement je serais mort. Ces luttes m'épuisèrent, je tombai malade, je m'affaiblis. Au seul mot de « mère » je pouvais pleurer comme un enfant.

« Je revins en Suède, je revis les lieux où se passèrent mes premières années, je te revis aussi, Séréna, et, en te retrouvant, je retrouvai mes rêves du ciel, mes désirs, mes espérances, mes pressentiments. Aussi ne t'étonne pas, Séréna, que j'aie voulu t'entraîner avec moi, que j'aie cherché à gagner un ange pour mon âme malade, alors même que le cœur de ma mère m'était fermé. J'ai voulu te séduire, tu as résisté, et j'ai cru que je t'aimais moins : je me trompais, tu n'en étais que plus enracinée dans mon cœur.

« Pendant quelque temps, je fus plus calme, presque heureux. Ma mère m'avait pardonné, j'avais appuyé ma tête sur son sein, j'avais entendu sa voix me bénir ! Dieu puissant et miséricordieux ! vous me condamneriez à souffrir cent ans, que j'élèverais encore mes mains vers vous, pour vous remercier de ce moment ! Des paroles ne sauraient exprimer ce que j'éprouvai. J'étais délivré, sauvé dans le temps et dans l'éternité !

« Que te dirai-je de plus, Séréna ? Après ces courts instants de bonheur, je retrouvai dans mon âme les mêmes angoisses. Pour trouver la paix, il fallait te gagner, obtenir le droit de te nommer ma femme. Pour arriver à toi, je pris la route que tu m'avais indiquée, je demandai ta main à tes parents. Ils me la refusèrent. Oh ! Séréna, ce ne fut pas par orgueil blessé que je m'éloignai de toi pendant quelque temps. Enfin je t'obtins. O moment de bonheur ! je t'obtins, une vie nouvelle s'ouvrit devant moi, et je crus pouvoir oublier le passé. Mais que ce bonheur dura peu !....... Séréna, j'ai compris que je n'étais pas digne de toi, et que je ne devais pas te faire partager une existence dont tu ne connaissais pas les terribles secrets. Le passé ne peut s'effacer.... Il y a des circonstances de ma vie que je n'oublierai jamais, des souvenirs qui me poursuivront jusqu'au tombeau....... Non, Séréna ! ton innocente main ne doit pas être déposée dans une main souillée de tant de crimes, tu ne peux lier ta destinée, toi si pure, si bénie, à celle de l'exilé, de l'homme que ses concitoyens ont banni ; tout au moins, cet homme ne doit pas te tromper. Séréna, mon amour est maintenant aussi pur qu'il était égoïste, et aussi je t'ai ouvert mon âme. Nous ne sommes pas encore unis, tu peux encore m'abandonner, tu es libre. Si tu me repousses, aucune plainte, aucun reproche ne viendront te troubler. Si tu te détournes de moi, je t'aime-

rai et t'honorerai encore, et, solitaire, je poursuivrai ma route. Tu parles d'amitié, Séréna, d'un amour de frère et de sœur?... Pardonne-moi de détruire ces illusions d'une âme angélique. De pareils sentiments ne sauraient exister entre nous. Vois-tu, Séréna, nos âmes ne se ressemblent pas : il y a en moi un feu toujours ardent que tu ne peux comprendre ni connaître : il faut te posséder ou fuir. Mais, si je dois te fuir, Séréna, je n'en porterai pas moins ton image au fond de mon cœur, et ainsi tu m'aideras à m'affermir dans la bonne voie. Je ne suis plus seul dans ce monde, j'ai une mère : je veux vivre pour elle; je n'aurai pas d'autre joie ici-bas.

« Séréna, laisse-moi te dire encore un mot... Tu es la seule que j'aie véritablement aimée, et... j'ai espéré, espéré bien souvent qu'appuyé sur ton cœur d'ange je pourrais commencer une nouvelle vie; j'ai pensé qu'à côté de toi les bonnes semences déposées dans mon âme pourraient enfin germer, qu'avec toi la route du salut me serait ouverte... Sans toi, au contraire..... Mais je t'en ai dit assez. Tu sais tout, Séréna; prononce maintenant sur mon sort. J'incline ma tête devant toi, et je baiserai ta main chérie, soit qu'elle m'apporte la vie ou la mort.»

« Quand le séraphin Éloa, dit le noble chantre du Messie, descendit « dans l'abîme à côté du Rédempteur des hommes, et qu'il n'y vit que « ténèbres et que misère, son regard s'éteignit. » Quelque chose de semblable s'était passé dans l'âme de Séréna. En recevant les aveux de Bruno, il lui semblait qu'un poids tombait sur son cœur et en arrêtait les battements. Mais, accablée un instant, elle se releva bientôt, calme et forte, et, quand Bruno eut cessé de parler, elle se pencha vers lui et lui dit en versant de douces larmes :

« Nous achèverons ensemble notre voyage, Bruno. »

Il ne put que la presser sur son cœur.

Le jour parut. Des chants magnifiques, s'élevant dans les airs, envoyèrent aux fiancés les flots de leur harmonie. C'était l'hymne de la résurrection, l'hymne du triomphe qui s'échappait du temple sacré et retentissait à l'entour. Le jour qui commençait était grand et solennel: c'était le jour de Pâques.

Les apparitions se sont évanouies, et ma tâche est achevée. Je cède donc encore la plume à Mme Werner. Mais, précisément à cette époque, c'est-à-dire aussitôt après la mort d'Hagar, il se trouve dans la correspondance de Franciska et de son amie une lacune que je ne saurais ni remplir ni expliquer d'une manière satisfaisante. Veuillez donc, honorable lecteur, vous contenter s'il vous plaît de la

XXIVe Lettre.

Rosenwick, le 23 mai.

Me voici de nouveau ici. Je suis seule, j'ai envoyé l'ours à Ramm,

d'abord pour qu'il s'amuse, puis pour qu'il me raconte tous les détails de la noce. Je suis souffrante, mal disposée, paresseuse ; je regarde les murailles grises de Ramm, je pense à Séréna, je soupire après mon ours. Voici la nuit : il ne peut tarder. Depuis le jour du mariage de Séréna, je ne suis pas bien ; ce mariage m'a trop ébranlée. Le trouble de Bruno, les étranges questions qu'il adressait à Séréna : « Veux-tu être à moi dans le luxe et dans l'indigence, dans le temps et dans l'éternité ? » Que signifie tout cela ? « Je te répondrai ce soir, » lui disait Séréna avec son air doux. Cette réponse l'a calmé, et le soir, quand ils furent mariés et la bénédiction nuptiale prononcée, Bruno était un tout autre homme, et la reconnaissance qui remplissait son cœur semblait à la fois le calmer et l'élever au-dessus de lui-même. Ah ! si sa conscience était en paix, il ne trouverait pas ainsi la souffrance au sein du bonheur !

Mais pourquoi m'inquiéter ? N'ai-je pas reconnu chez Bruno du véritable amour, et chez Séréna une tendresse, une fidélité, une énergie qui soutiendront et éclaireront son mari ? Au moment de la bénédiction, je regardais Séréna, et je pressentais qu'elle saurait trouver dans son union avec Bruno assez de force et d'amour pour s'élever au-dessus du malheur, et pour être une épouse tendre et dévouée dans le luxe et dans la pauvreté, comme il disait. Je repasse maintenant dans mon souvenir tous les événements de cette journée. J'ai été si émue que, depuis, j'ai toujours souffert. Puisse ma chère petite fille ne pas s'en ressentir ! Je l'aime déjà tant !

Mais comme mon ours est en retard ! Les ombres des arbres s'allongent, les oiseaux entonnent leur chant du soir, et il n'arrive pas ! Dieu veuille qu'aucun malheur ne soit arrivé à Ramm. Il a bien l'air d'un nid de malheur, le sombre château, avec ses noires murailles. Ah ! pourquoi Séréna y est-elle entrée ?

Dieu soit loué ! je découvre l'ours. Je vais à sa rencontre là-bas sur le pont.

Fragment de notre conversation d'hier.

Le 24.

« Eh bien, l'ours, tu me disais donc que Séréna était charmante, et les patriarches contents. Passons à *ma chère mère*, maintenant. Comment était-elle ?

— Superbe, mais pas gaie.

— Point de discours ?

— Point de discours. Elle était d'une tranquillité extraordinaire, mais on devinait sur ses traits la joie et la reconnaissance qui remplissaient son cœur.

— Et Bruno, comment était-il avec elle ?

— Comme le fils le plus tendre.

— Et avec Séréna ? Comment l'appelait-il ? La regardait-il beaucoup ? Et comment la regardait-il? Se tenait-il souvent auprès d'elle? Lui adressait-il souvent la parole? Avait-il beaucoup d'attentions, beaucoup de soins, montrait-il beaucoup de sollicitude pour elle ?

— Ah ! ma chère enfant, que de paroles ! Si tu voulais bien t'arrêter, je pourrais peut-être te répondre. Voyons, quelle était ta première question? Si Bruno gardait avec sa femme sa dignité de mari, je crois?

— Tu es parfaitement insupportable... Était-il à ses pieds ?

— Pas précisément. Devant tant de monde, cela n'aurait pas été convenable ; mais il m'a semblé qu'en somme ils étaient ensemble dans de bons termes.

— De bons termes !.... Tu me fais pitié. Il faudrait peut-être remercier le ciel de ce qu'ils ne se querellaient pas.

— Non, car ils se querellaient.

— Seigneur ! est-il possible? Et pourquoi?

— Je n'en sais rien, vraiment. Tout ce que je sais, c'est qu'il lui disait : « Ma douce Séréna, ma femme, ce sera comme tu voudras.» Et Séréna répondait : « Non, Bruno, ce sera comme tu l'as dit ; cela vaut bien mieux.»

— A la bonne heure donc! Tu m'as fait peur ! Et, dis-moi, quelle mine faisait Bruno en lui disant : Ma femme ?

— Quelle mine ?... Mais la mine d'un homme, apparemment.

— D'un homme qui adore sa femme ?

— Eh bien, oui, d'un homme qui adore sa femme, et qui sent qu'il possède en elle le plus précieux des biens.

— Très-bien, mon ours ; tu parles à ravir, maintenant. Et le dîner? Parle-moi un peu du dîner ; nomme-moi tous les plats, dans leur ordre. Ah ! tu ne t'en souviens pas. Cela n'est pas digne de toi, sans doute. Mais tu n'as pourtant pas tout oublié. Voyons, le premier service, par exemple, de quoi se composait-il ?

— De poulets, je crois.

— De poulets? Impossible, mon cher ; Séréna ne peut pas avoir mis des poulets pour entrée. Autant vaudrait mettre un jambon pour rôti. C'est absolument impossible.»

L'ours riait. Après quelques autres essais également malheureux, il fallut renoncer à obtenir le menu du dîner, mais je dis à l'ours qu'il était un indigne convive, et que je parlerais de lui à Séréna. Pour m'apaiser, il exposa tout à coup à mes regards une bouteille de bischoff et un panier de fruits confits que Séréna, disait-il, l'avait forcé à prendre. On prit des verres, et l'on porta des santés, au jeune couple d'abord, puis à *ma chère mère*, puis à nous-mêmes, puis enfin au petit convive invisible. Après les santés, nous nous mîmes à la fenêtre. Le ciel était pur, l'air doux, la soirée admirable. Le soleil se couchait, et ses derniers rayons allaient se perdre dans l'épaisseur de la forêt. Je me souvenais

d'avoir pensé à Séréna, en voyant une fois les vieux arbres de Ramm dorés par les dernières lueurs du soleil. Je regardais ce rivage, si sombre autrefois, maintenant tout illuminé ; je regardais mon ours, j'étais doucement émue. Les larmes me vinrent aux yeux, et je lui dis, en montrant Ramm.

« Il fait clair là-bas, maintenant. On est heureux derrière ces murs.

— Pas plus heureux qu'ici, » répondit mon ours, et il m'attira tendrement à lui et me retint sur ses genoux. Le rayon de soleil disparut lentement, et les ombres s'étendirent de nouveau sur le rivage.

« Ah ! dis-je en soupirant, combien de temps durera ce bonheur ? Il y a là-bas une âme qui ne saura jamais trouver le repos. »

Une mélodie vague et tremblante traversa les airs comme pour répondre à mes doutes. Je tressaillis, nous écoûtames. L'orgue de Ramm soupirait, mais ses accents n'étaient plus douloureux comme autrefois ; c'étaient des chants de joie et de triomphe qui rappelaient l'*Alleluia* de Haendel. J'appuyai ma tête sur l'épaule de mon mari, et nous écoutâmes longtemps, bercés par la mélodie et goûtant la douceur d'une belle soirée du mois de mai. L'orgue se fit entendre pendant bien longtemps encore, toujours plus calme et plus beau, et je me rappelai les derniers mots de la légende :

« Alors la belle dame cessa de pleurer ; mais, reprenant sa harpe, « elle chanta bien avant dans la nuit. »

C'est que la belle dame comprenait que son bonheur était assuré.

Le 25.

Jeanne-Marie est venue me voir hier ; elle était de très-bonne humeur, et j'ai appris d'elle différentes choses qui m'ont fait plaisir. *Ma chère mère* devient chaque jour plus calme et plus douce, elle va beaucoup à l'église, et les proverbes prennent une teinte de plus en plus biblique. Elle s'occupe de rendre les autres heureux, elle fait d'abondantes aumônes, et va même jusqu'à donner aux pauvres de la vieille toile ; elle prépare ainsi *sa pourpre pour le ciel,* comme le dit gracieusement une jeune et charmante femme. Jeanne-Marie m'a raconté une petite scène touchante qui a eu lieu entre *ma chère mère* et Elsa. *Ma chère mère* avait cassé un jour deux tasses de porcelaine (elle veut toujours agir, pour des bagatelles, comme quelqu'un qui y voit). Elle se fâcha, et, dans le premier moment de vivacité, Elsa fut gratifiée d'un « le diable m'emporte, » ou de quelque autre juron, pour son habitude de ne pas placer les choses en lieu convenable. *Ma chère mère* était dans son tort, mais Elsa, qui autrefois ne manquait jamais de se regimber contre toute réprimande non méritée, garda le silence et prit tranquillement la faute pour elle. Un moment après, *ma chère mère* se mit à son filet et laissa tomber sa navette, qui roula sous le sopha. Elsa (qu'on trouve toujours là quand on a besoin d'elle) se mit à genoux pour la ramasser

et la présenta à sa maîtresse. Alors *ma chère mère* posa doucement son bras sur celui de sa fidèle servante, et lui dit avec émotion : « Ma chère Elsa, que ferais-je si je ne t'avais pas ? » Elsa embrassa les genoux de sa maîtresse, y appuya son front, et une larme de tendresse et de joie coula doucement sur sa vieille joue.

Jean-Jacques commande librement à Carlsfors ; il fait la guerre aux abus, prend de nouveaux arrangements, et, en somme, il fait beaucoup de bonnes choses. C'est vraiment un homme de mérite ; il est instruit, expérimenté, actif. Il parle moins depuis qu'il travaille davantage. Pour *ma chère mère*, elle semble prendre chaque jour moins de part aux affaires de ce monde. La musique lui fait maintenant plus de plaisir que jamais, et elle a dit une fois qu'elle voudrait mourir en écoutant Bruno.

Elle compte donner, la semaine prochaine, une grande fête aux nouveaux mariés. Mlle Hausgiebel doit aussi leur arranger une soirée.

On dit que l'art et la nature doivent s'unir dans la personne du jeune Robert Stälmark et de Mlle Adèle de P. Ils ont découvert réciproquement leurs perfections aux soirées que Mlle Hausgiebel a données cet hiver, et, en devenant amoureux l'un de l'autre, ils sont devenus en même temps beaucoup plus aimables.

Le lagmann Hök a beaucoup souffert ce printemps de sa maladie du foie ; il a gardé longtemps la chambre, et tous ses amis lui ont tenu fidèlement compagnie. *Ma chère mère* est allée le voir régulièrement deux fois par semaine. Moi aussi j'ai passé de temps en temps une heure avec l'intéressant et paisible vieillard. Hier, me racontait Jeanne-Marie, il est revenu à Carlsfors pour la première fois. *Ma chère mère* et lui ont fait leur *trall*[1], et, pour cela, *ma chère mère* se tenait à un cordon tendu à travers le salon.

On dit que le cousin Stellan ira cet été en Italie pour raison de santé, et sûrement aussi pour raison d'ennui. Je crains bien que l'ennui ne soit du voyage.

Pierre et Ebba sont attendus pour l'automne. Je serai heureuse de les retrouver, et je suis curieuse de savoir si les deux belles-sœurs s'entendront ensemble maintenant. Quant à Jeanne-Marie, elle attend des visites de Stockholm, et se promet un été brillant.

Tout est joie et plaisir autour de moi, on s'aime, on danse, on prépare des fêtes, et moi je m'achemine peut-être à grands pas vers ma dernière demeure. Mais je ne m'en tourmente plus. J'ai mis en ordre mes petites affaires, je suis prête. J'ai écrit à l'ours. Si je meurs, il verra par ma lettre combien je l'aime et le remercie du bonheur que j'aurai goûté pendant notre courte union. Mon pauvre bon ours ! il s'inquiète maintenant à cause de moi, il m'entoure de soins ; je suis toute triste du souci que je lui donne. Je vois bien qu'il n'est pas un bon médecin

[1] Voir la 4e livraison du 10 août 1844, page 394.

pour moi. Il faut maintenant que j'aie du courage pour deux. Je veux suivre l'exemple d'une jeune femme de mes amies, qui, se trouvant dans mon état, et étant seule à la campagne, au beau milieu de l'hiver, et entourée de champs couverts de neige, eut l'esprit assez libre pour traduire du Shakspeare. Je n'ai point de Shakspeare sous la main, mais j'ai dans l'esprit la pensée de mes dix filles. Voici l'épître que je leur adresse :

« A mes filles.

« Avant tout, mes filles, soyez bonnes et sincères ; le reste viendra en son temps.

« Autant que possible, traitez doucement le prochain et humainement les animaux, et cela sans affectation. L'affectation est un misérable moyen, mes filles, méprisez-le. Quelques talents, quelques dons que vous possédiez, n'ayez point de vous une trop haute idée. Regardez autour de vous, étudiez la nature, considérez ce que c'est que la vie, et vous deviendrez humbles.

« Si vous êtes disgraciées, faibles, laides, etc., ne vous découragez pas : cela ne vous empêchera jamais de vous élever à Dieu. N'exigez pas beaucoup des autres, et surtout que la sœur exige peu de sa sœur. Voulez-vous que je vous enseigne en deux mots l'art de se brouiller avec les autres et avec soi-même : demander beaucoup et donner peu.

« Si la terre vous manque, levez les yeux au ciel, non comme des dindons, mais comme des filles chrétiennes. Si l'une de vous a failli, qu'elle songe bien vite à se relever. Le pécheur, comme l'indigent, trouve toujours une main tendue. Ne manquez pas de la saisir.

« Puis, mes filles..... »

Quinze jours après.

Que sont-elles devenues, mes filles? Elles sont devenues..... un fils, et le jeune homme a eu l'impertinence de m'interrompre pendant que j'écrivais à ses sœurs. Il est maintenant couché dans son berceau, un beau berceau tout neuf, orné d'un rideau de taffetas vert. Il est gros, gras, rose et grand mangeur. Le gros ours est pour le moment à genoux devant le petit ourson. J'aurais grande envie de me mettre de moitié dans son idolâtrie ; mais il trouve plus convenable que ce soit le fils qui rende ses hommages à sa mère. Je suis fière, sans doute, de mon petit garçon ; mais, le cœur de l'homme est ainsi fait, j'attendais une petite fille, et je la regrette presque. *Ma chère mère,* pour me consoler, me dit que ce qui est retardé n'est pas perdu.

« Dis donc, l'ours, que faire maintenant de mon épître? Elle ne convient pas le moins du monde à ce petit garçon.

— Je veux la garder pour nos filles. Tu en écriras une autre pour lui. »

Oh! Marie, heureuse l'épouse qui peut, comme moi, dire à son fils, du fond de son cœur : « Tâche de ressembler à ton père. »

« Non, monsieur l'ours, vous ne lirez pas ce que j'écris. Voulez-vous bien ne pas me prendre mon papier, tyran. Je vais finir bientôt ; je n'ai plus que quelques mots à ajouter. »

Les braves gens ! les bons voisins ! De tous côtés il m'est arrivé des fleurs, des gelées, toutes sortes de bonnes choses. Séréna m'a soignée comme une sœur. Elle est douce, calme, bonne ; elle s'occupe toujours des autres ; en un mot, elle ressemble..... à elle-même. Quant à son amour pour Bruno, il semble être trop profond, trop intime, pour se répandre en paroles.

Marie, tu seras marraine de mon ourson. Il s'appellera Lars Anders. *Ma chère mère* veut le tenir elle-même sur les fonts. Le lendemain de sa naissance, elle est venue ici, et elle a déposé un superbe présent sur son berceau. Elle m'a grondée de m'être levée trop tôt ; puis elle a ajouté gaîment : « Eh bien, c'est ici comme avec la vie : quand la fin est bonne, tout est bien. »

« Non, non, l'ours, je veux mon papier, ma plume... Oh ! le méchant ours ! »

A.

FIN.

REVUE POLITIQUE.

9 janvier 1845.

On travaille activement, dans la Chambre des Députés, à former une coalition sérieuse pour renverser le ministère. C'est un ouvrage difficile, sujet à bien des fluctuations, à des retours imprévus, à des calculs variables, à des craintes, à des scrupules ; de là les diverses péripéties qui ont signalé la période qui vient de s'écouler depuis l'ouverture de la session. D'abord, la séance royale s'est passée sous des auspices peu favorables ; le discours de la couronne exprimait assez vertement la résolution de maintenir, en dépit du sentiment national, le système d'abnégation à l'extérieur ; mais le silence de la Chambre exprimait d'une manière non moins énergique la désapprobation de ce système. Cependant, la nomination du président n'a pas tardé à rendre au ministère un peu d'assurance. Puis la nomination des vice-présidents la lui a ôtée de nouveau. Puis la nomination des commissaires de l'Adresse a changé de rechef une quasi-défaite en triomphe. Ainsi ballottée dans les premières opérations parlementaires, l'opinion de la Chambre s'ignorait elle-même et ne savait à quoi se prendre. Cette incertitude est l'expression assez exacte de l'état actuel du pays. On blâme la politique régnante et on ne sait comment en sortir. Certains actes ministériels révoltent et provoquent des exclamations de colère au moment où ils se révèlent ; mais bientôt cette colère fatiguée retombe sur elle-même ; car, d'un côté, on sent que la cause du mal est supérieure au ministère, et, de l'autre côté, on ne voit nulle part une opposition homogène capable d'y remédier. Que dis-je ? l'opposition même n'existe pas ; une opposition aurait un ensemble de vues, un programme différent de celui du ministère ; mais, aujourd'hui, il n'en est rien, et on avoue à gauche qu'on ne connaît de praticable que ce qui se pratique à droite. Quels sont donc les éléments de la coalition ? Un petit nombre d'hommes dirigés par des intentions loyales et par un sentiment patriotique froissé ; beaucoup d'ambitions rancunières ou déçues, quelques jalousies de fonctionnaires, et une centaine de promotions à la pairie qu'on avait promises et qu'on n'a pas accomplies. Qu'attendre d'une pareille combinaison d'intérêts particuliers ? Même parmi les hommes politiques qui entrent dans la coalition par les motifs les plus honnêtes, plusieurs voient ce qu'elle a de faible et de vide et gémissent de cet état de choses. Ils y entrent par la bonne porte, par le désir de ré-

primer ou d'intimider le système d'abnégation ; mais ils y entrent avec regret, n'en espérant que peu de résultats, et se contentant par nécessité d'un résultat en quelque sorte négatif ou purement comminatoire.

Toutefois, si on y regarde de près, la coalition, telle qu'elle se fait, entraîne une autre conséquence depuis longtemps souhaitée par quiconque voudrait voir une opposition vraiment parlementaire se former dans la Chambre. Remarquez que la gauche, dans la circonstance présente, laisse dans l'ombre M. Thiers, c'est-à-dire qu'elle reconnaît que son chef est devenu un épouvantail qui lui nuit et dont le pays ne veut plus. Pourquoi? Ce n'est point à cause de sa personne ni à cause de ses fautes passées ; nous oublions si vite en France ! Mais M. Thiers est devenu le symbole vivant du principe révolutionnaire dans son plus détestable esprit, dans son esprit voltairien et fataliste, dans cet esprit qui se joue des formules consacrées dans le parti même qui accouple le despotisme impérial à un fantôme de liberté, et qui n'a ni la hardiesse de ses mauvaises tendances, ni la prévoyance qui préserve des lâchetés. Voilà pourquoi M. Thiers est devenu impopulaire ; la gauche l'avoue par l'espèce de répudiation qu'elle lui fait subir ; et si une fraction du parti se réserve *in petto* de rappeler à sa tête, au moment favorable, son habile et brillant orateur, il n'en est pas moins vrai que l'éclipse actuelle jette une ombre funeste sur sa future importance. Qui aurait pu croire, en effet, il y a quelques années, qu'une coalition pourrait un jour avoir lieu, M. Thiers étant de l'opposition, sans qu'on se servît de son nom, de son activité, de son éloquence? Qui aurait pu croire qu'un jour on se verrait obligé de le cacher dans les bagages du parti qui s'était si longtemps vanté d'un tel chef? A côté de la faconde creuse de M. Odilon Barrot, M. Thiers pouvait encore paraître nécessaire à la gauche; mais dès qu'il s'élève de ce côté un homme politique à la parole nette, à l'argumentation pressante, tel que M. Billaut, voilà que M. Thiers se sent poussé doucement hors de la puissante position dont il a tant abusé. Il faut espérer que la gauche, dans son propre intérêt, rendra cette évolution durable et sérieuse ; à cette condition, elle se fera prendre au sérieux elle-même ; elle compte dans son sein des hommes à principes ; et quelque fautifs que puissent être encore ces principes, il y a tout à gagner dans l'opinion publique en mettant en avant les hommes qui les professent avec sincérité.

La coalition achèverait donc ainsi accidentellement une épuration nécessaire non-seulement à la gauche, mais à tout le monde ; car, dans le gouvernement représentatif, une opposition sincère, qui ne se laisse point duper et annuler par des directeurs équivoques et sceptiques, est un rouage indispensable de la machine politique. Ce résultat accessoire deviendrait alors le principal ; et puisque le présent, de toute manière, ne nous promet pas grand'chose, nous attendrions volontiers, d'un mouvement plus régulier de la machine, de meilleurs produits pour l'avenir.

Quoi qu'il en soit, à considérer la coalition en elle-même, c'est toujours une nécessité déplorable que d'être obligé de recourir à un pareil moyen. Si, par un de ces changements à vue qui ne sont pas rares dans la politique d'*aujourd'hui*, le ministère remporte une victoire complète, il s'enhardira dans un système approuvé en apparence par la majorité. Si la lutte l'ébranle sans le renverser, ce sera une cause de faiblesse qui se fera sentir même dans les parties les moins répréhensibles de sa politique. Et si la coalition le renverse, le nouveau ministère, sorti de principes et de vues fort divergentes, trouvera-t-il dans sa composition mélangée la force, l'union, la durée? M. Billaut s'arrangera-t-il de la diplomatie de M. Molé? Ne sera-ce pas tout simplement un de ces ministères de transition dont chaque fraction s'évertue à supplanter l'autre, et qui s'usent par leurs tiraillements intérieurs? Il faut donc s'attendre à une période de crises fâcheuses; mais à qui la faute, si ce n'est au pouvoir, qui a provoqué tant de mécontentements légitimes en acceptant pour le pays, par crainte de la guerre, des humiliations qui sont des défaites en pleine paix?

La discussion de l'Adresse s'annonce déjà comme une véritable bataille parlementaire. Les textes n'en seront pas neufs, mais des incidents nouveaux semblent les rajeunir. La question du droit de visite n'est pas moins irritante qu'à la session dernière. M. Guizot avait été forcé par sa majorité même à négocier le rappel des conventions de 1831 et 1833, et depuis, à plusieurs reprises, il a été annoncé que quelques modifications avaient été obtenues, notamment lors du voyage de Windsor. Mais ces modifications ne portent probablement que sur les formes de la visite; elles rétabliront quelques-unes des formalités usitées pour la visite des neutres en temps de guerre, d'après les principes internationaux précédemment admis; elles ne rendront pas à la France la police de son propre pavillon. Les organes du gouvernement anglais déclarent positivement que ce dernier point ne saurait être accordé; qu'aucun ministère anglais n'oserait demander au Parlement une renonciation à ce droit, si longtemps ambitionné, et enfin conquis à la faveur de nos troubles civils. La difficulté est assurément fort grande, car enfin le traité existe: reste à savoir s'il nous lie à perpétuité et si la durée n'en est point limitée à celle du consentement réciproque, lorsque aucune clause ne la détermine. Toujours est-il que des abus nombreux, des violences, des brutalités, exercées par les croiseurs anglais sur nos marins, ont porté au plus haut point l'exaspération de ceux-ci; un exemple récent, la saisie de *la Curieuse*, arrêtée et traduite en jugement sur les prétextes les plus frivoles, ajoute de nouvelles réclamations à celles qui retentissent depuis plusieurs années dans nos villes maritimes, et il sera difficile de remédier par de simples modifications à un mal qui tient au fait même du droit de visite et au caractère de ceux qui l'exercent. La visite n'est point efficace sans une certaine ri-

gueur, et cette rigueur permise à une marine jalouse sur une marine rivale ne peut manquer de produire des abus. On ne peut donc sortir de cette impasse sans rompre le traité, ou sans en acheter la résolution. Or, l'Angleterre mettrait à une pareille complaisance un prix énorme. Que peut donc faire le ministère ? et que fera l'opposition devenue ministère ? C'est ce qu'il est impossible de deviner à l'heure qu'il est : le plus sûr serait de dire qu'ils ne feront rien ni l'un ni l'autre, et qu'ils attendront que les colères accumulées produisent quelque part une solution accidentelle par explosion. En attendant, la coalition va se servir de cette arme, au risque d'avoir ensuite à s'en défendre elle-même, et ce sera l'un des spectacles les plus curieux de la situation que cette lutte acharnée sur une question insoluble.

Il n'en serait point tout à fait de même des questions de Taïti, de Maroc et d'Alger. Sur ces divers points, l'opposition pourrait aisément promettre une conduite plus digne du pays. Il est aujourd'hui démontré à tout le monde que les insurrections et les désastres des îles océaniennes ont été directement fomentés par les Anglais, que la nouvelle du refus de la souveraineté et du désaveu du contre-amiral n'a été autre chose qu'une manifestation solennelle de la suprématie de l'Angleterre sur la France aux yeux de tous les peuples de cette partie du monde : effet moral dont l'Angleterre connaît la puissance, et qu'elle essaie de propager partout. Subir cette injuste tyrannie, et de plus en indemniser les agents, c'est un excès d'humilité auquel il serait facile à un nouveau ministère de se refuser. Et cependant, il faut le dire encore, nous trouvons fort équivoques les déclarations faites à cet égard de l'un des côtés de la coalition. Les organes de la gauche ne manquent presque jamais, lorsqu'il est question de l'Océanie, d'invectiver avec affectation contre l'imprudence de M. Guizot, qu'ils appellent le preneur d'îles, et qu'ils accusent d'avoir engagé follement nos forces dans une entreprise sans avantage. Ils insistent sur ce point avec tant de persévérance qu'il n'est nullement difficile de découvrir sous leur indignation patriotique l'arrière-pensée d'arranger l'affaire en abandonnant le protectorat même. C'est sans doute là le gage qu'ils se proposent d'offrir à l'Angleterre ; et ainsi, après avoir attisé la haine entre les deux nations afin de se pousser au pouvoir, ils s'arrangeraient pour jouer à leur aise, selon l'expression de M. Thiers, le même air d'une autre façon. C'est assurément là le plan des anciens amis de M. Thiers, qui n'ont délaissé leur chef que par nécessité, et suivent au fond sa politique ; mais ceux qui se rapprochent plutôt des idées de M. Molé ne souffriront pas, sans doute, que tout leur effort se résolve en une si triste déception. C'est peu de chose peut-être que Taïti, et les Marquises, et Gambier, et toutes ces îles lointaines ; mais la question n'est plus aujourd'hui dans l'importance intrinsèque de ces possessions ; l'intervention de l'Angleterre, sa déloyale politique, ses sommations hautaines, nos faiblesses, nos tergi-

versations, tous ces accidents consécutifs du fait principal sont devenus le fait lui-même ; c'est une question d'honneur, une question de vie morale pour la France ; on ne peut donc plus abandonner aujourd'hui ce qu'on a peut-être eu tort de prendre ; et si l'opposition n'y prend garde, les velléités d'abandon qu'elle laisse entrevoir deviendront pour M. Guizot un argument à rétorquer avec une force irrésistible.

La question de la liberté d'enseignement se trouve forcément ajournée par un grand malheur personnel. Quelques symptômes d'affaiblissement mental dans M. Villemain avaient été d'abord mal compris ; la maladie s'est enfin déclarée avec une douloureuse certitude. Depuis longtemps des chagrins domestiques, bien propres à ébranler les têtes les plus fermes, éprouvaient M. Villemain ; mais sa position dans les débats récents de l'Université et de l'Eglise a dû contribuer beaucoup à troubler son intelligence un peu flottante, douée d'une véritable élévation. Ses sentiments religieux et son rôle universitaire se contrariaient avec violence ; il se voyait exposé d'une part à des reproches que sa conscience aurait voulu ne pas entendre, et de l'autre à des instigations passionnées auxquelles il ne se sentait pas la force de résister. Ces tourments de l'esprit, ajoutés aux afflictions qui déjà navraient son cœur, expliquent avec vraisemblance la mort intellectuelle qui l'a frappé. Cette nouvelle a péniblement affecté le public ; on a plaint cette gloire littéraire si tristement éteinte ; on a plaint le père de famille, l'honnête homme ; ceux qui le combattaient dans l'arène politique ont été les premiers à témoigner la sympathie due à une si grande calamité. Croirait-on cependant qu'il s'est trouvé des cœurs assez petits pour chercher dans cet événement une nouvelle calomnie contre leurs adversaires ? Croirait-on que le journal de M. Thiers a déjà essayé de profaner ce malheur d'hier, et d'en faire un épisode du roman de M. Sue, en y rattachant quelque trame des Jésuites ? Cela est vrai pourtant ; il y a des haines sacriléges qui souillent tout, et dont l'invention épuisée s'en va flairer jusque dans la douleur des familles, pour y découvrir de quoi composer son fiel. Le bon sens public s'est détourné avec dégoût de cette indignité, et le mensonge est resté intact aux mains de ses fabricateurs.

Le portefeuille de l'instruction publique a été offert à M. de Salvandy. On ignore encore quel sera le résultat des entrevues qu'il a eues à ce sujet avec Louis-Philippe. Il paraît qu'en haut lieu on affecte une certaine colère contre le clergé ; on l'accuse d'ingratitude envers le pouvoir qui l'a sauvé en 1830 de la fureur populaire. Nous ne croyons guère à ces bruits. Si on a préservé l'Eglise en 1830 des violences d'une autre époque, on a fait une action louable et courageuse, sans doute ; mais, après tout, on avait bien aussi quelque intérêt à la faire. Détruire l'Eglise de France que la Convention n'a pu détruire et que Napoléon a jugé sage de relever, c'eût été une entreprise quelque peu hasardeuse.

Les éléments d'anarchie étaient assez forts et assez nombreux sans qu'il fût nécessaire d'y ajouter encore celui-là. De pareils raisonnements n'ont donc pu entrer dans un esprit aussi clairvoyant que celui du haut personnage auquel on les attribue. Cela se dit chez les démocrates; cela ne se dit pas chez le roi des Français. On conçoit pourtant que des paroles acerbes échappent de là-haut contre le clergé ; on peut les attribuer à l'impatience contre une difficulté plus sérieuse qu'on n'avait cru ; on peut les attribuer aussi à une politique qui a bien des choses à ménager, et qui doit au moins des paroles de sympathie à ceux de ses partisans qu'elle ne peut contenter et qu'elle ne veut pas perdre. Les mots ne seraient-ils pas ici la compensation des choses ?

L'Espagne marche lentement dans l'affaire des biens du clergé ; on dit que le gouvernement attend de Rome quelques facilités nouvelles pour cet arrangement. La Grèce est comme embourbée dans la vérification des pouvoirs de ses représentants ; elle n'en sort pas ; mais la majorité se fortifie toujours au profit du ministère, qui peut à peine modérer l'ardeur de ses amis. La politique ottomane reste livrée à la corruption, à l'intrigue russe, à l'esprit rétrograde et fanatique qui empêchera longtemps encore la restauration de l'empire. Le Liban est toujours déchiré par les dissensions entretenues avec une infernale habileté par le consul anglais. En Égypte cependant, Méhémet-Ali a su résister aux obsessions de Londres, et il vient d'établir une poste égyptienne chargée du transport des dépêches vers Suez. L'Angleterre ne pourra donc pas établir en ce pays un service purement anglais, qui aurait bientôt entraîné une foule d'exigences et posé la première pierre d'un protectorat et d'une espèce de suzeraineté. A l'autre extrémité de l'Afrique septentrionale, le Maroc paraît en proie aux tiraillements provoqués par Abd-el-Kader ; l'exécution du traité de Tanger n'a lieu que de notre part ; notre ennemi prépare sur le territoire de notre allié les moyens d'attaque dont il pourra se servir au printemps prochain.

En Amérique, toute l'attention se concentre sur les grandes questions que la présidence de M. Polk aura bientôt à résoudre. Des bills pour l'annexation du Texas ont été présentés au Sénat et à la Chambre des Représentants. Le Mexique est dans une situation à n'y pouvoir pas opposer la moindre résistance ; une insurrection contre Santa-Anna divise ce pays, déjà si faible et si misérablement gouverné. Ainsi l'adjonction d'un riche et vaste territoire aux États-Unis paraît de plus en plus probable. L'Angleterre s'y oppose et menace ; mais les États-Unis ont déjà apprécié ces menaces dans l'affaire du droit de visite ; ils n'en ont tenu compte et n'en ont ressenti aucun effet. Il en sera de même pour l'annexation du Texas ; l'Angleterre ne fera point la guerre pour cela. Il n'y a que le gouvernement français qui prenne au sérieux les gros mots de John Bull.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

THÉOLOGIE.

Défense des Institutions liturgiques, par le Révérend Père dom GUÉRANGER, abbé de Solesmes [1].

La discussion franche et nourrie, sur des matières permises, est, de la part des contendants, une preuve de vie et de force. C'est ainsi qu'il faut juger celle qui s'est engagée entre un illustre prélat et le savant abbé de Solesmes ; c'est le moyen de couper court aux interprétations mauvaises et injustes. Une méprise, nous le croyons, a causé tout le différend. Le Révérend Père dom Guéranger, avec le sens droit et le zèle empressé d'un bon fils de l'Église, réclamait, au nom du droit et de la science et dans l'intérêt de l'art, dans l'intérêt des âmes surtout, le rétablissement de la liturgie romaine en France. Un vénérable prélat, Mgr l'archevêque de Toulouse, s'est ému à cette nouvelle ; sa prudence a vu des dangers, ses craintes les ont en quelque sorte réalisés, et le cri d'alarme, la voix du blâme se sont fait entendre. Partant de si haut, l'accusation était chose grave, et, malheureusement, elle n'incriminait pas seulement la doctrine, elle atteignait la personne. Dom Guéranger a dû répondre. On jugera de l'esprit qui l'anime par ces nobles paroles que nous empruntons à la préface de son livre :

« Cette publication, qui semblera peut-être, au premier abord, tant soit peu isolée au milieu de la vaste et brillante polémique qui dure depuis un an sur les questions de l'affranchissement de l'Eglise, s'y rattache néanmoins plus qu'on ne pense par le fond même du sujet. Il va sans dire que les intentions sont pures et droites de part et d'autre ; mais de quoi s'agit-il, après tout ? du degré d'unité qui doit paraître dans la forme religieuse. L'unité liturgique n'a jamais existé entre Rome et l'Orient ; l'Orient, depuis de longs siècles, est impuissant à produire et à conserver même l'ombre d'une société chrétienne. Depuis un siècle et demi, la France a rompu l'antique lien liturgique ; quelle décadence de la foi et des mœurs ne nous a-t-il pas fallu subir depuis la même époque?

« On dira tout ce qu'on voudra, mais il n'est pas absolument ridicule de voir, avec Charlemagne, saint Grégoire VII et le concile de Trente, un des principes fondamentaux de l'unité sociale dans l'Occident dans l'unité de la liturgie romaine. A quoi bon conserver la langue latine dans les offices divins, comme garantie de l'immobilité du dogme, si les formules sacrées conçues en cette langue ne sont pas mises à l'abri des vicissitudes de temps et de lieux ?

[1] Paris, Sagnier et Bray ; le Mans, Fleuriot. 1 broch. in-8° de 280 pages.

« Certes, les moments sont graves; l'heure à laquelle nous vivons est solennelle : déjà nous sommes remués, et nous le serons plus profondément encore. L'unité seule, acceptée dans toutes ses applications, fera notre force et assurera notre triomphe. La question catholique ne sera pas toujours agitée dans l'enceinte des Etats particuliers, elle deviendra tôt ou tard la question européenne. Le jour approche où le cri doit se faire entendre : *Dieu le veut!* C'est alors que l'unité de formes assurant l'unité de vues et d'efforts, l'Eglise se débarrassera des entraves nationales qui la meurtrissent si cruellement, et respirera librement sur le plus glorieux des champs de bataille.

« En attendant, ce grand travail va se préparant; car l'œuvre de Dieu, toujours humble dans ses commencements, doit avoir son cours ordinaire. Le bel exemple donné par Mgr l'évêque de Langres, et qui lui a mérité les éloges du Souverain Pontife, n'est déjà plus sans imitateurs. En outre, plusieurs de nos prélats n'attendent plus que l'instant favorable pour rendre à leurs Églises la liturgie romaine. D'autres ont pris des mesures énergiques pour arrêter un mouvement déplorable qui menaçait de l'enlever à leurs diocèses; d'autres ont cru devoir pressentir les désirs de leur clergé sur cette question, par voies de circulaires ou en synode; enfin, en divers lieux, la réimpression des livres liturgiques s'est opérée sous l'influence de principes totalement opposés à ceux qui présidèrent à leur rédaction au dernier siècle. On peut citer en ce genre le nouveau Bréviaire de Lyon, dont les correcteurs récents ont fait disparaître nombre de passages qui sont précisément ceux-là même que j'avais notés dans mes *Institutions Liturgiques*. Qu'il me soit permis aussi de féliciter, en passant, Son Eminence le cardinal-archevêque, de ce que, par ses soins, la fête de saint Grégoire VII se célèbre désormais dans l'Eglise primatiale.

« Ce mouvement ne s'arrêtera pas; il est du moins permis de le penser; mais je ne veux pas aller plus loin sans faire observer qu'il est en tout conforme à l'ordre et aux règles ecclésiastiques. Je sais qu'on n'a pas craint de dire, dans un journal, que les doctrines de mon livre tendaient à soulever le clergé du second ordre contre l'épiscopat; comme si des principes fondamentaux du droit ecclésiastique, réclamés et appliqués, pouvaient jamais être une occasion de désordre! comme si je n'avais pas constamment enseigné que la rénovation liturgique ne peut être durable et utile qu'autant qu'elle s'opérera par l'action directe des premiers pasteurs!

« Je le répéterai donc encore une fois : si les droits de la hiérarchie pouvaient être aujourd'hui méconnus, si l'Église de France semble en ce moment environnée de périls qu'il n'est plus guère possible de se dissimuler, du moins les défenseurs de la prérogative romaine ne se trouvent pas dans les rangs ennemis. Quiconque, en effet, est zélé pour les droits de la chaire de saint Pierre, doit l'être par là même pour l'autorité sacrée de l'épiscopat qui en émane. C'est la doctrine du Siége apostolique, que celui qui exalte le pouvoir du Pontife romain exalte par là même l'épiscopat; comme aussi celui qui attaque les attributions sacrées de l'épiscopat insulte par là même la chaire de saint Pierre. Je l'ai remarqué ailleurs : jusqu'ici on ne compte pas de *presbytériens* parmi les adversaires de la Déclaration de 1682; mais, en revanche, on serait fort en peine de citer un auteur *presbytérien* qui n'ait fait profession d'être *à cheval sur les quatre articles*. Des jours viendront peut-être où tout enfant de l'Église en état de manier une plume devra consacrer ses efforts à la défense des droits sacrés de nos premiers pasteurs; nous n'attendrons pas la dernière extrémité pour nous lever aussi et soutenir la cause de ceux que le Sauveur lui-même appelle les *Anges* des Églises. »

Conférences de Notre-Dame-de-Paris, par le R. P. Henri-Dominique LACORDAIRE, des Frères Prêcheurs [1].

On a bien de la peine à être juste envers les hommes supérieurs. On les loue, mais au fond de ses éloges on met, s'il est possible, la restriction jalouse. C'est ainsi que, en jugeant les Conférences du R. P. Lacordaire, certaines gens ont dit que ces improvisations étaient magnifiques, mais qu'elles ne se soutiendraient pas à la lecture. Voici pourtant qu'elles se publient et que tout le monde veut les lire. N'est-ce là qu'un mouvement de curiosité qui ne se soutiendra pas, une sorte de tribut qu'on paie à l'orateur, mais qu'on ne paiera pas à l'écrivain ? Ce premier attrait, au contraire, ne se transformera-t-il pas ensuite en un sentiment de vif intérêt et d'admiration profonde, pour nous rester à la fin comme une émotion plus recueillie et plus chrétienne ? La question est à la fois religieuse, morale et littéraire : elle ne touche pas seulement le style de l'écrivain, elle atteint l'éloquence de l'orateur, et, dans l'orateur même, c'est moins l'homme, si éminent qu'il soit, que le genre même qu'elle considère ; il ne s'agit de rien moins, en effet, que de caractériser l'éloquence de la chaire au XIXe siècle. Cette grande et belle étude trouvera dans *le Correspondant* la place qui lui appartient. Nous ne donnons ici qu'une simple indication bibliographique.

Le premier volume qui a paru (les autres suivront, il faut l'espérer) contient toutes les conférences faites jusqu'à ce jour à Notre-Dame de Paris; par conséquent il comprend toutes les éloquentes prédications que nous avons entendues en 1835, 1837 et 1843, plus deux discours détachés : l'un *sur la vocation de la nation française*, prononcé à Notre-Dame de Paris également, pour l'inauguration des Frères Prêcheurs en France ; l'autre, qui est consacré à l'éloge funèbre de Mgr Forbin de Janson, et dont il a été rendu compte dans ce recueil [2].

Les Conférences de 1835 ont pour objet l'*Eglise* considérée successivement dans son essence, sa constitution, son autorité morale et infaillible, son chef, son établissement dans le temps, ses rapports avec l'ordre temporel et sa puissance coërcitive.

Les Conférences de 1836 sont consacrées à l'exposition *de la doctrine de l'Eglise en général et de ses sources*. Et la doctrine catholique s'y déroule en effet d'abord dans son ensemble, forme et matière, puis sous les aspects particuliers de la tradition et de l'Ecriture ; ce qui conduit l'orateur à parler de la raison et de la foi, et lui fournit l'occasion de clore la série de ses développements par de hautes considérations sur les moyens d'acquérir la foi.

Il fallait voir ensuite les *effets de la doctrine catholique sur l'esprit*. C'est l'objet des Conférences de 1843. Il y est traité, par ordre de succession logique, de la certitude rationnelle produite dans l'esprit par la doctrine catholique, de la répulsion générale dont cette doctrine est l'objet, notamment de la part des hommes d'Etat et des hommes de génie, de la certitude supra-rationnelle ou mystique qu'elle produit, au contraire, dans l'esprit du fidèle, des causes de cette certitude mystique, de la connaissance, comme effet de la doctrine, et enfin de la raison catholique et de la raison humaine dans leurs rapports,

Tel est sommairement l'objet des *Conférences*. Quant à leur but, nous laissons l'éloquent Dominicain l'exposer lui-même [3].

[1] T. I, années 1835, 1836, 1843 ; IV in-8°. Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64 ; Nancy, Vagner, rue du Manège, 3.

[2] On nous permettra bien à cette occasion de relever quelques fautes d'impressions qui se sont glissées dans ce compte-rendu : on nous a fait dire *savantes* là où nous écrivions *nombreuses* (Bull. lit. du 10 septembre, p. 736, 3e alin.) ; et *sollicitations* où nous mettions *sollicitudes* (p. 789, 1er alin.).

[3] Préface, p. 9.

« On a demandé quel était le but pratique de ces Conférences. Quel est, a-t-on dit, le but de cette parole singulière, moitié religieuse, moitié philosophique, qui affirme et qui débat, et qui semble se jouer sur les confins de la terre et du ciel? Son but, son but unique, quoique souvent elle ait atteint par delà, c'est de préparer les âmes à la foi, parce que la foi est le principe de l'espérance, de la charité et du salut, et que ce principe, affaibli en France par soixante ans d'une littérature corruptrice, aspire à y renaître, et ne demande que l'ébranlement d'une parole amie, d'une parole qui supplie plus qu'elle ne commande, qui épargne plus qu'elle ne frappe, qui entr'ouvre l'horizon plus qu'elle ne le déchire, qui traite enfin avec l'intelligence et lui ménage la lumière comme on ménage la vie à un être malade et tendrement aimé. Si ce but n'est pas pratique, qu'est-ce qui le sera sur la terre? Pour nous, qui avons connu la douleur et le charme de l'incrédulité, quand nous avons versé une seule goutte de foi dans une âme tourmentée de la magie de son absence, nous remercions et bénissons Dieu, et, ne l'eussions-nous fait qu'une fois en notre vie, au prix et à la sueur de cent discours, nous remercierions et bénirions encore. D'autres, si ce n'est nous, d'autres viendront après; ils feront mûrir l'épi, ils le recueilleront sous leur faucille ; le Seigneur l'a dit : *C'est un autre qui sème, c'est un autre qui moissonne*.

« L'Eglise n'a pas une seule sorte d'ouvriers ; elle en a de toute trempe, formés par cet esprit *qui souffle où il veut*, qui *donne sans mesure*, mais avec *distribution*, qui fait *les uns apôtres, les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs, afin d'employer toute sainteté au ministère qui édifie le corps du Christ*. Enfants de cet esprit un et multiple, respectons sa présence en chacun de nous, et dès qu'une âme rend dans le siècle le son de l'éternité, dès qu'elle témoigne en faveur du Christ et de son Eglise, ne nous montrons pas plus rigoureux que celui qui a dit : *Quiconque n'est pas contre vous est pour vous*. Il ne s'agit pas de suivre les règles de la rhétorique, mais de faire connaître et aimer Dieu ; ayons la foi de saint Paul, et parlons le grec aussi mal que lui. »

OEuvres de saint Denis l'Aréopagite, traduites du grec, précédées d'*une dissertation* où l'on discute l'authenticité de ces livres, et où l'on expose la doctrine qu'ils renferment et l'influence qu'ils ont exercée au moyen âge, par M. l'abbé DARBOY, professeur de théologie au séminaire de Langres[1].

L'histoire de la philosophie, qui pourrait porter de bons fruits dans l'enseignement, y est le plus souvent stérile et pernicieuse. C'est la faute de la méthode, qui n'est ni assez libérale, ni assez désintéressée. Qu'on respecte davantage les faits, qu'on fasse la part plus large aux systèmes, qu'on restitue à chacun d'eux sa vérité, son intégrité et son importance, et alors l'histoire de la philosophie pourra être un bien. Elle sera même d'un grand secours à la cause catholique, qui, s'appuyant sur la vérité immuable, peut hardiment remonter le cours des âges et avouer hautement ses nombreux et glorieux défenseurs.

C'est à une pensée de ce genre que nous devons, en partie, le mouvement de la presse religieuse; les nombreuses réimpressions des Pères, la traduction de leurs plus importants ouvrages, les beaux travaux de l'école théologique, notamment les *Confessions de saint Augustin* et *la Cité de Dieu*, traduites par M. L. Moreau ; dans des genres différents, le *Saint Anselme*, de M. le comte de Montalembert; et la *Philosophie de Dante*, de M. Ozanam ; à un degré inférieur, mais à une place fort honorable aussi, le *Saint Jérôme*, de M. Collombet, le *Saint Bernard*, de M. Ratisbonne, etc. C'est à la même inspiration généreuse qu'il faut rapporter la traduction de saint Denis l'Aréopagite, par

[1] Paris, Saguier et Bray, rue des Saints-Pères, 64, 1 vol. in-8°.

M. l'abbé Darboy. On ne peut que féliciter le traducteur de cette entreprise. Les œuvres de saint Denis sont la meilleure réponse qu'on puisse faire à toutes les attaques dont le mysticisme a été l'objet dans ces derniers temps. Philosophe et chrétien, écrivain de l'époque la plus reculée de notre histoire religieuse, saint Denis peut être considéré comme le père de la philosophie mystique. Or, que nous enseigne cette philosophie par la bouche du saint docteur? Les plus hautes vérités qu'il soit donné à la raison humaine d'atteindre, et qui empruntent à leur alliance avec la foi le caractère le plus certain de grandeur et d'évidence. Dieu, la création, l'origine du mal, les moyens et la fin des choses : voilà les points cardinaux auxquels il rattache l'ensemble de la doctrine dans ses trois livres *de la Hiérarchie céleste, de la Hiérarchie ecclésiastique* et *des Noms divins*. Nous n'analyserons pas autrement ces livres : il y aurait profanation à les vouloir résumer en quelques pages. C'est la foi de saint Paul professée par un disciple de Platon, c'est-à-dire la parole divine, belle d'une beauté ineffable, expliquée et commentée par la raison humaine la plus élevée et la plus pure.

Mais ces livres si beaux sont-ils authentiques? saint Denis en est-il l'auteur? Qu'importe? pourrait-on répondre, quant au fond même de la doctrine ; l'auteur n'en est pas moins un homme *divin :* c'est Bossuet qui l'a dit. Et le traducteur se trouverait ainsi avoir rempli sa tâche. Mais M. l'abbé Darboy veut davantage. Par l'effet naturel de cette sympathie qui unit les esprits bien doués aux grands hommes qu'ils admirent, de l'étude du livre, M. Darboy s'est senti conduit à la recherche de l'auteur ; de là sa dissertation sur l'authenticité des œuvres de l'Aréopagite. C'est tout un ouvrage à part qui demanderait un examen particulier, mais dont malheureusement nous ne pouvons qu'à peine indiquer la disposition. Cette dissertation, qui se présente sous forme d'introduction, a deux parties : la première, où le judicieux interprète dit ce qu'il faut penser de l'authenticité des ouvrages qui portent le nom de saint Denis l'Aréopagite ; la seconde, où il résume les principaux points de la doctrine en rapprochant l'une de l'autre les assertions qui expriment toute la pensée du saint docteur, et en les comparant avec les assertions analogues ou opposées des théologiens et des philosophes.

Fidèle à ce programme, la discussion reste toujours à la hauteur du sujet. L'auteur y fait preuve d'un habile esprit de critique et d'une dialectique vigoureuse. Son style, d'abord indécis, ou trop léger, ou trop abstrait, se raffermit bientôt pour rester jusqu'à la fin clair, correct, nerveux et concis. Il n'y a que des éloges à donner à cette œuvre remarquable. Tout au plus se permettra-t-on quelques observations qui exprimeront un regret bien plutôt qu'un blâme.

On regrettera donc que M. l'abbé Darboy n'ait pas poursuivi l'histoire des œuvres de saint Denis à travers les doutes et les répugnances des trois derniers siècles. Il eût été intéressant de voir la critique sceptique se propager toujours sans avoir jamais plus de consistance, tandis que des théologiens, tels que Bossuet, qui puisaient largement dans les œuvres de saint Denis, ne se sentaient pas le courage d'avouer une telle source. D'ailleurs, c'eût été justice que de reconnaître, au moins par une mention honorable, la louable persévérance de quelques savants religieux qui n'ont cessé de défendre l'authenticité des livres tant attaqués et décriés. Nous ne pouvons attribuer qu'à la distraction une omission pareille, car M. l'abbé Darboy connaît autant et mieux que personne le R. P. Honoré de Sainte-Marie, de l'ordre des Carmes; le R. P. David, de l'ordre de Saint-Benoît; et le R. P. Noel-Alexandre, de l'ordre des Frères Prêcheurs.

On pourra regretter en outre que le traducteur, dans la crainte sans doute de rendre son ouvrage trop volumineux, ait complétement sacrifié les notes et les gloses. Les paraphrases de Pachymère sont bien diffuses, nous le savons ; mais les interpolations, altérations ou falsifications, fort supposables en un manuscrit

qui, remontant aux premières années de l'Église, ne fut bien connu qu'au Ve siècle de notre ère, ne réclamaient-elles pas au moins quelques réserves motivées? Ou si l'on adoptait le texte dans son intégrité, n'en pouvait-on fournir la collation et la justification? Nous admettrons volontiers d'ailleurs que le format adopté se prêtât peu aux longs développements, et nous ne nous en plaindrons pas trop, puisque au prix de ces quelques sacrifices nous avons acquis promptement et à bon compte une édition populaire des œuvres de saint Denis. Nous pouvons maintenant attendre avec plus de patience le savant et complet travail que nous ont depuis longtemps promis sur le même sujet les R. P. Bénédictins de Solesme.

Enfin, pour que l'observation porte un peu sur tous les points, dira-t-on que la plume brillante et facile de M. l'abbé Darboy surcharge parfois le style assez chargé de l'éloquent évêque d'Athènes? Nous en ferions la remarque, si là encore nous ne voyions, de la part du traducteur, un moyen d'atteindre à la fin qu'il s'est proposée. Le pieux interprète de saint Denis veut mettre son auteur à la portée des lecteurs de notre temps, rendre attrayant et profitable à tous un ouvrage de la plus haute philosophie; en un mot, faire des œuvres de saint Denis un livre populaire. Il y aura réussi, nous l'espérons.

Histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres, uniquement composée avec les Évangiles et les Actes fondus ensemble, disposés d'une manière méthodique, expliqués, développés et prouvés par les prophètes, les apôtres, les Pères de l'Église, les conciles, les Papes, les monuments religieux des anciens peuples, les auteurs juifs et païens, les apologistes de la religion et les savants modernes; présentant un corps complet de doctrines, et des preuves de la religion catholique tirées des seuls auteurs qui ont autorité; par M. A.-L. J.-B de JESSÉ[1].

Littéralement, l'histoire de Notre Seigneur n'est que dans les saints Evangiles; mais spirituellement elle est dans l'Église, où elle se perpétue par la vie de la grâce. C'est pourquoi nous sommes tous portés, à l'exemple de l'Eglise et des docteurs, à rechercher dans l'ensemble de la doctrine et dans la suite des traditions l'explication, le sens des saintes Ecritures. Ce besoin naturel au chrétien, on le retrouve chez les apologistes les plus distingués du protestantisme, aussi bien que parmi les défenseurs de la foi catholique; et ce n'est pas, en faveur de celle-ci, un des moindres aveux de l'esprit d'erreur. Tradition et autorité, tradition sensible et autorité toujours présente, c'est pour tous, amis ou ennemis, orthodoxes ou dissidents, le fondement de la vérité religieuse. Mais le catholique, qui a seul le droit de s'appuyer sur cette base, est libre ensuite d'exposer la doctrine en la forme qui lui convient. Son œuvre, sous ce rapport, peut varier selon la nature des dons qu'il a reçus, selon les fins particulières qu'il se propose. Tel considérera plus spirituellement la vie de Notre Seigneur et parlera plus particulièrement aux âmes contemplatives; tel autre, au contraire, songera et s'attachera de préférence à ces âmes jeunes ou faibles qu'étoufferait le pain des forts, à qui il faut le lait de la parole, et il leur communiquera discrètement cette nourriture, les attirant à soi par la persuasion, et les conduisant successivement de l'histoire à la doctrine, de la doctrine à la foi. Tous, en définitive, peuvent faire un grand bien s'ils écrivent avec les grâces suffisantes, et si, dans leurs écrits, ils savent conserver précieusement l'esprit d'humilité et de charité.

L'histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ que nous annonçons pouvait venir après les œuvres si justement estimées et aimées du Père de Ligny et du comte de Stolberg. Le plan en est tout différent. Le titre seul de l'ouvrage en carac-

[2] Paris, Paul Mellier, place Saint-André-des-Arts, 11. 2 vol. in-8.

téri e la méthode. Ce n'est pas ici une œuvre de haute spiritualité ; c'est une histoire, mais une histoire apologétique, qui joint au récit des faits l'exposé et les preuves de la doctrine, et cela d'après les autorités les plus irrécusables. On sent bien qu'un tel recueil ne peut s'analyser autrement que par voie d'énumération. C'est la marche que nous allons suivre pour en faire ressortir l'économie.

Il y a donc dans cet ouvrage deux parties distinctes : 1° *Histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres ;* 2° des notes et des additions comprises sous le titre d'*Explications, Preuves et Développements*.

L'Histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ, précédée d'une courte introduction sur l'authenticité du Nouveau-Testament, est uniquement composée des paroles des quatre Evangiles. Pour réunir ces quatre histoires et en faire un tout complet et suivi, il fallait recourir à une concorde ou harmonie des Evangiles. Or il existe un certain nombre d'ouvrages de ce genre, depuis le *de Conversu Evangelistarum* de saint Augustin jusqu'aux concordances de Ligny, Stolberg, White et autres. L'auteur a consulté les meilleures, mais a le plus souvent suivi celle de White, que, toutefois, il s'est réservé le droit de modifier au besoin. Voici les divisions de son livre. L'Histoire de Notre Seigneur se partage en sept périodes. La première, dont la durée est de trente ans et six mois, comprend la vie de Jésus-Christ avant la prédication ; la seconde s'étend depuis son baptême jusqu'à la première Pâque ; la troisième, la quatrième et la cinquième époque sont d'un an chacune, et s'étendent de la première à la deuxième Pâque, de la deuxième à la troisième, et de la troisième à la quatrième. La sixième époque n'embrasse que trois jours de la quatrième Pâque au jour qui précéda la résurrection ; enfin la septième, qui est de quarante jours, va de la résurrection à l'ascension. Après l'histoire de Notre Seigneur viennent les Actes des Apôtres.

La seconde partie comprend :

1° Des notes destinées à expliquer les obscurités du texte, les variantes des noms d'hommes, de villes, de sectes, les usages du peuple juif, les difficultés peu importantes et même certains points de morale ou de dogme qui n'ont pas besoin de développements étendus, quelques prophéties qui n'exigent que de courts éclaircissements, etc. L'historien a fait ici un usage sobre et intelligent des travaux de ses devanciers ; 2° des additions très-nombreuses et très-étendues placées à la suite de chaque période historique, sous le titre d'*Explications, Preuves* et *Développements*. Ces trois termes indiquent la nature des commentaires ; ils ont pour but : 1° d'expliquer les points fondamentaux du dogme et de la morale, ceux surtout qui sont controversés par les hérétiques et les schismatiques ; 2° d'exposer les preuves diverses de la religion catholique ; 3° enfin de développer, d'après la tradition et les Pères, les points qui n'ont été que successivement énoncés dans le texte sacré [1].

Nous regrettons de ne pas citer tous ces documents qui forment une partie considérable de l'ouvrage, mais ils sont si nombreux et si divers qu'il nous est impossible de les énumérer dans les bornes étroites de ce compte-rendu. Nous y avons remarqué d'admirables pages de Bossuet sur le Verbe, la Trinité, l'Incarnation et sur la virginité de la Mère de Dieu ; la description du désert de la quarantaine, par le Père Morison ; d'importants extraits de Flavius Josèphe ; les meilleurs traités du savant évêque Duvoisin sur les prophéties, les mystères et les sacrements, en réponse aux hérétiques et aux schismatiques ; le Sermon sur la montagne expliqué et commenté par l'abbé Girard ; les deux articles de Bergier sur l'Extrême-Onction et sur la grâce ; et, après la suite des traités de

[3] Voir la préface.

Duvoisin, qui comprennent toute la doctrine de l'Eglise, les nombreux et importants extraits empruntés aux Pères. C'est un complément qui, à lui seul, pourrait former un ouvrage, pour peu qu'on y ajoutât quelques citations bien choisies, empruntées aux docteurs et aux apologistes des temps modernes.

Tel est dans son ensemble *l'Histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres*, dont le plan, on le voit, est plus vaste que rigoureusement méthodique. Cela toutefois s'explique en bonne part : le laborieux historien a moins cherché la régularité du livre que le besoin du lecteur; négligeant les grands travaux ou les petits traités populaires qu'on trouve dans toutes les mains, il s'est attaché de préférence à reproduire des matériaux jusque-là moins explorés. L'idée est bonne et modeste, mais trop modeste. Un volume de plus n'eût pas été mal accueilli, nous le croyons, si, toujours dans les conditions d'un livre élémentaire, on avait su y attacher l'histoire de l'Eglise à celle de Notre Seigneur. Nous n'aurions pas voulu pour cela voir sacrifier les curieux passages qu'on a donnés du Talmud, du Coran, des écrits des philosophes et des historiens, etc. Mais il nous semble qu'en renvoyant plus souvent aux sources on aurait pu réduire les citations textuelles. La bibliographie, c'est ce qui manque ici comme partout. Et cependant il serait bien à désirer que les livres qui doivent être lus de tout le monde, comme *l'Histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ*, par exemple, contribuassent pour leur part à propager la saine bibliographie. Cette science aussi utile que modeste ne pourrait manquer de donner des résultats; les études y gagneraient, les mœurs aussi.

PHILOSOPHIE.

De l'Enseignement philosophique universitaire et des Doctrines qu'il faudrait lui substituer, par M. l'Abbé Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres.

Y a-t-il quelque chose pour l'homme au delà de ce que la raison humaine découvre? En d'autres termes, existe-t-il une ordre surnaturel? Telle est la grave question qui fait l'objet de cet écrit. Elle suppose un examen comparé du rationalisme et de la philosophie catholique. Aussi le livre se divise-t-il en deux parties : la première, consacrée à la critique du rationalisme; la seconde, à l'exposé de la philosophie catholiqne

La première partie se recommande par la solidité du raisonnement et la modération du langage. Il y est traité des principes de la philosophie universitaire ou rationaliste, puis de l'application de ces principes à l'enseignement historique, de la fausseté des doctrines universitaires, des conséquences de ces doctrines par rapport au Christianisme et à toute espèce de religion, et enfin de l'avenir que les doctrines universitaires préparent à la France. Il ne nous est pas possible de nous arrêter à chacun de ces points particuliers; mais, les principes posés, les conséquences s'en déduiront aisément. Rappelons ces principes.

La philosophie universitaire n'admet pas d'autre ordre que l'ordre naturel, ne croit pas à une autre révélation qu'à celle qui est censée se faire par la raison; elle prend donc l'individu comme elle le trouve et s'attache exclusivement à observer le *moi* et les phénomènes qui le manifestent. La psychologie, voilà le cercle dans lequel se renferme son observation, et encore, n'y tenant pas compte de tous les éléments de conviction, n'obtient-elle que des résultats ou faux ou insuffisants. Les questions d'origine et de fin sont pour elle des questions prématurées; la religion n'est bonne que pour les gens du peuple et la jeunesse; l'homme dans la maturité de l'âge et de l'esprit ne peut croire qu'à

la seule évidence. Voilà pour la théorie ; voici maintenant pour la pratique et l'application de ces principes à l'histoire. « Comme la philosophie proprement « dite établit que l'homme dans ses premières années a besoin d'être éclairé « par la religion qui lui communique la vérité par les sens au moyen du culte, « de même l'histoire reconnaît que le monde à son aurore et tous les peuples « à leur enfance ne connaissent la vérité que par la foi et ne la reçoivent « qu'en mystère. Comme la philosophie permet à l'adolescent de rejeter insen- « siblement ce principe d'autorité pour ne plus croire qu'à la raison, de même « l'histoire pose en fait que les nations en grandissant ont besoin de se débar- « rasser des croyances qu'on leur a imposées à leur berceau pour vivre en- « suite d'une vie purement rationnelle. Enfin la philosophie ne fait qu'applau- « dir au développement intellectuel de l'enfant, qui lui permet de vivre de « bonne heure, libre de toutes les observances dont la religion le surchargeait, « et l'histoire exalte avec enthousiasme toutes les révolutions qui détachent « les empires de la souveraineté de l'Eglise, pour favoriser en eux l'émancipa- « tion de la pensée et du libre examen. »

La conséquence, il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup pour la prouver, c'est la ruine des croyances, et par la ruine des croyances l'abaissement et la chute des sociétés.

Dans la seconde partie l'analyse psychologique, en devenant religieuse, recouvre sa plénitude et son autorité. Les trois vies y sont démontrées : vie des sens, vie de l'intelligence, vie de la grâce, et l'ordre surnaturel se trouve ainsi établi. Après cela le philosophe peut affirmer sans crainte que la foi est le principe de la vie et par conséquent de la science ; — que la doctrine catholique n'est pas opposée au progrès sainement entendu ; — que le contrôle de l'Eglise, loin de nuire à la science, en agrandit le domaine ; — qu'enfin le Catholicisme seul peut vivifier la science et la société. Toute cette seconde partie, de philosophie positive, est aussi fortement raisonnée que sagement conçue ; le style en est d'une convenance parfaite. Une seule chose nous a surpris dans la doctrine, c'est le moyen terme auquel s'arrête le philosophe au sujet de l'origine des idées. M. l'abbé Drioux n'admet pas la table rase du cartésianisme cherchant la certitude, mais il pose comme principe de la connaissance l'idée innée en germe, laquelle se développe au contact de la parole. Il nous semble qu'on peut produire contre ce système mixte toutes les objections qui renversent l'idée innée admise en toute franchise.

HISTOIRE.

Historisches Archiv, enthaltend ein systematisch-chronologisch geordnetes Verzeichniss von 17,000 der brauchbarsten Quellenzum Studium der Staats - Kirchen- und Rechtsgeschichte aller Zeiten und Nationen, von E. M. OETTINGER.

Archives historiques contenant une classification chronologique de dix-sept mille ouvrages, pour servir à l'histoire de tous les siècles et de toutes les nations, par M. E.-M. OETTINGER[1].

Ce recueil bibliographique est une de ces œuvres d'érudition comme il n'appartient plus d'en faire qu'à la patiente et laborieuse Allemagne. C'est un véritable service rendu à la science. Il n'entre pas dans notre plan de donner ici une analyse raisonnée d'un si volumineux répertoire ; mais nous nous permettrons quelques remarques sur l'ensemble. Le but de l'ouvrage est évidemment de faciliter et de propager les études historiques ; mais, pour y atteindre, suffi-

[1] Carlsruhe, 1841. Chez Ch. Th. Groos. — Paris, J. Renouard et Cie. 1 vol. in-8.

sait-il de ne recenser que les seuls imprimés? M. Oettinger nous doit un travail analogue sur les manuscrits et les sciences auxiliaires de l'histoire. On conçoit fort bien d'ailleurs qu'après avoir catalogué dix-sept mille ouvrages le bibliographe se soit cru en droit de s'arrêter; mais alors pourquoi avoir donné à son livre le nom d'*Archives ?* Le nom de *Bibliothèque* eut été plus exact. Cela nous fait espérer une suite. Quant à la méthode adoptée, qui est la méthode chronologique, elle est plus commode pour l'écrivain que pour le lecteur. Il semble qu'en la conservant pour les divisions principales on aurait pu, pour les subdivisions, la combiner avec une classification par ordre de matières. Le recueil y eût gagné en clarté et les recherches y eussent été plus faciles. Au surplus, pour achever de caractériser le but, l'objet et le plan des *Archives historiques*, nous en traduisons quelques sommaires. Nous choisissons de préférence ceux relatifs à l'histoire universelle, à l'histoire ecclésiastique et à l'histoire de France, nous attachant aux divisions principales et négligeant les subdivisions, qui nous mèneraient trop loin.

Histoire universelle. Introduction à l'histoire universelle. — Étude des sources. — Dictionnaires historiques et biographiques. — Biographies des femmes célèbres (!). — Id. des Favoris célèbres (!!). — Atlas. — Dictionnaires portatifs. — Mélanges. — Manuels. — Anecdotes et Bagatelles. — Almanachs (!) — Systèmes et dissertations chronologiques. — Tables chronologiques et synchroniques de l'histoire universelle. — Atlas historiques. — Introduction à l'histoire universelle. — Auteurs d'histoires universelles. — Manuels, études, esquisses, guides de l'histoire universelle. — Histoire ancienne. — Histoire du moyen âge. — Histoire moderne. — Histoire des XVIIIe et XIXe siècles. — Relations, journaux et écrits périodiques.

Histoire religieuse. Histoire des religions. — Histoire du paganisme (mythologie). — Histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament. — Histoire des différentes époques de l'Ancien-Testament. — Moïse. — Jésus (!). — Histoire ecclésiastique universelle. — Histoire des différentes confessions. — Histoire générale de la Papauté. — Histoire particulière des Papes (dans l'ordre chronologique). — Histoire des cardinaux; — des conclaves; — des conciles; — des conciles nationaux; — des bulles. — Histoire monastique. — Polémique contre les Jésuites. — Histoire de l'Inquisition; — des ordres militaires; — des croisades; — de la chevalerie.

Histoire de France. Sources de l'histoire de France (mémoires; origines; antiquités et histoire des Gaules; mœurs et coutumes des Gaules; druides; origines de la nation française, mœurs et coutumes de l'ancienne France). — Histoire de France. — Histoire des rois de France. — Généalogie des rois de France. — Histoire de la France sous les Mérovingiens; — sous les Carlovingiens; — sous les Capétiens; — sous les Valois (!). — Histoire de la Révolution française; — du Directoire et du Consulat; — de l'Empire; — des constitutions françaises; — de la législation en France. — Histoire des reines de France; — des galanteries de la cour de France; — des princes du sang et de leurs apanages; — des grands dignitaires de France; — des provinces et des villes de France (c'est un des articles les plus riches). — Histoire de l'Église de France; — des couvents et des abbayes. — Biographies. — Mélanges. — Ordres.

Le catalogue relate de la même manière la plupart des imprimés concernant l'histoire générale ou particulière des peuples, depuis les saintes Écritures jusqu'aux mémoires des navigateurs contemporains sur leurs plus récentes découvertes. On pourrait signaler des lacunes. Elles doivent être comblées par des suppléments. Il y en a déjà deux à la fin du volume. Enfin l'ouvrage se termine par une table de matières donnant, par ordre alphabétique, la liste des auteurs cités et faisant toutes les rectifications qu'un si long travail a dû rendre nécessaires. Cette table nous paraît rédigée avec un grand soin.

Les Gloires de la France. — ***Jean Gerson, Chancelier de Notre-Dame et de l'Université de Paris,*** par M. R. THOMASSY, ancien élève de l'Ecole Royale des Chartes, membre du Comité central de la société de Géographie de Paris, etc. [1]

Faire l'histoire de Gerson, dont la vie se trouve mêlée à tout ce mouvement de décomposition et de réorganisation sociale compris entre le XIVe et le XVe siècle, c'était une difficulté. Faire cette histoire pour le peuple, c'est-à-dire mettre à la portée des masses des événements et des idées d'une nature souvent fort complexe et fort abstruite, c'était une difficulté plus grande encore. M. R. Thomassy est venu à bout de l'une comme de l'autre. L'histoire de Gerson, pour le fond des idées, est un livre qu'on peut et qu'on doit propager parmi le peuple lorsqu'on aime et respecte le peuple. On y trouve traitée avec science, réserve et sincérité, la question du grand schisme, cette pierre d'achoppement de tant de croyants. Les faits y sont l'objet d'une critique large et franche, mais l'autorité des principes est respectée. Ainsi les actes parfois révolutionnaires du concile de Constance se conçoivent en fait, mais ne se justifient pas en droit. La part de responsabilité qui revient à Gerson dans ces événements, sa conduite honnête, mais changeante, nous paraissent également définis avec sagacité et justesse, quoique avec indulgence; c'est la matière des chapitres II, III, IX, XI, XII et XIII de l'ouvrage. Les autres sont plus particulièrement consacrés à la biographie de Gerson, à l'histoire de la France d'alors, au tableau de la littérature et des mœurs à la même époque. Le chapitre VI, sur les développements de la langue vulgaire, et le chapître VII, sur l'état de la littérature, sont tous deux fort intéressants. Les ouvrages mystiques du chancelier de Notre-Dame sont appréciés avec non moins de soin. Il va sans dire que la grande question, tant agitée, *Gerson est-il l'auteur du livre de l'Imitation?* est abordée et fortement étudiée. L'historien toutefois ne prétend pas en donner la solution, mais cette solution lui échappe malgré lui : ses sympathies et ses raisons sont trop transparentes. Fixeront-elles les incertitudes? nous ne le pensons pas, mais nous reconnaissons que pour les esprits sérieux elles auront le mérite de bien préciser l'état de la question. Les esprits moins portés vers la science ne les saisiront pas aussi bien; et en général il est à craindre que les dissertations savantes, qui sont peut-être trop prodiguées dans ce court volume, ne paraissent nuire à l'intérêt du récit et à l'agrément du style. Cela serait facheux et certainement ne serait pas toujours juste.

LITTERATURE ET MÉLANGES.

Des Associations religieuses dans le Catholicisme, de leur esprit, de leur histoire et de leur avenir, par M. Ch. LENORMANT, membre de l'Institut [2].

Nous n'avons pas à rendre compte de ce grand travail qui a paru par articles détachés dans notre recueil. Encore moins nous conviendrait-il d'en faire l'éloge. Bornons-nous à dire qu'il est accompagné d'une préface, laquelle en facilite la lecture et l'intelligence.

The Monastic and Manufacturing Systems. A Londres, chez Pirneter. 1840.

C'est la thèse des associations religieuses soutenue par un protestant, c'est-à-dire une bonne cause défendue au moyen de preuves nécessairement incomplètes. Que l'on compare cet écrit, fort estimable d'ailleurs, avec les études analogues qui se publient aujourd'hui en France!

[1] Paris, Sagnier et Bray, 1 vol. in-12.

[2] Brochure in-8°. Paris, Waille, 1844.

Le Député père de famille, ou les Affaires impossibles; par un Bachelier ès-sciences [1].

Ce petit livre tient à la fois de l'histoire et du conte. Voici l'histoire :

Un riche négociant doit à sa fortune, moins qu'à sa réputation d'honnête homme sans doute, l'honneur insigne d'être nommé député. Il arrive donc à Paris avec les meilleures intentions du monde, mais sans trop de science, et, par exemple, sans la moindre idée arrêtée touchant la liberté d'enseignement. C'est égal! Il est libéral; il votera contre les *Jésuites*. Et, pour commencer, il a un fils déjà grand; il l'enverra au collége. Ce projet alarme sérieusement sa femme, qui, élevée par de bonnes religieuses, a puisé dans la foi la sagesse du cœur souvent bien préférable à la science. M. Léalle, c'est le nom de l'honorable, ne cèdera pas néanmoins; seulement il diffère. Mais voici que, pour éclairer son opinion et lui faire prendre un parti, se pressent les événements et les personnages. C'est d'abord un mauvais garnement d'écolier qui lui donne un bel échantillon de l'éducation universitaire. Or il n'est pas d'autre éducation légalement *possible*: cet élégant professeur, ce chef de division si habile, cet inspecteur général si grave, ils le lui prouvent péremptoirement. Ainsi, voilà qui est clair, l'homme jaloux de ses libertés, le député indépendant ne sera pas libre de faire élever son fils comme il le veut, comme il convient à sa raison et à sa conscience. Sa fille même, il ne pourra pas la confier aux dignes religieuses qui ont formé le cœur de sa femme. A tous ceux qui enseignent, hommes ou femmes, cloîtrés ou non, il faut des brevets, des grades, et surtout des gradués, dussent les exigences de ceux-ci obérer et finir par ruiner les institutions particulières. Cela est un peu fort, mais la loi est ainsi faite. *Impossible!* tel est le dernier mot de ce régime de liberté. Mais voici bien une autre histoire. Survient un bon vieux curé qui ose se mêler à la discussion, et qui, au nom de ses vieux auteurs et avec sa vieille logique, prouve qu'il n'est jamais impossible de modifier une loi mauvaise, et qu'ici particulièrement il suffirait de rentrer dans la Charte. Grande colère de l'inspecteur général et de ses illustres collègues; mais l'honnête député, qui n'y met pas de malice et qui prend la vérité d'où elle vient, reconnaît que pour cette fois la vérité est du côté de la robe noire, et il se déclare converti, tout à fait converti, car il accepte une *Imitation de Jésus-Christ* de la main du prêtre.

C'est, on le voit, le dénoûment qui fait le conte. Nous avons encore en France, grâce à Dieu! bien des familles chrétiennes; mais des députés qui se convertissent, c'est un peu plus rare. *Le Député père de famille* paraît s'adresser aux éligibles; nous le recommanderions plus volontiers aux électeurs, et surtout aux femmes des électeurs. Ce livre n'est pas un traité de politique; autrement nous ne le recommanderions pas aux dames. C'est un simple avertissement de saine raison et de bonne morale à l'adresse des mères de famille. Le cœur y parle au cœur, et dans un langage aimable et persuasif. L'auteur trouvera de l'écho.

Arnaldo da Brescia, tragedia di G. NICCOLINI; Marseille, 1843.

Cette pièce n'est pas italienne, en ce sens qu'elle n'est pas catholique. Ce sera, si on le veut, pour la doctrine, un écho affaibli de l'*Histoire des républiques italiennes*, de Sismondi, ou plutôt une intervention malheureuse en faveur d'un hérétique dont M. Cousin, chez nous, a tenté vainement de réhabiliter le maître. Mais, soit l'un, soit l'autre, *Arnaldo da Brescia* ne relèvera pas l'ouvrage de Sismondi de l'état de déconsidération où l'ont jeté ses propres excès [2], pas plus

[1] 1 vol. in-18. Paris, Waille, 1844.

[2] Voir l'excellente réfutation de Manzoni, *Osservazioni sulla morale cattolica*. Malheureusement nous n'avons pas de bonne traduction de cet ouvrage.

qu'il ne nous ramènera à la philosophie d'Abailard et de ses disciples. On pressent dès là les infidélités historiques. Arnaldo est le héros de la pièce; Adrien IV, un tyran à la solde de Barberousse; le malheureux cardinal Guido, un scélérat bien digne de servir d'acolyte au Pape, etc. Il faudrait de bien grandes beautés tragiques pour faire oublier des fautes aussi grossières. Malheureusement l'œuvre dramatique est sans portée. Est-ce un drame ou une tragédie qu'a voulu faire Niccolini? On ne sait. Pour la confusion de l'intrigue et l'exagération du pathétique, c'est un de nos drames modernes; pour la roideur des caractères et l'emphase du style, c'est une tragédie, une de nos tragédies de l'Empire. De quelque façon qu'on l'envisage, l'œuvre est indigne de l'illustre auteur de *Foscarini*. On ne peut pas même dire de la pièce ce que saint Bernard disait du personnage : *Tête de colombe, queue de scorpion!*

Lettres pour servir à l'éducation d'une jeune personne, par Mistress CHAPONE, traduites de l'anglais et précédées d'*une Introduction* par M. A. OZANAM [1].

Une femme jeune encore et déjà veuve possède l'expérience du cœur que donnent la solitude et le malheur; elle cherche à en communiquer les fruits à sa nièce, objet de ses plus chères affections. Telle est mistress Chapone, tel est le but de ses *Lettres*. Inspirées par une sollicitude éclairée, elles méritent d'être mises entre les mains de toutes les jeunes filles arrivées à l'âge de quinze à seize ans. La lecture en est facile et douce, il y règne partout un ton de bienveillance, de bonté, de sagesse, qui ôte aux conseils leur rigidité et les fait aimer. Depuis bien des années les *Lettres* de mistress Chapone jouissent en Angleterre d'une réputation populaire. Il nous semble qu'elles seront également appréciées en France. La connaissance approfondie du cœur humain, la piété tendre et éclairée qu'on y rencontre à chaque page font de ce petit livre un guide aimable autant qu'excellent.

La vie, les travaux et la conversion de Frédéric Hurter, ancien président du consistoire de Schaffouse, auteur de l'histoire du Pape Innocent III et du Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge; par A. DE SAINT-CHÉRON [2].

En publiant ce petit livre, le digne interprète et ami de Hurter n'a pas prétendu faire œuvre de science; il a écrit pour tout le monde. C'est, on le reconnaît, la plume du polémiste qui s'exerce sur un sujet pieux. Le fond de la brochure est occupé par un écrit de la main de Hurter, dans laquelle l'illustre converti expose les motifs de sa conversion. Mais M. de Saint-Chéron a encadré ce grave sujet dans une histoire rapide de la vie et des travaux du courageux écrivain. On y trouve toute une énumération fort intéressante des conversions célèbres qui ont eu lieu depuis cinquante ans; de plus, et comme autant de joyaux enchâssés, de belles pages empruntées aux plus grands écrivains catholiques; enfin, et c'est ce que nous aimons le moins à y voir, de vigoureuses sorties contre les universitaires : *Non erat hic locus.*

[1] Chez Waille, libraire-éditeur, rue Cassette, 6.

[2] Paris, Sagnier et Bray, 1 vol. in-12.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ LAÏQUE.

Une importante discussion a occupé, occupe encore le monde religieux et le monde politique. Ces débats ont pour objet tout ce qui touche le plus au cœur de l'homme, la liberté et la foi, les droits les plus inviolables de la conscience et de la famille. Le gouvernement a proposé ses vues, ses projets; il a trouvé d'habiles défenseurs. La liberté aussi a eu ses dignes organes; de hautes intelligences, de nobles cœurs ont pris la défense de sa cause. Aux accents de leur éloquence, les âmes se sont émues; une longue agitation s'est emparé de la France entière. Peu d'hommes ont voulu rester étrangers aux questions que soulèvent de si grands intérêts. Il est vrai qu'au milieu de ce trouble général et du choc des opinions contraires il est surgi des méfiances injustes, des passions aveugles; et, au langage de certains organes de la presse quotidienne, on se croirait transporté à ces jours d'égarement et de violence qui ont si tristement marqué certaines époques de notre histoire. Triste condition des choses humaines! le bien, lorsqu'il veut se réaliser, rencontre toujours des obstacles, et appelle cette fatale et habile réaction du mal, qui semble toujours prêt à l'étouffer et à le détruire.

La question qui a eu dans tous les esprits un retentissement si profond n'est pas encore résolue; les débats sont encore pendants. Ils vont bientôt se renouveler; l'agitation va recommencer et s'étendre encore; et peut-être que 1845 ne finira pas sans que la loi, qui doit assurer l'avenir du Christianisme en France ou compromettre son existence, ne soit votée par les pouvoirs de l'État.

Au milieu de ces graves circonstances, il est utile de recueillir les grands enseignements qui résultent des discussions et des faits consommés. Nous voudrions donc caractériser nettement l'état actuel de la discussion, et mettre nos faibles efforts au service de la cause sacrée de la liberté.

Dans cet examen, nous espérons ne jamais sortir de ce calme et de cette modération alliés naturels d'une cause juste et sainte. Nous n'aurons pas besoin de nous représenter sans cesse nos adversaires comme des tyrans hypocrites qui nous préparent des fers au nom de la liberté. Il vaut mieux estimer ceux avec qui on discute. Nous ferons donc la part de la faiblesse de l'homme, des préjugés du temps, et enfin des graves difficultés inhérentes à la question même qu'il s'agit de vider.

La question de l'enseignement se rattache à la question générale des rapports des libertés individuelles avec les droits de l'Etat, de la société laïque ou temporelle avec la société spirituelle. C'est dans une idée nette et juste de ces rapports, tels qu'ils résultent de la nature des choses, de l'histoire et des faits accomplis, que le problème à résoudre peut trouver une solution évidente et dernière. Nous nous efforcerons donc de prendre les choses d'un peu haut, parce que là est le seul moyen d'éclairer véritablement ce sujet.

Le Christianisme, lorsqu'il régnait sur les esprits, avait réalisé dans la société une magnifique unité. Ses doctrines, son dogme, universellement acceptés, étaient la lumière et la règle de la pensée. Expression vivante de la société, l'Etat aussi avait sa base profonde dans le dogme, et faisait passer les idées chrétiennes dans ses lois et ses institutions. L'Eglise et l'Etat étaient unis et vivaient d'une vie commune. De grands avantages résultaient pour l'un et pour l'autre de cette union intime. L'Etat n'était pas seulement une force humaine qui commandait au nom de l'intérêt général et commun; il était le ministre de Dieu pour réaliser le bien. Sa majesté était plus auguste, son autorité plus sainte, son action plus facile. De son côté, l'Eglise avait sa place dans la cité et dans l'Etat; ses lois recevaient la sanction de la force publique; elle s'appuyait sur le bras séculier, selon l'expression consacrée. Ainsi, la société humaine, dans son ensemble, était un temple vivant dédié au nom du Tout-Puissant. Cet ordre était rationnel; il était grand; il était beau. Cependant, comme toutes les choses humaines, il

avait ses imperfections, ses inconvénients. Jamais il n'a été complétement réalisé; souvent il a été faussé par des passions humaines, des intérêts humains; enfin, au milieu de cette action simultanée et concentrique de toutes les forces religieuses et sociales, la liberté de l'esprit humain et de la conscience pouvait être souvent froissée et méconnue.

Tant que la foi des masses resta intacte, cet ordre se maintint dans ses bases générales; mais lorsque l'incrédulité, le scepticisme et l'indifférence eurent ébranlé l'empire des croyances; lorsque, aux sectes religieuses, se furent jointes les sectes philosophiques; lorsque le principe éminemment rationnel et chrétien de l'indépendance de la pensée et de la conscience à l'égard de la force matérielle fut passé dans les esprits, alors de nouveaux besoins se firent sentir; la nécessité d'une constitution morale nouvelle de la société fut évidente à tous. Mais les transformations sociales ne s'opèrent que lentement et à l'aide des siècles. Il a fallu au génie français, si vif à la conception, si prompt à l'œuvre, un demi-siècle pour poser nettement les principes sur lesquels doit s'élever l'édifice social de l'avenir, et encore ne l'ont-ils été que d'une manière incomplète. Sans doute le principe de la liberté spirituelle avait été reconnu par l'Assemblée constituante, par l'Empire et par la Restauration; mais on recula toujours devant toutes les applications de ce principe; toujours on voulut réglementer et administrer plus ou moins la pensée, la conscience, la religion. La Charte de 1830 a le mérite incontestable d'avoir posé d'une manière plus explicite et plus complète qu'aucune des constitutions antérieures les grands principes des libertés de l'esprit. La liberté de la pensée, de la conscience et des cultes, la liberté de la presse et celle de l'enseignement ont été reconnues comme des droits sacrés et imprescriptibles de l'homme et du citoyen, comme les bases morales de la société nouvelle. En effaçant de la constitution française la religion de l'État, la nouvelle Charte a détruit les derniers vestiges de l'ordre ancien et placé hors de toute atteinte le principe de liberté. La constitution de 1830 est donc la base légale des droits sacrés de l'intelligence et de l'âme, le point d'où il faut partir pour définir les rapports nouveaux qui doivent s'établir entre l'individu et l'Etat, entre la société laïque et les sociétés religieuses.

Le principe fondamental de la législation appelée à préparer

une société nouvelle est l'incompétence absolue de l'État en matière de doctrines. De là les libertés de la pensée, de la conscience, des cultes, de l'enseignement. L'âme humaine est émancipée de toute autorité civile et politique ; elle est aux yeux de l'Etat un sanctuaire fermé, où il n'a pas le droit de pénétrer. Les mystères de ce sanctuaire, toutes les relations de l'âme avec la science, avec la vérité, avec Dieu, sont soustraits à son empire. Que l'État admette un seul principe métaphysique et moral ; qu'il fasse sienne, qu'il érige en loi une seule des doctrines qui partagent l'assentiment des hommes et qui deviennent le principe de la vie de l'âme ; dès lors il viole l'indépendance de la pensée, et détruit la base sur laquelle est constitué aujourd'hui l'ordre moral. Rien n'est plus clair, l'État n'a pas et ne peut pas avoir de doctrine.

Mais, s'il en est ainsi, l'Etat abdique nécessairement le gouvernement de l'intelligence. L'intelligence, qui ne vit que de vérités et de doctrines, n'a rien à demander à l'État, rien à recevoir de lui. L'impulsion, la direction de l'Etat ne sont plus concevables, plus possibles ; l'intelligence et l'âme sont abandonnées à elles-mêmes et à Dieu.

Ici nous devons aller au-devant d'une objection que font certains philosophes qui voudraient conserver encore à l'Etat la direction et le gouvernement de l'intelligence. Les principes fondamentaux de notre législation politique et civile, disent-ils, sont l'œuvre des siècles et de la pensée humaine. Le législateur a transporté dans les lois certaines doctrines philosophiques et religieuses ; et ces lois ne sont que l'expression même de ces doctrines. Il est donc faux de dire que l'Etat n'a pas de doctrine ; il a ses idées, ses doctrines civiles. Dire le contraire, c'est ſaire injure à la raison humaine et au bon sens public.

Nous reconnaissons que les lois ne sont que l'application de certaines doctrines philosophiques, et même de plusieurs doctrines chrétiennes. Oui, la raison et le Christianisme sont passés jusqu'à un certain degré dans nos lois, se sont transfusés dans notre législation. Ainsi le principe de liberté n'est autre chose que l'idée même de la dignité humaine. Le principe d'égalité est une transformation du dogme chrétien de l'unité humaine et de la fraternité. La loi de justice, qui constitue le droit civil, suppose les notions de la liberté morale et de l'ordre éternel, qui se lient elles-mêmes à l'idée chrétienne de Dieu. Mais s'en-

suit-il de là que, tout en admettant ces principes, l'Etat sanctionne de son autorité les doctrines dont ils sont l'application? Non; ou bien il faut renverser tout notre système politique. Tous les Français sans doute professent le dogme politique de l'égalité et de la liberté, et le regardent comme la plus précieuse conquête de tant d'années de révolutions. Mais sont-ils obligés de professer également le dogme de l'unité et de la consanguinité de la race humaine dont le principe politique est la traduction? Tous les Français reconnaissent dans le Code civil une règle pleine de raison appliquée aux rapports civils et aux transactions civiles. Mais sont-ils obligés d'admettre la notion de la liberté morale, sans laquelle cependant il n'y a pas de justice possible? Sont-ils tenus de professer le dogme chrétien ou même rationnel de Dieu, sans lequel cependant la liberté et la moralité ne sont pas concevables? Si l'athéisme est proscrit de nos écoles, n'y a-t-il pas des maîtres, n'y a-t-il pas des écrivains qui cherchent une notion de Dieu plus parfaite que celle qui résulte du dogme chrétien? L'Etat leur conteste-t-il cette liberté?

Il faut donc reconnaître que, quoique les principes de notre législation soient en effet une application des doctrines philosophiques et chrétiennes, ces doctrines cependant ne sont pas des lois de l'Etat. L'Etat prend ses doctrines comme des *faits;* il s'en sert comme d'une base pour élever toute sa législation, mais sans jamais sortir du fait. Il voit certaines idées, certaines notions obtenir l'assentiment universel. Elles lui paraissent propres à fonder le bonheur public et privé, à régler les rapports de l'Etat avec les citoyens et des citoyens entre eux. Il les adopte, mais sans aller au delà du fait, et en restant toujours parfaitement étranger aux doctrines en elles-mêmes. Il est donc certain que l'Etat n'a pas et ne peut pas avoir de doctrines métaphysiques et morales.

Les principes politiques et civils, adoptés également par toutes les croyances et par toutes les opinions, forment la plus haute unité nationale possible aujourd'hui. Mais cette unité est une unité purement politique et civile, et non point une unité doctrinale, comme certains philosophes et certains publicistes voudraient la présenter.

Tel est notre ordre social dans son principe. Ce principe est-il bon? est-il légitime? Nous ne craignons pas de le dire, nous

l'affirmons avec une conviction profonde, inébranlable : ce principe est bon, il est légitime. Nous y voyons d'abord l'application même du principe que le Christianisme a mis trois siècles à faire triompher dans le monde, du principe pour lequel des milliers de martyrs ont sacrifié leur vie, et versé sur la terre le sang le plus pur et le plus généreux. Oui, la force purement matérielle, lorsqu'elle veut s'introduire dans le sanctuaire de l'âme, lorsqu'elle veut commander à la raison et à la conscience et courber ces facultés diverses sous son joug, est injuste, odieuse, impie. Le principe de la liberté, de l'indépendance de la raison et de la conscience, a été et sera toujours le boulevard de la raison et de la religion contre les entreprises d'un pouvoir aveugle et tyrannique. Il faut donc applaudir à la législation qui consacre ce principe et en fait son fondement principal.

Nous voyons encore, dans la législation que nous venons d'esquisser, une transaction nécessaire et bienfaisante, parfaitement en harmonie avec l'état d'une société divisée de croyances, fractionnée en mille opinions contraires, et dépourvue de toute unité religieuse. Au sein d'une glorieuse unité nationale, qui, rapprochant les individus, dissipant les préjugés et les haines séculaires, dispose les opinions les plus contraires à mieux s'apprécier, à mieux se comprendre, pour arriver un jour à une pacification dernière ; sous un pouvoir protecteur des droits de tous, les doctrines sont laissées à elles-mêmes, à leur action naturelle et nécessaire sur la raison et la conscience. Une lutte pacifique et bienveillante doit seule décider de leur sort et de leur avenir. Ce qui se faisait par l'autorité se fera désormais par la liberté. La justice, la dignité humaine y gagneront, et la paix publique ne cessera de répandre ses bienfaits dans la société.

Ainsi l'ordre social nouveau possède une bonté absolue et une bonté relative que nous reconnaissons et que nous aimons.

Cette société, émancipée et troublée dans ses pensées et dans ses croyances, ne nous présente pas sans doute la majestueuse et calme unité d'une société qui se repose dans la vérité. Elle ne porte pas sur son front le sceau auguste des choses divines. Il y a entre elle et une société parfaite la différence qui se trouve entre la maison et le temple. Cependant, dans cet état d'imperfection, cette société peut être puissante, parce qu'elle s'appuie sur la justice et la raison ; et même elle sera féconde, si son principe lui est toujours sacré.

L'opinion que nous émettons ici sur la bonté de l'ordre social actuel, quoiqu'il ne soit pas l'ordre social catholique, ne nous paraît pas contraire à la doctrine de la célèbre Encyclique du Pape Grégoire XVI. Parmi plusieurs autres erreurs, le souverain Pontife condamne l'*indifférentisme*, c'est-à-dire ce système qui ne voit dans les religions que des institutions humaines toutes également indifférentes, toutes également bonnes, et capables d'opérer le salut de l'homme. Cette théorie religieuse, qui est la négation la plus absolue de toute religion divine, enfante une théorie sociale basée sur la liberté la plus absolue de la pensée, de la conscience, des cultes et de la presse. Le souverain Pontife, en condamnant l'*indifférentisme*, devait aussi condamner l'application sociale de cette malheureuse doctrine. Il prononce donc un blâme sévère sur toutes ces libertés, en tant qu'elles découlent du principe de l'indifférentisme et favorisent cette funeste erreur[1].

Mais notre législation, nos libertés individuelles sont-elles basées sur l'indifférentisme et l'athéisme légal? Si un peuple écrivait l'athéisme dans ses lois, s'il voulait appuyer sur ce fondement sa constitution politique, il offrirait au monde un lamentable spectacle et mériterait d'être mis au ban de l'humanité. Notre législation n'est point athée ni indifférente en religion; elle est incompétente. L'Etat, n'ayant pas de doctrines par lui-même et trouvant une société divisée de croyances, renonce à toute contrainte sur les consciences, les laisse à elles-mêmes, à la vérité, et à Dieu. Il abdique une tutelle intellectuelle désormais impossible, pour se renfermer dans la direction et l'administration des intérêts généraux. Cet ordre social, juste en soi, puisque la force par elle-même ne possède pas des droits sur la conscience, est le seul réalisable parmi nous. Le blâme de l'Encyclique ne peut pas tomber sur un ordre social qui n'est pas celui qu'elle proscrit ; il ne peut pas tomber sur un ordre social purement temporel et placé hors du domaine de l'Église. Enfin, une dernière preuve que le Pape Grégoire XVI n'a pas voulu blâmer nos institutions se trouve dans le serment que les évêques français, avant leur sacre, prêtent à la Charte. Si la con-

[1] « *Atque ex hoc putidissimo indifferentismi fonte* absurda illa fluit et erronea sententia seu potius deliramentum, asserendam esse ac vindicandam cuilibet *libertatem conscientiæ. Cui quidem pestilentissimo errori* viam sternit plena illa, atque immoderata *libertas opinionum... Huc spectat* deterrima illa, ac nunquam satis exsacranda et detestabilis, *libertas artis librariæ ad scripta quælibet* edenda in vulgus.

stitution française était contraire aux doctrines de l'Église, ce serment serait illicite et criminel.

Nous pouvons donc accepter les libertés individuelles, non pas seulement comme un simple fait que nous subissons, comme un droit dont nous voulons revendiquer notre part sans le consacrer par notre adhésion; mais encore comme les seules conditions possibles aujourd'hui de l'ordre moral, comme les seuls moyens d'assurer à l'Eglise sa liberté et son influence régulière, comme des droits de la conscience naturellement indépendante d'une autorité purement humaine. Ces libertés étant donc bonnes et légitimes, notre amour pour elles, notre dévouement à la constitution doivent être sincères et profonds. Et, s'il était donné un jour aux catholiques d'exercer quelque part d'influence sur les affaires, bien loin de se montrer hostiles aux libertés individuelles, ils devraient, à l'exemple d'une nation voisine, se porter comme leurs défenseurs les plus intrépides, comme leurs propagateurs les plus zélés.

L'ordre social dont nous venons de constater la base ne sera pas sans doute l'état définitif de la société en France. Les transformations sociales sont nombreuses et rapides parmi nous. Qui pourrait les prévoir et en assigner les caractères? Mais, du moins, le principe de liberté devra toujours rester sacré pour tous les partis; et si l'Eglise arrivait, par la liberté, à rétablir dans les esprits la vérité et l'unité, pourrait-elle chercher un autre moyen de conserver les fruits de la liberté que la liberté elle-même?

Nous venons d'étudier l'État dans son rapport avec les libertés individuelles; envisageons maintenant ses relations avec les sociétés religieuses.

La société laïque, la société émancipée du dogme ecclésiastique, nous présente l'exercice et l'application de la raison et des facultés humaines dans un ordre purement humain. Les sciences, les arts, la politique, l'amélioration progressive de la condition terrestre de l'humanité forment son domaine spécial, et ce domaine est grand. Mais ce domaine ne renferme pas l'homme tout entier; la plus noble partie de l'être humain est placée hors de lui. Outre les besoins physiques, rationnels et sociaux, il y a les besoins plus élevés de l'âme qui cherche le complément définitif et suprême de toutes ses facultés, et qui ne peut le trouver que dans la possession même de l'infini,

de Dieu. Les religions, les philosophies diverses se présentent comme autant de moyens pour conduire l'homme à cette fin sublime, comme autant de moyens propres à satisfaire les plus hautes aspirations de sa nature. Ici nous ne nous occuperons que d'une seule religion, la religion catholique ; d'une seule philosophie, la philosophie chrétienne. Toutefois, nous reconnaissons et proclamons que ce que nous allons établir touchant les rapports de la société catholique avec l'État, ou la société laïque, s'applique aussi aux autres sociétés religieuses et même purement philosophiques, s'il en existe, et que toutes ces sociétés ont les mêmes droits à revendiquer que nous.

Nous parlons, qu'on veuille bien le remarquer, des sociétés religieuses, et non pas des individus. En effet, quoique le droit d'association ne soit point inscrit dans la Charte, quoique ce droit vivificateur de tous les autres droits soit encore une conquête réservée à l'avenir, cependant l'État doit reconnaître, et reconnaît en effet, les sociétés religieuses. Il ne voit pas seulement des catholiques, des calvinistes, des luthériens, des juifs; il voit des Églises catholique, calviniste, luthérienne, juive. Et ceci est immense, car la société laïque ou l'État se trouve ainsi de droit et de fait placée vis-à-vis d'autres sociétés spirituelles distinctes entièrement d'elle. Le caractère fondamental de notre société ne réside donc pas, comme le veut M. Guizot [1], dans les pouvoirs publics d'une part, dans les libertés individuelles de l'autre. Outre les libertés individuelles, il y a les libertés et les droits des sociétés religieuses. Ces sociétés sont un organisme vivant très-distinct de l'individu ; elles ont droit à se développer, à vivre de leur vie propre. L'assertion de M. Guizot est donc une hérésie constitutionnelle; et s'il était permis de rayer d'un trait de plume les droits des sociétés religieuses, si la société se réduisait aux pouvoirs publics et aux libertés individuelles, s'il n'y avait plus en France de société spirituelle, notre patrie offrirait au monde le plus étrange des phénomènes moraux, le plus effroyable des spectacles.

Qu'on ne vienne pas nous objecter que, reconnaître des sociétés spirituelles avec leurs droits, c'est reconnaître un État dans l'État. N'avons-nous pas établi, n'est-il pas même universellement reconnu que la pensée et la conscience sont hors du domaine de l'État, que l'État a abdiqué l'empire de la pen-

[1] Discours à la Chambre des Pairs, séance du 9 mai 1844.

sée et de la conscience? Or, la pensée, la conscience forment le domaine propre et exclusif des religions. Lors donc qu'elles se tiennent sur ce terrain qui n'appartient point à l'État, elles ne peuvent empiéter sur lui et blesser aucun de ses droits.

L'État laïque se trouve donc en présence non-seulement des individus et de leurs droits, mais encore de la société religieuse et de ses droits. Quelle est leur position respective?

On parle beaucoup aujourd'hui de la séparation de l'Église et de l'Etat; et on a raison si, par cette séparation, on entend l'abolition des rapports actuels qui existent entre eux. Vestiges d'un passé évanoui sans retour, ces rapports sont en contradiction flagrante avec la base essentielle de notre société. Cette base, nous l'avons vu, est la liberté de la pensée et de la conscience, l'incompétence de l'Etat en matière de doctrine. Sous l'empire de ce droit public, l'Etat ne peut plus réglementer la conscience, administrer la religion, entraver l'action de l'Eglise; il lui doit une liberté entière dans son domaine spécial. Or, il n'en est pas ainsi de fait, et nous n'avons pas besoin de le prouver longuement.

Sans entrer ici dans l'exposé des lois restrictives de la liberté de l'Eglise, et dans le détail infini des empiétements législatifs et administratifs, qu'il nous suffise de rappeler que l'Eglise reçoit ses pasteurs de la main d'un pouvoir indifférent et qui pourrait être hostile. Gênés dans leurs rapports avec leur chef suprême, ces pasteurs ne possèdent pas légalement le droit inhérent à l'épiscopat de se réunir en conciles, pour pourvoir à tous les besoins de l'Eglise. Cependant le conseil, la délibération commune, le concert dans l'action ont toujours été la condition première de la vie de l'Eglise. Aussi cette vie, comprimée dans sa source par la main du pouvoir, ne coule plus large et abondante; l'Eglise ne semble plus posséder cette sève divine qui, rajeunissant sans cesse ses institutions et les adaptant aux temps et aux mœurs nouvelles, les rend véritablement fécondes.

Les rapports actuels, faux et menteurs, puisqu'ils sont en contradiction avec la loi fondamentale, sont donc funestes à l'Eglise; mais ils le sont aussi à l'Etat. L'Etat, en retenant un pouvoir qui ne lui appartient plus, semble vouloir faire de l'Eglise un instrument de gouvernement, un moyen de police. Il l'abaisse, il l'humilie. Mais une Eglise abaissée est une Eglise

impuissante, et qui ne peut contribuer à l'ordre et au bonheur public que d'une manière insuffisante.

Nous croyons donc que les rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat doivent être progressivement modifiés dans le sens de la liberté, jusqu'à ce qu'on arrive au moment de leur abolition complète. Nul ne respecte plus que nous les lois civiles et canoniques qui règlent aujourd'hui ces rapports; mais ces lois elles-mêmes nous donnent le droit de les discuter.

L'abolition des rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat, en changeant profondément leur situation respective, n'amènera pas cependant une séparation absolue qui n'est pas possible. L'Eglise et l'Etat s'uniront au contraire de nouveau dans la liberté. Indépendants l'un de l'autre, libres dans leur action, s'aidant mutuellement, ils accompliront leur mission respective, l'un en faisant régner sur la terre l'ordre et la liberté, l'autre en élevant les hommes à Dieu, et en donnant aux âmes l'aliment que réclament les besoins élevés de notre nature.

Nous venons de caractériser la situation générale de l'Église et de l'État, et de prouver que le rapport qui doit les unir est, sinon en fait, du moins en droit, un rapport de liberté réciproque. Une question du plus haut intérêt se présente ici : l'Église et l'État, depuis la révolution de 1830, ont-ils accepté franchement ce principe de liberté qui leur est imposé par la raison moderne et par la constitution, ce principe de liberté dans lequel seul ils peuvent s'unir de nouveau pour accomplir leur grande et sainte mission?

Parlons d'abord de l'Église. Il faut l'avouer, le clergé n'a pas d'abord compris la situation nouvelle que lui faisaient les événements; il a assisté à une des plus étonnantes transformations dont l'histoire témoigne, sans se rendre bien compte des faits qu'il avait sous les yeux. Mais, pour être juste envers lui, il faut dire que tout se réunissait, sa foi et ses intérêts, le passé et le présent, pour lui dérober la véritable portée des événements graves qui s'accomplissaient. La liberté moderne, fille d'une raison qui, pour mieux s'émanciper, avait cru devoir faire divorce avec la foi, s'est présentée d'abord comme hostile au Christianisme. Au nom de cette liberté, des hommes coupables, qui en foulaient aux pieds tous les droits, ont voulu détruire le Christianisme, et il leur a été donné de prévaloir contre l'Eglise, de renverser son antique établissement, de proscrire et de tuer ses

fidèles ministres. Cette inauguration de la liberté dans le monde moderne ne pouvait pas lui attirer l'affection du clergé. Ami de l'ordre par nature et par devoir, le clergé, d'ailleurs, se trouvait naturellement du côté du pouvoir, et, par l'influence de son éducation politique, il ne concevait guère que le pouvoir absolu. Lorsqu'aux saturnales d'une sanglante anarchie eurent succédé d'abord la réaction de l'ordre, et ensuite celle d'une liberté sage et légale, le clergé, par l'effet des causes que nous venons d'énumérer, se trouva toujours plutôt du côté du pouvoir que de celui de la liberté, et chercha à s'appuyer plutôt sur le pouvoir que sur la liberté. Telle fut sa position sous l'Empire et sous la Restauration. Cet esprit politique amassa sur la tête du clergé une immense impopularité qui, après 1830, aurait pu compromettre gravement le sort de l'Eglise en France. Il était évident à tous que le clergé marchait dans des voies qui n'étaient pas celles de la nation, et tendait de plus en plus à se séparer d'elle ; cette direction aboutissait à des abîmes.

Mais la Providence n'a point abandonné l'Eglise de France. Depuis un demi-siècle le vent de Dieu pousse le vaisseau de l'Église vers la terre de la liberté, parce que c'est sur ce sol que doivent s'accomplir désormais les destinées des nations. A l'alliance de l'Eglise avec le pouvoir doit succéder une alliance nouvelle de l'Église avec la liberté, et, par la liberté, avec le pouvoir lui-même. Pour que le clergé devienne l'instrument de cette alliance, son éducation politique est à recommencer. Dieu se charge lui-même de présider à cette éducation nouvelle, qui sera dure, parce qu'elle doit être forte, et capable d'élever le clergé à la sublime mission que l'avenir lui réserve. A nos yeux, la question de l'enseignement est la première phase de cette éducation providentielle ; le clergé vient de s'initier à la vie politique et de nouer avec la liberté cette alliance féconde, condition aujourd'hui de tout bien et de tout progrès.

Voici comment s'est produit ce grand fait. Un pouvoir qui a abdiqué nécessairement le gouvernement de l'intelligence tenait dans ses mains, depuis bientôt quinze ans, malgré les promesses solennelles de la Charte, le monopole de l'instruction et de l'éducation. Expression d'une société divisée de croyance et sceptique au fond, ce pouvoir est indifférent en matière de religion et même un peu sceptique. Le corps constitué qui est chargé de représenter l'État dans la fonction de l'enseigne-

ment, et à qui il en a confié le monopole, ne doit et ne peut être que l'image du pouvoir lui-même et de la société. Il doit donc être généralement indifférent et sceptique en matière religieuse. Mais dès lors il est impuissant à donner une véritable éducation chrétienne ; il ne peut y en avoir dans la généralité de ses écoles qu'un simulacre trompeur. Cependant la foi dépérissait dans les jeunes générations élevées à l'école du monopole, et l'avenir du Christianisme en France se trouvait compromis. Gardiens naturels de cette foi dépérissante, les évêques ont ouvert les yeux sur ses périls. Ils ont dû élever la voix pour les signaler aux pères de famille catholiques.

Il ne suffisait pas de signaler le mal : il fallait en demander, en assigner le remède. Le remède se trouvait sans doute dans une éducation chrétienne. Mais comment obtenir une éducation chrétienne? On ne pouvait demander au pouvoir, sans lui imposer la violation du pacte fondamental, c'est-à-dire sans lui imposer un suicide, de donner à la France une éducation catholique. Grâces à Dieu, la liberté d'enseignement, corollaire rigoureux, nécessaire, de la liberté de conscience et de la liberté des cultes, la liberté d'enseignement, dis-je, était inscrite dans la Charte. On a enfin compris que la liberté ferait ce que le pouvoir ne pouvait plus faire ; que la liberté donnerait à la France la possibilité et la réalité d'une éducation vraiment chrétienne et catholique pour les chrétiens et les catholiques ; et on a invoqué la liberté. L'épiscopat tout entier s'est levé comme un seul homme pour revendiquer les droits des citoyens, les droits des pères, les droits des enfants ; et un grand spectacle, un magnifique exemple ont été donnés à la France et au monde chrétien.

Une ère nouvelle s'est donc ouverte devant l'Église de France. Entrée dans la vie politique, revendiquant les droits constitutionnels, l'Église est sur la voie où elle trouvera le redressement de tout ce qu'il y a de faux, de trompeur et de funeste, et pour elle et pour l'État, dans les rapports actuels qui existent entre eux. Elle obtiendra la liberté pleine de son action, de ses développements, de ses institutions. Elle ressaisira le droit, mais le droit libre et reconnu spontanément par tous, d'être encore l'éducatrice du genre humain. Alliée des peuples et épousant leur sainte cause, elle verra revenir à elle les populations qui l'abandonnent.

Telle est l'immense portée des événements qui se déroulent tous les jours à nos yeux. Ils ont la vue bien courte ceux qui ne voient ici qu'une question de Jésuites, que la question de savoir si on confiera quatre ou cinq colléges à quelques bons et vénérables religieux indignement outragés en ce moment par la presse, et qui se doutent à peine du bruit et du scandale que fait leur nom par le monde.

Dans la voie nouvelle où il s'engage, le clergé ne doit se laisser abattre par aucun des obstacles qui surgissent. Le plus redoutable de tous ces obstacles est peut-être l'accueil même qui vient d'être fait par le siècle entier au cri de liberté parti des rangs de l'Eglise. On n'a voulu y voir qu'un calcul habile pour ressaisir une domination qui échappe. Alors les haines se sont réveillées ; les préjugés voltairiens, les passions voltairiennes se sont armées, et ont ouvert contre l'Eglise une véritable campagne. Nous savons les graves dangers que cette habile stratégie fait courir à l'Eglise dans ce moment ; et, si l'anarchie renaissait, nous croyons que l'Eglise serait encore exposée aux fureurs d'un peuple égaré par une presse coupable. Mais ne nous exagérons pas la portée de ces périls. Au fond, c'est toujours l'intelligence, et non d'aveugles passions, qui mène le monde. Les hommes éclairés et sérieux ne croiront jamais aujourd'hui à un retour de la domination politique du clergé. Cette crainte n'est pas plus sérieuse que celle de la résurrection des droits féodaux. Il n'y a qu'une influence possible aujourd'hui pour le clergé : celle des lumières et des vertus. Le sacerdoce le sait, et il n'en veut pas d'autre. Une domination exclusive serait sa ruine, et amènerait infailliblement dans un demi-siècle l'abolition complète de la foi en France. Lors donc que l'intérêt du clergé est conforme à son devoir, de quel droit suppose-t-on d'odieux et d'absurdes calculs ? Sans motif réel, les passions factices, que souffle de tout côté une presse exploitant le scandale, se consumeront elles-mêmes ; ou bien on les verra tomber devant les explications franches, les protestations réitérées du clergé, et surtout devant la constance de ses efforts vers la liberté. Alors une réconciliation s'opérera entre l'Eglise et le siècle, n'en doutons pas ; et, quelque jour, le clergé et la nation seront étonnés de se trouver si près l'un de l'autre lorsque encore ils se croyaient si éloignés.

Le déplorable malentendu qui retarde cet heureux moment

a pu avoir sa cause, pour un grand nombre d'hommes sincères, dans la manière quelquefois peu habile dont les questions qui agitent aujourd'hui les esprits ont été posées, dans l'ardeur un peu violente quelquefois qui s'est mêlée à ces débats. Tant il est vrai que les nobles et généreux défenseurs des droits de l'Eglise doivent mettre dans leurs paroles la plus grande circonspection, afin de ne pas retarder le triomphe du bien.

Malgré tout le bruit qui s'est fait et qui se fera encore, malgré les honteuses faiblesses du pouvoir, nous croyons que la position du clergé s'améliore ; la lutte décuplera ses forces ; et par les gages qu'il va donner à cette liberté, qui un jour sera sa libératrice, il se rapprochera de la nation. Tout homme intelligent doit applaudir à cette transformation politique, lente, mais infaillible, et voir au delà des misères du moment.

Nous venons d'étudier le clergé dans ses rapports avec le principe fondamental de la constitution française ; nous devons maintenant étudier l'Etat, ou plutôt le gouvernement, sous ce même point de vue. Le devoir rigoureux du gouvernement est sans doute de maintenir et de développer le principe de liberté, en le conciliant avec l'ordre. Si donc il existe dans la législation des institutions contraires aux libertés individuelles et aux droits des sociétés religieuses, le gouvernement doit modifier progressivement, dans le sens de la liberté, ces institutions. Nous allons le voir à l'œuvre dans la question de l'enseignement, dont nous venons d'étudier la face purement ecclésiastique.

Avant d'examiner le projet de loi, qu'il nous soit permis de faire quelques courtes réflexions sur les contradictions dans lesquelles sont tombés les plus illustres orateurs qui ont pris sa défense. « En matière d'enseignement, dit M. le duc de Broglie dans son rapport[1], si l'Etat intervient, ce n'est point à titre de souverain ; c'est à titre de protecteur et de guide ; il n'intervient qu'à défaut des familles. » Ces nobles paroles renferment certainement le principe de la liberté d'enseignement, et cependant M. de Broglie propose une série d'amendements qui ont pour but de mettre tant d'entraves à l'exercice de cette liberté, reconnue en principe, qu'elle en devient illusoire, comme nous le prouverons bientôt.

Dans un célèbre discours, M. Guizot[2] déclare qu'un des pre-

[1] Chambre des Pairs, séance du 12 avril 1844.
[2] Chambre des Pairs, séance du 25 avril.

miers devoirs du gouvernement est de maintenir *ce grand principe de la liberté de la pensée et de la conscience qui est la base de notre état social*. La logique vous dit sur-le-champ que le moyen le plus efficace de maintenir le grand principe de la liberté de la pensée et de la conscience est d'affranchir l'enseignement. Mais M. Guizot ne conclut pas ainsi, et il appuie de l'autorité de sa haute raison et de sa parole éloquente un projet de loi restrictif de cette liberté, un projet de loi qui ne fait guère qu'*affranchir en principe* l'enseignement, et qui, selon son propre aveu, ne peut fonder qu'une loi transitoire [1].

M. Thiers lui-même, quoiqu'il s'efforce d'atténuer, d'amoindrir le principe de la liberté d'enseignement, quoiqu'il n'y voie guère qu'une concession de l'Etat aux exigences paternelles et à l'esprit du temps, ne nie pas le droit. Il annonce même l'intention sérieuse de le constituer, tout en rendant son exercice à peu près impossible.

Nous ne connaissons qu'un seul homme qui se soit déclaré franchement l'adversaire de la liberté d'enseignement, et cet homme est M. Cousin. L'illustre philosophe nie hardiment la liberté d'enseignement comme droit naturel. La liberté de conscience, la liberté des cultes sont à ses yeux des droits naturels; et la liberté d'enseignement, condition essentielle de l'une et de l'autre, ne l'est pas! M. Cousin raisonne comme s'il ne s'était passé aucun événement nouveau dans le monde politique depuis cinquante ans. La France d'aujourd'hui est pour lui la France de Philippe-le-Bel et de Henri IV. Il fonde le droit exclusif du pouvoir, qui s'exerce aujourd'hui sous la forme de l'autorisation préalable, sur les décrets de ces princes, et ne tient aucun compte du droit public nouveau qui régit la société actuelle. Selon M. Cousin, les promesses de la Charte seront accomplies, et la liberté d'enseignement sera complète, lorsque les pensions universitaires ne seront plus tenues d'envoyer leurs élèves aux cours des colléges. Ces assertions ne nous paraissent pas sérieuses. Aussi, pour l'honneur des principes constitutionnels, il faut dire que M. Cousin a été seul de son avis [2].

Les contradictions choquantes dans lesquelles sont tombés les hommes éminents qui se sont faits les défenseurs du projet de loi me paraissent tenir, il faut bien le dire, à la peur de la

[1] Chambre des Pairs, séance du 25 mai.
[2] Chambre des Pairs, séance du 21 avril.

liberté. M. Rossi s'est plu à faire un tableau effrayant des dangers que ferait courir aux mœurs publiques, aux études, à l'Etat lui-même, la liberté de l'enseignement dégagée de mesures préventives. Sans doute on peut abuser de la liberté d'enseignement comme on abuse de toutes les libertés ; mais avec la surveillance de l'Etat, et sous l'autorité paternelle, dont la sollicitude pour l'enfance est la meilleure de toutes les garanties, la liberté d'enseignement est la moins dangereuse de toutes. Quels reproches a-t-on jamais faits à la liberté d'enseignement dans les pays où elle règne, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Belgique? Au contraire, par l'ardente concurrence qu'elle établira, la liberté servira puissamment les intérêts des lettres, des sciences et des mœurs. Devant ces avantages, les inconvénients, s'il en reste, s'évanouissent.

Passons à l'étude du projet de loi; c'est là que nous allons trouver la pensée du gouvernement, et il nous sera donné de juger s'il remplit ou non sa mission initiatrice de liberté.

Au fond et de l'aveu universel, le projet ministériel ne diffère pas essentiellement ni du projet amendé par la Chambre des Pairs, ni de celui que propose la commission de la Chambre des Députés. Avec diverses modifications, c'est le même esprit politique qui inspire tous ces projets. Cet esprit, qui résulte non-seulement du texte de la loi projetée, mais des rapports et des discussions auxquelles elle a donné lieu, est évidemment le dessein arrêté de donner à l'Université une prépondérance marquée sur tous les établissements que la liberté pourrait faire naître, et de lui donner cette prépondérance non pas seulement par la supériorité et la moralité de l'enseignement, ce qui serait parfaitement légitime, mais en la rendant dépositaire de la puissance publique. Si ce plan se réalisait, il n'y aurait pas de vraie pondération entre les établissements libres et les établissements de l'Etat. D'un côté se trouverait la force individuelle, et de l'autre la force publique avec sa toute-puissance. On ne soutient plus, on abandonne le monopole universitaire ; l'autorisation préalable est reléguée dans le passé avec la censure de la presse. M. Villemain, M. de Broglie, M. Guizot, M. Thiers se sont montrés unanimes sur ce point. Une seule voix discordante s'est fait entendre, celle de M. Cousin, qui, nous venons de le voir, s'est porté comme le champion désespéré du monopole. Mais, tout en abandonnant l'autorisation préalable, on rend à

l'Université, par une prépondérance excessive, ce qu'on vient de lui ôter.

Et d'abord il n'est pas difficile de prouver que le projet de loi investit l'Université de toute la puissance publique, et l'arme d'une force matérielle qui la rend l'arbitre presque absolu du sort des établissements libres d'enseignement. Par les grades du baccalauréat et de la licence, qu'elle confère exclusivement et sans contrôle, l'Université est maîtresse souveraine de l'enseignement. Il est vrai que la collation des grades est confiée aux professeurs inamovibles des Facultés, qui, possédant une réelle indépendance, offrent, dit-on, toutes les garanties de l'impartialité la plus complète. Nous admettons volontiers que les professeurs des Facultés peuvent posséder une grande indépendance, une grande impartialité de caractère. Portera-t-on d'eux le même jugement, si on n'envisage que leur position? Ils sont inamovibles; mais l'inamovibilité éteint-elle l'ambition? Et l'ambition a-t-elle des bornes? D'ailleurs, l'esprit de corps, qui exerce tant d'influence même sur les âmes les plus nobles, fait partager au professeur tous les préjugés, le porte à épouser tous les intérêts universitaires. Il n'y a donc pas de véritable indépendance. L'Université, par des agents placés sous sa domination et animés de son esprit, confère seule les grades, ouvre seule la carrière de l'enseignement; et elle n'exerce pas seulement cette puissance sur ses membres, elle l'étend aussi sur ses rivaux. Par un verdict négatif, elle peut à son gré et sans rendre compte à personne de son jugement, se débarrasser d'une concurrence incommode.

Mais c'est peu encore. Non contente d'ouvrir et de fermer à volonté la carrière de l'enseignement, l'Université inspecte, surveille et punit les établissements rivaux. Elle est donc armée de la toute-puissance, du droit de vie et de mort sur tout enseignement privé; elle suspend sans cesse sur lui l'épée de Damoclès. La postérité croira-t-elle qu'au XIX[e] siècle la législation du peuple, qui possède au degré le plus délicat le sentiment du juste, ait voulu sanctionner l'énorme injustice de confier le sort d'un rival à son compétiteur? En vérité, c'est faire trop d'honneur à la nature humaine; jamais législateur n'a tant osé. Il y a une voix du sens commun qui crie: Vous ne pouvez pas être juge et partie. Quand on se rend coupable de cette injustice, on ne parvient jamais à la dissimuler par aucun so-

phisme. La conscience humaine soulevée protestera toujours contre la violation d'une de ses lois les plus sacrées.

Cependant l'Université paraît tenir beaucoup à l'injuste privilége qu'elle réclame, si on en juge par l'insistance avec laquelle ses amis ont repoussé, à la Chambre des Pairs, tous les amendements qui tendaient à atténuer, à amoindrir les dangers de la loi projetée.

Telle est donc la pensée du gouvernement : rendre l'Université prépondérante en l'investissant de la force publique. Il s'agit maintenant de juger cette pensée dans l'intérêt de la liberté des consciences et des cultes.

Pour bien apprécier la nature et les conséquences du privilége dont la future législation veut doter l'Université, il faut nous faire une juste idée de ses rapports avec les croyances religieuses. Une révolution fondamentale s'est opérée dans la constitution de l'Université. Le décret de l'Empire qui lui donna naissance lui ordonnait de prendre pour base de son enseignement les préceptes de la religion catholique. Il résultait de ce décret que l'enseignement de l'Université devait être catholique, que tous les directeurs et professeurs de ses colléges devaient être de vrais et sincères catholiques. En fait, cette stricte orthodoxie n'a jamais été réalisée dans l'Université, et nous n'avons pas besoin de le prouver. En droit, elle ne doit pas l'être ; car, sous le régime de la Charte, si l'Etat n'impose aucune doctrine aux consciences, de quel droit l'Université, qui n'est que l'Etat enseignant, obligerait-elle ses membres à professer telle ou telle religion? Le décret de l'Empire se trouve donc implicitement abrogé par la Charte. Les défenseurs de l'Université ont eu raison de le considérer comme suranné ; et quand ils proclament, avec MM. Cousin et Thiers, que l'Université, étant appelée à donner son enseignement aux enfants appartenant aux différents cultes reconnus, ne peut adopter légalement aucun de ces cultes, ils sont dans le vrai.

L'Université se trouve donc en dehors de toute religion positive ; mais ici naît une grave difficulté. Tout système d'éducation suppose une base religieuse et morale. L'Université est donc dans la nécessité d'asseoir son enseignement sur un fondement religieux et moral. D'un autre côté, comme elle ne peut adopter aucune religion positive, aucune foi religieuse, elle est forcée de se créer une croyance et une morale rationnelles.

M. Cousin nous fait connaître le procédé par lequel l'Université élabore cette doctrine, et ce procédé n'est que l'éclectisme appliqué aux diverses religions. Les vérités qui sont communes à toutes les communions chrétiennes, qui ont en leur faveur le consentement unanime de tous les peuples et de toutes les religions; «Ces vérités, dit M. Cousin, qui n'ont manqué à aucun homme, à aucune société, puisque, sans elles, l'homme n'est pas un homme, et la société n'est qu'un chaos,» seront l'objet de l'enseignement philosophique et la base de la morale universitaire. Toutefois, pour ne pas se méprendre sur la portée de ce système, il faut bien remarquer que les vérités qui composent le symbole universitaire, et constituent son dogme et sa morale, ne sont pas présentées comme découlant de l'enseignement positif des religions, mais bien comme émanant de la raison seule. La preuve de cette assertion se trouve dans tous les programmes et tous les manuels des cours de philosophie, où on voit que toutes les vérités sont rapportées à la raison seule, et appuyées sur son autorité seule. M. Cousin a bien soin de nous faire remarquer que les vérités naturelles précèdent nécessairement toute religion positive et lui servent de base. Par conséquent, à ses yeux, elles ne peuvent avoir leur origine dans la révélation.

Le philosophe universitaire, en tant qu'universitaire, n'admet donc d'autre lumière que celle de la raison; la philosophie universitaire est donc le rationalisme.

Satisfaite d'avoir donné à tous un enseignement purement rationnel, un enseignement général et préparatoire à l'enseignement particulier des dogmes de chaque religion, l'Université, pleine du respect le plus sincère et le plus profond pour chacune de ces religions, remettra ses élèves, à jour et à heure fixes, au ministre de chaque culte respectif, afin que celui-ci communique à l'enfant ou au jeune homme ses dogmes particuliers. Tel est le système célébré par M. Cousin, vanté par M. Guizot, et appuyé enfin de toute l'autorité de M. Thiers.

Ce système mérite à juste titre le nom de morale d'Etat, de philosophie d'Etat, puisque cette doctrine se donne au nom de l'Etat. Une Université prépondérante, investie de toute la puissance de l'Etat, enseigne à tous les jeunes Français une morale d'Etat, une philosophie d'Etat, et cette philosophie d'Etat n'est que le rationalisme.

Et à qui l'enseignement de cette philosophie d'Etat, de ce rationalisme, est-il confié? A des professeurs qui, le plus souvent, font ouvertement profession de ne pas reconnaître d'autre doctrine. Pour eux, il n'y a qu'une source de connaissance, la raison humaine; la révélation et la foi ne sont à leurs yeux qu'une mythologie respectable. L'Université leur commande, sans doute, un profond respect pour les cultes reconnus ; elle exige même qu'ils taisent, qu'ils dissimulent une partie de leurs convictions. Mais que de difficultés dans cette tâche pour un homme sincère ! En parlant de la raison humaine, en décrivant ses facultés, surtout en exposant ses droits, sera-t-il possible au professeur rationaliste de se tenir dans cette sage réserve qui laisse supposer l'insuffisance de cette raison souveraine, et la nécessité pour elle d'emprunter à la vérité révélée des données propres à redresser ses erreurs et à agrandir son domaine? Nous ne le croyons pas. Un mot suffira à l'élève intelligent, et déjà nourri dans l'atmosphère du rationalisme, pour pénétrer la pensée intime de son maître, et ce mot pourra ruiner à jamais la foi dans son cœur.

Il est bien vrai, sans doute, qu'il y a des vérités antérieures à la foi, des vérités naturelles et communes supposées par la révélation positive; il est bien vrai qu'il existe, avant la foi, un exercice nécessaire et légitime de la raison, et que la philosophie a un domaine qui lui est propre. Mais, lorsque ces vérités naturelles sont enseignées dans un esprit déiste et par un professeur rationaliste, il est impossible que l'exposé professorial ne tourne pas au profit du rationalisme et au détriment de la foi.

Les plus grands théologiens, les plus illustres philosophes chrétiens, Bossuet, Fénelon et toute l'école avec eux, reconnaissent les droits de la raison et la légitimité de la philosophie; mais ces philosophes chrétiens n'exposent jamais les droits de la raison sans faire connaître en même temps ses bornes et ses devoirs. Tout en distinguant leurs domaines, ils ne séparent jamais d'une manière absolue la philosophie de la religion; ils veulent, au contraire, que ces deux sciences s'aident et se complètent l'une par l'autre, se fondent dans une belle harmonie. Un enseignement philosophique ainsi conçu n'a aucun danger pour la foi; loin de là, il la corrobore. Mais tel n'est pas l'enseignement universitaire. Enfermé systématiquement dans

le domaine purement rationnel, confié fréquemment à des professeurs rationalistes, le silence qu'il garde sur l'existence de la révélation et les droits de la foi est déjà une protestation contre elles. L'Université n'a donc aucun droit d'invoquer, en faveur de son système, l'exemple des philosophes et des écoles catholiques.

Mais, nous dira-t-on, vous voulez donc faire du professeur de philosophie un théologien? Vous oubliez qu'il ne parle qu'au nom de la raison humaine; vous oubliez qu'il est incompétent, et qu'il n'a pas mission pour exposer les doctrines théologiques. Non, pour reconnaître les bornes de la raison, et la nécessité d'une révélation, pour témoigner de sa foi de chrétien, il n'est pas nécessaire d'être théologien. Montrer le lien qui unit la philosophie à la théologie, et l'harmonie de ces deux sciences, ce n'est point sortir du domaine propre de la philosophie. Je conviens que ce développement exclurait complétement le rationalisme, et c'est sans doute pour cette raison qu'on n'en veut pas. On veut pouvoir disserter à l'aise sur les droits, l'indépendance, la souveraineté absolue de la raison et de la philosophie, au risque de miner toute foi religieuse dans le cœur de ses élèves.

Qu'on ne se méprenne pas ici sur notre pensée. Nous reconnaissons que nous n'avons pas droit d'exiger un enseignement chrétien de la part des professeurs universitaires, pas plus que de qui que ce soit. Nous voulons seulement caractériser l'enseignement philosophique de l'Université.

Le caractère de cet enseignement ressort déjà avec quelque évidence de ce que nous venons de dire. Il jaillira encore avec plus de clarté des faits qui nous restent à constater.

La grande raison pour laquelle l'Université veut se faire un système philosophique en dehors de toute religion positive, c'est, dit-elle, son profond respect pour toutes ces religions. Si elle adoptait les dogmes particuliers d'une communion chrétienne, elle se mettrait au service exclusif de cette communion, et l'égalité des cultes serait violée. Elle ne doit donc enseigner que les vérités communes à toutes communions. Tel est le grand principe de l'Université. Eh bien, en le posant, elle le viole.

N'est-il pas certain que toutes les sectes chrétiennes reconnaissent l'insuffisance de la raison et la nécessité de la ré-

vélation? Tous les peuples du monde n'ont-ils pas regardé leur religion comme une révélation divine, et la nécessité de la révélation n'est-elle pas aussi une vérité de sens commun? Si donc on voulait être conséquent, il faudrait insérer dans le programme de la philosophie la question de la nécessité de la révélation, et des rapports de la raison et de la foi. On ne le fait pas, parce qu'on est entraîné vers le rationalisme.

Mais j'entends qu'on me rappelle aux aumôniers. L'Université est si loin, me dit-on, d'enseigner le rationalisme, qu'elle appelle des ministres de la religion, afin qu'ils viennent compléter son enseignement philosophique. Eh bien, dans la personne de l'aumônier, je vois une nouvelle preuve du rationalisme universitaire. L'aumônier trouve un enseignement à côté de son enseignement, une chaire à côté de sa chaire. Il enseigne au nom de la foi; dans l'autre chaire on enseigne au nom de la raison seule. En supposant le professeur de philosophie rationaliste, aussi habile qu'il puisse être à taire, à cacher ses vrais sentiments, son silence seul, l'absence affectée de toute profession de foi religieuse, lorsque, par les matières qu'il traite, il se trouve sans cesse sur les limites de la raison et de la foi, sont assez significatifs pour l'élève, et ne suffisent que trop sinon pour détruire, du moins pour ébranler sa croyance et ôter toute autorité à la parole de l'aumônier. Et puis quelle place fait-on à l'aumônier dans les colléges? quel temps accorde-t-on à ses leçons? quel prix y attache-t-on? Des faits bien tristes et connus de tous répondent pour nous. On a beau invoquer, en faveur des règlements universitaires, l'autorité du vénérable Emery et de M. l'évêque d'Hermopolis; l'autorité ne prévaut pas contre l'expérience, et l'expérience démontre de grandes lacunes dans l'enseignement religieux des colléges.

Non, la foi véritable, la foi qui pourrait seule animer et féconder l'enseignement philosophique, ne se remplace pas par des règlements administratifs ou des formes respectueuses. L'Université n'a pas légalement cette foi; l'Université n'a pas le droit de l'imposer à ses membres; son enseignement ne peut tourner qu'au profit du rationalisme.

Et ici qu'on nous comprenne bien : nous n'accusons personne; nous n'accusons pas surtout les chefs de l'Université d'avoir formé de propos délibéré le dessein de faire prévaloir le rationalisme dans l'Université. Nous sommes profondément

persuadé du contraire; nous pensons qu'ils préféreraient un enseignement véritablement chrétien à l'enseignement si aventuré du rationalisme. Nous envisageons seulement l'institution universitaire, telle que les nécessités des temps l'ont faite, et indépendamment des hommes et de leur volonté, que nous voulons toujours croire droite. Après cette réserve, nous ne craignons pas d'affirmer que, par sa constitution, l'Université est rationaliste, et ne travaille que pour le rationalisme.

Puisque l'Université se met en dehors et au-dessus de la foi positive, puisqu'elle appelle la religion dans ses établissements comme une honorable étrangère, et qu'elle ne veut enseigner qu'au nom de la raison, elle subira les conséquences de la position qu'elle adopte. La raison est une haute, une sainte puissance, sans doute ; mais elle a contre elle ses faiblesses, ses entraînements, sa propre inconstance, sa versatilité. On montre aujourd'hui à la France avec confiance un programme où sont inscrits les noms les plus vénérés par la science et par la foi : Descartes, Malebranche, Leibniz, Bossuet, Fénelon...... Mais où est la garantie qu'un jour, avec l'aide d'un mouvement démocratique, un autre programme ne remplacera pas celui du moment? Qu'est-ce qui nous assure que ces noms, si chers à notre gloire littéraire et philosophique, ne seront pas remplacés un jour par celui de Hegel, traduit en français, et par ceux de ses disciples? Un des chefs les plus illustres de l'Université n'a-t-il pas déclaré une fois que la philosophie de Hegel était la plus universelle et la plus complète? Et, dans ce moment, Hegel n'a-t-il pas un interprète au Collége de France? Entrée dans la voie rationaliste, pourquoi l'Université s'arrêterait-elle en chemin? pourquoi n'irait-elle pas jusqu'au dernier terme de cette doctrine?

Nous venons de prouver, et par le droit et par le fait, que l'Université ne professe que le rationalisme. Or, l'Université, nous le savons, est un corps constitué, revêtu de la puissance publique ; l'Université, c'est l'Etat enseignant. L'Etat enseigne par l'Université, avec toute la prépondérance de la force publique sur la force individuelle, avec la puissance de vie et de mort sur tout établissement rival. Cette prépondérance, l'objet des vœux universitaires, le gouvernement veut la faire triompher; il y met sa gloire; il y engage son avenir.

Mesurons ici toute l'étendue du droit que l'Etat veut s'arroger. Ne semble-t-il pas prétendre au gouvernement de l'in-

telligence? Au moyen de ce corps enseignant qui s'inspire de lui, de ce corps enseignant prépondérant qui est son organe, ne pourra-t-il pas imposer peu à peu aux esprits les doctrines morales, religieuses, politiques qui lui conviendront? S'il s'élève des écoles rivales où s'enseignent des doctrines contraires aux siennes, n'a-t-il pas tous les moyens de les réduire au silence? Il peut les empêcher de naître; il peut, une fois établies, entraver leur action; il peut les faire fermer. Et cet immense pouvoir, qui livre les âmes à l'Etat, est exercé au nom d'une constitution qui se déclare elle-même incompétente en fait de doctrine, qui laisse les âmes à elles-mêmes et à Dieu. Quelle prodigieuse contradiction! Quoi! après tant d'efforts pour affranchir les esprits du joug de la force, l'Etat aurait son église laïque, ses pontifes et ses prêtres; il aurait ses dogmes et sa morale! Et ce nouveau sacerdoce disposerait de la force publique! Ne serait-ce pas véritablement la théocratie sous une autre forme, et la pire de toutes, puisqu'elle serait la plus mensongère, la plus hypocrite? Elle imposerait la plus dure des servitudes, celle des âmes, au nom de la liberté. L'Etat sortirait donc de la constitution, déchirerait la Charte, anéantirait la liberté de conscience.

Et maintenant étudions les cultes reconnus dans leurs rapports avec cette nouvelle force spirituelle, avec cette force rivale et prépondérante, avec cette force qui parle et agit, administre et punit au nom de l'Etat. Déjà nous avons vu que l'enseignement rationaliste de l'Université tuait toute foi dans sa source. Nous avons vu que la parole de l'aumônier était frappée de stérilité et d'impuissance par l'enseignement du professeur. Mais que deviennent les cultes, que deviennent l'Eglise et le Christianisme si on affaiblit ou si on éteint la foi dans le cœur des fidèles? De vains simulacres, un ensemble de symboles et de cérémonies respectables, augustes même, et qui peuvent être utiles aux enfants et aux femmes! Est-ce là ce que l'on veut? Est-ce le but secret que l'on poursuit? Qu'on le dise, et que nous sachions du moins quel est l'ennemi qui se cache sous les masques qu'on nous oppose. Ah! lorsqu'on aura tari la source des plus hautes vertus, du dévouement et de l'espérance; quand on ne proposera à la raison, pour étancher sa soif de vérité, que les eaux trop souvent troublées de la science humaine; quand on aura desséché le cœur et flétri la vie, la France abaissée descendra au dernier rang des nations.

La prépondérance d'une Université rationaliste menace l'existence des cultes; ils verront leur décadence aller tous les jours en s'accroissant, jusqu'à ce qu'ils finissent par disparaître. L'Etat seul grandira et s'élèvera toujours sur les ruines de toutes les croyances positives. Mais comme la force est impuissante à soumettre, à dompter les consciences; comme d'ailleurs les doctrines d'Etat n'auront d'autorité que celle que leur prêtera la raison de chacun, la raison mobile et variable, il se produira une infinité d'opinions diverses, et le plus effroyable des chaos se fera dans l'intelligence humaine. Alors les habiles, avec M. Quinet, s'applaudiront de leur œuvre. Cette société éminemment laïque leur paraîtra plus sainte que l'Evangile, plus catholique que le Catholicisme, plus chrétienne que le Christianisme. Ils décoreront ce *pandœmonium* de toutes les aberrations de l'esprit et du cœur du grand nom d'unité nationale et d'unité humaine. En ce jour l'État sera grand, et il sera adoré comme l'expression la plus haute, l'incarnation vivante de la raison et de la vérité. Jésus-Christ sera vaincu, et Hegel triomphera.

Nous ne pensons pas certes que tels soient les désirs et les projets de nos hommes d'Etat; mais tel nous paraît le résultat inévitable de l'abandon des principes constitutionnels pour créer au dehors et au-dessus des cultes un corps enseignant, une morale et une philosophie d'Etat, et investi de toute la puissance de l'Etat. Si nous avons été bien compris du lecteur, il reconnaîtra aisément la contre-vérité qui se trouve dans cette opinion de M. Guizot, partagée par M. Thiers, que l'enseignement universitaire est la meilleure préparation à l'enseignement religieux. Non; et, avec toutes les exceptions honorables qu'on peut sous-entendre et que nous admettons de grand cœur, il en est plutôt la destruction.

Mortelle à la liberté de la pensée, à la liberté de conscience, à la liberté des cultes, la prépondérance universitaire est donc contraire aux principes qui sont la base de notre société, et aux intérêts les plus élevés de l'ordre social. Le projet du gouvernement, loin de favoriser la transformation progressive des rapports existant entre l'Eglise et l'Etat, loin de les unir dans la liberté, allume entre l'Eglise et l'Etat une hostilité certaine. L'Eglise, sans s'abdiquer elle-même, ne pourra adhérer à une législation qui compromet son existence. Elle ne pourra jamais

accepter la souveraineté du rationalisme; elle devra sans cesse protester contre cette domination, et avertir sans cesse les familles chrétiennes des dangers qu'elle fera courir à leurs enfants. De là, dans le foyer domestique, une agitation qui s'étendra au dehors et troublera la société elle-même. Si le pouvoir veut y porter remède en persévérant dans la ligne où il entre, il sera obligé de recourir à des moyens violents, qui ne feront encore qu'aggraver le mal; et ainsi nous serons ramenés aux plus mauvais jours. Une politique qui porte le trouble au sein des familles les plus respectables, et qui blesse les droits les plus sacrés de l'âme; une politique qui, au lieu de seconder le mouvement vers la liberté qui s'opère dans l'Église, ne veut que repousser le clergé dans la désaffection, la méfiance, l'hostilité même, est une mauvaise, une déplorable politique. Et quand cette politique est la violation des principes sociaux, des droits acquis, des promesses jurées, n'est-elle pas le symptôme d'un prodigieux aveuglement?

Nous venons d'étudier la prépondérance universitaire; elle nous paraît aussi injuste dans ses principes que funeste dans ses conséquences. Cette prépondérance doit être combattue jusqu'à ce qu'elle ait succombé. Pour qu'il y ait liberté, il faut qu'il y ait une concurrence réelle, et une concurrence n'est possible qu'avec des conditions égales. Que l'Université l'emporte par sa moralité, sa science, son patriotisme; mais qu'elle cesse d'être juge et partie dans sa propre cause. Que l'Université ne jouisse pas du droit exclusif de conférer les grades, et qu'à ses professeurs se joignent des hommes indépendants d'elle et dégagés de son esprit. Qu'elle ne possède pas le droit de surveiller et d'inspecter des établissements rivaux. Que surtout elle n'ait pas le droit de les juger et de les condamner. On voit que nous entrons ici dans les vues émises avec tant de sagesse par M. le comte Beugnot et ses honorables amis. Il nous semble qu'on ne peut éluder que par des sophismes la force de leurs raisons. On ne parviendra jamais à dissimuler au bon sens et à la conscience publique la profonde injustice qu'il y aurait à rendre un corps maître du sort de ses rivaux. La Chambre des Députés possédera-t-elle assez de calme, d'impartialité, de lumière pour être juste? L'avenir de nombreuses générations est entre ses mains.

Avec un régime de liberté vraie et sincère, les graves dan-

gers qui résultent du système universitaire seraient combattus. Nul ne se verrait forcé de subir les leçons de l'Université, et on pourrait opposer à ses écoles d'autres écoles où on saurait mieux concilier la science et la foi, la religion et la philosophie. Tous les efforts des amis de la religion et de la liberté doivent donc tendre à obtenir une concurrence réelle entre l'Université et les établissements libres. Une liberté complète exigerait sans doute d'autres conditions. Des mesures préventives seront toujours inconciliables avec une pleine liberté : la logique est ici d'accord avec l'expérience. Si la presse est dégagée de toute mesure préventive, pourquoi l'enseignement ne le serait-il pas aussi? Une répression attentive et vigilante suffirait et pour garantir l'ordre, et pour conserver à l'Etat tous ses droits. Mais puisque l'opinion repousse cette émancipation complète de l'enseignement, je conçois que, tout en défendant les principes, on fasse des concessions pour arriver à une conclusion pacifique. Toutefois, ces concessions ne doivent jamais aller jusqu'à l'abandon du principe de la libre concurrence; autrement on ne ferait que consacrer, sous une autre forme, le monopole lui-même.

Sous l'empire de la liberté, l'Etat, si bon lui semble, pourra donner encore un enseignement philosophique et moral au nom de la raison seule; les dangers de cet enseignement seront atténués par la liberté. Toutefois, il y aurait un système qui, tout en respectant profondément la liberté des consciences et les droits de la raison, serait moins hostile aux croyances positives et plus favorable aux vrais intérêts des familles et de la patrie : ce serait une alliance sincère et profonde avec l'esprit chrétien. Mais, dans l'état actuel de l'opinion, cette alliance n'est pas possible. Elle sera, nous l'espérons, un des fruits de la liberté que nous invoquons. Alors cessera cette funeste hostilité entre l'Eglise et l'Université, source de tant de maux et de tant de scandales. La liberté est aujourd'hui la condition essentielle du bien; la liberté peut seule rétablir la vérité et l'unité dans les esprits, la paix dans les cœurs; la liberté peut seule étendre le règne de Dieu sur la terre. Puissent ces pages, écrites dans un amour sincère de cette liberté, contribuer à son triomphe!

H. MARET.

DE LA CONDITION

PHYSIQUE ET MORALE

DES CLASSES PAUVRES

EN ANGLETERRE ET EN IRLANDE

ET

DE L'INFLUENCE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS CES DEUX PAYS[1].

La situation des classes inférieures de la société est devenue, depuis quelques années, l'objet d'une étude spéciale dans plusieurs contrées de l'Europe, mais par-dessus tout en France et en Angleterre. Personne n'ignore que ces deux pays, malgré le développement tant vanté de leur prospérité matérielle, présentent le phénomène effrayant d'un accroissement si rapide et si continu de la pauvreté que, pour désigner un nouveau fléau, il a fallu créer un nouveau mot, celui de *paupérisme*. L'un des effets les plus funestes du *paupérisme* est de diviser la société en deux camps ennemis, dont l'un renferme ceux qui possèdent quelque chose, l'autre ceux qui, ne possé-

[1] Ouvrages consultés : *Extraits des enquêtes faites par ordre du gouvernement et du Parlement, sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, etc., en Angleterre et en Irlande*, par MM. Rubichon et Mounier ; 6 vol. in-8. Treuttel et Würtz.

Selection of parochial Examinations relative to the destitute classes in Ireland, from the evidence received by his Majesty's commissioners. Dublin, 1835.

Poor inquiry (Ireland). 1836.

First annual report of the poor law commissioners for England and Wales. London, 1836.

Report (brought from the lords 17 july 1837) from the committee on the new plan of education.

Ireland together with the minutes of evidence.

Report from the select committee on education of the poorer classes in England and Wales, etc. Ordered by the house of Commons to be printed, 13 july 1838.

dant rien, n'ont que des moyens d'existence précaires et intermittents. Son envahissement progressif semble préparer pour l'avenir des guerres intestines plus terribles et plus désastreuses que les guerres civiles ordinaires, et l'on peut en voir les signes précurseurs dans les émeutes d'ouvriers poussés à l'insurrection par la misère, telles qu'on en a vues en France, en Angleterre, et tout récemment en Allemagne. Ce qui est plus triste encore, c'est qu'au progrès de la pauvreté correspond un progrès dans la démoralisation, constaté par le nombre toujours croissant des crimes et des délits, auquel chaque année apporte un contingent de plus en plus considérable.

Cette marche ascendante d'un double fléau, trop attestée par la statistique, et que révéleraient, à défaut des chiffres, des symptômes généraux qu'aucun observateur attentif ne peut considérer sans effroi, menace particulièrement l'avenir de deux grands royaumes dont la tranquillité est nécessaire à la paix du monde. On commence à se demander avec inquiétude quels moyens pourront être employés pour arrêter ce torrent, que ses digues actuelles ne suffiraient bientôt plus à contenir. Quelques esprits audacieux et systématiques ont pensé qu'il ne fallait rien moins qu'une révolution radicale dans la constitution actuelle de la propriété et de la famille : telle a été l'idée première qui a donné naissance aux sectes de Saint-Simon et de Fourier. Les économistes pratiques et les hommes d'État, tout en repoussant au nom du sens commun des rêveries insensées et des systèmes chimériques, reconnaissent généralement que les choses ne peuvent pas rester longtemps comme elles sont, et qu'il faudra tôt ou tard apporter des modifications importantes, soit dans les lois qui régissent la propriété, soit surtout dans l'organisation actuelle de l'industrie; malheureusement ils sont bien loin d'être d'accord sur la nature et l'étendue de ces modifications. Il règne parmi eux une grande diversité d'opinions, tant sur les causes du mal que sur les moyens de le guérir, et nous sommes loin du moment où ils s'entendront pour proposer des remèdes positifs et des opérations praticables. Le but du présent travail n'est pas de discuter les nombreux et difficiles problèmes relatifs à l'extinction du paupérisme, mais d'examiner, à l'aide des faits, s'il y a toujours et partout corrélation constante entre l'accroissement de l'indigence et celui de la démoralisation, et de rechercher si, abstraction faite des mesures à prendre contre la pauvreté, il n'existerait pas quelques moyens d'arrêter, parmi les classes inférieures, la désolante progression du crime et du vice.

Quelques personnes ont pensé qu'une plus grande diffusion de l'instruction élémentaire aurait cet heureux effet, et la plupart des gouvernements ont semblé adopter cette opinion. De là, sans doute,

les efforts constants et les dépenses considérables faits depuis plusieurs années pour propager l'enseignement primaire. On a beaucoup augmenté le nombre des écoles, et mis les premiers éléments des sciences à la portée des enfants du peuple; mais jusqu'ici les résultats n'ont pas justifié les espérances qu'on avait conçues. En effet, l'Angleterre, qui est l'un des pays où l'instruction primaire est la plus répandue, est aussi celui où la proportion des crimes sur la masse de la population est la plus forte, et où cette proportion s'accroît le plus d'année en année. Les documents statistiques relatifs à la France présentent des faits analogues. La loi sur l'enseignement primaire, promulguée en 1833, y a plus que doublé le nombre des écoles et celui des élèves qui les fréquentent. S'il est vrai que l'instruction élémentaire améliore nécessairement ceux qui la reçoivent, la proportion des crimes et délits avec le chiffre de la population, restée à peu près stationnaire de 1818 à 1833, aurait dû, au bout d'un certain temps, changer d'une manière notable, grâce à la diminution progressive du nombre des attentats et des accusés. Il n'en est malheureusement pas ainsi, comme le prouvent les comptes rendus de l'administration de la justice criminelle en France, publiés annuellement par le gouvernement. En effet, le nombre des accusés pour crime, qui était en 1834 de 6952, a été en 1840 de 8226, et la proportion des accusés illettrés, sur la totalité, a été en diminuant [1]. La même progression a eu lieu pour les délits de vol simple, dont le nombre moyen, qui était, pendant la période de 1831 à 1835, d'environ 12,000 par an, s'est élevé à près de 17,000 pendant celle qui va de 1836 à 1840. Le nombre des crimes et délits s'est accru, comme on le voit, à mesure que l'instruction populaire s'est propagée. Est-ce donc à l'extension de l'instruction et à la multiplication des écoles qu'il faut attribuer cet accroissement? Nous sommes bien loin de le prétendre. Toutefois ces chiffres sont significatifs, et ils doivent au moins faire douter de leurs théories ceux qui affirment comme un axiome l'influence nécessairement et toujours salutaire de l'enseignement primaire.

Cet enseignement, le bon sens le dit assez, n'est en lui-même qu'un moyen, lequel sert indifféremment au bien ou au mal, selon la manière dont on en use. Si l'enfant du peuple n'a trouvé dans son école ni bons principes, ni bons exemples; si ses maîtres ont cultivé son intelligence et sa mémoire sans former son cœur et son caractère; si, au sortir de leurs mains, il n'a été dirigé par personne dans le choix de ses lectures, et s'il a eu habituellement à sa portée beaucoup plus de mauvais livres que de bons, il est évident que les connaissances

[1] Le chiffre des accusés sachant lire était de 2872 en 1834, de 3599 en 1840.

élémentaires qu'il aura acquises lui auront été plus nuisibles qu'utiles, en l'exposant à des dangers moraux en comparaison desquels on doit compter pour rien les avantages que peut procurer une instruction ébauchée. L'hypothèse que nous venons d'indiquer se réalise souvent en France, et cela suffit pour expliquer comment l'accroissement de l'instruction élémentaire n'a pas arrêté les progrès de la démoralisation. Mais l'Angleterre présente à cet égard un exemple bien plus frappant, comme le montre un mémoire présenté par M. Moreau de Jonnès à l'Académie des Sciences de Paris[1]. Nous y voyons que le nombre total des accusations, pour l'Angleterre seule, s'est élevé, en un an, de 27,760 à 31,309, et que, dans l'espace de sept années, il s'est accru de 50 pour 100, proportion effrayante et dont il n'existe peut-être aucun autre exemple dans les annales judiciaires des peuples civilisés.

« L'instruction publique, s'écrie à cette occasion M. Moreau de Jonnès, a-t-elle pour effet de diminuer les crimes, soit en éclairant les hommes sur leurs véritables intérêts, soit en étendant leurs moyens d'existence? L'affirmation ne semble nullement douteuse, et cependant en Angleterre, où l'instruction populaire a fait d'immenses progrès, et où elle reçoit dans les professions industrielles tant d'applications utiles, la perversité, mesurée par l'action de la justice criminelle, s'est prodigieusement augmentée. Ce fait désolant semblerait prouver qu'on s'était trop hâté de généraliser les heureux effets de l'éducation du peuple, et qu'il est des causes sociales plus puissantes qui en paralysent les bienfaits. »

Dans son étonnement quelque peu naïf, l'estimable économiste ne semble pas apercevoir une vérité bien simple, à savoir : que l'éducation ne moralise pas par elle-même, mais seulement quand elle est bonne, et qu'elle produit le résultat opposé lorsqu'elle est mauvaise. Quand donc on voit se démoraliser de plus en plus un peuple chez lequel l'enseignement primaire est fort répandu, il faut en conclure que cet enseignement y est peu moral, et donné par des gens peu moraux. Il n'est pas besoin de chercher une explication dans des *causes sociales plus puissantes qui paralysent le bienfait de l'éducation;* l'on peut même prouver que cette explication est peu fondée à l'aide d'un autre fait que constate M. Moreau de Jonnès. Comparant la statistique criminelle de l'Angleterre avec celle de la France, autant que le permet la différence entre les législations et les juridictions des deux pays, il arrive à ce résultat approximatif, que le nombre des crimes et des délits commis en Angleterre est à peu près quadruple de ceux qui sont commis en France dans une population pareille. Or, les *causes sociales* autres que l'éducation devraient produire un résultat tout différent. Sous le rapport des lois et des institutions politiques, la supériorité de l'Angle-

[1] On en trouve un extrait dans le *Moniteur* du 9 novembre 1843.

terre n'est pas douteuse, comme le prouve l'histoire des cinquante dernières années. Nul gouvernement ne s'est montré plus vigoureux à l'intérieur et à l'extérieur que le gouvernement anglais; dans aucun pays la constitution de la propriété n'est plus solidement assise; nulle part il n'existe des traditions politiques plus fermes et plus constantes, et une plus grande force de résistance contre toute attaque à l'ordre social. La France, au contraire, livrée depuis un demi-siècle aux révolutions, est par excellence le pays de l'instabilité; les gouvernements, les lois, les fortunes y changent continuellement; rien ne semble pouvoir prendre racine dans ce sol trop remué, et l'on regarde comme le comble de l'habileté et du bonheur d'avoir pu y maintenir quatorze ans, à force de baïonnettes, une tranquillité précaire et toujours menacée. Si l'organisation politique, les lois et les institutions avaient sur les mœurs autant d'influence qu'on est tenté de le croire à première vue, tout l'avantage devrait être du côté de l'Angleterre; c'est donc ailleurs qu'il faut chercher la cause du progrès plus rapide et plus général de la démoralisation du peuple anglais. Le comité, chargé en 1838 par la Chambre des Communes de faire une enquête sur l'éducation des classes pauvres dans la Grande-Bretagne, déplore, dans son rapport, l'état où se trouve cette éducation, et n'hésite pas à attribuer au manque de principes de religion et de morale le grand accroissement du nombre des criminels. Il est difficile de ne pas partager cette opinion quand on a pris connaissance des faits rapportés par l'enquête en question. La moralité des basses classes est moindre en Angleterre, parce que la propagation de l'enseignement élémentaire n'a guère eu d'autre effet que de les soustraire de plus en plus à l'influence de la religion. Ces mêmes classes sont moins démoralisées en France, parce que le clergé a conservé sur elles une certaine influence; la corruption s'accroît pourtant sensiblement, parce que cette influence a diminué, ce qui est dû en partie à la loi de 1833, qui, en multipliant les établissements d'instruction primaire, n'a rien fait pour leur assurer un enseignement véritablement religieux. Les Frères des Ecoles chrétiennes font sans doute beaucoup de bien; mais, quelque répandus qu'ils soient, ils ne sont pourtant pas assez nombreux pour neutraliser le mal fait par la classe des instituteurs laïques, dont la plupart sont loin de présenter les garanties désirables sous le rapport de la religion et de la moralité [1].

[1] En Belgique, où l'enseignement à tous les degrés est complétement libre, et où les sentiments religieux de la nation donnent au clergé une influence prépondérante sur l'éducation populaire, il y a eu en trois ans (de 1841 à 1844) une diminution de 23 pour 100 dans le nombre des délits et des crimes. Il est bon d'ajouter qu'en 1841 il y avait en France 1 accusé sur 4374 habitants, et en Belgique, un sur 9925, beaucoup moins que moitié.

Quelque significatifs que soient les chiffres que nous avons donnés, nous n'avons nullement l'intention d'y chercher les éléments d'un parallèle entre la France et l'Angleterre. Pour faire toucher au doigt la nécessité d'une éducation populaire religieuse, nous n'avons pas besoin de sortir des Iles Britanniques, et il nous suffira de comparer les classes pauvres de l'Angleterre avec celles de l'Irlande. Cette comparaison peut s'établir facilement à l'aide de documents officiels d'un haut intérêt, dans lesquels nous trouvons des preuves bien autrement abondantes et concluantes que celles que peuvent fournir de simples tableaux statistiques. De 1833 à 1838 [1], le gouvernement et le Parlement anglais ont fait faire plusieurs enquêtes sur l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans les trois-royaumes, sur l'éducation et la condition des classes pauvres, sur la justice criminelle, en un mot sur tous les détails de l'organisation sociale. Ces enquêtes ont été faites à grands frais, et avec tout le soin qu'on pourrait mettre à l'instruction du procès le plus important. Des milliers de témoins de toutes les classes, de toutes les croyances, de tous les partis ont été entendus; on a interrogé des propriétaires, des manufacturiers, des membres du clergé catholique et protestant, des fonctionnaires publics, des fermiers, des marchands, des ouvriers, et jusqu'à des mendiants. Des questions claires et précises ont été adressées à chacun sur ce qu'il devait le mieux connaître; les réponses des divers témoins, reproduites dans toute leur simplicité, ont été consignées dans d'énormes volumes, et résumées dans des rapports généralement fort exacts; elles présentent l'ensemble de faits le plus instructif et l'anatomie la plus complète et la plus minutieuse qui ait jamais été faite de toutes les parties du corps social dans un temps et dans un lieu donnés. Pour faciliter l'étude de ces documents, dont le nombre et l'étendue pourraient décourager le lecteur le plus intrépide, MM. Rubichon et Mounier en ont extrait et traduit en français les parties les plus importantes. Ces extraits, faits avec fidélité et exactitude, et assez nombreux pour remplir six gros volumes, nous ont servi de guides dans le présent travail. Toutefois, les documents originaux ayant été mis à notre disposition, nous les avons soigneusement consultés, afin de n'émettre aucune assertion qui ne fût conforme à leur teneur.

Nous commencerons par constater la condition physique des classes pauvres, soit en Angleterre, soit en Irlande; nous examinerons ensuite qu'elle est leur situation morale; enfin nous rechercherons quel est l'état de l'éducation populaire dans les deux pays.

[1] D'autres enquêtes ont été faites depuis; mais nous ne pouvons parler que d'après celles que nous avons eues sous la main.

Il y a deux espèces de pauvres en Angleterre : les uns appartiennent à la classe agricole, les autres à celle des ouvriers employés dans les grandes entreprises industrielles. Les premiers ne sont pas assez nombreux pour que la taxe des pauvres ne puisse pourvoir à leur subsistance, même après la réduction considérable que les mesures adoptées par le Parlement en 1834 ont permis de faire sur cet impôt. La charité privée y suffirait facilement si l'Angleterre possédait, comme les pays catholiques, un clergé célibataire, seul intermédiaire entre le riche et l'indigent, dont l'un et l'autre puissent accepter l'intervention. Leur existence est fort supportable, si on la compare à celle des pauvres des grandes villes manufacturières. L'une des plaies les plus profondes de l'Angleterre est, sans contredit, la condition physique et morale de la nombreuse populatiou employée aux travaux de l'industrie. Nous n'avons pas à discuter ici les causes assignées le plus ordinairement à la misère de cette population. Il suffit de dire qu'on l'attribue généralement au développement excessif de l'industrie, à la concurrence amenée par la liberté illimitée de la production, à l'abaissement des salaires, qui est la suite de cette concurrence, et à la substitution du travail des machines à celui de l'homme, enfin aux crises commerciales, si fréquentes depuis quelques années. Obligés de nous borner à des échantillons, nous décrirons, d'après l'enquête faite en 1834 et en 1835, la condition des tisserands en laine, en soie et en coton, l'une des classes les plus nombreuses et les plus misérables de la population ouvrière.

Le nombre des tisserands à la main, y compris les personnes dont l'existence dépend de leurs salaires, paraît être, dans les trois-royaumes, de 840,000. La plupart d'entre eux sont hors d'état d'obtenir pour eux et leurs familles une quantité suffisante de la nourriture la plus simple et la moins coûteuse. Leurs aliments consistent en pain, en farine d'avoine et en pommes de terre. Des centaines de familles ne connaissent pas même le goût de la viande : les moins nécessiteuses n'en mangent que fort rarement. Leur habillement est tel qu'on ne voudrait pas le faire porter à des criminels : ils sont la plupart vêtus de haillons, et ne vont pas à l'église le dimanche faute de pouvoir y paraître décemment. Leur logement n'est pas moins misérable : on ne voit ordinairement chez eux ni lit, ni paillasse, ni couverture, ni chaise, ni tabouret ; nombre d'entre eux dorment sur la paille, et n'ont pour tout ameublement qu'une caisse de bois blanc. Ils se marient jeunes et sans avoir ce qui est nécessaire pour monter un ménage, parce que, s'il leur fallait attendre qu'ils eussent ce degré d'aisance, ils ne pourraient jamais se marier. Pour soutenir une existence aussi dénuée, ils sont obligés de se livrer à un travail excessif :

il est au moins de treize à quatorze heures par jour, quelquefois de seize, et même de dix-huit; ce travail longtemps prolongé étant au-dessus de leurs forces, ils finissent presque toujours par tomber malades. Il leur est du reste impossible de prendre un autre métier que celui de tisserand, car, selon l'un des témoins, quand un homme l'a exercé deux ou trois ans, il est devenu si faible qu'il n'est plus propre à faire autre chose. L'état d'épuisement où les met le travail les porte à boire des liqueurs spiritueuses, ce qui entraîne beaucoup de désordres. D'un autre côté, n'ayant ni vêtements chauds, ni feu pendant l'hiver, ils sont obligés d'aller au cabaret pour se chauffer, et par conséquent aussi ils sont entraînés à y dépenser ce qui serait nécessaire pour leurs familles. Leurs femmes boivent également des liqueurs fortes, afin d'oublier quelques moments leurs chagrins et leur misérable situation.

Les traits principaux du tableau de la condition des tisserands conviennent plus ou moins aux diverses classes d'ouvriers employés dans les grands centres de fabrication industrielle, tels que Liverpool, Manchester, Birmingham, Sheffield, etc. Les enquêtes sur les différentes branches d'industrie nous montrent invariablement la grande majorité des ouvriers mal logée, mal vêtue, mal nourrie, condamnée à un travail excessif pour obtenir un salaire hors de proportion avec ses besoins, et menacée sans cesse de perdre cette ressource par la fréquence des banqueroutes et des crises commerciales.

Voyons maintenant ce qu'est la pauvreté en Irlande. Il y a dans ce pays peu de manufactures; par conséquent le nombre des pauvres industriels y est assez petit, comparativement à ce qu'il est en Angleterre. On a calculé que les deux tiers environ de la population irlandaise sont livrés à l'agriculture, tandis que les familles agricoles ne constituent guère plus du quart de la population de l'Angleterre. Dans les deux pays les propriétés sont fort étendues, et par conséquent entre les mains d'une petite quantité de propriétaires; mais l'Angleterre est un pays de grande culture, parce que les fermes y sont très-considérables; l'Irlande est un pays de petite culture, parce que les propriétaires subdivisent leurs terres en un nombre infini de petites fermes. L'histoire explique comment deux systèmes aussi différents se sont établis dans deux pays régis à peu près par les mêmes lois, quant à la constitution et à la transmission de la propriété. Depuis 1640, époque où Cromwell vainqueur soumit l'Irlande au régime le plus tyrannique, et donna à ses soldats toutes les propriétés territoriales des catholiques, les quinze seizièmes du sol furent confisqués à diverses reprises, ainsi que le disait, en 1810, le fameux lord Clare, chancelier d'Irlande. Les catholiques, qui forment le fond de la popu-

lation indigène, ne purent posséder aucune propriété foncière, en vertu de lois restées en vigueur jusqu'en 1788. Toutes les terres étaient entre les mains des protestants, pour la plupart Anglais d'origine. Le peuple, animé d'une haine irréconciliable contre ces ennemis de sa religion et de sa nationalité, resta dans une sorte d'état de guerre contre eux, et leur rendit impossible le séjour de l'Irlande. Ne pouvant habiter leurs domaines, où leur vie était sans cesse menacée, ils ne purent en tirer quelques revenus qu'en les louant à des hommes d'affaires, lesquels les sous-louèrent en détail, laissant aux sous-locataires la faculté de les diviser encore. C'est ainsi que s'établit, par la force des choses, un système de culture dont nous allons exposer les résultats.

L'usage d'un fermier qui prend à bail cent cinquante à cent soixante acres de terre, au prix de 1 livre sterling (25 francs) l'acre, est d'en sous-louer environ un sixième à 4 livres sterling l'acre, afin de payer une forte proportion de son fermage. Presque tous les journaliers louent des parcelles de terre pour une seule année, afin d'y planter des pommes de terre ; ce système de location par parcelles s'appelle *conacre*. Il est assez généralement répandu, et prévaut surtout dans le voisinage des petites villes, parce que les boutiquiers et les artisans cherchent à s'en procurer, en concurrence avec les journaliers, pour y cultiver des pommes de terre et quelquefois de l'avoine. Dans quelques parties du pays, ces petits tenanciers vendent une partie de la récolte, afin de rembourser ce qu'ils ont été obligés d'emprunter pour arriver jusqu'à ce moment. Ces pauvres gens, pressés par leurs créanciers, vendent leurs pommes de terre à mesure qu'ils les déterrent, aux deux tiers du prix auquel elles montent dans l'année ; l'autre tiers sert à les nourrir. Toute la récolte ne vaut pas ordinairement le fermage que paie le journalier ; mais cependant on est très-empressé de payer afin d'avoir une parcelle de terre l'année suivante, et on tâche de faire son marché de manière à faire prendre en payement des journées de travail ; car le malheureux craint de perdre le seul moyen d'existence qu'il possède. Les journaliers trouveraient à acheter les pommes de terre au marché à un prix inférieur à celui qu'elles leur coûtent sous un tel système ; mais comme ils n'ont pas d'autre emploi possible, parce que personne n'est assez riche pour les faire travailler longtemps à la journée, c'est la seule ressource pour obtenir toute l'année leur nourriture et celle de leur famille. Ce système tend à accroître la population, et en effet elle augmente beaucoup plus vite dans les parties de l'Irlande où il est le plus général. Lorsqu'un homme a pris possession d'une cabane, de quelque façon que ce soit, il ne reste pas trois mois sans se

marier. Les jeunes gens prennent la moitié de la ferme de leur père; ils y élèvent une chaumière et se marient. La condition de l'homme marié n'est pas pire que celle du célibataire, et la société d'une femme leur donne quelques consolations. Pour entrer en ménage, il suffit d'avoir une botte de paille qui sert de lit, une couverture, un pot de fer et une chaise. Plusieurs des hommes interrogés par les commissaires chargés de l'enquête ont répondu qu'ils se mariaient parce que, dans leur dénûment, leurs femmes pourraient mendier pour elles et pour eux. Aucun des petits tenanciers ne compte jamais que sur la récolte de ce qu'il a semé, et, si elle vient à manquer, la misère est si grande qu'on ne peut s'en faire une idée.

Le rapport fait par les commissaires chargés de l'enquête contient un tableau statistique duquel il résulte que la classe entière des gens qui vivent du salaire de leurs journées de travail ou de la culture des petites fermes a de l'emploi pendant 166 jours de l'année, à environ 88 centimes par jour, ce qui fait un peu plus de 146 francs par an pour chacune des 1,131,715 personnes adultes qui, en 1831, se trouvaient dans cette catégorie. Ce nombre s'était élevé, en 1834, à 1,170,000, et celui des femmes, enfants et vieillards qui dépendaient d'elles, ne pouvait être estimé à moins de 3,600,000, ce qui faisait un total de 4,770,000 personnes, sur une population d'environ 8 millions.

« Dans de pareilles circonstances, dit le rapport, un homme capable de travailler est hors d'état de faire des économies pour les temps de maladie et de manque d'ouvrage. Il ne peut rien mettre de côté pour soutenir sa vieillesse, pour assurer la subsistance de sa femme et de ses enfants après sa mort; car la plupart de ces ouvriers manquent habituellement des premières nécessités de la vie..... Il n'y a ici ni paresse ni imprudence; nous voyons que les ouvriers sont entièrement désireux d'obtenir du travail, mais il y en a peu à leur donner, en sorte que leur excessive misère ne vient pas de leur faute. »

Pour faire comprendre jusqu'où va cette misère, nous emprunterons à l'enquête quelques détails sur la nourriture, le logement et le vêtement de cette nombreuse population agricole.

La pomme de terre constitue la principale et même la seule nourriture des paysans. Ils les mangent sans sel, parce qu'ils n'ont pas de quoi le payer; quant au pain, il n'y faut pas penser. Les commissaires ont saisi toute sorte d'occasions pour surprendre les gens à leur repas, et ils n'ont jamais vu sur la table qu'un tiers de la nourriture qui eût été nécessaire. La récolte des pommes de terre est pour l'Irlande une question de vie ou de mort; lorsqu'elle manque, il y a une vraie famine. Du reste, il y a toujours une grande détresse pendant le

temps qui s'écoule entre la germination des pommes de terre de la récolte précédente et la récolte nouvelle, c'est-à-dire pendant les trois mois de juin, juillet et août. Alors on est obligé de déterrer des pommes de terre qui n'ont pas la grosseur d'un œuf de pigeon, et qui, mangées avant d'être mûres, donnent beaucoup de maladies d'entrailles. Les journaliers se réduisent à un repas par jour: ils sont souvent obligés de se nourrir de moutarde sauvage qui croît en abondance dans le pays. Leur provision de pommes de terre est ordinairement épuisée avant le commencement de l'été: c'est le temps des disettes et des insurrections; les voitures ne portent plus rien au marché parce que le peuple empêche toute espèce de circulation; alors on ne mendie plus parce que personne n'a plus rien à donner. On peut se figurer la quantité de maladies et de morts qui sont le résultat d'une pareille situation.

Les cabanes des paysans sont construites de pierres sèches enduites de mortier d'un seul côté. La plupart n'ont pas de cheminées: la fumée sort par la porte ou par un trou pratiqué exprès; il en résulte beaucoup de maladies des yeux. Ces huttes sont couvertes de paille d'avoine; la pluie y pénètre presque toujours. Les commissaires en ayant visité plusieurs au mois d'août, après deux mois de grande chaleur, n'en ont pas trouvé une seule qui fût sèche. Ils disent qu'il n'y a pas une de ces cabanes dont voulût un paysan anglais, non-seulement pour sa famille, mais pour ses animaux domestiques. Le sol n'est recouvert ni de planches, ni de briques; il est tellement plein d'inégalités que l'eau y séjourne et y forme de petites mares. Le cochon qu'élèvent ordinairement les Irlandais n'a pas de loge séparée; il vit au milieu de la famille: la saleté est telle qu'on ne peut s'en faire une idée. Les commissaires témoignent leur étonnement de ce que, malgré une telle pauvreté, il y a encore quelque ordre dans la société. Quant au mobilier, à peine y a-t-il un tiers des familles de petits fermiers et de journaliers qui ait un bois de lit. Très-peu ont une paillasse pour mettre la paille sur laquelle elles s'étendent. Sur six ménages, il n'y en a guère qu'un qui ait une couverture de laine, et la plus grande douleur que les Irlandais aient à souffrir est le froid. Tous les habitants d'une cabane s'entassent la nuit sous une partie du toit qu'ils chargent de fanes de pommes de terre, afin que la pluie ne tombe pas sur eux pendant leur sommeil. Tous les meubles consistent en un pot de fer, une boîte en bois, un vase pour puiser de l'eau, un couteau, une fourchette de fer et deux ou trois assiettes de bois. Dans beaucoup de cabanes les commissaires n'ont absolument rien trouvé. L'archidiacre de Meath dit qu'ayant voyagé dans toute l'Europe il a examiné partout l'état du peuple, et que, nulle part, il n'a rien trouvé de sem-

blable à l'Irlande : c'est un mystère pour lui de savoir comment les Irlandais peuvent supporter autant de froid et de faim.

Un homme qui n'a pas de famille peut encore avoir des habits ; celui qui en a une est forcé de renoncer à cette espérance. Beaucoup de paysans ne vont pas à la messe le dimanche pour ne pas faire voir leur excessive misère. Il n'y a guère qu'un tiers des habitants des paroisses qui puisse aller à l'église ; pour y paraître à leur tour, ils se prêtent leurs habits, afin que chacun puisse y venir un dimanche sur deux ou trois. Les enfants vont absolument nus jusqu'à l'âge de dix ans.

Il est impossible que les ouvriers économisent sur leurs salaires, et ils ne l'essaient même pas. Ils n'ont donc rien à laisser à leurs enfants dans le cas où ceux-ci deviennent orphelins. Les veuves sont généralement réduites à mendier à la mort de leurs maris ; elles abandonnent sa maison, s'il en avait une, et demandent de porte en porte pour leur subsistance et celle de leurs enfants. Le changement de situation n'est pas très-grand pour elles, car presque tous les membres des familles de journaliers sont forcés de mendier lorsque le père ne trouve pas d'ouvrage.

Nous venons de décrire la pauvreté en Angleterre et en Irlande ; nous voyons que, dans ce dernier pays, elle est plus horrible et surtout plus générale. Voyons maintenant son influence sur la moralité des deux peuples.

Si l'on s'en rapportait à la statistique des crimes et délits, l'avantage serait du côté de l'Angleterre, où le nombre des personnes envoyées devant les assises est beaucoup moins grand, eu égard à la population des deux pays. Mais les chiffres seraient trompeurs en pareille matière, parce que l'Irlande est dans une position toute exceptionnelle qui ne permet aucune comparaison. L'Angleterre est un pays bien gouverné, bien administré, le plus fort peut-être de l'Europe par sa constitution politique et sociale : on peut, sans injustice, le mettre en parallèle avec tout autre pays où règne l'ordre et la paix.

« Mais, comme le disent les commissaires du rapport déjà cité, il n'y a aucune comparaison à établir entre l'Angleterre et l'Irlande. L'Irlande, pendant tout le siècle dernier, a été gouvernée par un code dont la pensée politique était de la laisser dans la pauvreté et l'ignorance, et qui a été parfait pour arriver à ce but, code qui, suivant l'expression du célèbre Burke, était une machine très-compliquée, la plus habilement conçue qu'ait jamais pu inventer l'ingénieuse perversité de l'homme pour l'oppression, l'appauvrissement et la dégradation d'un peuple, aussi bien que pour l'avilissement de la nature humaine elle-même. Ce code, ajoutent les commissaires, a laissé après lui des habitudes et des dispositions qui s'opposent à toute espèce d'amélioration. »

Ce jugement sévère, mais juste, est celui de tous les honnêtes gens relativement à la législation qui a si longtemps opprimé l'Irlande. Le

gouvernement anglais a fait quelque chose pour en réparer les funestes conséquences, mais il lui reste encore immensément à faire. Il faut de longues années de justice et d'humanité pour guérir et cicatriser les nombreuses blessures faites par une tyrannie qui a duré des siècles. Quoi qu'il en soit, pour juger l'Irlande il ne faut jamais perdre de vue son histoire, qui ne ressemble à aucune autre. A la suite des guerres de religion signalées par des cruautés inouïes, les Anglais ont confisqué le sol de l'Irlande à leur profit : ils ont traité la population indigène selon les maximes de ce terrible droit des gens qui se résume en un seul mot: *Malheur aux vaincus!* enfin, il n'y a pas de moyens violents ou perfides qu'ils n'aient employés pour lui arracher le seul bien qui lui restât, la religion de ses pères. Depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à une époque très-rapprochée de nous, il y a toujours eu comme deux camps en présence: d'un côté, quelques étrangers protestants, possesseurs de toutes les terres, remplissant exclusivement tous les emplois civils et militaires, disposant de l'administration, de la force armée et des tribunaux ; de l'autre, une nombreuse population catholique, dépouillée, désarmée, traitée en esclave et en ennemie, obligée à des prodiges de constance et de dévouement pour conserver sa foi persécutée et sauver ses prêtres proscrits. Peut-on s'étonner que, dans de semblables circonstances, les Irlandais aient toujours vu dans le gouvernement un tyran sans autre droit que le droit du plus fort, dans tous ses agents des fauteurs de l'injustice, dans ses lois de simples instruments d'oppression, qu'ils se soient crus dans le cas de légitime défense, qu'ils aient jugées permises les insurrections, les conspirations, les attaques à main armée, les meurtres, les incendies ; en un mot, toutes les mesures offensives et défensives qu'autorise le droit de la guerre? L'armée ennemie se composait, aux yeux du peuple, des autorités, des magistrats, des ministres protestants, des propriétaires et de leurs agents ; et, dans le fait, il ne connaissait ces classes de personnes que par les mauvais traitements qu'il en recevait et l'argent qu'il fallait leur payer. Aussi il leur résistait en toute occasion, n'accordait rien qu'à la force, surtout quand il s'agissait de payer la dîme à l'église anglicane; il ne voulait ni obéir à des lois oppressives, ni recourir à des tribunaux iniques, et se faisait autant que possible justice à lui-même. Cet état de société a subsisté pendant de longues années. Il s'est modifié à mesure que le gouvernement anglais, contraint par les nécessités de la politique, a rayé une à une les dispositions les plus odieuses du code qui pesait sur l'Irlande; toutefois il y a trop peu de temps que le système a changé et surtout les concessions ont été trop incomplètes pour pouvoir amener l'oubli du passé et une véritable réconciliation entre les deux races. La guerre

ouverte et déclarée a cessé, mais l'état qui lui a succédé n'est encore qu'une trêve ; les anciennes habitudes, les anciens sentiments sont restés, et le système d'agitation si habilement mis en œuvre par O'Connell pour faire rentrer ses compatriotes dans la plénitude de leurs droits a contribué forcément à les entretenir. Ainsi s'explique, par des raisons purement historiques et politiques, le grand nombre des crimes et délits commis en Irlande. Quand on en examine la nature et les circonstances, on voit bientôt qu'ils sont le résultat inévitable de l'état social dont nous venons de parler, et que le plus grand nombre n'a rien qui fasse tort au caractère irlandais, parce qu'ils dérivent de sentiments qu'à une époque peu éloignée de nous la situation des choses excusait et justifiait. De là vient le nombre si considérable des insurrections, des rixes violentes, des luttes contre les agents de l'autorité, des délits de contrebande à main armée ; en un mot, de tous ces actes que les générations précédentes regardaient comme faisant partie du droit de légitime défense. Un autre genre de délit très-fréquent est le résultat de l'extrême pauvreté en même temps que de certaines idées de justice particulières au peuple irlandais. Nous avons parlé plus haut des parcelles de terre que louent les pauvres journaliers afin d'y cultiver des pommes de terre, seule ressource qu'ils aient pour nourrir leurs familles. Lorsqu'on leur retire leurs petites fermes, soit à cause d'un retard dans le payement, soit parce que les propriétaires veulent former des fermes plus étendues, cette expulsion, qui réduit des malheureux à la dernière détresse, est regardée comme une injustice et une cruauté, et il se forme aussitôt des ligues pour punir soit les agents des seigneurs, soit les nouveaux fermiers qui profitent du malheur de leurs compatriotes pour se mettre à leur place. On leur écrit des lettres de menaces afin de les en empêcher; puis, s'ils passent outre, on effectue ces menaces en détruisant leur bétail, en incendiant leur récolte, en attaquant à main armée leurs maisons et leurs personnes. Ce qui est remarquable, c'est que souvent ces vengeances ne sont pas exercées par les intéressés ; elles sont considérées comme une sorte de justice populaire à laquelle des paroisses entières prennent part [1]. Ce peu de détails suffira pour faire comprendre que, si les Irlandais sont turbulents, batailleurs, toujours aux prises avec la force publique et ses agents, toujours prêts à se faire justice eux-

[1] Dans une des enquêtes, un homme vient dire aux commissaires qu'il a été chassé de sa ferme, mais qu'il tuera celui qui prendra le terrain qu'il cultivait. Les commissaires lui ayant demandé ce que deviendraient sa femme et ses enfants s'il était pendu : « Je serai mort pour la cause du peuple, dit-il, et comme j'ai contribué à nourrir les femmes et les enfants de beaucoup de gens pendus pour cette même cause, le peuple nourrira les miens. »

mêmes, cela tient à une situation et à des antécédents qui ne se retrouvent nulle part ailleurs, et que le contingent si élevé qu'ils fournissent aux cours d'assises et aux prisons ne doit nullement être considéré comme une preuve de vice et de dépravation. Au contraire, les documents que nous avons consultés nous ont convaincu que le peuple irlandais est un des plus moraux et des plus vertueux qui existent, et nous espérons faire partager cette conviction à nos lecteurs.

Nous avons comparé la position physique des pauvres de la Grande-Bretagne avec celle des pauvres de l'Irlande. Voyons maintenant quelle est l'influence de la misère sur la moralité des uns et des autres. Commençons par l'Angleterre et l'Ecosse, où le foyer du paupérisme se trouve, ainsi que nous l'avons dit, dans les grandes villes et les pays manufacturiers. Rien n'est plus triste à lire que les témoignages relatés dans les enquêtes sur l'état moral de la population ouvrière.

« Je suis convaincu, dit un magistrat de Glasgow, que, si la dépravation morale qui s'est répandue dans les classes industrielles n'est pas arrêtée, l'état social de ce pays sera ruiné. Je ne trouve pas de langage suffisamment fort pour exprimer la dépravation qui s'étend tous les jours sous mes yeux... Il y a un cabaret sur dix maisons à Glasgow. La proportion d'eau-de-vie qui y est bue est deux ou trois fois plus forte que dans aucune population du globe. Le nombre des crimes a quadruplé en quinze ans. Le mélange des hommes et des femmes dans les manufactures produit des effets qu'on ne peut décrire. Les trois quarts des jeunes filles sont corrompues avant l'âge de vingt ans, et l'état général de la prostitution dès l'âge de puberté ne peut, d'après les médecins, être regardé comme coupable de la part des individus : il est la suite nécessaire de la misère, du langage obscène qu'on entend, de l'atmosphère dans laquelle on vit, et surtout de l'usage des liqueurs fortes. On peut calculer qu'il existe à Glasgow quatre-vingt mille personnes qui n'ont jamais mis le pied dans une église, et qui sont aussi barbares que les Hottentots d'Afrique. »

Un autre témoin parle ainsi des tisserands de Huddersfield :

« J'ai remarqué un changement visible en mal dans leurs sentiments et leurs manières. Quand, par hasard, je fais route avec eux, je leur demande s'ils vont à l'église ou à la chapelle. Ils répondent ordinairement : « Nous n'avons aucun moyen d'y aller. » Je leur demande aussi : « Savez-vous que vous vivez dans un pays chrétien ou ne le savez-vous pas? » Le plus grand nombre ne comprend même pas ce que je veux dire. D'autres répondent : « Oui, nous sommes dans un pays chrétien, on nous l'a dit. » Ce sont des gens de dix-neuf à vingt ans qui parlent ainsi. »

Les tisserands de Bolton, suivant un autre témoin, sont poussés par la misère à s'approprier une partie du fil qu'on leur donne à tisser. Le trafic qui provient de ces vols est si considérable qu'il dépasse tout calcul. Il existe dans la ville des maisons où l'on reçoit et où l'on paie les marchandises volées de cette manière. Certains manu-

facturiers possédant des capitaux considérables sont en rapport avec ces maisons et approvisionnent leurs manufactures de ce fil volé. Nous pourrions multiplier beaucoup ces tristes détails et en présenter de plus tristes encore; mais ceux que nous avons donnés sont plus que suffisants pour constater un fait avoué et déploré cent fois dans les journaux et à la tribune parlementaire, celui de l'immense dégradation morale et intellectuelle des classes pauvres en Angleterre [1].

Nous rapporterons avec plus d'étendue les témoignages qui prouvent que la pauvreté n'a pas sur les Irlandais cet effet démoralisateur. Une des enquêtes qui a pour objet spécial leur condition dans la Grande-Bretagne, où ils viennent en très-grand nombre chercher du travail, nous les montre dans la même situation matérielle que les ouvriers indigènes, ou même dans une situation pire encore, à cause des préjugés que l'on a contre eux, et qui sont tels, selon un témoin, que beaucoup d'Anglais aimeraient mieux jeter leur argent à l'eau que de soulager un Irlandais. Nous laissons de côté quelques témoignages de prêtres catholiques qui vantent leur honnêteté, la pureté de leurs mœurs et leur charité, parce que ces témoignages pourraient être suspects de partialité en faveur de leurs coreligionnaires; mais on peut en croire les magistrats protestants des grandes villes industrielles, lesquels déclarent qu'ils commettent beaucoup moins de crimes que les Anglais de la même classe, et les manufacturiers également anglais et protestants qui rendent hommage à leur moralité. Voici, par exemple, ce que dit d'eux un négociant de Birmingham :

« Les ouvriers irlandais sont en général ingénieux et fidèles : j'en fais travailler plusieurs depuis dix ans, et je n'ai jamais su qu'il y eût la moindre chose à dire contre leur probité. On se fie entièrement à eux dans les maisons, et jamais on n'a à s'en repentir. Si l'un d'eux est soupçonné d'un petit vol, les autres s'éloignent de lui. Ils sont forts reconnaissants pour les bons traitements. Avant de venir à Birmingham, je ne voulais pas employer d'Irlandais; aujourd'hui, je les préfère aux Anglais. Un Anglais ne travaille pas autant qu'eux : quand ils vous voient pressé, ils ont un désir de vous rendre service que n'ont pas les Anglais. »

Il est bon de remarquer que le plus grand nombre de ces hommes ne pourraient pas retourner en Irlande à cause des insurrections et des émeutes auxquelles ils ont pris part, et ceci est encore une preuve à l'appui de ce que nous avons dit plus haut de la statistique criminelle, et de la manière dont on doit apprécier les chiffres fournis par elle dans la question qui nous occupe.

Mais étudions les Irlandais sur le sol même de l'Irlande, où des

[1] On peut consulter avec fruit sur ce sujet les remarquables *Etudes sur l'Angleterre* publiées dans la *Revue des Deux-Mondes*, par M. Léon Faucher.

millions de paysans, livrés à la culture de la pomme de terre, vivent dans l'affreux dénûment que nous avons précédemment décrit. Toujours guidés par nos documents, nous voyons avec surprise qu'ici l'extrême misère ne produit pas, comme en Angleterre, la corruption et l'abrutissement, et qu'elle laisse fleurir et se développer des vertus que pourraient envier les peuples les plus fiers de leur civilisation et de leurs lumières. Et d'abord il est peu de pays où les mœurs soient aussi pures. L'archevêque catholique de Tuam parle comme d'une chose notoire de l'horreur que les paysans irlandais ont pour l'incontinence, et son assertion est confirmée par une foule d'autres témoins. Le nombre des enfants naturels est très-petit relativement à la population; leurs mères sont flétries dans l'opinion générale, et elles trouvent très-difficilement à se marier, même aux plus pauvres journaliers. Une fille qui s'est laissée séduire est ordinairement fort maltraitée par ses parents, et souvent chassée de chez eux. Dans certaines paroisses, quand le séducteur est connu, les femmes le poursuivent, l'insultent, brisent ses fenêtres, et, comme elles sont soutenues par tous les habitants, il est forcé d'épouser celle qu'il a rendue mère ou de quitter le pays. De pareils sentiments dans la population expliquent comment les mœurs se conservent pures. Toutefois, ainsi que l'observe un témoin, cela tient du miracle, quand on considère la manière de vivre à laquelle la pauvreté oblige les paysans. En effet, une famille entière couche dans un seul lit, parce qu'on n'a pas de quoi se couvrir, et qu'on se tient chaud les uns aux autres. Les garçons et les filles adultes reposent ensemble, les filles à la tête du lit et les garçons au pied. Et il faut ajouter que les Irlandais, qui sont fort hospitaliers, donnent asile pour la nuit à tous les gens qui passent.

Mais le trait distinctif du caractère irlandais, c'est la bonté et la charité. Il est impossible d'accomplir d'une manière plus touchante que ne le font ces pauvres gens le divin précepte : « *Aimez-vous les uns les autres.* » Les affections de famille sont d'une force et d'une vivacité admirables. Un officier de marine, agent du gouvernement anglais à Liverpool, dit qu'il reçoit des Etats-Unis plus de 2,500 livres sterling par an, envoyées par petites sommes de 1 à 2 livres, que les émigrés irlandais font passer à leurs familles. Ils en envoient plus du double pour donner à leurs parents les moyens de les rejoindre; car on ne peut se figurer l'empressement qu'ils ont de se réunir à leurs proches. Nombre d'autres agents du gouvernement dans les autres ports de la Grande-Bretagne et de l'Irlande sont dans le même cas que lui. Les parents âgés et infirmes sont toujours secourus par leurs enfants, quelque pauvres qu'ils soient. « Les Irlan-

dais, dit un témoin, ne se marient si jeunes que pour être nourris par leurs enfants dans leur vieillesse, parce qu'ils ont la plus grande confiance dans l'esprit de famille. » Les vieillards sont à la charge de leur postérité ou de leurs parents les plus proches, et cette charge pèse lourdement sur des personnes dont les ressources sont loin de suffire à leurs propres besoins. Les vieux parents résident chez leurs fils ou vont vivre tantôt chez une de leurs filles, tantôt chez l'autre. La même affection réciproque préside à toutes les relations de famille. Nous transcrivons sans commentaire une scène touchante que nous trouvons dans les documents de l'enquête. Les commissaires du gouvernement trouvent une vieille femme paralytique et aveugle dans le coin d'une cabane où il n'y a qu'un peu de paille ; son mari, homme très-âgé, coupe furtivement des fagots de bruyère qu'il vend pour avoir quelque chose à manger. On demande à cet homme s'il veut que sa femme aille dans la maison d'industrie établie pour les pauvres à Cork. « Quoi? répond-il, elle me quitterait ? Non, je ne le permettrai pas tant que je gagnerai quelque chose, quand même je serais près de mendier. » Les larmes lui viennent aux yeux. « Mais, lui dit-on, si vous y alliez avec votre femme? — Dans ce cas, on ne nous laisserait pas ensemble ; on nous séparerait, et c'est là l'obstacle. — Mais vous seriez bien traités dans cette maison. — C'est là l'obstacle, monsieur, et elle n'ira pas tant que j'aurai quelque chose à lui donner. » La même affection se manifeste dans toutes les circonstances.

« Les personnes de la classe ouvrière, dit un médecin, montrent toujours la plus grande tendresse pour leurs malades : la seule difficulté est le plus souvent d'empêcher les parents et amis de soigner les gens atteints de maladies contagieuses. Il n'y a pas de paroles pour décrire les sentiments d'affection que se témoignent en pareils cas ces pauvres gens. »

La même bonté se manifeste envers tous les indigents, quels qu'ils soient. Il n'y a pas de taxe des pauvres en Irlande ; l'extrême misère n'est soutenue que par la charité privée, et cette charité fait des prodiges.

« D'après les calculs les plus modérés, dit le rapport des commissaires, le montant des aumônes volontaires données en Irlande, principalement par les petits fermiers et les habitants des cabanes, s'élève annuellement de 25 à 50 millions de francs. »

Les riches propriétaires donnent peu ou point ; presque tous vivent hors du pays ; ils sont Anglais d'origine, protestants, pleins d'antipathie contre le peuple irlandais.

« Il n'arrive presque jamais, est-il dit dans l'enquête, que les gens aisés prennent part aux souscriptions pour soutenir les vieillards infirmes, même

dans les années de famine. Ils rejettent ordinairement cette charge sur leurs voisins plus pauvres, mais plus bienfaisants. »

Les divers chapitres de l'enquête nous font passer sous les yeux toutes les classes de malheureux, et partout nous voyons d'admirables exemples de charité. Les commissaires s'informent d'abord de ce que deviennent les enfants orphelins. Il résulte des réponses qu'ils sont soutenus ou par des frères aînés, ou par des parents éloignés. Souvent des ouvriers, qui peuvent à peine pourvoir à leur propre subsistance, partagent avec eux le peu qu'ils ont. D'autres fois, ce sont de pauvres veuves sans enfants qui les élèvent à l'aide de quelques faibles secours fournis par la paroisse ou par des voisins.

Les veuves chargées d'enfants sont dans une situation très-misérable; elles se procurent en général leur subsistance et celle de leurs enfants en demandant de porte en porte, et les journaliers leur donnent un asile pour la nuit. Lorsqu'elles ont pris à bail quelques parcelles de terre, leurs voisins leur donnent de temps en temps une journée de travail. Les gens les plus malheureux ne leur refusent jamais une place chez eux; elles sont toujours accueillies à un repas de pommes de terre, quoique la famille à laquelle elles s'adressent soit dans le dernier besoin. Il n'est pas de pauvre qui ne se fasse un devoir d'aider les veuves; quant aux riches, c'est autre chose. Un témoin dit qu'il ne connaît pas d'exemple d'une veuve soutenue par le propriétaire dont son mari dépendait; presque toujours, au contraire, le propriétaire de la terre se hâte de la chasser dès que son mari est mort.

Pour donner une idée du sort des vieillards infirmes, nous nous contenterons de rappeler la déposition de Dudley Tole. Cet homme est âgé de quatre-vingt-huit ans. Ne pouvant plus travailler, il va de maison en maison chez ses anciens voisins, qui partagent leur repas avec lui et lui donnent un lit de paille dans un coin.

« En général, dit-il, je reste une ou deux nuits dans chaque maison, et je puis y rester plus longtemps si cela me convient. Plusieurs me garderaient volontiers une semaine; mais je ne veux pas les incommoder, car je sais que je serai bien reçu ailleurs. Quand j'arrive à une maison, je demande pour l'amour de Dieu à y loger. Le seul refus que j'éprouve est qu'on réponde qu'il n'y a pas de paille pour me faire un lit. Lorsque je demande au nom de Dieu, ils croiraient faire un péché de me refuser, quoique je sache bien que plusieurs aimeraient mieux n'être pas dérangés, mais je ne puis pas me plaindre d'eux, car, hiver comme été, ils ne me reçoivent jamais d'un air chagrin. »

On comprend que le nombre des mendiants doit être considérable; cependant les Irlandais ont une grande répugnance à mendier: ils travaillent tant qu'il leur reste un peu de force et qu'ils trouvent

de l'ouvrage. Un témoin dit qu'il se rappelle le temps où une famille eût été déshonorée si son chef avait mendié; mais la pauvreté est devenue si grande qu'on ne peut plus soutenir ses parents comme on le faisait. Suivant un autre témoin, personne ne se livre au vagabondage que faute de trouver à travailler : il n'a jamais vu qu'un seul vagabond refuser l'ouvrage qui lui était offert. Quoi qu'il en soit, la mendicité est très-commune et elle rencontre partout une inépuisable charité. Les plus pauvres journaliers ne refusent jamais aux mendiants qui passent un abri dans leur cabane. L'idée du peuple est qu'en donnant ce qu'il possède, c'est-à-dire des pommes de terre, il n'en diminue pas la quantité. Si un vagabond se présente à l'heure du repas, on l'invite toujours à en prendre sa part. Les petits fermiers, qui tiennent douze acres de terre, donnent en aumônes aux passants quinze à seize livres de pommes de terre par jour. La plupart de ces gens si généreux envers les pauvres ne savent pas eux-mêmes comment ils vivront le lendemain. Un d'entre eux dit aux commissaires :

« J'ai été réduit à une grande misère l'été dernier : j'étais obligé de mendier, et, si c'est la volonté de Dieu, j'y serai peut-être encore forcé l'été prochain. Cependant, quand un mendiant demande pour l'amour de Dieu, je ne puis lui refuser une part de ce que j'ai. Le plus pauvre d'entre nous ne refuse pas quand il a quelque chose. »

Jamais avant de donner on ne s'informe de la réputation de celui qui demande. On est tellement convaincu que la mendicité est la suite d'une extrême misère qu'il n'arrive jamais à personne de dire aux mendiants une parole désagréable. « Dire à l'étranger d'aller à sa paroisse serait l'injurier, dit un témoin ; car, s'il l'a quittée, c'est parce que cela lui convenait ainsi. »

La plupart des mendiants sont doux et polis ; lorsqu'on ne leur donne pas, ils répondent ordinairement : « C'est bien, que Dieu vous bénisse : si vous n'avez pas de quoi donner aujourd'hui, ce sera pour une autre fois. »

Les magistrats déclarent qu'il est très-rare que des mendiants ou vagabonds soient amenés devant eux pour des vols ou autres crimes ; le clergé a beaucoup d'influence sur eux.

Nous avons vu plus haut quelle absence d'instruction et d'habitudes religieuses régnait en Angleterre dans la classe indigente. Il n'en est pas de même chez les Irlandais, qui se distinguent au contraire par un grand attachement à leur religion. Cet attachement est trop notoire, il est trop bien démontré par toute l'histoire de l'Irlande pour qu'il soit besoin d'en chercher les preuves dans les enquêtes qui

nous servent de guides : nous y puiserons cependant quelques détails intéressants touchant ce point. Elles nous apprennent entre autres choses qu'il existait autrefois dans certaines localités des hospices pour les enfants trouvés, où tous étaient élevés dans la religion protestante, mais que ces hospices restaient à peu près vides parce que, d'une part, il n'y avait rien que les mères ne supportassent plutôt que de voir leurs enfants hors du sein de l'Eglise, et que, d'autre part, les gens du peuple, quelque misérables qu'ils fussent, se chargeaient de ces pauvres petites créatures pour leur conserver le trésor de la vraie foi. C'est l'attachement à la religion qui éloigne les indigents des maisons de travail (workhouses) où ils n'auraient plus à souffrir de la faim ni du froid, mais où ils craignent, à tort sans doute, qu'on ne cherche à les rendre protestants. Les commissaires demandent à un paralytique, nommé Berence Sullivan, pourquoi il ne va pas à la maison de travail où il serait bien soigné; celui-ci répond : « Je crains de ne pouvoir y sauver mon âme aussi bien qu'ici. »

Un autre malade s'exprime ainsi : « Je n'ai jamais été dans des lieux semblables parmi des étrangers ; ici, quand je me porte bien, je puis aller à la messe : c'est la seule consolation que j'aie maintenant. »

Un autre, interrogé sur le même sujet : « Je ne veux pas demeurer dans un endroit où il n'y a que des étrangers pour me faire apostasier. »

Mille autres détails de mœurs nous révèlent la foi des Irlandais et la persistance des habitudes chrétiennes chez eux. Ainsi, dans l'enquête sur la déportation [1], nous voyons que des déportés irlandais, nouvellement arrivés, s'agenouillaient avant de se coucher pour faire leur prière du soir, suivant leur coutume : alors les autres condamnés leur jetaient sur la tête tout ce qu'ils pouvaient trouver, en sorte que le prêtre catholique qui les visitait fut obligé de leur recommander de faire leur prière dans leur lit.

Voilà, ce nous semble, plus de faits qu'il n'en faut pour démontrer l'immense supériorité morale des classes pauvres de l'Irlande sur celles de la Grande-Bretagne. Cette différence nous paraît devoir être attribuée à celle qui existe dans le genre d'éducation que reçoivent les unes et les autres : sur ce point nous n'en sommes pas ré-

(1) Voir le *Report from the select committee on transportation, etc., communicated by the commons to the Lords*, 1838. Ce rapport, et l'enquête qui le précède, consacrés à exposer la situation des colonies pénales anglaises, présentent un tableau qui fait frémir. Nous désirerions que quelqu'un en fît une analyse détaillée, car les extraits donnés par MM. Rubichon et Mounier ne sont pas assez étendus pour en donner une idée suffisante.

duits aux conjectures, car les enquêtes nous fournissent sur l'état de l'éducation populaire dans les trois-royaumes les détails les plus abondants et les plus positifs. Les dépositions relatives à l'Angleterre ne sont qu'une série de lamentations. Rien n'est plus misérable, disent les témoins, que l'état de l'éducation en Angleterre... L'opinion publique est dans une illusion complète à ce sujet. La triste condition morale du peuple est à la fois cause et effet; car ceux qui n'ont pas eu d'éducation ne peuvent pas même en donner à leurs enfants. Dans les grandes villes, il y a absence complète d'éducation ; quant aux campagnes, l'ignorance est aussi grossière chez les agriculteurs que chez les artisans. Dans une partie de l'Angleterre, inspectée avec soin, et qui comprend les villes manufacturières de Manchester, Liverpool, etc., le tiers des enfants au moins ne suit aucune école. Les parents sont dans la plus complète indifférence à cet égard et ne croient pas qu'ils puissent être élevés ailleurs que dans la rue. D'ailleurs les écoles existantes sont dans un état pitoyable. Ceux qui conduisent ces établissements sont hors d'état de donner aucune espèce d'éducation : ils n'ont aucune méthode, aucune capacité pour instruire les enfants dans l'industrie, la morale et la religion. Ils sont convaincus qu'on ne peut rien obtenir que par la force et les punitions, et tous croiraient manquer à leur devoir s'ils traitaient les enfants avec douceur. Le local est ordinairement trop petit, obscur et humide. Souvent il contient une famille de sept à huit personnes et sert à la fois de chambre à coucher et de salle à manger ; quelquefois l'école se fait dans une cave. Les enfants y sont si mal qu'ils ne pourraient rien y apprendre quand même on y enseignerait quelque chose. Les maîtres sont des gens de la dernière classe et leur profession est regardée comme très-basse.

« Donnez un bon maître, dit un témoin, et l'école sera aussitôt remplie ; mais elle restera vide avec un mauvais maître, quelque peuplé que soit le district. Par un bon maître, j'entends un homme qui réunisse plusieurs qualités... et je crois qu'un homme qui n'est pas complétement imbu des principes religieux ne soutiendra pas longtemps la fatigue d'une école élémentaire. Mais, ajoute-t-il, la plupart des maîtres ne prennent cet état que par pauvreté, par suite de banqueroute ou incapacité de faire autre chose. »

Il est presque impossible d'en trouver qui aient de solides convictions religieuses. Dans les trois quarts des écoles, on n'est pas en état d'enseigner à lire, bien loin de pouvoir enseigner la morale et la religion. Tel est le résumé fidèle des témoignages portés par les gens les mieux informés, et l'on conçoit qu'après les avoir recueillis le comité d'enquête exprime à la Chambre des Communes la persuasion où il est que le rapide et constant accroissement des crimes doit être

attribué à la mauvaise éducation du peuple et à l'absence de principes de religion et de morale qui en résulte.

L'enquête relative à l'Irlande offre un contraste frappant avec celle dont nous venons d'exposer sommairement les résultats. Elle a été faite par ordre de la Chambre des Lords, sur la demande d'un évêque anglican qui voulait signaler les effets du *système d'éducation nationale* appliqué à l'Irlande depuis 1831, et effrayer à cette occasion la noble Chambre sur l'ascendant toujours croissant du Catholicisme et la diminution correspondante de l'influence protestante. La plupart des témoins, étant ministres protestants, se sont en effet beaucoup plaints de l'état de l'éducation en Irlande, mais on va voir de quelle nature sont ces plaintes. Un de ces témoins déclare qu'il a trouvé l'île d'Achill (comté de Mayo) dans le plus grand état d'immoralité. Comme on lui demande s'il y a plus de vols ou d'ivrognerie qu'ailleurs, il répond qu'il ne s'agit pas de cela, mais que la plus grande immoralité à ses yeux est d'*ignorer les saintes Ecritures et d'être privé de la connaissance du Christ*, ce qui arrive dans la religion catholique, laquelle est *l'apostasie de la religion chrétienne annoncée dans la Bible*. Les morceaux de ce style abondent dans cette enquête. Les grands griefs articulés sont que, dans les écoles de Dublin, on fait le signe de la croix et on récite des prières quand midi sonne, ou bien encore que, dans certaines écoles, presque exclusivement peuplées d'enfants catholiques, on célèbre les fêtes de l'Église romaine, comme l'Assomption, la Fête-Dieu, la Saint-Pierre, etc. Un témoin a visité à Carrick l'école nationale des filles qui est dans un couvent.

« Les religieuses, dit-il, me firent voir qu'elles enseignaient le catéchisme, et que la classe ne commençait et ne finissait jamais sans faire la prière. On m'invita à venir le lendemain, qui était un dimanche. Je trouvai toutes les petites filles bien habillées; mais, dans un coin de l'école, il y avait un confessionnal où un prêtre confessait un assez grand nombre d'enfants; dans l'autre, on avait dressé un autel où un autre prêtre avait dit la messe et donnait la communion aux enfants qui apportaient un billet. »

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les commissaires de la Chambre des Lords prennent ces dépositions au grand sérieux et reprochent au témoin de n'avoir pas dénoncé ces violations du règlement par lequel il est préscrit de ne pas s'occuper de religion pendant les quatre heures destinées à l'instruction morale et littéraire. Au milieu de toutes ces déclamations contre le *papisme* et ses pratiques superstitieuses, on convient que les écoles sont en bon état, qu'il y a de l'ordre, de la discipline et de la propreté, que les écoles les mieux tenues sont celles des religieuses et des Frères, et que cette espèce de maîtres se fait plus aimer des enfants que les instituteurs

laïques. Il résulte de toute l'enquête que les écoles irlandaises sont entièrement sous l'influence et la direction du clergé catholique, parce que, dit un homme, les paysans ne veulent recevoir que de lui seul l'instruction religieuse, mais qu'elles sont, malgré cela, dans un état très-satisfaisant [1].

Résumons maintenant en quelques lignes les faits recueillis dans ce travail. Il est constant que la condition physique des classes pauvres est à peu près la même en Angleterre et en Irlande, mais que dans le premier de ces deux pays l'extrême misère a pour résultat l'abrutissement et la dégradation morale de ceux qui en souffrent, tandis que dans le second elle laisse subsister ou semble même quelquefois développer l'élévation des sentiments, la générosité du cœur et la pratique des plus rares vertus. Chez les basses classes d'Angleterre, nous trouvons une absence déplorable de croyances et d'habitudes religieuses ; chez celles d'Irlande, un attachement à la religion qui se manifeste dans toutes les circonstances et qui nous fait reconnaître que la foi chrétienne est le principe de leur vie morale et la règle de leur conduite. Or, dans la Grande-Bretagne, nous voyons l'éducation des enfants du peuple abandonnée à des mercenaires pris au hasard, dépourvus de toutes les qualités nécessaires pour remplir leur mission, incapables surtout d'inspirer des principes religieux auxquels eux-mêmes sont étrangers. Au contraire l'éducation du peuple irlandais est entièrement entre les mains du clergé ou sous sa direction ; l'enseignement et les pratiques de la religion y tiennent, comme on l'a vu plus haut, une place considérable. La conclusion est facile à tirer : l'immense supériorité morale des prolétaires irlandais est due évidemment à l'éducation toute religieuse qu'ils reçoivent, soit dans leurs familles, soit dans les écoles ; nous croyons pouvoir ajouter qu'une éducation semblable pourrait seule former ailleurs un peuple chaste, affectueux, charitable, désintéressé, doué, en un mot, des admirables qualités qui distinguent le peuple irlandais, et par conséquent fournir l'unique préservatif contre les dangers dont l'augmentation progressive de la pauvreté menace, dans l'avenir, la société européenne tout entière.

E. DE CAZALÈS.

(1) La proportion des enfants accusés devant les tribunaux supérieurs est beaucoup plus grande en Angleterre et en Écosse qu'en Irlande. D'après les tableaux statistiques de 1837 et des années précédentes, sur 100 accusés dans chacun des trois royaumes, il y en a 41 au-dessous de 21 ans en Angleterre et en Écosse, tandis qu'il n'y en a que 29 en Irlande. C'est une preuve de plus en faveur de l'éducation qui se donne en Irlande.

LA FRANCE

A L'OUVERTURE DE LA SESSION.

Rarement session législative s'est ouverte au milieu d'une indifférence plus générale. Jusqu'aux manifestations inattendues de ces derniers jours, le retour de la saison politique suscitait à peine un vague sentiment de curiosité, analogue à celui que provoque dans le monde élégant la réouverture du Théâtre-Italien. Encore faut-il reconnaître que les débuts de quelques artistes sont un plus grand événement, pour certains salons, que ne l'est, pour le pays, la reprise des débats parlementaires. C'est qu'ici personne ne débute, et que le public écrirait à l'avance presque tous les discours. Tout le monde a la conscience que, si le sort des hommes est incertain, la marche générale des affaires est irrévocablement fixée. Ce n'est pas seulement dans le pouvoir irresponsable que repose, comme dans une citadelle, la pensée qui préside aux destinées de la France ; les Chambres y adhèrent avec ferveur, et lorsque l'une d'entre elles se montre alarmée des formes provocantes avec lesquelles on se complaît à l'étaler, c'est moins parce que cette assemblée la repousse que parce qu'elle craint d'en compromettre le succès. Le corps électoral, qui n'a besoin que d'être ménagé dans de vieilles susceptibilités, accepte au fond cette politique, sinon dans ses manifestations imprudentes, au moins dans ses résultats généraux.

Qu'on interroge les députés accourus de toutes les parties du royaume, et presque tous témoigneront de la complète latitude que leur ont laissée leurs mandataires pour l'appréciation des faits soumis au contrôle des Chambres. Si l'on se livrait à une pareille enquête, on verrait quelle petite place tiennent en ce moment, dans les préoccupations du pays, les grands intérêts qui l'ont si vivement ému en d'autres temps. Le souci de soi-même et de sa famille, le patriotisme de clocher, et tout au plus

le patriotisme d'arrondissement, telle est la limite extrême des pensées et des espérances. Devant l'espoir de conquérir des chemins de fer, la vieille illusion des frontières rhénanes a pour jamais disparu. C'est une assurance que je donne sans hésiter à l'Europe, et que celle-ci peut accueillir avec pleine confiance. J'éprouve un sentiment tout autre en me voyant contraint d'ajouter que les vœux les plus légitimes paraissent s'évanouir en même temps que les rêves les plus téméraires; il m'est pénible de constater que, dans beaucoup de colléges électoraux, la liberté des mers, solennellement réclamée par la France comme partie intégrante de son droit public, le maintien de son influence séculaire en Orient, l'honneur de sa marine compromis dans l'Océanie sont des intérêts moins graves et moins décisifs que l'établissement d'un dépôt de remonte ou le classement d'une route royale. Les questions les plus ardentes, après avoir *flamboyé* quelques mois, viennent tout à coup s'éteindre au sein de l'apathie universelle. On comprend et l'on confesse que toutes les sources du dévouement tarissent, et que la France, qui a vécu pour et par des idées durant le cours de sa longue histoire, vit aujourd'hui par la seule puissance des intérêts, au même titre qu'une compagnie d'assurances ou une vaste banque, au crédit de laquelle sont associées toutes les fortunes.

Mais le pays se trouve bien ainsi, et demande avec quelque raison à quelles idées il dévouerait en ce moment ses efforts et ses sacrifices. N'en trouvant aucune dans sa tête, ne se sentant au cœur aucune passion, il grossit et prend du ventre comme un homme sur le retour qui entre en ménage après avoir épuisé les ardeurs de la jeunesse et toutes les illusions de la vie. Comparaison fatale et désespérante cependant si son exactitude était constatée, car cet amortissement des passions est un bienfait de la nature, pour préparer l'homme aux solennelles méditations que provoque, aux abords de la vieillesse, l'aurore de l'éternité : mais les nations n'ont ni une âme à sauver, ni une vie nouvelle à commencer au delà de la tombe. Lorsqu'elles expirent, c'est sans retour; lorsqu'elles vieillissent, c'est sans aucun espoir de renaissance. Que se passe-t-il donc dans cette France aujourd'hui si calme et naguère si troublée? Que sont devenues ces grandes luttes des partis et cette puissante agitation dont le lointain retentissement suffisait pour bouleverser le monde? La France dort-elle d'un sommeil réparateur ou d'un sommeil de mort? Que faut-il espérer, que doit-on craindre pour l'honneur de ce noble pays et les destinées de l'humanité, si étroitement associées aux siennes?

La révolution de Juillet fut un fait aussi complexe dans son caractère que dans ses causes. Il était difficile de pressentir ce qui sortirait en définitive de ce chaos de doctrines et de passions où se coudoyaient les hommes de la Révolution et de l'Empire, où les souvenirs de 91 et ceux de la conquête européenne, déjà inconciliables entre eux, étaient con-

traints de reculer devant des vanités nourries dans des régions plus pacifiques, celles-ci sous les lambris dorés de la finance, celles-là dans les sonores amphithéâtres du professorat. Faire converger vers un résultat commun ces tendances si contraires, associer à la même œuvre des hommes venus de points si divers de l'horizon, faire marcher le banquier côte à côte avec le révolutionnaire émérite, et le maréchal de l'Empire avec le professeur, c'était là une œuvre des plus ardues à tenter et d'un succès assurément problématique. Mais quand on se reporte aux idées qui, lors de la crise de 1830, formaient le lien principal et populaire entre les diverses classes associées dans une opposition commune, et quand on les voit successivement détrônées au profit de théories toutes contraires; lorsqu'on suit jour par jour le laborieux travail de cette révolution enfantant une politique qu'elle aurait maudite si elle l'avait pressentie, il est impossible de n'être pas saisi d'étonnement et, sous certains rapports, d'admiration au spectacle de tant de forces indisciplinées soumises par une pensée persévérante.

La France portait depuis quinze années le poignant souvenir de sa défaite, et c'était à travers la poussière de Waterloo que le trône de ses rois apparaissait à sa vue. La maison de Bourbon succomba sous le poids d'une injuste, mais accablante solidarité; et lorsque, dans les jours fiévreux de juillet, sous le ciel d'airain qui embrasait les têtes et les cœurs, on vit dans un nuage de feu flotter les trois couleurs au-dessus de Notre-Dame, la France, l'Europe, l'univers tout entier donnèrent un sens formidable à cette apparition éclatante. Ceux-là même qui espérèrent dès l'origine conjurer l'orage et sauver la paix du monde parlaient d'une politique nouvelle, plus fière, plus digne, plus dégagée de toute influence étrangère, plus féconde en résultats émancipateurs que celle qu'on avait si amèrement reprochée au gouvernement qui n'était plus. Le peuple avait traduit la révolution à sa manière en l'affublant de la redingote grise de l'homme qui avait été son roi et qui était resté son idole; ce qu'il en attendait, c'était de la gloire, c'était une ombre au moins des fabuleuses grandeurs dont il avait gardé un impérissable souvenir. Qu'aurait dit ce peuple en armes, qu'auraient dit la France et le monde si, au lendemain de cette révolution, ils avaient entrevu les régulières et pacifiques conséquences qui lui ont été données? Qu'auraient-ils dit s'ils avaient pu pressentir alors ces hymnes à la paix perpétuelle, ces effusions d'entente cordiale et ce voyage de Windsor, devenu le symbolique emblème de tout un règne? Qu'auraient-ils dit s'ils avaient deviné que cette révolution, réduite aux proportions d'un changement de branche régnante, serait le coup le plus terrible porté aux doubles traditions de l'époque révolutionnaire et de l'époque impériale, et que celles-ci viendraient mourir dans le creuset même où l'on aspirait à les retremper?

C'est l'œuvre que la nation voit s'accomplir depuis quatorze ans. Elle

a assisté à cette lutte de toutes les ambitions successivement vaincues et enrôlées au service d'une même cause ; elle a vu les hommes brisés les uns contre les autres ; ceux-ci attaqués de front, ceux-là compromis par adresse ; les uns reculant devant la lutte, les autres s'abaissant au sein même de leur victoire, et tous soumis et rendus à merci. Triompher des vieux instincts d'un grand peuple sans le prestige de la gloire militaire qui couvre et protège de telles audaces, c'est consommer une œuvre dont la difficulté suffit pour assurer la grandeur. Mais quelle est la valeur morale de cette œuvre elle-même, quelles conséquences doit-elle engendrer pour les destinées d'une nation ? Ce sont là des questions délicates à plus d'un titre, qu'il faut savoir aborder, lors même que le moment ne serait pas venu de les résoudre d'une manière complète.

Il est sans exemple qu'un homme ait vaincu une nation, à moins d'avoir celle-ci pour complice. Lorsque des idées, naguère puissantes, reculent devant un bras devenu plus puissant qu'elles, il faut admettre de deux choses l'une : ou que c'est là un temps d'arrêt sans importance et sans lendemain, ou bien que ces idées ont épuisé leur sève et ne correspondent plus, malgré l'agitation qu'elles entretiennent à la surface, à rien d'intime et de profond.

Comment ne pas reconnaître que telle est la vérité en ce qui concerne la France ? Comment se dissimuler l'abîme qui se creuse de plus en plus entre nos mœurs industrielles et nos traditions militaires ? Ceci n'est pas le fait d'un seul jour et l'accident d'un seul règne. Il est manifeste que l'Europe et la France s'organisent pour la paix, que le régime du travail se fonde en aspirant à se créer des lois nouvelles, et que les camps se transforment en ruches d'abeilles. La Russie elle-même subit l'action d'influences analogues à celles qui agissent sur la France, et le despotisme militaire, aussi bien que la révolution, s'est étonné de trouver ses armes inutiles et comme impuissantes entre ses mains.

Comment trouver étrange qu'il en soit ainsi, et s'étonner que la Providence ait desséché dans leur germe les idées populaires écloses au soleil de 1830 ? Quelle était leur valeur véritable, et que pouvait-on attendre d'elles pour la reconstitution et l'avenir de l'Europe ? Elles se réduisaient au fond à deux points essentiels : le développement par la force des armes des principes de la révolution française et l'extension territoriale de la France par voie de conquête. Or, le premier défaut de cette double profession de foi était d'impliquer une énorme contradiction. Ce qu'il y a de vital et de fécond dans les idées de 89 est le patrimoine du genre humain tout entier ; et les gouvernements européens, déjà plus d'à moitié transformés, ne sauraient désormais échapper longtemps à l'application de ces principes et de ces garanties tutélaires. Mais donner pour mission à la France de les faire triompher par les armes et présenter la conquête comme corollaire de l'émanci-

pation européenne, c'était en appeler aux souvenirs les plus irritants et soulever les résistances les plus légitimes. Aussi, en exploitant avec habileté les appréhensions générales, les gouvernements étrangers parvinrent-ils à calmer l'effervescence qu'avait provoquée, des bords du Tage aux extrémités de la Pologne, le contre-coup du mouvement de Juillet ; ils surent contenir les idées libérales en surexcitant les instincts nationaux, et les souvenirs de l'oppression impériale se dressèrent comme une barrière infranchissable entre nous et l'Europe.

Il était temps que, de son côté, la France échappât à ces admirations aveugles pour le génie de la force et de la conquête. Ce n'était pas en envahissant l'Europe que la révolution française avait été grande, c'était en se défendant contre elle et en combattant héroïquement pour la conservation du dépôt précieux et terrible qu'elle portait dans son sein. La mission de l'Empire avait été transitoire, et se reporter aux souvenirs de ces temps avec l'espoir de les faire renaître, c'était insulter à la fois et à la conscience de tous les peuples et aux vues manifestes de la Providence. Une idée fausse peut exercer parfois une action formidable ; mais cette action, déterminée par des accidents temporaires, est momentanée par sa nature même. Il n'est pas donné de la reprendre dans des circonstances différentes, et aucune tentative n'est aussi stérile que cette galvanisation de pensées dont l'esprit de vie s'est retiré.

Le propagandisme a donc rendu la révolution de Juillet impuissante au dehors, car il a armé contre elle les plus légitimes susceptibilités. La royauté de 1830 s'est trouvée en présence d'une ligue européenne, cimentée par des appréhensions communes, et l'isolement s'est fait autour d'elle. Néanmoins, quelque dangereuse que fût une telle situation pour le gouvernement nouveau, l'excitation avait été si vive, il y a dans notre génie national un fonds si inépuisable de dévouement et d'audace, que la nation n'aurait pas reculé devant de tels périls si l'on n'était parvenu à agir sur elle-même, et à transformer, à force d'efforts et de souplesse, la nature du mouvement politique auquel elle s'était si ardemment abandonnée. L'attitude de l'Europe n'aurait pas fait reculer la France. Il a fallu que celle-ci triomphât d'elle-même, et que des influences nouvelles se substituassent graduellement à celles qui s'étaient produites dans la crise dont on était à peine sorti et qui paraissaient destinées à dominer l'avenir.

Comment s'est opéré ce mouvement pacifique, à quelles conditions a-t-il eu lieu, et par quels inconvénients ses incontestables avantages ont-ils été balancés?

Aucune passion populaire ne pouvait être opposée avec succès aux ardents souvenirs de la Révolution et de la conquête ; on ne pouvait entreprendre de vaincre ceux-ci que par la seule force des intérêts. Il fallait organiser et grouper ces intérêts eux-mêmes, et les exciter à se

produire ; il fallait donner de grands travaux aux masses, de grands profits aux détenteurs de capitaux, des positions de toutes sortes aux hommes associés aux affaires publiques ; il fallait enfin calmer les têtes en remplissant les bourses, et diriger vers les appétits matériels des pensées qui menaçaient parfois de reprendre leur cours. Satisfaire aux besoins réels, surexciter les besoins factices, lier toutes les existences au crédit public, de manière à les compromettre toutes à la fois si ce crédit était compromis lui-même, telle devint la préoccupation principale du pouvoir et la condition première de son existence. Avec une habileté peu commune, M. de Villèle s'était servi de la Bourse pour amortir le mouvement des classes moyennes qui menaçait le gouvernement de la branche aînée. On tenta, avec plus de bonheur, d'appliquer le même système aux classes inférieures, en développant les travaux publics au delà de toutes les bornes assignées jusqu'alors par la prudence et les principes d'une bonne économie politique. Tout fut entrepris à la fois, au point que, emportés par une impulsion irrésistible, les départements en vinrent à se regarder comme exhérédés lorsqu'il ne se dépensait pas sur leur propre sol une somme proportionnelle à leur importance numérique et territoriale.

A Paris on a entrepris ou restauré en dix ans plus de monuments que dans le cours de tout un siècle. Dans nos provinces, l'activité de l'administration s'est portée avec un empressement égal sur les routes, les ports, les fortifications, et l'on a systématiquement visé à la dépense avec autant d'ardeur qu'il est d'usage de viser à l'économie. Les travaux publics sont devenus le ressort principal du gouvernement, la préoccupation générale d'une société fatiguée du passé et inquiète de l'avenir. Contraint d'anticiper chaque année sur nos ressources et d'élargir sans mesure le gouffre de la dette flottante, il a fallu que le pouvoir vécût par le crédit, et qu'il subît toutes les nécessités que le crédit impose. Les hommes d'argent se sont trouvés en mesure de faire la loi aux hommes politiques, et le gouvernement a dû s'empreindre de leur esprit et se soumettre à leurs exigences. D'un autre côté, les grands pouvoirs de l'Etat subirent le contre-coup de la révolution qui s'opérait dans l'opinion publique. Les passions du dehors ne soufflant plus sur celles du dedans, les vieilles formules perdirent leur puissance et les vieilles renommées leur prestige. L'activité de l'intrigue remplaça dès lors l'ardeur des convictions affaissées ; et, ne se sentant plus inspiré par aucune idée, on trouva fort naturel de ne songer qu'à soi-même, de réduire toute la science de la vie publique à l'art de faire ses affaires. L'égoïsme se dilate d'autant plus que les croyances générales s'éteignent et qu'on devient le centre de sa propre vie, l'objet exclusif de ses pensées. Une teinte uniforme et terne s'étendit donc sur le monde parlementaire : les physionomies s'effacèrent, le coloris disparut, les traits saillants ressortirent sans délicatesse et sans grâce, une réalité prosaïque et plate

remplaça l'éclat des grandes luttes et des jours d'orages, à peu près comme un portrait au daguerréotype remplace une toile de Rembrandt ou de Rubens.

Telles furent pour la société politique les conséquences funestes, mais nécessaires, du régime nouveau. Elles s'étendirent jusqu'aux dernières limites de l'empire de la pensée, et la dignité des lettres fut atteinte des mêmes coups qui avaient frappé celle de la tribune.

Au sein de l'indifférence publique, dans cette égalité confuse de tous les systèmes et cette bienveillance énervante pour les choses les plus contraires, les lettres ne trouvèrent plus une cause à servir avec conviction, plus une pensée à exprimer avec chaleur. On tira dès lors parti de son talent d'écrivain comme de son talent d'orateur pour se faire une position, c'est-à-dire pour s'élever à la fortune. La pensée devint une branche régulière d'exploitation, et des ateliers littéraires s'organisèrent à Paris, à peu près comme on monte à Lyon une manufacture de soieries, à Rouen une manufacture de cotonnades. Ces ateliers subirent toutes les phases de l'existence commerciale, depuis le régime de la société anonyme jusqu'à celui de commandite, et à la miraculeuse multiplication de leurs produits on eût dit la vapeur appliquée au travail de l'intelligence, tant l'assimilation est devenue complète entre la pensée et l'industrie, entre l'écritoire du feuilletoniste et le métier à la Jacquart.

Et certes la société contemporaine n'a pas droit de se plaindre ; on la sert selon ses mérites, et, il faut bien le dire, selon son goût. Des travaux plus sérienx, des études plus consciencieuses n'iraient guère à ce monde à la fois occupé et distrait, qui semble ne plus travailler pour vivre, mais vivre pour travailler. Il faut des délassements vulgaires après les labeurs égoïstes qui brisent le corps et l'esprit sans ouvrir au cœur de l'homme les sources fécondantes du dévouement et de l'amour. A vos banquiers sans patrie, à vos juifs plus puissants que les rois, à vos spéculateurs sans entrailles, à vos ambitieux de bas étage, dont bon nombre troqueraient de grand cœur leurs fonctions contre leurs appointements, à vos fabricants toujours inquiétés par une concurrence qui ne menace pas moins leur fortune qu'elle ne tente leur probité, il faut des plaisirs faciles et de molles distractions. Ce qu'ils demandent aux producteurs littéraires chargés de défrayer leurs rapides loisirs, c'est moins une nourriture substantielle, que leur tempérament ne comporterait pas, qu'une sorte de boisson opiacée de nature à provoquer cette sieste morale devenue nécessaire à leur vie lassée par tant d'efforts et par tant de luttes stériles.

Je respecte le siècle dans lequel la Providence m'a fait naître et la grande nation dont je suis citoyen ; je n'ai pas l'admiration laudative du passé et bien moins encore la haine systématique de mon temps. Je tiens celui-ci pour meilleur que l'époque qui l'a précédé, et je crois

qu'il n'a guère que les vices inhérents aux influences qui le dominent. Nos mœurs sont plutôt débilitées que corrompues, et nous sommes plus incapables du bien que systématiquement engagés dans le mal. Au débordement *réfléchi* du siècle dernier a succédé un affaiblissement général qui prend moins sa source dans des théories philosophiques que dans des habitudes de *comfort* et d'aisance. Si la richesse a augmenté dans toutes les classes, les besoins se sont élevés dans une progression bien plus sensible, et la proportion menaçante signalée par une certaine école entre l'augmentation de la fortune publique et celle de la population trouve aujourd'hui dans l'ordre moral une application incontestable.

Cette extension de tous les besoins dans tous les rangs de la société est le fait capital de notre temps aussi bien que le grand péril de l'avenir. Il était impossible qu'il en fût autrement et que des excitations continues n'engendrassent pas des cupidités redoutables. Sans imputer au pouvoir un état de choses qui est l'œuvre des circonstances elles-mêmes, on ne saurait l'absoudre du reproche de l'avoir systématiquement aggravé par ses mesures et par des encouragements irréfléchis. Il a poussé au relâchement des mœurs publiques pour consolider la paix, et un jour viendra où cette paix sera plus dangereuse pour l'ordre social que la guerre elle-même. C'était une tâche fort louable assurément que de rectifier les idées fausses et de détruire les illusions qu'entretenait un parti relativement à la suprématie militaire de la France et au vasselage obligé de l'Europe continentale ; mais, pour atteindre ce but, il n'aurait pas fallu s'exposer à tarir toutes les sources du dévouement et du patriotisme, et faire du scepticisme politique et de la corruption individuelle le double pivôt de la société française. Une nation peut fort bien renoncer à envahir le territoire de ses voisins et à tenter le propagandisme à main armée sans abdiquer pour cela tout souci de sa grandeur au dehors et de sa propre destinée. Or, c'est cette distinction que le pouvoir ne paraît pas avoir saisie, ou dont il ne semble pas, du moins, qu'il ait toujours tenu compte. Dans sa lutte contre la Révolution et contre l'Empire, il a dépassé son but et flétri des sentiments qu'il fallait toujours respecter, à peu près comme Cervantes, qui, en attaquant une monomanie héroïque, porta le dernier coup à la chevalerie elle-même dans son type le plus élevé et le plus pur.

On ne saurait s'empêcher d'être frappé de cette tendance constante à placer sur la même ligne les questions les plus dissemblables par eur nature et à provoquer pour elles au même degré le dédain ou du moins l'indifférence de l'opinion. Parce que la France a sagement agi en ne s'engageant pas, après 1830, dans des complications insensées avec l'Europe pour reprendre la Belgique, on s'est efforcé de lui persuader, après 1840, qu'elle n'avait nul intérêt sérieux dans les affaires

d'Orient, pas plus que dans les affaires de l'Espagne, et que les esprits qui se préoccupaient vivement des événements de la Syrie ou de ceux de la Péninsule étaient nécessairement des brouillons ou des songe-creux; parce que la France n'a rien à voir dans la constitution intérieure des États indépendants, on voudrait lui persuader qu'elle n'a aucun motif de vouloir le retrait des conventions relatives au droit de visite, et l'on serait heureux de confondre dans une réprobation commune les partisans de la guerre et ceux qui réclament le retour aux traditions internationales qui ont fondé notre crédit dans le monde. Ne tenir aucun compte des sympathies religieuses qui associent à la fortune de la France le sort de tous les catholiques de l'univers; dédaigner les vieux principes de notre droit public et nos alliances traditionnelles; se persuader qu'il suffira, pour triompher de toutes les antipathies nationales, de la ferme volonté des cabinets et de l'association des capitaux cosmopolites dans des spéculations communes, c'est là matérialiser la politique et insulter à la fois à l'histoire et au sentiment intime des peuples. On ne tuera le génie révolutionnaire qu'en substituant des idées justes et fécondes aux inspirations qu'il a si longtemps soufflées sur la France, à moins qu'on ne parvienne à étouffer le génie de cette France elle-même en la plaçant sous la machine pneumatique et en faisant le vide autour d'elle.

Ne soyons pas injustes envers le pouvoir auquel la nation remit le soin de ses destinées dans des jours si difficiles. En versant du côté où il était contraint de pencher, le gouvernement de 1830 a subi l'effet d'une loi à peu près générale : obligé d'amortir l'élan des esprits et de rassurer l'Europe inquiète et défiante, il était naturel qu'il multipliât les gages pacifiques, sans distinguer toujours les légitimes susceptibilités nationales des entraînements révolutionnaires auxquels il s'était donné mission de résister. Il est rare qu'une pensée forte ne soit pas absolue et qu'elle admette de justes tempéraments. Aussi voyons-nous se développer un système complet et puissant, dont les effets s'étendent chaque jour par les exigences mêmes du lendemain, ainsi qu'il est arrivé à l'Empire lui-même, dont la conquête et la guerre étaient devenues les lois, quelque effort qu'il fît pour y échapper. Ce sera désormais à la Bourse que se feront les campagnes de Russie; de là sortiront les périls, les crises, et peut-être les catastrophes. Un tel danger saisit moins vivement l'imagination; mais un jour venant les conséquences n'en seront-elles pas aussi terribles? La société française ne repose aujourd'hui que sur le cours de la rente; le grand-livre et la caisse d'épargne en sont devenus les deux colonnes : et, pour la première fois dans le monde, on se croit assez fort pour constituer une nation sur la seule base des intérêts associés. Mais cette sécurité achetée si cher et prisée si haut ne peut-elle, sous une influence fatale, disparaître plus vite encore qu'une armée ne s'engloutit dans un abîme? La Providence ne

nous enverra-t-elle pas, à l'heure la moins prévue, notre 29e bulletin financier? Dieu pourra bien se lasser un jour de soumettre aux convenances des diplomates et des banquiers le sort des choses humaines, et en revendiquer la direction par l'un de ces coups où éclatent à la fois et sa force et notre faiblesse.

Sachons donc croire à l'imprévu et résister au dangereux entraînement qui nous emporte, en nous faisant escompter follement toutes les ressources de l'avenir pour assurer la sécurité du présent. N'exposons pas un système, nécessaire pendant quatorze ans, et qui restera utile longtemps encore, s'il est contenu dans de justes bornes, à périr par ses excès mêmes. L'Europe nous accepte aujourd'hui et n'est plus séparée de nous que par des souvenirs que chaque jour use et emporte. Les vieux partis ne se recrutent plus dans les générations nouvelles, et les opinions les plus profondes ont un caractère en quelque sorte viager. Si une direction habile parvient à consolider une situation encore incertaine, il semble évident qu'aucun obstacle sérieux ne s'élèvera dans l'avenir entre le pouvoir actuel et la portion de la société où il devra puiser de la force en se retrempant aux sources vives de la moralité et de l'honneur. Il n'est plus un ennemi pour l'étranger, et il a cessé d'être pour la France une tente destinée à l'abriter dans un jour d'orage : il faut donc que son esprit se modifie avec sa situation, et que sa pensée s'étende avec l'horizon que semble élargir devant lui la Providence ; il ne doit plus s'abandonner sans mesure aux influences qui l'ont exclusivement dominé à la période de sa fondation laborieuse, et son premier devoir, aussi bien que son premier intérêt, c'est de résumer en lui toutes les conditions vitales et permanentes de la nationalité française.

S'il a été habile et politique de s'abriter longtemps, en face du continent uni et alarmé, derrière une seule alliance, et d'exagérer l'intimité des rapports établis avec une grande puissance, il est évident que les circonstances sont changées et que l'attitude devra changer avec elles. Ce qui importe aujourd'hui à la France, c'est la formation de liens nouveaux avec l'Europe continentale et la substitution graduelle des questions d'intérêt territorial aux questions politiques. Le principal but qu'elle ait à se proposer, c'est de conquérir une plus complète liberté d'action au dehors par une plus grande variété dans les moyens et par des combinaisons moins exclusives. Tant que le gouvernement français n'aura qu'une carte à jouer, tant qu'il ne pourra pas laisser entrevoir au monde la possibilité d'une alliance de rechange, s'il est permis de le dire, il conservera une attitude précaire, non moins compromettante pour sa dignité que pour sa durée. Elargir le plus possible la sphère de notre action continentale, reprendre successivement avec les populations chrétiennes de l'Orient, avec les cours de l'Allemagne et de l'Italie, avec les puissances maritimes secondaires,

le cours de nos traditions interrompues en ce qu'elles ont encore d'applicable, telle est la ligne politique dont la France ne saurait s'écarter sans péril pour son gouvernement et pour elle-même.

A l'intérieur une situation moins tendue lui permet également une action plus libre. Son premier devoir consiste certainement à ramener dans les finances un équilibre sérieux et à dégrever l'avenir des charges qui finiraient par écraser le présent lui-même. Consolider une partie de la dette flottante, abaisser l'intérêt de la rente pour entrer dans les conditions normales du crédit, ce sont là des mesures auxquelles les Chambres s'associeront par leur concours et par leurs vœux. Espérons aussi qu'elles sauront résister à cette fièvre de travaux publics qui a gagné les départements les plus éloignés, et qu'on verra un ministre s'honorer en osant lutter enfin contre ces exigences désastreuses. Il faut rendre à la France la plénitude de sa liberté financière si imprudemment engagée ; il faut surtout assigner des bornes à l'intervention des hommes d'argent, devenus les maîtres de notre avenir, les régulateurs des mœurs publiques et privées. Balancer par l'élément territorial la puissance des capitalistes, essayer de gouverner sans corrompre, et quitter les affaires si un tel mode est impossible ; ce programme en vaudrait un autre, et ne serait peut-être pas le moins habile, même au point de vue de la stratégie parlementaire.

Mais c'est surtout une œuvre d'opinion qu'il reste à entreprendre ; c'est une restauration de la pensée publique qu'il s'agit de préparer. Le pays a perdu depuis quinze ans toutes ses illusions, pour ne pas dire toutes ses croyances. Il a tiré peu de chose des idées qu'il réputait les plus fécondes, et l'on dirait qu'il est devenu sceptique à l'endroit même de ces formes constitutionnelles qui furent si longtemps l'objet de son orgueil et de son culte. C'est ici un malheur véritable qu'il ne faudrait pas laisser consommer. La France n'est plus rien dans le monde que par sa tribune ; c'est parce que celle-ci représente au degré le plus élevé le principe de la liberté constitutionnelle et de la discussion publique que notre nation marche encore à la tête du mouvement européen, malgré sa décadence intellectuelle et les stipulations de 1815. La liberté politique n'a pas cessé de faire au dehors tout notre honneur et toute notre force, et la rigueur avec laquelle nous nous jugeons n'empêche pas l'Europe d'envier nos institutions et l'éclatant spectacle qu'elles donnent au monde. Sachons donc nous défendre de ce découragement que des vues égoïstes sont trop disposées à exploiter, afin de faire prévaloir une direction irresponsable sur la sincérité du régime représentatif. Aimons la liberté comme nous avons aimé la gloire, et demeurons bien convaincus que le gouvernement constitutionnel suffira pour guérir les blessures qu'il a pu faire, et qu'il est l'instrument le plus propre à relever le sentiment public d'une prostration momentanée.

Cette lassitude ne constate au fond qu'une chose : c'est que le champ

des discussions publiques va s'élargir, et qu'il faut vivifier la politique et l'économie sociale par l'introduction d'un élément nouveau. Cet élément, nous le désignons d'avance : c'est la pensée religieuse, si longtemps absente de nos débats, et qui s'impose de plus en plus à notre indifférence. Essayez de toucher les plaies des pauvres, de guérir la lèpre contagieuse de vos prisons, de moraliser votre enseignement populaire, de vous assimiler l'Afrique musulmane, de conserver en Orient un reste de prépondérance, sans en appeler au Catholicisme, et vous n'enfanterez que des combinaisons non moins risibles qu'impuissantes ; essayez d'un autre côté d'emprunter à la religion sa force sans lui rendre sa liberté, de l'appliquer au soulagement des misères qui vous menacent sans lui permettre de puiser, dans le droit d'association, le complément et la condition même de sa puissance, et vous marcherez de sophisme en sophisme, de contradiction en contradiction. La liberté de l'Eglise, la reconnaissance des droits dont elle revendique l'usage, et qu'elle n'a abdiqués dans aucune société et dans aucun siècle, la mise en rapport de ces principes avec ceux de notre législation moderne, ce sont là autant de sources destinées à féconder le champ réputé stérile de nos discussions politiques. Le fait dominant de ce temps-ci, pour qui sait voir et comprendre, c'est la recherche des rapports nouveaux à fonder entre deux puissances non moins indépendantes entre elles que nécessaires l'une à l'autre. Donner au dogme fondamental de la liberté de conscience toutes ses conséquences légales, assurer en même temps à cette société démocratique, si incertaine de son avenir, le pain quotidien de la seule parole qui soit esprit et vie, telle est la double tâche qu'il convient de poursuivre au milieu des difficultés de toutes sortes. Il faut que l'Etat reconnaisse légalement son incompétence en matière religieuse, et qu'en même temps la société, si elle veut vivre, se retrempe aux sources de la charité et de la foi ; il faut, en un mot, qu'il s'opère un travail simultané, et presque contradictoire en apparence, pour séparer le pouvoir de la religion, et pour rendre à celle-ci une action plus efficace et plus populaire. C'est là une œuvre assez haute et assez ardue pour tenter de nobles cœurs et de grandes intelligences.

De ce que la nation reste indifférente aujourd'hui à l'adjonction des capacités, au système des incompatibilités, et à tant d'autres belles choses de pareille force, il ne faudrait pas conclure que cette indifférence persistera en face de tels problèmes et devant les débats qu'ils ne sauraient manquer de provoquer. Une grande question, dont la Providence elle-même semble avoir voulu retarder la solution en raison de son importance vitale, a constaté que l'esprit public retrouvait son énergie et sa passion lorsqu'on discutait devant la France des intérêts vraiment dignes d'elle. Sachons apporter des idées vivantes dans ce champ parlementaire où tant d'idées sont écloses et ont été moisson-

nées depuis cinquante ans ; accusons-nous nous-mêmes au lieu d'accuser nos institutions, et demeurons convaincus que, notre premier devoir, c'est de travailler à relever la France de l'indifférence où elle semble tombée ; répétons-lui chaque jour que, pour avoir renoncé à poursuivre d'ambitieuses espérances, elle n'a pas dû abdiquer le droit d'exercer dans le monde son action puissante et salutaire, que ce pays avait une grande politique avant Napoléon, et qu'il importe qu'il la conserve après lui, tout en répudiant les traditions de l'Empire ; faisons comprendre à l'opinion qu'on peut vouloir la paix du monde sans lier les mains à sa patrie ; montrons qu'il est un milieu entre l'utile intervention des capitalistes et leur immorale omnipotence ; préservons enfin, d'un entraînement irréfléchi, un système qui sera longtemps encore nécessaire à l'Europe ; soyons sincères dans notre adhésion à la politique de la paix, mais n'oublions pas que les gouvernements n'ont jamais péri que par l'excès de leur principe, et qu'il faut un contre-poids même aux meilleures choses.

Mais c'est surtout en élevant la question religieuse à toute sa hauteur, en lui demandant les solutions qu'elle seule est en mesure de fournir à une société à bout de voies, que nous rendrons à ce gouvernement de publicité généreuse le prestige qui l'abandonne. Appliquer le Catholicisme, dans la variété infinie de ses transformations, aux besoins de la démocratie qui s'organise, venir en aide au clergé dans l'évolution qu'il opère vers les doctrines de 89, c'est là une tâche dont il importe de ne se laisser détourner un seul moment ni par les hésitations qu'on peut rencontrer dans son propre cœur, ni par les clameurs qui accueillent ce travail de régénération et de liberté. C'est assurément l'une des choses les plus humiliantes de ce siècle de voir le parti qui prétend au monopole des idées libérales repousser avec fureur les tentatives d'un grand corps qui vient, à son tour, demander sa place au soleil de la liberté et faire acte d'adhésion à tous les principes de la société nouvelle. Attaquer à la fois la liberté de conscience, la liberté d'association, la liberté de la presse, et même le droit de pétition, parce que ces garanties commencent à n'être pas inutiles pour des idées différentes des nôtres ; c'est là une grande iniquité contre laquelle s'élèvera tôt ou tard la conscience publique.

Mais les motifs qu'on allègue pour la consommer sont plus honteux encore que le déni de justice lui-même. Si l'on refuse, dit-on, la liberté au clergé, c'est qu'il ne la réclame que pour en user dans son propre intérêt et non pas par amour pour elle. Le puissant raisonnement que voilà ! Croit-on que ce soit par un dévouement platonique aux principes de la Déclaration des Droits que les classes moyennes aient consommé la Révolution, et s'imaginerait-on par hasard qu'elles n'aient pas cédé au désir naturel et légitime d'agrandir leur importance, d'élever leur condition, de mettre celle-ci au niveau de leurs besoins et de leurs lumiè-

res? Le clergé agit comme tous les grands corps, il est stimulé par l'intérêt collectif qu'il représente; il subit l'empire des circonstances et du temps, et demande le droit de les suivre. Il crie aujourd'hui du fond de son cœur : Je suis citoyen français ! et c'est ce cri généreux qu'on s'efforce d'étouffer dans cette large poitrine, encore assez puissante pour ébranler le monde. Cette intrigue contre la liberté et contre la Charte ne réussira pas : il y a une logique naturelle trop enracinée dans notre intelligence nationale pour qu'on ait à redouter de voir les grands principes qui ont transformé l'ordre social étouffés sous des exploits d'huissiers et des mémoires de procureurs au Châtelet. Le clergé ne demeurera pas, malgré lui, parqué dans un passé qu'il répudie ; il participera, comme la nation tout entière, à la vie nouvelle qu'il aspire par tous les pores. Déterminer les rapports constitutionnels de l'Église et de l'Etat, assurer à celui-ci le maintien de son droit inaliénable de surveillance sur l'enseignement, et à celui-là la faculté d'y concourir par un régime de libre concurrence, tel sera le thème principal des débats politiques dans le cours de l'année qui commence. En vain la société voudrait s'endormir dans son repos : les questions religieuses viennent s'imposer d'elles-mêmes à son attention distraite et à son scepticisme indolent ; spectacle inattendu déjà grand dans le présent et qui sera plus grand encore dans l'avenir.

L. DE CARNÉ.

COUP D'OEIL

SUR LA LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Notre première excursion sur le terrain de la littérature étrangère a paru faire plaisir à nos amis ; nous y revenons donc aujourd'hui avec une volonté plus ferme de continuer régulièrement cette sorte de statistique intellectuelle. Si parfois notre œil saisit seulement les objets à vol d'oiseau, souvent aussi nous nous arrêterons volontiers à examiner en détail ce qui nous paraîtra plus digne d'attention. Mais qu'on y prenne garde, ces rapides esquisses ne sont point destinées à remplacer les travaux spéciaux que *le Correspondant* se propose de publier sur la politique et la littérature des nations étrangères. Là se trouveront nécessairement les développements, les pièces justificatives, les arguments des questions que notre revue doit seulement indiquer. Commençons par l'Allemagne.

Munich semble posséder aujourd'hui le secret de la vraie science religieuse et de l'art chrétien. Au milieu des tiraillements de l'Allemagne protestante, en face de ses impuissants efforts pour arriver à l'unité de foi, et, par suite, à l'unité politique, la Bavière est comme une forteresse avancée du Catholicisme et à laquelle l'ennemi cherche continuellement à faire brèche. Mais aussi ses défenseurs veillent et la nuit et le jour. Il n'est peut-être aucun pays de l'Europe où les hautes questions sociales soient abordées plus fréquemment et avec plus de liberté d'esprit. Et cette tendance si noble, si généreuse, serait encore plus marquée si le pouvoir, timide et jaloux tour à tour, n'obéissait trop souvent aux injonctions du cabinet de Berlin, en fermant à demi les bouches les mieux faites pour parler hautement et longuement.

Il est surtout un recueil périodique dont toute l'Allemagne reconnaît l'impartialité et la savante ordonnance ; je veux dire les *Feuilles politiques et historiques.* Elles sont placées, on le sait, sous la direction de Guido Görres et de son ami Phillipps. Le patriarche de l'école catholique descend aussi de temps en temps dans l'arène. Pendant le trimestre qui vient de s'écouler, nous avons remarqué de lui deux morceaux

sur la relique de Trèves, qui font partie d'un ouvrage maintenant sous presse. On reconnaît sur-le-champ la vigoureuse touche du maître. Les *Feuilles historiques* ont publié encore des travaux importants sur Philippe de Hesse, où se présentent les détails les plus curieux sur la vie du fameux bigame luthérien. Œcolampade a eu son tour ; l'incendie de Magdebourg en 1631, étudié d'après de nouvelles sources inédites, et enfin différents articles sur la situation de l'Eglise catholique dans le Wurtemberg forment une série de publications qui méritent assurément toute l'attention de nos amis. Pourquoi oublierions-nous une délicieuse biographie du poëte Brentano par son ami Guido, mais dont la fin se fait trop attendre au gré de notre impatience ? Quant à nous, nous prenons l'engagement de faire connaître en détail à nos lecteurs l'un des plus grands poëtes dont l'Allemagne puisse se vanter.

Et pendant que le recueil dont nous parlons soutient honorablement sa vieille réputation, il s'en fonde un autre plus particulièrement destiné au clergé, sous le titre de *la Nouvelle Sion*, et où reparaissent quelques noms chers à la littérature catholique. Ce sont les Döllinger, les Egger, les Reithmayr, les Hurter, etc. Suivant nous, les catholiques allemands ont tort de diviser ainsi leurs forces, au lieu de les réunir en un grand faisceau pour se porter et se soutenir au besoin sur tous les points où la ligne est attaquée.

Du reste, l'Allemagne paraît entrer de plus en plus dans la voie des revues, soit trimestrielles, comme celles de l'Angleterre, soit encore mensuelles ou même bi-mensuelles, comme celles de la France. L'époque de la nouvelle année devient une occasion d'annonces que la *Gazette d'Augsbourg* enregistre avec une délectation toute particulière. Pour qui sait voir, ces indications ne sont pas sans intérêt : nommons donc en courant la *Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, ou Revue de la science historique, publiée à Berlin, et qui compte déjà deux années d'existence ; *die Vierteljahrs Schrift*, qui en est à son premier numéro et promet de paraître tous les trois mois. Elle sera probablement l'organe de l'Université de Tubingue. Mais n'oublions pas deux vieillards, l'un de trente ans, l'autre de cinquante (le mot n'est pas trop fort pour des revues). Celui de Vienne s'occupe de littérature, de politique et d'art, sous l'œil de la censure, et l'on peut en dire autant des autres. Notre bonhomme de cinquante est précisément la *Gazette d'Augsbourg* que je vous nommais tout à l'heure. Assurément je n'en dirai aucun mal, l'on sait comme il a été aimable pour *le Correspondant*. Mais il lui est venu à l'idée qu'en mettant à profit ses meilleurs articles de littérature *quelconque*, il lui deviendrait facile de fonder une revue mensuelle. Et voilà pourquoi, depuis quelque temps, les lecteurs de ce journal ont sans cesse sous les yeux une belle page tout entière de promesses, sous ce titre : *Monatblätter zur Ergänzung der Allgemeinen Zeitung*. Bien entendu, ce sera le même esprit d'attermoiements continuels par lequel

on calomnie aujourd'hui le gouvernement pontifical, sauf à louer demain les efforts des Allemands pour s'élever aux plus hautes conceptions de l'art chrétien.

En regard du mouvement tout catholique signalé plus haut, plaçons la ville savante du Nord, la ville de Frédéric II. Le 11 novembre dernier, le célèbre Böckh a prononcé, devant l'Académie, un discours remarquable sur les rapports de la science avec la vie. C'était comme la théorie d'une vie toute scientifique qu'il posait là. On y respire je ne sais quelle idolâtrie de la science, qui, pour être vraiment l'arbre du bien, a besoin d'être arrosée par les eaux du ciel. Rendons toutefois pleine justice à cet orateur si classique ; il a su répandre sur son œuvre un grand charme de finesse et d'ironie attique. Une Académie, se demande-t-il d'abord, est-elle vraiment une institution nécessaire dans la vie d'un grand État? L'empire d'Allemagne ne s'en passa-t-il point pendant des siècles? Sans doute ; mais une Académie est comme une surabondance de la vie sociale, et, lorsqu'un prince la fonde, elle représente comme le débordement de son amour pour le beau et le vrai. Après un tribu de reconnaissance payé en passant à Frédéric-le-Grand, le fondateur de l'Académie prussienne, M. Böckh arrive à évoquer devant ses auditeurs le moment décisif où la science et la vie se séparent, où la théorie et la pratique marchent parallèlement, mais indépendantes l'une de l'autre. La pratique précède la théorie, sans doute; elle se révolte contre les prétentions de sa sœur cadette, d'accord; mais cependant la théorie vit par ses propres lois, elle se pose à elle-même ses règles particulières, sans perdre néanmoins de vue la pratique qui, d'abord, lui donna la conscience de sa propre existence.

Ainsi donc les progrès de l'humanité dépendent de la fécondation mutuelle de ces deux tendances diverses. Pour employer une comparaison facile à saisir, il en est d'elles comme du droit et du gouvernement qui se fortifient l'un par l'autre. Singulière destinée! Dans les temps les plus reculés, la science et la vie pratique, la théorie et l'application ont été dans une hostilité continuelle. Plus le siècle était civilisé, plus l'élan des esprits vif et élevé, plus le progrès actif, et plus l'opposition des deux adversaires se montrait acharnée. « La théorie « voulait dominer l'application, tandis que celle-ci s'efforçait de pres- « crire des limites infranchissables à son adversaire ; de se soumettre « à la tradition reçue, de la soutenir, de l'accepter. » Vaines tentatives! Il ne faut pas que la science devienne ainsi le simple agent de la vie quotidienne ; non, cela ne saurait être, ne doit pas être. La plus haute perfection de l'humanité serait le point où les deux sœurs s'uniraient complétement, où la conception et la réalisation, où la pensée et l'action se confondraient dans une seule étreinte pour arriver à un but identique. Mais pour atteindre cette perfection idéale il faudrait que l'élément divin pénétrât entièrement l'élément humain, et même alors on

serait forcé d'admettre des points où la séparation aurait encore lieu. « Comment, par exemple, la science mathématique viendrait-elle en aide au dogme religieux ? Tout ce qu'on peut désirer, c'est que l'Eglise favorise l'extension des connaissances mathématiques. On en peut dire tout autant de la presse quotidienne. Lui assignerez-vous pour tâche d'augmenter le domaine des hautes sciences ? Vous riez. Bien, mais n'attendez pas non plus qu'une Académie fasse passer immédiatement la science dans la vie pratique. Ces deux choses sont pour ainsi dire aux deux pôles de la vie intellectuelle ; pour les rapprocher (passez-moi l'expression), il faut plus d'un négociateur, plus d'un médiateur. »

Quand il s'agit d'en venir à l'influence de la science sur la vie, ajoute M. Böckh, on peut la diviser en deux sortes : l'une plus matérielle, comme celle qu'exercent les sciences naturelles, certaines parties des sciences exactes, l'histoire, la politique gouvernementale ; l'autre, d'une nature plus idéale, exigeant pour la concevoir une disposition plus pure, une vie plus noble. « Car s'il est juste, et pour moi je n'en doute pas, s'il est juste d'appeler la vertu une science, il faudra de toute nécessité l'élever jusqu'à la conscience. Or, la sphère d'action de toute vertu humaine se trouve dans l'Etat. Tirons-en cette conclusion : l'Etat lui-même doit donner l'exemple d'une morale élevée, s'il veut améliorer les mœurs privées.... »

Maintenant serait-il vrai de dire que notre civilisation est plus corrompue que celle des siècles passés ? « Non, reprend l'académicien de Berlin, la vraie mesure de la moralité d'une nation ou d'une époque, c'est la morale de l'Etat lui-même. Or, ne serait-ce pas calomnier celui-ci que de lui refuser aujourd'hui un grand progrès dans cette voie ? Autrefois, au nom de la loi et dans la pensée de plaire à Dieu, l'Etat commettait des actes que notre raison plus éclairée condamne comme des crimes : aujourd'hui la réflexion et la sagesse ont remplacé la passion et la violence même dans les monarchies les plus absolues.... Lors donc qu'on vient nous parler de décadence, de sombre avenir, on attribue trop d'importance à quelques phénomènes particuliers ; on donne pour caractères généraux de l'époque certaines exagérations isolées, sans se rappeler que, dans les temps écoulés, elles étaient encore plus fortes et plus terribles.

« Quant à ceux qui assigneraient pour source du mal la science elle-même, je ne sais s'il vaut la peine d'en parler. L'esprit seul peut pousser l'humanité en avant, et l'activité de l'esprit, c'est la science. Sans contredit, cet esprit doit être saint ; *mais la sainteté ne consiste point dans un dogme absolu ;* il consiste dans la conscience, dans les efforts persévérants de celle-ci pour s'épurer, pour s'éclairer ; autrement, tout progrès serait arrêté jusqu'à l'avénement de quelque nouvelle révélation.

« Au développement spirituel de l'humanité se lient, d'une façon in-

time, les sciences de la philosophie et de l'histoire. De nos jours on a eu le tort d'élever l'histoire au détriment de la philosophie et de la philologie classique. Mais laissons de côté les causes de cette fausse tendance ; voyons la philosophie en elle-même. Qu'importent, après tout, les erreurs et les excentricités de certains philosophes qui se jettent, les uns dans le bizarre, les autres dans une immoralité effrénée ! Regardons-bien : la philosophie ne nous apparaîtra-t-elle pas comme la poésie, au dire d'Aristote, c'est-à-dire une chose générale, et, par conséquent, intéressant le genre humain tout entier ? Si cette branche de la science exerce seulement une action médiate sur la vie, cependant cette action n'en est pas moins grande. En voulez-vous la preuve ? la voici. Tous ceux qui se sont proposé avec suite et énergie d'enchaîner la vie humanitaire n'ont jamais manqué de chercher à étouffer ou à tenir en tutelle la philosophie. »

Avions-nous tort de dire en commençant que ce discours nous montre une véritable idolâtrie de la science au profit de l'État ? C'est le protestantisme philosophique fidèle à sa mission de servir le pouvoir sous le masque d'un prétendu développement humanitaire ; c'est l'anéantissement de la conscience chrétienne, de cette conscience fière de sa dépendance envers Dieu, fière de son indépendance envers l'homme et la science elle-même. Au travers de ces ambages plus ou moins spirituels, que la morale scientifique nous apparaît froide, pauvre, vide de sentiment et de dignité ! Il est bon de la saisir cependant sur le fait, en pleine académie, le jour de la fête du roi ; appelant une autre révélation au besoin, faisant bon marché du dogme par la bouche d'un illustre philologue. Les républiques antiques sacrifiaient tout l'homme au Moloch de l'Etat ; par un ordre d'idées différent, le rationalisme prussien arrive au même résultat. Et voilà quel serait le sort réservé à l'Allemagne septentrionale qui s'agite convulsivement entre le radicalisme hégélien et les fanatiques tentatives d'un illuminisme méthodiste ! Le supposer, c'est par trop insulter au bon sens !

J'ai nommé Hegel : voici qu'un auteur a voulu réfuter l'esthétique du célèbre philosophe. Nous voudrions voir les penseurs français se livrer à cette importante branche de l'art où les Allemands sont si riches. Il y a, dans cette voie, une gloire légitime à cueillir, et, par conséquent, de vrais services à rendre. Essayons au moins de donner un aperçu de l'écrit publié par M. Danzel, et qui a pour titre : *L'Esthétique de la philosophie hégélienne*. Il vient combattre la théorie ; commençons par dire rapidement ce qu'elle est. La tâche n'est pas trop au-dessus de nos forces, car Hegel s'y montre plus clair que dans les autres parties de son grand système. Suivant lui, le sentiment du beau est une perception immédiate. La poésie, la peinture, la musique ne sont autre chose que certaines parties du vrai et de l'absolu rendues sensibles (Die Versinnlichung einiger Partien im Reiche des Wahren

und Absoluten). Mais ici comme ailleurs, pour Hegel, la philosophie demeure la souveraine maîtresse. Même observation pour la religion. Comment la définir? une forme particulière de la vérité. Au fond, l'esthétique a donc peu de valeur réelle pour le philosophe; elle l'occupe seulement, parce qu'elle se trouve parfois mêlée bon gré malgré à sa théorie de l'être. L'art est un instrument, rien de plus : deux opérations mystérieuses, l'esprit animant la matière, et celle-ci à son tour donnant un corps à l'esprit, demeurent un livre fermé à ses yeux. Pourquoi, à tel moment donné, les peuples personnifient-ils leurs croyances, leurs tendances et leur génie dans leur architecture et leur peinture? pour donner une forme à l'absolu. Le concret est une vraie incarnation de l'idée qui, seule, est la réalité abstraite. Mais aussi peu importe la forme de ce concret. Dès lors, le domaine de l'esthétique se trouve ouvert à toute sorte d'empirisme, et Hegel en profite. Il condescendit à courtiser la popularité, vanta l'école flamande, loua l'art gothique, joua l'extase devant la musique de Rossini, et, dans les épanchements de sa correspondance, on le trouve insensible aux uns et aux autres. Si vous exceptez quelques passages spirituels et d'une fine critique, vous ne trouverez dans ce qu'il a écrit sur ce sujet rien d'inspiré, rien qui ne pût être l'œuvre du premier amateur venu. Encore une fois, pour Hegel, point d'opinion sur les mystères de l'invention, de l'action réciproque de l'artiste sur son sujet et du sujet sur l'artiste. La pensée sévère, rien que l'idée froide et nue : faites donc avec cela des créations, donnez des ailes à l'imagination, illuminez le vrai d'une splendeur qui s'appelle le beau!

Aussi, voyez les résultats : quels poëmes, quels édifices, quelles écoles de peinture se sont manifestés sous l'influence de ce système? absolument aucun. Quand vous passez de Hegel à Kant, à Schelling, à Lessing, vous rencontrez chez le premier surtout une admirable entente de ce qui constitue la théorie de l'art. Si tout n'est pas parfait, s'il manque la clef de voûte, au moins vous êtes forcé d'admirer les belles proportions des parties et vous sentez comme un esprit divin qui anime l'ensemble : *mens agitat molem*. Bientôt de nobles voix répondent à l'appel : ce sont Schiller, Herder, Goethe, Tieck, chacun dans sa sphère et selon la portée de son génie. Au lieu de rester comme étouffé dans une impasse, vous respirez l'air libre de la montagne, vous admirez le ciel! L'art vous entoure dans toute sa jeune beauté renouvelée, l'esthétique vous pénètre, vous enveloppe d'une atmosphère lumineuse.

Voilà ce qu'est l'esthétique de Hegel, ce que, dans sa réfutation, dit en partie et un peu plus sèchement, je dois l'avouer, l'écrit de M. Danzel. Il semble avoir été atteint lui-même par la dureté du vieux maître : on a devant soi un homme de formules et de science technique. Cela ne s'appelle pas non plus parler de l'art en artiste. Il est bon cependant de signaler ces tendances en Allemagne; puissent-elles aussi se manifester dans

une direction bien plus sérieuse, celle de la religion et de la philosophie !

Puisque nous en sommes à l'esthétique, parlons des poëtes et des peintres. Les mois qui viennent de s'écouler ont vu éclore plusieurs volumes de poésie dont le public allemand s'est fortement préoccupé. Après Goethe et Schiller, on aurait dit qu'une profonde indifférence s'était emparée de nos voisins d'outre-Rhin. Les imaginations avaient été si fortement excitées par ces deux grands génies que toutes les autres productions semblaient à peine dignes d'être nommées. Et puis, quelles terribles péripéties dans le monde réel ! quelles chutes ! quelles révolutions ! La tragédie antique et le rire de Méphistophelès lui-même eussent été également impuissants dans ces moments solennels et trop réels. C'est à peine si un pauvre poëte trouvait ou un éditeur ou un lecteur. Aujourd'hui Simrock traduit les *Nibelungen* et le *Heldenbuch*, tandis que Heine, Freiligrath, Fallersleben et la baronne Annette de Droste-Hühlshof répandent à profusion leurs écrits qui sont acceptés avec empressement. Il y a évidemment une réaction dans le public, réaction que je n'ai pas le temps d'expliquer ; je me borne à constater un fait.

La baronne Droste est une parente de l'illustre archevêque de Cologne ; elle s'adonne surtout au genre lyrique. La montagne qu'habite Pindare est assez rude à gravir même pour de mâles génies ; quelle double et triple difficulté pour une femme ! Ne jetons pas de pierres devant sa route, quand elles se présentent déjà si souvent. L'écueil du sentimentalisme, par exemple ! vous savez si plus d'une muse féminine est venue s'y heurter et s'y briser. Pour ma part, j'aime beaucoup les petits ruisseaux clairs et limpides, mais en lieu et place, c'est-à-dire en l'idylle où la bergère

> De superbes rubis ne couvre point sa tête.

Ceci soit dit sans application à Mme Droste, à laquelle les Allemands accordent un talent simple et original. Partout, disent les Aristarques, vous rencontrez le cachet d'une forte individualité, mais d'une individualité qui reste toujours femme. On respire dans sa poésie une liberté de pensée qui plaît, qui étonne ; malheureusement on est quelquefois réduit à regretter cette pureté de forme et de style, cette précision des termes que le lyrisme exige au plus haut degré. En revanche, propriété, convenances, clarté et grâce se trouvent réunies quand l'auteur a suivi les inspirations propres à son sexe. Nous avons remarqué surtout les stances adressées *aux Femmes poëtes de la France et de l'Allemagne*, et nous voudrions les citer tout entières. Même au travers d'une pâle traduction, on découvrirait une austère beauté de pensée, une rare énergie d'expression dans les conseils que Mme Droste donne à celles qui aspirent avec trop d'avidité à cueillir les lauriers poétiques. Essayons au moins deux strophes pour justifier notre opinion aux yeux du lecteur.

« Avant tout, ô femmes, gardez bien ce dépôt sacré confié à vos mains ; éveil-
« lez la mystérieuse voix de la nature ; vénérez les liens bénis du sang. Ornez
« donc le temple, ce temple qu'une main humaine ne forma jamais ; ornez de
« fleurs ses parvis sacrés ; puis, dans ce sanctuaire, loin du bruit, loin du trou-
« ble, placez-y la mère, cette divinité de l'enfant.

« Eh quoi ! n'entends-tu pas ces plaintes étouffées, ces plaintes que la nature
« fait parvenir à l'oreille de la jeune fille ? N'y a-t-il qu'un Dieu, le Dieu du gé-
« nie ? Debout donc ! debout ! et si le laurier te manque, si l'auréole n'illumine
« pas ton front, heureuse, trois fois heureuse ! Ah ! misérable sentiment que ce-
« lui qui ne porte pas avec lui sa récompense ! Mieux vaut une seule bénédic-
« tion que mille couronnes. »

On a beaucoup parlé depuis quelques mois de Freiligrath et de Heine. Il vous est venu sans doute du dernier quelques-uns de ces gros lazzis improvisés dans une tabagie germaine, entre le fin Johannisberg et les foudres de Heidelberg. Pour relever le goût littéraire et faire honte aux feuilletons immoraux des journaux, la pudibonde *Revue de Paris* s'est mise à traduire tout au long les aristophaniques quatrains de Henri Heine. Imaginez le cynisme d'un Rabelais, relevé par le sel graveleux d'un Piron, et vous aurez à peu près une idée de notre homme. Cependant, il faut être juste, les *Neue Gedichte* renferment quelques belles stances dans la *Frühling* ou printemps ; mais ici même il y a cette afféterie de salon qui rappelle Delille et ses *idylles*. Heine m'a l'air d'aimer la nature, *die schöne Natur*, juste autant qu'il en faut à tout bon Allemand : c'est une valeur de convention. Mais que dire du voyage en Allemagne ? Je suis disposé à passer beaucoup de choses au poëte, mais songez donc que vos scènes de Philistins dégoûtent plutôt qu'elles n'intéressent. Voyez-vous M. Heine nous racontant son orgie symbolique avec la liberté ? Le voyez-vous mettant le nez je ne peux pas dire où et humant les mauvaises odeurs de l'Allemagne ?... Permettez que nous cherchions meilleure compagnie.

Décidément, la vieille jeune Allemagne (car voilà bien des années que cela dure), la vieille jeune Allemagne n'est pas en veine. M. Freiligrath vient de lancer une profession de foi (*Glaubensbekenntniss*) : savez-vous pourquoi ? Je ne veux pas vous faire languir : le roi de Prusse ne s'est-il pas avisé de donner une pension à M. Freiligrath, lequel M. Freiligrath lui avait présenté des poëmes républicains et humanitaires ? Avez-vous jamais entendu parler d'un mal appris comme le roi de Prusse ? Il pensionne des gens qui lui disent des duretés ! — Mais le poëte refusa. — Eh ! non, le poëte accepta... pour deux ans. Aujourd'hui, le poëte boude sa pension, et déclare formellement, dans sa préface, qu'il l'abandonne pour suivre le vent de la popularité, en d'autres termes, le radicalisme de l'école hégélienne. Qu'on lui eût imposé un sacrifice de sa dignité ou de son indépendance, on concevrait cette ostentation de renoncement ; mais, en vérité, courir après je ne sais quelle opinion publique et capricieuse dont on se fait

l'esclave volontaire, cela n'est point échanger la servitude pour la liberté, c'est uniquement changer de chaîne. Va donc pour l'opposition, Freiligrath! Nous vous souhaitons d'y trouver les inspirations du temps où vous faisiez de si bons vers contre Herwegh, et méritiez les insultes de Henri Heine. Vous étiez un des meilleurs lyriques de l'Allemagne, et peut-être l'*otium cum dignitate* y contribuait un peu : Dieu veuille qu'il en soit toujours ainsi ! Je désire encore bien plus que le poëte dépensionné prenne en dégoût ses nouveaux amis, dût-il même s'attirer quelques vertes semonces sur ses inconséquences littéraires et politiques. Je viens de lire ses *Dorfgeschichten* ou contes de village, et leurs fraîches peintures me font douter qu'il se plaise longtemps dans cette atmosphère de haine et de passions effrénées. Sa place est ailleurs, dirai-je avec quelques-uns de ses meilleurs critiques ; sa profession de foi n'est point encore définitive, et nous nous écrierons avec lui-même :

« Qui pourrait donc l'écraser, ce germe né dans le peuple, ce germe éternel, si beau, si vigoureux? Ah! laisse-nous porter nos regards dans l'avenir : non, un pareil germe ne saurait mourir! Il s'ouvre à peine encore dans sa fraîcheur native : Seigneur, épanche sur lui les bénédictions! »

On reste volontiers avec les poëtes, non moins volontiers avec statuaire et la peinture. Nous voilà revenus à Munich : Schwanthaler a terminé sa magnifique statue colossale de la Bavière. Tous les journaux ont parlé des fabuleuses proportions de cette œuvre, que l'on assure être digne du maître. Des groupes divers, sous les traits des plus grands artistes contemporains, entourent la Bavière qui les protége. Le roi se trouve aussi parmi ces figures, et l'on a eu la petitesse d'en faire un crime à Schwanthaler. Cependant, s'il est un mérite auquel le roi Louis puisse prétendre, c'est bien celui de protecteur éclairé des beaux-arts. Qui mérite mieux que lui de passer à la postérité avec les véritables insignes de sa gloire ? Cette création du célèbre sculpteur est destinée à orner l'entrée du palais que l'on élève pour y exposer plus tard les produits de l'industrie nationale.

Ce même roi de Bavière vient de prendre des mesures propres à assurer le succès d'une autre œuvre d'art. Après avoir nommé une commission scientifique pour faire des recherches, à Pompéi, sur la peinture murale des anciens, il attend à peine son retour pour envoyer le célèbre peintre Jean Schraudolph à Rome, afin d'y commencer les travaux préliminaires de la cathédrale de Spire. Il s'agit d'orner de fresques cette fameuse basilique du moyen âge. Ses parois immenses offrent au talent de l'artiste une admirable occasion de se signaler. Jean est l aîné de trois frères passionnés pour la peinture, et à peine se trouve-t-il quelque monument moderne en Bavière qui ne s'enorgueillisse de posséder une de ses pages historiques. La cathédrale de

Spire est encore toute remplie des souvenirs de Henri IV, de Conrad III, de saint Bernard. C'est dans cette église que ce grand saint vainquit l'opiniâtreté de l'empereur et lui fit promettre de se joindre à la croisade de Louis VII. Schraudolph devra peindre cette belle scène. Puis viendra une suite de tableaux, les uns symboliques, les autres religieux et même purement historiques, pour rappeler le caractère mixte des événements dont ce temple fut le théâtre. Ce sera comme une résurrection de ce moyen âge où le Christianisme se trouvait si profondément lié à la vie publique et privée.

Je voudrais dire encore quelques mots des belles antiquités récemment découvertes à Nordendorf. Sont-elles celtes, germaines ou romaines? C'est ce que les savants allemands n'osent encore décider, et, à tous égards, il nous convient d'imiter leur réserve. Passons donc à d'autres sujets pendant qu'on les range dans la Pinacothek.

Comme si la comtesse Hahn, par ses *Orientalische Briefe*, avait soudainement réveillé le prince Puckler-Muskau, il nous donne ses dépêches du *royaume de Méhémet-Ali* (*aus Mehemed Ali's Reich*). Dans le prince vous êtes sûr de rencontrer un homme de salon, sachant conter avec esprit une histoire et de jolis riens, mais vous chercherez vainement chez lui ces pensées énergiques et hérissées d'angles qui vous forcent malgré vous à réfléchir. Quand vous connaissez un de ses volumes, vous pouvez vous dispenser de lire les autres. Heureusement, l'Allemagne fournit de meilleurs observateurs. Berghaus vient de publier d'excellents renseignements sur le premier voyage de circumnavigation accompli par l'ordre du gouvernement prussien. En Asie-Mineure, sur les bords de la mer Noire, en Arménie, Koch, Wagner et d'autres recueillent une foule de documents précieux, dont ils font part au public dans des lettres avant de les consigner dans de gros livres. Quant à Kohl, je le nomme pour l'acquit de ma conscience. Les autres voyagent pour s'instruire, Kohl le fait pour gagner de l'argent par le récit de ses courses. Voulez-vous avoir la Russie, l'Autriche, l'Irlande, l'Angleterre? — Combien me donnerez-vous? — Tant. — Bien, au revoir, dans trois mois, avec deux gros volumes. Ma foi, c'est fait. Kohl vaut le roman-feuilleton.

Les mois qui viennent de s'écouler ont vu naître encore deux histoires: celle du Traité de Paris de 1815, par Schaumann, et celle de la Révolution anglaise de 1688, par Dahlmann. La dernière a excité l'attention de la presse périodique au delà du détroit, et c'est déjà un mérite; la seconde paraît écrite au point de vue purement prussien. Je dis *paraît*, car l'ouvrage ne m'est connu que par de longs fragments. Je tiens à faire acte d'impartialité.

ANGLETERRE.

Ne craignez point : mon bavardage va s'arrêter ; la bonne Germanie nous a trop longtemps retardé, j'en conviens. Que voulez-vous ? elle est si studieuse ; il se remue tant d'in-folio de Königsberg à Cologne et de Hambourg à Vienne. Il y aurait pourtant conscience à laisser passer inaperçu le *Carillon* de Dickens. Les cloches de son beffroi carillonnent pour la nouvelle année, tandis qu'un pauvre diable de commissionnaire, Toby Veck, grelotte au bas de la tour en attendant qu'un passant lui procure la pitance du jour. Elle lui arrive pourtant sous la forme d'un gros alderman, qui lui donne une lettre à porter. Suivent des scènes d'une vérité déchirante, des tableaux de misère populaire, de pure morale, et aussi de fine satire, comme Dickens sait les tracer. On a dit qu'il était intraduisible. C'est vrai et c'est faux : vrai pour les mauvais traducteurs, faux pour ceux qui ont une parfaite intelligence des deux langues, chose plus rare qu'on ne le pense communément.

La *jeune* Angleterre, dont ce recueil a tracé le caractère, continue ses publications. M. Henri Smythe marche sur les traces de M. d'Israeli, et le *New-Quarterly and foreign Review* devient décidément l'organe sérieux de ce torisme rajeuni. Dans un ordre d'idées plus sérieux, le puseyiste Ward a soulevé une nouvelle et vigoureuse polémique par son *Idea of a Christian Church*. L'orage qui vient d'éclater si récemment dans le sein de l'église anglicane confirme l'opinion soutenue ici l'année dernière sur le puseyisme. Attendons avec confiance que l'heure de Dieu ait vraiment sonné, mais ne nous laissons pas décevoir par de vaines apparences.

Les voyages occupent nécessairement une grande place dans les publications anglaises, et il faut admettre qu'ils remplissent admirablement le but que les auteurs se proposent. Combien de renseignements précieux fournis au gouvernement par ces coureurs qui, généralement, n'ont eu d'abord en vue que leur propre instruction, et qui finissent toujours par écrire pour le pays. Que de notions fausses rectifiées, que de nouveaux points de vue ouverts par cette foule de voyageurs, doués ordinairement d'un bon sens si pratique! Cette fois, c'est le tour de l'Australie que nous décrit M. Hodgkinson, depuis le port Macquarie jusqu'à la baie de Moreton. Les mœurs des indigènes, les productions naturelles, le gisement des roches, les ennemis que l'homme est obligé de combattre, rien n'est oublié. Le pittoresque ne manque pas non plus, et je voudrais pouvoir citer quelques descriptions, si l'espace ne me faisait défaut. Non content de leurs colonies, les Anglais portent un coup d'œil investigateur sur les nôtres : Sainte-Lucie a été minutieusement décrite par M. Breen, et son livre devrait être étudié par plus d'un Français.

Un genre de littérature plus élevé réclame au moins une marque d'attention. Le duc de Wellington vient de publier une seconde édition de ses dépêches authentiques. Ces documents mériteraient une étude particulière, et font voir les grandes guerres auxquelles le duc a pris une part si active sous un nouveau jour. Plus tard, ils serviront à contrôler les sources françaises et celles des autres pays. Il est vraiment fâcheux que le prix exorbitant de cet ouvrage le rende inabordable pour la plupart des bourses.

Le Catholicisme voit aussi naître un nouveau défenseur dans le *Dolman's Magazine*, qui sera publié tous les mois. Ce recueil, si nous en croyons le prospectus, s'occupera plus de questions purement littéraires et politiques que ne l'a fait jusqu'ici son aînée la *Revue de Dublin*. Peut-être eussions-nous préféré de voir cette dernière subir des modifications : nous le répétons, les forces catholiques ont besoin de se porter en masse sur les points attaqués. On peut se partager la défense sans se séparer. Longue et vaillante vie cependant au *Dolman's Magazine!* Les intentions des éditeurs sont excellentes.

ESPAGNE.

Il faut reconnaître que la révolution d'Espagne, ce fait d'une moralité si douteuse sous certains rapports, a eu du moins le résultat de réveiller l'activité intellectuelle d'un grand peuple engourdi pendant près d'un siècle. Dans cette rénovation du génie philosophique ou littéraire de la Péninsule, tous les ordres de connaissances et de sentiments ont eu leur part. La théologie, du moins par le côté où elle touche aux questions sociales, la philosophie, l'histoire, la politique sous toutes les faces, l'économie industrielle ou commerciale, la poésie, le théâtre, l'esthétique ont repris une vaste place dans les préoccupations de la nation. Ce n'est pas à dire que les travaux de l'Espagne puissent encore être mis en balance, sous le rapport de la quantité, à ceux de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne ; mais, sous un autre aspect, ils sont déjà dignes, incontestablement, de l'attention universelle : on y trouve une saveur de bon sens qui est comme l'indice d'une intelligence constituée selon les conditions qui font la santé et la force.

Dans l'ordre des sciences religieuses et sociales, le plus remarquable ouvrage qui ait paru en Espagne depuis longtemps est *le Protestantisme comparé au Catholicisme, dans ses rapports avec la civilisation européenne* (*el Protestantismo comparado con el Catolicismo en sus relaciones con la civilizacion europea*), par le docteur Balmes. Traduit en français et dans plusieurs autres langues de l'Europe, ce livre est déjà connu d'un grand nombre de nos lecteurs. Son succès en Espagne a été prompt et considérable, ce qui fait à la fois honneur à l'écrivain et à la nation. A lui seul, cet ouvrage suffit pour balancer dans la Pé-

ninsule le poids redoutable des doctrines semi-protestantes, semi-rationalistes, dont M. Guizot est chez nous l'interprète, et qui ont depuis longtemps franchi les Pyrénées. *El protestantismo comparado con*, etc., en est à sa seconde édition, à Barcelone (4 volumes in-8°, chez Brusi). Le docteur Balmes s'était fait précédemment connaître par une brochure intitulée : *Observaciones sociales, politicas y economicas sobre los bienes del clero* (*Observations sociales, politiques et économiques, sur la propriété ecclésiastique.* Vich, 1840). Ses labeurs sont en ce moment consacrés à une publication hebdomadaire, *el Pensamiento de la nacion* (*l'Opinion nationale*), qui paraît à Madrid.

A côté des travaux du docteur Balmes, il faut placer deux ouvrages de Mgr de Ronco, évêque des Canaries, prélat qui, sous Espartero, a souffert persécution en l'honneur de la liberté apostolique. Le premier est intitulé : *Perpétuelle Indépendance de l'Église espagnole* (*Independancia constante de la Iglesia hispana*). Il fut composé aux plus mauvais jours de la tyrannie révolutionnaire et fut accueilli comme une protestation de l'épiscopat espagnol, unanime à défendre sa foi. L'autre ouvrage de Mgr l'évêque des Canaries est intitulé : *Ensayo sobre la influencia del luteranismo y galicanismo en la politica de la corte de España* (*Essai sur l'influence du luthéranisme et du gallicanisme sur la politique de la cour d'Espagne*), publié par fragments successifs dans diverses Revues espagnoles. Cet ouvrage n'est pas encore entièrement terminé. Le premier volume a paru ; le second, qui complétera l'ouvrage, a vu déjà le jour en grande partie dans la *Revista de España y estrangero*, le plus important recueil périodique de la Péninsule, qui se publie à Madrid sous la louable direction de M. Gonzalo Moron, député et écrivain dont nous aurons à parler plus bas. Les deux livres de Mgr Ronco, fort dignes d'être étudiés, ont été l'objet de quelque critique de la part du P. Magin Ferrer, de l'ordre de la Merci, réfugié en France, qui, dans une *Réponse* ou *Rectification*, éditée à Barcelone, y a signalé certaines inexactitudes historiques. A notre avis, quiconque voudrait lire avec fruit la double production du respectable prélat devrait y joindre la lecture de cette *Réponse*, inspirée par un zèle sincère des pures doctrines.

Le P. Magin Ferrer, que nous venons de nommer, a écrit et publié en France plusieurs opuscules, soit politiques, soit religieux, dont l'un mérita d'être recommandé au milieu des circonstances qui le firent naître; il était intitulé : *la Allocucion de N. S^mo P. Gregorio XVI, vindicada de las declamaciones del Manifiesto, etc.* (Toulouse, 1841, ch. Aug. Manavit.) La Providence a eu raison des folles tentatives du gouvernement qui régissait alors l'Espagne ; l'intérêt que présentait cette brochure il y a trois ans s'est affaibli, grâce à d'heureux événements.

En philosophie l'Espagne a fait quelques essais qui n'ont pas été

sans mérite ; toutefois la philosophie abstraite a eu jusqu'à présent peu de prise sur l'esprit espagnol. Les spéculations ayant pour but l'histoire et l'ordre social convenaient mieux à l'état actuel de la société dans la Péninsule ; aussi ont-elles eu plus de succès et plus d'utilité. En première ligne il faut placer le *Cours sur l'histoire de la Civilisation espagnole* (*Curso de historia de la Civilizacion de España*), professé à l'Athénée de Madrid par M. Gonzalo Moron, et publié en 3 volumes à Madrid (1841-1842). L'auteur, d'une érudition consciencieuse, grave, quoique jeune, formé aux meilleures traditions, et cependant versé dans l'esprit de ce siècle, est, en histoire, franchement sectateur de l'école catholique. Nous croyons que peu d'ouvrages de ce temps méritent à plus de titres l'attention de ceux qui étudient l'Espagne.

Un autre essai sur l'histoire de la civilisation espagnole, par M. Tapia (*Historia de la Civilizacion española desde la invasion des Arabes hasta la época presente*, Madrid, 1840, 4 vol.), offre principalement des recherches sur l'influence de la domination arabe. Il sera bon de ne point séparer l'une de l'autre ces deux tentatives faites concurremment pour expliquer le génie qui a formé la société espagnole.

Se bornant à une particularité intéressante de l'histoire d'Espagne, un jeune littérateur, D. Salvador Bermudez de Castro, a écrit avec goût et érudition une biographie d'Antonio Perez, secrétaire de Philippe II, disgracié par ce prince, et dont le nom est resté dans l'histoire, à côté de celui de l'infortuné Don Carlos, comme une tache à la mémoire de celui qui le punit ou le persécuta. Aucun sujet ne se prêtait mieux aux ingénieuses recherches de la critique moderne, ni aux pathétiques pinceaux d'un écrivain jeune et animé. Le livre sur Antonio Perez (*Antonio Perez*, Madrid, 1842), se fait lire avec l'attrait d'un roman et en offrant le fruit d'un livre d'histoire. Pour notre compte, nous y apprécions le littérateur plutôt que le philosophe. Malgré notre disposition à justifier des calomnies de l'histoire les rois catholiques d'Espagne, nous sommes moins indulgent que M. Bermudez de Castro en examinant les sombres faiblesses de Philippe II. L'évêque des Canaries, ayant à parler de ce prince dans son *Essai sur l'influence du luthéranisme*, a su garder aussi envers lui plus de sévérité.

Dans une *Description de l'Escurial*, publiée en 1843, à Madrid, sous ce titre : *Descripcion del monasterio y palacio de San-Lorenzo, etc., para uso de los viagero, y curiosos, etc.* (sans nom d'auteur), un jeune et estimable écrivain, D. F. Alvarez, a payé aussi au successeur de Charles-Quint son tribut patriotique, en racontant, d'après d'anciens témoignages, la fondation de l'Escurial, les mœurs sévères de Philippe II dans les derniers temps de sa vie, les élans de piété magnanime et sincère qui se mêlaient ou succédèrent aux silencieuses tempêtes de cette âme passionnée. Ce livre, dont la principale destination est de guider les visiteurs dans les éloquentes solitudes de l'Escurial, offre aussi un

grand attrait et reste dans les bagages du voyageur comme un précieux mémorial des émotions de ce pèlerinage.

Nous passerons sous silence la multitude de brochures, de *mémoires*, de *souvenirs* suscités par chaque péripétie de la révolution espagnole. Trois ouvrages seuls, à notre connaissance, méritent les honneurs d'une recommandation sérieuse. Ce sont : 1° *la Historia de la rejencia de la reina Maria-Cristina* (*Histoire de la régence de la reine Marie-Christine*, Madrid, 1841) ; par D.-J.-F. Pacheco, actuellement député. Cet ouvrage, qui, dans les intentions de l'auteur, était destiné à la dignité d'un livre d'histoire, est resté jusqu'à ce jour interrompu après le premier volume, lequel ne conduit le lecteur qu'au seuil du récit, à la mort de Ferdinand VII. A la vérité, ce volume est un intéressant examen des trente premières années de ce siècle en Espagne, c'est un livre de réflexions plutôt que de narrations ; on doit le lire pour le discuter plutôt que pour l'apprendre.

2° *La Galería de Españoles celebres contemporáneos* (*Galerie des Espagnols célèbres de notre temps*, biographies et portraits), publiée par D. Nicomèdes Pastor Diaz et F.-J. de Cardenas. Dans cette collection, qui se compose déjà de cinq volumes (Madrid, 1841, 1842, 1843), se trouve disséminée par incidents et anecdotes toute l'histoire de la révolution espagnole. La plupart des écrivains politiques d'Espagne ont concouru à cette publication. Elle est parfaitement empreinte de l'esprit *modéré*, qui est dominant dans la jeune littérature d'Espagne ; plusieurs portraits y sont tracés avec un remarquable talent. Le défaut capital de ce livre est d'être écrit en plusieurs endroits à un point de vue circonscrit, avec des préoccupations de parti et des habitudes de journaliste ; écueil presque inévitable.

3° *Las Memorias para escribir la historia contemporanea de las 7 primeros años del reinade de Isabel II* (*Mémoires pour écrire l'histoire des sept premières années du règne d'Isabelle II*, Madrid ; deux magnifiques volumes, 1844, par le marquis de Miraflores, grand d'Espagne, ambassadeur extraordinaire à Londres et à Paris, etc. Cet ouvrage est d'une importance capitale pour qui veut se former des notions complètes et authentiques sur la série des événements de 1830 à 1840. A la vérité, les fonctions dont M. de Miraflores était investi l'obligent à une discrétion extrême sur certains points de l'histoire qu'il raconte ; mais, d'un autre côté, son autorité dans le récit des négociations diplomatiques de cette époque est au-dessus de toute autre, et d'ailleurs il puise une sorte d'indépendance dans son rôle de demi-opposition vis-à-vis du gouvernement de M. Martinez de la Rosa, rôle dans lequel il semble soutenu par les sympathies secrètes de la cour. Signataire du traité de Londres contre Don Carlos, M. de Miraflores prit ensuite une grande part à la transaction de Vergara entre le parti de la reine et celui de ce prince : depuis cette époque, il ne cesse de mettre en avant une politique de

conciliation. Dans le Sénat, où il occupe un rang éminent, il vient de manifester des dispositions presque ouvertement favorables au projet de mariage entre la jeune reine et le fils de Don Carlos. On conçoit, d'après ces circonstances, quel intérêt s'attache à la lecture de son livre. Ses *Mémoires* sont accompagnés d'une multitude de documents qui en font une sorte de bibliothèque diplomatique pour toute l'époque dont il trace l'histoire.

Il y a longtemps que l'Espagne honore l'économie politique, et cette science à son tour est un titre d'honneur pour l'Espagne. Sans remonter plus haut, Jovellanoz, au commencement de ce siècle, et Florez Estrada, quelques années plus tard, ont rendu d'éminents services, l'un à l'économie nationale, l'autre à l'économie générale, par des travaux de mérites et de caractères divers. On annonce une nouvelle édition du *Cours d'économie politique* (*Curso de economia politica*) de ce dernier, ouvrage honoré des suffrages de toute l'Europe. M. Florez Estrada a tourné ensuite ses méditations vers les questions de droit public, et on attend de lui un traité complet de cette science.

La question de la liberté de l'industrie n'est nulle part agitée avec plus d'ardeur que dans cette Espagne à peine tirée des langes du monopole politique, et qui se débat encore dans les étreintes du monopole commercial. Le plus grand nombre des esprits incline à une réduction considérable des droits dont restent frappées les marchandises étrangères ; mais les menaces d'envahissement de la part de l'industrie anglaise arrêtent la solution du problème. Les écrivains, dans la théorie, concluent ; le gouvernement, dans la pratique, temporise et diffère. Un livre intéressant, portant pour titre : *Principes d'économie politique, appliqués à la réforme des tarifs d'Espagne* (*Principios de economia politica,* etc.,), a été récemment publié par D. Andres Borrego, ancien rédacteur du *Correo Nacional*, 1 vol., Madrid, 1844.

Dans cet ordre de travaux peuvent être classés trois ouvrages concernant la statistique de l'empire du Maroc. Les événements dont les côtes de la pointe d'Afrique viennent d'être le théâtre ont donné à ces publications un intérêt que d'autres événements du même genre, faciles à prévoir, réveilleront sans doute. Voici le titre de ces livres : 1° *Costumbres de Marruecos* (*Mœurs de Maroc*), Algésiras, 1844, sans nom d'auteur ; 2° *Guide de l'officier dans l'empire de Maroc* (*Guia del official*, etc.,) ; 3° *Cuadro geografico, estadistico, historico, politico, del imperio de Marruecos* (*Tableau géographique, statistique, historique, politique, de l'empire de Maroc*), Madrid, 1844, par D. Serafin Calderon. Versé dans la connaissance de l'arabe et de la littérature moresque, M. Calderon perpétue avec honneur cette génération d'orientalistes qui doit être impérissable à l'ombre de l'Escurial, où sont accumulés tant de trésors de littérature arabe.

La jurisprudence, et plus encore l'histoire de la législation espa-

gnole, sont l'objet de constantes recherches. Au besoin dix ouvrages nouveaux sur cette matière se disputeraient l'attention du lecteur. Il nous suffit de citer ici le plus récent de ces écrits, *l'Analyse historique et critique de la Législation espagnole* (*Analysis historico-critico de la Legislacion española*, par D. R. Ortiz de Zarate, Vitoria, 2 vol. in-4), qui vient de recevoir dans la *Revista de España y estrangero* le plus honorable suffrage.

Dans le domaine de la pure littérature les productions récentes de l'Espagne sont trop nombreuses pour qu'il soit facile de les énumérer. A Madrid, deux théâtres en concurrence dévorent sans relâche des compositions dramatiques dues à des hommes d'un incontestable talent. Hartzembusch, Zorrilla, Breton de los Herreros, Rubi, et à côté d'eux une femme, M[lle] Gertrude d'Avallaneda, courtisent, par des travaux soutenus, une popularité qui les récompense avec largesse. Les poésies lyriques, élégiaques, des recueils d'hymnes et autres chants religieux sollicitent à tout moment l'attention du public; enfin des *Nouvelles*, dans ce pays classique des récits de chevalerie et d'aventures, essaient de lutter contre l'invasion de nos romans feuilletons, avidement accaparés par la presse d'au delà des Pyrénées.

Au reste, par un phénomène singulier et bien fait pour attrister l'Espagne, les presses de Paris et de Leipzig disputent à celles de Madrid l'initiative des grandes pubications littéraires. M. Baudry, qui a tant fait pour répandre chez nous la connaissance des langues et des littératures étrangères, vient de joindre, à sa précieuse *Collection des meilleurs auteurs espagnols*, les *Œuvres complètes de D. Francisco Martinez de la Rosa*, en 4 gros volumes, du même format que la collection. Nous souhaitons que ce premier essai en faveur de la littérature moderne d'Espagne soit encourageant pour l'éditeur. Jusqu'à présent la collection de M. Baudry ne s'était ouverte que pour deux ouvrages espagnols de ce siècle, les comédies de Moratin et la célèbre *Histoire de la guerre de l'Indépendance* (*Historia del Levantamiento*, etc., 3 volumes, chez Baudry), par le comte de Toreno. Espérons que d'autres écrivains modernes deviendront dignes de prendre place à côté de ces noms distingués. M. Baudry lui-même, en publiant les intéressantes Notes de M. de Ochoa, pour la formation d'une *bibliothèque d'écrivains espagnols contemporains* (*Apuntes para una biblioteca de eccritores españoles contemporaneos*, 2 gros volumes faisant partie de la collection), a voulu indiquer à notre curiosité et à notre critique des voies nouvelles; et il est juste de dire que cet ouvrage supplée provisoirement à une lacune qu'il serait imprudent et difficile de vouloir précipitamment combler. Ainsi donc, nous recommandons ces Notes de M. de Ochoa comme un livre fort curieux. A la vérité, dans une analyse plus étendue, nous ne saurions nous empêcher d'y signaler certains défauts assez graves que l'estimable auteur aurait pu et dû éviter; mais aujourd'hui, forcés, par

le défaut d'espace et de temps, d'être parcimonieux dans nos éloges, nous voulons l'être dans nos critiques.

Leipzig aussi vient de voir paraître des publications espagnoles dignes de l'attention des gens de goût, entre autres l'ancien *Romancero* de Depping, enrichi d'annotations par le célèbre rhéteur et orateur Alcala Galiano, et la chronique du Cid, recueillie et reproduite dans son antique langage avec la consciencieuse fidélité que l'érudition allemande apporte à ces sortes de travaux.

* * *

ÉTUDES SUR LA BELGIQUE.

HISTOIRE DU ROYAUME DES PAYS-BAS

DEPUIS 1814 JUSQU'EN 1830,

PRÉCÉDÉE

D'UN COUP D'ŒIL SUR LES GRANDES ÉPOQUES DE LA CIVILISATION BELGE,

ET SUIVIE

D'UN ESSAI SUR LE ROYAUME DE BELGIQUE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830 JUSQU'EN 1842,

PAR M. LE BARON DE GERLACHE,

Ancien membre des états généraux, ancien Président du Congrès et de la Chambre des Représentants, premier Président de la Cour de Cassation, Directeur annuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Belgique, etc., etc [1].

I. — LE LIVRE ET L'AUTEUR.

Parmi les noms des hommes d'Etat qui ont exercé une haute influence sur les événements de notre époque, beaucoup ont acquis une célébrité plus étendue que celui de M. le baron de Gerlache. Je n'en sais aucun qui soit plus digne d'estime et d'honneur.

Il y a des signes auxquels se distinguent ceux qu'on pourrait appeler les agents de la Providence dans le gouvernement du monde. Ce n'est pas en vain qu'à de puissants et légitimes moyens d'action se joignent un esprit droit et élevé, un cœur ferme, une âme pleine de foi et de loyauté, un sens net et profond des affaires, un courage composé de prudence et de résolution. A de tels priviléges, trop précieux pour être gratuits, s'attache naturellement une mission; redoutable bienfait, lourd fardeau pour quiconque en est honoré, mais dont le poids même soutient celui qui ne craint point de l'accepter avec courage! Alors, en

[1] Trois volumes grand in-8; Bruxelles, chez Hayez, imprimeur-libraire de l'Académie et de la Commission royale d'histoire; — à Paris, chez Waille, rue Cassette, 6. 1842.

effet, si les circonstances extérieures semblent s'aggraver, elles fortifient l'intelligence qui doit les maîtriser. Les difficultés en s'élevant la portent à leur hauteur, et Dieu, pour ainsi dire, mesure l'homme à ses desseins. Pour celui-ci, il n'est pas de grandeur plus vraie et plus solide.

C'est déjà un beau mais rare spectacle de voir le génie politique préférer à l'intrigue ou à la violence l'ascendant moral de la vérité, de la justice et de la vertu. J'ajouterai sur-le-champ que plus rarement encore un mérite de cette nature a été mis dans toute sa valeur comme le fut le mérite de M. de Gerlache. Peu d'hommes peuvent se glorifier d'avoir participé à une œuvre semblable à celle dont il a vu le succès après l'avoir préparé ; car il lui a été donné de contribuer, par la défense des droits les plus sacrés, par la défense d'une religion éternelle et d'une liberté séculaire, à délivrer du joug étranger sa patrie jusque-là sujette, et à la doter de sa nationalité et de son drapeau.

Religion, liberté, patrie, ces trois mots, qui n'en ont jamais fait qu'un dans la pensée de M. de Gerlache, sont la devise de sa vie et le résumé de sa carrière. Il n'a jamais cru que l'un de ces intérêts fût contraire aux autres; il ne les a jamais abandonnés, il n'en a jamais sacrifié aucun. Séparément ou ensemble, il les a toujours servis tous les trois, les réunissant, les conciliant, les confondant en une même cause comme dans un même amour.

Soldat des luttes parlementaires, il a gagné tous ses grades sur le champ de bataille. Dès l'abord, par son habileté et ses talents, il s'est fait reconnaître et compter au rang des chefs. Il a été ainsi, avec quelques amis, le noyau d'un parti qui, avant lui, n'existait pas politiquement, qu'il a discipliné, qu'il a guidé, qu'il a représenté ensuite avec un caractère officiel aux postes les plus difficiles. Il a rempli un rôle important dans des négociations où le négociateur jouait sa tête et d'où dépendait le salut de ses concitoyens. Un mouvement national, qu'on ne saurait sans injustice confondre avec les révolutions ordinaires, l'a porté ensuite au gouvernement de son pays, au milieu d'orages du sein desquels pouvaient sortir pour la Belgique l'anarchie et l'asservissement, pour l'Europe une conflagration universelle. Enfin, après avoir suivi sa route entre tous les écueils sans s'y heurter, après avoir combattu sans faiblesse le despotisme et l'intolérance, après avoir participé sans fanatisme et sans excès aux périls de la résistance et à la gloire du triomphe, vétéran de la victoire, il ne s'est pas encore reposé. Il n'a pas voulu laisser sa retraite sans travail. En retraçant le récit des épreuves par lesquelles il a passé, il a su rendre un double service, et à son pays dont nul mieux que lui ne méritait d'inaugurer les libres annales, et aux étrangers, comme nous, dont le patriotisme est assez sincère et assez éclairé pour ne pas repousser de nobles exemples et d'utiles leçons, par cela seul que ces exemples et ces leçons leur viennent de l'autre côté des frontières.

Tel est M. de Gerlache, l'auteur du livre dont le titre ouvre cet article. J'aurais voulu indiquer dès à présent, d'une manière un peu moins sommaire, les principales phases de cette existence si complète. Il m'aurait suffi de raconter, pour prouver que je n'ai pas exagéré la louange et pour mieux faire ressortir les qualités spéciales qui revêtent le témoignage de l'écrivain d'une autorité particulière. Mais comment exposer la vie de M. de Gerlache en la séparant de ces scènes qui ont produit la Belgique actuelle et auxquelles M. de Gerlache est constamment mêlé? Et précisément ces scènes elles-mêmes, leur appréciation, leur tableau, des considérations sur leur origine et sur leurs conséquences, voilà tout le sujet de l'ouvrage que j'essaierai d'analyser. J'attendrai donc pour revenir à l'auteur, pour lui assigner sa place, qu'il la prenne naturellement dans l'ordre des personnages et des événements dont il évoque le souvenir. Ce n'est pas ma faute si la biographie du citoyen de Liége se lie à l'histoire de son pays d'une manière tellement intime qu'il devient impossible de l'en isoler tout à fait.

Mais si je suis forcé de laisser de côté dans ce moment les gages que présente M. de Gerlache à la confiance de ses lecteurs, il y a une objection qu'il ne se dissimule pas et au-devant de laquelle j'irai comme lui, l'abordant sans l'affaiblir.

Certainement, c'est un grand avantage pour l'historien quand il peut dire : « J'étais là ; je pris part à cette affaire ; c'est ainsi que nous pensions; voilà ce que nous fîmes. » Mais il est permis de lui répondre : « Historien, vous êtes juge aujourd'hui. Pourtant ne vous souvenez-vous pas qu'hier vous aviez pris parti dans cette cause? Avez-vous oublié toute prévention, toute rancune? Etes-vous sûr qu'il n'est resté au fond de votre cœur aucun germe de sympathie pour les uns, aucun levain d'hostilité contre les autres? » L'historien ne peut se défendre que son livre à la main. Il faut alors qu'il en appelle à ceux qui doivent le condamner ou l'absoudre en dernier ressort, au public, et que le public s'éclaire et prononce. Quant à moi, si l'on me demande maintenant: « Un homme qui a été acteur dans des événements si graves arrivera-t-il jamais à les apprécier avec impartialité? » je ne craindrais pas de l'affirmer ; car j'ai une preuve : M. de Gerlache l'a faite.

Et, pour en venir à ce résultat, il a pris la bonne voie. Il n'a pas renié ses convictions ; il ne cache pas ses sentiments ; il ne se prétend pas éloigné de tous les partis, quand il a eu un parti, étranger à tout drapeau, quand il en a porté un. Mais c'est précisément grâce à cette franchise, unie à la modération habituelle de son caractère, qu'il a élevé un monument où amis et ennemis trouveront à s'instruire avec une égale confiance et un égal profit.

Je dois remarquer ici que le livre dont il s'agit ne renferme pas seulement les événements qui se succèdent depuis les traités de Vienne jusqu'à la révolution de septembre qui les déchira. Son premier titre, il

est vrai, celui qui frappe la vue, n'indique pas autre chose; mais, si tant de livres ne donnent pas ce qu'ils annoncent, celui-ci tient plus qu'il ne promet. Néanmoins, dans les parties subsidiaires de l'œuvre comme dans la principale, la même pensée ressort et reparaît toujours. Cette pensée, qui, du reste, donne plus d'unité à l'ensemble, M. de Gerlache la déclare, la proclame, l'affiche, pour ainsi dire; et c'est là encore un des traits de cette sincérité louable qui le distingue. Comme lui, la plupart de ceux qui parlent du passé n'ont en vue que le présent; mais ils s'efforcent de voiler leur dessein pour que le public s'y trompe. Alors ils deviennent tout à fait injustes, de peur qu'on ne les soupçonne de l'être. On n'aurait, au contraire, aucun reproche à leur faire, si, à côté de leur jugement, ils avaient laissé voir les idées et les sentiments qui ont dû agir sur leur esprit et le lui dicter.

Voilà ce qu'a parfaitement compris le publiciste belge. Il exprime nettement son intention. Il dit pourquoi il a pris la plume, et quel est le fait capital dont il est préoccupé. Il dit aussi comment, après avoir étudié ce fait en lui-même, il a été amené à en rechercher les antécédents et les conséquences, les racines et les fruits. Il a toujours tendu au même but, soit en écrivant son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, soit en plaçant en tête un *Coup d'œil sur les grandes époques de la civilisation belge*, soit en la faisant suivre d'un *Essai sur l'histoire du royaume de Belgique de* 1830 *à* 1842. Et, de même qu'il a su atteindre l'impartialité sans vouloir s'en parer, de même, en croyant rassembler seulement des matériaux et des documents, il a composé un livre complet et une histoire entière de son pays.

Laissons-le du reste s'expliquer lui-même :

« Pour aller, dit-il dans la préface de sa dernière édition, au-devant de certaines objections, j'aurais dû peut-être intituler cette partie de mon livre qui a trait à l'histoire contemporaine : *Mémoires d'un député pour servir à l'histoire du royaume des Pays-Bas et du royaume de Belgique;* mais, au fond, je n'ai rien voulu faire d'autre. Cela résulte assez et de la nature de mon sujet et de la manière dont je l'ai traité. Quoi qu'il en soit, si le livre se fait lire avec quelque intérêt, qu'importe le titre?

« On objecte que celui qui a joué un rôle public dans les événements qu'il rapporte a trop de peine à se détacher de ses vieilles opinions. Mais si ces opinions sont justes, et si elles peuvent exciter encore de vives sympathies, pourquoi les abandonnerait-il? Et quand même elles seraient susceptibles de contradiction, ne faut-il pas aussi qu'elles soient représentées dans l'histoire?

« Je ne connais guère de meilleur titre de propriété que celui de l'écrivain qui raconte naïvement et fidèlement les choses qui se sont passées sous ses yeux, pour peu qu'elles méritent d'être racontées; il lui reste toujours au moins l'avantage de la priorité. Si personne ne s'inquiétait de reproduire les actes et les jugements contemporains à leurs différents points de vue, je demande comment il serait possible de rédiger un jour une narration exacte et complète, telle qu'on la doit désirer.

« Je demande si l'histoire de l'ancien royaume des Pays-Bas ne renferme pas une période accomplie. Je demande si, parce que les questions sur les bornes

respectives des différents pouvoirs, sur les libertés religieuses, sur l'instruction publique, et tant d'autres pour lesquelles nous avons lutté si longtemps aux états généraux, se réveillent maintenant en Allemagne, en Hollande, en France et chez nous, c'était un motif pour n'en point parler. Ceux qui m'ont opposé d'un seul trait de plume l'espèce de fin de non-recevoir à laquelle je réponds ne manqueront pas de dire : « Oui. » Ils ont sans doute leurs raisons. Le lecteur en jugera [1]. »

J'ai dit, pour ma part, que je suis tout à fait de l'avis de M. de Gerlache. Les questions qu'il a traitées sont telles que, fussent-elles mortes, elles vaudraient encore la peine qu'on les étudiât et qu'on vînt rêver sur leur tombeau. Mais non, elles ne meurent pas, elles sont éternelles! Elles ne se bornent pas à un peuple, car elles ont leurs fondements et leur pied dans l'âme humaine. A peine si elles se transforment suivant les temps et les pays ; à peine si elles se cachent et s'endorment un instant dans la suite des âges. Elles se raniment cent fois plus vives après ce court sommeil. Vivantes, debout, elles ne souffrent pas l'indifférence ; elles forcent chacun à prendre parti. Seulement, il ne faut pas se laisser étonner par leur apparition, ni effrayer comme des enfants, ni emporter par elles en aveugles ; mais, si l'on veut prévoir leur avenir, on doit savoir consulter leur passé.

C'est sous cette impression que M. de Gerlache a fait son livre, et c'est dans le même sentiment que je l'ai lu. J'ai voulu en constater après lui les résultats, osant les contrôler autant qu'il était en moi, me permettant d'y joindre quelques traits en petit nombre qui ont pu échapper (dans l'histoire ancienne plus que dans l'histoire contemporaine) à une investigation pleine de conscience et de patience, aussi remarquable par son étendue que par la sagacité qui y a présidé. Maintenant, pour mieux faire connaître et le livre et l'auteur, surtout pour les faire connaître de la manière la plus utile, le meilleur moyen, ce me semble, c'est de nous rapprocher de l'un et de reprendre l'autre ; c'est de passer pour un instant chez nos voisins; et, en suivant notre guide (nous n'en saurions trouver un plus sûr et plus éclairé), de voyager en quelque sorte de conserve avec lui : forcés, il est vrai, d'aller beaucoup plus vite, ne nous astreignant point sans doute à mettre tous nos pas dans la trace des siens; mais certains de ne pas nous égarer si nous nous éloignons rarement de lui, si nous acceptons toujours son point de départ et son point d'arrivée, avec la lumière qu'il a répandue sur la route.

Ce travail a été pour moi d'un puissant intérêt. J'avais le livre même sous les yeux. Si ce sujet était tout à fait dépourvu d'attrait pour nos lecteurs, je serais seul coupable. En tout cas, qu'il me soit permis d'en faire l'expérience.

[1] *Introduction*, t. I, page 11.

II. — LES GRANDES ÉPOQUES DE LA CIVILISATION BELGE.

Cette complète histoire de Belgique que je désire analyser brièvement se divise en trois parties. Dans la première, il s'agit des époques antérieures à la création du royaume des Pays-Bas ; la seconde renferme l'éphémère durée de cet Etat fondé par la diplomatie ; la troisième est réservée à l'établissement du nouveau royaume de Belgique et à son existence jusqu'à nos jours. Si l'on s'élève au-dessus du tableau général des événements pour en saisir les points saillants, il y en a deux qui frappent tout d'abord et sur lesquels j'insisterai spécialement ; j'entends les deux révolutions belges de 1789 et de 1830.

J'ai loué hautement la franchise de M. de Gerlache, et je veux l'imiter. Je déclare donc que je ferais bon marché du reste si, entre le passé et le présent de la Belgique, il n'existait que de lointains rapports et non un enchaînement direct et une filiation naturelle ; si la Belgique était, comme d'autres, un pays de premier mouvement, d'inspiration soudaine, de retours imprévus et d'étranges contrastes ; si les principes qu'elle proclama en 1787 et en 1828, et qui, deux fois, triomphèrent dans son sein, n'étaient que des principes nouveaux, contraires à l'ancien état des choses, et non pas les axiomes et les conséquences logiques d'une constitution fondamentale et permanente ; si enfin ces deux révolutions n'étaient pas dignes plutôt du titre de restaurations, puisque, différentes dans la forme et les circonstances, elles se ressemblent en ce point qu'elles rétablirent une organisation séculaire et la sauvèrent des entreprises et des innovations d'un despotisme anarchique et du joug étranger.

Mais non ! pour comprendre la lutte qui a éclaté à deux reprises en un demi-siècle dans les provinces qui forment aujourd'hui le royaume belge, il est essentiel de savoir que cette lutte n'a pas été le produit de causes fortuites et de passions jusque-là inconnues. Elle était en germe depuis longues années sur le sol tranquille des provinces soumises à la domination autrichienne ; et ce germe s'était déjà développé avec éclat dans une circonstance mémorable, avant de se cacher parmi tant d'autres ferments de discorde, apportés depuis cinquante années aux mêmes lieux, par les armes et par les traités des principales puissances de l'Europe. Plus que tout autre donc, ce drame serait inexplicable si l'on n'en connaissait la scène et les personnages avec leurs antécédents et leurs mœurs.

Le peuple belge, malgré la date récente de son émancipation, est un peuple éminemment traditionnel. Pendant des siècles la Belgique a vécu presque indépendante dans ses communes. Autant de communes alors, autant d'Etats. Un lien très-lâche les rattachait d'une manière plus nominative que réelle en diverses provinces, mais sans porter atteinte

à leur individualité propre. Maintenant encore la commune belge a conservé des priviléges et des franchises qu'on rencontre rarement ailleurs. Les provinces, rassemblées comme un faisceau, ne forment plus qu'un royaume ; le centre de l'autorité est devenu plus puissant et plus ferme à mesure que la sphère de son action s'est élargie ; mais la commune est encore la base de tout le système politique des Belges. Ce genre particulier de société qui tient le milieu entre l'absolutisme fédéral de l'Allemagne et la centralisation administrative de la France, comme la Belgique est entre ces deux contrées, ce genre de société a pris naissance dans l'obscurité des temps. Appuyée ainsi, comme sur un triple fondement, sur le commerce, sur la liberté, sur la foi, la Belgique a passé à travers les orages ; elle a bravé les difficultés des discordes civiles et des conquêtes étrangères ; elle a échappé à la tyrannie comme à la licence ; elle s'est maintenue enfin jusqu'au jour où l'avénement d'une nationalité nouvelle au milieu de l'Europe vieillie a consacré solennellement, il faut l'espérer, son existence et sa perpétuité.

M. de Gerlache en a fait la remarque : le seul des princes appelés à régner sur les Belges, qui fût né parmi les Belges et qui les aimât sincèrement, avait eu l'instinct de leurs besoins et de leurs destinées. C'était Charles-Quint. Au lieu de séparer ses Etats par moitié, il avait conçu le dessein de les diviser en trois parts et de reconstituer un royaume de Bourgogne, riche et compact, s'élevant comme une barrière entre la France et l'Allemagne [1]. Ce projet était-il réalisable et compatible avec les dispositions des peuples qui devaient y concourir ? Ceci est douteux. Mais s'il eût pu être exécuté, qui peut dire quelles en eussent été les conséquences ? Que fût-il advenu de cette fameuse guerre entre la maison d'Autriche et la maison de France, terrible et pitoyable rivalité à laquelle ont été immolées tant de vies humaines et tant d'âmes éternelles ? Malheureusement cette illumination qui avait frappé le génie du grand homme céda bientôt à des préoccupations d'autre nature ; et si elle traversa plus tard des esprits dignes aussi de la comprendre, Richelieu [2], Louis XIV [3], Mirabeau [4], elle ne s'y fixa pas davantage. Des calculs étroits, de petites intrigues, des ambitions et des convoitises de second ordre prévalurent contre l'intérêt de la Belgique et l'étouffèrent, tout conforme qu'il fût à l'intérêt général. Et, en attendant, livré par sa position géographique aux premières atteintes de toutes les puissances belligérantes, ce champ fécond, qui n'aurait dû être travaillé que

[1] Voy. le *Coup d'œil sur les grandes époques de la civilisation belge*, p. 49.

[2] Mignet, *Documents inédits sur l'histoire de France.* Négociations relatives à la succession d'Espagne.

[3] De Koch, *Histoire abrégée des traités de paix.*

[4] « Qu'ils aspirent, s'écriait-il, à l'honneur d'être libres, ces anciens Belges que César distinguait parmi tous les Gaulois ! *Tous leurs voisins ont intérêt à leur indépendance.* » (4e lettre sur *la liberté de l'Escaut*, en réponse à M. Linguet.)

par l'industrie laborieuse de ses habitants, continua d'être tristement labouré et engraissé par une série de batailles qui remonte au delà de Bouvines pour arriver à Waterloo !

Elle se perdit donc jusqu'à nos jours dans une atmosphère de sang et de larmes, cette longue aspiration d'un peuple à l'indépendance. Seulement, tant qu'ils ne s'appartinrent pas à eux-mêmes, les Pays-Bas n'appartinrent à personne. Il est vrai que ceux du Nord ne tardèrent point à conquérir leur nationalité, et à réaliser, pour leur part, le plan de Charles-Quint, en s'arrachant des mains de son fils. Mais ceux du Midi n'en furent que plus malheureux ; c'est alors une triste situation que la leur, vis-à-vis surtout de leurs voisins.

Les deux influences, germanique et française, se disputaient depuis longtemps ce terrain. Elles s'y combattirent sous toutes les formes ; elles apportèrent l'une contre l'autre des droits de succession, des traités d'échange, des projets de conquête, des prétentions et des actes de toute sorte. Sous la domination éloignée de l'Espagne, puis sous le gouvernement à demi national des archiducs, puis sous l'autorité contestée et affaiblie de l'Autriche, les Pays-Bas restèrent en butte à cette double action exercée en sens contraire ; cause de déchirement perpétuel et d'inquiétude sans cesse renaissante.

Les maîtres mêmes de ces belles provinces semblaient croire qu'ils n'en avaient que l'usufruit. Ils y tenaient plus par intérêt que par affection, et ils ne les ménageaient guère. En ayant soin d'en tirer le meilleur et le plus gros profit possible, comme d'une ferme à court bail, on les voit sans cesse en marché pour trafiquer de leur domaine, le céder, le vendre, le revendre. La bonne Marie-Thérèse y était adorée à cause de sa piété et de la douceur de son administration ; elle songea toutefois à s'en défaire. Son fils Joseph II voulut, selon l'expression indignée d'un député du Brabant, le *brocanter* contre la Bavière [1].

De son côté, la France n'y renonçait pas ; elle le regardait comme sa proie, mais en vérité comme une proie à dévorer.

Il suffit de lire à ce sujet une pièce reproduite par M. de Gerlache, et qui a pour titre : *Avis secret donné par le conseil d'Etat au roi et à la reine de France, sur les maximes et règles à garder en la conquête des Pays-Bas* [2]. Le conseil distingue deux choses dans la conquête : premièrement *l'occupation*, secondement *la conservation* de l'établissement. Rien de plus curieux que de le suivre dans le développement de ces deux points.

[1] Traité de Versailles du 1er mai 1757. Il ne fut pas ratifié. Voy. Schœll et aussi William Coxe, *Histoire de la maison d'Autriche*. M. de Gerlache, t. I, page 182.

[2] Cette pièce, dit M. de Gerlache, a été tirée de la bibliothèque de M. Gasparoli et communiquée par M. Williams à M. de Reiffenberg, qui l'a insérée dans le quatrième volume de ses *Archives philologiques*. — Je voudrais pouvoir douter de son authenticité.

Le conseil exhorte d'abord les futurs conquérants à montrer, lors de leur apparition, de la modération, de la douceur, de la justice ; à maintenir et respecter les *usages*, *coutumes* et *priviléges* des provinces soumises, notamment l'*exercice plein et libre de la religion catholique, apostolique et romaine,* qui y est professée avec un grand amour. On dirait le conseil touché de cette piété ainsi que des autres qualités qu'il reconnaît avec complaisance aux Flamands et aux Brabançons. Il insiste sur leur *modestie*, sur la *candeur de leurs mœurs*, sur leur *franchise*, leur *bonne foi,* leur *caractère doux et facile,* leur *industrie* agricole et manufacturière. « D'ailleurs, ajoute-t-il, le pays est fort peuplé et habité, et rempli de bonnes et grosses villes, capables de soutenir siége, en l'état qu'elles sont… Et bien que les habitants… soient adonnés au commerce.... ils ressentent encore de leur terroir (que témoigne Jules César dans ses Commentaires sur la Gaule) à produire de bons hommes de guerre, finamment en cas de nécessité, outre que la noblesse de soi y est assez portée et nourrie. » Enfin, plus la part aura été faite au commencement à l'humanité, « si la conquête ne demeure établie, les armées auront tant plus de facilité d'exercer, à leurs dépens, la rigueur d'hostilité, *par saccagements, brûlements, pillages et autres actions.* » Ceci est de la politique ordinaire, passons. « En quoi, explique le conseil, les vassaux et sujets naturels de Votre Majesté n'auront à se plaindre des ménagements antérieurs. »

Mais il ne s'est encore agi que de l'occupation, et le conseil a soin de ne pas nous laisser trop d'illusion sur cette partie de son plan, car il indique immédiatement qu'elle s'applique uniquement au *temps de la dissimulation.* On dissimule donc pour arriver à l'occupation ; mais *conserver,* c'est l'essentiel. Voyons-en les moyens.

Le conseil commence par une réflexion très-satisfaisante pour le fisc, à savoir que, « si la conquête demeure fixée, il n'y aura rien qui pourra empêcher de lever des tributs et tailles *à discrétion*, comme il se fait par toute la France, *et même avec redoublement*, *et jusqu'à l'équivalent de ce qu'ils eussent pu payer* le TEMPS PRÉCÉDENT DE LA DISSIMULATION. » Voilà cet aveu dont je parlais, et l'on aura remarqué les traits inimitables dont il est précédé.

Le conseil est juste. Il ne veut pas faire de jaloux, mais il n'est pas moins prévoyant ; et, comme les Pays-Bas sont forts *sujets* à être conduits par la *douceur et démonstration de bonne foi qui leur est naturelle*, « de même aussi entrants en imagination d'être déçus ou frustrés tant soit peu de leurs capitulations, coutumes et priviléges, ou traités par mépris, insolence, ou en autre façon que leur humeur ne porte (*à quoi il sera impossible d'obéir à cause de la disposition naturelle de la nation française*), » le conseil déclare qu'ils seront toujours « assez animés à se révolter. » Alors vient la série des dispositions conservatrices du conseil, qui, non content de la *bride des citadelles* et des bastilles, ex-

pose son idée *de réduire peu à peu ces peuples à la bassesse.* On avilira *l'ordre ecclésiastique* en disposant des prélatures, abbayes, dignités et autres bénéfices, à titre de commande; *la noblesse*, en l'éloignant de tous les emplois et charges de relief et de profit; le *tiers état*, en gênant le commerce et le trafic; *tous*, en général, et *chacun*, en particulier, en les privant de communications et d'alliances au dehors, surtout avec la Hollande. Enfin, on tiendra dans le pays des milices qu'il devra nourrir, rafraîchir, recruter; on en fera une école et un arsenal de guerre. Enfin, comme si ce n'était pas assez de profaner ainsi la politique et le bon sens que de vouloir s'attacher des sujets par de telles voies, la religion même n'échappe pas aux énormités réfléchies du conseil. Il insiste donc sur « ce que ce serait un des plus assurés moyens contre toute révolte et soulèvement dans les provinces que d'y admettre *la diversité*, afin qu'étant divisés en différentes sectes et factions il ne se puisse rien brasser si secrètement qu'il ne se découvre. » Cependant, il daigne concéder, « *à la singulière piété de Sa Majesté et à celle de la reine sa mère, d'en suspendre l'usage et l'exécution.* » Il n'y renonce pas, bien entendu. Le tout, comme le conseil conclut en terminant, « pour tenir en suspens l'Etat de Hollande, y prendre les avantages de la conquête à toute occasion, et exercer les supériorités et arbitrage du roi au regard des potentats de l'Allemagne. — Par où Sa Majesté sera en terreur à toute l'Europe, au grand soulagement de tous ses fidèles sujets et vassaux du royaume de France. » Dernière et incroyable niaiserie de cet odieux et ridicule machiavélisme, qui ne trouve rien de mieux, pour conserver les Pays-Bas, que d'y mettre le feu, et de menacer le monde afin de s'assurer la paix.

Voilà, pour me servir encore des expressions de ce conseil qui faisait la leçon à Louis XIV enfant, voilà la forme de *gouvernement et le régime* que la conquête française réservait à la Belgique. Ce plan n'eût peut-être pas été suivi; car, chez nous, les rois ont toujours mieux valu que leurs ministres [1]. Mais, dans le doute, il eût été assez naturel que les Belges préférassent en définitive, à cette chance, le joug autrichien lui-même. Toutefois, celui-ci demande à être caractérisé sous un nouvel aspect et il faut d'ailleurs achever le tableau de la position de la Belgique vis-à-vis des autres contrées limitrophes. Il faut donc arriver aux déférences de l'Autriche pour la Hollande, et au rôle de cette dernière puissance vis-à-vis de ses voisins. Ces antécédents ont, à notre point de vue, une importance capitale.

M. de Gerlache a peint à merveille la révolution qui s'opéra au XVIe siècle contre Philippe II. L'historien a fait la juste part des temps, des hommes, des événements. Il a très-bien montré, par la différence des

[1] M. de Gerlache, irrité sans doute par ce document, est un peu plus que sévère pour la France, pour Louis XIV et surtout pour la *légitimité*, à laquelle il fait allusion à propos de fautes personnelles dont le droit public n'est pas du tout responsable.

griefs et des plaintes, qu'il y eut dans l'insurrection une affaire de politique et de province au midi, une affaire religieuse et nationale au nord. Et de là sortait nécessairement la rupture qui éclata bientôt entre les provinces wallonnes et flamandes d'une part, et la république des Provinces-Unies de l'autre.

Le fanatisme calviniste et l'ambition personnelle de Guillaume avaient été pour celles-ci le mobile de la révolution ; le triomphe de cette ambition et de ce fanatisme fut tout le résultat du mouvement. Quant aux grands principes de liberté des cultes et de liberté politique, ils n'y gagnèrent rien. Ce ne fut, dans ce pays prétendu libre, qu'une lutte de tous les despotismes : despotisme du stathouder, appuyé sur la multitude; despotisme des états, quand les états purent vaincre le stathouder; despotisme permanent et général des régences municipales, dont le bon plaisir décidait de tout, même de la liberté individuelle. D'un autre côté, les catholiques y furent plus maltraités par les protestants qu'ailleurs les protestants par les catholiques. Sans compter les vexations arbitraires, la persécution légale était portée à ce point qu'un protestant, par cela seul qu'il épousait une catholique, perdait ses droits à toute place ou fonction. Cette espèce d'excommunication civile s'étendit à des provinces entières, au Brabant septentrional, par exemple; et, comme il était resté attaché à la foi de l'Église, on lui ravit les priviléges et les franchises dont il jouissait jusque sous la domination espagnole [1]. C'est cette intolérance qui fut cause de la rupture si prompte de la confédération de Gand. Les méridionaux, qui s'étaient unis aux septentrionaux contre Philippe II, se voyant plus opprimés par leurs frères que par l'étranger, commencèrent par isoler leur cause de la leur, et la confédération d'Arras ne fut que le premier pas vers un rapprochement avec l'Espagne. Grotius rend un éclatant témoignage à la vérité en disant :

« La paix de Gand avait été considérée comme le salut des Provinces-Unies; mais elle fut rompue *parce que* les calvinistes firent chasser les prêtres et les moines de la ville malgré la foi jurée. *Partout ils manifestaient le même esprit d'intolérance contre ceux qui ne partageaint pas leurs doctrines* [2].

J'ai insisté sur ces faits, parce qu'on voit les fils qui les rattachent à notre histoire contemporaine. C'est, d'ailleurs, la gloire de M. de Gerlache de les avoir énergiquement rappelés, au milieu d'une discussion violente, du haut de la tribune assaillie par les invectives des Hollan-

[1] Voyez Meyer, *Institutions judiciaires*, t. III; *Histoire générale des Provinces-Unies*,, par Dujardin et Sellier, t. I; Louis Bonaparte, *Documents historiques sur la Hollande*, t. I, page 191 : Tierroux, t. IV, page 1170. Remarquez surtout la manière dont furent repoussées les réclamations des Brabançons : « *On leur répondit qu'ils s'y prenaient trop tard.* » (*Délices des Pays-Bas*, t. II, page 4.) Un long passage en est cité en note dans le livre de M. de Gerlache, t. I, page 109.

[2] *Histoire des Pays-Bas*, t. I, page 10.

dais. Et il est remarquable que ces derniers ne trouvèrent rien à répondre à l'orateur belge et catholique, pour repousser des représailles que leurs accusations injustes contre la foi de leurs concitoyens avaient trop justifiées. Je renvoie, du reste, à la séance des états généraux où ces paroles furent prononcées [1], ceux qui désireraient des preuves plus complètes. Jamais le faux libéralisme de la réforme n'avait été plus éloquemment et plus à propos démasqué et flétri par une bouche chrétienne parlant au nom de la vraie liberté.

Depuis la confédération d'Arras (1579), mais surtout depuis le traité d'Utrecht, par lequel les Pays-Bas catholiques passèrent de l'Espagne à l'Autriche, la Hollande n'eut plus vis-à-vis d'eux qu'une seule politique, la même politique que l'Autriche, j'entends une politique d'exploitation. La Hollande encourageait les mécontentements de la Belgique contre ses maîtres autrichiens; mais, quand elle eut aggravé les embarras de ceux-ci, elle n'en tira parti qu'en leur extorquant des concessions dont tout le poids retombait sur les malheureuses provinces flamandes et wallonnes. Ainsi la Belgique se vit bloquée chez elle par ses rivaux et du côté de la terre et du côté de la mer. Les Hollandais firent fermer ses fleuves, combler ses ports; ils obtinrent le privilége de tenir garnison dans ses forteresses pour l'étouffer dans une ceinture de douanes militaires. Un des publicistes et des hommes d'État les plus éminents qu'elle ait produits de nos jours résume à merveille la condition où elle était réduite, en déclarant que la Hollande était le *fonds dominant*, et la Belgique le *fonds servant* [2]. Vasselage aussi humiliant que ruineux.

C'est là le côté faible de l'histoire belge. Si j'avais un reproche à faire à M. de Gerlache, je dirais qu'il l'a trop voilé. Mais, en essayant de remettre en saillie un point qui ne me paraît pas inutile à l'explication des faits subséquents, j'honore trop les susceptibilités du patriotisme pour les blâmer [3].

J'aime mieux rentrer dans la vie intime de la Belgique par un trait de caractère qui fait honneur aux Belges.

Les Belges se sont toujours montrés comme des hommes positifs, peu enthousiastes, très-attachés à leurs intérêts. Rarement ils ont ambitionné la gloire des armes, dont ils n'ont que trop connu les désastres. Eh bien, quand leurs intérêts matériels ont été seuls en jeu, ces peuples, si intéressés, ont gémi, mais ils ont su les sacrifier. Et quand, au con-

[1] M. de Gerlache a inséré dans son troisième volume ce discours, avec d'autres pièces dont je reparlerai plus tard.

[2] M. Nothomb, *Essai sur la révolution belge*, ch. I.

[3] Cette lacune a été comblée, notamment dans un chapitre fort remarquable sur la nationalité belge, inséré dans le livre des *Intérêts nouveaux en Europe*, par M. de Carné. Je ne puis pas, dans *le Correspondant*, louer ce travail comme je serais heureux de le faire partout ailleurs.

traire, leurs intérêts religieux et politiques ont été menacés, quand ils ont pu craindre non-seulement pour leurs vies, mais pour leurs consciences, quand il s'est agi non plus tant de leur fortune actuelle que des lois et des constitutions qui leur garantissaient tout bien comme tout honneur, alors, de quelque côté que vînt cette atteinte, ces peuples pacifiques n'ont pas hésité; ils se sont levés séparément ou ensemble, et, résistant par tous les moyens de droit et puis par les armes, ils ont eu des soldats, des héros, des martyrs!

Une chose non moins importante à signaler, c'est que la constitution nationale légitimait cette résistance; c'est qu'elle en fixait les conditions et le terme. Je parle de l'article 59 de la *Joyeuse Entrée*, vieille charte de priviléges et de franchises, rédigée notamment pour le Brabant, mais qu'on peut regarder comme l'expression des coutumes fondamentales des Belges, *ès cœurs desquels*, comme on disait de nos lois constitutives en France, elles étaient écrites et gravées.

On sait le laconique: *Sinon, non!* des Aragonais. L'article 59 était moins fier, mais non moins redoutable peut-être. D'après cet article, s'il arrive que le prince cesse d'observer les coutumes et priviléges dont il a juré le maintien, *ses sujets ont le droit de cesser de lui faire service jusqu'à ce que les contraventions soient réparées*[1]. Il faut avouer que cette clause, suspensive et non résolutoire, peint à merveille l'espèce de mariage et de contrat qui liait alors le peuple et le souverain. Le mariage était indissoluble, et le lien subsistait, quoi qu'il arrivât, au moins en droit public. Quant à ses effets d'autorité et d'obéissance, le contrat était synallagmatique; de telle sorte qu'une des parties manquant à ses engagements l'autre se trouvait dégagée et libre de tout devoir; mais avec cette restriction que, si la violation du contrat était réparée, aussitôt les rapports ordinaires devaient renaître. Il y a sans doute dans toutes les précautions de cette nature un côté par où elles pèchent; car, dans les époques de crise, la force, de part et d'autre, l'emporte souvent sur la lettre de la loi. Cependant l'article 59, en légitimant les oppositions les plus violentes, tenait toujours une porte ouverte aux réconciliations que le temps peut amener. Sans empêcher les révolutions, il était donc capable d'en éloigner le renouvellement et d'en préparer la fin. Enfin, si un pareil remède était radicalement nul et impuissant contre les résultats des discordes civiles, il faudrait sincèrement le regretter, car il n'y en a pas de meilleur.

C'est au nom de la *Joyeuse Entrée* qu'après avoir subi sans révolte, sinon sans murmures, tous les sacrifices et toutes les humiliations, les Belges se soulevèrent deux fois, au commencement et à la fin du XVIII[e] siècle. Mais le premier de ces mouvements fut une émeute, et le second une révolution.

[1] *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, page 168.

Celui-là eut lieu en 1717. Le marquis de Prié, gouverneur de Bruxelles, voulut restreindre les priviléges des *nations* de la bourgeoisie. Il porta atteinte à l'indépendance et aux franchises du conseil municipal en ne tenant compte de l'opposition des *doyens* à sa volonté arbitraire. Soudain Bruxelles semble secouer sa longue léthargie ; la ville se réveille ; elle chasse l'étranger. Un moment elle fut seule maîtresse dans ses murs. Cependant la force et la ruse triomphèrent bientôt de cette émotion, qui n'eût pas laissé de trace peut-être sans la mort glorieuse du vieil et noble syndic de la *nation* de Saint-Nicolas, qui consacra par son sang la résistance de ses concitoyens. Victime des vengeances du pouvoir, Anneessens monta sur l'échafaud avec un front aussi serein que quand, à sept reprises, il avait franchi les degrés de l'hôtel-de-ville pour jurer fidélité, par un double serment, à la loi municipale et à l'empereur [1].

Lorsque la tête du courageux citoyen eut roulé sous le fer, la foule se précipita pour recueillir le sable ensanglanté, dont les grains furent vendus au poids de l'or et conservés dans des reliquaires. Toutes les églises célébrèrent en grande pompe des services funèbres, auxquels le peuple assista en larmes. Toutefois la douce et facile administration de Marie-Thérèse, le prestige qui entourait cette grande et religieuse princesse firent probablement oublier le culte populaire de cet obscur héros. Mais quand Joseph II, dont la manie réformatrice n'avait trouvé en Autriche qu'une trop docile matière, voulut l'étendre à la Belgique, il fut contraint de reconnaître que rien ne pouvait chasser de l'âme des Belges leur attachement inviolable aux libertés et à la foi de leurs pères.

Nous voici donc arrivés à ce grand mouvement de 1787 à 1790. Il a plus d'une analogie avec celui de 1825 à 1830, et, quoiqu'il ait avorté, il n'est pas, ce semble, resté sans fruit pour le futur succès de la nationalité belge.

III. — LA RÉVOLUTION BRABANÇONNE.

Le fils de Marie-Thérèse commençait ainsi ses édits : « *Joseph, par la grâce de Dieu empereur des Romains, roi d'Allemagne, de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, etc., etc. ; duc de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg ; comte de Flandre, de Hainaut, de Namur ; seigneur de Malines, etc., etc.* » Ce n'était pas une vaine énumération ; si tous ces titres se trouvaient réunis sur la même tête, ils ne se confondaient pas cependant de manière à ne faire qu'une seule et même chose. Autant de dénominations pour ainsi dire, autant de peuples et autant

[1] *Précis historique des troubles de Bruxelles, en 1716*, par P.-F. Verhulst. M. de Carné (*de la Nationalité belge*) a fait de cet épisode un récit tout à fait dramatique.

d'espèces diverses d'autorité. C'est Montesquieu, je crois, qui a dit : « L'uniformité est la passion des âmes médiocres. » J'ajoute que l'absolutisme est au fond la tendance de tous les pouvoirs. Joseph, monarque absolu dans certains pays, devait avoir le désir de l'être partout. Esprit médiocre et cœur honnête, il crut qu'il lui suffirait d'en avoir la volonté pour jeter dans le même moule tant d'hommes et de provinces, et pour leur assurer, par un régime commun et une administration commune, un commun bonheur.

Joseph avait faim et soif de réforme et d'amélioration. Il eût pu faire beaucoup de bien; mais les doctrines du XVIIIe siècle le dominaient, et il se persuada que, pour détruire quelques abus, le plus court moyen était de raser les institutions. Il se disait philosophe; il ne fut qu'un tyran révolutionnaire.

Et ce génie, tout à la fois despotique et novateur, s'attaqua de prime saut, jusque dans les détails les plus mesquins, aux objets les plus élevés et les plus sacrés, à l'Eglise en premier lieu. Le grand Frédéric appelait l'empereur : *Mon frère le sacristain* [1] ; mais l'ironie n'était qu'à moitié juste, car Joseph plaça souvent l'odieux à côté du ridicule. L'indépendance de la société spirituelle ne lui parut jamais compatible avec l'action mathématiquement régulière d'une machine administrative telle que le gouvernement brutalement matériel dont il avait rêvé l'idéal. Cette préoccupation éteignit en lui les sentiments les plus naturels de son cœur. Un des premiers actes de son règne fut la suppression presque totale du clergé régulier dans ses Etats. De trente-six mille religieux des deux sexes, à peine en laissa-t-il deux mille sept cent dans leurs couvents. Quant aux autres, il les rejeta dans le monde, et ce prince, dont les gazettes officielles louaient la bienfaisance et les actes philanthropiques, ne payait pas même à ces hommes et à ces femmes sans asile et sans pain la modique pension qu'il leur avait promise. En même temps il engloutissait leurs biens dans la *caisse* dite de *Religion*, dont il ne rendit aucun compte pendant tout le cours de sa vie. Bientôt il mit la main à la liturgie. Il rédigea un nouveau catéchisme; il fixa la discipline, le chant, les heures de prières, les vêtements des religieuses, la largeur du bandeau, la longueur de la guimpe qu'elles devaient porter; il permit le divorce; il défendit qu'on rendît aux morts les honneurs funèbres, « *attendu que tout est de niveau dans la tombe.* » Au fond de ces fastueuses niaiseries, il y avait un abominable système d'impiété auquel il se prêtait en aveugle et obéissait en fanatique. Le vénérable Pie VI quitta inutilement la ville éternelle pour lui porter des

[1] Voici les paroles de Frédéric : « Chez moi, chacun reste comme il est, et je respecte le droit de possession sur lequel la société est fondée. Il en est tout autrement chez mon frère le sacristain. » La spoliation des couvents inspira aussi à Mirabeau une de ses plus énergiques apostrophes aux despotes. (*Histoire des Pays-Bas*, t. I, page 133.)

paroles amies et conciliatrices ; il ne put ni l'éclairer ni le toucher. On traita le souverain Pontife, comme la foi, avec autant d'apparence de respect que de dédain réel et d'implacable hostilité.

Mais Joseph, en bouleversant toutes choses, mit tout le monde contre lui. Du moins il en fut ainsi en Belgique. On y vit sur-le-champ le singulier contraste d'un peuple qui se disait heureux, bien gouverné, qui ne demandait rien, en face d'un souverain réformateur, ennemi de l'ordre établi, portant le marteau à tout l'ancien édifice, ne respectant ni les traditions ni les institutions. « L'étranger, disait le peuple par la voix de ses représentants[1], est extasié en parcourant nos belles campagnes... Nos fabriques de toiles sont portées à la dernière perfection. » « Partout, ajoutait-on, règnent la paix et l'abondance ; avec l'industrie la prospérité est montée à un point dont on n'a pas eu d'idée jusque-là. » On allait jusqu'à louer la maréchaussée et la police. En un mot, les populations ne s'étaient jamais montrées si satisfaites de leur état et de leur gouvernement. Et c'était le gouvernement qui n'était pas content ; et c'était lui qui se remuait, s'agitait, édictait. Et dès 1786 le conseil de Flandre rappela au prince que le recueil des lois émanées de Charles V, pendant un règne de cinquante années, ne formait pas un volume aussi gros que la collection des ordonnances publiées depuis cinq ou six ans. Cela ne l'arrête pas ; au contraire.

C'est alors qu'il fonda son *séminaire général* à Louvain, son *séminaire filial* à Luxembourg.

L'esprit de ces mesures se révélait assez en elles-mêmes ; les considérants dont elles étaient accompagnées en eussent d'ailleurs indiqué le sens. Les gouvernements ne peuvent pas renoncer à la sotte hypocrisie de ces formes officielles avec lesquelles ils se croient sûrs de tromper la simplicité chrétienne quand ils ne parviennent qu'à l'irriter infailliblement. Si donc l'empereur enlève aux évêques la direction et la surveillance des futures recrues du sacerdoce, qu'on ne s'y trompe pas ! C'est, dit-il, afin de remédier à *la corruption des mœurs aussi funeste à la religion qu'à l'Etat ;* afin de venir en aide au clergé, *impuissant à arrêter ce débordement ;* afin de préserver la jeunesse ecclésiastique de *la contagion générale ;* voire même de donner à la hiérarchie de l'Eglise plus d'unité, à son enseignement plus de solidité et d'étendue, plus de valeur à ses méthodes, à ses maximes et à ses principes. L'empereur insiste surtout sur l'*uniformité d'instruction et de morale*. Peut-être cette sollicitude était-elle sincère ; mais où tendait-elle ? On l'a deviné ; voici qui l'expliquera plus nettement.

Dans un écrit semi-officiel, intitulé : *Plan des séminaires généraux*, on avoue déjà ce but. Là, sous prétexte de donner aux jeunes prêtres des connaissances plus variées et plus étendues, on déclare que « Il

[1] *Représentations du conseil de Flandres à l'empereur*, t. I, page 158.

s'agit de remplacer *la théologie catholique* par les sciences, la physique, la chimie, l'agronomie, l'économie politique; de *substituer à l'éducation monacale et à l'égoïsme des couvents l'enthousiasme de la patrie et l'attachement à la monarchie autrichienne; d'écraser l'hydre ultramontaine; d'établir le règne des lumières, etc...* » Mais, c'est surtout dans la correspondance du prince de Kaunitz avec ses agents que la haine et le mépris de la religion se montrent à nu. Les prêtres n'y sont traités que d'*imposteurs;* l'archevêque de Malines est un *imbécille brouillon.* La résistance de ce prince de l'Eglise est qualifiée de *farce.* On annonce à ce sujet un *Petit parallèle assez croustilleux entre les deux Ambroises.* Dans ce petit parallèle, « *qui est déjà sur le métier,* rien ne sera oublié *de ce que S. E. désire y trouver.* Le docteur Leplat fournira les ingrédients et le soussigné la sauce. » Une autre créature du ministre s'écrie : « Votre Excellence ne pourrait-elle me permettre de me faire protestant, pour ne plus être d'une *pareille communauté de fourbes?* » Et par une de ces maladresses que j'oserais dire providentielles et qui sont le châtiment bien mérité de cette espèce de gens d'esprit, le même correspondant qui voulait sortir de l'Eglise, cette *communauté de fourbes*, se reprend bien vite et s'écrie : « Non, je veux rester de la religion de Votre Excellence[1]. » Je ne sais si le prince de Kaunitz aura senti tout le sel de ce compliment.

Joseph II, il faut lui rendre cette justice, ne s'attaquait pas exclusivement à Dieu. En heurtant la religion du front, il renversait les traditions d'une main, de l'autre les libertés. Il abattait à droite et à gauche dans l'ordre politique, dans l'ordre judiciaire, dans l'ordre administratif. Il ôta au peuple le plus cher de ses priviléges, ses fêtes et ses kermesses. D'un coup il supprima tous les anciens conseils de justice, les justices seigneuriales, les tribunaux ecclésiastiques et ceux de l'université de Louvain. Il ne voulait plus que trois degrés uniques de juridiction, et, à Bruxelles, un conseil souverain qu'il aurait dans sa main. Par un édit du 1er janvier 1787, il abolit les trois conseils collatéraux des Pays-Bas, pour installer un seul conseil politique. Par un autre édit, il divise ses provinces en neuf cercles ; il destitue de leurs charges administratives tous les grands-baillis, châtelains et autres représentants du pays, et les remplace par ses commissaires et ses intendants. Puis, comme si ce n'était pas assez de violer implicitement par le fait les droits et les priviléges des provinces, il prend soin de violer directement et explicitement, par l'art. 12 de son édit, l'art. 59 de la *Joyeuse Entrée;* c'est ainsi qu'il recommande « *à tous ses sujets, sans distinction*, *d'obéir* sans réplique et sans retard à tous les ordres de ses agents, *quand même ceux-ci paraîtraient excéder les bornes de leur autorité.* »

[1] Ces lettres faisaient partie de la correspondance de Kaunitz, saisie à Bruxelles, après la déroute des Autrichiens.

L'empereur était alors dans l'enivrement de son pouvoir. Il ne tolérait pas la contradiction. En vain, à propos de ses séminaires, le conseil des Flandres lui avait adressé d'énergiques, mais respectueuses réclamations ; les états de Brabant l'assurèrent à leur tour que les Belges consentiraient volontiers à modifier et réformer de gré à gré leur antique constitution ; mais qu'ils devaient être consultés, afin que *la partie intéressée fût ouïe.* Les états de Flandre lui rappelèrent ses serments, et l'inviolable franchise des provinces de n'avoir d'autres juges que leurs juges naturels, et de ne souffrir aucune atteinte, soit à la liberté, soit à la propriété. Enfin, les états de Brabant frappèrent un grand coup et refusèrent les subsides. Mais, en face de ces démonstrations, Joseph, irrité, resta intraitable. Au conseil de Flandre il avait reproché avec indignation *son ton audacieux,* sa témérité ; et dans une note pleine de mépris, il laissa entrevoir à ses sujets qu'il ne se bornerait pas, une autre fois, à leur témoigner par écrit son *animadversion.* C'est le mot dont il se sert. Les états de Brabant lui envoient enfin une députation, non pour traiter des intérêts du pays, qui, disent-ils, ne peuvent se traiter que dans le pays même, mais *pour prévenir des extrémités malheureuses.* Joseph regarde les députés avec colère, leur annonce que de *vains discours* n'ont pas calmé son déplaisir, et il finit en leur ordonnant *une obéissance absolue.* En marge d'un mémoire explicatif du cardinal de Frankenberg, il écrit : « *L'archevêque doit plier ou casser.* » Apprenant que l'exécution de ses édits a dû être suspendue, de peur d'une révolte, il envoie son général d'Alton pour *faire finir* (ainsi s'exprimait-il) les affaires *litigieuses* [1]. Il ajoute : « Le plus ou moins de sang que doit coûter une telle opération ne doit pas être mis en ligne de compte. » Dans une autre lettre, il encourage ses soldats en ces termes : « Je les récompenserai comme s'ils combattaient les Turcs [2]. »

Voilà quelles sont devenues les idées du fils de Marie-Thérèse. Celles de d'Alton ne sont pas moins curieuses. « La saine politique, écrit-il à l'empereur, semble nécessiter que la *classe monacale soit élaguée...* Les rapports que je reçois sont remplis des *menées de la prêtraille.* » Plus tard, ayant dissous à main armée le conseil de Brabant, il s'applaudit d'avoir fait une *révolution;* il n'y a plus, selon lui, qu'à la consommer par la *ruine de l'aristocratie*, et toujours par la *mort de l'hydre monacale.* Il se demande si l'on ne parviendra donc jamais à ameuter aussi,

[1] Le comte de Trautmansdorff lui-même, ministre de Joseph II, dit de d'Alton : « Il semble que, parce que la constitution avait été annulée, le comte d'Alton ne se croyait plus tenu à aucune règle : comme si le droit de *liberté*, de *propriété*, de *sûreté*, n'était pas celui de tous les individus, là même où il n'y aurait pas de constitution. » (*Fragments.*)

[2] *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, page 181. — Lettre en date du 31 octobre 1789.

en Belgique, le peuple contre les puissances ennemies. « Quel contraste entre nous et nos voisins ! » s'écriait-il avec un regret amer [1]. Nos voisins, c'était la France. « Une nation qui se régénère ! » disait-il encore au frère de la reine Marie-Antoinette. Et l'on était au 15 août 1789 !

Cependant, le pouvoir, déshonoré par de tels conseils, est encore avili par l'empereur, dans la personne des princes ses parents. Le comte de Trautmansdorff, auquel il subordonne son beau-frère et sa propre sœur, se sert de l'archiduc et de l'archiduchesse comme de mannequins [2]. L'archiduchesse s'y prête à merveille, et, jetant ensuite avec complaisance ses réflexions sur le papier, elle y consigne des lignes telles que celles-ci :

« Les tambours de la ville, qui sont d'usage de venir tambouriner les fêtes, étaient venus ce matin ; j'ai fait fermer les rideaux, et les ai fait renvoyer sans leur donner le *drinkgeld* d'usage.... Si cela n'aide, je crains qu'un renoncement total à notre place et établissement n'en fera peut-être pas davantage [3]. »

Cependant la Belgique réclame d'une seule voix le bénéfice de l'article 59 de la Joyeuse Entrée.

Alors paraissent sur la scène Vander-Noot et Vonck, les deux moteurs de la révolution brabançonne. Le premier était le représentant de l'ancien état de choses, l'avocat des griefs des provinces, l'homme de la nation telle qu'elle était alors constituée, le défenseur commun des trois ordres du clergé, de la noblesse et du peuple, qu'on avait réunis dans la résistance en les réunissant dans l'attaque. Le second, imbu de ces principes que Joseph et d'Alton exaltaient, excité d'ailleurs par l'exemple de la France, ne se contentait pas d'une révolution qui se bornait à

[1] Lettres en date du 4 mai 1789, du 12 juin et du 18 août même année. Dans la lettre du 12 juin on lit : « Pour rendre cette *révolution* heureuse, il serait nécessaire de *purger* maintenant le conseil du gouvernement et de *rompre cette aristocratie* qui gouverne sans réserve depuis Coblentz, et enfin d'*atterrer l'hydre monacale*, etc.

[2] C'était un système réfléchi et mûri depuis longtemps. Le prince de Kaunitz l'avait fait adopter même par Marie-Thérèse. Voici les instructions que reçut le prince Charles, alors gouverneur des Pays-Bas :

« Je pense, dit Kaunitz, que *la contenance personnelle de Son Altesse Royale* pourra faciliter infiniment l'exécution de nos desseins. Plus ce sérénissime prince est aimé, plus les états paraissent compter sur sa bonté, plus ils doivent être sensibles à la perte de ses bonnes grâces et de son appui. *Les en menacer dans la personne de l'un ou de l'autre qui a le bonheur d'approcher du sérénissime prince ; faire entrevoir du refroidissement ; lâcher des propos qui font soupçonner un parti de vigueur pris ; exclure des plaisirs et divertissements de la cour ceux qu'on jugerait n'être pas affectionnés comme ils devraient l'être ; refuser des faveurs aux uns, en accorder aux autres. Le vrai ton de tout cela est l'apanage de la haute naissance et ne peut ni se définir ni se prescrire.* » Le prince de Kaunitz n'a tout à fait raison qu'à la fin. Or, les archiducs qui succédèrent au prince Charles n'avaient pas cet apanage, et la leçon devenait aussi ridicule qu'inutile. Ces petites comédies veulent d'excellents acteurs, et surtout que le souffleur ne parle pas si haut.

[3] Correspondance saisie à Bruxelles après le départ du gouverneur.

chasser les libertés comme le conseil du Brabant avec des baïonnettes, ni d'une égalité qui n'était que le niveau de la servitude au-dessous du despotisme. Dans l'esprit de Vonck, sauver le legs du passé, c'était préserver les trésors de l'avenir. Le novateur donna la main au conservateur menacé. Les espérances et les regrets se liguèrent, et la conspiration fut publique et universelle.

Il faut le dire pourtant ; rapprochés par la force des choses, mais divisés de but, Vander-Noot et Vonck ne se trouvèrent pas non plus d'accord sur les moyens. L'action de l'un et de l'autre devait être utile et concourir au même résultat sans être identique dans la forme. Ils ne se pardonnèrent cependant jamais ce dissentiment, qui fit précisément la force de chacun ; et si tous deux avaient pris la même voie, quelle qu'elle fût, il est probable qu'ils auraient également annulé et perdu leur puissance. Rarement les contemporains comprennent les services qu'ils se rendent réciproquement, et par là ils changent en hostilité déclarée et en guerre fâcheuse des tendances qui ne sont que différentes et non pas contradictoires. La postérité, en déplorant ces divisions, est plus juste ; c'est à elle qu'il est donné de ne blesser personne en faisant la part de tout le monde.

Henri Vander-Noot, par ses mémoires et ses plaidoiries, contribua puissamment à échauffer le courage de ses concitoyens. Mais s'il eût pu d'abord prévoir la résistance armée qu'il suscita, il eût renoncé peut-être à son œuvre. Il avait fondé son espoir sur l'appui trompeur des puissances étrangères. Il alla successivement à Londres et à La Haye ; il assiégea vainement les antichambres de Pitt ; il se paya des promesses illusoires et des encouragements vagues qu'il reçut du grand-pensionnaire de Hollande et des agents subalternes du roi de Prusse. Il n'y avait aucun fonds à faire sur toute cette diplomatie, et, à envisager les choses raisonnablement, il est certain qu'en cela il fut dupe. Et toutefois il est certain aussi que cette espèce de faveur de la Hollande et de la Prusse, dont il lui fut permis de se vanter, assura une grande et sérieuse consistance à son parti. Quant à lui, il comptait encore si peu sur ses propres concitoyens que, quelques patriotes s'étant présentés à lui, à Bréda, et lui offrant leurs services, *il les traita de gueux,* dit Vonck [1].

Vonck, de son côté, ne rendait pas justice à l'éloquence de son rival et à l'enthousiasme que cette éloquence allumait. Mais, éclairé par la jalousie, doué d'ailleurs de moins de patience, il ne se contenta point d'attendre les troupes hessoises, brunswickoises, prussiennes, et les cent quatre-vingts pièces de canon que les protecteurs des Belges devaient, selon Vander-Noot, mettre infailliblement à leur disposition. Des émigrés belges s'étaient groupés autour de lui, comme à Bréda au-

[1] *Abrégé historique servant d'introduction aux Considérations impartiales sur l'état actuel du Brabant*, par Vonck. Lille, 1790.

tour du chanoine Van-Eupen. Ce fut ce chanoine Van-Eupen et cet avocat Vonck qui osèrent les premiers, avec un noyau de mécontents sans aveu, envisager les chances des hostilités, s'y résoudre, trouver un chef pour les conduire et braver l'Autriche! C'était une entreprise absurde, pour ceux surtout qui ne comptaient pas sur le secours des étrangers. Les partisans les plus calmes des moyens pacifiques, et Vander-Noot lui-même, se virent pourtant entraînés dans cette folle entreprise, qui réussit.

Il est vrai qu'une fois la donnée admise, elle fut dans les détails habilement conduite.

Il y avait alors à Dadselle, vivant dans une modeste retraite, un soldat de fortune, qui avait servi tour à tour l'Autriche et la France, et qui s'était, de cette façon, élevé au grade de colonel. Au mois d'août 1789, un de ses anciens amis, le curé de Menin, vient le trouver. Ces deux hommes s'entretiennent longtemps de la situation politique. Le colonel Vander-Mersch, apprenant que des rassemblements sont formés, qu'ils n'attendent qu'un général, s'écrie : « Si l'on veut de moi, je suis prêt. » Cependant, il ne se crée pas d'illusions chimériques, sachant bien que les illusions mènent naturellement au désespoir. Quelques jours après la visite du curé de Menin, il se rend donc à Bréda, en costume de chasseur, avec son fusil et son chien. Son impression première ne fut pas favorable aux patriotes, et au retour il cédait autant à de sinistres pressentiments qu'à des vues d'intérêt en se faisant donner, par les abbés de Saint-Bernard et de Tongerloo, une obligation de 100,000 florins pour le cas où, la révolution échouant, il laisserait sa femme et son fils sans ressource. En même temps, tout en appréciant à sa juste valeur une troupe indisciplinée et fanfaronne, qui se croyait sûre de la victoire et qui se débandait au premier coup de fusil lâché à l'aventure, il songea à en tirer le meilleur parti possible.

Voilà dans quelles dispositions incertaines et avec quelles ressources minimes il entra en campagne le 24 octobre, proclamant, dans un manifeste rédigé par Vander-Noot, la déchéance de Joseph II comme duc de Brabant. Le 25, il eut l'habileté d'attirer dans les rues de Turnhout le général Schrœder, et là, avec cinq cents volontaires mal armés, il défit les Autrichiens appuyés d'une formidable artillerie. Alors toute la Belgique s'insurgea comme un seul homme; les villes des Flandres chassèrent leurs garnisons; celles du Brabant les imitèrent. Le feu s'était étendu comme sur une traînée de poudre, et Joseph mourut au milieu des calamités qu'il avait provoquées, en disant avec larmes au prince de Ligne : « Votre pays m'a tué ; Gand pris a été mon agonie, Bruxelles abandonné ma mort. » Il venait enfin de disgracier d'Alton.

Telle fut la première période, la période glorieuse de la révolution brabançonne. La fin ne répondit pas au commencement.

D'abord, si l'orgueil avait perdu Joseph, la vanité perdit ses ennemis.

Elle tourna la tête de tous ces héros et de ce peuple improvisé qui avaient tant besoin de raison. Chacun eut son triomphe, politique, militaire, oratoire, Vander-Noot comme Vander-Mersch, et Van-Eupen aussi. Mais des germes préexistants de jalousie et de division se développèrent bientôt.

On s'était battu au nom de la Joyeuse Entrée ; on commença par la fouler aux pieds. Les députés de Flandre et de Brabant s'étant réunis, et les seigneurs états s'étant proclamés souverains, ceux-ci trouvèrent tout simple de se substituer purement et simplement à l'ancienne souveraineté de l'empereur. C'était tout à la fois blesser les droits subsistants et légitimes de l'héritier de Joseph, et manquer aux principes de la liberté nouvelle, dont les promoteurs, sans être les plus nombreux dans la nation, n'avaient pas le moins contribué à la victoire. Il y eut donc là deux fautes, une injustice et une ingratitude.

En ce moment, l'empereur Léopold était très-accommodant. Il réclamait, mais en protestant qu'*il n'avait jamais été consulté sur les affaires des Pays-Bas; qu'il avait constamment désapprouvé les atteintes portées à la constitution; que cette constitution lui paraissait parfaite et digne de servir de modèle aux autres provinces de la monarchie*. Il se présentait en conséquence comme venant, dans les termes de l'article 59 de la loi fondamentale, réparer les infractions qui y avaient été faites, qu'il déplorait, mais qui n'auraient pu préjudicier à ses droits qu'autant qu'il en eût refusé le redressement et accepté la responsabilité. Ce manifeste déclare de plus et proclame :

« Que le souverain ne doit et ne peut exister que pour le bien de ses peuples;

« Que, reconnu et constitué par eux, il ne doit et ne peut régner que par la loi et conformément aux constitutions fondamentales;

« Qu'il ne peut faire à ces constitutions aucuns changements que du libre consentement des états;

« Qu'il ne peut établir aucun impôt.... que du consentement des états, qui ne l'accorderont qu'en forme de subside annuel... avec la condition d'un compte exact rendu à la fin de chaque année par les ministres, etc., etc. [1] »

Par cet acte, Léopold, en renouvelant et en confirmant tous les droits dont la violation avait légitimé la résistance de la Belgique, enlevait du même coup à cette résistance son prétexte et sa légalité. Il promit de plus de publier une amnistie générale, d'écarter tout étranger de son administration, de laisser aux évêques l'entière direction des affaires ecclésiastiques, de permettre enfin aux états généraux de se rassembler toutes les fois qu'ils le jugeraient à propos, même sans autorisation de sa part. Ce fut en face de ces concessions, presque excessives, que les seigneurs états répondirent : « Il est trop tard ! »

Non, il n'était que trop tôt !

[1] Cette pièce fut transmise aux états des différentes provinces, le 2 mai 1790, par les gouverneurs généraux qui se trouvaient alors à Berne.

Léopold attendit.

Cependant Vonck, un peu laissé de côté, commençait à s'irriter. Il ne trouvait pas la conduite des états, agissant absolument comme les anciens souverains, conforme aux principes que Vander-Noot lui-même avait proclamés pour appuyer la déchéance absolue de Joseph [1]. Sans avoir encore accepté toutes les idées révolutionnaires de la France, Vonck s'en imprégnait chaque jour davantage. Il se mit à crier bien haut que la révolution, entendue comme elle l'était par les états, ne lui paraissait qu'un changement de despotisme, et la substitution d'une oligarchie vénitienne à une monarchie assez douce. En appelant à une convocation générale de la nation, il résuma ainsi ses propres maximes : 1° que la nation n'obéisse qu'aux lois expressément consenties par elle ; 2° qu'il n'existe aucun pouvoir capable de contraindre le vœu de la nation [2]. Et comme dès lors les états n'étaient à ses yeux qu'une représentation fictive du peuple, il admit, il est vrai, la distinction des ordres, mais à cette condition que tout le clergé et toute la noblesse prissent part à l'élection de leurs députés, et que le tiers état, constitué sur une base plus large, eût toujours deux voix pour une.

Vonck ne manquait pas de logique, surtout contre Vander-Noot. Il est néanmoins remarquable que ce plan ne fut jamais populaire en Belgique. Ce qui éloigna de lui les masses, ce furent les excès qui souillaient, aux portes même de la nouvelle république, le drapeau sur lequel ses doctrines étaient inscrites. On ne se figure pas le mal que les démocrates de France ont fait aux idées démocratiques dans toute l'Europe comme chez nous. L'abbé de Feller fut l'organe de la Belgique tout entière quand, à la vue des spoliations, des émigrations, des émeutes et des massacres dont fut marquée la fin de 1789, il s'écriait :

« Oui, je me rends ici le garant des sentiments de la nation ! s'il fallait opter entre ces deux extrémités terribles, ou d'établir parmi nous le règne de la cohue nationale française, ou de rentrer sous le pouvoir du souverain dépossédé, elle n'hésiterait pas un moment dans la détermination du choix. J'irais moi-même (car pour le salut public je briguerais cette affreuse ambassade), j'irais rappeler d'Alton avec tout ce qu'il y a de bourreaux dans la milice autrichienne, et nous préparerions, en attendant, nos rues pour les voir jonchées comme ci-devant des cadavres de nos concitoyens [3]. »

On voit, du reste, par ce passage, qu'il ne fallait rien de moins que la terreur de la révolution de France pour surmonter la haine profonde de l'Autriche.

[1] Il faut dire que Vander-Noot s'était laissé emporter dans ce manifeste plus loin qu'il ne semblait vouloir aller lui-même. Il donna ainsi des armes très-légitimes aux révolutionnaires contre sa conduite subséquente.

[2] Voir l'adresse de Vonck aux états de Brabant. *Abrégé historique servant d'introduction aux considérations*, etc.

[3] Recueil des représentations belgiques, XVe vol., page 209.

Toujours est-il que la force de Vonck ne fut pas dans la multitude. Il n'eut d'abord pour partisans que quelques grands seigneurs qui se faisaient Français en Belgique comme des seigneurs français étaient Américains en France. Le comte d'Aremberg, le duc d'Ursel étaient de ce nombre, et comme ils entraînèrent Vander-Mersch, l'armée leur appartint. Vander-Mersch lui-même avait eu à se plaindre de Vander-Noot, qui voulait connaître mieux que lui l'art militaire. Un des amis de Vander-Noot, Van-Eupen, à la nouvelle d'un armistice nécessaire, avait eu l'imprudence coupable d'écrire : « *Je crois que Vander-Mersch nous trahit.* » Celui-ci ne sut point non plus commander à ses ressentiments, et la scission fut complète entre les troupes et les états.

Un instant on put craindre une collision. Les officiers des postes avancés supplièrent solennellement l'avocat Vonck de venir à leur secours. Dans une pétition adressée à l'assemblée, ils disaient : « Nous voyons les braves patriotes méprisés, les officiers dégradés, les zélés défenseurs de nos libertés postposés à des gens nés esclaves. » Comme on parlait de la démission de Vander-Mersch, ils rappelèrent que leur général avait été élu chef de l'armée par la voix unanime de la nation, ajoutant : « Nul n'est roi chez les Belges que le peuple, nul n'est chef de l'armée que celui que le peuple s'est choisi lui-même. » Et Vander-Mersch déclara que ces manifestations avaient lieu de *sa connaissance et de son approbation*.

Le Congrès ne pouvait pas réellement souffrir qu'on le bravât ainsi. Il ordonna au général de venir rendre compte de sa conduite à Bruxelles, et celui-ci y arrivait à peine qu'il se vit arrêté et transféré prisonnier dans la citadelle d'Anvers. C'est alors que le Congrès abusa de son succès. Deux députés de Courtray, étant allés voir Vander-Mersch, le trouvèrent dans une chambre en mansarde telle, déclarèrent-ils, *que leurs domestiques sont mieux logés*. Vander-Mersch leur raconta qu'il était fort maltraité, que ses serviteurs étaient menacés, que, pendant la nuit, on tirait des coups de fusil à côté de sa chambre à coucher. On refusa au libérateur de la Belgique le jugement même qu'il réclamait[1].

On peut dire que, dès lors, l'armée fut désorganisée.

Les états avaient aboli la souveraineté pour s'en emparer, mais ils n'avaient eux-mêmes pour base ni le droit traditionnel, ni même l'élection venue d'en bas. Ils ne se soutenaient plus dès lors que par la force. Quand l'armée leur résista, ils vinrent à bout de l'armée ; mais ils brisèrent la force entre leurs mains.

Que restait-il donc à Vander-Noot et à l'assemblée? l'appui des étrangers. Léopold le leur enleva, au moins conditionnellement, par la convention de Reichembach (27 juillet 1790). Les Belges n'eurent plus alors de parti à prendre que celui de la soumission. Ils ne se résignèrent pas

[1] Mémoire explicatif et pièces justificatives pour la défense de Vander-Mersch.

sans difficulté. Mais le Congrès en appela vainement au roi de Prusse ; le roi de Prusse ne se souvint de rien, sinon qu'il ne s'était jamais engagé envers les Belges à un secours positif, et on osa bien demander en son nom à Vander-Noot qu'il montrât un titre écrit et signé de lui ou de ses ministres. Les autres puissances répondirent de même. Léopold alors fit marcher ses troupes.

On prévoit le reste. Vander-Noot eut beau jouer au général, ordonner des levées en masse ; Van-Eupen le compara une dernière fois à Judas Machabée. Non, l'étincelle de l'enthousiasme était éteinte. Il ne s'agissait plus de combattre pour la religion, pour la justice et les lois ; les vainqueurs avaient dissipé eux-mêmes leur victoire, et la moitié d'entre eux haïssait l'autre moitié plus que l'étranger, si récemment vaincu. Le successeur de Vander-Mersch, Schœnfeld, ne tint pas une journée devant les Autrichiens. Ceux-ci entrent à Bruxelles, abandonné par les principaux auteurs de la révolution; tout cède aux baïonnettes du maréchal Bender (2 décembre 1790).

Ici il faut rendre justice aux négociations de Vander-Noot; comme elles avaient servi au commencement des hostilités, le souvenir n'en fut pas à la fin tout à fait inutile à son pays. Léopold avait à se plaindre d'un refus outrageant et injuste ; livré à lui-même, il eût pu ne pas se montrer aussi généreux qu'il le fut à l'instigation de ses alliés. Les Belges furent couverts, autant qu'il était possible, par la convention de La Haye (10 décembre). On n'y retrouve plus les magnifiques avantages qui leur avaient été offerts moins d'un an auparavant ; mais ils obtinrent, en définitive, la restauration de l'ancien état de choses et la consécration de la Joyeuse Entrée. Il n'y a pas encore beaucoup de révolutions qui aient eu une aussi heureuse issue.

M. de Gerlache termine ainsi le récit de ces événements :

« L'archiduchesse Marie-Christine et son époux revinrent à Bruxelles le 15 juin 1791, et reprirent les rênes du gouvernement. Vander-Mersch rentra dans ses foyers et y mourut en 1792. Vonck, proscrit par les états et retiré à Lille avant l'arrivée des Autrichiens, y composa maintes brochures pour la défense de son système, fit de fréquents voyages à Paris, s'y lia avec les hommes les plus marquants de la révolution française, et finit par se rapprocher complétement de leurs principes. Il termina aussi sa carrière en 1792. Quant à Vander-Noot, il vécut, ou, pour mieux dire, il se survécut à lui-même jusqu'en 1826. Depuis sa disparition de la scène politique, il ne donna de ses nouvelles qu'une seule fois : ce fut en 1814, pour publier un *Mémoire en faveur des droits de la maison d'Autriche sur la Belgique, contre ceux qui voulaient la réunion à la Hollande* [1]. »

Je crains d'avoir décoloré cet intéressant épisode en reproduisant rapidement quelques traits du tableau qu'en a peint M. de Gerlache avec

[1] *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, page 227. Je ne parle pas dans cet article de la révolution de Liége. Ce ne fut qu'une émeute de Jacobins.

un rare mérite. On sent dans son livre que plus les événements se rapprochent de nous, plus l'œil de l'historien s'éclaire, aidé à chaque instant davantage des lumières de l'homme d'Etat.

Encore un pas, et nous serons en plein dans les faits et au milieu des personnages contemporains. Cette seconde partie de l'œuvre de M. de Gerlache est tout à fait une œuvre nouvelle. C'est alors que le spectacle prend tous ses développements et acquiert tout son prix; c'est alors aussi que M. de Gerlache revient, non plus seulement comme narrateur, mais comme acteur, dans l'histoire de la Belgique. Nous l'y retrouverons dans un prochain article.

Charles DE RIANCEY.

L'INDE ANGLAISE EN 1844.

Nancy, 20 janvier 1845.

Monsieur le Rédacteur,

Dans la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, vous insistiez sur cette observation : « La situation de l'Inde anglaise est si variable et si précaire depuis quelque temps, malgré les éléments de force et de grandeur qu'on y trouve, qu'on aurait besoin en France, non-seulement d'être fixé sur ses bases, c'est-à-dire sur l'ensemble des faits accomplis, mais d'être tenu périodiquement au courant de ses phases nouvelles, ou, en d'autres termes, d'avoir, comme point de départ, des renseignements exacts sur la position du moment, afin de pouvoir comprendre par la suite les changements qui pourront affecter certaines parties de ce vaste empire. »

Dans mon ouvrage, intitulé *l'Inde anglaise en* 1843, je crois avoir suffisamment éclairé le public français sur l'organisation actuelle du gouvernement britannique dans l'Inde. J'ai dit comment la Compagnie, de société commerciale qu'elle était, est devenue, par la Charte constitutive de 1833, une société de gouvernement à laquelle tout négoce est désormais interdit. J'ai expliqué comment cette société est spécialement chargée, jusqu'au 30 avril 1854, de l'administration de son ancienne conquête ; comment son ministère s'exerce par l'intermédiaire d'un comité de vingt-quatre membres, appelé *Cour des Directeurs*, et comment cette action est surveillée, accélérée, ou quelquefois retardée par un bureau tiré du conseil d'Etat, nommé par la couronne et placé sous la présidence d'un membre du cabinet ministériel, désigné sous le nom du *président du bureau de contrôle*.

Je suis entré dans de longs détails sur le double mécanisme du gouvernement métropolitain de l'Inde, représenté par la Cour des Directeurs et le bureau de contrôle, et du gouvernement local, représenté par la hiérarchie des trois gouverneurs du Bengale, de Madras et de Bombay, hiérarchie dont le gouverneur général du Bengale est le chef

suprême. Enfin, dans un travail de longue haleine, mis à la portée de tous ceux qui s'occupent d'économie politique, j'ai traité de l'organisation administrative, judiciaire, fiscale et militaire des trois grandes provinces qui constituent la colonie. Pour le plus grand nombre de lecteurs ces questions ne présentent qu'un médiocre intérêt. Ce qui importe au public en général, ce qui est sûr de l'intéresser aujourd'hui, c'est l'étendue actuelle de l'empire hindou-britannique ; c'est un tracé le plus simple possible, mais net et bien arrêté, de sa situation politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à l'expiration du gouvernement de lord Ellenborough et à l'avénement de son successeur, le gouverneur actuel, sir Henry Hardinge ; ce sont enfin et l'effectif anglo-indien et la position financière pour 1844.

Telles sont, en effet, les questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre, en conservant l'ordre que je viens de leur assigner.

I. L'empire hindou-britannique s'étend du nord au sud, suivant le 78e méridien, à l'est de Greenwich, du cap Comorin au Bissahir, c'est-à-dire du 8e au 31e degré 30' de latitude nord, sur une longueur d'environ huit cents lieues de poste, et des bouches de l'Indus à celles du Brahmapoutra, sur une largeur d'au moins sept cents lieues. Il embrasse une superficie égale à la moitié de l'Europe, ou trois fois la France plus trois fois l'empire d'Autriche.

Les revers de l'Afghanistan ont fait reculer le flot de la conquête jusqu'au pied des monts Soliman, et la frontière britannique est aujourd'hui tracée au nord-ouest par une ligne qui suit les contours de cette chaîne depuis Carrachie jusqu'à Sehwan, et de là jusqu'à Shikarpour, enclavant, sur la rive droite de l'Indus, un mince littoral exposé aux incursions continuelles des hordes sauvages du Belouchistan. Au nord de Shikarpour, l'autorité anglaise n'est plus reconnue que sur la rive gauche du fleuve par le khan de Bahawulpour jusqu'au Sutledge, et, après lui, sur la rive gauche de cet affluent, par les Etats Sikhs, protégés jusqu'à Ferozepour, où se trouvent les premiers avant-postes anglais. Au nord et au nord-est, le Nepaul et le Boutan séparent seuls l'Inde anglaise du Thibet et de la Chine ; puis viennent les montagnes d'Arracan, qui la détachent de l'empire d'Ava, en laissant encore dans son étreinte gigantesque tout le littoral du golfe de Bengale.

Les populations comprises dans ces limites sont évaluées, d'après les données les plus correctes, à cent cinq millions de sujets immédiats de l'Angleterre et à quarante-sept millions de peuples protégés, sans comprendre les acquisitions sur les côtes méridionales d'Ava, qui sont détachées du bloc principal.

II. Quant à la situation politique de l'empire anglo-indien, nous l'aurons en la comparant à deux époques rapprochées, mais dont l'intervalle

a été marqué par bien des événements, nous voulons dire à l'avénement et à la chute du dernier gouverneur, lord Ellenborough.

La nomination de lord Ellenborough au poste de gouverneur général de l'Inde date du mois d'octobre 1841. Reportons-nous à cette époque et passons successivement en revue les peuples et les empires dont la destinée lui était confiée. Nous commencerons par ces provinces dont la situation n'a subi depuis lors aucune modification, et sur lesquelles, par conséquent, il ne sera point nécessaire de revenir.

Si nous examinons d'abord le vaste triangle qui a pour sommet le cap Comorin, pour côtés les deux rivages de Malabar et de Coromandel, et pour base la ligne à peu près droite du Toombuddra et du Kishnah, prolongée jusqu'à la pagode de Jaggernauth, nous trouvons un territoire compacte qui ne reconnaît d'autre autorité que celle de l'honorable Compagnie représentée par le gouverneur de Madras; un sol consolidé sous lequel même le volcan du Maïssore paraît éteint; un peuple faible et doux, au nombre de vingt millions d'âmes, cultivant son riz sans demander qui gouverne dans l'Inde, dormant au soleil quand la récolte est abondante, et mourant, quand vient la famine, comme ses troupeaux, sans se plaindre ni des dieux, ni de ses maîtres, n'attendant des uns et des autres qu'indifférence et rapacité. C'est la présidence de Madras. Semés sur l'un et l'autre littoral, c'est à peine si l'on remarque quelques points perdus dans cet espace, quatre petits comptoirs, Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaou, où flotte encore, comme un pavillon sur une tombe, le drapeau tricolore de la France. Il semble dire: « *Et nos in Arcadia*, » Nous aussi nous avons été les maîtres de l'Inde. Nous avons été grands et glorieux. Cela n'a pas duré longtemps.

Si de Jaggernauth on tire une autre ligne qui, passant par Sumbhulpour et Benares, ira rejoindre la frontière du Nepaul vers le 28ᵉ degré de latitude nord, on détachera un second triangle encore plus vaste, plus compacte que le premier, dont la base s'appuie au golfe du Bengale, depuis Jaggernauth jusqu'à Chittagong. C'est la partie la plus heureuse et la plus riche de l'Inde. Elle est mieux domptée, plus consolidée, parce qu'elle est plus homogène. On y voit poindre, dans quelques rares localités, suivant le cours des grands fleuves, un faible crépuscule de civilisation qui n'a rien d'effrayant pour les possesseurs actuels de l'héritage du Mogole. C'est la présidence du Bengale, sous l'administration immédiate du gouverneur général. Elle compte quarante millions d'âmes.

Entre ces deux triangles, c'est-à-dire du Kishnah jusqu'au Nerbuddah, se dessine un énorme trapèze : ce sont les deux royaumes limitrophes de Nagpore et d'Hyderabad (Golconde), soumis au régime subsidiaire, c'est-à-dire gouvernés pour leurs souverains nominaux par des *ministres* indiens, choisis par le résident ou chargé d'affaires britannique, et placé sous sa protection immédiate. Ces princes et leurs ministres ne

sont autre chose que des sangsues humaines, auxquelles on permet de dévorer la substance des peuples, à la condition de dégorger périodiquement dans le trésor de la Compagnie. Ces Etats doivent entretenir constamment à leur frais deux fortes divisions de l'armée anglaise. Leurs peuples, au nombre de quatorze millions d'âmes, sont les plus malheureux de l'Inde, à l'exception de celui d'Aoudh, dont le gouvernement est soumis au même régime, mais avec des effets encore plus désastreux. Ces trois populations attendent avec impatience et béniront le jour qui les réunira ouvertement au domaine de l'Angleterre.

Entre le Chumboul, le Djoumma et le Gange, de Bhurtpour jusqu'à Shahjehanpour, d'Allahabad jusqu'à Simlah, vient la partie de l'Inde la plus intéressante pour le voyageur, le savant et l'artiste, semée des plus nobles monuments et des plus magnifiques débris, mais frappée d'une décadence affligeante, universelle, et si rapide qu'on en peut presque marquer les progrès. Ce beau domaine, qu'envahit le désert, est séparé du Malma par le Bondelcond, éternel foyer de désordres, berceau et refuge des Thags et des Phansigars, hanté par des clans féroces et misérables.

Du Chumboul et du Djoumma au Sutledge, puis au grand désert de Icysulmire, et en descendant jusqu'au golfe de Cutch, vient tout un monde de protégés, Sikhs, Jauths, Rajpouts, Marwarics, de tribus nomades, pauvres et guerrières, au nombre de seize millions d'âmes, auxquelles on ne demande que des contributions de soldats et l'hommage dû au gouvernement protecteur. De tous les sujets de la Compagnie, ce sont ceux qui ont le moins à s'en plaindre ; aussi leurs querelles sont-elles toutes intestines, et ne songent-ils point à se réunir contre le pouvoir suzerain.

Vient enfin la grande famille des Mahrattes, qui s'étend sur tout le reste de la péninsule hindoustanique, entre le Toumbuddra, le royaume de Golconde, le golf de Cutch et la mer de Malabar. Après bien des guerres et des luttes sanglantes, les Anglais, antérieurement à la nomination de lord Ellenborough, leur avaient déjà arraché la présidence proprement dite de Bombay, c'est-à-dire les provinces de Surat, de Bejapour, de Candeish et de Ahmednaggar, contenant sept millions d'habitants. Ce domaine, de forme très-irrégulière, laissait à l'ouest les possessions du Guicowar ou roi de Baroda ; à l'est, le petit Etat d'Indore, appartenant au descendant d'Holcar ; au midi, le royaume de Sattarah, et les principautés de Kolapour et de Sawant-Warisc, tous également soumis au régime subsidiaire, et enfin, au nord-est, le seul Etat qui fût resté véritablement indépendant, *quant à son administration intérieure,* quoiqu'il eût accepté l'arbitrage de l'Angleterre en tout ce qui pouvait concerner sa politique extérieure, celui de Gwalior, gouverné par la famille de Scindiah.

Le prédécesseur immédiat de lord Ellenborough, non content de cet

immense domaine, plus vaste que le monde romain, avait rêvé d'y ajouter tout l'empire affghan, c'est-à-dire d'étendre les possessions anglaises jusqu'aux frontières de Perse et à l'Hindou-Kosh. Le succès qui suivit d'abord ses armes prouva que les routes de ce pays n'étaient pas impraticables, et que le danger d'une invasion européenne, qu'il avait voulu rendre désormais impossible, n'était point imaginaire. Candahar, Caboul et Ghiznie avaient reçu des garnisons anglaises, et l'on préparait déjà assez ouvertement une expédition qui devait planter le drapeau britannique sur les murs d'Hérat.

Telle était donc la situation politique de l'Inde anglaise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur : souveraine chez elle, maîtresse chez tous ses alliés et ses voisins, y comprit le Punjab, campée comme un conquérant en Affghanistan, lorsque lord Ellenborough, appelé au gouvernement en octobre 1841, et assistant le 20 du même mois à un grand dîner d'adieu, qui lui était offert par la Cour des Directeurs, prononçait les paroles suivantes :

« En acceptant la haute mission qui m'est confiée, je sais que j'aurai beaucoup à faire : à terminer la guerre de Chine d'une manière honorable pour l'Angleterre, à rendre la tranquillité aux deux rives de l'Indus, en un mot à donner la paix à l'Asie ; et à la faveur de cette paix à créer dans l'Inde *un excédant de revenu*, seule condition, seul moyen d'améliorations générales, *seule garantie d'un gouvernement libéral ou même équitable*. A l'aide de cet excédant de revenu je chercherai à rivaliser avec *la magnifique bienfaisance des empereurs musulmans dans les grands travaux d'utilité publique*, et je m'efforcerai surtout graduellement, prudemment, sans froisser les préjugés des indigènes, à les initier à nos arts, nos sciences, notre civilisation. Car je sens vivement que mon premier devoir n'est plus envers le peuple de l'Angleterre, mais envers le peuple de l'Inde. Et c'est d'ailleurs en enrichissant l'Inde, et non en l'appauvrissant, en augmentant ses ressources et ses moyens d'échange avec la métropole, que je rendrai le plus grand service à mon pays en même temps qu'à celui dont j'entreprends l'administration. »

Il nous reste à savoir comment lord Ellenborough s'est acquitté des obligations qu'il s'imposait ainsi solennellement, et dans quel état il a transmis à son successeur le dépôt sacré qui lui était confié.

A son arrivée à Madras, le 22 février 1842, il apprend le désastre de Caboul et la destruction d'une armée anglaise dans les défilés du Khyber. Etourdi de cette complication imprévue dans sa position, il laisse à son prédécesseur le soin de parer aux premières suites de ce revers, et ce n'est que le 15 mars, après son arrivée à Calcutta, qu'il prend en main les rênes du gouvernement. Lord Auckland, conservant ainsi l'initiative, augmente le chiffre de l'armée, concentre autour de Peshawer un corps de douze mille hommes, destiné à délivrer la garnison de Jellalabad, et à obtenir des Affghans, par la menace d'une nouvelle invasion, le renvoi des prisonniers de guerre. Quand ces deux objets seront accomplis, il conseille à son successeur de se replier der-

rière le Sutledge en abandonnant toute idée de conquête en Affghanistan. Toutefois, pour en imposer aux peuples de l'Inde qui pourraient s'émouvoir d'un premier pas rétrograde du drapeau anglais, il prescrit, dès que la saison le permettra, de rassembler une armée de réserve à Ferozepour. Toutes ces dispositions prises ou indiquées, il remet le pouvoir à lord Ellenborough.

Mais trois semaines n'avaient point suffi à ce dernier pour prendre une résolution définitive. Le 15 mars 1843, il est non-seulement d'avis de secourir la garnison de Jellalabad, mais de tirer une vengeance exemplaire des Affghans. Le 19 avril il est pour une retraite immédiate de tous les corps d'armée en Affghanistan, en abandonnant les prisonniers anglais à leur sort. Enfin, le 4 juillet, sur une lettre des plus pressantes du duc de Wellington, qui lui écrit d'Angleterre pour l'encourager, il permet aux deux armées de Nott et Pollock de faire un mouvement offensif sur Caboul, mais sur la responsabilité personnelle des généraux, et, comme pour exposer plus nettement son incertitude, il leur prescrit *de battre en retraite en passant* par Caboul, c'est-à-dire de reculer en avançant. Le 23 juillet, timide encore, il ordonne à ses généraux, s'ils parviennent à se saisir de la personne d'Akhbar-khan, fils de Dost-Mahomed, de le traiter, comme un prisonnier de guerre et un prisonnier de distinction, avec les plus grands égards. Le 17 août, plus confiant et moins généreux, il leur enjoint, si ce brave ennemi tombe entre leurs mains, de le faire passer devant un conseil de guerre et de le pendre au premier arbre. Pour froisser à la fois tous les sentiments des douze millions de mahométans répandus dans l'Inde anglaise, il commande de profaner la tombe de Mahamoud de Ghisnie, que les Musulmans révèrent comme un héros et comme un saint, d'en enlever les portes de Somnauth, qui depuis huit cents ans en fermaient l'entrée, et la massue du conquérant, suspendue sur son sarcophage. Il veut la destruction de Ghisnie, leur ville sainte, du grand bazar de Caboul, leur plus beau monument.

Tant que l'armée de réserve, dont la formation avait été ordonnée par lord Auckland, pouvait avoir un but, une utilité quelconque, il néglige de l'assembler. En novembre, quand les armées de Caboul se retirent victorieuses, il la réunit en dépensant des trésors qui auraient suffi à creuser le canal du Doab, que l'on promet au peuple de l'Inde depuis vingt ans, et cela pour se livrer à de vaines parades, à des pompes ridicules, pour recevoir avec plus d'éclat des portes vermoulues que, quelques semaines plus tard, il fait jeter dans une grange où elles restent désormais oubliées.

Les désastres de l'Affghanistan ainsi vengés, on pouvait penser que l'homme qui avait *promis de donner la paix à l'Asie* allait enfin fermer les portes du temple de Janus. Vraiment non! Depuis qu'il s'était vu dans une tente à la Xercès, entouré d'une brillante armée dont une

partie revenait chargée de lauriers et de dépouilles, cet homme ne rêvait plus que conquêtes et combats, et, sans hésiter cette fois, il ordonne une *querelle immédiate* avec les Amirs du Scinde et la confiscation de leur pays pour les en punir.

« Un jour ou l'autre, écrit-il le 26 juin 1843 à la Cour des Directeurs, il aurait « fallu en venir là, parce que les Amirs ne se doutaient pas de notre force « réelle et qu'ils auraient mal compris les circonstances qui nous avaient fait « évacuer l'Affghanistan. Et puis nous avions besoin de la ligne de communi- « cation de l'Indus entre l'Angleterre et nos provinces du nord-ouest, et il ne « fallait pas laisser ouverte à l'ambition des Sikhs ou d'un pouvoir européen « (la Russie) cette route que nous avions démontrée si praticable et si impor- « tante (*of which we had demonstrated the praticability and the importance*). »

Les Amirs essayèrent en vain de consentir à toutes les exigences de lord Ellenborough : c'était à leur existence même qu'on en voulait. Les guerriers qu'ils avaient réunis autour d'eux dans leurs jours de prospérité, bandes sauvages et quelque peu pillardes sans doute, mais hardies, attachées à leurs maîtres et capables d'un certain patriotisme, voulurent les défendre malgré eux et mourir pour leur sol. Les batailles de Mianie et de Dubba, aux mois de février et de mars 1843, terminèrent dans des flots de sang cette abominable histoire. Les souverains déchus ont échangé ces palais, où Burnes avait reçu, douze ans auparavant, la plus touchante hospitalité, pour une captivité perpétuelle dans les forteresses de Bombay. Enfin l'Inde anglaise se trouva augmentée d'une nouvelle province que le gouverneur triomphant annonçait devoir être aussi fertile que l'Egypte, mais qui, jusqu'à présent, n'a produit que des fièvres, et qui absorbe chaque année 1 million sterling (25 millions de francs) de cet excédant de revenu que lord Ellenborough avait promis de créer.

Cependant la destinée du gouverneur général, le servant à souhait, lui préparait une nouvelle moisson de ces lauriers qu'il prisait tant. Le 7 février 1843, le dernier chef mahratte indépendant, Jenkajie-Rao-Scindia, rendait le dernier soupir. Comme il ne laissait pas d'héritier direct, le gouvernement anglo-indien, à titre de représentant actuel du Grand-Mogol, pouvait profiter de la circonstance pour réunir l'empire de Gwalior à ses possessions. Il préféra d'y introduire son système subsidiaire, beaucoup plus profitable que l'incorporation proposée; car il mettait toutes les forces et toutes les richesses du pays à sa disposition en laissant retomber l'odieux de l'oppression sur les mannequins intermédiaires, le rajah et son entourage. Il fut donc convenu qu'on laisserait à la veuve du dernier prince (âgée seulement de douze ans) le choix d'un successeur au trône parmi les branches collatérales de la famille de Scindiah. Ce choix, dirigé par le résident anglais, colonel Spiers, s'arrêta sur un enfant de neuf ans, appelé Jiajie-Rao-Scindia, qui fut effectivement installé sur le trône le 12 mars 1843. Mais la ré-

gence et tous les pouvoirs administratifs étaient en même temps délégués à un ministre, Mama-Saheb, choisi, supporté et par conséquent despotiquement dirigé par le résident anglais.

Le gouverneur de l'Inde voyait ainsi passer entre ses mains, sans bruit, sans secousse, tout le pouvoir, toutes les ressources du dernier grand Etat mahratte qu'une longue minorité lui donnait la perspective d'absorber insensiblement. Il ne prévoyait aucun obstacle de la part de deux enfants âgés respectivement de douze ans et de neuf ans; mais c'est dans l'Inde surtout que le cœur et l'ambition n'attendent point le nombre des années. La Ranie s'aperçut dès les premiers jours qu'on voulait annuler complétement son rôle dans l'Etat. Poussée, les uns disent par son chambellan, selon d'autres par son amant, le chef mahratte Dada-Khasjie, elle essaya de secouer le joug du chargé d'affaires britannique. Après s'être assurée de l'appui des troupes irrégulières qui constituaient la majorité de son armée, elle fit soudainement un coup d'Etat, destitua Mama-Saheb et le remplaça par son favori le Khasjie.

Le gouvernement de l'Inde ne pouvait laisser ainsi sa proie lui échapper. Lord Ellenborough signifia à la régente qu'il considérait ce changement de ministre comme une déclaration de guerre, et rappela aussitôt son ambassadeur. Ce fut en vain que la Ranie et son favori, effrayés de cette menace, employèrent toutes les voies de la négociation pour fléchir le gouverneur. Il se montra inexorable. Les seules conditions qu'il voulut proposer furent la déposition, l'incarcération ou tout au moins l'exil perpétuel du Dada-Khasjie ; la réintégration dans les bataillons semi-réguliers de l'armée mahratte des officiers chrétiens ou arméniens (Jacob, Baptiste et leurs adhérents), tous vendus aux Anglais, et qui par conséquent s'étaient montrés particulièrement hostiles au parti de la Ranie ; une réduction considérable des troupes irrégulières ; enfin l'introduction efficace dans l'administration du régime subsidiaire.

Une partie des chefs mahrattes était disposée à souscrire à ces conditions ; le plus grand nombre s'y opposait ; la reine hésitait. L'anarchie, soufflée et soudoyée par le président avant son départ, faisait des progrès rapides, et les exigences du gouverneur général croissaient dans la même proportion. Il ne lui fallut bientôt rien moins que la remise du khasjie à sa merci ; le licenciement total des troupes irrégulières qui, au nombre d'au moins cinquante mille hommes groupés dans des camps retranchés autour de la capitale, causaient au gouvernement anglais de sérieuses inquiétudes, au moment surtout où la révolution, qui venait d'anéantir les familles de Runjit-Singh et de Shere-Singh, faisait craindre d'autres hostilités du côté du Sutledge. Enfin lord Ellenborough avait déjà rassemblé une armée d'observation ; les frais de cette armée devaient être payés par le trésor mahratte. Ces nouvelles

conditions n'étaient peut-être que justes, et, dans l'état actuel des choses, étaient devenues strictement nécessaires ; mais il n'était plus au pouvoir de la régente d'y satisfaire. L'armée anglaise se mit donc en marche d'Agra le 12 décembre 1843 sous les ordres personnels du commandant en chef, et le gouverneur général voulut l'accompagner. Le 18, une ambassade de Gwalior vint leur livrer le khasjie et annoncer l'arrivée au camp de la régente elle-même. Sur cette assurance pacifique, les dames anglaises, qui s'étaient avancées jusque-là, ne quittèrent point l'armée. Cependant le parti de la guerre prévalut encore une fois dans les conseils mahrattes, et l'armée anglaise, continuant sa marche sur Gwalior, fut soudainement attaquée le 29 décembre. En ce jour furent livrées les deux batailles de Maharajpour et de Pouniar, où l'indépendance de l'Inde anglaise occidentale reçut son coup de grâce. Le 31 décembre 1843 le régime subsidiaire fut réinstallé à Gwalior, mais sous une main plus ferme que celle de Mama-Saheb. On choisit cette fois pour ministre l'ancien dragoman de la cour mahratte et de l'ambassade anglaise. C'est un vieillard nommé Ram-Rao-Phalkia, possesseur de propriétés considérables aux environs de Delhi (sur le territoire anglais), âgé de soixante-dix ans, mais actif de corps et d'esprit comme un homme de cinquante. La plus grande partie de l'armée mahratte fut licenciée, et le reste fut encadré dans des corps réguliers commandés et disciplinés par des officiers anglais sous le nom général de contingent. Enfin on lui enleva toute son artillerie, et sa caisse dut payer tous les frais de la guerre.

Pourtant il ne faut pas s'y tromper : si les Mahrattes sont domptés pour le moment, leur esprit survit, et d'ici à un quart de siècle ils feront encore plus d'un appel aux armes. Mais cette province et celle du Scinde sont les seules au dedans des limites actuelles de l'empire hindou-britannique qui puissent causer la moindre inquiétude aux successeurs de lord Ellenborough.

Sorti triomphant de toutes les crises dont nous venons de raconter la succession rapide, on pouvait espérer que ce gouverneur, rassasié de gloire, allait enfin s'occuper de créer cet *excédant de revenu, seule garantie d'un gouvernement libéral ou même équitable*. Jamais, au contraire, il ne paraît plus ennemi du repos. Tout enivré d'avoir figuré sur le champ de bataille de Maharajpour, où on l'avait vu courir de blessé en blessé en leur distribuant de l'argent et des oranges, il ne rêve plus que conquêtes nouvelles. C'est maintenant le Punjab qu'il lui faut. Ne reculant devant aucune dépense, il souffle chez ses voisins de l'autre rive du Sutledge le désordre qui doit servir de prétexte à son invasion, et en attendant il ordonne toujours le rassemblement d'*une armée d'exercice*. Avant qu'il ait pu accomplir ses nouveaux projets, la Cour des Directeurs le précipite du char de triomphe où sa vanité va l'entraîner si loin. Un vieux soldat, que la gloire ne doit plus éblouir

après avoir fait nos guerres de géants, lui succède ; il promet une période plus calme ; mais nous attendrons ses actes pour le juger.

L'administration de lord Ellenborough avait duré deux ans et deux mois, du 28 février 1842 au 15 juin 1844. Elle n'avait rempli aucune des promesses du fameux discours qui l'avait inaugurée. Au lieu de *rivaliser avec la magnifique bienveillance des empereurs musulmans dans les grandes constructions d'utilité publique,* elle avait été plus stérile en bienfaits que toutes celles qui l'avaient précédée. Nous citons les propres paroles de la presse anglaise :

« *Pas une route, un canal, un pont, un aqueduc, un étang, un parc, un jardin,* « *un hôpital, une église, une académie ou une école ne se rattache au nom ou au* « *gouvernement de lord Ellenborough. Il n'en restera pas un seul monument qui* « *puisse profiter au bien-être matériel ou à la civilisation des peuples, élever leur* « *intelligence ou soulager leurs misères!* »

Ayant ainsi complété la revue de la situation politique de l'Inde anglaise au dernier jour de l'administration de lord Ellenborough, il ne nous reste plus, pour tenir les promesses de cet article, que de donner, à l'aide de quelques chiffres, un aperçu rapide, mais exact, des forces et des ressources de cet empire, c'est-à-dire de son armée et de l'état de ses finances.

		hommes.
III. L'armée anglo-indienne, au mois de mai 1842, comptait dont cinquante mille Européens.		303,087
Après la retraite d'Affghanistan, ce chiffre fut diminué d'Européens	2,000	16,000
Du contingent du Shah-Soujah, 8,000 Indiens. . .	8,000	
De (provisional light infantry battalions) 6,000 Indiens	6,000	
Ce qui laisse pour la force actuelle. . . . . . dont quarante-huit mille Européens.		287,087

Quant aux finances :

La moyenne annuelle du revenu pour les années 1840, — 41, — 42, était de. . . . . 21,239,417 l. st.

Pour les années 1843 et 1844, elle s'est élevée à 22,000,000

Cet accroissement est dû principalement à ce que le produit du monopole de l'opium, qui avait baissé à cause de la guerre de Chine, a repris son équilibre. Depuis le 1er mai 1838, les dépenses ont constamment excédé les recettes. La position financière au 1er mai 1843 se résumait ainsi : la Compagnie avait en caisse une somme de 8,532,067 liv. st. en réserve de son revenu, et en même temps une dette publique de 35,703,776 liv. st., pour laquelle elle paye un intérêt moyen de 4,75 pour 100. Cette dette ne s'est pas augmentée, mais on a tiré sur le fonds de réserve environ 1,500,000 liv. st.; ce qui laisse en caisse 7,032,067 liv. st.

« Dès qu'un gouvernement est embarrassé dans ses finances, non-
« seulement il ne peut pas être généreux, mais il commence à être in-
« juste. »

Telles étaient les propres paroles de lord Ellenborough, le 22 juin 1842, devant un comité spécialement chargé d'examiner la situation et les ressources du budget de l'Inde. Et, chose bizarre pour un homme qui exprimait une pensée si juste, il devait lui-même fournir dans tous les actes de son gouvernement et dans leurs conséquences l'application la plus frappante de cet axiome.

La revue que nous nous proposons de développer ici des nouvelles apportées par les deux derniers paquebots d'octobre et de novembre suffira pour faire apprécier aux lecteurs les moins initiés le système qui a prévalu dans l'Inde jusqu'aux derniers jours de l'administration qui vient de finir, et dont l'influence fatale, malgré de louables efforts et une direction plus sage, entraînera quelque temps encore celle qui lui a succédé. Nous accepterons l'exposé des faits tel qu'il est présenté par le journal le plus sérieux de l'Inde anglaise (*le Bombay monthly Times*), sans commentaire malveillant, avec bonne foi, sans lui rien prêter, sans aller plus loin que lui. Et nous commencerons par l'émeute de Surat, événement d'un jour, sans conséquences apparentes, déjà oublié par les maîtres, mais non pas par les sujets, au cœur desquels il a laissé une profonde cicatrice. Pour jeter une clarté suffisante sur les causes et les circonstances de ce mouvement, nous serons obligés de faire quelques pas en arrière. Ils ne seront pas perdus pour ceux de nos lecteurs qui s'occupent de statistique, d'économie politique ou de philosophie de l'histoire.

Lorsque sir Robert Peel voulut demander à l'Angleterre l'imposition extraordinaire de l'income-tax, il s'appuya, entre autres motifs, sur la situation financière de l'Inde. Dans son discours à la Chambre des Communes du 11 mars 1842, il déclara que le résultat de l'administration de cette colonie pour l'année 1836 avait offert un excédant des recettes sur les dépenses de 1,520,000 l. st.; mais que, depuis cette époque, une série de guerres plus ou moins justes, plus ou moins inévitables, avaient non-seulement tari cet excédant, mais détruit l'équilibre, et, malgré l'accroissement constant du territoire et du revenu, avaient amené un déficit dont la moyenne, pour les années 1840 et 1841, était de 2 millions sterling. Toutefois, en faisant cet aveu, le ministre attribuait aux ressources de l'Inde une élasticité si grande qu'avec la paix très-peu d'années leur suffirait pour reproduire le degré de prospérité qu'on avait déjà atteint. Le public de la Grande-Bretagne ne voyait aucune raison de douter d'une assertion aussi consolante. Il ne voyait pas, par exemple, pourquoi, en 1844, quand on serait débarrassé des charges de l'Affghanistan, le résultat financier de l'Inde anglaise ne serait pas analogue à celui de 1836, c'est-à-dire ne donnerait pas un ex-

cédant d'au moins 1 million et demi st. (37 millions de fr.), dont on pourrait consacrer l'emploi soit à améliorer le pays, soit à diminuer les taxes qui écrasent le pauvre Rayot, soit enfin à payer la dette publique. Mais voici que les comptes de la Compagnie pour les trois dernières années continuent à montrer un déficit de 1,765,701 l. st. pour 1842 ; de 912,223 pour 1843, et d'au moins 1 million (calculé d'avance) pour cette année.

Que fait alors le gouvernement de l'Inde, représenté par ce philanthropique lord Ellenborough, qui redoutait les embarras financiers parce qu'ils pouvaient conduire les gouvernants à l'injustice ? Il ne voit d'autre moyen pour combler cette lacune que d'augmenter les recettes, et pour augmenter les recettes, que d'élever les taxes. Enfin, de toutes les taxes, il va choisir de préférence celle qui est la plus odieuse et la plus oppressive pour les administrés : l'impôt sur le sel qu'il propose de doubler.

On sait que la Compagnie chargée de l'administration de l'Inde anglaise compte parmi les sources les plus fécondes de son revenu le monopole de cet article de consommation. Le sel est fabriqué exclusivement par des employés spéciaux du gouvernement, puis vendu par ce dernier au tarif qu'il lui plaît de fixer pour l'année. A l'avénement de lord Auckland, ce tarif pour les présidences de Bengale et de Madras était fixé depuis plusieurs années à 8 annas ou 1 fr. 25 les 40 kilogr. La seule présidence de Bombay en était exempte à cause de sa pauvreté : le sel lui était livré au prix de revient. En l'année 1837, les besoins que faisaient déjà pressentir les préparatifs de la guerre d'Affghanistan donnèrent l'idée d'élever cet impôt. Le tarif fut augmenté pour les présidences de Bengale et de Madras de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 87 les 40 kilogr., et affecté pour la première fois à la présidence de Bombay au taux de 1 fr. 25 c. A ces prix, la taxe sur le sel pour la seule présidence de Bengale en l'année 1840 donnait au gouvernement un bénéfice net de 1,450,000 l. st., et pour celle de Bombay, de 85,000 l. (Il nous manque le chiffre pour la présidence de Madras.) Le dernier acte d'administration de lord Ellenborough fut de proposer au grand conseil de l'Inde une ordonnance qui élevait encore une fois ce tarif et le portait également pour les trois présidences à 1 roupie ou 2 fr. 50 c. les 40 kil.

Sir Henry Hardinge, en arrivant au pouvoir, trouva ce projet de loi préparé par son prédécesseur déjà tout rédigé et n'attendant plus que sa signature : il ne crut pas devoir la refuser. Car il s'agissait, disait-on, d'une mesure purement financière, indispensable pour combler le déficit que présentait chaque année le budget de l'Inde. Il n'avait pas le temps de l'étudier ; elle était proposée par un homme d'Etat d'une haute expérience ; il signa donc aveuglément le 27 juillet 1844, c'est-à-dire trois jours après son installation.

Cette augmentation d'impôt semblait ne présenter rien de bien choquant, et pourtant à peine fut-elle annoncée à la colonie qu'il n'y eut

qu'un cri unanime pour réprouver la cruauté d'une mesure qui s'appesantissait au même degré sur le riche et sur le pauvre, qui ne regardait nullement les moyens et par conséquent les obligations de l'individu envers l'Etat, et qui condamnait enfin le natif indigent à des maladies cruelles, parce qu'un article de consommation, devenu pour tous de première nécessité, était mis au delà de la portée du plus grand nombre. A ceux qui ne sont point initiés aux choses de l'Inde, il paraîtra sans doute singulier qu'un article additionnel de 1 fr. 25 c. sur les 40 kilogr. de sel ait pu accroître à un tel point la détresse des populations de l'Inde. Pour le comprendre, il faut avoir une idée de l'excessive misère des classes ouvrières dans ce pays. Leur subsistance est déjà réduite depuis longtemps à la plus simple expression possible : c'est juste de quoi ne pas mourir de faim. Le dîner moyen de la plupart de celles qui paient les taxes est de 15 cent. Le sel n'y entre que pour une quantité absolument indispensable. Tandis qu'en Angleterre la consommation annuelle de sel par individu est de vingt-deux livres, on a calculé que, pour l'Indien, elle n'était que de six livres. Selon le nouveau droit de 2 fr. 50 cent. les 40 kilogr., cela fait encore pour chaque famille de six personnes (terme moyen de la famille) un impôt de 1 fr. 25 c. par an. C'est peu de chose, direz-vous. Vous ignorez que c'est tout ce que le chef de cette famille peut gagner en une semaine de travail, tant ce travail est mal rétribué. C'est 2 pour 100 sur son revenu de toute l'année, et il a bien d'autres taxes à payer.

Ceux qui ne voient dans le sel qu'un assaisonnement, un simple accessoire pour ajouter du goût à la nourriture, se font une idée très-incomplète des fonctions de cet ingrédient dans l'économie animale. Il est aussi nécessaire à la digestion que la nourriture elle-même l'est à la subsistance. Il est des pays où le plus grand supplice réservé aux criminels est de les priver de sel. Il en résulte toujours des maladies effroyables pour lesquelles il n'est point de guérison. Le patient se voit bientôt dévoré par les vers qui se forment dans son propre corps.

Nous avons dit que l'arrêté de sir Henry Hardinge avait été publié à Calcutta le 27 juillet 1844. Il avait été reçu au Bengale avec un sourd mécontentement; mais c'était la présidence de Bombay, la plus pauvre des trois et la plus ménagée jusqu'alors, qui devait surtout en souffrir. Effectivement, le lendemain même de la promulgation de l'ordonnance dans cette province, le 29 août 1844, toute la population de Surat (grande ville du littoral), composée principalement de pêcheurs et d'artisans, se porta en masse devant la maison du percepteur anglais, sir John Keith Arbuthnot, pour lui représenter ses griefs. Celui-ci essaya d'abord de ne point les entendre; mais bientôt l'émeute gronda si fort qu'il vit que le petit nombre de troupes à sa disposition ne suffirait point pour la réprimer. Il prit alors sur sa responsabilité de suspendre l'exécution de l'ordonnance jusqu'à de nouvelles instructions

du gouvernement de Bombay. Ce gouvernement, considérant les circonstances, approuva la modération du collecteur, et, tout en lui expédiant immédiatement une forte escorte pour rétablir son autorité, en référa au gouvernement de Calcutta. En attendant, pour calmer les esprits, on abolit quelques droits sur la pêche dont on avait depuis longtemps reconnu l'abus, et qui pesaient principalement sur les classes les plus misérables. Fort heureusement, sur ces entrefaites et au moment où il aurait fallu peut-être employer des mesures de rigueur, arriva très-à-propos, par le steamer de Suez, un ordre de la Cour des Directeurs, désapprouvant le projet de loi rédigé par lord Ellenborough, et réduisant le tarif, pour les trois présidences, à 1 fr. 87 cent. Quoique fort onéreux à ce taux pour la province de Bombay, il devenait cependant juste, supportable, et si l'on entendait encore quelques murmures, au moins l'on ne songea plus à recourir qu'aux voies légales de la pétition, et tout rentra dans l'ordre.

Après l'examen de ce système peu gracieux de créer des revenus au gouvernement de l'Inde sur la chair et le sang de ses administrés, ce ne sera pas sortir de notre sujet si nous cherchons à faire connaître à nos lecteurs un pamphlet fort remarquable qui vient d'être publié à Madras par un capitaine du génie, nommé Best, au service de la Compagnie, et qui a vivement ému tous les esprits et tous les journaux de la colonie.

Voulant prouver à son gouvernement que le moyen le plus certain de s'enrichir serait d'améliorer l'immense territoire qui lui est confié en y protégeant l'accroissement des populations, et en y répandant les bienfaits de la culture, au prix même de quelques sacrifices, ou plutôt de quelques avances qui seraient rapidement remboursées au centuple, il fait une revue statistique des effets de la terrible famine de 1833, en se bornant à un seul district de fort peu d'étendue, celui de Guntour, dans la présidence de Madras. Considérant ces effets sous le point de vue de la diminution de la population et des bestiaux, et sous celui du revenu, il a calculé que les pertes occasionnées par cette famine se sont élevées, en une seule saison, sur les chiffres de l'année précédente 1832, à 256,806 âmes, 74,260 buffles, 159,340 vaches ou buffles laitières, 325,694 chèvres et moutons.

Le revenu de ce territoire, jusqu'en 1832, donnait une moyenne annuelle de 183,960 l. st. En 1833, il tomba à 95,946 livres.

Dix ans se sont écoulés depuis ce désastre, et, après un accroissement constant de population et de revenu, les relevés officiels de cette province présentent encore ce résultat lamentable. Entre les chiffres de 1832 et 1843, il y a encore une différence au moins de 167,558 âmes, 44,092 têtes de bétail, 16,997 chèvres et moutons.

La perte du revenu pour les cinq années qui suivirent immédiatement la catastrophe est représentée par une moyenne annuelle de

71,464 l. st. La moyenne actuelle de la perte est encore de 49,960 l., et la somme totale des pertes jusqu'aujourd'hui est de 659,087 l. st.

Il faudrait à ce district encore au moins quinze années de prospérité continue pour reproduire le même revenu qu'en 1832, et en calculant la perte jusqu'à la moyenne de 30,000 l. st., c'est encore 450,000 livres à ajouter au chiffre déjà obtenu, et nous obtenons ainsi un dernier total de 1,110,000 livres, qui représente la *perte du gouvernement*. Le capitaine Best calcule celle des administrés à 900,000 livres. Ainsi, s'il avait été possible, par un moyen quelconque, de prévenir cette famine, indépendamment des immenses douleurs épargnées à l'humanité, le gouvernement eût encore trouvé son profit à le faire, même au prix de 2 millions sterling.

Déduisant du chiffre ci-dessus donné de 256,806 âmes les familles qui se jetèrent, comme des locustes, sur les districts voisins et y trouvèrent plus ou moins de secours, le capitaine Best calcule que le nombre des morts, pour le seul district de Guntour, sur une population de 518,318 âmes, a dû s'élever, en une seule saison, au moins à 150,000 âmes!

« Ceci, dit-il, n'est point un fait de statistique ordinaire. Il ne s'agit pas de « quelques milliers d'aunes de drap ou de tonnes de sucre importés ou exportés; « c'est cent cinquante mille créatures humaines qui ont péri, non point en un « instant, dans l'enivrement et le choc d'une bataille, sous le sabre et les boulets, « mais lentement, rongés, dévorés par la faim et la soif pendant des jours, des « semaines, des mois!

« Il est pénible, mais il peut être utile de s'arrêter sur ces horreurs. On ne « considère pas toujours suffisamment, en lisant que cent cinquante mille person- « nes sont mortes de faim, l'immensité de misères représentée par ces six petits « chiffres 150,000, un, cinq, zéro, trois zéros! On n'aime point à s'arrêter sur « ces cent cinquante mille histoires de souffrance individuelle, de communau- « tés brisées, de villages abandonnés; à contempler le spectacle de ces dix mille, « de ces vingt mille familles s'entre-déchirant dans leur angoisse autour du puits « desséché; sur le berger voyant mourir autour de lui ces troupeaux auxquels « des années de soins l'ont attaché comme à une famille; sur les enfants expi- « rants et sur l'agonie des pères; sur la mère qui demande en vain au ciel une « goutte de lait ou de rosée pour son dernier né!

« Rappelons-nous que ce ne fut pas seulement sur le district de Guntour que « sévit la famine de 1833. Toutes les parties de la présidence de Madras souffri- « rent proportionnellement à leur distance, autour de ce foyer de douleur. »

« Il est impossible, dit *le Bombay Times,* d'imaginer un tableau plus effrayant de souffrances humaines que celui qui nous est ainsi rappelé par l'éloquent écrivain que nous citons, et nous ne saurions concevoir un concours de circonstances mieux fait pour stimuler l'énergie d'un gouvernement sage et paternel, soit en vue de la philanthropie, soit en vue de ses propres intérêts, pour le stimuler, disons-nous, à diminuer les chances, sinon à prévenir désormais la possibilité du retour de pareilles angoisses. Comme chrétiens et comme hommes d'État les arbitres de l'Inde étaient tenus de ne reculer devant aucun effort, devant aucun sacrifice pour préserver le pays du renouvellement d'une semblable calamité. Et pourtant où en sommes-nous? Qu'ont-ils fait pour se décharger d'une si im-

mense responsabilité? Un de leurs serviteurs, le capitaine Best, écrivant onze ans après la catastrophe, va leur répondre. »

« Je ne prétends pas déterminer la somme qu'il vaudrait sans doute la peine « d'avancer pour prévenir le retour de si affreux malheurs; mais il n'est point « douteux qu'on pourrait obtenir d'immenses résultats pour une somme même « comparativement minime. Joignons nos prières à celles de ce peuple affamé « pour que ce bienfait puisse être bientôt consigné dans nos annales. »

Et le capitaine Best, poursuivant ses calculs, prouve que, moyennant une somme de 50, de 60,000 l. st. tout au plus, on pourrait rendre à ce pays les puits, les bassins, les étangs (au nombre de 8,948 récipients), enfin tous les moyens d'irrigation qu'il devait à la générosité de ses princes indigènes, et que ses conquérants civilisés ont négligé d'entretenir.

« Pour 20,000 livres de plus, c'est-à-dire pour une dépense totale moindre « que la moitié du revenu de ce petit territoire, en une seule année, on pour- « rait, grâce au prix excessivement modique de la main d'œuvre, exécuter bien « des travaux qui diminueraient certainement s'ils ne prévenaient entièrement « les calamités auxquelles, si l'on ne se décide à faire enfin quelque chose, le « district de Guntour sera constamment exposé. »

« Hélas! est-il bien vrai que c'est onze années après le désastre de 1833 que l'on est encore à attendre, à demander ces mesures bienveillantes et à les considérer comme de superbes utopies? Tristes, en vérité, et très-humiliantes sont les réflexions qu'un tel état de choses est fait pour éveiller dans tout esprit capable d'estimer les devoirs des maîtres de l'Inde et de comparer ces devoirs avec leurs actes. Mais cette odieuse insouciance paraîtra plus triste, plus honteuse et plus coupable encore quand on pèsera cette dernière phrase de l'admirable publication du capitaine Best : *Les intervalles entre les saisons de sécheresse sont rarement de plus de douze années, et voici maintenant onze ans accomplis depuis la grande famine de* 1833 [1]. »

N'oublions point que c'est un capitaine du génie, un officier de la Compagnie anglaise qui fait entendre ces courageuses paroles. Nous l'avons connu dans notre séjour aux Indes : il n'a d'autre fortune que ses talents et son épée. Il sait qu'il compromet son avenir; il peut, au caprice de ses maîtres, perdre une position qui est toute son existence; mais, apôtre de la vérité, il n'a pas craint de faire entendre son langage. Honneur à son courage! honneur au pays qui produit de tels enfants! Et, rendons cette justice à nos voisins, les philanthropes sincères, les capitaines Best ne sont pas rares parmi eux. On y trouve toujours des Wilberforce. Pourtant, contradiction étrange! quand les individus sont si nobles, si généreux, si enthousiastes pour le bien et le beau, comment se fait-il que, dès qu'ils se groupent pour gouverner, on retrouve toujours le même système d'implacable égoïsme envers les nations étrangères ou sujettes?

Le troisième fait remarquable que nous offre la malle d'octobre est le châtiment qui vient d'atteindre le 64e régiment d'infanterie indigène

[1] *Bombay-Times.*

du Bengale. Il y a dans toute cette affaire, dans les causes de l'insubordination des cipayes, et dans les détails de leur punition, quelque chose qui répugne essentiellement à nos mœurs, à toutes nos idées de prestige militaire, qui éteint cette auréole dont nous aimons à entourer tout ce qui touche à la profession des armes. D'abord la cause première de cette révolte n'est qu'une affaire d'argent. Il s'agissait de relever les corps de l'armée qui avait fait la conquête du Scinde, vaincue et décimée à son tour par les maladies inévitables dans ce terrible climat. Il s'agissait donc de transporter sur *les deux rives de l'Indus* des soldats auxquels leur religion défend de traverser ce fleuve. Mais les cipayes sont des mercenaires, et l'on pouvait tout obtenir d'eux avec de l'argent. Ils demandaient seulement qu'on leur conservât la solde de guerre, comme une compensation de leurs dangers réels et du sacrifice de leurs préjugés. Lord Ellenborough, qui avait dépensé beaucoup d'argent en pompes et en cérémonies ridicules, était alors en veine d'économie, et il essaya de se refuser à cette demande. Cinq régiments du Bengale reçurent successivement l'ordre de marcher sur l'Indus et s'y refusèrent unanimement. Le premier de ces corps était le 64e indigène. Effrayé de l'esprit d'insubordination qui semblait ainsi se répandre, on laissa croire enfin aux cipayes que leur demande était accordée. Le colonel Moseley, du 64e, s'en expliqua même avec ses soldats, et ce régiment, qui avait donné l'exemple du refus, donna aussitôt celui de l'obéissance en s'embarquant à Férozepour. Il était si bien entendu que les cipayes devaient toucher leur solde de guerre qu'ils avaient même fait tous leurs arrangements avec le payeur de la division qu'ils quittaient pour que leurs familles, qu'ils laissaient derrière eux, en touchassent la moitié. Mais voici qu'arrivés à Shikarpour, à l'extrême frontière du Scinde, au centre des foyers d'infection, et au milieu des guérillas ennemies, le jour de l'émission de la solde, on leur déclare qu'ils se sont fait illusion, et qu'ils ne recevront que la paye de garnison en temps de paix. D'abord ils refusèrent de la recevoir, chassèrent à coups de pied le lieutenant faisant les fonctions d'adjudant-major, et finirent par jeter de la terre et des briques à tous leurs officiers, y compris le général commandant la brigade de Shikarpour. Le lendemain, ayant changé d'avis, ils acceptèrent la solde qui leur était offerte, mais en déclarant leur intention de ne plus servir, et en insistant pour recevoir leur congé définitif. On paraît, cette fois encore, céder à leurs demandes; le général Hunter les ramène à Sukkar, sur l'Indus, sous prétexte de les embarquer; mais là on les entoure de baïonnettes européennes, et on leur reprend leurs armes et leurs drapeaux. Puis vient un conseil de guerre. Trente-huit des plus exaltés sont condamnés à mort, et soixante-dix sont licenciés. D'après le code militaire, les premiers avaient mérité leur sort; peut-être même l'exécution de ce terrible arrêt était-elle devenue nécessaire dans la situation

de l'armée de l'Inde. Il fut donc décidé qu'un certain nombre subiraient leur peine, et l'on en choisit dix; les autres seraient transportés dans quelque colonie pénale. Selon nos idées, comme ces malheureux n'avaient rien fait pour déshonorer leur uniforme; comme ils n'étaient, après tout, que victimes d'une erreur ou d'un guet-apens, chez nous ils seraient morts de la mort des braves, fusillés par leurs camarades émus, et entourés d'un certain prestige. *On les pendit* au centre de la garnison de Sukkar, formée en carré, à une potence disposée en prisme triangulaire, deux sur chaque face du prisme. Ils montrèrent, au moment du supplice, ce courage de résignation qui caractérise particulièrement la race indienne, n'étant inquiets que d'une chose, qu'ils demandèrent à leurs ci-devant officiers, savoir : si leur solde et leurs économies, jusqu'à ce jour, avaient été dûment envoyées à leurs familles; puis ils se passèrent eux-mêmes la corde au cou, et, sans hésiter, avec une parfaite indifférence, s'élancèrent dans l'éternité.

Enfin le paquebot de novembre nous apporte la nouvelle d'une insurrection dans la partie méridionale du pays mahratte, dans cette partie comprise dans le petit État de Kolapour, gouverné, selon le régime subsidiaire, au nom d'un prince mineur par un ministre indigène choisi par les autorités anglaises. Les embarras et la honte de cette guerre sont encore un legs de l'administration de lord Ellenborough à son successeur. L'ex-gouverneur, à son avénement au pouvoir, trouva ce pays heureux et tranquille sous l'administration d'un brahmane nommé Ram-Rao-Rhimajie, longtemps commis dans les bureaux d'un percepteur anglais, et qui y avait pris des idées d'ordre, de justice et de respect de la propriété. Mais il sembla bientôt à lord Ellenborough que le pays protégé ne rapportait pas à l'État protecteur tout ce qu'il était possible d'en tirer. Il destitua le ministre dont tout le monde était content, et le remplaça par un autre brahmane nommé Daji-Khrishna-Punt ou Pundit, qui promettait d'éventrer la poule aux œufs d'or, et de lui faire rendre tout d'un coup des millions. Or, l'État de Kolapour se subdivise en un nombre considérable de fiefs, possédés depuis cent cinquante ans et plus par les descendants des compagnons de Sevaji. Chacun de ces chefs possède, sur la crète de la chaîne de montagnes qui soulève tout ce petit territoire, un vieux castel presque inaccessible, perché comme un nid d'aigle au milieu des rochers; vieille aire où ses ancêtres venaient déposer autrefois le butin et les esclaves qu'ils enlevaient aux timides peuplades de la plaine. Aujourd'hui ces châteaux n'ont plus d'artillerie, ou seulement quelques pièces corrodées par le temps et généralement hors de service; mais les murs s'élèvent encore, sombres, épais, menaçants.

Daji-Punt, fidèle à ses engagements, s'empressa d'exproprier ces tenanciers héréditaires pour mettre leurs terres à l'encan. C'était bien résoudre le problème de la pierre philosophale : il faisait de l'or avec

des rochers, et il pouvait s'en promettre beaucoup, car il y a dans ce pays beaucoup de rochers. Mais quand les nouveaux concessionnaires vinrent pour prendre possession, on les reçut, comme ils devaient s'y attendre, à coups de tromblon. Le ministre savait qu'il pouvait compter sur l'assistance du gouvernement de l'Inde, qui s'était engagé, par un traité, à lui prêter main forte envers et contre tous. Il commença donc par envoyer ses propres troupes pour faire reconnaître les droits des nouveaux propriétaires. Elles ne pouvaient manquer d'être battues. Il s'adressa alors au chargé d'affaires de la Compagnie, qui essaya, mais vainement, d'offrir sa médiation. Ne pouvant se faire écouter, celui-ci dut requérir les baïonnettes anglaises, qui, cette fois comme toujours, dans l'Inde, par une conséquence inévitable du régime subsidiaire, allaient soutenir la mauvaise cause.

Un corps d'armée britannique s'avança dans le pays. Composé d'abord de deux mille hommes, il fallut bientôt le porter à quatre mille, avec lesquels on dut mettre le siége devant un premier château appelé Samanghar. Ce siége dura dix-huit jours, et se termina, le 13 octobre dernier, par la prise d'assaut de la forteresse et le massacre de six cents Mahrattes. Cependant l'insurrection ne paraît pas abattue; au contraire elle se propage, elle court comme un incendie dans tout le vieux foyer d'où s'écoulèrent les invasions mahrattes. Le drapeau de l'indépendance flotte sur tous les châteaux, et déjà l'armée anglaise a dû recevoir des renforts proportionnés à la gravité du danger. Pourtant, qu'on ne s'y trompe point, ce danger n'est qu'éphémère. Le prochain courrier nous apprendra, sans doute, qu'il est déjà passé. Il n'y a point d'affinité, de sympathie entre les peuples de l'Inde. Chaque insurrection s'épuise et se consume sur place. La lutte sera donc toujours locale et circonscrite dans des limites plus ou moins étroites. La patience, l'énergie et la science anglaises doivent toujours l'emporter. Cette fois il en coûtera probablement beaucoup de sang et *d'argent*. Il faudra se rembourser, *c'est l'essentiel*. Alors on prendra possession complète du territoire, peut-être un peu plus tôt qu'on ne comptait. Pour celui qui a lu attentivement l'histoire de l'Inde, ces épisodes se ressemblent tous; il est facile d'en prévoir la fin.

Il est plus important de connaître le système politique de la nouvelle administration appelée à fonctionner dans ce vaste empire. A en juger par ses premiers actes, tout semble annoncer une ère nouvelle pour l'Inde anglaise. Sir Henry Hardinge est un vieux soldat qui, sur les pas de Sir John Moore, de Béresford et du duc de Wellington, a gagné assez de lauriers dans nos guerres de géants, sur tous les champs de bataille de l'Europe, pour ne pas se laisser éblouir par la ridicule ambition de conquérir quelque petit pays à demi barbare, incapable de résister à la toute-puissance britannique. Tous ses souvenirs, tous ses instincts le conduiront bien loin de l'écueil où est venue se briser la vanité de lord

Ellenborough. Sous son gouvernement nous n'entendrons plus parler de guerres injustes, entreprises sous le prétexte de mettre l'ordre dans les affaires de ses voisins. Déjà il a annoncé sa ferme intention de ne point s'immiscer dans les querelles civiles du Punjab. Il n'est plus question de l'armée d'exercice de son prédécesseur, qui devait évidemment se convertir en armée d'invasion. Entouré de son conseil, il est demeuré jusqu'à présent absorbé dans l'étude des affaires de l'intérieur. Sa première pensée s'est dirigée vers l'amélioration morale et intellectuelle de ses sujets indigènes. Espérons que la seconde sera consacrée à l'amélioration de leur existence physique et matérielle. Espérons que les trésors qui ne seront plus prodigués à étendre indéfiniment la conquête ne seront point emportés par un autre courant vers la métropole, pour y gorger une insatiable cupidité; qu'une partie, du moins, en sera appliquée à féconder le sol, à rendre au malheureux cultivateur les moyens d'irrigation qui le préserveront de ces famines périodiques qui déciment aujourd'hui les populations, à creuser des canaux, à ouvrir des routes où s'élancera d'abord le commerce, et après le commerce la civilisation, qui accourt toujours sur ses traces. Tels sont nos vœux pour le pays dont nous regrettons souvent le beau ciel; tel est aujourd'hui notre espoir, espoir que nous n'avions pas quand nous tracions, il y a bientôt un an, le tableau de *l'Inde anglaise en* 1843.

Le Comte Edouard DE WARREN.

REVUE POLITIQUE.

24 janvier 1845.

Quel que soit le résultat de la lutte engagée entre le ministère et la coalition, la discussion de l'Adresse de 1845 aura ouvert une nouvelle période politique. Malgré la résolution du ministère, les ménagements de l'opposition, le vague et l'incertitude de l'avenir, une chose doit paraître claire désormais : c'est que l'alliance anglaise est devenue le pivot autour duquel tournent et se heurtent tous les mécontentements du pays ; c'est que les prochaines élections se feront sous l'influence de ce sentiment de plus en plus hostile ; c'est que nos relations extérieures subissent une action lente qui les altère et les déclasse ; c'est que ce changement s'opère en dépit de tous les hommes engagés dans la politique active depuis quinze ans ; c'est que, par conséquent, une nouvelle impulsion, qui vient on ne sait d'où, comme toutes les choses graves, appelle de nouvelles idées, de nouveaux partis, des hommes nouveaux. Il faut donc que nous résumions avec soin le moment présent, qui est un point de départ : nous en trouverons la signification et la portée dans les dépêches communiquées aux Chambres, et dans la discussion parlementaire qui en est sortie, sur deux affaires principales qui absorbent tout le reste, parce qu'elles touchent au fond des choses, et parce que, sous des noms divers, elles ne sont en réalité que des incidents d'une rivalité de plus en plus apparente, de plus en plus active.

La première dépêche du capitaine Bruat à M. le ministre de la marine, du 27 février 1844, constate d'abord que la reine Pomaré avait écrit une lettre à cet officier ; que Pritchard l'empêcha, par menaces, de la lui envoyer ; que des émissaires, envoyés dans les districts, provoquèrent l'émigration des habitants, et qu'il fallut prendre des mesures énergiques pour réprimer les troubles. La lettre de M. d'Aubigny à M. Bruat raconte en détail la tentative de meurtre sur un factionnaire français ; elle donne une excellente raison de l'arrestation de Pritchard opérée le lendemain : c'était pour conserver le prestige de la supériorité morale, qui est notre principale force au milieu des indigènes. La déclaration de l'état de siége, publiée immédiatement par M. d'Aubigny,

révèle la nature de quelques moyens employés pour pousser ces peuples à la révolte : ce sont ceux que la corruption européenne a de tout temps employés contre les malheureux sauvages, le vin et l'alcool qui les abrutissent plus que la barbarie n'avait pu faire. La proclamation menaçante qui fait peser sur Pritchard la responsabilité des dommages et des meurtres qui pouvaient résulter des instigations de cet homme se justifie parfaitement, ce semble, par la nécessité de manifester la *supériorité morale ;* il fallait faire comprendre clairement aux naturels que cet homme n'était pas une puissance qui pût braver l'autorité française. Une autre dépêche de M. Bruat, du 13 mars, se justifie encore mieux. « M. Pritchard, y est-il dit, était réellement un homme dangereux, dominant le parti qui nous est opposé. J'ai dû refuser de le mettre en liberté ; cela eût produit le plus mauvais effet. » C'est assurément de l'effet *moral* que M. Bruat veut parler. Bien plus, dans la dépêche du 21 mars, il affirme que, dans l'agitation où se trouvait le pays, « l'arrestation de Pritchard était nécessaire ; » seulement il ajoute qu'il n'a dû approuver ni la forme ni le motif de cette arrestation. Le défaut de forme n'est pas expliqué ; quant au motif, il vient de l'approuver dans la ligne précédente, en disant que la mesure était nécessaire. La nécessité est pourtant à elle seule un assez bon motif. Que signifie donc cette restriction vague, arbitraire ? M. Bruat, plus prévoyant que M. Dupetit-Thouars, n'aurait-il pas voulu laisser par là au ministère une certaine latitude pour défaire ce qui était bien fait, pour ne pas troubler, comme il l'avait dit ailleurs, les *bonnes* relations qui existent entre les deux gouvernements ? » Une telle précaution ferait honneur à sa perspicacité. « Cependant, ajoute-t-il, la gravité des événements était telle qu'il ne pouvait revenir sur ce qui avait été fait sans décourager notre parti et raffermir les révoltés. » La mesure de M. d'Aubigny avait donc découragé les révoltés et raffermi notre parti ? Et n'est-ce point dès lors trop de procédure pour un marin que de soulever, sans même la définir, une question de forme au milieu de ces graves événements ?

Après les dépêches de Taïti viennent celles de Londres. M. le comte de Jarnac laisse d'abord entrevoir la vivacité des impressions qu'il reçoit de tout le bruit qui se fait en Angleterre à la nouvelle des événements de l'Océanie. Les clameurs des missionnaires, les réunions des *saints*, les discours, les imprimés, les gravures mêmes, les déclamations des journaux, les bruits de salons, les récits évidemment arrangés ou exagérés, tout ce fracas, si facile à susciter dans le pays des meetings et des processions politiques, lui a paru digne d'être rapporté sérieusement au ministre des affaires étrangères. Il trouve même que les sentiments hostiles qui éclatent « ne résultent point du fait de notre protectorat de Taïti ou de l'occupation subséquente de l'île, mais bien des événements que les dernières nouvelles viennent de livrer à la dis-

cussion publique ; » ce qui veut dire que, ce qui émeut l'Angleterre, c'est la mesure particulière prise à l'égard de M. Pritchard, et non la raison générale et politique d'une rivalité constante et jalouse, opinion qui n'annonce pas dans notre chargé d'affaires une réflexion bien approfondie, et qui d'ailleurs était suffisamment réfutée en ce moment même par les journaux anglais, auxquels il donne tant d'importance. Lui-même ne dit-il pas à la fin de cette même dépêche que déjà la situation des affaires du Maroc avait fait douter « du maintien des relations intimes des deux cabinets ? » Pourtant il n'y avait point eu, au Maroc, de missionnaire anglais emprisonné par l'autorité française ; et cette complication de deux affaires si différentes aurait dû lui prouver qu'il s'agissait d'autre chose en tout ceci que d'événements personnels, qu'il s'agissait d'un grand antagonisme commercial et politique entre les deux nations. Au reste, voici le but positif de cette dépêche : lord Aberdeen demandait le désaveu et la censure de nos officiers par notre gouverment, et il faisait adroitement entendre que le renvoi de Pritchard à Taïti avait été proposé et discuté dans le conseil.

Cette dépêche est du 4 août ; M. Guizot répond le 8, et, nous le reconnaissons volontiers, il répond dignement. Il faut laisser aux passions le temps de se calmer ; il s'abstiendra pour le moment de toute communication officielle. Que le chargé d'affaires combatte et rectifie les erreurs de fait, les fausses appréciations. Pritchard n'était plus consul lorsqu'on l'a arrêté ; le gouverneur Bruat avait incontestablement le droit de l'éloigner de Taïti, comme fauteur de troubles, comme *chef moral et principal instigateur de l'insurrection*. Quant aux circonstances, aux procédés, aux paroles, il en est, dit M. Guizot, qui choquent l'équité, l'humanité et la convenance ; « mais je ne dois pas et je ne veux exprimer à cet égard mon jugement que lorsque j'aurai scrupuleusement recueilli et examiné, sur cet incident, tous les renseignements propres à m'éclairer. » Ces dernières paroles sont importantes : malgré l'injustice, l'inhumanité et l'inconvenance qu'il trouve dans les procédés de M. d'Aubigny, il s'abstient pourtant de les juger. Ne serait-ce point parce qu'il pressentait que ce n'étaient peut-être là que des apparences, et que la dureté des paroles n'avait d'autre but que de conserver le prestige de supériorité morale qu'on ne pouvait autrement faire comprendre à ces peuplades, fort étrangères à nos ménagements européens ?

Le 10 août, M. le comte de Jarnac écrit de nouveau à M. Guizot, et le caractère de ses dépêches, qui sont des plaidoyers pour l'Angleterre plutôt que des renseignements pour le gouvernement français, se prononce de plus en plus. Lord Aberdeen, dans le langage le plus amical, déclare s'en remettre à la justice et à la loyauté de notre gouvernement pour accommoder les choses, « persuadé que le simple examen des faits établira pleinement le caractère juste et légitime des réclamations

de l'Angleterre. » Il ne formulera encore aucune mesure de satisfaction ou de réparation à prendre ; seulement il reproduit de temps en temps la pensée de renvoyer Pritchard à Taïti. Il est plein de réserve, de modération, de bienveillance pour la France, et d'amitié pour M. Guizot ; seulement M. le comte de Jarnac *croit remarquer* que le désaveu formel, sinon le rappel d'un de nos agents, ou quelque mesure au moins équivalente, lui paraît au fond pleinement due à l'honneur de l'Angleterre. Du reste, les opinions sont modifiées ; on reconnaît que Pritchard n'était plus consul lors de son arrestation, et qu'on a eu le droit de l'expulser si sa complicité directe et patente avec l'insurrection était prouvée : condition singulière admise par l'ambassadeur, qui semble supposer par là qu'une complicité indirecte ou des menées sourdes ne pouvaient être réprimées, et qu'il suffit au coupable de n'être pas stupidement maladroit pour se trouver à l'abri des mesures de police, même dans l'état de siége ! M. le comte de Jarnac demande donc à M. Guizot cette preuve de complicité directe et patente, que le ministre anglais acceptera ; seulement il a *cru remarquer*, d'après quelques paroles de lord Aberdeen, qu'il serait utile d'allouer à Pritchard une compensation pécuniaire. On voit avec quelle habileté, après avoir grossi les choses et menacé de mesures extrêmes, le gouvernement anglais, très-bien interprété par notre ambassadeur, descend peu à peu à cette petite demande d'une compensation pécuniaire. M. Guizot répond encore avec fermeté sur la nécessité d'éclairer les faits ; le renvoi de Pritchard à Taïti est absolument inadmissible ; toutefois, le ministre prend note de la compensation pécuniaire, et se réserve d'examiner ce moyen d'accommodement.

Les dépêches suivantes de M. le comte de Jarnac sont toutes dans le même sentiment et dans le même esprit. Il revient encore sur la menace de lord Aberdeen de renvoyer Pritchard à Taïti, *à tout hasard*. L'indemnité pécuniaire ne suffit pas ; il faut encore de l'improbation et des regrets formellement exprimés : *peut-être* alors serait-ce assez. Selon notre chargé d'affaires, les attaques de la presse française contre Pritchard ne seront à Londres d'aucun secours, « et ne sauraient constituer un argument sérieux » auprès de lord Aberdeen ; mais lui, il fait valoir à tout propos la persistance des journaux anglais à vouloir une grande réparation, tant sa partialité se trahit à travers toutes les enveloppes diplomatiques. Sa dépêche du 28 est remarquable à cet égard ; à l'entendre, la guerre est imminente, il en fait un tableau presque oratoire ; Maroc en est la cause ; mais surtout l'affaire de Pritchard préoccupe lord Aberdeen. Même le rappel de lord Cowley « a été formellement indiqué, sinon réclamé, par le principal organe de l'opinion publique. » Il invoque l'entente cordiale, et le souvenir des visites royales, et la conscience publique, et le jugement de l'histoire ; enfin on n'a peut-être jamais vu de dépêches de diplomate à ministre écrites avec une pareille verve, et fondées sur de tels moyens. Les raisons n'y sont cer-

tainement pas assez fortes pour soutenir un tel style ; on pourrait croire que le diplomate, fils d'une Anglaise et marié à une Anglaise, a laissé prendre à l'homme trop d'ascendant sur l'agent politique ; mais ne serait-il pas vraisemblable qu'il y avait quelque préméditation dans ces exagérations éloquentes, et qu'elles avaient pour but de préparer la conclusion qu'on pouvait prévoir d'après les données du système déjà connu ?

Quoi qu'il en soit, M. le ministre des affaires étrangères s'exécute enfin le 29 août. La déclaration qu'il charge son ambassadeur de communiquer au ministre anglais résume admirablement la situation qui nous est faite en Europe : elle constate notre droit d'abord en principe, et puis elle l'abandonne en fait. M. Guizot dit en effet : 1° que le gouvernement français a le droit d'éloigner de l'île tout résident étranger qui troublerait ou travaillerait à troubler l'ordre établi ; 2° que Pritchard a réellement travaillé, par toutes sortes d'actes et de menées, à entraver, troubler et détruire l'établissement français à Taïti, l'administration de la justice, l'exercice de l'autorité, les rapports des agents français avec les indigènes. Donc, ajoute-t-il, les autorités françaises ont eu de légitimes motifs et se sont trouvées dans la nécessité d'user de leur droit, et de renvoyer Pritchard, dont la présence et la conduite fomentaient, parmi les indigènes, un esprit permanent de résistance et de sédition. Est-ce clair ? pourrait-on dire. Assurément, mais voici de l'ombre. Ces menées, ces entraves, ces troubles, ces tentatives de destruction, cet esprit permanent de révolte, ces légitimes motifs, cette nécessité justifient bien l'expulsion, peut-être même l'arrestation ; mais le *mode* et le *lieu* de l'emprisonnement momentané de Pritchard et de la proclamation de M. d'Aubigny, voilà ce qu'on va désavouer pour satisfaire lord Aberdeen. A Paris, quand un émeutier crie contre la force publique, on le prend au collet et on le jette à la Conciergerie ou à la Force : c'est tout simple ; mais l'émeutier anglais, qui soulève toute une population sauvage contre quelques troupes françaises pour les faire massacrer a droit à d'autres égards. Évidemment cette raison du mode et du lieu n'a rien de sérieux, rien de soutenable ; tout ce qu'il y avait là dessous, c'est qu'on voulait absolument désavouer quelque chose, n'importe quoi, afin que l'effet moral produit par M. d'Aubigny fût rendu aux Anglais et tourné contre nous. C'est bien là certainement ce qu'a voulu l'Angleterre ; plus le tort allégué est misérable et nul, plus la réparation obtenue est éclatante : car que n'obtiendrait-on pas pour une faute grave, par exemple pour un navire capturé et vexé injustement par une fausse application du droit de visite, lorsqu'on obtient un désaveu si décourageant pour nos officiers, à cause d'un détail sur le mode et le lieu d'une arrestation d'ailleurs nécessaire ? Aussi quelle ironie triomphale dans la dépêche de lord Aberdeen à lord Cowley, du 6 septembre ! Cette dépêche veut dire : « Nous savions bien que tout cela finirait

comme nous le voulions ; quant à M. Pritchard, peu nous importe maintenant qu'il ait agi comme vous le dites : le fait est que nous venons de l'appeler à un nouveau poste pour nous servir comme par le passé. » Qu'on lise ce dernier paragraphe, conclusion de toute l'affaire et chef-d'œuvre de moquerie diplomatique : « Quant à M. Pritchard, dit lord Aberdeen, il lui est dû de déclarer qu'il a constamment nié la vérité des allégations portées contre lui, et qu'il a demandé les plus strictes investigations sur sa conduite. Mais comme il a déjà reçu une autre destination au service de Sa Majesté avant les événements auxquels nous faisons allusion, et comme cette nomination a été confirmée depuis, le gouvernement de Sa Majesté n'a pas trouvé nécessaire d'entrer dans un examen plus approfondi de sa conduite à Taïti. » Il serait difficile de railler de plus haut ; et cependant l'indemnité accordée à Pritchard viendra encore couronner cette phrase.

Ainsi le dernier résultat de l'affaire de l'Océanie, c'est l'abandon par le gouvernement français de la supériorité morale conquise un moment par ses agents, et incontestablement nécessaire au milieu de ces peuples qui ne peuvent nous juger que par l'attitude que nous prenons devant eux. Or les dépêches relatives au traité de Tanger révèlent précisément le même but dans la politique anglaise, la même faiblesse dans la nôtre : l'Angleterre, là aussi, s'est arrangée pour garder le prestige en nous laissant les difficultés.

Le 12 juin, M. Guizot résumait ses instructions adressées à M. de Nion par les quatre conditions suivantes : désaveu par l'empereur de l'agression faite sur notre territoire ; dislocation du corps de troupes marocaines réunies sur la frontière ; rappel du caïd d'Ouchda et autres agents hostiles ; renvoi d'Abd-el-Kader du territoire marocain. Il insistait sur la nécessité absolue de cette dernière condition et sur la résolution de nous faire par nous-mêmes une justice éclatante si l'empereur ne s'en chargeait lui-même. Le ministre de la marine rappelait, le 16, au prince de Joinville, qu'il y avait à cette situation des causes anciennes et permanentes : la conquête même de l'Algérie, les intrigues de tout temps fort actives d'Abd-el-Kader dans le Maroc, les secours qu'il en tirait contre nous, le refuge que ses adhérents y trouvaient, nos réclamations constamment éludées, les sympathies qu'Abd-el-Kader y trouvait comme soutien de l'islamisme, l'existence d'un parti fanatique et puissant qui avait lié ses intérêts à la cause de l'émir, la faiblesse de l'autorité marocaine. Que fallait-il de plus pour prouver qu'il y a là un vice de situation incurable, que des coups éclatants, irrésistibles, pouvaient seuls pallier ? Sans doute on n'en pouvait conclure à la conquête immédiate du Maroc ; mais, plus on était résolu à conserver cet empire aussi longtemps que possible, plus il était nécessaire, ce semble, d'opposer à tant de causes durables et toujours actives un prestige de *supériorité morale,* comme disait ailleurs M. d'Aubigny, ce simple comman-

dant, qui, seul, parmi tant d'hommes d'État et de diplomates, se trouve avoir prononcé le vrai mot politique de ces questions. Cela s'éclaircit encore par la réponse insolemment absurde du ministre de l'empereur, Sidi-Mohammed Bendris, à M. de Nion, laquelle demandait la punition de nos généraux, et croyait épouvanter la France des « épouvantables clameurs poussées par la population qui invoquait la guerre sainte.» Toute l'ignorance et toutes les futures agressions de ce peuple sont dans ces paroles.

M. Guizot répétait, le 9 août, au duc de Glucksberg, les conditions déjà posées, qu'il déclarait aussi modérées que légitimes. Il ajoutait que «nos généraux garderaient leur position sur la frontière de terre pour surveiller la *prompte* et *stricte* exécution de ces stipulations et pour y concourir au besoin; le prince de Joinville devait veiller également avec son escadre au *parfait* accomplissement des réparations obtenues.» Le 30 août, il trouvait le moment « favorable à la solution des questions pendantes entre le Maroc et la France; il invitait M. de Nion et le duc de Gluksberg à rechercher quels sont les points litigieux assez importants pour mériter d'être arrangés immédiatement et quelles stipulations il pourrait nous convenir d'introduire dans nos relations avec le Maroc. » Il répétait de nouveau qu'un châtiment exemplaire devait être infligé aux agresseurs, et qu'Abd-el-Kader devait être expulsé du territoire de l'empire. Il remarquait en même temps que la cour de Maroc ne s'attendait sans doute pas à une pareille modération de notre part; ainsi c'était peu demander selon lui; il était donc bien résolu à obtenir tout ce qu'il demandait. Et certes c'était facile; car, d'après la dépêche du prince de Joinville du 6 septembre, le pacha de Larache, Sidi-Bou-Selam, promettait satisfaction sur les quatre articles, et même il chargeait spontanément le consul général de Naples de dire aux négociateurs français que, s'ils avaient encore d'autres demandes à faire, il était autorisé à les accepter; tant la bataille d'Isly et la destruction des remparts de Tanger et de Mogador avaient répandu la consternation dans le pays. Muley Abd-er-Rhaman était à Fez, au milieu d'une population démoralisée qui redoutait de nous voir arriver au printemps et qui suppliait l'empereur de faire la paix. Mais ici, il faut le dire, nous rencontrons pour la première fois, dans la dépêche du prince, une idée en sens inverse de celles que M. Guizot avait jusqu'alors exprimées. Il faut profiter de cette situation, dit-il; « *il ne faut pas gâter ce résultat en nous montrant.....* » quoi? *trop faibles*, sans doute; non; *trop difficiles*, dit le prince de Joinville. Or, nous le remarquons à regret, ici est la péripétie. D'après l'ensemble des dépêches, le prince aurait (peut-être en vertu d'instructions suprà-ministérielles) commencé le mouvement rétrograde de la négociation. Au moment où tout est favorable à la manifestation durable de notre force, au moment où les courages marocains, amollis, semblent demander eux-mêmes l'em-

preinte de notre supériorité morale, on conclut à l'effacer par une facilité sujette à mille interprétations, par un empressement désormais inutile. Deux jours après, le 8, le prince constate de nouveau que l'empereur reconnaît son impuissance contre nous; le pacha Sidi-Bou-Selam se déclare prêt « à céder à toutes nos conditions, et supplie qu'on ait égard à la position de son maître, peu obéi avant la guerre, encore moins depuis qu'elle avait éclaté, et menacé de perdre toute son autorité si elle continuait. » Dès lors, même en abandonnant Mogador si des difficultés locales y obligeaient, ne pouvait-on pas, ne devait-on pas écrire un traité qui fît sentir la victoire, et, par exemple, exiger une indemnité, signe et symbole spécial de supériorité pour des peuples chez qui le pouvoir ne se constate guère que par le paiement du tribut? indemnité d'ailleurs dont les échéances, convenablement espacées, pouvaient devenir un stimulant pour la prompte exécution des conventions, par la promesse de faire la remise de tout ce qui resterait à payer lors du parfait accomplissement des conditions stipulées.

Au lieu de cela, on a écrit ce que vous savez. On a manqué de convenance et de dignité jusqu'à écrire dans le traité que la France s'engageait à être généreuse envers Abd-el-Kader lorsqu'il serait pris. S'engager à être généreux! Qui jamais avait manqué de tact et de sens pour accoupler ces mots-là? C'est à peu près comme si un particulier s'engageait par acte authentique à être honnête homme. Et politiquement, que signifie cette phrase pour les Marocains? Elle ne peut signifier positivement que ceci: que nous nous engageons à ne point faire de mal à Abd-el-Kader, lors même que nous le prendrions par force. Or, avec leurs idées, avec leurs mœurs, peuvent-ils supposer que nous ayons spontanément pris un engagement de cette espèce? Une générosité stipulée n'est plus une générosité, mais un devoir. Nous nous sommes ôté d'avance tout mérite; cela n'est pas naturel; cela porte le caractère d'une coaction ou d'une peur, et, si Marocain qu'on soit, on ne peut être dupe d'une concession si étrange.

Ainsi, dans l'affaire du Maroc comme dans celle de Taïti, on remarque clairement deux pensées successives: l'une qui dérive de la situation et du bon droit, qui s'exprime avec modération et avec force, mais qui, à certain point de la négociation, tombe tout à coup; l'autre qui résulte d'une influence étrangère à la situation et au droit, et qui se traduit en faiblesse et en abandon de ce qu'on avait soutenu. L'une pose des prémisses légitimes sur l'ensemble des faits; l'autre échappe à la vraie conclusion par des détails insignifiants et illogiques. Mais, dans l'affaire de Maroc, cette influence extérieure, qui a poussé à une conclusion fausse, quelle est-elle? Est-elle anglaise comme à Taïti? Quoique les documents ministériels soient bien silencieux à cet égard, quoique rien n'ait été communiqué sur la conduite du gouverneur de

Gibraltar, sur la mission de M. Drummond-Hay, sur les observations du ministère anglais, on ne peut pourtant douter de la connexion des causes qui ont agi sur nous dans l'Océanie et en Afrique. Déjà M. le comte de Jarnac, dans la dépêche du 22 août, laissait entrevoir le lien de ces deux affaires, qui, selon lui, s'aggravaient l'une l'autre. « Il regrettait, disait-il, de trouver encore sur cette question du Maroc des préventions très-injustes, mêlées à de sincères inquiétudes sur le maintien des bonnes relations entre les deux cours. J'ai lieu de craindre que les sinistres impressions du peuple anglais n'aient pénétré que trop avant dans le conseil. J'ai tout lieu de croire que, sauf la confiance personnelle qu'inspirent le gouvernement du roi et les déclarations publiques de Votre Excellence, le gouvernement britannique eût déjà été entraîné à de fortes démonstrations maritimes. »

Ainsi, une petite chose, une confiance toute personnelle a seule, selon notre chargé d'affaires, empêché l'Angleterre de protester par de fortes démonstrations contre nous, qui nous permettions de défendre notre territoire contre des Barbares. Du reste, M. le comte de Jarnac ne trouvait chez le ministre anglais « aucune disposition à contester le caractère légitime de nos griefs et la modération de nos demandes ; mais ce ministre rappelle chaque jour combien d'intérêts politiques et commerciaux de la Grande-Bretagne sont également engagés dans les affaires. » Et voilà pourquoi l'Angleterre voulait faire de fortes démonstrations qui auraient puissamment encouragé nos ennemis : c'est à cause de ses intérêts politiques et commerciaux ; et comme elle a de ces intérêts-là sur tous les points du globe, il s'ensuit que nous ne pourrions, d'après son principe, bouger nulle part, même pour nous défendre, sans qu'elle nous surveille, sans qu'elle se montre au monde entier comme notre tutrice ou notre juge. En effet, des renforts furent envoyés à l'escadre anglaise devant Gibraltar. Il est vrai que lord Aberdeen écrivait, le 10 juillet, aux lords de l'amirauté que ces renforts n'avaient pas pour but de prêter appui au Maroc ; que leur objet était seulement de protéger les intérêts anglais ; mais contre qui ? contre nous, sans doute. Et si notre gouvernement avait jugé nécessaire de prendre ou de ruiner Tanger, l'Angleterre eût sans doute intervenu. Ainsi, avec cette large interprétation des intérêts anglais, il serait toujours possible de nous tracer une règle pour nos opérations militaires. Cela mène loin ; mais voilà le principe qui explique tout ce qui s'est passé. C'est une suzeraineté qui se déguise ; mais par ses démonstrations calculées qui parlent à l'intelligence des peuples, cette suzeraineté se révèle assez pour mettre partout du côté de l'Angleterre le prestige moral que nous abandonnons, et qui est plus de la moitié de toute puissance en ce monde.

Telle est donc la vraie situation, et tels sont, de chaque côté de la Manche, les systèmes respectifs des deux gouvernements. Il est indubitable que cette situation est un conflit, et que ce conflit devient plus

menaçant chaque jour, parce que ses causes grossissent de part et d'autre par les nécessités industrielles, par les impulsions politiques, par le malaise moral, par tous les éléments d'une rivalité qui bouillonne. Quelques mots maintenant sur la manière dont se sont posés à cet égard, dans la dernière discussion, nos partis parlementaires.

L'attitude prise par les chefs des deux oppositions, M. Molé et M. Thiers, a mis au grand jour le mal que nous avons si souvent déploré, l'absence d'une opposition véritable, ayant l'idée d'une nouvelle période politique, ayant un système pour entrer dans l'avenir. Les difficultés dont le classement actuel de nos relations extérieures est rempli ne leur paraissent point procéder, malgré leur fréquence et l'identité de leur cause, d'un vice essentiel, d'une incompatibilité fatale ; ce ne sont à leurs yeux que des inconvénients accessoires, qui dépendent du plus ou moins de savoir-faire, et que leur habileté personnelle guérirait aisément. Si cependant on se reporte à leur passé, on ne voit pas qu'ils aient eux-mêmes réussi aussi bien qu'ils le font entendre, à une époque pourtant plus favorable, et où le mal avait fait moins de progrès apparents ; M. Thiers surtout ne peut guère se vanter d'un grand succès sous ce rapport. Ils ont donc dû, l'un et l'autre, attaquer le ministère sur des particularités de pratique, variables de leur nature ; sur des nuances difficiles à définir et à comprendre. S'ils ont indiqué quelques remèdes positifs, ces remèdes étaient pires que le mal : M. Molé ne voit aucun moyen de revenir sur le droit de visite, et ni lui ni M. Thiers n'indiquent d'autre moyen pour sortir des embarras de l'Océanie que d'abandonner tout. Remarquez ces paroles de M. le comte Molé, et voyez combien elles concordent avec la prétention de lord Aberdeen, que nous rapportions tout à l'heure, d'intervenir contre nous partout où quelque intérêt anglais, politique ou commercial, religieux ou industriel, pourrait être mis en avant :

« Quoi, dit M. Molé à M. Guizot, c'est un si chaud partisan de l'alliance anglaise qui a voulu placer le protectorat de la France en face du protectorat des missionnaires anglais, lesquels, depuis tant d'années, y dominaient la population et en étaient eux-mêmes le véritable gouvernement ! M. le ministre des affaires étrangères devait se rappeler qu'en Angleterre, et je le dis à l'honneur de cette grande nation, le gouvernement compte et est obligé de compter avec les hommes et le sentiment religieux, et qu'aucun cabinet ne pourrait refuser son appui à leurs efforts pour propager la foi. » Assurément cela signifie que, partout où il y aura des missionnaires ou des marchands anglais, il nous sera défendu de nous y établir pour quelque raison que ce soit ; de là la conséquence que le monde entier est placé virtuellement sous le protectorat de l'Angleterre. M. Thiers dit à peu près la même chose. C'est une sottise, selon lui, que la conquête de ces stations de l'Océanie, où l'on devait se trouver en contact avec les missions anglaises. S'il

n'est pas arrivé un malheur, c'est qu'il n'y avait là qu'une frégate anglaise contre deux. Lorsque les agents de l'Angleterre se sont vus inférieurs en force, ils se sont arrêtés dans leurs prétentions ; mais si les forces eussent été égales, il y aurait eu effusion de sang : c'est M. Thiers qui le dit ; c'est pourquoi il trouve que c'était une folie d'entreprendre quelque chose contre le gré d'un si terrible allié. Voulez-vous donc vous ménager des relâches dans les mers lointaines ? N'allez pas en Océanie ; contentez-vous de travailler au port d'Alger, à celui de Bourbon, à la rade de la Martinique ; enfin, restez chez vous. Voilà la conclusion de M. Thiers, parfaitement conforme à celle de lord Aberdeen.

Quel a donc été, en somme, le rôle respectif du gouvernement et de l'opposition ? Celui du gouvernement est déplorable ; mais, sous un point de vue, celui de l'opposition ne nous paraît pas moins fâcheux. Subir une fatalité, la subir même avec mollesse et sans réaction suffisante, cela se conçoit jusqu'à un certain point ; mais ambitionner de la subir à son tour, c'est une plus grande faute. Certes, l'amendement de M. de Carné, qui aurait fait peser sur le ministère une accusation d'imprévoyance et de faiblesse, n'était que l'expression exacte des choses ; mais il y manquait un développement nécessaire, qui aurait dû être donné d'avance, qui aurait dû ressortir de toutes les discussions préliminaires, qui aurait dû être le principe et l'objet fondamental de la lutte ; il y manquait un système destiné à remplacer celui qu'on réprouve. Ce système ne peut être qu'un plan d'alliances nouvelles, un déplacement des attractions ou des points d'appui politiques, pour rétablir l'équilibre qui se trouble de jour en jour, pour prévenir une prépondérance exclusive qui marche avec accélération. Or, cela suppose un mouvement analogue dans la politique intérieure. Où est l'obstacle à ce mouvement ? Dans l'absence d'une opposition fondée sur les idées et sur les sentiments qui se sont produits depuis quelque temps.

Les hommes compromis ou engagés avec éclat dans la politique de ces quinze ou vingt dernières années ne sont pas propres à l'œuvre nouvelle, ne sont pas formés pour la période qui commence. Ils ont dignement rempli leur fonction de maintien et de répression imposée par les événements de 1830 ; ce sera leur gloire. Mais ce qui n'est qu'un accident passager dans la vie d'une nation suffit amplement pour absorber la vie entière d'un homme ; ceux qui ont accompli ce grand ouvrage y ont concentré toutes les forces de leur esprit et de leur caractère ; cette politique s'est en quelque sorte incorporée à toutes leurs habitudes et est devenue pour eux un tempérament désormais immuable : leur rôle doit donc finir avec les circonstances qui l'ont motivé. S'ils restent à la tête des choses, l'esprit d'une époque qui est close y restera avec eux, et la nouvelle situation n'aura pas à son service des intelligences trempées pour elle. M. Molé comme M. Guizot, M. Thiers comme M. de Broglie conviennent tous de ce point, que l'alliance an-

glaise, si pesante, doit pourtant être conservée, et que l'alliance continentale, si désirable, est encore impossible. Pourquoi impossible ? à cause de certains principes, de certains souvenirs, de certaines antipathies. Mais tout cela se rattache aux hommes, produits par des circonstances que leur seule présence rappelle sans cesse. C'est pourquoi nous insisterons toujours sur la nécessité, pour les hommes encore exempts de toute participation directe aux affaires, de se préserver des antécédents de leurs chefs actuels et de travailler librement à la formation d'un programme nouveau, comprenant l'abolition des formules révolutionnaires, une sincère liberté religieuse, et par celle-ci le ralliement à la France de tous les intérêts catholiques répandus dans le monde, intérêts dont le patronage nous serait acquis promptement, et qui nous vaudrait à l'instant des alliés partout, même chez nos ennemis actuels.

Nous pouvons ajouter en finissant que cette pensée serait plus facile à réaliser, plus prompte à prendre ses développements qu'on ne pourrait le croire au premier abord. Déjà plus d'une fois nous avons signalé les intentions excellentes d'une partie de la gauche ; la droite vient aussi de faire un progrès bien remarquable. Vingt députés de cette opinion ont résolu de disposer de leurs votes selon le plus grand intérêt du moment, selon l'intérêt de la liberté religieuse et de la liberté d'éducation. Une partie de l'opposition avait résolu de formuler un amendement hostile à cette cause, afin d'exploiter contre le ministère les pitoyables déclamations qui traînent dans les journaux sur les empiétements du parti-prêtre. Les vingt députés de la droite sont convenus qu'ils voteraient pour le ministère sur les questions de cabinet, si cet amendement était présenté, parce qu'ils mettent l'intérêt moral au-dessus de tout autre ; ils ont promis d'autre part que, si cet amendement n'était pas présenté, ils consulteraient alors les autres intérêts qui les réunissent contre le ministère. Ainsi ces vingt voix peuvent tenir en échec le grand rapport de M. Thiers et tout ce qui s'ensuit ; elles peuvent interdire l'entrée du Parlement à toutes ces pauvretés accumulées depuis quelque temps dans les journaux ; elles peuvent par cela seul porter un grand coup au monopole universitaire, et rendre un immense service au pays. Voilà donc une démarche vraiment politique, qui rendra une attitude imposante à une opinion trop longtemps inactive ; c'est sur des bases comme celle-là qu'une longue série d'opérations peut s'appuyer à l'avenir, et qu'un parti formé d'éléments politiques divers, puissant en nombre et riche en bonnes raisons s'organisera peu à peu, nous en sommes certains.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

Des Pensées de Pascal, par M. VICTOR COUSIN, *nouvelle édition*, revue et augmentée [1].

Nouvelle édition! Il faut s'entendre. Serait-il vrai que, des dix mille exemplaires du *Rapport de M. Cousin à l'Académie Française*, il en restât six cents à vendre? Serait-il vrai que, ne voulant pas rester sous le coup de la publication de M. Faugère, l'auteur du *Rapport* eût imaginé d'accommoder ces six cents encore pleins en *deuxième édition?*

Comment cela? On va le voir.

Le titre était : *Des Pensées de Pascal*, *Rapport à l'Académie Française sur la nécessité d'une nouvelle édition de cet ouvrage*. M. Cousin vient d'abréger ce titre ; c'est quelque chose.

Ce n'est pas tout. Il a même ajouté un avant-propos de six pages, reproduction à peu près textuelle du début de son article du 15 décembre, dans la *Revue des Deux-Mondes,* où il malmène fort M. Faugère, dont le travail n'est pas, dit-il, l'édition *que j'avais demandée*.

En attendant toutefois l'édition qu'il a *demandée*, M. Cousin daigne se servir de celle de M. Faugère pour faire des cartons à son livre sur Pascal.

Par exemple, M. Cousin ne se demande plus *quel était* Dom Guerrier (comme au *Rapport*, p. 13) ; il ne croit plus que la préface de l'édition de Port-Royal soit de l'abbé Périer, et que l'*écrit sur la conversion du pécheur* ne soit pas de Pascal (*Rapport..... appendice,* p. 367) ; il n'appelle plus la dévotion de Pascal *ridicule,* il n'accuse plus le grand homme de jouer à croix ou pile l'existence de Dieu. Le *raccourci d'abîme,* que M. Cousin prêtait à Pascal avec un épanouissement d'admiration fort plaisant, a été arraché de la page 127, pour faire place au *raccourci d'atome,* qui est le vrai texte, signalé par M. Faugère.

Mais, pour ne pas accroître outre mesure les frais de cette *nouvelle édition*, M. Cousin n'a point poussé le scrupule trop loin, et il a laissé çà et là plusieurs fautes de moindre importance.

Nous ne les relèverons pas. Nous aimons mieux mettre sous les yeux du lecteur un *spécimen* des corrections de M. Cousin. Tout le monde sait par cœur la pensée de Pascal sur Cromwell. Fidèle à la copie, dont la belle écriture l'avait séduit, M. Cousin avait imputé un non-sens à Pascal. M. Faugère en avait fait la remarque sans nommer l'auteur du *Rapport*. Que fait aujourd'hui M. Cousin?

TEXTE DE 1843.

« Ce petit gravier, DIT LE MANUSCRIT DE PASCAL (Msc., p. 229), ce petit gravier *séparé*, mis là, il est mort, sa famille abaissée et le roi rétabli. » *Je ne désapprouve point la correction de Port-Royal:* « Ce petit gravier, qui n'était rien ailleurs, *mis en cet endroit*, *le voilà* « *mort*.... »

CARTON DE 1845.

Ce petit gravier *s'étant* mis là, il est mort, sa famille abaissée et le roi rétabli.

On ne s'explique guère la correction de Port-Royal, etc., etc.

[1] Paris, Ladrange, quai des Augustins, 19.

Nous concevons que le mot *séparé*, bien que dénué de sens, était dans la copie de Dom Guerrier, avec le renvoi à la page 229 de l'autographe. M. Cousin ne l'avait point inventé. Mais pourquoi en vouloir tant à M. Faugère pour être remonté de la copie au manuscrit?

Nulle part, au reste, l'illustre philosophe ne prodigue aussi libéralement au fâcheux éditeur ces amères ironies dont il a le secret, que dans la note dont il fait suivre le *Discours de Pascal sur les passions de l'amour*. Aux airs d'hagiographe effarouché que prête M. Cousin à M. Faugère, qui ne croirait que l'éditeur de Pascal ait nié, en se signant, que jamais le grand homme ait été amoureux? Loin de là, M. Faugère emploie plusieurs pages de son *introduction* à établir que la personne aimée de Pascal était Mlle de Roannez. Croyez donc à la bonne foi des philosophes!

Éléments de Géométrie à l'usage des aspirants au baccalauréat ès-lettres, et des jeunes gens qui veulent acquérir les éléments et la pratique de cette science, par L. FOUCAULT, professeur de mathématiques à l'institution de plein exercice de Pons (Charente-Inférieure) [1].

L'auteur de cet ouvrage appartient à l'une de ces maisons ecclésiastiques de plein exercice qui, malheureusement trop rares, soutiennent néanmoins, et de la manière la plus honorable, la lutte intellectuèlle contre l'Université. L'ouvrage même, dans les conditions d'un traité élémentaire, révèle l'homme qui sait et qui veut enseigner. Il fallait venir en aide à ces pauvres jeunes gens qu'on écrase sous le poids d'une science factice et dégager du lourd fatras dont on surcharge leur mémoire la notion essentielle, simple, claire et facile. C'est ce qu'a fait avec un grand bonheur M. L. Foucault. Ecartant les théories superflues, il les remplace par des questions pratiques et par les problèmes les plus usités, notamment sur la mesure des grandeurs. Pour la méthode et pour le style, c'est le même bon sens, la même sollicitude. Le professeur ne craint pas de présenter les théorèmes sous une forme nouvelle et plus simple. Au besoin même il saura se départir de la sévère exactitude du langage mathématique pour prendre, dans la vie commune, des faits et des exemples destinés à éveiller l'intérêt et à fixer l'attention de ses élèves. Et c'est ainsi qu'en préparant et simplifiant les solutions de la science il les met à la portée de tout le monde. Cette sage prévoyance se retrouve jusque dans l'agencement matériel de l'ouvrage. Les figures n'y sont pas rejetées à la fin du volume, où ce serait une distraction et une peine que de les aller chercher. Elles sont placées en regard des démonstrations, en sorte qu'on peut saisir d'un coup d'œil le texte et la figure. Il y a même, pour les figures, une innovation qui scandalisera certains graves professeurs, partisans déclarés de la ligne droite, mais que les élèves goûteront fort, nous en sommes sûr : c'est une suite de vignettes sur bois qui correspondent très-bien, dans leur genre, aux petites *excursions* orales dont nous parlions tout à l'heure. Les unes et les autres paraissent éloigner du but ; en réalité, elles en rapprochent ; et le traité, qui y gagne beaucoup en clarté, n'y perd rien en précision, puisque, donnant une solution très-complète et très-satisfaisante de toutes les questions du baccalauréat, il n'atteint pas cependant au chiffre très-minime de deux cents pages. Beaucoup en peu de mots, c'est la marque d'un bon esprit, comme c'est le gage de succès d'un bon livre.

[1] 1 vol. in-8°. Prix : 3 fr. 50 c. Paris, Waille, rue Cassette, 6.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

DES DIVERTISSEMENTS PUBLICS.

La question sur laquelle nous désirons appeler aujourd'hui l'attention de nos lecteurs peut être envisagée sous un double point de vue, l'un religieux, l'autre civil. Sous le point de vue religieux, les avis des théologiens sont partagés : il y a ceux qu'on traite de rigoristes et ceux qu'on accuse de relâchement. Le premier de ces reproches a été principalement adressé jusqu'ici à l'Eglise gallicane ; le second porte surtout sur l'Eglise ultramontaine. Il ne nous appartient nullement de trancher cette grave question au point de vue de la science sacrée : notre devoir de laïque est de suivre avec une attention respectueuse le débat qui se continue à ce sujet dans l'Eglise, et d'empêcher surtout, autant qu'il est en notre pouvoir, qu'on ne s'arme contre la cause même de la religion des vivacités et des exagérations réciproques qui sont inhérentes à toute discussion. L'Eglise n'a eu jusqu'à présent et n'aura probablement jamais un parti arrêté sur un problème dont les temps et les lieux modifient perpétuellement les éléments constitutifs. Mais si l'on désespère d'arriver sur ce point à une théorie absolue, il n'est pas permis de le négliger dans la pratique : l'Eglise a pu être incertaine et divisée, elle n'a jamais été indifférente, et l'ardeur même qu'elle a mise aux discussions dont la théologie morale est l'objet prouve la haute idée qu'elle se fait à cet égard de l'étendue de ses devoirs.

Le règlement théologique des divertissements publics, ce qu'on peut permettre, ce qu'on doit défendre, ce sont là des points dont la religion s'est constamment, quoique diversement occupée. Le devoir civil a-t-il été accompli avec autant

de dévouement et de vigilance que le devoir religieux? Quelles ont été jusqu'à présent la doctrine et l'action des gouvernements en matière de divertissements publics? Les gouvernements ont su joindre une indifférence étonnante à une incertitude beaucoup plus grande que celle de la religion.

On prétend qu'il existe une *morale publique :* elle est inscrite dans la loi; les tribunaux condamnent chaque jour pour l'avoir outragée; et l'on ne sait pas même en quoi elle consiste; si l'on arrivait à une définition quelque peu rigoureuse de cet être de raison, le gouvernement, qui provoque les arrêts, pourrait lui-même encourir des condamnations méritées.

La morale publique, telle que la loi civile l'invoque et prétend la faire respecter, doit reposer sur deux principes : elle impose la décence extérieure dans les paroles et les actions; elle protége les gouvernés contre des excitations et des exemples reconnus universellement comme nuisibles. Nous allons voir comment ces principes incontestables sont appliqués en matière de divertissements publics.

Et d'abord, tâchons de remonter à la source du mal. En le faisant, nous continuerons de parler comme laïque, et toujours sauf correction : la chose est bien entendue. Le rigorisme gallican avait fait à l'ancien gouvernement une position très-difficile. Il condamnait non-seulement le péché, mais encore presque toutes les occasions de péché : c'était le système préventif dans toute sa rigueur. La cause souvent innocente de la chute se confondait avec la chute elle-même. Par ce moyen, le terrain de l'action religieuse se rétrécissait de plus en plus; il ne restait que des questions individuelles : les questions sociales avaient presque disparu sous une formule d'interdiction inexorable.

Ce qui était possible au moins pendant quelque temps à la morale religieuse ne l'était point au gouvernement; la société civile ne pouvant, en matière de divertissements publics, s'arrêter à un parti négatif. Le peuple romain demandait *panem et circenses*. Tout peuple, à moins de règlements oppressifs, qui n'ont jamais été possibles que dans des agglomérations peu nombreuses, demande des spectacles et des fêtes. Partout vous trouverez le théâtre et la danse : Rome, qui voit et sait tout, ne les a point proscrits. Aussi trouverons-nous, dans ce qui se pratique à Rome, les éléments du meilleur règlement possible en cette matière.

En France, au contraire, le gouvernement, abandonné à lui-même par l'Eglise, fut obligé de prendre seul son parti. Quel fut le fruit de cette abstention rigoriste de nos théologiens? Il se forma des règles de retenue et de décence, une vie d'honnêtes gens, tout à fait en dehors de l'Église. C'est ce que le monde avait voulu : en soutenant les doctrines qui poussaient jusqu'à l'excès la sévérité de la morale, il en reléguait l'observance dans le domaine des vertus presque surnaturelles, et les masses étaient conduites à accepter en pratique une morale irréligieuse, dont le relâchement brisait toutes les entraves de la conscience.

Sous Louis XIV, l'Église gallicane, qui avait proscrit sans rémission le théâtre, vit un roi religieux élever de ses propres mains le théâtre comme une école de morale mondaine en regard de la chaire sacrée : la protestation impuissante de Bossuet s'exhala en des violences peu dignes de sa vertu et de son génie; depuis ce moment jusqu'aux saturnales du XVIIIe siècle, la décadence de la morale publique fut d'une rapidité effrayante. Le grand roi, dans sa jeunesse, dansait lui-même dans les ballets de la cour; cent ans après, l'Académie royale de Musique, fondée par le roi, soutenue des deniers du roi, n'était plus qu'un marché de courtisanes. Telles furent les *institutions* que l'ancien régime, succombant sous ses propres fautes, bien plus que sous l'attaque de ses ennemis, transmit à la Révolution, son héritière.

La Révolution ne mérita pas, comme l'ancien régime, le reproche d'inconséquence. Dans son projet de restaurer le paganisme, les courtisanes avaient leur place éclatante et honorée. Le théâtre, tel que le règne de Louis XV le lui avait légué, n'avait besoin que d'une réforme extérieure qui le ramenât à la dignité de l'art. Le point de départ était absurde; mais l'application des principes était conséquente et consciencieuse.

L'Empire et la Restauration reçurent des mains de la Révolution le domaine des divertissements publics, un peu amélioré quant à la surface. Je joins ici l'Empire à la Restauration, parce que les hommes qui ont dominé à cette double époque ont voulu également rétablir la société de l'ancien régime dans ce qu'elle avait de polie, d'agréable et de séduisant, et ne se sont aucunement occupés de faire cesser la contradiction scandaleuse et pleine de péril qui existait depuis cent cinquante

ans entre la morale de l'Église et celle du monde. Si quelques efforts honorables furent tentés dans cette voie, pendant les dernières années de la Restauration seulement, on les couvrit de ridicule, et la révolution de Juillet reçut, entre autres missions accessoires, celle de venger le théâtre de ses maladroits réformateurs.

La nouvelle loi politique qui, depuis 1830, a commencé à régir notre patrie, constituait la responsabilité du gouvernement d'une manière plus grave que par le passé. On ne reconnaissait plus aux intérêts politiques le droit de restreindre la liberté des citoyens: les entraves légitimes, la prévention, la censure ne pouvaient plus exister que dans l'intérêt de la morale publique : aux yeux des puritains de cette forme de gouvernement, toute loi d'exception politique devenait un attentat; on n'admettait comme constitutionnelles que les exceptions qui avaient la protection des mœurs pour objet. En circonscrivant ainsi la mission du gouvernement on lui donnait un caractère d'autorité qui imposait le plus sérieux de tous les devoirs. Comment a-t-il été rempli? On a vraiment honte de le dire. Les gens chargés de prévenir les délits contre la morale publique n'ont eu que des scrupules politiques; et si ces exécuteurs de la loi avaient eu quelque importance personnelle, si l'on pouvait supposer que les ministres qui se sont succédé au département de l'intérieur aient trouvé un moment de loisir pour étudier la question qui nous préoccupe, on serait amené à des conclusions bien sévères. On ne pourrait s'empêcher de soupçonner, chez certains personnages, le projet d'enchaîner le peuple à une obéissance énervée, en l'enveloppant dans les réseaux de sa propre corruption.

Il y aurait donc lieu, en matière de théâtre et surtout de censure théâtrale, à de graves reproches; mais je n'ai point aujourd'hui l'intention de m'appesantir sur cette partie si importante des divertissements publics. A côté de l'indifférence irréfléchie ou du relâchement intéressé qui caractérisent l'action civile en ce genre, de nobles et pures intelligences veillent à l'avenir de la société : rendons hommage aux courageux théologiens, principalement au plus docte d'entre eux, Mgr l'archevêque de Reims, de leurs efforts pour introduire en France les doctrines de l'Eglise-mère; grâce à eux, nous entrevoyons la possibilité d'établir un règlement en matière de spectacles, au

point de vue religieux comme au point de vue civil. Dieu, n'en doutons pas, fera fructifier cette généreuse semence sur le sol gallican. Quant à nous, sur ce point, nous n'avons que les vœux compatibles avec la docilité du chrétien aux instructions de son pasteur. L'événement décidera si ces vœux sont une saine inspiration de la conscience ou le résultat de l'erreur.

L'état du théâtre est déplorable dans notre pays ; il y a quelque chose de pire encore que le théâtre. Une génération corrompue dans son principe par le poison du bien-être, des hommes blasés à vingt ans, sont descendus dans ce que la fange sociale a de plus ignoble, pour y découvrir des jouissances inconnues ; ils ont été chercher, aux lieux où la misère dépravée s'étourdit sur elle-même, les inventions d'une licence abjecte ; ils ont ramené ce honteux butin au cœur même de la cité. Des salles de *bal* dont les hommes des classes instruites ignoraient même le nom, le monstre de la luxure en guenilles est monté, au bras de notre jeunesse dorée, d'abord dans les théâtres du second ordre, puis dans les théâtres royaux, pour arriver enfin à trôner au centre d'un établissement que couvre le nom de Louis XIV, et qu'ont honoré le génie des Glück et des Sacchini.

Cet établissement est, de la part du gouvernement, l'objet d'une faveur particulière ; chaque année, l'énorme subvention dont il jouit est justifiée dans les Chambres par des considérations de l'ordre le plus élevé. On représente l'Opéra comme un des signes les plus évidents de la supériorité sociale de la France ; il règne par le goût sur le monde civilisé. S'il déchoit, les étrangers de distinction abandonnent notre capitale ; il faut le soutenir, non-seulement dans l'intérêt d'une ville, mais encore du pays tout entier. Le chapitre de l'Opéra rivalise au budget, pour la munificence de l'allocation, avec ceux de la Cour de Cassation et de l'Institut.

Mais la générosité du budget, quelque grande qu'elle soit, ne suffit pas à cette tâche ; l'entreprise est obligée de recourir à d'autres ressources, et c'est pour cela que, s'autorisant d'une équivoque, elle a donné asile à l'hôte infâme que des débauchés sans cœur lui ont amené.

Il y avait naguère encore telle chose que l'on appelait le *bal de l'Opéra*, par antiphrase. La première condition de ce bal, c'était qu'on n'y dansât pas. Non-seulement on n'y tolérait aucun signe de dévergondage extérieur, mais encore les costumes qui

auraient pu en rappeler l'idée étaient proscrits. Des fantômes noirs, à la voix doucement aiguë, circulaient au milieu d'hommes vêtus avec l'élégance qui du moins a l'avantage d'exprimer le respect extérieur de soi-même; le secret de ce divertissement était exclusivement réservé à des personnes des classes dites *supérieures*, dont le désœuvrement, passé à l'état chronique, ne pouvait être accru par une excitation temporaire. Le poison, s'il existait, n'avait rien de plus actif que les dangers ordinaires du monde, et le peuple, qui voyait de loin les heureux de la terre accourir à ces réunions nocturnes, écarté par le prix élevé du billet d'entrée, incapable d'ailleurs, dans son bon sens, de comprendre le plaisir qu'on pouvait trouver au *bal de l'Opéra*, n'enviait nullement ses *intrigues*, et n'en éprouvait d'autre influence fâcheuse que celle du mépris général que lui inspirent les signes d'une existence inutile chez les hommes pourvus de tous les avantages sociaux.

Depuis quelques années, le *bal de l'Opéra* est devenu un rendez-vous de débauche effrontée et de prostitution ouverte. Chaque fois qu'il s'ouvre, plusieurs milliers de jeunes gens, soi-disant bien élevés, y attirent mille ou douze cents malheureuses, ou légalement perdues ou qui aspirent à l'être. Si quelques scrupules d'éducation, quelques préjugés de la conscience luttent encore dans l'âme de celui qui n'a pas encore pénétré dans cet antre, la contagion de l'exemple, l'enivrement que causent le mouvement et le bruit font bientôt taire la raison, et communiquent aux sens quelque chose de semblable aux fureurs orgiaques de l'antiquité. Ceux qui sont encore assez forts pour résister à cet entraînement brutal se donnent au moins le plaisir du spectacle; ils admirent au point de vue de l'art; amateurs délicats et transcendants, qui ont besoin, pour éclairer leur esthétique, de puiser à la source même où Gavarni s'est si étrangement inspiré.

Gavarni est aussi fidèle qu'ingénieux : il n'a rien supposé, rien exagéré; il a même ce sentiment de retenue qui caractérise les artistes éminents; ses compositions, si justement célèbres, devraient servir d'*illustration* à ce que j'avance; autrement, je cours le risque de n'être point cru par ceux que j'ai intérêt à convaincre. Je voudrais moi-même me tromper sur la portée de ces outrages à la morale publique, mais on peut s'en rapporter aux habitués du lieu; ils en raconteront naïve-

ment beaucoup plus que je ne puis en dire ; il me faudrait *braver l'honnêteté*, sous le voile du latin et même du grec : le vocabulaire d'Aristophane ou de Straton me suffirait à peine. Au reste, tout se résume dans l'impression des personnes honnêtes, qui, arrivant de loin et poussées par la curiosité de ce qu'on appelait autrefois le bal de l'Opéra, se hasardent dans cette salle déshonorée. Qu'on se figure une femme de province, qui a recueilli les récits de quelque vieille parente sur ces réunions d'un monde élégant et raffiné, jetée tout à coup au milieu des cris, des danses, des pantomimes éhontées, apprenant, par une révélation subite, ce que la débauche recèle d'enivrement, d'impudence et de vanité, forcée de subir le spectacle gigantesque de la dégradation du sexe auquel elle appartient, et cette même personne, obligée d'allier cette impression pleine de dégoût et d'effroi avec la conscience qu'elle se trouve dans le lieu le plus public de l'Europe, sous la sauvegarde spéciale du nom du souverain, au milieu des hommes destinés en grande partie à devenir les avocats, les administrateurs, les magistrats même de la génération qui s'avance. Quel chaos ! quel avenir !

Ceux qui se sentiront assez libres de complicité dans ces saturnales me demanderont peut-être en quoi j'entends me livrer à autre chose qu'à une déclamation stérile. Notre société ne peut avoir les prétentions des Etats exceptionnels à force d'exiguité. La république de Genève a pu interdire les théâtres et les bals ; la danse et le spectacle se réfugiaient en France, à cent pas de la ville; mais comment, dans une ville d'un million d'âmes, réceptacle nécessaire de tant de misère morale et de corruption, entreprendre le combat contre une hydre aux cent mille têtes ? On la concentre, on lui abandonne un espace, une pâture déterminés. Le gouvernement ne peut obvier aux anachronismes dont quelques personnes sont encore victimes ; tout le monde sait ou doit savoir ce qui se passe dans la salle de l'Opéra, pendant les nuits de bal; le nom et l'affiche disent tout. Quels sont ceux qui se perdent ? ceux qui ont envie de se perdre ; on ne change pas la nature, pas plus au moral qu'au physique : les gouvernements mettent des garde-fous sur les routes ; ils ne se chargent pas de combler les abîmes.

J'accepte une part de cette théorie : au début de cet écrit, je n'en ai point fait mystère. Oui, les divertissements pu-

blics sont au nombre des devoirs des gouvernements, parce qu'ils sont une conséquence de la nature même de l'homme. En réglementant cette matière, les gouvernements doivent procéder avec prudence; leur empire sur les consciences est nul, ou du moins très-peu considérable. Ils ont quelques soupapes de sûreté à ouvrir au vice, moins qu'on ne le croit communément ; ne pouvant se charger de détruire le vice, ils doivent le parquer. Multiplier les causes du bien est peut-être un moyen plus sûr que d'attaquer de front le mal dans ses accès d'ivresse.

Eh bien, même avec les concessions que j'exprime, ce qui se passe est un crime public; et des règles parfaitement claires, des règles puisées, non dans la théorie, mais dans l'exemple des autres nations de l'Europe, doivent, avec la plus grande facilité, réduire le mal sous lequel gémit la conscience de tous les gens honnêtes qui savent ce qui se passe.

La première de ces règles consiste à ne pas souffrir que les lieux publics soient affectés à une autre destination que leur destination principale et ancienne. Sans doute, indépendamment des bals de nuit, l'Opéra laisse prodigieusement à dire : mais le mal y est héréditaire, et, par comparaison avec les bals actuels, il est décent. Interrogez ces bons députés qui prennent tant d'intérêt à la prospérité de l'Opéra; ils vous expliqueront bien ce qu'ils subventionnent : c'est la musique d'abord, c'est même l'art de la chorégraphie ; quelques-uns ajouteraient qu'ils tiennent à la conservation des mystères de l'ancien bal de l'Opéra ; mais demandez-leur s'il est dans leur intention de ménager des inspirations à la muse de Gavarni? Les plus relâchés se défendront d'un tel reproche comme d'une insulte. Pourquoi donc le scandale se prolonge-t-il depuis plusieurs années? C'est qu'on ferme lâchement les yeux. Que la discussion s'allume, elle fera promptement justice de ces désordres.

En matière de droit public, on dit que le pavillon couvre la marchandise : cette maxime s'applique parfaitement au sujet qui nous occupe. Quelque bien prévenu qu'on soit sur les scènes hideuses qui caractérisent aujourd'hui les bals de l'Opéra, ce nom ancien, cet établissement honoré tous les ans d'un vote solennel servent d'invitation et d'excuse. Tel jeune homme qui, autrefois, n'aurait pas osé descendre dans les faubourgs, entre

sans hésitation dans la salle de l'Opéra ; ce qui l'aurait ailleurs ravalé au niveau des êtres les plus abjects n'est plus à ses yeux qu'un divertissement sans conséquence ; une tenue, un langage qui, de la part des filles perdues, auraient pu lui servir de sauvegarde, ne lui causent plus aucun dégoût quand il les a vus accueillis par les applaudissements d'une foule imbécile et dégradée. Encore un pas, et la compagne de ses plaisirs deviendra la compagne de sa vie.

Pour les filles de la classe ouvrière, même attraction, même excuse. On ne peut se douter de ce qui se passe dans ces pauvres têtes si légères et abandonnées à une si déplorable ignorance. Paraître au bal de l'Opéra, y triompher dans quelque danse impudente, il n'en faut pas davantage pour leur faire tourner la cervelle. Le rang du théâtre, les rapports que cette sorte de succès établit avec des hommes *comme il faut* deviennent pour les compagnes de ces *reines* un sujet d'émulation et d'envie ; ajoutez l'effet du nombre et du bruit, les excitations répétées par plusieurs milliers de voix et la séduction des bravades : il n'en faut pas davantage pour plonger dans le gouffre de la prostitution des femmes destinées par leur naissance, et souvent par leur caractère, à devenir la fidèle et courageuse compagne de l'ouvrier. On commence par la vanité ; la vanité crée le besoin de parure ; on s'étourdit d'abord, on se vend après, et l'or des riches consomme le déshonneur des pauvres familles.

Ainsi donc, la première nécessité, c'est d'effacer l'élément de la vanité de ces funestes entraînements, et de rendre moins facile le contact de l'opulence corruptrice et de la misère inconsidérée.

La seconde règle que se sont imposée les gouvernements qui ont quelque souci de la santé du peuple et de sa moralité, c'est l'interdiction, pour les classes inférieures, des divertissements nocturnes. Quel est le lieu du monde où l'on trouve plus d'entraînement et de véritable gaîté qu'à Rome dans les fêtes populaires ? Dans ce pays, où l'on a fait une si profonde étude de la nature humaine, on sait ce qu'a d'irrésistible dans la jeunesse le goût du mouvement et des fêtes. La maxime du poëte romain, *est desipere in loco*, n'a point été rayée du code catholique ; l'Eglise, prosternée sur la cendre des apôtres, entend de loin, sans s'en émouvoir, les éclats de la joie populaire ; seulement les jours en sont marqués, et le soleil, en se couchant, met im-

médiatement un terme aux démonstrations les plus bruyantes. En un moment la foule, qui semblait enivrée, s'écoule dans toutes les directions, silencieuse et calmée. Les étrangers ne peuvent se lasser de ces fêtes romaines; ils accourent, pour y prendre part, de tous les coins de l'Europe : jeunes et vieux se laissent entraîner par le torrent; tel homme, qui n'a vu qu'avec un profond dégoût et une tristesse intime les orgies nocturnes de sa patrie, se livrera avec plus d'ardeur que les Romains eux-mêmes à la guerre des *confetti*; il criera *Senza moccolo!* plus haut que tous les Trastévérins réunis. D'où vient le prestige, sinon de la parfaite innocence de ces fêtes? Elles ne seraient plus innocentes si elles se prolongeaient pendant la nuit.

Chez nous un tel règlement serait difficile à établir, à cause de la brièveté des jours pendant l'hiver : il faut donc concéder au moins la soirée à la gaîté populaire; mais que, sous aucun prétexte, on ne laisse passer le terme marqué par la fatigue et le besoin de sommeil! Sans doute il y a loin des ignobles quolibets de nos *masques* à l'ingénieuse folie du peuple romain : c'était déjà une dégradation dont s'inquiétait la morale publique, et dont la religion conjurait les conséquences par de ferventes prières. Cependant le concours de tout un peuple, la joie des enfants qui retentissait au cœur des mères, enfin ce qu'on pourrait appeler l'innocence du plein jour atténuaient la grandeur du mal : le peuple, après ses bruyantes promenades, se retirait chez lui; il dansait et s'enivrait à part; et, après avoir cuvé son ivresse, il pouvait retrouver des forces pour le travail et un cœur honnête. Aujourd'hui nos enfants vont vainement chercher les *masques* sur les boulevards; ils rentrent le cœur chagrin d'une désertion dont ils ne peuvent s'expliquer la cause; et qui oserait la leur révéler? qui leur dirait que le peuple se réserve pour les excès de la nuit, qu'il va y jeter sa santé, ses ressources et son honneur, et qu'il y trouvera pour complices et pour maîtres en tous honteux excès ceux que leur éducation et le sentiment de leur dignité personnelle devraient le plus éloigner de ce contact corrupteur?

Ce serait peine perdue de tenir, à ces charmants souteneurs de la fête populaire, le langage de la religion et de la conscience : ils sont trop au-dessus des préjugés pour que la remontrance puisse les atteindre. Mais s'ils ne sont pas chrétiens, ils sont au moins humanitaires et patriotes. Et comment cela

pourrait-il être autrement? On a, de notre temps, le mérite de parler de grandes choses et de se préoccuper de grandes pensées. On se trompe fortement, par mauvaise éducation, par frivolité même; mais c'est quelque chose pourtant que d'entendre constamment bourdonner à ses oreilles la recommandation des intérêts du peuple et de la dignité patriotique. On va même jusqu'à croire que c'est en se dégageant des entraves religieuses qu'on a appris à aimer le peuple et le pays. J'accepte pour un moment la question posée dans ces termes injustes et absurdes, et je demande si, dans ces données comme dans la nôtre, les fêtes nocturnes de l'Opéra ne doivent pas être considérées comme une calamité publique.

Eh quoi! c'est le même pouvoir qui ouvre au peuple les caisses d'épargne et les bals masqués! D'un côté on le pousse à une économie prévoyante, et de l'autre on l'excite à une ruineuse débauche. La bourse est vide : le malheureux s'arrêtera peut-être faute d'argent et de crédit. Mais non! la prévoyance ingénieuse du gouvernement a pourvu à cet obstacle : tant qu'il restera à l'ouvrier un couvert d'argent, un drap, un habit, il trouvera, au mont-de-piété, l'usure officielle pour recueillir sa dépouille. Peut-être quelque bon génie veut-il le retenir sur cette pente fatale : l'avis d'une femme pieuse, l'exemple d'une fille laborieuse et régulière le rappelleront à ses devoirs... Mais que le vice se rassure, le gouvernement s'est fait encore une fois son auxiliaire. Les familles d'ouvriers, autrefois sauvées par les femmes, sont aujourd'hui perdues par les femmes. C'était chose charmante que de voir, sous de modestes habits, leur tenue pleine de décence et leur dignité naturelle; maintenant une tournure ignoble et des gestes masculins dénotent l'école à laquelle elles se sont formées. Autrefois, la séduction les poursuivait chez elles; actuellement, elles se dérobent d'elles-mêmes, furtives et haletantes, à leur ouvrage interrompu : elles courent à leur perte, comme une troupe de pauvres oiseaux attirés par les scintillations du miroir, et le gouvernement est l'oiseleur; il tient un appeau pour le déshonneur des femmes et la ruine des familles. La part de la recette des bals que les hospices perçoivent ne doit pas suffire à la dépense des derniers soins que réclament dans les hôpitaux les malheureuses victimes de la passion des bals.

Voilà ce qu'on fait pour l'humanité : à présent il faut voir ce que gagne à tout cela la dignité de la France. C'est le grand mot du moment : jamais nation ne s'est montrée pointilleuse à ce degré. Je sais ce qu'on pourrait objecter contre cet excès de susceptibilité, surtout au point de vue chrétien. Le Christianisme s'est répandu sur la terre en grande partie pour que les peuples ne se crussent pas seuls au monde, et qu'ils s'habituassent à croire au besoin de satisfaire autre chose que leurs griefs de vanité. On pourrait même demander aux plus *chatouilleux de la gorge* jusqu'à quel point leurs rodomontades sont sincères, et dans quelle mesure ils seraient disposés à les soutenir jusqu'au bout. Les gens qui ont vu la gloire de Napoléon s'accroître par le retentissement même de sa chute, et qui trouvent dans leur histoire à quel point l'orgueil de Versailles dut s'abaisser, sans arriver au déshonneur, devraient comprendre les premiers qu'il est pour la dignité des nations des épreuves plus sérieuses que je ne sais quel froissement de l'épiderme. Toutefois, cette délicatesse exagérée a quelques inconvénients, elle doit produire en compensation certains avantages. Nous exaltons comme la grande victoire du peuple français le triomphe de l'égalité ; nous montrons avec fierté nos maréchaux sortis du rang des simples soldats; à nos yeux, la nation est comme un grand corps de noblesse qui tranche, par une supériorité commune, sur le reste des hommes, et nous ne doutons pas qu'intérieurement chacun des étrangers qui vient rendre hommage au génie de la France ne se prosterne devant la merveille d'une égalité si féconde.

Mais ignorez-vous aussi que, parmi ces étrangers, il en est beaucoup qui ne viennent à Paris que parce que la débauche y est plus facile et le désordre plus attrayant? Ailleurs, le vice est triste, honteux de lui-même, ou tout à fait abruti ; il ne s'exalte que par les liqueurs fortes ; il n'a ni originalité ni sourire ; mais parlez-moi des femmes françaises ; elles seules savent porter le vice avec une audace pleine de mignardise et de séduction. Ainsi, vous tous, jeunes gens français, qui savez l'art de former des courtisanes, vous n'êtes que les pourvoyeurs de l'aristocratie blasée et hautaine dont le dédain politique blesse votre vanité.

Dans les idées de l'aristocratie, l'homme qui prend pour jouet des victimes humaines ne compromet pas sa dignité; il a le

droit, après avoir épuisé ses caprices, d'en repousser avec mépris les instruments; il garde, jusque dans ses orgies, une insultante froideur, et si l'ennemi qu'il a défié triomphe de ses sens, il a autour de lui des esclaves qui le relèvent avec respect, dans l'abrutissement même de l'ivresse. Tels sont ceux devant lesquels vous posez, jeunes et charmants coryphées des bals de l'Opéra. Vous connaissez le mot de l'ambassadeur de Perse, qui voyait danser des Français : « Il faut que ces gens soient bien pauvres, puisqu'ils en sont réduits à danser eux-mêmes. » L'étranger qui vous observe est pour vous plus dur encore : il ne plaint pas votre infortune, il jouit de votre dégradation.

Ainsi, vous ne craignez pas de prostituer l'honneur national devant vos vainqueurs d'hier et vos rivaux d'aujourd'hui. Mais vos prétentions ne se bornent pas à cette rivalité, vous voulez être aussi des civilisateurs. Quelle mission, en effet! effacer d'un peuple de sept ou huit millions d'âmes la rouille de l'islamisme, et le faire entrer à pleines voiles dans la carrière magnifique que poursuit l'Europe régénérée; c'est pour cela, c'est pour les enivrer du prestige de notre grandeur qu'on a fait venir à Paris les représentants les plus distingués de l'Afrique française; c'est pour cela aussi qu'on les a menés au bal de l'Opéra. On les a placés dans une loge, afin qu'ils ne perdissent rien du coup-d'œil; ils ont vu pendant des heures s'agiter cette fange humaine, dans les convulsions d'une danse effrénée; ils se sont enquis du rang et de l'origine de ceux qui figuraient sous leurs yeux, et, comme on tenait à leur donner sur toutes choses des renseignements exacts, on leur a dit, sans doute, que, parmi ces femmes, le plus grand nombre n'était pas de celles qu'une prétendue nécessité sociale dévoue à une servitude infamante, mais des créatures libres et se livrant à un plaisir permis; que, si ces femmes appartiennent à la classe ouvrière, il n'en est pas de même des hommes, jeunes gens pour la plupart issus de familles bourgeoises, des étudiants occupés à conquérir des grades qui les investiront de la confiance publique, l'espoir de la patrie dans toutes les carrières libérales, des représentants futurs de la grande propriété, et jusqu'à des magistrats de l'ordre administratif, déjà inscrits dans les rangs de la juridiction qui reçoit les appels comme d'abus contre les évêques. — Et pendant qu'on donnait aux

Arabes de Constantine des renseignements aussi utiles à propager en Afrique, dans l'intérêt de notre ascendant moral, on a enfoncé les portes de la loge, et des femmes françaises, poussées par des Français, se sont précipitées sur des Musulmans, c'est-à-dire sur des hommes qui ont fait de la dignité extérieure une vertu dont le dernier sectateur de leur religion ne se départ jamais.

Pour des Musulmans, il n'y a point d'outrage comparable à cet envahissement de leur personne, et l'on s'en est rendu coupable en un lieu dans lequel ils n'avaient dû pénétrer qu'avec respect, sachant qu'il était placé sous la protection immédiate du roi, dont la puissance et la justice doivent effacer en Afrique les derniers scrupules de la fierté musulmane.

Notre société est essentiellement décousue : nous vivons dans un affreux pêle-mêle; la plupart des hommes que le bouillonnement politique amène à la surface, n'ayant pris aucun souci de leur dignité personnelle, ignorent qu'ils sont liés par un devoir strict envers la dignité publique. Pourtant, il est d'honorables exceptions : si, pendant l'administration de plusieurs hommes de bien, des désordres comme ceux que j'ai signalés se maintiennent et s'accroissent, c'est évidemment qu'ils n'ont aucune idée de ce qui se passe. Il est vrai que parmi eux quelques-uns sont tenus plus étroitement à connaître le mal, et, à leur tête, il faut placer M. le préfet de police. Ce magistrat, dans des temps fort difficiles, a conquis le respect et la confiance de la population; il appartient à une communion, sinon plus sévère que la nôtre (car le vice est en horreur à tous les chrétiens), plus portée du moins aux mesures préventives. Peut-être la crainte de paraître trop calviniste lui a-t-elle inspiré quelque timidité, et pourtant il a déjà remédié à une partie du mal en restreignant, dans les anciennes limites, le temps pendant lequel il est toléré. Ce commencement de réforme est insuffisant, et je ne doute pas que M. Delessert n'en soit convaincu comme nous.

Ce sera, dans l'avenir, un honneur pour le gouvernement actuel que d'avoir repoussé la fatale théorie des maux nécessaires : il a supprimé la loterie et le jeu public; la conscience chrétienne attend de lui la guérison d'une plaie plus profonde peut-être et certainement plus humiliante.

Ch. Lenormant.

DES SOURCES POÉTIQUES

DE LA DIVINE COMÉDIE.

(Premier article [1].)

La poésie au XIII[e] siècle. — La conversion de Dante. — Le cycle poétique des visions.— Les légendes.— La descente aux enfers chez les poëtes de l'antiquité. — Où est l'originalité de la Divine Comédie?

Le 3 octobre 1373, une assemblée nombreuse était réunie dans l'église de Saint-Etienne, près du Pont-Vieux, à Florence. Les préparatifs annonçaient une de ces solennités littéraires auxquelles la piété du moyen âge ne craignait pas de prêter ses basiliques. On vit s'acheminer vers la chaire un homme déjà célèbre, trop célèbre par des écrits qu'il avait pleurés. C'était Boccace, chargé par un décret de la république florentine, en date du 3 août, de lire et d'expliquer publiquement *la Divine Comédie* de Dante Alighieri. Le silence s'étant fait, Boccace commença en ces termes : « La nature humaine, encore qu'enrichie de tant de priviléges par le Créateur, est néanmoins si faible qu'il lui est impossible de faire nulle chose, si petite qu'elle soit, sans la grâce divine. Ce que voyant, les plus grands esprits de l'antiquité et des temps modernes nous engagent à demander cette grâce, de tout l'effort de notre dévotion, au moins au commencement de nos actes...... Au moment

[1] Ces recherches, qui touchent une question d'histoire littéraire très-agitée, ont été indiquées dans une dissertation de Foscolo (*Edimburgh Review*, t. 30). Les faits y sont peu nombreux, et appréciés avec toute la dureté du XVIII[e] siècle. Nous avions traité le sujet avec plus d'étendue dans la première édition d'un livre sur *Dante et la philosophie catholique au moyen âge*. Depuis lors, M. Labitte a publié un intéressant et spirituel article sur *la Divine Comédie* avant Dante; et je suis heureux qu'il ait bien voulu mentionner d'une manière honorable mes premières indications. Cependant, une étude nouvelle du sujet et de l'époque m'a donné lieu de croire que ce travail pouvait être repris et je l'ai tenté.

donc où je me charge d'un fardeau beaucoup plus lourd qu'il ne convient à mes épaules, c'est-à-dire d'expliquer le texte savant, le grand nombre des histoires et des hautes pensées de la Comédie de Dante, et particulièrement devant des hommes d'une rare intelligence et d'une admirable perspicacité, comme vous, seigneurs Florentins, certes, je sens plus que jamais le besoin d'un tel secours. A ces causes, afin que mes paroles tournent à l'honneur du très-saint nom de Dieu et à l'utilité de mes auditeurs, avant d'aller plus loin, j'entends invoquer aussi humblement que je puis l'assistance de Dieu, me confiant beaucoup plus en sa bonté qu'en mon mérite [1]. » C'était avec cette émotion que Boccace se préparait à commenter *la Divine Comédie*. Et depuis cinq cents ans les commentateurs n'ont pas cessé d'en étudier après lui le texte, le sens et les origines.

Je ne sache rien de plus honorable pour les grands hommes que d'occuper ainsi la postérité, non point d'eux seulement, mais de toutes les questions qu'ils touchèrent, la contraignant à ne point rester oisive, à penser, à discuter, à travailler enfin. Tout morts qu'ils sont, on s'obstine à les traiter comme des vivants, comme des maîtres qu'on invoque, comme des juges qu'on réclame dans toutes les querelles; il n'y a pas de rois dont on ait plus brigué la faveur. Chez les anciens, c'est Homère dont toutes les sectes de philosophie se disputent l'appui. Si Platon le congédie de sa république en le couronnant de fleurs, les péripatéticiens le réclament, les stoïciens mettent la main sur lui, les épicuriens sont à ses genoux [2]. Il n'y a pas jusqu'aux jurisconsultes qui ne se croient mal assurés si le poëte n'est pas pour eux. Deux écoles diffèrent sur la nature de la vente : la première a pour elle quatre vers de l'*Iliade;* mais la seconde en a six de l'*Odyssée* [3]. Au IV[e] siècle, les rhéteurs païens et les rhéteurs chrétiens s'arrachent Virgile. Servius le déclare le premier des théologiens, et Macrobe voudrait l'inaugurer souverain pontife [4]. Mais déjà Eusèbe reconnaît en lui un précurseur de la verité [5]; une dame romaine, Faltonia Proba, a trouvé dans ces beaux vers des églogues et de l'Énéide, que le monde ne veut pas oublier, toute la vie et la mort du Sauveur. Enfin voyez Dante. Il avait dormi deux cents ans sous sa pierre tumulaire de Ravenne, quand, la controverse protestante commençant, il fallut que le poëte se prononçât. Tous les ennemis de l'Église ont voulu qu'il fût des leurs. Mais les Papes lui ont

[1] Boccace, *Comento alla Divina Commedia*, in principio.

[2] Sénèque, *Epist.* 88. Les Alexandrins ne l'ont pas plus ménagé : voyez tout le livre de Porphyre, *de Antro Nympharum*.

[3] Gaius, *Institut.* III. Justinien, *Institut.* III.

[4] Servius, *ad Æneid.*, VI. Macrob., *Saturnales*.

[5] Voyez la traduction de la quatrième églogue en vers grecs, qu'Eusèbe met dans la bouche de Constantin au concile de Nicée.

dressé des statues, et je ne puis dire combien de cardinaux, d'évêques, de religieux ont discuté chaque stance, et certifié l'orthodoxie du poëme [1].

Il ne faut s'étonner ni de cette passion ni de ces respects. Il y a, en effet, une majesté incomparable dans les grandes épopées d'Homère, de Virgile et de Dante, parce qu'elles représentent trois moments solennels dans l'histoire du monde : l'antiquité grecque dans sa fleur, la destinée de Rome liant les temps anciens avec les nouveaux, le moyen âge enfin qui touche à nous. Voilà ce qui fait aujourd'hui la popularité de *la Divine Comédie*, et lui assure, non pas une faveur passagère, non pas, comme on dit, un triomphe de réaction, mais un attrait sérieux, un charme instructif. Ce que nous y cherchons, c'est l'histoire, c'est le génie du XIIIe siècle, le génie des troubadours, des croisades, de saint Thomas d'Aquin. C'est là ce qui enchaîne aux pieds du vieux poëte un auditoire innombrable. Quand je vois cette multitude de lecteurs, d'interprètes, d'imitateurs, Dante me semble bien vengé. L'exilé qui n'avait pas où reposer sa tête, qui éprouvait combien le pain de l'étranger est amer, et combien il est dur de monter et de descendre par l'escalier d'autrui, c'est lui à qui toute une foule d'hommes illustres ou obscurs viennent demander le pain de la parole : il fait à son tour monter et descendre par ses escaliers, par les degrés de son Enfer, de son Purgatoire, de son Paradis, toutes les générations des gens de lettres ! Et nous, gens de lettres chrétiens, nous nous honorons d'être aussi de son peuple, et nous ne tiendrons pas perdu le temps où nous aurons fait quelque chose pour son service, par conséquent pour la grande cause de la foi, de la science et de l'art, qu'il défendait.

Longtemps *la Divine Comédie* fut considérée comme un monument solitaire au milieu des déserts et des ténèbres du moyen âge. D'une part on ne trouvait au poëme de Dante aucun terme de comparaison parmi les productions légères des troubadours, les seules que l'on connût encore de cette époque dédaignée. D'un autre côté, si l'on y découvrait de fréquentes réminiscences des poëtes classiques, l'imitation semblait s'arrêter aux détails, l'ensemble ne pouvait se réduire aux modèles reçus ; on ne pouvait y reconnaître une œuvre rigoureusement épique, lyrique, élégiaque, selon les canons des grammairiens. On en a fait tour à tour, à *la Divine Comédie*, un reproche et un mérite. Le XVIIe siècle en eut honte et n'imprima que trois éditions du poëme national. Au XIXe, qui en compte déjà plus de cent, on a voulu faire du glorieux Florentin le type du génie indiscipliné, sans maître et sans règle. Et lorsque l'abbé Cancellieri publia la *Vision du moine Albéric*, avec l'indication des passages qu'il supposait imités dans l'Enfer, le Pur-

[1] Le cardinal Bellarmin, Jean de Serravalle, évêque de Fermo, les Jésuites d'Aquino, Venturi, Pianciani, le Franciscain Lombardi, etc., etc.

gatoire et le Paradis, les amis de Dante se soulevèrent : à peine permettaient-ils qu'il eût emprunté aux anciens; comment pouvait-il avoir reçu la leçon d'un moine misérable du XIIe siècle?

Aujourd'hui les solitudes du moyen âge se peuplent et s'éclairent. *La Divine Comédie* ne cesse pas de dominer les constructions poétiques qui l'environnent et la soutiennent; mais on aperçoit autour d'elle un nombre infini de fictions semblables. On voit une suite de récits du même genre se prolonger dans les siècles précédents, se retrouver dans la littérature de tous les âges, et témoigner ainsi de quelque grande préoccupation de l'esprit humain. Je voudrais tenter l'étude de ces origines, mais je ne m'y engage pas sans crainte. Le poëme de Dante est comme une de ces basiliques romaines dont on ne veut pas seulement visiter le dedans et le dehors, mais aussi le dessous: on descend, à la lueur des torches, dans le caveau sacré; on y trouve l'entrée d'une catacombe qui s'enfonce, se divise en plusieurs branches, se développe dans un espace immense; et si l'on va jusqu'au bout sans reculer et sans se perdre, on sort dans la campagne bien loin du lieu où l'on était entré. Je ne me dissimule ni l'immensité, ni l'obscurité des recherches: j'irai d'un pas rapide, et j'espère que le fil conducteur ne tombera pas de mes mains.

I

Au XIIIe siècle, la poésie ne s'est pas réfugiée dans le cœur d'un citoyen de Florence : elle est partout. Elle est dans les actions d'un temps qui vit les dernières croisades, le suprême effort de la lutte du sacerdoce et de l'empire, la chute de Frédéric II, la vocation de saint Louis, l'apostolat de saint François et de saint Dominique. Quand Dieu sème de grands événements quelque part, je m'attends qu'il y germera de grandes pensées. Elle est dans les monuments d'une époque qui bâtit la Sainte-Chapelle, qui fonda les cathédrales de Cologne et de Florence, qui inspira Eudes de Montreuil, Nicolas de Pise et Cimabué. Elle est enfin dans les récits où s'échauffaient la foi, le courage, le patriotisme. Toutes les puissances qui constituaient alors la société avaient des titres légaux pour satisfaire les consciences; elles avaient aussi des traditions héroïques pour saisir les imaginations. Autour de chaque histoire se formait une épopée. La multitude de ces récits épiques, étudiée de près, a étonné la science moderne; il a fallu les réduire à un certain nombre de cycles, c'est-à-dire de cadres flexibles où se rangent plusieurs événements réels ou fabuleux, liés ensemble par le retour des personnages ou par la suite des actions. Ainsi l'Église, sans préjudice de ses actes authentiques, est enrichie d'un cycle légendaire où je comprends les poëmes sur la vie du Sauveur et des saints, les voyages au paradis terrestre, les visions supposées de l'enfer, du purgatoire et du ciel.

L'Empire a le cycle classique, qui commence à la ruine de Troie pour en tirer avec Énée, fondateur de Rome, Francus, père des Francs, héritiers des Romains. Il continue la dévolution de la monarchie universelle, par Alexandre, César et Constantin, jusqu'à Charlemagne. La Féodalité a le cycle chevaleresque des romans de la Table-Ronde, où la quête du saint Graal représente l'idéal de la chevalerie religieuse, tandis que les aventures de Tristan attestent la résistance d'une chevalerie galante et mondaine. Enfin les Communes, ces rassemblements de marchands et d'ouvriers, qui ont des droits et des drapeaux, ont aussi leurs souvenirs, leurs chants et leur cycle populaire. Je ne vois pas, en Italie, une grande ville qui ne veuille être assise sur quelque ruine fameuse : on montre à Padoue le tombeau d'Anténor; Pise nomme Pélops pour son fondateur[1]. Selon les vieilles chroniques, consultées par Malespini, un seigneur, du nom de Jupiter, avait fait bâtir, par Apollon, son astrologue, Fiesole, qui fut le berceau de Florence[2]. Le livre des *Mirabilia urbis Romæ* est tout rempli des traditions défigurées de la ville éternelle[3]. Dans ces fables, je trouve moins de mensonges qu'on ne pense. Il fallait un passé merveilleux pour soutenir les prodiges du présent. Sans doute il y avait de fausses légendes, de fausses généalogies, des héros imaginaires, des tombeaux supposés. Mais, après tout, il était véritable que l'Église, l'empire, la chevalerie, les communes avaient des titres glorieux : il fallait qu'on respectât cette gloire, qu'on l'aimât, que l'on combattît, que l'on se fît tuer pour elle. Il fallait que les hommes du XIIIe siècle connussent, n'importe comment, qu'il foulaient une terre historique, qu'il y avait des générations héroïques dessous, et que le déshonneur n'était pas permis dessus.

Ce fut au milieu de ce monde enchanté que s'éveilla le génie de Dante. Encore enfant, il avait entendu les femmes de Florence, assises à leur rouet, deviser entre elles des Troyens, de Fiesole et de Rome. Lui qui lisait tout, comment n'eût-il pas mis la main sur ce roman de Lancelot dont la lecture perdit Françoise de Rimini, ou sur ces belles histoires de Charlemagne, depuis longtemps populaires en Italie? Les chanteurs français les récitaient sur les places, les orateurs en rappelaient le souvenir dans leurs discours quand il fallait ranimer dans la jeunesse la passion des combats. Quelle raison détourna le poëte de ces sources fréquentées et le conduisit ailleurs?

Un manuscrit de la Bibliothèque royale semble jeter sur ce point une nouvelle clarté. J'y trouve le commentaire de Giacopo, fils de Dante,

[1] Chronique de Pise, Muratori, *Script. Rerum Italicarum*, t. VI.
[2] Ricordano Malespini, *Cronica*, cap. 2°.
[3] Apud Mabillon, *Iter Italicum*. Quelques-unes de ces traditions sont rappelées dans l'intéressante histoire de Rienzi, traduite de l'allemand par M. Léon Boré.

sur l'Enfer, et après les premières lignes, toutes frémissantes de tendresse, de respect et d'admiration, je m'étonne de lire les aveux que voici :

« Il faut savoir que Dante, quand il commença ce traité, était au milieu du cours ordinaire de la vie (qui est, selon lui, de soixante-dix ans), et qu'il était pécheur et vicieux, et comme dans une forêt de vices et d'ignorance. Et encore que, dans les premiers vers, il use d'un langage détourné pour accuser sa vie, néanmoins il la blâme avec sévérité et se déclare un homme qui vivait charnellement..... Le sommeil dont il parle se prend pour le péché et signifie sa vie pécheresse, et les fautes dont il était tout taché.... Mais lors qu'il parvint à la montagne, c'est-à-dire à la grâce de la véritable connaissance et du véritable amour, il quitta cette vallée et cette vie de misère [1]. »

Ainsi le premier chant du poëme, l'homme égaré dans la forêt à moitié chemin de la vie, combattu par les trois concupiscences que figurent la panthère, le lion et la louve, jusqu'à ce qu'il échappe en s'enfonçant dans la considération de l'éternité, toute cette admirable allégorie enfin est une histoire : c'est l'histoire du poëte concevant son dessein à l'âge de trente-cinq ans, au moment où finit une vie de désordres, où une conversion se décide. Il en faut chercher les causes.

J'en crois trouver une puissante dans le souvenir de Béatrix. Nous avons au Purgatoire la confession de Dante : *Habemus confitentem reum.* Au sommet de la montagne des expiations, Béatrix apparaît dans la pompe d'un triomphe mystérieux. Elle adresse au poëte repentant, humilié, purifié, ces dures paroles : « Quand je changeai de vie, quand j'étais montée de la chair à l'esprit, que je venais de croître en vertu et en beauté, il me quitta pour d'autres ; je lui fus moins chère ; il prit le faux chemin en poursuivant des ombres de bonheur qui le trompèrent. Il ne me servit de rien d'obtenir pour lui des inspirations et des songes ; il tomba si bas que tout restait impuissant pour son salut si je ne lui faisais voir les races damnées [2]. » Et Dante répond par des

[1] Commentaire inédit placé sous le nº 7765. *Nel mezzo del cammin...* Si è dà sapere che Dante, quando cominciò questo trattato, era nel mezzo del corso dell umana vita...

Mi ritrovai. Vuol dire l'autore che in quel tempo ch' egli cominciò questo trattato, era peccatore, e vizioso, e era quasi in una selva di vizi e d'ignoranza...

Tanto e amara. Avvegna che Dante biasimi tacitamente la sua vita, neente meno la riprende e vitupera con grava riprensione, e quella diciase (*sic*) uno uomo che carnalmente vive. Ce texte est très-corrompu.

Io non so. Lo sonno si prende per lo peccato e significa la peccatrice vita... Del quale peccato Dante era maculato e pieno.

Da poi. Qui mostra che poi ch' egli pervenne al monte cioè alla grazia di vera cognizione, e diletto, lasciò questa valle e vita di miseria..... Quando egli pervenne al monte, cioe al conoscimento della vertu, allora la tribulazione, e le sollicitudini, e le varie passioni procedenti da quelli peccati e difetti cessarono et si chetarono, le quali aveva sostenute nel tempo della notte, cioè nel tempo della tenebrosa vita, quando egli era peccatore.

[2] *Purgatorio*, XXX, tercet 42 et suiv.

aveux et par des larmes [1]. Béatrix toute seule n'avait donc rien obtenu de lui. Elle avoue l'impuissance du souvenir qu'elle avait laissé dans ce cœur en désordre. Il y avait huit ans que Dante avait perdu une personne si aimée : il passait chaque jour dans ces rues que Béatrix traversait autrefois au milieu du murmure admirateur de la foule ; il revoyait la maison où, à l'âge de neuf ans, il avait connu cet ange de beauté et d'innocence : tout lui parlait d'elle ; rien n'avait dompté cette âme orageuse. Il fallut la pensée de l'enfer pour porter le coup décisif. Voilà ce que le poëme atteste. Il s'y mêle la pieuse croyance d'une intervention de Béatrix, de sainte Lucie, que Dante honorait particulièrement, et de la sainte Vierge, dont la figure devait couronner *la Divine Comédie* comme tous les beaux monuments du moyen âge. Enfin le moment désigné pour la vision du poëte, par conséquent pour ce qui se passa dans lui, est le moment où la religion fait ses derniers efforts sur le cœur des hommes : c'est la semaine sainte [2].

Au temps donc où Dante achevait sa trente-cinquième année, c'est-à-dire en 1300, et pendant la semaine sainte, je cherche un grand événement qui ait pu remuer sa conscience. Or, le 22 février de l'an 1300, le Pape Boniface VIII avait publié les indulgences du Jubilé pour « tous « les pèlerins qui, vraiment repentis et confès, visiteraient, quinze « jours durant, les basiliques des saints apôtres [3]. » L'annonce du pardon ébranla toute la chrétienté. Les portes de Rome reçurent jusqu'à trente mille hommes par jour ; il en vint de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Hongrie ; des fils apportaient leurs vieux pères sur des brancards ; on campa dans les rues, sur les places publiques : le nombre des pèlerins fut évalué à deux millions [4]. Parmi cette multitude sans nom il y avait un jeune Florentin, nommé Jean Villani, qui, « se trou-« vant, comme il le dit, au bien heureux pèlerinage, dans cette ville

[2] *Purgatorio*, XXXI, 12 :

> Piangendo dissi : le presenti cose
> Col falso lor piacer volser mie' passi
> Tosto che 'l vostro viso si nascose.

Le recueil des compositions lyriques de Dante n'atteste que trop la violence et la mobilité de ses passions.

[2] Le calcul est fait par tous les commentateurs, et repose principalement sur un passage de l'*Inferno*, XXI. Le poëte pénètre en enfer le lundi saint, 4 avril de l'an 1300 ; il en sort le jour de Pâques. Cf. une excellente dissertation du Père Pianciani, insérée aux *Annali delle scienze religiose de Rome : Di una nuova opinione intorno all'anno in cui Dante finger d'ave fatto il suo poetico viaggio.*

[3] Ad basilicas accedentibus reverenter, vere pœnitentibus et confessis, vel qui vere pœnitebunt et confitebuntur in hujusmodi præsenti et quolibet centesimo seculuro, non solum plenam et largiorem, imo plenissimam omnium suorum veniam concedimus peccatorum. (*Bulle du Jubilé.*)

[4] Raynaldus, *Annales ecclesiastici, contin. ad ann.* 1300.

« de Rome, au milieu de tant de grandes choses, et considérant les his-
« toires et les actions des Romains écrites par Virgile, Salluste, Lu-
« cain, Tite-Live, résolut d'imiter leur travail et leur style ; et, réfléchis-
« sant que Florence commençait à monter, tandis que Rome descen-
« dait, il lui parut convenable de consigner dans une nouvelle chroni-
« que les actes de cette ville et ses commencements [1]. » Voilà donc un événement capable d'émouvoir et aussi d'inspirer. Mais j'ai lieu de croire qu'un pénitent plus illustre se trouva au rendez-vous. Dante put faire partie de l'une des deux ambassades envoyées par les Guelfes de Florence au souverain Pontife dans les premiers mois de l'année [2]. Mais je reconnais une trace plus certaine de son voyage à cet endroit du poëme où il rappelle « l'étonnement des Barbares du Nord décou-
« vrant Rome et ses hauts monuments, et la piété du pèlerin qui
« se repose dans les parvis, heureux de redire un jour comment
« l'Église était faite [3]. » Et afin qu'il ne reste aucun doute, et que le témoin oculaire se montre par tous les détails, il décrit l'ordre établi par les Romains « pour que l'armée pieuse du Jubilé s'écoulât sur le pont
« Saint-Ange ; en sorte que d'un côté marchaient tous ceux qui vont à
« Saint-Pierre, de l'autre ceux qui revenaient vers le Capitole [4]. » A la vue de cette foule immense, comparable au genre humain rassemblé dans la vallée de Josaphat, à ce long cri de repentir qui sortait de tant de bouches, à ces prédications toutes pleines des souvenirs de l'éternité, la terreur des jugements divins enveloppa le poëte ; toutes les résistances furent forcées et sa grande âme se rendit. Les allusions du neuvième chant du Purgatoire trahissent son dernier secret : on le voit, le jeudi saint, le jour où on faisait l'absolution publique des pénitents, où siége à Saint-Pierre le grand-pénitencier dans l'exercice solennel de son ministère, s'agenouiller aux pieds de celui qui l'absout et qui lui ouvre avec les clefs de saint Pierre la porte sainte du pardon [5]. C'est

[1] Giovanni Villani, ad ann. 1300.

[2] Balbo, *Vita di Dante*, Dante in patria, X. Il est certain que Dante alla plusieurs fois en ambassade à Rome (*Pelli memorie*) ; or, il n'y parut qu'une fois depuis son entrée aux fonctions de prieur, le 15 juin 1300. Il faut qu'il y eût été envoyé précédemment.

[3] *Paradiso*, XXXI, 11, 15.

[4] *Inferno*, XVIII 10 :

> Come i Roman per l'esercito molto,
> L'anno del giubileo, sù per lo ponte
> Hanno a passar la gente, modo tolto.
> Che dall' un lato tutti hanno la fronte
> Verso il castello, e vanno a San-Pietro,
> Dall' altra sponda vanno verso il monte.

[5] Cette conjecture est fondée sur l'opinion que Dante est surtout un génie sincère, qui ne feint pas gratuitement, et derrière ses fables il y a toujours plus de vérité

dans ce moment d'une conversion disputée, dans le bouleversement d'un cœur brisé, remué, retourné jusqu'au fond, c'est dans les remords et les larmes que je vois naître le poëme. Un grand ouvrage veut deux choses : l'inspiration qui vient d'ailleurs, et la volonté qui est de l'homme. Dès la mort de Béatrix, l'inspiration était venue ; Dante, visité d'une vision merveilleuse, s'était proposé de faire pour sa bien-aimée « ce qui ne fut jamais fait pour aucune autre[1]. » Mais ce dessein, remis, négligé, trahi par tant d'infidélités, aurait péri comme tant d'idées que Dieu envoie et que les hommes ne reçoivent point. Il ne fallait pas moins que les saintes violences de la religion pour vaincre la volonté récalcitrante du poëte, l'arracher aux distractions coupables, et le contraindre à l'accomplissement de son vœu, à ce travail forcé où la Providence le condamnait, à cette pénitence glorieuse enfin qui fut *la Divine Comédie*.

On voit maintenant pourquoi Dante, laissant les chemins battus de l'épopée romanesque, se trouva conduit au cœur même de la poésie religieuse. Il voulut fixer par la parole les grands spectacles de l'éternité qui l'enveloppaient. Cet homme sincère voulut rendre non les rêves de son génie, mais ce qui avait effrayé sa conscience, ce qui lui apparaissait non-seulement dans l'enseignement des théologiens, mais dans la croyance des peuples. Il voulut reproduire non-seulement le dogme, mais la tradition, qui lui donnait la couleur et le mouvement : l'enfer, le purgatoire, le paradis, peuplés de figures connues, avec des supplices qui se touchent et des récompenses qui se voient. Il trouvait cette tradition dans un cycle entier de légendes, de songes, d'apparitions, de voyages au monde invisible, où revenaient toutes les scènes de la damnation et de la béatitude. Sans doute il devait mettre l'ordre

qu'on ne pense. C'est dans cet esprit que j'interprète le texte du *Purgatorio*, chant XI, tercet. 31 et suiv. On est au quatrième jour du pèlerinage, le 7 avril au matin : c'est précisément le jeudi saint, jour de l'absolution générale des pécheurs qui faisaient pénitence publique. Dante arrive à une porte mystérieuse qui rappelle la porte sainte du jubilé. Trois degrés y conduisent ; l'un de marbre blanc et poli ; l'autre d'une pierre sombre, rude et calcinée ; le troisième d'un porphyre de couleur sanglante. Ce sont les trois conditions de la pénitence : la confession candide, la contrition, la satisfaction ; tous les interprètes l'entendent ainsi. L'ange, image du prêtre, est assis en haut. Il tient à la main l'épée dont il touche le front des pécheurs, comme le pénitencier frappe de sa baguette la tête des pèlerins agenouillés devant lui. Dans sa main sont les deux clefs, l'une d'or, l'autre d'argent ; l'une symbole de l'autorité, l'autre de la science sacerdotale. Mais, toutes deux, il les a reçues de saint Pierre (dà Pier le tengo). C'est l'exercice d'une prérogative papale. Le poëte se jette à ses pieds ; il frappe trois fois sa poitrine : c'est le rite même de la confession sacramentelle. Que faut-il de plus pour reconnaître l'acte où le poëte repentant reçut le pardon, et qu'il voulut marquer d'un souvenir ineffaçable. L'*Ottimo Commento* semble l'entendre comme moi : « Convertito l'autore per la illuminazione della divina grazia, accede al vicario di Cristo per confessare le peccata. »

[1] *Vita nuova.*

et la lumière dans ce chaos : mais il fallait qu'avant lui le chaos existât.

II

1. Dante n'avait pu visiter l'Italie et la France sans y trouver pour ainsi dire à tous les pas la vision de *la Divine Comédie.* S'il entrait dans les grandes basiliques de Pise, de Rome, de Venise, il voyait, au fond de l'abside, ces mosaïques éblouissantes d'or, cette figure colossale du Christ, avec un regard immobile comme l'éternité : tout autour, les images des anges et des saints couronnés d'auréoles. L'architecture symbolique de ce temps voulait que le sanctuaire représentât le ciel. A Sainte-Marie d'Orvieto, il avait dû contempler avec admiration les bas-reliefs de la façade, où Nicolas de Pise, aidé de quelques ouvriers allemands, avait représenté le jugement, le paradis et l'enfer, s'appliquant à rendre surtout les tourments des réprouvés, et la beauté surnaturelle des élus [1]. Il n'y avait pas jusqu'à la petite ville de Toscanella dont la collégiale n'eût son jugement dernier peint par une main inconnue, au bas duquel figurait le dragon infernal, recevant dans sa gueule les réprouvés, poussés par les diables [2]. De l'autre côté des Alpes, et dans ce grand nombre de monuments gothiques qui bordaient sa route, Dante retrouvait les mêmes habitudes. Rien de plus consacré que le bas-relief du jugement universel sur le portail principal des églises, comme à Autun et à Notre-Dame de Paris. C'était la crainte des justices divines qui devait saisir les hommes du dehors, les passants, les profanes, et les pousser dans le lieu saint. Mais, une fois introduits dans la nef, ils étaient rassurés par des images plus consolantes ; les martyrs, les vierges resplendissaient sur les vitraux comme s'ils n'eussent attendu qu'un rayon de soleil pour descendre dans l'assemblée. Au milieu flamboyait la grande rose, qui représentait ordinairement les neuf chœurs des anges autour de la majesté de Dieu. C'est là sans doute que le poëte trouva cette admirable pensée de décrire le ciel, non pas avec des colonnes d'or et des voûtes de diamant, non pas avec le luxe ordinaire d'encensoirs d'argent et de harpes d'ivoire, mais avec ce qu'il y a sur la terre de plus pur, de plus immatériel, sous la forme d'une grande rose blanche, dont les feuilles sont les trônes des élus [3].

[1] Vasari, *Vite de' pittori*, etc.

[2] De Romanis, *Conclusione circa l'originalità della Divina Commedia*, dans l'édition complète des œuvres de Dante, 1830, Florence, in-8°, tome V.

[3] *Paradiso*, canto XXXI, 1 :

> In forma dunque di candida rosa
> Mi si mostrava la milizia santa
> Che nel suo sangue Cristo fece sposa.

Mais les saints et les démons des cathédrales demeuraient immobiles à la place où l'artiste les avait rangés. L'imagination populaire voulait les voir en mouvement et en action. Dans le célèbre *Jeu des Vierges sages et des Vierges folles*, écrit en provençal et en latin pour le délassement du peuple aux fêtes pascales, on voyait le Christ juge, les vierges folles précipitées en enfer par les démons [1], tandis que les saints de l'ancienne loi, David, Isaïe, Jérémie, auxquels se joignent Virgile et la Sibylle, forment un concert de prophéties en l'honneur du Christ ressuscité. Quand on jouait les mystères, le théâtre se partageait en trois étages, pour découvrir d'un seul coup, aux regards de la foule, la terre, le ciel et l'enfer. Le 1er mai 1304, à Florence, une troupe joyeuse avait dressé des tréteaux sur l'Arno, au pied du pont *alla Carraia*, pour y donner le spectacle des diables pourchassant les damnés. Les gens de la ville et des environs avaient été invités à son de trompe à venir savoir des nouvelles de l'autre monde. Le poids des spectateurs fit écrouler le pont, et les promesses de la fête se trouvèrent cruellement remplies [2]. Tandis que le peuple se réjouissait ainsi, les seigneurs et les puissantes dames voulaient des passetemps plus délicats : ils s'égayaient aux scènes comiques des chansons et des fabliaux. Les trouvères n'avaient eu garde de négliger un sujet qui mettait leur verve à l'aise, où leur malice avait les coudées franches derrière de faciles allusions. C'est le caractère que je trouve dans les récits du *Jongleur qui va en Enfer*, du *Salut d'Enfer*, de *la Cour du Paradis*, du *Vilain qui gagna le Paradis par plaid*. Ruteboeuf décrit *la Voye de Paradis*, qu'il peuple de personnages allégoriques; et Raoul de Houdan, après *le Voyage de Paradis*, où il se fait sans façon montrer sa place, écrit *le Songe d'Enfer*, où il trouve les réprouvés à table et un couvert pour lui [3]. Je ne méconnais pas ce qu'il y a de dérisoire et de malintentionné dans ces fables; mais la parodie suppose une poésie sérieuse qu'elle remplace, comme la fumée annonce le feu qu'elle étouffe.

Et d'abord, en écartant les poëmes romanesques destinés au plaisir profane des cours et des châteaux, je remarque toutefois que la peinture du monde invisible s'y introduit comme pour donner à la scène plus de profondeur. Parmi les preux de Charlemagne, je vois Guérin

[1] La rubrique dit : Accipiant eas dæmones et præcipitentur in infernum. Voyez le *Théâtre français au moyen âge*, publié par MM. Montmerqué et Francisque Michel.

[2] Villani, anno 1304. Il ne faut pas croire, avec Denina, que cette triste fête donna la première pensée de *la Divine Comédie*. Dante n'était pas à Florence, d'où on l'avait banni deux ans auparavant.

[3] *Histoire littéraire de France*, t. XVIII, p. 787, 790, 793. — Legrand d'Aussy, *Fabliaux*, t. II, p. 22, 30, 36. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, VII; je me suis fait un devoir de citer le travail de M. Labitte toutes les fois que je me suis éclairé de ses indications.

le Mesquin errant de royaume en royaume, servant tour à tour l'empereur Charlemagne, le Prêtre-Jean, et le soudan de Babylone, jusqu'à ce que le pape lui impose en pénitence de ses péchés de visiter le puits de Saint-Patrice, dans l'île d'Or. Le chevalier traverse les mers, aborde à l'île d'Or, pénètre dans un bois profond, y trouve un monastère, où il jeûne durant neuf mois, et s'engage enfin dans la ténébreuse ouverture qui mène à l'autre monde. Là commence le purgatoire, puis l'enfer avec un nombre infini de supplices. Guérin traverse ces lieux de douleur ; il arrive enfin au paradis terrestre, gardé par Énoch et Élie. Debout sur le seuil infranchissable, il voit passer « l'empereur du ciel, « entouré du chœur des anges, légions humbles et fidèles. » La vision s'évanouit, et le bon chevalier se retrouve à la porte du monastère[1]. Mais du moins le preux compagnon de Charlemagne a quelque droit aux communications divines : il est chrétien, il est armé pour le service de l'Église et la confusion des mécréants. — Alexandre, au contraire, je veux dire celui des romans, ne songe qu'à sa gloire, et, maître de la terre, il veut forcer le paradis et tirer tribut du peuple des anges[2]. Il traverse les plaines brûlantes de l'Asie au milieu des terreurs de l'enfer, au milieu des dragons, des monstres et des foudres. Enfin, le cours de l'Euphrate, qu'il remonte, le conduit au pied des murs d'Éden, derrière lesquels on entend la voix des anges occupés à louer Dieu. Le héros frappe longtemps à la porte ; il somme les habitants de se taire, d'ouvrir et de payer tribut comme le reste du monde. La porte demeure fermée : seulement un vieillard paraît sur la muraille, et fait présent à Alexandre d'une pierre d'aimant. Cette pierre peut soulever le fer, et cependant un peu de terre dans une balance pèsera plus qu'elle. Ainsi de l'homme, qui soulève le monde ; mais, quelques jours après sa mort, un peu de poussière vaudra mieux que lui. Le héros s'émeut de ce discours ; il se tourne vers Dieu, renonce aux conquêtes, et, lorsqu'il meurt, après douze ans d'un règne paisible, le poëte ajoute « qu'il « lui fut pardonné. » Ainsi ce génie du moyen âge, qu'on se représente toujours prêt à damner les vivants et les morts, fait preuve d'une singulière indulgence. Les romanciers ne peuvent se résoudre à prendre congé des héros qu'ils aiment sans les laisser acheminés vers le ciel. Nous voici en paix sur le salut d'Alexandre. Dante mettra Caton en

[1] Ferrario, *Antichi romanzi di cavalleria*, t. III. Nous reconnaissons bien avec Bottari que le roman italien du *Meschino*, dans sa première forme, est postérieur à *la Divine Comédie;* mais la rédaction française remonte sans doute bien plus haut.

[2] Gervinus, *Geschichte der deutschen Poesie*, t. Ier, p. 221. — Rosenkrantz, *Geschichte der deutschen Poesie in dem Mittelalter*, p. 366. J'ai suivi l'ordre du poëme allemand de Lamprecht. On trouve dans la même langue l'*Alexandre* de Rodolphe de Montfort, celui d'Ulrich d'Eschembach, ceux de Berchthold, de Biterolf, etc. Il est inutile de citer les poëmes français bien plus connus de Benoît de Saint-More Alexandre de Bernay, et tant d'autres.

purgatoire, Trajan en paradis. Et le poëte anglais Lydgate n'achève point les funérailles d'Hector sans lui faire élever un tombeau dans la cathédrale de Troie, auprès du maître-autel : un chapitre de douze chanoines est fondé, avec charge de prier pour le repos de son âme.

Du reste, on reconnaît ici une complication fréquente dans l'histoire littéraire ; je veux dire l'entrelacement de deux sortes d'épopées. Comme des plantes touffues ne peuvent croître ensemble sans se mêler, s'envelopper, se nuire peut-être, de même, dans cette forte végétation poétique, chaque fable pousse des branches qui vont s'entrelacer avec les rameaux voisins. Quand le bon Guérin pose sa lance à la porte du monastère, et qu'on l'y met en prières et en jeûnes, je me doute bien que nous sommes en pleine littérature ecclésiastique, et que le puits de Saint-Patrice a été creusé par les poëtes légendaires.

En effet, trois poëmes de Marie de France et de deux autres écrivains anglo-normands avaient popularisé cette formidable histoire du Purgatoire de Saint-Patrice, rapportée par Matthieu Paris, Jean de Vitry, Vincent de Beauvais et bien d'autres. On en connaît une version espagnole qu'on a crue de la main d'Alphonse X, et une traduction italienne dont le dialecte grossier atteste une prompte propagation dans les derniers rangs du peuple [1]. Un chevalier anglais du nom d'Oweins entreprend, pour l'expiation de ses péchés, le pèlerinage du purgatoire. Il se rend à la caverne miraculeuse jadis ouverte, à la prière de saint Patrick, dans une île du lac de Dungal. Après de longs jeûnes et de ferventes oraisons, éclairé par les conseils des religieux voisins, il s'engage dans la route souterraine [2], et bientôt il se trouve en un lieu qui est à la fois celui des souffrances temporaires et des peines éternelles. Les menaces des démons ne le font pas reculer ; tantôt repoussé, tantôt entraîné par leurs bandes insolentes, il parcourt d'innombrables supplices [3]. Ce sont des coupables crucifiés à terre, enlacés, dévorés par des serpents, exposés dans leur nudité au souffle d'un vent d'hiver, suspendus par les pieds sur des bûchers qui ne s'éteignent pas, attachés à une roue qui tourne sans fin, plongés dans des fosses où bouillonne le métal fondu,

[1] *Œuvres de Marie de France*, t. II. — *Essais historiques sur les Bardes*, etc., t. III, p. 245. — Ferdinand Denis, *le Monde enchanté*. Au XVIIe siècle, *le Purgatoire de Saint-Patrice* fut porté sur le théâtre espagnol par Calderon, et en 1764 on imprimait encore à Madrid la ballade de *la Cueva de San-Patricio*. L'histoire de cette légende a été éclairée par le savant travail de M. Thomas Wright, *St-Patrick's Purgatory, an Essay on the legends of Purgatory, hell, and paradise, current during the middle ages*. Il est impossible de pousser une recherche avec plus de perspicacité et d'érudition. Mais pourquoi porter l'amertume de la controverse protestante et la rancune anglaise contre l'Irlande dans l'étude d'une innocente tradition qui ne fut jamais qu'un récit poétique, qui n'entra jamais dans les croyances théologiques de l'Église, et que les Papes ne laissèrent pas insérer au Bréviaire romain ?

[2] Dante se purifie de ses péchés en traversant le purgatoire. *Purgatorio*, passim.

[3] Dante est aussi arrêté par les démons à l'entrée de la cité de Satan. *Inferno*, IX.

enlevés par la tempête et précipités dans un fleuve, sous les eaux duquel les démons, armés de crocs de fer, les retiennent. Au fond de ce lugubre séjour, un puits embrasé engloutit et revomit tour à tour les âmes, enveloppées d'un vêtement de feu [1]. Oweins reconnaît plusieurs de ses compagnons d'armes; son courage se trouble; il gagne en tremblant un pont jeté sur l'abîme. L'étroite planche s'élargit devant ses pas, et le conduit auprès d'une porte qui s'ouvre et laisse voir des jardins magnifiques [2]. C'est l'Eden, perdu par le péché du premier père, habité maintenant par les justes avant leur entrée au ciel. Une longue procession vient recevoir le nouvel hôte, et le mène jusqu'en un point d'où l'on peut apercevoir la gloire d'en haut. L'Esprit-Saint en est descendu; il se répand sur l'assemblée triomphante. Oweins se retire purifié [3].

D'un autre côté, quand le romancier conduit Alexandre au Paradis terrestre, on soupçonne sans peine que d'autres pèlerins l'ont précédé. On s'en assure en retrouvant parmi les compositions des trouvères le *Voyage de saint Brendan*, odyssée monacale qui charma plus d'une fois la solitude des cloîtres en y transportant les tableaux d'une vie errante et libre sur les mers. Dès le XIe siècle, on en voit une rédaction latine suivie de plusieurs traductions anglaises, allemandes, françaises, espagnoles. Je m'étonnerais que l'Italie, si amie du merveilleux, n'eût pas conservé les siennes [4]. Le saint moine a quitté l'île d'Érin pour aller chercher, à travers les mers occidentales, la *terre de répromission* réservée aux saints. Après les aventures sans nombre d'une longue navigation, il arrive au paradis des oiseaux, demeure des anges qui, sans partager la révolte de Lucifer, ne s'associèrent

[1] On se rappelle le crucifiement de Caïphe, les concussionnaires plongés sous la poix bouillante et les jeux grotesques de leur bourreaux, les voluptueux entraînés par une tempête éternelle, le puits des géants. *Inferno*, XXIII, XXIV, XXXI.

[2] Le pont de l'Épreuvese se retrouve dans un grand nombre de visions. Dante en a conservé comme une trace au chant XXIII, *in fine*.

[3] Gens erent de religiun
Qui firent la processiun...

Cette scène offre une ressemblance frappante avec celles qui terminent *le Purgatoire* de Dante: le paradis terrestre au terme des expiations, la procession des vieillards et des vertus, les chants, les parfums, et les leçons que reçoit le miraculeux voyageur.

[4] *La légende de S. Brandaines*, publiée par Achille Jubinal, Paris, 1836. La grande chronique de Golfrid de Viterbe, 2e partie, *in fine*, contient un récit pareil, d'après un livre conservé dans l'église de Saint-Matthieu, *ultra Britanniam in finibus terræ*. Les voyageurs arrivent au delà des mers à une montagne d'or qui porte une ville toute d'or, habitée par des anges. Énoch et Élie y servent Dieu dans une église d'or. Les voyageurs y demeurent trois jours; mais lorsqu'ils reviennent dans leur patrie, il se trouve que trois siècles et sept générations se sont écoulés.

point à la résistance des milices fidèles[1]. Plus loin se rencontre la montagne de l'enfer, dont le sommet volcanique domine l'Océan : de noirs forgerons l'habitent, et leurs marteaux retombent nuit et jour sur les enclumes où se tordent les réprouvés. Dans ces parages funestes, Judas seul, au milieu des eaux, jouit du repos hebdomadaire que la mansuétude infinie du Christ lui accorda. Le passage de saint Brendan prolonge d'un jour cette suspension de souffrances[2]. Il s'éloigne ensuite, et lorsqu'il a salué l'ermite Paul, retiré depuis près d'un siècle dans une île solitaire, il aborde au rivage désiré. Là fut jadis le paradis terrestre, désert maintenant, mais destiné à devenir un jour l'asile des chrétiens quand recommencera l'ère des persécutions. Ainsi l'a prédit un ange du ciel qui renvoie dans leur patrie les miraculeux voyageurs[3].

Pendant que les imaginations charmées suivaient le moine navigateur, et cherchaient avec lui ce que l'homme rêva toujours, une terre meilleure que la sienne, des pensées moins riantes s'éveillaient au récit de la *Descente de saint Paul en enfer*. — Une tradition, dont l'origine ne se retrouve pas dans les écritures apocryphes, rédigée en latin avant le milieu du XIe siècle, par un Français des provinces méridionales, fournit au moine anglo-normand Adam de Ros le sujet de ce poëme[4]. — L'archange saint Michel conduit l'apôtre des nations dans

[1] . . . . . Nous somes de ceus
Qui jus caïrent des saints cieux ;
Mais ne nos consentimes pas.

A peu près comme les anges neutres de Dante. *Inferno*, II.

. . . . . Che non furon ribelli,
Ne fur fedeli a Dio, ma per se foro.

[2] « Je suis, fait-il, li fel Judas...
« Ci sui au dimence en l'onor
« De la miséricorde Crist
« C'au dimence *surrexit*.

Rien de plus touchant que ce pardon partiel, le seul que Dieu puisse accorder aux réprouvés. On y reconnaît les habitudes de douceur que la religion introduisait dans la société moderne. Où pouvait s'arrêter une pitié qui descendait jusqu'à Judas ?

[3] La terre voient plaine tempre,
Les pummiers si cum en septembre.

Les navigateurs espagnols ont longtemps cherché l'île de Saint-Brendan. Elle est comprise au traité d'Evora dans la cession faite par la couronne de Portugal à celle de Castille. *Voyez* Ferdinand Denis, *le Monde enchanté*. — M. Wright (*St-Patrick's Purgatory*) a publié une belle description du paradis en vers anglo-saxons qui semblent remonter à la fin du IXe siècle. Il cite une carte du XIIe où, vis-à-vis des bouches du Gange, est représentée l'île du Paradis. L'*Imago mundi* place le jardin d'Eden à l'extrémité de l'Asie, derrière un mur de feu qui monte jusqu'au ciel. *St-Patrick's Purgatory*, p. 93, 94,

[4] Delarue, *Essais historiques*, t. III, p. 139. — Fauriel, *Cours inédit*. On a plu-

ce lieu dont il doit prêcher les terreurs. Devant le seuil un arbre enflammé se dresse, gibet aux mille bras où sont suspendues les âmes des avares. Plus loin brûle une fournaise couronnée de sombre tourbillons. Un large fleuve, roulant des démons dans ses flots, s'enfonce sous les arches du pont fatal que les justes réconciliés franchissent, mais qui fuit sous les pas des pécheurs. Plongés à des profondeurs inégales, selon la gravité de leurs crimes, apparaissent les envieux, les adultères, les dissipateurs, les sectaires armés pour la ruine de l'Eglise [1]. D'autres tourments attendent les usuriers, les exacteurs et tous ceux qui n'eurent souci de Dieu ni merci des pauvres. Les vierges infidèles, vêtues de noirs vêtements, sont livrées aux embrassements hideux des dragons et des couleuvres. Les juges iniques errent entre des feux toujours allumés et une muraille de glace. Des chaînes douloureuses chargent les mains des mauvais prêtres. Enfin le puits scellé des sept sceaux renferme dans une infecte sépulture ceux qui nièrent les mystères de la foi [2]. A ces tristes spectacles vient se mêler l'apparition d'une âme élue que les anges portent dans la gloire. La cour céleste retentit de joyeux cantiques : les damnés y répondent par leurs gémissements. Saint Paul et son guide s'émeuvent et commencent une prière que répètent tous les saints. La Justice éternelle se laisse fléchir ; elle accorde aux réprouvés l'interruption régulière de leurs souffrances, chaque semaine, au jour du Seigneur. La trêve de Dieu s'étend à ses ennemis.

Quelquefois l'apparition de la vie future se fait sur une scène moins large et n'est plus qu'un épisode de l'épopée religieuse, comme la descente aux enfers chez les anciens. Parmi les sujets les plus aimés de la

sieurs manuscrits du récit latin. — Warton, *History of poetry*, t. I, p. 19, cite le début d'une traduction anglaise. L'auteur normand annonce son œuvre comme une traduction :

. . . . Aidez-moi à translater
La vision saint Pol le ber.

Il est probable que Dante connut la version ou l'original ; car au IIe chant de l'Enfer il paraît supposer que saint Paul l'y précéda.

Andòvvi poi lo vas d' elezione.

Et la glose de Giacopo ne laisse pas de doute sur le sens du vers. — Dice ancora l'autore : Paolo apostolo, lo quale fu vaso d'elettione andò al inferno. Or, l'Ecriture, qui rapporte le ravissement de l'apôtre au ciel, ne le fait point descendre parmi les damnés.

[1] Le texte semble indiquer ici des sociétés secrètes où l'on aurait juré la destruction du catholicisme :

A sainte Iglise firent guerre...
Et par sa mort se parjurouent.

Dante (*Inferno*, XII) représente aussi les violents plongés dans un lac de sang dont la profondeur varie comme leur culpabilité.

[2] Dante met les hérétiques dans des tombes, *canto* XI.

poésie légendaire, je remarque l'*Histoire de Barlaam et Josaphat*, accréditée par le nom de saint Jean Damascène, souvent traitée en France, en Angleterre, en Allemagne enfin, où elle prit une forme savante et harmonieuse dans les vers de Rodolphe de Montfort[1]. Je la trouve aussi populaire en Italie au XIVe siècle, s'il en faut juger par un manuscrit de la Bibliothèque royale, qui contient la légende rédigée dans un mauvais dialecte, enrichi d'enluminures grossières, par conséquent destinée à des lecteurs indulgents[2]. Josaphat, fils d'un roi de l'Inde, est secrètement initié par un vieillard à la foi chrétienne persécutée. Les faux prêtres et les magiciens s'émeuvent ; le roi épouse leurs colères ; il soumet son fils à plusieurs sortes d'épreuves. Un essaim de jeunes tentatrices l'environnent ; il va succomber, lorsqu'enfin, ayant recouru au Seigneur par la prière, il est ravi hors de lui-même, et incontinent un ange le conduit au ciel, et lui montre « la gloire du ciel, et les chœurs angéliques, et le cortége des patriarches, des prophètes, des apôtres, et une grande multitude de chevaliers et de vierges qui moururent martyrs ; et l'ange l'avertit que, s'il garde la virginité, il sera tôt ou tard de cette assemblée glorieuse. Ensuite, l'ange lui fit voir l'enfer et les démons, et les peines des pécheurs, et le feu, où il n'y a que pleurs et grincement de dents pendant l'éternité. Quand Josaphat vit les démons et les peines des âmes, incontinent il commença à pleurer, à trembler avec une grande épouvante. Et l'ange lui dit : Tu as considéré la punition des pécheurs : c'est pourquoi je te reconduirai au monde, dans ton corps ; et si tu oublies ta virginité tu seras mis dans le feu d'enfer. » A ces mots Josaphat se réveilla, et depuis cette heure la tentation s'éloigna de lui[3].

Pendant que ces quatre récits, entrés pour ainsi dire dans l'héritage poétique des nations chrétiennes, font le tour de l'Europe et passent par toutes ses langues, il se trouve au fond du Nord, en Islande, un écrivain qui rassemble les traditions mourantes de sa patrie pour en composer le célèbre recueil de l'*Edda*. A la suite des fables païennes, ensevelies dans ce livre comme dans leur tombeau, on est étonné de rencontrer un chant chrétien, le *Chant du Soleil*, où le poëte, s'arra-

[1] Rosenkrantz, *Geschichte der deutschen Poesie*, p. 184. — Gervinus, t. Ier. — Wackernagel, *Deutsches Lesebuch*.

[2] Le récit de saint Jean Damascène est bien plus étendu que celui de la légende italienne. Je la cite de préférence comme inédite et comme probablement contemporaine de Dante. Le manuscrit où elle est contenue porte le n° 93, fond Lavallière, sous ce titre : *Leggenda di Barlaame e di Giosafatte*.

[3] E incontenento ſo porta el so spirito in cello, e ſoge mostra la gloria del Paradiso e li ordeni de li agnoli, e li patriarchi, e i profecti, e li apostoli, e una grande multitudine de cevalieri, vergini, e l' agnolo ge disso questi sie martiri. (Quatre peintures représentent la procession des personnages célestes.) E dice l' agnolo : Giosafat, se tu combattere per la toa virginita, tu sere in questa schera. J'ai voulu donner un spécimen de ce grossier dialecte.

chant aux souvenirs d'une mythologie condamnée, s'efforce de reconstruire le monde invisible sur de meilleurs fondements[1]. Un père a rompu les lois de la mort pour venir instruire son fils ; il le visite dans un songe et lui révèle les secrets de l'éternité. — Il a parcouru d'abord les sept zones du monde inférieur. Des oiseaux noircis de fumée, qui étaient des âmes, tourbillonnaient comme un nuage de moucherons à l'entrée de l'abîme. Les femmes impudiques poussaient en pleurant des rochers ensanglantés. Par un chemin de sable brûlant marchaient des hommes couverts de blessures[2]. Des étoiles menaçantes étaient suspendues sur le front des excommuniés. Sur la poitrine des envieux on lisait des runes de sang. Ceux qui avaient poursuivi les vaines félicités de la vie couraient sans repos dans une carrière sans but. Les voleurs, chargés de fardeaux de plomb, allaient par troupes au château de Satan. Des reptiles venimeux traversaient le cœur des assassins, et les corbeaux de l'enfer dévoraient les yeux des menteurs[3]. — Mais le vieillard s'est vu ravir ensuite aux plus hautes régions du ciel. Là des anges radieux lisaient l'Evangile sur la tête de ceux qui firent l'aumône. Ceux qui jeûnèrent étaient entourés d'esprits célestes prosternés à leurs pieds. Les fils pieux rêvaient bercés sur les rayons des astres. Les opprimés, les victimes des forts, portés dans des chars de triomphe, passaient comme des rois au milieu de la foule des saints. Cette douce image du paradis, substituée aux combats et aux banquets éternels du Walhalla, cette apothéose de la charité, de l'abstinence et de la résignation, laissent assez voir ce que pouvait l'Eglise sur l'esprit indompté des Scandinaves. Cependant on reconnaît encore dans le tableau de l'enfer les reflets sinistres du paganisme. Les vieilles peintures du royaume des ténèbres (*Muspelheim*) sortirent lentement de la mémoire des peuples du Nord. J'en retrouve le souvenir et le nom (*Muspille*) jusque dans un cantique du jugement dernier composé au IXe siècle. Longtemps les pâtres de la Souabe et de la Suisse ont montré les montagnes creuses où quelqu'un d'entre eux ayant pénétré avait vu Sieg-

[1] *Edda Sæmundar*, t. I, *Solar-liod.* Sans doute le skalde islandais fut inconnu du poëte de Florence ; mais les rapports qu'on trouvera dans leurs récits montreront encore mieux l'antiquité des sources où tous deux puisèrent.

[2] *Solar-liod*, 58, 59. Cruenta saxa — Nigræ illæ feminæ — Trahebant tristi modo. — Multos homines vidi — Sauciatos ire — In illis pruna obsitis viis. Cf. *Inferno*, VII, XIV, XXVIII, la peine des avares, des sodomites et des schismatiques.

[3] *Solar-liod*, 63, 64. — Catervatim ibant illi — Ad Plutonis arcem — Et gestabant onera e plumbo. — Homines vidi illos — Qui multos pecunia et vita spoliarant. — Pectora — Raptim pervadebant viris istis — Validi venenati dracones. Cf. le château de Satan, les chappes de plomb des hypocrites, les serpents qui poursuivent les voleurs de grand chemin. *Inferno*, VIII, XXIII, XXIV. Le dernier de ces rapprochements est si remarquable qu'on aurait peine à le croire fortuit.

fried, Charlemagne ou Frédéric Barberousse tenir sa cour avec les morts[1].

Toute la poésie du moyen âge était donc pleine des spectacles de l'éternité. Mais de même que les songes de la nuit se forment des pensées du jour, ainsi les poëtes rêvent ce que les peuples croient. Les peuples croyaient donc au commerce des vivants et des morts ; ils croyaient l'éternité accessible aux âmes pures : ils croyaint aux visions. Il n'est pas de récits que les enfants aient plus curieusement écoutés de la bouche de leurs mères, les hommes des lèvres du prêtre qui les tenait de ses livres. Et je n'accuse ni les livres, ni le prêtre, ni les mères, et je ne vois rien de plus digne de respect que cette crédulité tant méprisée. J'y découvre le besoin le plus honorable de la nature humaine, et le plus inexorable en même temps, le besoin de l'infini. Il s'en fallait encore de deux cents ans que l'homme eût fait le tour de la terre, il n'en connaissait encore ni l'étendue, ni la forme, ni la situation; mais ce qu'il savait depuis longtemps, c'est qu'elle était trop petite. Il voulait voir au-dessous et au-dessus. On avait beau fouler aux pieds les pauvres dans la fange, ils n'étaient pas encore si bas qu'ils ne se souvinssent de leurs destinées : ils voulaient non-seulement qu'on leur enseignât le paradis, mais qu'on le leur décrivît, qu'on l'eût visité pour eux. On avait beau envelopper les rois dans une nuée d'encens et d'hommages, ils s'ennuyaient de ces honneurs qui devaient finir, et payaient des poëtes pour leur peindre l'éternité, sans oublier l'enfer où sont punis les tyrans.

III

Tant d'ouvrages d'art, tant de productions dans un siècle supposent l'effort d'une pensée qui vient de plus haut. Avant qu'un récit soit mis en vers, il est longtemps resté dans les entretiens, dans les souvenirs des hommes. La poésie est la fleur, la tradition est la tige : elle est longue et délicate; il faut la dégager lentement, avec patience, si l'on veut aller jusqu'aux racines.

En présence du nombre infini de visions de la vie future qui remplissent les chroniques et les légendes, je vois d'abord l'impuissance où je suis de tout étudier et de tout connaître. Il me suffit de montrer l'extrême richesse de cette littérature du monde invisible, quelle place elle tenait dans la bibliothèque des hommes du XIII[e] siècle, quelles images

[1] Wackernagel, *Deutsches Lesebuch : Vom jüngsten Gericht* :

Dâr ni mac denne mac andremo
Helfan vora demo Muspille.

On peut citer aussi la peinture terrible du jugement dernier dans l'*Harmonie des Évangiles*, par le Saxon Heliand, Gervinus, *Geschichte der deutschen Poesie*, t. I. Sur les montagnes creuses : Grimm, *Deutsche Sage*.

elle devait laisser chez un grand esprit comme Dante, avec la passion de tout lire et le don de ne rien oublier.

Je remarque premièrement les livres qui étaient dans le patrimoine commun de la chrétienté, que toutes les abbayes faisaient copier pour l'usage de leurs moines, et je n'en trouve pas de plus célèbre que les Vies des Saints. Dès le VIIe siècle, un décret du Pape Gélase avait mis les *Vies des Pères* au rang des écrits que l'Église reçoit avec honneur. Cassiodore en recommandait l'étude ; saint Benoît les nommait parmi les lectures que les religieux devaient entendre chaque jour, à la suite du repas [1]. De là ce grand nombre de collections, formées des actes des martyrs, des biographies écrites par saint Jérôme, des récits de Rufin, de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours, et successivement enrichies des souvenirs que chaque génération de saints laissait après elle. Les interpolations étaient faciles : les fables pénétraient sans peine dans une suite de fragments qui n'avaient pas de lien ; chaque monastère eut son recueil abrégé ou grossi selon le loisir de ses copistes. Deux écrivains du XIIIe siècle, deux Italiens, avaient tenté de porter la lumière au fond de ce désordre : le premier était Barthélemy de Trente ; le second, Jacques de Varaggio, archevêque de Gênes, auteur de la *Légende dorée*, qui rangea les actes des saints dans le cycle de l'année ecclésiastique, et fit à chaque fête comme une couronne de poétiques traditions [2]. J'ouvre donc la *Légende dorée*, et j'y retrouve le Purgatoire de Saint-Patrice et la vision de Josaphat. Si je m'arrête au jour de la mémoire des trépassés, j'y vois de fréquentes apparitions des morts aux vivants, et l'histoire merveilleuse d'un jeune homme mort au pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Son âme, enlevée par les démons, réclamée par les anges, conduite enfin aux pieds de la sainte Vierge, fut renvoyée sur la terre pour y solliciter les prières des hommes en faveur des défunts [3]. Mais la critique de Jacques de Varaggio, si indulgente qu'elle fût, avait rejeté des récits plus étendus qu'il fallait chercher dans d'autres recueils. Telle était l'aventure de trois moines d'Orient, qui virent flotter des rameaux d'or sur le fleuve voisin de leur solitude. Ils remontèrent le courant jusqu'à des montagnes inconnues, où ils se virent tout à coup au milieu du paradis terrestre gardé par

[1] Gelasius Papa, apud Gratiani decretum dist. XV, cap. *Sancta Ecclesia.* « Vitas Patrum, Antonii, Pauli, Hilarionis, et omnium eremitarum, quas tamen vir beatus scripsit Hieronymus, cum omni honore suscipimus. » Cassiodore, *Institut. divin.*, cap. 32. S. Benedictus, *in regulâ*, cap. 42 : Monachi omni tempore, sive jejunii, sive prandii fuerit, mox ut surrexerint a cœna, sedeant omnes in unum, et legat unus collationes et vitas Patrum, aut certe aliquid quod ædificet audientes.

[2] Tiraboschi, *Storia della Litteratura*, de l'an 1183 à l'an 1300, lib. II, cap. 1.

[3] *Legenda aurea*, *de S. Josaphat*, *de S. Patricio*, *de Memoria defunctorum.* J'ai indiqué précédemment les légendes latines du voyage de saint Brendan et de saint Paul.

Énoch et Élie. Et lorsque, ayant admiré les merveilles de ce beau lieu, ils regagnèrent le cloître, d'autres moines y avaient pris leurs place ; on leur montra leurs noms à demi effacés par le temps dans les obituaires de la maison : sept siècles s'étaient écoulés[1]. Une collection italienne des *Vies des Pères* rapportait les discours de deux religieux conduits en esprit au séjour des réprouvés ; ils y contemplèrent Caïphe dans le feu, et le prince des démons dans l'abîme[2]. On y lisait surtout la longue vision de Tantale, chevalier jeune et beau, lequel, au milieu d'un banquet, au moment de mettre la main au plat, tomba frappé d'un sommeil miraculeux. L'âme échappée du corps se trouva au milieu d'une vaste prairie, où les esprits malins l'environnaient déjà, lorqu'un ange, lumineux comme une étoile, vint la dégager de leurs mains. Il la conduisit alors par une vallée terrible et ténébreuse, pleine de charbons ardents ; et au-dessus il y avait un couvercle de fer en forme de gril, où étaient assis un grand nombre de diables occupés au tourment des réprouvés. Ensuite venaient des forêts d'arbres épineux peuplées de chiens enragés, des étangs de soufre et des étangs de glace balayés par un vent violent ; le pont de l'Epreuve jeté sur un fleuve de flammes[3]. Enfin, paraissait Lucifer, l'ennemi de Dieu et des hommes, d'une taille gigantesque, avec une forme humaine, sauf qu'il avait cent mains longues de cent palmes. Il était chargé de chaînes embrasées, et, pour apaiser la soif qui le dévorait, il étendait les mains sur la foule des âmes, en saisissait autant qu'il en pouvait tenir, et les exprimait dans sa bouche comme le vin d'une grappe. L'âme de Tantale vit tourmenter ainsi ceux qui renient Dieu, les faux chrétiens, les homicides, les ennemis de la paix, les adultères ; mais surtout les prélats et les chefs des peuples qui cherchent les seigneuries et les bénéfices par intrigues, simonie ou menaces ; ceux qui vendent les sacrements de l'Église ; ceux qui jugent faussement par amour, par intérêt, ou par défaut de savoir[4]. Le pèlerinage merveilleux s'achève en traversant le purgatoire et le paradis. Assurément les traits du tableau sont durs et les couleurs grossières ; mais on y trouve un sentiment qui purifie tout ce qu'il touche : c'est

[1] Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, du XV[e] siècle, n° 7762 : « *De tre monaci che zeno a lo paradiso terrestro.* — Lo Paradiso terrestre, si è in terra, in questo mondo, in ne le parte d' Oriente suso uno monte altissimo... »

[2] *Vite de' santi Padri*, Venezia, 1499; Firenze, 1738.

[3] *Vite de' santi Padri*, libro v, cap. 11. etc. Cf. *Inferno*, XXI. Tantalo est la forme italienne et presque mythologique du nom irlandais de Tundale. La légende, irlandaise d'origine, passa en latin dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, lib. xxvi, cap. 88, 104. M. Wright, *St-Patrick's Purgatory*, p. 32, en cite plusieurs traductions anglaises, allemandes, françaises. M. Turnbull a publié : *The Visions of Tundale together with metrical moralization, and other fragments of early poetry*. Edinburgh, 1843.

[4] *Ibid.* Era ancora tutto quello inimico de Dio, ligato per tutte le membre con cathene di ferro molte affocate di foco. E quando ha piene le mani, le stringe et spremezele in bocca come fà el vino de l' uva...., Cf. *Inferno*, XXXIV.

la passion de la justice, d'une justice égale pour tous. Les imaginations étaient faciles à contenter, mais les consciences étaient exigeantes.

Après ces légendes, dont la popularité était universelle, j'en vois d'autres qui se liaient à l'histoire de chaque royaume, de chaque église, peut-être de chaque communauté puissante. Il ne serait pas sans intérêt de suivre la tradition de quelques-uns des grands peuples de l'Europe, et de considérer quelle empreinte elle y reçut de leur génie et de leur civilisation.

1. Nulle part les visions ne se montrent plus nombreuses et plus effrayantes qu'en Allemagne. Nulle part aussi une résistance plus opiniâtre n'arrêta l'effort civilisateur du Christianisme. Dans un pays où les empereurs trafiquaient des églises, où plusieurs peuples, au XIe siècles, vivaient encore en pleine polygamie ; où les prêtres, menacés par Grégoire VII, s'écriaient qu'ils renonceraient au sacerdoce plutôt qu'au mariage, il semble qu'il fallut toute la puissance de la terreur pour faire pénétrer la sainte pensée du devoir [1]. Ces cœurs violents, ces esprits indisciplinés ne se rendaient qu'à la prédication de l'enfer. Je ne m'étonne plus des sombres peintures qui remplissent le *Livre des Visions*, compilé par le moine Othlon de Ratisbonne [2]. J'y compte sept apparitions des peines futures. Une servante d'Augsbourg qu'on portait au tombeau ressuscite pour avertir un magistrat de la ville, au nom de son père damné, de restituer des biens mal acquis. Un pauvre qui mendiait aux portes de l'église de Saint-Emmeran voit en rêve une maison de fer rougi au feu, où sont emprisonnés éternellement les mauvais conseillers qui détournèrent l'empereur de faire sa paix avec Dieu et les hommes [3]. Une autre fois le saint patron du monastère conduit en esprit un de ses religieux sur la montagne du purgatoire. La peine des justes qui s'y purifient est de considérer le supplice des réprouvés et d'entendre leurs cris [4]. Ailleurs, c'est la grande impératrice Théophanie qu'on voit punie pour avoir propagé le luxe des Grecs parmi les femmes de France et de Germanie [5]. Mais rien n'égale l'étrange aventure d'un seigneur appelé Vollark, qui, se rendant à des noces avec un petit nombre de compagnons, s'égare au déclin du jour dans une forêt. Et comme il désespère de retrouver sa route, un cavalier noir l'aborde,

[1] Adam Bremens., *Hist. eccles.* Voigt, *Hist. de Grégoire VII.*

[2] Othlonis monachi Ratisbonensis *Liber Visionum, tum suarum, tum aliorum.* Apud Bernard Pez, *Thesaur. anecdotor. novissim.*, t. III.

[3] *Visiones* 6, 11 : Ibi sunt inclusi nuper defuncti qui Cæsari Henrico pacem undique patrare studenti resistere præsumpserunt.

[4] *Visio* 14.

[5] *Visio* 17 : Quia videlicet multa superflua et luxuriosa mulierum ornamenta, quibus Græcia uti solet, sed eatenus in Germaniæ Franciæque provinciis erant incognita, tunc primo delata.

et lui propose l'hospitalité pour la nuit. Bientôt la forêt s'éclaire ; au fond d'une large avenue resplendissent les feux d'un château. On entre dans les vastes salles, la table du festin est dressée ; elle se couvre d'une profusion d'or, d'argent, de pierreries ; tout autour se rangent des figures sinistres. Et comme Vollark ne peut cacher son étonnement ni son inquiétude : « Toutes ces richesses que tu vois, lui dit le maître « du lieu, sont les biens que les hommes enlèvent aux églises : c'est « pour moi qu'ils travaillent. » Alors le bon seigneur se souvint que son hôte, en se nommant à lui, s'était donné le nom de Nithard, c'est-à-dire *le Malin;* mais comme il était juste et craignant Dieu, les démons ne purent rien sur lui ; il revint sain et sauf avec ses compagnons, son cheval et ses armes. Du reste, le narrateur avait la sincérité de ne point garantir son récit ; il l'a reçu de la rumeur publique, et nous aimons à cueillir en passant cette fleur de poésie populaire qui a de la grâce et de l'éclat[1].

En remontant plus haut, nous rencontrons la célèbre vision du moine Wettin, de l'abbaye de Reichenau, rédigée sous sa dictée par l'abbé du monastère, et mise en vers par Walafrid[2]. Deux jours avant sa mort Wettin avait été ravi en esprit, et, guidé par son ange gardien, il avait visité le triple séjour des âmes. Il vit les damnés livrés à d'affreuses tortures, roulés dans des torrents de feu, ensevelis dans des châsses de plomb, captifs entre des murs infranchissables, au milieu d'une épaisse fumée, et il y reconnut beaucoup de prélats, de prêtres et de religieux[3]. Il gravit la montagne du purgatoire, où les évêques négligents expiaient leur mollesse et les comtes leur rapacité. Au milieu d'eux, Charlemagne était puni pour l'incontinence de sa chair. Ensuite les portes du palais céleste lui furent ouvertes : il traversa les rangs des martyrs et des vierges ; il parvint jusqu'au trône de l'Eternel, et reçut l'assurance de son salut, à condition de revenir pendant deux jours annoncer aux hommes ce qu'il avait vu des vengeances divines[4]. Il y a toute la tristesse du IX[e] siècle dans le rêve du moine de Reichenau. De ces guerriers et de ces pontifes de l'âge héroïque qu'on voyait naguère tout couverts de gloire, il ne reste plus que des âmes souffrantes et châtiées ; et le grand empereur n'échappe ni à la flétrissure ni au supplice.

On a besoin de rencontrer des images plus consolantes dans un récit

[1] *Liber visionum*, 23. Aux numéros 19 et 20 se trouvent les récits de saint Boniface et de Bède, qu'on lira ci-après.

[2] *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. IV, pars 2, p. 263.

[3] *Ibid.*

. . . . . Quem plumbea possidet arca
Judicii usque diem dubio sub fine vomendum.

Cf. *Inferno*, IX, le supplice des hérétiques.

[4] *Ibid.*

Unde tibi jubeo auctoris de nomine nostri
Ista palam referens ut clara voce revolvas.

de saint Anschaire, qui, vers le même temps, achevait la conquête religieuse du Nord[1]. Il racontait qu'après son entrée en religion, étant tombé dans la tiédeur, il eut un songe : il lui sembla qu'il venait de mourir, et que saint Pierre et saint Jean l'assistaient. Ils le conduisirent premièrement en purgatoire, où il passa dans les ténèbres et dans la gêne trois jours qui lui parurent dix siècles. Puis revenant le chercher, ils le menèrent par des chemins qui n'avaient rien de corporel, marchant d'un pas immobile, à travers des clartés toujours plus vives, jusqu'aux portes du paradis. Les chœurs des bienheureux étaient tournés vers l'Orient, les uns cachant leurs têtes dans leurs mains, les autres étendant les bras, tous unissant leurs voix dans un concert sans fin. Vingt-quatre vieillards siégeaient sur des trônes plus élevés ; et à l'Orient paraissait une lumière dont on ne voyait ni le commencement ni la fin, qui enveloppait tous les élus, qui les pénétrait, qui les couvrait, qui les soutenait. Anschaire ne vit luire en ce lieu ni le soleil ni la lune, il n'aperçut ni les cieux ni la terre ; car il ne s'y trouvait rien de matériel. Seulement un reflet pareil à l'arc-en-ciel environnait l'enceinte sacrée. Or, du sein de la majesté divine une voix sortit souverainement douce, et qui parut néanmoins remplir le monde : « Va, dit-elle au « jeune moine, et tu reviendras martyr[2]. » Le même caractère de douceur se fait sentir dans les deux visions racontées par saint Boniface. Cet homme infatigable, ce fondateur des églises de Germanie, ce conseiller de Charles-Martel et de Pepin, trouve le loisir d'écrire à une religieuse anglo-saxonne, et de lui rapporter la déclaration d'un ressuscité qu'il vient d'interroger au monastère de Milburg. L'interrogatoire était solennel : en présence de trois religieux, celui qu'on avait cru mort décrivit son départ de ce monde, son voyage en compagnie d'autres âmes qui cheminaient vers l'éternité ; le jugement où ses péchés l'avaient accusé et ses bonnes œuvres défendu, jusqu'à ce que les anges vinssent l'enlever pour lui montrer le paradis, et le renvoyer ensuite parmi les hommes. Dans une autre lettre, c'est une femme qui visite les lieux éternels. Ici encore les peintures de l'enfer restent dans l'ombre : on retrouve bien le caractère du charitable évêque qui faisait transcrire les saintes Ecritures en lettres d'or, afin de charmer les yeux des païens, et qui eut horreur du sang jusqu'à mourir plutôt que de laisser tirer l'épée pour sa défense[3].

[1] *Vita S. Anscharii*, auctore Remberto, Bollandist., 3 févr.

[2] Qui splendor tantæ magnitudinis erat ut nec initium ejus nec finem contemplari valerem... Ipse omnes exterius circumdabat, ipse omnes interius satiando regebat, superius protegebat, inferius sustinebat. Sol vero nec luna nequaquam lucebant ibi, nec cœlum ac terra ibidem visa sunt; nam erant cuncta incorporea... C'est l'aspect tout spirituel du paradis de Dante.

[3] S. Bonifacii epist. 21 et 71, edidit Würdtwein. — *Ibid.* epist. 28. Vita auctore Willibaldo, apud Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*.

2. Rien ne tenait plus des Allemands que les populations germaniques maîtresses du nord de la France, où elles gardèrent longtemps leur langue, plus longtemps leur caractère et leurs mœurs. A la fin du XIII[e] siècle les Siciliens accusaient, dans un manifeste, la barbarie « de « ces Français qui, au lieu de s'instruire à l'école de l'Italie, allaient « chercher au delà du Rhin des lois sauvages et des coutumes sans pi- « tié [1]. » Nos voisins avaient pu s'en apercevoir aux fureurs de la guerre albigeoise. Il faut donc s'attendre, en remontant le cours des chroniques françaises, à les trouver mêlées de ces redoutables récits qui viennent y jeter la terreur et souvent la lumière. L'habitude en est si profonde que le bon Joinville ne saurait achever son histoire sans l'embellir d'une vision; et il y conte l'aventure d'un prince tartare miraculeusement transporté au milieu de la cour céleste pour y apprendre les destinées de son peuple [2]. Au XI[e] siècle, quand les premiers signes d'une renaissance chrétienne se montrent dans la sainte abbaye de Cluny, on lit dans ses annales qu'un chevalier revenant de Palestine, jeté par les vents sur une île déserte, s'était trouvé près du séjour des morts. Il avait appris d'un ermite, seul habitant de la contrée, que souvent on y entendait les plaintes des démons, frustrés des âmes que saint Odilon, abbé de Cluny, leur enlevait par ses jeûnes et ses prières [3].

A mesure qu'on arrive aux derniers Carlovingiens, quand les peuples sèchent de frayeur devant les conquêtes des Sarrasins et des Normands, les peintures deviennent plus sombres. Une femme appelée Frothilde est conduite chez les trépassés : elle y a des spectacles où l'on reconnaît l'exil de Louis d'Outre-Mer et le désordre du royaume [4]. Les rêves des rois ne sont pas meilleurs. Une nuit, au retour de Matines, Charles-le-Gros voit devant lui une figure vêtue de blanc qui lui remet dans les mains l'extrémité d'un fil lumineux et le conduit dans le labyrinthe infernal. Il visite le lieu marqué pour la punition des mauvais évêques. Il passe les montagnes et les torrents de métaux fondus où gémissent les méchants seigneurs, tandis qu'une voix crie : « La peine des grands sera grande. » Au fond de la vallée fleurie du purgatoire, il découvre son père, Louis-le-Germanique, plongé dans une chaudière d'eau bouillante. Enfin le ciel s'ouvre, et lui laisse voir son aïeul Lothaire, qui lui prédit la fin prochaine de son règne et la ruine de sa race [5]. Quelques

[1] *Epist. Panormitanorum* ad dominos cardinales. Apud Amari, *Vespro Siciliano*, t. II..... « Hispidæ genti finitima in feram barbariam et convictum crudeliter efferatur. « Hinc indiscreta dominia, hinc dira regimina..... » Ce texte est très-corrompu.

[2] Joinville, *Vie de saint Louis*.

[3] Girard, *la Fleur des Saints*, t. II, p. 445, et Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, VI.

[4] Ampère, *Hist. littéraire de France*, t. III, p. 283.

[5] Ampère, *Hist. littéraire*, t. III, p. 120. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, V. — Cf. le continuateur de Bède, *de Gestis Anglorum*, lib. II, cap. 11. — Vincent

années plus tôt, Hincmar rapporte la vision de son diocésain Bernold, qui a contemplé dans un lieu de détresse les âmes de Charles-le-Chauve, de l'archevêque Ebbon et de plusieurs prélats : ce sont précisément les anciens adversaires d'Hincmar, que l'imagination complaisante de son ami a relégués en Purgatoire [1]. La passion politique ne perce pas moins dans la vision d'Audrade. Il vient d'assister aux conseils éternels. Dieu a convoqué devant lui les anges de toutes les églises, et les ayant bénis leur demande la cause des scandales de la terre ; et les anges en accusent les mauvais rois. Dieu dit : « Où sont ces rois ? car je ne les connais point. » Alors comparaissent l'empereur Louis, ses fils Lothaire et Charles, son petit-fils Louis, roi d'Italie, et Dieu leur enjoint de servir l'Église s'ils tiennent à leurs couronnes [2]. Un autre songeur a vu l'âme de Charlemagne mise en jugement. Des troupes de démons viennent jeter ses péchés dans la balance. Mais saint Jacques de Compostelle et saint Denis mettent dans l'autre bassin les sanctuaires qu'il a construits, les abbayes qu'il a fondées : le poids l'emporte, et l'empereur est absous [3]. Il n'y a pas jusqu'aux derniers des hommes qui n'aient leurs visions : Alcuin raconte celle de son serviteur Sénèque : l'Eglise ne méprise pas les avertissements des petits [4].

Si nous passons aux temps Mérovingiens, nous y trouvons la légende de Dagobert, poussé par les diables sur la barque fatale, d'où viennent l'arracher saint Maurice et saint Martin, qui l'introduisent dans l'assemblée des élus [5]. Mais tous les descendants de Clovis ne trouvaient pas le même appui. Après le meurtre de Chilpéric, en 584, Gontram, son frère, déclara qu'il l'avait vu en songe, chargé de chaînes, condamné au feu pour ses crimes, mis en pièces, et jeté par lambeaux dans un vase d'airain suspendu sur les flammes éternelles [6]. Ces effrayants spectacles finissent par une scène pleine de calme et de sérénité ; je veux dire la vision de saint Salvus, évêque d'Alby, ami de Grégoire de Tours. Au temps où Salvus servait Dieu dans l'ordre de Saint-Benoît, il fut pris d'un mal violent dont il mourut ; mais au milieu des funérailles il ressuscita, et, pressé par ses moi-

de Beauvais, *Specul. hist.* — Albéric des Trois-Fontaines, *ad ann.* 889, *Chroniques de Saint-Denis*, etc.

[1] Ampère, *Hist. littéraire*, t. III, p. 117. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, V. — Hincmar, *Opera*, t. II. — Flodoard. *Hist. Remens.*, lib. III.

[2] Ampère, *Hist. littéraire*, t. III, p. 119. — D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. VII, p. 289.

[3] Lenglet-Dufresnoy, *Dissertation sur les apparitions*, t. I. — Labitte, *la Divine Comedie avant Dante*, IV.

[4] Ampère, *Hist. littéraire*, t. III, p. 120. — Alcuin, *Epist.* 5.

[5] Lenglet-Dufresnoy, *Dissertation sur les apparitions*, t. I. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*.

[6] Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, IV. — Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, VIII, 5.

nes, il leur raconta son voyage au paradis. Au delà des sphères célestes, il s'était trouvé dans une place immense pavée d'or, pleine d'une foule que nul ne pouvait compter; et continuant de marcher, il était parvenu dans un lieu où les saints se nourrissaient de parfums. Au-dessus d'eux planait une nuée resplendissante, de laquelle sortait une voix semblable à celle des grandes eaux. Or, la voix ordonna que Salvus retournât sur la terre pour servir au bien des églises. Et lui se jetant à genoux : « Hélas! Seigneur, s'écria-t-il, pourquoi m'avoir fait connaître ces splendenrs, s'il fallait sitôt les perdre? » La voix répondit : « Retire-toi en paix, voici que je serai avec toi jusqu'à ton retour. » Salvus sortit en pleurant par la porte lumineuse qui s'était ouverte devant lui [1]. — Rien n'est plus instructif dans nos annales que ces perpétuelles relations du monde visible avec l'invisible, des intérêts du temps avec ceux de l'Eternité. En laissant apercevoir derrière les violences des hommes les justices du ciel, ces visions faisaient pour ainsi dire la moralité de l'histoire. Au milieu des désordres de la terre, elles rappelaient l'ordre divin qui les domine, elles exprimaient le jugement de l'Eglise, elles formaient l'opinion des peuples, elles effrayaient la conscience des puissants. En même temps qu'on leur donnait ce redoutable avertissement « que les peines des grands sont grandes, » l'office de chaque jour ne s'achevait point dans les églises sans qu'on répétât trois fois le verset menaçant du *Magnificat* : *Deposuit potentes de sede;* et les prêtres célébraient cette messe contre les tyrans qu'on trouve encore dans de vieux Missels : *Missa contra tyrannos* [2].

3. En Angleterre et en Irlande, la légende pénètre moins profondément dans les affaires, elle reste volontiers à l'ombre du couvent où elle naquit. La tradition du Purgatoire de Saint-Patrick se rattache aux premiers souvenirs du Christianisme chez les Irlandais : la vision de Tundale, celle de saint Brendan appartiennent aussi à leur histoire ecclésiastique. Au VIIe siècle, un religieux de la même nation, appelé Fursy, crut sentir son âme détachée du corps et conduite par deux anges ; un troisième volait devant eux, portant un bouclier blanc et une épée étincelante. Ils traversèrent ainsi les quatre feux de l'enfer et la multitude menaçante des démons. Ensuite Fursy fut porté dans la région des saints, et deux d'entre eux lui annoncèrent les maux prêts à fondre sur le monde, à cause des péchés des rois, des docteurs et des moines. Mais quand il lui fut ordonné de

[1] Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, VII, 1. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, III.

[2] Muratori, *Antiquitat. Italic.* IV. — *Dissert.* 54, p. 729. La préface de cette messe est admirable. « Omnipotens æterne Deus, respice propitius in faciem Ecclesiæ tuæ, quæ de suorum gemit contritione membrorum. Esset namque tolerabilius si gentili gladio ferienda traderetur, quam christianorum destrueretur incursione malorum. Ne pravis, Domine, pœna cumuletur æterna, nobisque eorum sit infestationibus onerosa, diutius illorum non sine prævalere severitatem. Per Christum, etc. »

revenir à la vie, l'âme, toute frémissante encore des spectacles éternels, ne rentra qu'en gémissant dans ce corps grossier qu'elle ne reconnaissait plus [1]. Les monastères de la Grande-Bretagne rivalisent avec ceux de l'île voisine. On trouve chez Vincent de Beauvais la vision d'un jeune Cistercien anglais transporté au ciel en 1153 ; il rapporte aussi vers le même temps (1143-1147) l'histoire d'un enfant qui vit le purgatoire, l'enfer, le paradis, et qui reconnut, au milieu de la gloire céleste, le jeune William, crucifié par les juifs de Norwich. Matthieu Paris raconte deux voyages aux enfers : celui du moine d'Evesham, en 1196, qui vit les trois lieux de punition et les trois lieux de récompense, et celui de Thurcill, en 1206, conduit au ciel par saint Julien l'Hospitalier. J'y remarque la belle apparition du vieil Adam, couché à terre à l'ombre d'un grand arbre, et couvert d'un vêtement qui ne descendait qu'aux genoux. Et il fut dit à Thurcill que ce vêtement était la robe d'immortalité dont le premier père a été dépouillé après sa faute : mais chacun des saints qui sortent de sa race lui en rend un lambeau, et quand elle descendra jusqu'aux pieds le monde finira [2]. On lit dans les Annales de saint Bertin le songe d'un prêtre anglais conduit par un personnage mystérieux sous les voûtes d'une cathédrale magnifique, où une troupe innombrable d'enfants lisait dans des livres chargés de lignes sanglantes. Les enfants étaient les âmes des saints qui intercédaient auprès de Dieu pour les crimes des hommes représentés par les lettres de sang. Et une voix annonça que, les prévarications des peuples s'étant accrues, des Barbares viendraient du Nord sur des vaisseaux, menant les ténèbres à leur suite : image de l'invasion normande et de cette nuit d'ignorance dont elle menaçait l'Europe [3]. Enfin, je trouve au cinquième livre de l'Histoire ecclésiastique de Bède la résurrection du Northumbrien Drihthelm. Il racontait comment, au sortir de ce monde, il avait traversé des vallons tantôt glacés, tantôt brûlants, toujours ténébreux ; comment, du puits de l'abîme, s'élançaient des flammes pleines de démons ; comment, enfin, la milice diabolique le poursuivait déjà, lorsqu'un ange était descendu à son secours. Il décrivait aussi les champs émaillés de fleurs, où les âmes purifiées attendaient que les portes du ciel s'ouvrissent. La lumière dont ces beaux lieux resplendissaient avait ébloui ses regards, pendant que des chants harmonieux enivraient son oreille. Revenu à lui-même, Drihthelm avait cherché dans le cloître un autre purgatoire ; il se plongeait au sein des rivières glacées ; aucune voie ne lui semblait

[1] Ampère, *Hist. littéraire de France*, III, p. 115. — Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, sæc. II, p. 307. — Wright, *St-Patrick's Purgatory*, p. 9.

[2] Vincent Bellov., *Specul. hist.*, XXVII, 84, 85 et XXIX, 6-10. — Matthieu Paris ad ann. 1196, 1206. — Wright, *St-Patrick's Purgatory*.

[3] Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, V ; *Annales S. Bertini*, ad ann. 889.

trop rude pour regagner ce paradis salué de loin et trop tôt perdu[1].

4. Nous connaissons peu de visions dans les annales ecclésiastiques de l'Espagne, soit parce que les antiquités chrétiennes de ce pays nous sont moins familières, soit parce que le peuple héroïque de Castille et d'Aragon, toujours sur les champs de bataille, eut trop à faire pour rêver beaucoup. Comment Le Cid, si occupé dans ce monde, eût-il trouvé le temps de visiter l'autre? Au contraire, c'est le ciel qui le visite; c'est saint Pierre qui vient avertir le héros trente jours avant sa mort, afin qu'il fasse amende de ses péchés. Et, comme il se veut jeter aux genoux de l'apôtre, celui-ci ne le souffre point; il convient qu'un si noble Castillan traite en maître avec la mort, en égal avec les saints, et avec Dieu en ami[2]. Toutefois l'imagination puissante des Espagnols ne pouvait se contenir dans les étroites limites d'un territoire qu'il fallait disputer pied à pied. Il semble qu'elle fût déjà en travail de la découverte d'un nouveau monde, lorsqu'on trouve, dans la légende populaire du bienheureux saint Amaro, les voyages du serviteur de Dieu à la recherche du paradis terrestre. Christophe Colomb restera persuadé qu'en passant sous la ligne équinoxiale il parviendrait en un lieu élevé, avec une autre température, d'autres eaux et d'autres étoiles, et que là est l'Eden, où nul ne peut ne peut arriver que par la volonté divine[3]. — Mais avant la conquête musulmane, lorsque le silence et la paix régnaient encore sous les portiques des cloîtres de Tolède, on y voit les mêmes apparitions qui occupaient le reste de la chrétienté. On lit dans la correspondance de saint Valère trois lettres où sont racontés les songes de trois moines qui, transportés dans le séjour des âmes, contemplèrent les tourments des damnés et les joies des élus[4]. Pourquoi un rêve pareil n'alla-t-il pas troubler les débauches des derniers rois visigoths avant qu'il fallût le glaive des Arabes pour les balayer?

5. Si nous passons de l'Occident à l'Orient, et qu'il nous plaise d'écouter les récits des hagiographes grecs, nous ne sommes assurément pas près de finir. Une chronique, publiée dans la Byzantine[5], contient tout un traité des *Visions par Songe*. Les vies des Pères, recueillies par

[1] Bède, *Historia ecclesiast. gentis Anglicæ*, l. v, cap. 13. Les rapports avec le Purgatoire de Saint-Patrick sont évidents. — Cf. *Inferno*, IX, Dante secouru par l'ange. —*Ibid.*, XXVI, XXVII, les flammes parlantes où sont recelés les conseillers perfides.

[2] *Romancero del Cid :*

> De rodillas se ha postrado
> Para besarle los pies
> Al buen apostol sagrado,
> Dixò S. Pedro : Rodrigo
> Aqueso ya es escusado.

[3] Ferdinand Denis, *le Monde enchanté*, p. 130, 183.

[4] Fauriel, *Cours inédit de littérature étrangère*, 1838.

[5] Historia Arabica, apud *Byzantin. per cronic. oriental.*, p. 22.

Moschus et Pallade, sont pleines d'extases et de ravissements d'esprit où le ciel et l'enfer n'ont plus de secrets pour les anachorètes[1]. J'y remarque surtout l'effrayante vision de saint Antoine. Un géant lui apparut, noir, d'une stature prodigieuse, et dont la tête touchait les nuages ; il étendait ses mains jusqu'aux extrémités du ciel, et sous ses pieds il y avait un lac aussi grand que la mer. Il y avait aussi une multitude d'âmes volant autour de lui, et celles qui passaient au-dessus de sa tête étaient recueillies par les anges ; mais celles que ses mains atteignaient tombaient dans le lac. Et il fut dit au saint que le lac représentait l'enfer, où tombent les âmes corrompues par la volupté de la chair, par la haine et le désir de la vengeance[1]. — Mais, pour me borner aux légendes plus connues qui vinrent au retour des croisades édifier la piété des Occidentaux, je n'en vois point de plus célèbre, avec celle de Barlaam et Josaphat, que l'histoire des trois pèlerins de saint Macaire. Trois moines grecs, Théophile, Sergius et Hyginus, s'acheminent du côté du Levant pour découvrir le point « où le ciel et la terre se touchent. » C'est, suivant l'opinion commune, le site du Paradis terrestre. Ils passent l'Euphrate, traversent la Perse et la Bactriane, franchissent les dernières limites des conquêtes d'Alexandre, dont une colonne, encore debout, conserve le souvenir. Puis viennent de vastes solitudes couvertes d'ombres éternelles. Un lac de soufre y a creusé son bassin. A la surface s'agitent des serpents de feu. Sous les eaux se fait entendre un murmure pareil à celui d'une foule innombrable, et une voix crie : « C'est ici le lieu des châtiments. » Toutefois les pèlerins poursuivent leur route ; ils arrivent, après de longues fatigues, à la caverne de saint Macaire Romain. Conduit jadis par un désir semblable, Macaire est parvenu jusqu'à la porte de l'Eden ; mais il a dû s'arrêter devant l'épée du chérubin qui veille sur le seuil. Retiré dans un antre du voisinage, il a vécu un siècle dans la prière et la pénitence. Ses hôtes, instruits par son exemple, renoncent à l'inutile recherche du jardin de délices ; ils reprennent la route de leur monastère, assurés d'y trouver le seul bonheur permis à l'homme ici-bas : celui de la vertu[3]. Il suffit de comparer cette narration bizarre au voyage de saint

[1] *De Vitis Patrum, auctore Moscho*, cap. 50. Visio et dictum Georgii abbatis.

[2] Pallad., *de Vitis Patrum*, 27. De contemplatione quam vidit abbas Antonius.

[3] Rosweid, *Vitæ Patrum*. Vita S. Macarii Romani, servi Dei, qui inventus est juxta paradisum. L'époque semble indiquée par la question de saint Macaire, qui demande à ses hôtes des nouvelle des Sarrasins. — L'opinion selon laquelle le paradis terrestre touche au ciel est déjà marquée dans ces vers d'Avitus :

Quo perhibent terram confinia jungere cœlo
Lucus inaccessa cunctis mortalibus arce.

Dante s'y conforme. L'Éden, selon lui, domine la sphère de l'air et touche à celle du feu. — Gervais de Tilbury (*Otia imper.*, III, p. 103) rapporte une tradition qui place le purgatoire dans l'air.

Brendan pour reconnaître la sécheresse, la dureté, la pauvreté du génie byzantin. Au lieu de ce libre horizon des mers, au lieu de cette douceur infinie de l'Eglise latine, qui permet de croire à une sorte de mitigation des peines éternelles, et qui fait descendre un reste de pardon jusque sur la tête de Judas, on ne voit plus que les sables brûlants de l'Asie, les monotones répétitions des voyages d'Alexandre, et le spectacle d'un enfer où il n'y a que des supplices et point de leçons [1].

C'est ainsi que le caractère des peuples éclate dans leurs traditions plus librement encore que dans leurs chroniques. Il n'y est point gêné par les limites étroites du réel et du possible ; il a le champ libre de l'infini ; il y prend l'essor ; il ne s'arrête plus qu'il ne soit arrivé à son idéal. On trouve plus d'histoire qu'on ne croirait au fond de tant de légendes, et, pour ne rien dissimuler, l'histoire des siècles barbares est bien moins dans les misérables annales de ces rois qui s'égorgent ou se coupent les cheveux que dans les récits du cloître, où se réfugient alors presque toutes les grandes âmes, toute l'intelligence, toute la vertu, tout ce qui doit civiliser le monde. Mais ce que j'y cherche surtout et ce que j'y découvre déjà, c'est la poésie ; c'est, au milieu du désordre des pensées et des images, l'art qui commence, et qui porte avec lui l'unité et l'harmonie. Les différences sont innombrables ; mais déjà les ressemblances percent, et les traits principaux se fixent. L'enfer, le purgatoire et le ciel se succèdent dans le même ordre, et le paradis terrestre y a la même place. Le visionnaire est sous la conduite d'un guide surnaturel ; les démons ne manquent pas de l'assaillir, les anges de le défendre [2]. L'appareil des supplices n'a guère d'autres ressources que le fer, la glace et le feu. Les mêmes serpents courent dans les mêmes sables, à travers les mêmes forêts épineuses. Le pont fatal est rarement oublié [3]. Du fond du puits de l'abîme Satan s'élève comme un géant, et les réprouvés se débattent sous ses mâchoires [4]. Le voyageur ne passe pas impunément au milieu de tant de flammes ; elles l'atteignent, mais elles le purifient [5]. Comment ne reconnaîtrait-il pas dans les peines, dans les expiations ou dans la gloire, ceux qu'il craignit sur la terre ou qu'il aima ? Comment ne pas rencontrer des ombres illustres à ce rendez-vous du genre humain ? Comment ne pas juger son temps quand on dispose de l'éternité [6] ? Et, parce que l'économie divine ne souffre

[1] La présence de saint Macaire dans le lieu du paradis que Dante destine aux contemplatifs et sa figure peinte au Campo-Santo prouvent assez la popularité de son histoire au moyen âge.

[2] *Inferno*, IX, XXIII. Vision de Drihthelm, de S. Fursy, Purgatoire de S.-Patrick, etc.

[3] *Inferno*, XXXIII. Cf. S.-Patrick. Vision de S. Paul, de Tundale, etc.

[4] *Inferno*, XXXIV. Cf. Tundale, S. Antoine, la Vision d'Albéric, etc.

[5] *Purgatorio*, XXVII. Cf. S.-Patrick, et plus loin le bon larron de S. François, la Vision d'Albéric, etc.

[6] Dante partout. Cf. S.-Patrick, Fursy, Tundale, et toutes les légendes françaises

rien d'inutile, la vision veut être manifestée, et c'est au milieu des splendeurs du paradis que le spectateur ébloui reçoit l'ordre de publier ce qu'il a vu et de ne craindre ni la haine ni le mépris des hommes [1]. — Ou je me trompe bien, ou déjà le cadre d'une grande épopée se trace, les contours s'accusent, les images se colorent : mais, comme les images des vitraux gothiques, il fallait le feu pour les fixer.

IV

Il fallait que ces traditions, et tant d'autres oubliées depuis, populaires au XIII[e] siècle, passassent par le travail de la fournaise, c'est-à-dire d'une intelligence assez échauffée pour les rendre d'un seul et sous une forme immortelle. Dante, avec la curiosité d'un grand esprit, avec cette passion de tout savoir qui le poussait à chercher jusqu'aux dogmes des Tartares et des Sarrasins, ne pouvait ignorer les croyances poétiques de l'Europe chrétienne. Il ne pouvait mépriser celles qui charmaient toute l'Italie. S'il avait hanté les écoles des religieux ; si, comme on l'a cru, il porta quelque temps le cordon de saint François, comment n'eût-il pas recueilli ces belles légendes franciscaines, célèbres dès le XIII[e] siècle, et rassemblées bientôt après dans l'aimable livre des *Fioretti di san Francesco?* Comment les anciens de l'ordre eussent-ils oublié de lui conter la vision de leur saint fondateur, lorsqu'un jour, épuisé de combats et d'abstinences, il pria Dieu de lui faire essayer dès ce monde la joie des bienheureux dans le ciel ? « Or, pendant qu'il était dans cette pensée, un ange lui apparut environné d'une grande lumière, lequel tenait une viole de la main gauche et un archet de la main droite, et François, demeurant tout ébloui à l'aspect de l'ange, celui-ci poussa une seule fois l'archet sur la viole et en tira une mélodie si douce qu'elle pénétra l'âme du serviteur de Dieu, le détacha de tout sentiment corporel, et, si l'ange eût retiré l'archet jusqu'en bas, l'âme, entraînée par cette irrésistible douceur, se fût échappée du corps [2]. » Il était difficile de représenter le bonheur sous une image plus immatérielle et en même temps plus charmante. Toute l'histoire du saint et de ses compagnons s'éclaire ainsi des reflets de l'éternité. S'ils prient, ils voient les saints descendre autour d'eux, les démons s'enfuir, et les âmes délivrées sortir du purgatoire [3]. — On rapporte qu'un jeune homme de noble famille et d'habitudes délicates, étant admis dans l'ordre, avait pris l'habit en abomination, les manches en

[1] *Paradiso*, XXVIII. Cf. Vettin., S. Boniface et la Vision d'Albéric, etc.

[2] *Fioretti di san Francesco :* Delle sacre sante stimate di san Francesco, e delle loro considerazioni. — Delle seconda considerazione.

[3] *Fioretti*, cap. 43, 44, 50, 51, et particulièrement cap. 48. Come frate Jacopo della Massa vide in visione tutti i frati minori del mondo in visione d' uno arbore, et conobbe la virtù, e i meriti, e i vizi di ciascuno.

mépris et le capuchon en horreur, si bien qu'il résolut de quitter le couvent et de retourner au monde. La nuit marquée pour son départ, il fallut qu'il passât devant l'autel, et, s'étant agenouillé selon sa coutume, il fut ravi en esprit. Il voyait venir au-devant de lui une multitude infinie de saints rangés en procession deux à deux, couverts de riches vêtements : leurs visages et leurs mains resplendissaient comme le soleil, et ils allaient en chantant, accompagnés de la musique des anges. Et dans le nombre il y en avait deux plus richement vêtus que les autres, et, vers la fin de la procession, il en vint un dernier si pompeusement orné qu'on l'eût pris pour un chevalier nouvellement reçu. Or le jeune homme restait immobile d'étonnement et de joie, et ceux qui fermaient la procession lui dirent qu'ils étaient tous frères mineurs ; que les deux plus éclatants que les autres étaient saint François et saint Antoine, et le dernier de tous, un saint frère mort depuis peu de temps. Dieu leur donnait ces riches vêtements pour les pauvres tuniques qu'ils avaient portées sur la terre en signe de pauvreté, d'humilité et de patience. En ce moment le jeune homme revint à lui-même, et il se trouva que la tentation avait disparu [1]. — Mais de toute la couronne franciscaine la plus belle fleur à mon sens est la légende des trois larrons qui vinrent demander l'aumône au couvent de Monte-Casale. Et le gardien leur ayant fermé la porte, saint François le reprit sévèrement, et lui commanda par la sainte obéissance d'aller après eux jusqu'à ce qu'il les eût rejoints, de s'agenouiller alors en leur demandant pardon de sa dureté, de leur offrir du pain et du vin, et de les prier qu'ils cessassent de mal faire, mais qu'ils craignissent Dieu et ne l'offensassent plus. Le gardien obéit et fit de point en point ce qui lui était ordonné. De quoi les larrons touchés jusqu'au fond de l'âme se prirent à considérer leur vie pécheresse, à la détester enfin, et vinrent demander à saint François le pardon et la pénitence. Il les reçut tous trois dans l'ordre. Les deux premiers, bientôt après leur conversion, moururent et s'en furent en paradis ; le troisième survécut, et, au bout de quinze ans d'une dure pénitence, il arriva qu'une nuit, vaincu par le sommeil, il s'endormit après Matines. Alors il fut mené en esprit sur une montagne très-élevée, au bord d'un profond précipice hérissé de rochers, dont le seul aspect faisait peur ; et l'ange qui le guidait le précipita au fond, et, descendant auprès de lui, il le releva et le conduisit par une plaine couverte de pierres, de ronces et d'épines, jusqu'à une fournaise ardente. Une troupe de démons, la fourche de fer en main, l'attendaient à la porte et le poussèrent dans les flammes. Il y reconnut un homme qui avait été son compère, damné

[1] *Fioretti*, cap. 20. D' una molto bella visione che vide un frate giovane, il quale avea in tanta abbominazione la cappa che era disposto di lasciare l' abito e uscire dell' ordine.

pour avoir trompé le peuple au temps de la disette en vendant le blé à fausse mesure. Au sortir de la fournaise commençait un pont, étroit, glissant, sans garde-fous, au-dessous duquel passait un fleuve horrible, plein de dragons, de scorpions et de serpents. Arrivé au milieu, l'ange prit son essor et s'envola sur une montagne très-élevée, au delà du pont ; et, quand le bon larron se vit seul, il se mit à trembler, et, ne sachant que faire, il se recommandait à Dieu lorsque tout à coup il lui sembla que des ailes lui poussaient, et, sans attendre qu'elles eussent grandi, il prit son vol vers le lieu où l'ange l'avait précédé. Deux fois il retomba épuisé d'efforts ; mais la troisième enfin il parvint à la montagne, et se trouva au pied d'un palais merveilleux, dont les murs transparents laissaient voir les chœurs des saints. Et voici que saint François, lequel était mort depuis peu de temps, parut couvert d'un manteau admirable, orné de cinq étoiles parfaitement belles, et avec lui un grand nombre de frères couronnés d'auréoles. Il introduisit le nouveau venu dans le palais, lui en montra les merveilles, et le congédia enfin en lui ordonnant de retourner au monde pour y passer sept jours. Le bon larron se réveilla ; mais, sept jours après, il était mort [1].

Tels étaient les récits que Dante dut écouter plus d'une fois de la bouche des frères mineurs, sous les portiques de ce beau couvent de Santa-Croce qu'ils venaient d'élever à Florence. S'il les quittait pour visiter les Dominicains de San-Marco, il trouvait d'autres souvenirs : on lui disait comment, le jour de la mort de saint Dominique, frère Guala, prieur du couvent de Brescia, vit une ouverture se faire au ciel, et, par cette ouverture, deux échelles descendre jusqu'à terre. Au sommet de l'une était le Sauveur, au sommet de l'autre la sainte Vierge ; et des anges montaient et descendaient en chantant des cantiques, et ils emmenaient avec eux un frère dont la tête était couverte de son capuce, à la manière des trépassés [2].

Il n'y avait pas jusqu'à l'ordre de Saint-Benoît qui n'ajoutât encore de loin en loin quelque rayon à sa vieille auréole de légendes. Quand le poëte allait trouver les Bénédictins de Florence dans cette belle abbaye dont la flèche domine encore les édifices du voisinage, en parcourant leur riche bibliothèque, il avait dû mettre la main sur la célèbre *Vision d'Albéric*, écrite sous sa dictée au mont Cassin, vers le commencement du XII[e] siècle, et bientôt si populaire qu'on la trouve reproduite dans une fresque d'une antique église près de Fossa, diocèse d'Aquila, du royaume de Naples [3]. Le jeune Albéric, atteint d'une grave maladie,

[1] *Fioretti*, cap. 25. Come Francesco converti tre ladroni micidiali, e della nobilissima visione che vide l' uno di loro.

[2] *Voyez* l'éloquente *Vie de saint Dominique*, par le R. P. Lacordaire.

[3] Elle fut publiée pour la première fois par l'abbé Cancellieri, Rome, 1814. *Voyez*

est demeuré neuf jours dans l'immobilité de la mort. Cependant, sous la conduite de saint Pierre, et dans la compagnie de deux anges, il a visité la région des châtiments; il a vu les luxurieux errants dans une vallée de glace, les femmes criminelles traînées à travers une épaisse forêt d'arbres épineux, les homicides ensevelis sous des flots de bronze ardent, les sacriléges dans un lac de feu, les simoniaques dans un puits sans fond [1]. L'abîme recélait dans ses dernières profondeurs un ver d'une longueur infinie, dont l'haleine dévorante aspirait et rejetait comme autant d'étincelles des essaims de damnés. Sur le fleuve qui servait de limite à ce triste empire, un pont se rétrécissant ou s'élargissant au besoin retenait les âmes souillées, et laissait échapper celles dont l'épreuve était finie. Abandonné quelques instants aux fureurs des démons, Albéric passait par les flammes; puis, ressaisi par son guide, tout à coup il s'était trouvé devant le tribunal des sentences divines. Un pécheur y attendait son jugement; ses crimes étaient tracés dans un livre que présentait l'ange de la vengeance. Mais une larme de charité, répandue par le coupable aux derniers jours de sa vie, recueillie par l'ange de la miséricorde, effaçait l'écriture condamnatrice. Puis, au milieu d'une plaine couverte de fleurs, inondée de lumière, s'élevait la montagne du paradis terrestre, que dominait l'arbre du fruit défendu; une multitude bienheureuse en peuplait l'immensité [2]. Cependant le jeune moine, enlevé par une colombe, était monté plus haut encore; il avait traversé les sphères des planètes et le ciel des étoiles pour aller contempler la gloire de l'Empyrée. Là, saint Pierre lui avait fait connaître les péchés des hommes, et l'avait congédié, en lui donnant l'ordre de publier ses révélations [3].

Mais l'ordre de Saint-Benoît, un peu déchu au XIII[e] siècle de sa première ferveur, soutenait à peine la rivalité des moines réformés de Citeaux. La vision d'Albéric pâlissait devant les extases de l'abbé Joachim, mort en 1202 au fond d'un couvent de Calabre, où son tombeau

aussi, dans la grande édition des *OEuvres de Dante,* Firenze, 1830, les dissertations de Bottari, du P. de Costanzo, et les lettres de Cancellieri, Gherardo de' Rossi et de Romamis. Les lecteurs du *Correspondant* n'ont pas oublié l'intéressante traduction que M. de Saint-Victor leur a donnée de la Vision d'Albéric.

[1] Toujours l'alternative du feu et de la glace que Dante n'a pas manqué d'observer. Lui aussi appelle Satan: « Il gran verme. » Même ressemblance pour le supplice des simoniaques.

[2] Vision d'Albéric, cap. 20. — Dante est obligé de passer par les flammes. *Purgatorio,* XXVII.

[3] Ici surtout l'analogie est décisive: « Qualiter a columba et beato Petro ductus est « in cœlum, etc. » (Albéric, § 33. — Dante, *Paradiso,* XXVII.) Si Foscolo y eût pris garde, il n'aurait pas argumenté de ce passage du Paradis pour établir les intentions protestantes du poëte, ou bien il y aurait associé l'humble moine du mont Cassin, qui, certes, n'eut jamais de pareilles tentations.

attira longtemps les pèlerins des montagnes voisines[1]. Dante lui donne place, au douzième chant du Paradis, parmi les saints docteurs[2] ; il avait lu ses écrits mystiques, le *Psalterion aux dix cordes*, les *Commentaires sur Jérémie*, qui firent l'admiration des contemporains[3]. Il y avait trouvé ces prédictions dont toute la chrétienté s'occupa, et dont plusieurs sectes se prévalurent : « Que les empereurs avaient dépouillé leur pourpre pour la mettre sur les épaules du Christ en la personne du Pape, mais que le temps était venu où le Pape devait se délivrer de leurs mains en y laissant le manteau[4]. » Enfin le livre se terminait par une vision écrite en versets latins rimés, où l'on sent déjà le souffle poétique qui passera dans *la Divine Comédie*[5]. Un religieux, ravi en esprit, croit cheminer dans des lieux difficiles et remplis de dangers. Le sixième jour, il se trouve entouré de bêtes féroces : des lynx, des lions, des serpents lui ferment le chemin. Il croit périr sous leurs dents, lorsqu'il voit paraître devant lui un fleuve de soufre et de feu : un pont étroit et glissant le traverse : un nombre infini d'âmes justes et coupables se présentent à l'entrée. Les coupables sont précipités dans les flots brûlants, les justes passent rapides comme des aigles. Au bout de ce trajet difficile, un mur d'airain s'élève. Il supporte les terrasses d'un jardin admirable. Un peuple heureux l'habite, et passe ses jours dans des forêts chargées de fruits et de parfums, où jamais les animaux malfaisants n'ont pénétré. Au milieu s'élève une montagne d'argent ; des escaliers superbes conduisent au sommet, où mille ruisseaux fuient parmi les gazons et les fleurs. C'est là que, sous des portiques de jaspe

[1] *Vita* apud Bolland., 29 mai.

[2] Dante, *Paradiso*, XII, 47.

> Il Calavrese abate Giovacchino,
> Di spirito profetico dotato.

[3] Joachim abbatis *Opera*.

[4] Joachim in Jeremiam. « Quod imperatores olim pro Christo purpuream suæ dignitatis tunicam exuentes, induerunt eum quasi novum hominem in Sylvestro. -Nunc necesse est ut summus Pontifex ex eorum manibus spoliatus effugiat..... » Dante, dans la belle vision qui termine le Purgatoire, semble s'être souvenu de cette parole de l'abbé Joachim : Quod patrimonium Jesus-Christi boni et mali scientiæ lignum fuit.

L'abus que l'on faisait des opinions de Joachim fut condamné par un concile d'Arles en 1260. Elles passèrent ensuite dans les doctrines des Fratricelles et des Lollards.

[5] Joachim, *Visio*.

> Visionem admirandæ ordiar historiæ
> Succincte scribam textum felicis memoriæ
> Quidam vir religiosus, fama non ingenitus,
> Scripsit rem quam vidit quondam in visione positus.

Remarquez l'analogie du début avec celui du premier chant de l'*Inferno*. Le chemin de la vie, les bêtes féroces qui ferment la route, aucune autre voie pour leur échapper que la visite des lieux éternels.

couronnés d'or, le trône de Dieu s'élève, entouré de milliers d'anges qui chantent sur la harpe des hymnes sans fin, accompagnés par les trois chœurs des élus.

> **Trino Deo trina turba electorum carmina**
> **Modulatur, et exultat per seculorum secula.**

Dante était comme enveloppé de ces souvenirs encore tout vivants. Mais s'il cherchait, à l'exemple des chroniqueurs de son temps, à s'enfoncer plus profondément dans les vieilles traditions italiennes, il y rencontrait à chaque siècle les mêmes apparitions qui étonnaient le sien. S'il ouvrait le recueil des sermons de Grégoire VII, il lisait le célèbre discours prononcé dans Arezzo, où l'orateur avait décrit la vision d'un saint homme descendu en esprit aux enfers. Il y aperçut une échelle plongeant dans un abîme sans fond, intacte au milieu des flammes de l'incendie vengeur. Tous les hommes d'une même famille, coupable d'usurpation sur les domaines de l'Eglise de Metz, venaient après leur mort sur cette échelle. Le nouveau venu prenait l'échelon supérieur, et ceux qui l'avaient précédé descendaient d'un degré, en sorte que, par une loi inévitable, ils allaient l'un après l'autre au fond de l'abîme, rassemblés dans le supplice comme dans le péché[1]. — Dans la belle chronique florentine que venait de compiler Ricordano Malespini « pour la gloire de Dieu et pour l'utilité des lecteurs, lettrés ou laïques[2], » Dante avait dû mettre la main sur le chapitre quarante-huitième, où est contée l'histoire du marquis Hugues de Brandebourg, venu en Italie à la suite de l'empereur Othon III. Comme le marquis chassait aux environs de Florence, il arriva par la volonté divine qu'il s'égara dans la forêt, et que, cherchant les gens de sa suite, il se trouva près d'une forge où l'on travaillait le fer. Et là il vit des hommes noirs qui, au lieu de fer, semblaient tordre d'autres hommes dans le feu et sous le marteau. Et il lui fut dit que c'étaient des âmes damnées, et que l'âme du marquis Hugues était condamnée à une peine semblable pour sa vie mondaine, s'il ne venait à pénitence. De quoi le marquis épouvanté se recommanda à la Vierge Marie, et, revenu à Florence, fit vendre tout son patrimoine d'Allemagne pour bâtir sept abbayes qu'il dota richement[3].

[1] Je regrette d'avoir dû resserrer ainsi l'admirable récit traduit si éloquemment par M. Villemain, *Tableau de la littérature française au moyen âge*, leçon 1.

[2] Malespini, *Storia*, cap. 1 : A onore e riverenza dell' alto Iddio padre, dà cui discende il sommo bene, e a frutto e utilità di coloro che leggeranno, sì degli alletterati, come dei laici.

[3] Ricordano Malespini, *Storia*, cap. 48 : E avvenne per volontà di Dio che essendo a cacciare... per lo bosco si smarrì dà sua gente, e capitò in sua visione a una fabbrica là ove s' usava di fare lo ferro; quivi trovando uomini neri e formati, che in luogo di ferro parea che tormentassono con fuoco e con martello uomini...— Je retrouve la forêt dans une chanson latine du Xe siècle, publiée par Grimm et Schmeller, *Lateinische*

Voilà une forêt qui ressemble fort à celle du premier chant de *la Divine Comédie*, où l'on ne s'égare pas impunément, et où l'enfer est au bout. — En allant un peu plus loin, et jusqu'à Pistoie, le poëte avait assurément visité le lieu où l'anachorète saint Barontus mourut pour la seconde fois en 685. Car on racontait qu'une première fois, après une fièvre violente, ses frères l'avaient cru mort, et récitaient autour de lui les psaumes funèbres, quand il se réveilla en criant par trois fois : *Gloire à Dieu.* Et, comme on le pressait de questions, il déclara qu'au moment du dernier soupir il s'était vu saisi par deux démons; mais l'archange saint Michel, venu à son secours, en avait appelé au tribunal de Dieu. Barontus, entraîné par son guide céleste, franchit les quatre portes du paradis, fendant la foule des religieux, des prêtres et des vierges; et au premier rang il retrouva un pauvre moine qu'il avait connu infirme et contrefait. Au retour, saint Pierre le fit reconduire par deux jeunes enfants qui lui montrèrent les tourments des réprouvés. Dans le royaume des ténèbres, Barontus avait reconnu deux évêques prévaricateurs; l'un d'eux expiait son orgueil sous des haillons de mendiant [1]. Le clergé avait le mérite de ne pas se ménager dans les tableaux qu'il présentait aux peuples. Les visionnaires font comme les peintres qui entassent volontiers les Papes, les évêques, les prêtres dans leurs représentations de l'enfer. Jamais le sacerdoce ne s'est épargné à lui-même cette redoutable leçon : *Pavimenta inferorum capita sacerdotum.*

Mais le livre classique de la littérature légendaire, pour l'Italie d'abord, ensuite pour toute la chrétienté, c'étaient les dialogues de saint Grégoire-le-Grand. Dans ces récits miraculeux, tout est tourné à la doctrine de l'immortalité. Au milieu des terreurs du VIIe siècle, quand les Lombards étaient aux portes de Rome et le deuil au dedans; quand tout ce qui avait été grand parmi les hommes semblait finir, saint Grégoire était venu les entretenir de ce qui ne finirait pas. « Depuis le jour où le premier père fut chassé du paradis de délices, disait-il, le genre humain, relégué dans les ténèbres, est resté sevré des entretiens des anges et des visions du ciel. Nous entendons parler de la patrie céleste, des anges qui en sont les citoyens, des justes, leurs compagnons de gloire. Mais les esprits charnels doutent encore, comme des enfants nés dans la prison douteraient de la parole de leur mère, qui leur vanterait les champs, les montagnes, les étoiles et le soleil [2]. Ce-

Gedichte, p. 335 : Subjunxit totum — esse infernum, — accinctum densis— undique silvis.

[1] Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, sæcul. II.

[2] Gregor., *De Vitâ et miraculis Patrum Italicorum et de æternitate animorum*, etc., lib. IV, 1. Postquam de paradisi gaudiis culpa exigente expulsus est primus humani generis parens, in hujus cæcitatis atque exilii quam patimur venit ærumnam, quia peccando extra semetipsum fusus, jam illa cœlestis patriæ gaudia quæ prius contempla-

pendant c'est l'invisible qui gouverne le visible, qui le connaît et qui le meut, qui perce au travers : Dieu se révèle par la nature, l'âme par le mouvement, tous deux par des apparitions, rassurantes pour les saints, formidables pour les pécheurs [1].... et si l'on s'étonne d'en voir les exemples se multiplier, c'est que la nuit terrestre approche de sa fin, et qu'à ses dernières ombres se mêlent déjà les premiers rayons du jour éternel [2]. » Cette sainte philosophie circule pour ainsi dire dans la foule des traditions populaires qui remplissent les quatre livres des dialogues. Ce sont des résurrections, des morts triomphantes, des agonies consolées par les chants des anges, des âmes qu'on voit monter au ciel entourées d'un cortége de saints [3]. Le jour de la mort du grand Théodoric, un moine de Lipari aperçoit trois figures qui passent dans les airs : l'une est celle du roi, sans ceinture et sans chaussure ; dans les deux autres le moine reconnaît les âmes du pape Jean et du vertueux Symmaque, et, tous deux ayant mené leur persécuteur au bord du volcan, le précipitent dans le cratère [4]. Ailleurs, un homme de guerre, mort de la peste, revient à la vie et raconte son voyage chez les trépassés. Il s'était trouvé au pied d'un pont sous lequel coulait un fleuve noir, d'où s'exhalait une vapeur sombre, avec une odeur que les sens ne supportaient pas. Au delà du pont s'étendaient des prés émaillés de fleurs, dont le parfum suffisait à nourrir les habitants de ces beaux lieux. On voyait des hommes vêtus de blanc se promener autour d'une maison construite de briques d'or, que des enfants et des jeunes filles portent dans leurs mains. Et telle était l'épreuve du pont que les méchants qui voulaient passer étaient précipités dans les eaux ténébreuses, tandis que les justes le franchissaient d'un pas sûr. Le ressuscité trouva dans les joies ou dans les peines plusieurs de ceux qui lui furent connus sur la terre ; et il lui fut enseigné que la maison d'or était la récompense de la charité, qui se bâtit, avec de l'or périssable, des demeures éternelles, et que le nuage de vapeur était noir et fétide, parce que le plaisir de la chair infecte l'âme et l'obscurcit [5]. Ainsi toute la douceur et toute la sévérité du Christianisme se réfugiaient dans ces pieuses légendes pour traverser les temps barbares. Rien

tur videre non potuit... Ac si enim prægnans mulier mittatur in carcerem, ibique pariat puerum qui natus in carcere nutriatur et crescat; cui si forte mater... solem, lunam, stellas, montes, campos nominet, ille vero... veraciter esse diffidat.

[1] *Ibid.*, cap. 6. Nulla visibilia nisi per invisibilia videntur.

[2] *Ibid.*, cap. 41.

[3] Lib. I, 12 ; II, 37 ; III, 17 ; IV, 7, 11, 14, 15.

[4] Lib. IV, 30.

[5] Lib. IV, 36. Le grand esprit de saint Grégoire éclate partout : au sujet d'un anachorète qui s'était attaché dans sa cellule avec une chaîne de fer : « Teneat te non catena ferri, sed catena Christi. » Après le récit d'une résurrection : « Majus est miraculum verbo peccatorem convertere quam carne mortuum resuscitare. » Et tout le chapitre 48 du livre IV sur le discernement des songes et des visions.

n'égale la popularité dont elles jouirent : on les voit traduites en langues grecque, arabe, anglo-saxonne. Les livres de saint Grégoire, avec ceux de saint Augustin, faisaient le fond de la théologie du moyen âge : Dante les cite et les discute [1]. Comment n'eût-il pas marqué la page où sa pensée trouvait l'autorité d'un grand pape et l'exemple d'un grand docteur? Le génie, si sûr qu'il soit de lui-même, n'est pas indifférent à ces sortes de rencontres. Il sait ce qu'enseigne l'Écriture : « qu'il n'est pas bon à l'homme d'être seul. »

Au milieu du cycle immense qu'on vient de parcourir, la légende italienne se détache par des caractères intéressants. Les sombres peintures n'y manquent point : quelles fortes images que le ver d'Albéric, l'échelle de Grégoire VII, la forge de Ricordano Malespini ! On reconnaît le pays d'Ugolin et des Vêpres Siciliennes, et dont l'histoire passera dans son enfer. Il y a là autant de terreur que partout ailleurs, mais il y a bien plus d'amour. L'apparition du paradis y prend plus de place et d'éclat ; il semble que, dans ce beau pays, avec ses horizons umineux, on ait vu le ciel de plus près. Rien n'est charmant comme l'ange et la viole de la vision de saint François, comme la procession contemplée par le jeune frère qui avait le froc en horreur ; comme cette larme de pénitence qu'Albéric voit tomber sur le livre des péchés. C'est beaucoup d'effrayer, de terrasser les hommes, mais c'est encore plus de les ravir. S'enfoncer dans l'épouvante pour en tirer la grâce, c'est le dernier secret de la poésie, et l'Italie l'avait su. Cette fleur poétique, que nous avons vu germer partout, ne s'était nulle part si heureusement épanouie : c'était là qu'il la fallait cueillir. Le soleil y était plus chaud, la terre mieux préparée : l'Italie avait conservé plus fidèlement les traditions primitives du Christianisme, parce que la violence des mœurs barbares y résistait moins au doux génie de l'Evangile.

V.

Car, à mesure qu'on approche des premiers temps, les spectacles de l'éternité s'éclairent d'un jour plus serein ; les peines des réprouvés, toujours enseignées, sont moins décrites ; le ciel s'ouvre davantage. On lit dans les écrits de saint Denys l'Aréopagite, que Dante a tant aimés, l'admirable histoire de saint Carpe, qui, ravi en esprit, vit sur les nuages le Christ environné des anges. En même temps il aperçut au bord d'un gouffre embrasé des païens qui avaient méprisé sa prédication : des serpents et des démons armés de fouets les poussaient dans les flammes. Carpe allait les maudire, mais, ayant levé les yeux, il vit le Sauveur tendre la main à ces misérables, en disant : « Carpe,

[1] *Paradiso*, XXVIII, 44.

« c'est moi qu'il faut frapper, car je suis encore prêt à souffrir pour les « hommes [1]. » — Saint Augustin rapporte deux autres visions qui ne sont pas moins touchantes [2]. Au temps de la persécution de Septime Sévère, Satur, Perpétue et ses compagnons, attendaient dans la prison de Carthage le jour où on les devait livrer aux bêtes. Or, il arriva qu'une nuit Perpétue rêva qu'elle voyait son frère Dinocrate, mort depuis peu de temps. Le pauvre enfant, tourmenté d'un ulcère affreux, dévoré de soif, se penchait inutilement au bord d'un bassin, dont il n'atteignait pas l'eau profonde. Sur quoi, s'étant réveillée, elle pria pour lui, et, quelque temps après, elle le revit, éclatant de beauté, revêtu d'habits superbes, et puisant avec une coupe d'or à la source, qu'il laissait pour aller jouer sous les ombrages. Il lui semblait aussi qu'elle gravissait une échelle de lumière, au sommet de laquelle le Bon Pasteur lui tendait la main [3]. De son côté, Satur se voyait en songe transporté par quatre anges, qui, sans le toucher, l'enlevaient jusqu'au ciel. Les chœurs immortels répétaient : « Saint, saint, saint, » et, sur le trône qu'ils entouraient, le Seigneur était assis. Il baisa Satur au front, lui passa la main sur la face, et le congédia. — Vers le même temps, on racontait la résurrection miraculeuse de sainte Christine. Cette vierge étant morte, elle avait parcouru le purgatoire, l'enfer et le paradis. Arrivée devant Dieu, il lui avait été permis de choisir, ou de rester au ciel, ou de retourner au monde afin de soulager, par sa pénitence, les âmes du purgatoire. Christine avait choisi de revenir ; et les anges l'ayant ramenée dans son corps, au milieu des obsèques, elle se leva subitement du cercueil [4]. Tels étaient les entretiens des confesseurs de la foi. Dans ces tableaux, je retrouve bien le même esprit qui traça les peintures des catacombes. Sur les murs de ces oratoires souterrains où priaient les persécutés, on ne voyait rien qui rappelât l'horreur de ces temps ; on ne peignait ni supplices, ni martyrs, ni même le Sauveur crucifié ; mais des colombes, des fleurs, des fruits. On y représentait Noé dans l'arche, Lazare sortant du tombeau, les pains multipliés, et, au milieu à la clef de voûte, le Bon Pasteur ; rien que des images de la résurrection et de miséricorde ; rien que la charité qui sait tout oublier des hommes, et tout espérer de Dieu.

Mais, pour aller jusqu'au fond de l'antiquité chrétienne, il faut ouvrir le *Livre du Pasteur*, conservé sous le nom d'Hermas, et dont les belles allégories consolaient la piété des premiers fidèles. J'y vois déjà tout le symbolisme du moyen âge : l'Eglise sous les traits d'une vierge vêtue de blanc ; la tour du salut, bâtie par les anges avec des pierres

[1] Dionys. Areop., *Epist.* VIII. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, II.

[2] Saint Augustin, *de Origin. anim.* l. 2. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, II.

[3] Ruinard, *Acta martyrum sincera*, passio SS. Perpetuæ, etc.

[4] Bollandist., *Act. SS.*, 21 août. — Labitte, *la Divine Comédie avant Dante*, II.

qui sont des âmes. Celles qu'on rejette roulent dans le feu où elles brûlent ; tandis que sept femmes, représentant les sept vertus, soutiennent l'édifice et y font entrer ceux qui les servent. Mais ce qui me frappe surtout, c'est le souvenir d'une jeune fille qu'Hermas avait aimée, car elle était sainte et belle, et souvent il s'était dit dans son cœur : « Heureux si j'avais une telle épouse ! » Or, elle mourut, et longtemps après Hermas, se promenant un jour le cœur plein de ce cher souvenir, s'endormit, et il lui sembla qu'il était transporté dans un lieu sauvage, où il s'agenouillait pour prier Dieu et confesser ses fautes. Pendant qu'il priait, le ciel s'ouvrit, et la jeune fille le saluait d'en haut. Et, comme il lui demandait ce qu'elle faisait auprès de Dieu : « J'y suis, dit-elle en souriant, pour t'accuser..... Hermas ; il est des pensées qui ne naissent jamais dans le cœur d'un juste. » — L'art chrétien ne fait que de naître ; et je crois déjà saisir l'une de ses plus admirables inspirations. Ce rêve ne finira pas, ce ciel ouvert ne se fermera point, cette jeune sainte a déjà bien des traits de Béatrix, de celle que Dante verra dans toute la gloire de l'éternité, devant laquelle il confessera ses erreurs, qui l'accusera aussi pour l'humilier, mais avec un sourire immortel pour l'absoudre.

Un pas de plus, et le poëte touchait au voile du sanctuaire. En le soulevant, il trouvait les visions de saint Jean et de saint Paul. — Le premier, sur le rocher de Pathmos, avait assisté à l'ouverture du puits de l'abîme et aux fêtes de la Jérusalem nouvelle. — Le second, ravi aux cieux, contempla ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a jamais entendu, ce que le cœur de l'homme n'a jamais compris. — Et comme enfin tous les prodiges du Christianisme se retrouvent dans la personne divine du Sauveur, lui aussi descendit aux enfers, non pas en extase, mais en vérité, non pour considérer le triomphe de la mort, mais pour lui arracher son aiguillon [1].

Ainsi, en partant des poëmes du XIIIe siècle, on remontait, par une suite de récits, jusqu'au dogme évangélique. Assurément il fallait distinguer les temps, il fallait reconnaître la légende romanesque devenue un genre littéraire, livrée à la liberté des poëtes, toute pénétrée des souvenirs profanes, comme le Purgatoire de Saint-Patrice et les autres, que l'Eglise ne recevait pas dans ses livres liturgiques. Il fallait discerner la légende politique, plus ancienne, qui met des leçons sous des images, et qui use de l'enfer, du purgatoire et du ciel comme d'autant de prosopopées légitimes, pour effrayer les rois et les peuples. Je ne m'en dissimule pas l'abus, et ce qu'il y avait de dangereux dans ce

[1] La descente du Sauveur aux enfers a fait l'objet d'un poëme en vers latins par Ansellus Scolasticus, au Xe siècle, publié par Duméril, *Poésies populaires latines*, 1843.

pouvoir du visionnaire qui damnait ses ennemis. Mais l'Église ne consacra jamais l'autorité de ces jugements. Elle a inscrit des milliers de noms aux catalogues des saints ; elle n'a jamais fait article de foi de la damnation de personne [1]. Il y avait ensuite la légende édifiante, qui reproduit des traditions respectables, et sans dessein de feindre ni de plaire, et qui ne songe qu'à dire le vrai pour faire pratiquer le bien. Puis venaient les actes authentiques des saints et des martyrs, les récits recueillis de leur plume ou de leur bouche, sur lesquels les sévérités de la critique n'ont pas de prise. Enfin, on arrivait aux mystères où toute vérité réside, où se trouve le point solide par lequel la raison de l'homme touche à l'infini, éternellement confondue de ses profondeurs, mais éternellement satisfaite de ses clartés.

Si donc nous avons parlé d'art chrétien, de poésie chrétienne, c'est que nous ne mettons pas le fond de l'art dans la fiction, mais dans la réalité. A quelque moment que nous prenions la légende, nous y trouvons toujours une vérité positive, ou une vérité symbolique ; jamais nous n'y voyons ce qu'on a appelé du nom insultant de mythologie. Le vice de la mythologie est d'étouffer l'âme sous les sens, l'esprit sous la matière : c'est tout ce que célèbrent les métamorphoses d'Ovide, Niobé changée en pierre, Narcisse en fleur. La mythologie ne peut rien de mieux pour la vertu, pour Philémon et Baucis, que d'en faire de beaux arbres. Au contraire, la légende fait régner l'esprit sur la matière, la prière sur la nature, l'éternité sur le temps. Elle place dans le mérite ou le démérite le point où elle suspend les destinées humaines. Il se peut que vous soyez fatigués de ces visions dont nous venons d'achever la longue histoire. Les peuples ne l'étaient pas ; ils ne se lassaient pas d'entendre parler d'une vie meilleure que celle-ci. Cette passion de l'invisible fait l'honneur des sociétés chrétiennes, elle en fait la puissance. De même que l'âme invisible se rend maîtresse du corps, de même qu'elle l'applique au travail, le tourmente par les privations, le risque dans les hasards, ainsi elle s'éprend de tout ce qui est invisible comme elle ; elle se détache bientôt de tout ce qui se touche. Je vois des martyrs, des chevaliers, des soldats se faire tuer pour Dieu, qu'ils n'ont jamais aperçu, pour des ancêtres qu'ils n'ont jamais connus, pour une patrie dont ils n'ont jamais habité qu'un coin obscur ; et je comprends que les hommes ne savent mourir que pour ce qu'ils ne voient pas. Il ne paraît pas non plus qu'ils sachent vivre pour autre chose. S'ils travaillent, c'est en vue de leurs fils qui les enseveliront, de la postérité dont ils ne sauront rien. Et ce qui semble la dernière des folies se trouve la souveraine règle de toute justice, savoir : le sacrifice de soi-même au bien d'autrui, au bien dont on ne jouira pas, dont on ne sera pas té-

[1] Hormis Judas Iscariote, de qui l'Évangile a dit : « Il valait mieux pour cet homme qu'il ne fût jamais né. »

moin. En même temps que j'y découvre le principe de toute moralité, j'y vois celui de tout art et de toute science. Que fait la science, que de chercher une vérité absente? et que veut l'histoire, et qu'essayons-nous encore nous-mêmes en ce moment, sinon de retrouver par une tentative téméraire les pensées, les passions, les rêves d'un temps qui n'est plus, que nous ne vîmes pas, et que nous connaîtrons toujours mal? Qui a jamais contemplé la beauté parfaite? et cependant cet idéal qui ne se laisse pas voir pousse l'une après l'autre, au plus dur labeur, des générations d'écrivains, de peintres, de sculpteurs, d'architectes. On dirait qu'ils se proposent un type impossible, tout exprès pour leur être un sujet de désespoir, mais en même temps un sujet de luttes et d'efforts. Tout le moyen âge a rêvé une cathédrale dont les flèches atteignissent cinq cents pieds, c'est le plan primitif de celles de Strasbourg et de Cologne. La cathédrale invisible ne s'est jamais réalisée; mais sa pensée poursuivait, recrutait des milliers d'ouvriers qui ne laissaient pas de repos à la pierre, et qui y mettaient leur imagination, leur foi, leur cœur, tout, excepté leur nom. Voici un poëte qui avait une inspiration puissante; il aurait pu aller avec elle, chanter de ville en ville, et recueillir des applaudissements et des couronnes. Au lieu de cela, il la prenait, il la liait, il l'enlaçait dans des vers comme un corps sous des bandelettes, il la déposait dans un livre comme dans un tombeau habilement sculpté, auquel il travaillait jusqu'à sa mort, afin qu'elle y demeurât incorruptible, et que, durant la suite des siècles, ceux qui viendraient au monument y retrouvassent ce qu'il y avait mis. Mais si ce poëte était Dante, l'inspiration déposée dans son monument était la pensée de tous les temps chrétiens qui l'avaient précédé. Il ne touchait pas une pensée qui ne fût consacrée, pour ainsi dire, par les craintes ou les espérances des hommes, pas une image où il n'y eût un souvenir, un sourire ou une larme. Comme les enfants et les jeunes filles qui portaient des briques d'or pour la tour céleste rêvée par le visionnaire de saint Grégoire-le-Grand, ainsi tous les siècles catholiques apportaient leur offrande à son œuvre. Il leur devait plus que le fond de ses tableaux, plus que la terreur et la grâce qui les animent, plus que l'amour qui les échauffe; il leur devait la foi invisible qui les soutient.

Mais Dante avait une autre dette: car les hommes de génie sont de grands débiteurs, et ce n'est pas une faible partie de leur gloire que tout le genre humain leur ait prêté.

A.-F. OZANAM.

(La fin au prochain numéro.)

DE

LA GUERRE RELIGIEUSE ET CIVILE

EN SUISSE.

Une des illusions politiques les plus communes et les plus singulières parmi celles qui ont cours à notre époque, c'est que l'ère des guerres religieuses est enfin passée et qu'elles n'ensanglanteront plus les annales du genre humain. Il semblerait cependant que la longue série de guerres civiles et internationales qui sont sorties du berceau même de la réforme eût dû convaincre tous les hommes intelligents qu'il est dans l'esprit des sectes, quel que soit le développement qu'il leur a été donné d'acquérir, de verser le sang et d'appuyer sur le glaive et sur le poignard leurs bénignes protestations d'indépendance intellectuelle et leurs demandes de tolérance. A défaut de ces dernières raisons des sectaires, ils prennent pour armes les plus grossières injures, et, par ce genre de provocations journalières, ils excitent la colère de leurs adversaires et les disposent eux-mêmes à répondre à d'intolérables invectives par de sanglantes réactions. Sous des noms convenus, tels que ceux de jésuitisme, d'ultramontanisme, de romanisme, ils déversent le mépris et l'insulte sur ce que les catholiques sincères vénèrent comme le palladium de leur foi. Sur ce champ de bataille la victoire leur reste nécessairement, parce que leurs antagonistes auraient honte de s'y présenter; mais le *manet alta mente repostum* du poëte est trop inséparable de la nature humaine pour ne pas faire naître dans les cœurs catholiques cet énergique désir de la répression active que les préceptes évangéliques combattent, mais qui, l'occasion venant à se présenter sous la forme de légitime défense, se manifeste dans sa plus énergique expression.

Dans ce peu de lignes nous venons de tracer une rapide esquisse de

la situation des choses en Suisse, et peut-être même de l'Europe entière. Tout entiers à leur foi et à la pratique de ses préceptes, les catholiques, là même où ils ont en main le pouvoir suprême, laissent en plein repos leurs concitoyens protestants. Ni dans l'exercice de ce pouvoir, ni dans leur controverse publique ou privée, ils n'insultent à leur erreur. Le culte protestant s'y pratique avec plus ou moins de publicité, mais toujours en pleine liberté de dogme, de prédication et d'enseignement scolaire. Libre aux cantons protestants de livrer leur enseignement public à des professeurs panthéistes et notoirement ennemis de la personne et du nom même du Christ ; aucun canton catholique ne s'est jamais arrogé le droit d'y mettre son *veto*, et bien moins encore de recourir à l'usage des armes pour obtenir le renvoi de ces docteurs d'impiété. A Zurich, par exemple, où avait été appelé, en qualité de professeur de théologie, le trop fameux blasphémateur Strauss, c'est le peuple protestant qui lui-même a fait justice de cette offense faite à sa foi. Lucerne n'y a coopéré en rien, et si la chose n'eût pas été terminée en un tour de main, et que le gouvernement zuricois eût eu le temps de requérir son assistance fédérale, nul doute que Lucerne, même sous son gouvernement actuel, n'eût répondu à cette réquisition, dont l'exécution est érigée en devoir par le droit fédéral.

En regard de cette manière d'agir, que voyons-nous, à quelque peu d'exceptions près, de la part des cantons où le protestantisme domine, là même où se trouve constitutionnellement établie la parité des cultes ? Partout le plus flagrant asservissement des prêtres, un contrôle abusif de la prédication catholique, la corruption doctrinale et morale des écoles, l'injure prodiguée par la presse aux croyances, aux cérémonies du culte catholique, et, pour couronner l'œuvre, la spoliation, et enfin la suppression des institutions catholiques, fondées par la piété des ancêtres et solennellement garanties par l'acte constitutif de la Confédération. A toutes ces indignités qu'oppose le parti catholique ? Des protestations constitutionnelles au sein de la diète, de justes réclamations pour le maintien d'un article du pacte ; et, lorsque ces moyens ne peuvent prévaloir sur un système de tyrannie incontestable, ils s'organisent en une ligue purement défensive contre des attaques ultérieures.

Cependant il faut être juste, même envers ses adversaires, en fait de doctrines. Ce n'est pas le protestantisme positif, c'est-à-dire encore chrétien, c'est le protestantisme rationaliste, allié à la secte antisociale qui prétend refondre toutes les bases de la sociabilité humaine en nivelant toutes les conditions, toutes les fortunes, et abrogeant toute propriété, c'est lui seul qui vient de faire en Suisse, à Lucerne comme au Valais, l'apprentissage de ses œuvres, en attendant qu'il puisse les étendre sur une plus vaste échelle.

L'on connaît la sensible prépondérance que les intérêts protestants ont obtenue au congrès de Vienne. C'est sous ses auspices qu'a été élaboré l'acte constitutionnel de la Confédération helvétique, émancipée de la tutelle du régime impérial de la France. Par cet acte, trois Vororts[1] ou cantons directoriaux lui ont été donnés, pour alterner, de deux en deux ans, dans l'exercice de l'autorité centrale chargée de la direction des affaires communes aux Etats confédérés. Bien que la Suisse, si l'on compte *par têtes* ses populations diverses, se partage, sous le rapport des confessions, en deux grandes divisions, formant, en faveur de la confession protestante, une simple majorité d'un cinquième environ, et que, comptée *par États*, la confession catholique soit la prédominante, les influences protestantes et russo-schismatiques crurent faire acte de prévoyante sagesse en n'accordant à la confession catholique que le tiers des cantons directoriaux, c'est-à-dire une représentation présidentielle fort inférieure à la valeur réelle de la fraction catholique. Deux graves erreurs cependant sont sorties de cette combinaison politique : l'autorité directoriale, ainsi fractionnée, ne put jamais prendre une assiette suffisamment solide pour se soumettre les résistances cantonnales, et pour imprimer à la marche des affaires fédérales un système d'uniformité et de prévoyance convenables. Les deux cantons directoriaux protestants, loin de s'unir en une communauté de pensée religieuse et politique, devinrent rivaux de prééminence sur les cantons de leur confession, tandis que le directoire catholique pouvait se placer incontestablement à la tête des intérêts de sa confession, et en conserver la défense même dans les années où il n'était plus que simple canton.

Cette position, aussi importante qu'honorable, était tout naturellement assignée à Lucerne, et les deux compétiteurs protestants le sentaient trop bien pour ne pas faire usage de tous leurs moyens de corruption afin de l'altérer au moins, s'ils ne parvenaient pas à l'anéantir entièrement. Malheureusement ils trouvèrent dans beaucoup de familles considérables de Lucerne un terrain favorable à leurs intrigues. La révolution de 1798, le régime de l'acte de médiation, et le levain révolutionnaire qui s'était conservé dans les institutions nouvelles de la Suisse, leur avaient créé des positions avantageuses dans lesquelles bon nombre de magistrats ne croyaient pouvoir se soutenir qu'en appuyant les intérêts dits libéraux, et en s'inféodant aux deux autres cantons directoriaux. Il s'ensuivit, de leur part, une déviation manifeste des intérêts catholiques ; cette infidélité relâcha nécessairement les antiques liens de fraternité qui unissaient Lucerne aux États purement catholiques, et qui lui eussent de même assuré les sympathies

[1] Dans l'ancienne confédération, composée de treize cantons, Zurich était vorort unique et par conséquent perpétuel. Il est vrai que les cantons catholiques formaient alors une corporation politico-religieuse qui délibérait sur leurs intérêts communs dans les réunions périodiques de leurs députations, à Frauenfeld.

de la partie catholique de tous les États mixtes. Ainsi, traînée à la remorque des deux principaux cantons protestants, et tiraillée par leurs influences politiquement disparates, Lucerne perdit peu à peu la prépondérance que lui eût assurée sa situation naturelle. Nous passons sous silence les détails d'un horrible procès qui, pendant cette époque, fut intenté à deux des plus honorables magistrats de Lucerne, dans le but de les charger d'un meurtre prétendu politique, concerté entre eux et la nonciature apostolique, qui, douze années auparavant, aurait payé cet assassinat. Cette noire intrigue fut, dans le temps, dévoilée par un des commissaires fédéraux délégués pour l'examen de la procédure, M. Escher, de Zurich; mais, ce qui ne le fut pas, c'est l'intention de quinze à vingt familles de premier ordre de Lucerne de passer publiquement au protestantisme, lorsqu'à force d'iniquités judiciaires l'on serait parvenu à souiller d'une conviction d'assassinat le représentant du Saint-Siége à Lucerne. Cette horrible affaire, à laquelle la magistrature bernoise avait prétendu imprimer (fort ridiculement sans doute) le caractère du *régicide*, contribua pour beaucoup au discrédit total dans lequel était tombé le gouvernement de Lucerne à l'égard de ses confédérés catholiques, c'est-à-dire naturels.

Le peuple lucernois cependant, celui des campagnes surtout, demeurait encore fidèlement attaché à la foi de ses aïeux; mais les hommes dont nous avons signalé les perfides tendances avaient eu soin de faire porter, par les conseils de la république, des lois réglementaires de l'instruction publique, et d'en confier l'exécution à des maîtres dévoués à leur système; en sorte que bientôt Lucerne n'eût plus eu qu'une recrue cléricale entachée de jansénisme et de toutes ces doctrines envahissantes qui classent l'Eglise parmi les institutions civiles et en remettent la direction aux mains de l'Etat. Par ce moyen, si cher aux sectaires, ils se préparaient un *clergé serf* et d'avance disposé à se prêter à toutes les innovations religieuses qu'une corruption toujours croissante pourrait faire introduire à Lucerne, et dont ils trouvaient le modèle chez leurs Mécènes de Berne et de Zurich. Ainsi dépérissaient, dans la capitale du Catholicisme suisse, tous les éléments de la discipline ecclésiastique; ainsi s'y altéraient même les dogmes de la foi; Rome et ses représentants en gémissaient; Zurich et Berne en concevaient les plus flatteuses espérances pour leur prosélytisme hétérodoxe [1].

L'on connaît le contre-coup que la Suisse tout entière reçut de la révolution de 1830. Bien peu de cantons échappèrent à l'impulsion que donnèrent à leurs populations les sociétés de tout genre qui, sous mille

[1] Ce fut à cette époque que le protestantisme interne obtint la concession d'un oratoire public; chose qui n'avait jamais été vue à Lucerne, et qui fut, pour les petits cantons, si voisins de cette ville, un objet de scandale et le sujet d'une profonde affliction; car de ce moment ils comprirent que leur véritable chef-lieu s'était rendu vassal de Berne et de Zurich.

dénominations diverses, s'étaient formées et étendues en Suisse, et dont les chefs tenaient le premier rang dans les loges maçonniques. La magistrature de Lucerne, en majeure partie affiliée à ces loges, prit elle-même l'initiative d'un de ces mouvements populaires qui, dans les républiques, se terminent ordinairement par quelques modifications constitutionnelles suivies d'élections nouvelles. Une constitution plus libérale en apparence, mais en réalité beaucoup plus imprégnée d'éléments favorables à la tyrannie oligarchique, sortit de ces troubles bientôt apaisés, et porta au timon des affaires les mêmes hommes qui, depuis si longtemps, travaillaient au triomphe du système anticatholique et révolutionnaire. Leur prévoyance toutefois se fourvoya dans l'un des articles de la constitution nouvelle, qui défendait d'y toucher *avant une épreuve de dix années;* ils croyaient cette période suffisante pour établir solidement leur domination exclusive, et pour familiariser le peuple avec un ordre de choses qu'ils sauraient d'ailleurs appuyer de toute l'influence de leurs alliés protestants et radicaux.

De tout temps Berne avait aspiré au gouvernement sinon exclusif en droit, au moins prépondérant en fait, de la corporation fédérale. La puissance territoriale de ce canton, ses richesses, fruit d'une sage administration, et par-dessus tout son patriciat héréditaire [1], où se concentraient et se conservaient, de génération en génération, les éléments d'une politique traditionnelle, lui assignaient, en effet, une situation prééminente en Suisse et au dehors; la réforme zwinglo-calvinienne vint la briser. Chef de la corporation catholique, le canton de Berne eût fait la loi au reste de la Suisse; égaré dans la voie protestante, il ne pouvait conquérir la suprématie de la réforme, déjà acquise à la métropole du zwinglianisme. Une lutte habilement dissimulée, mais permanente, s'engagea dès lors entre Zurich et Berne, et toujours ces deux cantons rivaux s'efforçaient d'attirer à eux les cantons catholiques, mais sans qu'aucune fusion réelle pût s'opérer entre eux.

Ce que le canton de Berne ne pouvait plus opérer par les voies religieuses, il a entrepris de l'exécuter par les voies révolutionnaires. Radicalement bouleversé en 1831, le gouvernement, désormais livré à la domination de ses sociétés politiques, embrassa avec ardeur les doctrines radicales : il s'agrégea tous les conspirateurs bannis ou fugitifs d'Allemagne, et, sous la bannière du radicalisme le plus fougueux,

[1] Avant la révolution de 1798, la ville de Berne était seigneur de tout le territoire de la république, qu'elle avait, en effet, conquis par les armes ou acquis par des conventions. Berne était d'ailleurs une république aristocratique à peu près autant que Venise. Deux cents familles de la haute bourgeoisie avaient seules le droit de fournir des membres au conseil; elles seules étaient déclarées aptes à gouverner, et ce n'était que lorsqu'elles se trouvaient à peu près réduites à moitié que l'on admettait un certain nombre d'autres familles à cet éminent privilége.

portée par un homme qui n'a d'autre qualité saillante qu'une audace extraordinaire (l'avoyer Neuhauss), il s'inféoda les cantons voisins, particulièrement ceux de Lucerne, de Soleure et d'Argovie. Fort de cette union intime avec deux Etats catholiques et un canton mixte, mais où l'autorité est aux mains du radicalisme le plus effronté, il marcha droit à l'attaque de l'Eglise catholique [1].

Formés en une ligue connue et publiquement proclamée, sept cantons révolutionnairement gouvernés (celui de Lucerne y compris) se jurèrent alliance et défense mutuelle, en ce sens qu'à la moindre manifestation d'un mécontentement populaire, chacun des gouvernements ligués requerrait l'intervention armée de ses alliés. En langage révolutionnaire, cela devrait s'appeler un crime de *lèse-nation ;* mais, appliqué à la défense de ses frères et amis, une pareille intervention n'était plus que de l'*assistance fédérale.*

Une des premières opérations de la ligue fut la convocation d'une conférence à Bade, en Argovie. Là fut rédigée une série d'articles souverainement attentatoires aux droits de l'Eglise catholique, à la juridiction des évêques et à la suprématie pontificale. Immédiatement érigés en *lois de l'Etat*, ils prirent place dans la législation des sept cantons et furent maintenus avec la plus extrême rigueur, au mépris des réclamations du clergé catholique et des gémissements de ses ouailles [2].

Mais Rome ne resta pas muette. Les réclamations de sa nonciature en Suisse ayant été déclinées avec un superbe dédain, le souverain Pontife monta sur le tribunal apostolique, et le monde chrétien entendit le redoutable anathème prononcé contre les articles de Bade, leurs auteurs et leurs fauteurs. Une commune agitation se manifesta soudain parmi toutes les populations catholiques de Suisse, et celle de Lucerne ne fut pas la dernière à reconnaître le schismatique abîme où voulaient la précipiter ses infidèles mandataires. Dès lors ceux-ci auraient eu tout à craindre d'un soulèvement populaire, s'ils n'avaient connu la puissance des secours prêts à accourir à leur premier cri de détresse.

L'année 1841 avait enfin amené le terme si désiré par le peuple lucernois, quand il serait permis à son autorité souveraine de soulever le joug que le radicalisme intérieur et extérieur faisait peser sur lui. D'une voix unanime, il réclama dans ses assemblées communales, régulièrement convoquées, la révision de son acte constitutionnel, et comme cette manifestation de la volonté souveraine du peuple ne fut pas accompagnée du moindre symptôme d'émeute ni même de menaces,

[1] Des protestants religieux et de bonne foi ont souvent averti les catholiques de la véritable tendance du radicalisme bernois. Nous-mêmes, nous avons reçu de précieuses confidences à cet égard.

[2] Nous devons regretter que les limites prescrites à notre travail ne nous permettent pas de citer quelques-unes des atrocités, judiciaires et autres, au moyen desquelles l'on brisa les résistances du clergé ainsi que les réclamations populaires.

les six cantons alliés de Lucerne se virent contraints à une inaction qui laissait la question pendante entre le peuple et ses mandataires. Le procès fut bientôt jugé. Blessé dans sa foi par les représentants qu'il s'était donnés, le peuple de Lucerne leur donna congé, confiant à une commission constituante, mieux composée, le soin d'élaborer une autre constitution, où les droits du peuple, sous le rapport religieux surtout, seraient mieux respectés, et qui, d'ailleurs, devait être soumise à sa sanction souveraine. La nouvelle constitution amena des élections nouvelles ; celles-ci tombèrent, en grande majorité, sur des hommes bien connus par leur détestation du système précédent, et avec leur avénement à l'exercice de l'autorité souveraine tombèrent à la fois, quant à Lucerne, la ligue anticatholique et antifédérale des sept cantons, et les fameux articles de Bade. Le nouveau gouvernement de Lucerne s'empressa de faire amende honorable au Saint-Siége des méfaits de ses prédécesseurs; il fit même au Saint-Père hommage d'une expédition de sa constitution actuelle, en la soumettant, quant aux intérêts de l'Eglise, à son appréciation ou à sa paternelle censure.

Un pareil revirement des affaires à Lucerne n'avait pu avoir lieu sans porter le désespoir au cœur de la faction qui règne à Berne, à Soleure et en Argovie. Avec le canton de Lucerne elle perdait la clef de la voûte qu'elle avait mis dix années entières à construire, non que le canton de Lucerne fût considérable par les forces matérielles qu'il avait apportées aux cantons ligueurs, mais parce que sa défection avait privé le Catholicisme suisse d'un centre commun ; que, par là même, toute résistance bien combinée aux attentats déjà commis ou encore projetés contre l'Eglise était devenue à peu près impossible, et que, de plus, elle avait déjà porté au sein du Catholicisme suisse un principe de dissolution d'une grande efficacité. Le retour spontané et parfaitement sincère du gouvernement de Lucerne rendait, au contraire, au Catholicisme son centre d'activité politique, autour duquel se devait infailliblement former une contre-ligue à la fois religieuse et conservatrice du pacte fédéral. Or, il en était de la Suisse actuelle comme il en avait été de la France avant les journées de Juillet; le radicalisme helvétique élevait ses mille voix pour anathématiser le pacte fédéral de 1815 *comme une œuvre antinationale que lui avait imposée l'étranger*, qu'il fallait, par conséquent, démolir jusqu'en ses fondements, pour lui substituer une constitution plus forte et plus compacte ; en d'autres termes, *rétablir la république helvétique une et indivisible*, et toutes les influences bernoises continuaient et continuent encore à faire prévaloir cette utopie révolutionnaire qui mettrait aux mains de ce canton le sceptre fédéral.

Un coup d'État réactionnaire contre l'*ultramontanisme* renaissant en Suisse fut donc résolu entre Berne et son fidèle satellite, l'Argovie, auquel s'adjoignirent Soleure, Bâle-Campagne et la majorité des cantons

protestants, également consternés du revirement religieux qui venait de s'accomplir à Lucerne. Tout à coup, et sans provocation quelconque, des troupes argoviennes et des bataillons bernois, requis à cet effet, se ruèrent sur la population catholique du bailliage argovien de Mury. Les habitants, que l'inquiétude et la surprise seules avaient réunis dans leurs villages, furent impitoyablement mitraillés par les Bernois; l'abbaye fut occupée et pillée par des commissaires argoviens; les religieux se virent expulsés et dispersés, et bientôt un décret du grand-conseil d'Argovie déclara toutes les abbayes et autres institutions monastiques du canton supprimées et leurs biens acquis au fisc cantonal. Par cet acte de vandalisme, on se promettait d'atteindre deux buts de natures différentes, bien qu'étroitement alliés entre eux : celui de répandre la terreur parmi les catholiques, et de préparer l'abrogation totale du pacte fédéral en violant de la manière la plus formelle et à main armée son article XII, qui garantit l'inviolabilité générale de toutes les institutions monastiques et autres de l'Église catholique en Suisse. C'était d'ailleurs une déclaration de guerre contre celle-ci et une provocation directe à Lucerne, que, dès les premiers jours de sa restauration religieuse et politique, l'on eût voulu entraîner à quelque acte d'hostilité armée, afin d'acquérir une sorte de droit à se jeter en armes sur sa capitale, où l'on comptait remettre à la tête des affaires les magistrats que la volonté du peuple en avait éloignés. La prudente modération du nouveau gouvernement, s'abstenant d'intervenir en faveur de ses coreligionaires dans cette barbare expédition, le préserva du guet-apens qui lui avait été dressé, et lui laissa le temps de se préparer à une résistance purement légale, mais d'autant plus sérieuse qu'alors Berne tenait les rênes du gouvernement fédéral, et son gouvernement usa de toutes les ressources que lui offrait cette position pour préserver l'Argovie de la condamnation immédiate due à ses procédés et de la restitution des riches possessions que, contrairement à l'article XII du pacte fédéral, elle venait de se donner [1]. La cause, vivement débattue, se traîna ainsi de diète en diète, sans pouvoir obtenir aucune solution, jusqu'en 1843, où le directoire passa aux mains de Lucerne. En attendant, l'Argovie consomma son œuvre spoliatrice, et ses tribunaux sévirent avec une rigueur sauvage contre les catholiques, sans en excepter les membres de sa législature, qui, dans leurs discours au sein des conseils, ou dans les feuilles publiques d'autres cantons, avaient osé en appeler au droit fédéral et à la douzième stipulation du

[1] Une diète extraordinaire, convoquée bientôt après ces événements, et la diète ordinaire, qui la suivit quelques mois plus tard, déclarèrent l'art. XII du pacte violé par les suppressions argoviennes; mais Berne, alors directoire fédéral, sut neutraliser tous les effets de ces deux décrets, en couvrant l'Argovie de son aile protectrice, et en s'abstenant d'en rien exiger, quant à la *restitutio in integrum* qui devait être la conséquence nécessaire des déclarations des deux diètes.

pacte. Prisons, séquestre des biens, peine des fers, peine capitale même furent infligés, au moins en contumace, à ces généreux défenseurs de la justice, et ces incroyables sévices tenaient en effervescence toute la population de ce canton; mais Berne était là, comprimant, par sa menaçante attitude et par le souvenir de la cruauté de ses milices, l'indignation des populations catholiques, presque égales en nombre à la population protestante. Ainsi la terreur précède le nom de cette république et donne la mesure de ce que la Suisse aurait à attendre d'elle si, aidée par la faction radicale, elle venait à être élevée sur le pavois helvétique.

Nous ne rappellerons qu'en peu de mots l'attitude pleine de mesure, de dignité et de sagesse que le gouvernement de Lucerne, exerçant la direction des affaires fédérales, sut conserver à l'occasion des troubles du Valais, provoqués par la faction radicale dite de la Jeune Suisse, que Berne et Vaud se préparaient à soutenir, et dont la population valaisanne fit si prompte et si héroïque justice. Nous ne donnerons également que des éloges très-abrégés à l'énergie avec laquelle, exerçant encore la présidence de la dernière diète, il soutint le thême de l'inviolabilité des monastères suisses, en s'appuyant sur une stipulation précise du pacte, quoiqu'une prétendue majorité, toute factice [1], opposât, pour l'avenir, une fin de non-recevoir, en faisant simplement éliminer cette question des *tractanda* futurs. La députation présidentielle de Lucerne consigna au protocole de sa dernière séance une protestation formelle contre cette résolution purement évasive, et qui, quand elle aurait été plus formelle et prononcée par une majorité moins équivoque, n'aurait point dû prévaloir sur une stipulation intégrante de l'acte constitutif de la confédération; protestation à laquelle se réunirent toutes les autres députations catholiques. Cette première et indispensable mesure, adoptée à l'unanimité des cantons catholiques, fut immédiatement suivie d'une conférence des députations de ces cantons, qui, réunies à Lucerne, signèrent une convention d'étroite et indissoluble alliance des mêmes cantons pour la défense envers et contre tous des droits et des intérêts de leur foi commune.

Lucerne, en sa double qualité de directoire fédéral et de simple canton, avait placé, à la tête de son gouvernement, M. Siegwart-Müller, originaire du grand-duché de Bade, et depuis plusieurs années naturalisé dans le canton. Cet homme d'État avait été, dans sa jeunesse, enlacé des liens du radicalisme religieux et politique; il paraît même, par la haine excessive que lui ont vouée toutes les sociétés perturbatrices de Suisse [2], qu'il avait été initié à leurs plus ténébreux mys-

[1] Elle ne se composait que de 12 votes contre 10.

[2] Pour que le lecteur en puisse juger, nous citerons, malgré le dégoût qu'il nous inspire, le fait suivant, raconté par *la Gazette d'État de Lucerne* du 7 janvier.

« A Prattelen (Bâle-Campagne), dit cette feuille, le docteur Stingelin (son nom mé-

tères. Mais alors sa belle âme s'indigna en présence des secrets qui lui avaient été dévoilés, et la réaction morale qui s'opéra en lui fut aussi complète qu'irrévocable : de là la haine toute spéciale que lui portent aujourd'hui tous les sectaires suisses. Une conjuration cruelle et sanguinaire s'organisa, au grand jour, contre lui et contre le canton qui non-seulement l'avait adopté, mais qui l'avait encore placé à la tête de ses conseils et de la direction fédérale. Il fallait un prétexte pour parvenir, non-seulement à le renverser de son éminente position, mais encore pour lui faire expier, sous les poignards de la secte, l'horreur qu'il avait conçue pour ses exécrables doctrines. Ce prétexte, on le trouva dans l'appel des Jésuites à Lucerne.

Le précédent gouvernement s'était permis, de son autorité privée, de supprimer deux couvents de l'ordre de Saint-François, dit des Cordeliers, et de réunir leurs propriétés au fisc de Lucerne. Un des premiers soins du gouvernement nouveau fut d'exposer au Saint-Père les raisons pour lesquelles le rétablissement de ces couvents était impossible, et de supplier Sa Sainteté de vouloir bien en confirmer la suppression. Le souverain Pontife jugea à propos d'accéder à cette demande, à la condition toutefois d'employer les biens de ces monastères à l'érection d'un séminaire cantonnal, et, sous la forme d'un simple conseil, il exprima le désir que la direction en fût confiée à la Compagnie de Jésus, *si particulièrement apte, par son zèle et par ses lumières, à l'éducation cléricale*. L'évêque diocésain adressa, à ce sujet, une recommandation pressante aux conseils de la république, qui, mue par de si hautes considérations, traita par des commissaires avec le provincial, en résidence à Fribourg, pour l'envoi de *sept* prêtres de la Compagnie, qui seraient chargés en même temps de la direction du séminaire et de l'administration spirituelle de l'ancienne église des Cordeliers, succursale de la paroisse de Lucerne. Cette convention reçut, à la majorité de soixante-onze votes contre vingt-quatre, la sanction suprême du grand-conseil.

Alors éclatèrent toutes les fureurs radicales, stimulées par la crainte d'une alliance défensive dans tous les cantons catholiques. Une seule ressource constitutionnelle restait à la faction de Lucerne : c'était de demander à grands cris la convocation des communes en assemblées de *veto;* car la nouvelle constitution a réservé aux assemblées communales le droit d'accorder ou de refuser, en des cas de haute gravité, leur sanction souveraine aux décrets de l'assemblée de leurs représen-

rite d'être conservé à l'histoire) avait promis à un des héros de l'expédition contre Lucerne six mesures de vin, *s'il mangeait* la tête de M. Siegwart-Müller, que les routiers de ce demi-canton avaient promis de rapporter sur leurs baïonnettes. Les progrès du libéralisme vont, comme on le voit par ce fait, jusqu'à transformer ses adeptes, non-seulement en sauvages, mais même en cannibales. »

tants. Plus des deux tiers de la population[1] déclarèrent leur joyeuse adhésion aux résolutions de leurs mandataires, et certes jamais aucune loi n'obtint un aussi éclatant témoignage de sa conformité avec l'esprit public.

Mais à mesure que ce résultat final devenait plus vraisemblable, le parti se préparait davantage à opposer la voie des armes à l'expression légale et constitutionnelle de la volonté populaire. Berne, avec ses principaux satellites, Soleure, Argovie et Bâle-Campagne, crut le moment arrivé de renverser de fond en comble le gouvernement de Lucerne avec ses institutions politiques, et de consommer la dissolution du pacte fédéral, en transformant la Confédération en une république unitaire dont le radicalisme bernois s'arrogerait la direction perpétuelle. L'on promit aux factieux de Lucerne assistance armée, s'ils parvenaient à constituer, fût-ce dans une seule commune de la frontière, un gouvernement provisoire, et, en attendant, il fut convenu que des volontaires armés se réuniraient aux factieux de Lucerne pour assaillir de nuit la ville, s'emparer de son arsenal, et mettre le feu à deux granges, l'incendie devant servir de signal aux bandes extérieures. Pendant le tumulte qu'occasionnerait nécessairement l'exécution de ce projet incendiaire, le massacre de l'avoyer Siegwart-Müller, de tous les chefs du gouvernement et des principaux amis des Jésuites, dans le clergé et dans la bourgeoisie (leurs domiciles avaient été d'avance marqués d'un signe de reconnaissance), devait être suivi de l'installation d'un gouvernement provisoire qui, à l'instant même, requerrait l'intervention armée de Berne et d'Argovie. L'aurore du 8 décembre devait éclairer toutes ces horreurs, et ce n'est pas sans dessein que ce jour fut choisi par les conspirateurs ; car il entrait dans les vues de cette exécrable faction d'ensanglanter l'une des plus belles solennités que l'Église catholique consacre à la gloire de la Vierge Immaculée.

Il s'agissait avant tout de procurer aux radicaux et à leurs alliés quelques pièces d'artillerie, et, comme il s'en trouvait quatre dans la petite ville de Willisau, une troupe d'enfants perdus du parti se porta, le 5 décembre, sur l'hôtel-de-ville où elles étaient déposées, et déjà, à la faveur de cette surprise, elle s'en était emparée, lorsque les bourgeois, accourant de toutes parts, se jetèrent sur cette bande, la dispersèrent, et lui enlevèrent les pièces, qu'ils mirent en sûreté dans le château. Ce n'était en apparence qu'une échauffourée sans conséquence ; mais le gouvernement de Berne, qui avait le secret des choses, s'empressa aussitôt d'envoyer vers son extrême frontière une division de cinq mille hommes de toutes armes, dont le commandant supérieur

[1] Dans les soixante-douze communes qui, dans la question du *veto*, ont voté, au nombre de 26,000 (nous négligeons les fractions), 18,000, suffrages ont ratifié le décret du grand-conseil, relatif à l'appel des Jésuites ; 7,000 seulement s'y sont refusés.

avait ordre de se porter en avant *à la première réquisition du gouvernement provisoire* que la faction devait installer à Sursée. Argovie suivit cet exemple, en sorte que le gouvernement de Lucerne se trouva comme bloqué sur la ligne de ses frontières attenante à ces deux cantons. Des bandes de routiers, organisés en corps-francs, se réunirent en même temps sous les yeux des autorités de Soleure, d'Argovie et de Bâle-Campagne[1], qui prirent soin de les pourvoir de munitions de guerre et de bouche, ainsi que de rapides moyens de transports. L'arsenal de Soleure leur délivra de plus deux pièces de campagne, auxquelles Bâle-Campagne joignit deux obusiers et une pièce de canon.

Une proclamation intitulée : *Voix de Bâle-Campagne*, et qui appelait aux armes contre Lucerne *tous les amis de la patrie*, fut répandue avec une profusion inouïe dans la ville de Lucerne et dans les cantons voisins. Mais un fait incompréhensible, c'est que, en face de ces préparatifs et de ces menaces, le gouvernement de Lucerne ne prit encore aucune mesure défensive, ne pouvant se persuader qu'il y eût quelque chose de sérieux dans le projet de l'attentat qui se préparait contre lui. Une troupe de milices très-peu nombreuse formait toute la garnison de la ville, et un sous-officier avait été surpris leur distribuant de l'argent au nom et de la part du colonel Guggenbühler, chef militaire de la faction. Le gouvernement n'osa pas mettre la main sur ce factieux et se contenta d'ordonner la circulation de faibles patrouilles dans les rues de Lucerne. Il s'était cependant réuni en séance permanente à l'hôtel-de-ville, car il savait que la nuit du 7 au 8 était fixée pour l'explosion d'un complot, et cependant les factieux, réunis en différentes maisons, affilaient leurs poignards, se désignant les différents points d'opérations, et se disposant à assaillir à la fois l'hôtel-de-ville et l'arsenal. Six cents des leurs devaient se réunir bien armés sur la place des Moulins, commandés par le colonel Guggenbühler et dirigés par l'ancien conseiller Baumann, chef politique de l'insurrection. Vers la pointe du jour, une patrouille déboucha du pont couvert qui donne entrée à la place ; elle était commandée par le très-jeune sous-lieutenant Jenny, et, en réponse à son premier cri de *Wer da?* (Qui va là?) elle reçut une pleine décharge des carabines dont était armé le rassemblement formé sur la place. Deux hommes de la patrouille tombèrent, l'un mort, et l'autre mortellement blessé, et la patrouille allait se débander quand le jeune officier, ralliant ses hommes d'une voix courroucée, les ramena à l'entrée de la place, et dirigea sur les rebelles un feu qui ne put les atteindre à raison de la distance et de l'obscurité, mais qui suffit pour faire fuir les deux chefs et pour disperser toute la troupe. Il est

[1] Ceux de Soleure avaient à leur tête une douzaine des principaux fonctionnaires du canton ; ceux d'Argovie étaient commandés par le sieur Waller, membre du grand-conseil, et qui s'était rendu tristement fameux par l'occupation de l'abbaye de Mury, par son pillage et par l'expulsion de ses moines.

impossible de se dissimuler qu'après Dieu, qui seul donne le courage au moment du danger, c'est à la précoce bravoure du sous-lieutenant Jenny qu'est dû le salut de Lucerne, de ses magistrats et du peuple lucernois tout entier. Le chef du gouvernement ne manqua certainement pas de courage; bien qu'il se crût dévoué aux poignards des conjurés, il ne fit pas défaut à son devoir, se refusant aux conseils de ses amis et aux prières de sa famille, qui le sollicitaient de se dérober au danger. Mais il manqua de cette détermination instantanée que demandent les grands périls; peut-être cette sorte d'irrésolution qui temporise lorsqu'il est urgent d'agir est-elle inséparable des gouvernements républicains, où des assemblées délibérantes ont à pourvoir au salut de l'État [1].

L'on découvrit bientôt toute la gravité du danger que l'on venait de courir. Vers sept heures du matin, la police mit la main sur cinq garçons meuniers qui s'étaient retirés dans une auberge, en face de l'arsenal, et qui y avaient déposé une grande quantité de munitions de guerre qu'ils venaient d'introduire dans la ville dans des sacs à avoine. A huit heures, la sentinelle placée devant la caserne aperçut sur le toit de la même auberge un jeune homme qui cherchait à fuir, et cette découverte fut suivie d'une visite domicilière qui amena la découverte d'une trentaine de conspirateurs parfaitement armés, et commis à la garde d'un dépôt d'armes et de munitions de guerre. Ils furent arrêtés en masse; parmi eux se trouvèrent des jeunes gens appartenant à d'honorables familles, mais que leur vie débauchée avait poussés dans les rangs des radicaux. D'autres arrestations furent aussitôt ordonnées; on chercha à s'assurer également du colonel Guggenbühler, mais il avait disparu et sa fuite parut un indice certain de la cessation de tout péril. Personne ne voulut se persuader que cette tentative d'insurrection fût isolée; elle devait nécessairement se combiner avec d'autres mouvements préparés dans la campagne. Toutefois on ne prit la précaution ni de fermer les portes de la ville, ni de les faire garder par un piquet de troupes, ni même d'envoyer éclairer par des patrouilles les plus proches environs de la ville. Cette inconcevable sécurité fut bientôt troublée par une fusillade très-nourrie qui s'entendait dans la direction du pont de l'Emme, situé à une demi-lieue de Lucerne et qui fait la clef de sa situation militaire. On ne savait si le major Schmid de Hizkirch, qui, à la tête de quelques volontaires, devait remonter la vallée de la Reuss, avait pu occuper ce pont; mais ce sur quoi la fusillade ne pouvait lais-

[1] Il faut dire cependant que le gouvernement ne pouvait guère compter sur le dévouement de la bourgeoisie de Lucerne, dont la majorité avait voté contre l'admission des Jésuites. Les conspirateurs, d'ailleurs, s'étaient assurés de la coopération de plus de trois cents ouvriers allemands qui se trouvaient dans la ville et que l'on savait infectés du *communisme*, antérieurement prêché à Zurich et dans toute la Suisse par un garçon tailleur, du nom de Weitling.

ser aucun doute, c'est qu'il était aux prises avec l'ennemi. Pour ne pas affaiblir la garnison, l'on ne voulut point faire occuper les hauteurs qui dominent Lucerne, ni détacher quelques piquets sur la route qui conduit au pont; le major Schmid resta donc abandonné à son sort. Vers dix heures du matin, l'on résolut enfin de réunir quelques jeunes officiers d'artillerie qui se trouvaient dans la ville, et de les envoyer, avec une pièce de canon, au secours du major. Pendant longtemps les chevaux et les canonniers manquèrent pour manœuvrer les pièces. Une ordonnance, envoyée au pont, n'osa point s'aventurer à portée de la mousqueterie; elle rapporta que le pont était occupé, mais sans pouvoir dire par qui. Une seconde ordonnance annonça bientôt que des volontaires d'Argovie et de Bâle-Campagne s'en étaient emparés; ils avaient déjà pris poste entre la rivière et la ville. En vain le lieutenant Jenny s'offrit à les prendre à dos, ce qui eût été facile en suivant les sinuosités de la montagne; il fut remercié de son offre. La ville resta ouverte, n'ayant pour protection qu'un faible poste établi près de la caserne; les conspirateurs du dedans communiquaient librement avec leurs alliés du dehors, et le petit nombre d'officiers subalternes qui commandaient les milices de la ville commençaient à perdre toute confiance en voyant jusqu'à quel point l'on poussait la négligence ou l'oubli de toutes les dispositions défensives. Une démonstration quelque peu hardie de la part de la ville eût suffi pour enlever le plus grand nombre des routiers étrangers. Entre midi et une heure, l'on apprit par des promeneurs que le pont était libre, mais qu'il s'y trouvait cinq morts appartenant aux troupes du gouvernement. Qui le croirait? Pas une seule patrouille ne fut envoyée au dehors pour s'informer des forces de l'ennemi et de la direction qu'il pouvait avoir prise; le faible poste établi à la porte de la ville n'avait pas même l'ordre de s'en informer près des personnes qui rentraient en ville. Vers deux heures, enfin, la générale fut battue; quelques bourgeois se rendirent à cet appel, mais on avait oublié de leur donner un commandant et de leur assigner un lieu de réunion, ce qui fit qu'ils se dispersèrent bientôt. Enfin, vers quatre heures, l'autorité municipale invita les bourgeois à s'armer pour la défense de leurs propriétés; ceux qui se présentèrent se formèrent en garde civique sous le commandement du major Schiffmann. Certes, si les rebelles du dehors avaient connu cette désespérante irrésolution, par une marche hardie et rapide, ils se fussent rendus maîtres de la ville. Alors, les troupes qui, de la campagne, arrivaient au secours de la ville, seraient retournées dans leurs communes; sept à huit mille Bernois et Argoviens occupaient aussitôt le pays, et Lucerne serait aujourd'hui sous le régime de la terreur.

Entre quatre et cinq heures du soir, quelques milices du bailliage de Habsbourg entrèrent en ville et inspirèrent un peu plus de con-

fiance au gouvernement ; un conseil de guerre, composé des colonels de Maillardoz, Ruttimann et Elgger, prit en main la direction des mesures défensives. Le conducteur de la diligence de Bâle informa ce conseil de la rencontre qu'il avait faite, entre Lucerne et Sursée, de quinze cents insurgés, par lesquels il avait été arrêté, visité et retenu pendant six heures. Il avait trouvé libre le pont de l'Emme, mais celui-ci l'était-il encore ? C'était fort douteux, attendu la négligence que l'on avait mise à s'en assurer. Sur les cinq heures, la nuit étant déjà tombée, un homme du peuple, Leu d'Ebersoll, simple laboureur, mais doué d'une énergie de caractère qui l'avait fait appeler au grand-conseil de la république, se présenta à la tête des milices du bailliage de Hochdorf. L'on avait craint qu'il ne fût tombé entre les mains des insurgés, qui d'avance l'avaient voué à la mort ; mais il s'était fait jour, et il annonça qu'il avait laissé deux cents hommes de sa troupe à la garde du pont de l'Emme. Déjà le conseil de guerre avait fait barricader toutes les portes et mettre du canon en batterie : de forts piquets et de nombreuses patrouilles veillaient au salut de la ville. Elle était tout entière éclairée, des feux brûlaient sur toutes les places publiques ; la garde du pont de l'Emme fut renforcée de troupes fraîches et une longue chaîne d'avant-postes couvrit tous les abords de la ville. Vers neuf heures, le bruit des tambours annonça la marche d'une grosse troupe qui approchait dans la direction de Bâle ; elle fut reconnue pour le bataillon du colonel Gœldlin, qui entra en ville à la tête de neuf cents hommes. Il n'avait point trouvé l'occasion d'attaquer les rebelles et n'avait pu que leur enlever quelques traînards. L'on apprit du major Schmid qu'avançant à la tête de quatre à cinq cents hommes pour occuper le pont de l'Emme, il avait vu sur sa droite une troupe, de force à peu près égale à la sienne, qu'il prit pour la colonne du colonel Gœldlin. Le fait se trouva vrai. Le major s'étant remis en marche pour se porter sur le pont, l'ennemi s'élança au pas de course, prit poste sur le pont et ouvrit sur lui un feu de trois rangs qui lui tua ou blessa une vingtaine d'hommes. Une décharge de sa troupe ne fit aucun mal aux insurgés, dont les carabines tenaient à distance ses soldats armés seulement de fusils de munition. Hors d'état de forcer le passage ou d'enlever le pont, le major se replia sur un bois voisin, où il se reforma, en attendant du secours. Le secours lui arriva en effet vers midi ; le brave paysan Leu avait entendu la fusillade, et, naturellement imbu de la maxime militaire de marcher droit au canon, il avait assemblé, au son du tocsin, toutes les milices du bailliage de Hochdorf et s'était dirigé en toute hâte vers le lieu du combat. En route, il rencontre un dragon qui déclare que le gouvernement a abdiqué et que tout est fini. « *Tu mens, misérable*, répondit le paysan ; *arrachez ce drôle de son cheval.* » Celui-ci tourna bride aussitôt et disparut au galop. A l'instant même, on dépêcha des coureurs pour démentir la nouvelle que déjà le dragon avait répandue ;

et Leu, après s'être renforcé de la milice des bailliages voisins, opéra sa jonction avec le corps du major Schmid. Ce corps fut immédiatement divisé en trois colonnes convergentes vers le pont, qui fut aussitôt abandonné par les routiers d'Argovie, que la seule apparence d'une attaque mit en une déroute complète. Le major y trouva les cadavres des cinq miliciens qu'il y avait perdus le matin, ainsi qu'une vingtaine de blessés qu'il avait été forcé d'y abandonner. Il y apprit que les officiers échappés de Lucerne à la suite de la rencontre de la place des Moulins, ayant perdu tout courage, avaient engagé leur troupe à se dissoudre, mais que l'infâme Waller du canton d'Argovie avait, au contraire, poussé ses compagnons à faire feu sur la colonne du major Schmid, qui les abordait sans défiance. Guggenbühler et Baumann avaient joint les insurgés ; Waller voulait, après avoir repoussé le bataillon Schmid, marcher droit sur la ville ; mais il en fut empêché par Baumann, qui avait perdu tout courage et toute présence d'esprit. Si Waller avait pu accomplir son projet, la ville était emportée. A Lucerne, on est tellement convaincu que le salut de la ville n'est dû qu'à la protection de la Mère divine que l'expression de la reconnaissance pour un si grand bienfait est dans toutes les bouches ; chacun reconnaît et proclame que sa délivrance ne peut être attribuée aux dispositions humaines.

Maintenant que nous connaissons, par les récits d'un témoin oculaire les misères de la défense de Lucerne, jetons un rapide coup d'œil sur les dispositions agressives combinées de longue main entre les factieux de Lucerne et leurs alliés extérieurs. Le premier coup de main dirigé par les deux chefs politique et militaire des rebelles de Lucerne devait être exécuté par le rassemblement de la place des Moulins. Six cents factieux, armés de leurs carabines et bien pourvus de munitions, s'étaient engagés à se concentrer sur cette place ; quarante à cinquante seulement s'y réunirent deux heures avant le jour, et cette espèce de défection paraît avoir profondément déconcerté les chefs de la faction. Trente hommes bien armés, réunis à l'auberge de l'Ange, devaient se précipiter sur toute patrouille qui, s'engageant sous le pont couvert, aurait fait mine de déboucher sur la place des Moulins. Cette patrouille massacrée ou jetée à l'eau, les deux corps réunis se porteraient rapidement sur la caserne pour y retenir prisonnières les troupes cantonnales. Un fort détachement marchant sur l'hôtel-de-ville (la caserne, l'arsenal et l'hôtel-de-ville sont à très-peu de distance l'un de l'autre) y massacrerait les membres du gouvernement qui s'y trouveraient assemblés et y installerait à l'instant le gouvernement provisoire composé d'avance. Pendant ce temps, le feu devait être mis aux deux granges situées très-près de la ville, sur les routes de Bâle et de Zurich, et dont nous avons parlé plus haut. Un détachement des conjurés de Kriens, caché près de la porte de Bâle, y pénétrerait, à la faveur du trouble, afin d'aider ceux de la ville à forcer l'arsenal. Puis les routiers d'Argovie, de So-

leure et de Bâle-Campagne, forts de plusieurs milliers d'hommes, devaient se porter sur la ville, précédés de leur artillerie, pour, à tout hasard, pouvoir en enfoncer les portes. Douze bataillons bernois, quatre bataillons d'Argovie, un bataillon de Bâle-Campagne, appuyés de leurs canons, précédés et flanqués de chasseurs-carabiniers et de cavalerie, entraient à l'instant même sur le territoire de Lucerne et occupaient les débouchés par où pouvaient entrer les troupes alliées des petits cantons, déclarant *qu'ils ne souffriraient point l'intervention de ces cantons dans des affaires purement lucernoises pour l'oppression des patriotes*. Tel était le résultat prévu d'un attentat inouï dans les annales helvétiques, attentat qui était calculé sur la rapidité d'un coup de main et auquel on aurait donné toute l'autorité d'un fait accompli. Une diète extraordinaire, convoquée sous ces effroyables auspices et entourée des baïonnettes bernoises, aurait déclaré le pacte fédéral de 1815 anéanti, et aurait conféré au canton de Berne une dictature provisoire, nécessitée par les circonstances, et destinée à se transformer bientôt en une dictature perpétuelle.

Un si grand bouleversement n'aurait pas tardé, sans doute, à appeler la plus sérieuse attention des monarchies limitrophes de la Suisse; mais on comptait sur leurs défiances mutuelles, sur leurs irrésolutions, sur le temps qu'il faudrait pour s'accorder sur des mesures répressives, et, en atttendant, le système de terreur, d'avance adopté par les chefs des associations politiques répandues sur toute la Suisse, aurait mis les armes aux mains de la population entière. Mais croira-t-on qu'un si noir complot, depuis si longtemps organisé en Suisse, ait été brisé sans retour par l'échec qu'il a reçu sous les murs de Lucerne? Ce serait complétement méconnaître la pertinacité révolutionnaire lorsqu'il s'agit de parvenir à ses fins. Il n'y a pas en Suisse un seul canton où il ne se trouve de nombreux adeptes du système révolutionnaire dont nous venons de signaler les projets. La plupart des cantons protestants ont accueilli avec un intérêt facile à expliquer les hommes formant l'écume révolutionnaire des pays voisins, et auxquels ils ont accordé non-seulement un asile temporaire, mais tous les droits de la nationalité. Ces hommes pervers n'ont pas manqué d'y répandre les semences de leurs utopies sociales et politiques. Il s'agit pour eux de renverser toute hiérarchie sociale, de déclarer propriété publique et commune toute propriété individuelle, tout produit de l'industrie et du sol. C'est dans cette pensée que déjà se sont assemblés, à Zoffingen, à Fraubrunnen et ailleurs les principaux coryphées des associations révolutionnaires, qui y ont adressé des pétitions collectives au gouvernement de Berne, où, sous la forme d'un désir, est exprimée l'injonction de prendre en main la vengeance de l'échec essuyé à Lucerne, et de se placer en tête de la confédération pour anéantir les tendances ultramontaines des cantons catholiques. Dans l'ordre naturel des choses, Zurich, premier

canton directorial, toujours rival de la prépondérance bernoise, et, en ce moment, revêtu de l'autorité directatoriale; Zurich, qui ne peut ni ignorer ni se dissimuler la puissance du levier radical qui se trouve aux mains du canton de Berne, se trouvera, nous le croyons, entraîné à se rapprocher de l'alliance de Lucerne et des cantons catholiques, qui se sont posés comme conservateurs, envers et contre tous, du parti fédéral. Cette nécessité toute politique sera bien un peu contrariée par la question des Jésuites, qui ne saurait trouver un appui réel dans les conseils de la métropole du zwinglianisme, et d'où doit naître pour Zurich une situation difficile, équivoque, épineuse même; mais il suffira que Zurich ne prenne pas parti pour le radicalisme bernois; ce résultat neutre, s'il peut être maintenu, couvrira les cantons catholiques et leur assurera la pleine indépendance de leur ligue. Pour première démarche dans cette ligne moyenne, le gouvernement de Zurich a décrété l'envoi de deux commissaires à Lucerne, chargés d'y porter la proposition bénévole de se départir de l'exécution du décret, déjà sanctionné par une grande majorité populaire, et qui a pour objet l'établissement des Jésuites à Lucerne. Les commissaires de Zurich y ont été reçus avec tous les égards dus à leur caractère public; le conseil de régence, toutefois, leur a fait connaître que compte en serait rendu au grand-conseil, convoqué pour le 5 janvier, et qu'une réponse non point évasive, mais très-catégorique, leur serait donnée sur le résultat de leur démarche. La nature de cette réponse ne saurait être douteuse : le grand-conseil lui-même n'a plus le droit de revenir sur un décret sanctionné par l'adhésion de la grande majorité des communes. Il ne reste donc plus que l'usage de la force pour en empêcher l'exécution. Cette difficulté a porté le canton de Zurich à convoquer, pour le 24 février, une diète extraordinaire afin de soumettre à sa décision la question de la régularité de l'usage qu'en cette occasion Lucerne fait de sa souveraineté cantonnale; mais le résultat des délibérations de la diète à cet égard peut être regardé comme connu d'avance. Sur les vingt-deux cantons qui composent la Confédération, il en est huit qui, très-certainement, ne voteront pas contre Lucerne; sur les quatorze restants, il en est deux, ceux de Bâle et d'Appenzell, qui, divisés en deux moitiés de cantons, ne pourront émettre que des votes nécessairement contradictoires, et qui, par conséquent, ne sauraient compter. Plusieurs cantons d'ailleurs, bien que votant ordinairement avec les cantons libéraux, se refuseront cependant à coopérer à la plus énorme injustice qui ait jamais été proposée à une diète. Mais supposant même, par impossible, qu'une majorité de douze cantons pût se réunir contre Lucerne, qu'aurait gagné Zurich à obtenir ce funeste résultat? Ce serait d'allumer en Suisse une guerre civile, aux horreurs de laquelle viendraient se joindre celles d'une guerre religieuse, et qui, en définitif, ne profiterait qu'à Berne, son éternelle rivale. Croirait-on d'ailleurs intimider Lucerne et les au-

tres cantons catholiques par l'effet des menaces des Etats protestants ? Ce serait se flatter d'un chimérique espoir. Ils auraient pour alliés plus d'un canton où les intérêts protestants ne sont point sans valeur, mais où ils se subordonnent nécessairement à l'intérêt politique de la souveraineté cantonnale et de leur indépendance absolue en tout ce qui concerne leur administration intérieure. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les circonstances actuelles, toute diète ordinaire ou extraordinaire ne pourra offrir que le triste spectacle d'une incurable divergence d'opinions, et d'une arène où disputeront d'acrimonie les incriminations d'une part et les récriminations de l'autre. Pendant ce temps les passions continueront à fermenter jusqu'à ce que arrive quelque occasion nouvelle où toutes ces discussions seront absorbées par le bruit des armes et du canon.

Que l'Europe y songe ! Assez d'éléments de discorde fermentent en son sein, assez de doctrines antireligieuses et antisociales circulent dans ses veines et empoisonnent la génération présente, pour la porter à considérer d'un œil bien attentif les événements qui viennent de se passer à Lucerne et ceux qui se préparent en Suisse.

Au moment où nous écrivions ces dernières lignes, nous recevons, de Lucerne, le texte d'un décret rendu le 30 décembre par le conseil exécutif, pour lequel, s'appuyant du paragraphe 38 de l'acte constitutionnel, sur la loi relative au *veto* et sur la majorité des votes du peuple [1], le conseil déclare exécutoire, à dater du 5 janvier, la convention conclue, sous la date du 24 octobre dernier, pour l'établissement de sept Pères de la Compagnie de Jésus à Lucerne.

D'autre part, la *Gazette d'Etat de Lucerne*, du 7 janvier, contient l'article suivant, dont il serait superflu de faire ressortir l'importance :

> « Nous croyons pouvoir annoncer et tenir de source assez sûre que les grandes puissances de l'Europe *ont déjà clos les actes de leurs transactions relatives à la Suisse*. Si le système gouvernemental des corps-francs vient à brandir sur notre patrie les torches de la guerre civile, LA CONFÉDÉRATION SUISSE CESSERA D'ÊTRE UNE RÉPUBLIQUE. La Providence divine qui, le 8 décembre, a préservé le canton de Lucerne d'une révolution meurtrière, a en même temps préservé notre libre Confédération de sa ruine. Que les gouvernements cantonnaux y réfléchissent, et qu'en mettant un frein aux révolutionnaires ils se délivrent de la grave responsabilité d'avoir coopéré à la ruine de l'indépendance suisse, ou de n'avoir pas, au moins, travaillé de tout leur pouvoir à la préserver de sa perte ! »

Nous avons déjà fait ressortir ailleurs ce qu'a d'invraisemblable et de prématuré l'hypothèse d'une transformation éventuelle de la Con-

[1] Le relevé des votes de toutes les assemblées du *veto*, publié par la chancellerie d'État, établit que, sur une totalité de 26,231 citoyens aptes à voter, 18,246 votes ont accepté le décret relatif aux Jésuites, et que 7985 seulement l'ont rejeté. Majorité : 10,261.

fédération suisse en un Etat monarchique, indiquées par ces expressions : « *La Confédération suisse cessera d'être une république.* » Un pareil résultat de l'anarchie armée dans son sein ne serait pas cependant impossible, et cette considération est bien propre à affectionner davantage au peuple lucernois ceux d'entre les Suisses (protestants et catholiques, n'importe) qui veulent sincèrement le maintien de leur situation nationale en Europe. Car sans son énergique résistance aux projets des traîtres, et sans le fidèle dévouement dont il a fait preuve envers le gouvernement, l'anarchie révolutionnaire, triomphante au cœur même et dans toutes les parties de la Suisse, eût déjà provoqué, de la part des Etats voisins, des mesures de répression plus ou moins attentatoires à l'indépendance helvétique. Cette réflexion n'échappera pas, certes, à la sagacité d'une grande partie des députations à la prochaine diète, où les incriminations banales contre les Jésuites tomberont devant le mérite incontestable d'avoir sauvé la patrie commune, en brisant les armes fratricides que le Grand-Orient de Berne avait mises aux mains de ses séides.

Le comte d'HORRER.

P. S. Au moment de mettre sous presse, nous recevons le texte des trois propositions qui composent les *Tractanda* de la diète extraordinaire convoquée pour le 24 février. Le gouvernement de Zurich a cru nécessaire de les publier dans une sorte de manifeste qu'il adresse à ses partisans, dans l'intention, sans doute, de se disculper, à leurs yeux, de tout reproche de partialité envers un canton coupable d'avoir appelé les Jésuites dans sa capitale.

Etablissant la question sur le terrain de droit public, il reconnaît, d'une part, le droit formel de tout Etat confédéré de confier, chez lui, l'éducation publique à qui il lui plaît ; et, quant à l'expulsion générale de tous les Jésuites de la Suisse, par voie d'autorité fédérale, il déclare la chose aussi injuste qu'impossible en droit, puisque le canton du Valais les avait reçus avant son accession à la corporation fédérale, et que celui de Fribourg, qui les avait appelés en 1818, s'en était toujours montré très-satisfait, et a doté leur établissement de constructions aussi vastes que dispendieuses, qui, sans eux, ne seraient plus d'aucune valeur. Il censure et condamne sans réserve l'intervention armée des soi-disant corps-francs, dont l'existence serait incompatible avec la sûreté publique aussi bien qu'avec l'indépendance des gouvernements cantonaux.

Voici le texte de ces trois propositions :

I. La diète reconnaît que les décrets relatifs à la réception ou au renvoi d'ordres religieux reconnus par l'Eglise des pays, ***sous la réserve des dispositions de l'art. XII du Code féderal,*** **tombent dans le domaine de la souveraineté can-**

tonnale. Cette reconnaissance, toutefois, n'exclut pas le droit de la Confédération ***d'arrêter des mesures fédérales contre ces ordres, de même que contre toutes autres associations ou corporations, dès lors qu'elles peuvent être convaincues de participation à des entreprises dirigées contre l'indépendance de la Suisse ou contre la paix publique.***

II. La diète reconnaît qu'il n'existe actuellement, ***quant aux Jésuites,*** **aucune cause qui puisse motiver contre eux** ***des mesures coërcitives de la part de la diète.***

III. Mais, d'autre part, la diète adresse à l'Etat de Lucerne l'invitation amiablement fédérale et très-pressante en même temps de renoncer, ***en considération de sa haute position directoriale,*** **à l'appel des Jésuites.**

Nous pensons que, des délibérations de la diète, sortira une adhésion, sinon pleine et entière, au moins prépondérante, à la première proposition, dont le principe doit trouver une application bien plus naturelle aux associations révolutionnaires qui, deux fois en une année, ont attenté, par la voie des armes, à l'indépendance cantonnale, base première de l'indépendance fédérale, qu'aux Jésuites, dont la pacifique vocation n'a jamais porté la moindre atteinte ni à l'indépendance des Etats ni à la paix publique.

Quant à la seconde proposition, elle pourra être vivement contestée par Berne et consorts, mais, *en tant qu'elle se rapporte à la première,* cette opposition ne pourra se soutenir contre le bon sens public.

La troisième proposition, dans laquelle l'on ne saurait voir qu'un tribut obligé payé à la situation religieuse du vorort, tombera d'elle-même, faute d'une base logique, et parce que la diète ne peut rien exiger d'un canton qui soit en contradiction avec sa constitution *garantie par elle-même.* Or, la constitution de Lucerne réserve à la souveraineté populaire la décision définitive et nécessairement irréformable de toutes les questions d'une certaine importance, et, lorsque cette décision est intervenue, le gouvernement ne peut ni en arrêter ni même en suspendre l'exécution, sans se rendre coupable du crime de haute trahison. Il serait d'ailleurs fort extraordinaire que Lucerne dût payer *sa haute position directoriale* en se laissant enlever sa parfaite indépendance administrative, prérogative dont jouit le dernier et le plus faible des cantons. Nous le répétons donc ici, cette dernière proposition n'offre au fond rien de sérieux.

PENSÉES

FRAGMENTS ET LETTRES

DE BLAISE PASCAL

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS CONFORMÉMENT AUX MANUSCRITS ORIGINAUX EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR M. FAUGÈRE [1]

(2e et dernier article [2]).

Port-Royal avait fait un Pascal à l'usage du XVIIe siècle. — Condorcet le refit à l'usage du siècle d'après. — Il s'agit de rétablir enfin le vrai Pascal à l'usage de tous les siècles.

Ici M. Cousin et M. Faugère sont en présence.

L'initiative n'est point contestée à M. Cousin ; M. Faugère le proclame très-haut lui-même au début de son introduction.

Quel est le mérite de cette initiative ? — Première question.

Il ne nous en coûte nullement d'être juste envers M. Cousin. — Certes on savait avant lui (il a eu tort d'imprimer le contraire en 1842), on savait, disons-nous, que Port-Royal avait modifié le texte original des *Pensées*. On avait à cet égard l'aveu de Port-Royal même (préface de 1670) et les révélations du manuscrit de l'abbé Périer, publié par Desmolets, en 1728. On savait aussi que les autographes de Pascal étaient à la Bibliothèque du Roi : M. Renouard, entre autres, y avait jeté les yeux. — Mais, disons-le sans détour, quel parti avait-on tiré de ces vagues notions? Qu'en avions-nous conclu nous-même, en 1835, sinon qu'il n'y avait pas grand'chose à puiser à cette source mal connue? Et quand nous eussions recommandé une étude approfondie

[1] 2 vol. in-8, de 58 1|2 feuilles, avec portraits et fac-simile. Paris, 1844. Chez Andrieux, rue Sainte-Anne, 11. Prix : 15 fr.

[2] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1844 (t. VIII, p. 781 et suiv.).

des manuscrits, en quoi le service rendu par M. Cousin en serait-il moindre? « N'aviez-vous pas, disait-on à Buffon, n'aviez-vous pas, avant Rousseau, conseillé aux mères d'allaiter leurs enfants?— Oui, répondit-il, mais Rousseau l'a commandé. » Ainsi en a-t-il été de M. Cousin quant à la restitution de Pascal, et cet honneur lui restera.

Toutefois, comme le faisait remarquer en dernier lieu M. Faugère, M. Cousin en avait fait assez pour infirmer les anciennes éditions : mais l'édition véritable n'en était guère plus avancée. Pascal était remis à l'étude, c'était beaucoup sans doute; mais, loin de posséder et d'indiquer le fil conducteur, M. Cousin avait tout fait pour qu'on se perdît dans ces catacombes.

Ainsi M. Cousin se vante à tort d'avoir le premier distingué les parties différentes, et souvent étrangères (ce sont ses termes), dont se composait le texte jusqu'alors convenu des *Pensées*. Les indications qu'offre en ce sens le *Rapport à l'Académie Française* étaient toutes, à très-peu près, dans l'édition de Dijon; il est aisé de le vérifier.

Ainsi encore M. Cousin se flatte en vain d'avoir séparé tout ce qui appartient véritablement au grand Apologétique de Pascal. A cet égard, il n'a fait que mutiler le dessein de l'immortel Apologiste, en écartant des *pensées* dont la connexité avec le plan de Pascal a été démontrée par des rapprochements jusqu'ici demeurés sans réplique[1].

Ainsi enfin M. Cousin abuse de l'autorité de sa parole quand il dit avoir restitué, dans sa sincérité, le texte de Pascal, *d'après les autographes*. Les infidélités nombreuses, parfois assez graves, qui ont passé de la copie de Dom Guerrier dans le *Rapport à l'Académie* (nous en avons cité quelques-unes)[2], attestent que M. Cousin n'avait point fait, sous ce rapport, tout ce qu'un honnête homme doit au public. La nouvelle édition à laquelle il se condamne (bien que la première soit loin, nous assure-t-on, d'être épuisée), montre à quel point il est lui-même pénétré de la gravité de ce reproche.

La vérité est qu'il n'y a presque rien de commun entre le travail de M. Cousin et celui de M. Faugère. M. Faugère seul a *étudié* les autographes; M. Cousin s'en était tenu généralement à la copie. M. Faugère a un plan (incomplet, selon nous, mais réel); M. Cousin n'en a pas. M. Faugère ne croit pas au scepticisme de Pascal; M. Cousin a semblé y croire jusqu'à la publication de M. Faugère. M. Faugère enfin donne Pascal tout entier; M. Cousin n'en avait donné que des extraits, choisis la plupart sous l'empire d'une thèse préconçue, et que nous avons prouvée malheureuse[3].

L'illustre académicien trouve, il est vrai, Pascal trop complet dans

[1] *Le Correspondant*, t. II, p. 33 et 34, 40, 41 et 42.
[2] *Ibid.*, t. VIII, p. 782, 786 et 787.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 320 et suiv.

M. Faugère. « Il ne faut pas non plus, dit-il, adorer supertitieusement les restes d'un grand homme. »

En thèse générale, rien n'est plus vrai. Tout esprit a sa lie, a dit Joubert. Nous aussi, nous avons dit qu'il faut des égouts à un toit, mais non à un livre. Mais il y avait exception ici, et M. Cousin est non recevable, ce semble, à se plaindre d'un mal qu'il a rendu inévitable. Ne s'est-il pas inscrit énergiquement en faux, non-seulement contre les corrections, mais contre les suppressions de Port-Royal? Trier, en effet, ce peut être falsifier : par exemple, dans toute œuvre polémique, il y a l'objection et la réponse; prenez l'objection, laissez la réponse, aura-t-on la pensée de l'auteur? Pascal n'eût pas tout donné, rien n'est plus évident; mais qu'eût-il omis? Là est la difficulté. Si vous choisissez vous devenez suspect. — Mais il y a, dans les autographes, des mots dénués de sens. — Ces mots, qui n'ont pas de sens pour vous, en avaient un pour Pascal. Méconnu aujourd'hui, ce sens caché peut se révéler demain. N'avez-vous pas dit le premier qu'il faut traiter Pascal comme un ancien? Rappelez-vous les fragments de Salluste. Les éditeurs n'ont-ils pas religieusement recueilli les moindres parcelles, des mots isolés, des noms propres égarés dans les notes d'un grammairien obscur? Le président de Brosses est venu, et ces mots perdus ont, comme par enchantement, retrouvé leur place. — Mais il y a des passages barrés. — Sans doute, et de ce nombre celui qui se termine par ce mot fameux : « Toute la Philosophie ne vaut pas une heure de peine [1]. » Supprimerez-vous cette *pensée*, et ne remarquez-vous pas vous-même, au contraire, combien Pascal y tenait puisqu'il n'a point barré ce qu'il dit ailleurs : « Se moquer de la Philo- « sophie, c'est vraiment philosopher. » C'est aussi une pensée barrée que celle-ci : « Est-ce courage à un homme mourant d'aller, dans les « faiblesses et dans l'agonie, affronter un Dieu tout-puissant et éternel? » Faudra-t-il la rayer du livre de Pascal?

Pour notre part donc, nous remercions M. Faugère d'avoir voulu que son édition pût tenir lieu des autographes. Faut-il l'avouer? Nous eussions même poussé la superstition plus loin que lui encore; nous aurions donné un véritable *fac-simile* du Manuscrit du Roi, page par

[1] Tous nos lecteurs n'ont pas oublié peut-être le débat auquel a donné lieu cette pensée entre M. Cousin et M. Libri. Il s'agissait de savoir si telle était ou non la conviction définitive de Pascal. « Non, s'écriait *alors* M. Cousin; car ce fragment est barré dans l'autographe. — Si, répliquait M. Libri; car la barre ne porte pas seulement sur l'écriture, mais *sur les marges dont on a encadré après coup l'autographe;* cette barre n'est donc point le fait de Pascal. » Nous y fûmes pris nous-même, et nous reproduisîmes l'observation triomphante de M. Libri. La vérité est pourtant que la pensée en question est bien réellement barrée dans l'autographe; mais cet autographe n'avait été vu ni de M. Libri ni de M. Cousin. « Personne ne connaissait avant nous cette pensée, dit M. Faugère, autrement que par les copies. Nous l'avons *découverte* dans le manuscrit autographe en faisant disparaître une partie de la feuille de papier *fort épais* sous laquelle elle était collée *et qui la cachait entièrement à tous les yeux.* »

page, non pas, il est vrai, comme édition des *Pensées*, mais comme pièces justificatives de notre édition. Nous ne voyons pas d'autre moyen de bien constater que l'éditeur n'a rien omis. Nous y eussions joint, au même titre, celles des pages de la copie dite de Dom Guerrier qui nous tiennent lieu d'originaux perdus.

Mais ce n'eût été là, et M. Faugère l'a compris, qu'une portion fort secondaire d'une tâche qu'il résume parfaitement en ces termes : — 1° rectifier les textes déjà publiés ; — 2° publier les textes inédits ; — 3° mettre à part les *pensées* étrangères à l'Apologétique ; — 4° classer les fragments de cet Apologétique de la façon la plus vraisemblable *eu égard au plan de l'auteur*.

Quant aux textes en eux-mêmes, nous n'avons que des éloges pour M. Faugère. Au XVIe siècle, une œuvre de restitution aussi patiente, aussi délicate, si pieusement, si heureusement accomplie, lui aurait fait un nom égal à celui de Juste Lipse et des Manuces. Pour être plus rares de nos jours, de tels travaux, nous le croyons, n'en sont pas moins dignes d'estime et de reconnaissance.

Sur les pensées étrangères à l'Apologétique, nous regrettons que M. Faugère s'en soit laissé imposer par l'autorité de M. Cousin : c'est l'unique obligation qu'ait le nouvel éditeur à l'illustre philosophe. A cet égard, nos objections de l'an dernier subsistent ; nous ne fatiguerons pas le lecteur de redites superflues [1]. Avions-nous eu tort d'avertir M. Faugère [2] que M. Cousin avait beaucoup fait pour l'égarer ?

Reste le classement des fragments de l'Apologétique, point capital de toute édition sérieuse des *Pensées*.

Est-il vrai que ce classement soit une œuvre désespérée, et qu'on ne puisse désormais que substituer un arbitraire à un autre, sans repère et sans remède ?

Nous n'en croyons rien.

En effet, le plan de Pascal n'est point à découvrir ; il est connu depuis bientôt deux siècles. Etienne Périer l'a mis au jour dans la préface de l'édition *princeps* des *Pensées*, préface vingt fois réimprimée depuis. M. Faugère le donne à son tour à la fin de son premier volume [3]. Écoutons Étienne Périer.

« Il se rencontra une occasion, il y a dix ou douze ans [4], en laquelle on l'obligea (Pascal), non pas d'écrire ce qu'il avait dans l'esprit sur ce sujet là (l'Apologétique), mais d'en dire quelque chose de vive voix. Il le fit donc en présence et à la prière de plusieurs personnes très-considérables de ses amis. Il leur développa en peu de mots le plan de tout son ouvrage ; il leur représenta ce qui

[1] *Le Correspondant*, t. II, p. 33, 34, 40, 41 et 42.

[2] *Ibid.*, p. 345.

[3] P. 372.

[4] Étienne Périer écrivait ceci en 1669 ; l'entretien dont il s'agit est donc de 1657 ou 1659. (*Note de M. Faugère.*)

devait en être le sujet et la matière ; il leur en rapporta en abrégé les raisons et les principes; et il leur expliqua L'ORDRE ET LA SUITE des choses qu'il voulait traiter.

Après qu'il leur eut fait voir *quelles sont les preuves qui font le plus d'impression sur l'esprit des hommes, et qui sont le plus propres à persuader*, il entreprit de montrer que la Religion chrétienne avait autant de marques de certitude et d'évidence que les choses qui sont reçues dans le monde pour les plus indubitables.

I. Pour entrer dans ce dessein, *il commença d'abord par une peinture de l'homme*, où il n'oublia rien de tout ce qui le pouvait faire connaître et au dedans et au dehors de lui-même, jusqu'aux plus secrets mouvements de son cœur.

Il supposa ensuite un homme qui, ayant toujours vécu dans une ignorance générale, et dans l'indifférence à l'égard de toutes choses et surtout à l'égard de soi-même, vient enfin à se considérer dans ce tableau et à examiner ce qu'il est. Il est surpris d'y rencontrer une infinité de choses auxquelles il n'avait jamais pensé, et il ne saurait remarquer sans étonnement et sans admiration tout ce que M. Pascal lui fait sentir de sa grandeur et de sa bassesse, de ses avantages et de ses faiblesses, du peu de lumière qui lui reste et des ténèbres qui l'environnent presque de toutes parts, et enfin de toutes les contrariétés étonnantes qui se trouvent dans sa nature. *Il ne peut plus après cela demeurer dans l'indifférence*, s'il a tant soit peu de raison ; et, quelque insensible qu'il ait été jusqu'alors, il doit souhaiter, après avoir ainsi connu ce qu'il est, de connaître aussi d'où il vient et ce qu'il doit devenir.

II. M. Pascal l'ayant mis dans cette disposition de chercher à s'instruire sur un doute si important, *il l'adresse premièrement aux philosophes*, et c'est là qu'après avoir développé tout ce que les plus grands philosophes de toutes les sectes ont dit sur le sujet de l'homme, il lui fait observer tant de défauts, tant de faiblesses, tant de contradictions, tant de faussetés dans tout ce qu'ils ont avancé, qu'il n'est pas difficile à cet homme de juger que ce n'est pas là qu'il doit s'en tenir.

III. *Il lui fait ensuite parcourir tout l'univers et tous les âges*, pour lui faire remarquer *une infinité de religions qui s'y rencontrent;* mais il lui fait voir en même temps, par des raisons si fortes et si convaincantes, que toutes ces religions ne sont remplies que de vanités, que de folies, que d'erreurs, que d'égarements et d'extravagances, qu'il n'y trouve rien encore qui le puisse satisfaire.

IV. *Enfin il lui fait jeter les yeux sur le peuple juif*, et il lui en fait observer des circonstances si extraordinaires qu'il attire facilement son attention. Après lui avoir représenté *tout ce que ce peuple a de singulier*, il s'arrête particulièrement à lui faire remarquer un livre unique par lequel il se gouverne, et qui comprend tout ensemble son histoire, sa loi et sa religion.

V. A peine a-t-il ouvert ce livre qu'il y apprend que *le monde est l'ouvrage de Dieu*, et que c'est ce même Dieu *qui a créé l'homme à son image*, et qui l'a doué de tous les avantages du corps et de l'esprit qui conviennent à son état. *Quoiqu'il n'ait rien encore qui le convainque de cette vérité*, elle ne laisse pas que de lui plaire, et *la raison seule suffit pour lui faire trouver plus de vraisemblance dans cette* SUPPOSITION (qu'un Dieu est l'auteur des hommes et de tout ce qu'il y a dans l'univers) *que dans tout ce que ces mêmes hommes se sont imaginé par leurs propres lumières*. Ce qui l'arrête en cet endroit c'est de voir, par la peinture qu'on lui a faite de l'homme, qu'il est bien éloigné de posséder tous les avantages qu'il a dû avoir lorsqu'il est sorti des mains de son auteur; mais il ne demeure pas longtemps dans ce doute; car, dès qu'il poursuit la lecture de ce même livre, il y trouve qu'*après que l'homme eut été créé dans l'état d'innocence*, et avec toute sorte de perfections, *la première action qu'il fit fut de se révolter*

contre son créateur, et d'employer tous les avantages qu'il en avait reçus pour l'offenser.

M. Pascal lui fait alors comprendre que, *ce crime ayant été le plus grand de tous les crimes* EN TOUTES SES CIRCONSTANCES, il avait été puni non-seulement dans ce premier homme, qui, étant déchu par là de son état, tomba tout d'un coup dans la misère, dans la faiblesse, dans l'erreur et dans l'aveuglement, *mais encore dans tous ses descendants*, à qui ce même homme a communiqué et communiquera encore sa corruption dans toute la suite des temps.

VI. Il lui montre ensuite divers endroits de ce livre où il a découvert cette vérité; il lui fait prendre garde qu'il n'y est plus parlé de l'homme que par rapport à cet état de faiblesse et de désordre, qu'il y est dit souvent que toute chair est corrompue, que les hommes sont abandonnés à leurs sens, et qu'ils ont une pente au mal dès leur naissance; il lui fait voir encore que *cette première chute est la source non-seulement de tout ce qu'il y a de plus incompréhensible dans la nature de l'homme, mais aussi d'une infinité d'effets qui sont hors de lui*, et dont la cause lui est inconnue; enfin il lui représente l'*homme si bien dépeint dans tout ce livre* qu'il ne lui paraît plus différent de la première image qu'il lui en a tracée.

VII. Ce n'est pas assez d'avoir fait connaître à cet homme son état plein de misère : M. Pascal lui apprend encore qu'il trouvera dans ce même livre de quoi se consoler. Et, en effet, il lui fait remarquer qu'il y est dit que le remède est entre les mains de Dieu; que c'est à Lui que nous devons recourir pour avoir les forces qui nous manquent; qu'Il se laissera fléchir, et qu'*Il enverra même aux hommes un Libérateur*, qui satisfera pour eux et qui réparera leur impuissance.

VIII. Après qu'il lui a expliqué un grand nombre de remarques très-particulières sur le livre de ce peuple, il lui fait considérer que c'est le seul qui ait parlé dignement de l'Etre souverain et qui ait donné l'idée d'une véritable Religion. Il lui en fait concevoir les marques les plus sensibles, qu'il applique à celle que ce livre a enseignée, et *il lui fait faire une attention particulière sur ce qu'elle fait consister l'essence de son culte dans l'amour du Dieu qu'elle adore;* ce qui est un caractère tout singulier et qui la distingue visiblement de toutes les autres religions, dont la fausseté paraît par le défaut de cette marque si essentielle.

Quoique M. Pascal, après avoir conduit si avant cet homme (qu'il s'était proposé de persuader insensiblement), ne lui ait encore rien dit qui le puisse convaincre des vérités qu'il lui a fait découvrir, il l'a mis néanmoins dans la disposition de les recevoir avec plaisir, pourvu qu'on puisse lui faire voir qu'il doit s'y rendre, et de souhaiter même de tout son cœur qu'elles soient solides et bien fondées, puisqu'il y trouve de si grands avantages pour son repos et pour l'éclaircissement de ses doutes. C'est aussi l'état où devrait être tout homme raisonnable, s'il était une fois bien entré dans la suite de toutes les choses que M. Pascal vient de représenter : il y a sujet de croire qu'après cela il se rendrait facilement à toutes les preuves que l'auteur apportera ensuite *pour confirmer la certitude et l'évidence de toutes ces vérités importantes dont il avait parlé, et qui font le fondement de la Religion chrétienne, qu'il avait dessein de persuader.*

IX. Pour dire en peu de mots quelque chose de ces preuves, après qu'il eut montré en général que *les vérités dont il s'agissait étaient contenues dans un livre de la certitude duquel tout homme de bon sens ne pouvait douter*, il s'arrêta principalement aux livres de Moïse, où ces vérités sont particulièrement répandues, et il fit voir, par un très-grand nombre de circonstances indubitables, qu'il était également impossible que Moïse eût laissé par écrit des choses fausses, ou que le peuple à qui il les avait laissées se fût laissé tromper, quand même Moïse aurait été capable d'être fourbe.

X. Il parla aussi de *tous les grands miracles qui sont rapportés dans ce livre*, et, comme ils sont d'une grande conséquence pour la Religion qui y est enseignée, il prouva qu'il n'était pas possible qu'ils ne fussent vrais, non-seulement par l'autorité du livre où ils sont contenus, mais encore par toutes les circonstances qui les accompagnent et qui les rendent indubitables.

XI. Il fit voir encore de quelle manière *toute la loi de Moïse était figurative;* que tout ce qui était arrivé aux Juifs n'avait été que la figure des vérités accomplies à la venue du Messie, et que, le voile qui couvrait ces figures ayant été levé, il était aisé d'en voir l'accomplissement et la consommation parfaite en faveur de ceux qui ont reçu Jésus-Christ.

XII. M. Pascal entreprit ensuite de prouver la vérité de la Religion par la Prophétie ; et ce fut sur ce sujet qu'il s'étendit beaucoup plus que sur les autres. Comme il avait beaucoup travaillé là-dessus, et qu'il y avait des vues qui lui étaient toutes particulières, il les expliqua d'une manière fort intelligible : il en fit voir le sens et la suite avec une facilité merveilleuse, et il les mit dans tout leur jour et dans toute leur force.

XIII. *Enfin, après avoir parcouru les livres de l'Ancien-Testament, et fait encore plusieurs observations convaincantes pour servir de fondement à la vérité de la Religion, il entreprit encore de parler du Nouveau-Testament, et de tirer ses preuves de la vérité même de l'Evangile.*

IL COMMENÇA PAR JÉSUS-CHRIST, et, quoiqu'il l'eût déjà prouvé invinciblement par les Prophéties et par toutes les figures de la Loi, dont on voyait en lui l'accomplissement parfait, il apporta encore beaucoup de preuves tirées de sa personne même, de ses miracles, de sa doctrine et des circonstances de sa vie.

XIV. *Il s'arrêta ensuite sur les Apôtres ;* et, pour faire voir la vérité de la foi qu'ils ont publiée hautement partout, après avoir établi qu'on ne pouvait les accuser de fausseté qu'en supposant, ou qu'ils avaient été des fourbes, ou qu'ils avaient été trompés eux-mêmes, il fit voir clairement que l'une et l'autre de ces suppositions étaient également impossibles.

XV. Enfin, il n'oublia rien de tout ce qui pouvait servir à la vérité de l'histoire évangélique, faisant de très-belles remarques sur l'Evangile même, sur le style des Evangélistes et sur leurs personnes, sur les Apôtres en particulier et sur leurs écrits, sur le nombre prodigieux de miracles, sur les martyrs, sur les saints, *en un mot, sur toutes les voies par lesquelles la Religion chrétienne s'est entièrement établie;* et quoiqu'il n'eût pas le loisir, dans un simple discours, de traiter au long une si vaste matière, comme il avait dessein de faire dans son ouvrage, il en dit néanmoins assez pour convaincre que tout cela ne pouvait être l'ouvrage des hommes, et qu'il n'y avait que Dieu seul qui eût pu conduire l'événement de tant d'effets différents, qui concourent tous également à prouver d'une manière invincible la religion qu'Il est venu lui-même établir parmi les hommes. »

C'est ici le cas de rappeler le témoignage de Nicole : « Tout ce que disait ce grand homme (Pascal) faisait une impression si vive sur l'esprit qu'il était impossible de l'oublier. » A combien plus forte raison une confidence de cet ordre, attendue, sollicitée, recueillie par tout ce que Port-Royal avait de plus considérable, et plus d'une fois répétée sans doute dans les entretiens d'Arnauld, de Saci, de Nicole, du duc de Roannez et des autres amis de Pascal ! Du Bois de la Cour, présent, selon toute apparence, à ce grand entretien, paraphrase, et dès là confirme de point en point, sauf une ou deux lacunes, les souvenirs

d'Étienne Périer [1]. M. Faugère, à son tour, ne vient-il pas de retrouver, dans les autographes de Pascal, ces deux pivots de l'Apologétique : MISÈRE DE L'HOMME SANS DIEU, *ou que la Nature est corrompue par la nature même;* FÉLICITÉ DE L'HOMME AVEC DIEU, *ou qu'il y a un Réparateur par l'Écriture* [2]? Et quand on soupçonnerait quelques infidélités de mémoire de la part des amis de Pascal, quelques transpositions, quelques lacunes, que pouvons-nous, à la distance où nous sommes de tout ce passé, sinon nous rattacher à leur témoignage?

Cela posé, nous osons dire que les éditeurs de Pascal avaient une base. Malheur à ceux qui ont bâti sur le sable, sous le vent des conjectures, au lieu de fonder leur édifice sur la pierre!

Pour nous donc, la table des chapitres de l'Apologétique est donnée par la préface d'Étienne Périer, et cette table, la voici :

AVANT-PROPOS. — Contre l'Indifférence en matière de Religion [3].
PROLÉGOMÈNES. — *Des divers genres de preuves* [4].

PREMIÈRE PARTIE. — *Misère de l'Homme sans Dieu.*

CH. Ier. — Peinture de l'Homme. Enigmes de sa nature, de son origine, de sa destinée.
CH. II. — Inanité des solutions philosophiques.
CH. III. — Nulle solution religieuse hors de la tradition hébraïque.
CH. IV. — Singuliers caractères du peuple hébreu.
CH. V. — Livre sacré des Hébreux : solutions qu'il propose du triple problème, Création, Déchéance, péché originel.
CH. VI. — Ce dogme est le seul qui explique les contrariétés de notre être.

SECONDE PARTIE. — *Félicité de l'Homme avec Dieu.*

CH. VII. — Réhabilitation par la Grâce : Réparateur promis après la chute.
CH. VIII. — Supériorité de la Bible sur tout autre enseignement philosophique ou religieux. Elle seule prêche l'amour de Dieu.
CH. IX. — Preuves intrinsèques de la révélation mosaïque.
CH. X. — Preuves extrinsèques (par les Miracles).
CH. XI. — La loi de Moïse était figurative. Tout l'Ancien-Testament fait pressentir Jésus-Christ.
CH. XII. — Preuves de Jésus-Christ par les Prophéties.
CH. XIII. — Preuves de Jésus-Christ par ses miracles, sa doctrine et les circonstances de sa vie.
CH. XIV. — Certitude du récit évangélique : les Apôtres n'ont été ni trompeurs ni trompés.

[1] *Discours sur les* Pensées *de M. Pascal* (par du Bois de la Cour). L'approbation des docteurs est du 25 juillet 1671.

[2] Ces titres sont écrits de la propre main de Pascal, page 25 du Manuscrit du Roi, avec cette double indication : 1re *partie*, Misère de l'Homme sans Dieu, etc.; 2e *partie*, Félicité de l'Homme avec Dieu, etc.

[3] Ce sont les considérations si connues que M. Faugère intitule *Préface générale*, considérations publiées en tête de l'édition de Port-Royal sous ce titre : *Contre l'Indifférence des Athées*, et, en tête de celle de Dijon, sous cet autre, qui est de Bossut: *Nécessité d'étudier la Religion*.

[4] C'est là que Pascal eût exposé sa méthode. Voir *le Correspondant*, t. II, p. 41 et 42.

CH. XV. — Preuves de Jésus-Christ par les merveilles de l'établissement du Christianisme.

Les *pensées* qui devaient remplir ces cadres manquent parfois tout à fait dans les manuscrits ou n'y sont qu'à l'état rudimentaire, comme parlent les zoologistes. Quelques-unes, et ce ne sont pas les moins importantes, se retrouvent dans des conversations de Pascal conservées dans la mémoire de ses amis (la conversation sur Epictète et Montaigne, par exemple). Aussi n'avons-nous jamais souscrit aux superbes dédains de M. Cousin pour ceux qui font de cet entretien un appendice de l'Apologétique. Mais nous n'insisterons point à cet égard aujourd'hui ; peut-être y reviendrons-nous ailleurs.

Ce qui nous frappe surtout en ce moment, ce qui ne laisse pas de place aux discussions de détail, c'est l'unité, la simplicité de ce plan de génie ; c'est l'unité dans l'immensité, la clarté dans la profondeur. Déchéance et Réparation, ces deux mots résument tout l'Apologétique de Pascal : c'est net, précis, saisissant comme une division de Bourdaloue ; vaste, fécond et riche comme la seconde partie du *Discours sur l'Histoire universelle.* Riche ! relisez plutôt les chapitres sur l'homme. Vaste ! L'inanité des solutions philosophiques du problème humain, la nullité des solutions prétendues religieuses, la supériorité, l'excellence de la solution chrétienne, n'est-ce pas le tour du monde dans le présent et dans le passé ?

La méthode de Pascal n'est pas moins frappante, et là éclate déjà son antagonisme avec Descartes. L'observation, chez Pascal, a le pas sur la spéculation. Ce n'est pas un philosophe, c'est un *honnête homme* [1]; c'est-à-dire, ainsi que l'explique si bien M. Vinet, c'est-à-dire, dans la langue du XVIIe siècle, homme plutôt que penseur et qu'écrivain, homme quoique écrivain, homme sans prétention, *sans enseigne*, pour parler comme Pascal lui-même, homme de la réalité, homme de la vie, homme pratique, on dirait volontiers homme du monde, en prenant cette expression dans le meilleur sens qu'elle puisse avoir. A ce titre donc, aux preuves *si impliquées* de la métaphysique, Pascal préfère hautement les preuves de fait, et, parmi les preuves de fait, les preuves morales.

Son point de départ est une vérité d'observation : les étranges contrariétés de notre nature.

Le phénomène une fois observé, Pascal, à la manière des physiciens, cherche une loi qui l'explique. La déchéance originelle s'offre à lui sous forme historique (dans la Bible) : il l'admet comme hypothèse [2], la confronte avec les faits, avec les intimes contrastes que cha-

[1] « Il faut qu'on n'en puisse dire, ni il est mathématicien, ni prédicateur, ni éloquent, mais il est honnête homme. Cette qualité universelle me plait seule. » (PASCAL, édit. Faugère, I, 258.)

[2] Voir ci-dessus notre citation d'Étienne Périer, § VI.

cun de nous sent et voit au fond de son être, et l'évidence de l'explication en ressort et en resplendit de toutes parts. Mais ce n'est point ici le *fatum* antique, foulant d'un pied d'airain l'homme en ses luttes héroïques, mais désespérées : le dogme même qui enseigne la chute enseigne la rédemption. Pascal continue de vérifier, et c'est alors que lui apparaît un autre fait, la supériorité de la foi sur le doute, de l'amour sur la crainte, la supériorité des livres bibliques sur tout ce que les livres nous ont appris de la sagesse des philosophes, des cultes polythéistes ou de la religion de Mahomet. C'est alors aussi qu'il découvre une à une les preuves historiques et morales de la vraie Religion : figures, prophéties, miracles, sainteté de la vie et de la doctrine de Jésus, véracité de ses disciples, double prodige de la propagation et de la perpétuité du Christianisme ; toutes preuves vives, sensibles, populaires, qui ne démontrent pas seulement, mais qui persuadent.

Chacun peut voir maintenant si ce plan ressort ou non dans l'édition nouvelle. Le lecteur connaît par Étienne Périer et par du Bois de la Cour les divisions et l'ordre de Pascal. Qu'il veuille comparer ces divisions avec celles de M. Frantin et celles de M. Faugère, et qu'il juge qui, de l'éditeur de Paris ou de celui de Dijon, a été le plus fidèle à Pascal : l'un en nous restituant le texte posthume dans toute son intégrité, l'autre en nous restituant le dessein et la pensée du grand Apologiste.

Cette comparaison, nous l'avons faite pour notre compte, et l'on sait nos conclusions. Nous renonçons à les justifier ici. Où sont les lecteurs qui souffrent qu'on leur raconte par le menu, comme dit M. Sainte-Beuve, tout le détail d'une édition ? Nous n'avons été déjà que trop bibliographes jusqu'ici.

Comment taire toutefois le profond désappointement des anciens lecteurs de Pascal ? Nous ne le cacherons pas, nous avons entendu des mots amers. « Port-Royal, nous disait-on, avait trouvé le chaos dans les papiers de Pascal, et il en avait tiré un livre. On nous arrache des mains ce livre, et on nous rend le chaos. Sous Louis XIV, on mettait le sujet du livre de Pascal avant l'auteur, et on avait raison : aujourd'hui, l'on met l'homme avant le sujet et avant le livre. »

Quant à nous, nous l'avons dit, nous eussions voulu concilier toutes les exigences; nous eussions voulu l'homme et le livre. M. Faugère n'a fait qu'une portion du travail, la plus ingrate, il faut en convenir, et sous ce rapport la plus méritoire. Il a eu tort de négliger les indications d'Etienne Périer, ou de croire définitives d'autres indications qui, pour être de la main de Pascal, n'ont pas du tout ce caractère. Ainsi, Pascal inscrit en tête d'un certain nombre de *pensées* le mot *Divertissement*, et M. Faugère en fait le titre du chapitre que Port-Royal a fort judicieusement intitulé : *Misère de l'Homme*. Nous savons bien que l'autographe *semble* parler ailleurs d'un chapitre du *Divertissement*

(comme d'un chapitre *des Fondements*, qu'à bon droit M. Faugère ne s'est pas cru obligé de donner); mais on ne saurait voir là des titres définitifs. C'est une mnémonique à l'usage de l'auteur, analogue à celle qui faisait écrire par Pascal en tête d'une *pensée* : « Talon de soulier (Faugère, II, 55). » Rien de tout cela ne fût resté; on efface les repères quand les pierres sont assemblées. Aux pièces justificatives, simple copie du manuscrit, il fallait les conserver; ce détail est curieux. Mais il y a bien loin de là à en faire un titre de chapitre, c'est-à-dire une des divisions de l'Apologétique. L'édifice construit, l'architecte jette à bas l'échafaudage.

Pardon, encore une fois, pardon de ces détails : ce seront les derniers. Aussi bien, depuis notre premier article, la discussion est ailleurs; nous nous retrouvons en présence de M. Cousin, bien plus que de M. Faugère.

L'illustre académicien est rentré en lice, d'abord avec un article [1], puis avec un volume [2]. Voici donc que l'ancien débat se rouvre : on se demande si le Pascal des manuscrits est bien le même que le Pascal imprimé, si c'est bien le même écrivain, le même philosophe, le même croyant.

Quant à nous, sur toutes ces questions, notre réponse est : OUI.

Oui, c'est bien le même écrivain; car déjà, certes, nous connaissions cette pensée abrupte, ces escarpements, ces abîmes et ces éclairs. Port-Royal n'avait pu amortir toutes les saillies de ce style à vive-arête (dont, au reste, l'inculte beauté n'eût point été peut-être, pour l'auteur lui-même, sacrée au degré où elle l'est à nous; le génie qui a improvisé les *Pensées* a tant travaillé les *Provinciales!*). Pascal n'a donc point grandi à nos yeux comme écrivain; sa physionomie n'a même pas changé. Seulement, nous l'avons vu de plus près; nous savons mieux aujourd'hui ce que nous savions déjà, nous le sentons davantage. Puis surtout, disons-le, l'homme projette là son ombre derrière l'écrivain. Nous surprenons en déshabillé ce roi de la pensée. Ce *moi* que Pascal déclare si haïssable et qu'il se fût tant appliqué à nous cacher, ce *moi* nous apparaît à nu. Notre curiosité s'en repaît; nous en jouissons comme d'une confidence un peu indiscrète peut-être, mais aussi piquante qu'imprévue. Nous ne louons pas cette curiosité (Pascal l'eût flétrie), mais nous la constatons; et, s'il faut ici faire notre confession entière, nous ne sommes pas trop loin de la partager. Que dirions-nous de plus? La démocratie a passé par là; le siècle est ainsi.

[1] *Du Scepticisme de Pascal* (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1844). Un deuxième article a paru le 15 janvier.

[2] ..... *Rapport à l'Académie Française*, 2e édition.

Oui, c'est bien le même philosophe. Mais qu'on nous entende bien, Pascal n'est point philosophe *ex professo* ; redisons-le, il n'a point d'enseigne, *il ne veut point d'enseigne* [1]. Pascal a pourtant une philosophie, et, comme l'a très-judicieusement remarqué M. Faugère, c'est la philosophie du sens commun : ainsi que les Écossais plus tard, il s'appuie, non sur une vue spéculative des choses, mais sur l'expérience universelle. En ce sens déjà, c'est une réaction contre Descartes. M. Cousin s'écriait, il y a trente ans : « Le règne de Descartes finit à Reid [2]. » Il aurait pu dire qu'il finit à Pascal, s'il eût été donné à ce grand homme de compléter et de publier lui-même l'expression de sa pensée philosophique. Pascal, en effet, n'aimait pas Descartes. Ce n'est pas nous qui chercherons l'explication de ce sentiment dans je ne sais quelle jalousie de métier, qui aurait éclaté à propos des expériences sur le vide, où Descartes a tenté de revendiquer une sorte d'initiative : nous ne prenons nul plaisir aux petitesses des grands hommes, et nous n'y croyons, nous, que lorsqu'elles sont avérées. Mais, enfin, Pascal n'avait pas accepté le despotisme de la pensée cartésienne ; il lui trouvait des prétentions exorbitantes ; comme Bossuet, avant Bossuet, il jugeait ces prétentions périlleuses pour la foi [3], Nous y reviendrons tout à l'heure. Qu'il nous suffise de noter, dès à présent, que cet anti-cartésianisme de Pascal, vainement nié par M. Faugère, n'est point une révélation des autographes ; l'édition de Dijon l'avait mis en relief, comme le trait saillant de la physionomie philosophique de Pascal. Serait-ce pour cela que, de toutes les éditions des *Pensées*, c'est la seule dont M. Cousin n'a point parlé ?

Oui, enfin, c'est bien le même croyant. En effet, le Pascal autographe croit exactement tout ce que croyait le Pascal imprimé ; bien plus, il le croit de la même manière et au même titre. M. Faugère en fait un mystique. Nous ne savons pas bien quel sens précis il attache à ce mot, dont on a tant abusé de nos jours. Pour nous, le mysticisme chrétien se personnifie dans sainte Thérèse : or, rien ne ressemble moins à sainte Thérèse que la rigueur de géomètre qui fait le fond de la nature de Pascal. Certes, Pascal a ses heures d'effusion pieuse, de mysticisme, si l'on

[1] « Les gens universels ne veulent point d'enseigne. » (Édit. Faugère, I, 257.)

[2] Discours d'ouverture du *Cours de l'Histoire de la Philosophie*, 1815. Ce discours est le premier acte public de l'enseignement de M. Cousin.

[3] « Je vois un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois même, de son sein et de ses principes, *à mon avis mal entendus*, plus d'une hérésie ; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes la vont rendre odieuse (lettre de Bossuet, citée par M. Cousin).... Dans ce que M. Descartes a imprimé, je voudrais qu'il eust retranché quelques points pour estre entièrement irrépréhensible par rapport à la foy ; car, *pour le pur philosophique, j'en fais bon marché* (autre lettre de Bossuet publiée par M. Cousin, 1838). »

veut : il a eu sa nuit du 23 novembre 1654, et celle où il a écrit avec une plume de feu les plus belles pages que nous devions au zèle d'éditeur de M. Faugère, *le Mystère de Jésus.* Mais est-ce à dire que ce soit là proprement le cachet de sa foi, la loi de son intelligence ? Tel n'est point notre avis. Pascal est né géomètre ; seulement c'est un géomètre passionné : voilà sa nature, la loi de son esprit et de son cœur, et il croit à la fois *avec son esprit* et avec son cœur. Il croit comme il aime, de toutes les forces de son être, selon le commandement du Maître ; car il nous est commandé d'aimer avec notre esprit : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo et* EX TOTA MENTE TUA ; et plus loin : *Ex toto corde* ET EX TOTO INTELLECTU. (Marc, XII, 30, 33.) Pascal savait cela et il le pratiquait.

M. Cousin s'est persuadé (un peu légèrement, suivant nous) qu'il n'en était rien. Il l'a proclamé en 1828, en faisant hommage à la peur de la foi de Pascal et non à l'intelligence. Douze ans après, il a cru tout à coup en trouver la preuve dans les manuscrits ; l'on sait le reste. Il soutient aujourd'hui la gageure : mais comment? En désavouant ses paroles avec une dextérité que nous n'avons garde de méconnaître.

« Je n'ai pu dire, s'écrie-t-il, que Pascal fût sceptique en Religion : c'eût été vraiment une absurdité un peu trop forte. Bien loin de là, *Pascal croyait au Christianisme de toutes les puissances de son âme.....* C'est en Philosophie que Pascal est sceptique et non en Religion, et c'est parce qu'il est sceptique en Philosophie qu'il s'attache d'autant plus étroitement à la Religion, comme au seul asile de l'humanité *dans la ruine* DE TOUTE VÉRITÉ NATURELLE *parmi les hommes.*

« Qu'est-ce que le Scepticisme? Une opinion philosophique qui consiste précisément à rejeter toute Philosophie comme impossible, sur ce fondement que l'homme est incapable d'arriver à la vérité, encore bien moins à la morale et à la religion *naturelle.* Le Scepticisme est de deux sortes : ou il est sa fin à lui-même : c'est celui de Pyrrhon ; *ou il a une arrière-pensée de foi,* il conspire pour une tyrannie étrangère : c'est celui de Pascal.

« En résumé, selon Pascal, il n'y a point de certitude naturelle pour l'homme, *et pas plus dans le sentiment que dans la raison.* Pascal a écrit que « le Pyr- « rhonisme est le vrai. » Quant aux preuves de Dieu, il les rejette toutes ; il déclare hautement que l'homme ne peut savoir ni quel est Dieu, *ni s'il est :* ce sont les termes mêmes de Pascal, *que nous avons retrouvés* [1]. Dans cette impuissance absolue de la Raison, Pascal invente un argument désespéré : l'intérêt de notre bonheur éternel. — En morale, Pascal n'admet point de justice naturelle. — Sa politique est la digne fille de sa morale ; c'est la politique de l'esclavage ; pour Pascal, comme pour Hobbes, le droit est dans la force.

[1] *Retrouvés* cent quatorze ans après Desmolets, qui a imprimé le *Ni s'il est* en 1728, après Condorcet, après le P. André, qui l'a expliqué en 1783, après M. Renouard, après M. Lefèvre, après M. Frantin, qui l'a donné en 1835. Ah ! si M. Faugère avait dit cela, comme M. Cousin raillerait *ce grand faiseur de découvertes après coup !*

Nous étonnerons-nous maintenant que M. Cousin cite comme inconnue (*Revue des Deux Mondes* du 15 janvier) une lettre de Nicole rapportée par *le Correspondant* du 25 décembre dernier ?

« Et non-seulement Pascal est sceptique en philosophie, mais il ne pouvait pas ne pas l'être, par ce motif décisif qu'il était janséniste, et janséniste conséquent.

« Mais heureusement ce scepticisme n'est pas légitime. Pascal s'appuie négligemment sur ce lieu commun que l'homme, n'étant qu'une partie, ne peut connaître le tout ; comme si, sans connaître le tout, une partie ne pouvait comprendre et sentir qu'elle ne s'est pas faite elle-même. Si, sous le nom du Sentiment, la Raison nous fournit légitimement des premiers principes certains, le raisonnement, se fondant sur ces principes, en tirera très-légitimement aussi des conclusions certaines, et LA SCIENCE SE RELÈVE TOUT ENTIÈRE SUR LA PLUS PETITE PIERRE QUI LUI EST LAISSÉE. »

Voilà, certes, un superbe langage, et nous en admirerions la virilité sans réserve s'il était l'expression du vrai. Discutons-le sans nous troubler.

Il n'y a qu'une chose neuve dans cette protestation de M. Cousin : c'est que, pour lui, la profondeur de la foi de Pascal n'a jamais été douteuse. On avait compris généralement tout le contraire ; mais on s'était mépris sur la portée de ses paroles ; M. Cousin l'affirme, et nous ne demandons pas mieux que de le croire. Nous dirons seulement, pour l'excuse du public et pour la nôtre, que les plus habiles y ont été trompés [1]. C'est une tactique vulgaire au barreau, et même à la tribune, de nier avoir dit ce que l'on ne peut défendre ; mais cette tactique est parfaitement indigne d'un philosophe ; nous aimons mieux croire que la parole de M. Cousin aura exagéré sa pensée, et nous en prenons acte.

A cela près, M. Cousin n'a fait que resserrer, dans sa réplique du 15 décembre, les arguments et les citations de son plaidoyer de 1843. Force nous est donc aussi de reproduire nos réponses.

Non, Pascal ne déclare pas toute philosophie impossible, mais il croyait toute philosophie insuffisante. Tout est là ; car, au fond, cette argumentation si serrée de M. Cousin repose sur une équivoque ; ce que nous appelons insuffisance, il le traduit par impuissance, et il triomphe ensuite à son aise.

Expliquons-nous une dernière fois.

Dans le système rationaliste, la Raison peut tout. Elle est bien l'ouvrage de Dieu ; mais, une fois incarnée dans l'homme, elle peut se passer de Dieu. C'est toujours le mot qui a été dit par le Tentateur à l'oreille du premier homme : « *Eritis sicut Dii*, vous serez comme des dieux. » Et cela est capital. Il y va de tout le Christianisme ; car, si la Raison peut tout A ELLE SEULE, à quoi bon la Révélation ?

Dans le système chrétien, la Raison ne peut pas tout, mais elle peut

[1] Comme circonstances atténuantes, veuillez relire ces paroles de M. Cousin : « Le *fond même* de l'âme de Pascal est un scepticisme UNIVERSEL.... Sa raison ne peut pas croire... S'il avait fini par croire, c'était d'une foi *inquiète*.... et *mal sûre d'elle-même*.. *Le doute avant*, LE DOUTE APRÈS, tel a été le sort de Pascal. » (Rapport à l'Acad. Franç., 1re éd t., p. 156, 161, 162, 163, 189.)

quelque chose. Elle peut faire les premiers pas toute seule, mais non les derniers. Entre la toute-puissance et l'impuissance il y a un milieu, et ce milieu est celui où vit le genre humain.

Tout ou rien, s'écrie M. Cousin. On ne fait point au Scepticisme sa part. Il faut se condamner à douter de tout *invinciblement* (car c'est là ce qui distingue le Scepticisme du doute cartésien ; la philosophie où le doute est le point de départ seulement, de la philosophie où le doute est le terme) ; il faut se condamner à douter *invinciblement* de tout, ou bien la Science, la Science *tout entière* se relève sur la plus petite pierre qui lui est laissée.

M. Cousin nous permettra de ne point accepter son dilemme. Entre l'omniscience et l'ignorance absolue, nous percevons nettement un moyen terme possible, et ce n'est point là du tout être sceptique. Ainsi, pour entrer dans l'exemple même choisi par M. Cousin, sans doute la partie peut comprendre qu'elle ne s'est pas faite elle-même. Mais, en vérité, cela ne l'avance pas beaucoup. De très-grands philosophes, sachant fort bien apparemment qu'ils ne s'étaient pas faits eux-mêmes, n'en ont pas moins cru à l'éternité de la matière, au dualisme, au panthéisme, etc., etc. Il s'agit de savoir comment la partie s'y prendra pour *connaître* le tout ; nous ne disons point pour connaître qu'il existe hors d'elle quelque chose, mais pour connaître au vrai ce qui existe hors d'elle, et quels doivent être ses rapports avec ce qui n'est pas elle. Il n'est point nécessaire pour cela qu'elle *comprenne* le tout, qu'elle l'embrasse dans sa plénitude, ce qui impliquerait contradiction, puisqu'il faudrait qu'elle fût plus grande que le tout. Il suffit qu'elle perçoive ce qu'est le tout par rapport à elle, en quoi elle le touche, en quoi elle adhère au tout. Ou plutôt laissons là cette métaphysique. L'homme sait qu'il ne s'est pas créé lui-même ; il sait même (nous n'avons nul intérêt à le contester), il sait qu'il a un Créateur ; il peut déduire de ces notions premières les attributs de Dieu ; nous accordons tout cela ; il peut en conclure qu'un culte Lui est dû. MAIS SAIT-IL QUEL EST CE CULTE ? Ne dira-t-il pas comme Socrate :

« Il n'y a pas de sûreté pour toi d'aller prier le Dieu ; car il pourrait arriver « que le Dieu, t'entendant blasphémer, rejetât tes sacrifices... C'est pourquoi il « te faut attendre *nécessairement* que quelqu'un t'enseigne quelle conduite tu « dois tenir envers les dieux et envers les hommes. »

Ne s'écriera-t-il pas, comme Alcibiade :

« Qu'il dissipe mes ténèbres ! Quel qu'il soit, je suis prêt à lui obéir sans ré- « serve, pourvu qu'il me rende meilleur [1]. »

Voilà tout le Scepticisme de Pascal.

Non, Pascal ne croyait point qu'il n'y a pas de certitude naturelle

[1] PLATON, *le Second Alcibiade*, trad. de M. Cousin.

pour l'homme *et pas plus dans le sentiment que dans la raison.* Car Pascal a écrit [1] :

« Nous connaissons la vérité *non-seulement par la raison,* mais encore par le cœur. C'est de cette dernière sorte que nous connaissons les premiers principes, et c'est en vain que le raisonnement essaie de les combattre. *Les Pyrrhoniens y travaillent inutilement.....* Car la connaissance des premiers principes est *aussi ferme* qu'aucune de celles que le raisonnement nous donne.... Les principes se sentent, les propositions se concluent, *le tout avec certitude,* quoique par différentes voies. »

Pascal a écrit toutefois que *le Pyrrhonisme est le vrai.* Mais, d'abord, qu'était-ce pour Pascal que le Pyrrhonisme? Etait-ce le doute absolu? Non. C'est aux académiciens et non à Pyrrhon que Pascal attribue le doute absolu [2]. Quant au Pyrrhonisme, il le définit : « Cette ambiguité ambiguë, cette obscurité douteuse, *dont nos doutes ne peuvent ôter toute la clarté,* ni nos lumières naturelles en chasser toutes les ténèbres [3]. » Ainsi, Arcésilas et Carnéade, c'est la nuit. Pyrrhon, c'est le crépuscule; ce peut même être l'aurore. Quelle est en effet la formule de Pyrrhon? *Non liquet;* ce que Bayle traduit par ces mots : « Soit plus amplement informé. » C'est encore l'insuffisance de la raison et non l'impuissance. C'est tout ce qu'il fallait à Pascal ; car, c'est là qu'il aimait à acculer l'homme pour lui faire sentir la nécessité d'une révélation, qui était toute sa thèse.

Il a écrit que *le Pyrrhonisme est le vrai;* mais en quel sens? N'oublions pas que dans la langue de Pascal le Pyrrhonisme n'est pas la nuit, mais un demi-jour ; et citons le passage tout entier :

« Le Pyrrhonisme est le vrai ; car, après tout, les hommes, AVANT JÉSUS-CHRIST, ne savaient où ils en étaient, ni s'ils étaient grands ou petits; et ceux qui ont dit l'un ou l'autre N'EN SAVAIENT RIEN, mais *devinaient sans raison et par hasard,* et même ils erraient toujours en excluant l'un ou l'autre [4].

Eh bien, toute révélation mise à part, n'est-il pas vrai qu'il en est ainsi? Platon (je citerais un autre nom, si, hors du Christianisme, j'en connaissais un plus grand), Platon a eu des pressentiments sublimes, mais flottants et fugitifs comme des rêves, et lui-même il invoquait une révélation; on l'a vu [5]. Epictète méconnaissait la misère

[1] Édit. Faugère, t. II, p. 108.

[2] « Non que cela *éteigne absolument* la clarté naturelle qui nous assure de ces choses, les Académiciens auraient gagné. » (*Ibid.*, p. 107.) — En cet endroit, Pascal oppose clairement les Académiciens aux Pyrrhoniens.

[3] *Loco citato.*

[4] Édit. Faugère, t. II, p. 100.

[5] *Second Alcibiade, loco citato.* Nous demandons la permission de compléter notre citation :

ALCIBIADE.

Et qui sera celui qui m'instruira (sur la conduite à tenir envers Dieu et envers les hommes)?

SOCRATE.

Ce sera celui qui t'aime. Mais il me semble qu'il faut avant toutes choses qu'il dis-

de l'homme, Aristippe sa grandeur. Il n'y a que le dogme chrétien qui ait enseigné *avec certitude* ce que nous devons croire de cette grandeur et de cette misère ; il n'y a que le dogme chrétien qui en rende raison. Eclectisme sublime qui concilie tout, qui met chaque chose à sa place, et que n'aurait pas dû calomnier le plus glorieux représentant de l'éclectisme philosophique.

Veut-on plus encore? Veut-on, dans la bouche même de Pascal et dans un seul passage, le nœud de ses contradictions apparentes? M. Faugère ouvre l'autographe et il nous y fait lire distinctement ceci :

« Il faut avoir ces trois qualités : Pyrrhonien, Géomètre, Chrétien soumis; et elles s'accordent et se tempèrent, en doutant où il faut, en assurant où il faut, en se soumettant où il faut. »

Est-ce clair? Voici maintenant le commentaire qu'ajoute Pascal :

« Qui ne fait ainsi n'entend pas la force de la Raison. Il y en a qui faillent contre ces trois principes, ou en assurant tout comme démonstratif, faute de se connaître en démonstration ; ou en doutant de tout, manque de savoir où il faut se soumettre ; *ou, en se soumettant en tout, manque de savoir où il faut juger* [1]. »

Nous entendons la réclamation de M. Cousin : « Il y a un peu de tout dans ces notes si diverses qu'on appelle *les Pensées*. Ce qu'il y faut considérer, ce n'est pas tel endroit pris à part et séparé de tout le reste, mais l'ensemble et l'esprit général et dominant. Or, cet esprit-là, nous l'avons fidèlement exprimé. »

Oui, Monsieur, c'est bien cela : ce qu'il faut considérer, c'est l'ensemble, c'est l'esprit général et dominant.

Non, Monsieur, cet esprit-là, vous ne l'avez pas fidèlement exprimé. Votre Pascal est plein de contradictions; le nôtre est harmonique et conséquent. Nous concilions tout; vous ne conciliez rien. De quel côté penchera le public? Du côté de ceux qui font Pascal conséquent ou du côté de ceux qui l'imaginent sans logique?

Quoi! vous forcez en quelque sorte le secrétaire d'un mort; vous trouvez dans ses papiers les lambeaux d'une œuvre polémique, c'est-à-dire souvent l'objection d'un côté, la réponse de l'autre, et vous en concluez qu'il approuvait à la fois la réponse et l'objection ; quelle façon de raisonner! En vérité, c'est presque celle qu'on attribue à Laubardemont : « Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme et je vous promets de le faire pendre. »

Il est vrai que, si vous ne conciliez pas, vous expliquez. Votre explication, c'est le jansénisme de Pascal. Mais cette explication est-elle suffisante? Elle donne bien la clef de certaines exagérations de pensée et de

sipe les ténèbres qui couvrent ton âme pour te mettre en état de discerner ce qui est bien de ce qui est mal ; *car* PRÉSENTEMENT tu ne me parais guère capable de le faire.

[1] Édit, Faugère, t. II, p. 347.

langage qui ne nous avaient point échappé [1]; mais il ne suffit pas d'être janséniste pour être sceptique (le jansénisme conséquent dût-il aboutir là), comme il ne suffit pas d'être rationaliste pour être athée. Il y a eu des jansénistes qui ne sont pas allés jusqu'au bout de leur doctrine, comme il y a des déistes inconséquents. Nicole et Arnauld étaient jansénistes; étaient-ce des sceptiques! Quand ils auraient été, comme vous le dites, les seuls cartésiens de Port-Royal, s'ensuivrait-il que leurs amis non cartésiens fussent autant de fauteurs du Scepticisme? La plupart étaient sous le joug de la Scolastique, et vous savez qui les Scolastiques, en philosophie, reconnaissaient pour maître, de Pyrrhon ou d'Aristote.

Soyons vrais, il n'y avait rien dans l'atmosphère de Port-Royal qui inclinât Pascal au Scepticisme. Il a été plus loin que pas un dans la triste question du formulaire. Mais la polémique a ses emportements; c'était l'auteur des *Provinciales*. Nous n'entendons pas certes le justifier en tout, même dans les *Pensées*. Nous faisons la part du tempérament, la part de la maladie, la part même du sectaire. Nous sommes peu suspect de partialité en faveur du jansénisme. Mais, tout en remerciant vivement M. Cousin de sa juste et remarquable appréciation de cette doctrine, nous devons dire, la main sur la conscience, qu'il ne prouve point pour cela le scepticisme de Pascal.

Etait-il sceptique, même en philosophie, celui qui écrivait :

« L'impuissance du raisonnement, quant aux premiers principes, ne doit servir qu'à humilier (qui? la Raison en général? non) *la raison qui voudrait juger de tout;* mais non pas à combattre *notre certitude,* comme s'il n'y avait que la raison capable de nous instruire.

« Plût à Dieu que nous connussions toutes choses par instinct et par sentiment! Mais la nature nous a refusé ce bien, et elle ne nous a au contraire donné que très-peu de connaissances de cette sorte; *toutes les autres ne peuvent être acquises que par le raisonnement.*

« Et c'est pourquoi ceux à qui Dieu a donné la religion par sentiment du cœur sont bien heureux et bien légitimement persuadés. Mais ceux qui ne l'ont pas, NOUS NE POUVONS LA LEUR DONNER QUE PAR RAISONNEMENT, en attendant que Dieu la leur donne par sentiment de cœur, sans quoi la foi n'est qu'humaine et inutile pour le salut [2]. »

Non, elle n'était pas volontairement aveugle la foi de l'homme qui a dit ailleurs:

« Ne pensez pas aux passages du Messie, » disait le Juif à son fils. Ainsi font les nôtres souvent; ainsi se conservent les fausses religions, *et la vraie même à l'égard de beaucoup de gens.* Mais il y en a qui n'ont pas le pouvoir de s'empê-

[1] *Correspondant*, t. I, p. 44, ligne 6; et t. VIII, p. 792, ligne 22.

[2] Édit. Faugère, t. II, p. 109 et 352. Cette *Pensée* est dans toutes les éditions; il paraît qu'elle se trouve même deux fois dans l'autographe avec de légères variantes, p. 19 et 191.

cher de songer, et qui songent d'autant plus qu'on leur défend. Ceux-là se défont des fausses religions, *et de la vraie même,* **S'ILS NE TROUVENT DES DISCOURS SOLIDES. »**

Il faut le dire, une objection inverse a été tirée d'une lecture attentive des *Pensées;* on a demandé si l'Eglise-autorité n'était pas un hors-d'œuvre dans le système de Pascal. C'est littéralement le contre-pied de M. Cousin. Pascal, a dit M. Vinet, procède en protestant; il est protestant; en effet, il débute par le libre examen, et l'on ne fait pas au libre examen sa part; pour être conséquent, il faut examiner jusqu'à la fin, scruter soi-même le sens de l'Ecriture, juger l'interprétation qu'en fait l'Eglise. Et, certes, il ne serait pas difficile d'établir que, logiquement, celui qui a écrit: « *Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello;* si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le Ciel;» il ne serait, disons-nous, pas difficile d'établir que celui qui a écrit ces mots était protestant, par ce motif décisif qu'il était janséniste et janséniste conséquent. M. Vinet, toutefois, ne va pas jusque-là; il sait que la logique n'est pas tout l'homme, et que les esprits les plus rigoureux peuvent fort bien ne pas épuiser les conséquences de leurs principes et même de leurs passions. Mais, enfin, M. Vinet demande si la logique permet de s'arrêter à mi-chemin et si ce n'est pas là *une énorme imperfection, une incompréhensible lacune du système catholique.* Nous sera-t-il permis, à nous, de demander en quoi? Qui ne sait que, dans l'enseignement catholique, la nécessité de l'Eglise-autorité est un corrélatif inséparable de la nécessité d'une révélation? Ces deux vérités se tiennent par un nœud indissoluble. Si une révélation a été *nécessaire,* il est nécessaire aussi que cette révélation se perpétue. Et comment se perpétuera-t-elle? Par l'inspiration individuelle? Cela est démenti par l'expérience. Il faut donc que ce soit par une assistance providentielle et indéfectible de l'Esprit de Dieu au cœur de l'Eglise. La raison nous le dicte, et l'Evangile nous apprend que cette assistance a été promise d'en haut au corps des pasteurs. Nous croyons cela au même titre et sur les mêmes fondements que ce qui est le plus indubitablement reçu parmi les hommes. Cette vérité une fois acquise à la conscience, qu'y a-t-il de plus simple que d'y rester fidèle? On examine, on raisonne, on discute; mais, le jour où cet examen se trouve en désacord avec la pensée de Dieu manifestée par l'Eglise, le catholique sent qu'il ne peut mettre sa pensée individuelle au-dessus de la pensée de Dieu. Quelle lacune y a-t-il dans ce système?

Et la conviction intime de Pascal sur ce point n'est pas douteuse. Car c'est bien Pascal qui, en 1656, adressait à M[lle] de Roannez ces paroles formidables (plaise à Dieu qu'elles ne soient pas retombées sur sa tête!):

« Le corps n'est non plus vivant sans le chef que le chef sans le corps. Quiconque se sépare de l'un ou de l'autre n'est plus du corps et n'appartient plus à

Jésus-Christ... Nous savons que toutes les vertus, le martyre, les austérités et toutes les bonnes œuvres SONT INUTILES hors de l'Eglise et de la communion du chef de l'Eglise, qui est le Pape. *Je ne me séparerai jamais de sa communion;* au moins je prie Dieu de m'en faire la grâce; sans quoi je serais perdu pour jamais [1]. »

Reviendrons-nous maintenant à M. Cousin ; et parce qu'il réimprime sans se lasser les mêmes objections, ressasserons-nous les mêmes réponses?

Lui prouverons-nous de nouveau qu'il est faux que Pascal *rejette* toutes les preuves de l'existence de Dieu [2] ? Lui répéterons-nous que le *ni s'il est*, loin d'être le dernier mot de Pascal à cet égard, est mis par l'auteur des *Pensées* dans la bouche d'un interlocuteur qu'il se donne [3], et que, fût-il l'expression définitive de la philosophie pascalique, il s'expliquerait sans trop de scandale par des textes de saint Hilaire de Poitiers et de saint Grégoire de Nazianze [4] ? Redirons-nous que l'ami de Domat ne pouvait être l'écho de Hobbes? Rappellerons-nous ce qu'a dit M. Faugère, après tout le monde, que nous n'avons pas la rédaction dernière des *Pensées;* qu'il serait injuste de prendre l'écrivain (et un écrivain malade, nous avons dit presque mourant) au premier mot qui s'échappe de sa plume; que telle pensée dont le tour paraîtra bizarre ou forcé, telle dont le sens est obscur ou la portée exagérée, aurait atteint dans une composition *définitive* le plus haut degré de justesse et de clarté à la lumière de ce style incomparable, aussi grand déjà parfois dans ses langes que Bossuet dans sa chaire et dans son manteau? Reviendrons-nous en particulier sur l'argument du pari? Ferons-nous remarquer une dernière fois qu'il est faux que Pascal ne trouve rien autre chose à dire à l'incroyant, sinon que son intérêt est de croire? «Mais encore, demande l'interlocuteur de Pascal, n'y a-t-il pas moyen de voir le dessous du jeu? — Oui, répond Pascal, oui, l'Écriture ET LE RESTE.» Et veut-on savoir ce qu'entendait Pascal par LE RESTE? Voici ce qu'on lit au manuscrit autographe, page 258 :

« *Preuve.*

« 1° La Religion chrétienne par son établissement; par elle-même établie *si fortement, si doucement, étant si contraire à la nature.*

« 2° La sainteté, la hauteur et l'humilité d'une âme chrétienne.

« 3° Les merveilles de l'Écriture sainte.

« 4° Jésus-Christ en particulier.

« 5° Les Apôtres en particulier.

« 6° Moïse et les Prophètes en particulier.

« 7° Le peuple juif.

« 8° Les prophéties.

« 9° La perpétuité; — nulle religion n'a la perpétuité.

[1] Édit. Faugère, t. I, p. 36.

[2] Qu'il nous soit permis de renvoyer sur ce point au *Correspondant*, t. II, p. 344.

[3] V. *le Correspondant*, t. II, p. 341.

[4] *Ibid.*, p. 343.

« 10° La doctrine, *qui rend raison de tout.*
« 11° La sainteté de cette loi.
« 12° Par la conduite du monde.
« Il est indubitable qu'après cela, on ne doit pas refuser, en considérant ce que c'est que la vie et que cette Religion, de suivre l'inclination de la suivre, si elle nous vient dans le cœur [1]. »

Dira-t-on encore qu'aux yeux de Pascal sa foi et la nôtre manquent de preuves ?

Mais assez, assez sur cette triste controverse. Aussi bien, c'est perdre le temps que de la prolonger avec M. Cousin. M. Cousin ne discute pas, il affirme. Vous lui faites une objection : pensez-vous qu'il va y répondre? Non, certes. Il vous ignore et répète son affirmation d'un ton plus triomphal que jamais. Peu s'en faut, en vérité, qu'il ne rappelle cet athlète dont son adversaire disait : « Quand je l'ai terrassé et que je le tiens sous moi, il s'écrie qu'il est vainqueur, et il le persuade à tout le monde. »

C'est grand'pitié, d'ailleurs, de se disputer ainsi les reliques de la pensée de Pascal.

Ah ! si le grand homme revenait !

TH. FOISSET.

[1] Édit. Faugère, t. II, p. 364.

LA FAMILLE CAZOTTE.

A M. Scévole Cazotte,

Mon excellent ami, puisque vous me dites[1] que ces pages ont ranimé vos souvenirs et fait revivre devant vous des êtres chéris, recevez-les comme un témoignage de ma longue amitié ; et puissent les beaux souvenirs que j'ai retracés colorer vos vénérables jours de ces reflets vivifiants qui, dans les champs de l'air, illuminent les soirs paisibles. La gloire des pères couronne aussi le front de leurs descendants.

I

Deux femmes plus qu'octogénaires racontaient un soir devant moi les souvenirs de leur longue carrière, et leur noble et sage expérience savait répandre un grand intérêt sur tous leurs discours. L'une, la marquise d'Argèle, autrefois belle et grande dame, a conservé, au déclin d'une vie traversée par beaucoup de douleurs, une imagination toujours vive et facile à ébranler. L'autre, la comtesse d'Aunis, petite et frêle, a gardé dans un cœur toujours jeune et chaud une raison sin-

[1] Ces récits ne sont point imaginaires. Ils ont été composés sur des documents précieux fournis par le fils du célèbre Cazotte. Les lui ayant communiqués, il m'a témoigné qu'il était satisfait ; je joins ici un fragment de sa lettre pour montrer au lecteur la vérité de ces belles figures !

« Il n'y a de fiction dans votre récit que le cadre, et de la manière dont vous représentez mon père, ma sœur et la marquise de La Croix, il semblerait que leurs saints anges, qui sans doute communiquent avec le vôtre, ont dirigé votre esprit. Je revois Mme de La Croix elle-même, et tout ce que vous lui faites dire, tout ce que vous faites dire à mon père, je l'ai entendu de leur propre bouche. Je n'ai pas la moindre objection à vous faire ; j'ai mis sous vos yeux, avec toute la vérité dont je suis susceptible, les détails que vous m'avez demandés. C'est vous qui avez choisi. Finissez votre ouvrage ; je n'ai dû m'en mêler que pour vous fournir les renseignements que vous m'avez demandés. »

gulièrement calme et ferme. L'une colore et s'anime, l'autre juge avec force et douceur, et leur conversation est souvent pleine de sens et de détails piquants : c'est de l'histoire vivante.

Je les écoutais avec charme : la vieillesse est si touchante quand elle aspire paisiblement à l'avenir sans regret du passé.

Mme d'Argèle vint à prononcer un nom que l'amitié m'a rendu cher, le nom de Cazotte. Alors je la suppliai de rassembler tout ce qu'elle pourrait rappeler à sa mémoire, et d'évoquer un moment pour nous tant de choses passées dont elle avait été témoin. Je lui promis une attention qui toujours flatte la vieillesse. Elle se recueillit un moment.

Dans le temps dont je vais vous parler, mes amis, nous dit-elle en s'adressant à nous, j'étais jeune, et les réminiscences de la jeunesse brillent à tous les âges devant nous comme rayonne une belle aurore. J'aurai bien des tristesses à vous dire, beaucoup de scènes d'épouvante à vous retracer, et pourtant ce n'est pas sans plaisir que je vais remonter avec vous le cours de ces temps écoulés.

Où sont-ils ces jours d'autrefois, si vivants encore dans ma mémoire, et qui ne sont plus pour les autres que de l'histoire déjà morte avec tous ceux qui les ont remplis ? Sont-ils passés sans retour, ou bien ne devons-nous pas les retrouver au delà du temps, condensés et immuables, et formant un tout dans lequel se relieront ensemble les divers âges de notre vie ? Sur la terre nous sommes successifs ; mais, quand la mort nous aura faits tout ce que nous devons être, n'est-il pas à croire qu'il nous sera donné de posséder ensemble, et tout à la fois, notre enfance naïve, notre belle jeunesse, unies à notre âge mûr et à notre vieillesse, comme ces arbres privilégiés qui portent ensemble, sur un tronc moussu, des fleurs, des feuilles et des fruits ? « Si vieillesse pouvait, si jeunesse savait ! » dit l'adage. N'y aurait-il donc pas pour l'homme un lieu de stabilité où nous saurons et pourrons tout ensemble ?

— Je le crois, dis-je à notre vieille amie ; une belle et noble vieillesse où tout s'amasse dans l'âme sans que rien s'y perde, où les jours ne font qu'ajouter à l'intelligence sans éteindre la chaleur du cœur, donne, dès ici-bas, l'idée de ce que doit devenir l'être en qui tout se retrouvera dans une jeunesse éternelle et immuable.

— Pourquoi se troubler de ces idées ? dit Mme d'Aunis, la doyenne de mes vieilles amies ; bientôt nous saurons ce qu'il faut en croire, nous connaîtrons le mot de toutes les énigmes du monde : la mort lève les voiles, et nous y touchons. Patience.

— Elle a raison, reprit Mme d'Argèle, bientôt nous pénétrerons les secrets de l'avenir ; en attendant retournons vers ce passé dont les émotions étaient si vives, si cuisantes, et dont on peut s'occuper maintenant avec un cœur apaisé.

Parlons des bons Cazotte, puisque vous en voulez connaître l'histoire.

Lorsque je rencontrai pour la première fois les Cazotte, c'était en Champagne, chez des voisins communs où se donnait une petite fête. J'étais arrivée tard, on était à table ; je me trouvai placée vis-à-vis d'une jeune fille dont l'air charmant me frappa ; elle était au milieu de beaucoup de femmes très-élégantes et très-belles, elle les effaçait toutes encore, quoique sa toilette fût des plus simples : une ample jupe en mousseline blanche, un mantelet noir attaché par un nœud de rubans bleus, un autre nœud semblable dans ses cheveux composaient toute sa parure ; mais son visage de seize ans brillait d'un singulier éclat ; il semblait que cet éclat fût intérieur et qu'il jaillît d'une source cachée. Elle frappait au premier moment, et quand on l'avait un peu plus examinée, on ne pouvait plus en détacher ses yeux ; son teint jetait de la lumière, et sa figure ovale et charmante avait toutes les expressions, depuis la sublimité d'une intelligence supérieure jusqu'à la naïve gaîté d'une enfant. Elle prenait part à tout et s'animait de tout ; la vie étincelait en elle, la vie de l'âme et de l'esprit ! Un jeune homme de mes parents, le chevalier de Plas, assis près de moi, me demanda bientôt si je savais le nom de cette jeune personne, et me dit : « C'est « un poëme tout entier que cette figure ; toute une histoire sublime est « écrite sur ce front. » L'amour est quelquefois devin ; celui-ci avait été bien rapide ; il venait de naître par une de ces révélations mystérieuses qui ne trompent point et font présager l'avenir.

Le dîner fut très-gai. Un vieillard placé près de la maîtresse de la maison l'animait par les plus vives saillies et la verve la plus intarissable. Sa gaîté n'était point de cette gaîté bruyante qui n'est que pour soi et resserre le cœur des autres, mais de celle qui se communique et anime chacun. J'appris que ce vieillard était Cazotte, alors très-connu par de jolis ouvrages pleins d'esprit et d'originalité, et que la jeune personne si belle assise en face de moi était sa fille. Il me parut alors en les examinant avec attention qu'on pouvait aisément trouver entre eux des traits de grande ressemblance, malgré l'âge qui les séparait. C'était le même œil bleu bien ouvert, intelligent, vif et doux ; c'était la même bouche, tour à tour sérieuse et gaie, et laissant voir chez le vieillard de belles et bonnes dents, et, chez la jeune fille, un véritable collier de perles d'Orient ; c'était le même type de visage, et aussi le même caractère d'esprit, allant, comme un instrument bien complet, du grave au doux, du sérieux à la joie la plus communicative, par des transitions harmonieuses et entraînantes.

J'avais fort entendu parler de Cazotte. *Le Diable amoureux* et *Olivier*, deux contes qui resteront jolis dans tous les temps, étaient alors dans les mains de tout le monde; je les avais lus moi-même avec délices et j'avais grande envie de connaître leur auteur.

J'avoue que sa vue m'étonnait. On se représente toujours ceux dont on lit les ouvrages, et je me l'étais représenté beaucoup plus jeune et

doué d'un seul don, celui d'une gaîté un peu folle; et je trouvais un beau vieillard parlant de tout avec le ton de chaque chose, aimable, piquant et grave en même temps, faisant naître à la fois la gaîté, le respect et une tendre vénération. Son fils aussi était là; c'était un jeune homme au regard de feu, pétillant d'esprit et d'intelligence. Il avait quitté depuis peu le service étranger auquel son père l'avait attaché par des raisons qu'il n'expliquait pas; seulement, il disait en branlant la tête: « Un temps viendra où sa mère sera bien aise de le savoir au loin. » Mais les troubles ayant commencé d'agiter la France, le jeune homme avait tout quitté et il était venu dans son pays pour le servir.

Scévole Cazotte appartenait à cette classe pleine de vie, de sève et de facultés, impatiente du joug, à qui les changements devaient ouvrir toutes les barrières, et l'on disait qu'il voyait sans effroi les agitations qui commençaient en France. Pour les âmes ardentes et les cœurs généreux, il faut le dire, toute nouveauté est belle; elle ouvre des horizons plus vastes dans lesquels on espère pouvoir dépenser la surabondance de vie qu'on possède. Qui n'a pas cru sentir en soi la force de régénérer le monde?

Cette famille avait un cachet particulier; l'air, le langage, tout leur appartenait en propre; ils semblaient descendre d'une autre sphère et habiter sur la terre comme un monde à part. Je me sentais vivement attirée vers elle. Quand on eut quitté la table, je m'approchai du beau vieillard et de sa fille. J'étais à cet âge heureux d'épanchement et de confiance où l'on suit volontiers ses premiers mouvements; j'embrassai la jeune fille et leur demandai bientôt à tous deux leur amitié.

« Vous l'avez déjà, me dit l'excellent homme; et qui sait où s'arrêtera le pacte que nous formons aujourd'hui? » ajouta-t-il en regardant d'un air demi-sérieux, demi-souriant, le jeune chevalier de Plas plongé dans une extase indicible devant la belle Elisabeth. Je dis belle, quoiqu'elle fût petite et très-délicate; mais un tel visage ne pouvait pas être banalement appelé joli; l'expression en était trop haute, il était séraphique.

La soirée se passa très-agréablement. Je m'étais assise entre mes deux nouveaux amis; j'avais pris les mains d'Elisabeth dans les miennes; il me semblait renouer avec elle une ancienne amitié, car tous les sentiments de la jeunesse semblent des réminiscences. Qui sait si nous faisons jamais autre chose que nous souvenir?

Le vieillard, sans paraître surpris de cette intimité subite, y donna cependant une autre explication; il me dit:

« L'ange de Zabeth (c'est ainsi qu'il appelait sa fille), l'ange de Zabeth et le vôtre s'aiment du plus pur amour; il fallait que vous vous aimassiez aussi. Il y en a encore un troisième, ajouta-t-il comme se parlant à lui-même et regardant furtivement M. de Plas, qui voudrait être de la partie, mais il faudra bien du temps à celui-là; et aussi, hélas! bien des traverses. »

Une telle façon de parler me parut un peu extraordinaire, et je dis à Elisabeth:

« Une telle explication de la sympathie qui me pousse vers vous me plaît infiniment quoique je l'entende pour la première fois. »

Elisabeth me serra la main avec affection et me répondit :

« Puisque mon père a vu nos anges se sourire, j'accepte votre affection et vous promets toute la mienne. »

Ce langage mystique me surprenait un peu et cependant m'attachait de plus en plus, parce qu'il était parfaitement naturel à ceux qui le parlaient. Dans toutes les choses, même les plus singulières, il n'y a que l'affectation qui déplaise. Je dis à Elisabeth :

« Ce que j'ai entendu dire de votre père est-il donc vrai ? On prétend qu'il est illuminé !

— Il est tout ce qu'on peut être avec un cœur droit, un esprit vaste et une âme profondément religieuse, me répondit Elisabeth avec feu ; vous ne savez pas quel homme parfait et complet est mon père ; il est le plus aimable et le meilleur qu'on puisse rencontrer. » Et le regard de la jeune fille se mouillait de larmes en se fixant avec amour sur le vieillard.

Pendant que nous échangions ces paroles, la maîtresse de la maison s'était approchée de M. Cazotte, et l'avait prié de nous conter une histoire, car on savait qu'il en racontait de merveilleusement belles.

« Chantons plutôt, répondit-il sans se faire prier. Quand de jolies voix répètent mes refrains, cela me fait paraître mes chansons plus agréables ; et puis, ajouta-t-il à moitié bas, cela chasse mieux les pensées tristes. »

Alors, d'une voix peu étendue, mais juste et assez modulée, il entonna la jolie ballade qu'il avait composée pour bercer le jeune dauphin :

Tout au beau milieu des Ardennes
Est un château sur le haut d'un rocher,
Où fantômes sont par centaines,
Les voyageurs n'osent s'en approcher.
Dessus les tours
Sont nichés les vautours,
Ces oiseaux de malheur,
Hélas ! ma bonne, hélas ! que j'ai grand' peur !

Les chansons étaient fort à la mode alors ; celle-ci renfermait un poëme tout entier et nous parut très-belle, encore que les vers en fussent un peu négligés. L'auteur la chantait avec beaucoup d'expression, et les refrains :

Hélas ! ma bonne ! hélas, que j'ai grand' peur !

n'étaient pas toujours repris d'une voix bien assurée.

Quand les chants furent finis, quelqu'un lui dit :

« Monsieur Cazotte, il y a toujours beaucoup de merveilleux dans

vos histoires ; elles sont charmantes, mais elles donnent la chair de poule ; est-il donc vrai que vous vous soyez occupé de sciences occultes ?

— Quand on vit longtemps et que l'esprit travaille toujours, on a le loisir de s'occuper de beaucoup de choses, répondit-il avec une prudence de très-bon goût.

— Monsieur Cazotte, s'écria la vicomtesse de Givors, une toute jeune femme, fort étourdie, ma mère m'a dit que vous étiez un peu prophète.

— Vous voulez dire un peu sorcier, n'est-ce pas ?

— Sorcier, prophète, n'importe ; dites-nous, je vous en prie, notre avenir.

— Notre avenir ! Oh ! ne le lui demandez pas, interrompit la maîtresse de la maison d'un ton assez sérieux ; il n'est pas du tout plaisant sur ce point, et, parce que nous sommes un peu philosophes et que nous secouons quelques vieux préjugés, M. Cazotte croit que nous allons faire crouler le monde, et il nous menace des plus grands maux. Il me souvient encore de sa prophétie de l'année dernière chez M. de Saint-Charles ; il nous a dit à tous des choses si lugubres que, tout esprit fort qu'on me trouve, je n'en ai pas dormi de plusieurs nuits, je vous jure ; c'était comme la fin du monde, où les innocents mêmes doivent trembler. »

Il avait en effet couru dans les salons de Paris une prédiction de Cazotte fort singulière ; vous avez pu la lire, Mesdames, car elle a été depuis retrouvée dans les papiers de Laharpe et imprimée dans ses œuvres. Elle prophétisait la Révolution avec de tels détails que beaucoup de gens l'ont crue faite après coup. Cependant quelques-unes des personnes qui l'avaient entendue en parlaient alors, quoique sans croire à ce qu'elle annonçait.

Le visage de Cazotte, jusqu'alors très-ouvert, se rembrunit à ces paroles ; il sourit, mais d'un air triste, et répondit :

« Il est vrai, Dieu m'accorde le don de voir quelquefois l'avenir. Hélas ! ce don funeste est trop souvent une punition infligée à celui qui a voulu cueillir les fruits dont l'arbre de la science était dépositaire. La saveur de ces fruits est bien âcre. » Et il soupira.

« Croyez-moi, continua-t-il, Mesdames, ne scrutons pas notre destinée. Dieu nous donne le temps goutte à goutte, comme un breuvage trop amer pour être pris tout à la fois. Laissons-lui les secrets qu'il nous cache. Si l'avenir nous était montré tout à coup, à nous qui sommes là insouciants et gais, peu d'entre nous auraient le courage de l'affronter tel qu'il se prépare, et, quand le temps de l'épreuve sera venu, chacun recevra la force dont il aura besoin pour le porter. A chaque jour suffit sa peine, à chaque peine suffit son jour.

— Eh bien, n'importe, dit la jeune étourdie d'un petit air mutin ; je veux savoir ma destinée. Mon bon Cazotte, je vous en prie, dites-m'en quelque chose, ne fût-ce qu'une petite circonstance. »

Cazotte la regarda quelque temps. Elle avait quinze ans ; elle était très-jolie, et portait, selon la mode du temps, une baigneuse en dentelle d'où s'échappaient une multitude de boucles de cheveux soyeux qui se déroulaient sur ses épaules, tombaient et tourbillonnaient en longs anneaux sur son sein.

« Quelle belle chevelure ! lui dit Cazotte, soulevant l'une de ses boucles avec une liberté de vieillard. Vous y tenez infiniment, n'est-ce pas ? »

Un coup d'œil jeté à la glace précéda sa réponse.

« Si je tiens à mes cheveux, que ma mère aime tant ! répondit la jeune femme ; mais, vraiment, je ne les donnerais pas pour la couronne de France.

— Et vous avez raison ; la couronne de France est plus lourde à porter en ce moment et ne vous siérait pas autant. Eh bien, si je vous prédisais seulement qu'ils doivent blanchir avant le temps, cela vous paraîtrait insupportable, n'est-ce pas ?

— Oh ! si vous me disiez cela, je ne vous croirais pas du tout heureusement, répliqua la petite extravagante ; les livres et les confesseurs disent aussi qu'il vient un temps où l'on n'est plus jeune, où l'on n'est plus jolie ; on les écoute parce qu'il le faut bien, mais on ne les croit pas, et vous êtes un méchant de venir nous conter de ces choses désagréables.

— Mais nos mères ne sont pas si jeunes que nous, observa Zabeth en souriant.

— Nos mères ! mais elles sont nées comme nous les voyons. Croyez-vous donc qu'elles aient jamais été jeunes ? »

Je ne sais trop si aucune de nous aurait résolu la question, tant la vieillesse paraît fabuleuse à la jeunesse ; mais M. Cazotte continua ; il disait, comme malgré lui :

« Ce n'est point la vieillesse qui argentera ces beaux cheveux, ce n'est pas le temps qui moissonnera cette fleur de beauté, qui flétrira ce sourire d'enfant. Hélas ! souvent on a vu des prisonniers blanchir dans une seule nuit.

— Allons, c'est de prison qu'il nous parle à présent. Je ne faisais que plaisanter, moi, et le voilà qui nous fait peur. Je ne veux plus l'écouter jamais. » Et la jeune femme se mit les doigts dans les oreilles, et s'enfuit à l'autre bout du salon, les yeux tout humides de larmes.

« Pauvre enfant ! murmura le vieillard, si elle savait tout ! » Il passa la main sur son front comme pour en chasser de tristes images. « Vous le voyez, Mesdames, reprit-il après un court silence, il ne faut point essayer de scruter l'avenir. Ce temps n'est pas de ceux où l'on peut prédire à chacun sa bonne aventure ; car il est de ceux dont il est écrit que les justes mêmes y sécheront de frayeur. »

Après ces paroles, prononcées d'un ton triste et lent, il se signa. Je

l'entendis murmurer tout bas : *Fiat voluntas tua*, et il reprit son calme et sa sérénité.

On voulut nouer un autre entretien, recommencer à conter des histoires et à rire ; mais la gaîté s'était évanouie ; on ne put plus la faire renaître. La conversation prit une tournure sérieuse ; on parla politique, révolution prochaine, abus, réforme. Le père et le fils montrèrent tous deux un esprit très-distingué, mêlé d'une petite pointe d'opposition. On blâma la cour et son imprévoyance. Les nouvelles devenaient alarmantes, disait-on ; la révolution grondait. On se perdit dans des divagations auxquelles le vieux Cazotte avait fini par ne plus guère se mêler. Quel remède apporter au mal ? d'où venait-il ?

« D'où il vient ? dit tristement le vieillard en se rapprochant ; écoutez. Au temps de Noé, toute chair avait corrompu sa voie, nous dit l'Ecriture, et le déluge s'ensuivit. Eh bien, encore aujourd'hui, toute chair a de nouveau corrompu sa voie. Les mœurs sont dissolues, les esprits dépravés ; la sainteté du mariage est tous les jours violée avec impudeur ; le bien, le mal ne sont plus que de vieux mots sans signification certaine ; la foi religieuse est éteinte dans la plupart des cœurs. Quel déluge de maux doit préparer un tel état de chose ! Aussi, ne vous y trompez pas, Mesdames, cette révolution, dont vous vous riez encore, fera le tour du monde, et pourra s'appeler la révolution du genre humain. Toute vallée sera comblée, et les montagnes et même les collines s'aplaniront. »

Puis, ayant fait signe à sa fille de le suivre, il s'achemina lentement vers la porte. Avant de la franchir il dirigea ses regards sur la petite vicomtesse, qui, placée loin de nous, laissait voir encore un peu d'émotion ; puis il sortit en murmurant :

« Une belle aurore n'amène pas toujours un beau midi, et les matins sans nuages n'amènent pas toujours des soirs paisibles. Viens, Zabeth, et que la force d'en haut soit sur nous. »

« Qu'est devenue cette jeune femme ? l'avez-vous jamais su ? demanda Mme d'Aunis.

— Cette jeune femme a été l'une des premières victimes de la Révolution, et, ce qui fut remarquable en elle, c'est qu'après avoir blanchi, comme la reine, en une seule nuit de prison, elle mourut avec un grand courage.

— Quel temps que celui-là où la jeunesse et la faiblesse n'étaient point épargnées ! »

Nous ne nous doutions encore de rien, et nous menions une vie insouciante, occupées d'amusements et de fêtes ; il y avait comme une frénésie de plaisir répandue dans la société d'alors ; on badinait, on riait de tout. On dit qu'au jour de l'incendie de Rome toute la ville était en fête. Les grandes catastrophes sont souvent précédées par des joies fiévreuses, et c'est paré de fleurs qu'on tombe dans le gouffre.

Ne serait-ce pas qu'un abîme appelle un autre abîme, et que les folles ivresses amènent les vengeances insensées?

Enfin, Cazotte avait raison; il était bon pour nous d'ignorer l'avenir auquel nous touchions. Nous ne pouvions déjà plus le conjurer, et qui de nous eût pu l'envisager sans mourir? Pourtant nous avous tous eu du courage.

« Il le fallait bien, dit Mme d'Aunis, et rien ne dompte comme la nécessité. »

Quand les Cazotte furent partis, la pauvre petite vicomtesse se rapprocha de nous, et, moitié gaîté, moitié dépit, nous conta divers récits assez étranges qu'elle avait entendu faire à sa mère, liée depuis longtemps avec Cazotte. L'une de ces anecdotes me frappa, et je l'ai retenue.

« Autrefois, nous dit Mme de Givors, M. Cazotte était beaucoup plus gai et infiniment plus aimable qu'à présent.

— Pour moi, je l'ai trouvé le plus aimable du monde, lui dis-je.

— A la bonne heure! chacun juge pour soi. Ce que je veux dire, c'est qu'il n'avait point de ces lugubres accès de tout à l'heure. Il ne se croyait pas prophète, encore moins sorcier; il n'était point illuminé, Dieu merci! et se contentait d'être si spirituel et si aimable que les plus belles dames et les plus grands seigneurs se disputaient sa société. Ce fut encore bien autre chose quand il eut publié *le Diable amoureux*, le plus joli conte de fée qu'on puisse lire. Je crois qu'on dit à présent: conte fantasque ou fantastique, ou même cabalistique. Pour moi, j'ai lu cela comme *Peau d'Ane*, et je m'en suis fort amusée. Il eut un succès fou, et c'est ce qui perdit notre vieil ami.

C'était, m'a dit ma mère, le temps de Mesmer, de Cagliostro, et de bien d'autres enthousiastes ou charlatans, qui étaient les enchanteurs de cette époque, comme Merlin était celui des vieilles histoires.

A peine ce conte fut-il publié, un homme se présente un jour chez M. Cazotte; il était bizarrement caché dans un grand manteau brun, et demande à lui parler en particulier. Quand ils sont seuls, l'étranger se découvre le visage et se met à lui faire quelques signes bizarres, de ceux, dit-on, que les initiés d'une science secrète se font entre eux. Cazotte a dit depuis à ma mère qu'il demeura fort surpris de toute cette allure suspecte, et qu'il demanda, non sans quelque humeur, à son inconnu, pourquoi donc il lui parlait par signe et par gestes, puisque ni l'un ni l'autre apparemment n'était muet.

L'étranger se mordit les lèvres et parut mortifié de ce qu'il appela la réserve de M. Cazotte; il lui fit alors d'autres signes plus mystérieux, et, par conséquent, plus énigmatiques encore que les premiers, le suppliant en même temps de ne point user de méfiance envers lui.

M. Cazotte, tout à fait impatienté, lui dit qu'il ne comprenait rien au monde à ses grimaces, qu'il le priait d'y renoncer, et de vouloir

bien lui expliquer simplement et en deux mots ce qui l'amenait vers lui.

Cet homme alors lui répliqua qu'il était un adepte de la science secrète des illuminés, et il ajouta : « Monsieur, je vous croyais vous-même un des nôtres, et dans les plus hauts grades.

— Les hauts grades de quoi ? »

L'étranger allait parler ; il arrêta les paroles prêtes à lui échapper.

« Avant de vous répondre, Monsieur, reprit-il, voudriez-vous bien m'apprendre où vous avez puisé les pensées que vous avez manifestées dans *le Diable amoureux?*

— Où j'ai puisé mes pensées? Parbleu! répliqua M. Cazotte avec colère, je ne les ai puisées nulle autre part, j'imagine, que dans mon cerveau; je n'ai pas trop coutume d'emprunter mes idées aux autres. »

L'illuminé parut confondu.

« Mais, reprit-il, ces évocations, ces apparitions, et surtout, ajouta-t-il en baissant la voix, cet asservissement des esprits de l'air à la volonté toute-puissante de l'homme, qui donc, Monsieur, vous a révélé ces mystères ?

— Et, s'il vous plaît, qui donc aurait pu me donner de ces folles idées? Elles me sont venues, comme bien d'autres, un beau matin en m'éveillant au chant de l'alouette, gai, frais et dispos comme elle.

— En vérité, Monsieur?

— En toute vérité, je vous jure.

— Alors, excusez-moi. J'ai dû croire que vous étiez des nôtres, et j'étais étonné, je l'avoue, de vous voir divulguer aussi légèrement des secrets que nous tenons voilés.

— Quels secrets donc, je vous prie?

— Mais ceux de l'évocation des esprits qu'une étonnante pénétration vous a fait découvrir. Ce sont des secrets maçonniques, et peut-être à l'avenir, Monsieur, sera-t-il plus prudent de vous abstenir d'en parler. »

Voilà le bon Cazotte tout épouvanté, comme un homme qui, jouant avec un oiseau, le verrait se changer en serpent.

« Comment, dit-il avec effroi, moi qui ne songeais qu'à divertir mes amis par un conte, j'ai deviné et répandu les secrets de la cabale, de la magie, de la franc-maçonnerie, que sais-je? de toutes les diableries du monde! Que Dieu et les saints me protègent!

— Ne craignez rien, Monsieur, repartit l'inconnu; les secrets dont je vous parle n'ont rien de contraire à la religion que vous professez. Notre maître est un homme d'une haute et vaste piété ; seulement il a pénétré les secrets du monde invisible, dans lequel se meut le monde où nous vivons; il a soulevé les voiles que la matière a répandues sur la vérité ; il a compris que tout ce qui nous entoure est vivant d'une vie véritable, etc., etc. » Un galimathias double et triple, ajouta la jeune

femme en riant. Cependant, continua-t-elle, M. Cazotte, tout sage qu'on le proclame, est fils d'une fille de notre mère Ève, qui était si curieuse. Le voilà ravi de tout ce qu'il entend, qui retient l'inconnu, qui l'interroge, le pousse de questions, apprend des choses qui, dit-on, font dresser les cheveux à la tête, va d'étonnements en étonnements, et se fait initier à tous les mystères les plus profonds des sciences occultes.

— Et quels sont donc ces mystères? dis-je à notre jeune conteuse.

— Oh! ce n'est pas à moi qu'il faut demander cela; je ne fais que vous répéter ce que j'ai entendu raconter à ma mère, et elle ajoutait qu'à dater de ce moment notre vieil ami perdit quelque chose de son insouciante gaîté. Il avait, disait-il, goûté au fruit de l'arbre de la science, et souvent il regrettait son ignorance. Mais en revanche il devint beaucoup plus dévot; il a toujours été pieux catholique, et, depuis ce temps, il pratique avec une grande ferveur, de peur, dit-il, de se laisser emporter trop loin par ses nouvelles et dangereuses connaissances. Il n'aime plus à parler du *Diable amoureux*, et, si je veux le fâcher, je n'ai qu'à lui dire le fameux *che vuoi*, ou bien encore : « Je suis le diable, je suis le diable, » comme dans son conte; il en reste tout éperdu. Une fois même il me répondit, fort troublé : « Je le sais bien; je vois sa griffe sous votre joli soulier rose; il est en vous, il est en moi, il est là et partout. » Je n'ose presque plus le plaisanter sur ce sujet, parce qu'un jour il me dit tout à coup : « Il est là, ce Monsieur (c'est ainsi qu'il l'appelle), il est dans le coin du salon qui se réjouit de vous voir si mauvaise; si vous dites encore un mot, je m'en vais le faire venir, et vous le verrez avec sa queue et ses cornes. » En parlant ainsi il lui faisait des signes de commandement comme à un soldat à qui on dit : « Portez armes. » Son visage était si animé, si expressif, ses yeux étaient si troublés, que j'eus une peur effroyable.

— Il voulait vous punir de vos espiègleries.

— Peut-être, mais vous verrez par la suite qu'il n'est pas facile de ne pas croire ce qu'il croit. »

La soirée s'acheva dans ces récits qui me donnèrent beaucoup à penser.

« Mais vous ne crûtes point à tous ces secrets de cabale et d'illuminisme? observa Mme d'Aunis.

— A moins d'être matérialiste, répondit Mme d'Argèle, il faut bien admettre que le monde immatériel ou des esprits nous presse de toutes parts. Où commence-t-il, où finit-il? qui peut le dire?

— Oh! voilà bien votre imagination prête à tout admettre.

— L'imagination éclaire les objets et les montre parfois dans leur vérité plus que la raison. Au reste, continua Mme d'Argèle, je n'y croyais pas du tout alors, mais j'en étais fort préoccupée comme d'un peut-être qui m'intéressait vivement.

— Ces choses seraient très-effrayantes si elles étaient véritables.

— Oui, sans doute, mais est-ce une raison pour qu'elles ne le soient pas ? Le démon est très-effrayant, et nous ne pouvons nier qu'il rôde autour de nous comme un lion dévorant. »

Mme d'Aunis se tut ; elle combattait rarement son amie, mais elle disait souvent :

« L'imagination l'emporte bien loin. »

Et elle branlait doucement sa bonne tête.

II

Je demeurai très-occupée de mes nouveaux amis. Mon jeune parent l'était encore plus que moi. Ce jeune homme avait été atteint au cœur par une de ces affections qui ne brillent qu'une fois dans la vie, pour l'illuminer, tant qu'elles sont revêtues d'espérance, ou pour la dépouiller de tout enchantement quand l'objet en a disparu pour toujours.

Il voulait voir Elisabeth aux lieux qu'elle habitait, afin d'emporter son image complétée par tous ses accessoires, de site, d'objets, d'ombres et de lumières. On ne connaît une femme que chez elle ; l'homme habite le monde, la femme habite la maison. C'est là qu'elle brille de tout l'éclat qui lui est personnel ; elle s'assimile les objets et s'assimile aussi à eux. M. de Plas repartait pour son régiment ; nous allâmes donc à Pierry (c'était le nom de l'habitation des Cazotte) peu de jours après cette rencontre. C'était une jolie demeure, ni château, ni chaumière, dans un beau site bien vert, « un lieu planté de vignes, » comme dit l'Écriture.

Il me semble que c'était hier : quelle puissance que la mémoire ! Comme elle ravive le passé !

Je pense quelquefois qu'au jugement suprême nous serons nous-mêmes nos accusateurs, et qu'un simple acte de notre mémoire soulèvera tout notre passé devant nous, comme une toile vivante où seront écrites toutes nos actions.

En entrant dans une cour élégante, entourée d'arbres et coupée par de petites plates-bandes toutes couvertes de fleurs, nous fûmes embaumés par une odeur étrangère d'une suavité délicieuse. M. de Plas, que chaque chose ravissait, me dit :

« Il n'y avait que la demeure d'Élisabeth qui pût exhaler un tel parfum d'innocence et de paix ; cette odeur ressemble à la couleur de ses yeux. »

Et il resta rêveur tandis que nous traversions à pied la vaste cour.

Les odeurs ont quelque chose de bien mystérieux : la première fois qu'on en respire une inconnue, elle éveille en nous des pensées qui sont comme des réminiscences d'un autre lieu, de celui des âmes, peut-être ; l'odeur elle même n'est-elle pas comme une âme en attente,

échappée de son cercle mystérieux ; elle est insaisissable et impalpable aussi. Il y a des parfums pudiques, pour ainsi dire, d'autres qui sont coupables. Je voudrais faire tout un traité des odeurs, et, si j'avais charge d'âme, je m'élèverais contre certains parfums comme contre certaines pensées, tant j'y trouve d'analogie.

— Vous avez raison, dit Mme d'Aunis ; ils tiennent plus de place qu'on ne pense dans la mauvaise histoire de la vie.

— Mais ces parfums de la cour de Pierry étaient honnêtes et purs comme les pensées que les anges des jeunes filles leur envoient. Je sus depuis qu'ils émanaient d'une petite plante de la Martinique, apportée et multipliée par Mme Cazotte en souvenir de la patrie, car elle était créole. Un beau perroquet blanc, qui se pavanait sur un bâton, et une femme de couleur, assise à travailler auprès d'une fenêtre, étaient encore d'autres souvenirs des colonies. Ah ! si on pouvait emporter la terre natale avec ses fleurs, ses senteurs et ses charmes !

En entrant dans le vestibule une vue touchante nous surprit. Je crois que la Providence se mêle de l'amour vrai ; car toujours les circonstances qui doivent l'augmenter semblent se réunir comme exprès pour en rendre l'objet irrésistible.

— Oh ! oui ; comme on se heurte toujours où l'on a mal, dis-je en riant.

Mme d'Argèle sourit et reprit :

C'était le jour des pauvres ; quelques femmes âgées, quelques vieillards et un grand nombre de petits enfants étaient assis dans ce vestibule autour d'Élisabeth, qui, debout, leur faisait une distribution de pain et de petite monnaie avec des paroles d'une douceur et d'une bonté tout angéliques. Le bourdonnement des enfants l'avait empêchée de nous entendre, et elle était tournée de manière à ne nous point voir ; elle continua donc.

« Courage, disait-elle aux uns ; la moisson va bientôt venir et le pain sera moins cher cette année ; en attendant, mes parents vous soutiendront ; vous le savez bien ; priez pour eux.

— Oh ! oui, répondaient quelques-uns ; que Dieu les bénisse, ceux-là ; ils ne sont pas durs aux pauvres comme tant d'autres riches !

— Soyez bien sages, disait-elle aux petits enfants ; apprenez bien à lire et, si je suis contente de vous dimanche, vous aurez tous des sabots neufs. »

Et la joie des enfants brilla sur leurs visages roses et dans leurs yeux vifs. Puis elle s'approcha d'un vieillard très-infirme et lui dit :

« Et vous, pauvre père Gillet, pourquoi venir de si loin? Vous savez bien qu'on vous portera ce qu'il vous faut. Voici de bons bas de laine que j'ai tricotés pour vous ; emportez-les, mais je ne veux plus que vous vous fatiguiez à marcher jusqu'ici.

— Ma bonne demoiselle, répondit le vieillard, je m'ennuyais de ne pas vous voir ; voilà pourquoi je suis venu. »

La jeune fille lui sourit, prit avec bonté sa main calleuse et lui répondit :

« Eh bien, c'est moi qui vous irai voir la semaine prochaine, mais je ne veux plus que vous fassiez tant de chemin ; entendez-vous ? »

A ce moment elle nous aperçut, et s'approcha de nous avec une simplicité qui nous montra combien ces bonnes œuvres étaient ordinaires à Pierry. Elle nous reçut avec une aimable bienveillance ; cependant elle resta occupée de ses pauvres, et, se rangeant avec nous près de la porte, elle les vit partir un à un, parlant à tous, rendant à chacun son salut avec cordialité. Le vieillard auquel elle avait parlé s'éloigna le dernier ; il était courbé presque en deux, comme la plupart des vieux vignerons. Quand elle le vit à une certaine distance, elle nous dit :

« La vie du paysan est bien dure ; voyez cet homme si infirme, il est à peine de l'âge de mon père : le dirait-on jamais ? Il a travaillé toute sa vie sans pouvoir rien amasser pour sa vieillesse, parce qu'il avait une femme malade. A présent il mendie le pain de ses vieux jours, et sans mes bons parents il serait très-malheureux.

— Et sans leur digne fille, » ajoutai-je. Une larme était venu mouiller les yeux de la jeune fille en regardant le vieux mendiant.

« Oh ! s'il fallait voir mon père dans cet état ! reprit-elle ; mais il paraît avoir vingt ans de moins. Que Dieu est bon de l'avoir fait naître dans une condition heureuse ! Au reste, ajouta-t-elle, moitié riant, moitié sérieusement, si j'étais du peuple et que je visse mon père ou mes enfants mendier le pain de la misère et ne pas toujours l'obtenir, je crois assurément que je me révolterais.

— On m'avait bien dit que vous êtes un peu révolutionnaire, dis-je en lui baisant la joue.

— Oh ! non, je ne le suis pas ; mais j'avoue que j'admire souvent la patience du peuple à souffrir en présence du riche sans attenter à ce qu'il possède.

— Vous aimeriez sans doute mieux que tous les biens fussent répartis également, mademoiselle ? dit M. de Plas.

— Non vraiment, répondit-elle ; cela briserait les liens qui doivent unir les hommes entre eux, ces beaux liens de la charité et de la reconnaissance.

— Alors comment donc faire ? » répliqua mon jeune parent, cherchant à la faire parler ; car il écoutait sa voix et ses paroles comme une harmonie divine.

« Si chacun suivait la loi religieuse, répondit Elisabeth, l'épouvantable inégalité des conditions humaines disparaîtrait, ou plutôt elle ne serait jamais née.

— Comment cela ? demandai-je à mon tour.

— Mon Dieu, ne le savez-vous pas ? répondit la jeune fille étonnée de notre étonnement ; il faudrait seulement se soumettre à l'usage chré-

tien si sage que suivent mes parents ; ils donnent aux pauvres la dîme de leurs biens, car, ayant des enfants, ils ne peuvent faire davantage. Si chacun en faisait autant, la profonde misère disparaîtrait ; il ne resterait plus que ce peu de pauvres dont parle l'Évangile. Les économistes de notre temps ont beaucoup cherché, m'a-t-on dit, le moyen de faire disparaître ce qu'il y a de choquant dans le contraste du luxe et de la misère qui nous révolte tous ; eh ! mon Dieu, qu'on suive partout les vieux préceptes, les antiques coutumes, et toutes les difficultés disparaîtraient, ce me semble. »

J'avais peu réfléchi sur ces matières, je l'avoue, et je répondis un peu étourdiment :

« La dîme ! mais pour les grandes fortunes ce serait énorme, et pour les petites ce serait impossible.

— Dans tous les pays on paie l'impôt du prince, qu'on soit riche ou pauvre, il n'importe ; pourquoi ne pas payer l'impôt de Dieu ? dit Elisabeth en fixant sur nous ses grands yeux si intelligents.

— Croyez-vous qu'il serait suffisant pour défrayer toutes les misères ? observa M. de Plas.

— Peut-être non, dit la jeune fille après avoir un moment réfléchi ; mais ceci n'est que le conseil donné généralement ; vient ensuite la charité personnelle, qui peut prendre sur le luxe, sur les plaisirs, sur les somptuosités de la vie, et rendre les secours suffisants. Mais on s'attache à tout ; on veut bien donner quand il reste encore quelque chose après les plus folles superfluités ; les riches ne regardent plus leur richesse comme le bien des pauvres, mais uniquement comme le leur ; voyez ce qui en arrive : d'un côté, toutes les recherches les plus amollissantes ; de l'autre, la misère et la dégradation. Oh ! je vous l'assure, si j'étais du peuple, j'aurais bien de la peine à prendre patience ; mais, voilà mon père, il n'aime point que je dise ces choses, quoiqu'il les pense autant que moi.

— Elles ne sont peut-être pas prudentes, dit M. de Plas, mais elles sont du moins nobles et généreuses comme l'âme qui les dicte. »

L'arrivée de M. Cazotte nous interrompit. Il s'avança vers nous d'un air ouvert et plein de cordialité.

« Je vous attendais ; soyez les bienvenus dans ma demeure, » nous dit-il.

Cette parole, fort simple peut-être dans sa bouche, me fit cependant, je crois, un peu rougir. Il avait beaucoup plu le matin, les routes étaient rompues, en sorte que cette attente m'étonna.

C'est ainsi, dira sans doute Mme d'Aunis, que souvent nous grossissons les choses singulières en y groupant, par l'imagination, des circonstances qui n'en dépendent pas toujours.

Mme d'Aunis sourit, car c'était sa pensée.

Ces mots et un serrement de main très-affectueux à mon jeune

cousin transportèrent celui-ci de joie ; ses yeux étincelèrent au point de faire baisser ceux d'Elisabeth, si calmes et si sereins ordinairement. Elle se détourna, me prit la main et me conduisit dans le salon vers sa mère.

Mme Cazotte, la seule de la famille que je ne connusse pas, nous reçut avec une grâce toute bienveillante. Elle avait été parfaitement jolie et l'était encore quoiqu'elle eût alors de grands enfants. Il y avait en elle cette grâce négligée et un peu nonchalante des créoles, avec un léger accent qui donnait à son langage un ton tout à la fois d'enfance et de caresse qui la rendait très-attrayante. Quelque chose d'étranger se remarquait aussi dans ses vêtements : sa tête était entourée de mousseline des Indes tournée à la créole avec une grâce infinie. Un petit chien bichon était couché sur un carreau près d'elle ; il s'appelait Biondetta, comme la petite épagneule du *Diable amoureux*. Mme Cazotte m'avait fait asseoir sur un sopha près d'elle, et s'était blottie, presque couchée, dans l'autre angle, avec un laisser-aller dont la grâce contrastait avec la roideur de nos tailles alors enfermées dans des corps. Son caractère avait aussi cette grâce abandonnée pleine de charme.

Après les premiers compliments généraux, elle me dit que M. Cazotte et sa fille lui avaient raconté notre rencontre, et me remercia, dans son doux langage, de leur avoir promis de l'amitié.

« Vous ne vous en repentirez pas, ajouta-t-elle. Vous ne sauriez croire comme ils sont bons. Ils sont trop bons pour cette terre. »

Et ses yeux les cherchèrent et les caressèrent du regard.

Cet abandon si simple me toucha beaucoup. Je sentis qu'elle ne me traitait pas en étrangère.

« Je vous crois une heureuse mère et aussi une très-heureuse femme, » lui dis-je.

Elle me serra la main pour toute réponse ; mais voyant M. Cazotte engagé de conversation avec M. de Plas, dont il se trouvait connaître la famille, et sa fille occupée de faire apporter quelques fruits, elle reprit avec épanchement :

« Oh ! puisque vous les aimez déjà, je puis bien vous le dire : oui, je suis très-heureuse par eux tous, trop heureuse même ; Dieu ne doit pas à sa créature tant de bonheur ici-bas, et quelquefois je suis effrayée de tout celui que j'ai reçu en partage. Il me passe souvent par le cœur que je le dois payer bien cher. »

Pauvre femme ! elle était prophétesse aussi sans le savoir, hélas ! et ne l'est-on pas presque à coup sûr quand on s'annonce le malheur ; il nous menace à chaque heure du jour. Je lui répondis en suivant sa pensée :

« La crainte de perdre le bonheur n'est-elle pas une compensation bien triste à sa possession ? »

Elle branla la tête doucement et reprit :

Au reste, de quelque prix que je le paie, je ne dirai jamais : c'est trop, car j'ai passé vingt-cinq ans de ma vie avec le meilleur de tous les hommes. »

Et l'excellente femme me parla alors naïvement des vertus admirables de son mari et du charme délicieux qu'il savait répandre dans la vie de tous ses jours. Hélas ! depuis, je me suis bien souvent rappelé ce bonheur paisible et complet si vite et si irrémédiablement troublé. Quand l'ouragan souffle sur la terre, les plus humbles ruisseaux sont troublés comme les plus grands fleuves.

Pendant cet entretien, Elisabeth avait fait apporter quelques conserves et quelques fruits ; on se rapprocha, et la conversation devint générale. Le jeune Cazotte vint s'y mêler avec charme et vivacité.

J'aime à voir chaque chose et chacun sous l'aspect qui le caractérise. Je voudrais voir l'Italie dans la splendeur de son soleil et la Russie dans l'épouvante de ses glaces et de ses frimas. Aussi, je désirais mettre mon bon Cazotte sur son terrain de merveilles et d'apparitions : nous aimons tant ce qui nous sort de la sphère étroite où nous sommes enfermés. Je lui dis donc en riant :

« Cher prophète, l'esprit vous a-t-il visité depuis que nous ne nous sommes vus ? »

C'était une simple plaisanterie que je lui adressais pour mettre son esprit en mouvement sur un sujet auquel je ne croyais pas, mais qui m'amusait infiniment. Il me regarda de son œil doux et fin :

« L'esprit, répéta-t-il. Croyez-vous donc que j'aie un petit démon familier avec qui je cause tous les matins, ainsi que Socrate ?

— Pourquoi pas ?

— Mais, Madame, c'est que Socrate, tout parfait qu'il fût dans son temps, n'était qu'un païen, après tout. Il avait pu se laisser séduire et tromper par un pauvre petit diablotin assez mal appris qui l'a fort sottement conseillé.

— Sottement conseillé ! Je croyais, au contraire, qu'une bonne partie de l'esprit de Socrate, si en avance de son temps, lui avait été communiqué par son démon.

— Oh ! Socrate avait bien plus d'esprit que ce petit cuistre, propre tout au plus à lui dire d'où soufflerait le vent quand il voulait voyager. Mais croyez-vous donc par exemple que Socrate ait bien fait d'avaler si délibérément sa ciguë? Non, non, c'était très-inconsidéré, et, sans ce méchant donneur de faux avis, Socrate eût vécu de longues années; les clartés de son intelligence eussent éclairé plus d'un grand esprit dont l'influence eût été très-utile au monde ; et voilà pourquoi ce malicieux conseiller l'a décidé à mourir ; car la faible habileté d'un démon subalterne pouvait facilement triompher du génie d'un païen à l'oreille duquel il soufflait chaque jour. Mais un chrétien, à moins d'être abandonné de toute bonne pensée, ne laisse pas de si malicieux confidents s'approcher de

lui ; par un seul nom il les chasse. Voyez-vous ceci ? continua-t-il en me montrant un petit crucifix caché sous habits ; par ce signe que nous portons tous, nous vivons comme les jeunes hommes dans la fournaise: les dangers nous entourent et ne nous atteignent pas.

— Ainsi, dis-je en caressant la tête de Biondetta, cette jolie petite chienne n'est pas un de ces *messieurs* déguisé ?

— Non, non, Madame, je les connais trop bien pour m'en servir. Ce sont de dangereux esclaves qui finissent tôt ou tard par étrangler et perdre leurs maîtres. Leur nombre est si grand, leur puissance s'est tant accrue depuis que l'orgueil et l'incrédulité l'ont niée, qu'il faut armer son esprit et cuirasser son âme, afin de leur résister de toutes ses forces.

— Mais je croyais que vous viviez très-habituellement dans leur société ?

— Dans la société des esprits dégagés des liens du corps, oui, sans doute ; mais non pas (autant que je puis l'empêcher) dans celle des démons. Nous vivons tous, Madame, parmi les esprits de nos pères ; le monde invisible nous presse de toutes parts. Tenez, dans ce moment je vois de jeunes enfants qui folâtrent autour de nous. Peut-être vous avez perdu quelque enfant nouveau-né? J'en ai perdu plusieurs. Ils grandissent autour du nid maternel jusqu'à ce que leur âme ait pris son essor. Les femmes qui n'ont pas rempli sur la terre les devoirs de la maternité les élèvent et les préparent pour le ciel. Voici, là, près de nous, des amis de notre pensée qui s'approchent familièrement de nous. Ma fille a ses anges gardiens ; nous avons tous les nôtres. Chacune de nos pensées, bonnes ou mauvaises, met en mouvement quelque esprit qui leur correspond, comme chacun des mouvements de notre corps ébranle la colonne d'air que nous supportons. Tout est plein, tout est vivant dans ce monde où nous nous agitons. Mais, depuis le péché, des voiles obscurcissent la matière, ils vous empêchent de tout voir ; et moi, par une initiation que je n'ai point cherchée et que souvent je déplore, je les ai soulevées, comme le vent soulève, le matin, ces brouillards qui souvent se déchirent à nos yeux et nous montrent de magnifiques perspectives. Je vois le bien, le mal, les bons et les mauvais; quelquefois la confusion des êtres est telle à mes regards que je ne sais pas toujours distinguer au premier moment ceux qui vivent dans leur chair de ceux qui en ont dépouillé les apparences grossières.

— Comment ! les morts ressemblent tant aux vivants?

— Oui, sans doute, les morts ressemblent aux vivants, mais comme une épée ressemble à son fourreau, comme la main ressemble au gantelet de fer qui la couvre, comme le jeune serpent renouvelé ressemble à la peau flétrie qu'il a quittée. Car l'homme pécheur, après sa chute, a été couvert, dit la Genèse, d'un vêtement de peau de bête pour cacher sa nudité, c'est-à-dire sa faiblesse. Il y vit emmaillotté comme l'enfant dans ses langes, pour garantir tout à la fois et pour enchaîner

son âme. Cette peau grossière, nous la quittons en mourant, et nous renaissons à l'autre vie dans ce corps primitif qui nous avait d'abord été donné si beau. Oh! qu'ils sont beaux, s'écria-t-il, ceux qui nous apportent de bonnes pensées ou de saints désirs! » Et il semblait suivre de l'œil quelque pure vision. « Mais, reprit-il, il y a, même sur la terre, quelques natures presque éthériennes dont l'enveloppe est restée à peu près diaphane pour avoir été nourrie d'innocence. D'autres âmes, au contraire, sont restées si grossières, leur peau leur a été si chère, si adhérente, pour ainsi dire, qu'elles ont emporté dans l'autre monde une sorte d'opacité. Celles-là ressemblent longtemps à des vivants. »

J'étais confondue d'étonnement, et restais silencieuse à le regarder.

« Enfin que vous dirai-je? ajouta le vieillard : soit infirmité de mes yeux ou similitude réelle, il y a des moments où je m'y trompe tout à fait. Ce matin encore, pendant la prière, où nous étions réunis tous ensemble sous les regards du Tout-Puissant, la chambre était si pleine de vivants et de morts de tous les siècles et de tous les pays, pressés, agglomérés, et s'unissant à nos prières, que véritablement je ne pouvais plus distinguer entre la vie et la mort; c'était une étrange confusion, et pourtant un magnifique spectacle, qui me comblait de joie. »

Cette doctrine me parut si étonnante que je m'écriai très-inconsidérément :

« Mais dans vos extases, Monsieur, voyez-vous aussi Dieu!... »

Je me repentis bien vite de mes paroles imprudentes, car le vieillard poussa un cri de douleur.

« Voir Dieu! voir Dieu! y pensez-vous, Madame; qu'osez-vous dire?... Les séraphins au haut des cieux se voilent de leurs ailes en sa présence, et ne peuvent contempler sa splendeur. Que Dieu nous pardonne, à vous pour avoir prononcé, à moi pour avoir entendu de telles paroles! »

Et le vieux Cazotte se mit à prier avec des larmes dans les yeux; car il était vrai que, quelle que fût la valeur des doctrines que le martinisme avait jetées dans son esprit, il était impossible de trouver une âme plus belle et plus pénétrée d'amour de Dieu. Et, malgré ces illuminations d'esprit, sa foi était naïve et simple comme celle d'un enfant.

— Ce mélange était bien singulier, ne put s'empêcher de dire Mme d'Aunis.

— Et bien attachant, répondit Mme d'Argèle. Et elle continua.

Je demeurai très-déconcertée. Quand il fut un peu revenu à lui, il me dit très-gravement :

« Vous ne savez point quelles sont les choses dont vous parlez en vous jouant : c'est là votre excuse. Que Dieu nous soit en aide et me pardonne si j'ai eu tort de vous apprendre ces vérités; mais je ne le crois pas : votre ange là près de vous sourit à ces clartés que je jette dans votre esprit. Il aime que je vous avertisse, parce qu'il voit que

tous les démons de l'abîme sont déchaînés en ce moment sur notre chère patrie. Elle en est infestée ; ils se font jour dans tous les esprits, et veulent tout à eux ; ils assiégent ma demeure et voudraient l'envahir. Arrière, arrière, Satan ! »

Il y avait quelque chose d'imposant dans son regard en prononçant ces paroles, et je me sentis involontairement frissonner. Cependant je voulus encore essayer de ramener un peu d'enjouement dans la conversation, et je repris :

« Oh ! pourquoi les démons essayeraient-ils de pénétrer dans cette demeure ? ils savent bien qu'ils y trouveraient leur maître.

— Oh ! pourquoi ? Je vais vous le dire pourquoi : parce que j'emploie tous mes efforts à raffermir ceux que leur malice cherche à ébranler. Vous-même il vous veut à lui, et il essaye de vous séduire par vos meilleurs sentiments et par des raisonnements captieux.

— Comment ! comment ! m'écriai-je.

— Eh ! oui, Madame ; il jette premièrement des doutes dans votre esprit sur toutes les vérités saintes, et puis il vous suggère peu à peu la pensée qu'une révolution pourrait bien être une très-belle chose. Vous êtes déjà loin de la craindre, et il veut vous la faire appeler de vos vœux. »

Il était vrai que, depuis un temps, il me semblait, avec quelques esprits généreux, qu'une révolution était, non pas une belle chose, mais une chose que rendait inévitable et nécessaire l'insolente corruption des hautes classes, et la misère intellectuelle et positive à laquelle les dernières étaient réduites. Cependant jamais je n'avais émis cette opinion ; j'étais trop jeune pour parler de ces choses, et je gardais mes opinions pour moi.

Scévole Cazotte regarda son père, et, pour me venir en aide, il lui dit :

« Vous le voyez, mon père, tous les jeunes cœurs, toutes les âmes généreuses doivent nourrir un temps ces idées. Madame, ajouta-t-il, moi aussi je me suis bercé pendant quelques instants des douces illusions que mon père vous reproche ; mais, hélas ! je les ai déjà vu pâlir.

— Déjà, » répétai-je avec une sorte de regret.

M. Cazotte me regarda d'un air triste.

« Si vous saviez ce qu'une révolution doit coûter de sang, de larmes et de honte à notre pauvre France, vous élèveriez comme nous les mains au ciel pour le supplier de nous en préserver. Les grands ont bien abusé de leur grandeur, beaucoup en conviennent eux-mêmes. Les riches ont misérablement abusé de leur richesse. La noblesse a trop abusé de ses priviléges. Les beaux esprits ont hideusement abusé de l'esprit, de la science et de la fausse sagesse répandue par eux sur la terre. Mais qu'est-ce que tout cela, comparé à l'abus implacable et inouï de la force brutale et insensée dont nous serons incessamment témoins ? O mon Dieu ! quelles horreurs épouvanteront nos yeux ! »

Il s'arrêta pendant un moment, puis il reprit :

« Le corps social est en dissolution ; le vent de l'enfer a soufflé sur lui, et les esprits de l'abîme s'acharnent pour achever de le déchirer ; mais nous élevons nos mains dans la prière comme Moïse sur la montagne, et voilà pourquoi l'ennemi cherche à s'approcher de nous. Prenons garde, serrons les rangs. Il aura raison de beauconp d'entre nous sur la terre : gardons bien nos âmes ; quant à nos corps, ils ne sont que poussière ; qu'importe s'ils retournent bientôt en poussière ?

— Mon père, oh ! ne nous dites plus des choses si lugubres, dit Elisabeth d'un ton suppliant.

— Qu'importe ! continua M. Cazotte en jetant un regard de défi ; Satan, tu n'auras pas mon âme ni celles qui me sont confiées !

— Mon Dieu, ne parlez donc pas ainsi, dit la douce voix de Mme Cazotte ; savez-vous bien que Jérémie était plus gai que vous, et vous allez faire peur à notre nouvelle amie.

— Mon père, je crois, veut vous initier, et il vous éprouve, me dit Scévole.

— Non, je ne veux initier personne aux secrets d'une science trop lourde pour la plupart des hommes depuis qu'ils se sont abreuvés de ténèbres et repus d'erreurs ; leurs yeux ne peuvent plus supporter la lumière ; mais il faut bien comprendre qu'on ne doit point plaisanter sur ces choses, car elles sont graves, et plus que graves : elles sont terribles. »

Il resta quelque temps immobile et silencieux ; je crois qu'il priait. Pour moi, je dis à Scévole, placé près de moi :

« Si je plaisante sur tout cela, c'est qu'en vérité je n'y crois guère, non plus qu'au magnétisme, somnambulisme, etc., etc., dont on dit que vous êtes tous fort épris. »

Mais je tombais de Charybde en Scylla.

« Madame, me répondit-il, vous avez trop d'esprit pour parler légèrement de ce que vous ne savez pas. Qui de nous, en y pensant bien, peut dire où s'arrête le possible et où commence l'impossible ? Pour moi, je crois que le réel est bien plus dans ce que nous ne voyons pas que dans ce qui frappe nos sens ; ma pensée est plus moi que ce corps de boue que je dois bientôt quitter.

— En un mot, dis-je pour sortir de ce propos que mon esprit suivait assez mal, il n'y a de réel pour vous que ce qui n'est pas ?

— Oh ! si vous vous moquez, il ne faut plus rien dire.

— Parlons de ce que je puis mieux comprendre ; tenez, repris-je, regardez M. de Plas ; si je ne me trompe, il veut persuader à votre chère sœur un autre ordre de vérités qu'elle entendra mieux et qui me paraît plus fait pour nous. »

Ces deux jeunes gens étaient restés silencieux pendant nos conversations de l'autre monde, et je ne sais comment il était arrivé que,

sans se parler, et placés assez loin l'un de l'autre, ils s'étaient entendus et compris.

Élisabeth nous avait fait les honneurs d'une petite collation de fruits, puis elle était venue s'asseoir sur un siége très-bas au bord duquel Mme Cazotte posait le bout de ses petits pieds. Son père et son frère étaient près de moi, l'un assis, l'autre debout ; M. de Plas ensuite, un peu en arrière et caché par M. Cazotte ; il était immobile et muet ; ses yeux seulement exprimaient une telle adoration qu'Élisabeth en parut émue ; une sainte dignité de jeune fille brillait en elle ; cependant son beau visage se colora d'un rouge un peu plus vif quand elle vit son père sortir avec M. de Plas, sur un mot que celui-ci lui dit à l'oreille ; il me sembla que son cœur avait imperceptiblement tressailli ; mais, se rendant promptement maîtresse d'elle-même, elle me dit :

« Quelle chose mon frère voulait-il donc tout à l'heure vous persuader? »

Ce fut Scévole qui répondit :

« Zabeth, notre nouvelle amie, ainsi que tu l'appelles, croit peu de choses, et ce peu, le croit peu ; je voudrais lui faire voir une de nos somnambules.

— Oh ! voilà encore vos somnambules ! s'écria Mme Cazotte d'un ton chagrin. Pour Dieu, ne vous jetez plus et ne jetez personne dans tous ces mystères ; ils troublent la raison. Croyez-moi, la foi du charbonnier est la meilleure et la plus sûre.

— Oui, sans doute, pour ceux qui l'ont ; mais ceux qui ne l'ont pas doivent tout employer pour l'obtenir ; car Dieu se sert de tout pour ramener à lui sa créature, et le somnambulisme magnétique est assurément un moyen très-fort puisqu'il manifeste la puissance de l'âme indépendante de l'aide des organes. D'ailleurs ne craignez rien, ma mère, nous serons prudents comme quatre à nous trois. »

Mais Mme Cazotte fut inflexible, et ma curiosité, très-vivement excitée, ne put être satisfaite sur ces merveilles qui faisaient l'aliment ordinaire de cette singulière famille.

Pendant cette conversation, nous voyions M. de Plas et M. Cazotte passer et repasser dans le parterre, devant les fenêtres du salon, parlant avec chaleur. M. de Plas surtout avait l'air de plaider très-vivement une cause qu'il voulait absolument gagner. Élisabeth, tout en paraissant suivre notre entretien et s'y mêler, levait de temps en temps les yeux en les voyant passer. Une fois elle les reporta sur moi ; nos regards se rencontrèrent ; les siens parurent m'interroger ; elle me croyait au fait de ce qui se passait ; pourtant je n'y étais point du tout. Mon jeune parent était venu seulement pour la voir et pour remporter son image mieux gravée encore dans son cœur ; sa beauté, sa bonté, son sourire, l'aimable accueil de son père avaient fait le reste, et l'avaient, à ce que nous sûmes bientôt, entraîné au delà de ce qu'il aurait cru possible le matin.

Au bout de peu de temps, ils rentrèrent dans le salon, le visage si ému que leur émotion me gagna. Pour Élisabeth, elle se tourna vers nous toute rougissante et se mit à regarder les nœuds que faisait sa mère. Elle avait tout senti, tout compris, par ces communications secrètes de l'âme que les sentiments forts savent établir.

Mme Cazotte remarqua l'émotion de sa fille, et lui dit toute surprise, mais cependant à voix basse :

« Qu'as-tu donc, Zabeth ? »

Mais Elisabeth, eût-elle voulu répondre, n'en eût pas eu le temps; le bon Cazotte s'était approché avec sa figure de patriarche, et, me regardant, il dit :

« Personne ici n'est de trop pour la communication que j'ai à faire à ma famille. »

Et prenant un air un peu solennel :

« Ma chère femme, continua-t-il, M. le chevalier de Plas nous fait l'honneur de nous demander la main de notre fille. Je connais sa famille ; elle est telle que nous ne pouvons point désirer une meilleure alliance pour notre modeste et chère enfant. Ses vues m'honorent, et je désirerais pouvoir les remplir. »

A ce début, la mère et la fille s'étaient prises la main en silence. La mère regardait son enfant, dont les beaux yeux abaissés sur ses joues ne laissaient plus voir que deux cercles soyeux et fins de cils noirs comme jamais je n'en ai guère vus d'autres.

« Cependant, ma fille, je n'ai rien répondu, continua le vieillard ; car, me fiant à ta raison précoce, je t'ai promis de te laisser libre de ton choix. C'est donc à toi de te prononcer. »

Elisabeth demeurait interdite.

« Mon père ! » murmura-t-elle.

Mme Cazotte se pencha sur sa fille et baisa son front.

« Ceci est un peu brusque, dit-elle; je connaissais M. Cazotte depuis quatre ans, et je l'aimais quand il me fit une demande semblable.

— Je pars demain, et beaucoup d'événements se préparent, dit M. de Plas ; c'est là mon excuse... Et puis, je ne demande qu'un mot, qu'un seul mot d'espérance à emporter au loin dans mon cœur ; est-ce trop prétendre ? »

La jeune fille restait incertaine et émue ; elle était bien charmante, et je comprenais toute l'adoration qu'elle inspirait à mon parent.

« Eh bien, lui dis-je à mon tour, n'aurez-vous pas une parole à lui dire pour charmer son absence ? Si vous saviez combien il vous aime...

— Mais il ne me connaît pas !

— Le cœur fait bien mieux que connaître, il devine, murmura M. de Plas.

— Il a raison, » se dirent le vieux Cazotte et sa femme en se regardant, et un souvenir de leur amour de jeunesse vint illuminer leur visage.

« Parle, ma fille.

— Que dire? je ne sais! Cette affection me touche... et je ne voudrais... » Elle n'osa point achever ; seulement, un regard d'une inexprimable douceur, levé sur M. de Plas un seul moment, semblait dire : Je voudrais l'en récompenser. «Mais, continua-t-elle en baissant de nouveau ses longues paupières, jusqu'ici je n'ai vécu que pour mes bons parents : mes affections sont demeurées renfermées dans le cercle de ma famille. Laissez-moi du temps pour aborder de nouvelles pensées et des sentiments si nouveaux. D'ailleurs, reprit-elle avec plus d'assurance, mon père a besoin de ma main pour de nombreuses correspondances et d'importants écrits. Son éloquence vigoureuse ira remuer bien des cœurs, éclairer bien des esprits ; peut-être elle amènera de grands et heureux événements ;... peut-être aussi elle assumera sur sa tête bien des doulenrs.... et rien ne pourra m'empêcher de les partager. Monsieur, continua-t-elle en reprenant peu à peu tout son calme énergique, votre recherche m'honore ; vos sentiments, je le sens, pourraient me toucher... mais regardez mon vieux père et ma tendre mère : je ne suis qu'à eux et ne veux vivre que pour eux. Plus tard, quand les dangers qui, dit-on, nous menacent tous, seront passés... s'il me reste des jours, et que vous les vouliez encore... ils seront à vous. »

Elle était belle en prononçant ces mots, comme dut être Antigone acceptant la destinée de son père ; il y avait quelque chose de si élevé, de si calme et de si courageux dans son regard que j'ai toujours pensé qu'à ce moment elle avait eu quelque vague pressentiment de l'avenir qui l'attendait.

M. de Plas, tout tremblant de bonheur, vint s'agenouiller près d'elle; il ne pouvait parler, tant il était ému. Enfin il balbutia :

« Je ne demande rien de plus, et, dès ce jour, quelle que doive être par la suite votre décision, il n'y a plus au monde qu'une femme pour moi ! »

Mme Cazotte mit un moment la main de sa fille dans celle du jeune homme et l'appela son fils.

Puis, quand nous partîmes le soir, il demanda, pour gage du souvenir de cette journée, le bouquet d'Elisabeth, lequel, par une singulière rencontre, se trouvait composé de ces petites fleurs dont le parfum l'avait charmé.

« Gardez-le pour l'amour d'elle, dit la mère ; le parfum de ces fleurs est semblable à l'affection vraie : le temps en augmente la force et la douceur. »

Et ce furent là les fiançailles d'une union qui ne devait s'accomplir qu'après bien des douleurs et quand toutes les joies de la terre auraient été desséchées une à une, comme les fleurs alors si fraîches de ce bouquet.

III

Cependant les événements marchaient avec une effrayante rapidité. La Révolution, dont chacun parlait depuis longtemps sans y croire, n'était plus un rêve pour les uns, une utopie philosophique pour les autres; elle arrivait terrible et menaçante, comme une avalanche descend un matin des montagnes, renversant tout sur son passage. Ceux qui l'avaient appelée tremblaient maintenant devant elle, ceux qui l'avaient redoutée quittaient la France; il n'y avait plus de sécurité que pour les agitateurs, en attendant qu'eux-mêmes tombassent dans les abîmes qu'ils creusaient sans relâche.

— Etiez-vous restée un peu révolutionnaire? dit Mme d'Aunis d'un ton légèrement ironique.

— Mon amie, répondit-elle avec douceur, j'ai toujours cru que, dans ce monde, toutes les choses, mêmes les plus utiles, coûtent bien cher, et je déplore le haut prix dont nous avons payé de plus justes conditions d'existence. Mais j'ai vu les temps qui ont précédé la Révolution, je vois ceux-ci...

— Eh bien ?

— Eh bien, je crois qu'une révolution n'a pas été perdue, car nous valons tous mieux que nous ne valions alors.

— Comment! vous aimez encore la Révolution?

— Je n'aime point la foudre; mais, quand elle est tombée, laissez-moi croire qu'elle a purifié l'air.

— Mais le sang, mais les atrocités !

— Oh! qui peut dire que je ne les ai pas assez déplorées, s'écria la pauvre femme avec une explosion déchirante; avez-vous donc oublié quelles pertes j'ai pleurées?... Mais pourquoi le peuple était-il si barbare? pourquoi les passions étaient-elles si brutales et si violemment déchaînées? Demandez-le aux grands de la terre, qui le laissaient croupir dans son ignorance. Depuis longtemps les hautes classes avaient oublié qu'elles devaient enseignement et consolation aux classes inférieures; les grands oubliaient d'être hommes parmi les hommes. Ils ont semé la corruption, ils ont recueilli la haine, la fureur et des vengeances poussées jusqu'au plus sanguinaire délire. Oh! non, non, croyez-le bien, je n'aime aucune révolution; vous verrez, par tout ce que j'ai à vous dire, combien je sais qu'elles coûtent de douleur, de larmes et de sang à ceux qui les font comme à ceux qui les subissent, sans compter la honte dont tant d'hommes se couvrent. Mais sans elles l'humanité s'endormirait dans ses misérables délices, et elle oublierait qu'elle doit toujours tendre au perfectionnement de tous et marcher constamment à son but de régénération générale.

— Amen ! dit Mme d'Aunis, qui n'acceptait presque jamais les chaleureux élans de son amie, mais qui savait bien de quelle âme généreuse et dévouée ils partaient.

La première fois que je pus retourner à Pierry, je trouvai la famille assemblée au salon. Contre l'ordinaire, tous les visages étaient graves. Mme Cazotte voulut sourire en me recevant : son sourire était triste et contraint, et son visage tout renversé. J'aurais voulu l'interroger, mais elle n'était pas seule, comme la première fois, avec son mari et ses enfants.

Une femme âgée, grande, d'un grand air et d'un port majestueux, ayant dans toute sa personne quelque chose d'imposant, était debout près de la cheminée. Son coude était appuyé sur la tablette, son visage reposait sur sa main, et il exprimait une forte préoccupation.

On nous nomma l'une à l'autre. C'était la marquise de La Croix, vieille amie de la famille, retirée à Pierry depuis plusieurs années. Une absence de quelques jours m'avait empêchée de la trouver lors de ma première visite.

La marquise de La Croix, veuve depuis longtemps d'un grand seigneur attaché à la cour d'Espagne, avait goûté dans sa jeunesse à toutes les grandeurs humaines. Elle avait été riche, belle et adorée ; elle avait même savouré la toute-puissance ; car son mari avait été vice-roi d'une province espagnole, et elle y avait régné en reine. Toutes ces grandeurs passées avaient mis, pour ainsi dire, leur sceau à une certaine majesté native empreinte dans toute sa personne. Maintenant elle était âgée, déchue de ces puissances que donnent un haut rang et une grande beauté ; elle était toujours imposante et dominatrice, et l'eût été dans une chaumière et sous des haillons. C'est que la grandeur était dans son âme et dans la hauteur des pensées qui l'occupaient.

Ses honneurs perdus, sa jeunesse écoulée, sa beauté flétrie ne lui importaient guère ; sa vie n'était plus dans les choses de ce monde. Elle était devenue, depuis longues années, l'amie, l'adepte fervente et enthousiaste de Saint-Martin, et s'était avancée avec ardeur et fermeté dans les voies de l'illuminisme. Savait-elle seulement qu'elle avait tout perdu ? Elle aurait tout quitté pour cette science sublime qui soulève tous les voiles et fait jouir l'esprit et l'âme de satisfactions pures et ineffables.

C'était par l'illuminisme qu'elle avait connu M. Cazotte et s'était liée avec lui d'une amitié de toute la vie *et ultra*. Leurs âmes habitaient ensemble les plus hautes régions.

Après avoir échangé avec moi les indispensables politesses d'usage, Mme de La Croix était retombée dans une profonde méditation ; chacun paraissait un peu contraint. Etait-ce par mon arrivée, ou par l'expression grave et la méditation prolongée de la marquise ? Au milieu de ce silence un peu embarrassant, Scévole s'approcha de moi et me dit :

« Je suis heureux de vous voir aujourd'hui, car je vais partir. »

Avant que j'eusse pu lui demander pour quel voyage, il allait nous quitter ; la vieille marquise, sortant de son extase, dit à M. Cazotte :

« Il est temps, il est temps, il faut qu'il parte. Hâtez-vous de lui donner vos pouvoirs mystiques, comme je vais lui donner tous les miens. » S'avançant alors vers Scévole, elle éleva ses grandes mains encore belles, quoique un peu amaigries, et les tint étendues au-dessus de la tête du jeune homme, en murmurant des paroles belles et lentes qui ressemblaient à un charme.

« Fils de mon intelligence, écoute-moi, disait-elle. Elève ton âme vers ton Dieu par l'humilité et par la patience ; ce sont les canaux qui conduisent à l'amour et à la lumière. Veille, veille à toute heure tant que tu seras parmi les fils de la violence. Ils voudront te persuader qu'ils peuvent quelque chose sur toi ; mais sois en paix, ils ne pourront rien, car le vigilant est armé, et l'homme qui est lié à l'action toute-puissante est dans la loi. Va combattre les enfants de l'air, repousse-les dans l'abîme d'où les crimes des hommes les ont fait sortir, et que ma force et celle des élus soit l'égide dont je te revêts. »

En achevant ces paroles, la femme enthousiaste fit sur le front du jeune homme, sur ses lèvres et sur son cœur trois signes mystérieux qu'accompagnait une invocation à voix basse. Ses yeux et ses mains étaient levés, et une conviction si entière brillait en elle que cette scène étrange en recevait un caractère imposant.

Quand Mme de La Croix eut cessé de murmurer ces paroles mystiques, le vieux Cazotte, à son tour, s'approcha de Scévole. Sa voix tremblait, mais elle se rassura peu à peu.

« Va, mon fils, lui-il, va servir ton Dieu, ta patrie et ton roi. Marche sans crainte, et puisses-tu, sous la protection de nos prières, triompher de l'ennemi du genre humain déchaîné sur la France. »

Et, se recueillant dans une prière fervente, les yeux humides, il posa ses mains sur la tête du jeune homme et le bénit d'une sainte et paternelle bénédiction. Son visage vénérable était comme illuminé d'une lumière resplendissante, et, malgré la singularité de toute cette action, je me sentis saisie d'un profond respect.

La bonne Mme Cazotte pleurait, la tête appuyée dans l'angle de son canapé. Sa fille Elisabeth, agenouillée près d'elle, essayait de la consoler et cependant regardait son frère avec une sorte d'orgueil. Sa belle tête respirait une expression sublime que je me suis rappelée depuis bien des fois ; je ne sais quoi dans son regard semblait dire : « Sois tranquille, mon frère, moi aussi j'aurais ma part de dévouement. »

La marquise et M. Cazotte, occupés seulement de Scévole, l'attirèrent dans une embrasure de fenêtre afin de l'entretenir sans être entendus.

Alors je m'approchai de Mme Cazotte et je lui dis :

« Où donc envoie-t-on votre fils dans ce temps de trouble et d'agitation? Ne pourriez-vous pas l'empêcher de partir?

— Ne m'en parlez pas, répondit l'excellente femme en pleurant; je n'y peux rien. Depuis un temps je ne reconnais plus mon mari.»

Et un coup d'œil involontairement jeté sur la marquise me dit assez à qui la pauvre femme attribuait le changement de M. Cazotte.

« Quel changement remarquez-vous donc en lui? » dis-je pour la faire parler, car je voyais que son chagrin avait besoin de se répandre. Les gens peu accoutumés à souffrir ont besoin de parler de leurs peines.

« Oh! si vous saviez, reprit-elle! Tout ici est bouleversé; rien ne s'y fait plus comme de coutume. La vie n'est plus réglée comme autrefois par la simple raison. »

Et, jetant un regard furtif vers son mari, elle ajouta :

« On est inspiré; on est voyant, prophète; que sais-je? Le matin on prédit ce qui doit arrriver le soir; on voit à cinq cents lieues de soi ce qui s'y passe; on sait ce qui menace le roi, ce que va dire la reine. On attend des massagers secrets; ils arrivent, comme Notre Seigneur, les portes closes. Je ne peux plus faire un pas dans ma maison sans frémir. L'une, continua-t-elle en désignant la marquise du regard, a vu son mari mort; il venait réclamer des prières, et son apparition a fait hurler Biondetta. L'autre a conversé tout un soir avec mon père, que j'ai perdu l'automne dernier à la Martinique. Ma femme de chambre est somnambule; ma négresse a des rêves et des visions. Et ceux-ci, murmura-t-elle, en désignant encore la marquise et M. Cazotte, ceux-ci se réunissent pour convoquer les esprits, afin de combiner avec eux les moyens d'arrêter les maux qui menacent de désoler la France. Et le croiriez-vous bien, c'est par suite de ces belles imaginations qu'ils envoient mon pauvre fils affronter mille périls. Quelle pitié!

— Mais il faut vous opposer à ce départ, m'écriai-je! car sa douleur me paraissait trop juste et trop naturelle.

— Eh! le puis-je? me répondit Mme Cazotte de plus en plus désolée. Croiriez-vous que, par la plus bizarre coïncidence, toutes les prédictions qu'ils font se réalisent à la lettre? Je ne sais comment expliquer ces hasards; j'en suis toute épouvantée et je n'ose me mêler de rien, moi pauvre femme qui n'ai pour me conduire que ma vieille raison et mon simple bon sens.

— Oh! toutes les prédictions de M. Cazotte ne se réaliseront pas, » ne pus-je m'empêcher de me récrier en me rappelant la triste prophétie échappée à cet homme singulier le jour de notre première rencontre.

A ces paroles, M. Cazotte, interrompant les instructions qu'il donnait à son fils, se tourna de notre côté, et d'une voix sombre et terrible nous dit :

« Toutes les prophéties se réaliseront, toutes celles que j'ai déjà faites et bien d'autres qui me restent encore à faire.

« Malheur ! malheur ! Ils ont voulu se passer de Dieu, les sages de ce temps ; ils ont poussé l'incrédulité jusqu'au délire, jusqu'à la rage, jusqu'à la haine ! Ils ne se sont pas contentés de renier Dieu, ils voulaient *anéantir l'infâme*. Les misérables ! leur folie criminelle a déchaîné les puissances de l'enfer. Jamais tant et de si hideux démons ne s'étaient jusqu'ici répandus sur la terre. Le doute entraîne après lui le désespoir, le désespoir amène l'anarchie, la fureur, la révolte et tous les genres de férocité. »

Peut-être je souris en entendant ces paroles qui me paraissaient exagérées, car il reprit, en me regardant d'un œil assez sévère :

« Madame, prenez garde ! vous vous laissez envahir graduellement par l'incrédulité répandue sur toute notre époque. Vous ne savez guère dans quel abîme elle nous conduira.

— Nous ne sommes point obligés de croire à ces choses, dis-je avec un peu d'hésitation ; c'est un luxe de foi qui n'est point nécessaire. »

Il se recueillit un moment et répondit :

« Non, non, ce n'est point un luxe de foi. La théologie catholique ne nous dit-elle pas tout l'empire effroyable que les démons exercent sur notre pauvre planète depuis qu'elle leur a été livrée en proie [1] ? Ils tournent autour de nous comme des lions dévorants. Ils remplissent les airs. Si nous ne sommes pas sans cesse en lutte avec eux, ils s'infiltrent en nous. Nous les respirons ; ils circulent dans nos veines en air subtil et dévorant. Ils s'insinuent par le regard, par un sourire, par l'oreille et par tous les sens. Quelquefois, pour mieux nous tromper, ils se transforment en ange de lumière : *Transfigurat se in angelum lucis* [2]. O beauté de la créature ! souvent tu n'es qu'un piége affreux. »

Et Cazotte se signa sur le cœur par-dessous ses habits, comme il le faisait souvent.

« L'homme est sur la terre pour souffrir et combattre, continua-t-il. Ne craignez point de trop croire ; craignez plutôt de méconnaître et de rejeter la lumière. »

Pendant qu'il parlait ainsi, Mme de La Croix s'était rapprochée. Elle écoutait d'un air pensif, et, le voyant tomber dans une triste préoccu-

[1] « La liturgie catholique, dont on ne saurait contester raisonnablement l'autorité, reconnaît la possibilité de la magie, de la divination, des sabbats, des sortiléges, et de tout le côté ténébreux de l'histoire du mal dans le monde.

« En quoi cette croyance contredit-elle les faits sociaux ? Disputer sur tel fait extraordinaire tant que l'Église ne l'a pas soumis à un examen canonique, rien de plus libre, mais rejeter ce côté infernalement merveilleux de l'histoire de l'humanité, dont l'Église nous indique la cause, et dont elle seule connaît le remède, ce serait nier le Catholicisme même. »

(Combalot, *Connaissance de Jésus-Christ*, p. 38.)

[2] Cor. II, 11, 14.

pation, elle dit à son tour, avec plus de douceur dans la voix que n'en annonçait la sévérité de ses traits :

« Si l'homme pervers a trop malheureusement reçu la puissance de déchaîner les mauvais anges et d'augmenter leur force sur la terre, il est aussi donné à l'homme vertueux d'appeler à son aide la sainte milice du ciel. A sa voix elle descend et combat avec lui. Ce jeune homme, au cœur pur et plein de bonne volonté, doit aller auprès de notre roi malheureux appeler les bons esprits et combattre les mauvais.

— Je suis prêt à donner et ma vie et mon sang, » dit Scévole avec une ardeur de courage qui se lisait dans ses yeux.

La pauvre mère frémit et se cacha la tête contre le sein de sa fille.

« Ne craignez rien, dit la marquise avec assurance ; sa vie ne court aucun danger dans ce voyage ; tous nos amis morts veilleront sur lui.

— Les morts ! les morts ! J'aimerais mieux que ce fussent les vivants, » murmura Mme Cazotte.

La marquise l'entendit ; un léger sourire de dédain vint errer sur ses lèvres, et ses yeux de sibylle se levèrent au ciel.

« Quand Dieu prend un homme à son service, dit-elle avec solennité, où est sa famille, où est son père ? Celui qui ne hait pas son père, sa mère et ses sœurs, n'est pas digne de moi, dit le Seigneur. »

M. Cazotte fit signe à la marquise, comme pour la prier de ménager la faiblesse d'une mère.

Le jeune Cazotte était demeuré pensif. Tout à coup il dit :

« Une seule chose m'inquiète ; je crains de n'être pas assez pur, assez saint pour combattre victorieusement ces puissances de l'enfer que je dois aller affronter.

« Sur cette terre d'exil et de péché, l'homme qui peut se croire exempt de grandes fautes est-il aussi pur que l'homme méchant est impur, et peut-il espérer qu'à sa voix les anges de lumière quitteront leur belle demeure aussi facilement que les démons quittent le lieu de leur angoisse quand un de leurs adorateurs les appelle ? »

Cette question simple fit une impression douloureuse sur le vieux Cazotte. Il murmura d'une voix triste comme celle du prophète :

« Il est trop vrai ; l'homme n'est plus qu'un roseau brisé. Son âme porte en elle les traces des horribles révolutions qu'elle a souffertes. Sa force est tombée avec son innocence. Matière ! matière ! combien tu le rends infirme et impuissant au bien. N'importe, il faut combattre même sans espérance. Dieu bénira toujours la volonté sincère et courageuse. Allez, mon fils, l'heure du dévouement va sonner pour vous ; allez, et que tous les anges accompagnent vos pas. »

Dans ce moment Marie-Claire, la femme de chambre de couleur de Mme Cazotte, entra brusquement dans le salon. Elle était tremblante, et la pâleur de son visage se trahissait sous sa peau cuivrée.

« Maîtresse, balbutia-t-elle d'une voix effrayée, on sonne depuis plus

d'un quart d'heure la grosse cloche d'Epernay ; celle d'Ay vient de lui répondre... et... tenez, voici que l'on se met aussi à sonner celle du village comme le jour où le feu prit chez le garde-champêtre. »

Nous écoutâmes ; c'étaient les sons monotones et précipités du tocsin.

Les deux fenêtres du nord étaient ouvertes dans le salon ; nous ouvrîmes aussi celles du midi pour mieux entendre. On sonnait le tocsin dans toutes les paroisses des alentours ; il semblait que la douleur et l'effroi parcourussent les airs dans ces vibrations sinistres.

« Mon Dieu ! qu'est-ce que cela ? m'écriai-je.

— C'est la tempête qui commence, dit M. Cazotte avec calme. Courage ! elle sera terrible et doit durer longtemps. C'est la convulsion des puissances expirantes se débattant contre une puissance neuve, naturelle et vive, la puissance de tous qui va surgir. Qui lui résistera ?

— Oh ! rien, rien ne lui résistera ; car tout est vermoulu, tout craque dans l'édifice social. Tout sera renouvelé ! » s'écria Mme de La Croix ; et, comme si l'ébranlement de l'air faisait vibrer en elle des cordes mystérieuses, elle dit d'une voix lente et creuse qui semblait sortir, malgré sa volonté, du fond de son âme :

« On ne peut l'éviter, tout passera dans le creuset des douleurs.

« Vous, pasteurs des âmes, qui avez négligé de conduire vos brebis dans les saints pâturages ;

« Vous, savants de la terre, qui avez été trop sensibles aux amorces de la fausse lumière pour l'être aux vrais trésors que Dieu dépose dans l'âme humaine ;

« Vous, riches du monde, qui avez détourné vos yeux du pauvre ; vous, pauvres, qui n'avez pas su vous résigner.

« Apprenez-le tous : les germes corrompus que vous avez semés ont pénétré jusqu'à la terre vierge, et leurs fruits seront empoisonnés. »

« L'esprit m'emporte en des lieux souterrains, continua-t-elle comme hors d'elle-même. Une salle immense se présente à ma vue ; elle est superbement ornée.

« Des ministres de l'Eglise, qui n'étaient point dignes de leur ministère, des grands, une troupe nombreuse d'hommes et de femmes, sont assis à l'entour ; ils sont vêtus de robes éclatantes d'or et de pierreries. »

« Que faites-vous ainsi rangés et immobiles ? dit-elle d'une voix effrayée... Ils ne répondent point.

« Que faites-vous ainsi rangés et immobiles ?... Ils remuent lentement la tête et ne répondent point.

« Que faites-vous ainsi rangés et immobiles ?... cria-t-elle pour la troisième fois. Ils ne répondent pas ; mais tous, d'un mouvement commun, entr'ouvrent leur robe et laissent voir des corps rongés de vers

et d'ulcères hideux. La lèpre de tous les péchés a dévoré leur âme sous leurs habits de soie.

« Oh! gardons et purifions notre âme, et demandons pitié! s'écria la marquise en se couvrant le visage de ses mains. L'heure suprême sonnera bientôt pour un grand nombre de nos frères; que ne puis-je les avertir! »

Nous nous regardions tous avec épouvante, et les sons du tocsin, accompagnant cette terrible vision de la marquise, faisaient figer le sang dans nos veines. Elisabeth seule était calme et ne regardait que son père, comme si les dangers et les craintes n'eussent menacé que lui.

Au milieu du silence d'effroi où nous avaient jetés les paroles de Mme de La Croix, tout à coup une foule de paysans accoururent et se précipitèrent dans la cour par toutes les issues. Les uns paraissaient effrayés et mornes; d'autres semblaient triomphants. Marie-Claire s'était placée à l'une des fenêtres qui donnaient sur la cour.

« Quelles nouvelles apportez-vous donc? » demanda-t-elle à un jeune paysan, grand et vigoureux, qui marchait en tête du rassemblement, et dont le chapeau était orné d'une énorme cocarde tricolore. Il avait l'air d'un coq de village se pavanant.

« N'ayez pas peur, belle brunette, tout va bien! » répondit-il d'un ton rogue et insolent; et il entonna d'une voix forte :

> **Oh! ça ira, ça ira, ça ira!**
> **Les aristocrates à la lanterne;**
> **Oh, ça ira, ça ira, ça ira!**
> **Les aristocrates on les pendra.**

« Tais-toi, tais-toi, grand Pierre, lui cria la mulâtresse en courroux. Comment oses-tu venir chanter ici ta vilaine chanson? Tu sais qu'il n'y a que les méchantes gens qui la chantent. »

Mais grand Pierre, un peu ivre, recommença de plus belle :

> **Oh! ça ira, ça ira, ça ira.**

« Qu'y a-t-il? dit Scévole avec fermeté en s'approchant de la fenêtre. Allons, réponds, ou je te ferai chanter sur un autre ton; et commence par m'ôter ton chapeau, continua-t-il en levant une petite badine qu'il avait à la main.

— Il y a, il y a, mon capitaine, répondit le jeune homme en portant involontairement la main à son chapeau et l'ôtant : c'est que le tyran et sa famille avaient pris la clef des champs pour échapper à la nation, et qu'ils sont, sauf votre respect, tous arrêtés.

— Le roi est arrêté? nous écriâmes-nous tous ensemble.

— Le roi, la reine, toute la famille royale avec des dames de leur suite, » dirent quelques femmes consternées; car il est à remarquer

que, dans les campagnes, peu de femmes étaient révolutionnaires. Qu'y pouvaient-elles gagner? Leur état est le même sous tous les régimes.

« Oui, ils sont tous pris! dit grand Pierre en se frottant les mains. J'ai vu ça, moi ; j'ai vu la reine, mademoiselle Marie-Claire. C'est tout de même un beau brin de femme; c'est dommage qu'elle soit si vindicative au pauvre peuple.

— Qu'est-ce qui t'a appris de pareils mots? » Et elle lui montra le poing en lui faisant signe de se taire; mais lui se mit à chanter à tue-tête :

> **Madam' Véto avait promis, (bis)**
> **De faire égorger tout Paris; (bis)**
> **Mais le coup a manqué,**
> **Grâce à nos canonniers :**
> **Dansons la carmagnole,**
> **Vive le son, (bis)**
> **Dansons la carmagnole,**
> **Vive le son du canon.**

« Quel enragé! criait Marie-Claire; te tairas-tu, imbécile? Venir chanter de pareilles horreurs aux oreilles des maîtres! Si c'était à la cuisine, au moins. Allons! va-t'en, va-t'en.

— Esclave, » murmura grand Pierre.

Pendant ce colloque, un autre homme, portant une giberne en bandouillère et un fusil de munition qui le faisaient reconnaître pour un garde national, dit à son tour :

« Ils ont été reconnus hier à la poste de Sainte-Menehould, pendant qu'ils y attendaient des chevaux. Alors on les a retenus plus longtemps qu'il n'était nécessaire, sans faire semblant de les connaître, et Drouet, le fils du maître de poste, est parti au grand galop pour aller avertir les autorités de Varennes. Quand ils sont arrivés dans cette ville, la garde nationale était sur pied, et ils ont été arrêtés.

— Mais, sans doute ils étaient déguisés ; comment les a-t-on reconnus?

— On dit que le roi a mis la tête à la portière et qu'il est très-reconnaissable.

— Mon Dieu! quel malheur! Et que leur fait-on?

— Maintenant on les ramène vers Paris, escortés par toutes les gardes nationales des villages où ils passent, et nous venons chercher M. Scévole pour nous mener à Épernay, où on demande du renfort afin de garder les prisonniers.

— Venez nous aider à les bien tenir, dit grand Pierre.

— Oui, oui, il faut aller les garder, répondit Scévole..... et les préserver, ajouta-t-il en se tournant vers nous. Qui sait à quelles extrémités peut se porter le peuple dans son effervescence? »

Le bruit, le tumulte, la foule augmentaient.

« Venez-vous avec nous? disaient les uns, et c'étaient les plus calmes.

— Faut pas vous gêner, disaient les plus ardents ; si ça vous répugne de venir garder votre roi pour l'empêcher de s'enfuir, grand Pierre, que voilà, et qui a une bonne voix, pourra nous commander ; il s'en tirera tout comme un autre.

— En avant, marche ! feu ! demi-tour à droite, demi-tour à gauche ! Halte-là, cria grand Pierre de sa voix retentissante, mais un peu avinée ; il n'en faut pas savoir plus que ça. »

Et son parti riait et l'applaudissait dans la cour.

Pendant que ces paroles s'échangeaient à la fenêtre et au dehors, Mme Cazotte, entendant parler des dangers du roi, et par conséquent d'un grand et réel devoir à accomplir, avait recueilli tout son courage, et, s'approchant de son fils, elle lui dit ;

« Va, Scévole, et que Dieu veille sur toi ! Mon Dieu ! mon Dieu ! préservez-le ! » s'écria-t-elle avec angoisse ; et, se haussant sur ses pieds et entourant le cou de son fils d'un de ses bras, elle fit avec son pouce un signe de croix sur son front qu'elle baisa longtemps ; puis elle se couvrit le visage avec son mouchoir pour cacher ses larmes.

Si on savait ce que coûte aux mères leur courage, on trouverait qu'elles sont héroïques à chaque heure du jour.

Scévole, sans rien répondre, avait baisé la main de sa mère. Il nous fit à tous un signe d'adieu et nous quitta.

Un instant après, nous le vîmes paraître dans la cour en uniforme. Sa figure mâle brillait d'une vive ardeur ; il mit l'épée à la main et fit ranger ses soldats.

Une petite troupe arrivait ayant un tambour et un drapeau tricolore en tête. Ceux qui la composaient criaient et vociféraient en brandissant de vieilles piques et de vieux mousquets pris çà et là pour s'armer ; tous étaient couverts des vêtements bigarrés et grossiers que portaient alors les paysans ; ils avaient cet air de férocité hébétée que donnent des sentiments violents émoussés par le vin. La plupart étaient ivres, car il est rare que le peuple des campagnes commence une action quelconque sans boire au préalable. En approchant, ils criaient à s'égosiller :

« Vive la nation ! A bas le tyran ! A bas Mme Veto ! »

C'était le nom bas et vulgaire que le peuple donnait depuis un temps à la reine.

La troupe fit deux fois le tour de la cour en répétant ses cris ; puis elle vint, tout à travers les plates-bandes fleuries, se placer sous les fenêtres où nous étions.

Le jeune commandant les passa en revue, leur recommanda l'ordre et la plus parfaite obéissance, et, nous saluant de son épée, se mit en marche avec eux pour Épernay.

Tous les petits garçons du village marchaient en mesure auprès du tambour et l'accompagnaient de chants patriotiques et de ces sortes de castagnettes que les enfants savent faire avec des tessons de faïence.

Quelques femmes suivirent de loin; d'autres, avec des enfants sur les bras, restèrent à se lamenter.

Quand le bruit se fut éloigné, Elisabeth, qui s'était tenue immobile à l'une des fenêtres, se retourna vers nous. Son visage était pâle et bouleversé ; elle vint serrer son père dans ses bras ; elle était tremblante et agitée.

« Mon père, mon bon père ! s'écria la pauvre enfant ; mon Dieu ! ne vous arrivera-t-il rien ? Il me semble que tous les événements vous menacent. »

Le père ne répondit point. La marquise, les yeux levés, semblait toujours lire dans un livre mystérieux ; son visage était grave et triste.

« Oh ! mon père chéri, s'écria la jeune fille, s'il fallait que je visse un seul de vos cheveux tomber de votre front vénéré, je crois que j'en perdrais l'esprit.

— Ton âme est plus intrépide que tu ne le sais toi-même ; sois tranquille, dit le vieillard en la regardant avec une douce complaisance.

— Prends courage, chère Zabeth, » murmura la mère à travers ses larmes.

La marquise s'arracha tout à coup à ses contemplations comme si elle ne pouvait plus en supporter la vue.

« Elisabeth, dit-elle, prions tous; cela sera plus salutaire pour nous que de sonder le terrible avenir. A chaque jour suffit son fardeau. Demandons à Dieu d'éloigner le calice de nos lèvres.

— Ou plutôt de nous donner la force de le vider ainsi que Notre Seigneur au jardin des Olives, » ajouta le vieillard.

Toutes les fenêtres avaient été fermées par Marie-Claire; elle avait tiré les rideaux de soie jaune dont l'épaisseur interceptait le jour et le bruit. Nous nous agenouillâmes. M. Cazotte et la marquise priaient et se répondaient à haute voix dans un langage un peu mystique et plein d'images orientales, mais pourtant admirable.

Nous restâmes très-longtemps en prière. Le tocsin sonnait toujours et se fit entendre pendant toute la nuit.

Il faut avoir entendu ce tintement sinistre apporté par les raffales du vent pour savoir ce qu'il inspirait de terreur ; le bruit du tambour de toutes les paroisses s'y mêlait ainsi que des cris et des chants lointains. Cette nuit fut affreuse.

Mme d'Argèle s'arrêta. Ses souvenirs l'agitaient fortement.

« Reposez-vous, lui dis-je, vous êtes trop émue. »

Elle resta quelque temps dans le silence, sans que son émotion s'apaisât. Alors je vis bien qu'il valait mieux pour elle nous parler de ce qui l'occupait que de se taire.

— Et le jeune Cazotte, lui dis-je pour la détourner doucement, que fit-il ?

— Le jeune Cazotte se conduisit avec un dévouement et une intrépidité rares. A la tête de sa petite troupe, grossie à Epernay par des hommes dévoués et fidèles, il put, sous prétexte de la garder, veiller à la sûreté de la famille royale au milieu des populations exaspérées et furieuses qui la poursuivaient depuis Varennes. Un hasard lui permit de faire un rempart de son corps au jeune dauphin, séparé de ses augustes parents par la foule, et tout éperdu de se trouver parmi ces figures sinistres.

Mon Dieu ! que de longues tortures eussent été épargnées à ce royal enfant, s'il était mort dans cette journée ! Qui sait jamais ce qui doit être ou bon ou funeste à chacun ? Le jeune Cazotte l'emporta dans ses bras et sentit ses larmes couler sur ses joues, que l'enfant caressait pour le remercier de ses soins. La reine, en revoyant son fils, sourit à Scévole d'un sourire de mère ; et, dans ses jeunes espérances, Scévole trouva sa journée bien belle et bien pleine, et ce beau souvenir de ses jeunes années a coloré ses longs jours que beaucoup de peines ont traversés.

IV

Après ce jour la tempête nous dispersa tous. Les uns quittèrent la France, d'autres y vécurent cachés. Les persécutions, les emprisonnements, la mort nous séparèrent les uns des autres ; et ce que je vais vous dire des Cazotte, ce n'est plus par moi-même que je l'ai su, car j'étais emportée loin d'eux par le tourbillon révolutionnaire. Je l'appris plus tard de divers témoins dont ma mémoire a gardé les récits.

Une année s'écoula, pendant laquelle la famille vécut très-retirée, se montrant fort peu au dehors et tâchant de se faire oublier dans sa solitude.

Peut-être ils y seraient parvenus ; mais M. Cazotte écrivait beaucoup en France et à l'étranger, à des parents et à des amis émigrés. Ses visions mystérieuses, ou bien les prévisions d'un esprit étendu et juste, lui faisaient comprendre toutes les conséquences inévitables des événements de chaque jour, et il les signalait avec douleur et véhémence. Peut-être aussi parfois, malgré les convictions de son esprit, il croyait voir le remède, comme s'il pouvait y avoir des remèdes à de si grandes perturbations.

Les tremblements de terre se guérissent-ils par une ordonnance, et les volcans s'apaisent-ils par le souffle impuissant de l'homme ?

L'humanité semble avoir, comme la terre qui la porte, de grands cataclysmes, dont les sources sont cachées bien haut. Peut-être on eût pu les prévenir dans leur cause ; mais, quand leurs effets éclatent, rien

ne peut plus les arrêter. Pourtant on veut tenter ; on essaie l'impossible, encore qu'on le reconnaisse impossible.

Elisabeth servait de secrétaire à son père, et tous deux mettaient toute leur âme dans ces écrits qui devaient un jour leur devenir funestes. C'étaient des plans de salut pour le roi, la reine et leurs enfants. M. Cazotte offrait sa maison pour refuge, ses terres pour y placer un camp, tout ce qu'il possédait, et le secours de sa plume et de son éloquence. Ces lettres, dont il reste un grand nombre, sont très-belles, mais elles le perdirent.

Quand vint le 10 août, elles furent trouvées dans les papiers de M. de La Porte, intendant de la liste civile. On y vit une conspiration flagrante. Un commissaire du comité de salut public fut envoyé à Pierry pour arrêter M. Cazotte. Il arriva le matin, suivi de quelques gendarmes et d'un commissaire d'Épernay.

« Reconnaissez-vous ces lettres? dit le commissaire à M. Cazotte.

— Oui, monsieur.

— C'est bien; vous allez nous suivre : voici le mandat d'arrêt.

— Monsieur, s'écria sa fille, c'était moi qui écrivais pour mon père.

— Eh bien, je vous arrête avec lui! »

C'était là tout ce que demandait Elisabeth. La mère sollicita la même faveur, mais elle lui fut refusée.

Elisabeth fit à la hâte quelques préparatifs, tout en disant :

« Dieu soit béni, mon père, je ne vous quitterai pas!... Et vous, ma mère, réjouissez-vous; au moins il ne sera pas seul, je veillerai sur lui! »

Le commissaire parcourut la maison, saisit tous les papiers, et mit partout les scellés.

Pendant ce temps, la pauvre Mme Cazotte versait des larmes amères.

« Que faire, disait-elle? que devenir? Depuis trente ans, c'est la première séparation; je n'y survivrai pas. »

Elle serrait son mari dans ses bras, comme pour le retenir.

Les fenêtres étaient ouvertes; les paysans remplissaient la cour : ils étaient témoins de toutes ces douleurs. Le plus grand nombre de ceux du village, pour qui la famille avait été très-bonne, gémissaient; mais quelques autres se réjouissaient et disaient :

« Bon! quand ils seront partis, nous nous partagerons tout cela.

— Voyez-vous ces beaux meubles? Pourquoi ne serait-ce pas notre tour de nous asseoir dessus?

— Moi, je veux le vin!

— Moi, le linge!

— Pour moi, j'aime mieux l'argent!

— Mais la maison, qu'en ferons-nous? Il faudra la tirer au sort. »

Bientôt il s'émeut un grand tumulte parmi les gens qui voulaient se

partager l'héritage de cette famille encore réunie tout en pleurs dans le salon.

Pendant ce débat, deux hommes d'un village voisin causaient ensemble. C'étaient de ceux qui passent pour des savants dans leurs familles, parce qu'ils savent lire l'Almanach liégeois ; l'un disait à l'autre :

« Les affaires marchent assez bien ; mais, cependant, Duru, nous avons fait une grande faute depuis que nous sommes en révolution.

— Laquelle te reproches-tu, Vimont ? Ma fine, je craignons d'en avoir fait plusieurs.

— Non, mais, vois-tu, nous avons eu tort de ne pas pendre tout d'abord dans le Mail notre curé et notre seigneur.

— Bah ! qu'est-ce que ça fait? nous les avons mis en fuite.

— Ah ! oui ; mais il n'y a que les morts qui ne reviennent jamais, reprit Vimont.

— C'est vrai ; eh bien, s'ils reviennent, nous serons encore à temps.

— Tiens ! vous n'avez donc pas de curé, vous autres ? dit une vieille femme de Pierry qui les écoutait. Pourtant, dimanche, j'ai entendu sonner la messe chez vous !

— Oui, reprit Vimont, nous la sonnons, et c'est moi qui la chante, et je peux dire, ajouta-t-il en toussant d'une voix sonore comme font les chantres avant d'entonner, que nous n'avons jamais eu de messe si bien chantée.

— Ah bien, par exemple, voilà qui est fort.

— Et ici, comment faites-vous ? reprit Duru.

— Ici, nous avons un brave homme de curé qui a dit comme ça : Je n'entends rien au serment qu'on nous demande là-bas ; mais je vas le prêter pour ne pas quitter mes paroissiens. Il y en a qui disent qu'il a bien fait, d'autres qu'il a eu tort, et personne ne va plus à l'église, les uns parce qu'ils ne trouvent plus la messe bonne, les autres parce qu'ils ne veulent plus de messe du tout.

— Ce sont ceux-là qui sont sages et bien avisés. L'homme doit se gouverner par sa raison ; il est temps de renverser toutes les superstitions. A bas la superstition et le privilége !

— Mais si vous renvoyez comme ça partout le curé et le seigneur, qu'est-ce donc qui nous donnera la charité quand nous n'aurons pas d'ouvrage ?

— Quelle vieille aristocrate, dit Vimont.

— Est-ce que nous aurons besoin de la charité des riches quand nous aurons pris tout ce qu'ils possèdent ? observa Duru en levant les épaules.

— Nous allons nous partager tous les biens, à commencer par ceux-ci ; entendez-vous, la vieille?

— Ah ! c'est bien différent, » répondit la bonne femme.

Et chacun alors jeta de nouveau son dévolu sur ce qui le tentait da-

vantage. On commençait à s'échauffer, à se quereller ; plusieurs voulant obstinément les mêmes choses.

Mais, au moment où quelques-uns croyaient déjà saisir l'objet de leur convoitise, les gendarmes reçurent l'ordre des commissaires de faire évacuer sur-le-champ la cour. Ils repoussèrent tous les payans avec une brusquerie qui les fit beaucoup murmurer.

Puis on fit monter les prisonniers dans la voiture de M. Cazotte, qu'on avait fait atteler. On partit, la porte se referma, et la maison resta gardée par une escouade nombreuse.

« Misère ! misère ! s'écrièrent quelques-uns de ceux qui croyaient se partager les dépouilles ; vous verrez qu'on ne nous laissera rien prendre.

— Allez, allez, nous regretterons plus d'une fois ceux-ci, dirent quelques femmes. Il faut toujours que les pauvres gens aient des maîtres. On ne gagne guère à en changer.

— Femmes, allez-vous-en donner la bouillie à vos enfants, et ne vous mêlez pas des affaires. Les droits de l'homme, ça nous regarde, nous, et nous voulons la liberté, l'égalité des biens ou la mort.

— Bien dit, bien dit, il a raison, Vimont. Faut que chacun ait son tour, c'est trop juste. »

La foule bourdonna longtemps encore et ne se sépara qu'avec peine. Les idées d'oppression, de droit, d'indépendance bouillonnaient dans toutes ces pauvres têtes ignorantes comme du raisin vert dans une cuve trop étroite. La fermentation y était précipitée, violente, et préparait partout de terribles explosions.

Anna Marie.

REVUE POLITIQUE.

---

8 février 1845.

Qu'est devenu le drapeau de Voltaire, arboré par M. Thiers dans la question de l'enseignement et à l'ombre duquel devait s'engager, dès l'origine de la session, un grand combat contre l'Eglise? On ne l'a point vu flotter sur le champ de bataille de l'Adresse; et pourtant la bataille était vive, la victoire disputée avec vigueur; un ministère y a été laissé pour mort sans que ses adversaires aient pu chanter triomphe; en un mot, ç'a été un de ces chocs à outrance, où toutes les armes doivent donner, où l'enthousiasme, lorsqu'il y en a, s'exalte de lui-même jusqu'à sa dernière expression. Et malgré tout cela le drapeau de Voltaire est resté enroulé sur sa hampe! Et nous ne l'avons vu briller, comme les images de la famille Brutus, que par son absence! L'occasion de paraître lui avait-elle donc manqué? M. de Montalembert n'avait-il pas, dès la première séance de la Chambre des Pairs, attaqué la question religieuse? Ne s'était-il pas placé, comme d'ordinaire, sur son terrain de liberté morale, de liberté pour tout le monde, la demandant pour les catholiques et s'élevant même par occasion contre des entraves opposées aux justes réclamations des protestants? Son discours n'avait-il pas été accueilli avec une bienveillance qui aurait dû alarmer les enfants d'Arouet?

Pourquoi donc aucun écho, même dans la Chambre des Députés, n'a-t-il répondu à ce loyal défi? Par une raison bien simple : parce que, comme nous l'avons cent fois répété, toute cette guerre de journaux et de professeurs ne se rattache à rien de sérieux dans l'ensemble des affaires; parce que c'est un mouvement factice qui effleure à peine le sentiment public, et dont on a eu tort de s'effrayer si fort; parce qu'enfin il n'y a dans tout cela qu'une tactique, un instrument d'attaque, un engin parlementaire, dont on se sert ou dont on ne se sert pas, selon le besoin du moment, selon la statistique des votes, selon les opinions diverses qu'il s'agit de coaliser pour un but qu'on a en vue.

La résurrection galvanique de l'ombre pâle de Voltaire n'était donc qu'une évocation théâtrale très-accessoire, et qui a mal réussi. Certains hommes, accoutumés à se jouer des doctrines, s'imaginaient que ce jeu pouvait aller jusqu'à faire revivre des cendres refroidies; il n'a fallu qu'une question ministérielle, quelques voix à gagner, peu de chose enfin, pour leur imposer le silence sur la grande affaire contre laquelle ils soulevaient tant de clameurs depuis si longtemps. Voilà leur persistance, voilà leur conviction, voilà ce que pèse leur opinion dans la balance de leurs intérêts. M. Thiers, pour vaincre, a dû laisser là ses armes antichrétiennes, trempées pour un autre siècle ; et M. Guizot, pour avoir abandonné l'année dernière la cause qu'il croyait la plus juste, mais avec laquelle il craignait de se compromettre, n'en a pas moins été vaincu. Tant d'efforts enfin n'ont abouti qu'à rappeler au ministère de l'instruction publique M. de Salvandy, qui était de la minorité de la commission d'où sortit le fameux rapport de M. Thiers, et dont nous avons droit d'attendre une conduite conforme à un pareil antécédent. Voilà des retours curieux, instructifs, qui nous disent le secret de notre force.

Le principe de liberté que nous maintenons constamment, non-seulement pour nous, mais pour tout le monde, même pour nos adversaires; ce principe de liberté sincère, impartiale, est une force immense, car il répond au désir intime de tous les hommes honnêtes dans ce pays, de quelque parti, de quelque esprit qu'ils soient; ceux même qui nous combattent ne nous combattent qu'en contestant notre bonne foi : quant au principe, ils n'ont pas un mot raisonnable à y opposer. Restons donc sur ce large et beau terrain: on finira par nous comprendre. Imitons dans toutes nos paroles les orateurs brillants et respectés qui défendent nos intérêts dans les deux Chambres.

Qui est-ce qui a demandé la reprise à la Chambre des Pairs du projet de loi sur l'abolition de l'esclavage colonial? les orateurs catholiques, ceux-là même qui demandent l'abolition du monopole universitaire. Qui est-ce qui soutiendra cette cause de l'humanité, abandonnée, sous divers prétextes plus ou moins politiques, par les journaux qui en ont fait le plus de bruit, et par les orateurs mêmes de la gauche, accoutumés à mettre tant de libertés dans leur programme? Ce seront encore les orateurs catholiques, M. Beugnot, M. de Montalembert, et plusieurs autres. Cette persistance, cette logique, voilà la force, voilà tôt ou tard le succès. Avec de tels antécédents, avec de telles habitudes politiques, on peut mépriser la calomnie en romans, la politique d'anachronisme, et toutes les petites machines qu'on s'amuse ridiculement à monter dans un certain monde. Avec cela, on peut regarder de haut les trépignements enfantins de M. Michelet, qui jette la pierre et la boue aux grandes et pures images de saint François de Sales, de Bossuet et de Fénelon.

De toutes parts, dans les Chambres, dans les écoles, dans la presse, nos adversaires se font mesquins ; les plus sages d'entre eux gémissent des folies qui les compromettent ; mais leur sagesse même n'est que scepticisme et ne peut leur servir d'appui. Incontestablement les idées élevées et les sentiments généreux sont de notre côté. Par exemple, si M. Michelet, avec son imagination brillante qu'il met au service d'une rancune pitoyable, attaque la religion dans ses dogmes et dans les parties essentielles de la discipline, s'il la représente comme corrompant et divisant la famille par l'intervention du prêtre, nous voyons avec joie l'un des hommes dont la collaboration honore le plus ce recueil réfuter, dans une chaire voisine, devant un public non moins nombreux, ces paradoxes inouïs jusqu'à présent, et venger noblement la famille chrétienne. Au surplus, l'ouvrage de M. Michelet sera bientôt, dans *le Correspondant*, l'objet d'un examen spécial : revenons à la question parlementaire.

La discussion de l'Adresse a eu le résultat que nous avions prévu ; sans renverser le ministère, elle l'a ébranlé, elle l'a affaibli ; produit négatif d'une situation stérile. Que pouvait-on attendre, en effet, d'un combat où des deux parts on portait le même drapeau, et où l'on ne pouvait s'attaquer de front, les assaillants et les résistants ne faisant que tourner autour d'une difficulté contre laquelle les uns comme les autres sentaient bien qu'ils se seraient brisés ? Spectacle singulier dans une lutte parlementaire ! L'opposition n'avait rien plus à cœur que de faire voir que les grandes bases de sa politique étaient les mêmes que celles de la politique ministérielle ; elle ne craignait rien tant que de paraître assez téméraire pour oser changer le système. Sa seule prétention était de faire mieux ce que fait M. Guizot. On conçoit qu'une pareille promesse, reposant uniquement sur des appréciations personnelles, a dû trouver beaucoup d'incrédules ; et il faut que le système ministériel soit bien mauvais pour qu'on ait pu réunir contre lui, avec de si faibles arguments, une aussi forte minorité.

Mais si ce résultat a été négatif pour le moment actuel et pour l'existence du ministère, il n'en est pas moins le commencement d'une nouvelle direction dans la politique générale. Les amendements présentés dans un ordre si bien gradué et avec un sens si précis par MM. de Carné, de Beaumont et de Malleville ont réuni une si imposante adhésion, la minorité de la Chambre des Pairs même est arrivée à un chiffre tellement significatif, l'émotion produite dans le pays, lors même que de nouveaux incidents ne la ranimeraient pas, sera si peu affaiblie aux prochaines élections, qu'il est presque impossible que de nouvelles idées ne viennent pas bientôt offrir de nouvelles formules au sentiment de lassitude et d'irritation qui s'est propagé partout sous l'influence de l'entente cordiale. Car c'est là, il faudra bien en venir à le comprendre et à l'avouer, c'est là qu'est le nœud des embarras qui se multiplient ;

c'est de là que partent toutes nos gênes extérieures; et comme les grandes parties d'une politique sont analogues et solidaires, c'est à cela aussi que se rattachent nos plus fâcheuses difficultés du dedans. Otez l'alliance anglaise, la France redevient, par la force des choses, la principale et naturelle protectrice des peuples catholiques dans le monde entier; et ce vaste intérêt extérieur donnerait nécessairement au principe catholique, dans le pays même, une prépondérance dont il ne tiendrait qu'à lui de profiter. Otez l'alliance anglaise, le principe révolutionnaire n'a plus d'allié; il se trouve rejeté seul dans une de ces oppositions exclues des affaires, et n'exerçant plus qu'une fonction critique sans danger; c'est ce que savait parfaitement M. Thiers, lorsque, dernièrement, il déclarait à la tribune qu'il n'y avait pas, à son point de vue, d'autre alliance possible que celle de l'Angleterre. Otez l'alliance anglaise, et nos tendances coloniales, délivrées de cette jalouse surveillance, prennent leur essor; des établissements se fondent, des populations françaises se répandent avec sécurité dans les États du Nouveau-Monde, et notre industrie trouve des débouchés croissants, soit dans des colonies proprement dites, soit dans ces États où nos nationaux peuvent fonder des établissements français aussi avantageux que des colonies et moins embarrassants. La religion, la politique, le commerce, la marine, tout s'agrandirait, tout se développerait, tout prendrait une situation normale chez nous, par un meilleur classement de rapports internationaux. Cette idée est au fond de la situation; elle est au fond du sentiment public, qui ne s'en rend pas encore compte; mais nous ne doutons pas qu'elle ne devienne bientôt le pivot du mouvement politique parmi nous.

Dans la marche régulière du gouvernement représentatif, un échec comme celui que le ministère vient de subir, une réprobation si haute de ce qu'il considère lui-même comme capital dans sa politique, aurait dû déterminer sa retraite; mais il résiste, et peut-être a-t-il raison. La retraite d'un ministère devant une minorité trop forte n'est logique que lorsque cette minorité porte avec elle une idée pratique, une série de propositions applicables qu'elle cherche à réaliser. Puisqu'il n'en est rien dans les circonstances présentes, il est bon qu'on fasse attendre, il est bon que les opinions aient le temps de mûrir, que les tendances nouvelles se précisent, et cette maturité, cette précision ne seront que mieux et plus promptement obtenues par la réaction qui se fortifie tous les jours en raison de la persistance du ministère. Au reste, celui-ci n'a plus guère qu'une puissance d'inertie à exercer; l'adjonction de M. de Salvandy, qui, après beaucoup d'hésitations, a consenti enfin à faire partie d'un cabinet auquel il croit peut-être infuser une nouvelle vie, lui sera d'un faible secours; et la destitution de quelques fonctionnaires députés est une de ces ressources désespérées qui compromettent tout un système pour l'intérêt d'un moment. Comment, en effet, après la me-

sure qui a frappé MM. de Saint-Priest et Drouin de Lhuys, pourrait-on justifier encore dans la Chambre la présence d'un si grand nombre de fonctionnaires? Ils n'y sont qu'en vertu d'une présomption d'indépendance personnelle et de conscience politique, que leur destitution pour avoir parlé et voté selon leur sentiment et leurs lumières punit comme insubordination. M. Guizot lui-même a condamné énergiquement autrefois ces rigueurs imprudentes et illogiques. D'ailleurs la destitution des uns accuse tous les autres : aucun fonctionnaire député n'est à l'abri du soupçon d'avoir aliéné son jugement politique, puisqu'on est destitué pour l'avoir librement exercé. Il y a là-dedans une nouvelle cause d'embarras qui viendront du côté même des amis du ministère : peu d'hommes supporteront volontiers qu'on les mette ainsi en état de suspicion devant l'opinion publique.

En Irlande, l'acte des donations continue à être l'objet des plus vives protestations de la part de plusieurs évêques et d'une portion considérable du clergé catholique; mais, ce qui agite encore plus les esprits, c'est le rescrit de la Propagande adressé à l'archevêque d'Armagh et livré à la publicité. On ne peut se dissimuler que cet événement ne soit une véritable défaite pour les partisans du Rappel de l'Union. L'authenticité et la canonicité de ce rescrit ne pouvant être mis en doute, la discussion porte actuellement sur le sens qu'il faut lui donner.

On dit d'abord que le rescrit n'attaque que les excès et les imprudences qui pourraient nuire à l'Eglise en raison des circonstances actuelles, et qui ne condamne point en principe la coopération du clergé à l'œuvre politique du libérateur. C'est ainsi, en effet, que l'archevêque d'Armagh lui-même, dans sa lettre à O'Connell, résume l'esprit de ces remontrances émanées du Saint-Siége. « Il était chargé, dit-il, d'avertir quelques prêtres politiques qui avaient prononcé, dans des réunions publiques, des discours violents, peu conformes à l'esprit conciliant de leur ministère (*such violent speecher, as were not congenial to the mild spirit of their sacred ministry*); il était chargé d'avertir les prêtres et prélats qu'il jugerait prendre une part principale et imprudente dans des mesures politiques (*taking a prominent and imprudent part in political proceedings*). » Des expressions semblables sont employées dans le rescrit même pour en motiver les conclusions : « *Politicis negotiis nimium addicti, de republica minus prudenter coram populo disserentes.* »

On dit aussi que le rescrit n'affirme point l'accusation portée contre les partisans ecclésiastiques du Rappel; elle n'en parle que par hypothèse, et ne blâme que pour le cas où les rapports seraient vrais : « *Si relata subsisterent, si ita esset.* » De sorte que l'avertissement n'atteindrait qu'un petit nombre d'orateurs un peu vifs dans leurs discours publics; car on ne peut pas supposer qu'effectivement la majorité des ec-

clésiastiques irlandais ait méconnu les devoirs de son ministère pour se livrer à des démonstrations dont la passion et l'intérêt humain seraient le principe. Et en effet les ecclésiastiques protestent contre un pareil reproche : peut-on dire, d'ailleurs, qu'ils aient oublié le salut des âmes, le bien de la religion, l'honneur de Dieu (*animarum saluti, religionis bono, Deique honori non unice intentos*), eux qui luttent contre l'envahissement de l'hérésie armée de toutes les séductions du pouvoir, et d'autant plus dangereuse aujourd'hui que les gouvernements hérétiques de l'Europe travaillent tous, comme de concert, à séparer leurs sujets catholiques du Saint-Siége? Peut-on dire qu'ils aient troublé la paix publique et soulevé leurs ouailles (*gregem concitare, commovere, et ab evangelicæ legis lenitate abducere*), eux qui n'ont qu'à discipliner, contenir, légaliser en quelque sorte, et circonscrire dans les habitudes et les droits politiques du pays, un mouvement que l'oppression provoquait, et qui se manifestait par des incendies, des assassinats, des émeutes et des désordres de toute espèce?

On dit enfin que cette manifestation de Rome, qui, au fond, ne décide que sur une hypothèse, mais qui, mal entendue, découragerait la cause catholique en Irlande, a été arrachée par des menaces et par des calomnies. Au fait, il est assez naturel que le gouvernement protestant de l'Angleterre ne soit pas plus scrupuleux à l'égard du Saint-Siége que le gouvernement catholique de l'Autriche, et que, comme ce dernier, il tienne suspendue sur le trône pontifical la menace des révolutions qui n'ont que trop souvent ébranlé les Etats romains. Quelques passages du rescrit sont empreints d'une tristesse qui semble dénoncer, en effet, des obsessions secrètes; il se plaint de ce qu'on expose le Saint-Siége à des reproches injustes et de ce que son silence soit interprété comme connivence avec l'agitation (*quasi faveat, aut saltem connivere videatur.*) « Et, en effet, y est-il dit, déjà plus d'une fois le Saint-Siége a dû subir ces plaintes ou plutôt ces accusations, et une triste expérience lui en a fait éprouver toute l'amertume, *tristi experientia summopere dolet.* » C'est pourquoi on a résolu d'envoyer à Rome des députés choisis par l'association du Rappel, pour éclairer le souverain Pontife sur la véritable situation des choses. « Le clergé irlandais, dit le révérend M. Higgins, évêque d'Armagh, dans une lettre du 23 janvier, le clergé irlandais, qui a contribué activement au progrès de la cause du Rappel, est représenté, dans chaque *soirée* et dans chaque *coterie* politique de Rome, comme un clergé turbulent, déloyal, insouciant de ses devoirs spirituels, etc. Quoique les principaux propagateurs de ces calomnies soient des Anglais, j'ai la douleur d'être obligé de dire que certains catholiques serviles et mercenaires de ce pays travaillent avec zèle à faire prévaloir ce mensonge infâme et systématique..... Nous recevons ce document avec le plus profond respect, comme émanant de la Propagande avec le consentement de notre vé-

néré Saint-Père ; mais comme il est purement hypothétique, il laisse les choses au même point où elles étaient, et nous laisse, en outre, l'avantage de savoir que l'intrigue et de faux rapports étaient les seules difficultés qu'on pouvait susciter contre nous devant la cour de Rome. »

Telle est pour le moment la situation. L'association enverra à Rome ses délégués pour rectifier les faits ; ses adversaires, dit-on, en enverront aussi de leur côté. Le résultat de cette enquête contradictoire ne peut être qu'utile ; le clergé occupera sans doute désormais un poste moins avancé, moins compromettant, dans la lutte irlandaise ; il adoucira la vivacité de ses attaques oratoires ; mais il n'est pas probable qu'il abandonne le patronage de cette pauvre et dévouée population qui espère en lui. Le gouvernement anglais aurait vraisemblablement à se repentir tout le premier d'avoir enlevé au peuple la puissance régulatrice qui maintenait la révolte dans des limites légales ; des collisions ne se feraient pas attendre, et nul ne peut dire comment elles finiraient ; l'anarchie, contenue jusqu'à présent par une force morale, n'entendrait plus d'autre voix que celle de la misère dont elle est la fille.

Aucun bruit ne s'élève en ce moment du côté de l'Orient ; un sourd travail de décomposition continue dans la société musulmane, et les races chrétiennes, toujours souffrantes, attendent toujours l'efficace coopération de l'Europe qui doit les émanciper un jour. A Constantinople, des mouvements en sens divers se succèdent ; tantôt l'ancien fanatisme entre en convulsion et semble reprendre une vie factice ; tantôt des tendances plus sages se réveillent : on persécute les rayas en Anatolie et vers Trébizonde ; à Stamboul, le sultan s'avise tout à coup d'ordonner à son divan, avec une certaine solennité, de fonder des hôpitaux et de multiplier les écoles. En même temps le Liban se voit déchiré par des factions ; à la rivalité des Druses et des Maronites viennent s'ajouter des dissensions religieuses entre les Maronites eux-mêmes. Faut-il voir dans ce dernier malheur le couronnement des intrigues du consul anglais, si souvent dénoncées à l'Europe ? c'est ce qu'on saura bientôt ; toujours est-il que l'influence française disparaît de plus en plus dans ces pays sous la déplorable usurpation du prétendu concert européen. En Grèce pourtant cette influence commençait à s'établir heureusement : mais voici que déjà nos jaloux alliés en prennent ombrage ; une note de M. de Metternich vient d'être publiée : manifeste enveloppé dans d'obscures circonlocutions diplomatiques, et qui semble au premier abord n'avoir en vue que de réprimer la tendance de la Grèce à agrandir son territoire, mais dont la dernière et réelle conclusion n'est autre que l'extension du concert européen sur la Grèce même, et l'établissement d'une espèce de protectorat répressif des grandes puissances sur ce pays, pour le dérober aux inspirations

françaises. Les vues d'agrandissement qu'on suppose à la Grèce ne sont qu'un prétexte, démenti d'avance par les déclarations réitérées du ministère Coletti ; l'insignifiance de ce prétexte démasque trop aisément le but réel du manifeste ; M. de Metternich n'a pas été heureux en prenant cette occasion pour déroger aux habitudes mystérieuses de sa diplomatie, et en exposant à la publicité cette profondeur politique qu'on lui attribue, et qui s'est fait un si grand prestige par le silence dont elle s'entoure habituellement. Enfin, l'Egypte poursuit ses grands projets administratifs, tout en se préservant des empiétements de l'Angleterre ; Méhémet-Ali s'est refusé décidément à laisser établir dans son pays une administration étrangère pour le transport des dépêches à travers l'isthme ; et il revient, dit-on, à l'entreprise difficile du barrage du Nil, qui, en élevant le niveau des inondations, doit ajouter une vaste étendue de terrains à la portion cultivable du pays. Ce travail, et le creusement du canal à travers l'isthme, sont les deux œuvres gigantesques qui marqueront l'époque de la renaissance de cette terre, prédestinée aux constructions colossales. Méhémet-Ali ne les verra point achever ; mais il emportera la gloire de les avoir comprises, et d'avoir reçu dignement, au contact de l'expédition française de Bonaparte, l'étincelle du génie européen, mieux dirigé que celui des Pharaons.

REVUE SCIENTIFIQUE.

MÉTÉOROLOGIE. — *Sur la nature électrique des trombes;* par M. PELTIER.

Sans se prononcer jusqu'ici sur la nature et la cause des trombes terrestres, les physiciens étaient, il y a peu d'années encore, très-portés à ne voir, dans les prodigieux ravages de ces météores terribles, que les effets du vent agissant dans des points très-limités et en tourbillonnant avec une véhémence insolite.

Mais pourquoi cette concentration si resserrée, pourquoi cette gyration inconcevablement rapide, pourquoi cette foudroyante soudaineté des phénomènes? Comment cette formation du nuage, sa couleur souvent bleuâtre et sulfureuse, sa forme conique, etc., etc.?... Et puis, un tourbillon de vent d'une fureur inaccoutumée peut à la rigueur expliquer les effets statiques ou mécaniques de la trombe, comme le renversement d'une masure, l'avulsion d'un arbre, l'enlèvement d'un toit, etc.; mais ses effets dynamiques, tels que vaporisation de liquides, changements brusques, inexplicables et tous locaux de température, etc.; voilà des effets qui ne peuvent appartenir à l'action exclusivement mécanique d'un ouragan.

Chaque jour la météorologie s'enrichit en perdant les théories trop claires qui prétendaient en assimiler les phénomènes à ceux de la physique et de la chimie de laboratoire. Nous n'en sommes pas là, et, la preuve que cette partie de la physique du globe est à peine adolescente, c'est que jusqu'ici la prévision, ce grand caractère des sciences physiques avancées, n'y est pas encore possible. Peut-être aussi est-il dans la nature de cette science, comme de certaines autres, la médecine par exemple, d'être condamnée à ne jamais posséder, je ne dis pas parfaitement, mais même très-approximativement, cet avantage réservé aux sciences soumises en tout ou en partie à la rigueur des procédés mathématiques.

Dans le fait météorologique il y a deux choses : une force dont la science connaît ou peut connaître les lois générales; puis des phénomènes, manifestations infiniment variées de cette force, et qui, dans leurs rapports entre eux et avec ce qui n'est pas eux, dans leur durée, leur commencement ou leur fin, leur intensité ou leur direction, etc., échappent et échapperont probablement toujours à la prévision. Ainsi en est-il précisément dans les sciences physiologiques, qui, sous ce rapport, ont une étonnante ressemblance avec la météorologie. Il y a, par exemple, entre la marche générale des maladies et la marche générale de tous les météores terrestres, des analogies frappantes et du plus grand intérêt. Ce sujet est neuf et éminemment digne d'occuper un grand observateur. Nous le répétons : il y a dans l'atmosphère quelque chose de vital en

son genre, qui soustraira toujours plus ou moins les phénomènes qui s'y passent aux théories purement physiques.

M. Peltier, esprit original, observateur très-indépendant, a senti l'insuffisance des explications mécaniques données jusqu'ici des effets singuliers des trombes. Il pense, et rien en effet ne paraît plus probable, qu'il n'y a que l'électricité, et l'électricité à tension prodigieuse, qui puisse produire des effets aussi violents dans des limites aussi restreintes, en laissant dans le calme les lieux environnants.

La trombe qui a ravagé la ville de Cette le 22 octobre dernier rappelle les désastres de celle du 18 juin 1839 dans la commune de Chatenay. Dans l'une comme dans l'autre circonstance, les effets sont complétement inexplicables si l'on veut recourir aux tourbillons produits par la rencontre des vents contraires. Dans l'une comme dans l'autre localité, la puissance qui arrache les arbres et les transporte au loin au lieu de les abattre; qui enlève les toits et en porte les débris à plusieurs centaines de mètres, *quelquefois même contre la direction du vent*; cette puissance qui agit dans les appartements fermés, qui en fait sauter le carrelage ou le parquet, qui perce les vitres sans les étoiler; cette puissance qui ne se fait sentir que le long d'une lisière étroite au delà de laquelle un léger vent se fait à peine sentir; cette puissance, disons-nous, ne peut être l'effet de vents violents et opposés dont le choc persistant ferait tourbillonner le point de rencontre.

Ces courants opposés dans la même couche d'air sont physiquement impossibles; ils se superposent, mais ils ne peuvent jamais s'affronter d'une manière durable. Toutes les hypothèses qui s'appuient sur la rencontre opposée des vents ne peuvent se soutenir devant l'observation; on prend alors un des effets pour la cause.

On a vu à Chatenay M. Dutour sur son belvéder, comme on a vu à Cette M. l'abbé Cros sur son clocher, assister à la formation du météore, à sa marche, à ses effets destructeurs dans une zone limitée, sans danger pour eux jusqu'au moment où, par sa progression, il les ait enveloppés dans sa sphère d'activité. M. Peltier cite un exemple plus probant encore; c'est celui de la trombe du 19 juin 1814 à Northford, dans le Connecticut, qui renversait une grange jusqu'en ses fondations, en présence du propriétaire placé sur le pas de sa porte, de l'autre côté du chemin, sans qu'il en ressentît rien. Il n'y a que l'électricité, et l'électricité à tension prodigieuse, qui puisse produire des effets aussi violents, dans des limites aussi restreintes, au milieu d'une atmosphère paisible tout autour du théâtre de la trombe.

M. Peltier l'a, du reste, démontré dans un ouvrage spécial sur cette matière. De plus, il a employé plusieurs mémoires spéciaux à donner l'explication de la haute tension électrique que peut acquérir un nuage, en faisant mieux connaître sa constitution intérieure, en démontrant l'*individualité* propre que chaque particule de vapeur conserve dans la coopération qu'elle apporte à la formation des premiers *flocons*, ainsi que l'individualité de ces *flocons* dans leur agglomération en masses moutonnées, et ainsi de suite jusqu'au plus gros *nimbus*, qui possède une sphère électrique spéciale à sa périphérie.

C'est de la tension ou de l'effort individuel de chacune de ces parties constituantes que résulte la tension statique ou mécanique d'un nuage sur les corps voisins, et non de la seule action de la sphère électrique générale qui enveloppe le nimbus. Cette dernière, tout extérieure et superficielle, se décharge avec trop de facilité à l'approche des corps terrestres, et c'est à elle seule, par son écoulement instantané, qu'est dû le sillon de feu qu'on nomme l'éclair; aucune des sphères d'action électrique individuelle et intérieure dont nous avons vu qu'était formée la totalité du nimbus ne contribue à cette décharge

fulgurante; mais leur équilibre étant rompu par cette première émission de l'électricité périphérique de la masse totale, les petites sphères intérieures reproduisent une nouvelle sphère périphérique au nimbus par une nouvelle équilibration intérieure, et rendent ainsi une deuxième décharge possible, puis une troisième, jusqu'à ce qu'enfin leur atténuation ne puisse plus donner une charge suffisante à la périphérie.

Mais le fait le plus important et le plus décisif en faveur de l'opinion de M. Peltier est celui de la dessiccation presque complète de huit cent cinquante pieds d'arbres qui furent clivés en lanières à Chatenay. Cet habile physicien déduisit du fait même que ce clivage longitudinal ne pouvait venir que de la vaporisation instantanée de la sève par un courant électrique puissant, et que ces troncs avaient cédé à la force élastique dans le sens de leur moindre résistance, c'est-à-dire dans le sens de leur longueur.

Comme M. Peltier n'avait été appelé sur les lieux qu'un mois après l'événement, il aurait pu attribuer, au moins en partie, cette dessiccation à la haute température qui avait régné pendant ce mois, quoique cette circonstance n'eût pas rendu compte du clivage.

Mais l'analyse qu'il n'avait pu faire en temps convenable, M. d'Arcet l'avait faite deux ou trois jours après le désastre, et le résultat de son expérience fut : « Que les arbres sur pied possèdent de 36 à 44 pour 100 d'eau ; que ceux qui sont « abattus depuis quatre ou cinq ans en conservent encore 24 à 25 pour 100, tan- « dis que les troncs clivés de Chatenay n'en contenaient plus que 7. »

Ce résultat levait tous les doutes. Ces arbres avaient eu la plus grande partie de leur sève réduite en vapeur élastique, et cette vaporisation instantanée ne pouvait provenir que d'un puissant courant électrique.

Il n'y a pas de seconde explication possible.

PHYSIQUE. — Dans la séance suivante (16 décembre), M. Peltier a adressé à l'Institut d'intéressantes remarques sur l'action de la foudre. Nous allons en donner une idée qui ne peut venir plus à propos qu'à la suite de l'exposé précédent sur les trombes, puisque, dans l'esprit de l'auteur, les deux genres d'effets en question découlent de la même cause, agissant dans des conditions météorologiques différentes.

Cette différence, dans les phénomènes, d'une force essentiellement la même, uivant les milieux où elle se développe et les matériaux qui lui servent d'intruments ou de moyens de manifestation, cette différence, dis-je, prouve bien ce que j'avançais en commençant cet article, sur la nature des actes météorologiques et sur la difficulté d'en prévoir les faits particuliers et tous les détails.

Pour comprendre les quelques explications que je vais emprunter à M. Peltier, il est indispensable de savoir la différence qu'il y a entre ce qu'on nomme en physique électricité *statique* et électricité *dynamique*. Ces deux divisions, très-naturelles, embrassent tous les phénomènes électriques connus.

On appelle électricité *statique*, comme je l'ai laissé entrevoir plus haut dans certains exemples, celle qui ne produit que des effets dont peuvent rendre compte l'impulsion, le choc, le mouvement enfin, ce qui fait que, plus haut, je l'ai aussi nommée *mécanique*.

On appelle au contraire électricité *dynamique* celle qui opère des phénomènes inexplicables par le seul mouvement, ou dont le mouvement n'est que la cause excitante ou la condition de développement; tels sont les changements de température, les phénomènes de lumière, les combinaisons chimiques, etc.

Or, non-seulement il y a une différence entre ces deux ordres de phénomènes,

dérivant pourtant d'une force commune, mais encore, suivant M. Peltier, une complète opposition.

Lorsque, dit-il, un conducteur est suffisant pour donner un libre passage à une décharge électrique, il n'y a que des effets dynamiques qui se manifestent par une élévation de température, par une vaporisation des liquides, si les conducteurs en contiennent, par des actions chimiques, par la direction de l'aiguille aimantée, etc...; mais il n'y a aucune des attractions et des répulsions qui appartiennent à l'électricité statique.

Lorsque le conducteur est insuffisant, les deux ordres de phénomènes existent simultanément : les phénomènes dynamiques sont produits par la portion qui s'écoule à travers le conducteur; les phénomènes statiques par la portion arrêtée par son insuffisance.

Or, la plus grande partie des matériaux qui entrent dans la construction des bâtiments sont dans la classe des plus mauvais conducteurs; lorsque la foudre atteint un monument, il y a toujours, en raison de cette faible conduction, des actions puissantes d'électricité statique.

Non-seulement les matériaux des bâtiments sont de mauvais conducteurs, mais leur arrangement particulier, nécessité par les habitations, en fait encore des conducteurs excessivement inégaux. L'ensemble est formé d'alternatives de pleins et de vides par les murs, les cloisons, les planchers d'une part, et par les croisées, les portes, les chambres, etc., de l'autre. Puis, à ces nombreuses inégalités viennent se joindre des liens en fer, disséminés en tous sens pour en consolider les parties. Ces portions de bons conducteurs, qui prennent naissance et se terminent dans différents points du bâtiment, y sont l'occasion d'un grand nombre de phénomènes statiques locaux, par l'accumulation à leurs extrémités de l'électricité arrêtée par l'inconductibilité des matériaux à la suite.

C'est dans ces points d'arrêt des courants, c'est entre les portions de plancher et de mur qui reçoivent ces surcharges électriques que se produisent les puissants effets d'attraction qui arrachent les parquets, les plinthes ou les meubles rapprochés d'un sol humide et conducteur.

C'est alors aussi que l'eau des vases ou du sol s'évapore et ajoute son appoint conducteur à toutes les conductions voisines. On sait que l'humidité des corps favorise puissamment leur propriété conductrice du fluide électrique : c'est ce qui fait que les temps humides sont peu propres à la réussite des expériences d'électricité. En effet, les machines dans lesquelles on concentre ce fluide pour produire les phénomènes, dans les expériences, ne l'y conservent pas, et il s'en échappe au moyen de l'extrême conductibilité de l'air humide environnant. Voilà pourquoi, réciproquement, les temps secs sont très-propices à ces sortes d'expériences; c'est alors que les objets légers sont soulevés, et forment *la danse électrique* entre les tensions ou les efforts opposés des planchers.

La vapeur qui s'élève alors n'est point le produit d'une vaporisation de haute température, comme dans le premier cas; c'est l'évaporation de la surface humide augmentée par l'attraction prodigieuse qui agit sur elle.

On ne saurait nier la vraisemblance et la clarté de toutes ces applications. M. Peltier est certainement dans une voie féconde pour la météorologie, et cette science lui doit déjà beaucoup de théories ingénieuses, plus larges, plus originales surtout que celles des physiciens ses devanciers, et surtout ses contemporains, moins doués que lui, à coup sûr, du talent de l'observation. M. Peltier est un physicien qui observe beaucoup plus dans la nature que dans le cabinet. Comment, sans cela, créer la météorologie? Elle n'a guère reposé jusqu'ici, ou que sur l'observation empirique de la nature, méthode qui ne pourra jamais l'élever au niveau d'une science, ou que sur les théories des phy-

siciens, autre méthode non moins vicieuse, par laquelle on ne fera jamais de cette branche si intéressante de l'étude de la nature qu'une science systématique et superficielle, incapable de rendre compte du moindre phénomène, aux yeux d'un simple observateur.

Il faut donc joindre la sagacité patiente de l'observation aux études rigoureuses de la physique proprement dite. M. Peltier a tout ce qu'il faut pour ouvrir, par la réunion de ces deux conditions qu'il possède au degré nécessaire, une voie au bout de laquelle se trouvera plus d'un résultat inattendu, par exemple, la rectification d'une foule de préjugés étroits sur certaines questions de physique, et de précieuses données pour la connaissance des constitutions atmosphériques dans leurs rapports avec les maladies régnantes et les épidémies.

HYGIÈNE PUBLIQUE ET MÉDECINE. — *Ergotisme gangréneux développé chez deux enfants par l'usage d'un pain qui contenait du seigle ergoté. Amputation des deux jambes chez l'un, chute de la jambe droite chez l'autre; guérison dans les deux cas.*

On confond souvent mal à propos *l'ergot de seigle* avec le *seigle ergoté.* Il y a pourtant entre ces deux choses une grande différence : le *seigle ergoté* est le seigle contenant une plus ou moins grande quantité d'*ergot*; *l'ergot de seigle* est *l'ergot* lui-même tel que je viens de le décrire.

Celui-ci est, à certaines doses (10, 15, 20 grammes et au-dessus, par exemple), un poison violent; à doses modérées et méthodiques (de 1 à 4 grammes en vingt-quatre heures, par exemple), il constitue un médicament énergique, tout à fait spécial et très-utile. C'est une arme à deux tranchants; abortif puissant, il peut favoriser le crime; et, en vertu de cette même propriété, appliqué aux circonstances où la parturition naturelle ne peut se faire faute d'une activité suffisante dans les efforts utérins, il accélère le travail libérateur et arrête les hémorrhagies foudroyantes qui accompagnent trop souvent l'inertie de l'organe gestateur.

Le travail puerpéral est suspendu, la femme est menacée des plus formidables accidents. L'accoucheur a reconnu dans l'inertie de l'utérus la cause de cette cessation des efforts salutaires de la nature. Il administre quelques centigrammes de poudre d'*ergot de seigle*, et voilà qu'un quart d'heure s'est à peine écoulé que, par une action élective, admirable autant qu'inconnue dans son essence, la vie spéciale de l'utérus se réveille, ses contractions expulsatrices se raniment avec une vigueur inconcevable, quelquefois même trop précipitée, et en quelques instants la délivrance s'opère. N'est-ce pas quelque chose de merveilleux?

C'est de l'empirisme des matrones et des vétérinaires que la médecine a retiré cette ressource précieuse dont ensuite elle a déterminé les indications et les contre-indications.

Voilà le beau côté de l'ergot de seigle. Tout poison est un médicament héroïque, mais tout médicament héroïque est un poison. L'*ergotisme*, voilà le mauvais côté de la substance que je viens de préconiser.

On donne le nom d'*ergotisme* à un empoisonnement spécial et plus ou moins grave, pouvant affecter les personnes qui se nourrissent de *seigle ergoté*, c'est-à-dire de seigle mélangé à une certaine quantité d'*ergot*.

Dans les étés froids et humides, les épis de seigle contiennent une énorme quantité d'ergot, et lorsque le blé a été battu, les paysans, avant de le faire monder, n'enlèvent que les ergots les plus gros; le reste va au moulin avec le bon grain. Le pain, pendant toute l'année, est fait alors avec du seigle ergoté.

Souvent, heureusement, cette nourriture ne produit pas d'accident remarquable. Ceux qu'elle détermine constituent l'*ergotisme* à divers degrés, et peu-

vent être rangés sous trois chefs : 1° enivrement, narcotisme plus ou moins prononcé; 2° crampes, convulsions; 3° gangrène.

Les annales épidémilogiques contiennent la relation d'effroyables épidémies d'*ergotisme convulsif et gangréneux*, dues, suivant les uns, à l'influence délétère du seigle ergoté, indépendantes, suivant d'autres, de cette même influence.

Quoi qu'il en soit de cette question secondaire, nul doute que l'usage d'un pain fait avec le seigle fortement ergoté ne donne lieu à des gangrènes dont M. Bonjean rapporte deux exemples très-péremptoires et heureusement terminés malgré leur épouvantable gravité.

Il s'agit d'une famille qui depuis quinze jours faisait usage d'un pain abondamment mêlé d'ergot. Sur huit membres qui composent cette famille, quatre n'éprouvent absolument rien, deux fort peu de chose, tandis que les deux autres sont cruellement atteints. Le père et la mère ne ressentirent qu'une grande lassitude des bras et des jambes pendant huit jours chez le premier; pendant trois semaines chez la seconde qui, durant ce temps, fut incapable de tout travail, même de celui de traire ses vaches.

Chez le premier des deux enfants, la gangrène s'est limitée au tiers supérieur des deux jambes, qui ont été amputées avec succès à Lyon. Chez le second, la jambe s'est détachée spontanément au niveau du genou, après avoir été frappée d'un sphacèle complet; il a guéri comme son frère amputé des deux jambes.

Une chose remarquable, dit M. Bonjean, c'est que, chez ces deux enfants, l'ergot qui a produit de si affreux ravages n'a pas déterminé l'inébriation la plus faible, le vertige le plus léger, la moindre crampe, la plus petite convulsion. D'emblée, ses effets se sont révélés par la gangrène profonde et la chute naturelle des extrémités inférieures.

M. Bonjean, à qui l'Académie doit cette intéressante communication, lui avait déjà fait part, il y a un an, de ses recherches relativement à l'influence de la cuisson et de la fermentation panaire sur l'intensité plus ou moins grande des accidents vénéneux produits par le seigle ergoté. Il avait conclu, contre l'opinion reçue, que les deux opérations dont je viens de parler affaiblissent notablement l'activité de cet aliment dangereux.

Avant de faire connaître les nouvelles observations d'*ergotisme* de M. Bonjean, disons deux mots de cet état singulier et de ses causes. Nos lecteurs ne sont pas, sans doute, familiers avec ces expressions et ces choses qui ne peuvent manquer pourtant de les intéresser, car l'hygiène publique et privée, l'agriculture, etc., sont liées à ce sujet autant que la toxicologie et la médecine.

L'ergot de seigle (*secale cornutum*) est une production parasite, une sorte de champignon qui, principalement dans les années froides et pluvieuses, se développe entre les valves et à la place du grain de seigle. Il est, en général, allongé et recourbé, ce qui lui donne une certaine ressemblance avec l'ergot d'un coq (d'où son nom). A l'extérieur il est d'un gris ou d'un noir violacé; d'un blanc nuancé de violet à l'intérieur. Son odeur est vireuse (odeur de l'opium, de l'aconit, de la ciguë); sa saveur légèrement styptique ou astringente.

Certains naturalistes, au lieu d'y voir une production végétale anomale ou morbide, l'ont regardé comme engendré par un insecte, de la famille des Téléphores, qui irait déposer un liquide de sécrétion sur un grain de seigle, d'où naîtrait ainsi l'ergot. On pourrait, d'après eux, produire l'ergot à volonté en exprimant cette liqueur animale sur tous les grains de seigle qui ne sont ni trop près ni trop loin de leur maturité.

Ceci est moins extraordinaire que M. Bonjean ne paraît le croire.

On sait que dans ces cas, comme dans beaucoup d'autres, la gangrène d'une extrémité, du pied, le plus souvent, n'est pas le résultat d'une action septique et mortifiante opérée par le poison sur chaque molécule vivante de la partie

affectée ; et en effet, une intimité et une universalité d'action telles seraient difficiles à concevoir sans l'affection du reste de l'organisme, et par conséquent sans le développement d'autres symptômes d'empoisonnement.

Mais ce n'est point ainsi que les choses se passent. L'ergot de seigle détermine l'inflammation d'une artère. Or, un des résultats infaillibles de cette inflammation consiste dans la coagulation du sang qui circule dans l'artère. De cette coagulation naît un bouchon qui oblitère hermétiquement le vaisseau nourricier du membre. Celui-ci, privé de ses matériaux de vie et de réparation, se gangrène et perd graduellement la vie.

Tel est, à n'en pas douter, le mécanisme suivant lequel s'est développée la gangrène dans les deux cas cités par M. Bonjean. A défaut de l'autopsie, il y en a une preuve suffisante : c'est la limitation spontanée de la gangrène qui, effectivement, n'avait aucune raison de gagner les parties situées au-dessus de l'artère bouchée, et devait nécessairement dans ce cas se borner aux parties situées inférieurement à ce point, là où la circulation ne pouvait plus se faire ni la vie persister, faute de son aliment indispensable.

Quelle sollicitude les propriétaires et les fermiers ne doivent-ils pas apporter dans l'examen et l'émondation des seigles récoltés pendant les années froides et pluvieuses !

Si, pour exciter la vigilance des habitants de la campagne sur ce point, il fallait s'adresser à leurs intérêts, on pourrait leur montrer plus de bénéfice dans la vente de l'ergot de seigle aux droguistes et aux pharmaciens que de dommage dans la perte de quelques boisseaux de seigle trop profondément avarié par cette production parasite et funeste.

De cette manière, la science aurait trouvé le moyen de tourner entièrement au profit de l'humanité un fléau de la nature, d'autant plus redoutable qu'il est plus insidieux, et qu'il frappe le malheureux sous la forme de sa nourriture essentielle, le pain de chaque jour. Cet aliment est alors d'autant plus fatal que l'ergot lui communique non-seulement un goût assez agréable, mais des propriétés enivrantes que les paysans recherchent, parce qu'elles ont toutes les séductions de celles du vin, sans en avoir les effets fâcheux d'indigestion crapuleuse et d'abrutissement.

La section de zoologie avait à élire un membre en remplacement de M. Geoffroy Saint-Hilaire. Son choix s'est porté sur M. Valenciennes.

P.

BULLETIN LITTERAIRE.

SCIENCES.

Hygiène de la Digestion, suivie d'un Dictionnaire des Aliments, par le docteur Paul GAUBERT, de la Légion-d'Honneur, médecin du ministère de l'intérieur [1].

Ce livre a été fait avec la science d'un savant, l'expérience d'un médecin et d'un observateur consommé, le goût, le soin patient et la complaisance d'un artiste amoureux de son sujet, enfin avec la conscience d'un honnête homme.

M. le docteur Gaubert est vitaliste, et voici l'avantage qu'il a de suite retiré de cette position dans l'œuvre remarquable qu'il vient de publier ; c'est que son *Hygiène de la Digestion* est devenue par cela même un traité presque complet d'hygiène privée, en raison de l'étroite sympathie, de l'harmonie nécessaire qui lie à la fonction digestive toutes les fonctions organiques depuis les plus exclusivement vitales jusqu'à celles qui constituent les instruments immédiats de la pensée et des affections.

Le vitaliste, en effet, peut seul comprendre cette unité et enseigner toute la physiologie générale en étudiant une seule fonction, je dirai même un seul des actes d'une fonction. Que M. Gaubert eût, au contraire, suivi les errements modernes, ses observations et ses idées sur la digestion n'eussent nécessité aucune connaissance préalable de la science de la vie, comme, réciproquement, la science de l'organisme n'eût retiré aucun profit de ses recherches spéciales sur la digestion.

L'auteur a trop bien exposé les mêmes vues dans l'introduction de son ouvrage pour que nous ayons la prétention de les mieux faire connaître.

« Lorsque nous publions une *Hygiène de la Digestion*, dit M. Gaubert, nous ne pouvons nous renfermer, on le comprend bien, dans ce qui concerne *le boire et le manger*. Nous voulons présenter la régularisation de tous les appareils, les conditions connues de la santé générale, de la santé complète, par la sage direction de l'une des grandes fonctions. Voilà notre sujet, tout notre sujet. » Cette manière indirecte de tracer les règles d'une hygiène générale nous paraît plus pratique que la direction des différentes fonctions, prises une à une.

« Puisque, continue-t-il, l'histoire de l'une des grandes fonctions donne la clef de toutes les autres, pourquoi avoir choisi la digestion plutôt que la respiration, que la circulation, que la locomotion, etc...? Plusieurs raisons sérieuses ont déterminé cette préférence :

[1] 1 vol. in-8°, au dépôt de la librairie, rue Thérèse, 11.

« Ces dernières fonctions s'exécutant sans le concours direct de la volonté, la digestion, au contraire, réclamant ce concours, celle-ci, soumise au moi, devait être la base d'une hygiène pratique. »

« De toutes les fonctions intermittentes soumises à la volonté, la digestion, plus qu'aucune autre, attire l'attention d'une manière nécessaire, et les deux besoins de réparation, la faim et la soif, rappellent plusieurs fois chaque jour la nécessité de remplacer les matériaux usés par des matériaux de formation nouvelle. La moitié des habitants de la terre, au moins, est occupée de préparer pour l'autre moitié les éléments nouveaux de la vie. »

En outre, pour tracer l'hygiène de l'une des grandes fonctions autre que la digestion, M. Gaubert n'eût eu de lumières que celles qui se puisent aux sources communes de l'observation. Pour la digestion, il n'en était pas ainsi. Son expérience personnelle, une expérience longue et douloureuse, un instinct de vivre éclairé par quinze années d'observation patiente sur lui-même, lui donnaient une aptitude particulière à enseigner les règles les plus sages de l'hygiène de la digestion. Dans cette tâche difficile, il a été soutenu par un vif désir d'être utile à des souffrances qu'il connaissait.

Le livre de M. Gaubert se divise en trois parties : dans la première, dix-sept propositions servent à exposer tout le mécanisme de la digestion. Chacune de ces propositions est suivie d'un commentaire approfondi qui donne l'état le plus avancé de la science mise cependant à la portée de tout le monde.

Dans un second chapitre, la digestion est suivie dans ses rapports sympathiques. Ce chapitre fourmille de faits, à l'occasion des sympathies entre la digestion et les fonctions cérébrales relatives à l'exercice des facultés intellectuelles, des sentiments et des passions ; entre la digestion et la respiration, la circulation, la nutrition, la calorification, les sécrétions, les mouvements volontaires, etc.... Ici le sujet prend tout son développement.

Les deux autres parties de l'ouvrage, plus pratiques, offrent le conseil qui convient à chaque tempérament, à chaque sexe, à chaque âge, à chaque profession, selon les climats et les saisons.

La digestion varie suivant les climats, parce que les besoins de réparation ne peuvent être les mêmes en tout lieu : une température ordinairement humide et froide réclame impérieusement la nourriture chaude, tonique et réparatrice; comme une température chaude à l'excès exige une nourriture légère et stimulée par les condiments. Sous la première, les boissons fermentées, les vins généreux sont des compléments du régime ; ils deviennent des poisons redoutables sous la seconde. Ici, l'auteur a suivi avec soin les différences qui résultent dans le régime du changement des saisons ; et comme le passage d'une saison à une autre, *l'entre-saison*, est ordinairement l'époque du danger ou les écarts du régime amènent les maladies, il a précisé de son mieux, pour les *entre-saisons*, les conseils appropriés. Ce chapitre montre ce que, dans un même pays, les différentes expositions, la nature du sol, son élévation, la direction des vents, l'air, les eaux, etc., exercent d'influence sur l'effet des différents régimes.

L'hygiène de la digestion varie pour la nature des aliments, pour leur qualité, pour le nombre des repas, aux différents âges de la vie; l'enfant nouveau né, l'enfant de deux ans, l'adolescent, le jeune homme, l'homme fait, le vieillard ont chacun dans leur régime des règles dont ils ne peuvent s'écarter sans danger. Le passage d'un âge à un autre est dans la vie une époque d'épreuves qui a paru digne d'attention à M. Gaubert.

Enfin, là se trouve déterminé le fond de tous les régimes pour les différentes professions et pour les constitutions maladives.

L'ouvrage est terminé par un dictionnaire des aliments où l'auteur a dit en peu de mots ce qu'ils offrent de nutritif, leurs effets comme alimentation chaude

ou froide, tonique ou rafraîchissante ; ce qu'il pense des boissons, de l'eau, du vin, des liqueurs proprement dites, du café, du thé, etc....

Ce seul dictionnaire, quoique accessoire à l'œuvre principale, est un curieux et utile répertoire, où l'hygiène, la chimie, la médecine, l'art culinaire et une sage gastronomie se sont concertées avec une sollicitude sévère et une raison minutieuse, pour assurer au corps, par de bonnes digestions, le calme joint à la force, et préparer à l'âme, par conséquent, un instrument sain, puissant et docile. Or, si cette condition toute organique n'est pas la vertu, comme on le pense dans l'école matérialiste, elle en rend la pratique moins difficile et est déjà souvent un de ses effets. Les peuples chrétiens seuls peuvent avoir une hygiène parfaite. Le Christianisme, en effet, a seul appris à l'homme à user sans abuser et à faire de la tempérance en toutes choses le principe de l'hygiène de l'âme et du corps.

Pour un chrétien, les vertus les plus obligatoires sont par contre-coup des règles d'hygiène, et celles-ci, sagement pratiquées, rendent plus facile la pratique des vertus les plus obligatoires.

Nous nous faisons un plaisir de le répéter en terminant ; nulle part nous n'avons rencontré sur ce sujet un livre plus rempli d'excellentes choses, de choses plus variées et mieux discernées. Rien n'y est donné à l'à-peu-près, à la routine, au préjugé ; la science la plus sévère n'y est point ennemie du bon sens, du style et du goût. Les médecins qui connaissent, par une pénible expérience, combien, chez les valétudinaires, les convalescents, l'estomac est *un animal* difficile à gouverner, ne peuvent se passer de savoir par cœur l'*Hygiène de la Digestion* de M. Gaubert. Les gens du monde sont encore plus intéressés que les médecins à le feuilleter *diurna nocturnaque manu*. Je ne crois pas exagérer en appelant pour eux ce livre un livre de famille et un bienfait, un préservatif contre la médecine, *l'œil de la Providence* ouvert sur leur cuisine, leur table, leurs appétits, leurs digestions, dans toutes les circonstances de la vie. Et qui ne sait que, d'après l'expression originale et concise de Van Helmont, ce physiologiste mystique, cet apôtre illuminé du vitalisme chrétien, la *grande archée* a son trône au pylore, où elle fait, dans l'économie, la paix ou la guerre, du sein d'une bonne ou d'une mauvaise digestion : *pylorus rector* ?

Pour moi, je trouverais irréprochable l'ouvrage de M. Gaubert, sans quelques erreurs physiologiques à propos du siége des instincts qui nous portent à l'alimentation, ou, pour parler comme les phrénologistes, de l'organe de *l'alimentivité*. Je ne veux pas que ce soit le cerveau qui digère ; et, que M. Gaubert y songe bien, son opinion sur le siége des instincts et des appétits pour la réparation alimentaire ne va à rien moins qu'à cette conclusion ! Un vitaliste exact lui prouverait peut-être que tout son livre, théorie et pratique, est faux, si l'opinion qu'il professe sur ce point capital est vraie.

M. Gaubert est trop sensé, trop riche de son fond, pour rien emprunter au système phrénologique.

Du Matérialisme phrénologique, par L. MOREAU [1].

La phrénologie ne fait plus de bruit. En la prenant sous sa protection, Broussais l'avait galvanisée ; en mourant, il lui a retiré ce mouvement emprunté ; et aujourd'hui on pourrait croire que, sauf l'impulsion qu'elle a donnée à l'anatomie et à la physiologie du système nerveux, elle appartient déjà aux éphémérides du XIX[e] siècle.

Et cependant, si nul système ne fut attaqué avec plus d'acharnement, nul ne le fut avec moins de force. On lui a fait beaucoup et de très-solides objections

[1] 1 vol. in-12, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 64. — 1843.

de détail; on l'a prise en défaut sur une foule d'assertions gratuites; les sarcasmes et les lazzis, auxquels elle prête du reste amplement, ne lui ont pas non plus manqué, etc...

Mais, si j'en excepte l'ouvrage de M. l'abbé Forichon, dans lequel on trouvera surtout la critique des bévues philosophiques du système, critique animée par un esprit et une verve qui jaillissent sans effort du fond de la raison et d'un spiritualisme exact, j'affirme que la doctrine de Gall n'a point encore été ébranlée par une main vigoureuse, et que, pour un esprit sévère, un peu versé dans la science de l'homme, les principes de physiologie générale qui la constituent, ne sont point renversés jusqu'ici.

C'est avec bien du plaisir que j'aurais retiré cette opinion devant l'essai d'un écrivain aussi habile et d'un esprit aussi élevé que M. L. Moreau.

Il y a dans cet ouvrage une partie critique et une partie doctrinale.

Dans la première, M. Moreau résume avec exactitude les objections adressées à la phrénologie par les anatomistes et les physiologistes de l'époque, surtout par M. Flourens, dans une de ses dernières productions (*Examen critique de la Phrénologie*). Ces objections sont presque toutes tirées de l'anatomie et de la physiologie expérimentale. La plupart sont justes; mais, il est important de le dire, ces sortes d'arguments n'ont de valeur réelle et tout à fait scientifique que quand ils viennent servir de preuves aux principes d'une physiologie moins méthodiquement renfermée que celle de M. Flourens dans les limites un peu étroites de l'*organicisme* de nos écoles. Il ne suffit pas, pour franchir ces limites, d'une expérimentation ingénieuse et toujours docile, des qualités les plus louables du style, du soin parfait, quelquefois même trop parfait, de la forme, d'un talent d'exposition étudié jusqu'à l'effet, mais habile à sculpter une formule élégamment correcte, etc., etc... Non, ces mérites incontestables de M. Flourens, suffisants pour la critique qui nie, ne suffisent plus pour la réforme qui affirme. On ne détruit des principes qu'avec d'autres principes. Il est plus facile de préconiser Descartes que de s'en assimiler la pure et forte substance, que de l'abandonner à temps dans ses dangereux écarts....

Mais le défaut le plus regrettable de cette partie critique, d'ailleurs chrétienne et élevée, consiste surtout dans le ton irrité et méprisant, dans les expressions dures et peu charitables dont se sert M. Moreau envers ses adversaires.

Que la phrénologie soit contraire à la philosophie spiritualiste, et, par conséquent, grosse d'applications subversives de la morale et de la religion, qui en doute? Mais il faut se contenter de le prouver, surtout de le prouver solidement, car les phrénologistes sont tout simplement des hommes qui se trompent.

La deuxième partie renferme les théories physiologiques de M. Moreau; et ce chapitre, remarquable du reste par beaucoup d'art et de lucidité, par la noble chaleur d'une conviction intelligente, prouve que les intentions spiritualistes les plus fermes, l'érudition la plus choisie, etc., ne sont pas tout ce qu'il faut pour éviter un système aussi périlleux que celui qu'on combat.

Tel est, à mon avis, l'*animisme*, que l'auteur nous renouvelle des philosophes du moyen âge, de Stahl et même de Leibniz, qui l'attaqua en Stahl, sans se douter que ses monades le ramenaient dans la science d'une autre manière : l'animisme, ce système qui nous a précisément donné l'organicisme et la phrénologie par un enchaînement de nécessités scientifiques que je voudrais avoir le temps d'exposer ici, car ce curieux développement serait la réfutation la plus complète des opinions de M. Moreau!

Je me bornerai à dire que, dans ce système, on viole une des conditions les plus rigoureuses du spiritualisme, celle de ne tenter aucune explication du mystère insondable de l'union de l'âme et du corps. Encore une fois, le spiritualisme est à ce prix. Cherchez les lois de cette union, rien de mieux; sa ha-

ture, jamais; car dès ce moment le panthéisme ou le matérialisme vous attendent. Or, dans l'animisme, cette union est expliquée aussi facilement que la formation d'un sel ou que l'élévation du mercure dans le baromètre. Que dis-je? il n'y a plus d'union, car il n'y a plus de dualisme; l'âme a en elle tout ce qui est nécessaire pour remplir les fonctions sensitives, motrices et végétatives, et le corps n'est plus qu'une masse simplement douée d'étendue et d'impénétrabilité; il n'est plus, à vrai dire, que la forme de l'âme, une âme en chair et en os. *Anima sibi fabricat dentes, cornua, ad vitam tuendam; iis utitur et scit quo sit utendum modo, sine objecto aut phantasia ulla. Qui animam fecit, eam præceptis ornavit quæ pertinent ad unionem suam cum corpore conservandam. Ejus itaque studiosa, movet cor, coquit in ventriculo, recoquit in jecore, perficit in venis, digerit in membra, mutat in corpus.* Ces paroles de Scaliger, citées par Barthez, résument l'animisme et le caractérisent. On se demande, après cela, à quoi le corps peut être bon.....

L'animiste dit : L'âme pense, veut, sent, meut, sécrète et végète. Le matérialiste dit : Le corps végète, sécrète, meut, sent, veut et pense. Je n'y vois qu'une différence : l'animiste veut et croit être spiritualiste; il en sent la nécessité, et c'est déjà beaucoup. Le matérialiste ne la sent pas, et c'est un grand mal; mais les spiritualistes peu rigoureux, les animistes surtout, y contribuent plus qu'on ne pense.

M. Moreau termine par des fragments grecs et latins tirés de plusieurs docteurs chrétiens connus par leur sainteté ou leur science, citations invoquées à l'appui de ses idées et qui ne sont pas la partie la moins intéressante de son livre.

Ce petit ouvrage se recommande en outre par les belles qualités d'écrivain qui distinguent le traducteur élégant et fidèle de saint Augustin, ainsi que par l'élévation toute chrétienne des pensées et des sentiments.

Nouveau traité des Sciences géologiques considérées dans leurs rapports avec la religion et dans leur application générale à l'industrie et aux arts; par L.-F. JÉHAN, membre de la Société géologique de France; 2e édition [1].

Sûrement, il doit être agréable de voir ainsi une science classée d'abord, peut-être avec justice, parmi les plus pernicieuses pour la foi, devenir un de ses appuis; de la voir maintenant, après tant d'années employées à courir de théorie en théorie, ou plutôt de vision en vision, revenir de nouveau au lieu où elle prit naissance et à l'autel où elle avait présenté ses premières et simples offrandes.

« Elle n'est plus, comme lorsqu'elle s'éloigna d'abord, une enfant volontaire, toujours rêvant et dénuée de tout; mais elle revient avec la dignité d'une matrone et une démarche sacerdotale, le sein rempli de dons bien acquis, pour les déposer sur le foyer sacré. » (Wiseman.)

Les qualités les plus estimables d'une science sévère et complète sans être inabordable par ses difficultés et ses longueurs, une exposition nette et judicieuse de l'état actuel de la géologie et des connaissances physiques, chimiques et d'histoire naturelle que cette science suppose, forment, si je peux m'exprimer ainsi, l'habitude générale et constante du livre de M. Jéhan. Mais il se distingue par un autre mérite que devront apprécier davantage encore les personnes pour qui cet intéressant ouvrage a été spécialement écrit; je veux parler de la discrétion et de la réserve pleines de saine philosophie et de bon sens avec lesquelles l'auteur a traité les rapports de la science et de la religion, et a fait servir la physique et la géologie à l'explication des récits mosaïques touchant la création, ou, réciproquement, ces textes sacrés à l'explication des faits de géologie e de physique du globe.

[1] 1 vol. in-12, 2e édition, librairie classique de Périsse frères, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8.

Les paroles de Mgr Wiseman, que je viens de rapporter, n'ont pas été en effet toujours interprétées avec science et modération. On a pu croire que le récit de Moïse, dans la Genèse, était ou devait être une théorie scientifique sous peine d'être faux, ou bien que la science devait être fausse si elle ne fournissait pas une intelligence complète et détaillée du texte biblique. Ce zèle mal entendu a réjoui beaucoup d'incroyants, qui, enivrés de leur science d'hier, ont pris à partie l'auteur inspiré de la Genèse, et, le traitant comme tel ou tel académicien leur adversaire, se sont facilement trouvés bien plus avancés que lui en géognosie, en paléontologie, en minéralogie, etc... et, ce qu'il y a de pis, se sont prévalus de ce triomphe saugrenu sur Moïse pour persister dans leur orgueilleuse et sotte incrédulité de savants.

Or, il ne faut pas se lasser de le répéter : les vérités supra-scientifiques renfermées dans les livres saints, alors même qu'elles se rapportent à des faits physiques, ont avant tout un but moral, et Dieu y atteint ce but par des pensées et des paroles qui ne sont pas livrées à nos disputes comme les faits naturels. Lors même qu'il y est question de ceux-ci, c'est encore et toujours d'une manière surnaturelle. Or, quel est le caractère des faits surnaturels dans leurs rapports avec notre raison? C'est qu'ils ne soient pas contre elle, bien qu'ils soient et qu'ils doivent être constamment au-dessus d'elle.

Qu'il suffise donc aux savants de nous prouver, dans la sphère de leurs moyens, que la science n'infirme et ne peut infirmer essentiellement les livres saints. Or, c'est ce qui a lieu.

Il est aujourd'hui surabondamment acquis que l'autorité de l'Ecriture n'est nullement affaiblie par les découvertes physiques et géologiques, et qu'il y a entre ces deux ordres de choses le parallélisme qui ne peut manquer d'exister entre deux ordres de vérités distinctes dont la nature est, tout ensemble, de ne jamais pouvoir ni se contredire, ni se confondre. Leur accord doit uniquement consister à ne pas se nier mutuellement. Exiger davantage, c'est compromettre et la science et l'Ecriture. Il faut donc les étudier à part, ne pas les déduire l'une de l'autre, se contenter de leur concordance générale telle que je viens de la définir, et, si leurs rapports s'étendent jusqu'aux détails, comme cela arrive quelquefois, s'en applaudir et ne pas s'en étonner.

Je le répète, il serait à souhaiter que cette discrétion fût moins rare chez les catholiques sincères comme M. Jéhan. On ne peut l'acquérir que par une vue simple et claire des choses qui, éloignant les théories systématiques, donne le signe de la bonne science.

L'ouvrage de M. Jéhan n'est indigne d'aucun savant, et il est très-digne des théologiens et de tous les catholiques éclairés, qui ne doivent négliger aujourd'hui rien de ce qui peut donner aux yeux du monde du crédit à leur foi.

LITTERATURE ET MÉLANGES.

Syntaxe élémentaire de la langue grecque, par A. **Maunoury**, professeur au Petit-Séminaire de Seez [1].

Il semble que nous n'avons pas en français d'ouvrage élémentaire où les principes de la langue grecque se trouvent exposés d'une manière satisfaisante. Aucune de nos grammaires ne met l'élève en état d'analyser une phrase grecque, en se rendant compte des temps, des modes et des cas, et c'est là dessus que toute la langue repose.

La grammaire de M. Burnouf, après un bon nombre d'essais faits pour la

[1] Chez Dezobry et E. Magdeleine, rue des Maçons-Sorbone, 1, Paris.

remplacer, reste encore la plus suivie dans l'enseignement. On convient néanmoins qu'elle ne suffit pas. Car, afin de suppléer ce qui lui manque, on a composé de gros volumes qu'on a intitulés *Méthode pour faire des thèmes grecs*. D'autres ont chargé de règles supplémentaires et de chapitres additionnels les cours de thèmes grecs qu'ils y ont adaptés. Les philologues qui ont préparé nos bonnes éditions classiques ont renvoyé les élèves, pour l'explication d'une foule d'hellénismes, à la grammaire allemande de Matthiæ. Enfin, certains éditeurs ont trouvé qu'il était plus simple d'accommoder les textes eux-mêmes à la syntaxe en usage : ils les ont donc mutilés et refaits à leur guise, quand ils n'ont pu les expliquer par Burnouf ; comme si le moyen de faire apprendre une langue consistait à dénaturer son génie.

Rollin pense que les jeunes gens ont besoin d'avoir dans l'esprit certaines règles *courtes, nettes* et *précises*, qui leur servent comme de clefs pour entrer dans l'intelligence des auteurs. Parce que ces clefs manquent à nos élèves, nous les voyons, même dans les classes supérieures, s'arrêter devant les difficultés les plus légères, et chercher à deviner, par le contexte, un sens qui est fixé par les premiers principes de la langue. Combien y en a-t-il qui, après avoir étudié le grec pendant six ou huit années, soient capables de lire couramment un seul auteur?

Ce sont ces considérations qui ont engagé M. Maunoury à composer une nouvelle syntaxe élémentaire de la langue grecque.

Deux idées l'ont constamment dirigé : 1° donner les principes nécessaires pour *analyser* une phrase grecque, et pour *exprimer en grec* une pensée quelconque ; 2° formuler toutes les règles sur l'*usage des bons écrivains*, et les appliquer, en les prouvant, par des exemples puisés dans les auteurs classiques.

Les matériaux de ce traité pouvaient bien se trouver réunis dans la savante grammaire de Matthiæ ; mais il fallait en faire un résumé élémentaire disposé dans un ordre convenable, débarrassé de toute métaphysique et mis à la portée des enfants. L'auteur a consacré plusieurs années à ce travail, comparant sans cesse chacun des principes qu'il avait établis avec l'usage de Sophocle, Thucydide, Xénophon ou Démosthène, et corrigeant toujours la règle sur le texte. Le travail fini a été soumis au jugement de quelques-uns des meilleurs hellénistes de notre époque. Il n'a paru qu'après avoir été de nouveau corrigé sur leurs observations.

Quant au plan, on a suivi l'ordre des parties du discours. Il faut savoir gré au grammairien d'avoir traité la conjonction avec quelque étendue ; car l'enchaînement des propositions est ce qui embarrasse le plus l'élève, et la syntaxe des conjonctions, qui détermine leurs rapports, mérite une attention particulière. On aime à reconnaître, dans ce livre élémentaire, la manière simple et claire de Lhomond. Ce sont les mêmes règles toutes les fois que le grec le permet. En admettant, dans les neuf premiers chapitres, tout ce qui lui semblait *nécessaire, utile*, l'auteur a obtenu une syntaxe grecque assez complète, et qui n'est guère plus longue que la syntaxe latine de Lhomond, sans sa méthode.

Pourquoi le jeune professeur s'est-il arrêté en chemin et n'a-t-il pas donné une grammaire entière ? N'est-ce qu'un essai ? Il présage bien pour l'avenir.

Etude sur les Devoirs de l'homme, par GARCIA DE LOS SANTOS. Madrid.

Ce livre, qui est l'ouvrage d'un jeune homme de dix-neuf ans, rappelle les *Devoirs des Hommes* de Silvio Pellico. Ce n'est pas toujours la pureté de style du poëte italien, mais c'est le même cœur et ce même admirable bon sens qu'on retrouve chez tous les esprits distingués professant le Catholicisme.

Les Nouveaux Montanistes au Collége de France, par André JACOBY [1].

Les doctrines prétendues nouvelles dont on a fait tant de bruit et de scandale dans ces derniers temps, les prophéties de Vintras et de Towianski, reproduites malheureusement par des hommes d'un caractère public, ne sont pas autre chose que de vieilles hérésies condamnées depuis des siècles. C'est ce que démontre pertinemment la courageuse et spirituelle petite brochure de M. Jacoby.

Avant d'entrer dans le monde, par le docteur SAUCEROTTE, professeur de philosophie au collége de Lunéville [2].

L'auteur de ce livre s'adresse aux jeunes gens qui sortent du collége. Son but est de les prémunir contre les erreurs les plus répandues aujourd'hui, de prêter son aide aux principes les plus en péril, aux vérités attaquées par les novateurs ; il vient défendre la *famille*, l'*autorité paternelle*, la *propriété*, le *pouvoir*, l'*ordre*. Pour mieux réussir près de ses jeunes lecteurs il a adopté la forme du récit, et se présente comme un des héros des événements qu'il place sous leur yeux. Il les emmène tout d'abord en Amérique, où, de concert avec quelques amis, comme lui chauds partisans des théories nouvelles, il va chercher le bonheur dans un Etat libre. Séduits par les théories d'Owen, nos jeunes émigrés s'établissent dans une colonie que ce réformateur vient de fonder. L'absence de tout lien, de toute autorité morale ou légale jette bientôt le désordre dans l'association ; la plus ferme intelligence parmi eux y succombe et échappe par le suicide aux dégoûts d'une situation insupportable. Notre auteur lui-même est atteint d'un profond découragement. La lettre d'un prêtre, d'un missionnaire qu'il a connu et aimé, le détourne de sa funeste résolution. Ce sont les derniers conseils du vieillard mourant, il les suivra. Après avoir expérimenté dans la pratique les dangereuses théories dont son esprit avait été séduit, il rentre en France, convaincu que, pour trouver le bonheur, il ne faut que deux choses : *aimer ses devoirs, et s'attacher à les bien remplir.*

La pensée de ce livre est bonne, on ne saurait en contester l'opportunité ; seulement nous croyons que l'exécution ne répond pas tout à fait au but de l'auteur. « A l'âge où la sensibilité déborde, dit M. Saucerotte dans sa préface, il ne faut pas seulement des idées pour l'esprit, il faut encore des émotions pour le cœur. » Les émotions manquent et les préceptes abondent ; ses héros agissent peu et parlent beaucoup. C'est malheureusement un défaut commun à bon nombre de livres d'éducation ou de morale. On oublie trop le miel qui doit tromper les lèvres de l'enfant et lui faire avaler le breuvage amer. Et pourtant l'enseignement donné sous forme de roman doit bien plutôt, pour être profitable, résulter des situations des personnages que de leurs paroles. C'est la morale en exemple et non en préceptes.

Les Devoirs d'une Femme, histoire contemporaine, par Adolphe ARCHIER [3].

L'auteur rappelle dans sa préface que Silvio Pellico eut un moment la pensée d'écrire les *Devoirs des Femmes*, comme il a écrit les *Devoirs des Hommes* ; c'est en lisant les pages où le poëte italien raconte les vicissitudes de ce projet qu'il conçut le dessein du présent livre. L'homme qui entreprend de marcher sur les traces de Silvio Pellico, s'il n'est pas téméraire, est du moins malheureux. M. Archier a cru que, pour indiquer les *Devoirs des Femmes*, il suffisait de ren-

[1] 1 vol. in-18, 1844. Paris, Sirou, rue des Noyers, 37.

[2] Chez Jules Renouard et Cie, libraires-éditeurs, rue de Tournon, 6.

[3] Chez Adrien Leclerc et Cie, rue Cassette, 29. Prix : 1 fr. 75 c.

fermer dans une histoire assez pâle tous les lieux-communs d'une situation malheureuse. Mais le sujet est trop vaste pour être traité si légèrement, et l'auteur, malgré ses bonnes intentions, ne nous paraît pas l'avoir creusé aussi profondément qu'il mérite de l'être.

Discours sur divers sujets religieux, dédiés aux membres de l'œuvre de Saint-François-Xavier dans les différentes paroisses de Paris; par B. D'EXAUVILLEZ [1].

Donner au peuple une juste idée de ses véritables intérêts, l'éclairer sur le danger des erreurs qu'on s'efforce de lui faire adopter, lui enseigner les avantages, même matériels, que procure une vie religieuse, active et simple, tel est le but que s'est proposé M. d'Exauvillez en publiant une suite de *discours* dont ceux que nous annonçons ne sont que le prélude. Jamais œuvre ne fut plus nécessaire. En adoptant un style facile et à la portée de ses lecteurs, M. d'Exauvillez a fait preuve d'un tact malheureusement trop rare dans de semblables entreprises. Ces *Discours* conviennent à tout le monde, et, pour notre part, il nous semble que tous ceux qui s'occupent du bien-être des classes pauvres devraient les mettre entre les mains de chaque ouvrier qu'ils sont appelés à visiter. Il suffit d'indiquer les sujets de ces *Discours* pour en faire connaître l'utilité: 1° *La religion seule a civilisé le monde.* 2° *Pourquoi des riches? pourquoi des pauvres?* 3° *L'heureuse influence de la religion dans les familles.* 4° *Le grand nombre d'incrédules ne prouve rien contre la religion.* 5° *Les plus grands incrédules deviennent quelquefois les plus grands saints.*

Un Ange de plus au Paradis [2].

Il y a peu d'années, un voyageur, parcourant l'Italie, s'arrêta, près de Gênes, à visiter un couvent de Franciscains. Des tombes d'enfants frappèrent sa vue; une d'elles surtout attira ses regards. Sur un simple marbre était un lys coupé... Une inscription italienne rappelait l'âge, le nom de l'enfant décédé. Ses parents lui avaient érigé ce petit monument, *mesti d'avere un innocente fanciullo perduto in terra, lieti d'avere dato un angelo al cielo* [3]. Et le voyageur relevait cette inscription, sans se douter alors qu'un jour elle se graverait dans son cœur en caractères ineffaçables... Lui aussi il a perdu depuis lors son pauvre petit enfant; mais, comme ces parents chrétiens dont il admirait la piété, il a su se réjouir à la pensée du ciel. Le livre qu'il publie est le monument pieux qu'il élève à la mémoire de son enfant chéri. Heureuse douleur! La consolation y abonde; elle coule de source dans les entretiens spirituels qui sont la partie principale de l'œuvre, dans l'explication si poétique et si chrétienne de l'office des Morts qui les accompagne, dans la correspondance touchante qui en complète si bien la pensée. L'ouvrage n'a pas de nom d'auteur; le sentiment qui l'a inspiré est aussi modeste que suave.

Importance de l'éducation au XIXe siècle, par C.-J.-B. CLERC, élève de l'Université et ancien professeur [4].

L'ouvrage que nous recommandons au public se distingue à plus d'un titre

[1] Chez Deschamps, rue Saint-Antoine, 78. Prix: 40 c.

[2] Cet ouvrage, approuvé par feu Mgr de Janson, se vend au profit de l'œuvre de la Sainte-Enfance. A Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64; Vaton, rue du Bac, 46; au secrétariat de l'œuvre de la Sainte-Enfance, rue de Grenelle-Saint-Germain, 22.

[3] Affligés d'avoir perdu sur terre un innocent petit enfant, mais joyeux d'avoir donné un nouvel ange au ciel.

[4] Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saint-Pères, n° 64; et chez Waille, rue Cassette, n° 6. Joli petit volume in-8°; prix: 3 francs.

dans la foule de ceux que la grande question de l'enseignement a provoqués. D'abord, la modération de l'auteur prouve qu'il est maître de lui-même et du sujet qu'il a traité. M. Clerc n'a point rétréci la question aux proportions d'une lutte entre des corps rivaux, mais il l'a envisagée dans ses rapports avec les fondements mêmes de la société. Rien de plus pur, de plus digne, de plus sérieux que les considérations auxquelles l'écrivain se laisse aller dans un sujet où il a réussi à être neuf encore après tant d'illustres devanciers. Car, comme l'indique le livre même, c'est principalement sous le point de vue de l'éducation du cœur qu'est envisagée l'importante question qui se débat au sein de notre société. Qu'importe à l'auteur que nous ayons plus ou moins de bacheliers, plus ou moins de jeunes gens munis d'un brevet qui, bien loin de donner la science, ne la suppose pas même dans ceux qui le reçoivent? Ce qu'il lui faut, à lui, ce sont des jeunes gens pieux, moraux, enfants dévoués, amis sûrs, citoyens paisibles, chrétiens enfin dans toute l'étendue du mot. Ces jeunes gens, de quelque côté qu'ils lui viennent, il est prêt à les accepter. Il n'examine pas s'ils ont été formés par une société religieuse ou par un corps laïque, quelle livrée ou quel sceau ils portent; l'essentiel pour lui est que les desseins de Dieu soient remplis sur cette classe intéressante, que l'illustre de Maistre appelait avec tant de raison *la racine de la société*. M. Clerc, l'œil fixé sur le but, est prêt à accepter pour instrument quiconque justifiera de l'orthodoxie de ses croyances et de son aptitude à former le cœur de la jeunesse.

Aussi cet ouvrage peut-il être considéré comme un véritable examen de conscience, adressé à cette masse innombrable de pères de famille, qui, pratiquant ou ne pratiquant pas leurs devoirs religieux, seraient pourtant bien aises de sauver leurs fils de la corruption qui nous déborde. « Vous voulez donner de l'éducation à vos enfants, dit M. Clerc, soit; eh bien, examinez si les établissements et les personnes sur lesquels vous voulez vous décharger de cette importante, de la plus importante de vos obligations, sont dignes de votre confiance. Analysez les éléments de cette institution, c'est-à-dire, passez en revue les hommes qui manieront le cœur de vos enfants, et les doctrines qui leur seront consignées. Je ne vous demande pas d'être sévères, ne soyez que justes; souvenez-vous seulement que vous devez rendre un jour un compte exact du dépôt sacré qui vous a été confié, et que vous ne serez pas moins coupables d'avoir *sciemment* ou *sans examen* remis vos enfants à des mains indignes, que si vous leur aviez vous-mêmes inculqué les principes funestes de l'impiété et de l'immoralité. »

Et, pour servir de guide aux parents dans cet examen consciencieux auquel il les convie, l'auteur entre lui-même dans les détails les plus intéressants sur les diverses branches de l'enseignement, et sur l'influence que chaque professeur est appelé à exercer sur l'esprit des jeunes gens. Nous avons lu rarement quelque chose d'aussi complet sur cette matière. Des observations fondées sur l'expérience, des aperçus simples et vrais, une raison douce et calme caractérisent cette partie de l'ouvrage. Nous ne pensons pas qu'un père ou une mère de famille puissent lire sans émotion cet appel si grave, si mesuré, à leur conscience, et ne pas comprendre combien ils doivent hâter de leurs vœux l'époque où il leur sera donné à chacun d'élever leurs enfants en toute liberté et chacun selon son cœur. Voici, par exemple, comment l'auteur s'exprime dans un chapitre intitulé *Appel aux pères de famille*, un des plus remarquables, sans contredit, de l'ouvrage :

« Parents chrétiens, est-il donc nécessaire d'insister pour vous faire com-
« prendre ce que toutes les lumières de votre esprit, toutes les tendresses de
« votre cœur, toutes les lois de la nature vous disent avec tant d'éloquence;

« *Avant tout, assurez le salut de vos enfants par une éducation soignée et chré-*
« *tienne.* Eh! ne voyez-vous pas ce qui serait l'infaillible résultat de votre criminelle apathie? Ces fleurs virginales flétries dès leur premier matin, brisées « au premier vent des passions; la source des beaux sentiments tarie dans ces « jeunes cœurs devenus le repaire infect de la volupté; à la place de la paix, « du calme, de la joie et des douces espérances d'une bonne conscience, qui « les rendraient si heureux, le trouble, les alarmes continuelles, les pointes « acérées du remords, une anticipation des peines et des terreurs de l'enfer!...

« Pouvez-vous voir vos propres fils, même seulement en idée, au sortir d'une « vie traînée dans l'ignominie et le malheur, tomber au fond des brûlants abî- « mes, et séparés pour jamais de la lumière, subir d'inexprimables supplices, « infinis dans leur durée et dans leur rigueur, préparés par la main inexorable « de la justice suprême? Ah! si la foi ne réveille pas ici toute votre tendresse, si « vous ne sentez pas vos entrailles émues, je me jette à vos genoux, je les arrose « de mes larmes; c'est au nom de Jésus-Christ, au nom de la tendre amitié et de « la compassion surnaturelle dont je me sens épris pour des enfants dont vous ne « voulez plus être les sauveurs, ni par conséquent les pères, que je vous crie, « avec toutes les voix de mon âme: Pitié, pitié mille fois! grâce pour des enfants « qui sont les frères des anges, le prix du sang de Jésus-Christ!.... »

Nous le demandons : est-il un père, une mère, un citoyen généreux qui puisse rester insensible à un langage si grave et si raisonnable? On a reproché aux partisans de la liberté d'enseignement d'avoir outre-passé quelquefois les bornes de la modération. Ce reproche, M. Clerc ne le mérite en aucune façon : point d'aigreur, point de personnalités dans son ouvrage; tout y est calme, tout y est mesuré; on sent même en le lisant cette sorte d'onction, cette douce chaleur que les âmes pures savent répandre sur tout ce qu'elles disent ou écrivent. Ce livre est un utile appendice aux manifestes de nos prélats, et l'approbation que plusieurs d'entre eux ont daigné accorder à l'auteur sera la plus belle recommandation de cette œuvre, comme elle sera pour M. Clerc la plus douce récompense de ses travaux passés et un encouragement flatteur pour ses travaux à venir.

La Première Année au collége, ou *Essai sur la réforme de l'éducation et de l'instruction publique*, par M. C.-D. GARDISSAL[1].

Ce livre est d'un homme honnête et religieux, d'un homme d'esprit, connaissant la pratique de l'enseignement et les habitudes de la vie de collége, et qui désire ardemment et sincèrement la bonne éducation de la jeunesse qui y est renfermée. Des idées de réforme très-hardies y sont exposées avec un ton de bonne foi qui fait estimer l'auteur, lors même qu'on ne peut adopter ses espérances et ses projets.

Avant d'indiquer les idées, disons un mot de la forme du livre. — C'est un petit roman en forme de lettres, sans autre intrigue que les peines d'un jeune écolier récemment installé au collége, les chagrins plus vifs encore de sa mère, les misères et les joies de la vie de pension, et les conseils fort raisonnables d'un beau-frère, qui a fort à faire pour consoler à la fois et le petit collégien et la maman, et démontrer à celle-ci, malgré ses préventions et les accidents, que le collége est ce qu'il y a de mieux, ou de moins mauvais, pour son cher enfant. Ajoutez à ce cadre très-simple l'épisode d'un pauvre boursier orphelin, espiègle, franc écolier, se livrant, ou plutôt livré, sans guides, sans amis, sans but, à l'entraînement de cette vie écolière; en adoptant les allures, l'esprit, le langage, quoiqu'il sente vivement tout ce qu'elle a de faux et de vide, mais

[1] 1 vol. in-8°, chez Passard, éditeur, rue des Grands-Augustins, n° 9, à Paris.

devenant enfin meilleur par le contact d'un enfant bien élevé qu'il a pris généreusement sous sa protection, et découvrant enfin la touchante histoire des parents qu'il a perdus. Avec ces données vous aurez une idée assez complète de cette composition ingénieuse et souvent piquante. Les collégiens y reconnaîtraient avec plaisir leurs habitudes, leurs idées et tous les petits incidents de leur vie, mais les parents et les maîtres le liront avec plus de fruit et y trouveront la matière de sérieuses réflexions.

Quelles sont maintenant les idées qui ressortent de ce livre? Elles sont loin d'être nettes et concordantes. Dans la partie que nous pouvons appeler romanesque, on trouve souvent une critique spirituelle du régime et de l'esprit des colléges. La plupart des vices signalés dans les lettres de la mère et de son fils, ainsi que dans celles de l'espiègle camarade et d'un honnête maître d'étude, prévalent dans l'esprit de tout lecteur impartial sur les apologies fort vagues du gendre, qui est le personnage sérieux de ce petit roman. Celui-ci conclut dans toutes ses lettres que, en définitive, le collége produit de bons résultats, et c'est aussi la conclusion qui résulte des événements, arrangés, il est vrai, au gré de l'imagination de l'auteur. Et cependant ce gendre, ancien élève de l'Ecole polytechnique, membre du conseil général de son département, et qui a l'espoir d'arriver bientôt à la députation, ne propose rien moins qu'une réforme complète et radicale de tout notre système d'instruction publique. Il ne veut point de pensionnats dans les colléges de l'Etat, parce que leur régime lui paraît inconciliable avec l'éducation morale et religieuse, qu'il regarde avec raison comme devant être le premier objet du législateur et des familles. Les colléges ne seraient plus que des externats, des maisons d'*enseignement* public autour desquelles se grouperaient des institutions privées, aussi variées dans leur constitution et leurs conditions que l'exigeraient les besoins, les habitudes, les vues ou les caprices des familles. Cependant ces établissements ne seraient point sous un régime complet de liberté et d'indépendance. Les maîtres seraient pourvus de grades plus ou moins élevés; le nombre des élèves serait limité (ce que l'auteur regarde comme indispensable pour que l'on puisse donner les soins nécessaires à l'éducation morale), et tous seraient conduits aux cours publics du collége.

Ces cours seraient eux-mêmes organisés d'après un plan tout nouveau, ou, pour mieux dire, tout différent de celui qui est suivi par l'Université, car tous ces projets d'*innovations* ne sont pas des *nouveautés*. Il y a longtemps qu'on réclame, à tort ou à raison, une réduction notable sur le temps consacré au grec et au latin, et sur le nombre des élèves que l'on condamne à ces études, inutiles, dit-on, pour beaucoup d'entre eux. Il y a longtemps qu'on a émis le vœu que l'instruction dite secondaire fût nécessairement précédée d'une instruction primaire sérieuse et complète.

Nous avons dit que l'auteur était un homme honnête et chrétien, aussi s'est-il préoccupé de tout ce qui tient à l'enseignement religieux. L'adjonction d'un membre ecclésiastique dans le Conseil royal de l'instruction publique, et de trois autres ecclésisatiques dans le Conseil académique, la création d'une chaire de religion et de morale dans les colléges, l'obligation d'avoir un aumônier dans chaque pensionnat, et même l'introduction dans le programme du baccalauréat des questions religieuses, telles sont, aux yeux de M. Gardissal, les mesures les plus efficaces pour assurer l'éducation chrétienne de la jeunesse.

Il est facile de voir, par cet exposé sommaire, que l'auteur regarde la *réforme* de l'enseignement comme plus urgente que la liberté si ardemment réclamée. Il s'en explique d'ailleurs en termes formels, et se montre convaincu qu'il serait impossible de décréter, et plus impossible encore de faire exécuter une loi de liberté telle que la réclament le plus grand nombre des hommes religieux. Ce

n'est pas ici le lieu d'aborder cette discussion ; nous nous contenterons de dire que, si les intentions de M. Gardissal sont droites et ses convictions sincères, ses projets de réforme nous paraissent tout simplement impraticables, et, quand ils seraient mis à exécution, nous doutons fort que la jeunesse en fût mieux élevée. Ce ne sont point des mesures administratives qui rétabliront parmi la jeunesse l'empire de la religion et de la morale. En ceci plus qu'en tout le reste, les règlements ne sont rien, les hommes sont tout ; l'administration ne crée point les hommes de cœur et de dévouement nécessaires à l'œuvre de l'éducation, elle ne peut que les *laisser faire*. Or, les projets de l'auteur sont loin de favoriser la liberté de l'enseignement. Il adresse son livre à tous ceux *qui n'ont point de parti pris*. Nous croyons qu'après avoir lu son livre un lecteur impartial, et ayant quelque expérience de ces matières, se trouvera tout aussi embarrassé qu'auparavant de prendre un parti, et qu'il ne lui restera d'autre impression de sa lecture que le plaisir d'avoir parcouru un livre ingénieux, facilement écrit, et le besoin de réfléchir encore sur ces questions fondamentales.

Mémoires d'une Poupée, contes dédiés aux petites filles,
Par Mlle Julie GOURAUD [1].

Parler des *Mémoires d'une Poupée* aux lecteurs du *Correspondant*, hommes sérieux pour la plupart, occupés des questions importantes soulevées dans les hautes régions de la politique et de la religion, n'est-ce pas un hors-d'œuvre ? On serait tenté de le craindre si on ne savait qu'à côté de l'homme le plus grave se rencontre bien souvent une petite fille fort espiègle, à l'éducation et à l'amusement de laquelle il est obligé de songer en qualité de père, ou tout au moins d'oncle. C'est à cette classe nombreuse que nous voulons dire un mot de la *nouvelle* édition des *Mémoires*. Ce petit ouvrage est déjà si connu, il a eu tant de réimpressions et de traductions dans toutes sortes de langues, qu'il est presque superflu d'en parler autrement que pour annoncer le format grand in-8° et les dessins dont on a voulu *illustrer*, ou, pour parler plus français, *orner* cette récente édition. Tout le monde sait que Mlle *Vermeille* est une poupée modèle, douée de la faculté d'observation, de raisonnement, de sensibilité, de mémoire. Ses rares qualités et son petit ton doctoral sembleraient la rendre plus propre à devenir la gouvernante des petites filles auprès desquelles elle se trouve qu'à leur servir de jouet ; mais le mérite est rarement à sa place. Ceci expose *Vermeille* à des vicissitudes sans nombre, où sa patience et son courage sont mis à l'épreuve et triomphent. C'est la morale de la fable. Nous pensons que les petites filles en s'amusant peuvent recueillir de la bouche de Vermeille de bonnes et aimables leçons. L'auteur les a ménagées avec grâce et prudence, car l'auteur a de l'esprit ; nous serions presque tenté d'ajouter : plus qu'il n'en faut pour une poupée, si nous ne savions que les moindres choses, pour être bien faites, en exigent beaucoup.

[1] Nouvelle édition illustrée de cent dessins, lettres ornées, etc., chez V.-A. Waille, libraire-éditeur, rue Cassette, 6.

Le Gérant, **V.-A. WAILLE.**

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

ERRATA.

Dans le numéro du 25 janvier dernier il s'est glissé quelques graves erreurs typographiques que nous nous empressons de rectifier.

1° Dans l'article de M. l'abbé Maret, intitulé *l'Eglise et la Société laïque*, p. 169, ligne 12, au lieu de *il* est *surgi*, lisez : *il* a *surgi*.

2° Dans le compte-rendu bibliographique sur la nouvelle édition des *Pensées de Pascal*, par M. Cousin, p. 311, l. 1, *au lieu de* dix mille exemplaires, *lisez* : mille ; ligne 5, *au lieu de* ces six cents ENCORE PLEINS *en deuxième édition*, lisez : ces six cents *en deuxième édition* ; p. 312, l. 1, *au lieu de* nous concevons, *lisez* : nous convenons.

OBSERVATIONS

SUR L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE 1682,

ET SUR LE CONCILE DE 1811.

> Celui qui ne conserve pas l'unité n'a plus la foi.
> BOSSUET.

L'histoire ecclésiastique honore le souvenir d'un grand nombre de conciles assemblés dans les Gaules pendant le cours du moyen âge, à une époque où il était d'autant plus nécessaire de garantir la discipline de l'Eglise et les mœurs du clergé contre les atteintes de l'ignorance et de la barbarie que toute l'autorité morale de la société appartenait alors aux ministres de la religion. Les décrets de ces conciles ont pris place dans cette grande et belle législation canonique qui a déjà sauvé une fois la civilisation, et qui, au besoin, la sauverait encore. Nous nous garderons d'en célébrer la sagesse. Quel mérite ou quelle utilité y aurait-il à louer et même à défendre ce que l'Eglise universelle a adopté, ce qui contribue à soutenir l'édifice de sa grandeur et de sa puissance? Mais, en descendant la la longue série des temps, jusqu'à une époque voisine de la nôtre, nous trouvons deux assemblées générales du clergé de France, les dernières qui aient eu lieu, dont il peut être profitable et intéressant de comparer l'esprit, de rapprocher les actes et de pénétrer les véritables intentions.

Il existe assurément très-peu d'analogie entre l'époque de

1682 et celle de 1811 : idées, intérêts, événements, personnages, tout est différent. Où trouver des contrastes plus saillants que ceux qui existent entre Napoléon et Louis XIV, entre Innocent XI et Pie VII, entre la France monarchique du XVIIe siècle et la France révolutionnaire du XIXe? Mais, dans l'un comme dans l'autre temps, l'Eglise catholique était la même ; elle vivait de ses dogmes, de ses traditions, de son unité, et l'histoire impartiale a le droit de rechercher quelle est celle de ces deux assemblées qui se montra la plus fidèle à l'esprit de la religion, aux saintes lois de l'Eglise, et qui s'est acquis par conséquent le plus de droits à nos respects. L'une de ces assemblées a laissé après elle un grand éclat ; ses actes sont l'objet d'éloges passionnés et suspects, contre lesquels ne cesse de protester une voix que les fidèles écoutent avec soumission ; la mémoire de l'autre se perd dans le tumulte d'un règne éblouissant par l'immensité de ses triomphes et de ses revers. Cette dispensation inégale de la renommée nous paraît peu équitable, et nous allons montrer, sans insister sur des faits connus, et sans nous éloigner un seul instant du respect et de l'admiration dus à l'homme de génie qui fut l'âme de l'assemblée de 1682, de quel côté se trouvèrent réellement le courage et la sagesse, c'est-à-dire les deux vertus qui seules peuvent illustrer une assemblée, religieuse ou politique.

S'il est une tentative désormais inutile, c'est de chercher des expressions nouvelles pour célébrer la piété, le savoir et l'éloquence des chefs du clergé français sous le règne de Louis XIV. La Providence, qui voulait que tout fût grand à cette époque, se plut à combler les premiers d'entre eux de ces faveurs précieuses dont elle se montre avare d'ordinaire, et à l'aide desquelles il n'est pas de succès douteux, pas de triomphe impossible. Ce clergé se trouvant placé sous la protection puissante d'un prince sincèrement religieux, et sur l'esprit duquel le génie de la nation se modelait exactement, on peut dire qu'en ce siècle, glorieux sous quelque aspect qu'on l'envisage, rien ne manquait à la religion pour étendre et fortifier son pacifique empire. Pourquoi donc la mésintelligence régna-t-elle presque toujours entre le Saint-Siége et Louis XIV, et par quelle faveur ce dernier fut-il constamment soutenu par le clergé, lors même qu'il soulevait les questions les plus dangereuses ou qu'il at-

tentait ouvertement aux droits du père commun des chrétiens ? Cette contradiction est facile à expliquer.

Lorsqu'une idée, vraie ou fausse, mais puissante, a agité une nation, elle laisse des traces de son passage dans tous les esprits, même dans l'esprit des hommes qui l'ont combattue avec le plus de conviction et de force; à leur insu, les partis se font les uns aux autres des concessions, et ces concessions portent plus tard des fruits inattendus. Cette vérité apparaît dans l'histoire des révolutions politiques, et on la retrouve avec non moins de clarté dans l'histoire des déchirements qui ont affligé l'Eglise.

Le protestantisme avait pour but de briser l'unité catholique comme un joug humiliant, contraire à la liberté humaine, à la parole divine, et de la remplacer par une indépendance de pensées qui laissât à chacun le droit de déterminer les limites de sa croyance et les formes de son culte. La France repoussa ce présent funeste, et préféra subir les horreurs d'une longue guerre civile plutôt que de rompre les liens qui l'attachaient au trône pontifical. Sans sa courageuse résistance, l'Europe occidentale passait sous le sceptre de l'hérésie. De tous les services qu'elle a rendus au monde, et elle en a rendu beaucoup, celui-ci est le plus considérable. Quand la tourmente religieuse suscitée par la Réforme se fut apaisée, on vit naître en France un parti composé d'hommes pieux, graves, sévères pour les autres et pour eux-mêmes, ennemis sincères du protestantisme, mais qui, en luttant contre cette hérésie, avaient fini par perdre de vue le point de départ de leurs véritables opinions, et en étaient arrivés à penser que l'on pouvait, sans blesser l'unité catholique, fonder en France, dans l'intérêt de la religion et du pays, une Eglise nationale qui reconnaîtrait pour chef habituel le Pape, et pour autorité suprême le concile général. Je comprendrais que cette transaction entre la vérité et le mensonge eût été présentée au fort du combat, quand le protestantisme vainqueur en tant de lieux semblait appelé à de nouveaux triomphes; car, depuis que les hommes disputent les uns contre les autres, il en est qui pensent que tout débat doit se terminer par un compromis; mais on n'explique pas aussi aisément que l'idée chimérique d'une Eglise nationale, longtemps contenue dans l'étroite enceinte des tribunaux laïques, en soit sortie pour se répandre jusque dans les rangs du clergé, à une époque où le

Catholicisme voyait, après une crise douloureuse, renaître pour lui les jours de paix et de concorde. Cependant je ne pense pas me tromper en assignant à ce fait deux causes qui tiennent plus à la faiblesse ordinaire de l'humanité qu'à quelque grande pensée religieuse.

Au début de leur périlleuse carrière, les jansénistes n'entrevirent pas la possibilité d'une rupture avec le Saint-Siége, et leur chef, celui auquel ses contemporains ou plutôt ses amis donnaient assez emphatiquement le surnom de *Grand*, Antoine Arnauld, disait : « On me croit en France le plus grand en-« nemi des Papes, et l'on ignore comme j'ai toujours été chez « eux. » Non, Arnauld, Pascal, Nicole n'étaient point, dans le principe, des ennemis du Pape, et ils ne le seraient probablement jamais devenus s'ils n'eussent eu pour adversaires les Jésuites; ils seraient restés de simples théologiens, prêchant une morale austère, combattant vigoureusement le calvinisme, interprétant avec profondeur les dogmes sacrés : ils n'auraient pas formé une secte ou un parti politique.

Mais du moment que les Jésuites se déclarèrent les adversaires des jansénistes et se prévalurent contre eux de l'autorité du Saint-Siége, ceux-ci, pressés par les excitations d'une controverse ardente, enhardis par la persécution, échauffés par les feux mal éteints du protestantisme, franchirent l'espace qui séparait leurs anciennes doctrines d'une hostilité ouverte contre le principe de l'unité catholique. Ils se trompaient grandement quand ils croyaient le clergé de France prêt à rentrer dans la carrière des discordes religieuses; car il ne ressentait qu'un seul désir, celui de cultiver en paix le riche domaine que Dieu avait confié à ses soins; et si la secte janséniste n'eût reçu d'une opinion puissante, dont je vais faire connaître le caractère, un secours sur lequel, à la vérité, elle avait toujours compté, elle n'aurait pas eu probablement l'honneur d'inscrire son nom dans le catalogue déjà si long des grandes erreurs et des hérésies.

Il n'est pas de spectacle plus digne d'étude, dans les annales de notre nation, que la lutte de la royauté contre l'aristocratie féodale. Faible et contestée, la royauté entreprend, avec les seules armes de la raison et du bon droit, de dissoudre cette association de seigneurs qui l'asservit, l'humilie, et qui opprime le peuple. Pour triompher, elle a recours au pouvoir judiciaire,

que les seigneurs dédaignent, fait proclamer dans le sein des cours féodales le dogme de la suprématie royale, appelle les communes à la défense de cette théorie nouvelle, qui, prêchée en tous lieux avec une infatigable persévérance, finit par anéantir chacune des prérogatives seigneuriales, et par élever sur leurs ruines un pouvoir unique et sans limites. Ce fut un magistrat français qui, dès la fin du XIII[e] siècle, écrivit dans un savant ouvrage le principe suivant, qu'il regardait comme un axiome incontestable : « Li rois ne tient fors de Dieu et de « son espée. Ce qui li plest à fere doit estre tenu por loi [1]. »

Les parlements recueillirent cette doctrine et la firent fructifier ; car ces cours de justice, si elles méconnurent le caractère du pouvoir qu'elles exerçaient, ne contestèrent jamais l'indépendance absolue de la couronne. Elles procédaient par voie de suppliques, de prières, de remontrances. Le roi avait-il prononcé, elles protestaient quelquefois et obéissaient toujours. La théorie du pouvoir absolu du roi n'a nulle part été professée plus hautement que dans le sein de cette grand'chambre du parlement de Paris d'où partit le signal de la démolition de l'ancienne monarchie.

Lorsque les grands vassaux eurent été vaincus et réduits ; quand le droit de rendre la justice, de faire la guerre, de battre monnaie, etc., eut été retiré aux seigneurs; quand il ne se trouva plus, à vrai dire, dans le royaume qu'un roi et des sujets, les parlements, dans leur zèle pour les prérogatives de la couronne, tournèrent le dogme de la suprématie royale contre la cour de Rome. Ils n'eurent pas besoin d'une longue expérience pour se convaincre que le glaive qui venait de renverser, dans l'intérieur du pays, tant d'obstacles redoutables, ne dicterait pas la loi aux consciences.

Les rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel n'ont jamais été et ne seront probablement jamais définis avec exactitude; aussi l'équité, l'intérêt de la religion et du bon ordre conseillent-ils à l'un et à l'autre de ces deux pouvoirs de transiger sur les points mixtes et de prévenir par ce moyen des ruptures affligeantes. Il faut rendre aux rois de France cette justice qu'ils apportaient le plus souvent, dans leurs trop fréquents débats avec le Saint-Siége, un esprit modéré et disposé à la conciliation ; mais, aussitôt que le parlement interve-

[1] Beaumanoir, *Coutumes du Beauvoisis*, t. I, page 32 de notre édition.

nait avec son inévitable dogme de la suprématie royale, ses idées absolues, ses procédés inflexibles, les difficultés grandissaient et devenaient bientôt insurmontables. Humilié de ses perpétuels échecs, le parlement se prit à chercher quelque moyen violent de faire dominer, dans une large portion du domaine spirituel, l'autorité dont il était le dépositaire. La Réforme vint le lui offrir. Si l'on réfléchit que le parlement inclinait sensiblement vers les doctrines nouvelles à l'époque de François Ier, et que ce prince crut devoir arrêter, par des actes rigoureux, les premiers signes d'une disposition dangereuse, on croira, sans injustice, que le parlement fut retenu sur cette pente redoutable moins par sa piété et par sa sagesse que par la ferme volonté de nos rois. L'orage se dissipa ; le traité de Westphalie affecta une portion de l'Europe à l'erreur, une autre à la vérité; et un semblant d'ordre fut rétabli au sein de cette grande société que Luther et Calvin venaient de priver de son plus précieux élément de force, de son unité religieuse. Peu ou point éclairé par l'expérience, le parlement ressaisit ses préventions, ses haines, ses rêves d'autrefois, et caressa de nouveau cette illusion d'une Eglise nationale, rattachée par un seul point au souverain spirituel et par tous les autres au souverain temporel. Il lui fallait des théologiens, des docteurs qui décorassent d'une forme savante et dogmatique ses projets politiques : il trouva les jansénistes; il lui fallait un prince idolâtre de sa grandeur, de son pouvoir, de sa propre personne, prêt à excuser ou à soutenir tout ce qui serait fait au nom de sa gloire et de sa puissance : il trouva Louis XIV. Rencontra-t-il, du moins, un adversaire décidé dans le clergé de France, dans ce clergé si riche en vertus et en talents? Hélas! les faits sont positifs, et ils nous forcent de dire qu'un jour ce clergé faillit à ses devoirs.

Le clergé n'adopta jamais avec réflexion le projet d'établir une Eglise nationale; au contraire, il s'attacha à montrer qu'il ne partageait pas sur ce point l'erreur du parlement et des jansénistes. « Je me suis proposé, dit Bossuet, d'expliquer « les libertés de l'Eglise gallicane de la manière que les enten- « dent les évêques, et non pas de la manière que les entendent « les magistrats. » Lors de la rupture de Louis XIV avec Innocent XI, au sujet de la régale, Bossuet, selon l'abbé Ledieu, craignait que les jansénistes ne vinssent indiscrètement gâter

la disposition où l'on était alors. Non, assurément, Bossuet n'envisageait pas les droits du roi, en matière religieuse, de la même façon que le parlement ; mais, à l'exemple de cette Cour, il admettait l'existence d'une Eglise *gallicane* et attribuait certains droits particuliers à cette Eglise ; seulement il se réservait de donner une explication de ces droits, qu'il appelait, lui aussi, des *libertés*, différente de celle qui avait cours dans les tribunaux laïques. Quant aux jansénistes, loin de les exclure de la discussion, comme des sectaires obstinés et malencontreux, il se bornait à exprimer la crainte que leur coopération ne gâtât les dispositions de l'opinion publique. Bossuet et l'épiscopat français, dont il était l'organe le plus fidèle et le plus éloquent, se distinguaient avant toute chose des partisans avoués de l'Eglise nationale, par l'intention, qui fut toujours chez eux loyale et pure. Ils ne voulaient pas disjoindre les liens qui unissaient le clergé de France au Siége apostolique ; ils regardaient ces liens comme nécessaires à l'existence même du Catholicisme, comme la seule garantie du maintien de l'unité au sein de la société chrétienne ; en même temps, par une contradiction singulière, ils prétendaient conférer au clergé français des prérogatives dont ne jouissaient pas le clergé des autres Etats catholiques ; et, pour atteindre ce but, ils professaient sur les limites du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel précisément les mêmes doctrines qu'ils condamnaient chez les parlementaires et chez les jansénistes.

L'épiscopat ne fut pas conduit à embrasser de semblables doctrines par ambition, par orgueil, ni par les excitations de cet esprit schismatique qui couvait encore dans plus d'une contrée de l'Europe ; il céda, comme tous les corps de l'Etat, comme tous les Français, à la fascination irrésistible que Louis XIV exerçait sur son peuple, et qui, en quelque sorte, ne permettait plus à personne de réfléchir, de calculer la portée d'un acte religieux ou politique, alors qu'il s'agissait d'étendre la puissance d'un monarque en qui semblaient s'être identifiées la justice et la véritable grandeur.

Cette admiration passionnée d'un peuple pour son souverain n'aurait rien eu que de touchant, si celui-ci eût su se tenir en garde contre l'enivrement de l'idolâtrie dont il était l'objet ; mais il aurait fallu à Louis XIV une force surhumaine pour pouvoir discerner e tsuivre la vérité au milieu des nuage

d'encens qui l'entouraient. N'essayant même pas de renfermer dans de justes limites l'entraînement populaire, il s'accoutuma à ressentir pour lui-même le sentiment qu'il inspirait à ses sujets.

« C'est avec grande raison, dit Saint-Simon, qu'on doit déplorer avec larmes « l'horreur d'une éducation uniquement dressée pour étouffer l'esprit et le « cœur de ce prince, le poison abominable de la flatterie la plus insigne qui le « déifia dans le sein même du Christianisme, et la cruelle politique de ses mi- « nistres qui l'enferma ; lesquels, pour leur grandeur, leur puissance et leur « fortune, l'enivrèrent de son autorité, de sa grandeur, de sa gloire, jusqu'à le « corrompre et à étouffer en lui, sinon toute sa bonté, l'équité, le désir de con- « naître la vérité que Dieu lui avait donné, ou, du moins, l'émoussèrent pres- « que entièrement, et empêchèrent sans cesse qu'il ne fît aucun usage de ces « vertus, triste résultat dont son royaume et lui-même furent les victimes. De « ces sources étrangères et pestilentielles lui vint un tel orgueil que ce n'est « pas trop dire que, sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans « ses plus grands désordres, il se serait fait adorer et aurait trouvé des adora- « teurs. »

On devine sans peine les dispositions qu'un tel prince dut apporter dans ses démêlés avec le Saint-Siége ; on comprend qu'il dut s'irriter de rencontrer à Rome une résistance inattendue, contre laquelle ses habiles ministres, ses vaillantes armées, ses fameux généraux étaient également impuissants, et que peu d'efforts furent nécessaires pour l'entraîner sur une route périlleuse, où la piété qui animait son cœur et la faveur divine purent seules l'empêcher de faire des pas plus nombreux et plus regrettables. Rien n'égale la pernicieuse adresse avec laquelle ses ministres, ses intimes conseillers, ses innombrables flatteurs jetèrent dans son esprit des idées fausses sur la nature du pouvoir temporel ; rien n'égale la facilité avec laquelle il reçut ces ruineux enseignements. Il existe un long et savant *Traité de l'autorité du roi touchant l'administration de l'Eglise*[1], qui fut composé par un sieur Levayer de Boutigny, maître des requêtes du conseil, à l'instigation de Colbert, et remis secrètement au roi, dont l'objet est de prouver, à l'aide des décrets de plusieurs conciles tenus dans les Gaules, que le roi de France, en sa qualité de protecteur de l'Eglise et de gardien des saints canons, possède, sur certaines matières, une portion notable de l'autorité spirituelle. Plus l'auteur apporte de modération et de

[1] Londres (Paris), 1753, 2 vol. in-12. Cet ouvrage est faussement attribué, sur la foi de l'édition d'Amsterdam, 1700, à l'avocat général Denis Talon. Il fut d'abord imprimé à Cologne en 1682, puis à La Haye en 1690. La seule édition exacte est celle de 1753.

science à développer cette thèse, plus il dut séduire un prince étranger aux controverses religieuses et fort peu instruit, mais amoureux au plus haut point de son autorité. La conséquence logique d'un pareil écrit est une scission avec le Saint-Siége, scission moins audacieuse certainement que celle dont le roi d'Angleterre Henri VIII se rendit l'auteur, rupture timide, non avouée, couverte même des plus pompeux témoignages de respect pour le successeur des apôtres, mais qui, dans le temps où elle fut insidieusement proposée, quand les leçons mémorables que le protestantisme venait de donner au monde étaient encore pleines de retentissement, n'en devait pas moins déchirer de nouveau le sein de l'Eglise, non pas au nom de la liberté humaine, ainsi que l'avaient fait les réformateurs, mais au nom du despotisme temporel. Un schisme semblable pouvait sans doute entraîner quelques magistrats ambitieux, quelques prélats de cour, quelques théologiens mécontents; quant à la nation, il est difficile de croire qu'elle y eût applaudi.

Lorsque la foi a poussé de profondes racines dans un cœur, les intérêts politiques, les sentiments humains, les passions terrestres pourront quelquefois la faire fléchir : ils ne la briseront jamais. Si grand que soit le dévouement du clergé français à Louis XIV, soyons certains qu'il sera impossible de lui arracher un acte ouvertement contraire aux dogmes de la religion ou aux intérêts de l'Eglise, et que ce monarque, dût-il déployer tout l'éclat de sa puissance, mettre en jeu toute l'habileté de ses ministres, n'obtiendra des chefs de ce clergé qu'une adhésion froide, équivoque et promptement retirée, à ses vues ambitieuses et imprudentes. Soyons assurés que lui-même n'avancera qu'avec embarras dans une voie où sa conscience lui dira qu'on ne marche qu'entouré de périls et sans espoir de succès. L'assemblée du clergé de 1682 en offre la preuve manifeste.

Cette assemblée agita et entreprit de résoudre les plus grandes questions qui puissent être soumises à un concile catholique, à savoir : le caractère, l'étendue et le mode d'action de la puissance apostolique. A quel propos livrait-on aux disputes des hommes de semblables matières? Fallait-il raffermir sur ses véritables bases l'Eglise ébranlée par de nouveaux hérésiarques plus redoutables que les Luther et les Calvin? L'hérésie frappait-elle à nos portes? La discorde régnait-elle au sein du clergé de

France ? Non, la chrétienté reposait partout dans une paix profonde ; car la rupture qui venait d'éclater entre Innocent XI et Louis XIV, à propos de la régale, c'est-à-dire sur le point de savoir si le roi jouissait du revenu des archevêchés et des évêchés pendant leur vacance, et pouvait conférer les bénéfices dépendants de leur collation jusqu'à ce que les nouveaux prélats eussent prêté leur serment de fidélité, présentait en elle-même trop peu d'importance pour fournir un prétexte plausible de fouiller et de mettre à nu les fondements du Catholicisme. Mais nous savons et il est constaté que les gallicans saisirent l'instant où l'esprit du roi était irrité pour donner cours à leurs desseins et commencer la réalisation de projets ourdis depuis longtemps, ajournés jusqu'à un moment opportun, et cependant fort peu mûris ; car les jansénistes, les parlementaires et les principaux évêques étaient loin de s'entendre.

Quelques historiens ont prétendu et d'autres répètent que l'idée première de l'assemblée du clergé de 1682 était due à Bossuet. Ceci est inexact. Il suffisait d'un peu de réflexion pour comprendre qu'une telle idée ne pouvait naître que dans l'esprit d'un magistrat : elle appartient en propre au chancelier Letellier, qui la communiqua à son fils, l'archevêque de Reims ; mais ils l'abandonnèrent par la crainte des suites qu'elle devait avoir et des difficultés de son exécution. Plus tard elle fut recueillie par Colbert, qui la fit sans difficulté adopter au roi. Voici ce que nous lisons dans le journal de l'abbé Ledieu :

« Je demandai à M. de Meaux qui lui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Eglise ; il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'Etat, en était véritablement l'auteur, et que lui seul y avait déterminé le roi. M. Colbert prétendait que la division que l'on avait avec Rome sur la régale était la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des Papes ; que, dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence et la crainte de paraître être le premier à rompre l'union empêcheraient une telle décision, et qu'il attira le roi à son avis pour cette raison contre M. Letellier. »

Si l'on pouvait encore aujourd'hui douter que la déclaration de 1682 ait eu pour principe un intérêt purement politique, ce peu de mots suffirait pour bannir toute incertitude. Malgré l'étendue de son génie, Colbert était étranger à la connaissance des matières théologiques ; son esprit positif ne le portait nullement vers les abstractions religieuses ; mais il poursuivait partout et toujours l'agrandissement de l'autorité de son maître, et, jugeant

l'occasion favorable pour placer cette autorité à l'abri de ce que lui et tous les gallicans appelaient les usurpations de la cour de Rome, il confie à un clergé docile l'exécution de ses desseins; il le charge, en un mot, de *rompre l'union.* Telle est la véritable, la seule origine de l'assemblée de 1682.

Le grand nom de Colbert ne nous empêchera pas de déplorer que ce clergé, qui avait Bossuet pour oracle, ait consenti, alors qu'il s'agissait de porter une atteinte sérieuse aux droits du chef de l'Eglise, à devenir l'instrument d'une volonté étrangère et mondaine. L'erreur spontanée est quelquefois excusable, l'erreur suggérée ne l'est jamais, car l'une indique de la conviction et l'autre ne révèle que de la faiblesse.

Le début du roi, ou plutôt de Colbert, dans cette grande affaire, fut un acte de timidité, décoré vainement du nom de prudence. Au mois de mars 1681, quand tout était disposé pour l'éclat et le succès de l'entreprise, les agents du clergé demandèrent au roi et obtinrent la permission d'assembler les évêques qui se trouvaient alors à Paris. Selon l'usage de ce temps, il n'y en avait pas moins de quarante-deux. Cette assemblée tint ses séances dans le courant des mois de mars et de mai, et, à la suite de ses délibérations, supplia le roi, ainsi qu'il avait été convenu, de permettre aux évêques de se réunir en concile national, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le clergé du royaume. Le courage faillit aux conseillers de la couronne quand il s'agit d'autoriser la réunion d'un concile général; ils savaient qu'une assemblée de ce genre, si elle ne se borne pas à régler quelques points peu importants de la discipline cléricale, ne peut rien décider sans l'assentiment du Saint-Siége, et ils tremblèrent en voyant tout à coup se dresser devant eux une difficulté suffisante pour alimenter la plus vive discussion, et pour frapper de nullité tout ce qu'ils se proposaient de faire. Ils n'osèrent même pas adopter le projet d'une assemblée générale du clergé du royaume, et se contentèrent modestement de conseiller au roi de convoquer une assemblée composée de deux évêques et de deux députés du second ordre pour chaque métropole. Ce n'était ni un concile, ni un synode, ni une assemblée générale, mais, à vrai dire, une commission ecclésiastique, nommée d'une manière très-légitime assurément, quoique tout à fait inusitée, et qui, ne se composant que d'un très-petit nombre de prélats

et d'abbés [1], ne pouvait pas imprimer à ses décisions l'autorité que donne l'assentiment unanime de tout un clergé.

Bossuet fut désigné pour prononcer le sermon d'ouverture, et prit comme texte de ses paroles l'*Unité de l'Eglise;* choix étrange! et qui révèle l'anxiété de son âme. Telle était la puissance de ce grand génie qu'il ne laissa rien percer, dans son admirable discours, qui trahît ce qui se passait en lui-même.

« Bossuet n'était pas entièrement exempt d'inquiétudes, dit le cardinal de « Bausset [2]; il voyait dans le ministère des dispositions capables de conduire « à des mesures extrêmes, qui prépareraient peut-être dans la suite des regrets « au gouvernement lui-même. Il voyait dans le clergé des évêques très-re« commandables par leurs lumières et leur piété, et dont l'estime et l'amitié lui « étaient très-chères, s'abandonner inconsidérément à des opinions qui pou« vaient les conduire bien au delà du but où ils se proposaient eux-mêmes de « s'arrêter. »

Bossuet triompha de ses appréhensions et répandit paisiblement devant l'assemblée tous les trésors de son éloquence. Il n'est personne qui ne porte gravé dans sa mémoire son sermon sur l'unité de l'Eglise, personne qui n'en admire la majestueuse ordonnance, la logique sévère et habile, et le style incomparable; personne non plus qui ne sache que l'exorde de cette harangue si célèbre est un élan d'admiration pour l'Eglise nationale, dont l'incomparable beauté plonge l'orateur dans une sorte d'extase qu'il décrit avec enthousiasme; personne enfin qui ne redise ces mots qui la terminent : « Tremblez à l'ombre « même de la division! »

A peine Bossuet eut-il prononcé ce discours que des scrupules commencèrent à naître dans la conscience de quelques membres d'une assemblée réunie cependant pour poser des limites à l'autorité du Saint-Père. Deux archevêques, un évêque et trois députés du second ordre revirent le sermon en particulier, pesèrent le sens des phrases, des mots, et s'arrêtèrent longtemps sur ceux-ci, dont la portée les inquiétait : « Il faut « tout supporter plutôt que de *rompre* avec l'Eglise *romaine.* » La rupture regardée comme une chose possible, le Saint-Siége qualifié d'Eglise romaine, conformément au vocabulaire des gallicans, voilà ce qui effrayait, à juste titre, des hommes prudents, pieux et fidèles au dogme de l'unité catholique.

L'affaire de la régale fut le premier objet des délibérations

[1] 34 archevêques et évêques sur 135, et 38 ecclésiastiques du second ordre.
[2] *Vie de Bossuet*, t. II, p. 183.

de l'assemblée. Les évêques donnèrent leur approbation au projet d'accommodement présenté au Pape par le roi, qui publia alors son édit du mois de janvier 1682, par lequel la régale fut étendue à toutes les églises du royaume. Bossuet rédigea la lettre que l'assemblée crut devoir, à cette occasion, adresser au Pape. Le bref d'Innocent XI, en réponse à cette lettre, est représenté comme un acte d'emportement auquel un souverain Pontife n'eût jamais dû se laisser entraîner. A la vérité, le Pape employa des expressions sévères pour qualifier la conduite des évêques, mais il ne leur adressa qu'un seul reproche, et malheureusement ce reproche était fondé.

« Nous avons d'abord remarqué, disait-il, que votre lettre était dictée par les « sentiments de crainte dont vous êtes animés, crainte qui ne permet jamais à « des prêtres, lorsqu'elle les domine, d'entreprendre avec zèle, pour le bien de « la religion et le maintien de la liberté ecclésiastique, des choses difficiles et « grandes. Qui d'entre vous a parlé devant le roi pour une cause si juste et si « sainte? Quel est celui de vous qui est descendu dans l'arène, afin de s'opposer « pour la maison d'Israël? Nous nous abstenons de rapporter ici ce que vous « nous déclarez sur les démarches que vous avez faites auprès des magistrats « séculiers. Nous désirons que le souvenir d'un pareil procédé soit à jamais « aboli. Nous voulons que vous effaciez ce récit de vos lettres, de peur qu'il ne « subsiste dans les actes du clergé de France pour couvrir votre nom d'un op- « probre éternel. »

Cette réprimande paraîtra dure, sans doute; était-elle injuste? Ne savons-nous pas que l'instigateur de cette querelle est Colbert, et que la crainte de déplaire au roi, sentiment irrésistible à cette époque, sentiment qui conduisit Vauban et Racine au tombeau, opprime la volonté de chaque membre de l'assemblée? Et pouvons-nous être surpris d'entendre un souverain Pontife déplorer avec douleur et amertume que des évêques, soutiens naturels du trône pontifical, soient allés prendre conseil, en une matière religieuse, près de ces magistrats auxquels l'idée d'une scission n'avait jamais causé d'effroi. Innocent XI tint le langage d'un père irrité : il ne devait pas en tenir un autre, car le moment de l'indulgence et du pardon n'était pas encore venu.

Les discussions sur la régale éloignaient l'assemblée du but qu'on lui avait assigné. Colbert et de Harlay, archevêque de Paris, sollicitèrent de nouveaux ordres du roi pour imprimer à ses travaux plus d'activité; une commission fut nommée afin d'assister Bossuet dans la préparation d'un projet de déclaration, et, le 19 mars 1682, elle présenta à l'assemblée le

fruit de ses méditations, c'est-à-dire ces quatre articles dont il est si souvent parlé. Je passe rapidement sur des faits trop connus pour qu'il soit utile de s'y arrêter, et je viens sur-le-champ à une particularité curieuse et importante qui n'a pas, ce me semble, été assez remarquée.

L'Eglise catholique professe sur le pouvoir spirituel des Papes une doctrine qui est obligatoire pour tous les fidèles, parce qu'elle découle des lois et des traditions qui la régissent. Si le clergé d'un pays conçoit la pensée de modifier cette doctrine, d'en adopter une qui lui soit particulière, il faut qu'il rédige une profession de foi, et que cette profession de foi devienne à son tour obligatoire pour tous les fidèles de ce pays ; car, s'il se bornait à exprimer une opinion, à émettre un avis, à donner un conseil que chacun serait libre d'admettre ou de rejeter, que pourrait un tel acte, destitué de toute autorité, contre la sentence du successeur de saint Pierre? Les partisans d'une Eglise nationale avaient compris qu'un dogme particulier et obligatoire touchant l'autorité des Papes leur était indispensable, et ils songèrent à le faire proclamer avec solennité par un concile national ; mais le cœur leur manqua, comme on sait, et ils se contentèrent de réunir en assemblée le quart, à peu près, des évêques de France. Or, à l'instant de promulguer cette fameuse profession de foi, expression des croyances et des volontés de l'Église nationale, cette assemblée sentit, elle aussi, faiblir son courage, en telle sorte que les gallicans, trompés dans leurs espérances, reçurent, au lieu d'un symbole de foi, une simple consultation de droit canonique, telle que les docteurs de la Sorbonne en expédiaient chaque jour. Et ce qu'il y a de plus digne d'observation, c'est que l'assemblée altéra tout à coup, sans délibération, spontanément, et sur la simple observation d'un de ses membres, qui n'était même pas Bossuet, le caractère de sa déclaration, et lui enleva pour le présent et pour l'avenir toute autorité directe. Tant il est vrai que des gens de bien reviennent toujours par instinct à la vérité, dont la crainte ou leurs passions les ont un instant éloignés. Voici de quelle manière s'opéra ce grave changement.

L'archevêque de Cambrai, en émettant son avis, déclara qu'ayant été élevé, comme habitant de la Flandre récemment réunie à la France, dans des doctrines opposées à celles

de l'Eglise gallicane, il n'avait pas cru d'abord pouvoir être de l'avis commun; mais qu'il y entrait d'autant plus volontiers que, d'après les explications données par les commissaires, on ne prétendait pas faire des quatre articles une décision de foi, mais seulement en adopter l'opinion. Cette remarque fut approuvée de toute l'assemblée, qu'elle sembla débarrasser d'un fardeau qui l'oppressait, et, pour en perpétuer la mémoire, on décida qu'elle serait insérée dans les actes.

Je ne sais si Colbert, si le parlement, si les jansénistes, si tous les amis enfin d'une Eglise nationale n'attendaient rien autre chose de l'assemblée du clergé qu'une simple opinion sur l'étendue du pouvoir spirituel des Papes, opinion abandonnée à toutes les chances de la dispute; en ce cas il était bien inutile d'agiter les esprits, de convoquer le clergé, de réunir solennellement ses principaux chefs; deux ou trois théologiens, nourris de gallicanisme et bien en cour, auraient rédigé, sans un fracas inutile, les quatre articles, tout comme l'assemblée.

Rien n'indique que les gallicans se soient, dans le principe, aperçus que cette assemblée, retenue par d'honorables scrupules, venait, en se réfugiant avec empressement derrière un acte dépourvu d'autorité, de proclamer sa volonté de ne point violer l'unité de l'Église; mais leur illusion ne dut pas être de longue durée; car ils virent, peu de temps après, le roi entrer dans une carrière de doutes, de désaveux, de regrets, peu digne d'un tel prince, et porter de ses propres mains le coup de mort à cette déclaration précieuse qui devait servir de drapeau à l'Eglise nationale, délivrée désormais des chaînes de l'ultramontanisme. Traçons un tableau rapide de toutes les rétractations royales.

L'assemblée adopte les quatre articles le 19 mars 1682 et demande au roi d'ordonner aux Facultés de théologie d'enseigner la doctrine qui y est contenue, et de modifier, conformément à cette doctrine, le serment que les bacheliers en théologie prêtaient à Paris au commencement de tous les actes. Ces deux demandes étaient la conséquence de ce qu'on venait de faire; cependant le roi, dans son édit du 23 mars 1682, accueillit la première, repoussa la seconde. « Nous ignorons, dit le cardinal de Bausset [1], les motifs qui détermine-

[1] T. II, page 183.

rent le gouvernement à écarter cet article du projet présenté par l'assemblée. » Ces motifs cependant sont faciles à deviner. Si le roi eut contraint les bacheliers à jurer de respecter la doctrine des quatre articles, il aurait transformé l'*opinion* de l'assemblée du clergé en une *profession de foi*, ce dont les gallicans se seraient vivement applaudis : le roi n'osa pas.

L'assemblée, dans sa lettre aux évêques de France, leur disait : « Notre assemblée deviendra par notre unanimité un « concile national de tout le royaume ; et les articles de doc« trine que nous vous envoyons seront les canons de toute « l'Eglise gallicane, respectables aux fidèles et dignes de l'im« mortalité. » — Que de contradictions ! l'assemblée déclare, en premier lieu, qu'elle n'exprime qu'une simple opinion ; puis après, que cette opinion sera la loi de l'Eglise gallicane, et le roi n'impose pas plus l'opinion que la loi aux gradués. Voyons ce qu'il en sera de l'immortalité de la déclaration.

Innocent XI et Alexandre VIII, refusant des bulles aux ecclésiastiques qui avaient été membres de l'assemblée de 1682 et que le roi avait nommés à des évêchés, plus d'un tiers des siéges épiscopaux de France furent privés de pasteurs institués canoniquement. Voulant mettre un terme à un état de choses aussi fâcheux, Innocent XII demanda et obtint, en 1693, que les députés de l'assemblée de 1682, récemment nommés à des archevêchés ou évêchés, lui écriraient individuellement une lettre de satisfaction et de regret sur les événements qui avaient eu lieu ; de son côté, le roi adressa au Saint-Père la lettre souvent citée, du 14 septembre 1693, où on lit :

« Je suis aussi bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les « ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars « 1682, touchant la déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonc« tures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. »

Ainsi fut terminé ce long et triste débat.

Lorsqu'il déclara solennellement qu'il avait été obligé, par les conjonctures passées, à publier son édit de 1682, Louis XIV prouva que cet édit n'était, même à ses yeux, qu'une œuvre de circonstance, destinée à effrayer et à contenir Innocent XI, et que l'assemblée du clergé n'avait été sous sa main qu'un instrument docile de ses vues politiques. Ceux des membres de cette assemblée qui vécurent assez longtemps pour entendre cette rétractation sortir de la bouche du grand roi apprirent

que les évêques qui, par condescendance pour l'autorité temporelle, ne craignent pas de mettre en péril l'unité de l'Église, c'est-à-dire la foi, ne peuvent même pas compter sur l'appui des princes qui ont abusé de leur fragilité : leçon pénible à recevoir, mais féconde en bons effets.

Livrée ainsi à elle-même, la déclaration du clergé ne conserva d'autorité que sur quelques esprits opiniâtres ou ennemis de l'union. Soutenue par les parlements, invoquée avec affectation par les avocats généraux dans leurs réquisitoires contre les écrits des théologiens de Rome ; regardée par les jansénistes comme une concession timide, mais qu'il ne fallait pas mépriser ; vantée par les philosophes et par les incrédules dans leurs moments de ferveur, elle demeura, aux yeux de tous les fidèles, un avertissement sévère donné à ceux qui, trop confiants en leurs intentions et leurs lumières, se hasarderaient dans ces régions dangereuses dont l'Église interdit l'accès aux hommes de paix et de bonne volonté. Peu à peu la déclaration tomba tout à fait en oubli, et elle n'était plus guère citée que par les historiens, quand, plus d'un siècle après la rétractation de Louis XIV, elle fut tout à coup rendue à la vie et déclarée loi de l'Etat dans les circonstances que je vais dire.

Arraché du trône pontifical, dépouillé de ses États et de tous ses droits, maltraité, emprisonné, le Pape gémissait à Savone, sans conseils, sans amis, sans serviteurs. Tous les fidèles pleuraient en secret, nul n'osait élever la voix pour lui. La chrétienté, déchirée de la main même qui naguère avait fermé ses blessures, se demandait, éperdue de douleur, si Dieu s'était retiré d'elle. En de telles conjonctures, Napoléon, cet homme qui réunissait à la fois tant de grandeur à tant de petitesse, croit devoir garantir les vastes domaines que la victoire lui a livrés et que bientôt elle lui reprendra, contre quel péril? contre l'abus de la puissance spirituelle des Papes ! Poussé par de soi-disant gallicans, fort suspects d'être tout autre chose, il fait rendre un sénatus-consulte où on lit : « Lors de leur exaltation, les Papes prêteront serment de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'Eglise gallicane, arrêtées dans l'assemblée du clergé de 1682. — Les quatre propositions de l'Eglise gallicane sont déclarées communes à toutes les églises catholiques de l'empire [1]. » Si Bossuet avait pu deviner en

[1] Sénatus-consulte du 17 février 1810.

quels temps et par quels hommes son œuvre serait remise en lumière, je ne crains pas de l'affirmer, il l'aurait anéantie de ses propres mains. Au surplus, rendons à Napoléon cette justice, qu'il ne savait pas ce qu'étaient les quatre articles, et que, quand on le lui eut appris, il ne se trouva guère plus avancé. « Il n'y a rien dans vos quatre propositions dont vous « faites tant de bruit, » disait-il souvent. « Le discours que Bossuet prononça à l'ouverture de l'assemblée de 1682, ajoute l'abbé de Pradt [1], n'avait pas porté plus de satisfaction dans son esprit. »

La conduite de Napoléon dans les affaires religieuses offre des contrastes si étranges, si imprévus, si affligeants, qu'on doute qu'elle fût le résultat d'une politique réfléchie. Général de l'armée d'Italie, Bonaparte donne des témoignages publics de respect pour la religion, de déférence pour le Saint-Père, de bienveillance pour les ministres d'un culte qui est proscrit dans sa patrie; premier consul, il rouvre les temples, signe le Concordat, et dit à son ambassadeur près la cour de Rome : « Traitez le Pape comme s'il avait une armée de deux cent mille hommes [2]; » empereur, il s'empare des Etats pontificaux, fait arrêter Pie VII, l'accable de menaces et de mauvais traitements, charge de chaînes les chefs du sacré collége, et, théologien inexpert, prétend, à l'aide de ses impuissants décrets, rompre l'antique discipline de l'Eglise. Vit-on jamais contradiction plus frappante, inconséquence plus malheureuse?

Il y eut deux hommes fort différents dans Napoléon : le premier consul et l'empereur; l'un ne sembla régner que pour reconstruire la société détruite, que pour réparer les crimes ou les fautes de la Révolution : mission sublime qu'il accomplit avec une sagesse et une habileté incomparables; l'autre, égaré par les fascinations de la victoire, s'abandonna aux caprices d'une ambition qui se croyait tout permis et tout possible. L'empereur succomba après avoir détruit à peu près tout le bien que

[1] *Les quatre Concordats*, t. II, p. 478. Je m'excuserais de citer souvent cet ouvrage, si je devais en extraire autre chose que quelques mots curieux attribués par l'auteur à Napoléon, et que je crois vrais. « C'est ce que j'ai écrit de meilleur, me disait un jour « l'abbé de Pradt, aussi mon libraire n'en a-t-il vendu que sept exemplaires, dont trois « à Toulouse. » De Pradt était du petit nombre de prélats qui croyaient possible d'établir en France un patriarcat. Il avait infiniment d'esprit et pas l'apparence de bon sens.

[2] Artaud, *Histoire de Pie VII*, t. I p. 127.

le premier consul avait fait. Ceci est vrai dans l'ordre politique, et ne l'est pas moins dans l'ordre religieux.

On a prétendu que Napoléon portait dans son cœur quelques germes de piété qui y avaient été déposés par la tendresse maternelle, germes que les jours de malheur réchauffèrent et qui éclatèrent au moment suprême. Je souhaiterais que cette opinion ne fût pas démentie par des actes et par des paroles dont le sens est trop clair. Bonaparte jugeait la religion en homme de génie incrédule, si le génie et l'incrédulité peuvent s'allier ensemble. Il rétablit les autels, non pour satisfaire aux besoins de son âme, mais par raison, par politique, par intérêt, et afin de préparer les esprits au rétablissement de la monarchie. Il aimait la religion et les prêtres de toute la haine qu'il portait à la Révolution et aux sans-culottes; et quand plus tard il devint le persécuteur du souverain Pontife, le spoliateur du domaine de l'Eglise, ses anciens sentiments n'avaient véritablement pas changé, quoiqu'il se plût à répéter : « La plus grande faute de « mon règne est le Concordat [1]. » Toujours il regardait la religion comme le plus solide fondement des États, et les ministres des autels comme les auxiliaires naturels de tout pouvoir régulier [2]; mais il subit les conséquences d'une politique déréglée qui lui désigna la conquête d'Italie et la réunion des Etats romains à la France comme une nécessité. Napoléon commit cet acte de violence sans rencontrer d'obstacle et sans éprouver de scrupule, et ensuite il ne put comprendre que le Pape défendît ses droits temporels à l'aide des armes spirituelles dont il disposait, en l'excommuniant, en refusant l'institution canonique aux évêques nommés. Une telle conduite lui paraissait *criminelle*, pour me servir de ses propres expressions. A l'entendre, il avait continuellement donné des témoignages de son respect et de son attachement particulier pour le Pape, qui pouvait remplir ses fonctions de chef visible de l'Eglise aussi bien à Paris qu'à Rome, et la résistance passive de Pie VII était le fruit des machinations de l'Angleterre. C'est en séparant ainsi les deux caractères indivisibles qui sont confondus dans le souverain

[1] De Pradt, *Les quatre Concordats*, t. III, p. 497.

[2] « Napoléon n'a jamais balancé, dit de Pradt, sur la nécessité de remettre l'instruction publique au clergé. J'ignore si c'est un bon système, mais je suis bien sûr que c'était le sien. « C'est là son métier; cela leur appartient, » disait-il souvent. Il en a été détourné par les tracasseries que n'ont point cessé de lui susciter des institutions religieuses. » (*Les quatre Concordats*, t. II, page 246.)

Pontife que Napoléon fut conduit à reprocher au Saint-Père son ingratitude, à commettre contre ses droits et contre sa personne les plus odieux attentats, et à sévir contre le clergé de ses États, qu'au fond il estimait et honorait.

Il eut, je ne dirai pas pour adversaire, mais pour victime, un Pontife que ses vertus modestes, ses mœurs paisibles, son caractère modéré et conciliant semblaient n'avoir préparé qu'à diriger la barque de l'Eglise sur une mer tranquille. Quand la tempête vint à éclater, ce Pontife se redressa, pour ainsi dire, et tint tête à des périls de tout genre avec le courage des anciens confesseurs de la foi, donnant à l'Europe asservie et résignée l'exemple d'une résistance héroïque.

Depuis le commencement de sa captivité, Pie VII refusait l'institution canonique aux évêques nommés par Napoléon; il leur interdisait même d'exercer les fonctions de vicaires capitulaires des siéges auxquels ils étaient appelés. Le cardinal Maury ayant été nommé archevêque de Paris au refus du cardinal Fesch, le Saint-Père lui défendit d'accepter et d'administrer ce diocèse; il adressa également un bref à l'archidiacre de Florence pour lui enjoindre de ne pas reconnaître, comme administrateur, d'Osmond, archevêque nommé. D'autres diocèses, étant devenus vacants, furent de même remplis par des nominations de la puissance civile, et l'empereur fit donner, par les chapitres, des pouvoirs aux sujets nommés, qui reçurent l'ordre de se conduire en toutes choses comme des évêques régulièrement institués. On avait vu, sous Henri IV et sous Louis XIV, des évêques, placés dans une situation analogue, administrer des diocèses sans qu'il en résultât ni trouble ni scandale. Mais les temps ne se ressemblaient guère; en 1810, les souvenirs de l'Eglise constitutionnelle étaient encore présents à tous les esprits, et les hommes sages craignaient d'autant plus de voir naître quelque schisme nouveau que les courtisans de l'empereur, des prélats même, lui insinuaient la pensée, tantôt de réduire la religion catholique au régime de la simple tolérance, tantôt de se déclarer le chef d'une Eglise nationale, tantôt de nommer un patriarche. Napoléon comprenait que les disputes religieuses, dans lesquelles son esprit ardent et subtil s'était précipité avec curiosité, diminuaient en définitive son pouvoir moral, et, pourvu qu'on ne lui parlât pas de restituer au Saint-Père ses Etats, il se montrait disposé à

faire des concessions. Ainsi, par exemple, il consentait à ce que son nom ne fût plus inscrit dans les bulles, qui à l'avenir auraient été accordées sur la demande du conseil d'Etat et du ministre des cultes, expédient peu digne de lui, il faut en convenir. Pie VII répondait :

« Si l'empereur a un véritable attachement pour l'Eglise catholique, qu'il « commence par se réconcilier avec son chef; qu'il abroge ses funestes innova- « tions religieuses contre lesquelles je n'ai cessé de réclamer; qu'il me rende « ma liberté, mon siége, mes officiers; qu'il restitue les propriétés qui formaient, « non mon patrimoine, mais celui de saint Pierre; qu'il replace sur la chaire « de saint Pierre son chef suprême, dont elle est veuve depuis sa captivité; « qu'il ramène auprès de moi quarante cardinaux que ses ordres en ont arra- « chés; qu'il rappelle à leurs diocèses tous les évêques exilés, et sur-le-champ « l'harmonie sera rétablie [1]. »

Tel était le langage de Pie VII, deux mois après la bataille de Wagram, et nul autre que lui ne l'eût tenu en Europe.

Quoique Napoléon se plût à répéter : « Je deviens théologien ; j'ai déjà lu Bossuet [2], » il savait bien que ni lui ni son ministre des cultes ne pouvaient résoudre les questions difficiles avec lesquelles il était aux prises; il adopta donc le parti de réunir une commission d'ecclésiastiques, presque tous, on le suppose aisément, dévoués à ses volontés, mais d'un caractère grave, d'une position élevée, et de la consulter sur le remède à apporter à l'état où se trouvait l'Eglise, et, plus particulièrement, sur le moyen légitime de donner l'institution canonique aux évêques nommés, quand le Pape refuse persévéramment de leur accorder des bulles [3].

La commission, après avoir exprimé la douleur profonde qu'elle éprouvait en apprenant que toutes les communications entre le Pape et les sujets de l'empereur venaient d'être rompues, après avoir même déclaré qu'elle ne pouvait plus prévoir que des jours de deuil et d'affliction pour l'Eglise, si ces communications demeuraient longtemps suspendues, fut d'avis de faire ajouter au Concordat une clause portant que Sa Sainteté donnerait l'institution dans un temps déterminé, faute de quoi

[1] Bref adressé au cardinal Caprara et daté de Savone le 26 août 1809.

[2] De Pradt, *loc. cit.*, page 457.

[3] La commission se réunit en deux circonstances; la première, à la fin de 1809; la seconde, au commencement de 1811. La question de l'institution canonique lui fut soumise lors de sa seconde réunion. Voyez, sur cette commission, Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle*, t. III, page 551, Paris, 1815, in-8°.

le droit d'instituer appartiendrait au concile de la province; que, si le Pape s'y refusait, l'Eglise de France se trouverait dans la nécessité de pourvoir elle-même à sa propre conservation; mais qu'alors la réunion d'un concile ou d'une grande assemblée serait nécessaire, et qu'il fallait avant tout députer au Pape afin de l'éclairer sur le véritable état des choses.

Les réponses de la commission plurent à Napoléon; il décida que trois évêques, membres de cette commission, se rendraient à Savone pour conférer avec Pie VII, et il annonça, pour le 9 juin 1811, l'ouverture d'un concile national, composé des évêques de France et d'Italie.

Avant de rappeler et de juger les actes de ce concile, il convient de faire connaître l'état de l'opinion publique en France au moment où il se réunit.

Les historiens de nos jours répètent à l'envi que Napoléon donna à la France le bon ordre à l'intérieur et une grande gloire au dehors. Cette manière de parler n'est pas exacte; il ne donna pas ces bienfaits précieux : il les vendit, et très-cher; car la France les paya non pas seulement au prix de la liberté politique, mais de la liberté morale, mais de la dignité humaine, mais de tout ce qui fait qu'une nation est grande et respectée entre les autres. La Révolution avait corrompu et brisé le caractère national; Napoléon n'essaya pas de le relever, et il laissa ce grand peuple courir avec empressement sous un joug qu'il n'aurait pas fait si lourd et si humiliant s'il n'eût trouvé dans ses sujets tant de dispositions à le porter, quel qu'il fût. Pendant douze années il ne sortit pas, du sein de cette nation, naguère si audacieuse et si loquace, une seule parole qui ne fût dictée par la crainte ou par l'adulation. Le sénat et le corps législatif manœuvraient en silence sous les ordres du maître, et le conseil d'État, qu'on représente comme l'asile de la libre discussion, perdit bientôt jusqu'au droit de suggérer humblement ce qu'il croyait juste. La servitude et le silence régnaient partout, et quiconque aurait risqué la plus légère critique eût passé, aux yeux du gouvernement et de ses propres amis, non pour un rebelle, mais pour un insensé. Il faut en convenir, le clergé suivit le flot populaire et prodigua au *Cyrus moderne* un encens dont le grand acte de la restauration des autels ne justifiait pas l'exagération. Les violences auxquelles Napoléon s'abandonna contre le Saint-Père et contre

les chefs du clergé de France et d'Italie mirent naturellement un terme au concert de flatteries qui retentissaient dans les chaires chrétiennes. L'épiscopat, épouvanté de tout ce qui se passait, et croyant que Dieu livrait son Église aux fureurs d'un conquérant qui avait eu le pouvoir de changer la face de l'Europe, de briser les sceptres les plus puissants et les plus vénérés, tomba bientôt dans l'abattement et cessa d'espérer. Le cardinal Pacca, ancien ministre de Pie VII, et l'auteur de la bulle d'excommunication, rapporte [1] que, durant sa captivité à Fenestrelle, il lui arrivait souvent de chercher à deviner quel serait le jugement de la postérité sur sa conduite, si, comme il n'était que trop disposé à le croire, la cour de Rome et la puissance temporelle des Papes ne devaient jamais renaître.

Dans de telles circonstances, pouvait-on douter que le concile ne se pliât docilement aux volontés de Napoléon et ne consentît à couvrir de son autorité les innovations et les injustices qui se méditaient? Était-il permis de craindre ou d'espérer qu'il se trouverait plus de courage et d'indépendance dans une réunion de pauvres évêques, honnis et menacés que dans ces assemblées politiques, peuplées de constituants et de conventionnels, de ces gens qui avaient renversé une monarchie et traîné un roi à l'échafaud? Il en fut autrement, parce que les évêques, quand on leur ordonna de violer l'unité de l'Église, de rompre les liens qui les attachaient encore à un Pontife malheureux et indignement persécuté, retrouvèrent une liberté et une bravoure propres à réhabiliter l'honneur de la France en ces jours d'esclavage, et à rappeler aux rois qu'il est une force dont on ne triomphe pas sur un champ de bataille.

L'assemblée du clergé de 1682 courut au-devant des désirs d'un monarque puissant, mais qui cherchait plus à se faire admirer qu'à se faire craindre, et ne s'arrêta qu'au dernier moment, quand il ne s'agissait plus que de franchir la barrière qui sépare l'orthodoxie du schisme. Je vais montrer que le concile de 1811 s'opposa, dès le premier jour, aux projets d'un prince implacable dans ses ressentiments et dont la colère bouillonnait au moindre retard apporté à l'exécution de ses volontés.

Le 17 juin 1811, la première session du concile, qui fut la

[1] *Mémoires*, t. I, p. 5, édit. franç.

seule [1], s'ouvrit dans l'église métropolitaine de Paris, sous la présidence du cardinal Fesch. Cette assemblée se composait de six cardinaux, neuf archevêques, quatre-vingts évêques et neuf ecclésiastiques nommés à des évêchés. On n'avait pas vu un si grand nombre d'évêques réunis depuis le concile de Trente. Le cérémonial et les formalités pratiquées dans ces saintes assemblées furent observés ponctuellement ; ainsi on lut la profession de foi de Pie IV, et le président du concile, à genoux, prêta le serment ordinaire de rester attaché à cette profession de foi et de rendre au Pontife romain *une véritable obéissance*. Il reçut ensuite le même serment de tous les Pères du concile et des ecclésiastiques du second ordre. Courageuse et touchante déclaration, par laquelle le concile annonçait qu'il ne dévierait pas des voies de la foi et qu'il ne fallait rien lui demander de contraire aux droits du Saint-Siége ! Il n'y eut plus, après la session du 17 juin, que des congrégations générales ou particulières, qui se tinrent à l'archevêché.

Dans la première, qui eut lieu le 20 juin, le ministre des cultes [2] vint lire un message de l'empereur au concile. Ce manifeste, qui n'était qu'une longue apologie de la conduite de Napoléon, contenait la critique violente de celle du Saint-Père, et se terminait par cette déclaration, que le Concordat, ayant été violé par le Pape, n'existait plus, et qu'il convenait que le concile indiquât un mode nouveau de donner aux évêques nommés l'institution canonique. Le concile écouta froidement cette diatribe. Le choix de la commission chargée de présenter un projet de réponse signala, comme la nomination du bureau et de la commission chargée de rédiger l'Adresse à l'empereur, l'esprit qui dominait l'assemblée. « On voyait, dit l'abbé de « Pradt [3], l'esprit d'opposition croître à vue d'œil. Il était clair « que cela finirait mal. »

La discussion sur le projet d'Adresse fut vive et marquée par plusieurs incidents notables. Ce projet avait été rédigé

[1] On appelle *session* d'un concile les assemblées générales où le concile prend des délibérations, et *congrégations générales* les assemblées où se préparent les délibérations du concile en session. Les *congrégations particulières* ne sont que de simples commissions. Ce mode de délibérer est précisément celui que le parlement anglais a adopté.

[2] Bigot de Préameneu.

[3] *Les quatre Concordats*, t. III, page 489.

par l'évêque de Nantes [1] et soumis préalablement à l'approbation de l'empereur; ce qui, ayant été déclaré avec naïveté par le rédacteur, excita les réclamations de l'assemblée. Les prélats italiens se plaignaient vivement qu'on y eût suivi la doctrine de la déclaration de 1682, qu'ils ne reconnaissaient point, et l'évêque de Brescia lut et déposa sur le bureau, tant en son nom qu'en celui de plusieurs de ses collègues italiens, une protestation contre cette partie de l'Adresse. Ce fut au milieu de cette discussion que l'évêque de Chambéry [2] proposa d'aller se jeter aux pieds de l'empereur pour réclamer la liberté du Saint-Père. L'évêque de Jéricho, suffragant de Munster [3], et l'évêque de Namur [4] parlèrent dans le même sens; mais cette proposition fut abandonnée sur l'observation qu'une pareille démarche nuirait aux intérêts du Pape en irritant Napoléon.

Le paragraphe où il était parlé de l'excommunication devint l'objet de longs débats. Les prélats dévoués à la cour alléguèrent, mais en vain, les quatre articles de 1682. Au milieu de cette discussion irritante, l'archevêque de Bordeaux [5], vieillard vénérable, se levant à demi, jeta sur la table du bureau, où il siégeait comme secrétaire, un exemplaire du concile de Trente, ouvert à l'article de la session qui donne au Pape le droit d'excommunier les souverains s'ils attentent aux priviléges du Saint-Siége, en disant d'une voix émue : « Condamnez-donc l'Église ! » Ce mouvement d'une éloquence sans apprêt entraîna l'assemblée.

Napoléon, mécontent des changements apportés à l'Adresse, ne veut plus la recevoir et fait contre-mander la députation qui

[1] Il se nommait Duvoisin. L'abbé de Pradt fait de ce prélat un grand éloge; mais l'abbé Picot (T. IV, page 674) ne craint pas de dire : « Plusieurs de ses collègues (au concile) le regardaient comme un agent et un espion de la cour, et il essuya, à ce sujet, quelques humiliations. » Duvoisin était un homme de mœurs douces et honnêtes, très-instruit et d'une parole agréable. Né à Langres, où l'opinion janséniste comptait encore des partisans à la fin du siècle dernier, s'il ne sut se garantir entièrement contre les suggestions de cette doctrine, du moins ne prit-il pas le caractère âpre et querelleur des jansénistes, car on ne peut lui reprocher qu'une trop grande souplesse dans ses rapports avec Napoléon et avec les personnages éminents de cette époque. Il a laissé quelques écrits estimés, et, il faut le dire à sa louange, de nombreux amis. La lettre qu'il écrivit à l'empereur, la veille de sa mort, pour demander la liberté du Saint-Père, est un acte qui l'honore.

[2] Dessolle. — [3] Baron de Drost. — [4] Pisani de la Gaude. — [5] D'Aviau du Bois de Sanzay.

doit la lui présenter. Il ordonne au concile de s'occuper sur-le-champ de l'objet même de sa convocation.

La congrégation particulière, chargée de présenter un rapport au concile, se mit à l'œuvre. La majorité de cette commission se trouva bientôt en opposition ouverte aux vues du gouvernement, repoussa le projet de décret relatif à l'institution des évêques, qui lui avait été présenté par les ordres de l'empereur, et, le 10 juillet, l'évêque de Tournay [1] vint au nom de ses collègues lire, dans la congrégation générale du concile, un rapport déclarant que la question de savoir si le concile national était compétent pour prononcer sur l'institution canonique des évêques, sans l'intervention préalable du Pape, dans le cas où le Concordat serait déclaré abrogé par Sa Majesté, avait été mise aux voix, et que la pluralité des suffrages s'était décidée pour l'incompétence du concile, même en cas de nécessité ; qu'en conséquence la commission proposait un message au souverain Pontife pour soumettre à son approbation le projet de décret. La délibération fut renvoyée au lendemain. Le soir même, Napoléon fit signifier au cardinal Fesch et le lendemain à tous les membres de l'assemblée la dissolution du concile. Dans son emportement il s'écriait : « La plus « grande faute que j'aie faite, c'est le Concordat [2]; ils m'ont « gâté mes Italiens. Ne pas vouloir des propositions de Bos- « suet [3] ! » Les évêques de Gand [4], de Tournai et de Troyes [5], regardés comme les chefs de l'opposition, furent arrêtés. Le concile de 1811 se dispersa, laissant après lui, non des décrets nombreux, non de sages canons, mais un grand et impérissable exemple de fidélité et de courage.

Je ne conduirai pas plus loin le récit des faits; je préfère tirer quelques conclusions utiles de la comparaison du concile de 1811 avec l'assemblée du clergé de 1682; car, si la conduite

[1] D'Hirn.

[2] Au fond, l'empereur ne pensait pas du tout qu'il eût commis une faute en signant le Concordat. Rœderer, prenant au sérieux un regret si souvent exprimé, développa, dans le conseil d'État, cette pensée que rien n'aurait été plus facile à Napoléon, en 1801, que de se déclarer le chef de l'Église de France. L'empereur l'interrompit par ces mots pleins de raison : « Ce n'est pas pour vous, M. Rœderer, ni pour vos amis, que j'ai « rétabli la religion ; je savais fort bien que vous n'en aviez aucun besoin. Je l'ai ré- « tablie pour ceux qui y croient, et ceux-là la voulaient telle qu'elle est et non telle « que vous auriez eu l'esprit de la faire. »

[3] De Pradt, t. III, page 497. — [4] De Broglie. — [5] De Boulogne.

de ces deux assemblées fut en tous points différente, il n'en est pas moins vrai qu'elles avaient été réunies dans le même but, à savoir de poser à l'autorité du Saint-Père des limites que les lois et les traditions de l'Église universelle repoussaient.

Louis XIV et Napoléon entreprirent l'un et l'autre une lutte animée contre le Saint-Siége. Là commence et finit l'analogie ; car les intentions, les actes et le caractère de ces deux grands princes n'offrent, sur tout le reste, que des contrastes. Une foi sincère vivifiait le cœur de Louis XIV, Napoléon était complétement étranger à ce sentiment. Si épris qu'il fût de son pouvoir, le roi s'imposait à lui-même certaines règles qu'il puisait dans le respect de sa propre dignité, et dont il ne s'écartait jamais ; l'empereur ne retrouvait le calme que sur les champs de bataille, partout ailleurs il cédait sans résistance au flot de ses passions tumultueuses. L'un représentait le principe monarchique dans toute sa splendeur, l'autre le principe révolutionnaire dans toute son énergie guerrière. Comment donc put-il se faire que ces deux monarques se soient trouvés aux prises avec des difficultés religieuses à peu près semblables, et que le clergé de France ait appuyé le premier et abandonné le second? C'est ce que je vais essayer d'expliquer.

L'idée d'établir une Eglise nationale en France remontait, je l'ai dit, au moyen âge; née dans le sein du parlement, accueillie par une portion du clergé, caressée ou repoussée par les rois, selon le besoin de leur politique, elle charmait encore quelques esprits pendant le XVIIe siècle, quoique l'apparition du protestantisme lui eût fait perdre le plus grand nombre de ses partisans. Irrités des obstacles que l'exécution de leurs plans rencontrait souvent dans la cour de Rome, accoutumés à exagérer l'étendue du pouvoir temporel, dévoués aveuglément aux volontés et aux caprices du maître, les ministres de Louis XIV n'embrassèrent pas cette idée avec toutes ses conséquences, mais ils en adoptèrent le principe, se flattant de pouvoir le développer sans provoquer une scission dans l'Eglise catholique. Si grand que fût l'empire qu'ils exerçaient sur l'esprit de Louis XIV, ce prince eut repoussé avec indignation leurs conseils s'ils lui eussent proposé clairement d'introduire un schisme dans la chrétienté; mais, rassuré par les chefs de l'épiscopat, enhardi même par des théologiens habiles qui savaient l'art de dominer sa conscience, il entra dans cette voie périlleuse ; mais il y entra

sans passion, sans résolution, sans idée bien arrêtée, comme les hommes qui obéissent à une impulsion étrangère.

Il en fut de même du clergé de France. Ces évêques, si ardents contre la cour de Rome lors de l'assemblée de 1682 que Bossuet s'en déclare effrayé, n'étaient cependant ni des jansénistes, ni des parlementaires, ni des amis d'une Eglise nationale; ils ne méditaient ni rupture, ni schisme, ni dangereuses nouveautés; ils se conduisirent cependant comme s'ils eussent été ou voulu tout cela, parce que, dans leur empressement à servir l'autorité royale, ils oublièrent le premier, le plus saint de leurs devoirs. Sans doute ils ouvrirent promptement les yeux, s'arrêtèrent, se repentirent; sans doute ils voulurent, quelques années plus tard, donner une preuve indubitable de leur orthodoxie, en provoquant et en faisant exécuter avec une rigueur cruelle la révocation de l'édit de Nantes; mais cette triste réparation ne put pas même les rétablir dans les bonnes grâces du souverain Pontife, et ne fait qu'accroître leurs torts aux yeux de la postérité, qui leur reproche et leur reprochera toujours d'avoir imprudemment, sans l'excuse même de la conviction, dressé une déclaration hostile à l'unité de l'Église, dont se prévalent et se prévaudront en tout temps les catholiques égarés.

Combien la conduite du clergé français sous le règne de Napoléon fut différente! On a dit que l'empereur ne put jamais compter fermement sur l'attachement du clergé. Entre un Pape et un prince temporel, a-t-on ajouté [1], surtout quand il est un peu suspect de philosophie, quel clergé balancera jamais? Je crois ce reproche et cette remarque également dépourvus de justesse. Le clergé, pénétré de reconnaissance pour le mémorable service que Napoléon avait rendu à la religion, applaudissait sincèrement aux triomphes de ce conquérant, et les prières qu'il adressait au Ciel en sa faveur ne ressemblaient nullement à des prières de commande. Si Napoléon ne se fût écarté de la ligne de politique qu'il suivit dans les matières religieuses au début de son règne, s'il n'eût plus tard commis contre le Saint-Père et contre les premiers de l'Église des violences qu'il convient de couvrir d'un voile éternel, certes, il aurait toujours trouvé dans le clergé, je ne dis pas de la fidélité, car ce devoir ne lui fit jamais défaut, mais

[1] De Pradt, *loc. cit.*, page 482.

du dévouement et de l'affection. Pour être juste, il faut reconnaître que le clergé français ne fit jamais contre Napoléon ce que l'on appelle de l'opposition, pas même à l'époque où le Pape, seize cardinaux dépouillés de la pourpre, des évêques et une foule de prêtres gémissaient dans les fers. Pour juger de sa conduite en ces tristes circonstances, rappelons ce qu'étaient alors ses idées.

Le clergé s'était retrempé et avait retrouvé des forces nouvelles au sein de la tourmente révolutionnaire. Ces prêtres, que l'ancien régime nourrissait dans la mollesse et dans des habitudes frivoles, déployèrent un courage admirable quand l'impiété vint leur ordonner, le poignard à la main, d'opter entre la mort et l'apostasie. Les martyrs du XVIII[e] siècle ne le cèdent en rien à ceux des premiers temps de l'Eglise, et l'amphithéâtre de Vespasien n'est pas plus vénérable à mes yeux que l'église des Carmes à Paris. Lorsque des jours meilleurs commencèrent à luire, les prêtres reparurent au milieu de cette société bouleversée ; ils y reparurent avec l'austérité du malheur, et pénétrés de la conviction qu'ils ne pouvaient reconquérir leur légitime et bienfaisante autorité qu'en s'attachant, de toute la force de leur âme, aux lois véritables, aux traditions pures de l'Eglise catholique. La ridicule et sacrilége parodie, décorée du nom d'*Eglise constitutionnelle*, leur avait appris où mènent ces reproches d'ambition dirigés contre la cour de Rome, ces rêves d'Eglise nationale, ces vaines théories sur les limites du pouvoir spirituel, et, instruits par une rude expérience, ils sentaient qu'il n'y a de repos et de salut que dans l'unité. Excité par le démon de l'ambition, Napoléon juge utile à l'exécution de ses desseins de dépouiller le Saint-Père de ses Etats, et veut colorer son injustice par ce singulier paradoxe, qu'il a vaincu et détrôné le souverain de Rome, mais qu'il respecte et respectera toujours le vicaire de Jésus-Christ, le Père commun des fidèles; cette distinction sophistique s'enracine dans son esprit opiniâtre. Pie VII répond à tant d'outrages par l'excommunication, et refuse l'institution canonique aux évêques nommés par celui qui s'est déclaré, sans nul motif, son ennemi et son persécuteur. Une lutte déplorable entre le bon droit et la force est entamée. Quelle conduite tiendra l'épiscopat au milieu de si funestes débats? Tremblant sur le sort de l'Eglise qui, privée de son chef visible, le sera bientôt de ses évêques,

ému par les menaces d'un homme à la voix duquel les anciens trônes s'écroulent et les nations se dispersent, ne trouvant nulle part secours ni encouragement, trahi même par quelques-uns des siens, l'épiscopat français succombera-t-il? Non, parce que, dans ces conjonctures terribles, il demandera au principe de l'unité catholique la force et le dévouement nécessaires pour résister à la tempête. Sa prière sera exaucée, et, en 1811, l'Europe stupéfaite entendra un concile, composé d'évêques de France et d'Italie, déclarer à Napoléon qu'il ne peut introduire le moindre changement dans les usages de l'Eglise sans l'aveu de l'infortuné Pontife qui languit dans une prison à Savone.

Semblable à l'étoile lumineuse qui conduisit les Mages jusqu'à l'humble chaumière où venait de naître le Sauveur du monde, l'unité guide les fidèles et les conduit à la vérité, en dissipant les ténèbres que l'erreur humaine a semées sur leurs pas. Que les forts et les faibles s'attachent également à cette doctrine, car il résulte, de tout ce que nous venons de dire, quelle sauve les uns de l'orgueil, les autres du découragement.

Le comte BEUGNOT.

DES SOURCES POÉTIQUES

DE LA DIVINE COMÉDIE.

(Suite et fin [1].)

Une première étude nous a conduits du portique superbe de *la Divine Comédie* jusqu'au fond des catacombes, et, pour ainsi dire, jusqu'au tombeau du Sauveur. Avant de quitter cette pierre sacrée nous voudrions recueillir encore quelques-unes des fleurs que la poésie et l'art y jetèrent. L'Eglise, qui permet de faire brûler des cierges et fumer de l'encens autour des choses saintes, n'interdit pas au génie chrétien d'y porter ses offrandes. C'est ainsi qu'on trouve aux premiers siècles la belle tradition répandue sous le nom d'Evangile apocryphe de Nicodème, que les Pères et les docteurs ne citent point, mais qui saisissait l'imagination des peuples par un admirable tableau de la descente du Christ aux enfers. — Le récit commence au jour de la résurrection. La nouvelle du prodige a mis Jérusalem en rumeur et la synagogue en alarmes. Tandis que les princes des prêtres délibérent, on introduit dans l'assemblée deux ressuscités, Leucius et Carinus, fils du vieillard Siméon : chacun d'eux se fait donner un livre, et ils écrivent ce qui suit : « Nous étions dans les ténèbres avec nos pères les patriarches, quand, tout à coup, une lumière d'or et de pourpre comme celle du soleil nous illumina. Et aussitôt le père du genre humain, Adam, tressaillit de joie, et il dit : « Cette lumière est celle de l'Auteur « de toute lumière qui a promis d'envoyer son jour éternel. » Et Isaïe s'écria : « Cette lumière est celle du Fils de Dieu, dont j'ai prophétisé : « que le peuple qui marchait dans les ténèbres verrait une grande lu- « mière. » Et le vieillard Siméon survint, et avec lui Jean-Baptiste, et ils rendirent ce témoignage du Sauveur, l'un, qu'il l'avait tenu dans ses bras, l'autre, qu'il l'avait baptisé et que sa venue était proche. En ce moment, Seth se souvint qu'un jour il était allé aux portes du paradis terrestre demander « l'huile de miséricorde » pour oindre Adam son père qui était malade ; et saint Michel, lui apparaissant, lui avait annoncé

[1] Voir le numéro du *Correspondant* du 10 février 1845.

que l'huile de miséricorde ne serait donnée au monde qu'après cinq mille cinq cents ans accomplis ; et comme il se trouvait que ce temps s'accomplissait à l'heure même, tous les patriarches frémirent d'allégresse. — Alors Satan, le prince de la mort, dit à l'Enfer : « Prépare-toi à re-« cevoir Jésus qui se glorifie d'être le Fils de Dieu, et qui n'est qu'un « homme craignant de mourir ; car il a dit : Mon âme est triste jusqu'à « la mort... Voici que je l'ai tenté, j'ai excité le peuple contre lui, j'ai ai-« guisé la lance, mêlé le fiel et le vinaigre, préparé la croix. Le mo-« ment n'est pas loin où je te l'amènerai captif. » Et l'Enfer demanda : « Est-ce le même Jésus qui a ressuscité Lazare ? » Et Satan répondit : « C'est lui-même. » Et l'Enfer s'écria : « Je te conjure, par tes puis-« sances et par les miennes, de ne pas m'amener cet homme. Car, lors-« que j'ai entendu le commandement de sa parole, j'ai tremblé, et je « n'ai pu retenir Lazare ! Mais, se dégageant tout à coup, il a pris son es-« sor comme l'aigle et il s'est échappé. » Or, tandis que l'Enfer parlait de la sorte, une voix se fit entendre, pareille à celle du tonnerre, et elle disait : « Princes, ouvrez vos portes ; élevez-vous, portes éternelles, et livrez entrée au Roi de gloire. » A cette voix les démons coururent et fermèrent les portes d'airain avec des barres de fer. Et David dit en les voyant : « J'ai prophétisé qu'il briserait les portes d'airain. » Et la voix recommença : « Ouvrez vos portes et livrez entrée au Roi de « gloire. » L'Enfer, voyant qu'on avait crié deux fois, demanda : « Et « qui est le Roi de gloire ? » Et Daniel répondit : « Le Seigneur fort et « puissant, le Seigneur fort dans le combat, c'est lui qu'on appelle le « Roi de gloire. » Comme il parlait encore, le Roi de gloire parut, sa splendeur éclaira les ténèbres éternelles, et le Seigneur, étendant sa main, et prenant la main droite d'Adam : « La paix, dit-il, soit avec toi « et avec tous ceux de tes fils qui furent justes. » Et le Seigneur sortit des enfers, et tous les justes le suivirent. — L'archange saint Michel les introduit ensuite dans le paradis, où ils trouvent Enoch et Elie enlevés de la terre et réservés pour les épreuves de la fin des temps. Ils voient aussi venir au-devant d'eux un homme qui porte sur les épaules le signe de la croix, et comme on lui demande ce qu'il est : « Je suis, dit-il, « le larron crucifié avec Jésus, et j'ai cru en lui, et il m'a donné ce si-« gne en me disant de me présenter aux portes du paradis et de mon-« trer ce signe à l'ange qui les garde. Et j'ai fait ainsi, et l'ange m'ayant « ouvert m'a donné ma place. » Ce fut là que Leucius et Carinus cessèrent d'écrire, et, se transfigurant, ils devinrent blancs comme la neige et disparurent. Mais les deux livres étant restés, on les trouva parfaitement conformes.

Les beautés de ce fragment n'ont pas besoin de commentaire. La scène s'ouvre avec toute la grandeur de l'épopée. Il ne se peut rien de plus heureux que cette façon de grouper les personnages, de les mettre aux prises et de leur donner la parole. Après cette longue at-

tente, ces entretiens et ces disputes, la brièveté de l'action a quelque chose de foudroyant, comme la toute-puissance divine; et le triomphe terminé par l'histoire du bon larron couronne ces spectacles pathétiques d'une pensée de miséricorde qui repose le cœur. Assurément la vérité du dogme ne souffre point d'un récit de cette sorte qui est sans autorité, mais non pas sans édification ni sans charme. C'est comme l'étoile dont le disque lumineux se montre quelquefois entouré de l'auréole que forme le jeu des vapeurs de la terre. L'auréole a sa beauté passagère, mais l'œil sait bien distinguer l'astre impérissable qui luit derrière elle. D'ailleurs nous avions besoin de rappeler encore une fois le caractère doux et pur des traditions littéraires du Christianisme avant de nous enfoncer dans un autre monde poétique, où nous trouverons encore la grandeur, mais plus jamais la charité [1].

VI

Il semble d'abord qu'on pouvait s'arrêter à l'ère chrétienne, à ce point duquel descendent toutes les grandes inspirations qui ont éclairé, sanctifié, charmé le moyen âge. Mais le mérite singulier du moyen âge, c'est qu'au milieu des trésors nouveaux que le Christianisme lui avait ouverts, il ne répudia jamais l'héritage de l'antiquité; il ne voulut rien laisser perdre des travaux de l'esprit humain. Au VII[e] siècle, le Pape Boniface IV s'était fait donner par l'empereur Phocas le temple du Panthéon, non pour le renverser et passer la charrue sur ses ruines, mais pour en ouvrir solennellement les portes, pour y porter le culte du vrai Dieu, l'image de la Vierge et les ossements des martyrs. Ainsi l'Eglise, devenue maîtresse de la science païenne, ne songea point à la détruire, mais à y porter la vérité religieuse qui y manquait. En prenant possession de l'édifice, elle en prenait la défense, elle ne souffrait plus que les Barbares en vinssent arracher les pierres. Elle craignait si peu la philosophie qu'elle l'introduisait dans l'enseignement des cloîtres. Ces théologiens, si rigoureux en fait d'orthodoxie, si ardents à l'endroit des Albigeois ou des Averrhoïstes, s'épuisent à restituer le texte et le sens d'Aristote. Le mauvais renom de Porphyre et de ses attaques contre l'Evangile ne nuit en rien à l'autorité de ses commentaires, demeurés classiques dans toutes les écoles [2]. Ces moines, nourris dans l'étude de

[1] Fabricius, *Codex apocryph. Novi-Testam.* Le texte primitif est en grec. Grégoire de Tours (*Hist. Franc.* I, 21, 24) en donne déjà une traduction abrégée. Cette histoire, devenue populaire au moyen âge, passa dans toutes les langues et sous toutes les formes littéraires. Je la retrouve dans la légende dorée, *De Resurrectione Domini*. Voyez aussi l'excellent travail de M. Douhaire sur les Apocryphes, dans l'*Université catholique*, année 1838.

[2] L'*Introduction* de Porphyre aux *Catégories* d'Aristote, traduite en latin par Boèce,

l'Ecriture sainte et des Pères, qui passaient six heures au chœur, selon la règle de Saint-Benoît, rentrés dans leurs cellules, y pâlissaient avec amour, avec respect, sur les précieux manuscrits des poëtes, des historiens, des orateurs. Didier, abbé du mont Cassin, l'ami de Grégoire VII, son auxiliaire et son successeur, faisait copier le *de Natura Deorum* de Cicéron, les livres sauvés de Tacite, et les *Métamorphoses* d'Ovide [1]. La bibliothèque de Bobbio n'était pas moins riche. Celle de la Novalèse comptait plus de six mille six cents volumes [2]. Un religieux allemand du XIe siècle s'effraie de cette passion des lettres qui trouble le recueillement des monastères, il écrit contre l'abus des poëtes païens (*de Libris gentilium vitandis*) ; il se plaint d'Horace et de Juvénal ; il s'accuse d'avoir trop aimé Lucain : mais il s'en plaint dans leur langue, dans le mètre où ils écrivirent [3]. Je n'en suis pas surpris, quand je vois que les écoles monastiques consacraient quatre ans à la lecture et à l'imitation des poëtes latins : toute la mythologie y trouvait place [4]. Le démon des vers tourmente les cénobites ; l'hexamètre et le pentamètre envahissent la chronique et la légende ; Ambroise Autpert rédige en prose mêlée de vers la vie de trois saints, et Luitprand égaie des mêmes ornements le sombre tableau de son histoire contemporaine. C'est le même siècle où Hroswitha écrit ses drames, destinés à remplacer les comédies de Térence dans les mains des religieuses de Gandersheim, pendant que Viglard, grammairien de Ravenne, se fait excommunier pour avoir sou-

a fait la base de tout l'enseignement philosophique au moyen âge. Voyez l'*Introduction* de M. Cousin à son édition des *OEuvres d'Abailard*.

[1] Tosti, *Storia della Badia di monte Cassino*, anno 1071. Petrus diaconus, *de Viris illustribus monasterii Cassiniensis*.

[2] Tiraboschi, *Chronicon Novalicense*, apud *Muratori Script*. Je trouve dans un catalogue de Bobbio, au Xe siècle, Pline, Virgile, Lucain, Juvénal, Martial, Perse, Horace, Claudien, Lucrèce, Térence, plusieurs écrits de Cicéron, de Sénèque et Démosthène.

[3] Othlonis liber *Rhythmicus de doctrina spirituali*, apud Bernard Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. III.

> Numquid tam vilis fore lectio sancta probatur,
> Ut merito libris sit postponenda profanis ?...
> Ut sunt Horatius, Terentius et Juvenalis,
> Ac plures alii quos sectatur schola mundi...
> Illa tripertita Maronis et inclyta verba,
> Lectio Lucani quam maxime tunc adamavi...

[4] Bernard Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. II, part. 3. *Acta S. Christophori, prosa et versu descripta a Waltero, subdiacono Spirensi. Primus libellus de studio poetæ :*

> Quotquot Niliacis descripsit Græcia libris, etc.

Suit un résumé général de la mythologie grecque.

tenu l'infaillibilité de Virgile [1]. Virgile, en effet, est le plus aimé de ces noms que le moyen âge ne laisse pas périr ; une profonde connaissance, un religieux respect des traditions l'avaient fait considérer comme le plus savant interprète de la théologie romaine. Mais ses étranges pressentiments de l'avenir, ce renouvellement des choses humaines qu'il chante, la tendresse et la mélancolie que laisse voir sa grande âme, l'avaient de bonne heure signalé aux chrétiens comme un des leurs. L'inspiration supposée de sa quatrième églogue lui prêtait un caractère sacré qui le sauva du désastre où périrent tant d'écrivains fameux, comme Varius et Varron. Les Bucoliques, les Géorgiques, l'Enéide, protégées par la piété publique, traversèrent l'époque des invasions sans qu'il s'en fût égaré un seul vers. De là cette légende de Virgile répandue par toute l'Italie : le peuple en faisait un magicien, pendant que les savants en faisaient un prophète. De là cette touchante séquence longtemps chantée dans l'église de Mantoue, où saint Paul était représenté visitant le tombeau du poëte à Naples, et pleurant d'être venu trop tard pour lui [2]. L'enthousiasme poétique du XIII[e] siècle avait ses excès, mais il arrivait au même but que l'érudition laborieuse de la renaissance, c'est-à-dire à faire lire, aimer, conserver les anciens, en attendant qu'on les comprît.

Dante pensa comme son siècle ; l'estime qu'il faisait de l'antiquité se montre au quatrième chant de *la Divine Comédie*, où il place, à l'entrée de l'enfer, un lieu lumineux et pur, une sorte d'Élysée, habité par les grands esprits du paganisme. C'est là qu'il trouve Homère et les poëtes, Aristote et les philosophes [3]. Il se plaît dans la société de ces beaux génies. Il y reconnaît Lucain, Horace, Ovide, comme de vieux amis. Stace lui apparaîtra plus tard en purgatoire, mis au nombre des élus, selon une tradition de cette école du moyen âge qui sauvait le plus qu'elle pouvait des morts illustres qu'elle avait admirés. Virgile enfin remplit tout le

[1] On voit déjà la trace de l'antiquité. Virgile, Tite-Live, dans les légendes écrites par Jonas, moine de Bobbio, au VII[e] siècle. — Mabillon, *Acta SS. ord. S. Benedicti. Vie des SS. Taso, Tato et Paldo*, par Ambroise Autpert. Le récit en prose est coupé par des couplets de trois hexamètres.—Luitprand, *Rerum gestarum ab Europæ imperatoribus et regibus*, libri VI. — Hroswitha, *Préface* de ses comédies sacrées. — Tiraboschi, *de Charlemagne à Otton*, III.

[2] Sur l'*Histoire populaire de Virgile au moyen âge*, voyez Gœrres *Volksbücher;* et l'analyse du livre hollandais intitulé : *Eene schone historie von Virgilius, von zijn leven, doot, ende van zijn wonderlike werken di hj deede by Nigromantien, ende by dat Behulpe des Duyvels*, Amsterdam, 1552.— Boccace, *Comento sopra Dante*, canto I, in fine. Nous avons vu Virgile dans le drame des *Vierges sages et des vierges folles*. On le retrouve jusqu'en Espagne dans la vieille romance de Vergilios.

[3] *Inferno*, IV, 39 : In luogo aperto, luminoso e alto. Cette doctrine s'accorde à peu près avec celle de saint Anselme, de Guillaume, de Paris, de Cajetan, de Salmeron, de Cornelius a Lapide, qui destinent les âmes reléguées dans les limbes à revenir peupler, après le dernier jugement, la terre régénérée et revêtue de sa beauté première. Voyez le *Commentaire* de Tirinus sur le chap. III de la 2[e] épître de saint Pierre.

poëme. D'un autre côté, nous savons qu'après la mort de Béatrix l'inconsolable Dante avait cherché quelque distraction dans la lecture de Cicéron [1]. De même que le sixième livre de l'Énéïde lui ouvrait la route de la descente aux enfers, il trouvait dans le songe de Scipion une première ébauche de la vision du ciel. L'exemple de ses contemporains l'encourageait à ne pas négliger ces sources. Les visions des légendaires trahissaient plus d'une fois le souvenir des fables antiques. On y retrouvait les fleuves infernaux ; le nom même de l'Achéron s'y était conservé, et Tundale, au fond de la vallée ténébreuse, avait reconnu les forges de Vulcain. D'un autre côté, dans toutes les Universités italiennes on interprétait les livres de l'orateur romain. Les savants commentaient la descente d'Enée aux enfers, et Bernard de Chartres en expliquait le sens philosophique par la descente de l'âme dans le corps, où elle est tourmentée par les passions, plongée dans la nuit des sens [2]. L'imagination des hommes ne perd pas facilement ses habitudes ; et, après treize siècles de Christianisme, elle ne pouvait encore se détacher de ces vieux tableaux.

Ainsi, au delà du cercle de récits romanesques, de pieuses légendes, d'actes des saints que nous avons parcourus, Dante avait des modèles dans une série de fictions profanes dont il faut étudier l'enchaînement et reconnaître les origines. Il faut se donner la satisfaction de pousser une fois jusqu'au bout l'histoire d'une idée.

1. Parmi les réminiscences qui ont inspiré *la Divine Comédie*, celles de Cicéron me frappent d'abord. Lorsque Dante parcourt les cercles du paradis, écoutant le bruit harmonieux des astres, et cherchant des yeux, au fond de l'espace, la terre imperceptible ; lorsqu'il apprend de son bisaïeul Cacciaguida sa mission périlleuse et son exil, on reconnaît le récit du *Songe de Scipion*. Au moment de commencer sa carrière de gloire, le héros est ravi en songe en un lieu élevé du ciel, où son aïeul l'Africain, lui découvrant les honneurs, les périls et les devoirs qui l'attendent, le prépare à cette destinée par le spectacle de l'économie divine qui soutient l'univers, police les sociétés, et dispose souverainement des hommes. Du haut du temple céleste, au milieu des âmes justes qui vont et viennent par la voie lactée, Scipion écoute les sept notes de cette musique éternelle que forment les astres. Il contemple les espaces où ils roulent ; et quand enfin il aperçoit la terre si petite, et sur la terre

[1] *Convito*, II, 13.

[2] Bernard de Chartres, fragment publié par M. Cousin, à la suite d'Abailard, p. 642 : « Et quia profondius philosophicam veritatem in hoc volumine declarat Virgilius, ideo... in eo diutius immoremur... Spiritu vero corpus esse inferius evidentissimum est... cumque ita nil inferius humano corpore, infernum idem appellatur. Quod autem inferis legimus animas coactione teneri, quædam a spiritibus carceriis, hoc idem dicebant pati animas in corporibus a vitiis. — Remarquez la ressemblance de cette interprétation avec celle que Dante veut appliquer à *la Divine Comédie* dans son épître dédicatoire à Can Grande : « Secundum allegoricum sensum poeta agit de inferno isto, in quo peregrinando ut viatores mereri et demereri possumus.

le point obscur qui est l'empire romain, il a honte d'une puissance qui trouve sitôt ses limites, il aspire à une félicité que rien ne circonscrive. Son aïeul lui en découvre le secret ; et, dans ce cadre admirable, Cicéron rassemblait ses plus fortes doctrines sur Dieu, la nature, l'humanité. Il en avait fait le dernier livre de son traité *de Republica*, cherchant ainsi dans l'éternité la sanction des lois destinées à contenir les peuples dans le temps. [1] —Il imitait en ceci, comme dans le reste, le traité de la République de Platon, couronné par la belle histoire d'Er le Pamphylien. Er, frappé à mort dans un combat, s'était réveillé dix jours après sur le bûcher des funérailles, pour raconter son séjour parmi les trépassés. C'était là qu'il avait vu la région lumineuse où la Nécessité tenait suspendus à sa quenouille de diamant les huit fuseaux des sphères célestes : les trois Parques étaient assises autour d'elle, chantant le passé, le présent, l'avenir. Les âmes, après mille ans d'expiation ou de récompense, venaient tenter les chances de la métempsychose. L'ordre du monde, c'est-à-dire de la cité de Dieu, se dévoilait pour servir de type à la cité des hommes [2]. — Le même dessein se montre dans Plutarque lorsqu'il termine son traité des *Délais de la Justice divine* par le témoignage de Thespésius le ressuscité. Lui aussi avait contemplé au sommet du monde Adrastée, fille de Jupiter, jugeant les âmes. Celles des justes, transparentes et radieuses, planaient en haut. Au-dessous, les âmes coupables tourbillonnaient dans un gouffre où se succédaient les appareils de tous les supplices : le fer, les forges ardentes, les étangs de métaux fondus ; une troupe d'ouvriers infernaux avaient saisi Néron et le découpaient pour en faire une vipère. Au milieu de l'horreur de ces spectacles, Thespésius s'était retrouvé vivant : on ajoutait à l'appui de ses discours qu'il était devenu vertueux [3]. Les fictions du même genre semblent fréquentes chez les philosophes. On trouve une descente aux enfers attribuée à Pythagore, par Hiéronyme, le péripatéticien. La gracieuse fable de Psyché et l'Amour, toute embaumée des parfums de la doctrine platonique, montrait la jeune immortelle traversant la série des épreuves : on n'oubliait pas de la conduire au sombre empire des morts [4]. Et, en effet, malgré les voluptés faciles des anciens, malgré l'opulence des villas romaines et la resplendissante lumière qui inondait

[1] Cicéron, *de Republica*, liber ultimus. — Macrobe, *in Somnium Scipionis*, I, 2. Sacrarum rerum notio sub pio figmentorum velamine, honestis et tecta rebus, et vestita hominibus enunciatur.

§ [2] Platon, *de Republica*, lib. x ; Proclus, dans un fragment publié par 3. 2. Le cardinal Mai (*Auctores classici*, t. I) exprime ainsi le dessein de Platon : Ἄλλα καὶ τῆς πολιτείας ὅλης τὸ εἶδος ἓν τῷ παντὶ προυπάρχον ἀποφαίνει. La peinture des peines et des récompenses qui suivent la mort revient encore dans le *Gorgias* et dans le *Phédon*.

[3] Plutarque, *De his qui a numine sero puniuntur*.

[4] Fulgentius Planciades (*Mythologicorum*, III) rapporte la fable de Psyché d'après Apulée et Aristophante l'Athénien. Sur la descente de Pythagore aux enfers, voyez Lobeck, *Aglaophamus*, p. 156.

le ciel de la Grèce, comment les pensées des sages n'auraient-elles pas cherché avec inquiétude à pénétrer ce monde invisible dont l'Evangile n'avait pas encore adouci les terreurs?

Néanmoins, ce ne fut pas sans imprudence qu'ils donnèrent à leurs spéculations les formes dangereuses de la fable. Le cadre fait se prêta à d'autres usages : le sceptique Lucien se servit des morts pour répandre à pleines mains l'ironie sur les affaires, les opinions, les croyances des vivants. Nulle part sa verve indisciplinée ne se joue plus librement que dans *la Descente de Ménippe aux enfers :* soit qu'il décrive les tours du magicien Mithrobarzane; soit qu'il montre le sort renversé des tyrans et de leurs esclaves, et dans un coin du Tartare Philippe, roi de Macédoine, raccommodant de vieux souliers. La popularité de ce joyeux écrit se soutint longtemps, et lui suscita des imitateurs jusqu'aux derniers siècles de la littérature byzantine. Constantinople, déjà cernée par les Turcs, s'égayait encore à la lecture des aventures de Timarion et du Voyage de Mazari chez les trépassés, dernières et misérables parodies de ces récits qui avaient charmé des siècles héroïques [1].

2. Toutefois, l'image de la vie future tenait plus de place dans un livre que Dante connaissait mieux, qu'il savait par cœur d'un bout à l'autre, dont l'auteur représente à ses yeux toute la sagesse de l'antiquité : je veux dire l'Enéide, et ce chant sixième qui en forme pour ainsi dire le nœud, qui en soutient tout le dessein poétique, politique, théologique. C'est là, c'est dans la descente aux enfers que les destins d'Enée, entrevus peu à peu dans une série d'oracles obscurs, se déclarent enfin : il ne reste qu'à les accomplir. Les voyages du héros finissent, ses combats vont commencer : le moment qui sépare ces deux sortes de scènes forme la péripétie du drame. C'est là surtout que se découvre l'intérêt national du poëme, et le véritable sujet, qui n'est plus la fortune d'Enée, mais l'histoire du peuple romain [2]. Lorsqu'au fond des Champs-Elysées apparaissent les grands esprits des temps futurs, depuis Romulus jusqu'à César, jusqu'à Auguste, je reconnais un pieux effort pour ranimer les traditions de la patrie, pour rappeler les droits de Rome à l'empire universel, pour inaugurer le règne des lois et la paix du monde. Enfin, l'épisode offrait une admirable occasion d'exposer l'origine et la destinée des âmes, et de relever les dogmes de la théologie latine, en les rattachant d'une part aux doctrines philo-

[1] Lucien, *Necyomantia.* — *Mémoire* de M. Hase (*Notice des Manuscrits,* tome IX) sur trois pièces satiriques imitées de Lucien. — Ἐπιδημία Μάζαρι ἐς Ἅδου, publié par M. Boissonade.

[2] Servius ad Æneidos VI : Unde etiam in antiquis invenimus opus hoc appellatum esse non *Æneidem, sed gesta populi Romani...* Totus quidem Virgilius scientia plenus est, in qua hic liber possidet principatum... Et dicuntur multa per altam sententiam philosophorum theologicorum Ægyptiorum, adeo ut plerique de his singulis hujus libri integras scripserint πραγματείας. L'habitude se conserva au moyen âge.

sophiques qui leur prêtaient de la force, de l'autre part à la mythologie grecque qui leur prêtait de l'éclat [1]. Ainsi, le poëte travaillait à raffermir le culte des dieux et celui des ancêtres, ces deux bases de la puissance romaine, ébranlée par le désordre des guerres civiles, et dont la restauration fut le premier soin de la politique d'Auguste. Mais il ne reste pas une pierre des trois cents autels qu'Auguste avait fait ériger aux dieux Lares dans les carrefours de Rome [2]: le temps n'a rien pu sur les souvenirs consacrés dans ce sixième livre, qui est comme le sanctuaire de l'Enéide. — Il semble que Virgile, effrayé même de la grandeur d'un tel travail, en ait d'abord tenté l'ébauche, et qu'il ait voulu essayer sa main par l'épisode d'Orphée et d'Eurydice, enchâssé dans le quatrième livre des Géorgiques, comme le diamant dans l'or. Il n'y a pas jusqu'au Moucheron (*Culex*), héros du petit poëme attribué à sa jeunesse, qu'il n'ait conduit au bord du Cocyte pour décrire le peuple mélancolique des morts, au milieu duquel son âme se plaisait. Il avait déjà ce don des larmes qui fait les grands poëtes chrétiens,

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt.

Plus tard, la foule des poëtes imitateurs se pressera dans la route frayée: je n'en vois pas un qui ne descende aux enfers: *facilis descensus Averno*. Ovide y accompagne Orphée et Junon [3]. Silius Italicus ne peut se résoudre à produire Scipion sur la scène avant de l'avoir mené au bord de l'Averne, où il évoque par des libations les mânes de la sibylle, les ombres de ses ancêtres, toutes les âmes appelées à soutenir le poids du nom romain. Il apprend de leurs entretiens la gloire qui l'attend dans les plaines de Zama, et, après les triomphes de la terre, l'immortalité que les prêtres et les philosophes promettent à la vertu [4]. — Lucain, trop esprit fort pour croire aux grenouilles du Styx, et trop libre pour subir la loi commune, n'évite le voyage des enfers qu'en y substituant une fable plus philosophique à son gré, l'évocation de la magicienne Erichtho. Par ses conjurations puissantes, un corps relevé du champ de bataille se ranime pour un moment; l'âme, forcée de trahir les secrets du tombeau, raconte les tumultes civils qui agitent l'empire de Pluton, la joie du Tartare, la tristesse de l'Elysée, et tous

[1] Je ne pense pas qu'il faille chercher dans l'école pythagoricienne la source de la doctrine professée au sixième livre de l'Énéide : l'émanation, l'expiation, le retour des âmes sont des dogmes primitifs de la théologie romaine. Voyez Otfried Müller, *die Etrusker*.

[2] Voyez l'excellent Mémoire de M. Egger *sur les historiens d'Auguste*, et particulièrement l'Appendice sur les Augustales. — Ovide, *Fastes*, V, 129.

[3] Ovide, *Métamorphoses*, VII, 409 ; IV, 432 ; X, 12 ; XIX, 105. Le moyen âge lisait beaucoup les *Métamorphoses d'Ovide*. Parmi les professeurs de l'université de Bologne, au XIVe siècle (1325), je trouve maître Vital, docteur en grammaire, engagé, au prix de 100 livres par an, pour lire et commenter Cicéron et les *Métamorphoses*.

[4] Silius Italicus, *Punic.*, lib. XIII.

les signes du désastre de Pharsale [1]. Ainsi, le théâtre infernal reste ouvert, et c'est toujours chez les morts que se dénoue la destinée des vivants. — Les grandes images de l'autre vie devaient tenter la verve pompeuse de Stace : dès le début de la *Thébaïde*, il tire Laïus de l'Érèbe ; plus tard, il y fait descendre Amphiaraüs : il introduit, au quatrième livre, Tirésias, interrogeant les mânes. Alors, au milieu des rites funèbres, le vieillard aveugle voit s'ouvrir le royaume souterrain. Les ombres des héros de Thèbes et d'Argos se montrent menaçantes ; au milieu d'elles Laïus prédit la victoire des Thébains et le combat fratricide où s'éteindra la race d'Œdipe [2]. — Valerius Flaccus ouvre ses *Argonautiques* par le sinistre appareil d'une évocation ; et, dans l'*Enlèvement de Proserpine*, qui est peut-être le meilleur ouvrage de Claudien, l'enfer occupe le fond du tableau [3]. Toute cette poésie de la décadence a été trempée dans le Styx, comme Achille ; mais elle n'en est pas sortie invulnérable.

Cependant la tragédie rivalise avec l'épopée. Sénèque n'a garde de négliger les apparitions, les descriptions du sombre empire ; il leur ménage une place dans l'*Œdipe* et dans l'*Hercule furieux*. Il imite en ceci les maîtres du théâtre latin, Varron, Ennius, Nævius, Atticus et le vieil Andronicus de Rhodes, qui avaient porté sur la scène Alceste, Protésilas, les Euménides, fables terribles et toutes pleines des mystères de l'éternité. Appius, ami de Cicéron, et Laberius, auteur de tant de mimes applaudis, avaient donné à deux de leurs compositions le titre de *Nécyomantie* [4]. C'était peut-être un souvenir des spectacles de la vie future, dont les prêtres étrusques avaient fait un de leurs jeux sacrés. J'en crois apercevoir quelques vestiges dans le nom de *Larves* que les latins donnaient aux spectres des trépassés et aux masques de théâtre. Mais, surtout, je remarque la pompe religieuse des combats de gladiateurs, où un personnage, revêtu des attributs de Pluton, un marteau à la main, venait enlever les morts de l'arène [5]. Le peuple de Rome aimait ces représentations violentes : de là ce grand nombre de peintures qui reproduisaient les peines du Tartare, mais qui, dès le temps de Plaute, ne suffisaient plus pour alarmer la conscience d'un esclave tenté de voler son maître [6]. Bientôt les vieilles fables tombèrent pièce à pièce en discrédit ; et l'irrévérentieuse satire d'Horace paro-

[1] Lucain, *Pharsal.*, VI, 419.

[2] Stace, *Thebaid.*, IV, 107. Il ne peut se refuser le plaisir de ces sinistres descriptions en deux autres endroits de son poëme, II, 1 ; VIII, 123.

[3] Valerius Flaccus, *Argonautic.*, I, 1-738. — Claudien, *de Raptu Proserpinæ* ; et le second livre contre Rufin, la descente de Rufin au Tartare.

[4] Cicéron, *Tusculan.*, I, 16. — Aulu-Gelle, *Noctes Atticæ*, XVI, 7.

[5] Magnin, *Origine du théâtre*, I, 227. — Clément d'Alexandrie, *Protreptica*, c. 2.

[6] Plaute, *Captivi* :

> Vidi ego multo sæpe picta quæ Acherunti fierent
> Cruciamenta.

diant Homère fit paraître l'ombre de Tirésias pour enseigner aux Romains dégénérés un art qu'ils savaient trop, celui de courtiser les vieillards et de figurer aux testaments. Je lui suppose aussi le dessein de déconsidérer ces prophéties, ces prétendus vers sibyllins, ces thèmes généthliaques dont ses contemporains étaient épris et auxquels Auguste faisait la guerre par le feu [1]. Les hommes de ce temps se croiront heureux quand ils auront foulé aux pieds les craintes de l'avare Achéron. Ils ont banni l'enfer ; mais ils n'ont pas chassé la mort. Cette sombre figure est de toutes leurs fêtes. Rien ne saurait les en distraire, ni les roses qui se fanent, ni les coupes qui se vident, ni les chants qui s'éteignent. Ces tristes joies ne dédommagent pas l'homme de l'espoir perdu d'une vie future. Il faudra qu'il le retrouve quelque part. Quand Juvénal se moquera des grenouilles du Styx, les martyrs commenceront à mourir pour le royaume du ciel.

3. Mais les Muses latines n'étaient guère que de belles captives trouvées dans le butin de Tarente et de Corinthe, et qui se souvinrent toujours de la Grèce. C'était sur le territoire des colonies ioniennes, auprès de Naples, au bord de l'Averne, que Virgile avait cherché son enfer. Les images du monde invisible plaisaient aux Grecs : elles ornaient leurs coupes, elles couvraient les murs de leurs palais et de leurs temples. La descente aux enfers fait le sujet de plusieurs bas-reliefs que nous admirons encore. Attale, roi de Pergame, avait donné soixante talents d'une évocation peinte par Nicias. On admirait à Delphes la grande composition où Polygnote avait représenté Ulysse interrogeant les ombres [2]. Tout le théâtre athénien était rempli des spectacles de la mort. Avant qu'Aristophane y eût montré ses *Grenouilles* et le pèlerinage ridicule de Bacchus chez Pluton, on avait vu l'*Alceste* d'Euripide, où le Trépas (Θάνατος) se montrait en personne et disputait à Appollon l'héroïque épouse d'Admète [3]. Sophocle, dans l'*Hercule au Ténare*, avait célébré

[1] Horace, *Satyr.*, II, 5 :

> O Laertiade quidquid dicam aut erit aut non
> Divinare etenim mihi magnus donat Apollo.

[2] Pausanias, X, 28. — Pline, cité par Winkelmann, *Monument. ant. inéd.*, p. 211. — Creutzer, *Symbolik*, *Atlas*, tab. 56, etc.

[3] C'est Hercule qui la lui arrache à la fin de la tragédie, et je ne puis m'empêcher de citer ces vers d'une théologie étrange. Hercule parle :

« J'irai, j'épierai le Trépas au noir vêtement, ce roi des morts ; je pense le trouver « s'abreuvant du sang des victimes auprès du tombeau ; je l'attendrai en embuscade, et, « me montrant tout à coup, je le saisirai, je le serrerai de mes mains ; et nul ne m'ar- « rachera de sa poitrine haletante jusqu'à ce qu'il m'ait rendu l'épouse d'Admète. »

> Ἐλθὼν δ᾽ ἄνακτα τον μελάμπεπλον νεκρῶν
> Θάνατου φυλάξω, καὶ νιν εὑρήσειν δοκῶ.

Dans l'*Hercule furieux* d'Euripide, le récit de la descente aux enfers trouvait aussi sa place.

l'enlèvement de Cerbère. Le même genre de merveilleux soutenait deux tragédies perdues d'Eschyle, la *Psychagogie* ou le Voyage des Ames, et les *Aventures de Sisyphe,* à qui Pluton permettait de retourner sur la terre pour prendre soin de sa sépulture, et qui, abusant du congé, était ramené de force aux sombres bords. Si une intention comique perçait dans ce récit, rien au contraire n'était plus solennel que l'évocation de l'ombre de Darius dans les *Perses;* et lorsque, à la première représentation des *Euménides,* le spectre de Clytemnestre parut entouré de soixante Furies, telle fut l'épouvante de l'assemblée qu'il fallut rendre un décret pour réduire à quinze les personnages du chœur. Mais on ne songea point à interdire la mise en scène des régions infernales. Aristote, en distinguant quatre sortes de tragédies, place au quatrième rang celles dont l'action est aux enfers [1]. Les hommes d'alors, comme ceux de tous les temps, voulaient qu'on les effrayât. C'est là un signe du désordre de la nature humaine, qu'elle aime ce qui la trouble, et que des peuples belliqueux se soient construits des théâtres de marbre pour y aller pleurer aux jours de fête, et chercher sur une scène des sujets d'effroi et de douleurs, comme s'il en manquait autour d'eux.

Mais toutes les grandes fables du drame grec descendent des traditions nationales transmises de bouche en bouche dans les colléges des prêtres, dans les familles guerrières, chantées par le peuple et mises en œuvre par les poëtes qu'on appela cycliques. Tels étaient les travaux d'Hercule qu'avaient célébrés Hésiode, Pannyasis et Pisandre; les douze épreuves du demi-dieu s'y terminaient par la plus redoutable de toutes, la descente aux Enfers. Hercule, purifié du sang des Centaures qui venaient de tomber sous ses coups, admis ensuite aux mystères d'Éleusis, arrivait, sous la conduite de Mercure, aux portes du Ténare. Il s'engageait dans la route souterraine, et l'on décrivait ses combats contre le vieux Charon, le spectre de Méduse, et Ménécius, pâtre des troupeaux de Proserpine : il chargeait de chaînes le chien aux trois têtes qui faisait la terreur des mânes. Enfin, il les réjouissait par des libations de sang, accordait à quelques-uns l'interruption de leurs peines, et reparaissait avec Alceste et Thésée qu'il ramenait à la lumière [2]. Ainsi, le cycle d'Hercule se liait à celui de Thésée, qui avait aussi exercé le génie d'Hésiode et de Pannyasis. On y voyait les exploits du roi d'Athènes, le Minotaure terrassé, les Amazones vaincues, et le dévouement qui le conduisit au bord du Styx, à la suite de son ami Pirithoüs; mais, enchaîné par les puissances infernales, il restait captif, jusqu'au moment où le vainqueur de Cerbère paraissait pour

[1] Aristote, *Poetic.*, 16. — Klausen, *Æschyli theologoumena.*

[2] Apollodore, *Bibliothec.*, II, 5, 12. — Servius, *ad Æneid.* VI, 392. — *Scriptores rerum mythicarum latini tres* (edidit Bode), III, 13, 3.

le délivrer [1]. Le livre des Cypriaques chantait la tendresse de Pollux, et comment chaque année il allait prendre aux Champs-Elysées la place de Castor, pour lui donner la moitié de son immortalité dans les cieux [2]. Un récit, attribué à Prodicus de Samos, célébrait le pèlerinage d'Orphée et la trop courte délivrance d'Eurydice [3]. La navigation des Argonautes, qui avait exercé tant de poëtes, conduisait Jason au pays des Cimmériens, où s'ouvrait une des portes de l'Enfer [4]. Comment eût-on chanté les malheurs d'Œdipe et les combats des sept chefs devant Thèbes sans évoquer Laïus? Le début de la guerre de Troie faisait la matière d'une épopée qui n'avait garde d'omettre la mort de Protésilas, et son retour de quelques heures à la vie. Enfin, on lisait encore une description des enfers dans la Minyade et dans le Retour des héros, ouvrage de Prodicus et d'Augias, bien qu'on ne voie pas le lien qui l'y rattachait [5]. Il semble seulement que la peinture du monde invisible (Νεκυια) était devenue l'épisode nécessaire de toutes les épopées grecques, et que la scène mobile de la vie ne pouvait s'y ouvrir sans laisser apercevoir derrière elle le spectable immobile de l'immortalité.

Homère est trop grand pour ne pas obéir à cette grande loi. Ce qui fait l'incomparable beauté de l'*Iliade*, c'est que tout y prend part à l'action, les hommes et la nature, la terre et le ciel : l'enfer même ne peut y rester étranger. Aux coups du trident de Neptune, Pluton s'élance de son siége ; il tremble que les abîmes ne s'entr'ouvrent, et que la lumière d'en haut ne pénètre chez le peuple des morts. Je ne sais rien de plus terrible que cette courte échappée de vue dans le lieu obscur et souterrain où tombent les milliers de combattants qu'on voit périr d'un bout à l'autre du poëme :

Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψυχὰς Ἄϊδι προΐαψεν [6].

Ce rendez-vous funèbre des héros est vu de plus près au onzième chant de l'*Odyssée*. Ulysse y raconte comment il visita le pays des Cimmériens, et comment il pénétra jusqu'au seuil du royaume infernal, pour apprendre de Tirésias le terme de ses maux. Il ajoute comment, à la suite du devin, parurent les mânes de sa mère Anticlée, de plusieurs héroïnes et des chefs qui combattirent sous les murs de Troie. Il décrit enfin le gouffre de l'Érèbe ouvert devant lui, le tribunal de Minos, les peines des impies. Je reconnais dans ce passage le point sur lequel roule toute l'action de l'*Odyssée*. Les périls d'Ulysse vont en grandissant jusqu'à ce qu'il affronte le séjour même de la mort. C'est le comble de la

[1] Pausanias, IX, 31 ; X, 28.
[2] Photius, *Bibliothec.*, de Cyclicis.
[3] *Argonautic.*, 1118.
[4] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, I. — Lobeck, *Aglaophamus*, p. 353.
[5] Pausanias, X, 28. — Proclus, *Chrestomathie*, VII, 3.
[6] *Iliade*, I, 3.

terreur, mais c'est aussi le commencement de l'espérance. Le premier rayon brille dans l'oracle de Tirésias, pour éclairer d'une lumière toujours plus vive le retour du héros sous le toit de ses pères[1]. D'un autre côté, l'entretien d'Ulysse et des morts donnait place aux événements que l'*Iliade* n'a pu contenir, en faisant connaître la fin d'Achille, d'Ajax, d'Agamemnon. Mais, de ces hommes redoutés, il ne reste plus que de pâles ombres regrettant la vie, tandis qu'au milieu d'elles le fils de Laërte paraît plein de force, vainqueur des dangers, maître de sa fortune. En sorte qu'on peut découvrir ici le nœud des deux poëmes homériques : la fin d'un âge héroïque où la force était maîtresse, le commencement d'une ère nouvelle où l'intelligence règnera[2]. Mais l'évocation d'Ulysse ne s'arrête pas aux victimes du siége de Troie ; on y voit paraître les femmes célèbres pour avoir partagé la couche des dieux, et ces personnages qui sortent de la condition des hommes, Thésée, Hercule, Orion, et tout l'appareil des jugements divins. Il semble qu'Homère ait voulu élargir une fois le théâtre de sa fable, et, déchirant le rideau, laisser voir les profondeurs de l'éternel et de l'infini[3]. Sans doute cette vue est bien trouble. Rien n'est moins digne d'envie que cette triste immortalité donnée au héros ; à peine y a-t-il un reste d'existence dans ces ombres vaines qui ne peuvent rien, si elles ne viennent s'abreuver aux libations de sang, et qui ne parlent que pour pleurer la lumière. Que nous sommes loin des claires visions du poëte de Florence ! Toutefois, il ne faut point imputer les pâles doctrines de l'*Odyssée* à la grossièreté des temps : des enseignements plus solides étaient transmis dans les écoles de Samothrace et d'Éleusis. Mais Homère n'est pas le poëte des écoles sacerdotales ; c'est celui de ces races guerrières qui échappaient à la domination du sacerdoce et revendiquaient leur indépendance. C'est le chantre des navigations, des combats, des délibérations publiques, de cette vie passionnée, glorieuse, qui continuera dans les champs de Marathon, au Pirée, sur la place publique d'Athènes. Il était naturel à

[1] Eustathe *ad Odyss.*, X : Ὁ δὲ ὁμηρικὸς νοῦς τοῦ τὸν Ὀδυσσέα εἰς Ἅδου ἐλθεῖν μεθοδός ἐστι τῶν ἐφεξῆς δηλωθησομένων μύθων.

[2] Eustathe, *ibid.* : Ἀναπληρῶν τε ἅπερ τῇ Ἰλιάδι ἐλλέλειπται. Je ne prétends pas résoudre la question, longtemps controversée, si l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont du même auteur ; il suffit qu'elles soient de la même école poétique. Mais j'avoue que je ne vois point dans le onzième livre de l'*Odyssée* les interpolations et le désordre qu'on y suppose. Je penche même à croire que l'énumération des héroïnes n'y est pas insérée sans dessein, et qu'elle faisait une partie nécessaire de l'épisode, puisque je la vois reproduite dans le *Culex*, imitée dans les *Lugentes campi* de l'Énéide et dans l'*Enfer* de Silius Italicus. — Je m'explique moins la seconde description des enfers au chant XXIV de l'Odyssée.

[3] Eustath. *ad Odyss.*, X : Ὁ ποιητὴς τὴν τοιαύτην εἰς ᾅδου κάθοδον πλάττει πρὸς χορηγίαν γραφῆς πλείονα. Pour compléter les idées d'Homère sur l'autre vie, cf. *Iliade*, IX, 16 ; XVI, 671 ; *Odyssée*, IV, 564 ; XXIV *passim* ; Halbkart, *Psychologia Homerica*.

des hommes si heureux dans cette vie de mal connaître l'autre. Il ne leur était pas possible d'en éloigner la pensée. Les villes s'environnaient d'une ligne de tombeaux et de temples qui leur servaient de remparts; on vivait sous les yeux des morts et des immortels. En même temps, le dogme antique se conservait dans les initiations, et ne permettait pas d'oublier que c'est la vie qui est l'ombre, et qu'au delà seulement la réalité commence.

4. Avant Homère il n'y a plus que l'Orient. Mais là, dans une société immobile, sans distractions puissantes, sans événements, sans histoire, rien n'efface le souvenir de l'éternité. Si j'ouvre le livre des lois indiennes, j'y trouve la création au commencement, à la fin les peines et les récompenses futures; toute la cité des hommes enveloppée, surveillée par la cité des Dieux et des ancêtres. Si je touche à l'une de ces épopées dont l'âge se perd dans les fables, je vois dans le Mahabharata le voyage d'Ardjuna au ciel d'Indra. Et pour arriver enfin aux plus antiques monuments de la poésie orientale, je remarque un épisode de l'Atharva-Veda qu'il faut lire, afin de se représenter au vif les inquiétudes qui tourmentaient déjà l'esprit humain. — Le jeune brahme Tadjkita est envoyé par son père chez le roi de la mort, d'où jamais nul homme ne revint vivant. Le roi, touché de l'obéissance de Tadjkita, le renvoie après trois nuits, lui accordant la vie, et trois présents à son choix. Le jeune homme en a demandé et reçu deux, et l'entretien continue en ces termes. Tadjkita dit : « Voici mon troisième désir. Entre ceux qui parlent, il y a une contradiction; plusieurs affirment que l'âme (Djivatma) est distincte du corps, et que, le corps « étant détruit, l'âme passe dans un monde où elle est traitée selon « son mérite. Je veux que vous m'instruisiez, afin que je m'assure de la « vérité de ces opinions.— Le roi de la mort dit : En ce point les dieux « mêmes doutent, et c'est une chose subtile et qui échappe à la force « de l'intelligence. — Tadjkita dit : O roi! voilà mon grand désir, et « je n'ai pas d'autre désir égal à celui-ci. — Le roi de la mort dit : Demande-moi un grand nombre d'enfants, et pour eux une longue vie, « jusque-là que chacun d'eux vive cent ans. Demande-moi le monde « et ses richesses, demande-moi beaucoup d'années, et tout ce qu'il te « plaira de pareil; mais ne me demande point cette seule chose : Que « se passe-t-il après la mort? Car nul d'entre les morts n'est jamais revenu à la lumière pour le dire aux vivants.— Tadjkita dit : Vous me « dites, demandez-moi beaucoup d'années. Si à la fin il faut mourir, « que gagnerai-je au nombre des années? C'est pourquoi gardez pour « vous ce monde, ces richesses, et cette longueur de vie... Je n'ai « qu'un désir, c'est que vous m'instruisiez... Je demande, parce que je « passe sur la face de la terre, et parce que j'ai peur de la mort et de la « vieillesse, je demande que vous m'enseigniez quelque chose, par « quoi je n'aie plus peur, ni de la vieillesse ni de la mort. » Le roi,

vaincu par tant de prières, et lié par sa parole, découvre au jeune brahme toute la condition des âmes, et le congédie avec ce dernier présent : la certitude d'une vie future [1].

5. Tant de fables, répétées de peuple en peuple, devenues traditionnelles, inévitables, et pour ainsi dire obligatoires, ne s'expliquent ni par le caprice des poëtes ni par les préceptes des rhéteurs. Il en faut chercher l'origine aux sources mêmes de la poésie. — Le premier emploi de la poésie est un emploi religieux : elle conserve le dogme, elle traduit les oracles, elle anime le culte [2]. C'était sur le trépied de Delphes et par la bouche de la pythie que le vers héroïque avait été proféré pour la première fois. L'autel de Bacchus, dressé au milieu de l'orchestre, les danses symboliques et les hymnes du chœur faisaient du théâtre un temple, et de la tragédie une pompe sacrée. L'épopée gardait la trace d'une semblable destination, dans le commerce supposé du poëte avec les dieux, dans l'invocation qui commençait chaque récit, dans tout cet appareil merveilleux qui fut une tradition sacerdotale avant de se tourner en lieu commun littéraire. Dante lui-même, après un travail de plusieurs années, où son visage a maigri, finit par y voir une œuvre sainte : il ne doute pas que le ciel n'y ait mis la main ; et si ses concitoyens lui décernent la couronne poétique, c'est sur les fonts de son baptême qu'il la veut prendre [3]. Il n'y a point de poésie inspirée où l'on ne sente la présence de la religion, comme, au parfum de l'encens, on reconnaît le voisinage d'un sanctuaire.

Ainsi, dans la descente aux enfers, je crois reconnaître un épisode théologique, un reste de l'enseignement religieux, qui fut la première fonction des poëtes. Or, cet épisode a pris deux formes principales. Tantôt l'entretien des héros avec les ombres n'est qu'une révélation des choses invisibles : Ulysse, Énée, Scipion, Sextus Pompée, Tirésias veulent interroger le destin. Tantôt la visite des enfers est une lutte héroïque pour leur arracher leur proie : Hercule, Thésée, Pollux, Orphée se proposent de vaincre la mort.

De ces deux sortes de fictions, si j'étudie les premières chez Homère, chez Virgile et ses imitateurs latins, j'y remarque invariablement trois

[1] *Oupnek'hat*, t. II, XXXVII. Les mêmes scènes reviennent dans les chants de l'*Edda*. Dans le Vafthrudnismal, 40, 43, le géant Vafthrudnis, interrogé par Odin, lui raconte comment il a visité les neuf mondes, les joies du Valhalla, et le sombre empire des morts. Le Vegtamsquita raconte a descente d'Odin chez les morts, pour arracher à la prophétesse Volva le secret du destin qui menace Ballder, le plus jeune et le plus beau des immortels.

[2] Quintilien, *Institut. orator. procem.*

[3] *Paradiso*, XXV, 1 :

> Se mai continga che' l' poema sacro
> Al quale ha posto mano cielo e terra
> Sì che m' ha fatto per più anni macro.

choses. Il y a d'abord des rites funèbres et des libations de sang répandues, soit pour conjurer les puissances infernales, soit pour évoquer les âmes captives. J'y retrouve la croyance d'un commerce perpétuel entre les ancêtres et leur postérité ; des sacrifices expiatoires ; des offrandes aux tombeaux ou au foyer de chaque maison, pour attirer les ombres qu'on supposait errantes sous la terre, épuisées de soif et de faim[1]. En second lieu, il y a une prophétie : les mânes interrogés rendent des réponses ; ils déclarent le passé, le présent, l'avenir. Ces entretiens rappellent les oracles des morts (Ψυχομαντεία) qu'on trouve en Grèce ou dans l'Asie-Mineure, au bord de l'Achéron, chez les Thesprotes, dans l'antre de Trophonius, au cap Ténare, à Héraclée de Pont, à Cumes, aux mêmes lieux où la fable plaçait l'entrée du sombre empire[2]. Troisièmement, l'épisode finit par une vision générale de la vie future. J'y vois un souvenir des représentations qu'on donnait aux initiés dans les mystères. Ceux de Samothrace, de Crète, de Phrygie, retraçaient le meurtre d'un Dieu et sa descente chez les morts[3]. Ceux d'Éleusis, placés sous le patronage de Proserpine, se terminaient par une vision (ἐποπτεία) dont le secret a été sévèrement gardé par les anciens. Mais les témoignages d'Aristophane, de Lucien, de Sénèque, prouvent qu'on y ménageait l'apparition de l'Elysée et du Tartare. Les cryptes immenses, encore visibles sous les ruines du temple, se prêtaient à l'artifice des prêtres. La poésie avait assurément son emploi dans ces spectacles[4]. Elle emprunta à la religion de si puissants moyens d'émouvoir les hommes ; et ces trois pompes du culte, les évocations, les oracles des morts et les mystères, se retrouvèrent dans les scènes infernales de l'*Odyssée* et de l'*Énéide*.

Je passe aux autres fictions ; et les voyages d'Hercule, de Thésée, d'Orphée, de Pollux, chantés par les poëtes cycliques, m'étonnent par

[1] Fréret, *Observations sur les oracles des morts*. — Halbkart, *Psychologia Homerica*. — Plutarque, *In Aristid*. — Pindare, *Olympic*., I, 146. — Ovide, *Fastes*, lib. II. — Ottfried Müller, *Die Etrusker*. — Cf. *Lois de Manou*, liv. III, 82-285.

[2] Fréret, *Observations sur les oracles des morts*. — Herodot., *Terpsichor*., 92. — Pausanias, IX, 30. — Allatius, *ad Dissertationem Eustathii de Engastrimytho*. — Lobeck, *Aglaophamus*, p. 900. — Magnin, *Origines du théâtre*, 71. — Plutarque, *de sera numinis vindicta*. Le même auteur, au *Traité du démon de Socrate*, décrit la vision de Timarchus dans l'antre de Trophonius. Timarchus y passe deux nuits et un jour. Au milieu des ténèbres qui l'environnaient, il aperçut un abîme profond d'où s'élevaient des voix, des cris, des gémissements, et il y vit descendre d'innombrables étoiles tombantes qui étaient des âmes.

[3] Lobeck, *Aglaophamus*, 90, 117. — Magnin, *Origines du théâtre*, 78.

[4] Lucien, *Cataplus* : MIK. Εἰπέ μοι, ἐτελέσθης γὰρ τὰ Ἐλευσίνια, οὐχ ὅμοια τοῖς ἐκεῖ τὰ ἐνθάδε σοι δοκεῖ; — KYN. Εὖ λέγεις. — Sainte-Croix, *Recherches sur les mystères*. — Magnin, *Origines du théâtre*, 88, 96. — Lobeck, quoique d'une opinion différente, convient cependant que les divinités du ciel et de l'enfer étaient données en spectacle aux initiés d'Éleusis.

des caractères plus imposants. Ce sont plus que des héros : ce sont des demi-dieux, dieux eux-mêmes. Il s'agit, non de pénétrer seulement les mystères de la mort, mais de la dompter ou de la fléchir. Il y a autre chose qu'une aventure ; il y a le dévouement, le sacrifice de soi pour le salut d'autrui. On touche ici au fond même des théologies antiques.

Dès qu'on s'enfonce à quelque profondeur dans l'étude des mythes grecs, on aperçoit que tous les grands dieux, tous les dieux appelés Sauveurs (Σωτῆρες), descendent aux enfers. Je ne parle pas de Proserpine, de Diane, de Mercure, dont on connaît assez les fonctions chez les morts. Mais je trouve une tradition qui fait succomber Apollon dans le combat symbolique avec le serpent. Triopas pourvoit à ses funérailles, et on l'adore parmi les puissances du Styx [1]. Bacchus visite le royaume des ombres pour en arracher Sémélé, sa mère. Jupiter même, assiégé par les géants, était tombé sous les coups de Typhon, et son corps, mis en pièces, n'avait repris la vie que par l'assistance de Mercure et de Pan [2]. Regardez vers l'Orient, vous y retrouverez les mêmes récits sous des couleurs plus éclatantes. La Phrygie célébrait tour à tour la mort et la résurrection d'Atys. Tous les ans la Syrie se mettait en deuil d'Adonis, son dieu. Chez les Egyptiens, c'était Osiris, la divinité libératrice et bienfaisante, qui avait péri par la perfidie de Typhon, mais qui sortait glorieusement du tombeau [3]. Si nous remontons encore une fois jusqu'aux Indes, nous n'y trouverons rien de plus célèbre que la neuvième incarnation de Wichnou, lorsque, sous la figure de Krichna, il terrasse le serpent infernal, relève l'empire des bons, humilie les méchants, et meurt par trahison pour reparaître un jour en libérateur [4].

6. Ainsi les fables se ramènent aux dogmes. Il faudrait encore ramener les dogmes à leur dernière raison. Mais ce n'est ici ni le lieu ni le temps d'une telle recherche. Il suffit d'en indiquer la route et l'issue.

Déjà les anciens avaient prêté à leurs mythes trois sens qui en éclairaient les obscurités : un sens physique, un sens historique, un sens moral. Ainsi, la descente des dieux aux enfers était interprétée, soit comme une image du soleil descendu dans les froides régions de l'hiver, soit comme le récit poétique d'une aventure lointaine chez les peuples du Nord, soit comme le symbole de la raison pénétrant dans

[1] Lobeck, *Aglaophamus*, p. 179.

[2] Sainte-Croix, *Recherches sur les mystères*, I, 55, 204, 425. — Lobeck, *Aglaophamus*, 571, 609 : Zagreus ou Bacchus l'ancien, égorgé par les Titans, pour renaître ensuite. — Plutarque, *de Sera numinis vindicta :* Bacchus descend aux enfers pour y chercher Sémélé. — Sur Jupiter, Apollodore, *Biblioth.*, I, 8.

[3] Guigniaut, *Symbolique*, I, 450 ; II, 46, 58. Même tradition chez les Scandinaves : Ballder, le plus beau des dieux, est frappé à mort par l'artifice des divinités infernales. Sa chute est le signal de l'incendie du monde ; mais de ses cendres sortira un autre univers plus pur et plus durable.

[4] Guigniaut, *Symbolique*, t. I.

les profondeurs de la nature humaine pour y enchaîner le vice et délivrer la vertu[1]. Je ne repousse aucune de ces interprétations. C'est une habitude du génie antique de rattacher à chaque point de la doctrine sacrée plusieurs parties des connaissances profanes. Mais je voudrais précisément trouver le point auquel se rattachait tout le reste. Dans les croyances religieuses, je voudrais voir plus que de la physique, de l'histoire, de la morale : j'y cherche de la religion.

Tout l'effort de la religion, suivant l'énergie même du nom qu'elle porte, c'est de lier souverainement ce qui est souverainement désuni, ce qui est en deçà de la mort avec ce qui est au delà. — Au milieu de cet ordre admirable de l'univers, où tout conspire à la vie, on ne tarde pas à découvrir, en y regardant de plus près, une puissance de destruction. Le ciel a des étoiles qui s'éteignent ; la terre, dans ses profondeurs, laisse voir les ruines d'une nature colossale qui a péri. L'homme, au faîte de la création, se voit circonvenu, serré de près, saisi par la mort, dont il a horreur comme d'un mal infini. Car, en même temps qu'elle l'arrache à ce monde visible où il tenait par tant d'endroits, elle le menace d'un monde invisible dont il ne sait rien, et qu'il lui importe absolument de connaître, puisque de sa destinée éternelle dépend toute sa conduite dans le temps. De là cette crainte de la mort qui troubla les peuples païens ; ces litanies où les Indiens célèbrent un dieu destructeur : « La terre est à vos pieds, l'atmosphère est votre « ceinture ; vous êtes celui qui donne et qui retire, qui fait et qui dé- « fait. Vous attirez tout en vous pour tout détruire. Le monde n'est « que la bouchée de votre festin, et c'est pourquoi on vous nomme : « *Celui qui mange*[2]. » Athènes et Rome ont aussi des divinités souterraines ; mais on évite d'en prononcer le nom, ou bien on leur en donne un de bon augure, qui les touche et qui les flatte ; les Furies sont appelées Euménides. Plus les philosophes dissertent sur le mépris de la mort, plus je vois que les hommes la redoutent. Et je ne m'en étonne pas quand je considère Socrate hésitant sur l'immortalité, Epicure épuisant son éloquence à prouver le néant, et Cicéron, entouré de toute la science des anciens, balançant les deux partis, sans prendre sur lui de conclure[3]. Rien n'est triste comme ce premier livre des *Tusculanes*, où, après avoir établi que l'âme est immortelle, l'orateur veut prouver encore que l'âme, dût-elle périr, la mort ne serait pas un mal. Vaine-

[1] Cicéron, *de Natura deorum*, lib. II. — Chæremon, Macrobe, Porphyre, cités par M. Guigniaut, *Symbolique*, I, 396, 870 ; II, 50, 65. — Strabon, *Geograph.*, I. — Pausanias, III, 25. — Ammien Marcellin, XIX, 4. — Sénèque, *Epist.* 88.

[2] *Oupnek'hat*, t. II, p. 17 et 19.

[3] Cicéron, *Tusculanes*, I. — Il faut rappeler aussi cet ineffaçable texte de Platon, ce grand acte d'humilité du plus grand génie philosophique qui fut jamais : Alcibiades, I : Αναγκαῖον οὖν ἐστι περιμένειν ἕως ἄν τις μάθῃ ὡς δεῖ πρὸς θεοὺς καὶ πρὸς ἀνθρώπους διακεῖσθαι.

ment l'interlocuteur se contente de la première démonstration, Cicéron insiste : « Il ne faut point, dit-il, s'y trop confier. Nous chancelons, « nous changeons de sentiments sur des points plus lumineux que « celui-ci, car j'y vois encore quelques ombres. » Voilà donc tout ce qu'avaient pu quarante siècles d'antiquité et les derniers efforts de l'esprit humain dans ces beaux génies de Platon, de Zénon, d'Aristote. — Cependant le grand nombre des hommes qui ne se résignait pas à l'alternative du néant voulait un autre secours. Entre l'éternité et le temps, le monde invisible et le visible, il fallait une intervention divine ; il fallait un libérateur qui vînt arracher à la mort son secret et ses menaces, qui la subît pour satisfaire à la loi commune, et qui la vainquît enfin par une expiation reversible sur l'humanité tout entière. C'est la fonction que les peuples antiques attribuaient à leurs dieux tutélaires, Wichnou, Osiris, Jupiter, Apollon, Hercule. Sous des formes altérées, j'entrevois la tradition du Rédempteur, j'entrevois la seule lumière qui ait éclairé le monde, entre ces ténèbres de la création d'où il sort, et ces ténèbres de la mort où il retourne.

VII

Nous voilà, ce semble, bien loin de Dante, et pourtant nous ne l'avons pas quitté. C'est sa pensée que nous avons suivie et remontée, pour ainsi dire, de siècle en siècle, jusqu'à ses premières origines. Nous avons traversé toute l'histoire sans jamais perdre de vue ce fleuve d'idées formé des légendes du moyen âge, purifié par le Christianisme, chargé auparavant de toutes les fables de la poésie et de la théologie païennes, et sorti d'une source mystérieuse que l'homme n'a pas creusée. Nous ne pensons pas que Dante en paraisse moins grand. Il nous semble au contraire que le premier trait du génie ce n'est pas d'être neuf, comme le veulent quelques-uns, c'est bien plutôt d'être antique, de travailler sur un de ces sujets qui ne cessèrent jamais de toucher les hommes. Il n'est pas vrai que l'art n'intéresse que par l'imprévu. Rien n'est plus prévu que les passions, les situations, les pensées qui depuis vingt siècles remplissent le théâtre : ce sont deux lieux communs usés par tous les poëtes, l'amour et la mort, qui restent encore en possession de remuer les cœurs et de tirer les larmes. Rien ne se répète comme l'éloquence : Bossuet n'a pas un mouvement qu'il ne doive aux Pères de l'Eglise. Il y a six cents ans que la peinture produit des chefs-d'œuvre sans sortir des Christs, des Vierges et des Saintes Familles. L'art, au contraire, ne veut donner ses peines qu'à une matière qui les vaille. Il la lui faut durable, éprouvée, ancienne par conséquent. Comme il prend le marbre dans le rocher aussi vieux que la terre, il choisit aussi le texte de l'épopée dans les plus vieilles traditions des peuples, et s'il en est quelqu'une qui remonte aux premiers jours du

monde, c'est celle qu'il préfère, puisqu'elle tient davantage de l'éternité.

Que reste-t-il donc au génie, et par où sort-il de la foule ? Il y touche par l'emprunt du sujet qui appartient à tout le monde ; il en sort par le travail qui est à lui, et par l'inspiration qu'il tient de Dieu. Cette pierre où s'asseyait le pâtre, où broutaient les chèvres, à laquelle le voyageur ne prenait pas garde, Michel-Ange la façonne et la taille, le ciseau en fait peu à peu sortir une forme divine ; elle s'anime, elle rayonne, on la met dans un sanctuaire, et les pèlerins viendront déposer leur bâton et prier devant elle. Voici des récits fabuleux qui ont circulé durant toute l'antiquité, et auxquels les enfants même finissaient par ne plus croire ; voici des légendes pieusement contées dans les cloîtres, aimées du peuple, versifiées sans trop de respect par les trouvères de Normandie. Les grands et les lettrés ne font guère plus qu'en sourire. Mais il y a en Italie un homme, venu au moment qu'il fallait, dont l'âme a été de bonne heure façonnée par l'étude, échauffée par la tendresse et par la douleur ; car Dieu n'a pas ménagé le feu dans l'encensoir. Cet homme a l'inspiration ; depuis l'âge de neuf ans son cœur est tourmenté d'une passion qui veut quelque chose de grand, et que rien de médiocre ne peut contenter. Il a l'impatience de savoir : son zèle n'a reculé ni devant des voyages lointains, ni devant des langues ignorées et la rareté des livres, ni devant l'inexorable ennui qui est au fond des sciences comme des plaisirs de la terre. Enfin il a la foi qui ne lui permet pas de résister à une vocation manifestée par tant de signes. Il semble que la Providence l'ait poussé hors de sa patrie, qu'elle lui en ait fermé les portes, afin qu'un si beau génie, au lieu de se perdre dans les affaires d'une seule ville, arrêté par l'obstacle, se rejetât quelque part et trouvât un meilleur emploi. Cet homme, fatigué du temps, se tourne vers l'éternité ; il y trouve une tradition qui vient du fond des siècles. Il y entre ; il s'y établit pour le reste de sa vie ; il y porte tout ce qu'il a d'art et de science, de colère et d'amour ; il se rend maître de l'ensemble, fixe la structure, travaille pendant vingt ans jusqu'aux moindres détails, et ne se retire qu'en y laissant la proportion, la lumière et la beauté. Et le travail du poëte forcera encore, au bout de cinq cents ans, l'admiration de ceux mêmes qui n'aiment ni la pensée de la mort, ni celle de l'éternité, ni la théologie, parce qu'elle en est pleine, ni l'Église, parce qu'elle les prêche. Pendant ce temps-là on avait d'autres récits épiques, des poëmes chevaleresques écrits pour le plaisir des rois et des cours ; on avait les douze preux de la Table-Ronde, et la quête du Saint-Graal. Impossible de concevoir de plus nobles caractères, ni des aventures plus attachantes. Cependant les grands écrivains n'y touchèrent pas. Ces belles histoires descendirent les siècles, se transformant toujours en vers, en prose, en contes populaires. Je trouve le *Lancelot* refait quatre fois en Italie au XVI[e] siècle seulement ; je ne sache point qu'on ait tenté de refaire *la Divine Comédie*. Dante s'en est

assuré, selon la forte expression d'un ancien, la possession perpétuelle. C'est là sa gloire, d'avoir mis sa marque, la marque de l'unité, sur un sujet immense, dont les éléments mobiles roulaient depuis bientôt six mille ans dans la pensée des hommes.

Le génie ne peut rien de plus. Il n'a pas mission, quoi qu'on ait dit, de créer des idées, de les introduire dans le monde. Il y trouve tout ce qu'il faut d'idées pour les esprits, comme tout ce qu'il faut de lumière pour les yeux; mais il les trouve flottantes, nuageuses, en tourbillon et en désordre. La hardiesse est d'arrêter chez soi au passage ces pensées fugitives, de percer le nuage, de saisir les beautés qu'elles recèlent, de les fixer enfin en les enchaînant, en y mettant l'ordre, en les forçant de se produire par des œuvres. Je crois voir l'originalité souveraine dans cette force d'un esprit qui soumet ses idées, qui les fait obéir, et en arrache tout ce qu'elles peuvent; en sorte que le dernier secret du génie comme de la vertu serait de se rendre maître de soi. Si l'homme, selon la maxime des philosophes, est un abrégé de l'univers, il ne se montre jamais puissant que lorsqu'il maîtrise cet univers intérieur, ce chaos orageux de sentiments et de pensées qu'il porte en lui. Dieu s'est réservé le pouvoir de créer; mais il a communiqué aux grands hommes le second trait de sa toute-puissance, de mettre l'unité dans le nombre et l'harmonie dans la confusion.

A.-F. Ozanam.

DU PRÊTRE,

DE LA FEMME, DE LA FAMILLE,

PAR M. MICHELET.

Ne venons-nous pas trop tard pour parler d'un livre qui faisait appel aux passions et auquel les passions n'ont pas répondu? Ce retard aura du moins quelque chose d'utile : il abrège et il complète notre tâche. Le silence gardé sur le livre de M. Michelet par la plupart des organes de la presse anticatholique, les critiques de quelques-uns, les éloges même donnés par d'autres, éloges convenus, sans adhésion et sans enthousiasme, ont trompé l'effet d'un livre qui, par sa nature violente, avait besoin d'emporter d'assaut le succès. Il y a donc, même aux yeux des hommes les moins catholiques, une limite à respecter, et cette limite a été franchie ; la patience publique peut tolérer beaucoup d'excès, mais le moment vient où elle s'épuise. Cette réprobation domestique a sa puissance, elle nous suffit. Nous ne chercherons pas à caractériser comme action et comme démarche l'écrit de M. Michelet. Nous pourrons dire plus froidement ce qui nous reste à dire sur un livre que nous avons lu avec fatigue, avec tristesse, avec répugnance plus qu'avec colère.

Il y a deux parties dans ce livre : l'une où est attaqué l'esprit catholique, l'esprit de direction et de spiritualité du XVIIe siècle, et, par suite, le XVIIe siècle tout entier ;

L'autre, où l'ensemble des institutions catholiques, et surtout les deux grandes bases de la confession et du célibat, sont atta-

quées dans leurs résultats actuels et dans leur application à notre siècle.

Suivons cette division.

I

Sur les attaques faites au XVIIe siècle, tout peut être dit en un seul mot : M. Michelet n'est pas seulement dans l'erreur ; il s'est jeté, sur tous les points, à l'extrême opposé de la vérité.

L'Eglise a ses époques de combat et ses époques de paix (de paix relative, car la lutte ne cesse jamais entièrement) : des temps où sa plus grande activité se porte au dehors et repousse l'ennemi ; des temps, au contraire, où elle rentre au dedans et demeure libre pour sa grande tâche de l'éducation des saints : des siècles d'apôtres et de martyrs, des siècles de docteurs et de maîtres de la vie spirituelle. Dans les premiers, il faut, avant tout, que l'arche sainte soit défendue, que le Christianisme reste pur, intact, inébranlé ; il faut surtout des chrétiens, des chrétiens fermes, purs, courageux. Dans les seconds, l'Eglise, plus tranquille sur le dépôt de la foi, a plus de loisir pour arroser les admirables rejetons de la perfection chrétienne ; elle est plus libre pour l'éducation personnelle des âmes ; non contente d'avoir des chrétiens, elle cherche plus que jamais à faire des chrétiens parfaits. On embellit la cité qui n'a plus besoin d'être défendue ; on cultive la terre pour laquelle on n'a plus à combattre ; les maîtres de la vie spirituelle arrivent, et, comme un plus haut degré de Christianisme pratique, la spiritualité, cette piété plus parfaite que l'Eglise, du reste, ne laisse jamais s'éteindre, la spiritualité se développe davantage et fleurit dans un plus grand nombre d'âmes.

Tel fut le IVe siècle, le siècle qui succéda aux luttes des martyrs, le siècle des saint Jérôme, des Paule, des Marcelle, des Mélanie. Tel fut aussi le XVIIe siècle. La grande impulsion avait été donnée dès le milieu du siècle précédent, quand le concile de Trente, quand saint Pie V, quand une admirable pléiade de grands hommes et de saints avait relevé l'Eglise, qui semblait chancelante, balayé le semi-paganisme de la renaissance et fait reculer Luther au milieu de sa victoire. Mais alors la lutte, en France surtout, était active, violente, extrême ; le combat était la vie des peuples et la vie de l'Eglise ; il fallait, avant tout, défendre la foi.

Vers la fin du XVIe siècle, l'Église de France était plus paisible ; saint François de Sales fut comme l'ange qui lui annonça cette paix et en cultiva les fruits. Il fut, non l'inventeur, mais le grand maître pour son siècle de la vie spirituelle, et toute l'époque qui suivit, jusque vers la fin de Louis XIV, ce temps de saint Vincent de Paul, de Bossuet, de Fénelon, fut éminemment un siècle de spiritualité et de perfection chrétienne. Ces hauteurs de la piété, auxquelles n'arrive qu'un petit nombre, furent le lot de plusieurs. Ce degré de perfection chrétienne, qui semblait n'être que le partage du cloître, se montra dans le monde, dans les cours, dans les armées, et jusque sur le trône.

Mais cette piété fut-elle inerte, toute personnelle, toute contemplative, stérile en bonnes œuvres ? Tout au contraire. Cette époque d'un Christianisme si haut et si pur fut aussi celle d'un Christianisme actif et fécond. C'est par-dessus tout le siècle des œuvres, des fondations, de la charité, de toutes les réalisations extérieures de la vertu chrétienne. Avec saint François de Sales et Mme de Chantal, l'ordre de la Visitation commence (1610); M. de Bérulle fonde l'Oratoire (1613); Port-Royal est réformé (1609) et compte saint François de Sales parmi ses amis; une autre des saintes de ce siècle, Mme Accarie, s'associe avec lui pour amener en France les Carmélites, et cet ordre si rigide attire à lui de tous côtés cette noblesse française que M. Michelet nous peint molle, élégante, épuisée par les guerres civiles : une Mme de Bréauté, une Mlle de Fonteines-Masran, et plus tard Mme de La Vallière, ces Carmélites françaises dont les Carmélites espagnoles, les filles de sainte Thérèse, disaient : « Ce ne sont pas des femmes, ce sont des anges. » Les fondations charitables ne manquent pas plus que les fondations pieuses : nommons seulement Mme de Miramion, Mme Legras, saint Vincent de Paul, le père de ces six mille Sœurs de Charité que M. Michelet a bien le cœur de *reprocher* à l'Eglise catholique (p. VIII). Nul siècle plus que le XVIIe siècle n'a laissé de ces grands et salutaires souvenirs.

Ni cette piété si haute, ni cette ardeur d'austérités, ni ces miracles de la charité chrétienne, ne sont le fait d'âmes molles, éteintes, absorbées, sensuellement endormies, comme M. Michelet va nous le dire, dans une spiritualité énervante. Ces femmes-là, au contraire, sont singulièrement énergiques :

Mme de Chantal, couverte, à vingt-huit ans, du sang d'un mari qu'elle aimait avec passion et qui meurt entre ses bras, Mme de Chantal élève ses enfants, est l'appui et la consolation de deux vieillards; puis, quand Dieu l'appelle, et qu'elle a pourvu à l'avenir des siens, elle n'hésite pas à passer, pour suivre la voix du Ciel, sur le corps de son fils qui veut l'arrêter : il faut bien qu'on le dise : « C'est là une vie pleine d'œuvres et doublement rem-« plie, vie de sainte et de fondatrice, mais d'abord vie d'épouse, « de mère et de famille, de sage maîtresse de maison (p. 35). » Mme Accarie, avant d'entrer au cloître, vit cinquante ans dans le monde, élève six enfants avec un soin minutieux et dévoué, traverse les horreurs des guerres civiles en pansant les blessés, nourrissant les pauvres, convertissant les hérétiques; et quand son mari est accusé de conspiration, c'est elle qui, par son intelligence et sa fermeté, le justifie devant Henri IV et lui sauve la vie. A ces exemples je pourrais en ajouter d'autres. Soyez-en sûr, l'inactivité, l'inertie, la pusillanimité, la négligence des devoirs domestiques ne comptaient pas, au XVIIe siècle plus qu'aujourd'hui, au nombre des vertus chrétiennes.

Il est vrai la vie spirituelle et les grandes œuvres de la religion ne sont que le partage d'un petit nombre d'âmes. Mais ce petit nombre agit sur le grand. D'une âme admise aux plus hautes voies de la piété naîtront une foule d'âmes moins parfaites sans doute, mais saintes et chrétiennes. Autour d'un saint François de Sales rayonnera ce cercle dont l'histoire le montre environné, de bons prêtres, de pieux laïques, de gentilshommes chrétiens autant que braves, comme le furent ses frères, ses neveux, le président Favre son ami et bien d'autres. Voilà à quoi sert au siècle et à la société cet ascétisme qui, relégué dans sa cellule, vous semble peut-être si inactif, si inutile. Il ne fut au XVIIe siècle ni inactif (nous venons de le dire), ni stérile, même pour le monde. Les élèves de ces directeurs ascétiques, les fils de ces femmes qui, après un demi-siècle de vertus domestiques, allaient achever leurs jours dans le cloître, furent la génération la plus forte, la plus intelligente, la plus sérieusement et la plus utilement active que la France ait portée, la plus française, en un mot, par toutes les qualités droites, sérieuses, profitables de l'esprit français. La liaison ici est beaucoup plus intime qu'on ne le pense. Ni Fénelon, ni Bossuet même n'eussent été ce qu'ils furent sans leur maître saint

François de Sales. Ni Descartes, particulièrement encouragé par M. de Bérulle, ni Malebranche, ni Pascal, ni aucun de ces génies sérieux du siècle de Louis XIV n'eussent été ce qu'on les a vus, si leur éducation ne se fût pas faite à travers les fortes et courageuses vertus du temps de Louis XIII. Et loin que leur éducation se ressente d'une spiritualité excessive, loin que le vague du quiétisme, la rêverie, l'immobilité, l'impersonnalité, pour parler avec M. Michelet, l'abus de la sensibilité aux dépens de l'intelligence aient présidé à leur berceau, ce qui manque plutôt à leur génie, c'est un certain côté rêveur, poétique, mélancolique, côté qui échappe à tout ce siècle, hormis peut-être au seul La Fontaine. Quoique leur sensibilité soit vraie, elle est toujours contenue, parfois jusqu'à la sécheresse. Leur pensée est toujours arrêtée, précise, vivante; elle n'a rien de la molle indécision des imaginations du Nord. Ce siècle-là est dans l'ordre intellectuel le siècle du bon sens, comme il est dans l'ordre moral le siècle des œuvres; et, en effet, il n'y a rien d'actif, de personnel, de mouvant, de vivant, comme le bon sens.

Or, pour peu qu'il y ait un mot de vrai dans tout ceci, si les vérités banales, ce me semble, que je viens d'émettre, trouvent un écho dans les instincts et les sentiments de tous, dès lors il n'y a pas un mot de vrai dans M. Michelet. Pour lui, malgré ces exemples dont il cite quelques-uns pour les oublier ensuite, le XVIIe siècle est un siècle de mort, d'inertie, de rêverie, d'anéantissement. « Saint François de Sales lui a ouvert la porte des voies passives » (voyez comme il les a suivies)... « Dès l'aube de ce siècle, dans la fraîcheur du matin, quand la brise souffle des Alpes, Mme de Chantal défaille et respire à peine » (vous avez vu quelle femme elle était); « que sera-ce donc le soir... (p. 33)? » Et ailleurs, à l'aide du même trope et de la même métaphore : « Un vent tiède et fiévreux soufflait du Midi; » Molinos vient et parle... «Faut-il dire *parler?* Cette voie basse, muette, pour ainsi dire, se confond pour eux dans ce demi-sommeil avec leur rêve intérieur... (p. 77). » Et le siècle finira « dans l'affaiblissement et l'impuissance » avec « une génération qui se vantera d'avoir oublié de se mouvoir et qui s'en fera gloire (p. 134). »

Or quels seront les résultats moraux de cet esprit d'anéantissement, de cette « théorie de la mort? » Dans la vie réelle, l'inertie, l'oubli des devoirs (voyez ci-dessus ce que je disais de

Mme de Chantal, et ce que je pourrais dire de mille autres). Dans la vie intellectuelle, le rétrécissement des intelligences (Descartes, Bossuet, Fénelon, etc., en sont la preuve). Le mépris de la science (ainsi Pascal, Fermat, dans les sciences exactes; Mabillon, Montfaucon, Sirmond, Petau dans l'érudition. Notez que Mabillon et Montfaucon étaient des moines, Sirmond et Petau des Jésuites; ils avaient puisé à sa source l'esprit antiscientifique de l'ascétisme). « Le goût du genre romanesque, du fade, du bénin et du paterne, » comme dit agréablement M. Michelet, p. 51. (Rappelez-vous seulement Mme de Sévigné et le sérieux de ses lectures.) Partout enfin « le vide et l'ennui. » Lisez encore Mme de Sévigné, ou plutôt lisez tous les écrivains du XVIIe siècle; il n'en est pas un seul qui ait cet air ennuyé qui n'appartient qu'à l'école moderne.

Allons plus loin. — La piété du XVIIe siècle a un grand défaut; elle n'est pas austère, les mortifications corporelles lui font peur; — et M. Michelet de s'enthousiasmer pour la vie des couvents du moyen âge, cette « vie puissante, savante et sérieuse, qui domptait la chair par un jeûne exterminateur, des veilles excessives, des saignées fréquentes (p. 60). » Tout à l'heure, en parlant des pieux personnages du XVIIe siècle, je ne sais quel pauvre respect humain me faisait hésiter à dire un mot de leurs austérités; mais à cette heure je me sens tout à mon aise. Quand un philosophe du XIXe siècle me donne un aussi édifiant exemple et regrette si chrétiennement « la haire avec la discipline » (dont, au reste, Molière n'eût pas parlé si de son temps ils n'eussent été en usage), je ne reculerai certes ni devant le cilice de Mme de Chantal, ni devant la chaîne de fer que portait au cou la mère Anne de Jésus quand elle priait la nuit, en hiver, pieds nus, pendant trois ou quatre heures. Voilà, ce me semble, au XVIIe siècle, des personnages assez mortifiés. Je me permettrai aussi de rappeler à M. Michelet cet officier dont parle Racine, si je ne me trompe, qui, après avoir combattu avec courage, demeura sur le champ de bataille, et à qui on trouva, en le dépouillant, un cilice sous sa chemise. Je lui ferai observer quel succès eut l'établissement en France des Carmélites, « cet idéal de la pénitence, où respirait, comme il le dit, l'esprit de sainte Thérèse. » Et enfin, je prendrai la liberté de lui dire qu'il oublie purement et simplement la Trappe, fondée en plein XVIIe siècle par l'abbé de

Rancé; la Trappe, ce lieu de mortification plus rigide que tout autre au monde, ce type du martyre volontaire que nul autre martyre n'a dépassé!

Passons. — La piété du XVII[e] siècle est hypocrite. — Je sais bien que ce reproche d'hypocrisie est devenu banal jusqu'à un certain point contre les dernières années de Louis XIV; mais, pour être banal, il ne me semble pas plus juste. Je conçois que les roués de la régence, délivrés à la mort de Louis XIV d'une certaine bienséance en fait de mœurs que la présence du grand roi les obligeait encore de garder, enchantés de pouvoir jeter le masque, aient accusé d'hypocrisie ceux dont l'honnêteté et la vertu leur avaient imposé cette contrainte : je ne doute pas non plus que les voleurs ne traitent les magistrats d'hypocrites. Mais quand j'étudie la vie des hommes pieux de cette époque, quand je les vois lutter, tout comme aujourd'hui, contre les railleries, contre l'exemple, contre une véritable persécution morale, quand je vois, dans les dernières années de Louis XIV, Fénelon encourager des hommes du monde, des gens de guerre, à qui la foi ne manque pas, mais dont la piété chancèle sous ce terrible bélier du respect humain, quand je le vois leur prêcher le courage, leur demander de rompre la glace, les pousser à une profession évidente de la piété, après laquelle la médisance finira par se taire, faute de rien espérer de ses clameurs; en vérité, je ne crois guère que l'hypocrisie fût le vice dominant de cette époque-là. Les *libertins* tenaient déjà le haut-bout; ils avaient le rire moqueur et les railleries insultantes, « les fins sourires et les branlements de tête, » comme le leur dit Bossuet, qui prophétise avec une grande sûreté de vue leur triomphe dans le XVIII[e] siècle. Le duc de Bourgogne, ce prince si noble, si courageux, si aimable, était raillé, calomnié, discrédité au milieu des gens de la cour pour sa religion. De tels courtisans n'avaient certes pas besoin du *Tartuffe* pour les réformer. Ils étaient tout convertis à Molière, et n'attendaient que la mort d'un vieillard pour donner à la France les scandales ignobles de la régence.

Enfin la spiritualité du XVII[e] siècle était du fatalisme.

Ici je renonce à expliquer M. Michelet. Nous faire comprendre comment le fatalisme et la prédestination absolue, cette doctrine des protestants et des jansénistes, se trouve être le crime des catholiques et des Jésuites; comment ceux-ci, prenant

pour point de départ le libre arbitre et la responsabilité juridique de l'homme pour ses fautes (on en convient p. 41), arrivent cependant, en dernier résultat, au fatalisme (voy. p. 133 et suiv.), c'est ce que M. Michelet a entrepris, mais ce que je n'aurai garde d'entreprendre après lui.

Du reste, sans aller si loin, il trouve un facile moyen de toujours condamner l'Eglise. Il pose en principe (p. 40) que, selon le Christianisme (quel Christianisme?), l'homme n'est sauvé que par une pure opération de la grâce et que les mérites sont inutiles; en d'autres termes, il établit que la loi chrétienne est fataliste. Ceci admis, qu'arrive-t-il? Si l'Eglise reconnaît le libre arbitre, si elle attribue aux œuvres quelque puissance, l'Eglise dévie, elle n'est plus chrétienne. Si au contraire l'Eglise donne tout à la grâce, l'Eglise est fataliste, criera M. Michelet; elle mène à l'impersonnalité, à l'anéantissement de l'homme, à l'inactivité, à la mort. Ici comme théologien, là comme philosophe, M. Michelet la condamnera toujours.

Laissons là ces pauvretés! Un homme qui n'est pas plus avec nous que M. Michelet, mais qui a le sens plus rassis et l'esprit plus impartial, le rectifie en ce point d'une manière à laquelle il n'y a rien à ajouter :

« Il est complétement faux, dit M. Saisset, que la lutte du Christianisme et de la philosophie soit celle du libre arbitre et de la grâce. Que le Christianisme, tout en maintenant avec force la doctrine de la grâce, ait toujours réservé les droits du libre arbitre, c'est ce qu'il est facile de prouver. Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, n'est-il pas le type de la liberté morale?... Le dogme même du péché originel, loin d'exclure la liberté morale, l'implique et la suppose.

« L'Eglise a-t-elle été sur ce point infidèle à l'exemple du Christ et à l'Evangile?... Pélage sans doute a été condamné pour avoir nié la grâce, mais les Manichéens, les Priscillianistes, etc., qui niaient la liberté morale, n'ont-ils pas été frappés en même temps des anathèmes de l'Eglise?...

« Quand l'*augustinianisme exagéré* est devenu le calvinisme et le luthéranisme, l'Eglise l'a-t-elle épargné? Les conciles du Ve siècle n'ont-ils pas eu leur écho dans le concile de Trente? La part du libre arbitre, celle du mérite des œuvres, n'ont-elles pas été faites d'une main ferme et prévoyante? Un siècle plus tard nous trouvons dans le jansénisme une sorte de calvinisme déguisé; l'Eglise n'a-t-elle pas fait encore entendre sa voix? Les motifs temporels, les intrigues des Jésuites ont eu leur influence; qui le conteste?..... Qu'importe? L'histoire sait reconnaître la sagesse de l'Eglise, qui, pendant une longue suite de siècles, par les Pères, par les conciles, à travers mille révolutions, a maintenu dans leur équilibre les deux éléments de la vie, l'élément de la grâce et l'élément de la liberté..... Pourquoi la philosophie, pourquoi l'histoire ne rendraient-elles pas cet hommage à l'Eglise? La sagesse de l'Eglise ne fait-elle pas honneur à l'esprit humain? Ne représente-t-elle pas la raison même?.... Aveugles ennemis, détracteurs indiscrets des institutions religieuses, qui ne voyez

pas qu'en les défigurant c'est la raison même que vous insultez, c'est à l'humanité même que s'adressent vos outrages[1]. »

Reste maintenant, parmi les accusations de M. Michelet, la plus blessante et la plus odieuse. On peut la résumer en un mot, l'immoralité de la dévotion catholique.

Et les grandes preuves de cette immoralité, ce sont les écrits spirituels de saint François de Sales, de Bossuet, de Fénelon, leur correspondance avec sainte Françoise de Chantal, avec Mme de la Maison-Fort, religieuse de Saint-Cyr, avec la sœur Cornuau. M. Michelet prend ces trois noms, les plus purs, dit-il, et les plus grands du clergé catholique au XVIIe siècle : et c'est dans leurs lettres qu'il trouve les traces d'une affection toute terrestre et toute humaine, qui, chez des hommes moins parfaits, a pu devenir criminelle.

Il n'y a vraiment à cela qu'une seule réponse qu'on ne peut plus faire à M. Michelet, mais qui sera convaincante pour tout autre : *Prenez et lisez.* Ouvrez ces livres qu'on accuse, et quand vous aurez un peu vécu dans cette lecture, demandez-vous si dans cette atmosphère-là il peut y avoir rien, je ne dirai pas de criminel, je ne dirai pas de terrestre, mais seulement d'imparfait. Pour ma part, ces admirables œuvres m'étaient encore peu connues. Quand j'ai fermé M. Michelet pour les ouvrir, j'ai compris tout de suite que je n'habitais plus la même sphère. Sans effort, sans travail, la lumière s'est faite pour moi, et il m'a semblé pénétrer jusqu'au fond de ces âmes, où rien d'impur n'a jamais habité. Et, que je l'ajoute, ce qui m'a le plus touché, ce n'a pas été saint François de Sales avec sa sainteté d'ange, sa naïveté d'enfant, sa dignité d'évêque et de vieillard. Ce n'a pas été même Mme de Chantal avec son admirable courage et ses magnifiques effusions d'amour divin ; ni Fénelon, qui a tant d'esprit avec tant de cœur ; ni Bossuet, plus admirable encore à certains égards, tant il est merveilleux de voir le génie s'unir à ce point à la tendresse, à la bonté, à la patience, et cet évêque, qui lutte contre tous les ennemis du Christianisme à la fois, « passer trois heures à faire faire la confession générale d'une personne pénible à entendre et encore plus à s'expliquer, lui disant, quand elle s'en étonne : Et pourquoi suis-je fait, ma fille, sinon pour vous entendre ? »

[1] *Revue des Deux-Mondes*, t. IX, p. 392-393.

Ni tant de génie, ni tant de douceur, ni tant de cœur, ni tant de vertus, ni un Christianisme à la fois si doux et si fort, n'ont été pour moi une aussi complète apologie que ne le sont peut-être une quinzaine de pages bien simples, bien humblement écrites, incorrectes parfois, d'une pauvre bourgeoise de la Brie, la sœur Cornuau. Il n'y a rien dans ces pages qui prétende aux saintes hauteurs de la piété, encore moins à l'éloquence et au style. Mais le témoignage de son affection pour son pieux évêque est si vrai et si pur; elle parle si humblement du bonheur qu'elle a eu de le connaître; elle se sent si confuse et si humiliée de n'avoir pas mieux profité d'une telle direction; elle demande avec tant de candeur à ceux qui la liront d'avoir pitié de sa pauvre âme, qui a si mal cheminé sous la conduite d'un tel guide, qu'il devient incompréhensible qu'une telle affection ait jamais pu être calomniée. Voir quelque chose d'humain et de terrestre dans une telle liaison et dans une âme aussi bonne, ne pas comprendre ce qu'avait d'inaltérablement pur ce commerce de direction, sous lequel la veuve Cornuau et une Mme de Luynes se rangeaient l'une avec l'autre auprès du grand Bossuet et devenaient amies; voir là dedans quelque chose des impuretés d'une affection humaine, des rivalités, des jalousies, ne rien comprendre ni à cette bonne femme ni à cette sublime chrétienne : on a appelé cela de la haine et de la calomnie! Oh! non! la calomnie du moins raisonne, et la haine est intelligente.

Et lorsque j'en appelle à la lecture des livres mêmes qu'on accuse, ce n'est pas seulement aux chrétiens que je m'adresse. Citons encore le critique qui tout à l'heure venait à notre aide.

« Je dois des remerciements à M. Michelet; son chapitre, aussi piquant qu'inexact sur Bossuet, m'a fait relire le volume entier des lettres de direction de ce grand homme. Je ne crois pas qu'un ami de la philosophie et de l'humanité se puisse donner un plaisir plus relevé et plus pur que celui de méditer ce volume. Sur la foi de M. Michelet, j'y ai cherché des traces de mysticisme et de fatalisme; j'en demande bien pardon au brillant écrivain, mais tout cela est imaginaire : je n'ai trouvé, dans les lettres de Bossuet à la sœur Cornuau et à toutes les personnes qui lui confiaient la direction de leur âme, qu'un mélange véritablement incomparable d'élan mystique et de mesure, de tendresse et de pureté, de sublimité et de simplicité, de noble assurance et de candeur. Nulle part Bossuet n'est plus grand; nulle part il n'est plus respectable et plus aimable. Je n'hésite point à dire que les lettres de Bossuet à cette humble sœur Cornuau sont un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain (p. 393). »

Je n'ai rien à ajouter. Disons seulement qu'il est triste de

ne pas comprendre et de ne pas sentir ce que tous sentent et comprennent, de respirer, sans en être ravivé, une atmosphère si pure, de traverser un pareil ciel sans y chercher autre chose que des taches qui n'y sont pas.

Maintenant, que l'excès puisse être en face du bien, que l'imperfection ou même le vice se soit mêlé aux choses les plus pures, que les plus saintes doctrines aient été perverties et conduites à un excès dangereux, je sais que cela s'est vu. Il y a eu du quiétisme et du molinosisme au XVIIe siècle, je le sais fort bien ; il y a eu de cet esprit de prétendu anéantissement, d'absorption, d'impersonnalité, qui allait jusqu'à décharger l'homme de la responsabilité de ses actes. De telles doctrines ont existé, et avec de déplorables conséquences. M. Michelet triomphe en citant quelques phrases d'un mysticisme exagéré de Mme Guyon, quelques passages de Molinos, quelques anecdotes vraies ou fausses qu'il a retrouvées dans les balayures du sanctuaire. Il oublie seulement de remarquer que ces faits ont été démasqués et flétris, que ces doctrines ont été rejetées, que Molinos et Mme Guyon, si différente de lui, ont été condamnés, par qui? par l'Eglise. Il y a eu aussi du fatalisme au XVIIe siècle; il y en a eu beaucoup chez les calvinistes, condamnés également par l'Eglise ; chez les luthériens, condamnés encore par l'Eglise; chez les jansénistes, condamnés à leur tour par l'Eglise. Cela est vrai ; mais M. Michelet s'en inquiète peu ; les Jésuites, les ultramontains, les quiétistes, Bossuet, c'est toute une même chose. C'est toujours le Catholicisme et l'Eglise. L'Eglise qui a condamné Molinos est pourtant molinosiste ; Bossuet, qui a lutté contre le quiétisme, est quiétiste pourtant; le *vent tiède et fiévreux* a soufflé sur lui. Les Jésuites, qui pendant quarante ans ont combattu le fatalisme de Port-Royal, sont fatalistes eux-mêmes. On est coupable de ce que l'on combat ; on est répréhensible des crimes qu'on a condamnés ; on est accusable pour les fautes qu'on a flétries; en un mot, on est toujours assez criminel lorsqu'on est catholique.

Avions-nous tort de dire que le livre de M. Michelet n'est point la vérité, mais le rebours exact de la vérité? Aussi y a-t-il une sorte d'harmonie dans son ensemble ; il y a un certain accord dans l'extrême erreur comme dans la parfaite raison, et en prenant le contre-pied de tout, on doit retrouver tout à sa place.

Ce qu'il y a de singulier, en effet, c'est que la critique de M. Michelet contre le Catholicisme du XVIIe siècle, appliquée à l'irréligion du XIXe, tomberait assez juste sous certains rapports. Quand, au nom de notre siècle, on accuse le temps de Louis XIV, ce temps des intelligences fermes, des cœurs droits, des volontés actives, ce siècle de la personnalité et du bon sens, certes il nous est permis de rappeler à notre siècle et surtout de rappeler à la partie antichrétienne de notre siècle ses tendances au vague des idées, à l'amollissement des consciences, à l'énervation des cœurs, son inaction égoïste ou sa stérile et inquiète activité. C'est l'école d'où sont sortis *Werther* et *Obermann* qui trouve sans doute Bossuet trop rêveur et Fénelon trop impersonnel ; c'est au nom des romanciers humanitaires qu'on accuse d'inertie et de passivité ce siècle des grandes choses, le siècle de Mme de Miramion et de saint Vincent de Paul. C'est au nom des lectrices *incomprises* de Mme Sand que l'on plaint ces pauvres femmes du XVIIe siècle, si faibles et si absorbées, dit-on, et sur lesquelles le clergé « avait prise par l'excès du vide et de l'ennui (p. 38). »

Ceci me rappelle un passage infiniment curieux de ce livre et qui sert d'exorde au chapitre sur les couvents. Une dame allemande racontait à l'auteur que, venue à Paris pour la première fois et se promenant dans les rues, elle perdit son chemin. Elle s'était égarée (nous supprimons les circonlocutions poétiques) dans la rue des Postes. Elle demanda plusieurs fois son chemin et on le lui indiqua; mais je ne sais comment, disait-elle, après avoir monté, descendu, remonté, nous en étions toujours au même point (p. 56). Or, ces rues étaient fort tristes, « enterrées entre deux rangs de hautes maisons grises qui ne regardaient pas la rue, avec des croisées murées et des jalousies rivées, tournées à l'envers, qui *voient et ne voient pas.* » L'ennui et la fatigue la gagnèrent, et, « effrayée par ces maisons sombres, *sournoisement closes, qui la regardaient d'un œil louche, elle s'assit sur une borne et se mit à pleurer* (p. 56-57). »

Voilà qui est fort touchant, sans aucun doute, et qui donne une idée charmante de l'imagination rêveuse et de la délicatesse sensitive de ces fleurs qu'on appelle les femmes du XIXe siècle.

J'avoue que parmi les chrétiennes du XVIIe siècle, chez qui la volonté et l'intelligence étaient tellement absorbées par l'excès

de la sensibilité, je ne rencontre rien de pareil. L'une d'elles, une Chantal, une petite-fille de sainte Jeanne-Françoise, Mme de Sévigné, est une femme d'une personnalité active et vivante ; il n'y a chez elle rien de rêveur ni de germanique ; elle est aimante, nullement sentimentale ; elle pleure, mais ce ne sont pas les maisons grises qui la font pleurer : elle, en pareil cas, eût tout simplement demandé sa route et l'eût retrouvée.

J'en vois une autre : une dévote, une contemplative, une femme ascétique s'il en fut jamais, une femme que Rome a béatifiée, la bienheureuse Marie de l'Incarnation (Mme Accarie). Celle-ci se casse la cuisse ; le chirurgien la lui remet et lui fait souffrir d'horribles douleurs sans qu'elle pousse un cri, si bien que le chirurgien lui dit : « Où êtes-vous, madame ? êtes-vous morte ou vivante ? et comment se fait-il que vous ne criiez pas ? » Celle-ci, certainement, si elle se fût perdue dans la rue des Postes, ne se serait pas assise sur la borne pour y pleurer.

Ainsi l'intelligence énervée du XVIIe siècle, c'est Mme de Sévigné ; la volonté amollie, anéantie du XVIIe siècle, c'est Mme Acarie : mais la femme forte du XIXe siècle, c'est celle qui s'assied sur la borne et qui pleure, parce que les murailles sont grises et que les maisons se permettent de la regarder sournoisement.

Un mot seulement, un mot sérieux, à propos de ce fait qui ne l'est guère, et que je suis loin de prendre, comme un trait caractéristique soit d'une personne, soit d'une nation, soit d'un siècle.

Où est le secret de la faiblesse et de la pusillanimité de la femme ? Où est le secret de sa force et de son courage, supérieur parfois au nôtre ? Qui fait la différence entre ces saintes du XVIIe siècle, si actives et si fortes, et les *incomprises* de notre siècle, si molles et si faibles ? La nature, l'éducation, les événements peuvent avoir sans doute leur part d'influence ; mais la grande influence est celle de la foi. Toutes choses égales d'ailleurs, sans religion la femme s'énerve, de même que l'homme s'endurcit ; avec la religion la femme devient plus forte, de même que l'homme devient plus doux. Il suffit de rappeler, chacun, nos propres souvenirs. Là où nous avons vu la force féminine, cette force qui est si belle parce qu'elle reste douce, l'activité, le courage, l'énergie, le dévouement féminin, là presque toujours nous avons trouvé la foi. Là où nous avons vu,

poussée jusqu'à une exagération misérable, la faiblesse naturelle de la femme, presque toujours la foi manquait ou elle était effacée. La femme chrétienne est la femme forte. Les rêveries sentimentales, les niaiseries de l'imagination, les mélancolies puériles sont arrivées aux femmes avec la lecture de Rousseau et (quand elles ont eu le malheur d'arriver jusque-là) avec la pratique de l'irréligion. De l'école des François de Sales et des Vincent de Paul il ne sortait pas des cœurs aussi tendres envers eux-mêmes, ni des imaginations aussi promptes aux larmes ; il en sortait des femmes dévouées, des mères courageuses, des chrétiennes fidèles jusqu'à la mort. Et ce n'est que d'une école pareille qu'on voit encore sortir, au lieu du sentimentalisme et du romantisme germaniques, quelque chose de l'esprit de Mme de Sévigné; au lieu de ces recherches de délicatesse puérile et de sensibilité égoïste, aujourd'hui si fréquentes, quelque chose de pareil au courage de Mme Accarie... Essayez un jour, pour la femme, d'autre chose que cette éducation chrétienne, catholique, ascétique, si vous voulez ; et vous verrez, en fait d'intelligence et en fait de volonté, ce qui en pourra naître.

II

Nous voici arrivés à la partie importante, à la partie actuelle du livre de M. Michelet.

Jusqu'ici, la critique du Catholicisme cherchait à s'appuyer sur des faits historiques; elle citait, elle alléguait des autorités. Il y avait alors à discuter, à rectifier du moins.

Mais quand elle se met plus à son aise, quand elle procède par de pures affirmations et par des affirmations inouïes; quand elle assure, dans l'ordre de faits le plus patent, ce qui est faux, dans l'ordre de faits le moins pénétrable, ce qui est impossible, et qu'à l'appui de tout cela elle se contente de dire : Je le sais, cela est, il n'y autre chose à répondre que : Cela n'est pas.

Je ne saurais donner une idée de ces affirmations, par respect d'abord pour la patience et le temps du lecteur; ensuite, et sur certains points, par respect pour sa pudeur.

Qu'il soit bien entendu seulement que M. Michelet sait tout. Les confidences lui sont venues de toutes parts. Un *digne prêtre* lui a affirmé que la confession est la plaie de son état et le

tourment de sa vie (p. 185). Des séminaristes, des prêtres sont venus déposer dans son sein leurs plaintes et leurs peines. Des religieuses mêmes lui ont transmis, leurs larmes et leurs soupirs par des amies fidèles qui, « après avoir reçu ces larmes dans leur sein, revenaient elles-mêmes, le cœur percé, pleurer près de M. Michelet (p. 221). » Ne voudrait-il donc abolir la confession que pour devenir le confesseur universel?

Ce n'est pas assez. Il est entré dans les séminaires; il a lu les cahiers de théologie qui s'y rédigent, cahiers qui contiennent « des choses que les plus intrépides n'osent pas publier (p. 186). Il a pénétré dans les couvents; il y a vu la tyrannie des supérieurs; il y a vu injurier, maltraiter, fustiger; il y a vu le prêtre, le confesseur, frapper des femmes (p. 228). Il a été témoin de la lutte entre la supérieure et le directeur, de ces deux tyrannies qui se heurtent, de cette tyrannie de la femme pire encore que celle de l'homme; il y appelle le magistrat (p. 231); » et il se garde bien de dire que toutes les fois que, par d'infâmes calomnies, le magistrat, j'entends le juge, le magistrat légal, et non pas les agents officieux d'illégales perquisitions, a été appelé à prononcer sur de tels faits, il a reconnu l'innocence de ceux qu'on accusait [1].

Il a mieux fait encore. Il est allé, au pied du confessionnal, épier la conversation sacrée du prêtre et de sa pénitente (car du pénitent il n'en est pas une seule fois question, et il est bien entendu que les femmes seules se confessent, que la confession est toute instituée pour séduire la femme, pour la corrompre, pour la liguer contre le mari avec le prêtre). Il a entendu les choses étranges qui s'y disent; les questions, les réponses; il a vu la rougeur sur les fronts, la palpitation au fond des cœurs. Il vous raconte en détail comment la femme de trente-cinq ans, femme d'intrigue, femme du monde, se raille du prêtre, jeune, ignorant et inexpérimenté, le pousse au désespoir et le corrompt par ce désespoir même; comme le prêtre à son tour, jeune aussi, mais expérimenté cette fois, « la tête toute pleine d'une vilaine science, » se trouve, *par*

[1] M. Michelet cite les trois affaires de Sens, d'Avignon et de Poitiers, où des religieuses ont été *punies*. S'il entend par punition les dénonciations calomnieuses et les vexations illégales, c'est bien; mais s'il entend un jugement rendu par des juges compétents, nous lui dirons qu'à Sens les religieuses ont été déclarées innocentes par une ordonnance de non-lieu, qu'à Avignon elles n'ont pas même été poursuivies en justice. Nous ne savons ce qu'est l'affaire de Poitiers.

devoir, obligé d'interroger, de troubler, de corrompre en un mot la jeune fille. M. Michelet sait comment cela se passe; il a entendu jusqu'à la dernière parole : il vous donne tout le dialogue, avec les soupirs, les rougeurs, les réticences (p. 190, 192, 208 et p. 246 sq.). Il sait comment le prêtre diffère l'absolution, afin d'extorquer à une femme un secret étranger à la confession, comme *le nom propre de son amant* (p. 246). Il a la certitude que la confession ne porte que sur les sujets qui peuvent souiller leur imagination ou troubler la paix de leur mariage. Il a la certitude enfin que par la confession, dans un degré plus ou moins grand, toutes sont séduites, moralement du moins, toutes sont éloignées du cœur de leur mari, toutes sont prêtes « à livrer aux prêtres, autant qu'elles peuvent, leurs filles et leurs fils (p. 261). »

En vérité, je n'ai pas le courage d'aller plus loin. Disons seulement qu'il n'y a pas un désordre, pas une infamie qui ne soit ici reproché au clergé catholique : ambition, orgueil (p. 237 et suiv.), corruption de mœurs, corruption dont le confessionnal est l'instrument[1], corruption que la théologie favorise, que le mysticisme excuse, aidé par « des subtilités diaboliques que « peu s'avouent nettement, mais qu'un grand nombre couve et « caresse (p. 249 et suiv.); » espionnage organisé contre la famille, espionnage par la femme, par les enfants, par le domestique, par la servante (p. 204); quelque chose de pis encore, un crime qui n'a jamais été commis, et dont le nom, que je sache, n'avait jamais été prononcé que dans les libelles les plus décriés, *la révélation de la confession*, la révélation de la confession organisée, concertée, mise en commun (p. 198, 203, 204 et 304 à la note).

C'est là ce qu'a produit pour lui « une sérieuse enquête sur « les faits contemporains, » dans laquelle il a écouté, interrogé,

[1] « La direction dévote observée dans notre première partie... me donne un résultat que je formule ainsi :

« 1° Un saint qui pendant longtemps parle à une sainte de l'amour de Dieu la convertit infailliblement à l'amour.

« 2° Si cet amour reste pur, c'est un hasard tout personnel;... la personne dirigée, perdant peu à peu toute volonté propre, doit, à la longue, être à sa merci. — Reste à dire que celui qui peut tout n'usera de rien; que ce miracle d'abstinence se renouvellera tous les jours. » P. 296.

Nous copions ceci, en demandant pardon à nos lecteurs de l'avoir copié. Il fallait leur donner un échantillon de pareilles choses; il n'y a ensuite qu'à détourner la tête et à ne plus regarder de ce côté !

pesé les témoignages.... et tout contrôlé *devant le jury intérieur qu'il porte en lui* (p. 17).

Mais les éléments de cette enquête, où sont-ils? M. Michelet n'apporte pas une preuve, n'allègue pas un fait, ne cite pas la déposition d'un seul témoin, l'aveu d'un seul coupable. M. Michelet convient qu'il *cite peu* (p. 16); il laisse aux Jésuites ces recherches timorées d'exactitude. Cependant, quand on accuse et qu'on accuse cinquante mille hommes, qu'on les accuse de tels délits, qu'on les accuse d'une telle façon, ce serait le cas de citer. Devons-nous tous, la France doit-elle tout entière s'en rapporter à l'omniscience et à l'infaillibilité papale de *ce jury que M. Michelet porte en lui?*

Et de plus, si le clergé français était coupable de pareils crimes, si ces faits que M. Michelet nous peint, sinon comme universels, du moins comme fréquents, se rencontraient seulement, je ne dirai pas chez tous les prêtres, je ne dirai pas chez la plupart, mais chez un prêtre sur vingt, sur cent, sur mille, s'il y avait en France un corps de quarante mille hommes dont les doctrines, l'organisation, l'éducation conduisissent logiquement à de telles infamies, que M. Michelet représente comme la conséquence nécessaire des doctrines et des institutions catholiques, si ces tristes conséquences se réalisaient dans une proportion tant soit peu importante, il y aurait autre chose à faire qu'un livre, qui, après tout, ne conclut à rien, qui en définitive ne vote nettement ni pour le Catholicisme ni contre lui, et se termine par de purs rêves humanitaires. Il y aurait à jeter un cri d'alarme, à adresser des pétitions aux parquets, aux ministres, aux Chambres, à éveiller leur sommeil, à gourmander leur indolence, à réclamer l'usage des lois, qui, telles qu'elles sont, punissent la corruption de la jeunesse, l'adultère, la violation des secrets; à demander, s'il était besoin, des lois nouvelles, non pas contre les Jésuites, portion minime du clergé dont en vérité le nom ne figure dans ce livre que pour la forme, mais contre tous ces coupables, les prêtres; contre ces grands coupables, les évêques; contre ces pépinières du vice, les séminaires; contre ces serviteurs de la tyrannie cléricale, les catholiques. Voici ce que je ferais, ce me semble, si j'avais la triste conviction de M. Michelet.

Ou, pour mieux dire, s'il y avait dans son livre quelque vérité, croit-on que le prêtre, poursuivi déjà par tant de

haines, si calomnié, épié de si près, fût toléré un seul jour? Il faut convenir que, si M. Michelet a raison, nous sommes en France d'une patience singulière. Nous supportons ce que nulle autre nation ne supporterait. Nous supportons un corps de cinquante mille individus, organisé, élevé, discipliné dans un but infâme, répandu partout, parlant partout, partout accueilli comme nécessaire. Est-ce que par hasard ces hommes nous trompent, que leur hypocrisie fait illusion à notre simplicité, qu'ils ont pour eux l'opinion qui gouverne, qui crie, qui pérore, qui domine? est-ce que ceux qui sont témoins de leurs machinations perverses étendent pieusement le manteau de Japhet sur l'opprobre du sanctuaire? Pas le moins du monde. Autour du prêtre, les ennemis, les accusateurs, les espions abondent; il est surveillé de toutes parts, et il a vingt journaux à ses côtés pour répéter et pour grossir la moindre de ses fautes. Orgon du moins est trompé; il aime Tartuffe; il l'estime et le révère. Mais vous figurez-vous Orgon, déjà prévenu contre Tartuffe, instruit de ses manœuvres, et ne le chassant pas de chez lui?

En voilà assez, je crois, sur la généralité de ces attaques. Mais il est un point important et qui prête à une discussion sérieuse.

Un homme est chez lui, à table, entre sa femme et sa fille; il semble libre et heureux. Que pense cet homme «des choses éternelles, de la religion, de l'âme, de Dieu?»... Nous ne le savons; savons-nous même s'il y pense? Mais qu'il y pense ou non, s'il «se hasarde à en dire un mot, aussitôt sa mère secoue tristement la tête, sa femme contredit, sa fille tout en se taisant désapprouve. Elles sont d'un côté de la table; lui de l'autre et tout seul.

« On dirait qu'au milieu d'elles, en face du maître de la maison, siége un homme invisible pour contredire ce qu'il dit (p. 5 et 6). »

Le prêtre est « l'envieux naturel de la vie de famille.... Il sent cruellement qu'il est privé de la famille et il ne s'en console qu'en troublant la nôtre (p. VII)... S'il est un prêtre qui fasse exception à ceci (*je veux bien le croire*), c'est un héros, un saint, un martyr, un homme au-dessus de l'homme (p. 200 et 201). »

Il domine la femme et s'empare d'elle. Il l'isole de sa famille. Dès lors, tout est glacé autour d'elle; « il fait froid dans cette maison. Tout est changé dans les habitudes intimes... Les amis s'éloignent, rebutés par une politesse glaciale (*Ibid.*).»

« *Nos femmes et nos filles*, dit M. Michelet, *sont élevées et gouvernées par nos ennemis* (p. VI). » C'est là le résumé de son livre et son grand chef d'accusation.

L'accusation, on le sent, porte ici moins sur les hommes que sur les choses, sur les institutions permanentes de l'Eglise, la confession et le célibat du prêtre. Il ne s'agit plus du XVIIe siècle, ni d'ascétisme, ni de Jésuites, ni d'ultramontains; il s'agit de l'Eglise, de l'Eglise de tous les temps et de tous les lieux.

On n'en convient pas, il est vrai; on cherche à établir des différences entre la confession du moyen âge et celle de notre siècle, entre le célibat du moyen âge et celui d'aujourd'hui. Les institutions étaient les mêmes : on l'accorde. S'appliquent-elles à d'autres hommes, à une autre nature? S'il y a aujourd'hui quelques prêtres incrédules ou sensuels, tous étaient-ils croyants, tous étaient-ils mortifiés au moyen âge? Si l'esprit d'analyse poussé trop loin dans la confession peut de nos jours troubler quelques imaginations, croyez-vous que l'esprit d'analyse manquât au moyen âge? Ouvrez seulement les scolastiques; et, quant à ce qui touche la confession, lisez, entre autres, un traité de Jacques Passavanti, du XIVe siècle, dont M. Valery a donné quelques extraits. L'esprit de raisonnement, de retour sur soi-même manquait-il à ces hommes? Les distinctions et même les subtilités leur manquaient-elles? *Leur langue* n'était-elle pas *déliée* comme la nôtre? Du reste, disons-le en passant, si un esprit d'analyse excessif et d'interrogation minutieuse a pu amener quelques périls dans la confession, à qui en est la faute? Aux hommes que M. Michelet préfère, aux jansénistes; à leur rigorisme, que par émulation leurs adversaires en France ont adopté, et qui poussent forcément vers cette investigation de la conscience, vétilleuse, inquiète, périlleuse. Nous ne faisons qu'indiquer ce fait qui nous mènerait trop loin.

Peu importe du reste en ce moment; M. Michelet ne renoncera pas à ses attaques, quand on lui prouvera qu'elles tombent sur l'Eglise de tous les siècles comme sur l'Eglise de notre siècle.

Ce qu'il est plus important d'apprécier, c'est la vérité du tableau qn'il nous trace.

Je sais qu'à ses yeux la confession, ou plutôt la religion tout entière, est chose exclusivement féminine. Il ne permet pas aux hommes d'en faire usage. Il y a cependant (il est bon que

nos adversaires le sachent), il y a certaines exceptions à cette règle ; il y a même de par le monde, il y a en France, il y a dans Paris quelques familles (et plus qu'on ne le pense) où le prêtre, ce redoutable fantôme, n'effraye pas le mari plus que la femme, où ni l'un ni l'autre ne craint de l'aborder et de se mettre à genoux devant lui pour lui demander son absolution ; où l'un et l'autre, revenus ensemble à la maison, se sont sentis mieux d'accord, plus un, plus heureux, depuis qu'ils ont obtenu, par la vertu du même sacerdoce, la miséricorde du même Dieu. Ce singulier accord, cette étrange conformité dans le mariage, cette union par le point même qui, aux yeux de M. Michelet, enfante le divorce, ce fait inouï, extraordinaire, arrive quelquefois. L'intervention du prêtre, au lieu d'être un glaive qui sépare, est un lien qui unit, et ceux en qui cette singularité se manifeste ont la simplicité d'en être heureux et de la bénir. Là n'existe pas le schisme entre les époux, et le tableau de M. Michelet n'a rien de vrai dans de telles familles.

Passons à d'autres.

Il y a des familles aussi (et qui de nous n'en a fréquemment rencontré ?) où la femme est pieuse et où le mari a le malheur de ne pas croire, mais où il a pourtant assez d'intelligence et de droiture pour respecter la foi de sa compagne. Non-seulement il lui pardonne, non-seulement il la tolère ; mais il comprend, grâce à cette bonne odeur de la vertu dont sa maison est remplie, que cette piété, à laquelle il ne croit pas devoir s'associer, est pourtant un des éléments de sa sécurité, un des charmes de son union, une des sources de son bonheur. Aurait-il donc le cœur de réprouver la doctrine qui donne à celle qu'il aime une vertu plus douce, un sentiment plus énergique des devoirs, une plus inébranlable fidélité? Aurait-il la folie de maudire ce prêtre ignoré qui, du fond de sa cellule, sans l'avoir vu et sans le connaître, lui rend chaque jour le service de faire de sa femme une compagne plus parfaite et une meilleure mère ? Il ne sait pas toujours toute l'étendue de la reconnaissance qu'il lui doit, ni quels troubles dans sa vie, quels dissentiments dans sa maison, quelles douleurs et quels dangers cette lointaine intervention lui a évités. Il sait seulement que de ce côté-là ne sont pas les périls de son union ; il est assez juste pour ne pas calomnier la foi qui le protége. Quand il en est ainsi ; quand, par ce simple acte d'équité et de reconnaissance en-

vers la religion, il rétablit en partie le défaut d'équilibre que le vide de sa foi laissait entre sa femme et lui, y a-t-il divorce, je vous le demande, y a-t-il absence d'épanchement? Il n'y a qu'un dissentiment douloureux sans doute pour celle qui porte la foi dans son âme, un dissentiment qui n'a pas besoin d'être dissimulé, mais qui (chose mille fois meilleure) est adouci de part et d'autre par un amour et une reconnaissance mutuelle. Ce mari-là, croyez-le, ne voit point de froideur autour de lui; ses amis ne sont pas repoussés; sa table n'est pas silencieuse; et si la pensée, l'heureuse pensée lui vient de dire quelques mots « de Dieu, de l'âme, de la religion, des choses éternelles, » ce n'est pas un froid silence et un murmure désapprobateur qui suivra ses paroles; c'est bien plutôt un mouvement de joie de le voir accueillir enfin des pensées qu'il avait repoussées longtemps. On aimera à l'entendre, on prolongera cet entretien, si nouveau et si doux; on n'examinera pas de trop près l'exactitude de ses paroles, tant on trouvera noble le sentiment qui les a inspirées; on se réjouira de rencontrer en lui ces généreux instincts, les seuls jusque-là qui lui manquassent; le soir on aura pour lui une prière plus fervente et de plus douces larmes; on se sentira l'en aimer davantage, et bien longtemps après on le remerciera encore du bien qu'il a fait à ceux qui l'environnent et du bien qu'il s'est fait à lui-même.

De tels exemples ne sont pas rares; ils abondent autour de nous; et là où ils se rencontrent, là encore se trouve faux le triste tableau de famille que M. Michelet nous a fait voir.

Mais la femme chrétienne trouve-t-elle toujours pour sa foi ou cette parfaite sympathie ou ce respect tendre et amical? Non sans doute. Je me figure très-bien le mari type de M. Michelet; chacun de nous l'a rencontré. Homme vulgaire, inintelligent, qui n'a pas le scepticisme auquel trop souvent des esprits élevés ont eu le malheur de se condamner, mais une négation aveugle et brutale; qui a tout reçu de Voltaire, moins l'esprit! Nous le connaissons; c'est lui qui parle bien haut de liberté du culte, et qui empêchera sa femme d'aller à la messe; c'est lui à qui la foi déplaît, que la piété irrite; c'est lui qui « aboie à la robe du prêtre, » expression de M. de Lamartine qu'on rappelait l'autre jour à M. Michelet; c'est lui qui, sous cette enveloppe rude et menaçante, est souvent faible et pusillanime, et qui a peur de l'Eglise parce qu'elle est près du cimetière.

Ici la scène de famille citée tout à l'heure peut avoir quelque vérité. Il se peut, quelles que soient la patience et la douceur chrétienne, que la maison de cet homme lui paraisse froide; que sa femme, quoi qu'elle fasse, se sente gênée auprès de celui qui ne nie pas seulement sa religion, mais qui l'injurie : et lui à son tour peut trouver que la société d'une chrétienne, si douce et même si aimable qu'elle soit, ne vaut pas la société des amis qu'il trouve hors de chez lui. Elle peut être morne et silencieuse (et cela sans qu'il soit besoin de spectre ni d'homme invisible), à la table de cet homme qui ne sait pas souffrir la contradiction, ni de la bouche d'une fille, ni de la bouche d'une femme, ni même (remarquez ceci) de la bouche *d'une mère* (*voy.* p. VI). Jusqu'ici le tableau peut être vrai, mais est-ce lui qu'on nous peint inquiet, embarrassé, forcément taciturne lorsqu'il voudrait parler *des choses éternelles?* Mais l'éternité n'est pas chose qu'il admette. Il n'y a qu'un chrétien qui admette bien formellement l'éternité. *De l'âme?* Mais il la nie, ou, du moins, il a peur de s'en occuper : qui de nous n'a été mille fois témoin d'une pareille peur? *De Dieu?* Il croit en Dieu, je le veux bien; si vous le pressez beaucoup, il vous le dira. Mais en parle-t-il jamais le premier, et n'est-ce point lui qui, lorsqu'il entend ce mot, prend un air embarrassé, rembrunit son front, et laisse voir le scandale que lui cause une telle inconvenance?

Du reste, je le dirai franchement, dans un dissentiment pareil, aux yeux de toute âme un peu généreuse, tous les motifs de sympathie seront pour la femme. Elle est convaincue, et lutte contre celui à qui la passion sert de conviction. Elle est intelligente, au moins dans la mesure de son éducation, et elle lutte contre celui qui est inintelligent et aveugle au plus haut point, puisqu'il attaque ce qui le sert et maudit la foi qui le défend. Elle est faible et elle lutte contre le fort. Elle est attaquée par de rudes paroles, pour ne pas dire plus, par ce que la colère masculine a de brusque et de violent, et elle répond, selon M. Michelet lui-même, par les armes féminines, les larmes, le silence, la froideur. Et, lors même que dans cette lutte les armes seraient égales, vous voulez que je plaigne celui qui, dans sa liberté, trouve des distractions assez faciles, et vous ne me permettez pas d'avoir pitié de tant de pleurs solitairement versés, de tant de nuits d'insommie et de tristesse,

de tant de prières inquiètes, de tant de pensées, soit douces, soit amères, durement refoulées au fond du cœur, par celle qui, clouée au seuil domestique, reste forcément chargée de tous les devoirs, par cela même que son époux prend toute la liberté.

Chose étrange! on réclamait, il y a peu d'années, et l'on réclame encore l'émancipation de la femme; on trouvait trop dure pour elle la loi du mariage chrétien; on voulait briser ce joug au profit de toutes les passions, de toutes les aberrations d'esprit et de cœur de la femme incrédule. Et voilà maintenant que, contre la femme chrétienne, contre elle seule, la grande coupable, on réclame une aggravation du joug conjugal, on veut l'omnipotence du mari, non-seulement sur le corps, non-seulement sur les actions, non-seulement sur toutes les heures de la vie, mais sur la conscience et sur la foi. Elle sera soumise, elle obéira à tous les caprices; ce n'est pas assez: elle subira sans se plaindre toutes les rudesses, sans colère toutes les amertumes; ce n'est pas assez encore: elle restera sous le toit domestique, s'il le faut, tout le jour, occupée d'affaires et de négoce, elle sacrifiera sa liberté; c'est peu de chose: elle suivra son mari en Amérique ou aux Indes, elle sacrifiera sa famille et tout ce qu'elle aime; c'est peu de chose encore: elle fera plus; sans murmurer, elle se séparera d'un fils, d'une fille, si un mari le commande; tout cela n'est rien: ce dévouement de femme et de mère ne suffit pas à l'absolutisme conjugal des adversaires de la foi. Ils veulent d'elle un sacrifice plus grand: unie et soumise en toute chose, ils veulent qu'elle soit même dans les choses de la conscience unie et soumise à son mari; qu'elle soumette sa religion à l'irréligion de son mari; qu'après avoir abdiqué sa liberté personnelle elle abdique sa liberté de conscience; il faut cela, disent-ils, il faut cette violente et tyrannique unité pour que « le mariage redevienne le mariage. »

Or, tout au contraire, pour que le mariage soit le mariage, c'est-à-dire l'union de deux êtres libres et dignes l'un de l'autre, il faut que, toute autre liberté étant sacrifiée à l'unité conjugale, la liberté de conscience demeure. Sans cela, ce n'est que le misérable lien entre l'esclave et son maître. Ce qui se passe en dehors du Christianisme en est la preuve, et je n'ai besoin que de rappeler à ce sujet les belles et consolantes pensées que M. Lenormant faisait entendre il y a peu de jours. Il faut, en

vérité, singulièrement méconnaître tout ce que l'humanité a gagné depuis dix-huit siècles, tout ce que la femme chrétienne, l'époux chrétien, le mariage chrétien ont de supérieur à leurs analogues parmi les païens ou les infidèles, tout ce que cette notion de l'inviolabilité de la foi a ajouté à la dignité de l'homme et à celle de la famille, pour vouloir aujourd'hui, après dix-huit cents ans de Christianisme, traiter les questions de conscience comme des affaires de ménage, et réclamer l'absolutisme du mari sur la foi. — Quoi donc! quand la femme qui, sur tout le reste, a épuisé le commandeur à force de soumission, résiste parce qu'il touche le point inviolable; quand elle dit, et avec une justice évidente, que l'autorité de l'époux ne va pas jusque-là; quand elle a rendu à César tout ce qui est à César et qu'elle veut garder pour Dieu ce qui est à Dieu; lorsque, placée sur l'extrême limite, elle aime « mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, » vous ne prendrez pas parti pour elle! Vous ne verrez pas que c'est elle qui est dans le progrès et que son mari rétrograde vers la barbarie! Vous ne sentirez pas que c'est la femme qui est chrétienne, c'est-à-dire civilisée, et vous voterez cette aggravation du joug conjugal qui consiste à dire : ce que vous croyez, ce que vous aimez, ce que vous jugez un devoir, vous ne le ferez pas, parce que je ne le veux point et que j'ai la force.

Mais ce serait détruire d'un seul coup tout le bien apporté par la révolution chrétienne. Dans tous les rapports sociaux, elle n'a établi la liberté que parce qu'elle l'a rendue nécessaire à la foi. Si elle a donné des bornes moins étroites à la liberté du sujet vis-à-vis du prince, du serviteur vis-à-vis du maître, du fils vis-à-vis du père, de la femme vis-à-vis de l'époux, ce n'est pas en provoquant le faible à la conspiration et à la révolte, ni en lui donnant des armes matérielles contre le fort; au contraire, elle lui a prêché, sur tout ce qui ne touche pas à la foi, une plus stricte obéissance : mais, en même temps, elle a créé un ordre de pensées et de devoirs communs que tous doivent garder en eux-mêmes et respecter en autrui, le fort dans le faible, le roi dans le sujet, le maître dans l'esclave, l'homme dans la femme. Elle a inauguré la notion de la conscience; elle a admis une région inviolable dans laquelle tous ont le même droit et le même rang, dans laquelle la liberté n'est pas seulement une faculté, mais un devoir, dans laquelle

l'homme ne rend point compte à l'homme, mais à Dieu et au ministre de Dieu. Elle a consacré, pour rendre visible et palpable cet ordre d'idées, un pouvoir tout à fait en dehors du pouvoir humain, un pouvoir régulateur, protecteur, revendicateur de cette liberté; et l'Eglise n'intervient en toute chose et ne se rencontre sur les pas de tous les pouvoirs humains que parce qu'en toute chose, et en face de tous les pouvoirs, elle a mission d'armer et de fortifier l'homme en faveur de sa propre conscience. Et, enfin, pour rendre cette autorité venue de Dieu, plus locale et plus voisine de chacun de nous, sans être moins une par cela, elle a appuyé notre conscience individuelle de la présence, des paroles et du ministère du prêtre. Cet *homme invisible* n'est que cela : l'avocat de la conscience, le protecteur du faible. Cet homme qui vous effraie n'est qu'une doctrine et qu'une idée; à ce titre seulement il a quelque puissance, et son influence devrait vous plaire, si vous aimiez le triomphe de la pensée sur le fait, du droit sur la force, de l'intelligence sur le corps. La liberté même extérieure, sociale, politique, n'a été qu'une conséquence indirecte de cette liberté intérieure. Et c'est grâce à cet ensemble d'une doctrine empreinte dans la conscience, gardée par l'Eglise, fortifiée par le prêtre, que la foi a apporté au monde tout ce qu'il a et tout ce qu'il aura jamais de liberté, dans tous les sens acceptables, légitimes, honorables de ce mot.

Et pour en revenir au foyer domestique, ne voit-on pas que cette liberté de la conscience en est la plus sainte et la plus pure gardienne? que la domination violente sur l'intelligence et sur le cœur, au lieu d'être un resserrement du lien, en serait la rupture? Ne vaut-il pas mieux avoir à son foyer un être libre, votre sujet quant à ses actions, libre quant à sa pensée, qu'un misérable esclave qui n'aimera, qui ne croira, qui ne pensera que par ordre? La question ne saurait être douteuse, ni devant M. Michelet, ni devant personne. Quand on veut le dévouement, l'amour, la vertu, tout ce qui constitue le bien moral, il faut admettre le dissentiment possible et permis; et la plus triste de toutes les unions, la plus malheureuse, la plus féconde en désordre, serait celle de l'être libre avec l'esclave, de l'homme qui pense avec celle qui n'ose penser, de l'intelligence avec l'abrutissement, de la vie avec la mort.

Nous l'avons dit vingt fois, mais nous ne saurions trop le

dire : le moindre pas fait hors de la loi chrétienne, ou par la femme ou en ce qui la touche , sera un malheur pour elle, et par conséquent un malheur pour l'homme. Quelque superficielle qu'ait été, en apparence au moins, l'action de ces théories insensées sur l'émancipation de la femme, elles ont porté leurs fruits. Elles ont eu une influence sur les mœurs. La femme est moins respectée qu'elle ne l'était il y a vingt ans; par conséquent elle est moins respectable, et par conséquent moins heureuse. Des hauteurs de la dignité chrétienne, notre siècle est descendu d'un degré; il peut le remonter, mais qu'il se hâte! Ce pas imperceptible fait en arrière a fait baisser d'une manière frappante, sous quelque rapport qu'on l'envisage, le niveau général des mœurs. Il n'y a pas à regarder bien loin autour de nous; ce déchet est partout visible. Au respect de la femme, qui est un principe chrétien, écrit en propres termes dans l'Écriture, à la galanterie même, qui, prise dans un sens honorable, est comme un souvenir mondain de ce principe, le mépris de la femme tend à succéder : et ce mépris se manifeste en offrant à ses yeux tout ce qu'on leur épargnait, en la conviant là où on se cachait d'elle, en la mettant face à face avec des êtres impurs dont les moins scrupuleux se faisaient une bienséance de lui épargner la rencontre. L'homme est coupable, sans doute, il méconnaît étrangement, je ne dirai point son devoir, mais son intérêt, quand il laisse de cette façon percer son mépris pour la femme. L'homme est coupable; mais il faut bien dire que la femme l'est aussi; on ne méconnaîtrait pas sa dignité si elle-même ne l'avait oubliée un jour.

Et maintenant que la société suit cette déplorable pente, que propose-t-on? Oter à la femme ce qui l'ennoblit et ce qui l'élève, les institutions chrétiennes; lui ôter la confession, qui la soutient contre l'exemple d'autrui et contre elle-même; lui ôter non pas seulement la confession, mais tout le Christianisme. Supprimer le confesseur, en effet, ne sera pas assez pour accomplir le but de ce livre; il faut supprimer la foi et toute foi. Si, le mari restant incrédule ou sceptique, la femme est croyante de quelque façon que ce puisse être, catholique, protestante, méthodiste, luthérienne, que sais-je? si elle garde la moindre trace d'un Christianisme ou d'une religion quelcon-

que, le dissentiment subsiste, la contradiction subsiste, et M. Michelet n'a rien fait.

En vérité, trouve-t-il par hasard la femme trop digne encore et trop respectée aujourd'hui ? et a-t-on besoin, pour la rabaisser davantage, de lui infliger le plus dégradant esclavage, l'esclavage de la conscience?

Mais, dira-t-on peut-être, nous ne demandons rien à la violence. Nous n'exigeons pas que le mari interdise à sa femme l'église et le confessionnal, qu'il la suive pour savoir si elle ne va pas chez un prêtre, qu'il l'humilie et surtout s'avilisse par cette contrainte et cet espionnage, inutiles du reste.

J'aime à le croire, mais alors que voulez-vous? A quoi ce livre conclut-il ? Quelle sentence cette accusation provoque-t-elle ? Ceci est important.

En appellera-t-on au pouvoir public plus qu'au pouvoir domestique, au gendarme plus qu'au mari ? Voulez-vous que le souverain ferme le confessionnal et interdise au prêtre le célibat ? Mais c'est une autre contrainte, pire encore et encore moins efficace. C'est non-seulement hors de tout droit, c'est hors de toute puissance ; non-seulement illicite, mais impossible.

Veut-on autre chose ? S'adresse-t-on au pouvoir paternel ? Le mari, inhabile à convertir sa femme, cherchera-t-il à agir sur sa fille, et à préparer dans l'avenir une génération féminine plus disposée à laisser absorber sa conscience dans la conscience maritale ?

La réponse est dans ce livre même. Il y a quelques pages dont j'aime la pensée. M. Michelet y combat le principe moderne de la séparation de l'enfant d'avec sa famille. Il veut que le fils reste avec sa mère ; il l'y laisse longtemps et il fait bien. Il ne pense pas, comme la Convention, que l'enfant appartient d'abord à la patrie ; il veut que l'éducation pour la société suive et confirme au lieu d'exclure et de combattre l'éducation pour la famille. C'est une pierre jetée au système aujourd'hui dominant de l'éducation révolutionnaire, patriotique, antimaternelle. De quelque part qu'elle vienne, elle a touché le but.

Mais si vous laissez le fils à sa mère, à plus forte raison la fille lui restera-t-elle ; et si la mère est chrétienne, la fille sera chrétienne aussi ; et si la mère se confesse, la fille saura aussi le chemin du confessionnal. Et au lieu d'une génération de fem-

mes incrédules, sceptiques, toutes prêtes du moins à ne pas croire plus que leur mari, continueront à naître des générations de femmes chrétiennes pour le chagrin, disons-mieux, pour le bonheur de vos neveux. Prenez-y garde : le nœud est plus étroit que vous ne le pensez entre la femme et le Christianisme : vous ne le dénouerez pas ; il faut le briser.

Reste une dernière hypothèse, celle d'une grande révolution intellectuelle qui abolirait et la confession et l'Eglise et le Christianisme, d'un mouvement unanime de l'opinion pour détruire ce que jusqu'ici du moins elle tolère.

M. Michelet provoque-t-il une telle révolution et comment l'entend-il? En vérité, je ne le sais pas.

Cette révolution se ferait sans doute en dehors de tout Catholicisme. L'auteur doit savoir qu'une Eglise catholique, qui se démentirait, ne serait plus catholique. L'établissement d'une Eglise bâtarde, comme celle de 1792, qui abolirait la confession, le célibat ecclésiastique, l'épiscopat et la papauté, aurait cela de curieux, que cette religion ne pourrait être fondée que par des hommes sans religion ; la première chose qui lui manquerait serait des fidèles.

Cette révolution se ferait également en dehors de tout Christianisme, si toutefois on donne à ce mot un sens positif, si large qu'il soit. L'observation toute simple que nous faisions tout à l'heure en est la preuve. Il est vrai que des écrivains protestants, satisfaits de trouver dans ce livre quelques injures contre l'Eglise romaine, l'ont tenu quitte du reste et ont pris parti pour lui. S'imaginent-ils par hasard que le voltairianisme ressuscité va lire la Bible et tourner à Calvin? que M. Michelet fera des protestants? que les gens qu'il détournera du confessionnal iront au prêche? et que le mari incrédule fera sa femme méthodiste? Beau moyen d'éviter les contradictions dans le ménage! N'ont-ils donc pas eu ce que M. Michelet veut à toute force éviter? C'est que l'homme rentrant chez lui *y retrouve pour son repos* UNE VIEILLE DISPUTE QUI EST FINIE *dans la science et le monde* (p. XII). On sait bien quelle est cette dispute.

Maintenant M. Michelet veut-il donc une religion nouvelle, un quelque chose qui se substituerait au Christianisme, cette chimère dont M. Saisset lui démontre trop bien l'absurdité?

On pourrait le croire. Il y a par-ci par-là des phrases à effet et des exclamations fantastiques comme celle-ci :

« Homme, tu cherches Dieu au ciel, à l'abîme..... mais il est à ton foyer..... L'homme, la femme, l'enfant, l'unité des trois personnes, *leur médiation mutuelle,* voilà le mystère des mystères. »

Des pensées d'avenir, comme celle-ci :

« Le prêtre devrait être un vieillard..... Il serait l'homme de tous, l'homme qui appartient aux pauvres, l'arbitre conciliant qui empêche les procès, le médecin hygiénique qui prévient les maux (p. 309). »

En un mot, il serait tout, si ce n'est prêtre.

Mais, après tout, veut-il une religion nouvelle? La veut-il révélée, inspirée, inventée, imposée? Que sera-t-elle? Qu'ordonnera-t-elle? Nous ne le savons, et sur cette question, auquel tout le livre aboutit, nous n'avons trouvé rien de plus clair que les deux phrases que nous venons de citer.

Du reste la même inexactitude de la pensée règne dans tout le livre. A la page 186, la croyance de l'enfer toujours présente est comptée comme une de celles qui troublent la tête et échauffent le sang des séminaristes. A la page 188, elle est reléguée au moyen âge; ni prêtres, ni pénitents n'y croient plus. Les inexactitudes historiques abondent : Bellarmin donné comme l'*inventeur* de l'infaillibilité papale (p. 74); — saint François de Sales, comme l'inventeur du mysticisme ou du quiétisme, comme on voudra, quand sa spiritualité (Bossuet le démontre) n'est autre que celle de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Gênes; — l'Immaculée Conception entendue de celle de Jésus-Christ, non de celle de Marie (p. 152); — la science au XVIIe siècle présentée (p. 70) comme l'apanage exclusif des laïques, si bien qu'on oublie et le P. Malebranche, et le P. Mersenne, et le cardinal Norris, si glorifié par Leibniz, et Arnaud, « le plus savant mortel qui jamais ait écrit, » et Sirmond, et Petau, et tant d'autres; — l'ascétisme au XVIIe siècle présenté comme une nouveauté, quand au XVIIe siècle comme auparavant, comme aujourd'hui, l'*Imitation de Jésus-Christ* a été le livre classique de l'ascétisme; — enfin on va jusqu'à prendre au sérieux le complot papiste de 1678 en Angleterre (*voy.* p. 160), cette comédie sanguinaire, honteusement bafouée par les contemporains eux-mêmes. Il ne faut pas demander à M. Michelet ce que c'est que quiétistes, jansénistes, mystiques, ultramontains, gallicans, probabilistes, anti probabilistes, choses dont il parle sans cesse : il n'y a qu'une chose

claire : tout ce qui est catholique est Jésuite, est ultramontain, est quiétiste : ainsi Bossuet. Tout ce qui est anticatholique à un degré plus ou moins grand est janséniste, gallican et vertueux. Cependant les Jésuites français sous Louis XIV étaient gallicans pour la plupart. En 1694, leur général écrivait contre le probabilisme. Un des plus illustres Jésuites italiens, le P. Seyneri, a combattu Molinos. Machiavélisme de Jésuite! Le probabilisme avait été trop décrié par *les Provinciales*, les Jésuites n'osant plus le défendre se donnaient l'honneur de l'attaquer. Mais, en 1608 Conatolo, en 1609 Rabelais, l'avaient attaqué tous les deux dans les Jésuites. N'importe, jésuitisme, ultramontanisme, quiétisme, probabilisme sont une même chose.

La révocation de l'édit de Nantes est sans doute aussi un fait ultramontain et jésuite : la révocation de l'édit de Nantes s'est faite pourtant en plein gallicanisme, et je puis même dire par gallicanisme, quand Louis XIV était en lutte ouverte et presque en schisme avec Rome, sans une provocation, un conseil, ni une approbation du Pape.

Resterait à dire cette exaltation du langage, cet enivrement des paroles, ces phrases aventureuses, qui n'aboutissent pas à une pensée et qui veulent être un argument. Le XVIIe siècle est inépuisable, parce que ses monuments ont l'*air vieille fille et l'air prêtre* (p. 58). La vie de couvent est abominable parce qu'elle se passe dans ces *maisons sournoises*, en face desquelles on s'asseoit sur la borne pour y pleurer (p. 57). L'aspect des murs de Saint-Cyr a ennuyé M. Michelet, peiné de l'ennui profond où vivaient les religieux[1] de Saint-Cyr, Mme de Maintenon, et tout le siècle de Louis XIV. On reconnaît là le vrai domicile de l'ennui. L'âme de la fondation est partout... On bâille rien qu'à regarder (p. 118)! Tout cela n'est-il pas bien concluant en fait de théologie ou d'histoire? Ailleurs, le souvenir romantique des lieux décide la très-prosaïque question du jugement de la personne. J'ai déjà parlé du *vent qui vient des Alpes* et qui fait *défaillir Mme de Chantal*, du *vent qui souffle du Midi* et qui endort la France dans le molinosisme. Mme Guyon écrit aussi près des Alpes son livre des *Torrents*, et les Alpes, les cascades, la Reuss, le *Pont du Diable* jouent dans le chapitre de ce livre sur les *Torrents* un bien plus grand rôle que les états d'oraison

[1] Il faut lire *religieuses*.

ou la théorie du pur amour. Et remarquez que tous ces rapprochements, fort poétiques peut-être, mais assez peu concluants, des lieux aux personnes et aux idées, s'appliquent au XVII[e] siècle, au siècle qui a le moins admis de tels rapports, qui s'est le moins laissé dominer par ces sortes d'imagination, qui a gardé sa pensée la plus libre des impressions extérieures. Et quand nous en venons à la partie actuelle et accusatrice du livre, ce même système continue. Ce n'est pas sans beaucoup parler architecture, sans révéler à tous les ogives, les voussures, les vitraux « qui scintillent dans l'ombre comme un illisible grimoire en caractère inconnu (p. 184) ; » sans parler du prêtre qui se revêt d'une Notre-Dame de Paris et d'une cathédrale de Cologne (p. 181), que l'on accuse le clergé d'infamies parfois dignes des galères. Ce réquisitoire de cour d'assises, rédigé en style fantastique, ne se tiendrait pas debout un instant s'il n'appelait à son aide toute cette phraséologie poétique, si l'on veut, mais bien pauvre aux yeux de quiconque veut raisonner, s'il ne prenait pas des jeux de mots à titre d'argument (p. 13) ; si, dans un passage que je ne veux ni citer, ni qualifier, il n'allait chercher jusque dans le dessin et la gravure des images pieuses une preuve de mœurs infâmes contre le clergé (p. 168). Passe quand on s'amusait à symboliser l'histoire, et qu'on pratiquait ce beau style et cette manière transcendentale de composer les choses et de les juger aux dépens de Romulus et de Tarquin-le-Superbe. Or, on trahissait, à travers des qualités brillantes, un jugement bien incertain et une bien trompeuse imagination, mais voilà tout. Passe encore, je consens à le dire, quand, avec le même style halluciné, on s'attaque au XVII[e] siècle, si près de nous pourtant, et qu'on fait du conte d'Hoffmann à l'encontre des plus beaux noms de la France et de l'Eglise : cela est peu patriotique, j'en conviens, mais c'est fort antijésuitique par compensation. Mais ici, il s'agit d'hommes vivants, d'hommes qui, si les procès en diffamation ne sont pas à leur usage, ont aussi un honneur à défendre, une dignité à garder, disons mieux, une sainteté à maintenir pure. Et c'est avec de la rhétorique sentimentale, avec des contes de fée et des légendes de l'enchanteur Merlin, avec des calembours, du symbolisme, du mythisme et des puérilités de toute espèce, qu'en face « de ce jury intérieur qu'on porte en soi, » on accuse, juge, condamne, flétrit cinquante mille citoyens français.

Mais on va couronner l'œuvre et mettre le comble à l'étrangeté inexplicable de tels procédés. Ce clergé qu'il accuse de tels crimes et qu'il accuse par de tels moyens; ces prêtres qu'il traite d'*ennemis*, et, qui pis est, de malfaiteurs, tournez la page, et M. Michelet se déclare leur ami. Il trouvera pour le prêtre une pleureuse bénignité. Il larmoyera toutes sortes de plaintes sur les douleurs du sacerdoce. Il n'accuse pas les hommes, oh! non! quelques vices et quelques mauvais sentiments qu'il leur impute, malgré leur hostilité contre le siècle et leur jalousie désespérée contre la famille, ce n'est pas eux, c'est le système qu'il accuse, l'esprit de mort, le cadavre, le je ne sais quoi qu'il ne nomme pas, en français, l'Eglise. Il a, du reste, du prêtre une extrême pitié, et en finissant pleure avec lui. Mais il a commencé par l'avilir. Comme si, dans cette sentimentalité tardive, ne s'apercevait pas l'intention nullement déguisée de brouiller le prêtre et l'évêque, et de susciter dans l'Eglise et contre l'Eglise une petite insurrection démocratique. Oui, sans doute, si le prêtre consentait à ne plus être prêtre, s'il abjurait la foi de toute sa vie, s'il accusait d'hypocrisie tout son passé, s'il se déshabillait de tout ce qui fait sa pureté et sa dignité, il pourrait se donner le mince plaisir de secouer le joug épiscopal. Resterait à subir la domination du philosophe, douce et bénigne, on peut en juger; sa censure un peu plus âpre et un peu plus prompte que celle de l'évêque. Resterait la honte, la honte publiquement acceptée de toutes les accusations qui remplissent ce livre.

Un mot de vérité maintenant. Nous avons longuement entendu le témoignage de M. Michelet; nous pouvons déposer à notre tour.

Celui qui parle ne parle pas en son seul nom. Il y a en France et plusieurs milliers et plusieurs millions d'hommes qui ne partagent pas les terreurs de M. Michelet et qui ne croient pas que le divorce soit dans leur ménage parce que leur femme se confesse.

Ils ne sont ni tous catholiques ni tous chrétiens. Il y a en parmi eux, et beaucoup, qui ont le malheur de ne pas croire, mais qui, grâce, dirons-nous, à une certaine netteté d'esprit et à une certaine rectitude du cœur, M. Michelet dirait à leur aveuglement et à leur faiblesse, grâce aussi peut-être au calme d'une imagination plus froide, qui ne rêve pas toujours spectres

et fantômes, disent avec Diderot : Je veux que ma femme se confesse, parce qu'alors elle sera fidèle ; que ma fille se confesse, parce qu'elle se conduira bien ; que ma servante se confesse, parce qu'elle ne me volera pas.

Et nous-même, qui sommes catholique, nous savons parfaitement discerner dans le prêtre ce qui est de l'homme et ce qui est du sacerdoce. Notre foi, toute sincère qu'elle est, ne nous rend pas aveugles sur les défauts que le prêtre peut avoir ; et cette distinction, qui s'est toujours faite, ne s'est jamais faite aussi nettement qu'au XIX[e] siècle ; peut-être même, par une singularité dont je n'ai pas à chercher la cause, la malignité qui révèle les taches individuelles du sanctuaire n'est pas plus rare chez les infidèles que chez les chrétiens. L'esprit de l'indépendance laïque, si exaltée de nos jours, se retrouve partout. Il y a plus : les défauts du clergé comme corporation et comme classe, les côtés faibles de son caractère collectif, comme toute association a les siens, le clergé moins que tout autre, mais comme toute autre, ces défauts-là n'échappent pas non plus à notre regard.

Cependant, voici ce que nous avons vu les uns et les autres.

Nous avons vu des hommes voués à un état non-seulement sérieux et pénible, mais à un état qui exige des sacrifices dont l'homme semble à peine capable, à un état le moins lucratif de tous [1], et à un état qui exclut à jamais tous les autres, à un état, de tous le plus souvent, le plus violemment, le plus impunément attaqué. Le livre qui est sous nos yeux en est la preuve.

Parmi ces hommes, il en est, et en plus grand nombre que M. Michelet ne le pense, qui ont renoncé à une position élevée, à une fortune honorable, à des ambitions légitimes, pour aller s'enfermer dans les tristes murailles des séminaires. D'autres, il est vrai, sont nés dans le peuple, ou plus près du peuple. Mais cette origine ne nous a pas semblé un motif de réprobation, et nous n'avons pas partagé à cet égard les mépris aristocratiques de M. Michelet.

Maintenant, jugeant ces hommes en eux-mêmes, ils nous ont paru graves, ils nous ont paru instruits, surtout en comparant la moyenne de leur éducation à la moyenne de l'éducation commune ; réguliers dans leurs mœurs (car il est bien temps de

[1] J'ai fait remarquer ailleurs que le budget des cultes, qui est de 30 millions environ, ne représente par conséquent pas plus d'une rétribution de 700 fr. pour chaque prêtre.

laisser là toutes les calomnies dont nous nous sommes trop occupés); vertueux dans leur conduite; je ne dis pas assez, admirables d'abnégation et de pureté; mille fois au-dessus, sans prétendre en aucune façon déprécier notre société, mille fois au-dessus de la limite commune de la terre, du dévouement et de la chasteté.

Nous avons remarqué, en outre, que, bien qu'ils soient pauvres, souvent dénués d'influence, placés forcément sur leurs gardes par la calomnie qui les épie, il n'est guère de misères et de douleurs qu'ils ne trouvent moyen de secourir; pas un incendie où le curé n'aille, sous les poutres déjà croulantes, sauver la fortune de son paroissien; pas une inondation où le prêtre ne monte sur la barque pour porter du pain à ceux qui ont faim, et sauver, au risque de sa vie, ceux qui se noient; pas une épidémie où le prêtre ne marche le premier, passant des nuits dans les hôpitaux, l'oreille collée aux lèvres des mourants; prêtre à la fois, médecin, infirmier, quelquefois même fossoyeur; pas une exécution à mort où le misérable, abandonné de toute assistance humaine, n'ait encore un prêtre à son côté, et où le sang de la guillotine ne rejaillisse pas sur ce vêtement dont on veut faire un vêtement d'opprobre, sur la soutane.

Nous avons regardé ailleurs et nous n'avons rien vu de pareil. Dieu nous garde de nier une seule vertu. Nous savons et le dévouement du médecin, et l'humanité active du magistrat, et la servialité courageuse du soldat, et la bienfaisance instinctive, mais admirable, de l'homme du peuple. Loin de chercher à rabaisser le niveau général de la vertu, nous ne demandons pas mieux, au contraire, que de l'élever; car le prêtre catholique, qui domine tout, sera relevé d'autant plus. Ce que nous n'avons vu nulle part, en effet, c'est cette charité constante, universelle, du prêtre catholique, cette charité de tous les lieux, de tous les moments, de tous les besoins.

Portant ensuite nos regards sur des intérêts plus généraux, nous avons cherché qui travaillait à remplir les grandes tâches sociales, et qui représentait le mieux, auprès des masses souffrantes, la société prévoyante et secourable. Nous avons encore trouvé le prêtre. En fait d'œuvres utiles, d'établissements charitables, il n'a pas tout fait, nous le savons bien; mais peu de chose s'est fait sans son aide, et rien ne sera fait contre lui.

Les hôpitaux, le plus grand nombre du moins, sont d'origine

catholique, c'est-à-dire sous l'influence du sacerdoce. Les associations bienfaisantes se forment presque toujours ou par le conseil, ou sous les auspices, ou presque toujours avec l'aide du prêtre. L'éducation morale, de quelque manière qu'on l'entende, n'arrive pas au peuple sans lui ; et l'instituteur laïque, si probe et si vertueux qu'il soit, n'enseigne utilement la vertu qu'autant qu'il sait s'entendre avec le curé. Voulez-vous d'autres détails? Le clergé ne manque pas non plus au soulagement des aliénés, cette tâche qui semble exclusivement médicale : ici des religieuses, là des Frères de Saint-Jean-de-Dieu s'en acquittent avec un dévouement admirable, et, comme par un don de Dieu, l'habit religieux exerce sur ces pauvres âmes une douce autorité que la science elle-même, jointe au dévouement, ne sait pas toujours conquérir au même degré. L'instruction des sourds-muets, dont un Bénédictin a donné le premier exemple, qu'a popularisée un vertueux prêtre dans la pensée dominante du salut des âmes, ne se donne guère aujourd'hui que dans des maisons religieuses et dans les deux écoles publiques où préside la mémoire de l'abbé de L'Epée. Enfin, ce qui est le rebut de la société ne trouvera jamais qu'entre des mains religieuses secours, consolation, encouragement au bien. Nulle autre qu'une femme consacrée à Dieu n'entreprendra la tâche rebutante de réhabiliter par le repentir l'âme d'une fille perdue. Et la réforme des prisonniers, cette œuvre si urgente, comment a-t-elle commencé de se faire, si ce n'est par les soins dévoués du prêtre, comme à Lyon, à Marseille et à Nîmes, ou avec son active et continuelle influence, comme à Mettray?

Il faut bien que le prêtre soit nécessaire ; car la loi, si défiante envers lui, l'appelle partout. A l'école, à l'hôpital, à la prison, elle le réclame ; elle lui fait sa part aussi étroite qu'elle le peut, mais elle est forcée de la lui faire. Et si un grand mal public, qui, du reste, n'est que le symptôme d'un mal plus grand, la taxe des pauvres, n'a pas encore atteint la France, comme elle atteint sous des formes diverses la plupart des Etats anticatholiques, la France (elle finira par le comprendre) ne le doit qu'à son clergé.

Mais le clergé s'y prend mal, dira-t-on : son aumône est inintelligente, sa charité indiscrète.— Sans discuter ici le procès entre la charité toujours féconde et une certaine économie po-

litique toujours stérile ; si le clergé fait mal, dirons-nous, faites mieux. Mettez-vous à l'œuvre ; il en est grand temps. Avant que cette religion mourante ne soit tout à fait morte, que ce clergé qui va périr ne soit tout à fait disparu, mettez vous en mesure de le remplacer. Au lieu de faire sur le *paupérisme* et l'organisation du travail des livres qui ne concluent à rien, et des règlements administratifs qui ne nourrissent et ne guérissent personne, tournez votre science en pratique ; montrez-nous, de grâce, comment le philosophe remplacera le prêtre auprès du pauvre, auprès du malade, auprès du mourant, auprès de l'insensé, auprès de l'infirme, auprès de la fille repentie, auprès du condamné à mort.

Et enfin — nous avons consulté notre propre expérience : et quoique nous n'ayons pas les renseignements intimes de M. Michelet sur les couvents, les séminaires et les confessionnaux, quoique nous n'ayons ni pénétré dans les uns, ni écouté auprès des autres, nous avons trouvé auprès de nous un moyen de conviction qui nous semble avoir son prix. Chacun de nous, dans un cercle étroit autour de lui, a rencontré quelques-unes de ces femmes qui subissent encore le joug du confessionnal ; il a jugé quelles filles, quelles épouses, quelles mères de famille a su former cette scandaleuse influence. Je n'en connais pas un qui, posant la question de cette manière, et jugeant non sur une personne, mais sur toutes celles qu'il a connues, ait résolu le problème dans le sens de M. Michelet. Les plus obstinés ont pu seulement traiter d'exception le fait qui les touchait de plus près, ne songeant pas que chacun dit la même chose, et que l'exception devient la règle. Et je crois pouvoir assurer que cette expérience domestique, familière, quotidienne, est une des raisons les plus puissantes pour faire admirer la confession par ceux qui croient, pour la faire tolérer par ceux qui ne croient point.

Et nous enfin, catholiques, nous avons là-dessus une expérience plus personnelle encore. Ce fantôme du confesseur, nous l'abordons et nous l'avons abordé chaque jour ; cette chapelle noire et ces autres épouvantails de M. Michelet, nous en savons jusqu'au moindre recoin. Et nous sommes revenus de là plus rassurés, plus consolés, plus tranquilles sur nous-mêmes et sur ce qui nous touche, et ne craignant pas d'envoyer nos

femmes et nos enfants à la fournaise par laquelle nous avons passé.

Voici quelle *enquête* nous avons faite, nous aussi, catholiques ou non catholiques, chrétiens ou non chrétiens, mais gens tout aussi sérieux et tout aussi réfléchis que personne, tout aussi épris de notre bonheur domestique et de notre repos intérieur; mais, à notre sens, plus intelligents de ce bonheur et de ce repos, par cela même que nous respectons plus la liberté des consciences et que nous redoutons moins les contradictions que ne le fait le mari-type de M. Michelet.

III

Nous avons assez répondu à M. Michelet. Il nous reste pourtant quelque chose encore à ajouter sur ce livre qui a manqué son effet et qui n'est pourtant pas sans importance.

On l'a bien dit, c'est un réveil de voltairianisme; ce sont ses passions et ses préjugés. Ce n'est pas son esprit. Il n'y a rien ici de cette habileté de l'école du XVIII[e] siècle, de sa simplicité insinuante, de sa clarté apparente du moins, de l'adresse avec laquelle elle mesurait exactement ce que pouvaient porter ses lecteurs. M. Michelet a ignoré cela, et il a dépassé le but.

Mais, quel que soit le succès, le fait même de ce livre n'en est pas moins pour nous plein de lumières.

Ceux que M. Michelet a effrayés ont publié contre lui leur manifeste. Nous avons cité la critique de M. Saisset, critique amicale envers l'auteur, quoiqu'elle démontre fort bien la grossièreté de ses erreurs; critique mesurée envers le sacerdoce et l'Église, surtout quand on la lit après M. Michelet. M. Saisset a justifié nos grands hommes; il a sur plusieurs points rendu justice à notre Église : nous l'en louons. Il n'a rien eu de la violence de M. Michelet; nous sommes de ceux qui louent la modération des formes partout où elle se trouve. Et enfin nous le louons encore d'autres choses. Ayant le malheur de n'être ni catholique ni chrétien, il n'a pas la prétention de l'être. Avec gravité et avec franchise, il place sa philosophie en dehors de toute foi révélée et sur le terrain d'une négation respectueuse si l'on veut, mais d'une négation.

Chose singulière! l'antichristianisme de M. Michelet, beaucoup plus violent, est loin d'avoir cette franchise. Ce que veut

ou croit M. Michelet demeure enseveli dans de profondes et fantastiques ténèbres; l'antichristianisme de M. Saisset, plus modéré dans les termes, a une expression beaucoup plus franche. M. Saisset a eu besoin (chose facile, à la vérité) de démontrer l'antichristianisme de M. Michelet; quant au sien, il l'a laissé voir.

Mais dans l'un et l'autre, dans le manifeste des hommes violents comme dans la critique des hommes modérés, dans le cri de guerre des impatients comme dans les paroles plus pacifiques des habiles, la même pensée se présente à nous, l'antichristianisme, démontré chez l'un, avoué par l'autre, profond et fondamental chez tous deux.

Ne parlons plus de Jésuites et d'ultramontains. Il serait temps de laisser là ces enfantillages, dont un homme grave comme M. Saisset doit faire bon marché, et au delà desquels ira toujours, même malgré elle, l'impatiente imagination de M. Michelet. La question vraie, la question fondamentale demeure entre le rationalisme et le Christianisme, entre les notions que la foi révèle et les notions que la raison attend d'elle seule. Cette question est posée depuis des siècles; mais à mesure que nous marchons elle se dégage, et il nous est maintenant assuré qu'entre nos adversaires et nous nulle autre question n'est posée.

Ce combat, nous sommes, dans l'ordre dogmatique, tout prêts à le soutenir. Nous avons, depuis dix-huit cents ans, nos vieilles armes; elles ne sont pas émoussées encore. Ce que la chaire, ce que la presse ont d'athlètes suffira à la défense du Christianisme. Nous n'avons rien à dire à cet égard.

Mais dans un autre monde et sous d'autres formes, la question reparaît; elle est là moins nette, moins franche, parce qu'elle sort du terrain logique où elle doit se discuter. Quand la querelle redescend de la philosophie dans la politique, elle s'y complique et s'y obscurcit.

Là cependant encore, nous n'avons qu'un adversaire sérieux: l'antichristianisme; mais il trouve là des armes et des alliés qu'il n'a pas ailleurs. Dans le monde de la pensée, réduit aux seul raisonnement, il est pauvre et le plus souvent se trouve mal à l'aise; dans le monde des affaires, il rencontre pour l'aider mille préjugés, mille passions, mille malentendus et mille erreurs; il est riche: et sur ce terrain-là il nous provoque.

Qu'arrive-t-il en effet en ce moment ?

Le livre que nous venons d'examiner a révolté d'autres consciences que la nôtre ; dans la sphère du pouvoir, quelques âmes aussi se sont indignées ; il a été question de poursuites, et (nous sommes les premiers à nous en réjouir) ces poursuites n'ont pas eu lieu.

Mais ce n'est pas assez, et il se trouve au monde de telles susceptibilités que la critique de M. Saisset, cette critique si peu hostile et si peu personnelle, a été l'objet d'une réclamation, inouïe en vérité, dans un pays qui vit depuis trente ans sous le régime de la liberté de discussion. Un écrivain qui venait d'accuser de mille infamies tout le clergé de France, et qui à chaque instant traite d'*ineptes* (p. 224 et ailleurs) ses adversaires contemporains, n'a pas su tolérer une critique aussi douce, et il a réclamé, au milieu de la liberté générale des discussions, l'inviolabilité constitutionnelle de ses écrits.

Et cela pendant que l'autorité la moins théologique de France est appelée à juger la censure d'un archevêque en matière de foi, pendant que des procès sont intentés aux écrivains catholiques, pendant qu'un vénérable prêtre est condamné pour avoir *excité à la haine et au mépris d'une classe de citoyens.*

Je ne connais pas l'écrit de M. l'abbé Souchet ; je veux bien le supposer haineux et méprisant au dernier point. J'affirme seulement qu'il n'est ni plus méprisant ni plus haineux envers une classe de citoyens quelconque que ne l'est contre tout le clergé de France le livre de M. Michelet.

Il me suffit de signaler ce contraste et d'ajouter ce que tout le monde croira sans peine : c'est que la condamnation des uns m'afflige plus que l'impunité des autres, et que, si je souhaite que l'inégalité disparaisse, ce n'est pas dans le sens de la rigueur, mais dans le sens de la liberté.

Y a-t-il donc en France une classe de citoyens que la loi protége, une autre qu'elle ne protége pas? Y a-t-il un ordre de fonctionnaires publics (puisque le prêtre, dit-on, est un fonctionnaire) que le pouvoir défend comme sien, un autre que, tout en le maintenant sous sa subjection, il abandonne comme étranger?

Non ; cela ne peut exister ni n'existera ni aux yeux du pouvoir, ni aux yeux de la presse, ni aux yeux de personne. Il n'y a qu'une chose ; une grande puissance réelle dans l'anti-

christianisme , une grande faiblesse ou plutôt une grande inertie dans les catholiques.

L'antichristianisme est puissant, il est hardi; il fait ses conditions; il s'impose; il dompte les répugnances, sincères, nous en sommes persuadés, du pouvoir.

Au contraire, les catholiques sont faibles ; ils s'effacent ; loin d'être partout comme leurs adversaires , ils se font , ou du moins se sont fait longtemps gloire de n'être nulle part. Ils n'exigent pas que l'on compte avec eux , et par conséquent, lorsque, dans les revirements de la politique, quelqu'un doit souffrir, tous les autres se défendant et parant le coup, ce sont eux qui souffrent. Autant que possible, ils se sont faits également incapables soit de résister à un pouvoir qui les attaquerait, soit d'être utiles à un pouvoir qui voudrait être juste envers eux.

Il faut que cela cesse, et cela cessera. Cela cessera quand il sera suffisamment démontré que les affaires politiques touchent aux affaires spirituelles, que la vie extérieure de l'Eglise est une dépendance de sa vie intérieure, que le fond de la question est entre l'antichristianisme et la foi. Un livre comme celui-ci avance grandement la démonstration.

Il n'était, du reste, pas nécessaire. Les catholiques commençaient déjà à comprendre qu'en laissant à Dieu seul le soin de son Eglise, et en se prescrivant comme un devoir sacré celui de ne jamais la défendre, ils étaient pratiquement fort peu orthodoxes, et tombaient dans un fatalisme en action digne des musulmans. Ils commençaient à savoir que l'absence n'est pas le remède à tous les maux, et que même être présent c'est déjà quelque chose. Leur présence, et leur présence comme catholiques, dans la presse, aux Chambres, dans les élections, commençait déjà à ne pas être inutile.

Au fond, il ne s'agit pour eux de rien autre : sortir au lieu de se cacher, montrer qu'ils sont au lieu de faire croire à leur mort; être partout au lieu de se dissimuler partout. Ils liront peu M. Michelet, et si la question de foi et de morale ne devait pas passer avant tout, je le regretterais presque : car son livre est une vive incitation à cette conduite.

Du reste, nous n'achevons pas ce travail sans une vive espérance au cœur. De telles attaques sont de bon augure. Les exaltés d'un parti ne s'échappent pas ainsi sans que le parti contraire

en profite; certains excès révèlent la faiblesse, et il y a des adversaires qui portent bonheur. Une réflexion d'ailleurs nous est venue en lisant ce livre. L'antichristianisme a eu, depuis cent ans, bien des triomphes. Il a souvent vaincu, souvent meurtri, il n'a jamais tué. Il n'a tué ni l'Eglise, ni aucun de ses dogmes, ni aucune de ses institutions; la papauté, l'épiscopat, la confession, le célibat des prêtres, les ordres religieux subsistent. Même parmi ce qui est accessoire et ce qui peut changer, Dieu n'a pas voulu qu'il détruisît rien. Nul ordre, nulle congrégation, nulle dévotion accessoire n'a disparu. Tout a souffert, mais rien n'a péri, même parmi les choses que la foi nous enseigne périssables.

L'antichristianisme n'a pas même tué les Jésuites. Ces pauvres Jésuites, tant de fois vaincus, et non pas sans que leur maladresse y ait fort aidé[1], ces pauvres Jésuites se relèvent toujours; tant de fois chassés, ils reviennent : et il y a dans cette infatigable pertinacité, quand même la source en serait purement humaine, quelque chose de puissant et d'immortel contre lequel hommes et lois s'useront. Ne désespérons donc de rien en ce monde; ne croyons impossible aucun triomphe. L'Eglise affranchie, l'éducation redevenue chrétienne, les ordres religieux relevés sous l'enseigne de la liberté, tout est possible, si nous nous aidons; car alors Dieu nous aidera. Grâce à cette force de résistance et de durée, tout est possible, même le retour des Jésuites. Les Jésuites durent, et les préjugés s'en vont.

Fr. de Champagny.

[1] M. Michelet le sait bien : « Les Jésuites si souvent chimériques dans leur fourberie (p. 159). » Mais alors pourquoi les craindre tant?

SAINT BENOIT DANS LES APENNINS

ET LES BÉNÉDICTINS EN ITALIE.

Quand saint Benoît parut en Occident, c'était le temps où la civilisation se mourait sous les invasions réitérées des Barbares. Le dégoût d'un monde de plus en plus rempli de misères et de ruines poussait vers la solitude les chrétiens de la vieille société. Les moines se multipliaient dans les montagnes et dans les sauvages asiles qu'offrait la nature contre la fureur des hommes. Ils formaient en quelque sorte une armée immense, mais une armée de volontaires qui ne reconnaissaient ni le commandement d'un chef, ni les règles de la hiérarchie, ni les lois de la discipline. De là naissaient des désordres sans nombre, et les évêques, dont la juridiction était souvent méconnue, étaient impuissants à les réprimer. Il fallait donc un législateur à cette population (1) du désert. En Orient, ce législateur fut saint Basile; en Occident ce fut saint Benoît.

Saint Benoît, né à Norcia, dans l'Ombrie, vers l'an 480, fut envoyé par ses parents aux écoles publiques de Rome, au moment où il sortait à peine de la première enfance.

A cette époque, le Christianisme avait en apparence complétement triomphé dans Rome; il avait même été déclaré, sous Théodose, la religion nationale et légale de la cité. Mais cependant, du pied des basiliques consacrées à Jésus-Christ, on pouvait voir au loin sur les montagnes de la Sabine des temples païens encore debout, où des victimes sanglantes étaient toujours offertes à ces dieux que la superstition populaire et la corruption sociale défendaient opiniâtrement contre les progrès de la foi nouvelle. Dans l'intérieur même de la ville, l'enseignement des rhéteurs et des philosophes et les mœurs de leurs écoles étaient restés infectés de paganisme. Pour détruire ces plaies profondes d'une civilisation vieillie, il fallait que la Providence y fît passer le fer et le feu des Barbares.

[1] Voir le préambule même de la règle de saint Benoît. Nous le citerons plus loin.

Le jeune Benoît, doué d'une foi vive, ardente, d'un cœur chaste et pur, ne put pas supporter la tendance antichrétienne de ses maîtres, ni l'immoralité de ses compagnons d'étude. Il avait été confié par sa mère aux soins de sa nourrice; c'était sa nourrice qui veillait avec une affection quasi-maternelle sur son adolescence, comme elle avait veillé jadis sur son berceau. Elle s'aperçut de l'intolérable ennui, du dégoût profond qu'inspirait à Benoît la vie des écoles romaines. Elle surprit dans son cœur le projet qu'il nourrissait de quitter un tel foyer de corruption et de s'enfuir au désert. Ce projet, dont elle se fit complice après avoir tenté vainement de le combattre, ne tarda pas à s'accomplir. Tous les deux remontèrent le cours de l'Anio et allèrent se réfugier dans un petit village au bord d'un lac; ce village s'appelait *Subiacum*, aujourd'hui Subiaco.

Mais Benoît était contrarié dans ses désirs de pénitence et de mortification par l'inquiète tendresse de sa nourrice. Il voulut pouvoir se livrer seul, sous l'œil de Dieu, aux macérations, à la contemplation, à la prière. Il s'échappa donc une fois encore, se déroba à l'hospitalité des villageois qui l'avaient reçu, et gravit les flancs presque inaccessibles d'une montagne qui s'élevait au-dessus du lac. Là il trouva une grotte profonde où il établit sa demeure.

Un moine du voisinage, appelé Romain, devint l'unique confident du secret de Benoît. Romain le visitait de temps en temps, et, après l'avoir averti par le son d'une clochette, il lui tendait, au moyen d'une corde, le pain grossier qui devait lui servir d'unique aliment.

C'est dans la solitude que se trempent les vigoureux caractères et que les âmes s'illuminent de rayons célestes. Moïse, resté seul sur le Sinaï avec le Seigneur, en rapporte les tables de la loi. Benoît, demeuré trois ans sans communication avec les hommes, puise dans la méditation et la prière le plan d'une grande réforme monastique.

Un jour, des bergers qui faisaient paître leurs chèvres sur la pente escarpée de la montagne, pénètrent à travers des buissons pour chercher un abri contre la tempête. Ils s'arrêtent étonnés; ils ont cru apercevoir un être vivant et ne savent si c'est un animal ou un homme. C'était Benoît, revêtu de peaux de bêtes; Benoît se lève et parle aux pâtres du désert le langage du ciel. Les pâtres se convertissent à la voix du solitaire inspiré.

Bientôt la retraite et la sainteté de Benoît sont connues dans toute la contrée; les villageois et les pasteurs viennent en foule visiter la caverne de l'anachorète, ils s'en retournent édifiés, ravis de ses chrétiennes et éloquentes exhortations.

Ce n'est pas tout. Des moines qui habitaient au-dessous du lieu appelé *Varronis Vicus*, sur les bords de l'Anio, voulurent appeler Benoît au milieu d'eux pour le prier de leur donner une règle. Ils avaient pour demeure des grottes taillées dans le roc, qui existent encore près du couven

actuel de San Cosimato (1). Elles ressemblent aux casiers d'une ruche gigantesque. Ces moines avaient préparé, à quelque distance de leurs demeures, une caverne isolée pour Benoît.

Arraché malgré lui à sa retraite, le saint fit la triste expérience de la difficulté qu'on éprouve à corriger des hommes chez qui s'est formé le pli invétéré de l'indocilité et du vice ; son zèle excita d'abord des murmures; sa persistance fit naître une haine sourde et violente. Enfin, quelques-uns de ces moines conçurent, dans leur rage impie, la résolution de se défaire à tout prix du censeur importun qu'ils s'étaient donné. Ils mirent du poison dans le vin qu'il devait boire et le lui présentèrent. Le saint, suivant sa coutume, fit le signe de la croix sur la coupe avant de la porter à ses lèvres, et la coupe se cassa sur-le-champ. Dieu lui révéla au même moment la cause de ce miracle. Sans se laisser troubler par l'étonnement, la crainte ou la colère : « Que le Ciel vous le pardonne, « dit Benoît avec sa douceur ordinaire ; vous devez bien comprendre au« jourd'hui combien j'avais raison de vous répéter que mon caractère ne « pouvait pas s'accorder avec les vôtres. » Il retourna alors à sa première retraite, qu'on appelle dans le pays la sainte Caverne, *il sacro Specco*.

On raconte qu'un jour les souvenirs du monde vinrent l'assaillir dans la solitude. Il éprouva une tentation si violente qu'il fut près de quitter le désert et de retourner à Rome. Mais, revenu à lui, il s'aperçut que c'était une suggestion de l'esprit de ténèbres, et, pour en triompher, il se jeta sur des arbustes épineux qui croissaient sur un banc de rocher, près de l'entrée de sa grotte. Il s'y roula longtemps nu et ensanglanté, puis il se releva guéri et fortifié contre toute tentation nouvelle.

Sa célébrité devint toujours plus grande, et l'éclat de ses vertus et de ses miracles fut bientôt tel que des disciples accoururent en foule autour de lui. Il les réunit en communauté et fonda douze monastères, en chacun desquels il mit douze moines sous un supérieur. Il avait renoncé à réformer de mauvais moines ; il réussit plus facilement à façonner aux pratiques et aux devoirs de la vie religieuse des pâtres, des villageois et des hommes du monde. Après avoir fait ces fondations, il retint avec lui, dans sa caverne, à laquelle il avait joint des bâtiments, quelques moines qu'il croyait n'avoir pas encore suffisamment instruits. De plus, des patriciens de Rome lui avaient donné leurs enfants à élever, et il veillait sur eux avec la tendresse d'un père. Ainsi Equitius lui avait confié son fils Maur, et Tertullus son fils Placide, encore dans la première enfance. Un jour, le jeune Placide alla puiser de l'eau dans le lac : mais son pied glissa et il tomba lui-même dans l'eau, qui l'emporta rapidement loin du rivage. Saint Benoît, qui était dans le monastère, eut aussitôt connaissance de cet accident ; il appela Maur et lui dit : « Mon frère, courez vite, cet enfant est tombé

[1] Ce couvent est habité aujourd'hui par des moines d'un ordre mendiant.

dans l'eau. » Maur lui demanda le secours de ses prières et vola rapidement jusqu'à l'endroit où le courant de l'eau emportait Placide, et, l'ayant pris par les cheveux, il revint avec la même diligence. Aussitôt qu'il fut à terre, il regarda derrière lui, et s'apercevant qu'il avait marché sur l'eau, il en fut épouvanté. Il vint tout ému raconter ce qui venait de lui arriver à saint Benoît, qui attribua ce miracle à son obéissance.

Pèlerin sur la terre qu'habita et qu'illustra le grand saint Benoît, vainement nous avons cherché les traces du lac dont parle cette intéressante légende; ce lac n'existe plus. Un jour, il rompit avec fracas un amoncellement de rochers, digue naturelle qui retenait ses eaux; cet accident ramena le désordre, la stérilité et le chaos sur les rivages que les premiers Bénédictins avaient fertilisés de leurs sueurs. Des cascades bruyantes se précipitent aujourd'hui à travers d'effrayants abîmes dans les mêmes lieux que le lac baignait de ses eaux tranquilles. Mais cette révolution de la nature a respecté la caverne consacrée par le souvenir de Benoît, *il sacro Specco*. Nous partîmes de Subiaco, un soir du mois de mai, pour aller visiter ce lieu vénéré. Nous trouvâmes sur notre route, dans un vallon frais et riant, le couvent de Sainte-Scolastique [1], élevé en l'honneur de la sœur de saint Benoît. Sans nous laisser arrêter longtemps par les beautés architecturales de son cloître moresque, ni même par les douceurs d'une attrayante hospitalité, nous gravîmes avec empressement les rochers au-dessus desquels est situé le pittoresque monastère de *San-Benedetto*. Bientôt de vieux chênes verts nous couvrirent de leur ombre. La tradition rapporte que ces arbres avaient coutume de s'incliner respectueusement devant le saint; leurs troncs et leurs rameaux noueux auraient gardé la même posture : ils penchent encore avec majesté du côté du torrent. C'est ainsi que, suivant la fable grecque, la lyre civilisatrice d'Orphée rendait même les arbres sensibles. En sortant de ce bois, on aperçoit le monastère de *San-Benedetto*. Il est situé au-dessus de la célèbre caverne, où l'on descend de l'église actuelle par un bel escalier taillé dans le roc. La caverne est divisée en deux parties superposées l'une à l'autre. La plus élevée servait d'oratoire au saint; l'autre était celle où il couchait. On montre encore le banc de rocher qui lui servait de lit. On y a placé sa statue en marbre blanc, par le Bernin. Au sein de la mystérieuse obscurité où cette statue nous apparut, nous l'eussions prise volontiers pour le fantôme même du saint, évoqué du tombeau. Du bas de la Caverne sacrée, on descend sur la terrasse, toute couverte de rosiers, dont les troncs décrépits sont entourés de rejetons. Suivant la tradition, ce sont là les buissons où se roula saint Benoît : un miracle les changea en rosiers.

Nous revînmes par l'autre rive du torrent. Vu ainsi de loin, le monastère de Saint-Benoît semble collé contre les flancs abruptes de la montagne, et placé comme sur un promontoire au-dessus des cascades où se précipite

[1] Occupé aujourd'hui encore par des Bénédictins.

l'Anio. Ce paysage, qui offre à la fois les larges accidents des Alpes et la belle lumière de l'Italie, fait l'admiration et le désespoir des peintres.

Presque en face de ce monastère, nous retrouvâmes les débris de la *villa* et des bains de Néron. C'est là que le tyran de Rome venait se reposer de ses orgies de débauches et de sang. Un jour qu'il dînait dans cette délicieuse villa, la foudre tomba sur la table, et perça même la coupe dans laquelle il allait boire. Mais ce n'était encore qu'un avertissement du Ciel ; l'heure des vengeances divines n'était pas venue.

Le palais de ce bourreau des chrétiens, de ce fléau de l'humanité tout entière, n'offre plus que des ruines informes, et les modestes fondations d'un pauvre anachorète, agrandies, enrichies par ses enfants spirituels, s'élèvent de tous côtés sur les montagnes d'alentour. Les premiers disciples de Benoît furent principalement des ermites et des pâtres des Apennins; les farouches habitants de ces contrées, encore à moitié païens, se firent serfs et colons volontaires, sous la direction de cet homme de Dieu. Le travail des mains, méprisé par l'homme libre, soit chez les Romains dégénérés, soit chez les Barbares, reçut une réhabilitati on solennelle. Ce fut le commencement d'une immense révolution sociale, due à la seule puissance de la vertu et du génie.

On croit que Benoît écrivit sa règle à Subiaco (1), après avoir fondé ses douze couvents, et après avoir éprouvé par la pratique et l'expérience l'avantage et les inconvénients de ce code monastique, regardé toujours depuis comme un type et un modèle dans son genre.

Dans son préambule, Benoît distingue quatre espèces de moines, dont deux étaient dignes d'un blâme sévère, savoir : les *Farabaïtes*, qui demeuraient deux ou trois ensemble et vivaient suivant leurs caprices; et les *Gyrovagues*, ou moines vagabonds, qui couraient de côté et d'autre, demandant l'aumône avec importunité, et ne paraissant occupés que des moyens de se bien nourrir sans rien faire. Puis il en vient aux religieux qui vivent en communauté sous une règle, et aux anachorètes, qui, après avoir accompli pendant longtemps leurs exercices de piété dans un monastère, se retirent à l'écart pour mener une vie plus parfaite. Ne semble-t-il pas par là désapprouver indirectement ceux qui se font ermites sur-le-champ sans avoir passé par l'épreuve de la vie commune? Benoît pouvait juger par sa propre expérience des inconvénients de l'érémitisme non discipliné d'avance par l'habitude d'un joug religieux.

A la tête des obligations de tout chrétien digne de ce nom, et, par conséquent, de toute communauté pieuse, doit se trouver la prière ; saint Benoît commence par en tracer la règle. Il ordonne que, l'hiver, on se lève à deux heures du matin pour chanter douze psaumes après l'hymne Ambroisienne. Le dimanche, on doit se lever encore plus matin, afin de célébrer l'office divin avec une solennité particulière. Il déclare pourtant

[1] D'autres disent qu'il ne l'écrivit, ou du moins ne l'acheva qu'au Mont-Cassin.

que la distribution des heures de la prière peut être réglée autrement, pourvu toutefois que le Psautier tout entier soit récité dans la semaine. Quant à l'oraison mentale, il la veut courte et pure, et la laisse au libre arbitre de chacun.

Après la prière, le travail. C'est encore la loi imposée à tout fils d'Adam. Saint Benoît veut que sept heures au moins de la journée soient employées au travail manuel et deux heures à la lecture. En été, une heure de sieste était permise après dîner. On donnait des travaux moins pénibles à ceux qui étaient faibles et délicats. Les moines qui étaient occupés dans les champs, trop loin pour se rendre à l'église aux heures marquées, se mettaient à genoux au lieu du travail et y faisaient leurs prières. Ceux qui savaient des métiers ne pouvaient les exercer qu'avec la permission de l'abbé et en toute humilité. Toute cette partie de la règle prouve que le commun des moines n'était que de simples ouvriers, et que les plus nobles se plaçaient par l'humilité sous le niveau des mêmes obligations.

Tous ces moines étaient laïques, et il ne paraît pas que saint Benoît lui-même ait eu aucun rang dans le clergé. Un prêtre qui se faisait moine ne devait pas être distingué des autres. Cependant, à l'église, on lui accordait la première place après l'abbé; il pouvait aussi, si l'abbé l'ordonnait, présider à l'office et donner la bénédiction.

La nourriture était d'une extrême simplicité. Il y avait au dîner deux portions cuites et une portion de fruits. On ne pouvait pas avoir plus d'une livre de pain par jour, ni plus d'une petite mesure de vin.

Pendant une partie de l'année, les moines de saint Benoît dînaient à dix heures et soupaient le soir; pendant une autre partie, ils reculaient l'heure du dîner jusqu'à midi et ne faisaient qu'un repas. Enfin, pendant le carême, ils jeûnaient jusqu'au soir, une heure environ avant le coucher du soleil. La chair des bêtes à quatre pieds était défendue, excepté aux malades.

Les moines se servaient tous les uns les autres et faisaient la cuisine chacun à son tour pendant une semaine.

Quant à la manière d'habiller les religieux, l'abbé avait sur ce point un pouvoir discrétionnaire, et il ordonnait des vêtements plus chauds ou plus légers, suivant le climat. Au Mont-Cassin, les habillements consistaient en une cuculle, une tunique et un scapulaire, ou habit de dessus, pour le travail. Afin de détruire tout esprit de propriété particulière, l'abbé donnait à chacun ses vêtements.

Les lits étaient divisés par dortoirs de dix en dix ou de vingt en vingt. Ils consistaient en une natte, un drap de serge et une couverture. Les moines devaient se coucher tout habillés, afin d'être toujours prêts à se lever pour l'office. On ne parlait plus depuis Complies jusqu'au jour.

On exerçait l'hospitalité avec charité et respect; mais les étrangers lo-

geaient dans un appartement séparé et n'avaient de communication qu'avec le moine destiné à les recevoir.

L'abbé devait être choisi, eu égard à son seul mérite, par toute la communauté. Si le choix était mauvais, l'évêque diocésain avait le droit de l'annuler, et pouvait proposer, même imposer, un autre candidat. L'abbé ne devait rien décider d'important sans conseil.

Loin de chercher à gagner des moines par la séduction, on faisait passer les novices par des épreuves faites pour décourager les vocations faibles et chancelantes. Quand les novices avaient résisté à ces épreuves, on les faisait encore examiner avec grand soin par un *ancien*, qui décidait s'ils étaient propres à la vie religieuse; on leur montrait combien cette vie était pénible et austère; puis on leur lisait la Règle le deuxième mois, le sixième et le dixième. Enfin, au bout d'un an de persévérance, ils étaient reçus si leurs dispositions continuaient de paraître bonnes. Ils faisaient profession publique devant toute la communauté, dans l'oratoire ou dans l'église du couvent; là, ils promettaient la stabilité, la conversion des mœurs, la pauvreté et l'obéissance. Ils en faisaient la cédule écrite de leur main et la déposaient sur l'autel. S'ils avaient quelque bien, ils le donnaient aux pauvres ou aux monastères par un acte solennel.

Il y avait alors une coutume que l'Église a désapprouvée par la suite, mais qui était encore en pleine vigueur au temps de saint Benoît. Dans ces temps de décadence, d'invasions et de calamités générales, les pères étaient tellement inquiets de l'avenir de leurs enfants qu'ils étaient trop heureux de leur assurer une vie tranquille à l'abri du cloître. En conséquence, ils allaient faire pour leurs fils encore en bas âge l'acte de consécration (1) dans un monastère. Ils écrivaient pour eux la promesse sacrée, la mettaient dans la main de l'enfant, avec leur offrande, et l'enveloppaient de la nappe de l'autel. Plusieurs saints et plusieurs grands hommes du moyen âge, parmi lesquels nous compterons l'illustre abbé Suger, commencèrent ainsi leur vie monastique.

Les fautes contre la Règle ou contre l'obéissance due aux supérieurs étaient: 1° l'avertissement particulier; 2° la réprimande ou correction publique; 3° l'excommunication, qui entraînait l'isolement dans le travail, dans la prière, et enfin une séparation partielle de la communauté. Pour les hommes endurcis et insensibles à ces peines morales, on les condamnait à des jeûnes rigoureux, ou même on leur imposait des châtiments

[1] Voici quelle était la formule de ces actes : « Moi...... je donne à Dieu, à Notre-« Dame..... et au révérend abbé et à ses successeurs, et à l'ordre de... mon fils, afin « qu'il y serve Dieu et ses saints jusqu'à la fin de sa vie, selon la règle de l'ordre de... « et je le donne de la sorte à Dieu pour la rémission de ses péchés, des miens et de ceux « de tous ses parents, etc. » Le contrat stipulait en outre que les parents s'interdisaient le droit de donner quoi que ce fût au monde à leurs enfants d'une manière directe ou indirecte pour ne pas les exposer à violer le vœu de pauvreté religieuse qu'on prononçait en leur nom et pour eux.

corporels. Enfin, la punition la plus grave et dont on n'usait qu'à la dernière extrémité, était l'expulsion du couvent.

Telle est l'esquisse incomplète de la Règle célèbre de saint Benoît, qui devint, avec quelques légères modifications, le code de presque tous les monastères de l'Occident.

Après cette Règle, la plus belle création de saint Benoît fut le monastère du Mont-Cassin. Cassin était une petite bourgade située sur le penchant d'une haute montagne du Samnium; sur le sommet de la montagne était un ancien temple d'Apollon que les paysans adoraient encore; ce temple était entouré d'un bois épais consacré par la vénération des païens. Saint Benoît étant arrivé dans ce lieu se sentit saisi d'une colère divine. Au risque d'attirer sur lui le courroux des habitants du pays, il brisa l'idole d'Apollon, renversa ses autels, porta la hache dans le bois sacré, et bâtit sur les débris du temple un oratoire à saint Jean et à saint Martin. Sa parole éloquente et inspirée acheva de détruire au dedans des âmes l'idolâtrie dont il avait ruiné les symboles extérieurs. Les apôtres et leurs successeurs avaient répandu l'Évangile dans ces villes; il s'agissait alors de le faire pénétrer dans les campagnes reculées, au sein des montagnes presque inaccessibles, de forcer enfin l'idolâtrie dans ses derniers retranchements. Saint Benoît et toute sa génération spirituelle, en cherchant, pour asseoir leurs monastères, les lieux écartés et les solitudes profondes, accomplirent l'abolition du paganisme, qui existait encore parmi les montagnards et les villageois du désert, longtemps appelés, pour cette raison, *pagani*.

Parmi les auditeurs qu'attirait Benoît, prêchant au Mont-Cassin sur les ruines du temple d'Apollon, un certain nombre s'attachèrent à sa personne et se consacrèrent à la vie monastique; il leur fit bâtir des cellules séparées. Ce fut là l'origine du couvent célèbre appelé le Mont-Cassin. Placé au centre de plusieurs vallées délicieuses, entouré de montagnes presque toujours couvertes de neige, ce couvent devint une véritable colonie religieuse, savante et agricole. Les arts, les métiers et les professions y avaient chacun leurs bâtiments et leurs ateliers. C'était la disposition de l'ancienne maison romaine, où l'individu était subordonné à la famille comme la famille l'était à la société.

Plusieurs faits intéressants de la vie de saint Benoît se rapportent au temps de son séjour au Mont-Cassin.

Après que Bélisaire eut quitté l'Italie, Totila (1), roi des Goths, y fit de rapides progrès. La terreur précédait les pas du conquérant barbare, qui mettait tout à feu et à sang. En passant dans la Campanie, il entend parler de Benoît, de ses prodiges, de ses admirables fondations; il veut éprouver le saint; en conséquence, il fait revêtir les habits royaux

[1] Suivant quelques auteurs, ce fait se serait passé à Terracine et non au Mont-Cassin.

à un de ses écuyers nommé Riggon, et l'envoie au Mont-Cassin sous son nom; Riggon arrive accompagné d'un magnifique cortége; mais, du plus loin qu'il le voit, Benoît s'écrie: « Mon fils, quittez l'habit que vous portez, il ne vous appartient pas. » Riggon tomba à genoux saisi de frayeur, en demandant pardon au saint de la feinte à laquelle il s'était prêté. Totila vient lui-même ensuite au Mont-Cassin; il se prosterne devant Benoît, qui s'empresse d'aller lui tendre la main et de le relever. « Vous « avez fait beaucoup de mal, lui dit le courageux abbé; cessez enfin de « commettre des injustices; vous entrerez à Rome, vous passerez la mer, « et, après avoir régné neuf ans, vous mourrez le dixième. » Cette prophétie s'accomplit en tous points. Totila se recommanda aux prières de saint Benoît, et on prétend qu'il fut beaucoup moins cruel par la suite. C'est ainsi qu'au VIe siècle les hommes de Dieu savaient attirer le respect des conquérants barbares qui ne respectaient rien, et qu'eux seuls intercédaient avec quelque succès en faveur de l'humanité.

Mais ce trait caractérise un clergé et une époque; en voici un qui caractérise saint Benoît lui-même.

Saint Benoît avait une sœur nommée Scolastique [1], qui s'était aussi consacrée à Dieu, et vivait dans un monastère peu éloigné du Mont-Cassin; elle venait le voir une fois l'an dans une grotte du voisinage où il se rendait de son côté. Saint Benoît et sainte Scolastique, vieillis tous les deux par les travaux apostoliques et par les macérations de la pénitence, se trouvaient ensemble dans cette grotte pendant l'année 542. Après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir de choses saintes, ils firent sur le soir un frugal repas. Comme le soleil allait se coucher, Scolastique s'écria: « Je vous en prie, mon frère, ne me quittez pas cette nuit, et par« lons des joies du ciel jusqu'à demain matin. — Que dites-vous, ma « sœur? dit le saint; je ne puis en aucune façon coucher hors du monas« tère. » Le temps était fort serein. Scolastique met sa tête sur la table et l'appuie sur ses mains jointes en priant Dieu et en versant des torrents de larmes. Quand elle se releva, le tonnerre grondait et la pluie tombait par torrents. Cependant Benoît voulait toujours se retirer avec les frères qui l'accompagnaient. Alors Scolastique sembla livrée à une douleur toujours croissante. Elle sanglotte et pousse des gémissements plaintifs. Benoît s'étonne alors de la voir sortir à ce point de ses habitudes de douceur et de résignation, il lui en demande la cause.

« O mon frère, faut-il vous le dire..., à ma douleur se joint un cuisant remords.

« —Quoi donc, ma sœur! en quoi avez-vous pu offenser Dieu?

« —Cette tempête qui semble menacer de bouleverser la nature et de vous « engloutir dans ses eaux, c'est moi qui viens de demander au Ciel de la

[1] A Subiaco, la tradition veut que cette scène se soit passée près du lieu où est maintenant le couvent de Sainte-Scolastique; mais le contraire résulte de la Vie de saint Benoît, par saint Grégoire-le-Grand, qui était presque son comtemporain.

« déchaîner sur nos têtes. Je voulais vous obliger de rester avec moi cette « nuit. Dieu n'a que trop tôt exaucé mes prières, puisque vous dédaignez « celles que je vous adresse. Malheureuse que je suis, je serai peut-être la « cause de votre perte ! »

Attendri par cette étrange révélation, ému par l'expression si vraie de ces angoisses de repentir et d'amour fraternel, Benoît ne résiste plus ; il reste auprès de Scolastique; tantôt il cherche à calmer par de douces paroles cette âme exaltée, tantôt il la gronde tendrement de sa prière presque égoïste, car elle n'avait consulté en la faisant qu'un sentiment d'affection toute humaine.

Le ciel était toujours en feu, et de violentes raffales, qui pénétraient jusque dans la grotte, secouaient violemment la porte de branchages qui en masquait l'entrée. Mais ce frère et cette sœur, unis par les liens de la charité et de la foi plus encore que par ceux du sang, oubliaient le désordre des éléments dans des entretiens affectueux et de ferventes oraisons. Puis ils chantaient ensemble les louanges de Dieu, et, à travers les bruits de l'orage, le pâtre de la forêt voisine croyait entendre des mélodies célestes.

Les longues heures de cette affreuse nuit passèrent rapides et délicieuses pour Scolastique. En ramenant le jour, l'aurore ramena la sérénité ; les nuages se déchirèrent sous les rayons brillants du soleil. Ce temps, qui réjouissait la nature, porta la tristesse dans l'âme de notre sainte. Il fallait enfin que son frère se séparât d'elle. Benoît reprit le chemin de son monastère, où le rappelaient ses devoirs ; mais il ne se repentit pas de la concession qu'il avait faite à sa sœur, et que les pharisiens de la nouvelle loi eussent appelée une faiblesse. Lui aussi, il avait rencontré des blessures sur lesquelles il avait versé le baume qui fortifie et qui soulage, et, pour cette œuvre d'amour, il avait cru devoir s'arrêter en chemin comme le Samaritain de l'Évangile.

Trois jours après, saint Benoît, étant en contemplation dans son monastère, vit sa sœur entrer au ciel sous la forme d'une colombe. Ravi de sa gloire, il rendit grâce à Dieu. Puis il annonça publiquement la mort de la sainte et envoya chercher son corps, qu'il fit déposer dans son propre tombeau. Lui même mourut peu de mois après, le 21 mars 543, la veille du dimanche de la Passion : il s'était fait porter à l'église sur les bras de quelques uns de ses frères. C'est là qu'après avoir reçu le saint Viatique il rendit le dernier soupir. La tempête l'avait réuni à sa sœur pendant une courte nuit ; le calme de la mort rejoignit leurs cendres dans la longue nuit du sépulcre, jusqu'au jour de la résurrection [1].

Nous avons visité ce tombeau vénéré, placé aujourd'hui dans une église toute resplendissante de marbres et d'or ; il nous a paru être la plus

[1] Les Bénédictins de nos contrées ont prétendu que le corps de saint Benoît avait été apporté en France; mais les Bénédictins du Mont-Cassin combattent vivement cette prétention.

grande richesse d'un des plus riches monastères de l'Italie, celui du Mont-Cassin.

On sait que saint Maur, l'un des disciples chéris de saint Benoît, porta sa règle [1] en France et y fonda le premier monastère de cet ordre. Diverses branches, issues du même tronc, fleurirent sur notre sol; la règle bénédictine s'implanta jusque dans nos vallées les plus sauvages et les plus reculées. Mais, pour le moment, nous nous occuperons seulement de ses progrès en Italie.

Le Pape Grégoire-le-Grand, qui fonda le monastère de Saint-André à Rome, peu de temps après avoir écrit la biographie de saint Benoit d'après les récits de quatre de ses disciples, fit de nombreux emprunts, mais en même temps apporta des modifications assez importantes à la règle de ce grand homme. La raison en est simple : le Pape Grégoire ne voulait pas créer une association de laboureurs et d'hommes de métier. Il désirait faire de son monastère une pépinière de prêtres et de missionnaires; il ordonna donc que l'on consacrât à l'étude le temps réservé par saint Benoît au travail manuel. La différence du but expliquait la différence des moyens.

Placide, disciple de saint Benoît, passe pour avoir fondé en Sicile les premiers monastères de son ordre. Les Sarrasins, qui furent bientôt maîtres de presque toute cette île, ruinèrent ces établissements naissants; mais les Normands, qui chassèrent à leur tour les sectateurs de Mahomet, contribuèrent à relever de leurs ruines les monastères de Bénédictins. Le roi Roger fit bâtir le magnifique couvent de Montréal, où les fantaisies féeriques de l'art moresque s'allient si merveilleusement aux grandeurs de l'art chrétien. Non loin de Montréal, entouré d'orangers et de fontaines jaillissantes, s'éleva, dans une solitude aride et sauvage, le monastère de Saint-Martin, beau comme un palais du temps de la renaissance. Plus loin dans les vallées et sur les pentes de l'Etna, les disciples de Benoît multiplièrent aussi leurs admirables fondations. La plus belle de toutes fut le couvent de Catane, qui est assis au bord de la mer sur la lave refroidie du volcan.

Dans la péninsule Italique, sur toute la chaine des Apennins qui court du nord au midi depuis le Piémont jusqu'à la Calabre, tous les sommets des montagnes se couvrirent ou de tourelles féodales ou de monastères fortifiés. Ces monastères étaient tous sous la règle de saint Benoît, plus ou moins modifiée. Il faut avouer que l'expansion de ces associations pieuses était merveilleusement favorisée par l'état social de l'Italie, depuis le VIe jusqu'au XIe siècle. A la centralisation si forte de l'empire romain succédait une dissolution générale. Sur les ruines de l'ancien gouvernement une seule chose était debout, l'Eglise. A la société temporelle qui périssait, succédait une foule de petites sociétés qui se rattachaient par un lien commun à la grande association catholique dont

[1] A Glanfeuil-sur-Loire.

le chef siégeait à Rome. Faute d'une autorité puissante qui les protégeât contre les invasions des Barbares ou les pillages des châtelains féodaux, les hommes se groupaient pour se défendre.

Mais ces associations monastiques, assez fortes pour repousser des bandes indisciplinées, ne l'étaient pas assez pour résister à des armées entières. Ainsi, l'abbaye du Mont-Cassin fut pillée une première fois par les Lombards, vers la fin du VIe siècle, et le fut souvent depuis, lors des grandes invasions qui sillonnèrent l'Italie. Quand les malheureux Bénédictins voyaient se préparer de ces orages qu'ils ne pouvaient conjurer, les plus jeunes fuyaient sur des montagnes inaccessibles ; ils emportaient avec eux leurs reliques, leurs vases sacrés, les plus précieux manuscrits de leurs archives ; les plus âgés attendaient la mort dans les stalles de leur église, comme les sénateurs de Rome sur leurs chaises curules. Puis, quand l'orage était passé, les moines fugitifs s'empressaient de venir réparer leurs cloîtres brisés, de rebénir et de purifier leurs sanctuaires souillés, de relever enfin les pierres dispersées de leur demeure en ruines. Ils ne se lassaient pas plus de réédifier que les Barbares de détruire. Leur persévérance, animée par la foi, eut enfin le dessus.

De plus, il faut bien dire que ces congrégations monastiques ne négligeaient aucun moyen d'accroître leurs richesses et leur puissance temporelle pour être en état de résister, par la force même des armes, à ces dévastations effrayantes. Elles se faisaient concéder des métairies, des terres, des fiefs considérables par des seigneurs ou des rois à leur lit de mort. Elles attiraient sous l'abri de leurs saintes murailles de nombreux vassaux. Une riche abbaye finissait par devenir ainsi une espèce de principauté temporelle. L'Eglise, dans ces jours de calamités et de désordre, avait dû tolérer l'aggrandissement successif de ces associations qui furent d'abord si humbles et si pauvres au temps de leur fondateur ; car il semblait qu'alors un monastère ne pût exister qu'à condition d'être puissant : la richesse paraissait être un moyen nécessaire de défense personnelle. Mais quand la société nouvelle fut sortie du chaos, quand les invasions cessèrent, quand l'ordre se rétablit en Italie, les fortifications des monastères prirent l'air d'une menace en cessant d'être une protection, leur opulence présenta un contraste choquant avec l'esprit d'abnégation de saint Benoît et de ses premiers disciples ; leur puissance orgueilleuse, qui souvent méconnaissait la hiérarchie épiscopale, devint un danger aussitôt qu'elle ne fut plus un moyen de repousser d'homicides attaques. Aussi, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVe, il y eut plusieurs réformes de couvents de Bénédictins. Les Vallombrosains, les Camaldules et même les Chartreux furent, sous d'autres noms, des Bénédictins réformés. La création des Dominicains et celle des Franciscains, dont sont issus les Capucins, fut conçue dans un esprit tout différent et porta un caractère de réaction encore plus marqué contre les abus qui s'étaient glissés dans l'ordre de Saint-Benoît. Pour se mettre lui et les siens à l'abri de la ten-

tation des richesses, saint François d'Assise se fit non-seulement pauvre, mais mendiant ; non-seulement il ne voulut pas que ses religieux pussent s'enrichir, mais il exigea qu'ils vécussent dans une continuelle dépendance de la charité d'autrui. C'était l'héroïsme de l'abnégation et de l'humilité.

Cependant, il faut bien reconnaître les immenses services que rendirent à la religion et à l'humanité les disciples de saint Benoît, depuis la mort de leur fondateur jusqu'au XIe siècle. Ils ne se contentèrent pas de défricher les montagnes et les déserts ; ils ouvrirent des asiles où ils défendirent contre les ravages des Barbares les monuments du génie grec et latin, précieux débris d'une civilisation que le fanatisme de l'ignorance semblait avoir juré d'exterminer dans les villes. Ils ne conservèrent pas seulement ces monuments sacrés et profanes comme une lettre morte et stérile, ils s'en transmirent l'interprétation intelligente, et préparèrent par leurs commentaires ingénieux, par leurs classifications savantes, le grand mouvement de la renaissance ; en un mot, ils empêchèrent de se rompre le fil de la tradition littéraire [1].

Nous avons visité, il y a deux ans, les archives du Mont-Cassin. Le Père bibliothécaire du couvent nous montra une magnifique collection de chartes, de diplômes et de lettres depuis le VIIIe siècle jusqu'à nos jours. Il y avait des épîtres autographes du roi Roger, de Grégoire VII, et même de Charlemagne. L'épître de Charlemagne [2], qu'on nous fit lire, était composée de vingt-cinq vers latins, dont la mesure était régulière, et dont les pensées étaient douces et gracieuses. Le grand empereur avait reçu l'hospitalité chez les moines du Mont-Cassin : il en conserva un délicieux souvenir. « Chez vous, dit-il en terminant son épître, un repos as-« suré est offert aux âmes fatiguées. Là, règne une pieuse paix, une humi-« lité sainte et la plus belle union entre tous les frères. A chaque heure « du jour, des cantiques de louanges, des chants d'amour divin s'élan-« cent de concert vers le trône du Christ. O mes vers! allez, et dites « au Père et à tous ses disciples, salut, prospérité [3]. »

On voit dans ces vers la vive impression que faisaient sur un prince chrétien, vivant au milieu du tracas des affaires et du bruit des armes, le repos et la paix de la vie monastique.

La révolution française du dernier siècle a passé sur l'Italie sans la trop

[1] Voir sur ce sujet le bel article de M. Ozanam, qui a paru dans ce recueil.

[2] M. Maxime de Montrond a publié cette lettre de Charlemagne dans la *Bibliothèque des Chartes ;* il y a joint des notes intéressantes.

[3] Est nam certa quies fessis venientibus illuc ;
Hic olus hospitibus, pisces, hic panis abundans,
Pax pia, mens humilis, pulchra et concordia fratrum,
Laus, amor, et cultus Christi simul omnibus horis :
Dic Patri et sociis cunctis, salvete, valete.

M. Maxime de Montrond croit que ces vers sont de Charlemagne lui-même.

pénétrer de son venin destructeur. Il en est resté des spoliations de biens monastiques opérées au profit des gouvernements, et les couvents trop riches se sont trouvés réformés par suite de ces mesures qui ont été, en général, maintenues. Le couvent du Mont-Cassin avait eu, d'ailleurs, au XVe siècle, sa réforme particulière. Les travaux de l'esprit y ont remplacé les travaux manuels des premiers disciples de saint Benoît; on y rencontre toujours cette érudition profonde de tous qui s'enrichit des recherches de chacun [1]. Tout nous porte à croire que cette communauté célèbre pratique une vie laborieuse et austère.

Mais les Bénédictins de Sicile, qui, nous le pensons du moins, n'ont pas subi de réformes depuis la conquête des Normands, et qui ont été soustraits par leur position insulaire [2] à l'action des idées du dehors, ont conservé leur type moyen âge dans son intégrité, et, par cela même, ils sont très-curieux à observer pour le voyageur.

Les cinq magnifiques monastères de l'ordre de Saint-Benoît qui embellissent l'antique *Trinacrie* ne rappellent en rien les rudes travaux qui fertilisèrent au VIe siècle les landes de Subiaco et les rochers du Mont-Cassin. Cet ordre possède encore dans ce pays ces immenses richesses qui firent la splendeur de nos abbayes du moyen âge, telles que celles de Saint-Denis ou de Clairvaux. Il est vrai que ces richesses sont employées par les moines de Sicile à des aumônes considérables, devenues presque obligatoires par l'usage, aux décorations et à l'entretien de leurs temples, aux fouilles archéologiques destinées à remplir leurs musées des élégants débris de la civilisation phénicienne et grecque, enfin aux explorations minéralogiques, géologiques et botaniques qui s'étendent sur tous les rameaux de l'Etna. On comprend donc que le couvent des Bénédictins de Catane, par exemple, se trouve moins à l'aise, avec 80,000 piastres de rente, que ne l'est le couvent des Capucins de Syracuse, n'ayant pour toute propriété que les orangers et les carroubiers de ses carrières. C'est la maison du grand seigneur, montée avec un luxe qui absorbe ses revenus, tandis que le laboureur, qui vit dans sa simple cabane, ne connaît pas le besoin. Mais les soucis de cette immense gestion reposent sur la tête d'un abbé et d'un prieur, et les autres religieux peuvent se livrer, sans aucune préoccupation étrangère, à la prière et à l'étude. Aussi, si le Mont-Cassin s'enorgueillit à juste titre de posséder des archéologues et des paléographes qui rappellent les Martène, les Ruynart et les Mabillon, le beau couvent de Catane renfermait naguère quelque chose de plus précieux que ses belles collections d'antiquité ou d'histoire naturelle, je veux parler du Père *Barnabo della Via*, merveille vivante d'érudition et de modestie.

[1] L'abbé Gerbet, l'un des plus brillants écrivains du clergé français, a passé dans la solitude austère et grandiose du Mont-Cassin quelques mois d'été que son talent recueilli et méditatif a sans doute mis merveilleusement à profit.

[2] On sait que nos armées françaises, qui ont soumis jusqu'aux extrémités de la Calabre, n'ont pas même abordé les rivages de la Sicile.

Le Père *Barnabo della Via* a écrit une monographie des soufres de l'Etna qui le place au premier rang des naturalistes de l'Europe. C'est lui qui nous fit les honneurs de son couvent avec une grâce et une urbanité exquises, au printemps de 1841. Nous avons appris qu'il est mort depuis peu : son monastère et la science ont fait une grande perte. Mais comme il était aussi pieux que savant, il faut croire qu'il puise maintenant à la source intarissable de toute science comme de tout amour.

Les Bénédictins de Sicile se recrutent principalement dans l'aristocratie du pays. Malheureusement, là, comme dans notre ancien régime, beaucoup de vocations sont dues à des raisons de convenance toute humaine. Les couvents de Catane et de Montréal sont remplis de cadets de grandes maisons. Le droit d'aînesse et les substitutions, qui existent encore en Sicile, expliquent les recrues perpétuelles que font ces riches et commodes monastères chez les descendants des anciens compagnons de Roger. Aussi faut-il toute la sévérité des abbés et des prieurs pour maintenir une discipline exacte parmi les jeunes religieux.

Le Père Barnabo della Via donnait l'exemple d'une vie laborieuse et utile; mais je n'oserais pas affirmer que cet exemple fût bien généralement suivi dans son couvent. Et cependant rien n'est plus contraire à l'esprit de la règle de saint Benoît que ce désœuvrement qui endort et amollit l'âme dans le repos d'un monastère, si elle n'est pas continuellem nt stimulée par le travail et élevée par la prière. On n'est d'ailleurs que trop porté à la rêverie sous l'influence de ce voluptueux climat, parmi les parfums des orangers et les murmures des fontaines, sur ces galeries de marbre d'où l'on voit, d'un côté, briller de tous les feux du soleil la mer immense et paisible, et de l'autre fumer cet intarissable volcan, image des passions qui brûlent sans cesse dans le cœur de l'homme. Les occupations manuelles ou les labeurs de l'intelligence doivent être une sauvegarde contre ces enivrements de la nature, auxquels il est dangereux de s'abandonner trop longtemps.

Les Bénédictins de Sicile se distinguent surtout par leur urbanité hospitalière, qui fait de leurs couvents le rendez-vous de la meilleure compagnie du pays. On ne rencontrerait pas à la cour même du roi de Naples plus de grâce et d'élégance dans les manières que n'en ont ceux de ces religieux chargés de recevoir les étrangers.

S'il y a quelque chose à réformer dans l'intérieur de ces monastères, il ne faudrait pas en laisser le soin à l'esprit de libéralisme, qui non-seulement surgit au sein des révolutions, mais se glisse aussi jusque dans les conseils des rois. Le libéralisme moderne est ennemi de toutes les libertés et surtout de la liberté des ordres religieux. Il ne modifie pas, il supprime; il ne réforme pas, il détruit. Voyez l'Espagne : elle avait plus d'un rapport avec la Sicile ; comme elle, elle datait sa nationalité triomphante du temps de l'expulsion des Maures, et une piété ardente faisait en quelque sorte partie de son patriotisme. Un soldat heureux, que la

révolution a placé à Madrid à la tête du gouvernement pour faire marcher par lui ses idées et ses principes, a procédé par la force du sabre contre les ordres monastiques et les a tous supprimés et dépouillés sans distinction[1]. Cependant, cette espèce de singe de Henri VIII, ou plutôt de Cromwell, s'arrête, dit-on, et se repent en chemin; il renonce à importer en Espagne une pâle contrefaçon de notre constitution civile du clergé; il se contente de sa triste victoire sur les moines.

On assure que le roi de Naples a conçu des idées de réforme plus modérées et plus légitimes, et qu'il n'en poursuivra l'exécution en Sicile que d'après les avis et avec l'assentiment du Souverain Pontife. Législateur prudent et éclairé, il ne dépossédera pas violemment les ordres religieux; il se contentera de mettre des bornes à leur faculté d'acquérir, et à leur imposer certains sacrifices envers l'État. Il laissera ensuite à l'autorité compétente le soin d'opérer des réformes intérieures et religieuses.

Il serait, du reste, assez étrange qu'on détruisît des *associations* d'une utilité au moins relative, même au point de vue *social et humain*, au moment où toute l'*école progressiste* prêche la reconstitution d'une société nouvelle sur la base de l'*association*.

Autrefois, quand on parlait d'*association*, ce mot représentait l'idée de la vie de communauté telle que l'avait organisée le Catholicisme; avec sa renonciation consentie à la famille, avec son abnégation individuelle, son esprit d'obéissance et de pauvreté, le moine paraissait être l'élément nécessaire de l'*association*.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi; on prétend faire entrer la société tout entière, c'est-à-dire les familles, dans l'*association*, et faire même des passions et des penchants de l'homme le *ciment* de cette institution nouvelle.

Nous aurions compris la *famille patriarcale* ou la *tribu* avec une grande autorité laissée au chef de famille ou de tribu; nous aurions compris encore la *cité antique*, oligarchie ou ligue de pères de familles, rois ou despotes dans leurs maisons, au dehors aveuglément soumis aux exigences farouches du dévouement à la chose publique; mais c'eût été rétrograder trop évidemment vers le passé, et nos réformateurs sociaux n'admettent pas qu'on puisse rien emprunter au passé pour fonder l'avenir.

Parmi eux, les meilleurs et les plus hardis logiciens ont très-bien senti que la famille serait toujours le plus grand obstacle à la réalisation de leur utopie. Ils n'ont donc pas craint de proposer l'abolition de la famille, ou, ce qui revient au même, d'essayer d'introduire des modifications profondes à sa constitution essentielle. Ceux-là ont révolté la nature, et leur cause est aujourd'hui à jamais perdue.

D'autres, plus timides ou plus respectueux envers les lois immuables du cœur de l'homme, se sont contentés de demander qu'on perfectionnât

[1] Ceci a été écrit avant la chute du régent Espartero.

l'association industrielle. Mais alors c'est descendre des hauteurs de la réforme sociale proprement dite jusqu'à une simple réforme du Code civil ou commercial.

Quelques-uns ont pensé qu'on pouvait, dans le cercle et avec le secours des croyances catholiques, créer des associations agricoles de familles. C'est l'idée de la *tribu chretienne*, éloquemment développée par M. Louis Rousseau. Cette idée se présente, au premier abord, comme plus réalisable que celle des socialistes purs, et cependant elle repose également sur une base fausse. M. Louis Rousseau suppose que les familles qui entreraient dans la *tribu* pourraient et devraient avoir cet esprit d'obéissance et d'abnégation qui est la première condition de la vie de communauté. Mais cette dispoition ascétique, qui est déjà le résultat d'un effort surhumain dans l'individu, ne peut pas, ne doit pas se rencontrer dans la famille. La Providence a mis dans le cœur d'un père et dans celui d'une mère des sentiments qui ne leur permettent pas d'étendre jusque sur leurs enfants l'esprit monastique de détachement et d'abnégation.

Ainsi, nous ne regardons comme possibles que les *associations* de célibataires inspirés par une vocation religieuse et particulière, pour vivre de la vie de communauté suivant des règles approuvées par l'Église. Et il est facile de prévoir, dès aujourd'hui, qu'après avoir parcouru sur ce point, comme sur bien d'autres, le cercle des erreurs et des illusions humaines, on en reviendra, en fait d'*association*, aux principes posés, il y a treize ou quatorze siècles, par saint Basile et par saint Benoît, ces illustres fondateurs des sociétés monastiques.

Albert du Boys.

DES ÉCRITS DE MGR PARISIS,

ÉVÊQUE DE LANGRES,

SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET SUR LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.

EXAMENS SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE CONSTITUTIONNEL ET SOCIAL.

1er EXAMEN (DÉCEMBRE 1843). — 2e EXAMEN (JANVIER 1844). — 3e EXAMEN (FÉVRIER 1844).

LETTRES A M. LE DUC DE BROGLIE.

1re LETTRE (19 AVRIL 1844). — 2e LETTRE (22 AVRIL 1844). — 3e LETTRE (22 AVRIL 1844).

DU RAPPORT PRÉSENTÉ A LA CHAMRRE DES DÉPUTÉS

LE 2 JUILLET 1844. — 4e EXAMEN.

LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.

1er EXAMEN. — DES EMPIÉTEMENTS. — EST-CE L'ÉGLISE QUI EMPIÉTE SUR L'ÉTAT? EST-CE L'ÉTAT QUI EMPIÉTE SUR L'ÉGLISE?

I

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Ancien curé de Gien, près d'Orléans, M. Parisis fut nommé évêque par le gouvernement actuel. Exclusivement renfermé jusqu'alors dans les soins de son ministère pastoral, rien ne faisait présager encore qu'il deviendrait bientôt l'un des plus éloquents et des plus fermes défenseurs de la liberté d'enseignement et de la liberté de l'Eglise. Un premier voyage en Belgique, des rapports intimes et suivis avec

Mgr l'évêque de Liége, paraissent le point de départ de cette ligne de conduite si heureusement et si constamment suivie dont nous allons essayer d'indiquer les caractères essentiels.

Jusqu'alors il ne s'était guère élevé au sein du Catholicisme que des réclamations en faveur de l'Eglise et des protestations contre l'éducation universitaire. Les unes et les autres, presque toujours impuissantes auprès du pouvoir, n'éveillaient le plus souvent dans l'opinion publique que des préventions, jalouses au nom du droit, de tout ce qui ne leur apparaissait encore que comme faveur et privilége. Mgr de Langres, le premier, en appela de la société à elle-même, du droit prétendu au droit réel, se plaça nettement et hardiment au cœur de la constitution, et réclama, comme citoyen et comme Français, ce qu'on avait si longtemps refusé à ceux qui ne l'avaient demandé que comme catholiques ou comme prêtres. Il frappa par le côté pratique de son œuvre, par sa haute modération, et surtout par cette adhésion si franche et si formelle qui, prenant la société telle que les siècles l'avaient faite, ne voulait que l'application loyale des principes qu'elle-même avait proclamés en dehors de l'Eglise et souvent contre l'Eglise. La société fut ainsi mise en demeure ou de renier hautement ses bases constitutives, ou d'en admettre les conséquences pour tous. C'était la combattre avec ses propres armes, et la mettre au défi de mentir sciemment à ces principes de droit et de liberté sur lesquels repose le monde moderne. De là tant de dépits, de menaces et de sourdes colères d'un côté ; tant d'unanimité, de constance et de force de l'autre.

Dès le début de son premier Examen sur la liberté d'enseignement, l'évêque de Langres indique nettement la position qu'il a prise de concert avec tout l'épiscopat, l'état de la question qu'il aborde, et la solution qui seule est possible au point de vue constitutionnel et social comme à celui de la religion et de la liberté.

« On s'obstine à répéter, dit-il, que nous ne défendons que la cause du clergé ; il faut bien faire voir que nous défendons la cause de tous, même la cause de ceux contre qui nous réclamons. »

Voilà pour la position du sacerdoce.

« On dit qu'à l'occasion de la liberté d'enseignement il y a guerre entre l'épiscopat et l'Université ; cela peut être, mais ce n'est qu'un résultat de la question, ce n'est pas la question elle-même. Il est bien vrai que l'épiscopat est du côté du droit et qu'il combat pour lui ; mais il combat avec les amis de l'ordre et de la justice ; il combat pour la France autant que pour l'Église, pour la famille aussi bien que pour la conscience, pour la Charte constitutionnelle en même temps que pour l'Évangile. »

Guerre entre l'usurpation et le droit, voilà l'état de la question. Quant à la solution, la voici :

« Nous ne voulons, dit Mgr de Langres, détruire rien de ce qui existe. L'Uni-

versité peut garder toute sa hiérarchie, toute son organisation, ses comités, ses inspecteurs, ses examens, ses grades; seulement nous demandons qu'à côté de cette société savante, puissante et riche, il soit permis à chacun d'élever des maisons d'éducation pour lesquelles l'État ne ferait aucun sacrifice et sur lesquelles il aurait seulement un certain droit de surveillance. »

Quelque remarquable qu'il soit, ce début ne donne qu'une faible idée de la précision, de la clarté, de la logique toujours pleine et sûre qui règne dans ces écrits. Nous aurons surtout recours aux citations, afin qu'on puisse juger l'œuvre par elle-même, et nous nous efforcerons, autant qu'il est en nous, d'éviter le défaut trop commun de ne refléter au lecteur que nos propres impressions.

L'état nouveau créé par la révolution de Juillet en était encore à ce point d'indécision et de vague où l'on ne savait pas bien quelle doit être la position précise des hommes et des choses, et cela est vrai surtout quant au clergé. Mgr de Langres a beaucoup servi la question de l'enseignement; mais la défense de cette question elle-même l'a conduit à fixer l'état religieux du monde nouveau, à poser solidement les rapports de l'Église et de l'État, à déterminer l'attitude que doivent prendre aujourd'hui les membres du sacerdoce. Qu'on lise au Deuxième Examen la réponse à cette question : *Pourquoi écrivons-nous?* et surtout qu'on médite ces belles paroles qui le terminent :

« Que nous restions éloignés des plaisirs et des salons du monde, nous ne nous en plaindrons pas; car il nous a été dit : *Melius est ire in domum luctûs quam in domum convivii.* Que comme prêtres, nous n'occupions aucune place, que nous n'ayons aucun droit dans la hiérarchie civile, c'est ce qui pour nous est très-peu regrettable, puisque l'Esprit-Saint nous y invite : *Nemo militans Deo implicat se in negotiis secularibus.* Mais que nous ayons moins que les autres le droit de parler de ce qui est livré à la libre discussion de chacun; qu'il y ait pour nous imprudence ou témérité à entrer dans des débats qui, sous des dehors parlementaires, se rattachent aux intérêts et à l'avenir de la religion dont nous sommes établis les défenseurs et que nous devons soutenir, surtout par la parole, c'est ce qu'il nous est impossible de comprendre. »

Pour dissiper les inquiétudes et les préventions politiques dont cherchent à se prévaloir les adversaires du clergé, Mgr Parisis montre que « les prêtres qui, par leur éducation, leurs relations, leurs souffrances, étaient attachés à l'ancien ordre de choses, deviennent plus rares tous les jours; qu'un nouveau clergé s'élève et se répand, étranger aux révolutions, acceptant sans regret et sans point de comparaison les faits accomplis, comprenant mieux peut-être l'état social actuel, mais aussi par cela même sentant plus vivement le besoin de la pleine liberté de son ministère. » Se borner aussi à réclamer les conséquences des principes posés par la constitntion et le droit commun, c'est rester en dehors des questions purement politiques.

« Les hommes de parti voudraient nous y entraîner, dit l'évêque de Langres; ils se plaignent de ne pas nous y voir; mais aujourd'hui comme toujours,

nous y demeurerons étrangers, et nous laisserons les morts ensevelir tour à tour leurs morts. »

Mgr Parisis aborde dans ce Premier Examen les questions générales qui doivent servir de support et de base à tous ses écrits postérieurs. Partant de la discussion approfondie de nos lois constitutives, il en déduit avec une puissance de logique irréfutable les *vrais principes de la liberté d'enseignement*. Il ne demande point le changement de la société, mais l'accepte telle qu'elle est. On a donné à cette société la tolérance pour principe et pour symbole ; l'évêque de Langres non-seulement l'admet, mais prouve encore qu'elle n'est nullement en désaccord avec le Catholicisme. Quelques citations suffiront ponr faire apprécier cet esprit de tolérance et de haute impartialité qui domine tous ses ouvrages.

« La tolérance, dit l'illustre prélat, laisse chacun libre de se faire des convictions à son gré et de s'attacher à la vérité tout entière, et c'est précisément ce que nous demandons au nom de la Charte constitutionnelle. »

« Tout privilége exclusif d'enseigner est donc aujourd'hui essentiellement illégal. Il le serait entre les mains du clergé comme en celles de tout autre, et nous demandons ici qu'on prenne acte de nos paroles. »

Et dans le Second Examen :

« Nous aimons, y est-il dit, la liberté de penser, et nous jugeons qu'on nuit au bien quand, dans une carrière qui est plus qu'aucune autre du domaine de la pensée, on prétend conduire toutes les intelligences à la lisière. »

Partout nous avons retrouvé cette adhésion franche et formelle aux principes de liberté. Quant à ceux qui ne voudraient y voir qu'un moyen d'attaque contre l'Université, qu'ils veuillent bien relire la sixième question du Deuxième Examen : *Que demandons-nous?* et qu'ils nous permettent de leur en citer les passages suivants, qui ne peuvent laisser aucune équivoque sur la pensée des catholiques et de l'épiscopat.

« Il importe de bien distinguer *l'instruction publique*, donnée aux frais de l'État qui la réglemente, d'avec *l'enseignement libre* dont la liberté consiste à être affranchie de toute entrave de la part du gouvernement, sous la surveillance des magistrats et la poursuite des délits devant les tribunaux. L'enseignement *libre* prend aussi la dénomination d'enseignement *privé*, par opposition à l'instruction *publique réglementée*, parce qu'il émane de simples particuliers qui, sous le rapport de l'enseignement libre, ne relèvent pas du gouvernement.

« L'instruction *publique* est réglée par la loi, parce que, étant subventionnée par les deniers publics, par le produit des impôts publics, elle doit être soumise aux pouvoirs qui déterminent l'impôt. C'est pour l'instruction publique et pour elle seule que la Charte a promis une loi.

« L'enseignement *privé* n'est soumis qu'à la conscience de chacun, parce qu'il n'est que le résultat de la libre demande des familles, et n'est soutenu que par les sacrifices particuliers. C'est pour lui, et pour lui tout entier, que la Charte a promis la liberté.

.... La couronne a signalé solennellement la distinction que nous réclamons et que nous réclamerons toujours jusqu'à ce que la loi ait irrévocablement consacré ce principe : L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EST LIBRE, LA LOI NE RÈGLE QUE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. »

Des questions générales Mgr Parisis descend successivement aux questions pratiques et de détail. Là se retrouvent la même lucidité, la même puissance de logique. Dans le second examen, intitulé : *Réponses à diverses questions*, nous avons surtout été frappé de la critique si pleine de convenance et de force de la loi du 28 juin 1833, qui a réglé l'instruction primaire en France. Le Troisième Examen contient la discussion approfondie du projet de loi présenté à la Chambre des Pairs le 2 février 1844. Après avoir montré que ce projet ne règle pas l'instruction publique et ne donne point la liberté d'enseignement, Mgr l'évêque de Langres traite successivement des certificats municipaux de moralité, du caractère de spéculation de l'Université actuelle, des congrégations, des rapports du monopole avec l'ancien régime, enfin des droits de l'Etat, et conclut en ces termes :

« La liberté de s'instruire et de se faire instruire appartient à la conscience individuelle, de droit naturel et divin. Les titres de ce droit sont écrits dans l'histoire universelle du genre humain ; ils n'ont jamais été méconnus que par les abus de l'esclavage... L'éducation de l'enfant appartient à la famille, également de droit naturel et divin. *Non scripta, sed nata lex.* »

Dans ses Lettres à M. le duc de Broglie, qui sont comme le lien entre son troisième et quatrième examen, Mgr de Langres descend plus avant encore dans les questions pratiques et de détail. Rien n'échappe à sa pénétration. Dans sa première, il se fonde sur les principes émis dans le rapport du noble pair lui-même. — « Ainsi le droit des familles, antérieur et supérieur à tout droit de l'Etat en fait d'éducation et d'enseignement ; » — « La nécessité d'avoir dans un pays libre des établissements libres, sans aucune tutelle obligée ; » — « Le besoin, pour les personnes qui tiennent à la foi, de pouvoir se préserver de tout contact avec les institutions qui de ce côté n'ont pas leur confiance ; » — « L'impossibilité absolue de donner au ministre de l'instruction publique une autorité quelconque sur l'instruction privée sans violer cet axiome de droit naturel : Personne ne peut être en même temps juge et partie. » Fort de ces principes consacrés par l'un des grands pouvoirs de l'Etat, M. Parisis démontre surabondamment que tous ont été violés dans le projet de loi. La seconde lettre rend hommage à la noble Chambre pour les quelques améliorations introduites dans la délivrance des certificats de moralité, le jury d'examen, le programme ; mais elle n'en démontre que plus irrésistiblement « l'impossibilité où est la loi proposée de satisfaire et de rassurer les familles vraiment religieuses ; — l'impossibilité d'éviter d'avoir avec le clergé des débats désastreux ; — l'impossibilité de ne pas amener par le monopole la servitude de l'enseignement et par suite tous les genres de servitude. »

Mgr de Langres prévoyait de loin les résultats de la lutte sur cette question lorsqu'il s'écriait :

« Nous savons qu'il ne nous est pas permis de provoquer la persécution, qui est toujours un grand mal en soi ; nous savons enfin que la guerre dont nous parlons, et qui malheureusement est déjà commencée, ne peut être qu'un sujet de désastres pour la patrie et de deuil pour l'Église. C'est pour cela que nous élevons la voix pendant qu'il en est temps encore pour conjurer le pouvoir d'en détourner la cause. Nous croyons que cette guerre désastreuse ne peut être évitée que par la liberté d'enseignement. »

La dernière lettre répond à ces trois objections indiquées dans le rapport de M. le duc de Broglie : « 1º La demande d'une liberté d'enseignement comme en Belgique est étrange et ne mérite pas qu'on en délibère sérieusement. 2º Avec la liberté les congrégations entreraient dans l'enseignement. 3º Le clergé veut avoir pour lui-même le monopole de l'enseignement. » Sur le premier point, Mgr de Langres rappelle « qu'en Belgique, sous le régime de la liberté, le nombre des institutions secondaires a presque doublé ; que le nombre des élèves a plus que doublé ; que les colléges de l'Etat, loin de souffrir de la concurrence, ont considérablement gagné et en nombre et en valeur morale ; enfin que les mœurs publiques se sont améliorées au point que de 1834 à 1841 il y a eu une amélioration de 33 pour 100 dans le nombre des délits, tandis qu'en France ce nombre va toujours croissant ; remarquant, en outre, qu'en 1841 il y avait en France 1 accusé sur 4,334 habitants, et en Belgique seulement 1 sur 9,925, beaucoup moins que moitié. » Après avoir montré pour la seconde fois combien était intolérable et illibérale la disposition de la loi contre les communautés religieuses, le vénérable prélat fait voir que la proscription même de ces communautés ne saurait porter atteinte au principe de la liberté d'enseignement. Il démontre enfin qu'il est impossible de supposer que les prêtres puissent envahir les maisons d'éducation, puisque le personnel du clergé est très-loin de pouvoir suffire même au ministère pastoral. « Nous connaissons, dit-il, des diocèses où le nombre des places vacantes s'élève jusqu'à quatre-vingts, cent-vingt et même cent cinquante. Où veut-on que l'on trouve des prêtres pour envahir l'enseignement ? » Ensuite « les institutions laïques subsisteront nécessairement tant qu'il y aura des familles qui les préféreront aux institutions dirigées par les ecclésiastiques, puisque sous le régime de la liberté ce sont les familles qui suscitent à leur gré et selon leurs goûts les maisons d'éducation. » Il résulte donc « qu'avec la liberté d'enseignement l'éducation restera sécularisée, en ce sens que les séculiers continueront à la diriger pour leur part, comme ils le font aujourd'hui, avec cette énorme différence que ce sera selon les vœux divers et le libre choix des familles, au lieu qu'aujourd'hui c'est selon la volonté unique, aveugle, discrétionnaire et tyrannique du monopole. »

La querelle grandissait, la lutte se dessinait chaque jour davantage. On répétait sans cesse aux catholiques que le parti du silence

était le seul qui convenait à leur position faible et dépendante. On alarmait les consciences, on affectait de dire que la cause de la religion avait tout à perdre à la publicité de ces débats; enfin, M. Thiers venait de présenter son rapport au nom de la commission de la Chambre des Députés. C'est alors que Mgr de Langres écrivit son Quatrième Examen.

— Gains et Pertes. Ce premier paragraphe résume la position réciproque de l'épiscopat et de ses adversaires, et montre que les catholiques et le clergé, loin d'avoir rien perdu à la publicité des débats, y ont au contraire gagné.

« Nous avons fait avouer, même aux moins clairvoyants, dit Mgr Parisis en terminant ce chapitre, que le Catholicisme existe encore en France, qu'il a des droits, qu'il veut en jouir par son alliance avec la liberté constitutionnelle, et qu'il est bien déterminé à ne cesser ses réclamations qu'au jour où on lui aura pleinement rendu justice. »

— Erreurs. Sous ce titre, le second paragraphe relève les assertions de M. Thiers relativement au système d'éducation nationale réglé par la Convention, à la constitution civile du clergé décrétée par la révolution française, au régime exceptionnel des petits séminaires, aux droits du Concordat, à l'ordination ecclésiastique, et à la qualification d'Eglise française donnée à l'Eglise catholique de France.

— Inconséquences. Ce chapitre rappelle les paroles mêmes de M. Thiers qui « reconnaît qu'il n'y aura de liberté qu'*avec des régimes divers, entre lesquels la sollicitude paternelle puisse choisir suivant ses goûts et ses sentiments*... Car, dit-il, *celui-ci tient aux fortes études, et celui-là se soucie surtout de l'enseignement religieux*... Il faut donc qu'il y ait *une certaine diversité d'éducation, diversité qui permette à tous les pères de suivre les penchants de leur cœur, les vues de leur ambition, les scrupules de leur conscience*..... » S'appuyant sur les principes proclamés par le rapporteur de la commission, Mgr Parisis fait voir qu'ils sont « froissés et méconnus par toute la législation universitaire dans tous les degrés de sa hiérarche, » que « la loi proposée en est le démenti le plus formel et le plus pénible. »

— Sophismes. Ceux qui sont ici démasqués sont au nombre de cinq principaux. Le premier est de l'invention de M. Cousin, qui l'a formulé en ces termes : *Le droit des pères de famille est incommunicable.* Le second est l'axiome politique de M. Guizot qui dit : *L'État est laïque et doit rester laïque.* Les trois autres sont dus à M. Thiers. Nous nous contentons de citer celui-ci, avec lequel on peut justifier tous les despotismes: *La liberté n'est jamais acquise à trop haut prix.*

Aucune des allégations de M. Thiers ne reste sans réponse : Mgr de Langres les renverse une à une avec la seule puissance des faits et l'énergie d'une logique toujours sûre et maîtresse d'elle-même. C'est ainsi qu'il réfute tour à tour l'étrange apologie des colléges faite par le rapporteur, l'enquête qu'il propose, la part qu'il attribue à l'Université dans

la réaction religieuse, et le défi blasphématoire qu'il jette à l'Eglise dans les dernières paroles de son rapport. Puis il retrace, d'une main ferme et digne, les devoirs du clergé, montre que tout moyen terme est impossible, esquisse la conduite du ministère dans ces débats, et conclut en demandant, pour l'enseignement, la liberté telle qu'elle existe d'ailleurs en France sous tous les autres rapports et principalement dans l'industrie.

« Oui, dit-il en terminant, nous la demandons, non pas seulement parce qu'elle est un droit pour nous ou parce qu'elle est un besoin pour la religion, mais parce que nous sommes sûrs que seule elle peut faire le bonheur et la gloire de la patrie. »

II

Liberté de l'Eglise.

Mgr de Langres avait suivi pas à pas la question de la liberté d'enseignement. Dans ses deux premiers Examens surtout, il en avait établi les principes généraux et développé les conséquences fondamentales, tout en repoussant une à une les préventions contraires et répondant aux objections qui pouvaient être élevées. Dans son Troisième Examen il avait combattu le projet de loi présenté par le ministre. Ses Lettres à M. le duc de Broglie démontraient les impossibilités pratiques du projet adopté par la Chambre des Pairs. Enfin, son Quatrième Examen, suivant la loi de la Chambre haute au palais Bourbon, fixait la position des partis, les progrès de la lutte, et renversait les erreurs, les inconséquences et les sophismes du rapport de M. Thiers. Depuis longtemps déjà la polémique de la presse et les discours de la tribune avaient agrandi la sphère de cette question qui, depuis trois ans déjà, préoccupait si vivement les catholiques. Ces débats devaient peu à peu amener les parties sur un terrain plus large encore, et conduire à la discussion de la liberté de l'Eglise, ou des rapports entre l'Etat et l'Eglise. Déjà toutes les intelligences élevées prévoyaient cette phase nouvelle de la question. Il ne manquait plus qu'un homme en position de l'aborder avec autorité, avec élévation de vues. Mgr Parisis n'eut garde de manquer à cette haute initiative, et publia son premier Examen sur la liberté de l'Eglise, intitulé *les Empiétements*. La difficulté de ce vaste problème, qui remonte à l'origine du monde, n'effraie pas le courageux défenseur de la liberté d'enseignement : il l'aborde franchement et à sa manière. Pour bien faire comprendre comment il entre dans la question et la pose, nous ne pouvons mieux faire que de le citer lui-même.

Est-ce l'Eglise qui empiète sur l'Etat? Est-ce l'Etat qui empiète sur l'Eglise? Ce premier Examen est la réponse à cette double question. Pour apprécier l'esprit qui a dicté cet écrit, il importe de rappeler d'abord ces paroles qui se trouvent à son début :

« Nous entreprenons une œuvre chrétienne et sociale ; une œuvre de justice, et par conséquent une œuvre de paix ; car il n'y a de paix que lorsque tout est dans l'ordre. Puisqu'on nous accuse, nous demandons qu'on veuille bien nous entendre ; puisqu'on nous reproche d'envahir, nous demandons à faire voir que c'est nous qui sommes continuellement et cruellement dépouillés. »

La première partie traite du Concordat du 26 messidor an IX, de sa nature, de sa matière et des obligations qu'il impose à chacune des deux parties contractantes, l'Eglise et l'Etat.

« L'Eglise y accorde au gouvernement français :

« 1° Une nouvelle circonscription des diocèses et des paroisses faite par le Saint-Siége et par les évêques de concert avec le gouvernement ;

« 2° La démission et au besoin la déchéance de tous les anciens titulaires des évêchés de France ;

« 3° La nomination de tous les archevêques et évêques, à la volonté du chef de l'Etat pour le présent et l'avenir, le Saint-Siége ne se réservant que l'institution canonique ;

« 4° Un serment redoutable, par lequel les évêques se lient au gouvernement ;

« 5° Des prières publiques faites pour le prince dans toutes les églises à la fin de l'office divin ;

« 6° L'agrément du gouvernement requis en faveur des prêtres nommés aux cures par les évêques ;

« 7° L'abandon de tous les biens ecclésiastiques aliénés ; et cela dans le moment même où le clergé revenait de l'exil et sortait de prison dans la plus complète indigence, sans avoir où reposer sa tête....

« .... En échange de ses concessions précieuses et de ses énormes sacrifices en faveur de l'Etat, qu'est-ce donc que la religion catholique a demandé, et qu'est-ce que l'Etat lui a promis? Le voici :

« 1° La liberté de son exercice sans aucune restriction ;

« 2° La publicité de son culte en se conformant aux règlements de police ;

« 3° La disposition immédiate de toutes les églises non aliénées nécessaires au culte ;

« 4° Un traitement convenable aux évêques et curés ;

« 5° Les moyens d'accepter légalement les fondations que les catholiques voudraient faire aux églises. »

La deuxième partie traite des concessions faites par l'Eglise à l'Etat. Par suite de la nouvelle circonscription de diocèses stipulée dans le Concordat, cinquante-six évêchés, dont quelques-uns des plus illustres, furent supprimés, ce qui entraîna le schisme connu sous le nom de *la petite Église*. Les évêques nommeront aux cures, dit le Concordat ; cependant une ordonnance du 25 décembre 1830 déclare que ce choix ne pourra tomber que sur les prêtres qui sont bacheliers en théologie, et encore en théologie universitaire. La déposition comme la nomination des curés était exclusivement réservée à l'évêque ; mais, par décisions ministérielles du 10 juin, des 2 et 12 décembre 1844, l'ordonnance de déposition avec toutes les pièces de l'instruction doit être adressée au ministre des cultes, et ne peut être exécutoire qu'après avoir été approu-

vée par ordonnance royale. Enfin, par la création des aumôniers pour les colléges, les hôpitaux et les prisons, on réduisit presque à néant, au moyen de simples ordonnances, le droit épiscopal de nomination. Quant aux biens ecclésiastiques, l'Eglise n'avait renoncé par le Concordat qu'à ceux qui, déjà aliénés, se trouvaient alors entre les mains de leurs acquéreurs ; mais de nombreuses décisions du conseil d'Etat la dépouillèrent successivement des rentes et de la propriété de biens ecclésiastiques non compris dans cette concession, puisqu'ils n'étaient point aliénés.

Les promesses faites par l'Etat à l'Eglise furent-elles au moins fidèlement exécutées ? C'est ce que Mgr Parisis examine dans la troisième partie de son ouvrage. Le Concordat garantissait la publicité du culte ; l'article 45 de la loi du 13 germinal an X vint la restreindre. Le Concordat s'ouvrait en disant que « la religion catholique, apostolique et romaine, serait librement exercée en France ; » mais d'abord les rapports du souverain Pontife avec les évêques furent placés sous la juridiction de l'Etat par cet article 1er de la loi de l'an X : « Aucune bulle, bref, rescrit, « décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres « expéditions de la cour de Rome, même concernant les particuliers, « ne pourront être reçues, publiées, imprimées, ni autrement mises à « exécution, sans l'autorisation du gouvernement. » Ensuite, l'art. 4 de la même loi soumit les rapports des évêques entre eux à la même autorité temporelle, en décidant « qu'aucun concile national ou mé- « tropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante « n'aurait lieu sans la permission expresse du gouvernement, » et maintenant on en est arrivé à ce point qu'une simple correspondance est dénoncée et réprouvée comme un *concile écrit*. Enfin, les appels comme d'abus dont on nous a donné tout récemment encore un si douloureux exemple vinrent livrer à l'arbitraire du conseil d'Etat les rapports des évêques avec les fidèles.

L'art. 1er du décret du 17 mars 1808 enleva à l'Église le droit d'enseignement de tout temps exercé par elle. Au mépris de l'art. 11 du Concordat, les ordonnances du 16 juin 1828 décidèrent que la nomination des supérieurs et directeurs des petits séminaires serait agréée par le roi ; que le nombre des élèves y serait limité par le pouvoir civil, comme si le pouvoir pouvait connaître du nombre des vocations et de celui des besoins ; que nul ne pourra enseigner dans les petits séminaires s'il n'affirme par un serment n'appartenir à aucune congrégation religieuse non autorisée par la loi, quoique reconnue et bénie par l'Église. L'ordonnance du 25 décembre 1830 place en droit et en fait l'enseignement des grands séminaires sous la dépendance des Facultés de théologie créées par le décret du 17 mars 1803, Facultés qui ne relèvent que de l'Etat. Le soin des pauvres a été presque entièrement enlevé à l'Église par les envahissements successifs de l'admi-

nistration. Afin de ne pas affaiblir la force des raisonnements et des faits allégués pour prouver sur chacun de ces points les empiétements de l'Etat, nous sommes obligés de renvoyer à l'ouvrage lui-même, car ici il nous faudrait ou le citer tout entier, ou prendre au hasard un fait sur cent, ce qui ne tendrait à rien moins qu'à lui ôter sa valeur et sa portée.

Veut-on savoir maintenant comment le traitement est réparti pour les deux cultes catholique et protestant ? Le voici :

	Pasteurs catholiques.	Ministres protestants.
1re classe.	1,500 fr.	2,000 fr.
2e classe.	1,200	1,800
3e classe.	700	1,500

« Nous sommes en droit de conclure, dit Mgr de Langres :

« 1° Que, le traitement des pasteurs devant être convenable, l'État aujourd'hui ne remplit plus l'obligation qui lui est imposée par l'art. 14 du Concordat;

« 2° Que, vu l'abaissement toujours progressif de la valeur monétaire et le prix toujours croissant de tous les objets qui servent à la vie, les 800 francs accordés aux desservants ne suffiront bientôt plus aux choses de première nécessité ;

« 3° Qu'alors on sera réduit à faire, dans chaque paroisse, un appel à la générosité des fidèles, et que ces subsides volontaires, auxquels tous ne s'associeront certainement pas, auront, entre autres, le grave inconvénient de jeter des divisions profondes au sein des populations. »

Mgr Parisis expose ensuite les innombrables difficultés apportées par le gouvernement aux fondations en faveur des églises, difficultes qui sont une violation directe de l'art. 15 du Concordat. Après avoir montré l'Église dépouillée même des biens qu'elle n'avait point aliénés, il fait voir l'administration lui ravissant jusqu'à ses cimetières, tombeaux de sa famille.

« Puisse, dit l'illustre prélat en terminant ce simple exposé des rapports de l'Église et de l'État en France calmer un peu la fureur de ceux qui nous dénigrent comme des envahisseurs, alors qu'évidemment c'est nous que l'on dépouille de plus en plus. Puisse-t-il éveiller l'attention des catholiques et la surveillance des pasteurs sur ces injustices, qu'il importe de signaler hautement et de repousser vigoureusement partout où le pouvoir civil se les permet. »

Ce dernier de ces ouvrages est une œuvre de publiciste bien plus que d'historien, une discussion de droit bien plus qu'une appréciation de faits. Mgr Parisis n'a point entrepris de raconter les diverses vicissitudes par lesquelles ont passé les gouvernements et les peuples depuis l'époque du Concordat ; il n'a voulu établir aucune comparaison entre l'état actuel de l'Eglise et celui où elle s'est trouvée aux différentes périodes de son histoire ; il n'a pas même essayé de chercher dans quel esprit l'Etat s'est servi de ce pouvoir dont il signale les empiétements. Ce qu'il demande, ce qu'il sollicite avec instance, c'est ce qui donne la force et la vie à tout ce qui respire, « le plus cher des biens, le plus précieux des droits, la

liberté. » La logique a ses conclusions inflexibles, comme la politique a ses transactions nécessaires. L'évêque de Langres a parlé au nom de la première et il a conclu avec toute la rigueur du droit. Pour nous, nous rappellerons, au nom de la seconde, que l'application du droit, semblable en cela au livre même de l'illustre prélat, est l'œuvre de ces concordats qui lient les temps et les hommes en fixant le vrai milieu des choses. Beaucoup de ces causes d'envahissement de l'Etat sur l'Eglise existaient sous l'ancien régime, le nouveau en a détruit plusieurs, mais il n'a pu faire qu'il n'en subsistât toujours. Lors même que, sur certains détails, Mgr Parisis en viendrait à confondre parfois des frottements inévitables avec des empiétements réels, et à voir la conséquence d'un faux principe dans ce qui n'est que le résultat de l'imperfection humaine, ce dernier travail n'en serait pas moins l'ouvrage le plus important et le digne couronnement des œuvres du prélat.

Nous croyons avoir résumé, sinon complétement, du moins avec une entière fidélité, les écrits de Mgr. de Langres. Sans doute, la plupart des catholiques les ont déjà lus ; mais si cette analyse leur en rappelle l'esprit et la substance, si elle peut inspirer à d'autres le désir de les connaître, si elle suffit pour dissiper d'injustes préventions, et lors même qu'elle ne devrait être qu'un hommage envers l'un des plus nobles défenseurs de l'Eglise, notre tâche serait remplie.

Combien nous aimons à voir un évêque se produire sans affectation comme sans embarras au milieu des luttes de la presse, acceptant franchement la société telle que le cours des révolutions l'a faite, cherchant appui, non près du pouvoir, mais dans l'opinion générale, non sur telle ou telle passion politique, mais dans la conscience publique! Indépendance de la religion, voilà le résultat le plus net et le moins incontestable de cette discussion de deux années. Un autre résultat se produit déjà : c'est la manifestation d'une ardeur nouvelle de la part de ce clergé si longtemps signalé comme ignorant dans les études humaines, pour lesquelles, répétait-on à l'envi, il n'a qu'incapacité et que haine. Nous n'avons parlé que de Mgr. de Langres; nous aurions pu citer également nombre d'évêques et de simples prêtres qui ont pris la parole en cette occasion, et qui ont montré, d'une manière qui a surpris beaucoup de gens, une supériorité de vues et de discussion qui n'avait rien à envier à leurs adversaires.

Au reste, bien que déjà si pleine et si féconde, la carrière de Mgr. de Langres commence à peine. Nous n'avons pas terminé l'analyse de ses ouvrages que déjà deux nouveaux écrits paraissent : l'un est une lettre de l'illustre prélat à ses diocésains, l'autre une discussion avec M. de Mérode au sujet d'un article sur l'*Athéisme légal*, inséré par ce dernier dans la *Revue de Bruxelles*. Ceci montre mieux que tous les raisonnements ce que l'avenir semble réserver à Mgr. Parisis. CH. CH.

LA FAMILLE CAZOTTE.

V

Le 27 août 1792, vers le soir, M. Cazotte et sa fille arrivaient à Paris après mille dangers ; partout sur leur passage ils avaient trouvé les communes soulevées, les villages en révolte, le peuple en armes et turbulent. C'est que le 10 août avait achevé de briser tous les liens qui rattachaient encore le peuple au roi. Le sang avait coulé à grands flots dans cette funeste journée, et, comme il n'arrive que trop souvent dans les révolutions où les raisons des choses restent cachées à la foule, c'étaient ceux qui l'avaient répandu qui se plaignaient avec fureur, et se croyaient les opprimés. La défense du château, menacé depuis plusieurs jours par l'émeute, avait été présentée comme une agression, et le peuple, en versant des flots de sang, avait cru seulement se défendre. Maintenant, comme une bête furieuse, après s'être enivré de carnage, il demandait encore du sang pour se désaltérer de celui qu'il avait déjà versé. D'un bout de la France à l'autre les esprits étaient enfiévrés ; tous les freins se brisaient, toutes les barrières tombaient, et chacun courait dans des routes nouvelles, haletant et furieux, secouant tous les jougs, brisant toutes les entraves, sans voir et sans comprendre où l'on marchait, mais marchant et courant, et roulant dans un chaos effroyable d'idées et de sentiments haineux et menaçants.

Au milieu de cette effervescence générale, le bruit s'était répandu que les conspirateurs du 10 août (c'est ainsi qu'on nommait les défenseurs du roi), d'accord avec les émigrés, allaient livrer la France aux étrangers en armes à nos frontières ; et ce jour-là même où le père et la fille arrivaient à Paris, la nouvelle soudaine de la prise de Longwy par les armées prussiennes venait de tomber dans Paris comme une bombe enflammée, et y répandait à la fois l'alarme et la fureur.

« Est-ce croyable ? s'écriait-on de toutes parts : une ville si forte, si bien munie de troupes et de canons, et qui succombe après quinze

heures de défense ! Non, non, cela n'est pas possible ; il faut qu'on l'ait livrée ; nous sommes trahis.

— Oh ! oui, c'est une infâme trahison, criait-on avec désespoir ; on pouvait se défendre six mois au moins, et on s'est rendu lâchement. Trahison ! trahison !

— Ce sont les nobles, les riches, les prêtres qui trahissent le peuple ; malheur à nous !

— Malheur à eux, plutôt !

— Oui, malheur à eux !

— Malédiction sur tous les traîtres ! »

C'était dans les rues que se tenaient ces propos ; car tout travail était suspendu, et la population oisive errait de place en place. On s'assemblait en tumulte ; on s'interrogeait avec désolation.

Les prisonniers, accompagnés des commissaires qui les avaient été chercher, arrivaient au milieu de cette effervescence. M. Cazotte et sa fille croyaient trouver Paris morne et silencieux, après les scènes lugubres qui s'y étaient passées, les massacres du 10 août et l'arrestation de la famille royale ; et ils le trouvaient dans cette terrible émotion.

Des groupes tumultueux se formaient partout ; une population étrangère à Paris était venue se joindre à celle de la ville, déjà si agitée. C'étaient des fédérés de toutes les provinces, gens sans aveu, exaltés, et sans autre occupation que le trouble qu'ils portaient partout avec eux. Ils erraient le jour, et bivouaquaient la nuit dans les rues et sur les places en troupe mouvante et tumultueuse, prête à se porter partout où naissait un désordre, qu'elle grossissait et augmentait, et dont bientôt elle faisait une révolution dans la Révolution ; la violence était peinte sur tous ces visages.

La voiture de M. Cazotte avançait difficilement au milieu des groupes serrés qu'il fallait traverser à chaque pas. Depuis la barrière Saint-Martin, par laquelle on était arrivé, jusqu'à l'hôtel-de-ville, où siégeait le conseil extraordinaire, créé le 17 août pour juger ce qu'on appelait les crimes du 10 août, la foule allait toujours grossissant, et sa fureur s'augmentait en se communiquant. Quelques gardes nationaux requis au nom de la loi servaient d'escorte ; ils étaient montés sur le siége et sur l'impériale pour voyager plus commodément. Cette précaution, bonne pour la route, faillit perdre les prisonniers en les faisant remarquer.

Un homme du peuple, obligé de se ranger pour laisser passer la voiture, leva les yeux, et tout à coup, voyant des gardes nationaux, il s'écria en les montrant du poing :

« Tenez, tenez, voilà surement encore des conspirateurs.

— En effet, ce sont des prévenus que nous escortons, dit un de ceux qui étaient sur l'impériale.

— Tous les prévenus sont des traîtres, des brigands ; ce sont des aris-

tocrates qui nous livreraient pieds et poings liés aux ennemis s'ils le pouvaient. Les voyez-vous ces tyrans du pauvre peuple, ces tigres altérés de sang ?

— Oui, ce sont ceux-là qui voudraient bien faire du peuple une seule bouchée, et l'avaler.

— A bas les tyrans !

— A bas les riches !

— A bas les calotins !

— A bas les ci-devant ! » beuglèrent une foule de voix.

Cependant, à travers les huées, la voiture avançait, quoique lentement ; elle était parvenue jusqu'au bout de la rue Saint-Martin.

« Je voudrais bien être arrivé, disait le commissaire de Paris, un gros homme, en s'essuyant le front où coulait la sueur ; je ne crois pas qu'on me reprenne à conduire des prisonniers. Je meurs de fatigue.

— Ou plutôt de frayeur, » murmura la jeune fille en regardant son père.

Celui d'Épernay n'était pas plus rassuré, et paraissait chercher des yeux un moyen de s'enfuir. C'était un petit homme fluet, capable de passer dans le trou d'une aiguille pour échapper à sa terreur.

On fit encore quelques pas ; mais les cris : « A bas les conspirateurs ! à bas les ennemis de la nation ! et vive la liberté ! » redoublèrent de violence.

Les gardes nationaux, profitant d'un temps d'arrêt, descendirent et se perdirent dans la foule, abandonnant leur poste avant qu'il devînt trop dangereux.

« Voyez-vous leurs habits brodés ! continuaient les plus bruyants ; et cette canne à pomme d'or ! Ce sont bien là ceux qui s'engraissent de la misère du peuple. »

M. Cazotte regardait par la portière ; son air calme et serein ne l'avait pas abandonné un seul instant depuis son arrestation, et le visage de sa fille, clair et brillant, se détachait sur le fond brun de la voiture comme une étoile dans un ciel sombre.

« Ce pauvre vieux a pourtant l'air très-bon, » dit une femme portant un petit enfant. Et le petit enfant bégayait :

« La jolie demoiselle ! elle est bien mignonne. » Et il lui envoyait des baisers de ses doigts roses.

Elisabeth lui sourit comme au seul être bienveillant qu'elle eût aperçu depuis plusieurs longs jours.

Mais tout près d'elle une grosse voix enrouée s'écria rudement :

« On ne sait plus à qui se fier ; ce sont des riches, c'est tout dire : tous les riches sont les ennemis du peuple ; nous ne serons libres et heureux que quand ils seront tous morts. L'ami du peuple l'a bien dit : il nous faut trois cent mille têtes. »

Un petit homme à l'air pédant ajouta, comme s'il était chargé d'agiter le peuple, et peut-être l'était-il en effet :

« Tant qu'il y a des grands arbres dans une forêt, le menu bois ne peut pousser. A bas les grands ! à bas ! à bas !

— Oui, oui, reprit un homme à figure féroce, il faut qu'ils meurent. »

Le commissaire d'Epernay se faisait si petit qu'il disparaissait presque au fond de la voiture.

Le peuple continuait :

« La justice est trop lente ; on croirait qu'elle n'ose pas toucher à ces gens-là ; ils n'y regardaient pas de si près au 10 août, ces égorgeurs du peuple. »

Les chevaux n'avançaient qu'avec une peine extrême ; la foule refusait de s'ouvrir ; le cocher craignait de l'exaspérer en la forçant, et cependant, comme il sentait que tout était perdu s'il s'arrêtait, il marchait toujours, quoique doucement et avec précaution.

« Faisons-la nous-même la justice, nous la ferons plus vite et mieux que les juges, reprirent les voix ; car ils dorment sur leurs bancs au lieu d'expédier leur monde.

— Allons, c'est bien pensé ! commençons par ceux-ci ; à mort les conspirateurs ! »

Et des hommes armés, les uns de faucilles, comme des moissonneurs, les autres de couteaux ou de bâtons, voulurent arrêter la voiture qui pourtant cheminait toujours un peu.

Le petit commissaire, blême de terreur, criait du dedans :

« Respect à la loi ! des prisonniers sont sacrés.

— Je suis commissaire de la Commune, et nous lui amenons des prisonniers, » criait l'autre.

Mais leur voix était rendue tremblante par la terreur, et, comme ils s'enfonçaient dans la voiture, ils ne pouvaient la faire entendre du dehors. Mlle Cazotte leur dit :

« Ne pourriez-vous pas mettre la tête à la portière et parler à ces gens un peu plus haut ?

— Mais, citoyenne..... ils brandissent leurs sabres, leurs haches et leurs bâtons, et un mauvais coup est bientôt donné. »

Elisabeth sourit avec ironie.

« Vous avez peur, sans doute, qu'ils vous prennent pour moi ?

— Prudence stupide ! Aimez-vous mieux qu'ils vous massacrent dans la voiture ? s'écria M. Cazotte, sortant pour la première fois du silence qu'il avait gardé durant tout le chemin. Si vous ne parlez pas, ne voyez-vous pas que nous sommes tous massacrés, et vous-mêmes avec nous ? »

Le peuple frappait sur la voiture et faisait entendre des cris sauvages. Le commissaire de Paris comprit qu'à moins d'un effort ils étaient

perdus, et, prenant les bouts de son écharpe tricolore, il les agita par la portière, et cria de toutes ses forces :

« Silence, silence ! écoutez !

— Ah ! c'est un commissaire ; il veut parler, écoutons, dirent quelques gens du peuple, avec ce besoin d'émotion qui les caractérise.

— Voyons, que voulez-vous nous conter, citoyen commissaire ?

— Ecoutez, mes amis, continua le commissaire enchâssant sa grosse figure dans la portière comme dans un cadre, mais sans avancer sa tête, ce sont des prisonniers que nous avons été chercher très-loin ; nous les menons à la commune pour y être jugés.....

— Le petit commissaire criait derrière lui, d'une voix de fausset : Soyez tranquilles, allez, ils n'échapperont pas ; leur affaire est claire : ils seront condamnés et exécutés en quelques heures.

— Aimable présage ! ne put s'empêcher d'observer Mlle Cazotte.

— C'est pour les contenter, reprit-il tout bas en clignant un œil fauve.

— Bah ! bah ! criait-on du dehors, nous aimons mieux les expédier nous-mêmes.

— Ce sera bientôt fait, » ajouta un homme à figure sinistre, et il agitait une hache fraîchement affilée.

Plusieurs voix terribles crièrent avec une fureur croissante :

« Allons, qu'on les fasse descendre. »

Les vociférations, les cris « A mort ! à mort ! » augmentaient de moment en moment, et le péril devenait de plus en plus menaçant. Mais le cocher, qui, heureusement, était toujours Jacques, celui de M. Cazotte, résistait encore ; il fouettait ses chevaux, avançait quelque peu, et, profitant d'un moment où la foule avait quitté la tête des chevaux pour regarder aux portières, il fit quelques pas plus rapides, et parvint à tourner l'angle de la rue du Mouton sur la place de Grève, tout auprès de l'aile gauche de l'hôtel-de-ville. Ce fut pour ce jour-là le salut de son maître.

Au même instant où il abordait si difficilement l'hôtel-de-ville, près duquel il espérait, sans doute, trouver secours et protection, un flot de peuple turbulent et bruyant arrivait par le quai Pelletier. Des femmes, des enfants, poussés pêle-mêle, affluaient et se rangeaient en haie sur la place de Grève comme pour voir un spectacle. Des chants et des cris se faisaient entendre et attiraient l'attention des groupes épars sur cette place comme dans le reste de la ville.

« Oh ! oh ! qu'est-ce cela ? s'écria le cocher pour faire diversion ; voici bien une autre affaire. Camarades, entendez-vous ces cris ? Voyez-vous cette troupe qui s'avance ? Quelles nouvelles nous apporte-t-elle par le quai ? »

La foule amassée sur ce point courait déjà du côté d'où venait le bruit, mue par cette curiosité qui se mêlait à sa vie désordonnée ; ce

nouvel événement attira l'attention des gens qui enveloppaient la voiture, et bientôt ceux même dont la fureur était si menaçante, distraits maintenant par une impression nouvelle, se mirent à courir où couraient les autres, abandonnant et oubliant même leur sanguinaire projet. Alors Jacques, fouettant ses chevaux harrassés, arriva jusqu'à la porte de l'hôtel-de-ville. Mais, avant qu'on eût pu faire descendre les prisonniers, un autre flot de peuple reflua du quai, se répandit autour de la voiture, montant sur les roues, sur le siége et jusque sur les chevaux pour voir passer la révolution du jour; car, dans ce temps, quel jour n'avait pas la sienne?

Une troupe énorme s'avançait en assez bon ordre sur quatre de front, se déployant et se déroulant, depuis le coin de la place, ainsi qu'un long serpent dont on ne voyait encore que la tête et la moitié du corps; le reste était sans doute encore bien loin le long du quai : on le devinait aux cris qu'on entendait retentir.

Cette troupe, vociférant et criant, était composée de tous ces gens sans aveu, sans ouvrage, déguenillés par la misère et les plus hideux excès, qui prenaient eux-mêmes le nom de sans-culottes, devenu déjà fameux, et dont la funeste célébrité devait encore beaucoup s'accroître.

Un homme d'une taille colossale, au regard ardent et audacieux, aux traits hideux s'ils n'eussent été terribles, marchait en avant : c'était Danton, le farouche Danton, à qui la nature avait donné, disait-il lui-même, les formes athlétiques et la figure âpre de la liberté.

« Il avait le visage couturé par la petite vérole, le nez aplati et au vent, les lèvres saillantes, les yeux petits, mais le regard ardent et audacieux; sa voix rude et tonnante faisait retentir les salles publiques, et son allocution pleine de figures gigantesques et hardies effrayait ceux qu'elle n'entraînait pas. »

Jean Debry, le turbulent tribun, se tenait à ses côtés; celui-ci, petit et maigre, était à Danton ce qu'est la hyène auprès du tigre : on sentait que tous deux appartenaient à l'espèce des carnassiers, quelle que fût leur différence extérieure. Jean Debry répétait à la foule ces paroles qu'il venait de prononcer à l'assemblée :

« Il faut que la France se lève tout entière et marche contre ses ennemis, afin que la nation soit enfin libre et indépendante.

— Oui, oui, criait-on de toutes parts sur son passage, qu'elle soit libre! Vive la nation! A bas ses ennemis! ceux du dehors et ceux du dedans! »

Danton, après avoir appris à l'Assemblée nationale la prise de Longwy, était sorti de son enceinte pour venir provoquer la commune à décréter des mesures énergiques afin de secourir la patrie en danger.

Le peuple, évacuant les tribunes, l'avait suivi, se recrutant et s'augmentant sur son passage; et des fédérés, des jeunes gens enthousiastes,

et jusqu'à des femmes, armées de piques et coiffées du bonnet rouge, lui faisaient un formidable cortége.

Tous chantaient *la Marseillaise* avec des voix enrouées, mais véhémentes, et ce chant, composé dans un moment de délire patriotique, dit à l'unisson par cent mille voix graves, avait quelque chose d'épouvantablement sinistre. Un drapeau rouge, peut-être teint dans le sang des *traîtres* du 10 août, flottait aux mains de l'un des plus exaltés de la troupe. Tous criaient et demandaient des armes avec des pleurs de rage.

M. et M[lle] Cazotte, bloqués par la foule dans leur voiture, voyaient défiler ces bandes indomptées dont chaque figure respirait un farouche enthousiasme. Ils sentaient que toutes les forces brutales de la société étaient mises en jeu au nom des plus nobles passions de l'homme, *la liberté*, *l'amour de la patrie*, et que ces forces ne rentreraient pas dans le repos avant d'avoir renversé tout ce qui tenterait de s'opposer à elles.

La mer, dans sa fureur, qu'est-elle auprès d'un peuple déchaîné, qui croit avoir à venger ses droits et à sauver son pays ?

Danton entra seul à la commune ; il laissa sa bruyante escorte l'attendre sur la place, où Jean Debry continua de la haranguer ; il disait :

« Citoyens, la place de Longwy vient d'être livrée. Les ennemis s'avancent ! Peut-être se flattent-ils de trouver parmi nous des traîtres et des lâches ! Ils se trompent : nous nous indignons de cette honteuse défaite ; nos courages s'en irritent, et nous marcherons tous comme un seul homme pour défendre la nation et la liberté.

— Oui, oui, nous marcherons. »

Les prisonniers demeuraient cachés par la foule, et le spectacle de la place les avait fait oublier ; mais un mot, un geste pouvaient les trahir, et toute cette populace effrénée et oisive fût tombée sur eux et les eût mis en quartier avec joie pour employer le temps et les forces inutiles qui bouillonnaient en eux. Les commissaires sentaient le danger qu'ils couraient tous, et tremblaient ! Heureusement l'absence de Danton ne fut pas longue ; sa harangue avait été brève et s'était terminée par ces mots connus :

« Que faut-il pour abattre nos ennemis, citoyens ? il nous faut de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace. »

La commune ne pouvait ni ne voulait rien lui refuser ; elle poussa des acclamations en l'écoutant, et décréta sur-le-champ l'appel de tous les hommes en état de porter les armes.

Danton satisfait reparut bientôt, et s'écria du seuil de l'hôtel de ville :

« Armez-vous, braves citoyens, et courez aux frontières ; la patrie reconnaissante accepte vos services. »

Ces paroles furent accueillies par des cris et des trépignements de joie ; le drapeau rouge salua trois fois ; les bonnets rouges s'agitèrent

au bout des piques et des mousquets, et *la Marseillaise* fut entonnée avec une sauvage ardeur :

> Allons, enfants de la patrie,
> Le jour de gloire est arrivé ;
> Contre nous de la tyrannie
> L'étendard sanglant est levé (bis).
> Entendez-vous dans nos campagnes
> Rugir ces féroces soldats ?
> Ils viennent jusque dans vos bras
> Egorger vos fils, vos compagnes.

Il faut le dire, l'hymne de Rouget de l'Isle est empreint d'un enthousiasme si brûlant qu'il est presque impossible de l'entendre sans émotion, à quelque opinion qu'on appartienne ; et l'on peut comprendre que ceux aux sentiments desquels ils répondaient en aient été puissamment électrisés. Heureux ceux qui n'ont traversé les révolutions qu'en spectateurs ou même en victimes ; ils ne savent point quelle lave ardente circulait autour de soi et en soi-même quand la foule, le bruit, les voix, l'enthousiasme porté jusqu'au délire s'exhalaient autour de lui. Pitié ! pitié ! non pas pour les actions, mais pour les sentiments de ces temps d'exaltations fébriles ! Qui peut dire ce qu'il eût fait s'il eût vécu dans cette atmosphère embrasée ?

Mais l'hymne continuait :

> Aux armes, citoyens ! formez vos bataillons !
> Marchons (bis) ! qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Et l'épouvantable cohorte, animée pourtant cette fois d'un sentiment généreux, se remit en marche, et reconduisit Danton jusqu'à l'Assemblée, où il allait annoncer le succès qu'avait obtenu sa demande. Tout le peuple suivit, ce peuple où fermentait pêle-mêle l'amour du bien et le besoin du mal, le sublime et l'horrible, le dévouement à une chose inconnue qu'on appelait la patrie, l'amour vague et idéal de l'humanité jointe à la cruauté envers tous les humains, hydre à sept têtes, dont les unes rêvaient le bien tandis que les autres accomplissaient le mal avec délices.

Quand la foule eut suivi la foule, la voiture des prisonniers se trouva seule oubliée sur la place, et les commissaires avec ceux qu'ils amenaient purent enfin descendre.

VI

Le comité de surveillance avait été institué le 17 août pour rechercher les auteurs, fauteurs ou complices de la journée du 10 août. Ses séances étaient permanentes. Il était composé de Panis, Sergent, Marat, Jourdeuil et autres monstres dont les noms sont écrits en caractères de sang dans nos annales révolutionnaires. Ces hommes, la plupart rejetés de la société pour de grands désordres, se vengeaient

d'elle maintenant que le chaos révolutionnaire avait fait surgir la vase de la société et laissé prendre place aux plus hardis. Ils étaient devenus l'effroi du monde, et s'étaient arrogé le droit de vie et de mort sur tous ceux qui tombaient en leur puissance. Ni la jeunesse, ni la beauté, ni surtout la fortune et la naissance ne trouvaient grâce devant eux, car tout leur faisait obstacle ou envie.

Les commissaires remirent leurs prisonniers entre les mains de quelques volontaires nationaux, et les quittèrent pour aller rendre compte de leur périlleuse mission à ceux qui la leur avaient donnée, et M. Cazotte ainsi que sa fille furent conduits dans une salle d'attente qui précédait celle du comité.

C'était une sorte de corridor sombre, malpropre et bruyant, et où l'air était empesté par la foule qui s'y encombrait chaque jour. La chaleur y était suffoquante. Cette pièce, étroite et longue, n'était éclairée que par une large porte ouverte sur la salle du comité. C'était celle par laquelle entraient continuellement et ressortaient une foule de malheureux accusés, tout tremblants, tout éperdus, escortés d'accusateurs, de dénonciateurs et de gardiens, portant le costume et la figure sordide et basse du menu peuple de ce temps-là. La laideur repoussante de tous ces visages haineux, envieux et féroces, avait un aspect effrayant.

Depuis ces temps déjà si loin de nous, le peuple, dont on s'est occupé d'une manière à la fois plus chrétienne et plus humaine, n'est plus ce que la négligence et l'égoïsme en avaient fait alors. Il s'est certainement amélioré ; la preuve en est dans les visages ! On ne trouve plus aujourd'hui, si ce n'est au bagne ou dans les extrêmes réduits de la misère et du crime, des figures ignobles, hideuses, des figures de bêtes fauves semblables à celles de ces jours affreux, et dont la peinture nous a transmis des types dégoûtants. Les traits du peuple sont plus développés ; ils indiquent plus d'intelligence ; les regards sont adoucis ; les fronts sont plus nobles, et les révolutionnaires de 1830 ne ressemblent pas plus à ceux de 93 que les deux époques ne se ressemblent, Dieu merci ! Si l'âme humaine a gagné dans la lutte où toutes les classes se sont entre-choquées, tout le sang et les larmes qui ont coulé ne sont pas du moins perdus.

« Ainsi soit-il, » ne put s'empêcher de dire Mme d'Aunis en secouant la tête d'un air d'incrédulité.

Mme d'Argèle continua sans entendre son amie :

Parmi les prisonniers entassés dans la salle d'attente, beaucoup se connaissaient entre eux, mais nul n'osait parler à son voisin de peur d'aggraver les soupçons qui, sans doute, pesaient déjà trop lourdement sur lui.

Il y avait là de grandes dames, altières encore sous leur effroi ; de jeunes femmes surprises au milieu de leur insouciante et folle jeu-

nesse, et ne pouvant croire encore au danger qui les menaçait ; quelques ecclésiastiques découverts au fond de leur retraite, où, comme les premiers chrétiens, ils consolaient secrètement leurs frères, les exhortant à se préparer aux douleurs. Il y avait aussi là quelques-uns de ces jeunes gens appelés Chevaliers du Poignard. C'étaient des jeunes hommes de toutes les classes, des plus hautes comme des moindres, que leur attachement au roi avait rassemblés autour de sa personne quand ils l'avaient vue menacée. Ils s'étaient, avec les Suisses et la garde du roi, vaillamment défendus au 10 août. Mais, repoussés, blessés, défaits, ils avaient été dispersés, et, depuis ce jour, ils avaient vainement tenté de se soustraire aux poursuites ; des valets, des portiers les avaient vendus et traînés au comité de surveillance, et ils attendaient, mêlés à cette multitude de malheureux, qu'on appelât leur affaire.

« Notre procès ne sera pas long, disaient-ils entre eux avec insouciance ; nous sommes défaits, ainsi nous sommes coupables ; il aurait mieux valu mourir l'autre jour les armes en main. »

Chaque affaire était appelée par le nom de l'accusé ; c'étaient les plus grands noms de France ; on disait : « Femme Lamballe, approchez ; femme Tarente, fille Tourzel, » et le reste de même.

Les accusateurs et les témoins suivaient ; on entendait une voix aiguë et discordante : c'était celle de Réal, l'accusateur public. Il indiquait en peu de mots les charges qui pesaient sur chacun.

Elisabeth, soutenant son vieux père, était entrée dans la salle entre deux gendarmes. C'était alors le temps classique d'*Œdipe* et d'*Antigone ;* la musique de Saliéri était encore dans tous les souvenirs, et ces deux noms vinrent aux lèvres de ceux qui virent entrer ce beau vieillard et cette jeune personne si charmante ; un Chevalier du Poignard fredonna même :

> Elle m'a prodigué sa tendresse et ses soins ;
> Son zèle dans mes maux m'a fait trouver des charmes.

La belle tête d'Elisabeth semblait une apparition dans ce lieu sombre. Son visage était calme et doux ; seulement un peu d'inquiétude s'y lisait, ou plutôt une tendre et touchante sollicitude.

« Vous paraissez bien fatigué, mon père ; il faudrait vous asseoir. Comment faire ? il n'y a point de siége ici. »

Ses yeux cherchèrent une chaise où le vieillard pût se reposer avant d'être appelé. Un banc se trouvait dans un angle ; le jeune Chevalier du Poignard l'approcha comme s'il eût été dans un salon ; mais se rappelant où il était :

« Ne me remerciez pas, dit-il en souriant à Elisabeth qui allait parler ; on croirait que nous conspirons. »

M. Cazotte s'assit ; il était épuisé, non d'esprit, mais son corps

ployait sous la fatigue des dernières journées de voyage et d'émotion.

L'image de sa femme, succombant peut-être à son inquiétude, se retraçait à son esprit; et puis sa fille, sa douce, et belle, et charmante fille, elle était là qui partageait toutes ses souffrances; comment les supporterait-elle jusqu'au bout?

Une larme vint briller dans les grands yeux bleus du vieillard; Elisabeth la vit, et, comprenant à son regard fixé sur elle les sentiments qui l'agitaient, elle lui dit en se penchant, car elle était debout près de lui :

« N'avons-nous pas pensé souvent que la mort serait belle si elle ne séparait pas ici-bas ceux qui s'aiment? Eh bien, mon bon père, celle qui s'avance peut-être nous réunira; pourquoi la craindre pour moi plus que pour vous? Je ne la crains pas, moi, près de vous. »

Et la jeune fille posa ses lèvres sur le front du vieillard, qui prononça seulement ces mots :

« Fille chérie! »

Le jeune Chevalier du Poignard s'était appuyé fort près d'eux contre la muraille; il murmura :

« Il y a toujours des anges sur la terre! Il est dommage d'aller déjà mourir. »

On venait de l'appeler; c'était M. de Saint ***. Il fut envoyé au tribunal criminel, et périt le lendemain.

Les affaires s'expédiaient en peu de mots, et malgré le bruit souvent on entendait des paroles telles que celles-ci :

« Le citoyen Rastignac, ci-devant prêtre, accusé d'avoir eu chez lui des rassemblements d'ecclésiastiques, sera conduit à l'Abbaye; il y demeurera jusqu'à ce qu'il ait prêté serment à la constitution. Citoyenne Tarente, à l'Abbaye; citoyen Matton de Lavarenne, à la Force; citoyen Lachenaye, à Bicêtre. »

Quelques-uns voulaient essayer une défense, mais ils n'étaient pas même écoutés. Des gendarmes ou des volontaires nationaux les emmenaient et les conduisaient dans les prisons désignées, que menaçaient sourdement les rumeurs populaires, car déjà ces terribles paroles avaient circulé dans la salle du jugement :

« Il ne faut pas qu'il reste derrière nous un seul de nos ennemis pour se réjouir de nos revers, et pour frapper en notre absence nos femmes et nos enfants. »

Le temps s'écoulait avec lenteur, les heures se succédaient, mille émotions poignantes les remplissaient, la foule ne diminuait pas, elle augmentait au contraire toujours, car on amenait plus d'accusés qu'il n'était possible d'expédier d'affaires, quelque célérité qu'y mît un tribunal bien décidé à ne trouver que des coupables. A voir le nombre de ceux que l'on amenait, il semblait qu'une moitié de Paris fût accusée par l'autre.

M. Cazotte ne fut appelé que vers le milieu de la nuit du lendemain. Il subit un long interrogatoire ; il était accusé de conspiration flagrante en faveur du tyran. C'était une affaire à déférer au tribunal criminel, et le père et la fille furent envoyés à l'Abbaye pour y attendre que leur affaire fût instruite, ou plutôt pour y attendre l'effet terrible de l'effervescence populaire.

On savait qu'elle allait toujours croissant et s'augmentant, fomentée qu'elle était par les menées secrètes de vils scélérats, à qui le sang le plus pur ne coûtait rien pour assouvir leur haine et leur cupidité.

VII

L'abbaye Saint-Germain-des-Prés, transformée par les révolutionnaires en une prison d'État devenue trop célèbre, ne ressemblait point en 92 à ce que nous la voyons aujourd'hui. Cependant ce n'était déjà plus la somptueuse et riche abbaye dont Childebert s'était plu à orner l'église avec tant de magnificence qu'un vieil auteur[1] la comparait au temple de Salomon dans toute sa splendeur. Elle était bien déchue aussi du temps où nos rois l'avaient dotée d'assez grands priviléges et immunités pour que sa puissance leur fût devenue plus d'une fois redoutable. Les immenses prairies dont elle avait pris son surnom en avaient été détachées à mesure que la grande ville s'était étendue de ce côté. Son Pré-aux-Clercs, si célèbre, n'existait plus depuis longtemps ; il s'était couvert peu à peu d'hôtels et de maisons ; plusieurs rues s'étaient bâties dans son enceinte. Ses priviléges, ceux de haute et basse justice entre autres, s'étaient fondus dans la justice générale du royaume ; ses immunités avaient disparu, les pouvoirs des abbés s'étaient amoindris, mais c'était encore une belle église abbatiale, entourée de vastes cloîtres qui s'étendaient de la rue Sainte-Marguerite[2] à celle du Colombier, et de la rue Saint-Benoît[3], où se voit encore une petite tourelle en poivrière d'un joli style, aux petites rues de l'Échaudé et de Bourbon-le-Château. De très-beaux jardins, des cours, des cloîtres, une chapelle particulière à l'abbé, remplissaient cet espace rendu maintenant méconnaissable par un grand nombre de constructions ; elles ont tout envahi, et ne laissent plus subsister que la basilique, l'un des plus beaux monuments de notre vieille architecture gothique.

Quand on cherche autour de cette église les traces du passé, on trouve que les lieux, les choses, les personnes, tout a changé. Les générations se sont succédé, effaçant les souvenirs qui pouvaient encore subsister. La truelle et le badigeon masquent ou déguisent tout. Cependant on trouve encore, au fond d'une imprimerie de la rue d'Erfurt

[1] Fortunat.

[2] Nommée ainsi du nom d'une chapelle dédiée à sainte Marguerite.

[3] Qui tirait son nom d'un ancien cloître.

une petite cour aux murailles humides sur lesquelles on voit des marques noirâtres qu'on assure être encore des éclaboussures de sang, peut-être par suite de ce salutaire préjugé du peuple, qui croit les taches du sang humain indélébiles. Cette cour, maintenant étroite et tout obstruée de maisons, n'est plus qu'une portion très-restreinte de la cour vaste et spacieuse qui existait alors : c'était celle de l'abbatiale ; les cloîtres des paisibles Bénédictins l'entouraient. On y arrivait par un porche couvert, vis-à-vis duquel, après avoir traversé la cour, se trouvaient des degrés d'où l'on entrait dans des salles intérieures. Ce porche, par où les abbés sortaient jadis dans les jours d'apparat, avait été transformé en guichet depuis que les révolutionnaires avaient ajouté toute cette partie de l'abbaye à la prison militaire de ce nom qui subsistait déjà depuis longtemps.

A gauche de ce porche ou guichet s'étendaient les bâtiments de l'abbatiale, terminés sur la rue Sainte-Marguerite par une tourelle. A droite étaient les cloîtres, la chapelle, d'autres bâtiments qui tous avaient vue sur la cour intérieure, et un enclos planté de jeunes arbres.

Ce fut à ce guichet que furent amenés les prisonniers au sortir de l'hôtel-de-ville : il pouvait être trois heures du matin. Le geôlier était endormi ; il fallut frapper longtemps. Un dogue aboyait au dedans de la porte ; sa voix éveilla son maître. Il souleva les barres de fer, ouvrit la porte, et la pauvre Elisabeth, soutenant son vieux père, fut introduite dans ce triste séjour. Une lampe presque éteinte l'éclairait d'une lueur rougeâtre et vacillante, et laissait entrevoir quelques lits de camp où dormaient des porte-clefs tout habillés.

De ce guichet on traversait la cour, et on entrait, en montant quatre degrés, dans un autre guichet étroit et sombre suivi d'une vaste salle plus sombre encore que le reste à cause de son étendue. Les cloîtres supérieurs aboutissaient à cette pièce par deux escaliers latéraux. Deux portes s'ouvraient, l'une à droite et l'autre à gauche, sur les cloîtres inférieurs par lesquels on allait d'un côté à la chapelle et aux préaux, de l'autre à la grande église alors fermée, et aux autres dépendances de l'abbaye. C'était, pour ainsi dire, le carrefour de la prison où tous les points correspondaient. A cette heure de la nuit, l'aspect en était très-lugubre.

La vue de la prison, le grincement des verroux, le visage bourru du geôlier, dont les traits rudes étaient accentués par la lueur rougeâtre de la lanterne qu'il tenait à la main, firent une impression cruelle sur Elisabeth, naguère encore libre enfant des prés et des vignes fleuries.

Elle resta muette et se serra tremblante contre son père à la vue de ces tristes lieux.

Les volontaires nationaux qui les avaient amenés dictaient au geôlier les noms et le sujet de la détention de leurs prisonniers, et le geôlier l'inscrivait, non sans peine, sur l'écrou de la prison.

« Citoyen Bertrand, leur affaire n'est pas bonne, dit l'un des gardes au geôlier ; il s'agit de conspiration.

—Ah ! bah ! bonne ou mauvaise, cela reviendra bientôt au même, répondit Bertrand.

— Vous croyez ? dit le garde en ouvrant de grands yeux.

— Vous verrez, » répondit le geôlier. Et il fit un geste accompagné d'un sourire qui fit frémir Elisabeth, elle, si courageuse ! Mais pour les êtres impressionnables les circonstances extérieures sont très-puissantes, et peut-être faut-il beaucoup plus de force d'âme qu'on ne pense pour triompher du lieu, de l'heure et de l'obscurité.

Le père, malgré son grand âge, soutint sa fille pendant que le geôlier et les porte-clefs, réveillés au bruit, écrivaient autour de la table.

Quand l'écrou fut rempli et les volontaires repartis, le vieux Bertrand se fit suivre par les prisonniers et les conduisit à travers les longs détours des cloîtres inférieurs où le vent soufflait tristement. A l'extrémité des cloîtres, le geôlier, ouvrant brusquement une lourde porte qui cria sur ses gonds, les introduisit dans une chapelle assez vaste et fort délabrée ; l'air qui en sortit paraissait humide et froid.

« Tenez, leur dit-il, il y a un lit vide sous la troisième arcade; arrangez-vous pour le moment comme vous pourrez ; au jour, on tâchera de vous établir mieux. »

Les proportions de la chapelle étaient assez élégantes, et les auraient peut-être frappés au jour ; mais, dans ce moment, éclairée par une seule lampe en fer suspendue à la voûte, elle avait un aspect et des bruits lugubres qui portèrent la terreur dans l'âme de la jeune fille. Son père la sentit tressaillir.

« Ne pourrions-nous pas être autrement logés ? dit M. Cazotte ; une jeune fille et un vieillard demandent quelques soins.

— Tout est plein, » répondit le geôlier brusquement, et il referma violemment la porte et les verroux.

M. Cazotte et sa fille restèrent quelque temps immobiles à l'entrée de la petite nef.

Les bas-côtés étaient masqués par un rang de colonnes à peu près ruinées formant des arceaux sous lesquels la faible lueur de la lampe ne projetait aucune lumière. Des lieux inconnus et mal éclairés ont toujours un aspect lugubre.

« Avançons, dit M. Cazotte ; essayons si dans ce triste séjour nous pourrons du moins nous reposer après des journées si pénibles. »

Et il se dirigea vers ce troisième arceau que le geôlier leur avait désigné.

Leurs yeux s'accoutumaient peu à peu aux ténèbres dans lesquelles ils marchaient, et bientôt ils trouvèrent le lit indiqué. C'était un mauvais grabat, sans draps ni couvertures, sur lequel cependant le vieillard

s'assit, tant il était épuisé. Une chaise était placée auprès et servit de siége à la pauvre Elisabeth.

La jeune fille promenait en silence ses yeux autour d'elle ; elle aperçut un assez grand nombre de grabats semblables à celuí de son père, et crut voir çà et là une tête soulevée. L'obscurité visible, pour ainsi dire, agrandissait l'espace et le peuplait de tristesse. Le silence n'était interrompu que par le cri aigu et monotone d'un grillon caché dans le vieux mur. Quelques chauves-souris voletaient autour de la lampe qu'elles menaçaient d'éteindre à chaque instant.

« Mon père ! murmura la pauvre enfant saisie de terreur, quel séjour lugubre ! J'ai froid, j'ai peur !.. Ah ! c'est ici notre tombeau ; je le sens bien, mon bon père ! Qu'allons-nous devenir ? » Et la jeune fille cachait sa tête dans ses mains avec désolation.

« Rassure-toi, mon enfant, prends courage ; ne sommes-nous pas toujours sous les regards de Dieu ? Il n'abandonnera pas ses serviteurs dans leur détresse.

— Quelles journées, mon père, viennent de s'écouler ! Quel voyage ! quelle arrivée ! Et ma pauvre mère, que sera-t-elle devenue ?... Dieu merci, du moins, elle n'a pas passé par toutes les misères où nous avons passé depuis notre départ de Pierry... Pauvre Pierry ! le reverrons-nous jamais ? »

En nommant Pierry, tous les souvenirs doux et heureux de sa courte vie affluèrent au cœur de la jeune fille, et elle répandit un déluge de larmes amassées depuis huit jours de contrainte, de fatigue et de courage.

« Oh ! que Dieu ait pitié de nous ! Maintenant, reprit-elle, nous sommes abandonnés de la nature entière.

— Tu te trompes, Zabeth ; jamais encore nous n'avons été si entourés de nos amis. Ils sont là, ils veillent sur nous avec une tendresse ineffable.

— Quels amis ? dit la jeune fille en relevant la tête. Hélas ! je crois avoir entendu soupirer sous ces voûtes ; et, s'il y a là quelques humains, ils sont aussi malheureux que nous et tout à fait impuissants à nous servir.

— Je ne parle pas des mortels, ma chère enfant. Dans ces tristes jours, quel homme peut quelque chose pour lui-même ou pour son frère ? Mais ceux qui nous ont précédés dans la vie heureuse, nos parents morts ou ceux qu'une conformité d'âme aurait pu nous unir, si nous nous étions rencontrés ici-bas, ceux-là nous ont suivis à travers nos tribulations depuis Pierry ; ils ont déjà pu nous préserver de plusieurs dangers, et les voilà pressés en foule autour de nous.

— S'ils vous entourent, dit la jeune fille d'une voix tremblante, demandez-leur de nous ouvrir, comme à saint Pierre, les portes et les verrous de la prison ; car je me sens mourir dans ce sépulcre.

— Tu le sais bien, Elizabeth, je ne puis ni ne veux leur demander rien de terrestre. Mais je puis les supplier de ranimer par leur souffle ton courage momentanément abattu, de rendre à ton âme son énergie naturelle. Attends. »

Et le vieillard resta quelques moments silencieux : il priait.

« Ne les sens-tu pas qui t'environnent? reprit-il ; ils te bénissent ; et voilà qu'un chœur d'anges s'approche de toi. Ils tressent pour ta tête une couronne des plus belles fleurs du ciel.

— C'est donc celle du martyre ! dit Elizabeth avec une sorte de crainte. Quelle autre couronne puis-je attendre ? »

Le vieillard, après un moment de recueillement :

« Non, ma fille, ce n'est point celle du martyre. Oh ! continua-t-il dans une émotion croissante, de quel sourire te sourit ton ange ! Il me sourit aussi à moi, ton père, et me montre dans ton âme une semence de vertu que ta mère et moi nous y avons fait naître en priant sur toi. Semence admirable, que le malheur des temps va faire éclore sublime en toi !... Heureux sont les parents qui t'ont donné le jour !... Salut, fille chérie ! Ton nom, ennobli par tes vertus, sera loué d'âge en âge partout où désormais il sera prononcé.

— Que voulez-vous dire, mon père ?

— Ne sens-tu rien en toi?

— Je sens...... que votre parole puissante a relevé mon courage et que le calme est rentré dans mon âme. Pourtant, mon père, je ne vous comprends pas.

— Il ne m'est pas permis de te rien dire de plus, répondit le vieillard ! La fleur ignore son parfum, le fruit ne sait point sa saveur, et la vierge timide ne connaît qu'en l'employant la force indomptable renfermée dans son âme. »

La voix du vieillard s'était émue de plus en plus et révélait en lui comme un saint enthousiasme ; il ajouta :

« Sache seulement que des esprits purifiés et heureux se pressent autour de toi ; ils t'environnent d'un éclat si resplendissant que ma vue en est tout éblouie..... Ils élèvent la voix..... Ne les entends-tu pas ?... Ils célèbrent dans des accords célestes les vertus de la fille tendre, de la femme courageuse, forte et dévouée. Les harpes d'or se mêlent au concert.... Grâce, grâce, esprits mélodieux ! je suis encore trop terrestre et grossier pour être admis à de telles splendeurs et pour entendre des harmonies si parfaites. »

Et le vieillard, se signant, resta comme absorbé dans ses hautes visions.

Le jour commençait à paraître ; un peu de clarté tombait par une ogive sur la tête inspirée du père et sur la suave figure de la jeune fille, assise à ses pieds et le regardant avec amour.

Au bas d'un pilier, fort près d'eux, un prisonnier, sans autre couche que les dalles humides de la chapelle, avait essayé de trouver le sommeil enveloppé dans son manteau. L'arrivée de M. Cazotte et les premiers sons de sa voix l'avaient éveillé. Il avait écouté cette conversation singulière, et maintenant il contemplait le vieillard et sa fille avec étonnement.

« Monsieur le Voyant, lui dit-il quand il le crut un peu revenu de son extase, vous avez, en vérité, très-bien fait d'apporter ici de ravissantes visions pour embellir un peu ce séjour; car il n'est pas plaisant, je vous jure, et ce qui s'y passe n'est pas aussi réjouissant que vos rêves. »

M. Cazotte n'était point encore redescendu des hauteurs où son esprit s'était élevé; il répondit :

« Les yeux du corps sont affligés ici, mais ceux de l'âme, quand ils sont éclairés par la prière et par la foi, voient briller partout la lumière increéee et tout ce qui vit et se meut en elle. La vie n'est qu'un accident bien court dans l'ensemble de notre existence immortelle.

— Vous êtes bien heureux, Monsieur, de prendre toutes les choses de si haut. Moi, je suis terre à terre de toutes les façons, comme vous voyez ; et je m'en trouve assez mal pour le moment, » dit le prisonnir montrant sa dure couche. Et il se releva en étendant ses membres endoloris. « J'admire votre philosophie et voudrais l'imiter, mais... *guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère,* et... »

Comme il allait poursuivre, une porte s'ouvrit lentement derrière eux : c'était celle d'une petite sacristie sans issue, où l'officiant s'habillait alors que la chapelle était consacrée au culte. Une jeune femme en sortit tout enveloppée dans un long peignoir blanc. Elle avait un air de douceur et de tristesse très-touchant, et d'ailleurs elle était infiniment belle. Elle s'approcha d'Elisabeth et lui dit :

« J'ai entendu la voix d'une jeune fille, et je viens vous offrir l'aide et la compagnie d'une femme ; car je sais combien il est pénible de se trouver seule au milieu d'un si grand nombre d'hommes. » Elle ajouta, comme si elle achevait intérieurement sa pensée : « Il faut que tout l'intérêt de la vie soit en jeu pour que les considérations secondaires s'oublient. Vous les oublierez bientôt aussi bien que moi. Mais venez, reprit-elle en tendant sa main à la jeune fille ; les prisonniers vont s'éveiller, ne restez pas plus longtemps ici. Et vous, Monsieur, puissiez-vous mieux dormir sur cette pauvre couche et y entretenir de meilleures pensées que celui qui l'a quittée depuis deux jours, ajouta-t-elle en s'adressant au vieillard.

— Que Dieu vous bénisse pour les bons soins que vous voulez bien prendre de ma fille, et aussi pour vos bons souhaits ! » lui répondit M. Cazotte, et il la regardait avec un grand intérêt.

« Oh ! j'ai bien besoin qu'il me bénisse ! » La voix de la jeune femme était si triste en prononçant ces paroles qu'elle ressemblait à un sanglot.

Dans ce moment un sourd gémissement se fit entendre par la porte entr'ouverte.

« M. de Reding est-il plus malade ? » demanda le prisonnier.

Mais la jeune femme était rentrée précipitamment dans la sacristie : elle en ressortit presque aussitôt et dit :

« Ce n'est rien, il dort ; mais il souffre tant ! Et point de médecin, point de secours ; on est sans pitié ! M. de Saint-Méard, dit-elle en s'adressant au prisonnier, tantôt venez le voir ; vous lui faites toujours du bien par votre force et votre vivacité d'esprit. » Puis, se tournant vers Elisabeth :

« Venez, lui dit-elle, vous devez être bien fatiguée. Les jours qui précèdent l'emprisonnement sont si pleins d'émotion ! Mon lit est dans un enfoncement de cette pauvre chambre de malade ; venez le prendre et vous y reposer.

— Mais vous, Madame, que ferez-vous ?

— Oh ! moi, je veillerai celui que vous avez entendu gémir.

— Est-il donc très-malade ? dit Elisabeth.

— Ils l'ont presque tué au 10 août ; depuis ce temps, il lutte péniblement contre la mort, et ses forces diminuent tous les jours.

— C'est votre père, peut-être ? dit Elisabeth.

— Non, ce n'est pas mon père.

— C'est votre frère ou votre mari, sans doute, Madame ? demanda M. Cazotte avec une tendre compassion.

— Non, » répondit la jeune femme, et elle rougit et baissa les yeux; pourtant une certaine noblesse d'âme se peignait en toute sa personne, et elle reprit, comme par un effort de courage :

« C'est celui dont le monde m'a vue partager follement la vie heureuse. Nous suivions l'exemple commun, et notre attachement n'était pas un mystère. Sans doute la société (s'il en existe encore une) ne me pardonnera pas d'être venue soigner ses douleurs et fermer ses yeux... Mais, s'il meurt, ma vie est close, et les souffrances de ces cruels moments expieront, je l'espère, mes fautes. »

De grosses larmes coulaient sur ses joues sans qu'elle essayât même de les essuyer.

« Pauvre femme ! lui dit M. Cazotte avec indulgence. Vos égarements, du moins, venaient du cœur, et quand ces fautes sont ainsi lavées dans les larmes du repentir et passées au creuset de la douleur, elles se purifient comme l'argile dans la fournaise. Prenez courage. »

Elisabeth passa son bras sous celui de la pauvre égarée, et lui dit, avec une douceur tendre comme la charité :

« Je vais avec vous. Je vous aiderai dans vos soins... dans ceux de

l'âme, puisque ceux du corps ne suffisent plus !... Et vous, mon père, dormez un peu, s'il est possible, pour réparer vos forces. »

Toutes deux alors entrèrent dans la sacristie.

Le prisonnier regardait la jeune garde-malade s'éloigner, et quand la porte fut refermée il dit à M. Cazotte :

« C'était une noble créature ! Je l'ai vue lutter longtemps contre les séductions ; mais l'exemple, la contagion des mœurs du temps, l'isolement du cœur et la passion vraie du jeune Reding l'ont jetée dans un attachement qui a brisé sa vie ; un peu de temps encore, ils allaient s'unir. Les obstacles étaient vaincus... Mais la mort, la mort va les séparer... Pauvre Reding ! quel dommage de mourir quand on est si aimé !

— Il est rarement dommage de mourir, répondit le bon M. Cazotte en souriant. La vie est bonne quelquefois, et je l'ai su longtemps mieux qu'un autre ; mais croyez-moi, la mort est meilleure. Tous ceux dont je parlais tout à l'heure à ma fille, et que j'ai revus depuis leur sortie de ce monde, me l'ont dit.

— Avec quelle assurance vous parlez de cela ! dit M. de Saint-Méard..... Je voudrais bien qu'on pût me dire ce qu'en pense celui qui vous a précédé sur ce pauvre grabat. »

M. Cazotte se recueillit un moment, puis il répondit :

« L'homme doit attendre le jour et le moment que Dieu assigne à sa délivrance sans le devancer volontairement. Ses biens, sa vie lui sont confiés comme un dépôt dont il rendra compte. Dissiper les uns, disposer de l'autre sont des crimes que punit la justice céleste. Votre compagnon est triste ! »

Le prisonnier regarda M. Cazotte avec un étonnement presque stupide.

« Monsieur, comment donc saviez-vous que M. de Chantereine avait attenté à ses jours ?

— Je ne savais pas son nom, Monsieur ; car les hommes qui passent dans l'autre vie laissent ici leurs noms et leurs titres. Mais je le vois qui pleure sa faute sans pouvoir se mêler aux esprits heureux. Pourquoi s'est-il donné la mort ?

— Il prétendait avoir compris, à quelques discours échappés aux geôliers et aux gardiens, que nous devons être bientôt massacrés dans la prison.

— Il avait raison de le penser.

— Vous le croyez, Monsieur ?

— Oui, je le crois. Le bruit en court au dehors, et le peuple est exaspéré contre nous, parce qu'il nous croit ses ennemis.....

— Mais qui peut répandre de pareils bruits ?

— Qui le sait ? Il y a souvent sur la terre des bruits que personne ne répand et qui sont semés partout, des actions que personne ne commande et qui s'exécutent avec ensemble. Le peuple de Jérusalem n'était point commandé pour l'exécution du Sauveur, et chacun pourtant y a

joué son rôle comme s'il l'avait appris. Ne demandez pas qui commandera de nous massacrer, ni qui en exécutera l'ordre ; peut-être personne ne le donnera, et pourtant il sera reçu et fidèlement obéi, soyez-en sûr.

— Vous n'êtes pas rassurant, Monsieur. S'il en est ainsi, M. de Chantereine n'a pas eu si grand tort.

— Et, s'il vous plaît, que pouvait-on lui faire de pis que ce qu'il s'est fait ?

— L'horreur des tourments l'effrayait.

— Il les regrette aujourd'hui, car il voit seulement de loin le lieu de lumière et de bonheur qu'ils lui eussent ouvert.

— Monsieur, tout ce que vous me dites est bien étrange. Êtes-vous véritablement inspiré, ou bien êtes-vous doué d'une telle perspicacité que quelques mots vous aient suffi pour vous mettre sur la voie de ce qui s'est passé ? Je ne saurais le décider, mais je voudrais savoir auprès de qui je me trouve. Je ne sais qu'un seul homme en France dont les idées soient semblables aux vôtres.

— Et cet homme, Monsieur ?....

— C'est Cazotte, l'auteur aimable, mais un peu fou, je pense, du *Diable amoureux* et de plusieurs autres charmants ouvrages.

— Monsieur, c'est moi ! dit le vieillard avec un sourire naïf et fin qui n'appartenait qu'à lui.

— Vraiment ! Ah ! que j'en suis heureux ! J'avais tant d'envie de vous rencontrer !

— Ce ne sera pas pour longtemps, répondit M. Cazotte en branlant doucement la tête, et le lieu n'est pas heureusement choisi.

— Moi, Monsieur, on me nomme le chevalier de Saint-Méard, bon Français, quoi qu'on en dise, franc et zélé royaliste ; fait général à Nancy par des révoltés, et condamné à mort par ceux-là mêmes qui m'avaient élu ; chevalier de Saint-Louis, rédacteur en chef du journal de la cour et de la ville, qui peut-être vous a quelquefois amusé, et couronnant autrefois tant de titres par le plus beau de tous à mon gré, celui de général en chef de la sublime société des Gobe-Mouches.... Car, Monsieur, vous le savez, dans ce temps nous étions gais. Mais voyez où on loge la gaîté, ajouta-t-il en montrant les murs délabrés de la prison. Hélas ! ce serait à mourir de tristesse si on voulait ; mais il vaut mieux se réjouir de l'heureux hasard qui nous rassemble. »

Depuis un moment les guichetiers étaient entrés dans la chapelle ; ils apportaient des aliments grossiers dans d'ignobles vases de terre qu'ils posèrent sur une longue table au milieu de la nef. Le bruit qu'ils faisaient éveilla les prisonniers, et bientôt ils bourdonnèrent comme un essaim dans une ruche. On allait, on venait ; quelques porte-clefs bien payés essayaient de remettre un peu d'ordre dans la prison. Des gardes appelaient des détenus pour les conduire au tribunal, dont ils ne de-

vaient plus sortir que pour être traînés à la mort. On se disait adieu, on se souhaitait bonne chance, comme des voyageurs qui se sont rencontrés au milieu de leur route et ne doivent plus se revoir.

« Messieurs, avait dit le nouvel ami du vieillard à quelques-uns de ses compagnons, on nous a donné cette nuit un hôte de plus. Je vous le présente comme le plus aimable de tous ceux que nous ayons eus jusqu'ici. C'est M. Cazotte, l'auteur charmant d'*Olivier*, du *Lord impromptu*, et de plusieurs autres délicieux écrits. »

Un auteur, dans ce temps-là, c'était tout autre chose qu'à présent. Il ne paraissait point alors deux cent mille ouvrages par année, et chacun n'avait pas dans son portefeuille un volume tout prêt à faire gémir la presse (et les lecteurs) au premier jour. On n'écrivait pas pour écrire ou avoir écrit; c'était seulement quand on avait quelque chose à dire qu'on prenait la plume. Aussi chaque livre était un événement ou plaisant ou sérieux, qui établissait des rapports presque intimes entre l'auteur et ceux qui le lisaient, et qu'il appelait naïvement *ami lecteur*.

Le nom de Cazotte courut de bouche en bouche, et bientôt tous les prisonniers se réunirent auprès de l'aimable vieillard, à qui la fatigue n'avait pas permis de quitter le méchant lit sur lequel il était assis.

La conversation s'anima bientôt. On eût dit que cette chapelle était devenue le plus aimable salon. M. de Brissac contait des anecdotes de la cour, M. de Sainte-Palaye parlait de chevalerie, M. de Saint-Méard lançait des mots piquants; tous étaient animés de cette gaîté française du bon temps, que les premiers malheurs n'avaient pas encore éteinte.

Cependant, vers le soir, les prisonniers devinrent soucieux, la conversation prit un ton plus grave: l'inquiétude commençait à troubler les esprits.

C'était l'heure où d'ordinaire les femmes logées pour la nuit dans d'autres parties de la prison venaient se réunir à leurs pères ou à leurs maris; et souvent elles achevaient la journée dans la chapelle, et la gaîté, la folie, l'amour, la galanterie, toutes les habitudes d'un monde insouciant et léger se continuaient dans la prison. On y chantait, on y dansait, on y formait des projets d'avenir. Était-ce bravoure, bravade, ignorance, force, courage, légèreté? qui le sait? qui le peut dire?... Ceux mêmes qui ont vu l'étonnante vie des prisons à cette époque ne sauraient l'expliquer.

Ce jour-là les femmes ne vinrent pas. Cela parut étrange, et ceux qui les attendaient commencèrent à concevoir mille inquiétudes. En prison toute nouveauté inspire la terreur. Quelques prisonniers quittèrent le cercle formé autour du vieillard, et s'en allèrent au bas de la chapelle, où longtemps ils se promenèrent à grands pas en se communiquant leurs craintes et leurs suppositions.

Pour M. de Saint-Méard et M. Cazotte, ils continuèrent à s'entretenir avec vivacité, l'un curieux d'apprendre, l'autre aimant à raconter. Ils

parlaient du temps présent, du passé, de l'avenir; et M. Cazotte essayait de démontrer que, les lois de l'Évangile étant mises en oubli ou dédaignées, de grands maux devaient s'ensuivre, et de grandes révolutions éclater. M. de Saint-Méard a depuis parlé de cette conversation, elle lui parut alors assez bizarre, mais il a pu reconnaître ensuite combien les idées en étaient justes et lumineuses.

Beaucoup de prisonniers l'écoutaient avec surprise. Il disait :

« Voyez-vous bien, l'ordre général est troublé; les hommes ni les choses ne sont plus à leur place; la morale est corrompue, la religion outragée; les riches ne savent plus à quoi les obligent leurs richesses; les pauvres ne savent plus sanctifier leur pauvreté. Tous les liens sont rompus, les hommes ont besoin de repasser par l'épreuve du malheur. Les délices de la vie ont corrompu les uns, la misère a presque entièrement abruti les autres; il leur faut à tous la souffrance, afin de les régénérer, comme il faut au fer rouillé le feu pour lui rendre sa force et son éclat. »

Ceux qui l'écoutaient paraissaient étonnés. Cependant M. de Saint-Méard reprit :

« Mais, Monsieur, vous conviendrez qu'il y a bien quelques hommes justes sur la terre : ceux-là seront-ils mis à part?

— Non, non! dans les grands châtiments les maux frappent en masse; mais pour les uns ils sont une punition, tandis que pour les autres ils deviennent une récompense; voilà tout.

— Quelle récompense, bon Dieu!

— Plus grande que vous ne le pensez. Si la mort nous trouve prêts, ceux qui partiront les premiers éviteront de bien grandes désolations.

— A la bonne heure! » dit un jeune homme en riant. C'était M. de Maillé. « Ah! l'heureux! l'heureux! » et il continua de rouler et dérouler un émigrant avec dextérité. C'était un jeu nouvellement inventé, et dont les jeunes gens et les femmes amusaient leurs loisirs.

Après quelques instants de silence M. de Saint-Méard reprit :

« Monsieur le prophète, si nous sommes tous massacrés dans les prisons et ailleurs, comme nous en sommes si fort menacés, je vois bien d'où nous viendra le châtiment, à nous. Mais, dites-moi, qui donc châtiera à son tour ce peuple innombrable et détestable soulevé contre nous? Je pense qu'il méritera bien aussi quelque petite punition.

— Qui le châtiera? dit le vieillard. Hélas, Monsieur, l'histoire des temps passés ne nous apprend-elle pas l'avenir?

« Quand l'ordre établi est renversé, quand l'esprit de vertige d'une part et de révolte de l'autre retourne la société comme le soc d'une charrue retourne la terre, ensevelissant au fond ce qui était à la surface et amenant au jour ce qui gisait dans ses entrailles, des hommes nouveaux se lèvent, tout éperdus de voir le jour; ils s'emparent du pouvoir et des richesses; ils s'y enivrent; puis, dans leur ivresse, ils

se dévorent entre eux ; d'autres leur succèdent e ts'entr'égorgent aussi d'autres encore, d'autres encore, qui se balaient tous comme un ouragan, jusqu'à ce qu'au milieu de cette tempête d'hommes il s'en trouve un qui s'élève sur les débris de tous, asservissant ce qui reste. Celui-là c'est le fléau de Dieu ; il vient battre le grain dans l'aire du Seigneur. Et croyez-le bien, après nos jours effroyables, un homme s'élèvera tout à coup comme un aigle qui déploie ses ailes, tout se rangera devant lui, tous le reconnaîtront pour maître. Oui, oui, continua M. Cazotte en s'animant, il marchera victorieux d'un bout du monde à l'autre, et les générations, enivrées de gloire et de malheur, le suivront au combat ; il les mènera mourir au Midi et au Nord. Ceux-ci tomberont sous les tropiques, ceux-là périront dans les glaces du pôle. Les mères demanderont grâce pour un fils unique et ne l'obtiendront pas ; les pères supplieront qu'on leur laisse au moins un dernier enfant pour leur fermer les yeux. Non, non ! cette génération a été sans pitié, elle ne trouvera point de pitié ; ses enfants, ses petits-enfants et jusqu'à la troisième génération, tout périra sous les ordres inflexibles du grand flagellateur du monde..... Tout s'enchaîne, tout se déduit, continua M. Cazotte, et ceux qui se servent impitoyablement du glaive périront par le glaive. »

Peu à peu les détenus s'étaient groupés autour du vieillard, les uns debout, d'autres assis sur le bord de leur lit, quelques-uns appuyés aux colonnes ; et la journée s'acheva dans ces communications.

Ce jour-là les guichetiers apportèrent le repas du soir comme de coutume, mais ils ne mirent de couteaux sur aucune table et se refusèrent à toutes les demandes qu'on leur fit pour en obtenir.

Cette circonstance, jointe à l'absence inaccoutumée des femmes, augmenta l'inquiétude des anciens prisonniers. Pour M. Cazotte et sa fille, comme ils étaient étrangers aux habitudes de la prison, après avoir fait ensemble, à voix basse, la prière du soir avec une grande ferveur, ils se délassèrent chacun de leur côté dans un paisible repos.

Le lendemain, les guichetiers n'entrèrent dans la chapelle que vers midi. Ils avaient l'air effrayé, le regard inquiet. Au lieu d'amener les femmes comme les autres jours, ils appelèrent la jeune garde-malade de M. de Reding, par le nom de Valentine qu'elle s'était donné, et Mlle Cazotte, en leur ordonnant rudement de les suivre aussitôt.

« Qu'est-ce donc ?

— Qu'arrive-t-il ?

—Les femmes courent-elles quelque danger ? dit-on de toutes parts.

— Non, grommela le vieux geôlier ; et c'est pour qu'elles n'en puissent pas courir que je viens les chercher. Ma femme et ma fille sont parties dès le matin. »

Les prisonniers se regardèrent avec stupeur. Ces paroles, rappro-

chées des bruits qui circulaient, leur donnèrent comme un terrible avertissement.

Mlle Cazotte et sa compagne, appelées à plusieurs reprises, sortirent de la sacristie. Elisabeth avait entendu les derniers mots du geôlier ; elle courut au vieillard, l'étreignit de ses bras, et lui dit :

« Mon père ! je ne veux pas vous quitter ; s'il y a des dangers, je veux les partager avec vous ; la vie, la mort, tout doit nous être commun.

— Au nom du ciel ! s'écria l'autre femme en joignant ses mains, ne me séparez pas de M. de Reding ; il se meurt, laissez-moi recevoir son dernier soupir ! »

Et la jeune femme essaya de retourner vers la porte de la sacristie, d'où s'échappaient des soupirs d'agonie.

« Il mourra bien sans vous, dit un des barbares guichetiers en ricanant ; on vient au monde tout seul et l'on s'en va de même. Allons, venez ! » Et il la prit rudement par le bras.

« Ayez pitié de nous ! s'écria la pauvre femme. Tenez, ajouta-t-elle en détachant quelques bijoux, ces bagues, ces boucles d'oreilles ont du prix ; prenez-les pour vos peines et laissez-moi rester ici ; personne ne le saura. »

La jeune femme essaya de rentrer dans la sacristie ; mais il la retint.

« Monsieur le geôlier, ne soyez pas sans pitié, ne me séparez pas de mon père, dit Elisabeth à son tour en joignant ses mains dans une attitude suppliante. Je ne crains aucun danger, je les supporterai tous.

— Allons, allons, marchez ! il n'y a pas de temps à perdre ; nous n'avons pas envie qu'on nous trouve ici quand on y viendra. »

Et comme Valentine avait essayé de s'échapper, il la saisit par le bras et enjoignit au guichetier de s'emparer d'Elisabeth. Mais celle-ci, comprenant que toute résistance était inutile, fit à l'homme un geste plein de dignité.

« Ne m'approchez pas, Monsieur, je vais vous suivre. »

Et se jetant dans les bras de son père, elle l'embrassa d'une étreinte passionnée en murmurant : « Adieu. »

Son père lui dit :

« Courage ! ma fille bien-aimée, nous nous reverrons.

— Je le crois, je le sens, » répondit la jeune fille en portant la main sur son cœur.

Et, sur un nouveau signe de l'impatient geôlier, elle rejoignit sa compagne ; toutes deux sortirent appuyées l'une sur l'autre, hâtées et poussées par les geôliers.

ANNA-MARIE.

(*La fin au prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

---

24 février 1845.

La discussion des fonds secrets était l'arène où devait se livrer le dernier combat à mort contre le ministère. Le résultat a été à peu près le même que dans les luttes précédentes ; le ministère l'a emporté, mais à une majorité tellement faible qu'elle devient minorité dès qu'on en déduit les suffrages acquis d'avance, inféodés à certaines positions, ceux par exemple des ministres eux-mêmes, et des fonctionnaires dont le sort dépend le plus étroitement de celui des ministres. Ainsi, à prendre les choses à un point de vue purement constitutionnel, et dans la plus grande sincérité du régime représentatif, il y aurait majorité contre le ministère; mais comme l'opposition se compose d'éléments dont plusieurs sont incompatibles, comme l'extrême droite et l'extrême gauche n'ont agi que négativement, et voteraient tout aussi bien contre M. Thiers que contre M. Guizot, il en résulte qu'il y aurait majorité aussi contre M. Thiers. Les deux grands soutiens de l'alliance anglaise sont donc tombés également en discrédit, et la pensée publique, indécise et défiante, semble attendre qu'une nouvelle lumière se fasse, et qu'il se révèle un programme nouveau, qui, sans être la guerre, ne soit pas la paix à tout prix de M. Guizot, et qui, en replaçant plus haut le nom français en Europe, ne soit pas cependant un couplet de *la Marseillaise*, si volontiers entonnée par M. Thiers.

On a pu voir clairement dans ce dernier débat quelles raisons ont conservé au ministère une majorité telle quelle. C'est d'abord qu'il y avait une coalition, et M. Liadières a montré avec succès ce que c'est qu'une coalition, et quelle harmonie d'action on en peut attendre. Ensuite, derrière cette coalition il y avait, en définitive, M. Thiers et les souvenirs de ses hauts faits passés, et comme ce dernier motif était le plus puissant, c'est M. Guizot qui s'est lui-même chargé de le faire valoir, avec une vivacité épigrammatique qui ne lui est pas ordinaire. Il n'a servi de rien au parti Thiers de se tenir sur la réserve, de déclarer même qu'il ne voulait point actuellement prétendre au pouvoir; cette prudence même a fait apercevoir un nouveau danger, le danger d'une crise ; aussi la majorité ministérielle a serré ses rangs et ne s'est point laissé entamer, quoiqu'il y eût bien des raisons pour cela dans une situation si peu florissante. C'est donc toujours la même pensée qui préoccupe

les esprits, qui les contraint à accepter un système répugnant par crainte d'un système violent et aventureux; c'est l'aversion prononcée contre M. Thiers et ses acolytes qui permet au ministère actuel de se traîner encore quelque temps; l'absence d'une opposition compacte, tranchée, ayant des idées vraies et des vues nouvelles, fait qu'on se résigne à une atmosphère pesante, de peur de tomber dans le vide. Nous pensons bien que cette nouvelle preuve ne sera pas perdue, et que l'opposition véritablement conservatrice, aussi désireuse de dignité nationale qu'ennemie de l'esprit révolutionnaire, ne s'alliera plus à un parti usé, et cherchera dans son propre sein des pensées assez solides, des résolutions assez fortes, pour s'organiser et se recruter dans les prochaines élections.

Une bien grande preuve, à nos yeux, de cette nécessité d'un programme nouveau dans la politique française, c'est l'incohérence des principes en ce qui concerne la liberté religieuse. Il est assez étrange que ce principe, le plus généralement réclamé de tous, soit en même temps le plus étroitement compris, le moins franchement accepté. En cette matière, on continue à faire un mélange absurde de législations incompatibles, d'ancien régime et de régime nouveau; on s'obstine à ne pas vouloir distinguer les temps, à ne tenir aucun compte de l'esprit de tant de constitutions et de chartes, et à maintenir la jurisprudence des parlements sur des questions où le droit fondamental est complétement changé.

Le ministère vient de se jeter de nouveau dans un non-sens de cette espèce. Mgr le cardinal archevêque de Lyon a jugé à propos de publier un mandement portant condamnation du livre de M. Dupin sur le droit ecclésiastique français. Là-dessus, grandes clameurs, comme on pense bien, et beaucoup d'objections. Il y a eu, il faut le dire aussi, des objections modérées, nullement hostiles, dont nous n'avons rien à dire; elles portaient principalement sur l'opportunité du mandement dirigé contre un livre déterré d'autrefois, et déjà de rechef enfoui dans l'oubli et l'indifférence publique. Mais les clameurs hostiles se sont élevées plus haut: elles ont attaqué le principe de liberté épiscopale même dans ses manifestations les plus nécessaires, les plus légitimes, les plus circonscrites dans le cercle de leurs attributions purement spirituelles; en définitive, le mandement est déféré comme d'abus au conseil d'Etat, et M. Vivien est chargé d'en faire le rapport.

Quand donc comprendra-t-on que ces appels comme d'abus sont désormais impossibles ou ridicules? Impossibles, si l'on veut y attacher une sanction pénale; ridicules, si l'on croit qu'une décision d'un tribunal administratif ait une force intrinsèque, une action morale sur les consciences. Ou faites une loi complète pour établir une censure effective, efficace, répressive, sur les mandements épiscopaux; créez un conseil dogmatique, arbitre de la doctrine, doué de par le roi d'in-

faillibilité, et assez redoutable pour qu'on puisse l'écouter sans rire; ou bien renoncez à ces déclarations d'abus dont personne ne fait le moindre cas, et qui ne servent qu'à compromettre la dignité du conseil chargé de les prononcer. On a proclamé la liberté des cultes; il faut donc que chaque culte puisse exercer la discipline qui lui est propre. L'Eglise n'a aucun pouvoir coactif par des moyens temporels; laissez-lui donc le libre usage de ses moyens spirituels. Le conseil royal de l'instruction publique a bien le droit d'interdire l'entrée des colléges à certains livres, et un évêque n'aurait pas le droit de défendre à ses prêtres et à ses ouailles la lecture de certains autres livres? Après tout, cette défense ne s'adresse qu'à ceux qui croient, à ceux qui, en leur qualité de croyants, demandent à l'évêque sa direction spirituelle. Cette direction n'est donc pas seulement le droit de l'évêque, mais aussi le droit de tous les citoyens qui la réclament; le conseil d'Etat n'a rien à voir en cette affaire de conscience. Et quant à la politique, elle est bien imprudente de s'embourber dans cette ornière; l'indépendance du gouvernement ne saurait être menacée en ce temps-ci par l'Eglise; mais celle de l'Eglise n'a rien à craindre non plus; et, à tout prendre, il vaudrait mieux pour le pouvoir laisser Pithou et M. Dupin se débattre tout seuls, que de s'exposer, en condamnant des mandements, aux inconvénients des mesures qu'on n'a pas la force de faire aboutir à quelque chose.

Entre autres avantages, les gouvernements parlementaires ont celui de simplifier et d'éclaircir les rapports des nations entre elles. La diplomatie a bien encore ses mystères; les affaires pendantes ne peuvent être livrées à la publicité; mais tôt ou tard le jour se fait, non-seulement sur les points essentiels, mais encore sur les moyens mis en jeu et sur les péripéties qui ont accompagné les négociations. Or, c'est là un grand bien moral et politique. La diplomatie était autrefois, pour les talents de second ordre et souvent pour les meilleurs esprits, une science tortueuse et un art corrupteur; les petits moyens y menaient les grandes choses; il y avait des traditions d'intrigue mesquine; on achetait la trahison de part et d'autre : c'était une méthode admise. Aujourd'hui les bases des questions internationales sont connues, et l'usage de déposer dans les Chambres représentatives les documents des négociations permet de juger si les arguments ont été tirés du fond même des intérêts généraux, si la discussion a été sérieuse, digne, approfondie, si enfin on a négocié de nation à nation, et non de corrupteur à corrompu. C'est là un progrès sans nul doute; et si cette publicité devenait plus grande encore, si les diverses phases d'une négociation étaient plus complétement soumises à l'appréciation publique, si l'exposé des faits et des principes, développé par les représentants de chaque pays avec la maturité et la gravité de la politique pratique, était périodiquement communiqué aux peuples intéressés, si enfin on parvenait à négocier *tout haut*, comme le souhaitait autrefois le marquis

d'Argenson, non-seulement l'éducation politique de chaque pays y gagnerait, mais le patriotisme jaloux, les passions susceptibles, les défiances mal fondées y perdraient beaucoup de leur vivacité. Rien n'est plus propre en effet à calmer les rivalités nationales, irritées presque toujours par l'incertitude et l'exagération, que ces documents échangés de bonne foi et discutés avec le désir de s'entendre par les hommes d'Etat chargés de poursuivre la solution des difficultés diplomatiques.

C'est pourquoi nous voudrions que les pièces communiquées par lord Aberdeen au parlement anglais, relativement aux négociations ouvertes avec M. Guizot pour remplacer le droit de visite par un autre moyen d'abolir la traite, eussent été livrées d'abord aux Chambres françaises par le ministère français. L'empressement à éclaircir les difficultés est toujours, de la part d'un ministère, un signe de force et un titre de confiance. Et, dans cette circonstance particulière, M. Guizot ne pouvait que gagner à la publication de sa dépêche du 26 décembre. Sans doute cette dépêche était tardive, et les *questions urgentes* que M. le ministre allègue pour expliquer son long silence à ce sujet peuvent paraître un motif insuffisant ; mais enfin le langage qu'il y tient est ferme ; c'est un engagement pris de faire valoir avec énergie toutes les raisons qui combattent le droit de visite, devenu si abusif et si dangereux pour la paix du monde.

La nécessité d'avoir recours à un nouveau mode de répression du commerce des esclaves est reconnue par M. Guizot ; sa conviction à cet égard est, dit-il, profonde et toujours aussi forte. Tous les événements qui se sont passés, toutes les réflexions qui se sont présentées à son esprit, depuis que la question a été soulevée, n'ont fait qu'ajouter à cette conviction. Le bon vouloir et la confiance réciproques entre les deux gouvernements ne suffisent plus à la situation. Constamment susceptible dans son application de contrarier et de léser des intérêts privés souvent légitimes et inoffensifs, le droit de visite, toujours d'après M. le ministre des affaires étrangères, entretient dans la classe nombreuse, active, et nécessairement rude des marins, une irritation « qui, par un événement imprévu en mer, ou par le plus léger trouble dans les relations politiques des deux Etats, peut se trouver en un moment développée, enflammée, étendue et transformée en un ressentiment national, puissant et formidable. » Il en conclut que le droit de visite, comme moyen de réprimer le commerce des esclaves, est plus dangereux qu'utile. Il s'appuie ensuite sur les sentiments proclamés par les Chambres, qui réclament un autre système pour la répression de cet infâme trafic d'esclaves que la France veut abolir tout aussi bien que l'Angleterre, et propose une commission mixte pour chercher et discuter les mesures convenables.

La réponse de lord Aberdeen n'est pas aussi nette, et cela se conçoit. Au fond, il s'agit pour l'Angleterre de conserver le droit de visite ;

et pourtant elle ne pouvait se refuser à chercher un procédé meilleur. Lord Aberdeen consent donc à chercher ce procédé meilleur, en homme qui n'y croît pas. « Jusqu'à présent, dit-il, je n'ai vu proposer aucun plan qui pourrait être sûrement adopté comme remplaçant le droit de visite. » Toutefois, il veut bien qu'on lui communique cette idée nouvelle, imprévue, inouïe depuis qu'on s'occupe de cette question, et pourtant plus efficace; mais il veut qu'on charge de cet examen des hommes importants, décidément abolitionistes; il veut que les propositions qu'ils feront ne soient d'abord applicables qu'à titre d'expérience transitoire; il veut enfin que, si l'efficacité des nouveaux moyens n'est pas prouvée, le droit de visite subsiste. Ainsi, lord Aberdeen ne tient pas compte de ce que lui a dit M. Guizot, que le droit de visite, même comme moyen d'empêcher la traite, est plus dangereux qu'utile; le danger d'une guerre, l'irritation qu'un événement imprévu peut en un moment développer, enflammer, étendre et transformer en un ressentiment national, puissant et formidable, tout cela ne l'effraie point, et il s'en tient, avec son flegme anglais, au maintien des traités, dans le cas très-probable où l'on ne trouverait aucun système efficace à ses yeux.

Voici donc encore une affaire où les prétentions paraissent peu conciliables. Cependant M. le ministre des affaires étrangères, en répondant à lord Cowley, n'en a pas moins insisté sur la nécessité de remplacer le droit de visite, ajoutant de nouveau que « la prévention existant en France contre ce droit était insurmontable et augmentait chaque jour. » Ainsi, M. Guizot ne peut plus reculer, sans témoigner d'une faiblesse plus extrême encore que celle qui a déjà tant compromis la paix du monde, en soulevant le sentiment national de la France. S'il reste au ministère, il verra, sur la question du droit de visite encore plus que sur les autres, s'évanouir cette entente si désirée entre les deux nations, et s'il a des successeurs, montreront-ils plus que lui l'énergie qu'exige une situation dont le danger ne fera que s'accroître?

Au reste, cette question du droit de visite se lie plus que jamais, dans les circonstances actuelles, à celle du régime colonial et de l'émancipation des noirs : la solution de celle-ci pourra seule peut-être simplifier l'autre jusqu'à l'empêcher de tourner en conflit. Il était donc aussi opportun en politique que juste et nécessaire en soi de reprendre le projet de loi sur cette matière, resté à l'état de rapport à la Chambre des Pairs ; c'est ce qu'ont fait avec succès les pairs catholiques, MM. le comte Beugnot et le comte de Montalembert.

Remarquons ici que cette question de l'abolition de l'esclavage devient plus religieuse qu'elle ne l'a été jusqu'ici, au moins en France. Les hommes qui la soutenaient en vertu d'un principe abstrait et fragile de philanthropie, dérivant du *Contrat social* ou de telle autre utopie philosophique, semblent l'abandonner aujourd'hui par voie d'a-

journement, sous divers prétextes et par divers motifs. Le principal prétexte, c'est que l'Angleterre la provoque, et qu'elle y a rattaché plusieurs de ses plus grands intérêts commerciaux et politiques. Voilà certainement une très-mauvaise manière de faire de la rivalité contre l'Angleterre. Si le gouvernement anglais a réussi à se faire un grand intérêt et une grande puissance de cette réparation générale d'un crime séculaire, tant mieux pour elle. Préservons-nous des piéges qui peuvent être cachés sous cette vaste opération, mais ne lui refusons pas notre concours; n'acceptons pas la honte de subordonner à des craintes politiques un devoir que nous aurions dû remplir les premiers.

M. le prince de la Moscowa s'était opposé à la reprise du projet, parce que, selon lui, les circonstances à cet égard ne sont plus les mêmes en 1845 qu'en 1844. M. le baron Dupin avait prétendu qu'il n'y avait rien à faire ; ce philanthrope célèbre soutenait qu'une loi conçue pour hâter l'émancipation des esclaves leur serait funeste, parce qu'elle « flétrirait la bienveillance, découragerait les bons offices des maîtres, appauvrirait ces derniers, etc. » M. de Montalembert n'a pas eu de peine à montrer qu'en cette matière, et dans les circonstances actuelles, les positions intermédiaires sont impossibles, et qu'ajourner c'est refuser. Or, refuser l'émancipation, c'est exposer à des catastrophes certaines nos Antilles, voisines des Antilles anglaises, où l'émancipation est faite. Qu'on n'invoque donc pas l'intérêt colonial, qui n'est ici que l'intérêt mal entendu des colons propriétaires d'esclaves. Il faut ôter aux colons cette illusion du maintien indéfini de l'esclavage dans les possessions françaises, illusion qu'ils conservent en dépit de toutes les déclarations, même de celles du gouvernement, auxquelles ils ne croient pas. Qu'on n'allègue pas non plus l'inopportunité ; toujours il sera possible de trouver dans les circonstances quelque raison pareille ; toujours les colons trouveront que le moment opportun n'est pas venu.

Dans cette discussion, la cause de la liberté humaine n'a été soutenue que par les mêmes pairs catholiques qu'on a vus défendre avec tant d'éclat la cause de la liberté religieuse et d'enseignement. Voilà donc encore une de ces admirables positions que la Providence semble offrir à un parti naissant, en lui disant : « Aide-toi ! je te donne la parole pour tout ce qui est vrai, juste, généreux, patriotique ; je place tes adversaires dans des situations équivoques, où ils ne savent plus de quel esprit ils sont ; je fais souffler sur leurs principes le vent de leurs intérêts et de leurs passions, et leurs principes plient et se couchent comme des roseaux sur l'étang. Marchez-donc, et portez toujours bien hautes toutes mes vérités, toutes mes justices, quels que soient leur forme, leur objet, et l'occasion qui vous les livre. Par là on saura enfin qui vous êtes. »

Le mouvement révolutionnaire se continue en Suisse avec plus de hardiesse et de persévérance qu'on ne s'y attendait. Il est maintenant

bien clair pour les yeux les plus prévenus que la question des Jésuites n'était qu'un vain prétexte, et il est assez curieux de voir certains journaux français, journaux conservateurs, qui avaient applaudi au mouvement lorsqu'il n'attaquait que quelques prêtres, qui avaient justifié l'iniquité tant qu'elle ne violait que les droits d'un canton catholique de la Suisse, il est curieux, disons-nous, de les entendre maintenant pousser le cri d'alarme, parce que leur propre repos s'en trouve compromis. La bête symbolique portait une tête humaine et parlait philosophie : elle était la bien venue ; mais ils n'avaient pas vu sa queue ! Et maintenant voilà cette queue, comme dirait M. Liadières, qui se traîne sur la scène, et qui veut balayer toutes les autorités cantonnales, toutes les libertés séculaires, toutes les supériorités naturelles ou acquises qu'on appelle là-bas des aristocraties.

La révolution de Lausanne est certainement l'événement le plus significatif de cette guerre civile qui vient d'éclater en Suisse. M. Druey, le personnage important de cette affaire, avait déjà professé la théorie la plus franche qu'on puisse mettre à l'usage du despotisme anarchique, théorie, du reste, qui n'est autre chose que le résumé de la polémique universitaire de France contre la liberté d'enseignement. « Certainement, dit-il, la liberté intellectuelle est un droit ; la lutte des opinions est le principe de toute la politique moderne ; mais il faut que la lutte puisse se soutenir des deux parts à armes égales. Donc, les Jésuites ont des moyens que nous n'avons pas, des influences secrètes, de l'habileté, de l'unité, la confiance des familles, etc. Or, ces moyens-là, il faut les contre-balancer ; c'est pourquoi nous prenons les armes et nous les chassons. » Voilà qui est clair. Ainsi, dans la grande lutte des doctrines, dès qu'un parti se verra vaincu, comme il n'avouera jamais que ce soit par la raison et la vérité, il soutiendra tout naturellement que ses adversaires ont employé contre lui quelque maléfice, quelque arme empoisonnée ; et alors, pour rétablir l'équilibre, il invoquera la force, il chassera ceux qu'il n'a pu convaincre ! N'est-ce pas précisément ce qu'on n'a cessé chez nous de dire, souvent avec beaucoup de clarté, en faveur du monopole de l'enseignement universitaire ? Ce que M. Druey reproche aux Jésuites, ne le reproche-t-on pas ici au clergé catholique en général, et ne conclut-on pas absolument comme le démagogue de Lausanne ? « Vous êtes plus habiles, plus populaires, plus puissants que nous ; vous avez un dogme positif, une morale arrêtée qui a tiré du chaos la société moderne ; vous êtes une hiérarchie immense, unie par un même sentiment, par une même pensée ; vous avez la confiance de la famille ; la femme, régénérée par l'action souveraine de vos symboles et de vos croyances, croit en vous, et veut vous livrer l'éducation de ses enfants ; et nous, qui n'avons rien de tout cela, comment soutiendrons-nous votre concurrence ? C'est impossible. Ainsi nous allons vous chasser ; nous allons vous déclarer incapables ; nous allons rétablir par

la force l'équilibre rompu par la liberté. » On voit que c'est absolument la même chose qu'en Suisse. On demande la discussion pour la discussion même, et non pour qu'il en sorte une solution ; on veut, dans l'ordre intellectuel, le combat permanent sans vainqueur possible, ce qui n'est autre chose que le scepticisme. Or, ce principe-là a une queue en France aussi bien qu'en Suisse. Nos conservateurs y réfléchiront sans doute ; les événements de Lausanne peuvent leur fournir un bon sujet de méditation sous ce rapport.

Au reste, on ne dissimule plus le dernier but de ces désordres ; il s'agit bien de constituer la Suisse en république unitaire au centre de l'Europe monarchique ; il s'agit bien d'en faire un nid de propagandistes révolutionnaires. Du haut des précipices du Simplon et du Saint-Gothard, ces jeunes aiglons jetteront le cri de révolte au Piémont et à la Lombardie, et l'Apennin en portera l'écho de Rome à Naples. Les agitateurs allemands et français établiront leur quartier général vers le Rhin et le Jura ; la diplomatie courra après eux dans les montagnes et demandera vainement la répression à un pouvoir sans force, à un gouvernement qui n'aura pu ni se constituer, ni se reconnaître. On dit que déjà l'Autriche envoie des notes pour réclamer le *statu quo*, que la France et l'Autriche menacent d'intervenir ; mais c'est un peu tard ; une révolution même avortée n'a jamais laissé les choses au point où elle les a trouvées, et il y a dès à présent une altération profonde, incurable, dans l'organisation fédérale de la Suisse. Comment la politique s'en tirera-t-elle ? Un démembrement deviendra-t-il nécessaire ? Le remaniement de l'Europe, dont on parle depuis vingt ans, ne sortira-t-il pas un jour de la situation désordonnée et précaire de ce pays ? Quant à nous, nous avons peu à nous inquiéter du résultat dernier et définitif. Les catholiques seront persécutés, cela n'est pas nouveau dans l'histoire ; c'est par la souffrance que leur religion se fortifie. D'ailleurs ce *statu quo* religieux, qui était convenu par les traités et constitué par la Confédération, cette transaction entre des croyances qui s'engagent mutuellement à ne pas se nuire et à rester tranquilles, n'est pas ce qui nous plaît. Les protestants ont rompu ce pacte d'inertie ; tant mieux. Le Catholicisme, en Suisse comme ailleurs, a besoin d'agir, il faut qu'il milite ; en l'attaquant violemment, on l'a forcé à briser ses liens. Peut-il sortir de tout ceci un despotisme religieux absolu ? M. Druey a-t-il l'étoffe d'un Henri VIII ou d'un Louis XIV ? Non, sans doute ; c'est donc par la liberté que tout finira. Ce qui a commencé contre le Catholicisme se terminera pour lui, et ses ennemis resteront un beau matin fort stupéfaits en Suisse, comme ils le furent deux fois en France après la grande révolution et après la petite, en voyant une Jérusalem nouvelle, qu'ils jugeaient impossible, s'élever du désert, plus brillante de clartés.

Les États-Unis continuent à suivre leurs entreprises d'agrandissement sans s'inquiéter des mécontentements de l'Angleterre. La Chambre des

Représentants s'est prononcée résolument sur les deux grandes questions du Texas et de l'Orégon ; elle consent à l'annexation du premier de ces deux pays, et dans le second elle décrète un gouvernement et une assemblée représentative. Ainsi, par le fait, ces deux difficultés sont tranchées ; car tout annonce que le Sénat ne résistera point à l'entraînement populaire qui a déterminé les résolutions de la Chambre. Cet acte hardi aura des résultats très-importants et peut-être très-rapides. Il place les divers États de l'Union dans une situation nouvelle, quant à leurs intérêts réciproques ; si le Texas, en prenant place dans l'Union, repousse l'esclavage, il devient un voisinage dangereux pour les planteurs du midi ; si au contraire il l'admet, l'influence des États méridionaux ainsi accrue provoquera une réaction de la part des États du Nord, où déjà s'est manifestée l'intention de rétablir quelque jour l'équilibre en s'emparant du Canada. Sans compter même cette dernière circonstance, l'accroissement des États-Unis est une menace de plus en plus expressive pour l'Angleterre ; l'ancienne rivalité de ces deux fractions d'une même race, leur jalousie maritime, leur intrépidité à courir dans les mêmes voies, l'esprit de mouvement, d'expansion, d'industrialisme et de négoce qui les constitue en opposition permanente d'intérêts, tout cela s'accroît beaucoup par les dernières mesures. L'Union possède désormais la plus grande partie des côtes de l'Amérique septentrionale, et touche au Mexique, qu'elle voudra sans doute entraîner dans son courant politique ; par l'Orégon, elle prend possession du rivage de l'océan Pacifique, sur lequel aucune population américaine ne pourra lui disputer la prééminence. Cette extension de la puissance des États-Unis devient donc un élément tous les jours plus considérable, et dont il faut tenir un compte très-sérieux dans les calculs qui portent sur les éventualités d'une grande guerre en Europe. Les souvenirs du dernier siècle et des premières années de celui-ci ne sont plus applicables à ces prévisions qu'avec de grandes restrictions ; la navigation à vapeur et la puissance de l'Union américaine sont deux faits dont l'apparition change la valeur de toutes les données anciennes. Au reste, nous ne saurions nous dispenser de faire remarquer le contraste entre la conduite des Américains et la nôtre vis-à-vis du gouvernement anglais. Certes c'est bien peu de chose que nos pauvres îles de la Société en comparaison de l'immense espace du Texas et de l'Orégon ; l'intérêt anglais à Taïti était bien minime ; la licence que nous y avions prise était bien innocente, mise en regard de l'imperturbable audace des Américains ; et cependant nous y avons ridiculement fléchi devant un missionnaire anglais, auquel notre gouvernement a fait amende honorable sous un misérable prétexte, et sur la sommation de lord Aberdeen ; tandis que l'Amérique, sourde aux protestations comme aux menaces, ne permet à personne de s'immiscer dans ses affaires, et conserve la paix précisément parce qu'elle n'en fait pas trop haute estime.

CORRESPONDANCE.

Paris, ce 12 février 1843.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec intérêt, dans *le Correspondant*, dont vous êtes l'éditeur, la relation d'un fait de ma vie militaire, que j'ai trouvé exposé avec vérité et même avec bienveillance pour moi : je veux parler du fait de la grande migration arménienne, qui, à ma voix, s'est effectuée sur le territoire russe. Puisque vous voulez bien parler aussi de l'*Institut Lazareff des Langues orientales*, fondé par ma famille *à Moscou*, je me permettrai de vous faire remarquer que, bien loin de dégénérer, comme vous le dites (page 762), cet établissement prospère de plus en plus, et que la direction nous en appartient exclusivement. Il est vrai que le gouvernement en a la haute surveillance, mais il n'existe aucun acte du pouvoir qui lui ait enlevé sa nationalité, et la protection dont il l'honore la lui garantit pour l'avenir.

Je prendrai encore la liberté de vous faire observer que, par rapport à la qualité de *marchands*, que vous donnez à mes ascendants, vous êtes tombé dans une grave erreur. Il n'y avait point que des marchands dans la population de *Joulpha près d'Ispahan*.

L'Arménie avait aussi sa noblesse, à la tête de laquelle mes ancêtres ont toujours figuré. C'est donc avec le titre de noble, et avec tous les priviléges que ce titre confère, que mon grand-père a été appelé en Russie, où ses services lui ont valu de nouveaux honneurs. Ses descendants ont toujours suivi avec distinction la carrière des emplois publics.

Je puis même ajouter que l'empereur Joseph II a aussi rémunéré les services de ma famille, en nous accordant le titre de baron et de comte du Saint-Empire romain. J'espère donc, Monsieur, que, dans l'intérêt de la vérité, vous daignerez faire rectifier l'erreur contre laquelle je réclame, et que vous voudrez bien ne pas attribuer le motif de cette réclamation à un puéril sentiment de vanité personnelle, qui ne paraîtrait que ridicule dans un temps où chacun est appelé à prendre son rang dans le monde selon son mérite individuel.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

L. DE LAZAREFF.

Nous avons accueilli cette lettre avec plaisir, comme nous recevrons avec reconnaissance toute réclamation fondée. M. de Lazareff a rectifié une erreur de notre article sur l'Arménie, pour ce qui concerne ses ancêtres. Mais en est-il de même pour l'action du gouvernement russe sur les jeunes Arméniens de Moscou? Pas un mot, nos lecteurs l'auront remarqué, ni sur les croyances

religieuses de ces jeunes gens, ni sur les innovations effectuées dans l'élection du *Catholicos* d'Etchemiadzin. Or, c'est présicément sur ce point que porte l'ensemble du travail; c'est là-dessus qu'il fallait aussi porter la lumière des rectifications, s'il y avait lieu. Nous appelons M. de Lazareff sur ce terrain d'une loyale discussion, mais nous craignons bien qu'il ne lui soit pas permis de nous y suivre. Quoi qu'il en soit, on saura bientôt à quoi s'en tenir, car nous n'en avons pas fini avec l'Arménie et la Russie.

Passons à une autre lettre sur laquelle nous n'avons aucune observation à faire : nous en remercions doublement notre correspondant, car elle nous portera à être de plus en plus vigilants à l'endroit des ouvrages que nous aurons à analyser.

« Monsieur le Rédacteur,

« *Le Correspondant* a fait un si bel éloge de l'*Hygiène de la Digestion* du docteur Gaubert que je me suis empressé d'acheter et de lire cet ouvrage. J'ai été péniblement étonné d'y rencontrer des doctrines qui ne peuvent certainement recevoir l'approbation des hommes graves et religieux. Comment pourraient-ils accepter, par exemple, une phrase telle que celle-ci : « Dieu nous a donné « les différents instruments qui composent l'unité humaine pour qu'ils agis- « sent ; c'est un fait certain *et plus certain que les motifs spécieux qui servent de « base aux vœux de chasteté* (p. 195). » Voyez encore page 246 certain aphorisme fort crû, dont les restrictions, tout à fait étrangères à la morale, ne préviendraient pas l'impression dangereuse qu'il doit produire sur les gens du monde auxquels est destiné cet ouvrage. En général, il est fort à regretter que l'auteur n'ait pas songé une seule fois à rappeler l'homme à sa dignité *morale*, comme l'objet, le plan et la destination de son livre lui en fournissaient fréquemment l'occasion, et qu'il ait même préconisé avec une sorte d'affectation cet épicuréisme pratique très-familier à certains médecins, qui n'offre pour correctif que la *modération des désirs et l'harmonie des fonctions vitales.* Les doctrines vitalistes et même assez spiritualistes du docteur Gaubert ne peuvent compenser le mal réel que son livre est capable de faire, au point de vue de la religion et de la morale. »

***

BULLETIN LITTERAIRE.

PHILOSOPHIE.

Introduction philosophique à l'étude du Christianisme, par Mgr l'archevêque de Paris[1].

Bien que ce livre ne nous soit parvenu que presque à l'instant de mettre sous presse, nous avons hâte d'en dire au moins quelques mots ici, persuadé qu'il doit avoir dans le public un long retentissement, non-seulement à cause de la position de l'illustre prélat qui en est l'auteur, mais surtout par le sentiment élevé de convenance, de douceur et de modération qui y domine, par la connaissance parfaite des hommes et des choses qui y règne, par le respect profond dont il est empreint pour la raison humaine agissant dans ses véritables limites. On ne peut se défendre d'admirer tout d'abord le zèle infatigable de l'archevêque qui, au milieu de ses préoccupations incessantes, a su ajouter ce travail à tant d'autres. Ensuite on est frappé du caractère de charité pratique et de mansuétude que la science revêt en passant par ces mains sacerdotales.

Ce livre s'adresse d'abord *à la jeunesse*, puis *aux philosophes rationalistes*. Ces deux passages décèlent une connaissance aussi approfondie du cœur humain que de l'état actuel de la société, un sentiment aussi vrai des besoins qui préoccupent les jeunes âmes que des pensées qui agitent ce siècle. Partant de certaines règles morales universellement admises, Mgr l'archevêque de Paris montre le lien étroit qui les rattache aux vérités dogmatiques et l'inévitable solidarité qui les rend dépendantes. « La raison et la révélation, dit-il, ne sont « point deux sources opposées desquelles découlent des pensées et des opinions « contraires. Ce sont deux sources d'où nous viennent les mêmes vérités mo- « rales et religieuses; ce sont deux émanations du même Père des lumières, « duquel émane tout don parfait, deux paroles prononcées par le même Dieu « de vérité qui ne peut ni mentir ni se démentir. » Après avoir fixé le véritable état de la question, Mgr Affre signale comme une des erreurs les plus funestes de notre époque celle qui consiste à séparer la morale des dogmes. La raison ne pouvant démontrer les lois de la morale sans dogmes, on détruit la double règle du cœur et de l'intelligence. Les lois humaines, les lettres, les arts, les sciences, l'amour de la gloire et de l'honneur, l'intérêt ne peuvent suppléer nos dogmes et servir de base ou de sanction à la morale; enfin on n'a jamais attenté aux dogmes que pour changer celle-ci ou l'altérer. Telles sont les pensées principales que Mgr l'archevêque de Paris développe d'abord sous toutes leurs faces.

Deux autres parties sont destinées à démontrer par l'expérience que le rationalisme n'a pu sauver au sein des nations païennes les dogmes de ce qu'on appelle la religion naturelle, et que la révélation et les dogmes chrétiens les ont seuls rétablis. « Nous ne nions pas, remarquez-le bien, dit l'auteur, que la « philosophie cultivée et interprétée par ces grands hommes n'ait fait d'admi- « rables découvertes, n'ait fait prendre l'essor le plus hardi et souvent le plus « heureux à l'esprit humain, éclairé les sciences, donné à la parole de l'hom- « me plus de force et de noblesse. Nous reconnaissons qu'elle a rendu ces « éminents services, toutes les fois qu'elle n'a pas méconnu ses droits et sa « mission légitime. Mais nous affirmons, et c'est dans ce sens unique que les

[1] Chez Adrien Le Clère, rue Cassette.

« prédicateurs de la parole sainte déclarent la philosophie impuissante ou dan- « gereuse, nous affirmons qu'elle n'a jamais tenté de faire des hypothèses sur « l'essence et la nature de Dieu, sur son mode d'action et sur tout ce qu'il lui a « plu de dérober à notre faible intelligence, sans tomber dans les plus déplora- « bles erreurs. Elle ne s'est pas seulement égarée sur ce qu'elle ne pouvait com- « prendre, elle a méconnu aussi les vérités qu'il lui était possible de connaître ; « elle a nié ou altéré les dogmes fondamentaux de l'existence de Dieu, de sa « puissance créatrice, de sa providence, de sa justice infinie. » Après avoir indiqué l'action du rationalisme antique dans les écoles où il régna, notamment chez les stoïciens et les platoniciens, Mgr l'archevêque prouve également, par l'expérience, que le rationalisme contemporain ne détruit pas seulement les dogmes et la morale révélée, mais aussi les dogmes et la morale de la religion naturelle.

« Y a-t-il un rapport nécessaire entre les dogmes révélés et ceux que la rai- « son naturelle peut démontrer? Oui certes, ce rapport existe : les dogmes chré- « tiens ont été le soutien le plus ferme de la raison, la source vivifiante de la « morale, le motif le plus puissant de la pratiquer. » Le chapitre qui forme la démonstration et le développement de cette pensée est comme la tête des deux qui suivent, et dont les titres seuls suffisent presque à montrer l'importance : « *La puissance du Christianisme en faveur de la vérité et de la vertu n'est pas seulement prouvée par l'expérience, mais encore par la nature même de sa morale et de ses dogmes.* » — « *Le Christianisme a produit, par la nature même de son enseignement, une meilleure méthode philosophique.* » Mgr l'archevêque de Paris montre ensuite que, « partout où ne s'est pas fait sentir l'autorité tutélaire de « l'Eglise catholique, les dogmes révélés, les dogmes même de la religion natu- « relle ont été plus ou moins en péril, » et qu'ainsi cette Eglise, conservant plus sûrement l'enseignement du Christianisme, conserve par là même les fondements des principes nécessaires à la pureté de la morale et des dogmes naturels et à une bonne philosophie. Parvenu au terme de son œuvre, l'illustre prélat sent le besoin d'en rattacher l'ensemble à l'ordre de la grâce, comme déjà il avait rattaché la raison humaine à l'ordre de la foi. « Il ne suffit pas, dit-il, d'avoir une intelligence plus ou moins étendue des vérités chrétiennes, de professer extérieurement un symbole commun, d'être unis par la pratique extérieure du même culte et la communion avec les mêmes pasteurs ; il faut le don purement gratuit de la grâce sans laquelle tout devient incompréhensible dans les enseignements de l'Eglise et de ses docteurs, sans laquelle il n'y a pas plus de Christianisme que de Catholicisme. »

Cette analyse sèche, incomplète et rapide, ne pourrait certes donner une juste idée d'un ouvrage aussi remarquable par la conception de la pensée que par la correction du langage ; mais nous n'avons voulu qu'indiquer succinctement ici la substance, les divisions principales et le but, confiant dans l'accueil que l'opinion publique devra lui faire, et convaincu qu'il est des œuvres dont le mérite ne peut-être dignement apprécié qu'en les lisant.

Histoire de la philosophie chrétienne, par le docteur HENRI RITTER, traduit de l'allemand par J. Trullard [1].

Le traducteur a fait précéder cet ouvrage d'*un mot sur la relation de la croyance avec la science*. Un mot sur une telle question, c'est assurément bien peu pour nous permettre de saisir l'idée qui en forme la clef de voûte. Mais lorsque nous voyons M. Jacques Trullard définir la révélation « le fruit spirituel de la ré- « flexion pure, » prétendre que « la religion est soumise à la loi du progrès... « que la tradition qu'elle pourrait alléguer est un prestige, un leurre ; que le « temps, ce lien des phénomènes, ne comporte point, ne connaît point l'im-

[1] 2 vol. in-8°, chez Ladrange, 19, quai des Augustins.

« mortel, ne souffre rien d'éternel dans son sein; » lorsque nous l'entendons dire que « la religion puise son enseignement, sa lumière et son autorité dans « la philosophie, » alors certes il nous est permis de penser que l'auteur a méconnu toute une face du problème, et qu'il n'a pu même le poser dans ses termes véritables.

L'introduction du docteur Ritter est longue, et manque en général de précision et de clarté. On sent tout d'abord que le savant auteur de l'*Histoire de la Philosophie ancienne* est sur un terrain nouveau. Il essaie vainement de préciser les limites de la religion et de la philosophie, et d'expliquer nettement les points fondamentaux par lesquels la philosophie chrétienne diffère de la philosophie orientale ou grecque. Mais sa pensée recouvre toutes ses forces lorsqu'il montre la liberté de la philosophie dans le Christianisme, et l'action souveraine de la religion jusque sur la philosophie moderne. Plusieurs passages sont particulièrement remarquables, entre autres celui-ci : « La pensée d'une Église catholique, destinée à réunir toutes les croyances et à comprendre l'humanité « tout entière, a prévalu pratiquement pendant cette époque, et est devenue un « élément essentiel de l'activité spirituelle de tous les peuples chrétiens. Cette « grande pensée a jeté des racines si profondes dans les esprits qu'elle s'est con« servée au milieu même des sectes, et que tout schisme, dans l'Eglise, a été « compté, par les hommes véritablement religieux, comme une de leurs plus « profondes douleurs. »

Après cette introduction, qui forme le sujet de son premier livre, le professeur de l'Université de Kiel traite, dans le second, des transitions de la philosophie ancienne à la philosophie chrétienne, des sectes gnostiques et des affiliations au gnosticisme. Partant de Simon le mage et Ménandre, M. Ritter divise le gnosticisme en deux branches : l'une qui professe le dualisme, et passe de Saturnin à Basilide pour préparer la venue des Manichéens; l'autre qui conclut à l'idéalisme, et que représentent Valentin et ses successeurs, Marc, Ptolémée, Héracléon. Dans la première rentrent les doctrines dualistes qui se rattachent à la philosophie grecque, et qu'il attribue à Hermogène, Arnobe, Lactance et Synésius.

Comment se transformèrent ces éléments puisés aux sources orientales et grecques? C'est ce que va nous apprendre l'histoire philosophique des apologistes et de tous ceux qui combattirent ou transformèrent le gnosticisme. Ici paraissent tour à tour saint Justin le martyr, Athénagore, saint Théophile, Tatien, saint Irénée, Tertullien. Puis vient l'école catéchétique d'Alexandrie, Clément, Origène, qui s'approprient directement toute la philosophie ancienne pour la mettre au service du Christianisme, et en tirer les matériaux d'une conception nouvelle. Tels sont les troisième et quatrième livres; le cinquième, qui ouvre le second volume, est l'époque des controverses sur la doctrine de la Trinité. La période de transition est fermée sans retour, et la philosophie chrétienne s'élève par ses seules forces sur le terrain déblayé des philosophies anciennes.

HISTOIRE.

Cours d'histoire moderne, professé à la Faculté des Lettres,
par Ch. LENORMANT [1].

M. Charles Lenormant n'est point un de ces hommes auxquels on paie en passant un banal tribut de louanges, mais un de ceux dont on s'approche avec confiance pour s'éclairer sur les plus graves questions de l'histoire. Nous ne parlerons point de la série d'articles qu'il a publiée dans *le Correspondant*, sous ce titre : *Des Associations religieuses dans le Catholicisme, de leur esprit,*

[1] Chez Waille, rue Cassette, 6.

de leur histoire et de leur avenir; nous ne voulons présenter ici qu'une rapide analyse des premières leçons de son Cours d'histoire moderne. Le programme de ce Cours se résume dans ces mots qui lui servent d'épigraphe : « Exposer « l'histoire du moyen âge à partir du VIe siècle de notre ère. » M. Lenormant part en effet de cette époque « où sans doute l'Europe actuelle ne subsistait « pas encore, mais où les fondements de l'Europe étaient déjà jetés, où toutes « les nations dont s'est formée d'abord l'Europe moderne et qui lui ont impri- « mé son caractère intellectuel, moral et littéraire, existaient déjà, au moins à « l'état de préparation et d'enfance. » La première question à laquelle il entre- prend de répondre est celle-ci : « A quelle idée, à quel fait rattacher l'ensemble « des développements de l'histoire moderne, à l'idée de l'empire ou à l'idée de « l'Église? » Après avoir démontré que l'idée de l'Église est la seule à laquelle on puisse rattacher l'histoire moderne, il prouve l'impossibilité d'adopter l'opi- nion de ceux qui, tout en reconnaissant l'action de l'Église dans le passé, pré- tendent que cette action a cessé. Admettra-t-on que le genre humain s'est ainsi trompé? Tout peuple a atteint le but qu'il s'est posé : les Indiens, la quiétude du doute et le bonheur de l'illusion ; la Chine, la doctrine de l'intérêt; les Egyp- tiens, l'organisation sociale indépendamment de l'individu ; les Grecs, le culte du beau ; les Romains, le gouvernement du monde par l'autorité des armes et par l'autorité des conseils. Comment le Christianisme, qui se pose une œuvre admirable selon l'intelligence, admirable selon la morale, la réalisation de la fraternité entre les hommes, aurait-il seul échoué dans son entreprise? Ici M. Lenormant expose la puissance actuelle du Christianisme en Grèce, dans le Levant, aux extrémités de l'Asie, dans l'océan Pacifique. Il aborde ensuite har- diment et franchement l'objection qu'on prétend tirer des fautes et des crimes commis au nom du Christianisme et jusque par les Papes eux-mêmes; il montre les nationalités prussienne, anglaise, française, s'élevant et se consolidant trop souvent par des moyens que réprouve la conscience; mais il rejette toute ca- pitulation de ce genre dans l'ordre religieux et conclut en ces termes : « Le mal « est étranger à l'Eglise ; toutes les fois que le Christianisme a marché dans son « indépendance il n'a point commis de fautes; il n'a pas failli, loin de se souil- « ler d'aucun crime. Mais depuis que le Christianisme a paru dans le monde, la « lutte a existé entre lui et des éléments qui, quoique contraires à sa nature, « ont voulu l'absorber et le dominer. Toutes les fois que ces tentatives d'assi- « milation ou de domination ont prévalu, l'Église a été obligée de voiler sa face, « et en son nom, et en apparence par elle, se sont produits ces fautes, ces cri- « mes qui accablent la conscience et font frémir l'humanité. » Viennent ensuite une définition profonde de la Papauté et la peinture du Catholicisme, toujours le même, bien qu'enfantant des progrès toujours nouveaux. Nous regrettons de ne pouvoir citer ici les belles comparaisons qui terminent cette première leçon et donnent à la pensée qui précède le brillant de l'image en même temps que la vérité de l'expression.

La seconde et la troisième leçon forment la démonstration et le développe- ment historiques de la pensée émise à la fin de la première sur la Papauté. Rome, envahie et saccagée par la réunion des bandes indisciplinées que com- mandaient Georges Freundsberg et le connétable de Bourbon (1527), s'ignorait elle-même, et ce n'est pour ainsi dire que de nos jours qu'en fouillant la ville des morts, si bien nommée *Rome souterraine*, la capitale du monde chrétien a re- trouvé ses monuments primitifs, traditions fondamentales de la Papauté. M. Ch. Lenormant rappelle la discussion de ces titres déjà faits dans son cours de 1842-43, mentionne en passant l'épître de saint Clément aux Corinthiens, disant que saint Pierre et saint Paul ont fondé l'Eglise romaine ; saint Ignace d'Antioche saluant « la suprématie de cette Eglise fondée sur la charité ; » l'empereur Aurélien déci- dant formellement, à propos de Paul de Samosate, qu'il ne reconnaît comme

chrétiens que ceux qui sont en communion avec l'évêque de Rome; saint Augustin écrivant : « Le siége de Rome a prononcé, l'affaire est conclue. » Le savant professeur fait voir ensuite que les discussions entre saint Irenée et le Pape Victor, entre saint Cyprien et le souverain Pontife, ne sont que l'usage d'un droit de tout temps exercé dans l'Eglise catholique, et il prouve par les écrits même de ces évêques qu'ils n'en étaient pas moins soumis à la suprématie papale. Les rapports du Saint-Siége avec les évêques et avec les princes sont ensuite esquissés à larges traits : on voit la liberté des Papes en face des puissances temporelles, et leurs résistances aux Barbares qu'ils transforment. La fable de la papesse Jeanne racontée par Luther, est complétement renversée par des preuves historiques sans réplique. M. Lenormant remarque en passant avec quelle perfection et quelle délicatesse de critique il faut étudier les premiers vestiges de l'autorité légitime des Pontifes romains. En effet, il y a dans le langage du Christianisme une certaine simplicité profonde qui rappelle ce que le génie grec a produit dans une autre voie de plus délicat et de plus pur. « Parcourez tout le vocabulaire de la primitive Eglise et essayez de le prendre « au pied de la lettre. On l'a fait dans les temps modernes, et ç'a été une des « sources d'erreur les plus fatales. Ainsi, qu'est-ce que le prêtre? C'est tout « simplement un *vieillard*, πρεσβύτερος. Qu'est-ce que l'évêque? C'est un *surveillant*, ἐπίσκοπος. Qu'est-ce que le diacre? C'est un *ministre*, διάκονος. Qu'est-ce « que le lieu où la Majesté de Dieu réside? Ce n'est que le *lieu de l'assemblée*, « ἐκκλησία. L'autel où va s'accomplir le mystère de la religion? C'est un *mo-« nument*, un *témoignage*, μαρτύριον. Le plus auguste mystère de la religion, « celui qui unit le chrétien à Dieu même? C'est une simple *action de grâce* « εὐχαριστία. La personne divine dont le souffle a inspiré les apôtres? C'est un « *consolateur*, παράκλητος. L'antique adversaire, l'ennemi du bien, l'ange déchu? « Vous croyez que la religion, pour le caractériser, va emboucher la trompette; « pas du tout : l'expression est terrible et profonde, mais elle est simple : c'est le « *calomniateur*, διάβολος. »

Dans sa troisième leçon, M. Ch. Lenormant rassemble quelques-uns des témoignages importants et décisifs qui établissent invinciblement la suprématie du Saint-Siége, Théodose, Prétextat, Ammien Marcellin, mais surtout de longs passages extraits des œuvres du Pape saint Léon. Après avoir réfuté en passant un endroit où Fleury oppose la conduite de saint Léon à celle de Grégoire VII, le savant professeur montre la Papauté sauvant les restes de la grandeur romaine, cite le dévouement de saint Léon si bien représenté par Raphael, et, pour mesurer toute l'importance des secours qu'alors le Pontife prêta au Christianisme, il fait voir, par de curieuses et intéressantes citations, que les dévastations et les massacres d'Attila, de Gengiskan, de Tamerlan surpassent tout ce que l'imagination peut supposer.

Tout en entrant, par des faits nombreux et par des aperçus de détails, dans l'histoire du moyen âge qui fait le programme de son cours, M. Ch. Lenormant développe successivement la pensée morale qui lui sert de point de départ et de guide, à savoir que l'histoire moderne se rattache dans son ensemble à l'idée de l'Eglise, et que celle-ci s'appuie à son tour sur celle de la Papauté. Le moment est venu d'expliquer la place et le rôle des hérésies dans l'histoire de l'Eglise : c'est le sujet de la quatrième leçon. Là se trouvent en présence la définition de l'hérésie par M. de Chateaubriand dans ses *Etudes historiques*, et celle de M. Guizot dans l'*Histoire de la civilisation*; la première, d'une hardiesse qui touche presque à la témérité, s'exprime ainsi : « Les hérésies ne furent que les « vérités philosophiques ou l'indépendance de l'esprit de l'homme, refusant son « adhésion à la chose acceptée. » M. Lenormant fait voir comment les hérésies se rattachent à la fois au paganisme et à la philosophie. Il en est qui provien-

nent d'une religion antérieure au Christianisme, comme le manichéisme ; d'autres sont exclusivement philosophiques, le pélagianisme, par exemple ; quelques-unes enfin ne sont que des exagérations de la discipline catholique. On peut ranger dans ce nombre l'hérésie des Montanistes en Asie, celle des Donatistes en Afrique. Pour compléter l'étude de l'origine et du caractère des hérésies, il est également utile de les envisager selon la distribution géographique des pays où chacune d'elles s'est originairement produite, et alors on remarque que toutes celles qui ont été puissantes ont pris naissance à la frontière du Christianisme, et se sont développées sous l'influence de l'ancien culte qui y dominait. L'appui principal que les hérésiarques ont trouvé contre le Catholicisme est un perpétuel recours au pouvoir temporel. Ici se présente naturellement au professeur, comme démonstration historique de sa pensée, la différence de conduite de Théodoric et de Clovis envers l'Eglise. Le parallèle de ces deux hommes, qui exercèrent une action si puissante sur leur siècle, forme la matière de deux leçons. Théodoric, personnellement son supérieur, n'a rien fondé ; Clovis, au contraire, a posé la première pierre d'un royaume dont nous avons droit de considérer la durée comme illimitée. D'où vient ce contraste entre les faits et leur résultat? C'est ce qu'examine M. Ch. Lenormant : puis, sachant passer alternativement des faits historiques aux appréciations morales, il termine sa cinquième leçon en montrant en quoi l'autorité temporelle diffère de l'autorité religieuse, et dans la sixième, à propos de sainte Clotilde, il signale l'influence des femmes, leur action sur la marche et le développement de l'Europe chrétienne. « Rien de plus salutaire, dit M. Lenormant, de plus heureux et de plus « juste n'a existé que l'intervention des femmes dans la société moderne ; elles « ont eu droit d'y prendre part, et sans elles le progrès de cette société aurait « été impossible. » Le savant professeur entre ici dans une suite de considérations si élevées, si profondes et si vraies, sur la position faite par le Christianisme à la femme, que toute analyse devient impossible, et que, pour ne pas briser cet ensemble plein de force et d'harmonie, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à la septième leçon, consacrée tout entière à ces vastes aperçus.

JURISPRUDENCE.

Traité du Cautionnement en matière civile et commerciale, par M. PONSOT, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Dijon.

M. Ponsot a eu la pensée d'appliquer au *cautionnement* tous les développements d'un traité spécial, et cette pensée lui a porté bonheur. C'était la première fois, depuis le Code civil, qu'on traitait à part cette matière de droit si pratique, si journalière, si universelle. L'auteur ne s'est point laissé arrêter par cette objection que le cautionnement est un *accessoire* des autres contrats ; et il a eu raison ; car le Code civil, indépendamment de l'expérience des affaires, a bien prouvé l'importance du *cautionnement*, en lui consacrant un titre explicite. Bien plus, c'est précisément parce que le cautionnement, en sa qualité de contrat *acessoire,* se rattachait à tous les autres contrats, qu'il importait d'en rassembler en un seul livre les principes généraux et multiples, avec les conséquences variées qui en dérivent par application à la multitude des conventions auxquelles peut se joindre la caution. Dans un traité général de droit civil, on est obligé de traiter sous la rubrique de chaque matière les hypothèses de cautionnement relatives à cette matière elle-même, et de disséminer ainsi dans un grand nombre de volumes les difficultés que présente cette partie de nos lois. Une telle méthode a un double inconvénient ; d'abord elle rend plus difficiles les recherches, et l'on ne sait pas bien si les questions les plus graves ou les plus fréquentes ont été abordées au titre du cautionnement, ou bien au

contraire sous les divers titres de droit général auxquels ces questions peuvent plus ou moins naturellement se rattacher. En second lieu, cette méthode condamne inévitablement les auteurs à des longueurs, à des redites, à des renvois; car ils ne peuvent traiter *ex professo* sous chaque titre les difficultés qui se réfèrent à plusieurs titres à la fois, et ils sont fatalement obligés, sous l'un ou sous l'autre, de se contenter d'une indication sèche ou même d'une omission absolue, ce qui produit souvent des disproportions choquantes ou des lacunes fâcheuses. Il y a donc, dans un traité *spécial*, avantage pour le lecteur qui y trouve plus commodément des doctrines plus approfondies et des solutions plus vastes et plus complètes; avantage aussi pour l'auteur, qui peut y développer avec plus de facilité et d'ordre toutes les ressources de la science et y épuiser sans gêne et sans distraction toutes les profondeurs de son sujet. Plus une matière de droit est étendue, plus elle a d'étroites connexités avec d'autres matières du droit, plus les inconvénients du traité général se font ressentir. Et comme le *cautionnement*, par sa nature même, a des liens nécessaires avec toutes les conventions humaines, il n'y a pas de contrat dont l'explication puisse courir autant le risque d'être absorbée plus ou moins dans l'enseignement des autres contrats, et d'être ainsi privée de la place notable qui lui appartient dans l'ensemble de nos lois civiles.

Qu'on ne s'y trompe pas, d'ailleurs, pour être *accessoire*, le cautionnement embrasse une foule d'intérêts quotidiens, de questions de doctrine et de fait, qui rendent l'étude complète de ce contrat également nécessaire au théoricien, au magistrat, à l'homme d'affaires, je dirai presque à l'homme du monde.

L'hypothèque aussi est une convention *accessoire*; et cependant que de traités spéciaux et volumineux d'une nécessité incontestable n'a-t-elle pas déjà produits et ne produira-t-elle pas encore?

Le cautionnement n'est-il pas le *gage de la personne*, comme l'hypothèque est le *gage de la chose immobilière*; et n'est-il pas permis d'observer et de prévoir que, dans le mouvement industriel et commercial qui nous emporte et qui tend de plus en plus à mobiliser le sol et la richesse publique et privée, l'importance et le rôle du *cautionnement personnel* ne peuvent qu'acquérir encore plus de portée et d'étendue? Cela ne se remarque-t-il pas dès longtemps dans les affaires commerciales, où le crédit et la *caution de la personne* interviennent mille fois avant qu'on ne songe une seule fois au nantissement mobilier ou à la caution hypothécaire?

Il y a donc, sous tous les rapports, à-propos dans la publication nouvelle de M. Ponsot.

L'exécution du livre n'est pas indigne de l'idée qui l'a fait naître, et nous aimerions, si nous n'étions empêchés par les limites mêmes de cet article, à citer une foule de décisions nettes et justes qui abondent dans le nouveau traité.

La critique des ouvrages de droit est condamnée à ne saisir cette espèce de livres que par leurs caractères généraux et distinctifs; car si elle voulait aborder plus ou moins les *espèces* prévues et débattues par un jurisconsulte, il lui faudrait, pour exposer et préciser l'état de la question, presque autant de pages qu'il en a fallu pour la résoudre.

Le caractère saillant du traité de M. Ponsot est heureusement résumé dans l'épigraphe qu'il a choisie: *In omnibus quidem, maxime tamen in jure, æquitas spectanda est.*

Cette maxime a l'air d'abord d'une banalité sans conséquence. Le droit lui-même n'étant que la science *æqui et boni*, il semble que la loi et le commentateur ne puissent avoir d'autre point de vue et d'autre but que l'équité. Mais on ne remarque pas que, dans toute législation en général, il y a une partie positive et circonstancielle, qui tient aux opinions, aux mœurs, à la situation du

peuple à qui la loi est destinée, et qu'ainsi l'équité dans une loi consiste à se rapprocher le plus qu'il est possible du type absolu de la justice universelle. La loi pose ensuite le plus justement qu'elle peut le principe général, abandonnant les faits et les espèces à l'empire du principe. Or, le rôle du commentateur, comme celui du magistrat, dans l'application de la loi aux complications et aux modifications indéfinies du fait, c'est d'entendre et d'assouplir la rigueur du principe, de façon à le concilier, autant qu'il est en eux et sans le violer, avec les innombrables nuances de l'équité privée.

On remarque le plus souvent que le docteur pur, celui qui a surtout étudié la partie théorique du droit, à peu d'inclination à faire fléchir la sévérité du texte légal, et qu'il aime à le suivre jusque dans ses conséquences les plus éloignées et les moins prévues. C'est le tort de la manière mathématique appliquée inflexiblement aux faits moraux. Celui, au contraire, qui a examiné et jugé un grand nombre de litiges, est naturellement porté à interpréter un texte absolu avec plus de largeur et d'indulgence, et à en assouplir le sens selon les exigences du fait et de la justice individuelle.

Il peut y avoir de l'excès dans ces deux penchants. Si le second énerve la loi, le premier sacrifie ce qui est le plus équitable à la roideur de la règle. Le vrai tempérament de cette double méthode, c'est celui qu'adopte, en termes exprès, M. Ponsot, de préférer la solution de l'équité naturelle toutes les fois qu'il n'est pas condamné à la rigueur par un texte explicite, et d'adoucir ainsi les conséquences quelquefois trop logiques d'un principe abstrait, en considérant l'esprit plutôt que la parole du législateur.

Cette équitable tendance de M. Ponsot annonce un esprit qui s'est préoccupé à la fois des spéculations de la doctrine et des affaires contentieuses des tribunaux. Il évite par là le reproche qu'on peut généralement adresser aux traités juridiques publiés par les hommes d'enseignement, chez qui le respect du texte légal va jusqu'à la superstition, et l'application de la lettre jusqu'à la subtilité. Mais il évite aussi, par la force de ses études théoriques, cette inclination et cette mollesse, trop habituelles chez les hommes de la pratique, à courber la loi devant le fait, et à créer, s'il est permis de parler ainsi, une *jurisprudence de circonstances.*

L'*équité* de M. Ponsot n'a pas seulement pour résultat de se rapprocher, dans ses décisions, autant qu'il est en lui, de la véritable justice. Cette équité provoque en même temps, par sa résistance à l'absolu de la loi, et amène infailliblement un jour la réforme et le perfectionnement de la loi elle-même. C'était autrefois le procédé du droit *prétorien* qui a si profondément modifié et changé le droit romain pur. C'est ce qui arrivera nécessairement encore dans nos législations modernes, où l'équité naturelle tend de plus en plus à se généraliser. On peut être sûr que la destinée de toute législation, dans sa partie positive, est d'être vaincue par l'équité et de passer tôt ou tard sous le joug de la justice générale. C'est donc un service que rendent les commentateurs aux plaideurs, aux tribunaux, à la loi elle-même, en ramenant, le plus près qu'ils peuvent, la lettre légale aux inspirations de la conscience universelle. Sur ce point, la voie choisie par M. Ponsot est donc une voie excellente.

Une autre qualité distinctive du *Traité du Cautionnement*, c'est qu'il a soigeusement évité les deux principales sources d'erreurs qui se perpétuent trop fréquemment chez les commentateurs de toutes les époques.

D'abord, il s'est préservé d'adopter aveuglément ces solutions traditionnelles et irréfléchies qui persévèrent de commentaire en commentaire, et qui jettent sur les commentateurs successifs une teinte d'uniformité et quelquefois de fausseté, qui retarde, d'une part, les progrès de la science, et qui, d'autre part, en compromet et en altère les vraies notions. Tous les jours, en comparant

entre eux nos livres de droit, nous pouvons passer en revue les mêmes questions débattues dans le même ordre, les mêmes erreurs ou les mêmes banalités jetées dans un moule identique. Un livre de droit n'est le plus souvent que la reproduction exacte des livres qui ont précédé, avec quelques variantes de jurisprudence et deux ou trois hypothèses nouvelles. Aussi ces livres, qui n'ont guère d'autre mérite que de ressembler à des thèmes en deux ou trois façons, sont-ils à peu près sûrs de ne pas survivre à leurs auteurs, si même du vivant de ceux-ci ils ne sont déjà détrônés et absorbés par d'autres livres qui les répètent, et qui ont, pour motifs de préférence, celui d'arriver les derniers.

En second lieu, dans le livre de M. Ponsot, le vrai sens de la loi romaine, à ses diverses époques, est clairement et nettement expliqué. En remontant à ce sens historique et primitif, l'auteur évite d'un seul coup les interprétations mensongères qui se sont perpétuées dans nos meilleurs auteurs, et dans les grands siècles de notre jurisprudence française, lorsque les plus beaux esprits juridiques se préoccupaient surtout, dans leur esprit d'imitation, à plier la loi romaine aux nécessités de nos usages, de nos tribunaux, de notre pratique. Dans ses explications pures du droit romain, presque toujours placées, comme préambule, en tête de ses chapitres, M. Ponsot n'affecte pas un *romanisme* exagéré, qu'on a peut-être le droit de reprocher à une école de jurisconsultes de nos jours. Il veut seulement qu'on sache exactement le *droit romain*, pour mieux savoir le droit français, et que, après avoir pénétré dans les sources romaines, on ne se laisse plus abuser par de vaines ressemblances, et des imitations forcées et détournées qui ont trompé et qui trompent encore tant de bons esprits.

Sans se laisser aller non plus à toutes les prétentions de l'école critique qui lacère notre Code civil, le *Traité du Cautionnement* ne se refuse pas à montrer dans l'occasion, qu'il ne faut pas adorer toujours les auteurs du Code, et que souvent l'incertitude, l'insuffisance, la contradiction de divers textes proviennent de ce que, puisant, comme Tribonien, leurs principaux matériaux dans des livres justement accrédités, mais divergents en plusieurs points, nos législateurs ont mêlé ensemble des solutions diverses tirées des jurisconsultes des diverses écoles.

Ce qu'on doit louer encore dans M. Ponsot, c'est d'avoir su avec fermeté, mais sans irrévérence et sans esprit systématique, résister aux maîtres de la science, et n'adopter une opinion qu'après se l'être appropriée par sa raison personnelle. Quand il lutte contre des renommées acquises, il a le plus souvent le bon droit de son côté, et l'on est alors obligé de rendre justice à la force de discussion qui modifie gravement une solution admise, pour ainsi dire, dans le commerce, sur la foi de ses devanciers. Quand il se rend à l'opinion d'autrui, ce n'est qu'après l'avoir sagement contrôlée, et quelquefois après l'avoir décomposée en nuances nouvelles, en heureuses distinctions.

M. Ponsot ne s'est pas moins préservé d'un abus très-commun, qui perd le quart d'un volume à disserter sur un arrêt. Il s'est souvenu qu'il était en même temps docteur et avocat, et qu'il devait maintenir un juste équilibre entre sa théorie et sa pratique. Les auteurs et les imprimeurs peuvent gagner à délayer en cent pages in-8° une difficulté jurisprudentielle; mais à coup sûr la doctrine et les lecteurs n'y gagnent pas.

Enfin, bien qu'on n'ait guère l'habitude de parler du style d'un livre de droit, nous ne sommes pas fâché de dire que M. Ponsot écrit avec simplicité, brièveté, clarté, sans faux ornements, mais aussi sans impardonnables négligences. Il adopte la langue française, mais celle de la loi et du vrai jurisconsulte.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le *Traité du Cautionnement* s'étend, selon son titre même, aux matières *commerciales*, si fécondes de nos

jours ; qu'il a épuisé la série des questions doctrinales ou pratiques sur la *nature* et l'*étendue* du cautionnement ; sur les *qualités* de la caution ; sur l'*effet* du cautionnement entre le créancier et la caution, entre la caution et le débiteur, entre la caution et ses cofidéjusseurs ; sur les divers modes d'*extinction* du cautionnement ; sur les *cautions légales et judiciaires,* et qu'il poursuit les cautionnements dans ses conséquences les plus étroites, jusque dans les *faillites,* dans l'*aval,* dans les conventions *matrimoniales* et les obligations des *femmes,* des *mineurs,* des *interdits,* dans l'*usufruit,* dans l'*expropriation.* C'est un traité complet dans lequel se résume, par la date même du livre, l'état actuel de la doctrine et de la jurisprudence sur l'un des domaines les plus vastes et les plus utiles du droit.

Si nous ne nous étions, par la force des choses, interdit les citations, nous dirions que nulle part les qualités de l'auteur ne se sont manifestées avec plus de maturité et de profondeur que dans les solutions qu'il donne, avec autant de solidité que de justesse, sur les épineuses difficultés des *effets et de l'étendue de la subrogation légale,* soit entre la caution et le débiteur, soit entre les diverses cautions du même débiteur, soit enfin dans le conflit de cautions de diverse nature, telles qu'une *caution personnelle* et une *caution réelle.*

Nous ne pouvons qu'insister et appeler l'attention des jurisconsultes sur cette portion notable du travail de M. Ponsot.

Il nous serait facile, sans doute, parmi le grand nombre de décisions données par M. Ponsot, de controverser plusieurs de ses opinions que nous croyons sérieusement contestables, et de découvrir dans ses doctrines quelques points vulnérables. Mais c'est là l'inévitable destin de tous les livres de jurisprudence, disons mieux, de toutes les matières contentieuses, sans que cela doive rien ôter au mérite intrinsèque de l'œuvre. Quelquefois même une discussion subtile et originale, alors qu'on ne peut s'y rendre, sert encore par cela seul qu'elle est neuve, et ouvre à l'esprit des voies non battues.

En résumé, le *Traité du Cautionnement,* l'un des livres spéciaux les plus remarquables parmi ceux qui se produisent aujourd'hui, assure à son auteur une honorable place parmi les jurisconsultes, lui donne des droits certains à l'estime des vrais amis de la science, et fait attendre et désirer de lui, avec une faveur toute particulière, la publication d'autres travaux.

ANNALES DE LA CHARITÉ. — *Revue mensuelle destinée à la discussion des questions et à l'examen des institutions qui intéressent les classes pauvres* [1].

Un recueil mensuel de 50 pages in-8° vient de paraître sous ce titre et mérite un accueil favorable du public par son objet, et à cause des hommes distingués venus de tous les camps qui se proposent de concourir à sa rédaction.

C'est là une œuvre de coalition dans le bon sens attaché à ce mot. Rien de moins étonnant à cette époque de division et de déclassement : il faut bien que les hommes se rapprochent, que les idées se concilient sur un point quelconque, et certes, entre tous ces points, s'il est un terrain qui semble propre à réunir les hommes : c'est le terrain de la charité.

Et en effet, tant que l'on demeure dans l'étude pratique des choses, tant qu'il s'agit de chercher comment favoriser le développement de la moralité, la diffusion du bien-être, chez les classes pauvres, on peut, tout en différant de principes, émettre des vues utiles, des sentiments nobles et susceptibles de généreuses applications. On conçoit qu'un intérêt positif, qu'une idée pratique grouppent assez longtemps beaucoup d'hommes séparés, du reste, de croyances et de doctrines. Cependant, si l'on veut creuser et descendre au fond des questions que la nature même des faits soulève, alors plus d'union, plus de coali-

[1] Au bureau, rue Taranne, 9.

tion possible. L'écueil est prévu, par conséquent évité d'avance par les fondateurs du recueil.

Les questions d'un ordre supérieur, les questions fondamentales demandent, pour être traitées, de l'unité dans les principes, quelle que soit du reste la variété des sentiments. Nous suivrons donc avec un vif intérêt les rédacteurs des *Annales de la Charité* dans toutes leurs recherches sur les questions et les institutions qui intéressent les classes pauvres. Plus d'une fois nous nous rencontrerons avec eux dans l'étude des mêmes faits; on conçoit l'attrait qui nous y pousse, et dès lors celui qu'aura pour nous le recueil qui leur est spécialement consacré.

POÉSIES.

La Réforme en Allemagne (1521-1525), poëme dramatique, par Auguste ROBERT[1].

Le poëme dramatique *la Réforme en Allemagne* accuse chez son auteur une connaissance exacte des personnages qu'il met en scène, bien qu'en choisissant Luther pour son héros, il ait été naturellement conduit à lui prêter une élévation de caractère et une noblesse de conduite que certes l'histoire ne justifie pas toujours. Carlostadt, Munzer, Stork, Melanchton y sont peints à peu près sur nature. Les dissensions intestines des réformateurs, leur orgueil, leurs faiblesses, leur génie destructeur, et surtout l'appui qu'ils trouvèrent d'un côté dans la cupidité des princes et des nobles, et d'un autre dans les passions révolutionnaires de la multitude, sont autant de traits d'une saisissante réalité. Si la mise en scène est en général heureuse, vivante et bien suivie, en revanche le style de cet ouvrage est trop souvent lâche, diffus, et plus près encore de la banalité que du naturel. Nous voulions tout d'abord citer quelques-uns de ces vers d'un sans-gêne que la prose tolérerait à peine; mais, nous avons le regret de le dire, leur nombre nous a mis dans l'impossibilité de faire un choix. Toutefois il y a de belles pages à signaler; l'entrevue de l'empereur et de Luther contient de beaux passages. Nous avons remarqué, bien plus assurément pour la pensée que pour la forme, ces paroles de Charles-Quint au moine de Vittenberg :

> Ah! votre acharnement, docteur, est sans égal;
> Vient-il de votre foi? Vient-il de votre haine?
> Je ne sais pas encor quel souffle vous entraîne...
> Toutefois tant d'orgueil et tant de passion
> Me forcent de douter de votre mission;
> J'adore un Dieu de paix, et je n'écoute guère
> Un prêtre de ce Dieu qui m'apporte la guerre.

Il ajoute un peu plus loin :

> On prétend réformer; je dis qu'on veut détruire.
> Aujourd'hui l'on se bat avec un livre, un nom;
> Laissons faire... demain grondera le canon.

Frankenhausen viendra bientôt justifier les prévisions de l'empereur, et c'est avec vérité que Munzer, marchant au supplice, pourra s'écrier de Luther :

> Il annonçait le glaive, et moi je l'ai tiré.

[1] Comptoir des Imprimeurs Unis, quai Malaquais, 15.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

DE LA JEUNE ÉCOLE ÉCLECTIQUE[1].

BIBLIOTHÈQUE PHILOSOPHIQUE

Publiée par

MM. J. Simon, E. Saisset, A. Jacques, Fr. Riaux et Fr. Bouillier, professeurs de l'Université,

avec des Introductions et des Notes.

CHEZ CHARPENTIER.

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES

De DESCARTES, de MALEBRANCHE, de BOSSUET et d'ARNAULD ;

AVEC DES INTRODUCTIONS ET DES NOTES, PAR M. J. SIMON.

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES

de FÉNELON, de LEIBNIZ et de CLARKE,

AVEC DES INTRODUCTIONS, PAR M. A. JACQUES.

SPINOSA,

Traduit en français pour la première fois, par M. E. SAISSET, professeur de Philosophie à l'École normale et au collége de Charlemagne,

AVEC INTRODUCTION, NOTICES, ETC.

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES DU P. ANDRÉ,

AVEC UNE INTRODUCTION PAR M. COUSIN.

I

On sait que, depuis plusieurs années, M. Cousin et ses disciples professent l'enthousiasme le plus ardent pour les doctrines philosophiques de Bossuet, de Fénelon, de M. Emery et de M. Frayssinous, ou, comme ils disent, pour le cartésianisme de l'Eglise gallicane. J'avoue

[1] Ce nom d'*école éclectique* est vague, et je dois dire en quel sens je l'emploie : je veux désigner par ce nom un groupe de professeurs et d'écrivains, dont M. Cousin est

que je tiens cet enthousiasme pour suspect. Je ne voudrais point abandonner les nobles traditions de modération et de sagesse qui nous ont été léguées par les grands maîtres au nom desquels on nous frappe d'anathème. Mais l'heure est venue, ce me semble, où vont s'accomplir ces prophétiques paroles de l'évêque de Meaux :

« Je vois un grand combat se préparer contre l'Eglise sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie ; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes qu'ont tenus nos pères la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Eglise tout le fruit qu'elle en pouvait espérer pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme [1]. »

Le conseil royal d'instruction publique a invité tous les professeurs de philosophie à suivre dans leur enseignement la route tracée par Descartes, Bossuet, Fénelon, Malebranche, Leibniz, etc. Dès lors, tous les partisans du monopole ont proclamé bien haut que les catholiques n'avaient plus rien à craindre, et, partant, rien à demander. Puis, comme nos plaintes ont persévéré, on nous a accusé d'une ambition insatiable et d'une intolérance fanatique. Est-il vrai, cependant, que la décision du conseil royal donne à notre foi des garanties suffisantes? Est-il vrai qu'elle démontre l'orthodoxie de tous les professeurs auxquels elle s'adresse, et que nous ne puissions plus garder à ce sujet aucune inquiétude légitime? Le bon sens désintéressé n'hésitera pas un instant à décider ces questions en notre faveur. Nous croyons, cependant, qu'un examen sérieux n'est pas inutile. On ne peut répandre trop de lumière sur un point aussi capital du grand combat qui agite la France. Les publications dont nous allons rendre compte nous offrent d'ailleurs une occasion favorable d'apprécier à sa juste valeur la fin de non-recevoir qu'on ne se lasse point de nous opposer.

le chef et le maître à toutes sortes de titres. L'esprit qui domine parmi les membres les plus jeunes, les plus actifs et les plus influents de cette école, est-il favorable ou hostile à nos croyances? voilà la question que je veux examiner. Dans la situation présente, il nous importe beaucoup de savoir quels sont nos adversaires et de quelles forces ils peuvent disposer. Toutefois, je laisserais à d'autres le soin de faire cette pénible enquête, si les hommes que je devrai signaler comme dangereux étaient faibles et opprimés ; mais c'est notre liberté, non la leur, qui se trouve aujourd'hui en péril. Je ne craindrai donc pas d'exercer contre eux les rigueurs d'une critique justement sévère. Du reste, j'aime à reconnaître que les jeunes professeurs formés ou protégés par M. Cousin ne sont pas tous des ennemis du Catholicisme. Par son rare talent, par ses longs travaux, par sa position et par son influence dans l'administration universitaire, le chef de l'école éclectique s'est rattaché naturellement la plupart des laïcs qui veulent se consacrer à l'étude et à l'enseignement de la philosophie. Or, dans ce nombre, il y a des hommes qui aiment la science pour elle-même, et non pour s'en faire une arme contre la foi de notre Église. Enfin il se rencontre çà et là des catholiques sincères que des liens très-légitimes ont rapprochés de M. Cousin ; mais, à proprement parler, ils sont en dehors de son école.

[1] Lettre à un disciple du P. Malebranche.

Je suppose que, dépassant les vœux du conseil royal, tous les professeurs de philosophie s'engageassent spontanément à n'enseigner d'autre doctrine que celle des auteurs indiqués ; serions-nous assurés pour cela que leurs leçons ne sauraient porter aucune atteinte à nos croyances les plus chères ? Non, certes ; j'en appelle à toute l'histoire de la philosophie. Arcésilas et Carnéade se posaient comme les continuateurs de Platon : en étaient-ils moins sceptiques ? Les néoplatoniciens prétendaient aussi conserver les pures traditions de l'Académie : en étaient-ils moins panthéistes ? Spinosa n'a-t-il pas, en son temps, professé le cartésianisme, comme le demande l'arrêté du *conseil*[1] ? A-t-il pour cela respecté, je ne dis pas tous les dogmes catholiques, mais seulement les principes fondamentaux de la religion naturelle ? Et la plupart de nos éclectiques ne s'accordent-ils pas à dire que ses erreurs les plus détestables étaient la conséquence rigoureuse des principes posés imprudemment par Descartes ? Leibniz définissait aussi le spinosisme : un *cartésianisme immodéré*. Mais qui nous prouve que le *néocartésianisme* ne sera jamais immodéré ? Ses jeunes sectateurs sont-ils plus infaillibles ou plus impeccables que leur maître, M. Cousin ? Or, M. Cousin n'invoquait-il pas en sa faveur l'exemple de saint Anselme, de Bossuet et de tous nos théologiens les plus illustres, quand il transformait nos mystères en formules panthéistiques[2] ? Et lorsqu'il professait, en 1828, le système de Hégel, ne venait-il pas de publier une édition de Descartes ? Certes, il y a loin du *Discours sur la méthode* à la *Critique de la raison pure ;* combien de fois, cependant, n'a-t-on pas présenté le second de ces deux ouvrages comme le développement logique du premier ? Ne peut-il pas se rencontrer parmi nos professeurs universitaires des pseudo-cartésiens qui expliquent le doute méthodique à la façon d'Hermès, et qui passent, comme cet hérésiarque, une vingtaine d'années à douter de l'existence de Dieu par amour de la méthode[3] ? Personne ne s'avisera de soutenir que les catholiques pourraient être équitablement forcés de livrer leurs enfants à M. Leroux et son école ; néanmoins, M. Leroux prétend posséder, et, qui plus est, posséder seul l'enchaînement et la suite de la tradition cartésienne ; à l'en croire, il serait précisément l'héritier légitime des grands hommes que nos éclectiques appellent leurs maîtres[4]. Enfin, il n'est pas jusqu'au chef cynique de

[1] Sa première publication fut même une analyse du cartésianisme : *Renati Descartes principiorum philophiæ pars I et II, more geometrico demonstratæ, etc.* Amstelodami, 1663. Spinosa nous apprend qu'il dicta une partie de cet ouvrage à un jeune homme auquel il n'osa pas enseigner *ouvertement* son panthéisme. « Quam ego cuidam juveni, quem meas opiniones aperte docere nolebam, antea dictaveram. » Epist. X.

[2] *Cours de* 1828, 5e leçon.

[3] V. la préface de l'*Introduction philosophique à la théologie*.

[4] V. *Réfutation de l'éclectisme, où l'on explique le sens, la suite et l'enchaînement des divers philosophes depuis Descartes ;* par P. Leroux.

la jeune Allemagne qui ne fasse du religieux auteur des ***Méditations*** un précurseur de la *Gauche* hégélienne [1].

Je vais plus loin : je fais abstraction de cette partie de l'école éclectique qu'on pourrait appeler la *gauche* ; je ne veux considérer que les fractions les plus modérées de cette école, ses deux *centres* et sa *droite*, où siégent M. Franck avec ses collaborateurs et les éditeurs de la Bibliothèque philosophique. Par une concession assez gratuite, je suppose qu'aucun professeur universitaire n'enseignera désormais le panthéisme de Spinosa et de Hégel, ou le scepticisme ontologique de Kant. Après cela, je demande s'il ne peut pas se rencontrer, même parmi les représentants du parti modéré, quelque membre capable de tenir à huis-clos, en tête à tête avec ses collégiens, un discours à peu près semblable à celui-ci :

« Je ne vous le cacherai pas, Messieurs, je suis rationaliste ; mais « Descartes, Malebranche, Léibniz, Bossuet et Fénelon l'étaient aussi. « *Le clergé d'aujourd'hui, nous aimons à croire encore que c'en est une* « *partie seulement, ne sait plus qu'outrager et maudire la raison; il la* « *combat comme son ennemie irréconciliable ; il la dénonce comme* « *la source de l'impiété et du mensonge; il répand l'injure sur tous* « *ses défenseurs; il la poursuit partout où elle se montre* [2]. Mais, « bien différents des théologiens de notre temps, les grands hom« mes du XVIIe siècle comprenaient que la *philosophie rationaliste* « *est à la fois sage et hardie, libérale et modérée* [3]. Pour tout dire, ils « étaient cartésiens; or, le *cartésianisme est révolutionnaire dans son* « *principe et presque sceptique à son point de départ* [4]. Voilà ce qui nous « plaît dans cette grande philosophie ; voilà pourquoi nous l'acceptons, « en la modifiant toutefois par la philosophie allemande. Comme l'a dit « notre illustre maître, M. Cousin, *le caractère du cartésianisme, c'est* « *l'indépendance, la négation de toute autre autorité que celle de la ré*« *flexion et de la pensée* [5]. *Descartes rejette en principe toute autorité* « *pour ne conserver que celle de la raison* [6]. Quiconque professe ce li« béralisme intellectuel est par cela même cartésien, quelles que soient « les théories auxquelles il arrive ensuite. A ce point de vue, le fonda« teur du sensualisme moderne, Locke, est *un enfant de Descartes* [7]. « La filiation de Spinosa est encore plus manifeste : toute la philosophie « de l'*Ethique* est en effet une conséquence rigoureuse des principes de

[1] H. Heine, *de l'Allemagne*, t. I, p. 72 et suiv.
[2] Jacques, *Introd. aux œuvres philosophiques de Fénelon*, page LXVII.
[3] Jules Simon, *Introd. aux œuvres philosoph. de Bossuet*, page XLVIII.
[4] Jacques, *Introd. aux œuvres philosoph. de Fénelon*, p. II.
[5] Cousin, *Cours de* 1828, 12e leçon, page 8.
[6] J. Simon, *Introd. aux œuvres philosoph, de Descartes*, page II.
[7] Cousin, *ubi suprà*, page 22.

« Descartes [1]. Grâce au doute méthodique, *la philosophie, d'abord ser-*
« *vante, puis auxiliaire de la foi, est devenue sa rivale* [2]. Je n'ai point à
« examiner devant vous si la méthode qui a produit ce grand résultat peut
« s'accorder avec les prétentions de l'Eglise catholique. Je vous avouerai
« toutefois, en passant, qu'*il est difficile avec cette méthode de conser-*
« *ver la foi intacte* [3]. Mais il n'en est pas moins vrai que le doute mé-
« thodique est la condition de toute science certaine et progressive;
« or, le doute méthodique, *qu'est-ce sinon la proscription de toute au-*
« *torité* et un appel à la raison individuelle [4] ? Sans doute, Bossuet,
« Fénelon, Malebranche, Descartes même, étaient sincèrement atta-
« chés aux croyances traditionnelles de leur Eglise; mais, en cela,
« étaient-ils bien conséquents? c'est ce que je ne puis décider dans
« cette chaire. Lequel de ces deux principes, la philosophie et la foi,
« doit céder dans un conflit? Cette question brûlante a été étudiée par
« tous les penseurs du XVIIe siècle, spécialement par Bayle, Leibniz
« et Malebranche; mais ces philosophes *n'ont pas pu faire cet examen*
« *avec assez d'indépendance et d'impartialité* [5]; cela vous explique une
« partie des erreurs nombreuses dans lesquelles ils sont tombés. C'est
« aux libres penseurs du XIXe siècle qu'il appartient de trancher enfin,
« d'une manière définitive, l'antique débat de la tradition et de la
« raison.

« En attendant, nous devons réformer sur plusieurs points importants
« l'ontologie cartésienne. D'abord, depuis Kant, il n'est plus possible
« de défendre les preuves de l'existence de Dieu, qui forment tout le
« fond de la théodicée vulgaire; comme l'a dit M. Cousin, *c'est un mé-*
« *diocre argument que celui qui consiste à invoquer la croyance univer-*
« *selle* [6]. *La preuve tirée des causes finales et de l'harmonie du monde ne*
« *démontre pas du tout ce qu'on veut en conclure* [7]. *En résumé, il n'y a*
« *pas de démonstration de l'existence et des attributs de Dieu, ni par*
« *l'expérience, ni par tout autre moyen* [8]. Ce sont là, suivant nous, *des*
« *vérités supérieures à toutes les autres et même aux principes qu'on*
« *nomme axiomes;* mais, AU SURPLUS, QUELLE QUE SOIT L'OPINION QU'ON
« ADOPTE A CET ÉGARD, *il n'en reste pas moins établi que ni l'expérience*
« *seule, ni l'expérience aidée du raisonnement ne peut atteindre l'exis-*
« *tence et les attributs essentiels de Dieu. C'est dans ce sens que la pen-*
« *sée du poëte est profondément vraie: Oui, c'est un Dieu caché que le*

[1] Jacques, *Introd. aux œuvres de Fénelon*, page VI.
[2] J. Simon, *Introd. aux œuvres philosoph. de Descartes*, page III.
[3] J. Simon, *Ibid.*, page IV, V.
[4] J. Simon, *Introduct. aux œuvres philosoph. de Malebranche*, page IV.
[5] J. Simon, *Introd. aux œuvres philosososph. de Descartes*, page IV, V.
[6] Cousin, *Cours de* 1819, 2e partie, page 315, 316.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*, pages 312, 313.

« *Dieu qu'il faut croire* [1]. *Chercher à démontrer l'existence de Dieu par « le raisonnement, c'est donc compromettre ce dogme et introduire le « scepticisme* [2]. En revanche, la théorie cartésienne de la création con- « tinue pourra trouver place dans notre métaphysique. Mais nous ne « saurions admettre que le monde ait commencé et qu'il doive finir. « Les spéculations de Malebranche sur l'Incarnation et sur le péché ori- « ginel sont également inadmissibles. *Quelle est en effet cette sagesse de « Dieu, qui nous punit de la faute de nos parents? Quelle est cette immu- « tabilité de Dieu, qui crée l'homme dans un état, et sait bien que sa créa- « ture va dégénérer immédiatement* [3]*?* Un cartésien conséquent peut-il « croire à ces mystères? Que deviendrait la maxime de ne rien admet- « tre en sa créance qu'on ne le conçoive clairement et distinctement « comme vrai? Enfin les idées de Bossuet et de Fénelon sur la Provi- « dence ont besoin d'être rectifiées. Quoi qu'en aient dit ces grands « hommes, *Dieu ne pourrait rien changer à ce qui est.* Ce serait déroger « à la simplicité uniforme de son parfait gouvernement, ce serait violer « l'ordre essentiel des choses. D'un autre côté, *l'intervention directe et « immédiate de Dieu dans les affaires humaines, selon des vues particu- « lières, nuit à l'idée que nous devons avoir de Dieu* [4]. La Providence « gouverne l'ensemble et ne descend point dans les détails. On dira « peut-être que cette théorie de la Providence paraît inconciliable avec « les enseignements de l'Ecriture et de l'Eglise, qui nous parlent sans « cesse des grâces spéciales accordées par Dieu à ses élus, des inspira- « tions particulières envoyées à certains prophètes, etc. Il me suffirait « de répondre que cette objection ne saurait nous atteindre sans traver- « ser Malebranche [5]. Mais je vous l'ai dit, Messieurs, et c'est mon droit, « je ne reconnais d'autre autorité que celle de la raison. Nous faisons « ici de la philosophie, et nous laissons à la théologie sa part, en réser- « vant toujours l'indépendance de notre pensée. *On faisait cette objec- « tion à Malebranche : « que Dieu ne pourrait donc rien changer à ce qui « est? » On la fit aussi à Leibniz, qui se crut obligé d'y répondre. Cette « objection, si c'en est une, s'adressait surtout à Leibniz, et l'on peut dire « que, plus un système la mérite, plus il est véritablement métaphysique* [6].

« J'ai indiqué rapidement quelques-unes des réformes que la méta-

[1] Cousin, *ibid.*, pages 313, 314.

[2] Jacques, *Introd. aux œuvres philosoph. de Fénelon*, page XI.

[3] J. Simon, *Introd. aux œuvres de Malebranche*, pages XVIII, XIX.

[4] J. Simon, *ibid.*, page XXXIII.

[5] Il est vrai que Malebranche avait semblé d'abord réduire l'action de la Providence à des lois générales; mais il résulte de ses lettres à Arnauld qu'il admettait, outre ces lois générales, des volontés spéciales par lesquelles Dieu intervient toutes les fois que l'ordre le demande. Voy. *Lettres du P. Malebranche*, dans lesquelles il répond aux réflexions physiques et théologiques de M. Arnauld, chap. I, § II.

[6] J. Simon, *Introd. aux œuvres de Bossuet*, page XXI.

« physique cartésienne devra subir pour entrer dans le cadre définitif
« de la science. La morale, d'ailleurs, si élevée et si pure que nous a
« léguée l'école française du XVII[e] siècle, a besoin de se transformer
« aussi pour se mettre en harmonie avec la civilisation plus avancée de
« notre époque. Elle doit dépouiller son caractère théologique étroit et
« intolérant ; il faut qu'elle se dégage d'un mélange funeste de mysti-
« cisme ascétique qui la déshonore [1]. Les abaissements d'une humilité
« monacale ne conviennent plus à la raison émancipée de notre temps ;
« on sent aujourd'hui que *l'orgueil des bonnes œuvres est permis aussi*
« *bien que le repentir des mauvaises est obligé*[2]. D'un autre côté, on veut
« aujourd'hui dilater librement son âme à travers les formes variées de
« tous les cultes, sans s'astreindre aux observances d'aucune secte par-
« ticulière. *Qu'on tue des animaux, qu'on brûle de l'encens ou qu'on offre*
« *les fruits de la terre, qu'importe, pourvu que les hommes aient des si-*
« *gnes par lesquels ils marquent leur amour pour Dieu? Telles sont les*
« *libérales idées de Fénelon au sujet de la religion*[3]. *Les nôtres doivent*
« *être plus libérales encore.*

« Mais c'est surtout dans l'histoire de l'esprit humain, et dans la dé-
« termination des rapports entre la raison et la foi qu'il importe de
« s'affranchir des préjugés théologiques. Au XVII[e] siècle, un seul homme
« a étudié le développement des religions avec une indépendance et
« une modération parfaites ; un seul homme a tracé nettement la limite
« qui sépare la théologie de la philosophie : cet homme, c'est Spinosa.
« Nous ne voulons pas justifier, nous rejetons même positivement le
« panthéisme développé avec une logique admirable dans l'*Ethique*,
« mais nous ne saurions trop vous recommander la lecture du *Traité*
« *théologico-politique ; ce livre est si remarquable par la hardiesse et la*
« *profondeur de la critique que, malgré tous les progrès de l'érudition*
« *et de l'esprit de critique, il n'a encore été dépassé par aucun autre*[4].
« Comme cet illustre penseur, nous nous inclinons devant toutes les
« institutions religieuses sans renoncer aux droits de la pensée, et,
« mieux que lui, nous savons reconnaître cette loi de progrès qui se
« révèle dans la succession des cultes comme dans celle des écoles
« philosophiques. Cette loi, qui est une découverte de notre siècle,
« nous vous la montrerons dominant toutes les conceptions de l'esprit
« humain et spécialement la notion de Dieu. Ainsi *les premiers dieux*
« *que l'humanité ait adorés dans son enfance sont bien loin de l'infinité et*
« *de la perfection ; un peu plus de puissance et un peu moins de misères*
« *que chez l'homme, dont ils gardent longtemps la figure et partagent*

[1] Voy., dans le *Cours de droit naturel* de M. Jouffroy, les leçons sur le *Système mystique* et l'article *Ascétisme* dans le *Dict. des Sciences philosoph.*

[2] Jacques, *Introd. aux œuvres philosoph. de Fénelon*, p. LVII.

[3] Jacques, *Ibid.*, page LXII.

[4] Fr. Bouillier, *Histoire de la révolution cartésienne*, page 202.

« *presque tous les vices, voilà tous leurs priviléges* [1]. Pour que le mono-
« théisme chrétien se dégageât peu à peu du fétichisme primitif, il n'a
« fallu rien moins que les efforts combinés de l'Egypte, de l'Asie et de
« la Grèce, dans les méditations séculaires des écoles antiques. Depuis
« même que la raison humaine s'est élevée, par la double puissance de
« la spontanéité et de la réflexion, à l'idée d'un Dieu unique et parfait,
« l'anthropomorphisme a voilé cette idée sublime non-seulement dans
« les écrits des théologiens, mais *jusque dans Descartes, dans Leibniz*
« *et dans tous les philosophes modernes* [2]. Il est donc réservé à la reli-
« gion de l'avenir d'honorer en esprit et en vérité cet être absolu que
« les nuages de la superstition dérobent encore aux adorations de la
« foule. »

Il me serait facile de préciser ce qu'il y a de vague dans ce discours et d'éclairer ses insinuations timides par des textes nombreux. Je pourrais même y ajouter un dialogue très-authentique entre le maître et ses jeunes élèves; mais on m'accuserait de faire un roman. Je me contenterai donc de demander à tout homme droit, qui connaît notre symbole, si les catholiques sincèrement attachés à leur foi pourraient être satisfaits d'un pareil enseignement ? Non, sans doute. Et pourtant ils ne pourraient pas même se plaindre sans aggraver le péril auquel seraient exposés leurs enfants. D'abord, je ne vois rien là que le conseil royal pût condamner sans devenir ridicule. Quel est, en effet, parmi ses membres, celui qui dirige et surveille les professeurs de philosophie ? N'est-ce pas M. Cousin ? Et M. Cousin ne réimprime-t-il pas, sans les désavouer, des doctrines bien plus clairement hétérodoxes? Comment donc pourrait-on s'y prendre pour adresser une réprimande sérieuse au disciple de l'école éclectique qui tiendrait un discours semblable à celui que je viens de supposer? Quand l'erreur est imprimée à deux mille exemplaires et recommandée par un nom célèbre, est-elle plus innocente que lorsqu'elle s'adresse obscurément et en passant à quelques douzaines d'écoliers? Non, certes. En bonne justice, il faudrait donc adresser d'abord une réprimande bien plus sérieuse à M. Cousin lui-même et à ses élèves les plus distingués? Mais qui l'oserait? Qui le pourrait [3]? Toute plainte de la part des catholiques serait donc inutile. De plus, elle serait funeste ; car elle exalterait, sans aucun résultat heureux, l'incrédulité sournoise du professeur dénoncé. Qu'on vienne

[1] Jacques, *Introd. aux œuvres de Fénelon*, pages XVII, XVIII.

[2] Bouchitté, article *Anthropomorphisme* dans le *Dict. des Sciences philosoph.*

[3] D'ailleurs, comment constater des insinuations habilement cachées dans les détours d'une période, dans les circuits d'une improvisation sans contrôle, dans un geste, dans un sourire, dans une réticence affectée ? Or l'insinuation est l'arme la plus dangereuse aux mains d'un sophiste adroit, précisément parce que c'est une arme insaisissable ; ses coups sont presque toujours mortels, parce qu'ils sont invisibles.

donc nous dire, après cela, que l'arrêté du conseil royal nous offre des garanties suffisantes !

Dira-t-on qu'aucun membre de l'école éclectique ne voudrait s'exposer à ébranler la foi de ses élèves, en leur enseignant un cartésianisme hermésien ou kantiste, et en leur conseillant de lire Spinosa ? Nos lecteurs vont en juger.

II

Au XVIIe siècle, le spinosisme avait été repoussé avec horreur par tous les hommes les plus distingués ; Malebranche le flétrissait comme *une épouvantable chimère*. Fénelon, Lami, Jacquelot ne sont pas moins sévères ; Leibniz le définit : *Une mauvaise doctrine, propre tout au plus à éblouir le vulgaire ; une doctrine insoutenable et même extravagante* [1]. Les plus savants théologiens de toutes les communions, entre autres Huet et Abbadie, combattirent avec force l'exégèse téméraire et sophistique du *Traité théologico-politique* [2]. Mais ce qui avait décrié le spinosisme au XVIIe siècle commença à faire sa fortune au XVIIIe. Comment, en effet, les encyclopédistes n'auraient-ils pas accueilli avec honneur un philosophe qui traite les prophéties d'illusions et les miracles de paraboles ou faits naturels ? un libre penseur pour qui Moïse est tout simplement un habile politique, Jésus-Christ un honnête moraliste, et le Dieu des chrétiens une vaine idole ? Toutefois, si l'incrédulité de cette époque goûta les négations du juif hollandais, elle se mit fort peu en peine de comprendre son dogmatisme obscur et bizarre. Les rationalistes allemands pouvaient seuls se prendre d'enthousiasme pour les subtilités du juif hollandais ; aussi l'influence dogmatique de Spinosa a commencé avec ce mouvement d'idées spéculatives qui, partant de l'Allemagne, « a donné depuis cinquante ans à la philosophie « Fichte, Schelling, Hégel et M. Cousin [3]. » La doctrine de Fichte n'est, en effet, comme on l'a dit, qu'un spinosisme retourné, et celle de Schelling un spinosisme déguisé. Après les philosophes, l'enthousiasme a gagné les poëtes, puis les théologiens protestants, qui laissent loin derrière eux les poëtes eux-mêmes. Ecoutons Schleiermacher [4] :

« Sacrifiez avec moi une boucle de cheveux aux mânes du saint et méconnu Spinosa ! Le sublime esprit du monde le pénétra ; l'infini fut son commence-

[1] On a osé dire que la plupart des contemporains de Spinosa ne l'ont pas entendu. M. J. Simon est aussi de cet avis ; mais il avoue du moins que leurs arguments contre le système de l'*Ethique* sont *très-solides*. Au fond cela nous suffit. Voy. *Revue des Deux-Mondes*, juin 1843, page 778.

[2] Voir *Démonstration évangélique* et la *Vérité de la religion chrétienne*.

[3] Saisset, *Introd.*, page XII.

[4] Célèbre professeur de théologie luthérienne à Berlin, traducteur de Platon, et l'un des maîtres de M. Cousin.

ment et sa fin; l'universel son unique et éternel amour. Vivant dans une sainte innocence et dans une humilité profonde, il se mira dans le monde éternel, et il vit que lui aussi était, pour le monde, un miroir digne d'amour; il fut plein de religion et plein de l'esprit saint; aussi nous apparaît-il solitaire et non égalé, maître en son art, mais élevé au-dessus du profane, sans disciples et sans droit de bourgeoisie [1]. »

Si ces paroles n'étaient pas remplies de blasphèmes, on ne pourrait, sans doute, s'empêcher d'en rire. Le traducteur français de Spinosa reconnaît que c'est là du délire.

« Ces élans d'enthousiasme, dit-il, presque aussi *ridicules* dans leur genre que les emportements des adversaires de Spinosa, ne sortiront pas, nous l'espérons, de l'Allemagne [2]. »

Hélas! ils en sont sortis; et M. Cousin a pour le moins égalé Schleiermacher. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la dernière édition des *Fragments* publiée en 1838 (nous prions qu'on remarque cette date):

« Ce livre (l'*Ethique*), tout hérissé qu'il est, à la manière du temps, de formules géométriques, si aride et si repoussant dans son style, est au fond un hymne mystique, un élan et un soupir de l'âme vers celui qui seul peut dire légitimement : Je suis celui qui suis. La vie de Spinosa est le symbole de son système. Adorant l'Eternel, sans cesse en face de l'infini, il a dédaigné ce monde qui passe; il n'a connu ni le plaisir, ni l'action, ni la gloire; car il n'a pas connu la sienne... Pauvre et souffrant, sa vie a été l'attente et la méditation de la mort [3]. Humble et silencieux, d'une douceur et d'une patience à toute épreuve, passant dans ce monde sans vouloir s'y arrêter, ne songeant à y faire aucun effet, à y laisser aucune trace, Spinosa est un mouni indien, un soufi persan, un moine enthousiaste; et l'auteur auquel ressemble le plus ce prétendu athée est l'auteur inconnu de l'*Imitation de Jésus-Christ* [4]. »

Conçoit-on une pareille idolâtrie! Il me paraît que les membres les plus distingués de l'école éclectique en ont rougi pour leur maître. Comment ne pas voir, en effet, un désaveu indirect dans les paroles de M. Saisset que j'ai citées plus haut, et dans celles-ci, qui les suivent immédiatement?

« Nous n'avons pas, grâce à Dieu, assez d'imagination, et nous avons trop de bon sens pour nous passionner de la sorte, sans mesure et sans raison [5]. »

[1] *Œuvres de Spinosa*, traduites par Emile Saisset, t. I, *Introd.*, page XIV.

[2] *Ibid.*

[3] Ici M. Cousin met en note ces paroles : « Spin. vita est meditatio mortis. » Mais l'illustre auteur se garde bien d'indiquer l'endroit d'où il tire ces paroles, et il a ses raisons pour cela; car ce texte est formellement contraire à la doctrine du philosophe hollandais, qui n'aimait point du tout la pensée de la mort, et qui recommande au sage d'en écarter le souvenir importun. (Voy. *Ethique*, part. IV, propos. 67.)

[4] *Fragments philosoph.*, t. II, page 164 et suiv.

[5] *Œuvres de Spinosa*, Introd., page XIV. « Les panthéistes, dit aussi M. Simon, ont beau se plaindre et transformer Spinosa en mystique ivre de Dieu, c'est la logique qui leur répond, et qui, au bout de leur système, leur montre inexorablement la morale des athées. » *Revue des Deux-Mondes*, juin 1843, page 757.

Ne voulant se compromettre ni avec le sens commun ni avec le *maître,* notre auteur a passé prudemment sous silence les dithyrambes de M. Cousin en l'honneur de Spinosa ; puis, se tournant vers Schleiermacher et « la *chimérique Allemagne* [1] », il a déchargé sur eux les coups de sa justice. C'était du tact. Mais, comme pour obtenir pardon de sa hardiesse, M. Saisset ajoute aussitôt :

« La nouvelle philosophie française s'est heureusement condamnée à ne pouvoir être spinosiste sans la plus éclatante contradiction [2]. »

Vraiment, je le crois bien volontiers; mais la question si vivement débattue depuis cinq ou six ans, c'est de savoir si le chef de la *nouvelle philosophie* française n'est pas tombé dans cette éclatante contradiction. Je soupçonne que M. Saisset le comprend assez bien ; mais sa position ne lui permet pas de le dire. Ce qui est déplorable, c'est que, pour défendre le spinosisme, il se croie obligé de recourir à un des pricipes les plus immoraux de ce système, je veux dire à un fatalisme optimiste qui justifie et divinise toutes les erreurs les plus monstrueuses.

« Le système de Spinosa, dit-il, est un faux système, je le crois aussi ; mais il a été, et il est encore, sinon comme système, du moins comme tendance de l'esprit humain. Est-il bien utile de s'emporter contre un *fait nécessaire*, contre une loi de la pensée et de l'histoire [3] ? »

Quoi ! le spinosisme est un *fait nécessaire, une loi de la pensée et de l'histoire !* Autant vaudrait soutenir, avec M. Leroux, que *l'athéisme est providentiel à certaines époques !*

D'un autre côté, si les membres les plus modérés et les plus judicieux de l'école éclectique refusent de voir dans Spinosa un pieux mystique, un saint anachorète ; s'ils désavouent même ses erreurs les plus choquantes, ils n'en exaltent pas moins ses vertus héroïques. Sur ce sujet, il n'y a qu'une voix parmi tous les rationalistes contemporains. Examinez ce qu'en pensent M. Cousin et M. Leroux, M. Lerminier et M. Reynaud, M. Bouillier et M. Quinet, M. Charma, M. Saisset, M. J. Simon, etc. [4], au sein de l'école éclectique comme dans l'école progressive, parmi les saint-simoniens comme chez les fouriéristes, vous entendez le même concert de louanges sur les vertus, la bonne foi, la science profonde de Spinosa et sa logique toute-puissante. Or, quel peut être le but, quel est du moins le résultat naturel de tous ces éloges, sinon de justifier aux yeux de la foule et d'accréditer le scepticisme religieux ?

[1] *Ubi supra.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Bouillier proclame Spinosa « le meilleur et le plus pur des hommmes. » *Histoire de la révolution cartésienne,* page 202.

Depuis vingt ans surtout, nos philosophes et nos historiens rationalistes ont insinué de mille manières que toutes les religions sont le produit naturel de l'esprit humain et le résultat des circonstances au milieu desquelles l'humanité s'est trouvée à diverses époques sur les divers points du globe. On nous pousse perpétuellement vers cette conclusion par des pentes douces et d'autant plus entraînantes qu'elles sont ménagées plus habilement ; à la vérité, depuis quelque temps, on n'ose plus montrer, d'une manière ouverte, le but vers lequel on nous entraîne ; mais, par une tactique habile, on a chargé Spinosa de dire à ses risques et périls ce qu'on ne pouvait enseigner tout haut sans se compromettre. Tant que les idées du juif hollandais restaient enveloppées de leur latin barbare et ensevelies dans des éditions rares et de grand prix, elles ne pouvaient guère avoir plus d'action que les momies égyptiennes sous leurs bandelettes, au fond de leurs hypogées. Un des disciples favoris de M. Cousin, son représentant à l'Ecole normale, s'est dévoué courageusement pour exhumer le fondateur du panthéisme moderne et de l'exégèse rationalistes. Spinosa porte maintenant l'habit à la mode ; on lui a donné une allure aussi française que possible ; sous le format le plus commode, il court sur tous les points de la France ; il a pris place entre Bossuet, Fénelon, Georges Sand, Balzac et les romans les plus immondes, dans les collections classiques ; et il n'y a pas de jeune étudiant en philosophie qui ne soit invité, par toutes sortes de réclames, à y apprendre : *qu'il n'y a point de miracles,* et que les prophètes juifs étaient tout simplement inspirés par leur imagination ou par les circonstances. Pourrait-on mieux s'y prendre pour persuader à toute la jeunesse des écoles ce qu'on ne pouvait lui dire explicitement ?

Ce n'est pas tout : un des disciples les moins hétérodoxes de M. Cousin, son jeune et habile suppléant, s'est chargé de recommander la traduction nouvelle ; et il a plaidé la cause de Spinosa dans la *Revue des Deux-Mondes*. Son article me paraît d'une haute importance, parce qu'il trahit et résume les sentiments des rationalistes les plus modérés et les plus prudents [1]. Il n'avait pas seulement pour but d'annoncer et de justifier la traduction de Spinosa : en dernière analyse, voici quelle me paraît être sa conclusion naturelle ; cette conclusion, M. Simon est trop habile pour la tirer complétement ; mais il la suggère si bien qu'il faut être aveugle pour ne pas la voir. « On reproche à M. Cousin d'être panthéiste ; mais il est convenu entre lui et nous qu'il ne l'est plus. Pour nous personnellement, nous ne l'avons jamais été. D'ailleurs, parce que M. Cousin a jadis enseigné le panthéisme, faut-il tant lui en vouloir ? en est-il moins honorable ? Eh quoi, y eut-il jamais panthéiste plus conséquent que Spinosa ? Eh bien, Spinosa est digne de tous nos

[1] *Revue des Deux-Mondes*, juin 1843.

respects ; *il a été religieux, religieux d'intention, religieux par conviction et par nature*[1]. *Sa vie a été pure, elle a été héroïque. S'il s'est exposé à la haine, aux persécutions, ce n'est ni pour la richesse, ni pour les honneurs, ni pour la gloire ; l'amour seul de la vérité l'a conduit ; il a cherché toute sa vie la vérité, qui fut son unique amour. Théologien érudit, philosophe profond, dialecticien d'une incomparable vigueur, il est au premier rang par le savoir et par le génie dans toutes les branches des connaissances humaines qu'il a abordées*[2]. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de M. Cousin ? »

Ces insinuations peuvent être habiles ; sont-elles fondées ? La vie de Spinosa fut-elle aussi héroïque qu'on nous l'affirme ? y a-t-il dans cette vie quelque chose qui puisse autoriser un culte aussi exalté ? Spinosa a été sobre, j'en conviens ; mais Colerus nous donne l'explication la plus naturelle de ce fait :

« Spinosa, dit-il, était de constitution très-faible, malsain, maigre et attaqué de phthisie ; ce qui l'obligeait à vivre de régime et à être extrêmement sobre en son boire et en son manger[3]. »

Dans cette tempérance si vantée je ne vois donc qu'un régime médical, une nécessité de tempérament, une règle d'hygiène, et M. Simon lui-même ne paraît pas y voir autre chose ; car, après avoir décrit la manière de vivre de Spinosa, il laisse échapper ces paroles :

« Ce n'est pas qu'il fût ennemi par principe des plaisirs et de la bonne chère ; mais ses goûts et son tempérament ne lui faisaient pas d'autres besoins. « Il est « d'un homme sage, dit-il dans son *Ethique*, d'user des choses de la vie et « *d'en jouir autant que possible*, de se réparer par une nourriture modérée et « *agréable*, de jouir de la musique, des jeux, des spectacles *et de tous les diver-* « *tissements que chacun peut se donner sans dommage pour personne.* » Si toute sa vie fut consacrée à l'étude de la philosophie, c'est qu'il mettait au-dessus de tout le bonheur de philosopher en liberté[4]. »

Qu'y a-t-il là d'héroïque ?

A la vérité, Spinosa n'était ni ambitieux, ni cupide ; il ne voyait dans les richesses qu'un embarras ; à l'opposé de ces sophistes qui exploitent le mensonge comme une ferme ou une usine, il refusa la fortune quand elle se présentait naturellement ; aussi ne le vit-on jamais cumu-

[1] *Revue des Deux-Mondes*, page 779. Les paroles imprimées en lettres italiques sont textuelles.

[2] *Ibid.*

[3] *OEuvres de Spinosa*, édit. Saisset, t. I, page 45.

[4] *Revue des Deux-Mondes*, ubi supra, page 757. — En relisant l'*Ethique*, je m'aperçois que M. Simon a supprimé ici une parenthèse curieuse et que je vais rétablir. Après ces mots : «...et d'en jouir autant que possible, » Spinosa ajoute « (*pourvu que cela n'aille pas jusqu'au dégoût, car alors ce n'est plus jouir*). Oui, il est d'un homme sage de se réparer... » Cette restriction nous donne la mesure précise de la tempérance spinosiste. M. J. Simon a trouvé sans doute que le sensualisme se trahissait ici trop naïvement.

ler de grandes charges et de gros traitements. Est-ce là ce que l'on trouve héroïque? M. Cousin et ses disciples ont trop d'esprit pour le dire. Pour moi, je ne vois pas même là de vertu, à prendre cette expression dans sa rigueur logique. Ne l'oublions pas en effet : Spinosa s'est constamment acharné à détruire les notions du bien et du mal moral; or, si l'on néglige seulement ces notions, la vertu n'est plus qu'un mot vide de sens.

Après cela qu'on attribue, si l'on veut, à l'auteur de l'*Ethique* quelques inconséquences généreuses, quelques inspirations spontanées de désintéressement et de bienfaisance, je ne m'y oppose pas. Malgré la corruption de notre nature, il reste encore dans le cœur humain de nobles penchants que l'égoïsme philosophique ne saurait complétement détruire, et que l'orgueil même développe quelquefois en les détournant de leur fin légitime. Néanmoins ces moments d'exaltation morale, où une âme habituellement dominée par les passions peut s'oublier elle-même, ne sauraient guère se rencontrer dans la vie d'un raisonneur flegmatique qui a travaillé sans cesse à justifier l'égoïsme le plus calculateur. Le mépris de Spinosa pour les richesses doit donc, ce semble, être expliqué d'une façon moins honorable. L'étude et la gloire, voilà tout ce que demandaient les passions de ce philosophe. Conserver toujours *cette médiocrité dorée* qu'enviait le poëte du sensualisme, se suffire à soi-même, éviter les embarras de l'opulence, mériter par là sa propre estime et l'admiration de ses amis, devenir ainsi le modèle des philosophes rationalistes, tel fut évidemment le calcul de Spinosa; or, encore une fois, qu'y a-t-il là d'héroïque?

On nous parle avec enthousiasme de sa modestie, de son humilité profonde; mais, s'il eût été véritablement humble, il eût compris l'humilité chrétienne; il ne l'eût pas calomniée, il ne l'eût pas tournée en ridicule comme il l'a fait [1]. D'ailleurs ses lettres, aussi bien que ses ouvrages, nous révèlent un orgueil démesuré. Non-seulement il se croyait supérieur à tous les philosophes profondément chrétiens du XVII[e] siècle, mais il enveloppait dans son dédain jusqu'aux penseurs les plus illustres du paganisme : Socrate, Platon et Aristote. S'il évitait le bruit et cherchait la solitude, ce n'était donc point par modestie; s'il se cachait sous le voile de l'anonyme, s'il s'opposa à ce qu'on publiât une traduction hollandaise du *Theologico-Politicus*, « ce n'est pas « (M. Saisset en fait l'aveu) qu'il fût indifférent à la gloire; mais il met- « tait deux choses au-dessus d'elle, la liberté et le repos. On sait quelle « était sa devise : *Caute;* et il y fut toujours fidèle, non sans doute dans « la spéculation, mais dans la vie [2]. » Du reste, « sa vie cachée n'em- « pêchait pas le vol de son nom et de sa réputation; les esprits forts

[1] *Ethique*, de l'Esclavage, prop. LIV.
[2] Saisset, t. II, *Avertissement*, page II.

« accouraient à lui de toutes parts, et il était même visité par des fem- « mes de qualité qui se piquaient de science [1]. » Toutefois, il se jugeait trop supérieur aux autres hommes pour désirer beaucoup leur admiration ; préférant à tout les jouissances d'une pensée solitaire, il échappa donc à ces visiteurs incommodes, et vécut dans l'isolement, comme un stylite de l'orgueil et du mensonge. Voilà pourquoi sans doute on l'a transformé en un *moine enthousiaste*, en un frère de Thomas à Kempis. Mais l'amour de la solitude peut-il donc faire à lui seul un saint anachorète ? Eh ! que dirait M. Cousin, si, confondant le but avec un moyen exceptionnel, nous placions la perfection morale dans la vie érémitique ?

Où sont donc, je le demande, les vertus *héroïques* de Spinosa ? Serait-ce sa douceur ? serait-ce son amour pour la vérité et pour la vertu ? Mais où en sont les preuves ? J'ai beau relire sa biographie et ses ouvrages, je ne les trouve pas ; au contraire, dans sa correspondance comme dans ses livres, je vois percer, à travers des précautions hypocrites, une haine sournoise, mais acharnée, contre les institutions les plus saintes et les vérités les plus nécessaires au monde moral [2]. Pour faire illusion à des âmes honnêtes, que son panthéisme eût révoltées, il affectait un langage chrétien ; et en conservant la forme extérieure de nos dogmes, il en supprimait tout l'esprit par des explications artificieuses. Tandis qu'il reconnaissait dans son *Traité théologico-politique* la nécessité indispensable de la religion naturelle, et qu'il exagérait sans mesure l'obligation de se conformer au culte consacré par les lois de chaque pays, il travailla sans cesse à détruire non-seulement les religions positives, mais encore les principes fondamentaux de la religion naturelle et de la morale [3]. Est-ce donc à ces traits qu'il faut reconnaître une âme droite, pleine d'amour pour la vérité *religieuse ?*

La foi calme de Spinosa en ses doctrines et sa sérénité en face de la mort sont des conjectures tout aussi gratuites que la pureté prétendue de ses intentions [4]. Sa mort eut en effet pour unique témoin son ami intime, Louis Meyer, qui n'a rien écrit à ce sujet, et qui d'ailleurs ne mériterait aucune créance [5]. Tout ce que l'on sait de cette mort,

[1] Bayle, *Dict. crit.*, art. *Spinosa.*

[2] J'en citerai plus loin des exemples.

[3] Le *Traité théologico-politique* parut en 1670 ; or, il résulte des lettres à Oldenbourg qu'en 1661 Spinosa avait déjà posé les bases de l'*Ethique*; car, dès cette époque, il envoyait à son ami des fragments de cet ouvrage contenant les propositions capitales du *de Deo*, où le spinosisme est tout entier. Il n'y a donc rien de sincère sous le simulacre de déisme et de Christianisme qu'il affecte de conserver encore dans le *Théologico-Politique.*

[4] M. Simon conjecture que son héros *n'a peut-être jamais senti en lui-même ni doute, ni hésitation sur ses principes*, et que ses fermes convictions l'ont rendu *calme dans la vie et dans la mort. Revue des Deux-Mondes*, pages 760, 765.

[5] Colerus nous apprend qu'aussitôt après la mort de Spinosa Louis Meyer « s'en re-

c'est qu'elle fut subite et imprévue. Vers midi, Spinosa avait dîné encore de bon appétit, sans que rien indiquât sa fin prochaine. Le soir, ses hôtes apprirent avec surprise qu'il avait expiré sur les trois heures, étant seul avec son disciple, qui était aussi son médecin. Où donc M. Simon a-t-il appris que son héros fut calme et impassible à cette heure suprême? Assurément ce n'est pas dans l'histoire.

Quand on étudie de sang-froid la vie de Spinosa, on n'y trouve donc, comme dans ses ouvrages, d'autre sagesse pratique que celle d'Epicure. Ce n'est pas là une conjecture téméraire et injuste ; car la vie secrète et les intentions d'un auteur doivent être jugées d'après ses doctrines : or, la morale de l'*Ethique* se réduit à la recherche du bonheur ; et Spinosa était trop conséquent pour se mortifier en dépit de son système. On peut donc appliquer à sa vie ce que M. Simon a dit de ses spéculations :

« Les panthéistes ont beau se plaindre et transformer Spinosa en mystique ivre de Dieu, c'est la logique qui leur répond, et qui, au bout de leur système, leur montre inexorablement la morale des athées [1]. »

J'ai dit qu'un écrivain doit être jugé par ses livres, comme un arbre par ses fruits. Qu'on nous montre un criterium plus sûr et plus juste! Or, un livre pernicieux est une mauvaise action. Un système qui justifie tous les vices est responsable des crimes qu'il engendre. Et quand il est évident que l'auteur n'a pu ignorer les conséquences de sa doctrine, quand il les a même tirées avec le sang-froid le plus révoltant, comment peut-on faire son apothéose ? Un homme opulent qui consacre sa fortune à propager la corruption attire sur sa tête le mépris universel ; mais l'homme de génie qui dépense les trésors de son intelligence au profit des erreurs les plus funestes est-il moins criminel ? Non, sans doute ; il est même d'autant plus coupable que le génie dont il abuse est plus grand, et le mal qu'il fait plus durable. Mais nos philosophes éclectiques n'en jugent pas ainsi. Tout penseur qui a fondé une école et a attaché son nom à un système est sacré pour eux. Que son influence soit funeste à la religion et aux mœurs, n'importe! Au nom de la science il est absous, et on lui dresse des autels dans le temple de l'histoire. Après cela, malheur à celui qui refuse d'adorer l'idole!

tourna à Amsterdam par le bateau de nuit, sans prendre le moindre soin du défunt. Il se dispensa de ce devoir d'autant plus tôt qu'après la mort de Spinosa il s'était emparé d'un ducaton et de quelque peu d'argent que le défunt avait laissé sur sa table, aussi bien que d'un couteau à manche d'argent, et s'était retiré avec ce qu'il avait butiné. » *OEuvr. de Spinosa*, t. I, page 46. M. Saisset *regrette* (*sic*) que le *bon* Colerus nous ait conservé cette anecdote, et il nous avoue qu'on *aime à la croire controuvée*. Elle est en effet peu honorable pour celui que Spinosa appelle dans ses lettres *amice singularis*, et auquel il avait découvert sans réserve le fond de ses sentiments. C'est cet honnête homme qui publia les œuvres posthumes de Spinosa.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, ubi supra, page 757.

il est, par le fait même, convaincu d'intolérance, de fanatisme et d'obscurantisme. Mais, à ce compte, il me paraît que Satan aurait la première place dans les annales de la philosophie, s'il pouvait s'incarner et devenir chef d'école ; car ce serait encore, j'imagine, un plus habile logicien que Benedict Spinosa.

Le scepticisme et l'indifférence, voilà le résultat inévitable de ces apothéoses téméraires, qui sont, du reste, une conséquence naturelle des principes professés par l'école éclectique. Comment garder, en effet, un attachement énergique pour la vérité quand on a tant de sympathie pour ses adversaires les plus dangereux? Que doit penser une jeunesse superficielle quand ses maîtres viennent lui adresser des discours semblables aux dithyrambes de MM. Cousin et J. Simon en l'honneur de Spinosa?

« Quoi! se dit-elle sans doute : en plein Christianisme, au XVIIe siècle, avec tant de bonne foi, de science et de génie, on a pu ignorer et nier, qui plus est, non-seulement des dogmes surnaturels, mais encore les principes fondamentaux de la religion naturelle! Bien plus, s'il faut en croire nos maîtres, Spinosa n'a *peut-être jamais senti en lui-même ni doute ni hésitation sur ses principes ; son incrédulité fut en lui une conviction pleine et raisonnée qui le rendit calme dans la vie et dans la mort*[1]. Et l'on vient nous dire après cela que la religion naturelle est évidente ! et l'on voudrait que nous eussions des convictions à l'épreuve du doute, nous qui ne prétendons pas avoir pour la vérité un amour plus qu'*héroïque*, et qui ne sommes ni des *théologiens* ni des *dialecticiens* d'une incomparable vigueur! Sans doute, c'est là une plaisanterie, ou plutôt c'est une réserve imposée à nos maîtres par la superstition de nos parents. D'ailleurs, à quoi bon une foi religieuse si l'on peut sans cela arriver à la perfection la plus haute? »

Je le demande, ne sont-ce pas là les pensées qui doivent naître chez des étudiants légers et superficiels, qui, trop souvent, ne désirent rien tant que le doute? Peuvent-ils penser autre chose lorsqu'ils entendent leurs professeurs réhabiliter ainsi des philosophes perfides que la justice de l'histoire devrait flétrir impitoyablement? Mais il n'y a pas là seulement une grave imprudence; il y a un blasphème contre Dieu. Que penser en effet de la Providence si une âme *héroïque*, passionnée pour la vérité et sans cesse occupée à sa recherche, pouvait être condamnée invinciblement à l'athéisme ou à un système qui ne vaut pas mieux? S'il était vrai que Spinosa n'eût jamais senti *ni doute sur sa philosophie, ni hésitation sur ses principes*, Dieu même ne serait-il pas responsable de ses doctrines impies? C'est ainsi que, pour excuser un philosophe, on calomnie Dieu! Ah! quand nous n'aurions aucune raison historique pour suspecter la bonne foi de Spinosa, nous devrions

[1] *Revue des Deux-Mondes*, ubi supra, pages 760, 765.

croire que la lumière de la grâce ne lui eût pas manqué s'il n'y eût eu dans son cœur quelque obstacle inconnu à l'action divine! Quiconque respecte véritablement la Providence, quiconque a foi en elle sera sur ce point de notre avis.

Je veux le croire, quand MM. Cousin et J. Simon se livraient à leur enthousiasme pour le fondateur du panthéisme moderne et de l'exégèse rationaliste, ils ne songeaient pas aux conséquences déplorables que pouvaient avoir leurs paroles et leurs exemples. Mais la pureté de leurs intentions n'a rien qui nous rassure; car, si les maîtres peuvent commettre de pareilles imprudences dans des publications méditées à loisir, destinées à la plus grande publicité possible, et par conséquent exposées à une censure inexorable, comment leurs jeunes disciples ne commettraient-ils pas souvent des imprudences plus graves encore dans les épanchements intimes d'un enseignement familier et dans l'ardeur d'une improvisation d'autant plus libre qu'elle est sans contrôle sérieux?

L'abbé H. DE VALROGER.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES SIBYLLES.

Teste David cum sibylla.
(*Vers supprimé de la prose des Morts.*)

Raphaël a traduit en fresques magnifiques, sur l'abside de l'église de Sainte-Marie-de-la-Paix, ce vers de la prose des Morts que l'étroit rationalisme du Catholicisme janséniste a proscrit comme suspect de superstition ; et moi, qui, bien longtemps, avais fait peu d'attention à cette variante du Missel gallican, j'en fus frappé comme d'un pénible souvenir à l'aspect de ces imposantes figures qui, à Rome plus que partout ailleurs, attestent avec tant d'éclat cette éternité terrestre, cette universalité du dogme chrétien, qui forme un des principaux caractères de la vérité de notre religion. Et, considérant que le grand peintre avait exécuté ces grandes pages, monument précieux de sa gloire, dans une église possédée alors par les chanoines de Latran, me souvenant aussi qu'en plusieurs églises de la chrétienté et même de notre France, à celle de Saint-Séverin entre autres, d'antiques et regrettables peintures sibyllines avaient été effacées en plein XVIII[e] siècle, d'après le même ordre sans doute qui avait effacé le nom des sibylles du bréviaire, je déplorai au fond du cœur, et non point, hélas! pour la première fois, cette faiblesse de transactions qu'avait si imprudemment et si inutilement montrée le Catholicisme des derniers siècles envers le scepticisme protestant qui était devenu, en si peu de temps, l'impiété hostile du philosophisme. Comment se peut-il, me disais-je, que des hommes de cœur et de foi aient pu méconnaître à ce point l'importance de ce grand témoignage que l'antiquité profane venait ajouter à celui de l'antiquité judaïque ! Comment cette vocation des Gentils, manifestée par anticipation dans toutes les voix mystérieuses qui s'élevaient des quatre points de la terre, échos puissants de la révélation primitive, n'a-t-elle pas frappé leurs esprits, déjà préparés et solennellement avertis par l'adoration des mages ! Certes, ou les prophéties bibliques devraient, sous ce rapport, être accusées de mensonges (et leur réalisation, dont nous

sommes les témoins favorisés, ne nous permet pas de le faire), ou il faut reconnaître que la croix, ce grand étendard dressé sur le Calvaire, devait se montrer, de là, aussi visible à la foi des générations antérieures qu'à celle des générations qui ont suivi son apparition ; car elle avait été élevée entre deux civilisations, entre deux mondes, pour qu'elle fût aperçue en même temps de tous deux : de l'ancien, en vertu des promesses qui lui étaient faites ; du nouveau, en vertu de leur accomplissement dont il a profité.

Je demeurai longtemps immobile en présence de ces prophétesses du passé, auxquelles l'art le plus excellent aurait été inhabile à donner une sorte de consécration, si leur admission dans une église chrétienne, en compagnie des grands précurseurs et révélateurs du Messie, par ce collége de saints prêtres attaché à la basilique papale ou même catholique par excellence, ne leur eût imprimé à mes yeux ce caractère solennel que Raphaël a manifesté, comme s'il se fût animé de leur propre inspiration. Et, pendant que je les considérais avec un intérêt qui allait bien au delà de la forme et qui passait à travers l'artiste pour atteindre au personnage même, il me sembla que le témoignage de ces femmes, quelles qu'elles fussent, venait fortifier puissamment les opinions déjà énoncées dans ma *Philosophie de l'Histoire* sur la dégénération, progressive et continue jusqu'à la Rédemption, des dogmes primitifs essentiellement révélés et incontestablement supérieurs à tout ce que les divers cultes païens avaient si misérablement conservé, sous le double rapport des notions religieuses et des doctrines sociales. Je résolus donc de rechercher si leur témoignage pouvait être admis avec quelque fondement, et de me rendre compte de la sorte de confiance qu'un catholique devait accorder, soit à ce qui nous reste de leurs livres, soit plutôt à ce que nous indiquent à leur sujet les divers passages dans lesquels les historiens les plus graves de l'antiquité se sont occupés d'elles : ceci est le résultat de mon travail. Je n'ai ni à l'excuser, ni à le défendre ; je l'ai entrepris et exécuté de bonne foi, et je le livre de même au jugement de mes lecteurs comme un chapitre détaché du troisième volume de ma *Philosophie catholique*.

Nous ne nous livrerons pas à des recherches d'érudit sur l'origine du nom de sibylles ; nous avouons notre impuissance à mettre, sous ce rapport, Varron d'accord avec Pausanias, et à décider entre eux si cette origine est grecque ou phénicienne. La confusion serait encore plus grande si nous en appelions à l'opinion de Strabon, de Diodore de Sicile ou d'Arrien. Nous nous en tenons à ce qui résulte incontestablement de leur témoignage, corroboré de celui plus récent de Pline, d'Hermius, de Procope, de Jamblique et d'Ammien-Marcellin, que nous choisissons

tous profanes, et pour cause, et qui ne permettent pas au scepticisme le plus prononcé de douter un moment de l'existence de ces femmes célèbres. Ce que nous tenons à établir aussi, c'est l'universalité, et pour ainsi dire la simultanéité de leur apparition sur tous les points du monde civilisé ; non que nous attachions une grande importance à leur nombre, que les uns portent à quatre et les autres à dix ; il nous importerait peu que toutes ces sibylles persique, cuméenne, phrygienne, africaine, ne fussent qu'une seule et même prophétesse, celle d'Erythrée, par exemple, qui, selon Pausanias, se dit dans ses vers tantôt femme, tantôt sœur, tantôt fille d'Apollon, et qui de Samos vint à Claros et à Delphes, et de là dans la Troade, où son tombeau se voyait dans le bois d'Apollon, avec une épitaphe qui attestait son inspiration et sa virginité. Ce à quoi seulement nous attachons quelque intérêt, c'est à constater que ces voix prophétiques, dont nous allons rechercher tout à l'heure la destination, ont éclaté presque à la fois aux quatre coins du monde ; et comme pour nous elles ne sont que l'écho d'une voix divine et primitivement entendue, il nous semble moralement impossible que cette voix, qui annonçait la *régénération du genre humain*, n'ait pas été assez répandue pour arriver à l'oreille de tous ceux dont elle devait éveiller les espérances et susciter le remords.

Un autre point essentiel à mettre hors de toute discussion, c'est la grande ancienneté de ces êtres, soit fabuleux, soit historiques. Du temps d'Euripide et de Platon, on faisait déjà remonter leur origine aux temps les plus reculés, et l'on portait à leurs oracles la même vénération qu'à ceux d'Orphée et de Musée. Les croyances populaires attribuaient même à quelques-unes mille années de vie, et, quoique ces suppositions soient de nulle valeur, elles prouvent du moins que l'opinion commune leur reconnaissait une origine très-ancienne.

Et même ici l'on doit sentir que nous tenons beaucoup moins à leur réalité personnelle qu'à celle des oracles qu'on leur a toujours attribués, et qui, tracés sur la toile dans presque toutes les langues, et déposés tantôt dans les temples, tantôt dans la mémoire des peuples, ne sauraient en aucune façon être enveloppés dans cette négation si téméraire d'ailleurs que l'on oppose à l'existence même de leurs auteurs.

Nous nous hâtons de prévenir une objection qu'on ne manquerait pas de nous faire, en déclarant, puisque nous sommes en pleine voie de concessions, que, ces oracles dont nous parlons, nous n'entendons nullement les chercher dans ce qui nous reste des livres sibyllins, dont la falsification par les premiers chrétiens nous serait certainement opposée. Sans nous ranger, sous ce rapport, à l'opinion absolue des docteurs modernes, nous renonçons à nous servir de ces livres, en faisant remarquer toutefois que, si l'on accuse les fidèles des premiers siècles de les avoir altérés, personne, que nous sachions, ne leur a imputé jusqu'ici de les avoir inventés.

Tite-Live, Suétone, Tacite, Cicéron, Virgile et toute l'antiquité païenne, qui en parlent en divers passages, seraient les complices de cette pieuse fraude.

Or, les livres de ces femmes (car, quels qu'ils fussent, il y avait des livres qui leur étaient attribués) pouvaient au moins revendiquer cette antiquité d'existence qu'on dispute à elles-mêmes. Ici, il n'y a pas moyen d'échapper aux conséquences logiques de cette multiplicité de témoignages qui déposent à cet égard. Si l'existence des sibylles remonte à des temps si primitifs qu'elle se perd dans les ténèbres, leurs écrits, qui existent incontestablement, sortent évidemment de cette obscurité des âges, de ces sources premières de notre histoire. Mais sous quelle forme et avec quel caractère? Certes, si le monde a commencé par l'état sauvage, les notions religieuses et morales de ces vieux livres doivent être en rapport avec une civilisation si peu avancée. Toutes les erreurs de la superstition et de l'ignorance doivent être accumulées dans cet assemblage traditionnel des croyances primitives; et quand les peuples dont la civilisation s'est graduellement perfectionnée, dont l'intelligence s'est développée, dont les idées religieuses et morales ont dû progresser dans une proportion égale, quand ces peuples, disons-nous, auront, plus tard, jeté les yeux sur ce legs informe des superstitions presque barbares de leurs pères, ils les auront sans doute traitées, sinon avec mépris, du moins avec indifférence, et avec une sorte de pitié insultante pour la crédulité de leurs aïeux.

Examinons s'il en a été ainsi.

Ou il faut nier tous les témoignages historiques, ou il faut reconnaître dans ces livres mystérieux des principes théogoniques, cosmogoniques et moraux, infiniment supérieurs en vérité, en raison, en divination, si nous osons déjà employer ce terme, à toutes les élucubrations philosophiques et poétiques de la Grèce et de Rome sur le même sujet. Et remarquez bien que nous n'allons pas chercher nos preuves dans ce qui nous en reste et que vous repoussez; nous les prenons, entre autres, dans le sixième livre de l'Enéide, où le poëte résume en magnifiques vers et conserve à la postérité la plus reculée leur sublime enseignement. Il y a presque du Christianisme dans cette philosophie. On sent que les temps sont arrivés, et que le Verbe qui doit descendre dans le sein de Marie s'est déjà assez rapproché de la terre pour pénétrer quelques intelligences privilégiées, de ses divines influences.

Voilà quant aux doctrines. Passons à l'idée que s'en étaient faite les nations les plus éclairées.

A Rome, où ces livres étaient surtout en honneur, deux prêtres furent dès le principe préposés à leur garde. Ce nombre s'accrut et s'éleva jusqu'à quinze. Ecrits sur la toile et enfermés dans un coffre de pierre, ces livres étaient conservés au Capitole, comme le trésor le plus précieux de Rome, et Auguste, si nous en croyons Suétone, les fit porter, avec un

grand éclat, au temple d'Apollon-Palatin. Le respect qu'on leur accordait était si grand qu'un des prêtres, accusé de les avoir ouverts pour en communiquer quelques phrases, fut puni du supplice des parricides. Et certes, pas un seul dieu mythologique n'eût obtenu, pour la profanation de son image, une semblable réparation. S'agissait-il de les consulter solennellement : on semblait oublier en de telles occasions les traditions du paganisme. C'étaient des rites opposés à ce qui se pratiquait dans les temples. On s'y préparait, en un mot, par le jeûne et la prière, comme si les pontifes qui commandaient de semblables préparations se fussent pénétrés de cet *esprit chrétien* qui animait, à leur insu, les livres qu'ils gardaient.

En tout cela nous distinguons, en premier lieu, une doctrine religieuse plus élevée, plus pure que celle des écoles, des temples et même des vieux sanctuaires, et, en second lieu, une vénération sans exemple et sans égale de la part des peuples, qui imprime une forme toute spéciale à la manifestation de cette doctrine.

Il est donc certain pour nous, même historiquement, que les livres sibyllins indiquent, dans les premiers âges du monde, une pureté de dogme religieux qui a été en s'altérant sans cesse, et qu'un respect instinctif leur a été prodigué, contrairement aux croyances vulgaires et officielles que les doctrines enfermées dans ces livres semblaient combattre et entièrement ruiner.

Boulanger observe en effet avec raison que ces livres détruisaient les dieux et leur culte public, et c'est pourquoi, ajoute-t-il, on les cachait si soigneusement.

N'est-il pas cependant bien étrange qu'une si grande vénération fût portée à des livres qu'on devait considérer comme impies ? Et cette inconséquence éclatante n'est-elle pas une haute accusation contre l'idolâtrie, soutenue par les passions, et une justification plus haute encore de cette divine Providence, qui n'avait laissé manquer les peuples les plus abandonnés, ni de clartés pour remonter à la vérité, ni de tendances instinctives pour respecter du moins ce qu'ils n'avaient pas la force de suivre.

Il demeure donc incontestable pour nous qu'au moyen des mystères de Samothrace et de la Grèce, des dogmes initiateurs de l'Egypte et de l'Inde, et, grâce surtout aux sibylles, dont les oracles avaient répandu dans tout l'univers païen la doctrine la plus pure de ces dogmes et annoncé leur réalisation future, le genre humain n'a jamais cessé d'être enseigné divinement, et que, quelque affaiblis que fussent, dans le tumulte des passions païennes, les échos de la révélation primitive, ils ont toujours pu frapper les oreilles attentives, attirer les regards, solliciter les cœurs.

Ces considérations toutes morales, et même théologiques, si l'on veut, ont pour nous plus d'autorité que les témoignages des historiens,

et rien ne manquera, à ce sujet, à notre conviction quand nous l'aurons appuyée sur celles qu'il nous reste à faire valoir ici.

Fausses ou vraies, des prophéties étaient renfermées dans les livres sybillins, comme dans ceux d'Orphée et de Bacis, qui avaient encore plus de crédit en Grèce. Nul doute ne peut s'élever à cet égard. Les témoignages de Pline, de Denys d'Halycarnasse, de Tite-Live, de Cicéron, tout, jusqu'aux plaisanteries d'Aristophane, en doit convaincre les plus incrédules, ceux auxquels il faut des raisons de croire toutes humaines; et, quoique ce soit dans un autre ordre d'idées que nous puisons nos convictions, cela n'empêche pas que, pour nous comme pour tout le monde, il est constaté que ces livres ont toujours passé pour être prophétiques.

Ce point établi, suivons leur histoire à travers les siècles de l'antiquité, depuis le moment où ils apparaissent le plus solennellement, sous Tarquin, jusqu'au moment où Stilicon les livre aux flammes, comme ayant accompli désormais toute la destination qui leur avait été donnée.

Et remarquons d'abord que c'est à Rome, à la ville éternelle, à la seule ville du monde à laquelle il a été donné d'échanger l'empire le plus puissant qui se soit montré sur cette terre contre un empire tout spirituel et d'un ordre plus étendu, plus élevé, plus considérable sous tous les rapports, que ces livres sont apportés avec une solennité toute mystérieuse, ces livres, qui renferment les secrets des temps futurs, qui annoncent cette ère nouvelle dont la Rome des Papes doit diriger un jour tous les mouvements; et c'est dans la Rome des Tarquins, chétive encore, à peine établie, ne présageant en rien ce qu'elle doit être un jour, qu'une femme inconnue vient déposer ce gage de sa grandeur future, ce témoignage le plus éclatant des promesses faites à la gentilité.

Tout est mystérieux dans la présentation de ces livres à l'un des Tarquins, au Superbe selon Tite-Live, à l'Ancien selon Pline; l'opinion commune attache, dès ce moment, à leur conservation l'accomplissement des destinées de Rome. Aussi on les enferme avec soin; et dans quel temple? dans celui de Jupiter, *au Capitole!* On institue des prêtres, non pour les expliquer, mais pour les garder; on nomme ces prêtres *duumviri sacris fatiendis.* On sent que le moment n'est pas venu de les ouvrir; ils sont là muets, sous un couvercle de pierre, sous le sceau de la république, comme attendant les temps marqués pour qu'on en fasse usage.

Ces temps ne sont pas encore arrivés que l'incendie du Capitole, durant la guerre sociale, les a déjà consumés. Selon le cours ordinaire des choses, dans l'ordre naturel des accidents humains, cet événement devait rendre stériles toutes les espérances, déjouer les illusions, démentir toutes les promesses, et laisser enfin, sans réalisation, cette importance attachée, durant cinq siècles entiers, à ces sacrés témoignages. Nous allons voir qu'il n'en est rien, et nous serons forcés de

reconnaître, au contraire, dans la destruction de ces livres, un moyen tout providentiel de les produire, de les vulgariser en un mot, au temps même où l'approche de la Rédemption le demande, et où cette préparation devient nécessaire à la vocation première des Gentils.

Ces prophéties, en effet, n'avaient pas été concédées aux seuls Romains, mais à l'antiquité tout entière, et si le gage en avait été déposé à Rome, c'est en considération de ses grandes destinées, prévues d'avance. Aussi, quand le feu des guerres civiles a consumé le dépôt que Rome avait reçu, le peuple romain ne se croit pas déshérité des promesses qui lui ont été faites ; il sent bien qu'elles n'ont pas reçu leur accomplissement, et son premier soin, après la douleur de la perte des livres qui les lui assuraient, est de les remplacer par une copie fidèle. Le sénat, convoqué par les consuls Octavius et Curion, charge trois députés de parcourir les deux Grèces et la Sicile, Érythrée, Delphes, Cumes, et d'y recueillir tout ce qui sera demeuré, dans les traditions ou les sanctuaires, de ces vieilles prédictions, dont Rome semble, par de si solennelles démarches, s'approprier toute l'intention, concentrer en elle toute la réalisation. Les députés fouillent, exhument, rassemblent, et, après les plus minutieuses recherches, rapportent à Rome les lambeaux qu'ils ont retrouvés, pour être mis en ordre par les prêtres. Voilà donc ces prêtres embarrassés, selon Varron et Tacite qui fut plus tard de leur collége, et cherchant, dans les souvenirs des plus vénérables d'entre eux, une règle difficile à trouver pour coordonner ensemble tous ces fragments, et reconnaître ceux qui portent un caractère spécial de vérité. Mais à quoi bon tous ces soins ? Où est l'utilité de cette sévère recherche ? Ce n'est point aux détails plus ou moins exacts des prédictions contenues dans ce livre que l'intérêt du genre humain doit s'attacher ; c'est à leur existence même, à ce que l'opinion générale raconte de leur annonce d'un nouvel âge succédant à une fin des choses prochaine.

Or cette existence, l'importance de ces promesses ne peuvent être plus solennellement constatées que par cette ambassade du peuple roi, proclamant en quelque sorte devant l'univers civilisé, avec lequel il était en relation, la sainteté de ces livres, dont la perte affligeait Rome plus que ne l'aurait fait celle de dix batailles. Voyez en effet quel éclat, quel retentisssement ne dut pas donner à ces oracles engourdis de Samos, d'Ilion et d'Érythrée surtout, cette recherche que des membres du sénat faisaient à travers les provinces, la plupart déjà conquises, au nom du peuple de Marius et de Sylla, humiliant en quelque sorte la pourpre sénatoriale devant les sanctuaires pillés peut-être par leurs devanciers, les humbles chaumières ou les cavernes oubliées, où se perpétuait obscurément et sans écho, d'une sibylle à l'autre, la voix prophétique qui devait en peu de temps remplir l'univers.

Et pour que rien ne manquât à cet appel fait par le peuple-roi au

souvenir des révélations antiques, l'Asie, l'Europe et l'Afrique reçoivent ces ambassadeurs, qui, de Sicile, de la Troade, de l'Ionie et de Carthage, rapportent, en plus de mille vers, tous les lambeaux d'oracles qu'ils ont pu ramasser.

Aussi leur retour à Rome est honoré par de splendides fêtes ; du gouvernement, l'intérêt passe aux citoyens. A défaut d'autre titre, la curiosité, vivement éveillée par les démarches solennelles des magistrats, s'attache à la possession vraie ou fausse de ces fragments retrouvés. On se les dispute, on les commente, on s'en confie des lambeaux pour satisfaire à l'avidité des esprits ; quelquefois leurs possesseurs les cachent avec soin comme leur plus précieux trésor ; d'autres fois ils en distribuent des copies. Vraies ou fausses, ces copies se répandent, et avec elles des espérances inconnues jusqu'alors ; tous les yeux se tournent vers l'Orient où semblent luire de vagues lueurs qui tiennent les regards attachés. On sent que les idoles s'ébranlent ; les statues des grands dieux elles-mêmes perdent déjà de leur sainteté dans l'esprit des Romains ; il y a, sous toute cette fantasmagorie du culte profane, comme une odeur cachée de vérité qui se fait jour à travers l'encens des sacrifices et la graisse des victimes ; le monde entier la respire avidement. Remué par la propagation de ces oracles, et comme travaillé d'une sourde impatience, il s'agite, écoute, se lève presque, pour saluer un grand événement.

C'était, selon Plutarque, l'avénement d'une nouvelle race d'hommes, le renouvellement du vieux monde, la fin prochaine de la période humanitaire ; et il faut bien remarquer que ce n'étaient ni les écoles philosophiques, ni le collége des pontifes, ni l'esprit des sectes qui donnaient de telles explications de ces livres, mais bien une sorte d'instinct populaire naturel, un écho affaibli, mais fidèle, de cette voix de Dieu qui, si elle avait parlé une fois à cette terre, ne pouvait pas ne pas s'y être perpétuée et n'avoir pas retenti sur tous les points du monde habité.

Or, nous devons observer ici que ce n'était pas certes le gouvernement qui favorisait la propagation de ces idées ; car il ne la tolérait même pas, et son premier soin, sitôt après que les prêtres eurent coordonné les diverses parties de ces livres rapportées par les délégués, avait été de les enfermer de nouveau dans un coffre de pierre et de les y sceller avec les plus minutieuses précautions, tenant pour sacriléges les diverses communications qui avaient pu en être faites.

Auguste ne s'arrêta pas là. A peine parvenu au souverain pontificat, treize ans avant la venue du Christ (et cette date est remarquable), craignant pour la paix de l'Etat l'agitation que causait dans les esprits cette préoccupation d'un nouvel ordre de choses toujours plus vive, il fit faire des perquisitions minutieuses de tous ces livres au domicile des citoyens, et livra aux flammes plus de deux mille volumes qu'il avait fait saisir. C'est peu : préoccupé lui-même de ce qui passionnait alors tous

les esprits, après avoir ordonné une nouvelle révision des livres sibyllins, il les fit sceller de nouveau dans un double coffret doré, et le plaça, pour plus de sûreté, sous la base même de la statue d'Apollon-Palatin, qui, au dire de Pline, n'avait pas moins de cinquante pieds.

Vaines précautions! Les esprits étaient imbus de toutes ces idées dont on proscrivait la propagation; les poëtes, les historiens les avaient en quelque sorte vulgarisées; et les rigueurs exercées par le pouvoir produisirent ce qu'elles produisent toujours, une surexcitation d'intérêt pour ce qu'on voulait proscrire.

C'est en vain que Tibère succède à Auguste et porte dans cette affaire, comme dans toutes les autres, toute l'âpreté et la tyrannie soupçonneuse de son caractère. C'est en vain que, non content de renouveler les plus exactes perquisitions, de brûler de nouveau les manuscrits, de punir des plus cruelles peines leurs détenteurs, il s'attaque à ces livres mêmes dont il supprime un volume; les temps sont venus: la lumière agite et renverse d'elle-même le boisseau dont on la couvre; on s'occupe plus que jamais de ces prédictions merveilleuses; un oracle éveille l'autre; il en sort de tous les sanctuaires, de presque tous les tombeaux. Hermès Trismégiste, Hystaspe viennent fortifier la voix de la sibylle. Leurs livres, dès longtemps oubliés, sont tout à coup mis en honneur; *ils semblent* (dit Boulanger, peu suspect en ces sortes de matières) *s'échapper du sein de la terre; tout le monde païen les connaît ou croit les connaître*. Et le monde chrétien, qui surgit à peine, y trouvant une sorte de sanction des vérités qu'on lui annonce au nom d'oracles plus certains, les adopte, les exalte et les oppose aux païens, pour justifier sa foi nouvelle et les engager à le suivre dans la même voie.

Une fois la persécution commencée par Auguste et Tibère, elle devient traditionnelle dans le palais impérial, et va sans cesse en progressant de rigueur et de barbarie, jusqu'à ce que Constantin, par son adoption du nouveau culte, en lequel se résument tous les oracles sacrés ou profanes, donne pleine satisfaction aux prophéties sibylliques, et, par conséquent, marque la fin de leur importance. De là donc jusqu'à Stilicon, qui brûle, en 405, l'exemplaire authentique déposé depuis cinq cents ans dans le temple d'Apollon, les voix s'éteignent... l'intérêt s'attiédit, et lorsque le feu vient une seconde fois consumer ces feuillets si longtemps redoutés et vénérés, cette fois nulle étincelle ne s'en échappe; car l'oracle n'a plus de vie, il a accompli sa destinée; et il ne reste là que des lambeaux de toile marqués de caractères sans valeur, une sorte de poussière prophétique qu'aucun souffle ne peut ranimer.

Après avoir ainsi exposé l'histoire de ces livres si renommés, passons à l'examen de leur enseignement, qui nous expliquera, mieux que tout le reste, leur destinée.

Nous avons déjà avancé que leur enseignement théogonique présentait, dans les choses divines, des notions beaucoup plus précises,

beaucoup plus élevées que celles qu'on pouvait recevoir à cette époque des écoles, soit sacerdotales, soit philosophiques ; et nous avons cité, à l'appui de notre assertion, outre le témoignage unanime des historiens, celui plus incontestable du plus grand poëte de l'antiquité romaine, qui nous a conservé un magnifique résumé de leur doctrine.

Quant à la partie prophétique, elle signale à notre attention deux points principaux : la fin des choses, *finem ævi;* et le dieu-roi, *deum-regem.*

Et quoique cette fin, que suit immédiatement l'annonce d'un nouvel ordre de choses, ne doive être considérée que comme un moyen de rénovation, le passage d'un état à un autre, il faut remarquer que ce premier caractère de fatalité imprimé à ces prédictions est ce qui frappait le plus vivement les esprits des puissants du monde, et devenait, pour tous les gouvernements, le motif de la proscription rigoureuse dont ils poursuivaient leur promulgation.

Que devait être, en effet, cette *fin des choses* pour ces hommes de chair et de sang, que les dogmes d'un paganisme grossier avaient abrutis, et même pour la plupart des esprits d'élite de cette époque, que l'élan de leur intelligence ne pouvait tenir constamment élevés au-dessus de cette atmosphère sensualiste que trois mille ans de dégradations avaient plus épaissie que jamais, sinon la cessation des prospérités de Rome, et, par là, des rapines et des guerres qui enrichissaient ses citoyens, la ruine de leurs palais et de leurs monuments, ou même la perte prochaine de tout ce que la civilisation avait, de tous côtés, amassé violemment de sujets d'orgueil et de plaisir à ces maîtres du monde ?

Pour les puissants, rien ne pouvait être plus redoutable qu'une semblable prédiction ; la fin d'un ordre de choses quelconque épouvante toujours ceux que cet ordre favorise ; aussi, de la part des gouvernants, il y avait haine profonde, proscription sanglante pour de telles idées ; car eux ne voyaient dans ces livres sacrés que cette moitié de la prophétie, tandis que pour les opprimés et les faibles, pour l'immense majorité de la société d'alors, l'autre moitié, à laquelle tous les yeux pleurants étaient attachés, éveillait de magiques espérances et provoquait enfin cette impatience d'avenir, cette attente générale de salut que tous les historiens se plaisent à constater.

Et les uns et les autres étaient fondés dans leurs craintes et dans leur espoir.

Les premiers, quoique envisageant pour la plupart le désastre annoncé sous le point de vue matériel, avaient un juste pressentiment de la ruine qui menaçait un ordre social établi par la violence et fondé sur l'esclavage. Une sourde menace grondait au-dessus de toutes ces usurpations, et ce qu'ils trouvaient de mieux, pour échapper aux terreurs dont leur possession coupable était assaillie, c'était de donner à ces prophéties un sens général qui détournât sur l'organisation phy-

sique de cet univers une menace évidemment applicable à cette organisation sociale tombée, de dégradation en dégradation, jusqu'à une dissolution imminente.

C'est dans cet ordre d'idées vulgaires qu'Ovide met au nombre des consolations qu'il prodigue à Livie, au sujet de la mort de Drusus, cette singulière considération que, d'après ce qui est annoncé, les cieux, la terre et les mers passeront elles-mêmes bientôt. Les philosophes, en cette occasion, ne faisaient qu'un même concert avec les astrologues, les magiciens et toute cette foule de charlatans sinistres qui roulaient alors à travers le monde, chassés de toutes parts, à cause de l'épouvante qu'ils répandaient. L'esprit de Senèque lui-même, pénétré de ces vagues inquiétudes, en a jeté sur tous ses écrits la teinte mélancolique; et ce qu'il y a de plus étonnnant, c'est qu'il croit à la prochaine réalisation de ces désastres et fait un appel à tout son stoïcisme pour les attendre avec fermeté.

Mais ceux qui souffraient de l'ordre établi, et c'était le plus grand nombre, mais les imaginations poétiques, toujours plus sympathiques que la raison des philosophes aux malheurs de l'humanité et plus profondément initiées dans ses mystères, s'arrêtaient peu à cette fin transitoire des choses et se hâtaient vers cet ordre nouveau si abondant en promesses et en consolations. Et dans ce nombre, ou, pour mieux dire, en tête de cette foule plus intelligente d'instinct que ne l'étaient les premiers par leur science, nous aimons à trouver le poëte latin par excellence, qui, non content d'avoir cherché dans l'enseignement des livres sibyllins l'explication des mystères qu'il dévoile dans son *Enéide*, nous a donné lui-même une sorte de commentaire de leurs prophéties dans cette admirable églogue de Pollion, dont la lecture attentive jette un si grand jour sur les secrets authentiques de ces livres, qui ne sont venus jusqu'à nous que chargés de nombreuses altérations.

« Les derniers temps annoncés par la sibylle sont arrivés, s'écrie le poëte dès le début. Le grand ordre des siècles se renouvelle complétement. Déjà retourneut parmi nous et la Vierge et le règne de Saturne; déjà une nouvelle race d'hommes descend vers nous du haut des cieux... »

Nous chercherons plus tard quelle application raisonnable on pouvait faire de ces vers aux temps simplement historiques. Poursuivons :

« Daigne, chaste Lucine, favoriser cet enfant naissant, par qui disparaîtra d'abord la race de fer, et renaîtra pour le monde entier celle de l'âge d'or.

« Il vivra de la vie des dieux, cet illustre enfant; il verra les siens mêlés aux immortels; ils le verront lui-même au milieu d'eux, et il régira l'univers pacifié par les *vertus de son père.* »

Je traduis ainsi *virtutibus patriis*, quoiqu'il me soit loisible de donner à ce mot de *virtus*, dont la signification est si étendue chez les poëtes, un sens mieux approprié aux puissantes facultés du père de ce divin enfant.

Ici, dans des vers que tout le monde connaît, sont détaillés, sous de vives couleurs pastorales et mythologiques, tous les bienfaits de l'âge d'or; mais, sur la fin, le ton de l'églogue s'élève tout à coup, et le poëte, emporté par la grandeur de son sujet comme à son insu, décrit avec une rare magnificence de style les hautes destinées de cet enfant, qui appartient à l'humanité tout entière plus qu'au monde romain. Écoutons-le :

« Illustre enfant des dieux, grand rejeton de Jupiter! oh! monte (les temps sont venus pour toi), monte aux suprêmes honneurs qui t'attendent! Vois déjà le monde s'ébranler sur son axe, avec les vastes terres, les mers étendues et le ciel immense! Regarde ce grand tout tressaillir de joie dans l'attente de cet heureux avenir! Oh! puisse-t-il encore me rester assez de vie et de force, etc. »

Schmidt, dans sa *Rédemption du genre humain*, met en regard du Pollion les deux prophéties de David et d'Isaïe qui se rapportent à la venue du Sauveur; et, en vérité, rien n'assigne plus évidemment une commune origine à toutes ces croyances que cette comparaison dont nous allons reproduire une partie.

Écoutons d'abord Isaïe :

« Un enfant nous est né, qui portera sur son épaule la marque de la principauté. Il sera appelé l'Admirable, Dieu, le Fort, le Prince de la Paix; son empire s'étendra de plus en plus, et la paix qu'il établira n'aura point de fin. Il s'assiéra sur le trône de David, etc. »

Voici maintenant David lui-même :

« Vous surpassez en beauté les enfants des hommes, et une grâce admirable s'est répandue sur vos lèvres; c'est pour cela que Dieu vous a béni éternellement. Vous qui êtes le Tout-Puissant, ceignez votre épée sur votre cuisse; armez-vous et triomphez, et établissez votre règne par le ministère de la douceur, de la vérité et de la justice. »

Examinons maintenant de quelle façon sont décrits, chez les trois poëtes, je ne veux pas dire les trois prophètes, les merveilleux effets de ce règne.

Commençons toujours par le poëte latin :

« Pour vous, aimable enfant, la terre prodiguera ses premiers présents; pour vous elle répandra de toutes parts le lierre errant et tortueux, et le baccar mêlé aux riantes feuilles de l'acanthe. D'elles-mêmes les chèvres apporteront à l'étable les mamelles gonflées de lait, et les troupeaux ne craindront plus la faim des lions. Votre berceau même fera pleuvoir des fleurs sur vous; on verra mourir les serpents et l'herbe trompeuse qui produit le poison..... Les champs se couvriront de douces moissons; les raisins vermeils pendront par grappes sur les buissons incultes, et les plus durs chênes laisseront couler un miel délicieux. »

Voici maintenant comment s'exprime Isaïe :

« La justice sera la ceinture de ses reins et la foi son baudrier; le loup habitera avec l'agneau, le léopard se couchera auprès du chevreau, le lion et la brebis demeureront ensemble, et un petit enfant les conduira; le veau et l'ours

iront dans les mêmes pâturages, et l'enfant encore à la mamelle se jouera sur le trou de l'aspic, et celui qui aura été sevré portera sa main dans la caverne du basilic.... Le désert se réjouira ; la solitude, dans l'allégresse, fleurira comme le lis : elle poussera et germera de toutes parts dans une effusion de joie et de louange ; dans les cavernes où habitaient les dragons, on verra naître la verdure du roseau et du jonc, etc. »

Et David, toujours au sujet d'un merveilleux enfant :

« Qu'il juge le peuple selon la justice et vos pauvres avec équité ! Que les montagnes reçoivent la paix pour le peuple, et les collines la justice ! Il sauvera les enfants des pauvres et humiliera le calomniateur ; il descendra comme la pluie sur une toison et comme l'eau du haut des toits. La justice paraîtra de son temps avec une abondance de paix qui durera autant que la terre, et il régnera depuis une mer jusqu'à l'autre. »

N'est-ce pas, dans tous ces fragments, le même fond d'idées, avec les seules différences que le poëte païen ne voit dans cette ère fortunée que la réalisation des biens matériels, tandis que les prophètes hébreux y proclament, Isaïe l'avénement d'une paix entière, et David surtout celui d'une justice toute divine. Néanmoins, après avoir reconnu cette seule diversité, qui tient aux idées religieuses et morales des deux peuples, il est incontestable que le peuple choisi comme les Gentils, que le judaïsme comme le paganisme, ont attaché le salut du monde à la venue d'un miraculeux enfant ; et il est certain encore que c'est dans la gentilité, qui, nous en convenons, avait surtout besoin d'être solennellement avertie et préparée d'avance, que se sont manifestés les pressentiments les plus rapprochés de l'époque où les promesses et les espérances devaient recevoir leur réalisation.

Mais, pour la gentilité comme pour la nation juive, il y avait cette entente grossière des sens qui devait tenir obstinément fermés les yeux que venait éclairer une lumière surnaturelle.

Le *Deus rex* des sibylles ne pouvait être cherché, par ces générations si abruties d'orgueil et de voluptés, au fond d'une pauvre étable, dans les langes d'une crèche, ni dans l'échoppe d'un charpentier..... et encore moins, il faut le dire, sur le plus infâme instrument de supplice. Où trouver là le dominateur, le juge, le pacificateur annoncé par les prophéties sacrées ou profanes? Aussi voyez dans quel embarras s'agitent les populations impatientes d'appliquer les prophéties. Rome, qui est persuadée qu'en sa qualité de maîtresse du monde elle doit fournir l'enfant miraculeux destiné à de tels triomphes, Rome ne sait où prendre ce Dieu roi tant annoncé ; et ses flatteries, à défaut de ses convictions, se promènent d'Auguste à Vespasien sans trouver où se reposer. Le désappointement est général ; le besoin instinctif d'un libérateur se fait sentir néanmoins à tel point que les habitants de Velletri se mettent en tête que l'enfant promis est né dans leur petite ville ; et là dessus les voilà qui se révoltent, et qui, en conséquence, se font exterminer.

Cependant les esprits plus attentifs aux paroles des oracles se tournaient vers l'Orient, et surtout vers la Judée; car de ce côté éclatait la lumière des prophéties, et presque toutes les traditions venues de là y ramenaient tous ceux qui se préoccupaient le plus de leur accomplissement.

« On était généralement convaincu, dit Tacite, que les anciens livres des *prêtres* annonçaient qu'à cette époque l'Orient deviendrait puissant, et que de la Judée sortiraient les maîtres du monde. »

Quels étaient ces livres? Les seuls conservés avec respect à Rome étaient les sibyllins, dont Tacite était l'un des prêtres.

« Dans tout l'Orient, dit à son tour Suétone, s'était propagée l'antique et constante opinion que les destins avaient arrêté qu'à *cette époque, de la Judée, sortiraient les maîtres du monde.* »

Chez Tacite et chez Suétone : *ut*, EO TEMPORE, *Judæa profecti rerum potirentur.*

Et n'est-ce rien que de voir ces deux écrivains, si différents de style en toutes les autres occasions, employer ici les mêmes expressions, comme s'ils n'étaient que l'écho des traditions sacrées, et s'ils craignaient d'altérer par un sacrilége le sens de l'oracle en y changeant le moindre mot!

Des traditions sacerdotales et officielles veut-on passer aux traditions populaires? Qu'on lise encore dans Suétone ce qu'il a puisé dans un certain Julius Maratrus, qu'à l'époque de la naissance d'Auguste une prédiction se répandait avec éclat dans les provinces romaines, annonçant que *la nature enfantait le roi des Romains.* LA NATURE! LE ROI DES ROMAINS! c'est-à-dire, en langage équivalent : la Divinité enfantant le roi de l'univers.

Or, tous ces lambeaux de prédictions, tous ces oracles, colportés, accueillis ici avec terreur, là avec espérance, n'étaient, en quelque manière, qu'une émanation des livres sibyllins. Là étaient déposées les menaces contre l'âge présent, les promesses de l'âge futur. C'est là que Cicéron (*de Divinat.*) avait trouvé l'annonce d'un nouveau code, d'un nouvel empire, et enfin d'un nouveau monde. C'est là que les empereurs, initiés à des secrets qu'ils cherchaient à dérober à tous les yeux, puisaient incessamment ces terreurs qui les agitaient, à chaque application qu'on essayait de faire de cette royauté suprême tant prédite, à chaque symptôme de dissolution qu'ils reconnaissaient dans cette vieille société dont la ruine était annoncée.

Les prophéties, en effet, étaient effrayantes; il ne s'agissait pas ici d'une simple révolution, comme l'histoire de chaque peuple en avait présenté jusque-là; et si les hommes de cette époque, qui étaient si intéressés à l'ordre établi, faisaient d'inutiles efforts pour réduire à de

telles proportions celle dont on était préoccupé, nous qui l'avons vu s'accomplir dans son immense développement, nous devons comprendre mieux qu'eux le vrai sens des oracles sibyllins, et ne pas leur enlever violemment ce caractère de vérité que le temps et les événements leur ont ineffaçablement imprimé.

Leur *finem ævi* s'est réalisée ; la rénovation, je dirai même la résurrection de l'humanité a été complète, et, comme toute résurrection suppose une mort, cette mort de l'ancien monde a eu lieu après une longue agonie, et des convulsions désespérées qui n'ont pu ranimer un corps énervé de débauches et gangrené de toute sorte de pourriture.

Ce n'est donc pas nous qui renverrons à la fin des temps l'effet de ces prédictions, comme s'efforçaient de le faire les anciens, et comme voudraient le tenter quelques modernes ; ce n'est pas nous qui compterons pour si peu de chose cette grande époque de la régénération chrétienne, annoncée par des prophéties qui ont tenu l'univers en attente, sans distinction de croyances, de mœurs et de lois ; ce n'est pas nous qui fermerons les yeux à cette grande lumière apparue dans l'Orient, qui suscitait jusqu'au fond de la Chine le désir de se réchauffer à ses rayons, et tenait constamment ouverts les regards des anciens mages ; ce n'est pas nous qui fermerons notre oreille à ces voix mystérieuses, à ces avertissements merveilleux qui troublaient la conscience des oppresseurs, exaltaient l'enthousiasme des opprimés, animaient les inspirations des poëtes et troublaient la raison des philosophes ; ce n'est pas nous enfin qui méconnaîtrons l'action providentielle, dans cette dispersion, à temps marqué, des livres enfermés jusque-là dans l'abîme des sanctuaires, dans l'inutilité des châtiments que fait subir à leurs possesseurs la terreur d'Auguste, cet Hérode des oracles, dans les fureurs insensées de Tibère et de ses successeurs, dans cette agitation universelle enfin, sourde et imminente préparation à l'enfantement qui allait s'opérer, pronostic infaillible de cette rénovation qui devait changer la face de la terre, telle qu'un déluge de châtiments l'avait déjà produite, telle que se disposait à l'accomplir un déluge de miséricordes.

Oui, cette intervention de la Providence se manifeste aux yeux les moins clairvoyants, pour peu qu'on examine, avec une attention impartiale, la destinée de ces livres sibyllins qui font l'objet de notre recherche.

Nous les trouvons d'abord dans tout l'univers civilisé ; mais bientôt, appliqués pour la première fois à marquer la destinée des peuples, ils sont déposés comme un gage de grandeur dans la ville naissante qui doit devenir la ville éternelle ; ils y demeurent enfouis inutiles et scellés sous la pierre jusqu'à ce qu'un incendie les détruise ; nous disons inutiles, non que nous ignorions qu'on les a consultés en quelque grande circonstance ; mais comme ils étaient inhabiles à remplir les destinations qu'on leur donnait, on n'en a retiré que des interpréta-

tions odieuses ou absurdes. Et cependant, en nulle occasion, ne leur a entièrement manqué ce caractère que leur avait imprimé le dogme d'expiation et de régénération qu'ils renfermaient. Comme ils enseignaient la rédemption par le sang, on crut qu'ils ordonnaient des sacrifices humains; et quelques érudits ont attribué à cette première et désolante erreur l'origine des combats sanglants du cirque; et nous remarquerons en passant à cette occasion que, dans l'antiquité, les nations qui avaient gardé les notions religieuses les plus pures, et semblaient s'être le mieux pénétrées de l'esprit de la révélation primitive, comme les Gaulois et les Scythes, avaient des sacrifices humains, ombres dénaturées, parodie horrible et inutile du grand sacrifice humain et divin tout ensemble qui devait s'opérer sur la croix.

Mais les temps promis approchent : ce ne sont plus des yeux aveugles de prêtres ou de magistrats qui doivent chercher, dans ces livres incompréhensibles pour eux, des intérêts de cité ou de nation, des présages de victoire, des garanties d'oppression; ce sont les yeux du peuple, de l'humanité tout entière, qui, ouverts tout à coup au cri de la conscience et de cette loi de nature que les mauvaises lois humaines altèrent sans pouvoir l'effacer, saisissent admirablement et d'instinct ces caractères mystérieux. Ce ne sera personne, et ce sera tout le monde; car ces prophéties n'intéressent les individns que comme parties du tout, que comme membres du grand individu créé dans le premier homme et régénéré dans l'Homme-Dieu.

Aussi, voyez comme, au temps marqué, l'incendie fait éclater le coffre de pierre où ces feuillets sont scellés; on dirait que le feu, au lieu de les consumer, les anime, les disperse, les répand dans tout le monde romain. Voyez comme toutes les imaginations les adoptent, les commentent, et en expliquent mieux le sens que tout le collége des duumvirs, des décem ou des quindécemvirs. Entendez-vous ces oracles percer violemment la pierre et l'or en lesquels ils sont contenus et se promulguer d'eux-mêmes dans tout l'univers, qu'ils tiennent en suspens? Voyez la puissance absolue des maîtres de la terre, cette puissance irrésistible et sans limites, échouer contre l'avide enthousiasme des peuples; écoutez, de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, cet appel universel des cœurs flétris à cette promesse de régénération qui s'épand de tous côtés comme si les vents du ciel la portaient sur leurs ailes; recueillez-vous devant un tel spectacle; descendez en vous-mêmes, et demandez-vous, de bonne foi, s'il ne fallait pas que les jours annoncés par toutes ces voix mystérieuses fussent venus, et s'il n'était pas besoin que tous les échos des sépulcres et des souterrains éveillés par elles leur répondissent à la fois et criassent à toute intelligence, à toute conscience humaine, qu'elles n'avaient point menti et que le Dieu promis était là.

Ici l'espace nous manque pour développer une foule de nouvelles

considérations que nous aurions à présenter sur un tel sujet. Nous croyons n'avoir laissé au scepticisme le plus endurci rien de raisonnable à nous opposer ; et cependant, nous devons le faire remarquer avec une sorte de fierté, pas un seul de nos arguments n'a été puisé dans ce qui nous reste des livres sibyllins ; et nous avons fait, pour un moment, comme si nous aussi nous les reconnaissions pour apocryphes, afin de ne laisser à l'opiniâtreté de nos adversaires aucun motif d'accuser notre bonne foi.

Mais, arrivés au terme de nos observations, nous ne saurions passer sous silence ces fragments remarquables qui sont venus jusqu'à nous ; et quoique nous ayons renoncé à en faire usage au profit de notre cause, nous avons gardé constamment le dessein de nous en occuper et de prouver que leur authenticité ne nous semble pas aussi contestable qu'on voudrait le prétendre.

Certes, si déjà, au temps des rois, Rome n'avait pas institué des gardiens des livres sibyllins ; si ces livres n'eussent été consultés en de graves circonstances ; si Rome n'eût envoyé de tous côtés des députés chargés du soin de les rétablir après leur destruction ; si les lambeaux rapportés par les délégués n'eussent été répandus dans tout l'empire romain, au point qu'Auguste, qui à coup sûr ne dut pas les saisir toutes, en fit brûler plus de deux mille copies ; si Virgile n'avait conservé, dans son *Pollion* et dans son *Énéide*, leurs principaux dogmes ; si tous les historiens de l'antiquité ne s'étaient accordés sur le sens qu'ils leur attribuaient ; si la préoccupation des esprits n'avait pas été telle que le sénat d'abord et plus tard les empereurs usèrent de tous les moyens en leur pouvoir pour calmer les inquiétudes et contenir les espérances qu'on y puisait ; si toutes ces choses, en un mot, ne s'étaient ostensiblement, solennellement passées avant qu'un seul chrétien se fût montré à Rome ou même dans la Judée, nous aurions quelque peine à ne pas céder à l'opinion qui veut faire de ces livres une invention pieuse, mais mensongère, des premiers fidèles, tant sont profondément chrétiens les dogmes qu'ils révèlent, tant ils s'éloignent de l'esprit du paganisme et conséquemment de celui de toute l'antiquité. Mais, en présence de témoignages si unanimes, si authentiques, nous croyons devoir, à une question aussi grave, un examen attentif ; et nous nous demandons d'abord à quelle époque remonte évidemment, non pas ce qui nous a été transmis, peu nous importe, mais le premier appel fait par les chrétiens au témoignage non suspect de ces livres : la solution de cette première question est importante.

Or, nous remarquons que Josèphe (dans ses *Antiquités judaïques*), vers l'an 93 de notre ère, cite un fragment d'un livre sibyllin où la confusion des langues, l'abandon de la tour de Babel sont racontées à peu près comme dans la Genèse ; et certes, puisque Josèphe s'appuyait d'un tel témoignage devant les Grecs, le livre où il le prenait devait être connu

d'eux comme authentique et ne pas dater de la veille, sans quoi il n'aurait eu aucune autorité.

Voilà donc déjà une preuve qui fait remonter au moins à la même date que le Christianisme un livre sibyllin en concordance avec la Bible. Poursuivons.

Vers le milieu du II[e] siècle, saint Justin, saint Clément d'Alexandrie, Théophile d'Antioche citèrent en faveur du Christianisme plusieurs vers attribués à la sibylle. Et certes, si ces vers ne se fussent pas trouvés dans les copies, qui étaient si répandues, si ces vers eussent été nouveaux ou inventés, on n'aurait pas manqué de récuser un tel témoignage et de confondre ceux qui appuyaient leurs doctrines sur de si fausses citations.

Que fait Celse, au contraire, Celse, l'ennemi le plus acharné qu'ait eu la primitive Eglise, Celse qui écrivait sous Adrien? Il reproche, dans un passage, aux chrétiens, de s'appuyer sur le témoignage des sibylles ; non qu'il le conteste, mais il trouve étrange qu'ils utilisent à leur profit les écrits mêmes des païens ; et si, dans un autre lieu, il leur reproche d'avoir corrompu les textes de ces livres pour y introduire des blasphèmes contre les dieux, comme il ne précise aucune altération, Origène lui répond en le défiant de produire aucun ancien exemplaire authentique.

Nous ne poussons pas plus loin nos recherches à ce sujet, d'autant mieux que, ne nous occupant en ce moment que de l'ancienneté de ce qui nous reste de ces livres, ce que nous trouverions de favorable dans les siècles suivants n'ajouterait rien sous ce rapport à ce que nous fournissent les deux premiers siècles.

Il demeure donc avéré incontestablement pour nous que, déjà au I[er] siècle, les témoignages bibliques étaient confirmés par ceux des livres sibyllins, et que les reproches de Celse ne portent nullement sur le fonds dogmatique enseigné par eux, mais seulement sur quelques blasphèmes ou injures aux dieux païens qu'un copiste frauduleux y aurait ajoutés. Mais même ici on doit remarquer que ce que Celse appelle des blasphèmes, ce qu'il suppose avoir été intercalé dans les livres par les chrétiens, est, au contraire, parfaitement en harmonie avec la doctrine que tous se sont plu à y reconnaître, je dirai même avec celle qui était professée dans l'initiation des mystères. Le dogme de l'unité de Dieu, celui de l'expiation, celui d'une régénération promise ne s'accordent guère avec les idées idolâtriques ; et il est impossible que l'expression passionnée de ces croyances, telle qu'elle se montre en général dans tout ce qui porte un caractère prophétique, ne soit pas hostile, sévère, outrageante même, pour les débauches et les absurdités du paganisme. Ce n'est pas que nous prétendions pour cela exempter de toute altération, de toute interpolation étrangère les livres qui nous ont été conservés. Certes, s'il fallait les adopter pour les vrais

livres apportés à Tarquin ou déposés par Auguste dans le temple d'Apollon, on serait entraîné à reconnaître à ces prophétesses profanes une inspiration plus directe, plus précise, qu'aux prophètes les plus aimés de Dieu. Nous convenons avec nos adversaires que l'adjonction du nom propre donne à ces oracles un air d'histoire qui semble en faire plutôt le récit du passé que la prédiction de l'avenir. Impartiaux que nous sommes, parce que nous recherchons avant tout la vérité, nous n'adoptons qu'avec réserve la forme qu'ont reçue avant de parvenir jusqu'à nous les livres qui nous ont été conservés ; mais, quant au fond du dogme, au sens général de l'oracle, à ce qui constitue enfin son importance religieuse et historique, nous ne supposons pas qu'on puisse les contester avec quelque raison, avec quelque droit, nous dirons même avec quelque bonne foi.

Comment, tant de saints docteurs, en présence de leurs adversaires, qui, dans les discussions les plus vives, ne les ont jamais accusés de mensonge, auraient-ils attesté de fausses écritures pour en extraire de faux témoignages, eux auxquels les saintes Écritures en fournissaient tant de vrais et d'incontestés? Comment Lactance aurait-il osé supposer toutes les citations qu'il emprunte à la sibylle d'Erythrée principalement, tandis qu'à l'en croire il n'y avait de défendu que les copies des oracles enfermés dans les temples de Rome, et que tous ceux qu'on attribuait aux sibylles grecques avaient un libre cours, ce qui permettait à tous les adversaires du Christianisme de contrôler l'exactitude de ces citations? Comment encore (et je fournis cette grande preuve à ceux surtout qui se disent chrétiens), comment les Pères du premier concile œcuménique, auquel notre foi nous ordonne de croire l'assistance de l'Esprit-Saint, auraient-ils fait lire, comme un témoignage de la vérité du Christianisme fourni par les païens eux-mêmes, cette célèbre églogue de Pollion, s'ils ne l'avaient reconnue être l'expression résumée des oracles sibyllins que la première assemblée de l'Eglise chrétienne expliquait ainsi solennellement? Comment, en un mot, Clément Alexandrin se serait-il permis de mettre dans la bouche de saint Paul, du grand apôtre des nations, un appel aux vers de la sibylle, adressé aux Grecs, comme une sanction des vérités qu'il annonçait?

Nous ne finirons pas sans faire une dernière remarque que nous ne croyons pas sans importance : c'est que les prédictions sibyllines ont fortement contribué à faire naître et à propager cette croyance à la fin du monde qui commença à se répandre à Rome plus d'un siècle avant Jésus-Christ, et se perpétua, en s'étendant jusque sous les empereurs, même parmi les chrétiens. Et nous ne serions pas éloigné de croire que les sibylles elles-mêmes y eussent contribué de bonne foi. Qu'avaient-elles puisé en effet dans les traditions altérées de la révélation primitive... ou même, si l'on veut, dans ses livres? C'est l'annonce d'un libérateur, juge, pontife et roi, qui viendrait changer la face du

monde, au moyen d'une destruction suivie d'une rénovation. Mais, pour toutes les intelligences qu'un rayon de l'Esprit divin n'éclairait pas, quand elles arrêtaient leurs regards sur ces traditions mystérieuses, la fin des choses n'était que la fin de ce monde matériel, et la venue du Dieu-Roi, juge éternel, n'était autre que l'avénement du juge suprême aux derniers temps. De sorte que, se trouvant, sous ce rapport, en concordance avec la vérité, il s'établissait, pour elles comme pour la plupart de leurs interprètes, une confusion étrange entre la révolution que devait opérer la venue du Fils de Dieu comme rédempteur et celle qu'il accomplira lorsqu'il apparaîtra comme juge.

De là, pour le peuple romain, au moment de la dispersion des feuillets sibyllins, l'opinion accréditée de la fin de cet univers, puisque la sibylle y prédisait en termes si énergiques la destruction de Rome et de son empire. Rome, en effet, était alors le monde ; et Lactance lui-même, tout bon chrétien qu'il était, annonçant la fin du monde romain d'après l'inspiration sibyllique, la fait suivre immédiatement de la destruction de cet univers, ne pouvant imaginer qu'aucune puissance comme nation puisse subsister après la ruine de la puissance romaine. Stupéfait en quelque sorte devant le grand désastre qu'il contemple, il s'appuie aussitôt des vers sibyllins pour justifier ses alarmes, et s'obstine à voir d'un œil désespéré une destruction générale, là où l'œil d'un chrétien ne devait voir qu'une transformation. Or, il en a été pour Rome comme pour le Sauveur, qui a dû mourir pour ressusciter, et qui n'a reconquis son éternité corporelle qu'en payant volontairement son tribut à la mortalité humaine. Rome a été de même anéantie, ensevelie sous ses ruines par les Barbares, et est ressuscitée, en quelque sorte comme les saints, avec un corps glorieux, impeccable et immortel.

Voilà la rénovation humanitaire prédite surtout par les sibylles, et cette prédiction se rattache à la première promesse faite à l'homme tombé, dont elle ne fait qu'annoncer à temps précis l'accomplissement.

Il nous est facile maintenant, à nous qui avons vu se développer, durant dix-huit siècles, cette grande révolution qui n'est pas encore néanmoins à sa fin, il nous est facile de juger, par les faits accomplis, de la véracité des oracles qui les annonçaient. Aussi nous sentons-nous très-disposés à excuser ceux qui, mêlés en quelque manière aux premiers événements qui vinrent les justifier, ont pu en faire de fausses appréciations. Il n'y a d'erreur coupable que celle à laquelle la volonté participe. Ainsi, tout en redressant celles qui ont été commises en des temps si reculés, nous ne nous applaudissons que d'un avantage, celui que Dieu nous a fait en nous permettant de lire, dans un plus long passé, la certitude de ses promesses dans l'avenir, et de proclamer hautement et avec connaissance de cause que devant lui toutes les nations ont été filles d'Adam pénitent et par conséquent réconcilié, filles de Noé, demeuré le seul juste, filles adoptives enfin de son Christ, qui

a revêtu la forme humaine commune à l'humanité tout entière, et qu'il n'a laissé en aucun temps aucune nation invinciblement empêchée de prendre sa part de cette rédemption par le sang, que son propre Fils devait accomplir.

Ceci est de foi dans notre Catholicisme, et, pour nous, pénétrés de ces idées que nous adoptons de toute notre confiance en la bonté divine, nous n'hésitons pas à placer l'apparition des sibylles ou de leurs livres sur cette terre dans ce même ordre des desseins de Dieu, qui a permis, à plusieurs époques, la dispersion du peuple qu'il avait choisi, afin qu'il portât aux nations qui l'entraînaient en esclavage, avec les exemples du vrai culte, la doctrine révélée du vrai et unique Dieu, et le gage de régénération universelle qu'il avait reçu dès le commencement. Nous adorons, dans les solennelles indiscrétions du secret impénétrable des mystères païens par les sibylles, cette même Providence, qui inspira au roi du peuple le plus avancé d'alors dans les études religieuses et spéculatives le projet de cette traduction de nos saints livres par les Septante, qui, à l'époque où elle fut exécutée, exerça une si grande influence sur l'enseignement des écoles et sur les idées du monde philosophique.

Voilà, à notre avis, la grande et noble mission des sibylles. C'était aux femmes surtout d'annoncer à la gentilité, que le crime d'une femme avait éloignée de Dieu, la sublime réparation qu'une autre femme devait en faire, et la réconciliation miraculeuse qui devait en résulter. Ces femmes avaient leurs dieux privilégiés qu'elles recommandaient spécialement : c'était Cybèle, la déesse-mère, et Apollon, le dieu-soleil des païens, qui se rapproche du Dieu-lumière de saint Jean. Leur destin a toujours été enveloppé de mystère, comme si elles n'avaient dû communiquer au monde que par leurs oracles écrits ; et le crédit attaché à ces oracles a été si grand que tout l'univers idolâtre, c'est-à-dire le monde entier, à part le peuple juif, a été tenu en suspens durant plusieurs siècles, et presqu'à la même époque où la nation choisie de Dieu était sollicitée, par ses prophètes, de s'unir d'avance aux mérites du Rédempteur qui devait sortir de son sein.

Mais est-ce à dire pour cela que nous reconnaissions là une inspiration immédiate de l'Esprit-Saint ou une violence faite à l'esprit de mensonge pour lui faire proclamer sa propre condamnation ? Notre opinion, raisonnable en tout, s'éloigne également de ces deux hypothèses. Nous nous défendons peu de la dernière, par la raison qu'un être quelconque agit toujours dans les conditions de sa nature, et que, si bien souvent Dieu se sert des méchants pour favoriser les justes ou faire éclater sa gloire, ce n'est jamais en provoquant surnaturellement de leur part de bonnes actions, mais en faisant tourner leurs plus mauvaises au profit de ses desseins et contrairement aux propres desseins de ceux qui les produisent. Or, dans cette occasion, cette règle ne se-

rait nullement applicable, et cela nous suffit pour ne rien ajouter de plus. Quant à la première, nous dirons d'abord qu'il nous semble que Dieu n'a jamais procédé par des communications directes envers les nations qui n'étaient filles ni d'Abraham ni de David. Les effets naturels de la grâce, en ces nations déchues et non rachetées déjà par des promesses spéciales, ne pouvaient infiltrer assez de chasteté dans un cœur, répandre assez de pureté sur une bouche, pour que l'esprit de vérité les animât et se manifestât par leur entremise. Cet Esprit ne saurait avoir sanctifié de tels êtres à l'égal des prophètes qu'il a suscités en Israël; car nulle sanctification n'a eu lieu dans l'antiquité que dans l'espérance et avec la vive foi du Rédempteur promis, et rien ne nous fait croire que nulle de ces femmes ait compris, ait espéré, ait désiré l'avénement du libérateur qu'elle annonçait.

Nous ferons observer en outre que, là où les moyens naturels suffisent, il est rare que la Providence divine emploie des moyens miraculeux dans ses rapports avec notre humanité; et ici il faudrait presque faire violence au bon sens pour expliquer d'une manière surnaturelle ce qui s'explique de soi-même, selon nous, pour peu qu'on veuille fouiller à quelque profondeur dans l'histoire, non pas seulement militaire, mais religieuse et morale, de l'antiquité.

Nous l'avons déjà dit : les sibylles n'ont fait que révéler les mystères. Ce sont les mêmes doctrines, les mêmes menaces et les mêmes promesses; mais, au lieu que les hiérophantes, soit d'Eleusis, soit de Myrtha, soit de Sérapis, n'admettaient qu'un petit nombre d'initiés, la voix des sibylles initiait en quelque manière le genre humain tout entier. Or, ces femmes avaient puisé leurs secrets ou dans les sanctuaires, ou aux mêmes sources desquelles provenaient les mystères eux-mêmes. Ces sources étaient sacrées, ou plutôt divines, soit qu'elles remontassent à la révélation primitive transmise jusqu'à Noé et renouvelée par lui, soit qu'on se borne à les rechercher dans la communication des saintes Ecritures que l'esclavage des Juifs et leurs rapports, sous Salomon et plusieurs autres de leurs rois, avec les nations voisines, avaient répandues et accréditées. Nous ne choisissons pas entre ces deux opinions, qui nous semblent toutes deux également probables, et qui toutes deux assignent une commune origine à toutes ces croyances, diverses de forme, semblables au fond, et destinées à rattacher l'humanité déchue à l'espérance de sa réhabilitation; et nous prions qu'on veuille bien remarquer que, dans cette hypothèse, l'action providentielle n'est nullement rejetée ou méconnue; seulement elle ne se montre que selon ses procédés ordinaires, qui tendent presque toujours à ne pas forcer absolument les cœurs à cette foi salutaire, qui ne peut avoir de mérite que lorsqu'elle est, en même temps qu'un produit de la grâce, un effet, ou tout au moins un consentement de la volonté.

Baron A. Guiraud.

UN MOT

SUR

LE DERNIER APPEL COMME D'ABUS.

Après un silence assez long pour faire présumer quelques scrupules constitutionnels ou politiques, le gouvernement a formé contre le mandement de M. le cardinal de Bonald le recours autorisé par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X. Un des membres les plus éminents du conseil d'État est chargé du rapport, et l'*arrêt*, pour parler le langage usité quoique impropre, est à la veille d'être rendu. On sait assez quel il doit être, et nous ne croyons manquer à aucune convenance ni méconnaître en rien l'indépendance personnelle des *juges* en affirmant que leur sentence ne fera pas défaut à l'appel du pouvoir. De pareilles affaires ne s'entament point au hasard, et la poursuite même suppose que les impressions connues de la majorité répondent d'avance de son concours [1].

La question de savoir s'il interviendra, oui ou non, une déclaration portant qu'*il y a abus* n'est donc pas celle qui nous occupe. Mais les motifs de cette déclaration, considérés comme symptôme d'appréciation dans les régions élevées du monde politique, peuvent n'être pas sans gravité.

Si nous sommes bien informés, le droit de censure des évê-

[1] Cet article a été forcément rédigé en prévision de la décision du conseil d'Etat, et avant qu'elle fût rendue publique.

ques sur les écrits en général ne sera pas contesté en lui-même.

Il demeurera donc acquis que les hommes d'État, et nous les en félicitons, comprennent mieux que ne l'a fait la presse et les attributions essentielles de l'Église enseignante consacrées par la tradition de tous les siècles, et les nécessités particulières que lui impose l'organisation actuelle de la société. Il est assez étrange, en effet, que ce soit la presse qui ait prétendu dénier une faculté dont sa propre constitution rend l'exercice plus indispensable que jamais. A l'époque où le champ de la discussion était entouré de barrières confiées à la garde d'un pouvoir faisant profession de Catholicisme et se portant pour défenseur en titre d'office des dogmes et de la discipline de l'Eglise, où les livres ne pouvaient se produire qu'avec privilége du roi, où des docteurs en Sorbonne en vérifiaient préalablement l'orthodoxie, on eût pu ne point s'étonner que les évêques n'eussent pas examiné de fort près des publications qui leur offraient des garanties si rassurantes en apparence, et qu'ils se fussent reposés en grande partie sur l'autorité civile du soin de préserver leur troupeau des invasions de l'erreur.

Et toutefois, même sous ce régime, leur vigilance ne s'était pas endormie, non plus que celle des parlements; l'expérience avait prouvé aux uns et aux autres tout ce qu'en cette matière les mesures préventives ont d'inefficace et d'illusoire. Mais aujourd'hui que ces mesures ne sont plus ni dans nos lois, ni dans nos mœurs, aujourd'hui que quiconque sait tenir une plume peut, sans demander de licence à personne, répandre d'un bout de la France à l'autre les productions de son esprit, affirmer ou nier ce que bon lui semble, discuter toutes les doctrines, exciter toutes les passions, sous la seule condition d'une repression pénale qui ne doit atteindre que certains excès, en laissant une part très-large à la liberté, comment ceux qui ont mission de conserver intact le dépôt de la foi et de la morale catholiques ne mettraient-ils pas toute leur sollicitude à avertir les *fidèles*, c'est-à-dire ceux-là seulement pour qui ces choses ont du prix (peu importe aux autres une censure épiscopale) qu'à la lecture de tel livre est attaché un péril spirituel? Car c'est à quoi se réduit la condamnation de ce livre par un évêque; condamnation qui n'a d'autre exécuteur que la conscience et que chacun est légalement et philosophiquement le maître de rejeter ou d'admettre, mais qu'on ne pour-

rait interdire sans violer le droit des citoyens qui, croyant à la parole de leurs pasteurs, ont besoin d'être guidés par eux au milieu du conflit des opinions et des pensées. La certitude d'être librement dirigés dans la voie que leurs convictions les appellent à suivre est pour eux le corrélatif obligé de la faculté donnée à tous d'ouvrir à chaque instant devant eux les chemins les plus divers. Aussi, sans vouloir aborder aucune question d'opportunité particulière, nous réjouissons-nous à un point de vue plus général de ce que nos prélats, dans l'accomplissement de cette partie de leurs devoirs, n'ont point reculé devant les considérations de personne ou de circonstance, qu'on aurait pu croire de nature à les arrêter. C'est ainsi que l'ont compris ceux d'entre eux qui, ayant d'abord gardé le silence, n'ont pas hésité à le rompre dès qu'ils ont vu s'élever une contestation sur le droit ; nous les en remercions, au moins autant comme Français que comme catholiques ; car ils ne pouvaient donner un gage plus certain de leur adhésion sincère au système de la publicité.

Si le mandement n'est point condamné pour excès de pouvoir, à quel titre le sera-t-il donc? sans doute, comme ayant méconnu la force obligatoire de la déclaration du clergé de France en 1682, consacrée par l'édit de Louis XIV de la même année, par les articles organiques du concordat et par le décret impérial du 25 février 1810. C'est ici qu'une question délicate va surgir.

Cette question n'est nullement celle de la préférence à accorder à l'une ou à l'autre des deux opinions sur l'autorité du Saint-Siége. Elles sont pleinement désintéressées dans le débat, et il n'y a pas un gallican, je parle d'un gallican catholique, qui ne doive protester aussi vivement que l'ultramontain le plus exalté contre la prétention de faire professer les quatre articles *de par la loi*. Cette proposition peut paraître paradoxale : qu'on nous permette de la justifier.

Qu'est-ce que le gallicanisme et l'ultramontanisme dans l'ordre des idées catholiques? Nous venons de prononcer le mot, des *opinions* : des thèses qui peuvent être indifféremment soutenues sans altération de l'unité de doctrines fondamentales qui constitue l'unité de foi. Voilà, quant à la thèse gallicane en particulier, tout ce que l'Eglise de France a jamais réclamé pour elle. La preuve en est dans le procès-verbal même de l'assem-

blée de 1682, recevant sans contradiction et sans réserve la déclaration de l'archevêque de Cambrai qu'il donnait son assentiment, précisément parce qu'il ne s'agissait pas d'une décision sur le dogme ; la preuve en est dans les lettres écrites par les évêques nommés à Innocent XII, en 1693 ; la preuve en est dans le traité composé par Bossuet pour la défense des quatre articles, c'est-à-dire pour prouver, non qu'on est hérétique en refusant de les souscrire, mais qu'on ne le devient point par cela seul qu'on les a souscrits. Tout cela a été dit et redit maintes fois, et nous nous garderions de le répéter encore si nous ne savions à quel point de nos jours ces matières sont ignorées, même parmi les hommes instruits d'ailleurs des choses du passé.

Le droit du catholique est donc d'être gallican ou ultramontain, à son choix, ce qui ne signifie pas selon son caprice, mais selon son appréciation consciencieuse; car la loi des intelligences est de chercher et de suivre la vérité. L'action de la foi catholique, par rapport aux objets sur lesquels elle s'exerce, ne déroge point à cette loi ; elle substitue seulement à l'examen des points particuliers à croire celui d'une raison générale de croire à tout ce qu'enseigne une autorité reconnue infaillible. Mais, là où cette autorité n'a pas encore prononcé, et sous la réserve de ce qu'elle pourra décider un jour, le catholique en revient à appliquer directement à la question non dogmatiquement résolue les connaissances et les lumières de son esprit. Il n'est pas obligé de s'en occuper, sans doute, mais, s'il s'en occupe, il est obligé d'adopter le sentiment qui lui paraît le meilleur, et de cette obligation dérive le droit d'apprécier librement tous les éléments de sa conviction. *In necessariis unitas,* a toujours dit l'Église ; *in dubiis libertas*, a-t-elle toujours ajouté, ne séparant point les deux parties de sa devise et les défendant également l'une et l'autre.

Maintenant, si, entre telle opinion et le droit qu'a le catholique de la suivre, se place une prohibition du pouvoir civil, que fait celui ci ? Il gêne l'exercice du droit, il blesse la liberté religieuse, qui comprend, avec la faculté de professer les opinions religieuses que nous impose notre foi, la faculté d'admettre celles que notre foi nous permet. Et comme on peut être, grâce à Dieu, dévoué à la liberté religieuse en même temps que partisan des quatre articles, nous sommes fondé à conclure que,

pour repousser toute intervention étrangère dans leur querelle, gallicans et ultramontains doivent être d'accord.

Parler de liberté, c'est assez dire que ce qui s'est fait sous Louis XIV ne saurait être à nos yeux un précédent fort concluant. Mais, fussions-nous sous un régime analogue à celui dont le souvenir se rattache à son nom, nous ne verrions encore aucune similitude, sur la question spéciale dont il s'agit, entre son époque et la nôtre. Qu'on le remarque bien : d'où est venue l'initiative en 1682? Nous ne parlons pas de l'initiative officieuse, secrète, diplomatique en quelque sorte, de cette partie intime de l'affaire sur laquelle M. le comte Beugnot a présenté des considérations si remarquables dans le dernier numéro de ce recueil ; ce n'est pas là ce qui détermine le caractère légal des actes, et, pour interpréter une loi votée par les Chambres, on se reporte aux discours prononcés à la tribune, non aux propos tenus dans les couloirs. Mais l'initiative officielle, qui l'a prise ? Le clergé. C'est après s'être entendus entre eux, non, encore une fois, pour proclamer un dogme, mais pour adopter une opinion, que ses représentants ont demandé au roi de garantir par sa puissance l'unité de doctrine qu'ils désiraient établir ; au roi, souverain catholique en droit aussi bien qu'en fait, en possession de faire observer dans le for extérieur les décisions régulièrement émanées de l'autorité spirituelle ; et c'est en conséquence de cette demande, le préambule en fait foi, qu'a été donné l'édit du 23 mars 1682.

Et, plus tard, lorsque les évêques, avertis par l'opposition du Saint-Siége, ont renoncé, sinon à l'opinion même qu'ils avaient exprimée, du moins à la profession solennelle et exclusive qu'ils en avaient cru devoir faire à la face du monde chrétien, Louis XIV a cessé d'insister pour l'exécution de son édit. Toute cette conduite est exactement celle qu'il devait naturellement tenir en vertu de l'alliance intime qui existait alors entre l'Eglise et l'Etat ; évêque du dehors, il agissait pour appuyer, non pour contraindre, les véritables évêques, ceux du dedans.

L'ordre logique des idées a-t-il été également suivi au commencement de ce siècle, lorsque Napoléon a entrepris de restaurer l'œuvre du grand roi ? Encore une fois, nous négligeons en ce moment la différence des deux époques sous le rapport constitutionnel pour n'envisager que le côté religieux de la

question. Quand le premier consul veut faire sortir l'Eglise de France de ses ruines, à qui s'adresse-t-il? Aux chefs immédiats et particuliers de cette Eglise dispersés par la persécution? Non, au chef commun de toutes les Eglises, et c'est avec lui qu'il arrête les bases sur lesquelles le culte de nos pères va reprendre son rang parmi nous. Le premier article du traité stipule le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine; rien de plus, rien de moins. Point d'explications, point de restrictions de part ni d'autre; c'est le Catholicisme tout entier qui obtient droit de bourgeoisie dans la France nouvelle, et le Catholicisme, ce n'est pas plus le système ultramontain que le système gallican, pas plus celui-ci que celui-là; c'est, nous l'avons déjà dit, le droit de choisir entre deux opinions dont aucune n'est en contradiction avec la foi. Telle est la loi des parties, tel est le point de départ dont on n'eût pas dû s'écarter.

Poursuivons. Le lendemain du concordat, une nouvelle assemblée du clergé est-elle convoquée? Vote-t-elle derechef les quatre articles et réclame-t-elle pour eux une sanction nouvelle du chef de l'Etat? Rien de pareil. Le législateur moderne se reporte à cent vingt ans en arrière; il choisit, entre tous les monuments ecclésiastiques des siècles précédents, la seule déclaration de 1682, pour lui imprimer un cachet spécial d'irréfragable autorité. Et il ne voit pas, ou il feint de ne pas voir, que le fil des traditions a été violemment rompu; qu'au point de vue le plus gallican, il y a une nouvelle Eglise de France, qui tient sans doute au passé par l'unité catholique et par sa vénération pour de saints et glorieux souvenirs, mais qui, dans les choses d'opinion et de discipline, aurait besoin de vérifier par elle-même ce qui, dans l'héritage de sa devancière, convient ou ne convient pas à sa propre situation! Il agit comme si les évêques s'étaient replacés dans l'attitude qu'avait prise l'ancien clergé, et il oublie que lui-même leur a rendu cette attitude impossible, et que, depuis le concordat, ils peuvent bien admettre individuellement les quatre articles, mais que, si leurs prédécesseurs ont jamais eu le droit de s'en faire un drapeau comme corps d'Eglise particulière, ce droit vient de leur être enlevé!

Qu'est-ce en effet que le concordat, sinon l'acte le plus contraire aux maximes gallicanes qui se soit jamais accompli? La dépossession forcée des anciens titulaires des siéges épiscopaux

atteint, si elle ne la dépasse pas, la plus extrême limite des prérogatives revendiquées par le Saint-Siége, et lorsqu'au concile de Trente le Jésuite Laynez soutenait contre le cardinal de Lorraine et les théologiens français la thèse de l'institution *médiate* de l'épiscopat, il était certes loin de prévoir que sa doctrine recevrait un jour en France même une si exorbitante application.

Ainsi, tout en copiant Louis XIV, l'homme extraordinaire de notre temps faisait toute autre chose que lui. Le premier avait trouvé un point d'appui dans l'autorité spirituelle; elle n'en fournissait aucun au second. Il dictait la loi chez elle sans son concours et ne se posait pas en auxiliaire, mais en maître. Ce procédé n'avait, du reste, rien que de conforme aux habitudes de son gouvernement; mais l'exécution actuelle de sa législation en cette matière peut-elle se concilier avec l'ensemble de nos institutions?

Cette législation se contenta d'abord d'astreindre les professeurs des séminaires à souscrire la Déclaration de 1682 et à prendre l'engagement d'en enseigner la doctrine (art. 24 de la loi du 18 germinal an X). Mais ce qui avait suffi au premier consul ne satisfit pas l'empereur; il voulut, à l'époque de ses différends avec le Pape, une disposition plus étendue, et, sans daigner prendre la peine d'en rédiger une dans le style nouveau, il déclara purement et simplement, par le décret du 25 février 1810, que l'édit du 23 mars 1682 serait désormais *loi générale de l'empire*, et en fit insérer le texte entier au Bulletin des Lois.

L'art. 1er de l'édit porte : «Défendons à tous nos sujets et « aux étrangers étant dans notre royaume, séculiers et régu- « liers, de quelque ordre, congrégation et société qu'ils soient, « d'enseigner dans leurs maisons, colléges et séminaires, ou « d'écrire aucune chose contraire à la doctrine contenue en « icelle » (la déclaration du clergé en date du 19 du même mois de mars). Les articles suivants prescrivent diverses mesures pour que la même doctrine soit professée dans les Facultés de théologie, soutenue dans les thèses de licencié et de docteur, etc.

Voilà donc une opinion placée en dehors de toute discussion. Cela n'avait rien de fort étonnant ni en 1682 ni en 1810; car rien ne se discutait alors que sous le bon plaisir du pouvoir.

Mais on se fait moins à cette idée depuis que la discussion libre est devenue de droit commun.

Chacune des religions qui se partagent les convictions du pays peut être attaquée, soit dans ses dogmes particuliers, soit dans le principe fondamental de sa croyance. Le catholique a le droit de dire que l'examen individuel du protestant ne saurait le conduire qu'à l'erreur, le protestaut de contester l'infaillibilité de l'Église qui sert de guide au catholique.

La négation de toute religion révélée ne tombe pas non plus sous la prohibition de la loi. Le déisme, le naturalisme et tous les systèmes analogues, pourvu qu'ils ne se déchaînent pas en outrages grossiers contre les dogmes qu'ils sapent dans leur base, se produisent chaque jour avec impunité.

L'athéisme lui-même, que la sanction donnée par les lois de la presse à la morale *religieuse* semble devoir exclure en droit (car la notion la plus élémentaire de religion ne disparaît-elle pas avec l'idée de Dieu?), l'athéisme n'a besoin que de s'envelopper sous certaines formes de langage pour échapper à la répression.

Il en est de même à plus forte raison de l'immortalité de l'âme, et l'on plaiderait avec succès qu'elle n'est pas sauvegardée par la disposition équivoque qui protège tant bien que mal l'existence de Dieu; car on citerait ces paroles de M. le comte Portalis, faisant, à la Chambre des Pairs, le rapport de la loi du 25 mars 1822 : « Les controverses philosophiques ou « théologiques doivent être libres tant qu'elles ne sortent pas « des bornes de la décence et qu'elles ne troublent pas la paix « publique. »

Si de l'ordre religieux nous passons à l'ordre politique, pour lequel nos lois ont réservé leur plus grand luxe de précautions et de rigueurs, nous ne trouvons cependant pas que la controverse purement théorique y soit restreinte dans des limites telles qu'on ne puisse, par exemple, énoncer qu'en principe abstrait, et sans prétendre provoquer de près ou de loin une application actuelle, on regarderait le gouvernement républicain comme préférable au gouvernement monarchique.

Il n'y a pas jusqu'au droit de propriété dont il ne soit licite de discuter les fondements; car c'est au sujet de l'article des lois de septembre destiné à protéger ce droit que la commission

de la Chambre des Députés disait, par l'organe de M. de Salvandy : « La loi a voulu proscrire les théories subversives par lesquelles la presse ne cesse de saper l'ordre social, en attaquant « tout ce qui est saint et respectable; mais elle n'a point en« tendu anéantir la discussion, qui reste permise : l'attaque « seule est prohibée. Le caractère de l'attaque est de provoquer « à la violence; elle parle aux passions, elle entend que la « force lui réponde. La discussion parle à la raison et à la con« science. Le juge fera la distinction qu'établissent et les ex« pressions et la volonté de la loi; il saura discerner la polé« mique légitime de la polémique criminelle. »

Et dans un tel état de choses, en présence de cette liberté indéfinie de tout mettre en question, on veut créer à la doctrine des quatre articles une situation privilégiée qui n'appartient à aucune des doctrines regardées de tout temps comme les fondements de l'ordre social! Au milieu des sables mouvants que le vent de la contradiction agite incessamment dans le champ de la publicité, on réclame pour elle une oasis où elle repose en paix à l'abri des orages! De bonne foi, est-ce constitutionnel? est-ce logique? est-ce possible?

Et qu'on ne dise pas que l'ultramontanisme a aussi sa bonne part de la tolérance commune; que la déclaration de 1682 a souvent été attaquée dans des livres ou dans des journaux sans que la sollicitude du ministère public s'en soit émue; que ce n'est pas aux simples citoyens et par des poursuites juridiques qu'on entend appliquer la prohibition renouvelée en 1810; que l'on tient seulement à la faire respecter par les évêques auxquels elle est plus spécialement adressée, en les rappelant à son observation par la voie toute spéciale aussi de l'appel comme d'abus.

Et, quand il en serait toujours ainsi, faudrait-il donc compter pour rien la restriction apportée au libre enseignement de l'épiscopat? La liberté des fidèles n'en serait-elle pas blessée? Imposer un formulaire à ceux qui ont caractère pour les instruire, n'est-ce pas leur prescrire indirectement ce qu'eux-mêmes doivent penser? Et qu'importe à celui qui a droit de jouir d'une eau courante si on l'en prive au moment où il va la recueillir ou si on en détourne la source?

Mais si l'édit du 23 mars est loi de l'Etat, il faut le prendre en son entier, et ce n'est pas aux évêques seuls ni aux profes-

seurs ou étudiants en théologie, c'est à tous, Français et étrangers, qu'il adresse la défense de rien écrire contre l'opinion gallicane ; défense à laquelle il ne donne pas de sanction, il est vrai, mais qui en trouve naturellement une dans la peine portée contre toute provocation à la désobéissance aux lois. Un procès célèbre, celui de M. de La Mennais sous la Restauration, prouve que l'application de cette peine n'est pas une hypothèse fantastique, et si l'on y a rarement recours, si sous ce rapport la liberté de fait est à peu près égale sur tous les points, il restera toujours en droit cette étrange anomalie d'une disposition prenant une assertion doctrinale sous sa protection directe, contrairement à toute l'économie de notre législation. Reportons-nous à l'exemple le plus fort, celui de l'existence de Dieu : l'écrivain qui la nie peut, à la rigueur, avons-nous dit, tomber sous le coup de l'article relatif aux outrages à la morale religieuse ; mais c'est par voie de conséquence qu'il est atteint, et nous n'avons pas de loi (car il ne paraît pas qu'on songe à invoquer le fameux décret de Robespierre) qui érige cette vérité première en dogme social. Or, ce qu'on ne fait pas pour elle, c'est précisément ce qu'on fait pour la doctrine de 1682. Ce rapprochement en dit plus que tous les raisonnements.

— Mais il fallait bien prendre des garanties particulières ! Il fallait bien prévenir le péril dont l'influence excessive d'un prince étranger pouvait menacer la sûreté de l'Etat !

Eh quoi ! toutes nos libertés ne reposent-elles pas sur cette pensée, que le péril qui ne résulte que d'une simple opinion n'appelle point de précautions extraordinaires, et que le jeu naturel des institutions suffit à le conjurer? Si l'on n'en jugeait pas ainsi, quelle serait l'opinion qui ne courrait pas la chance d'être proscrite? En est-il une seule, dans l'ordre religieux ou moral, qui puisse, examinée de près, être tenue pour indifférente à la société? Si la croyance à l'infaillibilité du Pape a des dangers, n'en trouvera-t-on aucun dans la croyance à l'infaillibilité de la raison? Dans un pays libre, la loi ne va point au-devant des conséquences de chaque doctrine, elle attend leur développement pour les frapper, s'il y a lieu ; elle laisse dire avec Jurieu que le peuple n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes ; elle interviendra le jour où, au nom du peuple, on attaquera directement les pouvoirs publics. Nous ne demandons pas plus de grâce pour ceux qui prêcheront la révolte

au nom du Saint-Siége ; mais nous ne comprenons pas qu'on interdise, en vue d'une possibilité de ce genre, une dissertation théorique sur l'étendue de son autorité.

Et, après tout, est-ce bien sérieusement qu'on se préoccupe de la crainte de voir partir de Rome un signal d'insurrection ? « Le « temps des envahissements du pontificat, » a dit un ardent, mais loyal adversaire du Catholicisme, « n'est-il pas complé- « tement passé ? Qui redoute les foudres du Vatican ? Quel est « le trône qui chancelle sous les coups de la Papauté ? » (*Intérêts généraux du protestantisme français*, par le comte Agénor de Gasparin, p. 336.)

Disons-le hardiment, après avoir recueilli un témoignage si peu suspect : ce ne sont pas des amis éclairés de l'ordre, ceux qui semblent ne le voir compromis que du côté où il est le moins en péril. Ce ne sont pas des défenseurs intelligents de la liberté, ceux qui la sacrifient, ne fût-ce que sur un point, à des terreurs imaginaires. Ce ne sont pas de vrais gallicans, ceux qui veulent pour les quatre articles une protection plus efficace que pour le symbole de Nicée, et qui, sous prétexte d'honorer Bossuet, lui font l'injure de placer son infaillibilité, qu'il n'a jamais admise, au-dessus de celle de l'Eglise, devant laquelle s'inclinait son génie.

Reste une objection que nous ne voulons pas omettre, bien que nous en soyons peu touché. Le texte est là, dit-on ; point d'équivoque possible sur ses termes, nulle abrogation expresse ne l'a encore atteint ; quelque jugement qu'on porte de la disposition qu'il consacre, provisoirement du moins, il commande la soumission.

Non, nous ne saurions admettre que la question se réduise à ces proportions mesquines. Nous le concevrions peut-être devant un tribunal dont l'application des textes est le premier devoir. Encore y pourrait-on invoquer la théorie des abrogations virtuelles, qui n'est plus une abstraction depuis que le mémorable arrêt de l'état de siége a proscrit, comme contraire à la Charte, une attribution de compétence résultant d'une loi non formellement rapportée. Mais le conseil d'Etat n'est point un tribunal, et l'appel comme d'abus ne constitue point un procès. Ce n'est, et ce ne doit être, de l'aveu de ceux-là même qui réclament une véritable juridiction administrative pour le *contentieux* proprement dit, qu'un acte politique provoqué et consommé par le

gouvernement dans la sphère des pouvoirs qui lui sont propres et sous sa responsabilité. Or, il est de l'essence d'un tel acte de ressortir de considérations plus élevées que celles qui se renferment dans la lettre de la loi. Et quand le gouvernement qui ne se fait pas faute de mettre sa responsabilité en scène, qui proteste si énergiquement chaque fois qu'on paraît en restreindre le libre exercice, quand en fera-t-il un plus juste et plus prudent usage qu'en laissant s'effacer par une désuétude méritée des prescriptions incompatibles avec les principes élémentaires de notre droit public? Si l'appel comme d'abus peut s'expliquer et se défendre, c'est comme institution provisoire destinée à ménager sans secousse une transition nécessaire. Lui retirer cet avantage, c'est en faire une anomalie sans motif, et hâter le moment où les rapports des deux puissances seront replacés sur une base plus logique et plus libérale.

Ce ne serait pas trop d'un travail spécial pour traiter, même superficiellement, le sujet que nous venons d'indiquer, et nous l'aborderons d'autant moins qu'il doit être bientôt approfondi par un de nos premiers pasteurs, en qui l'autorité du caractère est relevée par celle de la double science du canoniste et du théologien. Mieux que nous il saura prouver que, de toutes les sources d'où dérivait dans l'ancien droit l'appel comme d'abus, il en est à peine une qui ne soit aujourd'hui complétement tarie; que ce recours peut, sans doute, être conservé sans inconvénients graves pour quelques hypothèses se rappportant au petit nombre de matières mixtes qui exigent encore maintenant le concours de l'autorité spirituelle et du pouvoir civil, quoiqu'il fût peut-être préférable d'adapter à ces matières d'autres procédés mieux assortis à la situation présente; mais qu'en tant que voie de droit nécessaire pour faire tomber, en cas d'empiétement, la force exécutoire attachée aux décisions de la juridiction ecclésiastique, il a perdu sa raison d'être par cela seul que, cette juridiction n'affectant plus que le domaine de la conscience, tout ce qu'elle entreprendrait dans l'ordre temporel serait de plein droit nul et comme non avenu; qu'en tant qu'exercice du droit que s'attribuait jadis le souverain de s'immiscer, en certains cas, dans les choses spirituelles elles-mêmes à titre de protecteur des canons, il porte essentiellement atteinte à l'indépendance réciproque des deux pouvoirs telle que la

constitue parmi nous la liberté générale des croyances et des cultes; que cette indépendance ne sera qu'un vain mot tant qu'une définition de l'abus, telle que la donne l'art. 6 de la loi de germinal, permettra de soumettre tous les actes du ministère sacré à l'appréciation de la puissance séculière; que de l'incompétence manifeste de cette puissance, et non de l'absence d'une sanction pénale qui ne ferait que remplacer le ridicule par l'odieux, procède l'inefficacité radicale de son intervention; et que ce n'est ni en armant la loi de nouvelles rigueurs, ni en faisant aux Cours royales le funeste présent de nouveaux procès de tendance, mais en restituant ce qui est du for intérieur à l'autorité dont les consciences relèvent et ce qui rentre dans les qualifications des lois pénales aux juridictions du droit commun, qu'on remettra chaque chose à sa place, et qu'on supprimera la cause de toutes les collisions et de tous les embarras.

N'en doutons pas, l'avenir appartient à ces idées; elles sont trop profondément vraies pour ne pas prévaloir tôt ou tard. Mais la vérité ne se fait pas jour sans obstacle, et ce n'est pas nous qui redouterons pour elle les contradictions et les combats, sûr que chaque incident de la lutte, quelle qu'en soit l'issue apparente, sera, en réalité, un pas de plus vers son triomphe, parce qu'en provoquant l'examen de questions trop peu connues il aura substitué dans quelques intelligences des convictions raisonnées à d'aveugles préventions.

E. DE FONTETTE.

P. S. Les lignes qui précèdent, écrites il y a moins de deux jours, ont déjà bien vieilli. La décision du conseil d'État est survenue, et, sans tromper l'ensemble de nos prévisions, elle a porté le débat sur quelques points qui n'y avaient point été compris, et qui mériteraient un examen particulier. D'un autre côté, un illustre prélat, dont nous n'attendions qu'une savante théorie sur la question générale des appels comme d'abus, a fait précéder le fruit de ses recherches sur cette matière d'une publication d'un intérêt plus actuel encore, également riche en considérations élevées et en piquants détails de faits, et, tout en professant les opinions gallicanes qu'on lui connaît, il a énergiquement protesté contre l'asservissement doctrinal qu'on

voudrait en leur nom faire peser sur l'Église. Enfin la discussion dont retentit encore la Chambre des Pairs a fait ressortir, avec le talent des nobles défenseurs de la liberté religieuse, l'avantage que leur donne la force des principes qu'ils soutiennent. En présence de cette nouvelle phase de la polémique, nous prenons de plus en plus confiance en l'avenir. Le temps nous manque pour développer à cet égard notre pensée, et nous ne pouvons que demander pardon aux lecteurs du *Correspondant* de mettre sous leurs yeux un travail bien peu digne de fixer l'attention auprès de ce que nous venons de lire et d'entendre.

DOM CALMET

ET LA

CONGRÉGATION DE SAINT-VANNE.

En traversant, il y a quelques mois, la petite ville de Senones, située dans une jolie vallée des Vosges, je lus sur un marbre noir attaché au pilier d'une vieille église romane : « Hic jacet frater Augustinus « Calmet... Legi, scripsi, oravi ; utinam bene ! » Ces mots, qui semblent empruntés au livre de l'*Imitation*[1] et résument si bien la vie du cloître, me pénétrèrent d'un tendre sentiment de respect et d'admiration. Je voulus connaître mieux le savant religieux qui les a tracés pour sa propre tombe ; je consultai ses ouvrages ; j'étudiai son histoire ; elle m'a paru digne d'être rappelée et rajeunie.

Dom Calmet naquit, le 26 février 1672, à Ménil-la-Horgne, village à deux lieues de Commercy, en Lorraine. Ses parents étaient de condition médiocre, mais de cette race antique de chrétiens où l'honneur et la foi ennoblissaient la pauvreté. Il reçut au baptême le nom d'Antoine, que plus tard, à son entrée en Religion, il changea pour celui d'Augustin.

On ne sait rien des premières années d'Antoine Calmet. Elles s'écoulèrent, sans doute, heureuses et pures, au milieu des travaux agricoles ou dans le sein d'un paisible ménage d'artisans. Il en est resté pourtant un souvenir qui révèle une vocation naissante. Ses récréations ordinaires consistaient à parer une petite chapelle où il s'exerçait

[1] Scribe, lege, ora... Lib. III, cap. 47.

aux cérémonies saintes, et près de son lit était une sonnette qu'il agitait le matin pour s'exciter à se lever et à prier Dieu devant son oratoire. Il y a là comme un avant-goût de la discipline monastique et des offices communs, qui devaient faire un jour ses délices. Ces premières marques des inclinations de l'enfance ne sont point indifférentes. Probablement elles engagèrent les parents du jeune Antoine à lui faire faire ses études, au prix des plus durs sacrifices. Il entra au prieuré de Breuil, ancien séminaire des Bénédictins réformés de Lorraine. Les armées de Louis XIII et des Suédois ayant ruiné cette maison, il n'y restait plus que neuf religieux qui enseignaient les humanités aux jeunes gens des environs. La douce vie du prieuré, les exemples et la bonté de ses maîtres développèrent dans le cœur du pieux enfant les germes de la vocation sacerdotale. Il conçut dès lors le dessein de s'attacher à l'ordre de Saint-Benoît. Heureuse condition de l'innocence et qui appartenait aussi à ces temps de régularité : un homme arrivait tout naturellement à sa place marquée par la Providence, sans secousses, sans écarts, exempt des cruelles anxiétés du doute.

En attendant l'âge de la profession religieuse, on envoya le jeune Calmet perfectionner ses études à l'Université de Pont-à-Mousson (1687). Il suivit le cours de rhétorique du célèbre Père Ignace L'Aubrussel, et, dans la dangereuse liberté des écoles, se distingua par la régularité de sa conduite aussi bien que par son ardeur au travail. Je ne dirais rien des succès qui couronnèrent ses efforts s'ils n'offraient à relever un trait de caractère. Déjà l'instinct de cette humilité qui devint le cachet de toutes ses actions faisait taire au modeste lauréat les témoignages de sa gloire naissante. Il fallut que ses parents mêmes les apprissent de la bouche d'un étranger qui, traversant par hasard le village, racontait devant eux, sans savoir qu'il parlât de leur fils, la solennité de la distribution des prix.

L'Université de Pont-à-Mousson ne datait que de la fin du XVIe siècle. Le grand cardinal de Lorraine l'avait fondée, de concert avec le duc Charles III, son neveu, dans le but d'opposer une barrière au protestantisme, en établissant en regard de l'Allemagne un foyer de science catholique. On peut voir dans la bulle d'érection, du 15 décembre 1572, quelle haute mission était assignée à l'étude des lettres, dans la pensée des Papes, au milieu des combats où l'Église se trouvait engagée. « Elle est le remède le plus efficace des maux de l'hérésie ; c'est elle qui rend ses clartés à la foi éteinte dans les ténèbres de l'ignorance, qui propage le culte de la Divinité, de la vérité, de la vertu, qui ouvre la voie du bonheur... » Le souverain Pontife s'empresse donc d'accorder à l'institution nouvelle l'existence et les priviléges canoniques ; il règle avec un intérêt minutieux le nombre des professeurs, le programme des cours, et, « afin que la jeunesse reçoive les leçons de

l'exemple et des bonnes mœurs en même temps que le bienfait de la doctrine, » il remet l'université aux Pères de la Compagnie de Jésus. Elle dut sans doute à leur influence l'esprit chrétien qui ne cessa d'y régner, de même qu'à leur réputation, et à celle des maîtres laïques auxquels étaient confiées les Facultés de droit et de médecine, l'immense concours d'élèves qui la rendit importante à l'égal des plus vantées de cette époque, pour les contrées limitrophes entre la France et l'Empire.

Antoine Calmet, déjà lié par le vœu de son cœur à l'ordre de Saint-Benoît, trouvait à Pont-à-Mousson de bien chers souvenirs. Comme il a été lui-même le membre le plus remarquable de la congrégation de Saint-Vanne, je ne crois pas hors de propos de donner rapidement ici une idée de cette illustre branche de la famille bénédictine. Ce sera à la fois un acte de justice et l'indication d'un point de vue curieux de l'histoire littéraire.

Trois hommes que Dieu destinait à faire de grandes choses pour sa gloire s'étaient rencontrés à l'Université de Pont-à-Mousson, et, demeurant sous le même toit, ils avaient contracté une sainte amitié, prélude de leur mission commune. Didier de La Cour, Pierre Fourier, Servais Lairuel appartiennent à cette génération d'apôtres qui parut avec le protestantisme, pour accomplir, en dépit de l'hérésie, la vraie réforme intérieure de l'Église. Dans une crise de rénovation, où il ne s'agissait de rien moins que d'appliquer à chacun des ordres de la hiérarchie les décrets du concile de Trente, les institutions monastiques, fleurs privilégiées, mais flétries, de la couronne de l'Épouse, devaient être purifiées avant tout. Lairuel devint le réformateur des Prémontrés; Fourier, béatifié en 1730, et que l'on s'occupe actuellement de canoniser, fut le modèle des curés, le Vincent de Paul de la Lorraine, et réforma les chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le cardinal de Lorraine, légat du Saint-Siége dans ce duché, chargé depuis longtemps par Clément VIII d'y poursuivre la réforme des Bénédictins, avait travaillé pendant sept années sans fruit à cette œuvre ingrate, et, découragé d'une entreprise impossible, il n'avait rien trouvé de mieux que de proposer leur suppression totale dans la province de sa légation. Mais le Père commun des fidèles lui répondit qu'il l'avait envoyé pour guérir et non pour étouffer le malade, pour relever l'édifice qui menaçait ruine, et non pour achever de le détruire [1]. Et, à la même heure, l'antique et somptueuse abbaye de Saint-Vanne ouvrait ses portes désolées à l'homme que Dieu s'était préparé dans le secret. Ce n'était plus le pieux asile, centre d'études et d'action, dont Hugues de Flavigny disait : « Semblable à une ruche, l'école de Saint-Vanne attira toutes les laborieuses abeilles, qui, après s'être chargées de miel et de cire, al-

[1] Emile Chavin, *Histoire de Mabillon*.

lèrent enrichir les provinces voisines... De toute la Belgique et de l'Allemagne on vient prendre des leçons de science et de vertu à Saint-Vanne. » Le désordre, fils de l'ignorance, régnait avec la corruption dans ce cloître de l'abbé Richard, où Henri II avait *choisi* d'établir *son repos pour le siècle des siècles.* Le jeune novice eut à subir des tristesses infinies et des persécutions sans nombre. Il pleurait devant son crucifix, attendait, souffrait silencieusement, et Dieu, touché de sa patience, changea enfin les cœurs. Élu prieur comme par miracle, Dom Didier de La Cour séquestra les vieux moines endurcis, et commença une vie nouvelle avec des âmes jeunes et neuves que le Père Toronce, de la Compagnie de Jésus, lui envoya. Cette société, où s'était concentrée presque toute la chaleur vitale du Christianisme, eut ainsi la gloire de concourir à la réforme de l'ordre de Saint-Benoît.

Plusieurs monastères, ébranlés par l'exemple, se donnèrent à Dom de La Cour. L'abbaye de Saint-Hydulphe, de Moyenmoutier, fut la première fille de Saint-Vanne, et ces deux grands noms réunis devinrent le nom même de toute la nouvelle congrégation bénédictine, que le Pape approuva solennellement par un bref du 7 avril 1604.

Le bien est contagieux. Les abbayes de France qui avaient ouï la bonne nouvelle de la réforme soupiraient après la félicité de leurs sœurs de Lorraine. Dom Claude-François, ami du saint fondateur, fut député vers le roi pour obtenir son agrément. Louis XIII permit, par une ordonnance du 18 septembre 1610, d'envoyer des religieux réformés dans les monastères du royaume qui désireraient embrasser l'observance régulière. Mais Dom Didier, craignant que la correspondance ne fût trop difficile, surtout pendant les guerres, entre deux pays presque toujours ennemis, proposa de créer une seconde congrégation pour la France. Le chapitre général assemblé à Saint-Mausuy de Toul, en 1618, chargea Dom Bénard et Dom Tassin de l'organiser, et un bref du 17 mai 1621 l'érigea sous le titre de Saint-Maur. Les branches de Saint-Placide, en Flandre, et de Cluny sortirent également de la réforme de Saint-Vanne, qui demeura spéciale aux Etats de Lorraine, de Champagne et de Franche-Comté, où elle avait cinquante maisons, sans compter un prieuré en Picardie et un autre en Alsace.

Son nom est moins connu que celui de Saint-Maur, et ne réveille point des souvenirs aussi populaires. Cela vient, en grande partie, de la différence des positions. Confinée dans des provinces rendues très-tard françaises, la congrégation de Saint-Vanne est pour nous une étrangère récemment naturalisée, qui n'a pas eu le temps de se faire une place dans nos traditions. Elle ne tient pas, comme sa rivale, si ce mot est permis, au cœur de notre histoire; elle n'a pas remué nos antiquités primitives, ni attaché son nom à nos vieilles gloires nationales. On la confond volontiers parmi ces grandeurs effacées de province, dont l'intérêt tout local ne touche plus guère que le rare et fidèle adorateur de

la petite patrie ancienne. Elle ne se trouvait pas, en outre, dans les conditions favorables des travailleurs de Saint-Maur, qui, possédant la France et Paris, joignaient à l'abondance des ressources les moyens d'en tirer parti. Son rôle est donc à peu près ignoré. On ne se doute pas de tout ce qu'elle valait comme corps savant, et, à part un certain nombre d'ouvrages bien connus, ses travaux collectifs sont entièrement négligés : à tel point que, dans l'*Histoire des Ordres religieux*, le Père Hélyot, qui traite avec complaisance des œuvres célèbres de sa congrégation, ne dit pas un mot des services rendus aux lettres par ses confrères de Saint-Vanne. Cependant la science était cultivée chez eux autant que dans les maisons de Saint Maur. Ils ont moins de brillantes exceptions à présenter, mais la masse était aussi laborieuse et aussi instruite. Fille aînée de Didier de La Cour, la société de Saint-Vanne avait gardé sans doute une riche portion de son héritage. Or, il aspirait à relever au niveau de la piété l'étude dont il faisait la sauvegarde de la vertu du moine. Il savait que le sort de la règle avait toujours été celui de la science, et que le zèle pour le travail marchait de front avec la ferveur de la discipline. Saint Benoît ne se plaignait-il pas à Dante que la décadence de la régularité suivit l'abandon des livres?

> ..... e la regola mia
> Rimasa è giù per danno delle carte.
> (*Parad.* XXII.)

Dom Didier répétait souvent « qu'il était à souhaiter que la congrégation de Saint-Vanne fût dans l'obligation de servir le public, afin que les religieux se trouvassent dans la nécessité d'étudier pour prêcher et enseigner. » Ils ont généreusement rempli ces nobles intentions ; mais la difficulté d'imprimer de volumineux écrits dans le fond d'une province, et l'éloignement de Paris, qui seul avait déjà le privilége d'octroyer la réputation, les ont frustrés de la gloire de leurs travaux pour ne leur en laisser que le mérite. Ces obstacles matériels m'ont toujours apparu, dans le cours de mes recherches, comme les raisons principales qui ont paralysé tant d'efforts. La correspondance des Pères entre eux l'atteste souvent avec une naïve douleur, et certes on la partage en voyant, dans leurs indications bibliographiques, une quantité vraiment prodigieuse de livres importants restés manuscrits, faute de débouchés, sur les rayons des bibliothèques. Il faut dire aussi qu'ils manquaient de plan et d'un cadre où vinssent s'enchâsser leurs études. Chacun suivait sa voie et son attrait. Ils n'ont eu que trop tard l'homme qui pouvait être leur Mabillon, et, comme ce puissant génie, leur imprimer une direction féconde. Enfin les tentatives faites à plusieurs reprises pour écrire une histoire de la congrégation, à l'exemple des religieux de Saint-Maur, ont toutes avorté, et la Révolution en a dispersé ou anéanti les matériaux. J'ai essayé de reconstruire cette histoire ; mais

ce n'en est pas ici la place, et une aride énumération de noms propres fatiguerait le lecteur. Il me suffit, du reste, d'avoir appelé l'attention sur ce sujet, pour faire mieux apprécier, dans son utile et modeste existence, la congrégation à laquelle appartient l'homme éminent qui est l'objet de mon travail.

Les Jésuites, frappés de ses dispositions, avaient cherché à le retenir [1]; mais il resta fidèle à l'ordre que ses bons maîtres de Breuil lui avaient rendu cher, et le 17 octobre 1688, à l'âge de dix-huit ans, il prit l'habit de Saint-Benoît, au pied de l'autel de Saint-Mausuy de Toul. Comme tout, dans le cloître, doit être sanctifié par l'obéissance, le religieux ne choisissait pas lui-même son genre de vie. Après l'année de noviciat, exclusivement consacrée à oublier le monde et à prier, les supérieurs marquaient à chacun ses fonctions. Ils bornaient l'instruction du plus grand nombre à la lecture de l'Écriture sainte et d'un catéchisme développé; ceux qu'ils destinaient aux études passaient deux ans en philosophie, puis trois autres en théologie, et une sixième année, second noviciat nommé la *récollection*, était donnée tout entière à retremper, dans les exercices de la piété, l'esprit distrait par les discussions de l'école. La majeure partie rentrait alors dans la vie commune; quelques sujets seulement, dont le talent paraissait hors ligne, recevaient l'ordre d'écrire pour le bien de l'Église. On les dispensait du travail manuel, tandis que les premiers étaient tenus, pour accomplir autant que possible le rigoureux précepte de la règle, de bêcher le jardin, et de faire à tour de rôle les ouvrages de la maison. L'étude, telle que la comprenaient les Bénédictins, remplaçait bien, en effet, l'ancien labeur des moines. Il n'y avait plus de forêts à défricher : la science était le désert qu'ils devaient arroser de leurs sueurs et peupler de leurs monuments.

La capacité du nouveau profès ne pouvait échapper à l'œil des supérieurs. Ses vœux prononcés (23 octobre 1689), le Frère Augustin Calmet fut envoyé à l'abbaye de Munster, en Alsace, où les cours de philosophie venaient d'être établis, et il y resta jusqu'à la fin de ses études théologiques. La Bible avait eu de bonne heure un singulier attrait pour lui. Ce livre sacré, où l'âme trouve la force contre les passions [2], et l'esprit le dernier mot des choses divines et humaines, était l'aliment journalier des religieux, la source de leurs plus vives jouissances, et souvent l'unique ami de la cellule. Calmet l'avait médité comme novice, pour en goûter la manne céleste. Entré dans le sanctuaire de la théolo-

[1] *Voy.* Leben des hochwürdigen, hochgelehrten Herrn Aug. Calmet, Weiland Abten zu Senon... von P. Columban Luz, des unmittelbaren Reichsgotteshauses Elchingen Benedictiner. Augsburg, 1768. — Livre rare et à peu près inconnu en France. Je le dois à l'obligeance de mon ami M. Wagner, professeur à l'École forestière de Nancy, qui l'a découvert chez un bouquiniste allemand.

[2] Ama scientiam Scripturarum et carnis vitia non amabis. Saint Jérôme, *ép. à Rust.*

gie, de ce *langage de Dieu* révélé par les saintes Ecritures, il sentit mieux encore leur importance, et tourna toute son ardeur à les approfondir. Peut-être entrevit-il dès lors la pensée qu'il réalisa plus tard; du moins on le voit se préoccuper d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à l'interprétation de la Bible, qui devient son étude de prédilection. Bientôt la Vulgate paraît froide à son amour; il lui faut pénétrer les mystères du texte, et savourer les douceurs qu'il renferme dans la moelle[1]. Une petite grammaire hébraïque lui tombe entre les mains; il se met à l'apprendre secrètement, dans les heures dérobées au sommeil. Cependant, réduit à lui-même, les difficultés sont au-dessus de ses efforts. Il y a bien à Munster un homme fort versé dans les langues orientales, le pasteur Fabre; mais comment mettre un fils de saint Benoît sous la discipline d'un hérétique? Dom Calmet obtient pourtant, après de longues sollicitations, la permission de le consulter, et l'honnête ministre livre ses armes au jeune moine. Ne pourrait-on pas appliquer à celui-ci ce que saint Augustin dit de saint Hilaire de Poitiers, par allusion à l'histoire des Hébreux, qu'il employa à la construction de l'arche les richesses enlevées aux Egyptiens[2]?

L'excès du travail l'avait épuisé. Une maladie grave, jointe à la faiblesse de sa complexion, fit évanouir les espérances que l'on fondait sur lui. Déjà il avait fait le sacrifice de cette vie si belle qui s'entr'ouvrait à ses yeux, lorsque le danger cessa. Mais toute application fut pour longtemps défendue au pauvre convalescent. Lui, craignant de ne pouvoir plus rendre de services à la congrégation qui l'avait adopté, et désirant être utile en quelque chose, demanda qu'on lui apprit à toucher de l'orgue. « Ce sera, disait-il, un moyen de n'être pas tout à fait à charge. » Il se souvenait du mot de la règle : *Si quis non possit meditari aut legere, injungatur ei opus quod faciat, ut non vacet.* Il prit donc des leçons de musique; mais Dieu, satisfait de l'épreuve, lui rendit la santé. A peine revenu à la vie, il reçut la prêtrise des mains de l'évêque suffragant de Bâle, à Harlesheim, où résidait le chapitre de la cathédrale.

Le *Traité des Etudes monastiques* venait d'exciter chez les Bénédictins un enthousiasme qui n'avait pas manqué de retentissement en Lorraine.

« Vous ne sauriez croire, écrivait l'abbé de Saint-Mihiel à l'illustre auteur, combien ce livre réveille dans notre congrégation l'ardeur des jeunes gens pour l'étude et le zèle des supérieurs pour leur en procurer les moyens[3]. »

Personne n'ignore la controverse à laquelle il donna lieu. Les aca-

[1] Dulcius in medulla est. Saint Jérôme à Paul.
[2] *Doctr. christ.* lib. II, cap. 40.
[3] Lettre du P. Petitdidier à Mabillon, du 26 nov. 1691; Œuv. posth. de Mab. t. I, p. 395.

démies qui existaient dans les principales maisons de Saint-Vanne n'étaient pas épargnées par l'abbé de la Trappe ; Mabillon dut les venger des attaques violentes de Rancé, et vraiment elles étaient aussi édifiantes qu'utiles. Les plus distingués des jeunes religieux y tenaient, sous la direction d'un Père mûri dans l'étude, des conférences sur toutes les matières de l'enseignement théologique ; beaucoup de bons ouvrages en sont sortis. Cette discussion ne servit, du reste, qu'à leur imprimer un élan nouveau. Dom Calmet fut appelé, avec quelques-uns de ses confrères, à former celle de l'abbaye de Moyenmoutier dans les Vosges. Il en conserva toujours un doux souvenir, et voici comment, cinquante ans après, il parlait du supérieur de ce monastère :

« D. Alliot fut constamment en relation de lettres avec le fameux D. Mabillon, et il fut comme son correspondant en ces quartiers-ci, cherchant partout ce qui pouvait contribuer à la perfection des Annales de saint Benoît, auxquelles D. Mabillon travaillait alors. On conserve encore bon nombre de lettres de D. Mabillon à D. Alliot, où l'on voit la reconnaissance et la vénération dont ce savant religieux était pénétré pour notre abbé, dont il fait aussi une honorable mention dans quelques endroits de ses ouvrages. Il avait rassemblé dans son monastère quelques religieux qui formaient, sous son neveu D. Hyacinthe Alliot, une académie d'études sur l'Ecriture sainte ; j'ai eu l'avantage d'y étudier sous lui, et je dois reconnaître que j'ai l'obligation à ce bon et vénérable abbé d'une partie de ce que j'y ai appris[1]... »

Dom Alliot était fils d'un médecin distingué de Bar-le-Duc. Il s'occupait particulièrement de la philosophie de Descartes, dont il avait connu les premiers disciples à Paris, et de la science médicale, héréditaire dans sa famille. Il a écrit une histoire de son abbaye.

« Son caractère, dit encore D. Calmet, était la bonté, la douceur, surtout envers les jeunes gens, qu'il regardait comme ses enfants. Il était laborieux, actif, vigilant, fertile en expédients, zélé pour le bien de sa maison, favorisant de tout son pouvoir les études, et très-sensible à la misère des pauvres. »

En retraçant les premières années de Dom Calmet, « ce printemps de la vie monastique, » j'aime à faire la connaissance des hommes qui l'entouraient. Dom Hyacinthe Alliot, le chef de l'académie, a composé des prolégomènes sur l'Ecriture sainte et sur les langues orientales ; il a publié aussi des traités de médecine, et notamment une lettre sur le cancer, maladie dont son père avait guéri la reine, mère de Louis XIV, et pour laquelle sa famille prétendait posséder un remède secret. Dom Claude de Bar, membre de la même académie, s'appliquait beaucoup aussi à l'étude des langues. Il a écrit un traité sur l'antiquité des points-voyelles dans l'hébreu. Ce jeune Père était un modèle de grâce, de désintéressement et de douceur ; aussi, dom Calmet l'aimait tendrement. Un autre de ses collègues, Dom Pierre Munier, chargé plus tard d'écrire l'histoire de la réforme de l'ordre de Saint-Benoît en Lorraine, avait réuni quatorze volumes in-folio que la mort l'empêcha de publier,

[1] Bibl. Lorr.

et qui déposés, en attendant l'impression, dans la bibliothèque de Senones, ont péri avec la plupart des pièces que renfermaient ces précieuses archives.

Au milieu de leurs travaux solitaires, ils furent tout à coup réjouis par une heureuse nouvelle : Mabillon et Ruinart, parcourant ensemble la Lorraine (août 1696), promettaient une visite à Moyenmoutier. Déjà le premier était venu, treize ans auparavant, y voir son vénérable ami, Dom Alliot ; le second nous a transmis, dans un livre charmant, leurs impressions de voyage. En approchant des Vosges, ils voient la nature changer subitement d'aspect : il leur faut gravir des montagnes ardues et traverser, non sans effroi, d'épaisses forêts ou des vallées profondes [1]. Enfin, ils parviennent à Moyenmoutier. Le Père abbé, trompé par un rapport inexact, s'était absenté pour des affaires, mais à la condition qu'on lui dépêcherait un courrier dès l'arrivée de ses hôtes désirés. Les religieux font tout ce qu'ils peuvent pour le remplacer près des deux voyageurs, qui emploient leur temps, comme d'ordinaire, à s'enquérir des antiquités du lieu et à compulser les manuscrits. L'abbé ne paraissant pas, ils poussent jusqu'à l'abbaye de Senones, gouvernée par son frère. Là, Dom Alliot, accouru en toute hâte, les rejoint dans la bibliothèque. Je laisse Ruinart raconter l'entrevue.

« Comme nous étions occupés à feuilleter de vieux livres, entrent les deux révérends abbés, qui se précipitent dans nos bras. On ne saurait dire combien fut vive alors notre joie réciproque et la mutuelle effusion de nos cœurs. Nous retournâmes aussitôt à Moyenmoutier, pour revenir à Senones le jour suivant, afin que l'un et l'autre abbé eût le plaisir de nous recevoir dans sa maison [2]. »

Quelle tendresse de sentiment, sous cet habit sévère, entre des vieillards que n'ont glacés ni les austérités, ni les ans ! Le surlendemain, on se divise en deux bandes : Ruinart, guidé par Hyacinthe Alliot, fait le tour des Vosges ; Mabillon va directement en Alsace. Il avait pu remarquer à Moyenmoutier un jeune homme qui semblait recueillir plus avidement ses paroles et le contempler avec une vénération filiale. Il ne se doutait guère que ce religieux timide et inconnu dût être son successeur et le dernier représentant de l'érudition bénédictine. Mais Dom Calmet n'oublia pas les émotions de cette journée. A un âge où l'âme ardente a besoin de se donner à quelqu'un, il s'éprit pour Mabillon d'un amour sans bornes, qui fut une sorte de culte de toute sa vie. Un bio-

[1] « Jam apparet altera terrarum facies, montuosa scilicet et silvis opaca, nobisque deinceps per longos et asperos montes progrediendum fuit, aut certe per valles profundissimas, quæ horrorem incutiunt. » *Iter litter. in Alsat. et Lothar.* OEuv. posth. de Mab. t. III, pag. 411.

[2] « Cum autem in evolvendis antiquis illis codicibus occuparemur, advenerunt duo abbates rever. qui statim in nostros amplexus ruerunt, vixque exprimi potest quanta fuerit tunc nostra utrorumque lætitia quamque propensa mutua cordium effusio... » *Ibid.*

graphe nous apprend qu'il choisit ce grand modèle pour type de sa propre carrière ; et, en effet, il y a entre eux, jusque dans les événements extérieurs, une ressemblance frappante.

En 1697, Mgr de Thiard de Bissy, évêque de Toul, voulant établir dans son palais, à l'imitation de ses prédécesseurs du moyen âge, une école de droit canon et d'Ecriture sainte, appela pour la diriger Dom Hyacinthe Alliot, qui prit avec lui deux de ses disciples : Augustin Calmet et Pierre Munier. Les conférences se tenaient à l'évêché, en présence des principaux ecclésiastiques de la ville. Mais elles se trouvèrent quelque temps suspendues par deux voyages que le prélat fut obligé d'entreprendre pour faire agréer au roi son refus des archevêchés de Bordeaux et de Narbonne, et rompues enfin lorsqu'il alla s'asseoir, en 1704, dans la chaire devenue veuve de Bossuet.

De retour à Moyenmoutier dès la première interruption des conférences, en 1698, Dom Calmet fut chargé du cours de philosophie. Cette science tenait une large place dans les études, et la règle contenait de remarquables conseils sur la méthode à suivre. Elle écartait les questions oiseuses, pour exercer l'esprit des élèves sur des matières vraiment dignes des méditatious de l'homme : *mere scolasticis a quæstionibus ut abstineant monemus.* Le jeune professeur n'avait pas sans doute besoin de cet avertissement, lui dont l'intelligence élevée avait été nourrie, à l'école du Père Alliot, des principes de Descartes. On lui confia ensuite le cours de théologie. Dans les loisirs que lui laissaient des occupations si graves, il poursuivait ses travaux sur l'Ecriture sainte et s'attachait à discuter, sous forme de dissertations, les points difficiles ou les sujets les plus curieux de l'Ancien-Testament. Il s'y livra exclusivement lorsque, déchargé du fardeau de l'enseignement, on le nomma sous-prieur de l'abbaye de Munster. Mis à la tête de l'académie, il termina bientôt, avec l'aide des sept ou huit religieux qui la composaient, le vaste plan d'études qu'il s'était tracé. En même temps se dessinait son goût pour les recherches historiques. Il écrivit l'histoire du monastère, dont une bonne partie se trouve dans la *Continuatio spicilegii ecclesiastici de Lunig*. Mais il ne savait trop qu'augurer de ses essais. Les applaudissements des supérieurs, les louanges de ses confrères pouvaient bien être dictées par la bienveillance et l'affection. Il voulait un jugement plus impartial, une sanction plus haute, et ne craignit pas de s'adresser à son maître bien-aimé, à Mabillon, la lumière des Bénédictins, l'arbitre de la littérature. Dom Alliot servit d'introducteur. Le vétéran de la science se souvint peut-être de ce religieux qui lui témoignait dans les Vosges une si naïve amitié, et ne dédaigna point d'encourager le jeune auteur. Il lui répondit de Saint-Germain-des-Prés le 6 juin 1703 :

« Mon Révérend Père,

« J'ai reçu depuis peu de jours le paquet que Votre Révérence a pris la peine

de m'envoyer de la part de M. l'abbé de Moyenmoutier, dont je vous remercie de tout mon cœur. J'ai lu vos doctes observations sur les chiffres que l'on nomme d'ordinaire arabes. Personne n'a encore creusé si avant que Votre Révérence sur cette matière. Je souffre néanmoins encore quelques petites difficultés à l'égard de votre sentiment ; mais, avant de m'expliquer, il faut que je m'éclaircisse sur quelques points que je n'ai pas encore eu le temps d'examiner. Il me paraît, par ce petit échantillon, que Votre Révérence est en état de travailler avantageusement pour le public, et que ce n'est pas d'aujourd'hui que vous vous appliquez aux matières d'érudition, auxquelles vous avez toute l'ouverture d'une personne très-versée. Je souhaiterais fort que quelqu'un des vôtres travaillât à l'histoire des monastères de votre congrégation...

Obligez-moi, s'il vous plaît, de présenter mes très-humbles respects au R. P. abbé et au R. P. prieur. Je m'imagine qu'ils sauront aussitôt que nous que le P. Quesnel et le P. Gerberon ont été pris à Bruxelles, et livrés, à ce que l'on dit, à Mgr l'archevêque de Malines. Il faut prier Dieu pour eux et pour l'Eglise. Je suis avec respect, etc.

« Frère Jean Mabillon, M. B. »

Enhardi par ce premier témoignage de satisfaction et de bonté, Dom Calmet soumit de nouveaux extraits de son ouvrage à l'aimable critique, qui lui écrivit encore, le 19 mai 1704 :

« Mon Révérend Père,

« J'ai lu les deux dissertations que Votre Révérence m'a fait l'honneur de m'envoyer touchant le pays d'Ophir et celui de Tanis. La méthode que vous tenez dans votre académie est très-bonne : on en peut juger par ces deux échantillons que j'ai vus avec plaisir. Il y paraît beaucoup d'exactitude et une lecture très-étendue de tous les auteurs qui pouvaient faire à votre sujet, et de plus la connaissance des langues orientales, qui était nécessaire pour votre emploi. J'ai été si satisfait de vos deux dissertations que je les ai fait voir à nos frères assemblés à la diète annuelle, pour les exciter à faire la même chose dans nos monastères. Du reste, mon R. P., je n'ai point d'autre avis à vous donner que de suivre celui dont vous vous êtes servi jusqu'à présent. Si j'avais quelqu'un à conseiller, je ne voudrais pas lui suggérer d'autres avis que les vôtres. Je ne doute pas que, lorsqu'il se présentera quelque occasion considérable de morale dans le cours de votre étude de l'Ecriture sainte, vous ne la traitiez avec la même exactitude ; ce sera le moyen de donner de l'onction à votre travail. Je souhaiterais avoir achevé tout ce que j'ai à faire pour m'appliquer uniquement à l'étude de l'Ecriture sainte[1]; mais il n'y a pas lieu d'espérer que je puisse avoir jamais cette satisfaction. Je prie Notre Seigneur qu'il continue de donner ses bénédictions à de si saintes études, auxquelles vous vous appliquez si sérieusement. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis avec beaucoup de reconnaissance, etc. »

Un suffrage si flatteur rassura Dom Calmet sur la valeur de ses travaux, et le détermina à les perfectionner. Mais il manquait, pour y mettre la dernière main, de plusieurs livres rares ou anciens. D'ailleurs, la retraite, excellente pour faire germer et grandir la tige abritée de l'étude, ne permet pas toujours d'en mûrir les fruits. Des conseils, des conversations avec les savants lui étaient nécessaires ; le commerce des

[1] Admirable vœu d'un vieillard qui n'est pas content de soixante années consacrées à la science terrestre, et veut expirer en étudiant la parole de Dieu.

gens de lettres le recherchait. L'attraction de Paris et la centralisation ne datent pas d'aujourd'hui. Ayant donc obtenu l'autorisation de ses supérieurs, il s'achemina vers la France, et, le 25 mai 1706, Dom Denis de Sainte-Marthe, prieur des Blancs-Manteaux, le recevait à la porte de cette maison qu'on lui avait assignée pour demeure. Avec quel empressement il revit Mabillon et baisa sa main mourante ! Comme il mettait à profit les heures qu'il lui était encore donné de passer au chevet de l'illustre malade ! Elles devaient être bien courtes : quelques mois après, il eut la douleur d'assister en larmes, avec toute la France lettrée, aux derniers instants de cette belle vie. Il était même venu trop tard pour prendre sa place dans les réunions littéraires de Saint-Germain-des-Prés. Toute une génération de savants chrétiens, Luc d'Achery, Ducange, d'Herbelot, les deux Valois, Cotelier, etc., habitués de ces graves et aimables causeries, venaient de disparaître avec les dernières années du XVII[e] siècle ; Mabillon, près de s'éteindre, était resté comme pour introduire dans le siècle nouveau celui qui devait continuer au milieu de circonstances bien différentes, à l'encontre d'un esprit public tout opposé, les traditions de l'école bénédictine. Dom Calmet était indécis encore sur le sort de son manuscrit et presque découragé. Les bibliothèques, lui disait-on, sont remplies de ces sortes d'ouvrages qu'on ne lit point. Mais précisément Mabillon appelait de ses vœux un livre qui pût dispenser des autres ; il leva tous les doutes de son ami et le décida de plus à publier son commentaire en français. Le chapitre général de Saint-Vanne en permit l'impression dans une diète tenue à Saint-Mihiel le 26 octobre 1706.

L'étude des commandements du Seigneur était l'occupation constante des saints de l'Ancien-Testament.

Moïse veut que son peuple « les ait toujours dans le cœur ; qu'il les « enseigne à ses fils, qu'il les médite assis dans sa maison, marchant « dans le chemin, au milieu du repos de la nuit et dès le réveil ; qu'il « les attache comme un anneau à son bras, comme un joyau sur son « front ; qu'il les grave sur le seuil et sur les portes de sa demeure [1]. » L'amour de la loi divine inspirait à David son plus beau chant [2]. Les prophètes scrutaient sans relâche le livre des promesses, pour contempler dans l'avenir les temps annoncés, les humiliations et la gloire future du Sauveur [3].

Quand le Messie fut venu léguer au monde le second testament de sa miséricorde, il s'établit deux cours bien différents d'interprétation biblique : le majestueux fleuve chrétien et le flot corrompu des docteurs juifs. Sous le rapport scientifique, les rabbins du moyen âge, les écoles

[1] *Deuter.* VI et seq.
[2] *Psalm.* CXVIII.
[3] *Epist. prim. Petri,* I, 10.

d'Espagne surtout, ne sont point à dédaigner. Ils gardent la trace précieuse des traditions orientales dont nous sommes pleinement rentrés en possession depuis les découvertes de l'Égypte et les fouilles récentes de Ninive. Mais, au point de vue religieux, les talmudistes n'offrent aucune ressource. Frappés de stérilité, comme des membres inutiles et rebelles, ils ont perdu toute intelligence des Ecritures. Leur doctrine, mêlée aux folles erreurs du mysticisme alexandrin, n'est qu'un amas de contes ridicules, de lois absurdes et de superstitions étranges.

A côté de ces rejetons dégénérés s'élève le tronc admirable de la tradition catholique. Dès l'origine, l'Eglise définit le sens des Ecritures, fondement de la foi. Une chaîne non interrompue d'interprétations se forme par les décisions des conciles, les écrits des Pères, l'enseignement des pasteurs. Les apologistes de la religion et les premiers docteurs n'avaient d'autre arme dans leur polémique, ni d'autre nourriture pour leurs troupeaux que la Bible. Elle était, dans leurs mains puissantes et douces, la houlette et le glaive à deux tranchants. Ils en développaient le sens suivant la doctrine qu'ils avaient reçue des hommes apostoliques; leurs écrits, tout imprégnés de ce suc nouveau, restent les éternels monuments de la science sacrée. Saint Jérôme, le plus savant critique parmi les Pères, saint Augustin, saint Chrysostome, Origène et tous les évêques de la primitive Eglise, bien qu'ils se soient proposé dans leurs homélies l'édification des âmes plus que l'érudition, sont toujours les maîtres qu'il faut écouter. Ils varient leur méthode suivant les circonstances. Aux Juifs endurcis et aux hérétiques ils opposent des textes; mais aux fidèles ils donnent les explications morales capables d'alimenter leur foi, négligeant le sens littéral et la controverse savante. Vers le VIIIe et le IXe siècle, époque où les études étaient généralement nulles, on se borna à faire des extraits ou des *chaînes* des Pères au point de vue mystique. En même temps, Bède-le-Vénérable, Raban-Maur, Valafrid Strabus, introduisirent l'usage des gloses pour l'explication de la lettre. Au XIIe siècle la dialectique envahit l'exégèse comme la théologie. La science consistait à agiter des questions subtiles et à rapporter quantité de lieux communs. Telle est la méthode de saint Rupert, d'Hugues de Saint-Cher, de Richard de Saint-Victor, etc. L'étude de l'Ecriture tomba bientôt dans l'oubli. Elle paraissait moins nécessaire depuis que la scolastique avait fixé les expressions du symbole catholique. Mais le protestantisme vint la réveiller de sa longue léthargie. Le XVIe siècle s'adonna surtout à la critique des livres saints. Les novateurs, reniant la tradition, ne reconnaissaient plus que la Bible pour règle de croyance; il fallait bien que les défenseurs de l'orthodoxie les suivissent sur ce terrain qui devint l'arène de la lutte. On recourut des deux parts à l'étude des langues, aux traductions littérales, à la discussion des textes, et l'on vit paraître, dans l'espace de cent cinquante ans, plus de commentaires de l'Ecriture sainte que

n'en avaient produit ensemble les quinze cents années précédentes. C'est aux volumineux écrits de cette époque ou à des abrégés très-superficiels qu'en était encore réduit le commencement du XVIII[e] siècle. La plupart de ceux à qui suffisait une certaine connaissance de la Bible se contentaient des notes de Vatable, de Holden, du P. Vavasseur, des Prolégomènes de Valton, des bibliothèques de Sixte de Sienne et de Possevin, ou de travaux plus récents, tels que les paraphases de M. Godeau, de l'abbé de Choisy, de M. de Sacy, les résumés de Fleury, les préfaces de Bossuet. Mais s'ils voulaient creuser plus avant, ils étaient contraints de se plonger, au risque de s'y noyer, dans les in-folio latins de la Renaissance. Mabillon, dirigeant les études d'un religieux[1], ne lui conseille rien de mieux que Cajétan, Gordon, Ménochius, Tirin, Cornélius à Lapide, les deux Jansénius, Mercerus, Maldonat, les protestants Drusius et Lightfoot, etc. Or, tous ces savants auteurs sont pénibles à lire, remplis de disputes, surchargés d'une érudition indigeste, ou bien ils ne traitent que de fragments détachés de l'Ancien et du Nouveau-Testament. On sentait donc le besoin d'un corps d'exégèse présentant, sous une forme simple et dans un langage entendu de tous, le résultat des progrès de la science joint à la substance des anciens.

Ce fut alors que D. Calmet publia son ouvrage. Le premier volume parut en 1707, in-4°, chez Pierre Emery, avec ce titre : *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament*. L'impression des vingt-cinq autres volumes dura jusqu'en 1716.

Il serait impossible d'analyser un pareil travail ; j'en ferai connaître seulement la méthode. Chaque livre de l'Ecriture est précédé d'une préface spéciale contenant la vie de l'auteur sacré, le précis du livre, une table chronologique des faits qu'il renferme, des réflexions sur le style, l'époque, etc. La traduction tient lieu de paraphrase. Le commentaire qui suit chaque verset présente les diverses leçons du texte hébreu ou grec, et les différentes manières de l'interpréter. Enfin, des dissertations au nombre de quatre-vingt-quinze, distribuées selon les objets auxquels elles se rapportent, terminent les volumes. Elles sont, de même que les préfaces, autant de traités complets où l'érudition le dispute à l'intérêt des matières. L'introduction à l'Exode, par exemple, examine la fameuse question de savoir *si les lois des Juifs sont empruntées à celles des Égyptiens, ou réciproquement ;* la préface des Proverbes : *Si les anciens législateurs et les philosophes ont puisé dans l'Écriture leurs lois et leur morale ;* celle des prophètes est une histoire de l'Orient depuis Salomon jusqu'à la fin de la captivité ; l'argument des Evangiles est une théologie abrégée pleine de majesté et d'onction. Les dissertations, aussi variées qu'attrayantes, font pénétrer jusqu'au

[1] *Traité des Etudes monastiques*, partie II[e], chap. 2.

cœur de l'antiquité. Ce sont des sujets d'histoire ou d'archéologie, comme la forme des livres anciens, les monnaies, les mesures, les poids des Hébreux comparés au système français, la police des Juifs, leur magistrature, le sanhédrin si fort exalté par les rabbins, les temples antiques, les supplices, l'origine de l'idolâtrie, la parenté des Lacédémoniens et des Hébreux, etc. ; ou bien des peintures de la vie intime : les mariages, la manière de se nourrir, de se vêtir, la médecine et les médecins, l'agriculture, l'industrie, les instruments de tous genres ; ou encore, des recherches piquantes sur la métamorphose de Nabuchodonosor, le Juif errant, le démon Asmodée, les bons ou les mauvais anges.

Le mérite de D. Calmet est d'avoir créé une sorte de livre classique pour l'exégèse, en donnant, dans un seul ouvrage écrit en français et de proportions raisonnables, un système complet d'interprétation. Il a rendu par là un grand service aux amis de l'antiquité sainte, et posé pour nous le point de départ des études bibliques. C'était, du reste, la pensée dominante du XVIIIe siècle, de vulgariser la science et de mettre au niveau de tous les hauteurs jusque-là réservées aux érudits de profession. Je ne m'arrêterai pas à relever des inadvertances, quelques erreurs peut-être, insignifiantes dans une œuvre de cette portée. Il y a d'autres reproches à lui faire, et D. Calmet lui-même nous autorise à le critiquer. Il écrivait à l'un de ses confrères :

« Je suis très-obligé à Votre Révérence des avis qu'elle me donne sur notre *Commentaire*. Je la supplie, à mesure qu'elle lira nos écrits, de me marquer ce qui lui paraît à reprendre. J'aime mieux les censeurs et les critiques que les approbateurs et ceux qui applaudissent. »

Le style est incorrect et négligé ; l'auteur croyait le rendre simple.

« Pour le style, dit la préface, on a cherché la brièveté et la clarté... La majesté et le sérieux des livres saints ne souffrent pas les ornements trop recherchés, ni une délicatesse d'expression trop étudiée. »

Mais il a pris à la lettre ce principe excellent, et l'on voudrait retrouver dans son langage, sinon toute la poésie du sujet, du moins plus de couleur et d'élégance. La phrase semble peu étudiée ; l'exposition manque d'art, la marche est souvent embarrassée. Parfois, après avoir accumulé les opinions divergentes, il ne motive pas suffisamment son choix, ou se dispense d'adopter un parti. Avec plus de hardiesse, il aurait pu faire justice, comme on y est parvenu depuis, d'une foule d'explications hasardeuses et des opinions seulement probables, pour s'en tenir à la décision certaine. La faiblesse de plusieurs solutions grammaticales résulte moins d'une insuffisance personnelle que de l'état de la science. Il est philologue aussi avancé que le lui permettaient les ressources encore restreintes de la linguistique ; mais, se défiant avec raison d'un procédé qui fait dépendre la foi d'une préposition ou d'une voyelle, il s'adresse plus volontiers à la tradition, et

s'avance avec le cortége des Pères, des sentences canoniques, de toute l'antiquité chrétienne convoquée pour établir la vérité.

Les défauts franchement avoués, on m'accordera que D. Calmet, comme dissertateur, dépasse ses devanciers, et n'a pas d'égal dans ce genre dont il est le père. Il y montre une supériorité due à ses vastes études. Embrassant l'ensemble de la révélation, il appelle à lui rendre témoignage toutes les sciences tributaires de la gloire de Dieu. Son érudition est abondante et sûre, sa critique solide. Ses recherches sont toujours l'inépuisable mine où il faut recourir, et les Allemands s'en servent plus qu'ils ne le disent. On peut modifier, développer, le fond reste le même. Notons un dernier caractère qui était un grand mérite à une époque où le rationalisme, fruit du libre examen et de l'orgueil protestant, commençait à gagner l'Eglise. Dès le XVII[e] siècle, un esprit sceptique et frondeur se répandit dans l'histoire ecclésiastique et l'étude des livres saints. Des prêtres, des savants, très-chrétiens d'ailleurs, ne craignaient pas de porter dans la discussion des monuments anciens une investigation exagérée. Nous pouvons reconnaître aujourd'hui que ce mouvement a été utile pour élaguer de l'histoire beaucoup de faits apocryphes et développer l'élément scientifique de l'exégèse. Richard Simon, en voulant réhabiliter les rabbins aux dépens des Pères, a préparé le travail actuel de l'érudition qui se tourne vers l'Orient. Mais il y avait là, pour le moment, un danger immense, et Bossuet, l'inflexible et vigilant gardien de la tradition, écrasa sans ménagement la nouvelle école. Il faut voir comme sa rude main stigmatise ces imprudents brouillons « qui s'imaginent faire les savants et les grands Hébreux en soutenant les solutions des rabbins contre les Pères. » Ses magnifiques *Instructions* se terminent par des conseils que D. Calmet sans doute avait souvent médités. Répondant à l'appel de Bossuet, il s'approche de la Bible avec une respectueuse frayeur et la prière aux lèvres.

« Comme les saintes Ecritures, dit-il dans une préface, sont l'ouvrage du Saint-Esprit, on ne peut les entendre sans son secours et sa lumière qu'on doit lui demander avec instance et persévérance. Si l'on n'apporte à cette étude qu'un esprit de curiosité et de critique, on n'y trouvera jamais l'édification ni les lumières que Dieu ne communique qu'aux pauvres d'esprit et aux humbles de cœur. On ne doit s'y présenter que dans l'humilité, la docilité et la simplicité des enfants de Dieu. »

Fidèle à la sagesse bénédictine, il ne s'écarte en rien de la plus pure orthodoxie. Son dédain peut-être exagéré des talmudistes lui valut l'honneur d'être attaqué par ce même Richard Simon, esprit vain et inquiet, que les foudres de Bossuet n'avaient point terrassé. D. Calmet écrivait en Lorraine le 24 juillet 1711 :

« Un censeur de livres vient de me remettre en main une dissertation critique de M. Simon contre notre *Commentaire*. Son nom m'avait d'abord ef-

frayé ; mais l'ayant lue, j'y ai trouvé peu de solidité. Elle roule sur mon mépris pour les rabbins, sur l'omission de quelques-unes de leurs explications. Je l'ai en mains sous le secret et vous donne ceci de même. Je vais y faire mes remarques pour m'en servir à temps, si la pièce paraît. »

L'ex-Oratorien préparait en outre un long ouvrage dans lequel il suivait son adversaire pied à pied ; la mort en prévint la publication. Sa dissertation même, qui avait couru le monde en manuscrit, ne fut imprimée que vingt ans après, et les censeurs eurent la politesse d'en retrancher les traits les plus mordants. D. Calmet garda donc sa réponse. Mais il avait eu à soutenir une plus pénible controverse avec M. Fourmont, professeur d'arabe au collége de France, qui plaidait aussi la cause des docteurs juifs. Après un échange de lettres, les amis de l'agresseur s'interposèrent, et de semblables disputes ne paraissant point sans danger, le roi se joignit à M. de Noailles, archevêque de Paris, pour lui imposer silence.

A part cette critique, qui est un éloge, le *Commentaire* n'essuya aucune censure essentielle. Les journaux du temps attestent la faveur qui accueillit un ouvrage venu si à propos. Le nom de D. Calmet fut bientôt européen, son livre le fond de toute bibliothèque savante. Mais le XVIII[e] siècle se trouvait emporté, comme un torrent d'orage, bien loin des sources tranquilles de la sainte Ecriture. La Bible était pour les encyclopédistes un objet de sarcasmes et de haine ; l'infaillible logique du mal les pressait de renverser cette base de l'édifice. La défense, calculée sur les moyens de l'ennemi, devait être plus spirituelle que solide, et, à l'exception de quelques protestations isolées, le goût de l'exégèse se perdit en France. L'Allemagne s'en empara, mais sous l'impulsion du rationalisme délétère de la philosophie protestante. Michaëlis, vers le milieu du siècle, inaugure les travaux modernes par une critique hardie qui s'attache surtout aux institutions du peuple juif et aux faits archéologiques ou géographiques. Rosenmüller, compilateur érudit sans méthode ni discernement, exagère ces tendances. Il se fonde outre mesure, à l'exemple du premier, sur les analogies arabes, et de plus accorde une grande autorité aux rabbins. Il forme la transition entre Michaëlis et les auteurs actuels, Martin de Vette, Gesenius, etc. Ceux-ci, portant la question sur le terrain de la philologie pure, ne prennent la Bible que comme un ancien monument littéraire, assez pauvre du reste, dont ils se moquent avec un aplomb audacieusement sacrilége. Ils ne lui gardent même plus cette considération que Herder savait allier encore à la franchise, dans les poétiques inspirations de sa muse savante. On sait ce qu'est devenu entre leurs mains impitoyables le dépôt de la révélation [1]. En vain ont-ils rencontré un rude antago-

[1] Leurs immenses travaux ont eu du reste une utilité réelle. Voy. sur ce sujet une belle dissertation du D[r] Wiseman, dans sa *Connexion between science and revealed religion*.

niste dans l'un des chefs du mouvement piétiste en Prusse, Hengstenberg, qui se cramponne à la tradition ; en vain Möhler et les docteurs catholiques ont résisté de leur côté : le travail de décomposition s'opère et menace de tout détruire. En présence de la situation vraiment effrayante qu'a révélée la dernière transformation du rationalisme exégétique en Allemagne, une belle mission semble réservée à la France. Trop longtemps elle est restée, par suite des événements qui ont de plus en plus sécularisé la science, étrangère aux études bibliques. Le monde professe un si étrange dédain pour ce qui touche à la théologie! Quelques rares exceptions ont conservé le feu sacré. M. Quatremère, par son esprit religieux et son érudition, mérite une place d'honneur parmi les exégètes chrétiens. Les cours du vénérable M. Garnier à Saint-Sulpice sont justement estimés des étrangers. Certes, on est honteux d'une telle disette de noms ; mais, quand la France voudra diriger son activité sur une branche d'études où ont fleuri ses plus beaux souvenirs littéraires, elle aura bien vite regagné le terrain perdu, comme elle a rejoint, sinon dépassé, l'Allemagne en histoire. Cette revanche ne peut être que l'œuvre du clergé. Loin de moi de lui reprocher d'être en retard ; je sais qu'il devait courir au plus pressé et sauver les âmes par les soins pratiques du ministère avant de trouver le temps et les moyens d'écrire. Le moment ne serait-il pas venu cependant de rendre leur ancienne importance à l'exégèse, à peu près nulle dans les séminaires, et à toutes les sciences qui s'y rapportent ? Le débordement du rationalisme doit être combattu à la fois par la philosophie, la critique et la philologie. C'est une difficile, mais belle entreprise. Quelle plus noble carrière pour un prêtre que la défense de cette Bible qui est sa force et sa consolation comme la base de son enseignement? Plusieurs l'ont compris déjà. Le clergé de Paris compte de jeunes ecclésiastiques qui cultivent en silence, avec un dévouement de savants et de prêtres, l'étude de l'Ecriture sainte, et *le Correspondant* obtiendra bientôt, je l'espère, quelques communications de l'un d'eux, qui rappelle, par l'étendue de ses connaissances et sa modestie, les anciens docteurs. Cette réaction prochaine ne manquera pas de restituer à D. Calmet le rang duquel l'indifférence l'a fait descendre. On ne l'apprécie pas assez ; on le connaît mal. Le ridicule attaché à un livre dont je rétablirai plus tard la vraie physionomie a rejailli sur l'auteur du *Commentaire*, et l'on ne se fait pas faute d'en rire comme d'un bonhomme simple et crédule. De si injustes préventions, qu'explique seule la force des idées reçues, se dissiperont,—puissé-je y contribuer, — et la France revendiquera avec orgueil la gloire du Bénédictin qu'elle néglige d'une façon aussi impolitique qu'injuste.

Les dix années que dura l'impression du *Commentaire* furent absorbées par l'achèvement de l'ouvrage et les soins de la publication. Au milieu de ses travaux, le simple et fidèle religieux suivait exactement

la discipline du monastère et les offices claustraux. Son unique délassement était de converser avec les érudits. Le prieur, Denis de Sainte-Marthe, remplaçait près de lui Mabillon. Il s'était lié aussi d'amitié avec le Père Tournemine, Dom Rivet, Dom Martenne, le Père de Montfaucon et surtout avec l'abbé Fleury, qui lui donna la dissertation sur la poésie des Hébreux. A certains jours, Dom Calmet et ses amis se joignaient à quelques autres littérateurs célèbres, dans la bibliothèque du cardinal de Rohan, pour s'entretenir de critique ou d'histoire. Le prince lui-même présidait ces assemblées, où chacun, obligé à son tour de remplir une séance, proposait le sujet de la discussion.

Dom Calmet avait obtenu, pour l'aider dans sa double besogne, quelques jeunes religieux de Saint-Vanne. On lui envoya successivement Dom Henri Fauque, auteur de nombreux traités de philosophie et d'archéologie; Dom Placide Oudenot, prédicateur distingué qui a laissé des oraisons funèbres et des sermons; Dom Ildefonse Catelinot, le plus infatigable travailleur de la congrégation. Dom Calmet dirigeait les études de ses confrères. Ne pouvant à lui seul réaliser ce qu'il rêvait de travaux, il mettait en mouvement toute sa province. Il est peut-être des Bénédictins celui qui a le mieux compris l'immense ressource qu'offrait, pour des entreprises au-dessus des forces d'un homme, la collaboration de tant d'esprits distingués répandus dans les monastères et embrassant toutes les sciences comme tous les pays à explorer. C'est ainsi que, méditant une histoire ecclésiastique complète, il proposait aux supérieurs d'en faire l'œuvre collective de la congrégation. « Nous avons de la jeunesse et des livres; il ne s'agirait que de mettre tout cela en train. » Il les pressait surtout de fonder des académies.

« Nos amis me parlent tous les jours de nos académies anciennes, dont le Père Mabillon a parlé dans son *Traité des Etudes*, et on me demande si nous n'en avons plus. Ne pourrait-on pas les rétablir? Voilà des livres que l'on achète de toutes parts. Tout le monde veut faire des bibliothèques; ne faudrait-il pas aussi s'intéresser à faire des sujets pour faire usage de ces livres pour le service de la religion et de l'Eglise? Je prends la liberté de vous y exhorter de tout mon cœur, et si mes services y pouvaient quelque chose, je les offrirais de même; mais je suis trop embarqué... »

Toujours dans le but d'activer les études, il s'était fait le fournisseur des maisons de Lorraine qu'il ruinait en achat de bibliothèques, au point que « plusieurs personnes à Paris, dit son biographe, murmuraient de voir transporter tant de bons livres en province. » Ses lettres donnent à ce sujet de curieux détails sur l'état de la librairie, le prix et le mérite des journaux, etc...

L'âme d'un religieux doit être toujours ouverte à l'œil des supérieurs. Dom Calmet, selon l'esprit de la règle, leur rendait compte de tous ses actes, en sorte que sa correspondance encore inédite [1] forme un jour-

[1] On la réunit après sa mort en douze volumes in-folio dont six sont perdus, et les

nal de sa vie privée et des affaires du temps. Généralement il commence par un bulletin bibliographique qui parle des livres récents, des bons ouvrages à acheter ; aussi demande-t-il que l'on conserve ses lettres, « qui seront une sorte de gazette littéraire ». Puis il donne les nouvelles qui peuvent intéresser les solitaires des Vosges ; il aborde quelquefois les débats politiques, les événements de la guerre, les bruits de la cour ; mais on le voit surtout préoccupé des questions religieuses. Ses lettres sont un triste reflet de cette déplorable époque de luttes théologiques au sein d'une société qui cessait d'être chrétienne, et peignent trop fidèlement le déclin du grand roi. Comme elles résument bien l'esprit du corps auquel il appartenait, j'en citerai quelques passages qui montreront ce qu'il faut penser des erreurs attribuées à la congrégation de Saint-Vanne.

Le livre du Père Quesnel venait de réveiller les querelles assoupies du jansénisme. Le clergé était divisé, les ordres religieux dans le trouble ; partout régnaient la suspicion et la crainte. L'âme pacifique de Dom Calmet s'affligeait de ces discordes. Il mettait son attention à se tenir prudemment à l'écart, loin des intrigues des partis. Le bruit avait couru en Lorraine que les Jésuites arrêtaient l'impression du *Commentaire*. Le 29 avril 1711 il écrivait au Père Maillet :

« Je ne sais ce qui se passe dans la province, et je ne dois pas m'en inquiéter. Je vous prie d'être très-persuadé que je vis avec les Pères Jésuites dans les plus exacts ménagements. Je les vois, je les consulte, j'évite tout ce qui pourrait leur donner de l'ombrage, et il est si peu vrai qu'ils travaillent à nuire à mon ouvrage que personne ne paraît s'intéresser plus qu'eux à ce qu'il s'imprime promptement, et je puis dire que j'ai trouvé dans eux toutes sortes d'honnêtetés, et que personne n'a plus contribué à donner à notre *Commentaire* un peu de crédit que la manière avantageuse dont ils en ont parlé. Il n'est pas mauvais que S. A. R. en soit informée, puisqu'elle veut bien nous donner une partie de son attention. »

Mais ces relations amicales n'empêchaient pas une opposition formelle de sentiments ; les persécutions qui suivirent la bulle *Unigenitus* n'avaient pas été, d'ailleurs, sans influence sur lui, et, le 6 novembre 1713, il laissait échapper ces paroles :

« On ne connaît guère d'évêques qui aient assez de force pour oser déplaire au Pape et au roi et à ceux qui ont sollicité cette bulle... C'est à nous à élever nos mains vers le Ciel afin qu'il suscite des Phinée et des Paul pour arrêter le progrès du relâchement qui va inonder la face de l'Église, si l'on n'y oppose un mur d'airain et si quelqu'un ne se sacrifie pour la vérité. »

La servitude devenait en effet intolérable. Le monastère des Blancs-Manteaux était soumis à une surveillance particulière. Le 12 novembre 1714, Dom Calmet annonce l'arrestation d'un religieux de cette mai-

autres entre les mains de diverses personnes en Lorraine. M. Maggiolo a publié un certain nombre de lettres dans les notes d'un excellent *Éloge historique de D. Calmet*, couronné par l'académie de Nancy en 1839 ; je lui en ai emprunté quelques-unes.

son, que M. d'Argenson conduit à la Bastille, *conformément aux ordres exprès du roi*. Un autre jour il mande avec inquiétude la froide réception que lui a faite le Père Letellier, et le 19 janvier 1715 :

« Il est bon de vous donner avis de ce que le très-révérend Père Letellier dit, il y a deux ou trois jours, au Révérend Père procureur général lorsqu'il fut le remercier de ce qu'il a fait en votre faveur pour l'abbaye de Munster. Il reçut assez froidement son compliment, et, après l'avoir laissé aller trois pas en arrière, il le rappela, le fit entrer dans son cabinet et lui demanda s'il ne demeurait pas aux Blancs-Manteaux ; après quoi il lui dit que nous devrions nous contenir davantage sur les matières du temps... Le Révérend Père procureur général ayant dit que nous n'avions rien tant à cœur que la réserve sur cela, il répondit que ce n'était point assez de se taire par politesse. Il n'en dit pas davantage. Si c'est à nous qu'il en a, certainement il nous fait tort ; personne n'a plus de circonspection que j'en ai sur cela. »

Plus tard la prudence redouble, on ne parle qu'à mots couverts.

« Le sous-prieur vous dira les détails de cette mauvaise affaire que je vous écrivis l'autre jour. Elle doit vous faire juger de la situation où nous sommes, sans oser écrire une lettre qui ne coure le danger d'être interceptée, ouverte et interprétée dans un sens criminel. Je n'ai jamais vu le danger de plus près, et je comprends plus que jamais la difficulté de soutenir le personnage que j'ai fait. D. Henri me mande que M. C*** a imprimé la vie de A***. Que cela reste dans un éternel silence ; sans cela malheur à celui qui l'a imprimée et à ceux qui la lui ont fournie. » 14 novembre (probablement 1715).

Les Bénédictins de Lorraine étaient spécialement soupçonnés. Dom Calmet veille sur eux, les tient au courant des dénonciations, des intrigues, et les met en garde contre tout prétexte à la calomnie. Son dévouement éclairé leur fut alors bien utile, car la moindre démarche fausse pouvait entraîner de terribles disgrâces. Un religieux de Saint-Vanne avait été enfermé à Vincennes ; Dom Calmet écrit :

« Le pauvre garçon est à plaindre et notre congrégation encore plus ; le contre-coup retombe nécessairement sur tout le corps. »

Ailleurs :

« Tous nos amis plaignent la congrégation plus que lui. »

Et dans une autre lettre :

« Le roi est prévenu qu'il y a des jansénistes dans l'abbaye de Munster ; on lui en a nommé jusqu'à neuf. »

Que des individus soient tombés dans le piége tendu à l'amour-propre par de spécieuses austérités, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; et encore faut-il admettre avec une réserve extrême des imputations si frivoles souvent dans leurs motifs, et tellement prodiguées qu'elles devenaient vides de sens. Mais le corps entier n'avait point failli : tout son jansénisme était un éloignement permis des doctrines au pouvoir, joint à un attachement sans bornes à l'Eglise. Du reste, le caractère et les travaux de Dom Calmet traversèrent intacts ces temps difficiles. Des

malveillants prétendaient que son ouvrage était désapprouvé à Rome, et même déféré au Saint-Office. Il apprit au contraire que Clément XI en avait parlé avec éloge, et il écrivait à Don Mathieu Petitdidier :

« Notre *Commentaire* est fort connu et peut-être même un peu estimé à Rome, comme je l'ai su de quelques personnes venues ici de ce pays-là, et personnes non suspectes, un Capucin, un Carme, un Minime, que je n'ai point vus, que je ne connais point, mais qui en ont dit du bien dans les abbayes de Saint-Germain et de Saint-Denis... Je ne puis m'imaginer que l'on ait aucune mauvaise intention contre moi. »

Et quelque temps après :

« Je n'entends personne qui s'élève contre. Ceux qui sembleraient nous être opposés ne nous sont point contraires. Tous demandent la continuation avec empressement. Je m'étudie à demeurer dans une parfaite neutralité entre les divers partis. Je ne vois aucun sujet de crainte. J'explique saint Paul comme les Pères grecs, comme Estius, comme Pererius et Tolet l'ont expliqué. Je ne marche qu'en bonne compagnie. J'espère que Dieu, qui, jusqu'ici, nous a don é sa bénédiction, continuera à favoriser la droiture de nos intentions. »

En 1715, Don Calmet fut pourvu du prieuré de Lay-Saint-Christophe, près de Nancy, célèbre par la naissance de saint Arnoul, bisaïeul de Charlemagne. Le duc de Lorraine accorda très-gracieusement l'autorisation nécessaire, à la condition que le scrupuleux moine *n'irait pas se renfermer dans un si petit endroit*. S. A., désirant lui témoigner son estime, s'y prit d'une façon singulière ; elle lui céda la pêche d'une partie de la Meurthe, qui baigne le prieuré.

« Ayant mis en considération, dit l'arrêt du conseil, le mérite personnel, la profonde érudition et les services que vénérable notre cher et bien-aimé Dom Calmet a rendus au public par ses ouvrages de littérature qui l'ont mis au nombre des plus savants hommes du temps, et voulant lui donner des marques de notre bienveillance, etc. »

Le monastère de Lay était en fort mauvais état. Le nouveau titulaire consacra près de 80,000 livres à restaurer la maison, à l'agrandir et à créer une bibliothèque. Dès le jour de la réception de ses bulles, il avait envoyé 2,000 livres, et le Père procureur lui écrivait :

« Vous commencez de bonne heure à donner des marques de votre bonne volonté pour notre maison... Je vous rends de très-humbles actions de grâces, pour moi et au nom de notre petite communauté, du beau présent que vous nous destinez ; j'aurai bon soin, quand vos livres seront ici, d'y faire inscrire le nom de la personne à qui nous en avons l'obligation. »

Le même Père lui disait encore, l'année suivante :

« On ne peut rien de plus généreux ni de plus désintéressé que vos manières à l'égard des religieux d'ici, pour tout ce qui concerne votre bénéfice. Vous y avez fait déjà plus de bien, *sans que vous ayez rien perçu*, depuis un an que vous en jouissez, que tous vos devanciers ensemble n'en ont fait. Votre modestie est un peu outrée... »

Ainsi paraissaient en toute occasion son désintéressement et la dignité de son caractère.

Cependant ses confrères n'étaient point encore satisfaits pour lui de cette position. Le temps était venu d'ailleurs où il devait subir les honneurs et les charges de la congrégation. On hésitait à lui confier l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, ou celle de Saint-Mihiel, parce que leur situation exposait un supérieur à trop de dérangements et de distractions. Dom Humbert Belhomme offrait de lui céder l'abbaye de Moyenmoutier, qui, plus tranquille et munie d'une belle bibliothèque, réunissait toutes les conditions favorables à l'étude. Mais Dom Calmet se défendait avec son abnégation ordinaire. Il écrit le 16 janvier 1716 au président de la congrégation :

« Mon objet, mon Révérend Père, est, après l'impression de mon *Commentaire*, de m'en aller à Moyenmoutier ou à Saint-Mihiel passer tranquillement ma vie dans l'exercice des observances de ma profession et dans la lecture des bons livres qui sont dans ces maisons. Je me suis fait religieux dans l'intention d'éviter les charges d'âmes. J'ai embrassé la vie de l'étude dans le même dessein. Je soutiendrai cette résolution tout aussi longtemps que je pourrai..... Ainsi, loin de souhaiter que l'on pense à moi, on me fera vraiment plaisir de m'oublier. »

Toutefois il s'en remet à la volonté de ses chefs.

« Je ne me dédis pas, répond-il au même quelque temps après, de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire que je m'en tiendrais à ce que Votre Révérence et le très-révérend Père abbé de Moyenmoutier décideraient sur mon sort, et je ne me défends pas même, de peur que l'on ne s'imagine que je veux me faire prier, comme si l'on devait m'avoir obligation si j'entre dans la supériorité. Je sais que l'obéissance vaut mieux que les victimes ; mais je vous prie d'être très-persuadé que mon inclination est toujours pour la vie privée, et que je la préfère à tous les emplois et les dignités de la religion. C'est ma confession dans la plus exacte sincérité. »

Les supérieurs balançaient encore entre la prolongation de son séjour à Paris ou son rappel dans la province. Il est prêt à faire ce qui sera le plus avantageux à l'ordre, dont les intérêts seuls le touchent.

« Bien des gens et des amis même de la congrégation me conseillent de ne point sortir de Paris, disant qu'il est de notre intérêt et de notre réputation d'avoir toujours ici quelque homme d'étude, et de donner de temps en temps quelque chose au public. Si l'on pensait que je pusse être ici plus utile qu'ailleurs, j'y demeurerais encore, quelque peu d'agrément que j'y rencontre. »

Enfin il croit voir que l'on désire son retour.

« Je ne délibère plus : je comprends que c'est là votre avis, et qu'il ne s'agit plus que de savoir quelle maison convient le mieux à mes études. Je m'en rapporterai volontiers à ce que vous en aurez ordonné. »

Il reprend donc la route de Lorraine vers la fin de juillet 1716, et vient se reposer des bruits du monde dans la délicieuse solitude de Moyenmoutier. Là il retrouvait les souvenirs du noviciat, de l'acadé-

mie, du bon Père Alliot. Il se voyait, après une longue absence, au milieu des siens et des travaux communs, qui lui plaisaient tant. Ayant achevé l'œuvre importante de sa studieuse jeunesse, il pouvait se rendre le témoignage de n'avoir pas été un serviteur inutile. La gloire, autant qu'un moine si humble y devait tenir, l'accompagnait dans sa retraite, et ses confrères l'avaient reçu avec une affection mêlée d'orgueil. Il vivait enfin près de son meilleur ami, Dom Belhomme, savant plein de goût, qui consacrait tous ses revenus à compléter une bibliothèque dans laquelle ses propres traités de discipline et de droit canon méritaient une honorable place. Ce fut peut-être le temps le plus heureux de la vie de Dom Calmet. L'abbé Fleury, à qui sans doute il peignait chaleureusement son bonheur, lui répond (25 septembre 1716) :

« .... La relation que vous me faites de votre agréable solitude, de la bonne compagnie que vous y avez, des occupations et des projets de vos confrères, me fait un singulier plaisir, et il n'en fallait pas moins pour me consoler de votre absence. Je vous prie seulement de dire à ces bons ouvriers qu'ils aient toujours en vue de faire leurs ouvrages les plus courts qu'il sera possible ; les gros livres ont beaucoup nui aux études; peu de gens ont le loisir et le courage de les lire, et encore moins de quoi les acheter. Il faut écrire avec un grand choix, pour ne donner, s'il se peut, que des choses nouvelles et singulières, ou du moins très-utiles. Je me recommande à vos saintes prières et à celles de MM. vos confrères, et suis de tout cœur, etc. »

On voit à cette date, dans le recueil de ses lettres, quel attachement il avait su inspirer à ses amis de France et le genre de leurs relations. Tous, ils le félicitent, bien entendu, d'être à cent lieues de Paris, comme aiment à faire ceux qui habitent cette ville et seraient probablement désolés de la quitter.

« Je ne doute pas, écrit l'abbé Dupin, que vous n'employiez bien vos moments de loisir dans le lieu où vous êtes, heureux de jouir ainsi du bonheur de la solitude ; pour moi, je mène une vie tracassée et turbulente, toujours occupé, tantôt à une chose, tantôt à une autre. Je travaille actuellement à un traité de l'amour de Dieu, à la bibliothèque des auteurs séparés de la communion de l'Eglise romaine depuis Luther, à une histoire d'Espagne, sans compter une infinité de mémoires sur différentes affaires particulières dont je suis accablé. Priez Dieu qu'il me soutienne dans ces occupations fâcheuses... »

Dom Calmet *employait très-bien* en effet ses *moments de loisir*. Il acheva une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament et des Juifs*, en deux volumes in-4°. Destinée à servir d'*introduction* à l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, elle est écrite avec la précision de ce sage historien. Il composa en outre dix-sept nouvelles dissertations sur l'Écriture sainte, qui parurent en même temps que la collection de toutes celles du *Commentaire*, et ont été réunies à celles-ci dans une seconde édition, de 1722. C'est aussi de Moyenmoutier [1] qu'il publia le *Dic-*

[1] « La belle et riche bibliothèque de Moyenmoutier, où nous avons composé cet ouvrage, et la tranquillité dont nous avons joui dans cette solitude, nous ont mis en

tionnaire historique, chronologique, etc., de la Bible, le plus estimé de ses ouvrages. Sans bien comprendre comment on le met au-dessus du *Commentaire,* j'y trouve le mérite de rendre plus facile encore l'étude de l'Ecriture sainte et de populariser davantage la science Sous chaque mot important sont rangées, par ordre alphabétique, des explications claires et complètes, suivant le procédé des encyclopédies, alors fort en vogue, comme le fait observer l'épître dédicatoire au jeune prince de Lorraine.

« Nous vivons dans un siècle qu'on peut appeler le siècle des dictionnaires; jamais on ne vit tant de ces sortes d'ouvrages qu'il en a paru depuis cent ans. La mode en est générale... »

Le *Dictionnaire de la Bible* était précédé d'une *Bibliothèque sacrée* comprenant, outre les principes de la méthode exégétique, le catalogue des meilleurs interprètes. Un *supplément*, publié en 1728, renferme non plus seulement les livres de choix, mais tous à peu près, avec une notice sur l'auteur, un jugement de l'ouvrage, la liste des éditions, etc. Il se trouve refondu, avec de nombreuses additions au *Dictionnaire* lui-même, dans une nouvelle édition, de 1730, enrichie de trois cents gravures, que les amateurs estiment moins comme représentations exactes que comme une collection des anciennes estampes. Ce beau travail fut la clôture des études bibliques qui avaient occupé la première partie de la vie de Dom Calmet. Une autre carrière s'ouvre à son talent, d'un intérêt plus local, mais non moins digne de lui. Après avoir apporté sa pierre au magnifique édifice de la théologie, c'est à sa patrie qu'il va élever un monument.

état de lui donner une perfection qu'il n'aurait pu acquérir dans un lieu plus exposé et moins fourni de bons livres...» *Préface.*

E. DE BAZELAIRE.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA FAMILLE CAZOTTE.

(Suite et fin.)

Après le départ des femmes, les prisonniers se regardèrent avec stupeur.

«Que va-t-il arriver ?

— Est-ce nous seulement qui sommes menacés ou bien les femmes le sont-elles aussi ?

— Ah ! dit un jeune homme, ma sœur est là haut ; qui la défendra ?..... »

Un autre parlait de sa mère.

D'autres encore s'inquiétaient pour eux-mêmes,

M. Cazotte ne disait rien ; il priait pour sa fille et pour tous.

Comme ils étaient plongés dans une terrible anxiété, trois coups de canon tirés au loin retentirent dans la chapelle, dont ils ébranlèrent les vitraux. Au même instant le tocsin sonna, et bientôt un roulement prolongé de tambour répondit à ces lugubres signaux.

Ces bruits, répercutés par les échos de la chapelle, étaient assourdissants, et pourtant leur force redoublée ne put couvrir un cri, un horrible cri, perçant, désespéré, qui s'éleva dans le préau et glaça tous les cœurs.

« C'est un cri d'homme, » dirent les prisonniers, les uns avec une horreur indicible, les autres, comme M. Cazotte et le jeune homme qui avait parlé de sa sœur, avec une sorte de soulagement qui voulait dire : Du moins ce n'est pas une femme qu'on égorge.

D'autres cris, plus nombreux et plus terribles encore, succédèrent promptement au premier. Un redoublement d'un grand nombre de tambours les couvrit en partie, et bientôt on n'entendit plus qu'un mélange confus de gémissements, d'imprécations, de coups frappés, dont le retentissement était sourd, de cloches en branle à toutes les paroisses et de tambour incessant, une sorte de chaos de sons.

Le mot de massacre sortit de quelques bouches ; les autres étaient glacées, et peut-être on n'osait point donner aux craintes toute leur réalité en les appelant d'un si effroyable nom.

Une horreur profonde se peignait sur tous les visages. Les uns pâlissaient d'épouvante ; les autres rougissaient d'indignation. Chacun gardait le silence , un silence morne , qu'interrompaient seuls par moment les râlements de mort du jeune Reding, abandonné dans ses douleurs suprêmes.

Au milieu de ces inexprimables angoisses , deux hommes parurent dans une petite tribune de la chapelle ; ils en avaient ouvert la porte , verrouillée au dehors.

C'étaient deux vénérables prêtres connus des prisonniers, soit avant ou depuis la prison. L'un était l'abbé L'Enfant, confesseur du roi Louis XVI et prédicateur depuis longtemps célèbre. C'était un homme à figure douce et pâle ; toute son âme paraissait concentrée dans des yeux où brûlait le feu de la charité. L'autre, l'abbé de Rastignac, un vénérable vieillard, arrivé depuis la surveille dans la prison avec Mme de Fausse-Landry, sa nièce , qui n'avait pas voulu le quitter dans sa détresse ; c'était un vieillard presque octogénaire et infirme.

Ils s'avancèrent au bord de la tribune ; tous deux étaient pâles , mais fermes, et dignes de la mission qu'ils venaient remplir.

L'abbé L'Enfant fit signe qu'il voulait parler, et, du haut de cette chaire, comme un apôtre des premiers temps , il dit :

« Mes frères ! entendez-vous ces cris ?..... Ce sont les cris de mort des Suisses qu'on égorge. Après eux, ce sera votre tour et le nôtre. La mort nous environne ; celle de tous les prisonniers est résolue. »

Les prisonniers tressaillirent.

« Cette mort est affreuse ! Nous venons de la voir d'une fenêtre haute !..... Mais elle peut nous ouvrir le ciel, que nos crimes sans doute nous avaient fermés..... Car les châtiments de Dieu sont des miséricordes si nous en profitons. Courage, mes enfants, continua le vieillard. Élevez vos pensées au-dessus de ce monde qui va se fermer devant vous. Agenouillez-vous ; pensez à Dieu ; pensez à vos fautes. Repentez-vous d'avoir aimé le monde plus que votre Créateur, d'avoir vécu dans les plaisirs, jetant au vent les jours et les années accordés à chacun de vous pour un meilleur usage. Agenouillez-vous, et dites avec nous :

« Mon Dieu, mon Dieu, je vous remercie de pouvoir vous offrir ma vie comme vous avez offert la vôtre pour moi sur le Calvaire. Que votre volonté s'accomplisse. »

Le saint prêtre se tut un moment ; puis il ajouta :

« Nous sommes venus pour vous absoudre avant d'aller mourir. »

Et tous deux s'agenouillèrent en demandant à Dieu les grâces d'acceptation et de repentir pour leurs frères.

Il y avait dans le dévouement de ces dignes prêtres au devoir de leur ministère, dans cet amour du chrétien pour ses frères, dans cet oubli d'eux-mêmes en présence de la mort, quelque chose de si grand

et de si touchant que les incrédules mêmes (et ce triste temps ne manquait point de gens qui croyaient l'être) se sentirent émus. Tous ne surent que se prosterner dans un humble respect en murmurant ce qu'ils avaient su de prières dans leur enfance.

M. Cazotte, avec son beau calme, dit en se prosternant :

« Demandons à Dieu le pardon de toutes les souillures de notre vie, et puisse ce terrible moment leur servir d'expiation. »

Et le vieillard se frappait la poitrine en demandant à Dieu la rémission de ses fautes et de celles de ses frères. Mais, au milieu de son recueillement, une idée subite le frappa.

« Et le pauvre blessé, dit-il, ne le ferons-nous pas participer à ces grâces dernières ? Qui de vous veut l'aller chercher ? »

A ces mots, deux jeunes gens qui priaient à genoux se levèrent et entrèrent dans la sacristie. Ils ressortirent presque aussitôt, apportant M. de Reding sur son lit. Il était pâle et mourant ; ses grands yeux noirs, fatigués du jour, erraient dans leurs orbites. Ses mains décharnées, ses bandages sanglants, ses traits décomposés, tout indiquait en lui de longues et affreuses souffrances dont le terme approchait.

« Où me conduisez-vous, balbutia-t-il d'une voix éteinte... Valentine est-elle... en sûreté ? Que Dieu ait pitié d'elle et de..... »

Avant qu'il eût achevé, les deux vénérables prêtres ayant élevé les mains et la voix, prononcèrent les paroles de l'absolution solennelle, qu'on donne aux mourants, sur lui, dont les jours et les forces étaient épuisés, et aussi sur ces hommes pleins de vie et de santé et qui pourtant touchaient à la mort comme lui.

Il avait joint ses mains débiles, dont l'une était couverte de ligatures.

« Que Dieu me pardonne, balbutia-t-il sous cette bénédiction inespérée, et qu'il lui pardonne aussi. La mort purifie l'amour et le rachète. »

Les prisonniers se signèrent avec respect aux paroles sacramentelles qui remettent aux hommes leurs péchés, puis les deux saints vieillards entonnèrent, d'une voix basse et contenue, l'*In manus tuas*, ce beau chant par lequel se termine si mélancoliquement l'office du soir.

Ils avaient fini leur journée ces dignes prêtres du Seigneur, et comme ils prononçaient pour la troisième fois :

« Seigneur, je remets mon âme entre vos mains, couvrez-la de vos ailes. »

Deux hommes parurent à la petite porte par laquelle ils étaient entrés quelques instants auparavant. Ils les saisirent avec des bras teints de sang ; et, ayant achevé leur prière, les deux saints vieillards allèrent mourir.

VII

Le bruit assourdissant du tambour cessait par moments ; alors on entendait les coups des assassins, les gémissements des victimes, les

cris rauques et les imprécations des égorgeurs et aussi de ceux qui les encourageaient, et puis, qui le croirait, des cris de femmes, de femmes hurlantes et frénétiques, qui chantaient le fameux *Ça ira* comme les femmes sauvages chantent le chant guerrier de leur tribu autour des prisonniers qu'on torture devant elles.

Quand tous les Suisses et tous les prêtres enfermés à l'Abbaye eurent été massacrés, on se souvint que le jeune Reding n'avait point encore subi le sort de ses compagnons, et on vint le chercher.

« Deux hommes entrèrent dans la chapelle ; leurs mains étaient en-
« sanglantées et armées de sabres. Ils étaient conduits par un guiche-
« tier qui portait une torche, car la nuit commençait. Il leur indiqua le
« lit du malheureux Reding. Un de ces hommes fit un mouvement pour
« l'enlever, mais le prisonnier l'arrêta en lui disant d'une voix mourante :

« — J'ai assez souffert, je ne crains pas la mort ; par grâce donnez-la-
« moi ici. »

« Ces paroles rendirent l'assassin immobile ; mais son compagnon,
« sans doute plus endurci, lui dit :

« — Allons donc !

« Il le décida ; il l'enleva, le mit sur ses épaules, et fut le porter dans la
« rue, où il reçut la mort. »

Les prisonniers se regardaient entre eux sans oser se parler ; ils se serraient parfois les mains ; ceux qui s'aimaient s'embrassaient et se disaient adieu. Les heures s'écoulaient et les retrouvaient immobiles, les regards fixés sur le pavé de la chapelle que la lune éclairait à travers les triples barreaux des fenêtres, et bientôt de nouveaux cris venaient de nouveau les faire tressaillir.

Vers la moitié de la nuit, dix hommes, précédés de plusieurs guichetiers portant des torches, entrèrent encore dans la chapelle ; ils ordonnèrent aux prisonniers de se placer debout chacun au pied de son lit, puis ils les comptèrent et recomptèrent deux fois comme on compte au soir le bétail d'un boucher. On les inscrivit non par leur nom, mais par leur nombre, et celui qui les avait ainsi supputés dit :

« Maintenant nous savons combien vous êtes : vous voilà cinquante-trois ; vous répondez tous les uns des autres : si un seul de vous venait à s'échapper, les autres seraient sûrs d'être massacrés sur-le-champ sans être entendus par le président.

— Oh ! oh ! il y a donc un président à qui on peut parler, dit M. de Saint-Méard.

— Oui, le citoyen Maillard, surnommé Tape-Dur, un homme très-ferme et très-impartial.

— Qui les envoie tous mourir sans distinction, ne put s'empêcher de murmurer un jeune homme.

—Il les envoie mourir quand ils l'ont mérité par leurs crimes ou par

leur insolence... Prenez garde à vous. » Et ils se retirèrent en jurant et maugréant.

La pensée de pouvoir se faire entendre avant d'être mis à mort causa quelque joie à ceux qui crurent avoir une défense prête. Ceux même qui se sentaient le plus coupables devant de tels juges cherchaient dans leur esprit ce qu'ils pourraient alléguer pour se disculper, et cette occupation devint un aliment à leur imagination.

Le bon M. Cazotte conservait, au milieu de cette effroyable crise, un calme et inaltérable sang-froid.

Il ranimait ses compaguons, causait avec ceux dont l'esprit conservait quelque élasticité, et le nombre en était plus grand qu'on ne peut croire.

Il est étonnant de voir avec quelle facilité l'homme s'établit dans la position qui lui est faite, et l'accepte sur-le-champ avec toutes ses conséquences.

Un penseur l'a dit avant nous : s'il est malade, « non-seulement il sent, mais tout à coup il pense et agit en malade. » Le feu a-t-il dévoré sa maison, c'est une chose faite, et sa vie maintenant date de l'incendie, il commence une ère nouvelle. Est-il brusquement jeté dans les murs étroits d'une prison, menacé de la mort, d'une mort effroyable qui peut fondre sur lui d'une minute à une autre minute ; on croirait qu'il ne doit plus penser qu'à cette horrible mort, qu'il la ressent incessamment dans tout son être. Eh bien, il n'en est rien : pour peu que cet état se prolonge, il y vit, il s'y établit, pour ainsi dire, et sa pensée reprend son cours avec une élasticité prodigieuse. Ah ! que l'homme est bien fait pour supporter toutes les épreuves de son existence transitoire !

Vers le matin, M. de Saint-Méard dit à M. Cazotte :

« Monsieur le voyant, pourriez-vous bien nous apprendre si quelqu'un de nous doit trouver grâce devant ce président de malheur qui s'ingère de nous juger. Au terrible bruit qui continue, il ne paraît pas que le citoyen Tape-Dur devienne plus clément. »

M. Cazotte regarda fixement la figure brune et décidée de M. de Saint-Méard. C'était un homme de quarante ans à peu près, petit, maigre, nerveux, avec des yeux ardents et d'une extrême vivacité, un front haut, des cheveux noirs plantés en pointe et brillants comme du jais depuis que la poudre en était tombée. Sa vie s'était écoulée dans les camps, et une vigoureuse énergie se peignait dans toute sa personne, avec une légère teinture de jactance que lui donnait peut-être son accent méridional assez prononcé.

M. Cazotte sourit après cet examen.

« Vous m'avez l'air d'un homme capable de se tirer des griffes mêmes du diable, et je puis vous annoncer sans crainte de me tromper que vous vous tirerez de celles de vos bourreaux. Mais ne répétez point à d'au-

tres ce que je vous prédis ; ils viendraient me questionner, et parmi ceux qui nous environnent, il y en a bien peu qui doivent sortir d'ici la vie sauve.

— C'est singulier, répondit M. de Saint-Méard ; vos paroles confirment un rêve que je viens de faire.

— Vous avez dormi ? observa le vieillard avec étonnement.

— Mon Dieu, oui. Tout ce qui s'est passé près de nous et les prévisions de ce qui nous attend m'avaient tant agité que, de fatigue, apparemment, je me suis profondément endormi. Au reste, j'ai entendu conter par ma mère qu'en me mettant au monde elle s'était endormie au milieu des douleurs. On pourrait dormir sur la roue si on y demeurait longtemps.

— Ce n'est pas la même chose ; mais après ?

— Eh bien, pendant mon sommeil, « il me sembla [1] que je parais-« sais devant le tribunal qui devait me juger. On m'écoutait avec at-« tention, malgré le bruit affreux du tocsin et des cris que je croyais « entendre. Mon plaidoyer fini (je vous assure qu'il était éloquent), « on me renvoya libre. » Ma foi, je vous avouerai que ce rêve et ce que vous venez de me dire me donnent un grand courage.

— Les rêves sont souvent des avertissements ou des consolations, observa M. Cazotte ; celui-ci ne pourrait-il pas être un encouragement à vous bien défendre ?

— Oh ! ma foi, j'y ferai de mon mieux ; j'y emploierai toute ma faconde méridionale. »

Un jeune homme vêtu d'un habit soigneusement boutonné, rasé, coiffé, poudré, dont tout l'ensemble avait l'irréprochable tenue militaire, les écoutait en silence. C'était M. de Fontaine, un jeune garde du corps.

« Vous êtes bien heureux, Monsieur de Saint-Méard, d'avoir si grande confiance, lui dit-il ; quant à moi, je crois ma mort très-prochaine, et je voudrais seulement qu'elle vînt rapide et sans trop de souffrance. J'ai la fibre irritable, et je ne voudrais pas crier comme font la plupart de ces malheureux qu'on assomme ; c'est hideux !

— Vous êtes comme les Romains, je le vois ; vous voudriez mourir avec grâce.

— Avec grâce, non, mais avec dignité ! Voyons, continua-t-il, je pense que de cette tourelle là-haut on doit apercevoir ceux que nous entendons. Je veux aller étudier comment on doit mourir ; car, voyez-vous bien, il faut tout faire le mieux possible. »

Le jeune homme, alors, entassant chaises sur tables et se haussant des pieds et des mains avec beaucoup d'adresse, parvint à la petite fenêtre d'un tourillon de l'abside d'où la vue plongeait dans la cour où l'on massacrait.

[1] *Dix Jours à l'Abbaye*, par M. de Saint-Méard.

M. de Maussabré, jeune et agile comme lui, le suivit; à peine furent-ils en haut que l'un des deux s'écria :

« Quel spectacle effroyable! Le pavé est rouge de sang et les cadavres y forment un monceau énorme!

— Où donne cette fenêtre? demanda M. Cazotte.

— Sur la cour; et comme elle est élevée et latérale, on voit tout à la fois ce qui vient du dehors et ce qui sort de la prison.

— Que se passe-t-il dans ce moment?

— La porte charretière s'ouvre à deux battants; une voiture entre escortée de gendarmes; on ouvre les portières.....

— Oh! c'est affreux! Ceux qu'on en tire sont des cadavres de prêtres massacrés [1].

— Ce n'est pas possible, s'écrièrent d'en bas les prisonniers!

— Entendez-vous les rugissements de la foule? Elle arrive pêle-mêle avec la voiture. On les aura massacrés en chemin.

— Trois autres voitures viennent d'entrer à la suite de la première, dit à son tour M. de Fontaine; des prêtres en descendent; leur escorte veut les conduire au guichet intérieur. Entendez-vous? les gardes crient: « Il faut les faire juger! » mais on n'y parviendra pas; une multitude, armée de piques, de sabres, de haches et de baïonnettes, fond sur eux... Oh! les malheureux! Quel effroi se peint sur leurs visages; ils courent, ils cherchent à se soustraire aux coups qui les menacent..... quelques-uns sont entrés dans le guichet, mais les autres..... Oh! quelle pitié! En voilà quatre, en voilà six, en voilà dix de tués. Quelle horrible boucherie!

— Mon Dieu, dit M. de Maussabré, voici encore un pauvre prêtre qu'on a trouvé blotti dans une des voitures prêtes à partir; il essaie de fuir, de gagner le guichet.

— Écoutons, écoutons! interrompit M. de Fontaine, je crois qu'on veut le sauver. » Le jeune homme se tut; on entendit une voix de stentor s'écrier avec une véhémence qui couvrit tous les bruits :

« Celui-ci, c'est l'excellent abbé Sicard, le vénérable instituteur des sourds-muets; on me percera moi-même avant d'immoler un homme aussi utile à la patrie.

— Celui-là sera-t-il sauvé du moins? » dirent ceux d'en bas.

M. de Fontaine reprit :

« Les bourreaux s'arrêtent étonnés, et le généreux défenseur se hâte de le faire entrer sous le guichet. Dieu veuille le sauver; le malheureux paraît presque mourant de frayeur. »

Il y eut un instant de silence.

« Maintenant, voilà de nouvelles victimes; elles sortent de la prison pour recevoir la mort. Entendez-vous les cris des cannibales? Le pre-

[1] Notice de l'abbé Sicard.

mier, c'est Grandmaison ; un homme le présente au peuple et crie : A la Force !

— C'est apparemment le mot de ralliement.

— Grandmaison s'avance avec fierté, les bras croisés, le regard audacieux ; des monstres, les mains teintes de sang, s'emparent de lui et l'égorgent. Champelac, Maron, Vidault, et ceux qui nous ont dit l'autre jour qu'on les accusait d'avoir fabriqué de faux assignats, sortent à leur tour ; les tigres tombent sur eux ; les uns se débattent horriblement, les autres tendent la tête. C'en est fait, ils sont tous morts. »

Les détenus se regardaient avec stupeur.

« Du moins il n'y a pas de femmes parmi les victimes ? dit un des prisonniers.

— Non, non, pas une. La porte du guichet se r'ouvre, c'est M. de Montmorin ; il s'avance comme s'il ne s'attendait à rien ; il a son chapeau et sa canne à la main. Une voix vient de crier derrière lui : Conduisez Monsieur à la Force... Les assassins le saisissent ; il veut parler... le malheureux, il tombe percé de coups. Oh ! ce spectacle est horrible ! » C'était M. de Maussabré qui parlait, et sa voix tremblante indiquait une grande souffrance.

« Oh ! Dieu soit loué, s'écria M. de Fontaine, peut-être ces horreurs vont-elles avoir un terme ; voici un représentant de la commune qui arrive ; il fend la foule ; c'est Billaud-Varennes : je le reconnais à son petit habit puce et à sa perruque noire. Il monte les marches du guichet intérieur et fait signe qu'il veut parler. Écoutons, peut-être il vient nous sauver.

— Silence ! » se dirent entre eux les prisonniers s'approchant de la tourelle.

En effet, ils entendirent une forte voix.

Mais voici ce qu'elle disait :

« Peuple français, tu immoles tes ennemis ; tu fais ton devoir ! »

Les prisonniers, à ces paroles, restèrent stupéfaits. Quant aux égorgeurs, ils répondirent en brandissant leurs armes sanglantes ; mais l'un d'eux s'écria :

« Citoyen représentant, nous travaillons depuis trente heures et nous sommes fatigués ; il nous faut du vin.

— Oui, répétèrent les autres ; du vin ! Du vin ou la mort !

— Billaud-Varennes devient pâle, dit M. de Fontaine, conservant encore la faculté d'observer que son compagnon paraissait avoir perdue.

— Peut-être il commence à redouter son admirable peuple, » observa M. de Saint-Méard.

Mais on entendit sa voix ; il reprit :

« Respectables citoyens, vous venez d'égorger des scélérats ; vous avez sauvé la patrie ; continuez votre ouvrage. La dépouille des morts

vous appartient : la commune y joindra vingt-quatre livres pour chacun de vous, et elle vous devra de la reconnaissance.

— Bravo! bien dit! mais du vin! mille tonnerres! du vin ou la mort!

. . . .

— Voilà donc le salut que nous apporte cet homme, » dirent les malheureux prisonniers, et ils se sentaient plus découragés que s'ils n'avaient pas eu ce court moment d'espérance.

Un long silence d'abattement suivit.

Cependant les jeunes gens étaient restés en observation.

« Que se passe-t-il maintenant? demandèrent encore les prisonniers avec un intérêt plein de terreur.

— La scène se complique, répondit M. de Maussabré, l'orgie commence; on vient d'apporter du vin, il coule à côté du sang; l'ivresse va, s'il est possible, exalter leur férocité. Des femmes du peuple viennent d'entrer; elles rient, les malheureuses, en contemplant cette effroyable scène.

— On apporte des bancs.

— C'est pour ces dames; elles s'y placent et demandent à voir *travailler* leurs maris. Presque toutes tricotent des bas; quelques-unes allaitent paisiblement leurs enfants, tout en se repaissant de ce spectacle.

— Voilà qu'on allume des lampions pour éclairer la scène; bon Dieu! savez-vous où on les place?... On les pose sur les cadavres amoncelés des victimes.

— Ah! je ne puis soutenir cette vue, dit M. de Maussabré avec égarement; où fuir, où se cacher?...

— Fuir... non, non, il n'y a point à fuir, reprit M. de Fontaine. Tenez, poursuivit-il avec une ironique fureur, voici qu'on lâche une victime pour amuser ces dames. Elles montent sur leurs bancs pour mieux voir... C'est Rulhières, ce pauvre Rulhières, si jeune, et l'autre jour encore si gai. On le frappe d'un coup de pique; il court, il essaye d'échapper... on se le renvoie en criant : A toi!.... comme un lièvre que des chasseurs relancent dans la plaine... Il court... on le heurte; il tombe, il se relève... un égorgeur lui abat un bras... puis l'autre... Ah! mon Dieu, le sang jaillit des deux tronçons; il se débat encore; les monstres tombent à la fois sur lui; les femmes applaudissent... Ah! Dieu merci, le voilà mort... Descendons, » ajouta-t-il en se tournant vers M. de Maussabré; car il le vit si pâle que peut-être il craignit de le voir rouler de l'échafaudage où ils étaient.

Quand ils furent descendus on les entoura. L'un, M. de Maussabré, paraissait avoir perdu la raison; l'horreur de ce spectacle avait été au-dessus de ses forces.

« Où fuir? répétait-il presque machinalement ; comment échapper? » Et ses yeux étaient égarés.

L'autre avait un air d'indomptable courage.

« Fuir ! disait-il ; ces misérables ne me feront pas même baisser les yeux. Je veux bien qu'ils me tuent, poursuivait-il avec indignation, mais non pas qu'ils se rient de moi. Je marcherai la tête haute et les bras croisés ; c'est le mieux, croyez-moi ; on est tué du premier coup. Tenez, voilà justement qu'on m'appelle ; adieu, Messieurs ; que l'un de vous monte là haut : il verra s'il ne vaut pas mieux mourir ainsi que de se débattre comme le pauvre Rulhières. »

Et il partit avec ceux qui l'emmenaient ; après quelques instants on entendit crier :

« Le citoyen de Fontaine à la Force ! » Puis un seul coup retentit ; un corps roula, et les voix de quelques femmes dirent :

« Celui-là est mort trop vite ! il n'y a pas de plaisir. »

Quant à M. de Maussabré, il avait perdu l'esprit. « Souvent il avait « donné des preuves de courage ; mais la vue de ces assassinats était « au-dessus de ses forces ; il voulait essayer de se cacher ; il monta dans « la cheminée de la sacristie, où il trouva des grilles qu'il essaya folle-« ment de briser avec sa tête. Ses amis l'avaient suivi ; ils essayèrent « en vain de lui persuader qu'on ne l'appelait point, et qu'il fallait re-« venir parmi eux. De fatigue et d'épuisement il redescendit ; mais sa « raison était perdue sans retour, ce qui n'empêcha point de le mas-« sacrer quelques heures après. »

M. de Saint-Méard fut appelé à son tour ; il s'avança en disant avec son léger accent provençal :

« Je bataillerai de toutes mes forces devant le président ; mais s'il faut mourir, je mourrai comme de Fontaine.

— Sandis, dit un de ceux qui venaient le chercher, vous êtes du pays, vous ?

— Oui, mon ami, je suis du beau pays là-bas, où le soleil est si beau et les gens de bons et braves enfants.

— Ah ! cela fait plaisir d'entendre l'accent du pays ; nous verrons ; si votre affaire n'est pas trop mauvaise, nous l'arrangerons. »

M. de Saint-Méard jeta sur M. Cazotte un coup d'œil significatif.

« Courage, dit M. Cazotte, et que le Ciel vous protége. »

M. de Saint-Méard partit d'un pas ferme, avec un visage assuré.

VIII

Vers minuit, la lourde porte s'ouvrit de nouveau. Les prisonniers virent entrer un guichetier portant une torche fumeuse. Deux égorgeurs entrèrent après lui. Ils brandissaient leurs sabres tout dégouttants de sang humain. L'un, vêtu comme un artisan sortant de son ouvrage, était

coiffé d'un bonnet rouge tombé sur une oreille ; ses narines gonflées, ses yeux flamboyants annonçaient une sorte de fièvre de carnage ; l'autre semblait plus calme et plus implacablement féroce ; quelques parties de son vêtement délabré indiquaient un ancien laquais, de ceux qui, après avoir pillé leurs maîtres, les avaient vendus. Ces deux figures, éclairées par la lumière de la torche, étaient hideuses, l'une de fureur, et l'autre d'abjection, et toutes deux souillées de poussière, de sueur et de sang. Leurs chemises ouvertes laissaient voir une poitrine osseuse et velue. Les manches en étaient retroussées jusqu'au coude, et découvraient des bras nerveux, rouges comme ceux des bouchers. Quels bouchers que ceux-là ! c'étaient des hommes qu'ils abattaient.

« J'en ai tué quarante, disait le bonnet rouge à son compagnon. Je suis plus las qu'un maçon qui aurait battu du plâtre pendant deux jours.

— Est-il heureux ce Michel Bourdier, répondait l'ancien laquais avec son air envieux et bas ; je n'en ai encore expédié que dix-huit. Le gibier ne me vient pas. Mais aussi, toi, c'est que tu les tues trop vite.

— Ah ! que veux-tu, Sauvage, ce n'est pas mon plaisir de les voir souffrir ; mais j'aime ben à les voir morts... Un bon coup... et puis à un autre.

— Ah ! quant à ça, moi, j'aime que ces gueux d'aristocrates se sentent mourir, et par ma main encore. Je les hais tant pour avoir été leur esclave. »

Pendant ce hideux colloque, le guichetier s'était avancé vers les prisonniers ; il s'approcha de plusieurs, leur mettant la torche près du visage afin de les reconnaître ; mais, ne trouvant point apparemment celui qu'il cherchait, il appela :

« Jacques Cazotte.

— Me voilà, » répondit le vieillard sans s'émouvoir.

Puis, s'adressant à ceux qui l'entouraient dans une morne attitude :

« Adieu, Messieurs ; que Dieu vous soutienne dans vos dernières épreuves, et puissions-nous nous retrouver dans un meilleur séjour. »

Se tournant alors vers celui qui l'avait appelé :

« Allons, Monsieur le guichetier, montrez-moi le chemin, je vous suivrai.

— Non, grommela le guichetier d'un ton bourru ; ça ne me regarde pas. J'éclaire et j'appelle pour qu'on n'aille pas prendre un de mes prisonniers pour l'autre, voilà tout. Ce sont ces bons enfants-là qui vont vous conduire.

— Oui, et ne craignez pas, dit Sauvage, avec un sourire bas et féroce ; les bons enfants ne vous laisseront pas vous égarer : on marche droit avec nous. »

Et les deux égorgeurs le prirent par-dessous les bras et l'entraînèrent.

La porte se referma, le guichetier s'enfonça dans une autre partie de

la prison , et le vieillard se trouva seul dans les cloîtres obscurs avec ses deux assassins, dont l'un lui disait dans l'oreille :

« Oh ! oh ! Monsieur de la peau fine, je vas bien me régaler d'un verre de ton sang [1]. »

Mais le vieillard priait ; il ne répondit pas, et continua de marcher d'un pas égal.

Le vent sifflait tristement dans les longs cloîtres ; ils entouraient la cour où l'on continuait à égorger, et, de moment en moment, le bruit du massacre éveillait les échos de ces lieux , accoutumés jusqu'alors à répéter seulement des psalmodies sacrées ou des chants de prière. Les vitrages tremblaient ébranlés par des cris effroyables, et la lueur incertaine des torches éclairait leur marche par un reflet rougeâtre qui tombait des hautes fenêtres.

Bientôt M. Cazotte et ses gardiens farouches arrivèrent dans la grande salle désignée plus haut comme le carrefour de la prison et par laquelle on arrivait au guichet intérieur.

Cette salle était encombrée par un grand nombre de malheureux détenus amenés de tous les points, et qui, les uns gardés par leurs bourreaux, les autres laissés à eux-mêmes, attendaient leur tour pour entrer dans le guichet où siégeait le président.

Les égorgeurs, quand ils n'avaient plus d'ouvrage, venaient chercher les prisonniers un à un comme les moutons dans l'étable et les traînaient au tribunal ; une voix enrouée, celle de Maillard, dit Tape-Dur, élu président pour ce jour-là par les assassins, les interrogeait brièvement : quelques-uns répondaient, soit dégoût de la vie, soit courage, avec un étonnant sang-froid ; d'autres, tout troublés, balbutiaient des paroles incohérentes. Ceux-là n'obtenaient jamais de merci : hésiter, c'était s'avouer coupable, et Maillard disait à ses satellites : « Conduisez le citoyen à la Force. »

C'était la terrible sentence.

Des hommes du dedans s'emparaient de la victime, ouvraient la porte extérieure et répétaient :

« A la Force ! à la Force ! »

Aussitôt les égorgeurs du dehors, appelés *le pouvoir exécutif*, saisissaient le malheureux et le massacraient.

A chaque fois que les battants de la porte extérieure s'ouvraient, on entendait de la grande salle les cris et les gémissements des victimes comme on entend les raffales du vent quand, sur un vaisseau battu par l'orage, on soulève un sabord.

M. Cazotte et ses deux sbires sanglants avaient pris rang pour attendre leur tour, et comme la salle était pleine au comble avant leur arrivée, leur tour tardait à venir.

[1] *Ma Résurrection*, par Matou de la Varenne.

« On perd le temps, disait Sauvage.

— Oui, répondit un autre, c'est ennuyeux; je me plairais mieux dans la cour à travailler qu'ici à ne rien faire.

— Les femmes ! dit tout à coup une voix.

— Ah ! oui, à propos, les femmes ! Pourquoi ne voit-on pas les femmes ici? Qu'elles descendent !

— Qu'elles descendent ! qu'elles descendent ! » répétèrent d'autres hommes que leur oisiveté mettait en impatience. « Qu'elles descendent donc ! il est temps d'en finir. »

Lavacquerie, un geôlier que les mémoires du temps signalent comme le moins inhumain de tous, répondit :

« On les a déjà fait descendre deux fois, et le citoyen Maillard a ordonné de les faire remonter ; il ne veut point qu'on les fasse mourir ; elles sont jeunes, dit-il, et peuvent donner des citoyens à la patrie.

— Allons donc, quelle faiblesse ! dit Sauvage, le farouche gardien de M. Cazotte ; ce sont des filles et des femmes d'aristocrates : elles ne donneraient que de la mauvaise graine. »

Un autre répondit :

« Leurs frères ou leurs maris n'y auraient pas regardé de si près à nous massacrer tous si on les avait laissé faire, ces tyrans du pauvre monde. Allons ! allons ! les femmes !

— Les femmes ! les femmes !

— Elles sont en haut de l'escalier, répondit Lavacquerie, n'osant point résister à ces hommes féroces ; il n'y a qu'à les appeler.

— Citoyennes ! oh ! les citoyennes ! descendez ; autrement on va vous aller chercher là haut. »

Après ces menaces, on entendit des gémissements étouffés ; puis, à la lueur de quelques torches qui brûlaient çà et là dans la salle, on vit une femme sortir de l'ombre qui régnait dans les cloîtres supérieurs ; elle marchait lentement le long de la galerie à jour et s'avançait vers l'escalier. Quand la lumière l'éclaira davantage, on vit qu'elle était pâle, mais digne et calme. Les autres la suivaient à de courtes et égales distances.

M. Cazotte, placé vis-à-vis de l'escalier, regardait avec une anxiété profonde; il reconnut dans cette femme Elise de Châtillon, princesse de Tarente, une des plus grandes dames de la cour et aussi l'une des plus belles. Elle était dame du palais de la reine Marie-Antoinette ; c'était là son crime. Comme on l'avait arrêtée aux Tuileries, elle était encore parée comme pour la cour. Cette parure ajoutait à son grand air et contrastait avec le lieu, l'heure et la scène lugubre où elle paraissait.

Elisabeth Cazotte la suivait immédiatement, et tout le cœur de son père tressaillit en la voyant paraître.

Elle était pâle aussi, et cependant elle marchait d'un pas assuré. Du haut de la galerie qu'elle traversait après la princesse de Tarente, ses

yeux parcoururent la salle ; mais elle ne vit point celui qu'elle cherchait. Son père, en l'apercevant, avait caché son visage derrière l'épaule de son gardien. Il avait besoin de toutes ses forces, et ne voulait point non plus ébranler celles de son enfant. Mais leurs cœurs battaient à l'unisson, et chacun, oubliant ses propres dangers, n'était occupé que de ceux dont l'autre était menacé.

Après Elisabeth venait Mme de Fausse-Landry, emprisonnée depuis trois jours avec son oncle, l'abbé de Rastignac. Celle-ci avait été surprise dans son sommeil ; elle était vêtue d'une sorte de manteau de lit, sur lequel retombaient des cheveux en désordre. Elle paraissait tremblante, et fermait les yeux pour ne point envisager le péril. Venait après elle la jeune Pauline de Tourzel. Séparée de sa mère dans la journée du 10 août, elle était sortie des splendeurs du palais des Tuileries, qu'elle habitait, pour être jetée dans la prison. C'était une jeune et frêle enfant, blonde et timide ; elle semblait une petite colombe tombée du nid avant de pouvoir se servir de ses ailes. Ensuite parut la jeune garde-malade de M. de Reding. Oh ! rien de si digne de pitié que cette pauvre jeune femme ! Elle ne semblait rien voir ni rien entendre, et, si la mort se fût offerte, elle ne l'eût point sentie, car son cœur était mort déjà ; elle marchait, traînée par celle qui la précédait, et poussée par celle qui la suivait, sans aucun sentiment de son être. Toutes ces femmes, au nombre de vingt à peu près, s'étaient prises par la main, et se tenaient attachées l'une à l'autre dans la crainte horrible d'être séparées et livrées une à une aux hommes grossiers qui les entouraient.

Presque toutes étaient jeunes, beaucoup étaient belles, et c'était pour se garder mutuellement des outrages qu'elles s'étaient ainsi enchaînées. Tout en s'avançant, elles récitaient à voix basse les litanies de la mort, afin de se fortifier contre ses épouvantes.

L'une disait :

« Seigneur, mon Dieu ! je me présente devant vous avec un cœur brisé par la crainte ; ayez pitié de mon heure dernière et de ce qui va la suivre.

— Ayez pitié de nous, répétaient les autres femmes avec des voix tremblantes et pourtant modulées et pures.

— Quand mon cœur, accablé par l'effroi des souffrances, sera saisi des douleurs de la mort, Seigneur, ayez pitié de moi, murmurait une jeune fille.

— Ayez pitié, ayez pitié, Seigneur ! » répétait le chœur tout en marchant et descendant les degrés de pierre. Tout bruit avait cessé ; on écoutait.

« Quand notre âme paraîtra devant vous, émue encore des choses de la terre, reprenait Mme de Tarente, ayez pitié de nous.

— Ayez pitié ! ayez pitié ! Seigneur !

— Pardonnez-nous les fautes de nos jours d'illusion et de jeunesse,

et que le supplice auquel nous marchons expie nos fautes et nous obtienne grâce et pitié.

— Ayez pitié de nous, Seigneur ! Grâce et pitié ! »

Et la jeune cohorte s'avançait à travers la foule étonnée, qui s'ouvrait devant elle.

Quand ces femmes, à la fois courageuses et timides, furent arrivées près de la porte toute encombrée du tribunal, Mme de Tarente dit avec une dignité simple :

« Messieurs, faites-nous place, je vous prie ; on nous appelle pour aller mourir. »

La foule s'étant écartée avec un respect involontaire, elle parut au seuil du tribunal avec un éclat de beauté que rehaussait encore sa noble énergie.

« Non, non, point de femmes ! s'écria-t-on dans le guichet où siégeait le président. Point de femmes ! Allez, allez-vous-en !

— Ce serait déshonorer la Révolution, dit une voix ; renvoyez-les.

— Point de femmes !

— Et pourquoi pas ? s'écrièrent ceux qui les avaient appelées.

— A mort ! à mort les femmes ! criaient dans la salle les gardiens farouches mêlés aux prisonniers.

— Non ! renvoyez-les ! »

L'émeute était prête à éclater parmi les égorgeurs oisifs.

« Tout se fait sans nous consulter, par faveur et par caprice, dirent quelques-uns ; si nous en finissions une bonne fois ? »

Ils regardèrent leurs prisonniers d'un air féroce et menaçant, et crièrent de nouveau :

« Les femmes ! avant tout les femmes ! »

Mais des volontaires en faction avertirent les commissaires du tribunal, dont quelques-uns croyaient avec une niaiserie patriotique à la justice de leur cause, et voulaient que les formes fussent observées. Ceux-ci parlèrent à Maillard, et lui apprirent que les femmes couraient risque d'être massacrées sans être entendues.

Maillard, après avoir égorgé lui-même le matin des prêtres aux Carmes, et y avoir conquis son nom de Tape-Dur, s'était fait juge à l'Abbaye pour se reposer, et ses jugements étaient tous : La mort ! Pourtant on ne sait quelle honte, ou quelle pitié, ou quel instinct brutal lui faisait éprouver quelque répugnance à voir périr des femmes, et surtout des femmes jeunes et belles.

« Il faut détourner l'attention, dit-il ; depuis un quart d'heure on n'entend plus de cris ; jetez leur un os à ronger. »

On prit un vieux prêtre, reconnaissable à une large tonsure qu'entourait une auréole de cheveux blancs ; il fut livré en pâture aux assassins du dehors, et ses cris aigus firent une diversion. Un second prisonsonnier, un troisième sont successivement jugés en hâte, et livrés aux

égorgeurs les plus impatients. Ceux-là, maintenant plus experts, savent prolonger les tortures et faire durer les tourments.

Cette nouvelle activité donnée aux bourreaux calma pour un moment l'impatience ; on oublia peu à peu les femmes.

Ces malheureuses femmes, là, debout en attendant leur tour, contemplent le tribunal où siége le détestable Maillard.

Il est assis à une table, feuilletant et lisant un grand registre : c'est l'écrou de la prison (on l'a conservé depuis ces temps effroyables, et on y distingue encore des taches de vin, de tabac, et des empreintes de doigts sanglants) ; ses habits, ses mains, sa figure hideuse sont tachés de sang ; un sabre ébréché et sanglant est posé devant lui sur la table ; il se repose, comme son maître, après le massacre où tous deux ont largement travaillé. Des bouteilles, des verres où chaque égorgeur boit à son tour quand il a fini sa besogne et qu'il vient chercher une nouvelle proie ; des aliments grossiers dans des vases à moitié rompus ; des pains coupés avec le même sabre dont on s'est servi pour trancher des membres, et dont les bords restent maculés de sang ; deux chandelles qui brûlent, plantées dans deux bouteilles vides ; des hommes étendus par terre, et qui dorment repus de sang et de vin ; des yeux hagards; des figures de bêtes fauves harrassées de carnage, haletantes encore et furieuses, et traînant, heurtant et poussant des malheureux à la mort ; quatre commissaires hébétés qui assistent Maillard, et forment le tribunal où lui seul décide comme président : voilà l'intérieur de cet antre maudit.

Et au delà, chaque fois que la porte s'ouvre, des cris de mourants, des acclamations de joie, des chants, des hurlements, et le bruit d'une danse de cannibales autour de ceux qu'on égorge ; car peu à peu la joie s'est mêlée à la fureur, et le massacre est devenu une fête.

Puis vient un homme dont les habits sont trempés de sang ; il dit :

« Nous ne pouvons plus travailler ; la cour est pire que la rue des Boucheries un jour de tuerie : le sang nous monte jusqu'à la cheville du pied ; voyez ! »

Et il montra ses pieds rouges.

« Il nous faut des hommes de bonne volonté pour balayer la cour. »

Quelques-uns de ceux qui entouraient Maillard parurent un peu effrayés.

« Faut pas faire les délicats, ni les muscadins, allez ; qui est-ce qui peut faire une omelette sans casser des œufs ? » Et l'infâme égorgeur rit d'un horrible rire à cette grossière plaisanterie.

« Allons, Château, s'écria Maillard, vous avez bien travaillé ; réveillez vos camarades. » Puis, élevant la voix : « Allons, des gens de bonne volonté ; qu'on aille aider à ce brave homme. »

Les plus ardents de ceux qui gardaient les détenus dans la grande salle confièrent leurs prisonniers aux autres, et vinrent éveiller ceux

qui dormaient. Tous ensemble burent rasade, ainsi que le nouveau venu, et partirent avec lui pour aller déblayer la cour.

Quelques femmes se sentaient défaillir, plusieurs peut-être seraient tombées épuisées par ces émotions de terreur et de dégoût; mais, sur un signe de Maillard, Lavacquerie les fit éloigner.

Pour la troisième fois elles échappèrent à la mort, et traversèrent la foule toujours renouvelée des malheureux qu'on traînait au tribunal; et M. Cazotte put voir encore une fois sa fille pendant qu'elle gravissait lentement les marches de l'escalier, au haut duquel les femmes se perdirent bientôt dans l'ombre de la galerie.

Le vieillard attacha longtemps ses regards sur l'endroit où sa fille venait de disparaître, et il respira longuement.

« Fille bien-aimée, murmura-t-il, que tous les anges de Dieu te protègent! J'eusse été trop heureux de te serrer encore une fois sur mon cœur, mais il fallait ménager tes forces. »

Les moments qui suivirent furent des moments de quelque répit pour les prisonniers : heureux ceux qui furent appelés alors; on les interroge longuement, et quelques-uns sont renvoyés absous.....

Les bourreaux sont occupés à nettoyer le sang.

M. de Journiac-Saint-Méard, l'ami que M. Cazotte s'est fait dans la prison, est amené, et se défend avec une rare présence d'esprit et une franchise hardie. Son ami le Marseillais obtient qu'on l'écoute.

« Vous êtes accusé d'être aristocrate, lui dit-on, après quelques autres griefs.

— Oui, je le suis, répond-il; mais que vous importe? Les opinions sont libres : vous l'avez vous-même proclamé.

— C'est vrai, reprend Maillard; mais n'avez-vous rien fait contre le peuple?

— Rien; demandez à tous ceux qui me connaissent.

— J'en réponds, s'écria le Marseillais, il est du pays...

— Et moi aussi, dit un autre; je le reconnais pour un brave homme de mon quartier.

— C'est vrai qu'il a l'air d'un brave homme, et pas craintif.

— Pourquoi aurais-je peur, puisque je suis innocent? »

L'interrogatoire et les réponses continuent quelque temps sur ce ton, et il est renvoyé absous.

M. de Brassac lui succède, il est aussi sauvé; un autre encore; mais la clémence est bientôt lassée.

« Se moque-t-on de nous? s'écrient les assassins; sommes-nous donc ici pour ne rien faire? »

M. de Vaugiraud, officier aux gardes-françaises, grand et d'une noble tournure, est amené. Il veut parler; mais il est bègue; on prend son bégaiement pour la crainte d'un coupable.

« C'est un conspirateur du 10 août, s'écria-t-on; on voit bien qu'il a

porté l'uniforme. D'ailleurs vous voyez bien qu'il ne sait rien dire, lui, pour se justifier.

— A la Force ! à la Force ! »

Et il est jeté dans la cour par ses gardiens.

M. de Maillé vient après.

« A la Force ! à la Force ! »

D'autres le suivent, et les cris de tous ces malheureux prouvent trop bien que le massacre a recommencé.

Enfin retentit le nom de Jacques Cazotte.

C'est à ce bon vieillard d'aller amuser la foule de la cour, cette foule insatiable que rien ne lasse. Cazotte, escorté de ses gardiens, qui ne l'ont point quitté, s'avance vers le guichet ; il est conduit devant Maillard et ses suppôts. Mais, à ce nom de Jacques Cazotte, répété deux fois par une voix de stentor, un cri terrible a retenti dans les cloîtres supérieurs.

Une jeune fille a rompu la chaîne qui unit les femmes ; elle court dans la galerie, elle descend précipitamment les marches de l'escalier, elle traverse la foule qu'elle ouvre comme un nageur intrépide fend les flots ; elle pousse les uns, elle glisse à travers les autres, se fraie un passage de gré, de force ou d'adresse ; elle arrive, pâle, échevelée, palpitante, au moment où Maillard, après avoir rapidement parcouru l'écrou, venait de dire froidement :

« A la Force ! »

La porte s'ouvrait déjà. Les deux assassins, qui l'ont saisi, vont l'entraîner au dehors et se jeter sur lui.

« Mon père ! mon père ! s'écria le jeune fille ; c'est mon père : vous n'arriverez à lui qu'après m'avoir percé le cœur. »

Et, se précipitant vers lui, de ses bras Elisabeth étreint le vieillard et le tient embrassé, tandis que, sa belle tête tournée vers les bourreaux, elle semble défier leur férocité par un élan sublime.

Ce mouvement imprévu avait rendu les égorgeurs immobiles ; ils écoutaient avec surprise et curiosité :

« Voici du nouveau, » dit une voix; et du dehors on s'approcha.

Le vieillard regardait sa fille avec un indicible amour, la serrait dans ses bras, baisait ses longs cheveux répandus autour d'elle, et puis levait ses yeux au Ciel comme pour le remercier de lui avoir encore permis d'embrasser sa noble fille.

« Adieu ! lui disait-il, charme de ma vieillesse, ange de mes derniers jours ; adieu ! Vis pour consoler ta mère, va, va, Zabeth, laisse-moi.

— Non, non, je ne te quitte point, et je mourrai là sur ton sein si je ne puis te sauver. »

Et la jeune fille s'attachait plus étroitement encore à lui, cherchant à le couvrir de son corps.

Ce vieillard calme et beau, cette jeune fille émue, frémissante, belle comme un ange du ciel, formaient un groupe admirable.

Les assassins s'arrêtèrent à les regarder.

« Ecoutez, disait Elisabeth ; en grâce, écoutez-moi ! » Et sa voix était touchante comme la prière des saints, et ses yeux en appelaient à ceux du dehors et du dedans. « Ce vieillard est mon père. Dans sa longue et belle vie, il n'a jamais fait que du bien à tous ceux qui l'entouraient. Ses lèvres ne se sont ouvertes que pour bénir, et ses mains pour soulager toutes les souffrances. Grands et petits, chacun l'aime : ayez pitié de lui ; vous tous qui m'entendez, ayez pitié de lui, et je prierai Dieu pour vous tous les jours de ma vie.

— C'est un aristocrate ! cria Maillard d'une voix enrouée; emmenez-le et que cela finisse.

— Oui, emmenons-le, dit Sauvage.

— C'est un vieillard sans force et sans défense, reprit la jeune fille : comment des hommes courageux et forts comme vous pourraient-ils lui faire du mal ? Non, non, c'est impossible ! vous vous laisserez fléchir. »

Ici, l'homme au bonnet rouge baissa son sabre et s'appuya sur la poignée en faisant ployer la lame ; il semblait incertain.

« Voyez ses cheveux blancs, continua la courageuse enfant ; voyez sa faiblesse et la mienne ! Est-il digne de vous de frapper des infortunés qui ne peuvent ni résister, ni se défendre. Défendez-nous plutôt vous-mêmes.... ou, si vous ne voulez pas avoir de pitié, eh bien, tuez-moi là sur le sein de ce vieillard ; mais épargnez mon père, mon bon père. »

Et ses bras entouraient son père sans qu'il fût possible de les en détacher, car son exaltation lui donnait une force inattendue.

Le peuple est composé d'enfants turbulents, mais faciles à ébranler ; le mal ne lui coûte guère, il s'enivre, il s'étourdit de sa puissance et de sa force. Le bien aussi peut l'émouvoir, et même l'enthousiasmer. Malheur à ceux qui n'ont su parler qu'à ses mauvais instincts ! car il en possède de bons, d'admirables, parfois ignorés de lui-même.

Au dehors, les bourreaux s'étaient arrêtés, plusieurs s'étaient même approchés de la porte. Maintenant ils écoutaient cette enfant pâle et suppliante. Les accents de sa voix remuaient ces cœurs farouches. Leurs traits hagards se détendaient, leur âme de bronze s'amollissait ; la vue d'une femme belle, courageuse, suppliante et dévouée, son appel à des sentiments qui vivaient encore en eux, à leur insu, les subjuguaient.

Quand elle eut fini de parler, haletante, épuisée, l'un dit :

« Mais, ça m'a l'air de braves gens, ça ; pourquoi leur faire du mal ? »

Ces mots firent une réaction.

« Du mal à ce bon vieillard et à sa fille si gentille, dit l'homme au bonnet rouge; non, par Dieu ! personne ne leur en fera, ou je ne m'appelle pas Michel. » Et il enfonça son bonnet sur sa tête et prit un air de défi en regardant les autres, et surtout Sauvage.

« Michel ! Monsieur Michel ! mon bon Michel ! dit Mlle Cazotte en joignant ses mains ; sauvez mon père, ayez pitié de nous !

— Elle sait mon nom ! » dit le bourreau, oubliant qu'il venait lui-même de le prononcer. « Eh ben ! oui, je veux sauver ce bonhomme.

— Ce serait tout de même dommage de faire du mal à un beau petit ange comme ça, » fit une femme en avançant sa tête du dehors.

L'autre bourreau, l'ancien laquais, murmurait, mais ces murmures furent éteints par ces cris :

« Non ! non ! » poussés bientôt de toutes parts.

« Le peuple français n'en veut qu'aux méchants et aux traîtres ; il respecte les braves gens.

— Allons! venez, » dit Michel ; et il les entraînait hors du tribunal.

« Vivent les braves gens ! s'écria Duval, un autre égorgeur de la cour, et si quelqu'un voulait leur faire du mal, c'est à moi qu'il aurait affaire ; » et il vint se placer près du père et de la fille, sa hache à la main pour les défendre.

« Un homme de quatre-vingts ans, reprenait Michel, et une pauvre petite femme si chétive, ça n'a pas de défense ; je les prends sous ma garde. Citoyen Maillard, un sauf-conduit pour ce bon vieux et pour sa fille, » continua Michel, en se retournant vers le guichet, dont le père et la fille, entraînés par lui, venaient déjà de descendre les marches; « ce sont de braves gens, et j'en réponds.

— Mais j'ai lu l'écrou, criait toujours Maillard ; ce sont des aristocrates endiablés, vous dis-je ! ce sont des conspirateurs !

— Allons donc ! cette jeunesse, ça ne s'occupe pas des affaires ; c'est une brave fille qui aime bien son vieux père.

— Eh ! non, s'écria Maillard, si on les écoutait tous, on n'en finirait pas. Faites-la remonter et conduisez son père à la Force.

— Moi je ne veux pas, disait Michel.

— Si, si, à la Force ! criait l'autre bandit, et finissons-en.

— Non ! non !

— Si ! si !

— Grâce ! disaient quelques femmes ; un vieux bonhomme de plus ou de moins dans le monde, quel mal ça peut-il faire ?

— Non, à la Force !

— A la mort ! »

Elisabeth se sentait mourir en voyant renouveler cette sanglante discussion ; elle se pressa de nouveau sur son père, qui lui disait :

« Va, va, laisse-moi mourir, retire-toi.

— Jamais, » répondait-elle.

Sauvage voulut essayer de l'effrayer ; il leva son sabre tout sanglant sur elle.

Mais s'exaltant avec le danger :

« Eh bien, s'écria-t-elle, tuez-moi tout de suite, car je ne le quitterai pas. Non, non, je mourrai là, sur sa poitrine, et mon corps amortira

vos coups..... Mais aucun de vous n'a donc de père, puisqu'il n'a pas pitié de moi ? »

Le vil bourreau se retira confus et se perdit dans la foule, car des huées partirent de toutes les bouches quand on le vit assez lâche pour menacer la jeune fille, et Duval faillit tourner sa hache contre lui.

Alors l'officieux Michel s'approcha : il désirait accorder les différents avis.

« Écoutez-moi, petite citoyenne ; pour convaincre le citoyen Maillard du civisme de vos sentiments, venez trinquer au salut de la nation, et criez avec moi : Vive la liberté, l'égalité ou la mort. »

De sa main sanglante il lui tendit un verre tout rougi de sang, dans lequel les égorgeurs se désaltéraient chacun à leur tour depuis qu'on leur avait apporté du vin.

Élisabeth prit le verre.

« Oui, je vais boire, » dit-elle en détournant les yeux ; elle tendit sa main pour qu'on lui versât du vin, mais sans cesser d'entourer son père avec son autre bras ; peut-être, elle craignait que cette proposition fût une ruse pour l'éloigner de lui.

« Allons ! reprit Michel après avoir versé le vin : vive la liberté, l'égalité ou la mort.

— Vive la liberté, l'égalité ou la mort, » répéta la pauvre enfant ; et portant le verre à ses lèvres elle le vida d'un trait.

Il y eut une acclamation générale ; les hommes qui l'environnaient s'écrièrent :

« Vous le voyez, elle est bonne patriote ! Qui donc voudrait faire du mal à de bons Français ?

— Allons, allons ! c'est la perle des honnêtes gens. Ecoutez, les camarades, ajouta-t-il en s'adressant à tous ceux qui pouvaient l'entendre dans la cour. Vous êtes justes, et si vous savez bien punir, vous savez aussi reconnaître la vertu et la récompenser. » Et montrant Élisabeth : « Voici une jeune fille très-vertueuse ; elle vient de défendre son père au péril de ses jours, et son père est la crême des honnêtes gens.

— Oh ! oui, c'est une vertueuse citoyenne, une bonne patriote ! cria une autre voix ; c'est une fille qui aime bien son père et qui mérite des égards.

— Nous voulons les voir ! dirent les femmes rassemblées dans la cour.

— Il faut les porter en triomphe ; ils méritent les honneurs du triomphe, crièrent plusieurs voix.

— C'est juste, répondit Michel ; mais il faut se ranger en file, afin que tout le monde puisse voir. »

Alors tous les spectateurs, hommes, femmes et enfants, se mirent sur deux haies, et quatre hommes ayant fait apporter deux escabeaux y assirent le père et la fille, et, les élevant à la hauteur de leurs épaules,

leur firent faire le tour de la cour aux acclamations frénétiques de tout le peuple rassemblé. On applaudissait ; on poussait des cris de joie ; on battait des mains ; on criait :

« Vivent les braves gens ! »

C'étaient les mêmes qui venaient de massacrer ou de voir massacrer, avec une joie sauvage, d'autres malheureux ; maintenant, ils étaient ivres de bonheur ; ils baisaient les mains du vieillard, de sa fille, de sa pauvre fille qui ne voyait et n'entendait plus rien dans cette cour où des balayeurs chassaient le sang à grand bruit au milieu des ruisseaux comme on balaie l'eau des rues après un orage ; où des cadavres, illuminés de lampions, formaient un monceau hideux. Tout tournait devant elle comme dans un effroyable cauchemar.

Il fallut subir les embrassements de ces femmes et les rudes serrements de main de ces hommes effrayants ; cela fut long. Tous ces yeux ne pouvaient se lasser de contempler ceux qu'ils avaient sauvés ; ils s'attendrissaient jusqu'à verser des larmes sur eux. Enfin, quand les joies et les transports furent assouvis, les protecteurs du père et de la fille leur dirent :

« Maintenant, honnête citoyen, et vous, jeune fille estimable, où voulez-vous aller ? »

M. Cazotte était tout épuisé par la longueur et l'anxiété de cette scène ; il balbutia :

« Chez moi.

— Où demeurez-vous?

— Rue Thévenot.

— Mais, chez vous, trouverez-vous du monde pour vous y recevoir?

— Oui ; ma femme nous attend dans des craintes affreuses.

— Sa femme l'attend, dit Michel. Ah! va-t-elle être contente cette chère femme.

— Oh! oui, répondit Élisabeth ; ma pauvre mère ! comme elle bénira nos bienfaiteurs.

— Elle nous bénira, dit Michel Bourdier ; ma foi, faut aller voir çà. Allons, partons ! »

Le vieillard, effrayé peut-être de cette proposition, car il pouvait en craindre les conséquences, leur dit :

« Je suis maintenant en état de marcher, ma fille aussi ; laissez-nous aller.

— Non, parbleu, lui répondit Michel dans la ferveur de son zèle de bienfaiteur ; nous répondons de vous maintenant sur nos têtes, et nous ne vous quitterons pas que nous ne vous ayons mis en lieu de sûreté. Allons! place, vous autres.

— Place à la vieillesse et à la vertu ! » dit Duval, qui aimait à faire des phrases.

Et les bourreaux, devenus les gardiens attentifs du père et de la fille, les emportèrent hors de la cour de l'Abbaye. Un fiacre venait d'amener de nouveaux prisonniers ; ils s'en emparent, y font monter M. Cazotte et sa fille, montent après eux et font grimper pêle-mêle quelques compagnons, enthousiasmés comme eux de leur belle action.

« Viens ! Chateau, cria l'un, tu en as assez tué aujourd'hui ; laisse la besogne aux autres.

— C'est vrai, répondait-il en essuyant sa hache.

— Et toi, Simon, et toi, Grégoire, et toi, Jean ; allons, allons ! les amis. »

Il en monte quatre dans la voiture, deux sur le siége, cinq sur l'impériale, et la voiture se met en marche aux trot de deux haridelles poussives.

Les uns chantaient, les autres criaient à tue-tête [1] : « Voyez ! voyez un vieillard de quatre-vingt-dix ans avec sa fille ! L'aristocratie les avait fait mettre dans les fers et nous les avons délivrés ! Vive la nation, la liberté, l'égalité ou la mort ! »

Le peuple s'amassait en foule ; il suivait la voiture et criait :

« Vive la nation ! A bas les aristocrates, les prêtres et les conspirateurs. »

On voulait les voir ; on leur criait de se montrer ; une fois même il fallut les faire descendre ; des femmes assemblées au coin d'une rue voulaient les embrasser.

« Ce pauvre cher homme, disaient-elles, acceptant l'attendrissement tout fait comme elles auraient accepté la fureur, sans savoir même ce qui les provoquait. C'était sa famille sûrement qui l'avait fait incarcérer pour avoir ses biens. Quels tyrans que ces aristocrates !

— Non, répondaient les autres ; c'est qu'il aimait le pauvre peuple et qu'il parlait pour lui.

— A bas les aristocrates et vivent les braves gens! »

Et tous chantaient, criaient et buvaient sur la route à chaque cabaret. C'était une orgie ambulante que cette marche.

Michel, un peu moins buveur que les autres, avait conservé quelque raison ; il disait à Elisabeth :

« Votre bonne femme de mère va-t-elle être contente de vous revoir tous les deux en vie ?

— Oui, disait Elisabeth pressée contre son père, elle vous remerciera bien..... Mais, ajouta-t-elle en hésitant, car elle craignait tout ce qui pouvait mécontenter ses étranges et fantasques protecteurs, elle est très-faible, très-facile à effrayer..... Peut-être elle commencera par avoir peur.

— Ah ! oui, parce que nous avons un peu de sang aux mains........

[1] Lettre de Mlle Cazotte.

Mais c'est égal, quand elle verra que nous vous l'avons fait échapper belle, elle sera contente tout de même, la petite mère. »

Le chemin parut infini à Elisabeth. Pour M. Cazotte, trop de pensées l'occupaient en contemplant sa fille.

Enfin, on arrive, on frappe à la porte ; on crie :

« Citoyenne Cazotte ! eh ! la bonne femme, ouvrez-nous ! »

On frappe encore avec plus de violence ; on crie, on appelle.

Mme Cazotte entendait ce bruit avec effroi ; elle crut qu'on venait l'arrêter à son tour ; elle entr'ouvre une fenêtre et dit d'une voix tremblante :

« Me voilà, que me veut-on ?

— Eh bien, eh bien, n'ayez pas peur; nous ne sommes pas là pour vous faire du mal, bien au contraire ; c'est votre mari et votre fille qu'on vous ramène de l'Abbaye.

— C'est nous, ma mère, c'est nous, criait Elisabeth pour rassurer Mme Cazotte, ouvrez-nous! »

A ces paroles, Marie-Claire descend en hâte et vient ouvrir.

Alors, le cortége bruyant se précipite dans la maison ; Michel et Simon, ainsi que Duval et Chateau, prennent M. Cazotte et sa fille dans la voiture ; on les soulève, on les porte à travers l'escalier jusqu'au salon, où Mme Cazotte, immobile et croyant rêver, les reçoit dans ses bras sans oser dire un mot de peur de faire cesser l'illusion.

« C'est moi ! c'est lui ! c'est eux ! » disent-ils tous ensemble.

Mais ces hommes souillés de sang, ces armes qui ruissellent encore, ces figures hideuses, comment les concilier avec le salut du père et de la fille. Mme Cazotte regarde tous ces gens avec épouvante ; Elisabeth s'en aperçoit :

« Ma mère, voilà nos sauveurs, lui dit-elle en lui montrant Michel et Duval ; sans ces deux hommes, qui se sont laissé fléchir par mes pleurs, vous n'auriez jamais revu ni mon père ni moi.

— Oui, ajoute M. Cazotte, sans ces deux hommes et tous leurs compagnons, nous n'aurions pas échappé aux exécutions terribles qui se font à l'Abbaye.

— Et dans toutes les prisons, » dit une femme ; mais on ne l'entendit pas.

Mme Cazotte croisait ses mains et ne pouvait parler; dans son saisissement, elle pleurait et serrait tour à tour sa fille et son mari dans ses bras, et Marie-Claire embrassait leurs mains, pleurait et riait dans le transport de sa joie.

« Tout de même ça fait plaisir de voir les heureux qu'on a faits, » disait Duval, répétant une phrase connue du temps, et il essuyait ses yeux avec la manche de sa chemise toute maculée de sang.

« Oui, c'est singulier, ça me remue tout le cœur, » reprenait Michel;

et il savourait des sentiments inconnus qui sommeillaient sous ses grossières et violentes habitudes.

Les autres spectateurs disaient en se regardant :

« Ces bonnes gens, ça fait plaisir de les voir si contents.

— C'est comme Philémon et Baucis, dirait mon vieux pédant de maître d'école, s'il n'était pas mort, » s'écria Duval avec emphase.

Enfin Mme Cazotte revint un peu à elle, et, tendant ses mains vers ces hommes terribles, devenus si soudainement humains, elle leur dit de sa voix attendrie :

« Mes amis ! mes amis ! tout ce que je possède est à vous ; prenez tout ! Mon seul regret est de ne pas avoir davantage à vous donner. »

Elle se fit apporter par Marie-Claire une grosse bourse qu'elles avaient emportée de Pierry pour les frais du voyage, et la voulut mettre dans la main de Michel ; en même temps elle essaya de presser cette main des deux siennes.

Michel retira sa main rougie, et dit en refusant la bourse :

« Non, non, ça m'ôterait mon plaisir. Nous n'avons pas fait ça par intérêt. »

L'autre repoussa de même la bourse, et dit :

« Quand je trouve des braves gens, voyez-vous, je me mettrais au feu pour eux !... C'est dommage qu'il n'y en a guère. Les autres là-bas, c'est un tas de brigands, d'accapareurs, d'égorgeurs du pauvre peuple, des gens qui nous livreraient à l'étranger, et qui tueraient nos femmes et nos enfants pendant que nous irions nous défendre aux frontières. Mille tonnerre, je voudrais qu'ils fussent tous morts !

— Oui, retournons à l'ouvrage, répondit Michel ; il en faut finir. Mais pas moins, ça m'a fait plaisir de voir ce bon père, cette bonne mère et cette honnête jeune fille qui sont si contents. Cette jeunesse, ça n'est pas plus gros que rien, et ça vous a du courage comme un lion.

— Adieu, brave jeune fille, adieu, brave homme, et vous, la bonne mère, sans oublier la moricaude, bien du plaisir et une bonne santé. »

Et la bande partit en criant et chantant, et les acclamations, le bruit, les chants sauvages s'entendirent longtemps dans la rue où l'éloignement les éteignit enfin.

IX

Quand la bande farouche fut partie, quand les portes eurent été fermées et barricadées, et que le bruit des clameurs se fût assez amorti pour ne plus laisser la crainte du retour, Elisabeth, jusqu'alors si courageuse et si forte, se jeta dans les bras de son père en poussant des cris étouffés.

« Quelles scènes !.... quelles horreurs !.... Mon père, ma mère !.... que le Ciel ait pitié de nous !...... Les cannibales ! mon Dieu, mon Dieu !... »

La pauvre enfant sentit tous les ressorts de son âme se briser ; elle tomba dans d'affreuses convulsions auxquelles succédèrent des évanouissements profonds ; et si elle revenait un moment à elle, les détails des scènes effroyables qu'elle avait vues se retraçaient à son imagination, et la replongeaient dans des épouvantes toujours suivies de nouvelles crises nerveuses.

Cet état fut long et donna les plus vives inquiétudes à ses parents.

Hélas ! que ne mourut-elle, la noble jeune fille, après avoir accompli sa courageuse action. Qu'avait-elle de plus à faire sur la terre ?

Il y a dans quelques vies un jour suprême où l'âme s'est élancée hors de ses limites terrestres et a reçu un sceau divin. Après ce jour tout est dit ; l'âme s'est démesurément agrandie, et ne peut plus rentrer tout entière dans l'étroite enveloppe qui la contenait. Les liens qui l'attachent encore dans sa prison d'argile sont détendus, et l'action de vivre devient une grande souffrance.

Il en était ainsi pour Elisabeth ; mais, après avoir sauvé son père, que lui importait si son existence s'échappait par ces mille fissures que les élancements de l'âme font au corps ? Elle avait accompli sa tâche, et, dans la maladie violente dont elle fut bientôt atteinte, elle chantait comme il arrive de chanter dans la fièvre quand les artères battent une mesure continuelle aux oreilles :

Je meurs, je meurs,
Mais j'ai sauvé mon roi.

« Mon père, mon père, c'est mon père que j'ai sauvé ! Oh ! que je puisse le voir et contempler ses traits vénérables. »

La maladie fut longue et dangereuse : M. Cazotte la regardait avec douleur et admiration ; il était assez chrétien pour ne point regretter l'action héroïque dont sa fille se mourait ; il savait bien que la vie, la santé, le bonheur ne sont rien, mais que notre âme nous est confiée par le Créateur pour être élevée à sa plus haute puissance. Qu'avons-nous besoin d'une longue vie si nous avons tout à coup déployé nos ailes ? Il priait auprès d'elle et remerciait Dieu de lui avoir donné, pour le temps et pour l'éternité, une si admirable enfant.

Mme de La Croix était absente ; mais un soir elle arriva sans être attendue. Elle trouva le père et la mère au chevet de leur fille convalescente. Elle dit à M. Cazotte avec son air d'inspiration :

« Ecoutez, mon ami, l'esprit m'a visitée tandis que j'errais dans les sentiers de ma solitude, cherchant dans les fleuves, les arbres et les animaux, des consolations et des amis, et dans ces derniers jours j'ai eu des révélations sur vous. »

M. Cazotte la regarda doucement en répétant ce vers de La Fontaine :

Qu'un ami véritable est une douce chose.

« Eh bien, amie de ma pensée, qu'avez-vous à m'apprendre ? Qu'a murmuré l'esprit à votre oreille ?

— Il m'a dit que les corbeaux s'assemblent et demandent à grands cris la proie qui leur est échappée. Fouquier-Tainville et sa bande meurtrière parlent de vous faire comparaître ; car votre affaire a des ramifications importantes à leurs yeux.

— Je le sais, dit le vieillard paisiblement ; nos amis sont venus m'avertir... Mais pourquoi troubler la trop courte sécurité de ces pauvres femmes. »

Il montrait sa femme et sa fille.

« Pourquoi troubler leur fausse et aveugle sécurité ? répondit la marquise ; mais pour vous soustraire au coup qui vous menace.

— S'il est vrai que de nouveaux dangers soient à craindre, mon père, il faut partir.

— Il faut quitter Paris, s'écria sa femme.

— J'en ai pris les moyens ; voici mon permis de départ ; on n'a pu le refuser à ma qualité de veuve d'un étranger ; il n'est pas seulement pour moi, mais aussi pour toute ma maison ; une voiture nous attend ; j'ai tout prévu, et nos amis endormiront la vigilance des satellites de l'enfer. Partons tous.

— Tous ! Eh bien, oui ! partons tous. Oh ! mon père, ne recommençons pas les douleurs de ces temps effroyables. Je ne saurais désormais les supporter.

— Nous ne vivons plus, ajouta Mme Cazotte ; nous frémissons à chaque fois qu'un pas retentit sur l'escalier ou qu'une voix se fait entendre. »

M. Cazotte restait silencieux.

« Qui vous arrête, poursuivit Mme de La Croix ? Le mal monte continuellement de l'enfer, et de pressants dangers vous menacent.

— Je ne l'ignore pas ; nos amis m'ont aussi visité dans mes angoisses. »

Puis il ajouta très-bas :

« Cette chère enfant est faible ; il ne faut point encore parler de ce qui se prépare devant elle. »

Mais l'oreille d'Élisabeth était rendue très-fine par la souffrance, ou peut-être son inquiétude lui fit comprendre ce qu'on ne disait qu'à demi ; elle s'écria :

« Mon père, je ne vous quitterai plus ; je m'attacherai comme votre ombre à vos pas. Vous l'avez vu ; ma tendresse a touché ces monstres altérés de votre sang. Je serai toujours entre vous et eux. Mais je suis très-faible : si j'allais m'évanouir ou tomber. J'ai rêvé plus de vingt fois,

pendant ma maladie, que, dans la fatale nuit de la prison, je tombais avant d'arriver à vous. Ah! ne tentons pas deux fois une semblable épreuve! Fuyons tous; allons mettre vos chers jours en sûreté; partons!»

Malgré sa faiblesse, la jeune fille essaya de se lever de son lit.

«Oui, partons, reprit Mme de La Croix; les anges nous conduiront.

— Ils nous mèneront auprès de mon bon Scévole; par leur protection il a pu gagner la frontière après avoir failli périr au 10 août; allons le rejoindre, dit la mère.

— Allons, allons! reprit Élisabeth, ne perdons pas de temps.»

Le vieillard regardait sa fille avec une ineffable affection.

«Chère enfant..... elle croit pouvoir être toujours entre la mort et moi! Tu ne penses donc pas, pauvre chère fille, que j'ai soixante années bien lourdes de plus que toi, et que bientôt, quand les bourreaux me laisseraient la vie, il nous faudra subir l'inévitable séparation.

— Ne dites point cela, mon père; vous êtes fort, et moi je suis une petite et frêle créature. Je sens bien que mes jours ne seront pas très-nombreux maintenant.

— Zabeth, comment peux-tu parler ainsi? s'écria la pauvre mère; tu n'as guère de pitié pour moi.

— Ne l'écoutez pas, interrompit M. Cazotte; elle est jeune et forte encore, quoique vivement ébranlée, et surtout elle est courageuse et comprendra ce que je veux vous dire à toutes trois.»

Les femmes se pressèrent autour de lui.

«Ma fille, ma femme, et vous mon intelligente amie, vous savez toutes trois l'histoire du vieil Éléazar, à qui ses amis proposaient de se soustraire à la mort. «Mais lui, considérant ce que demandaient de lui «un âge et une vieillesse si vénérables, ces cheveux blancs qui ac-«compagnaient la grandeur de cœur qui lui était si naturelle, et la «vie innocente et sans tache qu'il avait menée depuis sa jeunesse, il «répondit: «En mourant avec courage, je paraîtrai plus digne de la «vieillesse où je suis, et je laisserai aux jeunes gens un exemple de «courage et de patience au lieu de chercher à conserver un petit «nombre de jours qui ne valent plus d'être préservés.»

Elisabeth pleurait. Mme de La Croix répondit:

«Le vieil Eléazar ne pouvait racheter ses jours qu'en sacrifiant aux faux dieux des Gentils, et vous, mon vénérable ami.....

— Vous voulez que je sacrifie à la peur... Non, mes jours sont entre les mains de Dieu!... J'ai vu comme vous ce qui m'attend. Un homme est parti du palais de justice, où siége le tribunal criminel; il va venir; il vient me chercher pour me conduire devant l'injustice humaine. Je sais, ajouta-t-il après un court silence, ce qui m'est réservé; je le vois; mais je ne veux point m'y soustraire. Dieu va finir mon long pèlerinage. Qu'il soit béni!»

Mme Cazotte voulut essayer de l'ébranler par un dernier argument et s'écria :

« Mais vous voulez donc rendre la belle action de notre fille inutile ?

— Inutile, répondit le vieillard. Ah ! jamais, jamais une belle action n'est perdue ; elle sert de noble exemple à la terre, et dans le ciel elle réjouit les anges. »

Ils s'entretinrent encore ainsi quelques heures ; puis, vers la fin du jour, on entendit frapper à la porte de la rue ; des pas lourds se firent entendre sur l'escalier, deux carabines se posèrent sur le pallier ; on heurta.

M. Cazotte, sans s'émouvoir, dit à sa fille :

« Tu soigneras ta mère... tu feras parvenir ma bénédiction à mon fils... Il sera digne de sa famille et transmettra mon nom pur et sans tache à des enfants dignes de lui... Le Ciel versera sur lui des grâces abondantes...

— Mon père, ne croyez pas que je vous quitte. »

Depuis un moment elle se vêtissait en silence ; quand on ouvrit la porte elle était prête.

Un homme s'avançait, c'était un commissaire.

« Au nom de la loi, dit-il, je viens arrêter ici le citoyen Jacques Cazotte, mis hors de l'Abbaye sans avoir subi son jugement. »

Il déploya un ordre signé Pétion, Panis et Sergent.

« Cette fois, adieu, dit le vieillard à sa femme et à Mme de La Croix ; nous ne nous verrons plus que dans les demeures du ciel. Que Dieu verse sur vous ses plus précieuses bénédictions. Ma femme, sois bénie pour les jours heureux que tu m'as faits. Nous nous retrouverons, car nos cœurs n'ont jamais cessé de s'entendre. Vous, sœur de ma pensée, soyez bénie pour votre amitié sage et haute ; l'amitié est un don du Ciel, un charme souverain de l'existence... Toi, ma fille, sois bénie..... Oh ! je t'ai bénie tous les jours de ma vie depuis ta naissance, et je te bénirai jusqu'à ma dernière heure. »

Alors, levant les yeux et les mains au ciel, il bénit comme un patriarche tout ce qui l'entourait, puis se tourna brusquement et partit.

Mais Élisabeth, poussant tout ce qui s'opposait à son passage, le suivit, et ni les prières de sa mère, ni les ordres de l'exempt, ni les baïonnettes dont les soldats la menacèrent ne purent l'arrêter ; et vaincus par ses prières et son désespoir, ils finirent par lui permettre de monter dans la voiture qui emmenait son père.

M. Cazotte fut conduit au tribunal ; son affaire s'était instruite pendant et depuis sa détention. Il était accusé d'avoir longuement conspiré contre la nation en faveur du tyran.

Le procès dura trois jours et trois nuits sans désemparer. Sa correspondance fut lue tout entière ; elle renfermait des preuves accablantes des services qu'il avait voulu rendre au roi Louis XVI.

Les sentiments de Cazotte, ses idées, ses talents, ses liaisons avec des gens éminents, tout le rendait un homme considérable. Une sorte de respect involontaire pour ses vertus et son grand âge se mêlait d'ailleurs aux accusations.

Son avocat, nommé Julienne, le défendit avec chaleur et enthousiasme. Il fit valoir le dévouement de sa fille, le jugement du peuple qui l'avait acquitté; il eut un moment d'éloquence entraînante; la salle, les juges parurent émus, l'espoir presque éteint d'Élisabeth se ranima, elle le crut encore une fois sauvé.

Pauvre Élisabeth! hélas! la conspiration était flagrante. Il était démontré que M. Cazotte avait voulu sauver son roi, le soustraire à la fureur de la nation; il lui avait offert (les lettres étaient là) sa maison pour asile, ses terres pour y asseoir un camp, sa fortune, ses talents, ses conseils, tout ce qu'il possédait pour le sauver des périls qui le menaçaient.

Au point de vue de la Révolution, tous ces crimes prouvés et avoués méritaient cent fois la mort.

Il fut condamné.

Mais par une bizarrerie de ces temps, où le vrai n'était pas vraisemblable, une sorte de regrets, une espèce de sentimentalité vint se mêler à sa condamnation.

« Plains ceux qui te condamnent, lui dit le président, nommé Laveau, « dans un discours qu'il se crut obligé de lui adresser; reprends ton « courage, rassemble tes forces; envisage sans crainte le trépas, songe « qu'il n'a pas le droit de t'étonner; ce n'est pas un instant qui doive « effrayer un homme tel que toi. Tu fus homme, chrétien, philosophe, « *initié* [1]. Sache mourir en homme, sache mourir en chrétien : c'est tout « ce que ton pays peut attendre de toi. »

Le greffier lut la sentence; elle condamnait Jacques Cazotte à la peine de mort.

A ce mot terrible sa fille, affaiblie par trop d'émotions successives, fit entendre un cri déchirant et s'évanouit en cherchant encore à s'attacher à son père.

Son évanouissement fut long. Elle revint à elle après plusieurs heures, et ce fut pour apprendre que tout était consommé. M. Cazotte avait été conduit du tribunal à l'échafaud.

On ne meurt point de douleur, ou du moins on n'en meurt point sur-le-champ; celui qui fit l'homme lui a infligé les forces nécessaires pour supporter les épreuves auxquelles il le soumet.

Élisabeth fut longtemps mourante auprès de son inconsolable mère; mais peut-être quelque communication mystérieuse avec celui qu'elle avait perdu, quelque assurance intime de son bonheur l'empêcha de suc-

[1] Textuel.

comber comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Après une longue et pénible lutte entre la vie et la mort, la jeunesse triompha; peut-être même crut-elle un moment renaître à quelque félicité. M. de Plas avait échappé aux dangers que son dévouement à la cause royale lui avait fait courir ; il sut faire arriver jusqu'à elle des paroles d'affection profonde, et quand la tempête fut apaisée il vint réclamer ses promesses.

Il la trouva pâle et belle comme un lis penché sur sa tige, et si touchante que son amour devint une adoration pleine de respect et de tendresse.

« Elisabeth, lui dit-il, ne vous souvient-il plus que je vous avais devinée. Quelle femme, quelle mère doit être une telle fille ! Oh ! comment serai-je digne de vous !

— Mon père vous aimait, » lui répondit-elle, et ce mot dans sa bouche signifiait : « Vous êtes digne de toutes les tendresses. »

Mme Cazotte pressa leur mariage. C'était maintenant l'unique joie qu'elle pût goûter, tout le bonheur auquel elle pût encore s'associer ; ils furent unis.

Mais la joie ne peut naître après de telles et si affreuses douleurs.

Elisabeth avait usé sa vie ; elle pâlissait et devenait languissante ; le poids du jour l'accablait ; ses nuits étaient sans sommeil. Pourtant bientôt on crut qu'elle allait devenir mère, et cette idée la faisait tressaillir.

« Comme on doit aimer un être qu'on a porté dans son sein ! » disait-elle.

Cette âme était faite pour tous les amours ; mais les forces étaient épuisées ; elle ne put arriver à son terme, et fut prise de douleurs prématurées.

« Sauvez la mère, criait M. de Plas avec angoisse au médecin.

— Non, non, sauvez l'enfant, il consolera son pauvre père. »

Mais on ne put sauver ni l'enfant ni la mère ; elle mourut en prononçant ces paroles. Et M. de Plas éperdu de douleur s'écria :

« Une telle femme ne devait être que prêtée à la terre ; qui pouvait être digne d'elle ? »

Anna Marie.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 8 mars 1845.

Une nouvelle lutte s'est engagée à la Chambre des Pairs entre M. le comte Molé et M. Guizot. Disons-le tout de suite : ce débat, qui pouvait être grand, sérieux, politique, s'est trouvé beaucoup amoindri, à nos yeux, par le ton amer et les ressentiments personnels qui ne manquent presque jamais d'aigrir les discours de ces deux adversaires lorsqu'ils sont en présence. Il est profondément triste de voir les deux hommes éminents qui se disputent à des titres divers le gouvernement de la France en être venus à ce point de ne pouvoir discuter les intérêts les plus graves du moment sans que leurs antipathies particulières ne grondent sourdement au fond de leurs exordes même, et ne finissent par éclater sans mesure et envahir tous les développements de leur discussion. Où est donc le gouvernement véritable, si l'existence des ministères dépend de pareilles controverses ? Peut-on croire ces hommes d'Etat assez préoccupés, assez sérieusement inquiets des questions qui remplissent le présent et l'avenir, lorsqu'on voit leur antagonisme tourner sans cesse autour de certains griefs personnels, et, après quelques circuits, tomber au-dessous de la plus ordinaire politique ?

A l'occasion de la question de cabinet impliquée dans le vote des fonds secrets à la Chambre des Députés, M. Guizot avait, on s'en souvient, largement profité contre l'opposition de cette circonstance, qu'une coalition s'était formée entre des partis peu faits pour s'entendre, et que le nouveau ministère qui pouvait résulter de la victoire de la coalition n'aurait point une vie propre, intérieure, et serait forcé d'invoquer des auxiliaires exigeants, et de mendier son pain de chaque jour. Cet argument était réellement inattaquable, aussi M. Guizot portait-il dans ce discours une verve plus incisive qu'à l'ordinaire, et il lui aurait valu une reconstitution de sa majorité, si on lui avait trouvé autant de force et de raison dans sa propre défense que dans l'attaque contre autrui. M. le comte Molé paraît avoir senti vivement ce coup

porté à l'endroit vulnérable ; aussi est-ce contre l'idée de coalition qu'il s'est élevé, aussi s'est-il attaché à rentrer de toutes ses forces dans le parti conservateur dont M. Guizot s'efforçait très-habilement de le faire sortir. Mais là un nouvel inconvénient l'attendait. Le parti conservateur, tel qu'il est actuellement formé et engagé, soutient une certaine politique, et la soutient tant bien que mal avec M. Guizot depuis quatre ans. C'est donc la même politique que M. Molé veut suivre, et dès lors son programme ne se distingue que par des nuances qu'on pourrait juger en les voyant, mais qu'on ne peut définir d'avance, et qui restent ainsi, pour presque tout le monde, à l'état de mystère incompréhensible ou d'accessoire insignifiant. Véritablement, peut-on changer un cabinet et courir les risques d'une longue crise pour si peu ? Oui, nous l'avons cru, et l'événement nous justifie chaque jour, la coalition a été une faute, et l'opposition sans caractère tranché est une chose stérile. Peut-être ce mouvement négatif aura-t-il pour effet de rapprocher quelques hommes de plus dans des idées nouvelles et homogènes, et de préparer ainsi les voies à une opposition ayant en soi de quoi faire un gouvernement à caractère ; mais s'il n'en sortait pas cet avantage peut-être lointain, il n'en résulterait que des difficultés plus grandes, de nouvelles faiblesses et de nouvelles fautes.

Si M. Guizot avait pu, devant M. Molé, reprendre son texte de l'autre jour, et attaquer avec ampleur le fait même de la coalition, il aurait produit sans nul doute un grand effet sur l'esprit positif, prévoyant, timide peut-être, de la pairie. Mais il ne le pouvait pas. Les souvenirs de 1838 étaient là, tout prêts aux représailles. Quelques mots inconsidérés, par lesquels il accusait M. Molé d'avoir changé de parti, lui ont en effet attiré une vive apostrophe, à laquelle il n'y avait rien à répondre. M. Guizot s'en est donc tenu à justifier sa politique actuelle, et en cela il ne pouvait être heureux. Au reproche de n'avoir rien fait d'important durant ses quatre années de ministère, il a répondu qu'il avait empêché beaucoup de choses ; qu'il avait réprimé bien des désordres, repoussé bien des erreurs, telles que la réforme électorale, etc. « Or, dit-il, réprimer, c'est agir aussi. » Voilà donc le symbole de la politique de M. Guizot, donné par lui-même : sa politique est plutôt négative qu'initiatrice. Est-elle même cela ? Empêcher la réforme électorale, vieille demande usée dont personne ne se soucie, était chose facile ; mais empêcher, par exemple, les scandales de l'agiotage, serait chose plus sérieuse et plus digne d'un gouvernement : l'a-t-il fait ? ose-t-il l'essayer ? Non, le ministère n'a pas même, à un degré notable, cette action répressive dont il voudrait se faire un titre : son principal caractère est d'être passif, au dedans comme au dehors ; c'est un fait distinctif que ne peuvent effacer ni les plus éloquents discours de M. Guizot, ni les plus faciles improvisations de M. Duchâtel. Chose étrange pourtant, que nos hommes d'État les plus notables, dans l'opposition

comme au pouvoir, soient tous si logiques, si vigoureux, si vrais dans la critique de leurs adversaires, si incertains, si chancelants, si soigneusement enveloppés quand il faut qu'ils se justifient eux-mêmes! et comme ce contraste permanent, qui domine notre politique depuis huit ou neuf années, révèle bien la décomposition progressive des partis dont la mission est accomplie, et qui n'ont plus d'avenir!

Si l'intérêt de cette discussion s'est concentré, à raison des personnes, sur MM. Molé et Guizot, le succès de la journée, à raison des choses, appartient tout entier à M. le comte de Montalembert. Ce succès a été constaté par les organes de tous les partis; ils ont vu, les uns avec satisfaction, les autres avec dépit, l'orateur catholique aborder les questions de simple politique, qu'il semblait plutôt éviter jusqu'ici, et les traiter avec cette indépendance de raison et de cœur qui n'appartient qu'aux intelligences accoutumées à de plus hautes méditations. S'élevant d'abord au-dessus des querelles personnelles, au-dessus de ces accusations de servilité ambitieuse qu'on se rejette l'un à l'autre dans le monde politique, M. de Montalembert ne s'est pas même incliné devant ce fétiche du parti conservateur, auquel les ministres actuels ou possibles prodiguent tant de respect; car il y a quelque chose de plus important en France que le parti conservateur : c'est la France même. Au point de vue de la France, qu'a fait le ministère avec sa majorité de conservateurs? Ni M. Guizot ni M. Duchâtel n'ont pu le dire clairement. M. de Montalembert en conclut donc qu'il n'a rien fait, rien amélioré, ni en politique, ni même en administration. Les projets de paquebots transatlantiques, de réforme postale, de chemins de fer, de conversion des rentes, de dotation pour le futur régent, tout a avorté entre ses mains. Les affaires de la Plata, de Taïti, de Maroc, du Liban, des populations danubiennes, l'ont trouvé impuissant et incapable de tracer son sillon dans le flot des affaires sans se mettre à la remorque de l'Angleterre. Il a appris aux intrigants du monde entier comment on se fait indemniser par nous pour avoir conspiré contre nous; il a appris aux populations chrétiennes d'Orient que la protection de la Sardaigne leur vaut mieux que la nôtre, et qu'après avoir été l'appui séculaire de ces populations sous l'ancienne monarchie, nous sommes tombés aujourd'hui, grâce à la belle invention du concert européen, au cinquième rang des nations qui peuvent les secourir. M. de Montalembert a vivement frappé les esprits en mettant en regard de ce triste tableau le tableau grandiose, plein d'action et de vie, du gouvernement de sir Robert Peel, qui, fort de ses idées et des grands intérêts qu'il représente, y a trouvé l'énergie avec laquelle il s'impose à la majorité, la mène là même où elle ne veut pas aller, lui enjoint des sacrifices devenus nécessaires, et par là, maître de ses mouvements, libre et hardi dans son initiative, rétablit les finances, transforme sans secousse la situation économique de l'Angleterre, et conserve dans le monde en-

tier l'ascendant moral qu'une prospérité inouïe a porté jusqu'à l'excès. Enfin, pour ne pas laisser la Chambre sous l'humiliation décourageante de ce contraste, M. de Montalembert a fini par une belle parole de Louis XIV, que l'Angleterre n'osait menacer que parce qu'elle ne connaissait pas son cœur. Aujourd'hui elle connaît le cœur de nos gouvernants ; mais ce n'est pas celui de la France, qui dort sous l'influence du narcotique qu'on lui verse, mais qui s'éveillera quelque jour !

Si nous applaudissons vivement à ce discours de M. de Montalembert, c'est moins à cause de l'éloquence simple, chaleureuse, pleine de sentiments élevés, et semée, çà et là, de traits mordants, c'est moins à cause de ces qualités oratoires, que tout le monde y a reconnues, que parce qu'il nous donne l'espérance de voir désormais plus souvent son talent s'appliquer à ces questions politiques, bien inférieures sans doute à celles qui touchent directement aux droits de l'Eglise, mais plus émouvantes pour la masse du public. Déjà les partisans du ministère et du monopole universitaire lui ont reproché de chercher à populariser sa cause de prédilection par des excursions sur le terrain profane de l'opposition politique ordinaire. Eh bien, nous souhaitons que ce reproche soit mérité ; il est nécessaire, en effet, de populariser une cause peu comprise, peu accessible à la plupart des esprits, en l'associant, par le fait, à toutes les causes justes, à tous les sentiments patriotiques. Un parti est une chose complexe qui se forme peu à peu d'un grand nombre de sentiments et d'intérêts, lesquels, à force de se voir soutenus ensemble, finissent par se considérer comme solidaires ; alors les adhésions venues par différents chemins grossissent le premier noyau, et les sentiments qui, dans certaines personnes, seraient restés fort tièdes si on les avait provoqués directement, s'échauffent sous l'influence de quelque autre excitation plus appropriée à leur caractère ou à leurs habitudes d'esprit. C'est ainsi que tous les partis se sont formés dans l'histoire ; il n'en est aucun qui ait grandi aux rayons d'une seule pensée, quelque brillante qu'elle fût ; en les analysant, on y trouve mille éléments dont on n'aperçoit pas toujours le lien. Si donc on veut que l'intérêt catholique pèse dans la politique moderne, il ne faut pas le concentrer trop exclusivement sur une question particulière ; il faut en étendre l'action sur tout ce qui s'agite dans la société ; car, au fond, rien ne lui est étranger, et c'est en le montrant dans toute sa vaste compréhension, c'est en montrant que tout ce qui est bon et vrai lui appartient, que les esprits les plus prévenus finiront par reconnaître en lui autre chose qu'une prétention accessoire ou une dispute passagère.

Nous ne disons rien du spectacle affligeant qu'a présenté la Chambre des Pairs dans la suite de cette discussion, ni de cette recrudescence de personnalités qu'on ne pouvait guère s'attendre à voir produire à cette tribune. Mais nous devons mentionner un discours plein de fermeté et

d'opportunité de M. le comte Beugnot sur les appels comme d'abus. M. Beugnot s'est élevé contre l'interprétation mesquine donnée par nos jurisconsultes à l'article 5 de la Charte qui consacre la liberté des cultes. Un débat s'élève sur les quatre articles de 1682 ; M. Dupin publie son opinion là-dessus, c'est son droit ; mais M. l'archevêque de Lyon, qui juge cette opinion de M. Dupin contraire à la liberté de l'Eglise, la condamne ; et on lui en refusera le droit ? Et le conseil d'État interviendra dans une controverse sur la hiérarchie catholique fondée sur le dogme catholique ? M. Guizot soutenait l'année dernière que l'éducation publique doit être laïque ; et voici qu'on investira un conseil laïque d'une juridiction religieuse ? Si l'État peut faire prononcer qu'il y a abus dans tel ou tel dogme, dans telle ou telle opinion théologique, il se fera donc théologien, il adoptera une doctrine ; et s'il adopte une doctrine pour le compte des catholiques, il faudra qu'il en adopte une aussi pour le compte des protestants, des juifs, des mahométans : cela fera un jour une curieuse jurisprudence, un beau recueil de canons ! Qu'est-ce donc que la liberté des cultes ? Elle ne consiste pas, comme l'a dit admirablement le noble orateur, elle ne consiste pas seulement à ouvrir ou laisser ouvrir sur nos places publiques des églises, des temples, des synagogues, des mosquées ; ce n'en est là que l'enveloppe, que l'expression matérielle ; la vraie liberté des cultes est celle qu'on laisse aux opinions et aux consciences. Quant à l'objection ordinaire : *c'est la loi, il faut l'exécuter*, M. Beugnot rappelle qu'une foule de lois sont tombées d'elles-mêmes en désuétude, et que les articles organiques sont devenus impraticables sur bien des points. Napoléon voulait forcer le Pape à reconnaître lui-même la déclaration de 1682, à en faire des articles de foi ; M. Martin (du Nord) songe-t-il à accomplir cette volonté de l'empereur ? Est-ce pour cela qu'on envoie M. Rossi à Rome ?

Que répondent MM. Martin (du Nord) et Portalis à ces vives et fortes agressions de M. Beugnot ? Ils répondent ce qu'on savait d'avance : *C'est la loi*. L'esprit légiste, qui, du reste, Dieu merci, perd tous les jours depuis que, dans nos Chambres, les questions pratiques occupent une plus grande place, et sont traitées par les hommes spéciaux du commerce, de l'industrie et de la propriété ; l'esprit légiste est ordinairement triste à voir lorsqu'il s'attaque à des questions supérieures au droit civil codifié. Comment en effet expliquer que des hommes comme M. le garde des sceaux et M. Portalis puissent se traîner sans cesse dans le cercle vicieux de la légalité, si on ne l'expliquait par les habitudes d'esprit que fait contracter l'étude des lois, si peu philosophiquement étudiées chez nous ? Vous alléguez sans cesse la loi ; eh, c'est la loi même qu'on vous conteste ! Pourquoi a-t-on fait une Charte, s'il peut y avoir des lois contre la Charte ? Montrez, si vous pouvez, que l'intervention du conseil d'Etat dans les dogmes ou même dans les opinions théologiques n'est pas contraire à la liberté de ces dogmes et

de ces opinions, à la bonne heure ; mais finissez-en de cette logomachie sur des lois que nous soutenons être abrogées ou qu'il est de votre devoir d'abroger.

De son côté, le conseil d'Etat, sur le rapport de M. Vivien, a déclaré qu'il y avait abus sur trois points dans le mandement de Mgr. l'archevêque de Lyon contre le livre de M. Dupin. Il devrait en résulter, selon la formule, *suppression* du mandement ; la logique et le bon sens le voudraient aussi ; mais comme c'est impossible, l'appel comme d'abus aboutit donc nécessairement à contredire le bon sens et à blesser la logique. Aussi les journaux ministériels reconnaissent-ils naïvement que ce n'est point une *suppression matérielle* qui a été prononcée contre le mandement ; d'où il suit que c'est une *suppression morale*. Voilà quelque chose de fort ingénieux, assurément, et de fort joli. Il serait peut-être à souhaiter que des cas semblables se reproduisissent plus souvent ; la juridiction ecclésiastique du conseil d'Etat tomberait alors dans un ridicule inacceptable, et on s'empresserait sans doute de supprimer cette procédure contraire à tous les principes des constitutions modernes.

Mgr. l'archevêque de Lyon n'a pas paru seul dans cette manifestation. Plusieurs évêques ont lancé aussi des mandements sur ce sujet ; d'autres ont envoyé leurs adhésions. Voilà pour l'attaque. Mais dans l'Eglise l'attaque ne va point sans la conciliation, quand elle est possible ; Mgr. l'archevêque de Paris semble avoir choisi cette part spéciale dans le mouvement actuel de l'épiscopat français. Il y a quelque temps, dans une introduction philosophique à l'étude de la religion, il revendiquait pour la raison humaine sa part légitime de liberté, trop restreinte, il faut bien le dire, par quelques écrivains catholiques de ce siècle ; aujourd'hui, à propos des opinions gallicanes, il fait aussi la part de la liberté pour les écoles théologiques. Dans une brochure sur *l'Usage et l'abus des opinions controversées entre les ultramontains et les gallicans*, il s'attache surtout à faire voir que l'excès dans ces questions, en un sens comme en l'autre, est provenu presque toujours du pouvoir temporel lui-même, qui pratique l'ultramontanisme et le gallicanisme tour à tour, lorsqu'il veut forcer les évêques par le Pape ou le Pape par les évêques, selon ses convenances. Quand donc le gouvernement pousse au gallicanisme, il est naturel qu'on lui suppose quelque dessein contre le chef suprême de l'Eglise, et que le clergé, par une réaction presque inévitable, penche davantage vers la doctrine ultramontaine. Aussi l'Eglise s'est-elle toujours sagement refusée à se prononcer entre les deux opinions également libres dans leurs justes limites ; de là ces oscillations qui, en définitive, maintiennent l'équilibre ; de là aussi la réaction, très-facile à s'expliquer, qui porte aujourd'hui un grand nombre d'esprits à vouloir concentrer l'autorité lorsqu'ils voient les adversaires du Christianisme s'évertuer à y semer la division. Au reste,

un ouvrage plus étendu sur les appels comme d'abus doit être publié prochainement par Mgr. l'archevêque de Paris; nous ne manquerons pas d'en parler ; car ces manifestations publiques des évêques sont des incidents qui introduisent le clergé de plus en plus dans le mouvement des vraies libertés de notre époque.

La diète suisse a commencé, le 27 février, la discussion qui porte bien moins sur l'admission ou l'expulsion des Jésuites que sur le maintien ou la destruction du pacte fédéral. M. Neuhaus a demandé, au nom de Berne, l'expulsion de ces prêtres ; mais deux discours surtout, prononcés en sens contraire par deux députés catholiques, M. Siegwart (de Lucerne), et Muntzinger (de Soleure), nous ont paru remarquables. Dans celui de M. Muntzinger, il y a eu ou une hypocrisie très-digne de tout ce que le radicalisme a fait en ce genre jusqu'à présent, ou une petitesse de vues, une niaiserie politique peu probable dans un homme chargé d'une si importante mission. M. Muntzinger n'a guère débité autre chose qu'un ramas de platitudes empruntées à certains journaux français connus pour faire marchandise de ces vieilleries ; à l'entendre, on aurait cru qu'il ne voyait rien au delà de l'affaire des Jésuites dans tout ce mouvement, qu'il ne prévoyait rien de ce qui saute aux yeux de tout le monde. Quant à M. Siegwart, c'est autre chose ; son discours avait abordé la question générale sans en négliger la cause occasionnelle ; il avait énergiquement réclamé le maintien des libertés cantonnales, et fait entrevoir dans les entreprises radicales une immense révolution pour la Suisse et peut-être pour l'Europe. En attendant, les chefs des corps-francs tiennent des conciliabules, et les catholiques s'exaltent à la pensée de défendre, contre ces hordes modernes, les droits les plus sacrés de la conscience et de la famille.

La situation de l'Irlande n'a pu sortir encore de l'état de souffrance et d'incertitude qui la domine depuis la publication de la lettre de la Propagande. Nous avons reçu de Rome à ce sujet des renseignements qui jettent quelque lumière sur ce qui se passe dans la cité pontificale relativement à ce malheureux pays. L'envoyé de sir Robert Peel, M. Petre appartenant à une famille catholique, mais lui-même assez indifférent, était chargé d'obtenir du Saint-Siége : 1° une mesure qui comprimât l'agitation irlandaise ; 2° la concession d'une intervention du gouvernement anglais dans le choix des évêques. On a d'abord refusé l'une et l'autre demandes ; alors M. Petre a produit certains documents authentiques desquels il résultait que des évêques et des prêtres irlandais avaient publiquement proféré des doctrines subversives ; et il a ainsi obtenu la lettre de la Propagande. Au reste, on donne à Rome, à cette lettre, le sens qui lui a été donné par tous les amis de l'Irlande ; elle ne blâme que les erreurs qui auraient pu être énoncées, sans préjuger le fait : *si relata subsisterent*, etc. Il y a d'ailleurs, dans ces démarches du gouvernement anglais, une entente cordiale avec la Prusse,

et cela se conçoit : la Prusse, comme l'Angleterre, a pour système la subordination de l'Eglise à l'Etat, de la pensée à la force ; pour la Prusse comme pour l'Angleterre, la liberté catholique est un obstacle et un danger ; c'est pourquoi M. de Bunsen appuie et inspire, autant qu'il est en son pouvoir, les mesures prises par le ministère anglais.

En outre, à Rome, le cardinal Acton est consulté sur toutes les affaires religieuses de l'Angleterre et de l'Irlande, et il exerce une grande influence. Or le cardinal Acton est contraire à l'agitation et à la direction imprimée par O'Connell. On pense, d'après lui, que la révocation de l'Union serait une chose désastreuse ; un parlement irlandais serait composé de pairs protestants et de députés protestants plus hostiles aux catholiques que ne le sont en général les membres du parlement anglais. Cette assertion nous paraît bien difficile à soutenir ; mais, en tout cas, fussent-ils plus hostiles, seraient-ils aussi puissants ? Et cette population, affranchie du joug anglais, pourrait-elle aisément être remise sous celui de quelques propriétaires du pays ? Y aurait-il, en Irlande, une église protestante capable de prévaloir à elle seule contre l'Eglise catholique, qui renferme dans son sein la population presque entière ? C'est ce qu'on ne nous dit pas.

Le cardinal Acton croit donc que le Rappel reculerait les améliorations désirées par les catholiques au lieu de les hâter. L'agitation, selon lui, entretient l'aigreur et la défiance, et empêche les concessions raisonnables qui autrement seraient amiablement accordées. En outre, par le Rappel, les catholiques d'Angleterre, privés de l'appui que leur prête la solidarité de leur cause avec celle de l'Irlande, seraient en trop petit nombre et trop peu à craindre pour rien obtenir. Mais est-il donc à souhaiter que les catholiques anglais obtiennent d'un gouvernement protestant autre chose que leur liberté de développement? Et n'est-ce pas ôter au ressort religieux une partie considérable de son énergie que de l'introduire, avant qu'il n'ait exercé toute son action, dans les mécanismes officiels ? Enfin, dans les arguments qu'on attribue au cardinal Acton, se trouve ce dernier argument, que l'Angleterre séparée de l'Irlande serait affaiblie, et que cet affaiblissement accroîtrait d'autant la prépondérance de la Russie, beaucoup plus redoutable pour l'Eglise que celle de l'Angleterre : comme si l'Angleterre s'occupait le moins du monde de protéger l'Eglise catholique ! comme si ses missionnaires méthodistes et autres n'expulsaient pas les missionnaires catholiques de tous les pays où leur prépondérance peut réellement s'exercer ! comme si les sociétés bibliques, si puissantes en Angleterre qu'elles forcent souvent la main du gouvernement, pouvaient lui permettre sous aucun prétexte de maintenir, en un cas grave, le papisme et la grande Babylone ! Au reste, cette cause de la prépondérance anglaise comme salutaire pour l'Eglise romaine n'est pas gagnée encore, et, malgré les obsessions de M. Petre et de M. de Bunsen,

nous ne croyons pas qu'elle puisse triompher auprès du souverain Pontife. Rome sait plier sans rompre, et différer sans abandonner.

Le 10 juillet 1844, une pièce qui fut alors insérée par deux journaux nous suggéra quelques réflexions touchant un étranger, résidant actuellement à Paris, et qui avait été temporairement investi de certains pouvoirs relativement à l'ordre du Saint-Sépulcre. Lisant aujourd'hui dans les mêmes feuilles périodiques la note suivante, nous croyons juste de la reproduire :

Deux journaux ayant publié un document qui a paru à M. le marquis de Bandini-Pitti offensant pour son caractère, ce dernier leur avait intenté à ce sujet une action judiciaire. Nous pouvons annoncer aujourd'hui que, d'un commun accord, cette affaire a été terminée à l'amiable, après des explications satisfaisantes, et que les tribunaux n'auront point à s'occuper d'un débat où se trouvaient mêlés des intérêts religieux.

Cette façon d'agir réservée sera approuvée par tous ceux qui savent combien M. de Bandini a montré de zèle et de désintéressement pour améliorer les intérêts de la Terre-Sainte, et qui connaissent ses nombreuses démarches auprès des cours étrangères pour obtenir, dans des voyages faits dans ce but, des quêtes annuelles autorisées par décrets, et qui produisent des ressources fort considérables aux saints lieux.

Par suite de ces travaux, M. de Bandini a reçu récemment du nouveau Révérendissime supérieur général de la Terre-Sainte à Rome une lettre qui lui donne les explications les plus flatteuses et les plus bienveillantes, et qui se termine par ces paroles :

« Ainsi, mon très-estimable M. le marquis, terminons une fois pour toujours les différends; vous nous avez honorés de vos services, et nous désirons que tous vous honorent ainsi que nous le faisons nous-mêmes, pour tant de soins et de bontés que vous avez bien voulu avoir pour la Terre-Sainte.

« En attendant, je vous salue avec toute la considération de mon âme, et, certain de la docilité chrétienne avec laquelle vous voudrez bien lire cette lettre, et céder à mes réflexions et conseils de paix et d'harmonie, j'ai l'honneur d'être, etc. »

REVUE SCIENTIFIQUE.

Je commence par prier le lecteur de ne pas m'attribuer le manque de suite et les non-sens inconcevables d'un des articles de la *Revue scientifique* du 10 février dernier (p. 464, *sur l'ergotisme gangréneux*). Les compositeurs ont tellement interverti les alinéas que le quatorzième devrait être le premier, et que le premier devrait être le cinquième. Sans la rectification que j'indique, cette notice n'a vraiment ni commencement, ni milieu, ni fin. Par son sujet cependant elle n'est pas dépourvue de tout intérêt, et c'est pourquoi j'ai cru devoir signaler cette erreur grossière.

CHIMIE. — *Etudes de physiologie végétale faites au moyen de l'acide arsénieux; mémoire lu* par M. CHATIN (*Académie des Sciences. — Séance du 6 janvier*).

Il est impossible de prévoir quels progrès la physiologie végétale, aidée de la chimie organique, est destinée à opérer dans l'économie rurale, jusqu'ici trop exclusivement livrée à l'empirisme des agriculteurs. L'économie rurale, à son tour, rendra généreusement à la physiologie végétale et à la chimie organique les services qu'elle en aura reçus. La modification profonde apportée à la structure, à la couleur, à la solidité et à toutes les propriétés économiques des bois auxquels on fait absorber sur pied des dissolutions de substances métalliques;—le traitement des infirmités diverses des végétaux par l'administration de composés propres à hypertrophier une plante, à l'atrophier, à y faire prédominer telle ou telle qualité, etc..., sont des résultats déjà acquis, et dont le principe, marchant d'applications en applications, nous promet, dans un avenir plus ou moins éloigné, des merveilles inimaginables.

On sait que les végétaux, êtres vivants à leur manière, sont susceptibles d'empoisonnement comme les animaux. Il est aussi très-remarquable que les substances vénéneuses redoutables aux animaux sont non moins pernicieuses aux plantes. Les préparations mercurielles atrophient, altèrent et désorganisent les tissus végétaux comme ceux de l'animal. L'opium narcotise et stupéfie un rosier et un dalhia aussi bien qu'un chien ou un oiseau. L'arsenic tue le lys de nos jardins comme il extermine l'insecte ou l'animal nuisible.

Voilà qui est bien connu, mais d'une manière trop générale. Toutes les expériences touchant ces faits ont besoin de vérification et surtout de cette connaissance des détails qui, en éclairant le principe aux yeux de tout le monde, féconde et multiplie les applications.

Tel est le mérite des recherches dont nous allons parler. Elles sont propres à confirmer toutes les grandes lois de la physiologie. Les faits y puisent, par conséquent, une force de vérité générale seule capable de donner aux détails cette autorité étrangère à l'empirisme et qui n'appartient qu'à la science.

L'action de l'acide arsénieux sur les végétaux, incontestable en général, a été admise avec un vague peu différent de l'ignorance. Cette action est subordonnée à tant de conditions, soit vitales ou essentielles, soit extérieures à la plante, que, ne pas connaître ces circonstances, c'est ne rien savoir sur le fait principal.

Ainsi, l'âge des végétaux a sur les effets de l'empoisonnement par l'arsenic une influence réelle, moins sensible pourtant que celle de leur tempérament propre ou de leur constitution.

Mais, de toutes ces conditions, celle *de l'espèce* est la plus importante. Ainsi, les cryptogames périssent avant les phanérogames, et les monocotylédones avant les dicotylédones, c'est-à-dire que les végétaux des espèces les plus inférieures, par conséquent les moins douées d'unité vitale et de longévité (comme les champignons, les mousses, les fougères), résistent moins à l'action délétère du poison que les espèces plus fortement organisées et douées de plus d'unité vitale, comme le sont les arbustes et les arbres. De même, parmi ces derniers, les plus résistants sont ceux qui, comme le chêne, se développent du centre à la circonférence, et ont celle-ci moins dure que celui-là, et les moins résistants ceux, au contraire, qui se développent de la circonférence au centre, tels le sureau, les palmiers, etc..., et tous les arbres dont le centre est plus mou que la périphérie.

Un rapprochement plus curieux encore, c'est que les végétaux chez qui M. Dutrochet a été conduit à soupçonner l'existence d'un système nerveux, se sont montrés les plus sensibles aux effets du poison.

L'air agité hâte la mort des végétaux encore enracinés, et modère, au contraire, les accidents de l'empoisonnement chez ceux qu'on transporte dans un sol naturel après leur avoir fait absorber l'acide arsénieux.

L'air en repos a une action inverse de la précédente. Il est probable aussi, qu'une diminution dans la pression atmosphérique aurait le même effet que l'agitation de l'air, c'est-à-dire qu'elle augmenterait la rapidité de l'empoisonnement, tandis que l'humidité de cette même atmosphère équivaudrait à son repos et retarderait comme lui la marche de l'intoxication arsenicale.

L'eau que renferme le sol modifie à son tour les effets de ce poison. Sa quantité les augmente si la plante tient encore au sol où elle a reçu les atteintes du principe délétère ; mais elle les dissipe si, après son empoisonnement, le végétal a été transplanté dans une terre naturelle.

La lumière vive rend l'empoisonnement plus grave, que les plantes restent ou non fixées au sol empoisonné. Chez celles qui se trouvent inégalement exposées à la lumière, le côté qui regarde l'obscurité est constamment le dernier à périr. Cette influence de la lumière est très-remarquable.

La température agit comme nous avons vu l'air le faire et aux mêmes conditions, c'est-à-dire que son élévation est nuisible ou secourable aux plantes empoisonnées, selon que celles-ci restent enracinées dans le sol primitif, ou sont transportées dans un autre sol naturel.

L'électricité par influence, agissant avec continuité, retarde la manifestation des phénomènes d'empoisonnement chez les végétaux au pied desquels on verse la solution arsenicale ; mais une fois que ces accidents se sont développés elle les aggrave dans toutes les circonstances.

On exagère les effets morbides dus au poison en tirant des étincelles d'une plante végétant dans un sol arrosé d'eau arsenicale ; on les diminue au contraire s'il ne reste plus dans le sol de poison à absorber.

Quant à l'influence des saisons sur l'activité plus ou moins grande de l'arsenic appliqué au règne végétal, voici les résultats auxquels est arrivé M. Chatin :

L'été hâte l'apparition des symptômes de l'empoisonnement qu'il rend plus graves, mais aussi plus courts.

L'hiver a une influence tout opposée.

Le printemps et l'automne produisent des effets intermédiaires.

Ces recherches devaient être poursuivies sur les cadavres des plantes empoisonnées, et la chimie organique avait à éclairer leur autopsie. Il fallait chercher le poison dans les tissus afin de savoir sur quelles parties il portait spécialement son action ; quelles étaient les voies de son évacuation, les transformations offensives et inoffensives qu'il pouvait subir, et en vertu de quelle combinaison chimique les antidotes administrés aux plantes empoisonnées avaient produit leurs effets salutaires de neutralisation, etc.

M. Chatin a rempli cette seconde partie de sa tâche avec le même succès que *la première*.

Comme cela a lieu chez les animaux, l'arsenic absorbé par les plantes se répand dans tous leurs tissus, non pourtant sans affecter une préférence élective et constante pour quelques-uns de leurs organes.

On pouvait le prévoir, puisque, dans les végétaux soumis à l'action vénéneuse de l'arsenic, certaines parties étaient plus gravement affectées que d'autres et périssaient plus ou moins vite comme frappées par une sorte de mortification ou de gangrène.

Ainsi les pédoncules chez qui, pendant la vie, on observait les lésions les plus intenses, ont été trouvés à l'autopsie beaucoup plus imprégnés d'arsenic que d'autres parties moins malades. Les pétales périssaient les dernières. Aussi à peine y a-t-on rencontré des traces du poison.

L'élimination du poison est complète si la plante survit assez longtemps pour que cette fonction salutaire puisse s'opérer.

Les plantes d'une organisation inférieure éliminent plus lentement le poison que celles d'une organisation supérieure.

Nous ne nous chargeons pas d'accorder ce fait avec la loi formulée par M. Chatin que nous avons rapportée plus haut. Nous avons dit en effet, d'après lui, que les plantes cryptogames, qui sont de l'organisation la plus inférieure, résistent moins à l'action funeste du poison que les plantes phanérogames ou dont les organes de la génération sont distincts, et, par conséquent, d'une organisation supérieure. Chez les animaux, il est certain que la force de résistance à un agent délétère est en raison de la force dont l'être vivant est doué pour éliminer ou repousser cet agent.

Il est vrai de le dire aussi : l'identité des accidents est souvent elle-même en raison de cette force d'élimination.

Dès lors, si, au premier abord, on ne conçoit pas ce résultat ainsi formulé : « Les plantes d'une organisation inférieure sont à la fois les plus indifférentes au poison et les plus lentes à l'élimination, » on finit par le comprendre, en réfléchissant que, si cette faiblesse vitale laisse l'organisme végétal plus longtemps exposé à l'action corrosive du poison, cet inconvénient est compensé par le peu de susceptibilité et de sensibilité organique de ces tissus languissants, presque incapables d'une action énergique, soit salutaire, soit fâcheuse. On ne peut toutefois s'empêcher d'être frappé de la contradiction apparente ou réelle qui existe entre ce résultat et celui que M. Chatin exposait ainsi plus haut : « J'ai constaté que les cryptogames périssent avant les phanérogames, etc.... » Si elles périssent si promptement, comment sont-elles douées d'une force d'élimination si lente et d'une indifférence si grande à l'action de l'arsenic ?...

Un fait bien curieux au milieu de tous ceux que font ressortir les belles expériences de M. Chatin, est celui du travail élaborateur en vertu duquel les fleurs, et surtout les fruits, triompheraient énergiquement du poison, soit en en neutralisant les effets, soit en l'éliminant très-promptement.

Le jeune âge favorise sensiblement l'excrétion des matières vénéneuses absorbées.

L'acide arsénieux ne choisit point les parties aériennes des végétaux ou les feuilles pour ses voies d'excrétion. Il est constamment éliminé par les racines.

Cette excrétion a lieu sous forme d'un sel très-soluble, résultant de la combinaison de l'acide arsénieux avec une des bases alcalines (soude, potasse) que les végétaux renferment abondamment.

Quelque temps après l'imbibition du sol par l'acide arsénieux, il se forme, aux dépens de cet acide et des bases calcaires que contient le sol, des arsénites de chaux insolubles, circonstance qui explique l'impossibilité ultérieure de l'absorption de l'arsenic par les racines des végétaux, puisque les corps solubles sont seuls susceptibles d'absorption.

Ce dernier résultat des investigations chimiques de M. Chatin s'accorde parfaitement avec ceux qu'il a obtenus en cherchant le meilleur antidote pour les plantes empoisonnées par l'arsenic. Cet antidote, suivant lui, est le chlorure de chaux (la liqueur désinfectante de Labarraque). Quelle que soit la dose d'acide arsénieux qu'on lui fasse absorber, une plante ne périt pas si l'on arrose le sol où elle végète d'une solution de ce sel. Celui-ci agit en convertissant l'acide arsénieux en un sel alcalin (arsénite de chaux) insoluble.

Indiquons brièvement les applications les plus utiles des recherches précédentes.

L'économie rurale peut y puiser la preuve de l'inutilité de l'*arsenicage* des céréales, puisque cette opération a pour but de détruire le végétal parasite nommé le *charbon*, et qu'il résulte des expériences de M. Chatin, que l'acide arsénieux est sans influence sur les végétaux cryptogames, ordre auquel appartient le *charbon* (*uredo carbo*).

La chimie légale peut être intéressée à savoir si l'arsenic dont des céréales sont infectées provient d'un mélange fait après la récolte avec les grains, la farine, etc., ou d'une absorption opérée pendant la végétation. Or, les recherches de M. Chatin tendent à démontrer qu'après un temps déterminé, l'élimination physiologique de l'arsenic est complète et qu'il n'en peut plus rester dans les céréales qui ont été arseniquées en automne.

La thérapeutique médicale enfin peut s'enrichir d'un contre-poison puissant dans le chlorure de chaux, qui neutralise si sûrement les effets funestes de l'acide arsénieux sur les végétaux et qui aurait peut-être une action aussi salutaire sur les animaux et sur l'homme lui-même.

Chaulage arsenical; moyen de le suppléer. — Il convient de placer ici quelques observations adressées à l'Académie, dans sa séance du 10 février, par M. Audouard, pharmacien à Béziers, en réponse à la communication précédente.

M. Audouard s'efforce de démontrer par de nouveaux faits que l'arsenic n'est pas sans action sur l'*uredo carbo*, ainsi que l'a prétendu M. Chatin. L'arsenicage, dit-il, a toujours réussi dans le Languedoc à réaliser le but que l'on se propose dans cette opération. Il n'en repousse pas moins de toutes ses forces l'usage du chaulage arsenical, mais c'est par d'autres motifs. Le chaulage par l'acide arsénieux, ou à l'aide de tout autre poison métallique, peut être remplacé avec avantage, suivant lui, par des substances qui produisent les mêmes effets destructeurs sur *le charbon* du blé, sans avoir aucun inconvénient. De ce nombre est la chaux vive et non carbonatée, additionnée de sel marin, substance dont d'ailleurs l'emploi a déjà été indiqué par plusieurs agronomes.

ECONOMIE RURALE. — Dans la séance du 20 janvier, M. CHEVANDIER a lu un mémoire intitulé : *Recherches sur la composition élémentaire des différents bois*. Nous allons en présenter la substance, surtout en ce qui concerne les applications à l'économie domestique et aux exploitations forestières.

Le poids d'un stère de bois à brûler est en général indépendant, pour chaque espèce de bois, de l'âge des arbres et des circonstances qui ont influé sur leur végé-

tation ; mais il varie suivant que le stère est composé de bûches provenant de la tige, de branches ou de jeunes pousses.

La composition de chaque espèce de bois, écorce comprise, peut être considérée comme constante. Il est donc toujours possible de remplacer, soit dans les calculs sur la production des forêts, soit dans ceux qui sont relatifs aux emplois du bois comme combustible, l'expression si vague de *stère* par un nombre exprimant soit le poids réel du bois contenu dans un stère, soit le nombre d'unités de chaleur que sa combustion peut produire.

Cette dernière idée nous paraît très-ingénieuse et très-féconde. Voici comment M. Chevandier l'a réalisée. Pour arriver à la détermination de la puissance calorifique d'un stère des différents bois, il est parti de cette base que les principes constituants de l'eau qui font partie de la composition du bois peuvent être considérés comme ne produisant pas de chaleur, soit qu'on les suppose réunis à l'état d'eau, soit que la combinaison qu'ils formaient change d'état pendant que la combustion a lieu.

Il a admis en outre que le carbone et l'hydrogène en excès contenus dans tous les bois, dégagent, lorsqu'ils sont combinés en une proportion quelconque, la même quantité de calorique que s'ils étaient isolés.

Maintenant, et ceci posé, connaissant d'une part le poids de bois sec contenu dans un stère de différents bois, et, d'autre part, les quantités de carbone et d'hydrogène en excès qui entrent dans la composition de chacun d'eux, il en a déduit le poids de carbone et d'hydrogène en excès contenus dans le stère.

Multipliant ensuite ces poids par les nombres qui représentent le pouvoir calorifique de l'hydrogène et du carbone, la somme de ces deux produits lui a donné un nombre exprimant à son tour, cela se conçoit à merveille, la puissance calorifique du stère d'une manière absolue.

Enfin, pour avoir le rapport des nombres obtenus ainsi pour chaque espèce de bois, il a divisé successivement ces nombres par le plus élevé de tous, et il a obtenu ainsi une série de résultats qui lui ont servi à établir le tableau de la valeur des différents bois considérés sous le rapport de la quantité de calorique que peut dégager par la combustion un stère de chacun d'eux. Dans ce tableau, le stère de bois de quartier de chêne occupe le premier rang; le stère de quartier de bois de pin, le dernier. Leurs pouvoirs calorifiques sont comme 10 est à 7. Entre ces deux extrêmes, les autres espèces se placent dans l'ordre suivant :

1º Chêne à glands sessiles ; — 2º Hêtre ; — 3º Charme ; — 4º Bouleau ; — 5º Chêne à glands pédonculés ; — 6º Aulne ; — 7º Sapin ; — 8º Saule ; — 9º Tremble ; — 10º Pin.

Ces recherches sévères de la science concordent parfaitement avec les résultats de l'expérience des siècles, qu'elles ne font que confirmer. Mais qu'il est beau d'expliquer ainsi l'expérience pour pouvoir lui commander ensuite ! Croit-on que les recherches de M. Chevandier se bornent à ce stérile résultat de nous donner l'explication d'une vérité qui, sauf l'exactitude des proportions, était en général déjà et aussi bien connue avant qu'après elles? Non, sans doute. Mais le procédé qu'il a employé pour déterminer la puissance calorifique comparée des bois à feu, on le verra s'en servir pour des problèmes analogues, qu'on ne s'est jamais posés, parce qu'on manquait de moyens de les résoudre. Les différents modes de chauffage, la fabrication des charbons, l'utilisation de tous les éléments calorifiques d'un combustible, les procédés de tirage et de ventilation, retireront tôt ou tard, de ces calculs, de précieux avantages.

CHIRURGIE. — *Considérations pratiques sur les grandes opérations et sur les moyens d'éviter en grande partie les dangers et les accidents qui les accompagnent.*

M. Ballard, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Besançon, lit, sous

ce titre, un travail dans lequel il s'attache à démontrer que les chances de dangers et d'accidents qui accompagnent les grandes opérations sont beaucoup moins relatives aux procédés opératoires mis en usage qu'aux soins que nécessitent ces opérations avant et après leur exécution. Il a vu aussi que, sous l'influence de régimes fort divers, les malades succombaient à peu près dans la même proportion. Seulement, ceux auxquels on donnait de suite à manger, que l'on tonifiait, étaient emportés du cinquième au dixième jour, tandis que ceux qui étaient soumis à une diète rigoureuse et à des saignées abondantes succombaient au trentième et au quarantième jour.

L'auteur, cherchant à se rendre compte des diverses causes de mort à la suite des grandes opérations, signale comme les plus constantes : la crainte de l'opération, la douleur, la fièvre traumatique ou de suppuration, la fonte purulente des tissus, enfin l'influence des grandes réunions de malades, des marécages, des lieux mal aérés, etc. C'est, en conséquence, dans chacune de ces causes que M. Ballard trouve la source des précautions à prendre. La première consist à laisser ignorer aux malades, non-seulement l'instant de l'opération, mai même la nécessité où l'on est de la pratiquer. La seconde consiste à détruire la sensibilité ou à la diminuer, de manière à rendre tolérable la douleur de l'opération ; c'est ce que l'auteur obtient par la compression des principaux troncs nerveux, à laquelle il joint l'usage des narcotiques à dose excitante, hilariante même pendant deux ou trois jours de suite. La troisième précaution est de chercher à prévenir l'inflammation en empêchant le développement de la chaleur et de la douleur, ce qui s'obtient en entourant le membre de vessies remplies d'eau à une température assez basse pour enlever l'excès de chaleur au fur et à mesure qu'elle se développe. Cette dernière indication répond naturellement aux dernières causes de mort, qui ne sont que la conséquence de l'inflammation.

Par le concours de ces moyens, l'auteur affirme avoir diminué la mortalité au point que, sur vingt-huit amputations, dont vingt des membres abdominaux, douze de la cuisse, il n'a pas eu un seul cas d'insuccès, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu un seul cas de mort avant la cicatrisation complète et durant l'année qui a suivi.

Voilà certes des résultats magnifiques, bien dignes de faire envie aux chirurgiens de nos hôpitaux de Paris. Je doute pourtant que ceux-ci soient tentés d'adopter les moyens proposés par M. Ballard, quelque bien imaginés qu'ils puissent paraître. Il y a, en effet, quelque chose de plus efficace encore dans l'hôpital militaire de Besançon que les ingénieuses ressources de son chirurgien en chef : c'est que cet hôpital n'est pas à Paris. La forme seule de cette réflexion est plaisante. Ce qui ne l'est pas, c'est l'épouvantable mortalité des opérés dans les salles de chirurgie de la capitale. Il est telle de ces salles où, sur les vingt-huit amputés de M. Ballard, pas un n'eût échappé, et certes, nulle part ailleurs, les opérations ne sont faites avec plus d'habileté, les soins consécutifs administrés avec plus d'intelligence. C'est qu'à certaines époques de l'année principalement, les opérés sont sujets à une fièvre redoutable, caractérisée ou par des accidents nerveux et du délire, promptements funestes, ou par une tendance du sang à se transformer en pus.

Or, ces deux genres d'affections, qui reconnaissent une même cause interne dont ils ne sont que des manifestations différentes plus ou moins malignes, ces affections, disons-nous, sont à peu près inconnues en province. Ambroise Paré, l'illustre chirurgien de trois de nos rois (Charles IX, Henri III et Henri IV), disait avec autant de profondeur que de piété : *Je le pansay, Dieu le guarit.* C'est Dieu qui a *guari* les amputés de M. Ballard. Voilà pourquoi, si j'avais à subir une grave opération, j'irais me la faire pratiquer par cet habile et heureux chirurgien.

P.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

THÉOLOGIE.

PATROLOGIÆ CURSUS COMPLETUS.

BIBLIOTHECA OMNIUM SANCTORUM PATRUM, DOCTORUM, SCRIPTORUM ECCLESIASTICORUM AB ÆVO APOSTOLICO ADUSQUE INNOCENTII III TEMPORA, ACCURANTE J. P. MIGNE [1].

Aucune puissance de ce monde n'a autant fait que l'Église pour les livres et pour les bibliothèques. Elle a mis toute la règle de la foi, d'un côté, dans l'Écriture sainte, de l'autre, dans la tradition, qui s'écrit aussi et qui se conserve par les actes des conciles, par les livres des Pères et des docteurs. Dès les premiers siècles, on voit auprès de chaque église épiscopale une bibliothèque, des Lecteurs qui en ont la garde, et qui se font tuer plutôt que d'en livrer les clefs aux persécuteurs. Aux temps barbares, les archives des basiliques sauvèrent le dépôt des lettres sacrées : chaque monastère eut son atelier de copistes ; aucun emploi ne fut plus honoré. C'était d'eux que Cassiodore avait dit : « Heureuse « application, étude digne de louanges! prêcher aux hommes par le travail des « mains, porter en silence la parole éternelle à toute la terre! Du lieu étroit où « le copiste est assis, il visite par ses écrits de nombreuses provinces. Son ou- « vrage est lu dans les lieux saints ; les peuples l'entendent et deviennent meil- « leurs. » Mais rien n'était plus encourageant que l'aimable légende qu'on racontait aux copistes pour charmer les longues heures de leur travail. Il y avait un moine, disait-on, qui mourut après une vie relâchée et à peu près vide de bonnes œuvres, si ce n'est qu'il avait copié avec des soins extrêmes un gros livre de théologie. Or, comme ce moine était devant le souverain juge, les démons apportèrent le registre de ses péchés, et le nombre en parut si grand que tout espoir de pardon semblait perdu. Mais les anges allèrent chercher le gros livre, et s'étant mis à compter ce nombre infini de lettres ornées, dorées, enluminées, trouvèrent une lettre de plus qu'il n'y avait de péchés, et le moine fut absous. Il ne fallait pas moins que ces espérances pour vaincre les ennuis d'une transcription scrupuleuse, et pour qu'enfin, dans toutes les grandes abbayes, auprès de toutes les écoles monastiques, on trouvât ces maîtres de la foi et de la vie chrétienne : saint Chrysostôme, saint Augustin, saint Grégoire. C'était dans l'en-

[1] Paris, rue d'Ambroise, près la barrière d'Enfer. T. I–X. — Prix 1000 fr. pour les mille premiers souscripteurs aux 200 volumes latins. Ont paru : *Tertullien*, *Minucius Felix*, etc. 3 vol. 20 fr. *S. Cyprien*, 1 vol. 7 fr. *Arnobe*, etc. 7 fr. *Lactance*, etc, 2 vol. 14 fr. *Constantin*, etc. 7 fr. *S. Hilaire*, 2 vol. 14 fr, *S. Augustin*, 15 vol. 80 fr. *S. Chrysostôme* (version latine), 50 fr.

tretien journalier de ces grands esprits, au milieu du recueillement de ces bibliothèques, c'était là que le génie du moyen âge cherchait toutes ses inspirations, que Sylvestre II concevait le premier dessein des croisades et que saint Thomas achevait la défaite des hérésies. Quand la Réforme ramena les luttes théologiques, l'Église retrouva ses forces dans cette tradition puissante qui avait traversé quinze cents ans. De là tant d'admirables travaux pour en rassembler les témoignages ; de là ces doctes publications du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe siècle ; les *Conciles*, de Labbe, les *Vies des Saints* des Bollandistes, la grande collection des Pères, et d'autres encore qui sont devenues le fond de toutes les bibliothèques savantes, et qui commandent encore le respect par leur grandeur et leur beauté. Si le temps où nous sommes a d'autres périls, il n'a pas d'autre salut qu'une diffusion plus complète de ces immortelles lumières de l'antiquité chrétienne, premièrement dans le clergé, ensuite dans la société laïque, où il y a plus d'ignorance que de haine.

Il faut donc que le clergé vive plus que jamais dans l'étude des Pères, dans la compagnie de ces hommes saints, laborieux, éloquents, pour échapper aux triviales habitudes qui gâtent nos esprits et nos mœurs. Il faut qu'il les trouve ailleurs que sur les rayons des bibliothèques publiques, souvent éloignées, souvent fermées; il faut que chaque soir, après les devoirs du ministère, en rentrant chez lui, le prêtre, qui n'a point une joyeuse famille auprès de son foyer, y voie quelques-uns de ces glorieux amis avec lesquels il poussera la veille peut-être bien avant dans la nuit, et qui le laisseront plein de savoir et de consolation. Mais il faut aussi qu'en s'introduisant au presbytère les bons livres ne nuisent pas aux bonnes œuvres, qu'ils ne prennent rien sur le pain des pauvres. Les collections des derniers siècles, faites pour les riches couvents, pour d'heureux bénéficiers, devenues rares dans le commerce, ne sont plus à la portée des humbles économies du curé de campagne. Le progrès des études demande des recueils plus complets. Mais la pauvreté du clergé les demande moins coûteux.

Une société d'ecclésiastiques s'était proposé de résoudre cette difficulté en publiant deux cours complets : l'un de théologie, l'autre d'Ecriture sainte, composés des meilleurs ouvrages sur chaque point, et formant ensemble cinquante-quatre volumes, d'une exécution satisfaisante et d'un prix modique. Le succès de ces deux cours a décidé l'éditeur, M. l'abbé Migne, à réaliser le dessein d'une bibliothèque théologique où il a fait entrer successivement les excellentes leçons de théologie du Père Perrone, tous les apologistes du Christianisme, depuis le IIIe siècle de l'Église jusqu'à nous; le *Traité de la Perpétuité de la Foi*, par Nicole-Armand Renbudot ; l'*Histoire du saint concile de Trente*, par le cardinal Pallavicini. Ces écrits dogmatiques sont accompagnés des OEuvres de sainte Thérèse, de saint Jean-de-la-Croix, de saint Jean d'Avila, de saint Pierre d'Alcantara, les modèles du mysticisme chrétien. En même temps, une collection complète réunit en soixante volumes toute la suite des prédicateurs français, en commençant par Bourdaloue, Bossuet, Fénelon, pour finir à nos jours. Il semblait impossible de donner au clergé des maîtres plus aimés et mieux accueillis. Toutefois, ce qui l'honore infiniment, c'est que tant de livres utiles n'ont fait que réveiller en lui un désir plus vif de puiser aux sources de la science sacrée. Les théologiens et les orateurs ramènent aux Pères dont ils tiennent tout, et peut-être les commentateurs ne font-ils rien de plus profitable que d'inspirer la passion des textes. Je ne m'étonne donc pas que des demandes nombreuses aient pressé M. l'abbé Migne de publier les *Sentences* de Pierre Lombard et la *Somme* de saint Thomas, saint Augustin, la version latine de saint Jean-Chrysostôme, qui sera bientôt suivi de l'original grec. Je ne m'étonne pas qu'il ait été conduit de la sorte à cette honorable entreprise, qui mérite

d'être soutenue par tous les amis des lettres divines et humaines, de publier un cours complet de patrologie, c'est-à-dire une bibliothèque universelle des Pères, docteurs, écrivains ecclésiastiques grecs et latins, depuis les temps apostoliques jusqu'au XIII[e] siècle.

La première collection complète des Pères, donnée à Paris, en 1577, par Margarin de la Vigne, eut un succès si rapide qu'une seconde édition suivit de près et qu'une troisième devint nécessaire en 1610. Huit ans plus tard, les docteurs de l'Université de Cologne les corrigèrent, les enrichirent de plus de cent ouvrages et remplacèrent l'ordre des matières par l'ordre des temps. Enfin, parut à Lyon (1677), par les soins de Delpont et d'un grand nombre de théologiens, l'admirable édition en trente volumes, sous le titre de *Bibliotheca patrum maxima*. Tout avait été fait pour la conduire à sa perfection. Rien de plus judicieux que le choix des textes, rien de plus clair que les courtes notices qui les précèdent, rien de mieux ordonné que les tables qui en réunissent toutes les parties. Mais cette bibliothèque ne contient ni les Pères qui auraient pris trop de place, comme saint Jean-Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin; ni l'original grec des docteurs de l'Eglise d'Orient. D'ailleurs, depuis bientôt deux siècles, la patrologie s'est éclairée des recherches de Lenourry, de Ceillier, de Nœsselt, de Mœlher; les découvertes de Muratori, celles de Son Eminence le cardinal Mai, ont rendu à la lumière beaucoup d'écrits qui resserrent les anneaux de la tradition chrétienne. La Bibliothèque universelle qu'on annonce rassemblera tout ce qui manquait à l'ancienne; elle formera trois cents volumes in-4°, en y comprenant les textes grecs.

Voilà assurément un grand dessein, un peu effrayant peut-être pour l'inconstance du siècle où nous vivons, mais justifié jusqu'ici par d'heureux commencements. J'ai sous les yeux les dix premiers volumes contenant la suite des Pères latins, depuis le II[e] siècle jusqu'au milieu du IV[e], savoir : Tertullien, Minutius Felix, saint Cyprien, Arnobe, Lactance, Victorin, saint Hilaire de Poitiers; on y trouve aussi les écrits des Papes saint Corneille, saint Lucien, saint Etienne, saint Sixte, saint Eutychien, Caïus, saint Sylvestre, saint Marc, saint Jules, Libère; les documents de la controverse avec les Novatiens et les Donatistes, plusieurs conciles de Rome et de Carthage; les actes de sainte Perpétue, de sainte Félicité et de quelques autres martyrs; enfin, un grand nombre de lettres, de traités et de fragments qui complètent l'histoire de l'Eglise latine durant cette laborieuse période de deux cents ans. C'était peu de rassembler tant de richesses, il fallait mettre l'ordre dans leur emploi.

Une courte analyse des deux premiers volumes, consacrés à Tertullien, fera voir comment on y a réussi. Ils s'ouvrent par une longue et savante préface que termine la notice bibliographique des principaux manuscrits du texte, des éditions et traductions au nombre de plus de cent, et de tous les travaux entrepris sur l'histoire de l'auteur et ses écrits. Vient ensuite la vie de Tertullien par Pamelius, accompagnée des recherches de Lumper et Nœsselt touchant son époque et ses doctrines. On y a joint les paradoxes de Tertullien et leur réfutation par Pamelius; le recueil des formules proverbiales qu'il emploie, par Rhenanus et Noyers de Bruges; enfin deux dissertations de Mosheim et de Lenourry. A la page 256 du tome I[er] commence le texte, revu sur les huit meilleures éditions, avec les variantes et les notes de Rhenanus, Pamiroli, La Cerda, Havercamp, Muratori, et plusieurs autres. Les ouvrages de Tertullien sont distribués en deux classes : treize composés avant sa chute, dix-sept après; entre ces deux périodes, le livre des Prescriptions, dont la date est contestée. Des appendices contiennent les ouvrages faussement attribués à l'auteur et les fragments de ceux qui sont perdus. Le tome second se termine par des tables où les philologues remarqueront surtout l'*Index Tertullianeæ dictionis* de Gott-

fred Schütz. Le même luxe de dissertations et d'éclaircissements entoure les œuvres de saint Cyprien et de Lactance. Les deux volumes de saint Hilaire reproduisent l'édition de Maffei, qui avait enrichi de plusieurs fragments et de nombreuses variantes celle des Bénédictins de Saint-Maur. Enfin les textes moins importants sont toujours accompagnés d'un commentaire assez étendu pour dissiper toutes les obscurités de la pensée et du langage.

Celui qui écrit ceci est tout à fait incompétent en matière de critique sacrée ; il ne lui appartient point de juger une publication qui sollicite des suffrages plus graves. Mais il ne peut pas taire ce qu'il éprouve en parcourant ces premiers monuments de la littérature chrétienne. C'est quelque chose de pareil au frémissement pieux dont on est saisi en descendant l'escalier des catacombes. Au milieu de la corruption païenne on trouve d'abord ces apologétiques, comme autant de protestations du Christianisme qui ne peut plus se contenir. On voit ensuite dans les actes des martyrs l'effort de la société romaine pour étouffer le soulèvement des consciences. La *Vie de Constantin* et le *Livre de la mort des persécuteurs* annoncent la fin du combat : Rome s'est rendue et décide de la destinée du monde. L'Église se montre déjà tout ce qu'elle sera jamais. Elle a sa théologie fixée dans les admirables livres des *Prescriptions*, de l'*Unité*, de la *Trinité*, dans ces controverses contre les juifs, les gnostiques, les Ariens ; elle a sa discipline réglée par ce grand nombre de conciles qui se rassemblent sous les regards mêmes des persécuteurs, par ces correspondances qui attestent l'union des évêques autour du siége apostolique reconnu pour leur juge ; elle a enfin ce qui fera un jour son ornement aux yeux des hommes, une philosophie éloquente dans le *Traité des Institutions divines*, et dans les livres d'Arnobe *Contre les Nations*, une poésie dont on reconnaît les premiers élans sous la versification barbare du vieux Commodianus, une peinture qui couvre de ses essais les murs des chapelles souterraines, et dont les procédés symboliques trouvent leur explication dans un fragment curieux de saint Victorin, martyr. Mais surtout on ne parcourt pas ces écrits sans y sentir le souffle de cette charité, de cette pureté, de cette humilité qui inspireront tant de grands hommes et de grandes choses pendant quinze siècles. Comment alors n'aimerait-on pas ces beaux commencements du monde chétien? Comment ne s'étonnerait-on pas de les voir si peu connus, non des infidèles, non des indifférents, mais de ceux qui font profession de croire?

L'étude de l'antiquité ecclésiastique n'est point une science mystérieuse réservée à une caste sacerdotale qui en interdit l'accès au reste des hommes. Tout y est ouvert et accessible aux esprits respectueux. Les jurisconsultes et les publicistes y trouveront les vrais fondements de cette société moderne qu'ils ne comprendront jamais s'ils oublient d'où elle sortit. Les gens de lettres, les historiens, les philosophes ne découvriront jamais ailleurs le secret de la plus grande révolution qui ait travaillé l'esprit humain. En méditant les vieilles annales de la famille chrétienne, nous en recueillerons les traditions héroïques, nous apprendrons à ne pas déroger. C'était la pratique de nos ancêtres, c'était l'habitude de tant d'illustres magistrats, de savants écrivains du XVII[e] siècle, qui mettaient la base de tout leur savoir dans la théologie, l'Écriture sainte et les Pères. S'il reste encore quelques descendants de cette race laborieuse, s'il y a des laïques qui veulent servir sérieusement la foi et les lettres, ils soutiendront de tous leurs efforts la *Nouvelle bibliothèque des Pères*. Ils verront dans sa publication même un signe honorable pour le temps présent. Quand toute la librairie profane est en souffrance, quand une littérature dégénérée va se perdre par lambeaux dans les immondices journalières des feuilletons, il est rassurant de voir la prospérité de la presse religieuse, les éditions complètes de Bossuet, de Fénelon multipliées, d'immenses collections théologiques courageusement en-

treprises et bien reçues, et le clergé demander un saint Chrysostôme grec, ce qui prouve au moins qu'il le lit.

A.-F. OZANAM.

1° *Die Bücher Moses*, etc. Les livres de Moïse et de l'Égypte, avec un supplément relatif à Manethon et aux Hiksos, par le docteur E.-W. HENGSTENBERG, professeur de théologie à Berlin. Berlin, 1842.

2° *Die Geschichte Bileams*, etc. L'histoire de Balaam et ses prédictions, expliquées, par le même auteur.

3° *Commentar über die Psalmen*, etc. Commentaires sur les Psaumes, par le même auteur; livres Ier et IIe.

L'auteur de la *Christologie* s'est distingué depuis longtemps comme un homme versé dans l'étude de la Bible et surtout de l'Ancien-Testament. Ce savant théologien est déjà très-connu en Italie et en France. Le docteur Wiseman, le P. Perrone ont parlé avec enthousiasme de ses premiers travaux, l'évêque anglais, dans ses discours sur la science, le professeur romain, dans ses *Prælectiones theologicæ*. M. Edgar Quinet lui-même, dans *Allemagne et Italie*, n'a pas pu dissimuler que son attachement au Christianisme n'empêchait pas sa science profonde. Enfin il ne lui a même pas manqué l'honneur des injures de M. Henri Heine, qui ne l'épargne pas dans ses nouvelles poésies.

Les deux seuls ouvrages de ce savant professeur qui fussent jusqu'ici connus en France, c'étaient : 1° *la Christologie de l'Ancien-Testament*. Ce travail, joint à celui de M. Dack (deuxième lettre d'un rabbin converti), répond à toutes les prophéties relatives à Jésus-Christ; 2° *l'Authenticité du Pentateuque*. M. de Valroger a publié, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, les fragments de cet ouvrage capital, qui renferme à côté de quelques erreurs protestantes de savantes solutions que M. Edgar Quinet aurait dû peser plus d'une fois avant d'écrire le *Génie des Religions*.

Dans les ouvrages que nous annonçons, il se montre semblable à lui-même; mais on regrette que les préjugés de la secte à laquelle il appartient reparaissent quelquefois et fassent tort à ses plus précieux travaux. Dans le premier, l'auteur utilise, pour l'exégèse et la critique du Pentateuque, les découvertes qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été faites sur l'ancienne Égypte par les travaux de Champollion, de Rosellini, de Wilkinson, de Lepsius, etc. L'ouvrage comprend deux parties, l'une négative, l'autre positive. Dans la première partie, l'auteur fait disparaître les antilogies et les difficultés sur Moïse et l'Égypte, surtout celles qui ont été signalées par Bohlen; dans la deuxième, il étudie les mœurs des Égyptiens et nous montre des coïncidences surprenantes qui rappellent l'histoire de Joseph, les mesures prises par Pharaon contre les Israélites, et les prodiges relatifs à leur départ, à la construction du tabernacle, etc. Dans ces passages et dans beaucoup d'autres, où l'auteur compare l'histoire de l'Égypte et l'histoire de Moïse, il fait preuve d'une érudition vaste et utile. Cependant, nous ne pouvons pas l'approuver en tout, surtout quand il parle des observances légales. Il nous semble qu'il oublie que les Juifs ont reçu la loi immédiatement de Dieu.

Le deuxième ouvrage est une explication exacte et complète des chapitres XXII et XXIV de la Genèse, considérés au point de vue de la critique, de l'histoire, de la grammaire et de la géographie. Les éclaircissements sur la prophétie de Balaam, où il est parlé de l'étoile de Jacob, sont d'une importance toute spéciale; on y trouve une défense solide de cette prédiction relative au Messie. Nous devons avertir nos lecteurs que ce traité est la première partie d'un grand ouvrage intitulé : *Explication des passages les plus importants et les plus difficiles*

du Pentateuque, par E.-W. Hengstenberg. Dans la deuxième partie, l'auteur discutera les autres fragments poétiques du Pentateuque; dans la troisième, les points les plus importants de l'histoire, et dans la quatrième les passages qui ont rapport à la loi.

Relativement au troisième ouvrage, on doit remarquer que dans un commentaire sur les psaumes on voit toujours dominer un élément ascétique (l'auteur lui-même l'avoue); car les psaumes sont l'expression la plus vive du sentiment religieux. Or, l'Église catholique, qui s'est approprié les psaumes en les insérant dans la liturgie, est le seul interprète possible de cet élément. Un commentaire, écrit par un protestant sous l'influence des erreurs religieuses de Luther et de Calvin, ne peut donc pas manquer d'être erroné dans la partie ascétique. Tel est malheureusement le commentaire de M. Hengstenberg; tel est du moins le premier livre qui a été publié. Ce n'est pas que l'on n'y rencontre quelquefois des sentiments religieux conformes à la doctrine catholique; mais ce mélange même rend l'ouvrage plus dangereux pour le lecteur qui n'est pas théologien. Cependant nous devons avouer que, pour la partie matérielle, l'explication des psaumes, par le docteur Hengstenberg, est un travail précieux; on y retrouve son immense érudition, son jugement droit et sa perspicacité. L'intérêt est surtout excité par la défense qu'il a entreprise de toutes les prédictions sur le Messie contenues dans les psaumes, et, sous ce rapport, son livre est vraiment remarquable.

PHILOSOPHIE.

Nouvel essai sur l'origine des idées, par l'abbé ROSMINI SERBATI, traduit de l'italien par M. l'abbé C.-M. André[1].

La traduction de la première partie du *Nuovo Saggio sull' origine delle idee* est une bonne fortune. En effet, la philosophie italienne est encore fort peu connue en France; et cependant, tandis que Gerdil de Faletti et Soave naturalisaient dans cette contrée, l'un le cartésianisme, l'autre le condillacisme, s'élevèrent de vigoureux penseurs, tels que Miceli, Galuppi, Erménégilde Pini. La traduction des *Lettres sur la philosophie*, par Galuppi, que nous avait donnée M. Louis Preisse, devait faire présager celle du *Nouvel Essai* de Rosmini, que M. Gustave de Cavour a fait précéder d'une intéressante et remarquable introduction.

Issu d'une famille riche et distinguée du Tyrol italien, M. l'abbé Rosmini renonça aux avantages que sa position pouvait lui donner dans le monde, et entra dans les ordres sacrés. Il s'entoura de compagnons et de disciples, que sa fortune lui donna le moyen de réunir autour de lui. Ce noyau d'ecclésiastiques se forma en une congrégation religieuse sous le nom de *Société de la Charité*, et, après avoir dix ans édifié divers diocèses, elle fut en 1838 solennellement constituée par une bulle du souverain Pontife. L'*Essai sur l'origine des idées* fut d'abord publié à Rome en 1830, et eut par la suite un grand retentissement dans les écoles italiennes, où ce système commence à être généralement enseigné, et aujourd'hui M. l'abbé Rosmini est le chef d'une école philosophique florissante.

Après les belles pages de M. Gustave de Cavour sur l'accord de la raison et de la foi, et sur le caractère philosophique de l'époque actuelle, nous entrons dans l'œuvre de M. Rosmini par une remarquable préface de l'auteur, où il définit ainsi le but de son ouvrage : « Remonter autant qu'il se peut jusqu'à l'origine de « la vérité en nous, là où jaillissent les sources du fleuve de la vie; — faire découler de cette origine première toutes nos connaissances et la certitude humaine; — découvrir ainsi une semence unique qui recèle cette vraie philoso-

[1] Chez Waille, rue Cassette, 6.

« phie dont le monde a besoin, une philosophie marquée de ces deux caractères, « L'UNITÉ et L'UNIVERSALITÉ. » Entrant ensuite en matière, l'abbé Rosmini part de ces deux principes : « Dans l'explication des faits de l'esprit humain, ne ja- « mais supposer moins qu'il n'est besoin pour les expliquer ; — Ne supposer rien « au delà de ce qui est nécessaire. » La question posée, il en fait sentir l'importance, et expose la manière dont elle s'est présentée à l'esprit des philosophes qui l'ont précédé dans la carrière. Les théories fausses par défaut, c'est-à-dire parce qu'elles n'assignent point aux idées une cause suffisante, sont celles de Locke, Condillac, Reid, Dugald-Stewart. Les théories fausses par excès, c'est-à-dire parce qu'elles assignent aux idées une cause superflue, sont celles de Platon, Aristote, Leibniz et Kant. Rosmini conclut ce travail de haute critique, aussi remarquable de logique que d'érudition, en posant comme principe de tout raisonnement et de toute certitude *l'idée de l'être indéterminé universel.* La théorie générale de ce système idéologique est développée dans la seconde partie non encore traduite de cet ouvrage.

Cours complet de philosophie mis en rapport avec le programme universitaire et ramené aux principes du Catholicisme, par M. RATTIER[1].

Ramener aux principes du Catholicisme le programme des études philosophiques universitaires, c'était là certes une tâche pleine de difficultés. Quoi qu'il en soit, M. Rattier a suivi l'inspiration d'un sentiment heureux et la règle d'un intelligent éclectisme, en exposant tour à tour, en les éclairant l'une par l'autre, les doctrines des grands maîtres, de Maistre, de Bonald, Cousin, Kant, Buchez, Laurentie, Gerbet, et celles de leurs disciples Ancillon, Jouffroy, Damiron, etc., et les jugeant toutes selon les principes de la révélation, ce critérium infaillible de la science. Nous eussions désiré voir la psychologie plus dégagée de physiologie et moins fragmentée par l'analyse ; la division de la pensée n'entraîne pas nécessairement la multiplication des chapitres, de même que l'étude philosophique de la sensibilité n'implique pas forcément la description minutieuse des organes des sens.

Les deux premiers volumes de cet ouvrage sont exclusivement consacrés à la psychologie ; le troisième traite spécialement de la logique ; ces deux parties sont précédées d'une longue et remarquable introduction. La psychologie comprend trois titres : la sensibilité, l'intelligence et l'activité. Ces trois titres se divisent à leur tour en un nombre infini de sections, de chapitres et de paragraphes. La logique traite du critérium, de la véracité et de la certitude de nos divers moyens de connaître, des causes de nos erreurs et des moyens d'y remédier, et enfin de la méthode. Sans apporter aucunes vues précisément nouvelles, sans chercher à frayer à la philosophie des routes jusqu'ici inconnues, le professeur de l'école de Pont-le-Voy a fait une œuvre éminemment utile, pleine d'érudition et de judicieuse critique, et conquis un rang distingué parmi les hommes qui sont entrés dans le mouvement philosophique de notre époque.

HISTOIRE.

Lettres sur Jésus-Christ, par Cl. ROSSIGNOL[2] ; 2 vol. in-8°.

Pour ceux auxquels ne suffit pas le témoignage des Evangiles, des apôtres, des martyrs, et la chaîne non interrompue d'une tradition de deux mille ans bientôt, il fallait apporter à l'appui de la divinité du Christianisme la preuve

[1] 3 vol. in-8°, chez Gaume frères, 4, rue Cassette.

[2] Waille, 6, rue Cassette.

par les monuments profanes et les mille témoignages puisés à des sources juives et païennes. L'Eglise a de tout temps compris la valeur de ce genre de démonstration; tous les Pères et les docteurs en ont fait usage, et Lactance disait : « *Satis firmum est testimonium ad probandam veritatem, quod ab inimicis* « *perhibetur.* » Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, ce que l'Europe avait de plus savant en appela au paganisme lui-même en faveur du Christ : chez nous, Pezron, Colonia, Bullet; de l'autre côté des Alpes, Imbonati; en Allemagne, Conringhs, Kortholt et Fabricius de Leipzig; en Angleterre, Addison, Richard-Kidder, Dawson, Sharpe et Lardner. Mais toutes ces productions, lourdes, indigestes, incomplètes et sans critique, avaient besoin d'un homme qui, les ravivant et les épurant au creuset de la critique moderne, vînt les compléter, les coordonner et les fondre en une vaste unité; qui, par une pensée large et pleine, par un style rapide, animé, chaleureux, jetât sur ces froids squelettes comme une chaire vivante. Alors il nous était donné d'avoir la ressemblance humaine des Evangiles et comme une autre face, profane, il est vrai, mais par cela même plus incontestable, des écrits apostoliques. Telle est la tâche immense que M. Rossignol a entreprise et qu'il a su accomplir avec un rare bonheur.

« Nous interrogerons, dit-il, les traditions juives qu'on ignore, les sanctuaires « des nations qu'on ne visite pas, l'histoire et la philosophie qu'on n'étudie « qu'à demi. Nous frapperons sur les tombes mêmes, et nous écouterons si le « Christ n'a pas de voix jusque chez les morts. Le présent répondra de ses théo- « ries comme le passé; nous signalerons les injustices de nos adversaires avec « tout le calme qu'il est possible d'avoir sur un vaisseau battu par les vents con- « jurés, et nous rétablirons dans ses droits, autant qu'il est en nous, l'antique « religion du Verbe. » Les sources où il a puisé sont, d'un côté, les écrivains de l'idolâtrie avec ceux du judaïsme; de l'autre, les convertis des premiers siècles confirmant et complétant les premières dépositions. « Il va sans dire, ajoute « M. Rossignol, qu'en me soumettant aux singulières exigences de quelques es- « prits je ne passe point condamnation sur les textes sacrés, et je ne place pas « avant eux des mots grecs ou latins, écrits par des hommes du dehors. Je veux « seulement faire comprendre que, si la religion du Christ a dix mille té- « moins à sa droite, elle en a encore à sa gauche des lignes formidables; soldats « vaincus qui passent en revue devant elle, racontant ses combats et ses vic- « toires. Toutes les preuves lui sont acquises, le fort et le faible, l'esprit vul- « gaire comme la haute intelligence, et la mort comme la vie. » En caractérisant l'esprit du livre, ces citations en révèlent le style.

Les *Lettres sur Jésus-Christ* ne sont rien moins qu'une étroite et froide analyse des témoignages païens et juifs qui viennent confirmer tous ceux du Catholicisme. Ici l'érudition, sans rien perdre de ses moindres détails et de sa sagace critique, se synthétise et s'élève à ces grandes vues d'ensemble qui font les œuvres fortes, ainsi qu'un général qui, ayant assigné à chacun de ses soldats sa fonction, embrasse d'un regard son armée tout entière en déployant ses lignes de bataille. « Fait ou devant être fait chair, dit M. Rossignol, le « Verbe est la base de toute vie, le centre d'un cercle qui va s'élargissant avec « l'humanité elle-même; car le Christianisme n'est pas un moule d'airain : il « est comme une mère dont les bras sont toujours assez grands pour embras- « ser son fils et les mamelles toujours assez fécondes pour le nourrir. » Placé sur ces hauteurs, M. Rossignol parcourt du regard tous les monuments païens et juifs où sont inscrits en lettres vives le dogme de la Trinité et celui de la chute primitive; l'attente du Désiré des nations que les Hébreux seuls ont conservé à l'état de vie, et qu'ils vont répandant sur le sol de tous les peuples; la croyance au moment venu sous le siècle d'Auguste, le sceptre sorti de Juda; la naissance de Jésus; les Mages; le massacre de Bethléem; la fuite en Égypte;

les miracles ; la Cène ; la résurrection, et Jérusalem détruite en accomplissement des prophéties. Ces innombrables témoignages de l'idolâtrie et du judaïsme, placés à tous les points de l'espace et des siècles comme des phares sans cesse étincelants sur tous les rivages des mers, fournissent à l'auteur le sujet de magnifiques démonstrations et des considérations profondes sur le Sauveur, la divinité de Jésus-Christ, la généalogie, Marie et la signification de son nom, l'authenticité de l'Évangile, le Précurseur, l'état de Jésus et de ses disciples, la Croix et la propagation de la *Bonne Nouvelle*. Réfuter, en passant, l'hypothèse de Strauss, les assertions de Salvador et de tous les philosophes panthéistes et rationalistes contemporains, c'est pour M. Rossignol une tâche d'autant plus facile que son ouvrage tout entier en est une réfutation complète.

Conservateur des archives du département de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, M. Rossignol, soit à ce titre, soit comme membre de plusieurs académies, a déjà rendu plus d'un service aux sciences et aux lettres. Savant modeste, travailleur infatigable, il a conquis, par l'ouvrage dont nous venons d'essayer une trop rapide analyse, un rang assurément distingué parmi les écrivains et les érudits voués à la défense de la cause catholique.

Mémoires historiques du cardinal Pacca, traduits de l'italien, par M. l'abbé A. SIONNET [1], avec cette épigraphe :

La vérité ne rougit de rien sinon d'être cachée. (Tertull.)

La position éminente du cardinal Pacca, doyen du sacré collége, la part importante qu'il a prise à la plupart des grandes affaires de ce siècle, le crédit et l'influence dont il jouissait à Rome, le remarquable discours qu'il prononça en 1843 à l'Académie de la Religion catholique sur l'*Etat actuel et les destinées futures de l'Eglise*, enfin sa mort récente suffiraient pour donner à ses *Mémoires*, composés dans les dernières années de sa vie, un intérêt tout particulier, si d'ailleurs les détails et les appréciations historiques qui s'y trouvent n'en faisaient une des pages les plus intéressantes des annales religieuses du monde contemporain.

Nommé nonce à Cologne en 1785, Pacca, qui n'avait alors que vingt-huit ans, et s'était spécialement adonné jusqu'à ce jour aux belles-lettres, tourna dès lors toutes ses études vers les sciences sacrées, et, après s'être retiré dans la maison des prêtres de la Mission, à Saint-André, sur le Monte-Cavallo, fut ordonné prêtre, puis consacré évêque, et partit pour l'Allemagne le 6 mai 1786. La première partie de ses Mémoires contient le récit des principaux événements de cette légation, de 1785 à 1794, époque à laquelle le nonce du Saint-Siége fut obligé de quitter Cologne devant l'arrivée des armées françaises. La position des nonces en Allemagne était alors délicate et pénible, car les archevêques-électeurs, déterminés à empêcher l'exercice de la juridiction attachée à la nonciature, ne voulaient ni les reconnaître ni recevoir leurs lettres de créance. Les principes du protestantisme sur les droits des princes touchant les choses saintes, et la puissance presque absolue de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique, étaient malheureusement passés des écoles et des universités protestantes aux écoles et aux universités catholiques. On ne saurait trop admirer la prudence pleine de fermeté avec laquelle le cardinal Pacca sut lutter contre de tels obstacles, et les surmonter autant qu'il était possible alors. C'est en suivant le récit de cette lutte et des circonstances au milieu desquelles elle se produisit qu'on saisit parfaitement la véritable situation intérieure de l'Eglise d'Allemagne pendant cette période. Le cardinal Pacca se trouva aussi en pré-

[1] P.-J. Camus, 20, rue Cassette.

sence de cette révolution française dont le comte d'Hertzberg disait : « Elle « fera le tour de l'Europe ; » et le vieux prince de Kaunitz : « Elle durera long- « temps, et peut-être toujours. » Il vit de près l'émigration et fut même nommé nonce extraordinaire près le roi de France lorsque le bruit de la fuite de Louis XVI se répandit en Italie. La relation de la nonciature du cardinal Pacca en Allemagne est suivie de pièces justificatives importantes, parmi lesquelles nous remarquons, entre autres, le sommaire historique des nonces extraordinaires pour les provinces du Rhin, depuis 1583 jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, et les résolutions du congrès tenu à Ems.

La seconde partie des Mémoires du cardinal Pacca est relative à sa légation de Portugal, qui dura de 1795 à 1802. Elle commence par un résumé succinct de l'histoire politique et religieuse de ce royaume depuis deux siècles. Là, comme en Allemagne, bien qu'au milieu de circonstances toutes différentes, le nonce du Saint-Siége eut à lutter contre cet esprit protestant et schismatique qui tendait à briser l'unité spirituelle pour placer l'Eglise sous la domination des princes de la terre. Mais là aussi comme à Cologne le futur cardinal sut commander le respect à ses ennemis eux-mêmes, et sinon détruire le mal dans sa racine, au moins en atténuer les effets et en tarir la source. Cette partie des *Mémoires historiques* renferme d'amples et utiles renseignements sur l'histoire intérieure, d'ailleurs si peu connue, de l'Eglise de Portugal. L'appendice qui suit contient le bref fort remarquable de Pie VI, portant condamnation et prohibition du livre d'Eybel, imprimé en Allemagne sous ce titre : *Quid est Papa? Qu'est-ce que le Pape?*

Enfin l'ouvrage est couronné par le discours que prononça, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 27 avril 1843, le doyen du sacré collége dans la séance de l'Académie de la Religion catholique sur l'*Etat actuel et les destinées futures de l'Eglise*. Ce discours, où le vieux cardinal, un pied dans la tombe, trouve de si nobles paroles en faveur de l'infortunée Pologne : *Status plorandus, non describendus*, est entre toutes les mains, et a eu un trop grand retentissement pour que nous essayions d'en faire ici l'analyse.

Les Réformateurs avant la Réforme, XV[e] siècle, Jean Hus et le concile de Constance, par Émile de BONNECHOSE [1].

« Les sentiments que nous voudrions inspirer au lecteur, dit M. Émile de « Bonnechose, c'est le respect de toutes les convictions vraiment chrétiennes, « de tous les dévouements désintéressés, sous quelque bannière qu'ils se produi- « sent ; c'est la reconnaissance pour quiconque a, depuis dix-huit siècles, ap- « porté sa pierre à l'édifice chrétien. » Séduits d'abord par ce sentiment de tolérance et de haute impartialité, nous avons vu bientôt la pensée de l'auteur s'offrir à nous sous une autre face. « Le but de cet ouvrage, au point de vue « religieux, écrit-il plus loin, n'est pas de faire, aux dépens de quelque Église, « des prosélytes parmi les croyants ; il s'adresse surtout à ceux qui n'appartien- « nent que de nom à l'Église qui les compte pour siens, à ceux qui aiment l'É- « vangile, mais qui refusent de reconnaître le Christianisme pour divin, parce « qu'ils le confondent avec les *doctrines sacerdotales* qu'ils ne peuvent admet- « tre. » Quelles sont donc ces doctrines sacerdotales? L'auteur l'explique plus loin ; c'est « la croyance par laquelle un ordre ou un collége de prêtres se con- « sidère comme infaillible, et ferme le ciel à quiconque ne lui reconnaît pas le « pouvoir de l'ouvrir. » Tranchons le mot ; c'est la liberté absolue d'examen substituée à l'interprétation par l'Eglise. Quoi ! vous dites que « la cause que

[1] 2 vol. in-8°, chez Ab. Cherbuliez, 6, place de l'Oratoire.

« vous servez est celle de l'*Église* UNIVERSELLE, » et vous commencez par renverser tout d'abord ce qui seul peut constituer la communauté de croyance. « Vous ne voulez aucun symbole comme le symbole unique, aucune formule « particulière comme la seule expression de la vérité. » Mais enfin la vérité est une si son expression est multiple, et cette vérité, « hors de laquelle, dites-vous, « il n'y a qu'erreur et mensonge, » si vous ne la placez ni dans le Catholicisme « romain ni dans le protestantisme, où donc la placez-vous? Nulle part. Aucune « Église n'est infaillible; la voix d'aucune assemblée n'est la voix de Dieu... La « vérité tout entière, la vérité une, complète, absolue, cette vérité-là n'est pas « du domaine de ce monde. » L'incrédulité, le scepticisme, voilà donc le dernier mot de votre conclusion.

Wiclyffe, Jean Hus et Jérôme de Prague, tels sont les trois hommes dont M. Émile de Bonnechose a entrepris de rapporter l'histoire; celle du second y est seule à peu près complète. Les sources où l'auteur a puisé offrent souvent prise à la critique, et l'on éprouve quelque surprise à le voir reprocher à Jean Hus de n'être point assez protestant ou plutôt assez rationaliste. « Ce chrétien, dit-il, « si ardent et si fort, lorsqu'il éclate et tonne contre les scandales et les abus de « l'Église, n'est plus qu'un homme simple, faible et humble, lorsqu'il s'agit de « substituer l'autorité de *sa* raison à celle de ses oppresseurs. » Au reste, l'ouvrage est bien conduit, d'une lecture attachante et facile, et d'un style soutenu sans être brillant. Mais, malgré les protestations d'impartialité de l'auteur, il nous serait difficile d'y voir autre chose qu'un plaidoyer en faveur de la Réforme.

POLITIQUE.

De la Pairie et de l'Aristocratie moderne; par le comte Auguste CIESZKOWSKI, auteur du Crédit et de la Circulation, etc. [1].

L'idée qui fait le fond de ce livre a déjà été émise en 1843 dans *le Correspondant* par M. de Carné; mais l'auteur ne paraît pas en avoir eu connaissance, au moins ne le cite-t-il nulle part. M. Cieszkowski discute successivement les trois systèmes qui, jusqu'ici, ont été généralement considérés comme les seuls qui pussent servir de base à la pairie. Il démontre sans peine qu'en lui appliquant le principe électif on ne peut jamais obtenir qu'une doublure, une superfétation de la Chambre des Députés, et rejette ce système comme un absurde pléonasme. Nommée par la couronne, la pairie n'est plus qu'une sorte de conseil d'Etat qui entrave bien plutôt la marche du pouvoir exécutif qu'elle ne lui sert d'appui; en perdant son indépendance elle perd son autorité collective et sa force. Reste l'hérédité; mais l'opinion et le sentiment publics la repoussent; son abolition est un fait accompli sans retour, et la situation actuelle de la société en rend la résurrection impossible. Il ne faut donc rien moins que l'introduction d'un principe nouveau, et le principe que propose l'auteur, « c'est la « *reproduction de soi par soi;* c'est le renouvellement intrinsèque de la Chambre « des Pairs par elle-même; en un mot, c'est le principe de *coaptation,* » ou l'élection des nouveaux membres par la Chambre elle-même. C'est le mode par lequel se recrutent les académies. Sans adopter entièrement les données de l'auteur, nous admettrons que les conséquences politiques et sociales de ce nouveau principe sont immenses: l'admission dans le sein de la pairie deviendrait la plus insigne des récompenses nationales; la Chambre haute formerait ainsi « un corps « politique placé en dehors des intérêts privés, au-dessus des flots de l'opinion « momentanée, mais toujours vivant et se développant du sein même de la

[1] Chez Amyot, 6, rue de la Paix.

« nation, partageant ainsi ses sentiments, ses désirs et ses tendances, tout en « gardant fidèlement le dépôt des traditions sociales, et développant de plus en « plus la série ascendante de ces traditions. » Ce mode de cooptation est comme la synthèse du principe d'hérédité et de celui d'élection. Il réunit le caractère et les avantages de l'hérédité, qui sont d'assurer à l'assemblée aristocratique une existence indépendante et fortement constituée. « *C'est une hérédité selon « l'esprit et non selon la chair.* » Il réunit également le caractère et les avantages du principe électif, qui sont de substituer le droit du mérite au privilége de la naissance, d'abolir les distinctions de caste. « C'est une élection *en de- « dans* au lieu d'être *en dehors.* » Après cette théorie tout au moins spécieuse, M. Cieszkowski expose le caractère et la mission de l'aristocratie moderne. « La « noblesse, dit-il, a toujours été tout aussi bien *devoir* que *droit*; c'est qu'elle « ne constitue pas une jouissance *passive,* mais bien un devoir *actif*, et que ce « devoir n'est pas seulement *négatif* et restrictif, mais éminemment *positif* et « progressif... La condition fondamentale de son existence est d'*effacer ses an- « cêtres.* » — Le style de M. Cieszkowski, trop amoureux de l'antithèse, est souvent d'une désinvolture un peu hardie qui ne manque pas de logique et d'une certaine originalité, mais frise quelquefois l'excentrique.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Dialogues sur la liberté d'enseignement recueillis par un provincial[1].

Lisez et faites lire : Nous répéterons volontiers cette invitation placée en tête de l'ouvrage. Ces *Dialogues*, qui seront au nombre de neuf ou dix, paraissent de huit en huit jours par petites brochures. Nous n'avons encore sous les yeux que le premier; c'est un dialogue entre un abbé, un catholique et un indifférent. Sous cette forme, la plus propre sans contredit à populariser la question et à lui donner une allure vive, animée, dramatique, l'auteur s'efforce de faire parler la raison par les faits et stigmatise les doctrines par des citations nombreuses toujours douées d'à propos. C'est en multipliant les publications de ce genre que les masses se pénétreront peu à peu du sentiment de justice et de vérité qui fait le fond des réclamations catholiques.

Choisissez! ou la foi et la Charte, ou le monopole universitaire, par un père de Famille [2].

Ce livre commence par une réfutation solide de toutes les objections élevées contre la liberté d'enseignement; l'auteur les range sous les trois ordres de sophismes définis par Bentham : sophismes de confusion, sophismes d'autorité, sophismes dilatoires. Tel est l'objet de la première partie. La seconde est destinée à montrer que le projet de loi est directement contraire aux neuf articles suivants de la Charte : art. 1, 2, 5, 8, 10, 53, 54, 59 et 69. Cette démonstration est suivie de deux autres parties où l'auteur entreprend de prouver « qu'il ne s'agit « ni plus ni moins, dans le moment actuel, que d'abolir ou de consolider un état « arbitraire législatif et administratif, qui n'a que trop duré ; — Que de don- « ner enfin ou d'ôter au pays la possibilité de faire dans la suite une loi sérieuse « sur la responsabilité ministérielle, complément indispensable des garanties de « la France. »

[1] Poussielgue, rue Hautefeuille, 9.

[2] Adrien Leclere, 29, rue Cassette.

De la liberté de l'Eglise à propos de la liberté d'enseignement. Lettres à Messieurs les Députés, par André JACOBY [1].

M. A. Jacoby vient à peine de publier ses *Nouveaux Montanistes*, il annonce le *Gallicanisme parlementaire* et fait paraître en même temps les *Lettres à Messieurs les Députés.* C'est là, certes, un zèle infatigable. Sa première lettre pose *l'état de la question*, la seconde traite de *l'Eglise, de sa nature et de ses droits.* L'espace de quelques pages ne suffit pas pour creuser les données de tels problèmes ; mais là n'est point le but de M. Jacoby. Démontrer d'une manière claire et succincte que la question de la liberté d'enseignement se lie intimement à celle de la liberté de l'Eglise, que l'une ne peut se résoudre sans l'autre, et enfin, que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est un dogme de tous les temps et de tous les partis depuis l'avénement du Catholicisme, qu'il est écrit dans tous les monuments de l'Eglise comme dans les œuvres des Pères, des docteurs et des légistes, telle est la tâche que M. Jacoby s'est tracée. Son style est ferme et chaleureux.

De la liberté.—Cours de droit social : premier traité, Ire partie. — Traité complet de la liberté d'éducation, considérée dans ses rapports avec le droit naturel et social, par M. l'abbé CHANTÔME, maître d'une maison d'études, ancien professeur de philosophie, avec cette épigraphe [2] :

Veritas liberabit vos.
La vérité vous rendra libre.
(*Ev. Joan.*, VIII, 32.)

Ce titre est une image assez fidèle du livre : il est un peu long ; l'ouvrage manque également de concision ; il procède par divisions et sous-divisions ; l'ouvrage pèche également par une analyse souvent minutieuse ; c'est un cours en effet, un traité complet de la matière, avec les inconvénients et aussi avec les avantages d'une démonstration abstraite mais solide, complexe mais totale. La liberté, tel est le premier mot du titre, tel est aussi le principe et la conclusion de chacune des pages ou plutôt de chacune des pensées de l'auteur. Enfin, l'épigraphe en proclamant la liberté par la vérité est l'exacte expression de l'esprit dans lequel ce livre a été écrit et conçu.

« Le grand problème de notre époque, dit M. l'abbé Chantôme, c'est la liberté. L'homme est-il libre envers Dieu, et de quelle manière? l'homme est-il « libre envers l'Eglise et de quelle manière aussi ? le citoyen est-il libre dans « sa patrie, et jusqu'à quel point? la famille est-elle libre dans ses rapports « avec ses membres, et jusqu'à quelle limite ? La science du siècle se débat sur « ces questions fondamentales. » Déterminé à parcourir ce cercle immense du droit et à essayer de donner le code métaphysique et social de ces quatre libertés, M. Chantôme commence par la liberté d'éducation, qui forme, dit-il, « la prérogative la plus élevée de la liberté domestique. » Après avoir établi que la science, sans unité et sans autorité obligatoires par elles-mêmes, n'a point de domaine social indépendant et rentre nécessairement dans le domaine et l'autorité d'une de ces trois sociétés, domestique, politique ou religieuse, l'auteur démontre que l'éducation de l'enfant est le droit exclusif de la famille. Cette vérité est présentée sous toutes ses faces, au point de vue de l'éducation physique, intellectuelle et morale de l'enfant, à celui de l'instruction primaire et secondaire, comme à celui de l'éducation religieuse. Le choix d'un état et l'entrée dans le monde marquent le terme de cette souveraineté de la famille

[1] A. Sirou, rue des Noyers, 37.
[2] Mme veuve Maire-Nyon, quai Conti, 13.

sur l'enfant. M. l'abbé Chantôme examine ensuite les droits de la société nationale dans l'éducation de l'homme, et partout il conclut aux droits de la famille et à la liberté d'enseigner et d'être enseigné, soit qu'il envisage la nation dans sa race, son territoire, ses richesses, sa puissance militaire, sa langue, sa littérature, ses sciences, ses mœurs, son génie, ses rapports internationaux, sa vie religieuse, ses traditions, son gouvernement et son unité. Mêmes démonstrations et conclusions semblables en traitant des droits de la religion dans l'éducation de l'homme, et en montrant que le Catholicisme emploie dans cette éducation l'action de Dieu, celle de la famille, celle de la société nationale et celle de la science. Ce chapitre est suivi d'un résumé général établissant le droit naturel et social de la liberté d'éducation au point de vue de la science, de la famille, de la société nationale et de la société religieuse. Un appendice de quelques pages, qui termine le livre, fait l'application à notre époque des principes établis dans le cours de ce traité.

Mémoire sur l'instruction publique et la liberté d'enseignement, par M. LIABOUR, professeur de philosophie [1].

Ce livre est un témoignage précieux et nous en recommandons la lecture à tous ceux qui dans un intérêt quelconque se préoccupent de la question d'enseignement. Tout le monde ayant donné son avis sur l'instruction publique, excepté les professeurs, qui sont ceux qu'elle intéresse de plus près, voici l'un d'entre eux qui croit de son devoir d'élever la voix, et cet homme, qui de son propre « aveu tient de cœur à l'Université et désire que le corps dont il est membre « vive, prospère et triomphe, car, dit-il, sa vie, sa prospérité et son triomphe « sont les miens, » cet homme, dis-je, répète et dépasse toutes les accusations que les catholiques ont jamais portées contre l'Université, et il prouve ses assertions par des faits journaliers, patents et connus de tous les professeurs. « Une expérience de vingt années m'a montré, dit-il, le maintien du monopole: « 1° stérile pour nos revenus ; 2° oppressif pour nos droits ; 3° *funeste pour « l'instruction* ; 4° CORRUPTEUR POUR L'ÉDUCATION; 5° anarchique pour l'administration... » — « L'Université ne dépend aujourd'hui ni des familles, ni des communes, ni des départements, ni des ministres, ni du roi ; elle est seule souveraine maîtresse de son sort ou plutôt l'esclave d'un conseil et d'un comité central de bureaucrates. » Je n'attaque point, dit M. Liabour, « l'Université, mais son monopole *illégalement* décrété, *astucieusement* accrédité, et *inconstitutionnellement* maintenu. J'affirme, ajoute-t-il, que l'Etat n'*enseigne* pas, même dans ses propres colléges, où il ne fait que surveiller *politiquement* les professeurs, qu'inspecter *militairement* les élèves internes et que régir *fiscalement* les administrateurs. » Puis vient le tableau des résultats désastreux d'un régime qui, faisant dépendre les élèves de ceux qui ne veulent et ne peuvent même s'en occuper, livre ensuite comme par compensation, au pouvoir arbitraire de l'administration, l'indépendance des professeurs, dont le plus grand nombre est sans titre définitif, quoique agrégés, ou dans l'impossibilité d'être jamais agrégés, quoique très-capables; et tous ensemble, même les titulaires, exposés à être brisés au gré des commis, et sans aucune forme de procès, par des changements défavorables, des congés indéfinis et des retraites forcées. L'auteur décrit l'humiliante situation de dépendance absolue des professeurs sous la tyrannie des bureaucrates et des inspecteurs, et résume l'ordre hiérarchique des influences en commençant par les chefs de bureaux et le conseil royal, pour aboutir aux administrateurs et aux maîtres d'études qui précèdent les professeurs eux-mê-

[1] A. Sirou, 37, rue des Noyers.

mes; même classification à peu près pour les traitements. Après avoir démontré d'une manière tout à fait pratique les inconvénients et les injustices de l'agrégation actuelle, M. Liabour conclut en disant : « L'Université n'est plus notre mère, ou ce n'est qu'une mère dénaturée qui dévore ses propres enfants. »

Trompés par les administrateurs de l'Université, les deux rapporteurs des Chambres ont proclamé hautement la force des études; M. Liabour en prouve la faiblesse par des faits sans réplique et par les témoignages de M. Cousin lui-même; il montre « le despotisme nous façonnant depuis longtemps pour « une redoutable oligarchie de faux lettrés, insatiables d'honneurs, d'argent « et de pouvoir, hypocrites et corrupteurs. » Placés sous la domination exclusive de l'éclectisme, toute autre philosophie est opprimée et même persécutée; l'autorité fait à la plupart des élèves une nécessité de se plier au déshonneur et de cesser, pour ainsi dire, d'être Français; *il n'y a point d'éducation, il ne peut y en avoir :* telles sont les assertions et surtout la dernière que le membre de l'Université justifie par les faits, par les discours de distributions de prix, et jusque par les circulaires ministérielles. Le deuxième chapitre résume le premier et contient quelques aperçus de réformes présentés par l'auteur : nous ne nous y arrêterons point, et nous terminerons à la hâte par ces quelques citations : « Le présent menace l'avenir, et le secret de nos colléges est devenu « celui du public : il ne s'agit plus d'agir en habile, mais de vouloir en hommes « de bien (p. 64). Si le système d'asservissement des esprits que je dénonce aux « représentants de la France continue, nous n'avons pas besoin d'une invasion des hommes du Nord pour redevenir barbares : l'Université suffit (p. 55). « Viciées l'une par l'autre, l'instruction et l'éducation attendent donc, dans « une impuissance comme absolue, l'annonce d'une réforme légale ou le souffle régénérateur du Tout-Puissant (p. 70). »

Cette brochure n'est, au reste, que la première partie du *Mémoire* de M. Liabour; il en promet une seconde.

POÉSIES.

Le Monde poétique, par Adelphe NOUVILLE [1]. — *Phases du Cœur*, par C.-R. BETHNYS [2]. — *Soirées poétiques de la Société de Saint-François-Xavier*, par Claudius HÉBRARD [3]. I. *Le Retour*. II. *Le Premier jour de l'An*. III. *L'Aumône du Poëte*.

— On doit passer beaucoup aux poëtes, et il est beau de les voir transportés d'un noble enthousiasme; cependant la modestie et la raison n'ont jamais déparé le talent. Aussi n'avons-nous pu lire sans un sourire mêlé de quelque ironie ces phrases qui ouvrent la préface du *Monde poétique* : « Ce n'est que la pre- « mière colonne du portique d'un palais entrevu dans un beau rêve; ce n'est « que le premier mot d'un grand poëme entendu dans le silence de l'âme, ré- « pété parmi les murmures du monde, et défiguré par les dissonances du lan- « gage des hommes. Je l'avoue avec franchise, un sentiment de crainte modeste « endolorit l'effort que je fais aujourd'hui, en offrant aux distractions du public « cette première *révélation* de mes laborieuses espérances. Pourquoi m'exposé- « je ainsi à souiller l'avenir de mes œuvres?... Je crois qu'un poëte a des inspi- « rations involontaires auxquelles il ne peut se dérober sans mourir... Pourquoi

[1] Chez Joubert, 14, rue des Grès.
[2] Chez Wiart, rue d'Enghien, 10 et 12.
[3] Chez Waille, rue Cassette, 6.

« perdrais-je ces choses (mes œuvres), qui m'appartiennent peut-être moins que « l'existence de l'Amérique n'appartient à Colomb?... De quel droit anéantirais-« je ce que je n'ai pu empêcher d'être? Pourquoi *ravirais-je à la terre* une voix « qui s'est servi de mes organes pour l'instruire et l'amuser... J'ai voulu, mais « en vain, tuer en moi le génie poétique. » Poëte! poëte! Homère, Virgile ou Dante ont-ils jamais ainsi parlé d'eux-mêmes?

Le Monde poétique porte ce titre parce qu'il contient, dit l'auteur « tous les genres, depuis l'élégie jusqu'à la tragédie, depuis le sonnet jusqu'à l'épopée. » Nous n'avons pas besoin d'avertir le lecteur de ne pas prendre ces mots trop à la lettre. Ce livre se divise en poésies contemporaines, dialogues lyriques, poëmes dramatiques, odes, poésies sur le moyen âge, poëmes antiques, poëmes historiques. Sans penser comme l'auteur que « cet ouvrage sera le lien histori-« que, philosophique et poétique, entre le passé, le présent et l'avenir, » nous y avons remarqué la connaissance de l'antiquité, l'imitation parfois bien entendue du moyen âge, une coupe de strophes assez souvent heureuse, de l'image, de la variété, du rhythme; quelquefois aussi des mots qui blessent, des pensées fausses et des allures qu'un sentiment délicat réprouve, lors même que le sens moral ne les flétrirait pas. Quelques pièces, comme *le Chant du corps et la Voix de l'âme, le Cygne et l'Aigle,* sont d'une heureuse application philosophique. En résumé, M. Adelphe Nouville eût pu faire une œuvre remarquable si, mû par une pensée forte et vraie, il eût oublié ce culte de lui-même qui règne dans sa préface et lui a dicté des vers tels que ceux-ci :

> O lampe accoutumée aux veilles,
> Constant témoin de mes doctes loisirs,
> Le monde te devra peut-être des merveilles.

— Il y a plus de fraîcheur, de naïveté, d'abandon dans *les Phases du Cœur,* avec moins de science et d'étude peut-être. Au moins M. Bethnys nous a fait grâce de l'inévitable préface, et c'est là déjà un indice de bon goût. Ses phases du cœur se divisent, comme le cours du soleil, en quatre périodes : l'aube, le jour, le crépuscule, la nuit. Il est vrai que cette classification, tout à fait factice, pourrait être enlevée sans rien déranger au livre. M. Bethnys ayant sans doute remarqué combien la répétition des mêmes mots, à chaque strophe, est parfois d'un heureux effet, s'est épris de cette forme jusqu'à la passion, jusqu'à la monomanie; il n'est presque aucune de ses pièces de vers où elle ne revienne uniforme, inévitable; c'est comme le roulis d'un vaisseau ou le balancier d'une pendule. Plusieurs fragments sont particulièrement remarquables : nous citerons entre autres les *Deux jeunes Filles, Non, tu ne m'aimes pas,* et l'*Épilogue,* qui termine le livre. Ici, comme malheureusement pour la plupart de nos poëtes actuels, le sentiment religieux n'est guère qu'une des couleurs de la poésie ou une des phases de l'égoïsme. La croyance de M. Bethnys peut se résumer à peu près dans cette strophe :

> Après l'heure où le sang de nos veines s'exile,
> Le corps au moins repose au funéraire asile,
> Et l'âme... Oh! respectons le mystère du ciel!...
> Mais *qu'importe?* j'ai foi dans la sagesse immense;
> J'ai foi dans le bonheur que le trépas commence
> Là haut le vase a moins de fiel.

— M. Claudius Hébrard se distingue de tous ces poëtes par une foi vive, par une pensée populaire et forte. « Ce n'est plus le moment, dit-il, de chatouiller « les oreilles par des chants mélodieux, où la grâce et la perfection de la forme « sont la préoccupation exclusive du poëte; il faut demander à la lyre de mâles

« harmonies, de puissantes idées, de hautes inspirations; il faut secouer cette « nation et non la bercer sur sa couche voluptueuse : le temps des trouvères « est passé, celui des bardes commence. » Nous reconnaissons bien à ce langage l'auteur des *Heures poétiques et morales de l'Ouvrier*, celui qui, célébrant Reboul et Jasmin, Hégésippe et Poncy, essaie de ressusciter une poésie populaire, large et sainte comme ce cœur où battent à l'unisson l'amour de la religion et celui de la patrie. Dans le premier fragment, intitulé *le Retour*, il esquisse à larges traits le but qu'il se propose. Le second a pour titre *le Jour de l'An :* c'est une introduction à l'année qui commence. Les usages des premiers chrétiens, à propos de ce jour, y sont mis en opposition avec ceux de la Rome antique. Le troisième fragment, *l'Aumône du Poëte*, est destiné à montrer que celui qui répand sur le peuple la manne de l'esprit, ne mérite pas plus que ceux qui lui donnent le pain du corps. Dans ces livraisons, qu'il publie deux fois par mois, M. Claudius Hébrard, toujours semblable, ou plutôt supérieur encore à lui-même, poursuit la tâche qu'il s'est depuis longtemps donnée, et qui peut se résumer dans ce vers de son deuxième fragment :

> Ayons toujours pour but notre patrie et Dieu.

Sa poésie, sans rien perdre des mérites de son style, s'élargit, se dilate sous le feu d'une foi profonde ; on sent la réalité de la vie, du dévouement et de la croyance se glisser sous ces formes si souvent vides pour d'autres qu'on a nommé des vers, mais qui ne sont trop souvent que des mots et des rimes. C'est là en effet un *retour*, un retour vers la poésie véritable. Écoutons M. Claudius Hébrard :

> Ne pouvant verser l'or sur ceux qui n'en ont pas,
> Je verse à pleines mains mon âme sur leurs pas.
> Écho de leurs douleurs, j'en dirai l'amertume,
> Ayant soin d'y mêler le baume qui parfume.
> . . . .
> Et n'est-ce rien déjà qu'une voix chaleureuse
> Du peuple défendant la classe malheureuse?...

Oui, M. Hébrard, c'est beaucoup, et nous dirions volontiers c'est tout, en ajoutant avec vous pour compléter notre pensée :

> Ouvrez-vous largement, portiques du saint lieu,
> Laissez entrer le peuple : il a besoin de Dieu...

MÉLANGES.

Napoléon, ses opinions et jugements sur les hommes et sur les choses, recueillis par ordre alphabétique, avec une introduction et des notes par DAMAS-HINARD ; 2 vol. in-8° [1].

Napoléon ! Quel est l'homme dont les opinions et les jugements offrent plus d'intérêt et méritent plus d'importance, lui si populaire aujourd'hui pour la multitude, lui dont le coup d'œil était si sûr, et dont les prévisions sur l'Espagne, la Grèce, l'Égypte, les colonies anglaises et la chute de la Restauration se sont accomplies presque à la lettre? Ses jugements sur les hommes, la plupart prononcés à Saint-Hélène, se distinguent par un esprit de justice et de vérité souvent même empreint de bienveillance; tels sont ceux sur les Gracques, Louis XIV et Chateaubriand. Ses opinions sur la politique, la guerre, la législation, ont une importance plus grande encore. En politique, les paroles de

[1] Dufey, rue des Marais-Saint-Germain, 17.

l'homme qui a gouverné durant quinze ans le plus vaste empire qu'il y ait eu en Europe depuis Charlemagne, qui a rétabli légalement le culte et fondé l'administration communale et départementale, ces paroles, dis-je, ne méritent-elles pas quelque confiance? Dans la guerre, ses titres, qui les ignore? C'est lui, de tous les capitaines, qui a dirigé les armées les plus considérables, c'est lui qui a combattu et vaincu le plus de peuples, et là, certes, nul autre plus que lui ne saurait faire autorité. De même pour la législation. On ne se fait pas communément une assez haute idée de l'honneur qui revient à Napoléon dans la refonte des lois civiles; mais, si l'on s'en rend bien compte, on verra quel secours intellectuel ce grand législateur sut prêter aux hommes éminents à qui il avait confié ce travail. Nous ne rappellerons point ici quelques-unes de ces opinions de Napoléon qui nous ont particulièrement frappé, mais le lecteur lira, certes, ce recueil avec intérêt et souvent avec fruit. L'éditeur de ce travail a puisé à des sources toujours sûres; il est peu de documents publiés depuis quarante ans qu'il ne paraisse avoir lus et consultés; c'est assez dire qu'il a fait un ouvrage exact et complet.

Antoine ou le retour au village, par M. l'abbé de VALETTE, aumônier au collége Henri IV, à Paris [1]; deuxième édition.

Histoire édifiante et simple : Antoine s'enfuit à dix-sept ans de chez sa mère et se fait hussard; il revient au village esprit-fort et veut y porter le désordre et la débauche. Le maire, ancien lieutenant-colonel, et le curé, M. Bernard, se liguent pour ramener à la foi cette âme dans laquelle survivent de généreux instincts. Geneviève, la mère d'Antoine, commence cette conversion, qu'achèvent l'ancien lieutenant-colonel et surtout le vénérable pasteur. Telle est la donnée, d'ailleurs sans prétention, de ce livre, dont la controverse religieuse occupe une bonne partie. Le style en est simple comme l'histoire elle-même.

Le Pater médité, par M. l'abbé HERBET, chanoine honoraire d'Amiens [2]. — *Le Guide de l'enfant chrétien*, par G.-M. de VILLIERS [3].

Les ouvrages pieux destinés à l'enfance ont une importance beaucoup plus grande qu'on ne le suppose communément; aussi recommandons-nous les deux livres que voici. — *Le Pater médité* est un petit volume fort joli : beau papier, caractères neufs, encadrements, vignettes nombreuses et bien choisies, rien n'a été négligé dans l'exécution typographique. Le sujet se compose de douze explications de l'Oraison Dominicale adaptées aux principaux exercices de la vie chrétienne : prières du matin et du soir, audition de la messe, préparation à la confession et à la communion, etc. Ces explications sont suivies de conseils à une jeune personne pour l'époque de son entrée dans le monde. Ce livre simple et bien écrit répond parfaitement au but qu'il se propose. L'auteur, qui dirige la Société des ouvriers à la paroisse de la Magdeleine, à Paris, a voulu que son ouvrage se vendît au profit de leur OEuvre : c'était couronner dignement un bon livre par une bonne action. — Revêtu de l'approbation de Mgr. l'évêque de Nancy, *le Guide de l'enfant chrétien* contient deux parties : l'une destinée à la première enfance, et l'autre au second âge. Les lectures sur les premiers devoirs et sur les péchés principaux, l'exposé de la doctrine chrétienne, des commandements de Dieu, de ceux de l'Eglise et des sacrements, forment une suite d'instructions bien appropriées à l'enfance et à la

[1] Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.
[2] A. René, 32, rue de Seine.
[3] Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

jeunesse. Mais la multiplicité des prières, des offices, des psaumes et des hymnes nous paraît moins heureuse, car, dans cet âge si tendre, où le zèle et la curiosité ne s'éveillent presque toujours qu'à l'attrait d'un plaisir, il faut prendre garde de fatiguer l'attention ou la mémoire par un exercice trop grave.

Isola, souvenirs des vallées de Bretagne, par L.-F. JEHAN, membre de la Société géologique de France[1]; deux volumes.

Isola est une jeune fille de la Bretagne qui, semblable à l'humble fleur de ses vallées, croît et s'épanouit à l'air libre des champs et loin des bruits du monde; frêle plante vivifiée aux rayons de ce soleil divin qu'on nomme religion, elle traverse aussi le sombre hiver des épreuves douloureuses. Nous avons lu avec intérêt et plaisir cette histoire entremêlée d'épisodes touchantes, comme celle de Phemie, semée de légendes de la Basse-Bretagne, de traditions celtiques et druidiques, coupée par le chant de quelques psaumes et cantiques et par de longs extraits de Fénelon et de saint François de Sales. De tout cela s'exhale un parfum de piété et de poésie qui s'harmonise bien avec ce riche spectacle de la nature, qui est comme le décor extérieur et le cadre de ce tableau vivant.

Histoires et paraboles, Pensées et maximes de l'Evangile médité du P. Bonaventure GIRAUDEAU, mises en leçons par E.-A. GIREAUDEAU, neveu de l'auteur[2].

Présenter sous le voile transparent de la parabole les vérités religieuses et morales les plus hautes, leur donner tout l'intérêt de l'histoire, afin d'en graver les traits plus avant dans le cœur, tel est l'objet de la première partie de ce livre (*Histoires et paraboles*). La seconde (*Pensées et maximes*) a pour but d'offrir à l'esprit déjà recueilli de saintes méditations sur l'Evangile. Ces ouvrages, au reste, ont une réputation déjà faite; les éditions s'en sont partout multipliées, et le neveu de l'auteur n'a voulu que les mettre en leçons en les publiant de nouveau. Ce recueil est charmant de naturel et de vérité; nous aimons surtout, parmi ces histoires : *l'Orphelin indocile, le Preneur de vipères, le Poëte désabusé*, etc. A la correction et à l'élégance du style on devine aisément l'helléniste distingué dont la grammaire prépara celle de M. Burnouf. Une notice inédite sur la vie et les écrits du P. Bonaventure Giraudeau précède ce ouvrage, qu'enrichissent de belles et nombreuses vignettes.

— Nous pensons être utile à nos lecteurs en annonçant la publication prochaine d'un ouvrage intitulé : L'ALLEMAGNE CHRÉTIENNE, *études exégétiques sur l'Ancien et le Nouveau-Testament*. — Cette collection contiendra des analyses et des traductions de tous les meilleurs ouvrages publiés en Allemagne pour la défense de nos livres saints. Le premier volume, qui est sous presse, renferme la réfutation de Strauss, par Tholuck, avec une introduction et des notes, par M. l'abbé H. de Valroger, professeur au séminaire de Sommervieu.

[1] A. Sirou, 37, rue des Noyers.
[2] Rue Hautefeuille, 16 : A. René, rue de Seine, 32.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

DE LA JEUNE ÉCOLE ÉCLECTIQUE

(Deuxième article [1]).

III. — DE L'INSERTION DU TRAITÉ THÉOLOGICO-POLITIQUE DANS LA BIBLIOTHÈQUE PHILOSOPHIQUE.

> Spinosa n'est pas seulement le père de la théologie spéculative, mais encore celui de la critique biblique rationaliste. STRAUSS.

Nous l'avons vu : l'enthousiasme que l'on s'efforce d'inspirer pour le caractère moral de Spinosa est aussi destitué de motifs raisonnables qu'il est funeste dans ses conséquences. Mais on ne se contente pas d'exalter les vertus de cet anachorète du rationalisme, on travaille en outre à propager ses erreurs en propageant ses livres. En effet quel autre but, ou du moins quel autre résultat peut avoir la traduction du *Traité théologico-politique* publiée par M. Saisset?

Pour justifier l'entreprise de son confrère, M. Simon prétend que la philosophie de Spinosa cesse d'être dangereuse quand on la voit de près.

« Si l'on s'avisait, dit-il, de publier Berkeley, qui soutient que les corps n'existent pas, on ne courrait pas grand risque de lui gagner des partisans. Spinosa ne fera pas plus d'adeptes en attaquant l'individualité et la liberté humaines [2]. »

Sans doute une traduction de Berkeley ne ferait guère d'idéalistes; car les passions ne trouveraient point leur compte à nier l'existence des corps. Mais pour échapper au remords, on désire souvent concevoir des doutes sur la liberté humaine; alors on appelle les philosophes à son secours. A la vérité, peu d'hommes seront assez patients

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mars 1845.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, juin 1843, page 764.

pour lire Spinosa en entier, même dans une traduction élégante. Toutefois la propagation de ses sophismes sera désormais plus facile, et l'œuvre de M. Saisset pourra servir à augmenter la confusion déjà si grande des idées sur la nature de Dieu, sur ses rapports avec le monde, sur la création, sur la liberté humaine. Mais supposons que le panthéisme n'offre pas aujourd'hui en France de grands dangers; devra-t-on dire pour cela qu'une traduction de Spinosa était sans inconvénients? Non, certes; car, à côté de l'*Ethique*, on nous présente le *Traité théologico-politique*, dont on n'a jamais désavoué les doctrines impies.

Il faut bien le remarquer : Spinosa avait deux enseignements simultanés, l'un négatif, l'autre dogmatiqne. Le premier, qui est contenu dans le *Tractatus theologico-politicus*, s'adresse aux *esprits faibles;* il a pour but d'anéantir par une astucieuse critique toute foi à une révélation surnaturelle, et de substituer au Christianisme une sorte de déisme équivoque et fataliste, un athéisme déguisé sous le masque d'une tolérance universelle; son dernier mot, c'est donc à peu près la religion naturelle de Voltaire et de J.-J. Rousseau. Spinosa était trop prudent pour professer son panthéisme avec franchise, et il n'osa même publier son *Tractatus theologico-politicus* qu'en se cachant sous le voile de l'anonyme. Mais, derrière cet enseignement exotérique, il y en avait un second réservé aux initiés, aux *esprits forts :* c'est le dogmatisme si audacieux et si conséquent de l'*Ethique*, œuvre posthume dont Spinosa avait sans doute enseigné la substance à quelques amis intimes, mais qu'il dissimula au public jusqu'à sa mort. L'habile sophiste comprenait bien que le monde n'était pas encore préparé à recevoir cette doctrine monstrueuse; aussi se borna-t-il, durant toute sa vie, à miner les fondements de la foi chrétienne, et à répandre un système d'indifférence qui laissât sa philosophie se propager sans obstacles. Les encyclopédistes continuèrent cette œuvre de destruction. Quand, de nos jours, elle a paru suffisamment avancée, les rationalistes allemands et leurs disciples français ont essayé d'établir enfin un dogme nouveau sur les bases posées dans l'*Ethique*. Mais comme les masses ont encore repoussé l'étrange foi qu'on leur proposait, on en revient à la méthode du *Theologico-politicus*, et l'on essaie de recommencer le XVIII[e] siècle. Or, qu'ils s'en rendent compte ou qu'ils se fassent illusion à cet égard, les principaux éditeurs de la *Bibliothèque philosophique* se sont associés à cette entreprise criminelle et rétrograde, soit en publiant, soit en recommandant les œuvres complètes de Spinosa. Car c'est en vain qu'ils désavouent les erreurs les plus choquantes de ce philosophe, si, en même temps, ils traduisent, résument et louent avec complaisance sa théologie, son exégèse et son déisme hypocrite. Il y a même là un danger beaucoup plus grand que s'ils s'obstinaient maladroitement à défendre les absurdes paradoxes du panthéisme. Diront-ils que ce n'est pas à eux de réfuter les erreurs théologiques ou exégétiques de Spi-

nosa ? Ce serait nous répondre comme Caïn, lorsque Dieu lui demanda ce qu'il avait fait de son frère Abel [1]. Mais cette misérable défaite ne saurait aucunement les justifier ; car nous ne leur demandons pas de se consacrer à la défense de notre foi ; nous ne voulons pas leur imposer une tâche dont les théologiens et les exégètes orthodoxes se sont, grâce à Dieu, acquittés depuis longtemps. Nous constatons seulement qu'ils se conduisent en ennemis du Christianisme, et nous leur reprochons la peine qu'ils se donnent pour propager un ouvrage impie et d'ailleurs étranger à leur science.

Chose remarquable ! sous prétexte de ne point franchir les limites de leur spécialité, les éditeurs de Descartes, de Bacon, de Leibniz et de Clarke ont laissé dans l'ombre les croyances religieuses qui s'alliaient à la philosophie dans l'esprit de ces grands hommes. A en juger seulement d'après leurs *introductions*, on pourrait douter, la plupart du temps, si les penseurs du XVIIe siècle tenaient encore au Christianisme, ou s'ils étaient rationalistes purs ; et, comme pour confirmer l'illusion, on a omis, sans en avertir, des œuvres qui, par leur caractere mixte, appartiennent également à la théologie et à la philosophie, mais qui pourraient servir à la réfutation du rationalisme [2]. J'en citerai un exemple : Clarke, après avoir montré la certitude de la loi naturelle, prouve, sans s'interrompre, l'insuffisance de cette loi, le besoin que nous avons d'une révélation surnaturelle, puis enfin la divinité du Christianisme. Eh bien, M. Jacques ne s'est pas contenté d'omettre les discours destinés à la démonstration du Christianisme, il a de plus retranché les derniers chapitres relatifs à la loi naturelle. Pour excuser cette mutilation, il se borne à dire qu'il a retranché tout ce qui est exclusivement théologique. Mais quoi ! montrer à l'esprit humain ses limites, sa faiblesse et ses besoins, est-ce donc une œuvre étrangère à la philosophie ? Nous le savons : l'éclectisme parle beaucoup plus à la raison de sa force que de sa faiblesse ; il craindrait de la blesser en lui conseillant d'être humble ; mais ni Clarke, ni les penseurs les plus illustres du XVIIe siècle ne comprenaient ainsi la mission de la philosophie. Quand on se fait leur éditeur, on ne devrait donc pas les arrêter au milieu de leur symbole, sans bien avertir au moins de la violence qu'on leur a fait souffrir. « *Il ne nous appartient pas*, dit M. Jacques, *de juger* des « preuves de fait alléguées à l'appui de l'authenticité des livres saints [3]. »

[1] « Num custos fratris mei sum ego ? » *Gen.* IV, 9.

[2] Pour juger à quel point on dénature, en les rendant ainsi incomplètes, les opinions de ces illustres philosophes, il faut comparer les éditions de Descartes, Bacon et Leibniz, publiées par MM. Simon, Jacques et Riaux, avec les travaux de M. Emery et la belle étude de M. Ozanam sur Bacon. Toutefois ces défauts viennent peut-être d'indifférence plutôt que d'hostilité.

[3] *Introd. aux œuvres de Clarke*, page XXXVIII. Il paraît que l'authenticité de nos livres saints est aux yeux de M. Jacques un problème fort obscur, puisqu'il se déclare incompétent pour juger la question. Qui s'aviserait d'une semblable réserve à propo

Mais sans les *juger*, ces preuves, ne pouviez-vous pas reproduire, comme éditeur, le jugement de Clarke[1] ? « Nous voulions, dites-vous « encore, nous en tenir au pur philosophique[2]. » Eh bien, il fallait au moins conserver intacts les discours sur la loi naturelle, et il ne fallait pas surtout faire illusion à vos lecteurs en protestant « qu'il ne vous « avait fallu faire à Clarke aucune violence; que la séparation effectuée « par vous est toujours très-nettement marquée par lui-même, et qu'il « ne mêle jamais les principes de la religion naturelle aux dogmes de « la religion révélée[3]. » Car la conclusion des travaux de Clarke, c'est au contraire que la religion naturelle, malgré sa certitude, a besoin d'être éclairée, formulée et sanctionnée par une révélation surnaturelle. Mais tout cela est peu de chose, si l'on veut; voici qui est grave.

Tandis que M. Jacques mutilait ainsi une œuvre *philosophique*, dans la crainte *de juger* des questions *exégétiques*, un autre éditeur de la Bibliothèque philosophique, M. Saisset, négligeant dans Spinosa des œuvres *purement philosophiques*[4], traduisait, *sans les juger*, toutes les objections du *Tractatus theologico-politicus* contre l'authenticité de nos livres saints, contre les prophéties et contre les miracles; puis il insérait ces objections dans cette même *Bibliothèque philosophique* où l'on craignait tant d'introduire la théologie (la théologie chrétienne s'entend). Et cela s'est fait dans une publication destinée, ce semble, à démontrer l'orthodoxie de l'école éclectique[5]! Et cela s'est fait à une époque où les réclamations des chrétiens, s'élevant de toutes parts, imposaient au rationalisme une réserve inaccoutumée! N'est-il pas clair qu'on se moque de nous, et ne faut-il pas que nos éclectiques se croient bien assurés de leur public ? A quel prétexte pourraient-ils en effet recourir pour justifier une pareille publication devant les hommes qui tiennent encore sérieusement à la foi chrétienne? Allégueraient-ils la crainte de faire tort à leur entreprise en laissant leur édition de Spinosa incomplète? Mais cette excuse, toute pitoyable qu'elle serait, leur échappe; car l'édition qu'ils nous ont donnée ne comprend qu'une partie des œuvres de Spinosa. Puisqu'ils ont senti la nécessité de choisir,

des *Philippiques* de *Demosthènes* ou des *Catilinaires* de *Cicéron?* Et pourtant la tradition qui nous atteste l'authenticité de ces livres est loin d'égaler celle qui nous a transmis les évangiles.

[1] On le pouvait d'autant mieux que les discours où Clarke touche *incidemment* et *rapidement* ces questions exégétiques roulent presque en entier sur la philosophie du Christianisme.

[2] *Introduction aux œuvres de Clarke.*

[3] *Ibid.*

[4] Par exemple l'ouvrage intitulé : *Renati Descartes principiorum philosophiæ par. I et II, more geometrico demonstratæ.*

[5] Voir le prospectus de la *Bibliothèque philosophique* et les *Introductions* de M. J. Simon, A. Jacques et Saisset.

la spécialité de leurs études[1] et le titre même de leur collection ne leur commandaient-ils pas de suivre dans ce choix la règle invoquée par M. Jacques : *De s'en tenir au pur philosophique?* Diront-ils fièrement, la main sur la Charte, qu'ils sont libres de publier tout ce qui leur plaît; qu'ils n'ont pas besoin de nous confesser leurs intentions, et que nous n'avons nul droit de nous en enquérir? Mais alors qu'ils renoncent à la confiance des chrétiens, et qu'ils ne s'obstinent pas à réclamer les bénéfices de l'orthodoxie! En appelleront-ils à leur droit d'examen? Mais si leur droit d'examen est inviolable, celui d'un père sur les leçons qu'on donne à son fils, celui du prêtre sur les doctrines funestes à sa foi sont-ils donc moins sacrés? Oserait-on prétendre par hasard que le *Traité théologico-politique* est un livre de philosophie? Mais il n'y est pas plus question de philosophie que dans le livre du docteur Strauss contre Notre Seigneur Jésus-Christ, ou dans les pamphlets de Voltaire contre la Bible! Ou bien voudrait-on soutenir que la théologie, l'exégèse et la politique de Spinosa ne portent nulle atteinte à l'enseignement et aux libertés de l'Église? Si absurde que soit ce paradoxe, il se trouvera peut-être des hommes pour le défendre. N'a-t-on pas dit récemment que Voltaire et *ses fils* étaient au fond les véritables représentants du Christianisme dans les temps modernes? Ceux qui sont capables de soutenir une pareille gageure contre le sens commun pourraient bien défendre l'orthodoxie de Spinosa; car elle vaut tout juste celle de Voltaire. Mais M. Saisset et ses amis sont trop habiles pour s'engager dans une pareille thèse, et ils ont évité prudemment de dire le but qu'ils se proposaient en traduisant, en résumant et en propageant une œuvre impie complétement étrangère au plan de leurs publications.

Ce but caché, pourquoi ne le dirais-je pas? tout le révèle de la façon la plus évidente à un regard tant soit peu attentif, et il y aurait un grave danger à se faire illusion sur ce point. Je le demande donc : le jour où la traduction du *Tractatus theologico-politicus* et son insertion dans la *Bibliothèque philosophique* furent décidés, les plans de l'école éclectique ne purent-ils pas se résumer ainsi :

« Nous avions cru que le XVIIIe siècle en avait fini avec le vieux dogme. Mais voilà le mort qui ressuscite encore une fois, et qui ose réclamer sa place au soleil de la liberté. Que faire donc? Accepter sans réserve la concurrence avec l'Église, cela serait fier et conforme à nos principes, mais cela ne serait pas prudent; car la philosophie est encore dans l'enfance. Or, se compromettre par amour de la logique, c'est le propre des sots, et nous sommes des gens d'esprit. Donc, nous n'accorderons pas la liberté à l'Eglise. Malheureusement, nous ne pou-

[1] Plusieurs des sujets examinés dans le *Traité théologico-politique* sont si étrangers aux études de M. Saisset qu'il avoue n'avoir pu traduire plusieurs passages hérissés d'hébreu.

vons nous flatter d'étouffer sa voix qu'en l'effrayant par un grand appareil de guerre et en l'affaiblissant graduellement : il faut donc nous décider à recommencer l'œuvre des encyclopédistes. Nous aurions pu faire mieux peut-être ; mais il faut en prendre son parti. A nous donc les fils de Voltaire ! Si nous avons eu jadis avec vous quelques petits démêlés, vous savez que cela n'a jamais été grave : il ne s'agissait que d'idéologie et d'ontologie transcendentale ; qu'est-ce que cela vous fait ? D'ailleurs, pour l'essentiel, nous avons toujours été d'accord, et nous ne sommes pas plus superstitieux que vous. Tout Allemands que nous avons été, tout cartésiens que nous sommes aujourd'hui, nous avons du sang de Voltaire dans les veines, ou, pour parler plus exactement, nous descendons en droite ligne de son grave et prudent ami d'Alembert [1]. Et puis, si vous l'exigez, nous partagerons le monopole. A l'œuvre donc ! Relevez vos anciennes batteries qui commençaient à s'enclouer; nous vous donnerons de l'aide : nous avons des jeunes gens qui ne demandent qu'à guerroyer ; si nous ne descendons pas avec eux dans la mêlée, si notre position nous le défend, nous n'en combattrons pas moins à notre manière. Ainsi, nous invoquerons tour à tour les grandes ombres du cartésianisme, du gallicanisme et de Spinosa. Or, avec Port-Royal, avec le gallicanisme et le cartésianisme, nous rallierons tous les héritiers de ces chrétiens inconséquents qui redoutaient encore plus le Pape et les Jésuites que les incrédules, et nous les amènerons à vous servir sans qu'ils s'en doutent. Puis, avec Spinosa, nous introduirons sans bruit toute l'exégèse allemande. Ce grand homme avait la même devise que nous : *Caute;* mais il n'en fit pas moins la plus rude guerre au Christianisme ; grâce à lui, l'Allemagne est pour jamais délivrée du vieux dogme. On arrivera en France au même résultat, dès que nous serons parvenus à y propager sa théologie. Or, pour atteindre ce but, voici notre plan : nous publierons les grands philosophes du XVIIe siècle et nous les proclamerons nos maîtres ; les circonstances l'exigent : mais, dans cette collection, nous ferons entrer une traduction de Spinosa, sous prétexte de montrer, les pièces en main, que nous nous sommes fort éloignés de son panthéisme ; puis, nous glisserons, sans rien dire, le *Traité théologico-politique* à côté de l'*Ethique.* La foule ne remarquera qu'une chose, c'est que nous désavouons le panthéisme ; et, par ce stratagème, la théologie et l'exégèse spinosistes feront leur chemin sans danger. Or, c'est là l'essentiel.— Allons ! avouez que nous sommes habiles ; comprenez (sans le dire trop haut) que nous sommes vos frères, et donnez-nous la main. »

Je suppose qu'il n'y a dans l'école éclectique aucun homme capable de tenir un pareil langage. Qu'importe, si la conduite des principaux

[1] D'Alembert se peint lui-même dans sa correspondance comme un homme *qui donnerait des soufflets en paraissant faire la révérence.*

membres de cette école est la réalisation manifeste du plan esquissé dans ce discours? Je ne pense pas que M. Cousin et ses principaux disciples veuillent, comme Voltaire, l'anéantissement du Christianisme. Peut-être s'imaginent-ils défendre leur indépendance et celle de la philosophie quand ils nous ravissent nos droits les plus sacrés et s'engagent dans une lutte criminelle contre l'Eglise. Effrayer les défenseurs de la foi, les amener par la terreur à la complicité du silence, préparer insensiblement une transformation du symbole catholique; voilà, je crois, le but illusoire qu'ils se proposent. Beaucoup, sans doute, seraient fâchés d'aller plus loin, et ils se flattent de rester ainsi suspendus dans le scepticisme. L'homme se fait de si étranges illusions! Il n'a pas seulement la puissance de tromper ses semblables, il peut aussi se tromper lui-même; et cette puissance fatale va d'autant plus loin que l'esprit est plus fécond en ressources. Je ne voudrais donc pas dire que les ennemis de notre sainte cause se rendent bien compte de tout le mal qu'ils font; mais ce mal n'en est ni moins réel, ni moins grand. J'ignore si le plan de la guerre qu'ils ont commencée est explicite dans leur esprit, et j'admettrai volontiers qu'il y est pour ainsi dire latent. Mais, quoi qu'il en soit, ce plan existe; il est la loi de toutes leurs actions; il les domine, et il leur est continuellement suggéré par cette multitude innombrable d'influences diverses qu'ils appellent *nécessité de position* et *force des choses*. Or, ces influences, il les subiront chaque jour davantage, à mesure qu'ils s'enfonceront dans la route fatale où ils sont engagés. On ne saurait donc répandre trop de lumières sur les circuits de cette route obscure, dont l'issue se cache encore peut-être aux regards de plusieurs.

Si M. Cousin eût fait faire la traduction de Strauss par quelque maître de conférences à l'Ecole normale; si, en tête de l'ouvrage, M. Saisset eût mis une introduction où il eût résumé, sans même les désavouer, les principes de son auteur, et, en outre, tous les sophismes les plus téméraires, toutes les conclusions les plus audacieuses des autres exégètes rationalistes, assurément on eût de toutes parts crié au scandale. Eh bien, la publication du *Traité théologico-politique* et des *Lettres à Oldenbourg*, si elle est plus adroite, n'est pas moins significative. La théologie de Spinosa et sa correspondance sont, en effet, l'introduction la plus naturelle au livre de Strauss. Non-seulement elles contiennent toute la substance de ce livre impie; mais, en outre, elles le complètent. Tandis, en effet, que la prétendue *Vie de Jésus* s'attaque à l'Evangile, le *Traité théologico-politique* est destiné surtout à détruire l'Ancien-Testament. Ces deux ouvrages se complètent donc réciproquement. J'ose même dire que le livre de Spinosa renferme un plan d'attaque plus large, plus compréhensif et plus habile que celui de Strauss; car il combine, dans une synthèse éclectique, les deux systèmes de l'exégèse rationaliste représentés en Allemagne par le doc-

teur Paulus et le docteur Strauss[1]. On peut donc le considérer comme le tronc et la racine de cet arbre vénéneux dont l'interprétation *naturaliste* et l'interprétation mythique sont les deux branches principales. Eh bien, c'est cet arbre de mort que M. Saisset a entrepris d'implanter sur le sol catholique de la France!

Oui, on eût, ce semble, fait une œuvre moins funeste, si l'on eût réimprimé dans la *Bibliothèque philosophique* les ouvrages les plus hétérodoxes de Voltaire, de J.-J. Rousseau et des encyclopédistes. D'abord, il y a eu tant d'éditions de ces livres impies que tout libre penseur en est déjà pourvu. De plus, tout cela a vieilli, tout cela est un peu discrédité, quoi qu'on dise et qu'on fasse pour le rajeunir. Aux hommes de progrès, aux esprits graves, il faut quelque chose de nouveau et de plus sérieux, du moins en apparence. A la vérité toutes les objections un peu importantes de Spinosa ont été exploitées sous une forme plus claire, plus nette, plus incisive par nos sceptiques du XVIII[e] siècle ; mais l'obscurité même du *Traité théologico-politique*, ses définitions équivoques, ses déductions obliques, sa marche tortueuse, enfin, le pesant étalage d'une érudition souvent inexacte, mais toujours supérieure à celle de Voltaire et de J.-J. Rousseau, donnent à son livre, comme à celui de Strauss, un aspect bien capable d'éblouir les lecteurs dépourvus de connaissances théologiques et exégétiques.

[1] Si l'on me contestait cette assertion, j'en prendrais pour garant M. E. Quinet; c'est un juge que nos adversaires ne récuseront pas. « L'homme, dit-il, qui de nos jours a fait faire le plus grand pas à l'Allemagne, ce n'est ni Kant, ni Lessing, ni le grand Frédéric; c'est Bénédict Spinosa. Voilà l'esprit que l'on rencontre au fond de sa poésie, de sa critique, de sa philosophie, de sa théologie, comme le grand tentateur sous l'arbre touffu de la science... Si l'on relisait en particulier son traité de théologie et ses étonnantes lettres à Oldenbourg, on y trouverait le germe de toutes les propositions soutenues depuis peu dans l'exégèse allemande. C'est de lui surtout qu'est née l'interprétation de la Bible par les phénomènes naturels. Il avait dit quelque part : « Tout ce qui est raconté dans les livres révélés s'est passé conformément aux lois établies dans l'Univers. » Une école s'empara avidement de ce principe..... On ne se figure pas quels efforts ont été faits pour rabaisser ainsi l'Évangile aux proportions d'une chronique morale. On le dépouillait de son auréole pour le sauver sous l'apparence de la médiocrité. Mais, pour convertir l'Allemagne au doute, il fallait un système qui, cachant le sceptisme sous la foi, prenant un long détour avant d'arriver à son objet, appuyé sur l'imagination, sur la poésie, sur la spiritualité, parût transfigurer ce qu'il rejetait dans l'ombre, édifier ce qu'il détruisait, affirmer ce qu'il niait. Or, tous ces caractères se trouvent dans le système de l'intérprétation allégorique des Écritures...

« L'influence de Spinosa se retrouve encore ici. C'est lui qui avait dit : « J'accepte selon la lettre la Passion, la mort, la sépulture du Christ, mais sa résurrection comme une allégorie. »

« Cette idée ayant été promptement relevée, il ne resta plus un seul moment de la vie du Christ qui n'eût été métamorphosé en symboles, en emblèmes, en figures, en mythes, par quelque théologien. » *Allemagne et Italie*, t. II, pag. 316, 317, 318, 320, 327.

Or, les livres les plus détestables sont précisément ceux qui peuvent jeter ainsi le trouble dans les âmes honnêtes, dans les intelligences élevées. Quant à ceux qui obtiennent parmi les libertins une popularité bruyante, ils révèlent et nourrissent la corruption des masses plutôt qu'ils ne la produisent. Une édition de Spinosa nous paraît donc un fait plus inquiétant que des éditions de Rabelais ou de Parny; la première peut gâter des cœurs faits pour la vérité et pour la vertu; les autres ne seraient accueillies que par des lecteurs déjà perdus pour l'Eglise et acquis à l'impiété. — Et l'on s'indigne quand les catholiques repoussent un enseignement dirigé par les hommes qui traduisent et propagent des œuvres aussi dangereuses!.....

Ce qui ajoute à nos craintes, ce qui achève de les justifier, c'est que la publication du *Traité théologico-politique* n'est pas un fait isolé. Ainsi, pendant que M. Saisset traduisait Spinosa, un des autres éditeurs de la *Bibliothèque philosophique*, M. F. Bouillier, s'efforçait de populariser la théologie rationaliste de Kant, en publiant une analyse du livre de ce philosophe sur *la Religion dans les limites de la raison*[1]. Or, voulez-vous savoir quel est l'esprit de ce livre? Ecoutez : voici le jugement qu'en a porté un homme qui n'est ni Jésuite ni ultramontain :

« La philosophie allemande se borna à changer les armes émoussées du dernier siècle et à porter la querelle sur un autre terrain. C'est ce qui parut d'une manière manifeste dans l'ouvrage de Kant sur la religion, *lequel sert encore de fond à presque toutes les innovations de nos jours.* Que sont les Ecritures sacrées pour le philosophe de Kœnigsberg? Une suite d'allégories morales, une sorte de commentaire populaire de la loi du devoir. Le Christ lui-même n'est plus qu'un idéal qui plane solitairement dans la conscience de l'humanité. D'ailleurs, la résurrection étant retranchée de ce prétendu Christianisme, il ne restait, à vrai dire, qu'une religion de mort, un évangile de la raison pure, un Jésus abstrait sans la crèche et le sépulcre. Depuis l'apparition de cet ouvrage, il ne fut plus permis de se tromper sur l'espèce d'alliance de la philosophie avec la foi évangélique. Dans ce traité de paix, la critique, le raisonnement, le *scepticisme se réservaient tous leurs droits; ils se couronnaient eux-mêmes;* s'ils laissaient subsister la religion, c'était comme une province conquise, dont ils marquaient à leur gré les limites. — Le titre le disait assez clairement : *De la Religion dans les limites de la raison.* Il est curieux de voir dans cet ouvrage Kant s'appuyer de l'autorité du même Bolingbroke, qui avait déjà fourni tant d'armes à Voltaire. »

Qui a dit cela? Est-ce M. Desgarets? Non; c'est M. E. Quinet[2]! A la vérité, ni Spinosa, ni Kant, ni Strauss ne sauraient trouver chez

[1] *Théorie de Kant sur la religion dans les limites de la raison*, ouvrage traduit de l'allemand par M. Lortel, précédé d'une introduction par M. Francisque Bouillier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon. Cet opuscule est un abrégé du livre de Kant dont M. Trullard a publié une traduction complète, 1 vol. in-8°, chez Ladrange.

[2] *Allemagne et Italie*, t. II, p. 312.

nous un bien grand nombre de lecteurs assez patients pour les étudier avec attention ; toutes les qualités et les défauts de l'esprit français s'y opposent également. Toutefois, il ne faudrait pas en conclure qu'on a pu les traduire sans inconvénients et sans danger ; car une lecture rapide de ces incrédules est plus dangereuse qu'un examen réfléchi, et ils paraissent d'autant plus profonds qu'on les parcourt d'un regard plus superficiel. Or, parmi les hommes qui seront assez curieux pour les feuilleter ou même assez patients pour les méditer, combien en est-il qui trouveront le temps, les livres et le courage nécessaires pour résoudre les doutes que cette lecture aura fait naître dans leur esprit? Peut-on sérieusement espérer qu'il y en aura beaucoup, je ne dis pas parmi les jeunes étudiants, mais parmi les professeurs les plus graves ? D'ordinaire on invoque le droit d'examen quand on veut lire les adversaires du Catholicisme, et l'on a mille prétextes plus ou moins spécieux pour ne pas étudier ses défenseurs. J'avouerai cependant que si les traductions de Spinosa et de Kant s'adressaient aux masses, elles manqueraient leur but ; mais elles s'adressent à un petit nombre d'hommes haut placés et influents, dont elles nourrissent l'incrédulité. Or, par ces hommes elles ont sur la foule une action médiate et indirecte beaucoup plus étendue, beaucoup plus profonde qu'on ne le croirait au premier abord. Par les élèves de l'Ecole normale, par les disciples de l'école éclectique surtout, elles se répandent de collége en collége, d'académie en académie sur toute la France. Sans doute, pour arriver à la foule, le rationalisme germanique doit subir des transformations profondes ; mais à travers ces métamorphoses sa substance demeure et s'allie merveilleusement avec le vieux levain du voltairianisme. C'est en se dégageant ainsi progressivement de sa couleur étrangère que la quintessence de la métaphysique et de l'exégèse allemande s'est infiltrée partout ; et si l'école éclectique conservait encore longtemps le monopole de l'enseignement philosophique, les doctrines de Spinosa et de Strauss obtiendraient infailliblement une influence universelle.

D'abord, en ce qui regarde la théologie spinosiste, la voilà insérée dans une collection à peu près classique, et recommandée par le bruit que le nom de son auteur a fait depuis plusieurs années. Mais ce qui est, je crois, plus grave encore, c'est qu'elle possède maintenant une chaire à l'École normale, et la chaire la plus importante peut-être de cette institution [1]. Or, l'École normale, c'est le cœur de l'Université. Il paraît donc inévitable que le rationalisme théologique soit injecté dans toutes les artères de cet organisme puissant, et qu'il finisse par circuler dans toutes ses parties [2]. Les publications et les leçons de tel ou tel

[1] Nos lecteurs savent que M. Saisset est maître de conférence à l'École normale.

[2] Je n'ai jamais été initié aux mystères de l'éclectisme ; je ne saurais donc révéler ce qui se passe dans l'intimité de l'enseignement ésotérique ; et, comme tout autre pro-

professeur n'en seront point, en effet, l'unique véhicule; il trouvera même, ce semble, un véhicule plus actif encore dans les doctrines de l'homme éminent qui a su conquérir une domination presque absolue sur l'enseignement philosophique. Peut-être M. Cousin se fait-il illusion sur ce point, comme sur beaucoup d'autres; mais, quoi qu'il en soit, il a plus contribué à propager en France la théologie de Spinosa et de Strauss que s'il se fût donné la peine de traduire les livres où elle était ensevelie. Négligeant les détails obscurs et subtiles de cette théologie, il s'en est assimilé l'esprit; il en a imprégné ses paroles et ses écrits; enfin il lui a procuré d'ardents propagateurs par son influence politique, scientifique et administrative.

Ce que je viens de dire pourra sembler un paradoxe, ou même une calomnie, à ceux qui n'ont pas comparé attentivement la métaphysique et la philosophie de l'histoire, professées par M. Cousin, avec les principes fondamentaux du *Traité théologico-politique* ou de la *Vie de Jésus*. Je désire sincèrement me tromper; et, si on me prouve que j'exagère, je le reconnaîtrai avec bonheur. On est toujours fâché de voir parmi ses adversaires des hommes qu'on admire à plusieurs égards. Mais j'ai des preuves nombreuses de ce que j'avance, et, s'il le faut, je les montrerai[1]. J'ose donc le répéter, ce n'est pas seulement sur les catalogues de MM. Charpentier et Ladrange que les œuvres de M. Cousin et de ses principaux disciples se trouvent associées à la théologie de Spinosa et de Strauss, c'est dans le fond même des choses. Si l'on recherche, par exemple, les principes et les conséquences théologiques de l'*Introduc-*

fane, je suis sur ce point réduit aux conjectures. Mais j'imagine que M. Saisset a dû faire maintefois dans son cours des excursions sur le terrain de la théologie et de l'exégèse, pendant qu'il traduisait le *Tractatus theologico-politicus*. Un professeur aime à parler avec ses élèves de ce qui est l'objet habituel de ses études; et il a grand intérêt à suivre ce penchant si naturel, quand ses élèves, en se répandant au loin, peuvent activement propager ses idées favorites avec ses livres. Que n'ai-je pu, auditeur invisible, assister alors aux conférences de l'École normale! Il me semble que j'aurais de curieuses révélations à faire. Du reste, en commentant nos saintes Écritures d'après Spinosa, M. Saisset n'eût fait qu'imiter l'exemple de son maître. J'ai ouï dire en effet, à des universitaires indiscrets, que M. Cousin faisait jadis à l'École normale des homélies plus ou moins panthéistiques, sur saint Jean et saint Paul, comme ses amis Schleiermacher et Hegel. Il est clair qu'il devait y être nécessairement amené, s'il voulait expliquer à ses disciples certains passages de ses *Fragments* et de son *Introduction à l'histoire de la philosophie*.

D'ailleurs, quand il composait un catéchisme pour les écoles primaires, ne pouvait-il pas aussi bien donner des leçons d'exégèse biblique à ses élèves de l'École normale? Là du moins il était libre de satisfaire son goût pour la théologie, et il n'avait pas à craindre l'intolérance des évêques qui, comme on sait, se sont méchamment opposés à son zèle apostolique pour l'instruction religieuse des classes pauvres!...

[1] En attendant on peut consulter les *Considérations sur les doctrines religieuses de M. V. Cousin*, par M. Gioberti, traduites de l'italien, par M. Le Tourneur, chap. III, IV, V, VI.

tion à l'histoire de la philosophie, si l'on observe après cela le point de départ de la prétendue *Vie de Jésus*, si l'on en médite surtout la conclusion, on reconnaîtra clairement le même esprit, les mêmes tendances d'un bout à l'autre de ces deux ouvrages. Et cela devait être, car M. Cousin et le docteur Strauss appartiennent à la même école : l'un siége plus *à droite*, l'autre plus *à gauche*; l'un est plus spiritualiste, l'autre incline davantage au matérialisme ; mais l'ontologie de Spinosa et de Hegel est pour eux une *charte* commune, sur laquelle s'appuient tous leurs raisonnements. L'un applique cette ontologie à l'exégèse, l'autre à l'histoire de la philosophie ; mais ces applications diverses se tiennent, comme les branches d'un arbre, par le tronc et la racine qui les portent. C'est la même sève et le même poison qui circulent dans l'une et dans l'autre. Sans doute, sous le rapport littéraire, il y a une distance incommensurable entre l'exégète allemand et le philosophe français : d'un côté, vous trouvez la discussion la plus lourde, la plus pédante, un style incolore et glacé ; de l'autre, c'est une imagination vive et enthousiaste, c'est une parole entraînante, qui donnent aux abstractions les plus mortes, aux formules les plus creuses le mouvement et l'intérêt d'un drame ; c'est un esprit fin, ingénieux, plein de tact, qui se fait pardonner les absurdités les plus choquantes, tant il sait bien masquer les difficultés et tourner les objections, tant il est inépuisable en ressources et en précautions oratoires ! Mais, sous ces dehors si opposés, il n'y a en vérité qu'une seule et même théologie. Il faut longtemps pour le bien voir ; mais quand on a compris l'essence de la doctrine hégélienne, quand on rapproche les conséquences tirées par les deux disciples des principes posés par le maître, cet accord, ou plutôt cette identité, qui semblait d'abord un paradoxe, s'illumine d'une évidence inattendue. Ces deux livres, l'*Introduction à l'histoire de la philosophie* et la *Vie de Jésus*, s'expliquent en se complétant. Le premier est un *Discours sur l'histoire universelle*, écrit, non plus, comme celui de Bossuet, au point de vue chrétien, mais au point de vue du panthéisme idéaliste ; le second est, avec le *Traité théologico-politique*, une justification exégétique des vues générales émises dans le premier. De là le caractère spécial de ces deux ouvrages ; de là leurs différences. Strauss, dans les trois quarts de son livre, discute l'histoire évangélique chapitre par chapitre. M. Cousin, au contraire, plane si haut dans les nuages qu'il aperçoit à peine le Christianisme ; il le salue seulement en passant, et ne s'arrête un instant que pour lui marquer une place secondaire dans la révélation éternelle de la raison ; mais il pose, pour ainsi dire, la *majeure*, et insinue perpétuellement la conclusion du syllogisme, dont Strauss prétend démontrer la *mineure*.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur la portée de mes paroles : je ne dis pas, je ne crois pas même que M. Cousin voulût approuver en détail toutes les négations de l'exégète allemand. Il comprend, sans

doute, combien sont maladroits et inconséquents ceux qui, d'une part, réduisent la vie du Christ aux proportions les plus mesquines, et qui, de l'autre, veulent expliquer le Christianisme d'une manière *naturelle*. S'il jugeait à propos d'expliquer sa pensée sur ce point capital, il désavouerait donc certainement les extravagances que la fièvre du scepticisme a maintes fois inspirées au docteur Strauss; et, en parlant de notre divin Sauveur, il épuiserait toutes les formules de la politesse la plus exquise. Mais si, fidèle à ses habitudes, il répudiait les excès d'un pyrrhonisme absurde, son système conciliateur se réduirait, je crois, à un scepticisme mitigé, d'autant plus dangereux pour les âmes honnêtes qu'il serait plus vague et plus enveloppé de périphrases révérencieuses. Depuis que l'illustre professeur a réimprimé, sans nul désaveu, son cours de 1828, nous sommes forcés de croire qu'il persiste dans son ancien *naturalisme*. Or, ce *naturalisme* est bien plus éloigné de nos croyances que l'arianisme lui-même.

Qu'on relise, en effet, ce cours de 1828; on verra qu'il implique tout un système de théologie. Or, dans ce système, comme dans celui du critique allemand, les miracles sont impossibles; la révélation n'est pas un fait surnaturel consommé depuis dix-huit siècles, mais un fait naturel, quotidien et progressif; l'incarnation du Verbe ne s'est pas accomplie une fois dans la personne de Jésus-Christ; elle se renouvelle, au contraire, chaque fois qu'un homme arrive au monde; elle se développe sans cesse par les générations successives. Le véritable Christ n'est donc pas un individu, mais un genre; le messie qu'il faut croire, le rédempteur dans lequel il faut placer toutes nos espérances, c'est l'humanité; l'Ancien et le Nouveau-Testament sont, comme les Vedas, le Zend-Avesta ou les Kings, les premières pages, ou plutôt des épreuves imparfaites et plus ou moins grossières d'un Évangile éternel, d'une Bible transcendentale, dont chaque école philosophique a écrit un chapitre, et dont la philosophie contemporaine prépare enfin une édition complète! Voilà la doctrine historique que M. Cousin et le docteur Strauss ont reçue de leur maître Hegel; l'école saint-simonienne et l'école progressive en ont conservé la substance [1]; elle circule dans nos colléges, dans nos académies, et se reflète sous mille couleurs dans toutes les publications rationalistes, dans les revues, dans les romans, et jusque

[1] Après avoir cité ces paroles de Strauss : « Le genre humain, voilà le Dieu fait homme, voilà l'enfant de la Vierge visible et du Père invisible, c'est-à-dire de la matière et de l'esprit; voilà le Sauveur, etc.... » M. Edg. Quinet laisse échapper cet aveu qui mérite bien d'être médité : « Je cite ces paroles, non-seulement parce qu'elles résument tout le système de l'auteur, mais aussi parce qu'elles sont l'expression la plus claire de cette apothéose du genre humain à *laquelle nous avons tous plus ou moins concouru depuis quelques années*.... On met sur le compte de tous ce que l'on n'oserait dire de soi; l'amour-propre est en même temps abattu et déifié. *Cette idée a une certaine grandeur titanique qui nous enchante tous.* » *Allemagne et Italie*, t. II, p. 388.

dans les feuilletons ; enfin on l'enseigne de vive force à la jeunesse laïque de notre Église ; et, en présence de ce danger, on voudrait que nous gardassions le silence ! Ah ! si nous étions capables de trahir à ce point nos croyances les plus précieuses, nous serions dignes du mépris de tous nos adversaires ! On nous travestira, si l'on veut, en déclamateurs passionnés ; mais, rester froid en pareille matière, ce serait la plus honteuse et la plus criminelle des passions :

> In matters of such kind,
> 'tis passion, to be cold[1] !

« Mais, s'écrient beaucoup d'honnêtes gens, quand on leur cite des faits semblables à ceux que nous constatons, ce que vous dites là est impossible !... car enfin l'école éclectique professe le plus grand respect pour toutes les religions, et spécialement pour le Christianisme. » J'en aurais long à dire sur ce prétendu respect ; mais, pour ne pas sortir de mon plan, je me bornerai à un seul fait, qui jettera, ce me semble, une lumière suffisante sur ce point décisif.

M. Saisset ne soutient pas que Spinosa soit chrétien ; mais, à l'en croire, l'incrédulité du philosophe hollandais est bien différente de l'impiété voltairienne.

> « Ce serait se tromper complétement, dit-il, que de voir dans l'auteur du *Théologico-politique* un ennemi des institutions religieuses. Spinosa est aussi éloigné de la haine de la religion qu'il peut l'être de l'orthodoxie. Rationaliste exclusif, ce n'est point l'esprit de Descartes et de Malebranche qui anime sa philosophie des religions, mais c'est moins encore peut-être l'esprit de Voltaire. Spinosa respecte le sentiment religieux sous toutes les formes régulières qu'il a revêtues ; il croit qu'un culte est nécessaire au genre humain. Il a surtout pour le Christianisme une vénération profonde, *un tendre et sincère respect;* mais il ne cache pas l'entreprise qu'il a conçue de faire à la théologie sa part, et, en la restreignant aux choses de la vie pratique, de la séparer complétement de la philosophie [2]. »

Vanter ainsi le *tendre et sincère respect* de Spinosa pour le Christianisme, c'est un paradoxe assez audacieux. Néanmoins, il faut en convenir, ce paradoxe n'est pas nouveau ; il a été soutenu pour la première fois par Spinosa lui-même. Voici en effet ce que je lis à la page 235 du *Traité théologico-politique*, dans la traduction de M. Saisset :

> « Quiconque voudra bien y réfléchir, loin de trouver dans ce que j'ai dit plus haut rien de contraire à la parole de Dieu ou à la vraie religion et à *la foi, ou qui puisse l'infirmer, verra au contraire que je ne fais que la raffermir*.... S'il n'en était pas ainsi, j'aurais fermement résolu de garder le silence sur ces questions,

[1] Shakspeare.

[2] Saisset, *Introd. aux œuvres de Spinosa*, p. 183. — M. J. Simon a été, ce nous semble, plus sincère quand il a dit : « Voltaire a emprunté à un chapitre de Spinosa son article sur les miracles. On peut dire en un sens très-véritable que le précurseur et le chef des encyclopédistes, c'est Spinosa plutôt que Voltaire. » *Revue des Deux-Mondes*, juin 1843, p. 778.

et, pour échapper à toutes les difficultés, je me serais empressé de reconnaître que l'Ecriture recèle les plus profonds mystères. »

Un peu plus loin, le pieux auteur proteste encore une fois qu'il n'a point écrit dans l'intention d'introduire des *nouveautés*, et qu'il croit fermement à *l'autorité de la sainte Ecriture* [1].

Cela n'est-il pas édifiant ? Et ne croirait-on pas lire l'avant-propos du livre de M. Cousin sur Pascal ?

Toutefois, nous ne pouvons *croire* sans *examen* à la vénération sincère de Spinosa pour le Christianisme. On nous a reproché trop souvent notre crédulité naïve pour que nous laissions à nos adversaires le monopole du *doute méthodique*. Nous tâcherons donc, en bons cartésiens que nous sommes, de *voir clairement et distinctement* jusqu'à quel point Spinosa aimait et vénérait nos croyances, comment il a fait à la théologie sa part, et comment il l'a séparée de la philosophie. Cela jettera quelque jour sur la conduite de ses admirateurs : eux aussi se vantent, en effet, d'avoir pour le Christianisme une vénération profonde, un tendre et sincère respect. Eux aussi parlent sans cesse de faire à la théologie sa part et de la séparer complétement de la philosophie. Il est donc important de bien savoir quelle signification et quelle portée ces paroles ont dans leur bouche.

IV.

COMMENT SPINOSA RESPECTAIT LE CHRISTIANISME.

> « On peut dire en un sens très-véritable que le précurseur et le chef des encyclopédistes, c'est Spinosa plutôt que Voltaire. » J. SIMON.

Commençons par faire une concession aux admirateurs de Spinosa : l'ironie de ce philosophe n'éclate pas en rires bouffons, en cyniques épigrammes, en obscénités blasphématoires, comme l'ironie de Voltaire et de ses fils ; elle se trahit à peine par un sourire ; sa physionomie sèche, immobile et glacée, ne se déride jamais complétement ; et la foule, qui jette en passant un coup d'œil rapide sur cette figure de marbre, peut difficilement apercevoir l'ineffable dédain qu'elle exprime. Mais, au fond, ce dédain, tout voilé qu'il est de réticences cauteleuses et d'am-

[1] *OEuvr. de Spinosa*, t. I, p. 259. Tous les disciples de Spinosa ont fidèlement conservé cette tactique de leur maître. Ainsi le Dr Strauss lui-même affirme, en terminant son livre, qu'il n'a porté aucune atteinte à la croyance de l'Église chrétienne, que plutôt il la confirme ; que la naissance de Dieu fait homme, ses miracles, sa résurrection, son ascension, en perdant leur réalité historique, n'en demeurent pas moins d'éternelles et irréfutables vérités. C'est ce qu'on appelle, dit M. Quinet, le *procédé de la théologie spéculative*.

phibologies hypocrites, ce dédain est-il moins injurieux que l'ironie voltairienne ? C'est ce que nous allons avoir.

D'abord peut-on dire que Spinosa eût un respect tendre et sincère pour le catholicisme ? M. Saisset nous a mis à portée d'en juger : écoutez ! Un jeune protestant, Albert Burgh, qui avait été disciple du philosophe, se fit catholique, et dans sa ferveur il écrivit à son ancien maître afin de le convertir. Pour l'orgueil de Spinosa, cela n'était pas tolérable, et il y avait de quoi perdre toute mesure. Ainsi arriva-t-il. Dès les premières lignes de sa réponse, Spinosa s'emporte. Il oublie sans doute que, d'après son système de fatalisme optimiste, Burgh ne s'est pas converti librement, mais nécessairement, et pour la plus grande gloire de la substance universelle ! Après un exorde de pédant irrité il entre en discussion. Albert Burgh lui avait témoigné la douleur qu'il ressentait de le voir pris aux séductions du démon. Spinosa lui demande quel est donc cet ennemi de Dieu que rêve son imagination. « Du temps que vous aviez l'esprit libre, lui dit-il, vous adoriez, si je ne me trompe, un Dieu infini par qui tout se fait et se conserve. » Au fond, le Dieu que notre philosophe avait révélé à son jeune disciple se chargeant d'inspirer le mal aux hommes, et, qui plus est, de le faire en eux et par eux, le rôle des démons devenait parfaitement inutile. Ces perfides tentateurs n'ayant plus rien à faire, et Dieu ayant pris leur place, à quoi bon reconnaître leur existence ? *Entia non sunt multiplicanda præter necessitatem,* dit un vieil adage [1].

Néanmoins Spinosa déclare qu'il pourrait *tolérer ces énormités,* si Burgh *adorait un Dieu infini et éternel ;* mais qui ne sait que le Dieu des *catholiques* n'est pas un Dieu infini et éternel ! On croira sans doute que je dénature à plaisir les objections de notre philosophe pour le couvrir de ridicule ; point du tout. Voici ses propres paroles : « Toutes « ces énormités seraient tolérables encore si vous adoriez un Dieu in- « fini et éternel. Mais non [2].... » Voilà qui est plaisant, n'est-ce pas ? Eh bien, ce qui suit le serait encore davantage si l'extravagance n'y était surpassée par le cynisme d'une impiété frénétique. Savez-vous ce que Spinosa reproche le plus brutalement à l'Eglise ? C'est de compromettre par sa doctrine de la présence réelle la majesté inaltérable de l'Être éternel et infini !

« Votre Dieu, dit-il, avec une ironie digne de Voltaire ou de Diderot, c'est celui que Chastillon à Tienen donna impunément à manger à ses chevaux.... Il faut que votre esprit ait été fasciné, puisque vous croyez maintenant que

[1] Toutefois, suivant la remarque de Bayle, Spinosa, s'il eût été conséquent, n'eût point osé nier l'existence des mauvais esprits. D'après l'*Ethique*, en effet, tout pense dans la nature, et l'homme ne doit pas être la modification la plus intelligente de l'univers. Voir Bayle, *Dict. crit.*, art. *Spinosa*.

[2] *Lettre à Burgh*, t. II, p. 431.

le Dieu suprême et éternel devient la pâture de votre corps et séjourne dans vos entrailles [1]. »

M. Saisset a traduit ces blasphèmes ; il les a répétés dans son introduction ; et, à quelques pages de distance, il a osé écrire ces inconcevables paroles : « Spinosa respectait le sentiment religieux sous toutes les formes régulières qu'il a revêtues ; mais il avait surtout pour le Christianisme une vénération profonde, un respect tendre et sincère ! » — Est-ce que le culte catholique ne serait pas même, suivant M. Saisset, une forme régulière du sentiment religieux ?

Burgh avait représenté à Spinosa les grands caractères d'autorité intellectuelle et morale que nulle société religieuse ne possède comme notre Eglise, l'unité, l'universalité, la perpétuelle immutabilité, la sainteté, les prophéties, les miracles. Spinosa n'ose pas contester en droit la force de l'argument que fournissent des caractères aussi merveilleux, mais il nie qu'en fait l'Eglise possède seule ces caractères.

« Sans doute, dit-il, il se rencontre dans l'Eglise romaine un plus grand nombre d'hommes de grande érudition et de mœurs irréprochables que dans aucune autre Eglise chrétienne ; mais c'est tout simplement parce que cette Eglise est la plus nombreuse [2]. »

[1] *Lettre à Burgh, ibid.* Qui l'eût pensé ? C'est le panthéiste le plus hardi et le plus conséquent qui ose faire ces objections ! Le dieu de l'*Ethique* est consubstantiel à tout ce qu'il y a de plus immonde dans la matière ; il est consubstantiel aux âmes plus immondes encore de tous les libertins et de tous les scélérats ; à lui seul sont imputables tous les crimes qui souillent la face du monde, puisqu'il est la cause universelle comme la substance unique ; il se torture sans cesse par toutes les maladies, par tous les fléaux, par toutes les guerres qui déchirent ses entrailles perpétuellement renaissantes ! Et l'auteur de l'*Ethique* accuse le Catholicisme de porter atteinte à la perfection divine par le dogme qui révèle le mieux la bonté infinie ! Comme si dans nos croyances les sacriléges les plus horribles pouvaient altérer ou seulement effleurer la nature inviolable de notre Dieu ! comme si l'humanité même du Christ ne demeurait pas glorieuse et impassible sous le voile des espèces eucharistiques ! Spinosa n'avait-il jamais entendu chanter dans nos églises ces paroles du *Lauda, Sion* : « Nulla rei fit « scissura ; signi tantum fit fractura, qua nec status nec statura signati minuitur...... « A sumente non concisus, non confractus, non divisus....?» En vérité, il a eu bien raison de dire qu'il n'entendait rien aux mystères du Christianisme ; mais il paraît aussi qu'il se croyait bien sûr de n'avoir pas été compris par son jeune disciple. Il est probable, en effet, que Spinosa n'avait jamais initié le jeune et candide Burgh à tous les secrets de son panthéisme. On sait qu'il l'enveloppa toujours de ténèbres, et que son *Ethique* ne parut qu'après sa mort. Cette prudence le mettait à l'abri des objections les plus embarrassantes ; car il pouvait toujours dire qu'on ne l'avait pas compris ; et c'est précisément ce qu'il fait dans la lettre que nous résumons ici.

[2] *Œuvr. de Spinosa*, t. II, p. 430. Quoi qu'il en soit de cette prétention, la supériorité numérique des hommes d'une grande érudition et de mœurs irréprochables serait du moins un préjugé légitime en faveur du Catholicisme. Mais est-il donc vrai que notre Eglise, toute proportion gardée, n'ait pas formé plus de vertus sublimes qu'aucune autre société religieuse ? Sur ce point nous ne craignons point d'en appeler à tout observateur impartial. Quant à Spinosa, il tenait peu compte des faits, et l'on sait quel dédain il avait pour l'expérience ; il construisait l'histoire *a priori* comme la métaphy-

Après avoir tenté de diminuer l'impression qu'avait faite sur l'âme droite de son ancien élève la sainteté de notre Eglise, Spinosa se met à exalter les vertus qui se produisent au sein de toutes les sectes, et il conclut que « les caractères distinctifs de l'Eglise romaine sont uniquement l'*œuvre de la superstition.* » — N'admirez-vous pas cette impartialité philosophique ?

Mais voici quelque chose de mieux encore : Savez-vous ce qu'il ose comparer au Catholicisme ? C'est la secte obscure et superstitieuse des pharisiens ! Les légendes absurdes du Talmud et leurs miracles notoirement apocryphes, voilà ce qu'il oppose à l'histoire si authentique de l'Ancien et du Nouveau-Testament, aux annales si lumineuses, si certaines de l'Eglise. Le fanatisme indomptable de quelques juifs, voilà ce qu'il égale avec emphase à la résignation calme, à la fermeté patiente des millions de martyrs qui ont donné leur vie pour la défense et la propagation de la foi chrétienne [1] !

Eh bien, la haine de Spinosa n'est pas satisfaite par ces outrageants parallèles ; il en cherche d'autres plus injurieux encore, s'il est possible. Burgh avait parlé avec une vive admiration de la discipline si forte et si sainte, instituée par l'Eglise romaine. Notre philosophe avoue que cette discipline « est d'une profonde politique et profitable à un grand nombre ; » mais il ajoute immédiatement d'un ton ironique :

« Je dirais même que je n'en connais pas de mieux établie pour tromper le peuple et enchaîner l'esprit des hommes, s'il n'y avait l'église mahométane qui surpasse de beaucoup la romaine à cet égard [2]. »

Cette polémique, si modérée et si équitable, est dignement terminée par des injures et des déclamations emphatiques : Burgh, dit notre philosophe, ne s'est converti que par la peur de l'enfer, *ce principe unique de toute superstition;* lui, Spinosa, au contraire, « *use de la raison; il sacrifie à cette vraie parole de Dieu, qui se fait entendre dans notre âme et que rien ne peut corrompre et altérer!* » Enfin, il supplie *au nom du ciel* (*sic*) son infidèle disciple de chasser loin de lui la *déplorable superstition*, les absurdes erreurs, les horribles secrets de l'Eglise romaine, s'il ne veut descendre au rang des brutes [3].

Voilà une partie des blasphèmes que M. Saisset a traduits, voilà ce qu'il a publié dans une bibliothèque philosophique destinée en apparence à justifier son école du reproche d'impiété ! Et c'est après avoir achevé son œuvre, c'est en la résumant qu'il a écrit ces inconcevables

sique. Il semble toutefois que le fait reconnu par lui aurait dû l'amener à une observation attentive. D'où vient en effet que la seule société religieuse dont l'enseignement inflexible ne flatte aucune passion soit précisément la plus nombreuse ?

[1] Toutefois, il a beau exagérer les prétentions absurdes des pharisiens, il n'ose pas pousser le ridicule jusqu'à leur attribuer une influence universelle.

[2] *Œuvres de Spinosa*, t. II, p. 433.

[3] *Ibid.*, p. 433-34.

paroles : « Spinosa respecte le sentiment religieux sous toutes les for-
« mes régulières qu'il a revêtues ; il a, surtout pour le Christianisme,
« une vénération profonde, un tendre et sincère respect. » Et quelques pages plus loin, il a reproduit, sans une parole de blâme, presque tous les blasphèmes que nous venons de recueillir ! Venez maintenant, honnêtes gens, qui nous traitez de fanatiques, parce que nous ne sommes pas satisfaits des politesses que M. Cousin et ses disciples font à notre Eglise, venez, et dites-nous : de bonne foi, avons-nous lieu d'être fort contents d'un semblable respect, d'un semblable amour ? Pour moi, je préfère les brutales insultes de M. Leroux et de ses amis ; car, si ces outrages sont grossiers, par cela même ils ne font illusion à personne ; puis, après tout, M. Leroux ne prétend pas que nous lui devions de la reconnaissance, et il ne réclame pas, du moins, le privilége d'enseigner seul la jeunesse laïque de notre Eglise pour prix de ses salutations respectueuses.

L'abbé H. de Valroger.

LA MAGDELEINE

DU P. RÈMI, DE BEAUVAIS.

On l'a dit souvent, et avec juste raison : rien ne ressemble à un cimetière comme une bibliothèque. Que de livres, en effet, sont les sépulcres d'intelligences oubliées ! Que de livres dont le titre est désormais une irrévocable épitaphe ! Hors du rayon connu, consulté, souvent éclairci, quel oubli et quelle mort ! Envisagé sous un certain point de vue, ce cimetière des esprits n'est, certes, pas moins mélancolique et pas moins funèbre que le cimetière des corps. De temps en temps, cependant, la critique fait une descente dans ces nécropoles ; du coin le plus obscur, de la rangée la plus poudreuse, elle exhume quelque bouquin inconnu ; les pages si longtemps fermées se rouvrent ; on redit ce nom épitaphe ; les discussions se forment autour de son œuvre ; parfois la réimpression arrive, et il en résulte une vraie et complète résurrection littéraire. Nos vieux poëtes, entre tous, ont profité de ces fouilles érudites et de ces recherches rétrospectives ; cela se conçoit : il n'est pas d'étude plus attrayante que la leur et où l'on soit plus tenté de trouver à réhabiliter. Chez eux, la pensée la plus vulgaire se transforme et sourit à travers les enjolivements naïfs de la vieille langue et du vieux rhythme. On s'en exagère volontiers, et de propos fait, la valeur, même relative, comme les sens charmants qu'on découvre aux premiers bégaiements des enfants. Je ne saurais mieux comparer cette illusion qu'à une autre illusion du même genre, mais qui n'agit peut-être que sur les bibliophiles ; tel *mystère*, *sottie* ou *moralité*, dont on ne pourrait achever deux pages dans une réimpression, se lit avidement, et presque avec amour, dans le petit in-quarto gothique, à titre rouge et à vignettes au trait, sous les caractères bizarres et contournés comme des runes islandais de *maistres Alain Lotrian* et *Denis Janot*, *libraires*, *demourans* en la *rue Neufve Nostre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France*. Ce caractère décevant de la vieille poésie a peut-être, depuis vingt ans surtout que l'on s'en occupe, fait prononcer des arrêts sans fondement

et des classifications sans valeur ; mais, il faut en convenir, ces fouilles du passé n'ont pas été vaines ; bien des vivants, enterrés comme morts dans les tombes dont nous parlions tout à l'heure, ont été tirés de leur léthargie séculaire sans s'évanouir au jour si différent d'un siècle nouveau. Pour ne compter que les principaux et ceux qui font jalons sur la route, notre vieux Villon, tout d'abord, qui dormait sous le distique de Boileau comme sous une inscription tumulaire ; puis, le *Roman de la Rose*, vivant encore sur sa longue renommée et rajeuni par d'ingénieux travaux : singulier poëme, dont la seconde partie, quoique continuant la fiction, est la parodie de la première, comme cette cavatine de l'opéra de Mozart, dont l'accompagnement, tout en gardant la mesure, se moque sournoisement des paroles du *libretto ;* et Loyse Labbé, la Sapho lyonnaise, dont la ville a réimprimé le charmant livre ; et Rutebeuf, le trouvère moqueur, et tout le groupe narquois des conteurs de facéties et de fabliaux. Plus on avance et plus l'inventaire se complète. Ronsard a retrouvé, en 1829, l'enthousiasme de 1560. Goethe s'est préoccupé sérieusement de Dubartas. Des travaux importants ont été faits sur Baïf, Jodelle, Garnier, du Bellay. De ce côté, du moins, le déblaiement est entier et la liste sans lacune. Les poëtes excentriques et fantasques du temps de Louis XIII devaient tout naturellement attirer l'attention et les sympathies de la critique contemporaine ; aussi, là plus que jamais, les réhabilitations ont-elles été tentées et les grands poëtes découverts ; jamais non plus elle n'avait rencontré d'originalités plus tranchantes et plus distinctes : et Cyrano de Bergerac, ce matamore de comédies de cape et d'épée, mais qui parle parfois comme Corneille et qui donne des scènes à Molière ; et Saint-Amant avec ses deux volumes qui forment entre eux un si piquant contraste ; l'un, chansons à boire, sonnets de cabaret, verve turbulente et pittoresque de l'ivresse d'un aventurier et d'un soldat ; l'autre, son *Moïse*, églogue mignarde et fardée, fleur de *concettis* italiens qui rappellent parfois les plus charmants de Shakspeare ; et Théophile, qu'on vient tout récemment de comparer à Lamartine ; et Gombault, et Colletet, et Sonnet de Courval, et tant d'autres ; il n'est pas jusqu'à Scudéry et Chapelain qui n'aient trouvé des analystes, et des analystes bienveillants.

Il semble donc que rien n'ait été oublié, et que, de toute cette innombrable famille des *poœtæ minores*, il n'en est aucun qui n'ait répondu à l'appel, au moins par son nom.

Il en est un pourtant, un poëte qui a laissé (ce n'est pas moi qui le dis) [1] un des monuments les plus curieux et peut-être le plus inconnu de notre vieille littérature. Ce poëte, c'est *Rémi de Beauvais*, *Capucin*, de la province des Pays-Bas ; ce poëme, c'est *la Magdeleine*, *en vingt*

[1] M. Viollet-Leduc ; voir l'article *Rémi de Beauvais* dans le catalogue de sa bibliothèque poétique.

chants, imprimé à Tournay, chez Ch. Martin, imprimeur juré du Saint-Esprit (1617).

Je ne crois pas qu'un oubli aussi étouffant et aussi complet ait jamais pesé sur un homme et sur un livre. Le poëme ne sera probablement pas sorti de Hollande ; car cela seul pourrait expliquer un silence qui se prolonge pendant près d'un siècle et demi. Les mémoires contemporains sont muets sur lui. En vain chercheriez-vous son nom accolé à ceux de Corax et de Desmarest dans les satires de Boileau, et son billot énorme dans les mains de quelque combattant du *Lutrin*. En vain compulseriez-vous les listes mortuaires de Nicéron, de Sallengre, de Lacroix-Dumaine, de Moréri, de Bayle, qui, si les bibliothèques sont des cimetières, en sont, certes, les fossoyeurs, et des fossoyeurs qui savent leur métier : rien, pas un mot, pas même un souvenir. Goujet, le premier, que je sache, prononce le nom de ce pauvre poëte, voué si fatalement à l'oubli, et c'est pour le raconter, l'analyser et le juger, lui et son œuvre, avec la lourde et imperturbable ineptie qu'on lui connaît, dans une dizaine de lignes respectueusement et intégralement copiées par la *Biographie universelle*. Aujourd'hui même, la critique si bien à l'affût pourtant de ces bouquins de *haute graisse*, comme dit Rabelais, n'a jamais daigné ni ramasser ni ouvrir ce malheureux volume ; il a résisté à toutes les curiosités acharnées et vivaces de bibliothèque. Les vingt mille alexandrins dont il se compose auraient-ils effrayé le plus courageux, ou n'en faudrait-il accuser que sa rareté, qui est extrême ? Mais on a bien lu l'*Alaric* de Scudéry, voire même le *Clovis* de Desmarest, ce qui est le *nec plus ultra* de ce genre d'héroïsme ; et le livre, quoique difficile à trouver, est connu des bibliophiles, et passe de temps en temps dans les ventes, où il se maintient même à un prix assez élevé. Quoi qu'il en soit, je ne l'ai vu depuis mentionné que deux fois, et encore est-ce par deux catalogues de collections ; l'un est celui de la *Bibliothèque poétique* de M. Viollet-Leduc ; l'autre, celui du cabinet de M. Guilbert de Pixérécourt, dans lequel M. P. Lacroix lui a consacré quelques lignes qui prouvent qu'il l'a au moins feuilleté [1].

Cet oubli et ce silence même me donnent la confiance d'en entretenir le lecteur ; le livre du Père Rémi m'étant par hasard tombé sous la main, j'eus la curiosité de le lire, et je fus tout surpris d'y trouver une poésie d'une originalité hardie et naïve, d'un éclat de couleurs et d'images à laquelle j'étais loin de m'attendre. Ma surprise, je l'espère, sera partagée. Du reste, il est bon d'en prévenir et de prendre ainsi, dès l'abord, ses réserves. M. Lacroix a parfaitement raison : *la Magdeleine*

[1] Voici la note de M. Lacroix : « Ce poëme, qui occupe le premier rang parmi les ouvrages ridicules, est certainement étrange par la nature même de son sujet. Mais il renferme des passages admirables où la versification est d'une hardiesse rhythmique vraiment originale. » Voy. *Catalogue Pixérécourt*, p. 94.

tient certainement un des premiers rangs parmi les ouvrages ridicules : tout sera dit là-dessus lorsqu'on saura qu'il est malheureusement impossible de lui refuser une paternité littéraire assez compromettante.

Tout le monde connaît *la Magdalénéide* du Père Pierre de Saint-Louis, ce poëme malsain et difforme qui fait depuis si longtemps les délices des recueils de curiosités bibliographiques ; ces cinq mille vers, qui sont cinq mille bouts rimés, rattachés entre eux par de triples contextures d'anagrammes, d'acrostiches et de logogriphes, sorte de casse-tête chinois intellectuel dont un fou pouvait seul combiner et agencer les innombrables et bizarres mosaïques. Eh bien, cette œuvre insensée qu'on croirait certes sans précédent et sortie tout d'une pièce par un accès de vertige d'un cerveau malade, elle a son germe, son moule, son canevas dans le poëme du Père Rémi. Il ne faudrait pourtant pas croire que les deux livres soient à la même hauteur d'aberration. Il s'en faut même de beaucoup : l'extravagance et le ridicule proverbial de *la Magdalénéide*, c'est, qu'on me passe l'expression, la quintessence du ridicule et de l'extravagance de *la Magdeleine* passée et distillée par toutes les cornues et tous les alambics de la bizarrerie et du mauvais goût. Le Père Saint-Louis copie souvent le Père Rémi, mais en l'outrant et en l'exagérant toujours, ce qui pourrait fournir quelques rapprochements curieux ; mais enfin la légitimité de cette lignée monstrueuse dans l'ordre littéraire ne serait que trop facile à établir.

Comme on le voit, il faut que nous ayons une grande confiance en notre poëte pour faire dès l'abord cet aveu, et puis nous espérons que l'histoire même de son poëme, que nous allons tâcher de rétablir d'après les données de la préface, servira à modifier beaucoup les impressions de la première vue. Le Père Rémi, comme son nom l'indique, était de Beauvais. C'était un usage assez généralement suivi par les monastères de donner à leurs religieux, surtout en pays étranger, le nom de leur ville ou de leur province au lieu de leur nom de famille. On en trouverait des exemples au commencement du livre même dont nous nous occupons ; une approbation du poëme est signée *Frère Philippe de Cambray, gardien des Capucins d'Arras ;* une autre, *Frère Cyprian d'Anvers*, etc. Quelquefois même les noms anciens disparaissaient entièrement sous des noms nouveaux : le dernier et le plus fugitif des liens qui rattachait encore les nouveaux venus au monde se brisait ainsi ; c'était, en quelque sorte, un second baptême de renoncement et d'humilité qu'il fallait recevoir avant d'entrer dans la grande famille des cloîtres, la seule dont on pût désormais se reconnaître membre. En sa qualité de Capucin et de prédicateur, le Père Rémi dut mener la vie nomade des ordres mendiants ; mais il est cependant très-probable qu'il fut envoyé en Flandre aussitôt après ses vœux, et que dès lors il n'en sortit plus. Comme il le dit lui-même dans un sonnet d'avant-propos que nous citerons tout à l'heure, il y avait six ans qu'il était entré en religion lors-

que parut son livre ; or, cette durée de séjour est à peine suffisante pour expliquer son poëme lui-même, si profondément indigène, si imprégné des mœurs et des habitudes flamandes.

Ce fut à la sollicitation d'une sainte âme dont il avait charge qu'il composa sa *Magdeleine*. Marie de Longueval, c'était le nom de sa pénitente, ne lui avait d'abord demandé qu'un cantique en l'honneur de sa patronne : le bon Père y consentit et se mit à l'œuvre ; mais il ne savait pas à quel torrent il ouvrait l'écluse : sa vocation venait de se révéler ; le vers amena le vers, la strophe amena la strophe ; bientôt chaque *couplet* se transforma en *chant*, et ce qui devait être un *Noël* devint un poëme épique. Mais laissons parler la pieuse dame qui l'édita, dans la naïve et charmante préface dont elle le fait précéder.

« C'est chose très-asseurée, et dont maints aussi bien que moi seroient témoins, dit-elle, que l'auteur entreprenant cette œuvre n'eut oncques intention de le laisser courir en public. Car, oultre que de son propre il ne hayt rien tant que de paroistre, l'unique motif pourquoy de première instance il se délibéra d'en tracer le dessein fut l'humble requeste que, pour mon privé contentement, je lui fis de me donner quelques chansons de son invention au sujet de la Magdeleine, ainsi que desjà maintes fois il avoit daigné me gratifier en ces pareils, conformément à notre amitié ja de longtemps contractée ; et bien que j'eusse de quoi me persuader que cette mienne supplication seroit suivie d'un succès dignement agréable, si faut-il que j'advoue franchement qu'en mes plus hautes espérances et en la plus large étendue de mes désirs, je n'en attendois rien davantage, sinon quelques petits poëmes à l'ordinaire, et qui fussent de ma portée, sans trop de relief; car les avois-je désiré pour chanter et me désennuyer quand il m'en prendroit envie, et principalement pour m'exciter à la dévotion.... Aussi est-ce la vérité que j'eusse tenu pour impudence plutost que pour imprudence de requérir l'auteur de subir à mon adveu et pour me satisfaire un si grand travail, lui que, par obligation plus que très-juste, je fay profession d'honorer comme père, d'aimer comme frère et chérir autant que s'il estoit mon propre fils. Mais comme à lui ce peu dont je le requérois et semblables *chosettes*, ainsi est-ce qu'il appelle ses pièces de moindre étoffe, ne coustent rien ou fort peu, lui coulant ses vers de la plume comme claire eau de source vive, il se trouva, pour ce coup et pour mon heur, si fécond en ses concepts et si libéral de sa peine qu'au lieu de quelques cents couplets dont il me fit d'abord présent, je fus esmerveillée que, de là à peu de jours, il recommença de plus belle, et se mit à composer d'un style tout autre et en vers alexandrins ces livres tels qu'ici on peut les voir, et toujours en intention de n'en permettre la lecture qu'à moy ou bien à fort peu d'autres, et qui fussent de ses amis les plus confidents. Et certes il en fut allé de la sorte, et ce riche trésor fut ainsi demeuré caché, sans qu'enfin, un jour, lui, sur le point qu'il estoit d'entreprendre un long voyage par devoir d'office, passant par chez nous, et, me baillant en garde ses cahiers que nouvellement il avoit mis au net ; je ne sçay comment, ou si ce fut le bon ange qui m'en advisa, il me survint une nouvelle et convoiteuse envie de les retenir tout à fait, non-seulement en qualité de gardienne, mais aussi de propriétaire, et ne m'en désaisir jamais plus...... Et de fait, je sceus si bien dire qu'à l'ayde de Dieu je trouvay moyen de me rendre maistresse de ce précieux gage, et chacun peut estimer si je restai satisfaite en la pleine jouissance d'un joyau qu'avec raison je prise davantage que tout l'or de ce monde universel. Et jaçoit que pour lors et à la chaude, nommément afin d'obtempérer au commandement que m'en fit

l'autheur, je me fusse obligée de conserver soigneusement le tout, en sorte que, de par moy, il ne fut oncques permis, à qui que ce peut estre, d'en lever copie ny en tout ny en partie, si est-ce que, du depuis, ayant pensé au grand désastre que ce seroit si, par cas, un soleil tel et si brillant fut non tant éclipsé par un temps gisant obscurément entre mes bagues en mon cabinet, que peut estre aussi misérablement esteint et supprimé par quelque triste accident à l'advenir, j'osay derechef devenir importune, ne me contentant du bienfait premier, si que je me mis à minuter une arrière-requeste à l'autheur, aux fins d'obtenir dispense de mon obligation submentionnée, et conséquemment la permission de communiquer au public ce que, par trop de bonne affection, j'avois premièrement estimé ne devoir appartenir qu'à moi.... Je lui écrivis donc la lettre suivante :

« Mon Père, j'ai bien de la joye en la paisible jouissance du beau don que « dernièrement vous m'avez fait. Et certes, je ne m'estonne pas de quoy, en la « profession d'une si haute pauvreté, vous possédez tant de solide contentement « puisqu'en icelle vous pourriez mesme défier les plus grands monarques, et « vous dire à bon droit plus riche qu'eux. Tous vos vers me sont autant de pierres « précieuses qui brillent aux yeux de qui les regarde mieux que tous les diamants « qu'on apporta jamais de ces pays lointains, où l'on dit que se trouvent les plus « exquis........ Ce que je vous mande non par flatterie, mais afin de vous faire « entendre que si, à mon humble requeste, vous avez pris le travail de composer « ce livre tant admirable, votre peine n'a esté mal employée.......... Donc, je « puis vous assurer que votre œuvre me semble esmerveillable, et que ce seroit « péché de l'enserrer ou tenir caché sans le communiquer au moins à nos amis, « et, sauf meilleur jugement, au public aussi...... Je vous supplie donc, en toute « humilité, de vouloir permettre que je façe mettre sur la presse, sinon tout ce « que je tiens de votre libéralité, au moins ce qui concerne notre chère Mag- « deleine, d'autant plus que, outre le contentement qui me reviendra de voir les « gens de bien admirer et louer Dieu en vos œuvres, je m'assure que tout votre « ordre, que je chéris uniquement, en recevra beaucoup d'honneur, et, sur ce, « je me dirai celle que je vous suis

« Votre très-humble fille.

« Marie DE LONGUEVAL. »

« Ce à quoi il me répondit :

« Madame, humble salut en Nostre Seigneur. Je m'esjouis de votre joye, « marry toutefois qu'à faute de suffisance je n'aye sceue vous en apprester un « plus digne sujet. C'est fort obliger un pauvre religieux de priser tant ce qui « vient de lui...... Si donc vous me savez gré du peu de travail que j'ai pris à « votre instance, je ne puis, sans estre ingrat, que je ne vous en remercie, re- « cevant le tout pour un surcroit de nouvelles obligations, à celles que je vous « ay grandes, passé longtemps. Je ne vous puis répondre au surplus de votre let- « tre, moins encore arbitrer de votre nouveau dessein ; je vous ay, par licence de « qui peut disposer de mes actions, mis en main et fait présent de mes écrits; c'est « à vous d'en user comme du vostre, vous suppliant néanmoins de ne vouloir rien « désigner en ce fait sans l'adveu des Pères de nostre ordre et sans l'advis de plus « sage que moy. J'aurois du regret que, cherchant de m'honorer, il vous en re- « vinst du blasme, car je suis et veux demeurer,

« Madame,

« Votre très-humble et serviteur et très-affectionné.

« F. RÉMI. »

La permission fut obtenue, accompagnée d'approbations élogieuses, et *la Magdeleine* fut imprimée.

J'ai prolongé cette citation et transcrit presque en entier ces deux lettres, d'abord parce qu'elles nous donnent les seuls renseignements que nous ayons sur le Père Rémi ; ensuite parce que, déterminant la nature et la destination du poëme, elles nous le font envisager sous son vrai et seul point de vue. Ainsi, comme on le voit, ce n'était qu'une confidence de confesseur à pénitente, unis par les chastes familiarités d'une longue direction ; qu'un cahier d'exercices pieux et de sujets d'oraison, et qui devait, après avoir été lu, être rapporté dans la cellule pour n'en plus sortir. Ce point de vue change et modifie tout. Dès lors bien des ridicules deviennent naïvetés saintes et charmantes, bégaiements volontaires de l'esprit appropriés à la simplicité d'une âme confiée et docile; et puis ne sent-on pas tout d'abord ce que l'on peut rencontrer d'imprévu et d'inespéré dans ce poëme, écrit au jour le jour, selon la verve, les caprices et les ardeurs d'une dévotion de cloître, sans nul souci des règles et des machines épiques, sans arrière-pensée de publicité et de lecteurs. De ce côté-là du moins il tient pleinement ce qu'il semble promettre.

Le volume s'ouvre par vingt sonnets, en forme d'avant-propos, à sa Magdeleine. Suivant le vieil usage des poëtes, l'auteur personnifie son poëme dans son sujet principal, et, s'adressant à sa jeune et belle sainte juive, il lui dit, avant de lever sa clôture et de lui faire ouvrir la porte du couvent :

> Marie, désormais te voilà grandelette,
> Tu pèses : j'ai du mal à toujours te portér,
> Et tu ne peus marcher ny à pied supporter
> Le travail du chemin, étant si tendrelette.
>
> Cependant je ne veux t'abandonnner seulette,
> Non que tu n'ayes bruit de te bien comporter,
> Mais quelque mal-appris te pourrait apporter
> De l'ennuy, car tu es assez belle fillette.
>
> D'autre part je ne sçay où je te chercheray
> Un logis, moins encor de quoy je fourniray,
> Sans parler du vestir, aux frais de ta dépense.
>
> Je suis pauvre et je n'ai un sou pour te bailler,
> Et si n'as-tu les mains duites à travailler.
> Ton fait, certes, me rend tout perplex quand j'y pense.
>
> Si nous vivions au temps, quand, pour ouyr le son
> D'un rebec, on courait si loin au premier age,
> Je t'envoyrois jouer en quelque bon village
> Pour y gagner ta dot au prix d'une chanson.
>
> Mais ores que chacun sait le diapason
> Mieux que toi, tu peux bien tout donner au pillage,
> Lire, archet et rebec, car il n'est si volage
> Qui, près des rossignols, écoutast un pinçon.

Pauvre fille ! il faudra enfin que tu mendies,
Nonobstant ta noblesse, et quoique tu me dies
Chaque fois que tu as le cœur trop bien assis.

Viens donc ; je t'apprendrai la façon comme on porte
La besace en questant son pain de porte en porte :
Car j'ay fait ce métier jà des ans plus de six.

Il faudrait feuilleter bien des volumes de nos vieux poëtes pour trouver deux sonnets pareils : grâce de pensée, précision et délicatesse de forme, tout y est ; et dans le dernier tercet ce retour mélancolique sur lui-même, cette larme qui vient tout d'un coup mouiller ce frais et naïf sourire :

Viens donc, je t'apprendrai la façon comme on porte
La besace......

Voilà le vrai sonnet français du vieux temps. C'est l'imitation servile des Italiens qui nous a gâté au XVI[e] siècle cette belle fleur qui ne demandait pas mieux que de devenir indigène, et qui pourtant est toujours restée exotique. Aussi, voyez les sonnets des poëtes de l'époque, où, suivant leur expression, ils *pétrarchisent;* est-il rien de plus flasque et de plus gauchement maniéré ? Il faut les nombres de miel de cette langue italienne, toujours chantante et toujours rhythmée, pour étouffer sous sa musique les éternelles fadeurs de ses sonnétistes, comme fait l'orchestre de ses opéras pour les *libretti* du terroir : à défaut du mot, elle a la note. Essence de toutes les coquetteries et de tous les charmes d'idiotismes d'une langue, le sonnet doit changer d'allure en passant d'un peuple chez un autre ; c'est ce que n'ont point compris nos poëtes du XVI[e] siècle, qui l'ont emprunté aux Italiens sans le naturaliser ni l'acclimater. Aussi les beaux, les fins, ceux « qui valent tout un poëme, » sont-ils rares chez eux. On en trouve cependant : ces deux du Père Rémi, une vingtaine d'entre ceux de Ronsard, mais triés avec soin de la gerbe trop épaisse ; le livre des *Sonnets de regrets* de Dubellay presque entier ; quelques autres encore de Desportes, de Saint-Amant, de Vauquelin ; et cela nous ferait une anthologie exquise, une sorte de Pétrarque *variorum* du pays qui vaudrait peut-être bien l'autre.

Comme on le voit, le frontispice du livre est bien engageant ; il n'a pas fallu chercher longtemps ces diamants si longs à déterrer parfois chez les *Ennius;* ils se sont dès l'abord rencontrés. Nous en trouverons encore bien d'autres d'une eau aussi pure et aussi limpide, mais rarement aussi nets et aussi finement polis sous la roue du lapidaire.

Du reste, et c'est là encore un trait qui le sépare et le distingue du Père Saint-Louis, qui se croyait fort peu au-dessous d'Homère ; le bon moine ne se faisait pas illusion sur ses défauts ; il se proclame, dès le commencement, un petit novice en poésie. A la duchesse de Croy et

d'Arschot, qui lui adresse un sonnet louangeur pas trop mal tourné pour un sonnet de grande dame, il répond par un autre sonnet de remerciements dans lequel se trouve cet humble et charmant quatrain :

> **Que si je vous agrée en mes vers, ce n'est pas**
> **Que ma plume soit docte, ou ma rime polie ;**
> **Mais la rose sent bon de quel fil qu'on la lie,**
> **Et Magdeleine plaist mesme écrite en stil bas.**

C'est bien cela. Ce fil, si l'on veut, ce sera son vers tortueux, filandreux, à césure boiteuse et rompue, mais qui n'empêchera pas de respirer en maint endroit la belle rose de poésie.

Nous allons maintenant entrer, et prier le lecteur de nous suivre dans l'analyse du livre, retardée par tous ces préliminaires jusqu'à un certain point nécessaires.

Dès le seuil du poëme, c'est la muse familière *Pedestris* qui nous accueille ; point d'invocation banale à la Clio épique. L'auteur, faisant allusion à son premier projet, de ne composer qu'une chanson spirituelle sur la Magdeleine, raconte qu'il n'était d'abord allé au jardin mystique qu'avec un petit panier sous le bras, pour y butiner seulement quelques fleurs de bouquet ; mais que bientôt, à l'aspect des richesses du parterre, il avait couru chercher une large et profonde corbeille de moisson, et qu'il en revient maintenant l'épaule courbée sous une gerbe épanouie.

Magdeleine se réveille un matin, tourmentée par un ennui vague et secret ; comment passer cette journée si longue qui commence? Tout d'un coup elle se souvient avoir entendu dire que Jésus doit prêcher à la synagogue ; elle se résout à aller l'entendre par curiosité. Ici le poëte nous fait assister à sa toilette, et nous reconnaissons tout de suite la grande dame brabançonne. Elle revêt d'abord

> **...... Sa cotte dépliée**
> **Qui, du bas jusqu'en haut, était historiée**
> **De fleurons, sur le fond de satin aussi blanc**
> **Que neige ;**

puis son manteau

> **Tout ivre du sang cher qu'on lui a trop fait boire**
> **Dans les cuves de Tyr...**

et dont la queue à franges d'or la suit comme un long serpent; elle pose enfin sur son front un voile transparent comme un brouillard, que le bon Père affirme naïvement lui avoir été vendu la veille par un marchand lydien, comme l'ouvrage de la fameuse Arachné, ce qui ne donnerait pas une fort haute idée des marchands lydiens. Elle arrive à la synagogue, amplement et savamment décrite, et qui ressemble, à s'y méprendre, à une église de Bruges ou d'Anvers. Le Christ est en chaire, et a déjà commencé son sermon. Ici le poëte nous montre la femme

mondaine, — et qui sait s'il ne s'y cache pas quelque petite rancune de prédicateur, — entrant bruyamment avec sa suite, troublant l'attention de l'auditoire, et détournant sur elle tous les regards ; elle traverse la foule, qui s'ouvre devant elle et se referme sur son passage,

> **Et, laissant derrière elle une odorante trace**
> **De musc, va le cou droit se mettre en belle place.**

Tel un galion arrive de l'Inde dans un port, chargé d'aromates dont les émanations parfument le vent de mer qui souffle dans ses voiles.

> **Les vaisseaux qui barroient l'entrée auparavant**
> **Bougent, et, reculant, lui donnent le devant;**
> **Ils passent, et tost après, les barques repoussées**
> **Vont reprendre par rangs leurs stations laissées.**

Magdeleine n'est venue au temple que dans des intentions de coquetterie et de vanité mondaine : aussi n'est-elle occupée que des distractions qu'elle provoque, quand tout à coup Jésus, qui l'aperçoit, lui lance un regard qui tombe sur elle comme un rayon de la grâce, l'illumine, la purifie, et transforme en sainte la pécheresse. Je laisse à penser à combien de carquois, de flèches, de foudres et de soleils est comparé ce regard, dont la description n'occupe pas moins d'une centaine de vers. A son appel voici venir les sœurs chrétiennes et sanctifiées des allégories demi-païennes qui peuplent les sentiers fleuris et les vergers voluptueux du *Roman de la Rose.* Celles-ci ne s'appellent pas Bel-Accueil, Courtoisie, Largesse, mais Crainte, Ferveur, Dévotion ; elles s'empressent autour de Magdeleine : Crainte lui inspire les frayeurs salutaires du repentir, Ferveur embrase son cœur et y introduit Amour divin, et Dévotion ouvre aux larmes de la pénitence ses yeux, qui deviennent

> **Comme deux alambics échauffés par le feu,**
> **Quand l'aspic et l'œillet, et le musc et la rose,**
> **Font une eau de senteur dessous la cloche close.**

Cependant le Christ continue son sermon, qui a le tort, — le bon Père, dans la simplicité de son âme, lui aura peut-être mis dans la bouche un des siens, — de rappeler les homélies de Barbette et d'Olivier Maillard. Il y mêle des encouragements et des consolations pour la pécheresse repentie, et s'éloigne bientôt, suivi du cortége de ses disciples, en jetant sur elle un regard de pitié et de tendresse. Seuls de tous les apôtres, saint Mathieu et saint Luc n'ont pas suivi Jésus, et sont restés à converser sous le portique du temple. Maître Luc, comme il l'appelle, interroge saint Mathieu sur la jeune fille qui s'est évanouie pendant le sermon du Sauveur. Mathieu lui apprend qu'elle se nomme Magdeleine, et qu'elle est née au château de Magdalon, sis sur les bords du lac de Généroth. Il lui raconte comment les séductions des voluptés corrompirent son adolescence.

> **.... Tout le meilleur de son temps s'en alloit**

> En visites, en bals, et fort peu lui chailloit
> Du résidu, pouru qu'elle fust bien parée...
> . . . .
> Et sa main, qu'elle avoit du passé tant agile
> A filer, à bien coudre, à peindre de l'aiguille,
> Croupissoit tout le jour sous le gant de senteur,
> Sinon quand, d'un accent mollement enchanteur,
> Ses beaux doigts marioient à sa voix la guitare.

Nous voici arrivés au passage le plus extraordinaire et le plus original peut-être du poëme. Au milieu de son discours l'esprit s'empare tout à coup de Mathieu, et prophétise par sa bouche sur Magdeleine pendant deux chants entiers, c'est-à-dire pendant deux mille vers.

Rien de plus imprévu que cette fantaisie ; rien de plus étrange que sa conception et son développement. Ce n'est rien moins qu'un dialogue entre le mont Thabor et le mont Hermon, qu'une ode triomphale sur Magdeleine, dont les deux montagnes chantent en alternant les strophes ; elles ont vu le démon s'enfuir de l'âme de la pécheresse et traverser leurs cimes sous la forme d'une fumée noire pour aller s'enfoncer et se perdre dans le désert ; elles ont vu « cette riche bague échapper du doigt de Satan, » et alors Hermon, par la bouche de Mathieu, entonne un cantique dans lequel il dévoile toutes les merveilleuses aventures de l'avenir de la sainte. Il ne se peut rien imaginer de plus diffus, de plus embrouillé, de plus obscur que ce morceau. Chronologie, géographie, physique, histoire profane et sacrée, mythologie se mêlent, s'enchevêtrent, s'embrouillent sans liaison, sans suite, sans cohérence, et tout cela mêlé à des élans de mysticisme et à des aspirations lyriques d'une fierté, d'une hardiesse d'allure et d'une magnificence d'images et de forme vraiment admirable. C'est, comme je l'ai dit, la vie future de la sainte qui se dévoile aux yeux de Mathieu. Il la voit, après la mort de Jésus, enchaînée sur une barque pourrie et brisée qu'on lance sans mât, sans gouvernail, sur une mer orageuse ; aussitôt les monstres marins sortent de leurs cavernes et viennent se grouper en bondissant autour de la barque comme autour de la conque d'Amphitrite.

> ...... L'Océan les regarde,
> Et, joyeux qu'il en est, rit, fronçant à grands plis
> Son visage ridé.....

Une fois en mer, le poëte ne laisse pas passer une île, un rocher, une ville du rivage, sans se jeter aussitôt dans des divagations confuses, qu'un mot amène et qu'un mot interrompt pour en provoquer d'autres, mais qui éclatent parfois en inspirations soudaines et en merveilleuses fantaisies.

L'île de Malte, que côtoie de loin le radeau miraculeux, lui suggère une prosopopée grandiose : elle nous apparaît dans ses vers comme un

séraphin-soldat de Milton, un casque crénelé sur la tête, bardé d'une panoplie blasonnée d'armoiries mystiques, éternellement debout, en sentinelle, la lance en arrêt, les pieds dans la mer sur un rocher à fleur d'eau et guettant les flottes turques à l'horizon ; plus loin, à la vue de la ville d'Agrigente et au souvenir de Phalaris, son ancien roi, il prend, je ne sais comment, l'occasion de faire une longue et confuse histoire des dix persécutions de l'Eglise, mais où les tortures des martyrs sont peintes en certains passages avec une violence et une crudité de touche qui rappellent celle des Ribeira les plus sanglants et des terribles fresques de Saint-Étienne-le-Rond, à Rome ; et c'est à chaque vers qu'on rencontre de ces beautés de premier ordre, aussitôt étouffées par ce dévergondage apocalyptique.

Enfin, la sainte arrive à Marseille, dont le poëte nous sculpte, c'est le mot, en vers hardis et pittoresques, une fort bonne statue héraldique.

> Vous lui verrez en teste un rang de fermes tours,
> Et de murs, par endroits, dont la belle environne
> Ses cheveux bien tressés en forme de couronne.
> Sa gorge large ouverte a, pour tout ornement,
> Un chaînon renforsé que Vulcain proprement
> Accrocha çà et là, par dessus ses épaules,
> A deux gros saphirs bruts, digne entrée des Gaules.
> Et sa robe à chanteaux qui cachent dans ses plis
> Des rues, des carrefours, des marchés tout remplis
> De gens, et des palais et des temples encore,
> Que l'ordre ionien artistement décore,
> Se refrange à l'entour, d'un large bord où vont
> Des remparts serpentants.

A peine Magdeleine a-t-elle mis pied à terre que le peuple accourt au-devant de l'envoyée céleste et veut la retenir dans ses murs. Mais Dieu apprend à son élue qu'il lui réserve et assigne une retraite (la Sainte-Beaume). Ici le vers prend un caractère visionnaire et extatique d'un effet étrange ; les concettis, les pointes, les jeux de mots, toutes ces fleurs fardées qu'il sème ordinairement d'une main si prodigue, disparaissent comme emportées par le haut et sonore courant de l'inspiration. Les métaphores grandissent et deviennent bibliques ; on sent que l'haleine change et qu'une autre corde résonne. C'est d'abord le Christ qui parle à sa servante et qui lui indique le chemin de sa thébaïde.

Une caverne, ainsi qu'un nid d'aigle perché au milieu d'un amas de rocs ébréchés et creusés par les coups de tonnerre, de vallées tortueuses, des sentiers étranglés entre des gouffres sans fond,

> Et qui, s'il n'a les bras garnis de pennes lestes,
> Et qui, s'il n'est bourgeois des mansions célestes,
> Irait prendre logis en tel lieu et si haut?
> . . . .

Les faucons les plus grands n'y montent qu'à remises.

C'est là le nid que le Christ veut que sa colombe sanctifie ; un jour, lui dit-il, cet antre sauvage

A ta douce faveur, hanté de tous pour lors,
Regorgera de saints et célestes trésors,
Et, comme un riche écrin dont l'or vide conserve
Le flair du musc jadis mis dedans en réserve,
Restera souevement parfumé pour toujour
Des soupirs odorants que, de nuit et de jour,
Eplorée, en ton lit, souhaitant ma présence,
Ton cœur y doit bientost épandre en mon absence.

Monte, poursuit l'époux céleste,

Monte, je te ferai, je te donray des ailes,
Et tu les brandiras comme des étincelles.
. . . .
Ailes, non pas de nerfs, de tuyaux ni de plumes,
Chauds désirs, dont je veux qu'en bruslant tu t'emplumes.

Les anges viennent donc la prendre pour la transporter sur sa montagne. Au milieu de la nuit,

Un gracieux concert, une douce harmonie
De flutes et de luths et de voix s'éleva,
Et, durant la musique, hélas! on enleva
La belle ; — ce croit-on, car la bonne Marcelle,
Qui couchait seule, à part, tout auprès en sa celle,
Et ruminait les mots et l'air de la chanson,
Sans s'en apercevoir se rendormit au son.

Tous les jours, un groupe de chérubins vient la chercher dans sa grotte et l'emporte en l'air, couchée dans l'entrelacement de leurs bras. Ici l'exaltation redouble, le vers s'essouffle et semble haleter sous le poids de l'inspiration, et l'on croirait entendre un écho à peine affaibli du Cantique des cantiques, ou de l'hymne de béatitude que saint François d'Assise entonnait sur son rocher des Apennins, les mains tendues aux rayons transperçants des stigmates.

In foco l'amor mi mise,
Il mio sposo novello
Quando l' anel mi mise,
L'agnello amorosello, etc.

Il se demande, en suivant des yeux la sainte dans son assomption ailée, quel est ce point lumineux qui scintille dans la profondeur du ciel. Peu à peu se forment tout autour de vagues apparences d'ailes éployées.

Appario
Un non sapea che bianco e disotto,
A pocà poco un' altro a lui n' uscio.

Quelle est donc, s'écrie-t-il,

Celle, qui d'or vêtue et d'odeurs parfumée,
Monte par le désert comme un brin de fumée ?

Puis, comme si la vision changeait d'aspect, et par un brusque revirement d'idées qu'on rencontre très-souvent chez les mystiques, il transfigure la sainte en oiseau céleste, *uccel divino*, comme dit Dante.

O pasteurs ! oh ! voyez ! Qu'est-ce ! Oh ! le grand oiseau !
Quel vautour ! Non vautour, c'est quelque panonceau [1]
Que peut estre, arraché du bout d'un fer de lance,
Le vent tourbillonneux en secouant élance.

Et il appelle à lui tous les pâtres et tous les oiseleurs de la montagne, et il leur fait dresser leurs filets et tendre leurs piéges pour tâcher d'arrêter le vol et de se rendre maître du miraculeux phénix.

Nous te suivons de l'œil, nous te tendons les mains,
Nous allongeons les bras, nous courons sur les pointes
De nos pieds..... nous lançons en avant
Le cou, comme un héron qui s'envole et prend vent.
Nous volons jà de cœur après toi, mais la masse
De ce corps nous enchaisne. . . . .
. . . .
Oh ! qu'il te plaise au moins, et c'est chose facile,
De nous tendre sans plus un des bouts crépelés
De ces longs fils d'or fin qui, tout éparpillés,
Te tombent aux talons, et dont, comme une étoile
A longs crins, tu te vests au lieu de riche voile.
. . . .
Reviens ! Ah ! je le vois, ton oreille attentive
Ailleurs ne se plaist pas à chose si chétive ;
Quand les princes du ciel admirant ton arroy
Te convoyent [2], tout ainsi que l'épouse d'un roy,
Dont la chaste beauté fait sembler ténébreuse
La splendeur des flambeaux, qui par la nuit ombreuse
Et par toute la salle, et par tous les piliers,
Et par tout le palais, l'éclairent à milliers ;
Lorsque, le bal fini, lorsque, plus honorée,
On la mène coucher en sa chambre parée.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur tout ce passage, dont l'imprévu et la singularité sont faits pour arrêter ou pour surprendre. C'est là, certes, une poésie plutôt espagnole que française, et plutôt arabe qu'espagnole, à mille lieues des traditions de la pléiade et de la poétique courante de l'époque. Cette langue, c'est la langue du romancero ; ces images et ces métaphores, ce sont celles de *la Divine Comédie*. D'où sort donc ce jet inattendu si brusquement élancé ? Le Père Rémi avait-il lu Dante et les romances castillanes ? Il est permis d'en douter ; avec un esprit de cette trempe, un tel contact aurait été plus

[1] Ce mot, quoiqu'il soit resté dans la langue, est peu usité. Un panonceau est un bannière armoriée.

[2] Fêtent.

dominant encore et surtout plus durable. J'aime mieux croire à l'influence d'une demi-extase ou hallucination, comme on voudra, moitié poétique, moitié religieuse. Cette conjecture admise, l'explication est simple ; à un certain niveau d'exaltation, tous les mystiques parlent la même langue ; saint François d'Assise comme Salomon, Giacopone comme sainte Thérèse. Au reste, il ne demeurera pas longtemps sur ces hauteurs ; de la montagne enchantée, nous allons redescendre dans Jérusalem, c'est-à-dire dans la bonne petite ville flamande que le lecteur connaît déjà. Un *page* vient interrompre la prophétie de Mathieu et avertir les deux apôtres que Jésus les attend au logis de Simon, et nous reprenons la marche du poëme si longtemps et si singulièrement arrêtée.

Magdeleine a été reportée évanouie dans sa maison ; revenue à elle, et se rappelant tout ce qui s'est passé, elle fond en larmes amères, reconnaît Jésus pour le Fils de Dieu, et se consacre solennellement à lui. Mais avant de commencer sa vie de pénitente, elle veut se dépouiller de toutes les pompes et de tous les souvenirs de sa vie de pécheresse ; elle commence par le sacrifice le plus pénible et le plus décisif.

> .... D'une clef ouvrée,
> Elle fait résonner la serrure dorée
> D'un coffret, cher coffret, qu'assise elle a posé
> Sur ses genoux. . . . .
> . . . .
> Et là parmi cent rangs de pierres de valeur,
> Le plancher en dessus bluette à leur splendeur.
> . . . .
> Elle tire dehors, d'une vive secousse,
> Une caisse aux bords peints, pleine de mille écrits,
> D'épistres, de sonnets, de vers où sont décrits
> Les feux, les passions et la peine amoureuse
> Que pour elle ressent mainte ame malheureuse,
> Funeste magasin, boutique de Vénus,
> Allumettes d'enfer,

une vraie cassette de coquette italienne au XVIe siècle. Sans hésiter, elle la vide dans le foyer embrasé et en fait un auto-da-fé expiatoire. Après la boîte aux sonnets, c'est le tour de la boîte aux perles et aux pierreries ; à mesure qu'elles tombent aux pieds de la sainte, qui les jette et les brise, le poëte les compte en triomphant.

> .... Que d'anneaux, que d'aigrettes,
> Que de bagues de prix ! Ici gisent ces crestes,
> Le superbe ornement des cheveux hauts dressés ;
> Là couchent, méprisés, ces brasselets bossés,
> En maint chaton, garni de luisans escarboucles ;
> Ici ces demi-ceints, là ces artistes boucles
> Où se lit dans l'émail, écrit plus qu'à demi,
> Le chiffre ingénieux de quelque nom ami.

O perles ! o grand poids des mignardes oreilles,
Las ! vous ne serez plus les fameuses merveilles
D'une cour ; vos blancheurs ne feront désormais
Plus vif le vermillon de ces deux boutons frais,
De ces fleurs de Vénus, de ces roses jumelles
Qui faisaient obscurcir les roses plus nouvelles.

Voilà certes un madrigal du dernier galant, comme on disait au temps des madrigaux; on le croirait échappé de la cassette brûlée tout à l'heure, et il ne déparerait ni le *Canzoniere* de Bembo, ni la *Lira amorosa* de Marini. Il y serait même, il faut l'avouer, beaucoup plus à sa place. Le grand malheur du poëme est d'être rempli de ces petites inconvenances, de ces manques de tact poétique. Le bon moine est trop à l'aise avec sa sainte ; il porte autour d'elle toutes sortes de familiarités, de hardiesses même ; souvent il semble qu'il oublie l'auréole et la circonspection que doit imposer son reflet, pour se permettre mille petites privautés de détail faites pour étonner et déconcerter une première vue. Ce sacré et sublime épisode de l'Évangile est souvent traité par lui comme l'histoire d'une dame mondaine convertie, racontée sans façon à un auditoire naïf, qui a besoin pour comprendre qu'on circonstancie et qu'on vulgarise ; mais la sainte simplicité est là pour tout faire passer et tout adoucir; et puis n'oublions pas que le poëme entier n'est qu'un pieux colloque entre un confesseur et une sainte âme longuement connue et cultivée, dont il n'est destiné qu'à nourrir et à raviver la dévotion d'enfant et la ferveur candide.

Marcelle, la suivante de Magdeleine, vient l'avertir qu'au sortir du temple Jésus est allé souper dans la maison de Simon ; poussée par l'Esprit-Saint, elle s'y fait aussitôt conduire en emportant sous sa robe un vase de parfums ; elle traverse la cour du pharisien où fourmille pêle-mêle, attiré par la présence du Sauveur,

Un peuple criaillant de pauvres contrefaits,
D'aveugles, de boiteux, de sourds, de lunatiques,
De fiévreux, de goutteux, d'ulcères, d'asthmatiques,

dont le poëte anatomise les difformités, et met à nu toutes les plaies avec une singulière complaisance ; car (et c'est là un de ses caractères distinctifs) il professe le culte du laid et du grotesque avec autant de ferveur qu'on pouvait le faire en 1829. Son œuvre est comme encadrée d'arabesques bizarres, grimaçantes et contournées à plaisir. Là, c'est un dieu égyptien, décrit peut-être d'après quelque idole indoue rapportée de mission par un confrère :

.... Au pied bas, raccourci,
Au gros ventre hydropique, au long cou rétréci

.... *sur qui le chef*

de l'idole s'encruche.

Ailleurs, ce sera le masque hideux de Judas, tel qu'on le rencontre

dans les *cènes* des vieux maîtres, avec ses yeux faux et obliques, que la trahison fait loucher, le flot de barbe rousse qui lui tombe du menton, et sa main crispée sur la bourse des trente deniers, salaire de son déicide; plus loin viendra le tour des rabbins, dont il nous ébauchera, avec la verve et le caprice de Callot, les grotesques silhouettes, et tout cela dans les endroits mêmes les plus solennels et les plus tristes, et sans qu'il prenne aucunement soin de ménager la transition du rire aux larmes. Mais revenons à Magdeleine qui est entrée dans la salle du festin ; en ce moment,

> Jésus mi-assis,
> Mi-couché, d'un maintien et d'un parler rassis,
> Mais divin, abreuvoit les ames altérées
> Du sucre-doux coulant de ses lèvres dorées ;
> Lèvres qui, de leurs bords, ores serrés couvraient,
> Et ores, en parlant gravement, découvraient,
> Parmi le vermillon, deux luisantes rangées
> De perles d'Orient dans sa bouche rangées.
> .... Les anges, flanc à flanc,
> Près près, dru dru, pressés chacun selon son rang,
> L'enserroient au milieu de leur famille ailée.

Mais je laisse de côté ce chant tout entier par une raison que le lecteur appréciera. La scène du festin est sans contredit la plus intéressante du poëme, et c'est là surtout que l'on attend le poëte. Cette attitude de la Magdeleine agenouillée, soit au pied du lit du banquet, soit au tronc de la croix, et essuyant avec ses cheveux les pieds parfumés ou sanglants du Christ, exprime et symbolise toute sa vie. C'est dans cette posture d'abaissement sublime et d'humilité amoureuse que l'art chrétien l'a presque toujours représentée dans le musée qu'il lui a consacré; c'est ainsi qu'elle apparaît à la pensée lorsque son nom vient frapper l'oreille; tout concourt donc à en faire le chant capital du poëme et le plan premier du tableau. Or, suivant les récits de saint Luc et de saint Jean, qui ont placé cette scène, l'un dans la maison de Simon le pharisien, l'autre à Béthanie, le Père Rémi a traité deux fois ce sujet, et la première fois, qui est celle-ci, avec un mauvais goût et une nullité complète. Ce ne sont que les flèches des yeux, les escarmouches et les batailles rangées des regards, les perles des dents, les filets d'or des cheveux, tout l'écrin banal, en un mot, des sonnets vulgaires, vidé confusément et sans goût. Heureusement que la deuxième face de son tableau nous dédommagera de ce désappointement, car elle est admirable ; ce sera par conséquent devant elle que nous arrêterons le lecteur, nous réservant de transposer de l'une dans l'autre tous les traits qui pourront la compléter sans faire non-sens ou hors-d'œuvre.

Depuis que Magdeleine est entrée dans la salle du banquet,

> Un jeune courtisan, un grand seigneur de marque,
> Jadis son favori,

attend qu'elle en sorte avec impatience pour la conduire à une fête donnée en son honneur.

> Il pourmène en la cour à grandes enjambées,
> Tout au long des treillis, de la salle écoutant
> S'il entendra parler celle qu'il aime tant.

En place de son turban mettez un chapeau à plume rouge, une rapière espagnole au lieu du cimeterre oriental, et vous aurez un *raffiné* de Vander-Helst ou de Terburg. C'est le don Juan du poëme ; rien n'y manque, pas même le page au flambeau traditionnel.

> Ses pages qui sont là, tout debout, et qui tiennent
> Leur falots bien flairants, allumés, se contiennent,
> Et presque n'osent pas ni cracher ni tousser,
> Ni mesme respirer, crainte de l'agacer.

A ses allures insolentes et bravaches, nous reconnaissons encore le *marquis ridicule* obligé des comédies du temps.

> Ah, dit-il, ces gens-là n'auront jamais soupé !

Puis, regardant dans la salle par les vitres éclairées du reflet des lampes, et reconnaissant des pharisiens et des publicains parmi les convives :

> .... Par Dieu, c'est bien raison
> Que ces gueux soient hantés des filles de maison.

Enfin Magdeleine sort du festin. A peine a-t-elle touché le seuil de la porte qu'il accourt au-devant d'elle en s'inclinant et en lui offrant la main pour descendre les marches du portique ;

> Mais la sainte s'enfuit comme une colombelle
> Qu'un archet maladroit a failli de tirer,

et se dérobe à ses importunités. Amour ! s'écrie le poëte,

> Amour ! oh ! qu'il fait bon d'aller à ton école !
> Tes écoliers d'un jour peuvent sans protocole
> Réciter aussitôt leur leçon tous courant.

Détournés dans un sens profane, ces trois vers sembleraient de La Fontaine.

La régénération de Magdeleine est maintenant complète ; le Christ lui a pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé ; il a livré ses pieds à ses baisers, et répondu aux murmures des pharisiens par une sévère et touchante parabole. Le poëte a trouvé sur ce miracle de l'amour des pensées et des élans admirables. Il compare ce rajeunissement de la grâce, consommé par l'effusion des parfums sur les membres de Jésus, au rajeunissement séculaire du phénix qui s'envole ressuscité de son bûcher d'aromates. Les clinquants et les oripeaux de la pécheresse se transforment en ailes nuancées de couleurs mystiques.

> Magdeleine, o phénix ! vrai phénix de beauté,
> Et de l'ame et du corps phénix de sainteté !

Phénix d'amour!... Te voilà toute neuve;
Quel plaisir de te voir! Ton soleil radieux,
Ton Jésus a bruslé ces grands panaches vieux
Dont le monde t'avoit follement emplumée.
Adieu ta vieille peau! Amour l'a consumée,
Dans le nid composé de bois cher, embrasé,
Sur le lit, de parfums et de nard arrosé.
Là je t'ai vu mourir, là je t'ai vu revivre;
. . . .
Là j'ai vu tes pennons, rajeunis, s'allonger
En or de pure foi; là j'ai vu s'arranger
La pourpre charité sur tes plumes jumelles
Et le céleste azur d'espérance en tes ailes.

Quelques vers plus bas il rencontre une idée d'une délicatesse vraiment sublime. Depuis son entrevue avec le Christ chez les pharisiens, Magdeleine se complaît dans sa beauté naguère abhorrée et maudite; elle sent que l'attouchement de Jésus a purifié son corps profané, et lui a fait comme une seconde virginité. Elle défait ses cheveux blonds, les déploie entre ses mains, et les contemple avec orgueil et amour.

Heureuse chevelure!
Vous avez donc touché cet Agneau sans souillure.
. . . .
Oh! que vous me semblez plus beaux que vous n'étiez
Avant que d'entourer l'ivoire de ses pieds.
Votre or en brille mieux, et, si je ne m'abuse,
Je vois je ne sais quoi de sainteté transfuse,
Qui, chastement errant, se mesle parmi vous.
Chastes sont vos flocons et chastes sont vos nouds,
Chastes sont les rubans qui étreignent vos ondes,
Et chastes les anneaux que font vos tresses blondes.
. . . .
Bon Dieu! si, pour un jour que j'ai su converser
Avec toi, j'en reviens si richement parée,
Oh! que grande vraiment, oh! que démesurée
Doit estre la beauté d'une ame qui te peut
Aborder, accoster, parler quand elle veut.

Cependant la nuit est venue; Morphée, averti par Mercure et accompagné d'Amour divin, arrive au lit de Magdeleine et la plonge dans un assoupissement mystérieux qu'un rêve céleste va remplir. Ce passage fera sans doute sourire, quoique l'on soit accoutumé à cette intervention des divinités du paganisme dans les poëmes chrétiens de cette époque. Il y avait pourtant, dans cette confusion de l'Olympe et du Paradis, beaucoup moins de naïveté ou d'inconséquence qu'on pourrait le croire. Au moyen âge, les dieux païens avaient changé de nature et étaient, pour ainsi dire, passés de la mythologie à l'allégorie. Les uns étaient devenus des symboles de péchés et de vices, les autres, des êtres et des principes philosophiques. Vénus était un démon, la luxure; Minerve une vertu, la sagesse. Il serait facile de suivre la marche de

cette tradition reçue et continuée par toute une lignée de poëtes. Dante a ouvert les portes de son Enfer à tous les monstres et à tous les pâles demi-dieux de l'Érèbe et du Tartare. Mais qui ne sait que *la Divine Comédie* tout entière n'est qu'une allégorie en cent chants, qu'une somme de théologie sous la forme d'une épopée, dans laquelle Caron et Minos cachent et traduisent des abstractions et des idées, aussi bien que Virgile et Béatrix, et dont l'épigraphe, incessamment répétée, devrait être l'avertissement solennel que le poëte donne dans le neuvième chant de son Enfer :

> O voi, c' havete gl' intelletti sani,
> Mirate la dottrina che s' asconde
> Sotto 'l velame degli versi strani.

Il en est de même du Camoëns. Cette Paphos surgie au milieu des mers de l'Inde, qu'on lui a tant reprochée, n'était, dans la pensée de son œuvre, que l'image vivante et métaphorique de cette traversée périlleuse du voyage de la vie, où toutes les séductions des sens guettent l'homme au passage et le convient aux voluptés défendues. Ainsi du Tasse, qui s'est préoccupé de l'allégorie pour le moins autant que Dante lui-même [1]. La croisade vivante et historique qu'il a chantée n'est pour lui que le symbole de la croisade spirituelle des vertus contre les vices, incarnés dans Armide, Ismène, les Dryades diaboliques de la forêt enchantée, et toutes ces figures demi-féeriques, demi-païennes, qui traversent si singulièrement son poëme. Campanella nous en donne un dernier et concluant exemple ; dans ses admirables poésies philosophiques, les noms de Pluton, de Pallas, de Mars, de Jupiter, sont sans cesse affectés aux plus hautes abstractions de la psychologie et du mysticisme. Mais cette digression nous entraînerait trop loin : hâtons-nous de revenir au P. Rémi, qui s'est servi, pour justifier l'apparition du fils de Maïa et du dieu du sommeil au chevet de Magdeleine, d'un procédé très-simple et très-satisfaisant ; son Morphée a bien, comme le génie du paganisme, la coupe assoupissante puisée aux eaux froides du Léthé, et les ailes dont le battement léthargique endort, mais de plus l'astre angélique étoile son front et l'auréole illumine sa tête. Son Mercure est

> ... Un ange du ciel, courrier saint qui prend cure
> D'annoncer aux mortels les arrêts prononcés
> En la cour souveraine.

Nous n'entrerons pas dans les détails du rêve confus et presque inintelligible que les deux anges font passer sous les yeux de Magdeleine. A son réveil, elle écrit à sa sœur Marthe pour lui apprendre le changement qui s'est opéré dans son âme, et l'inviter à venir prendre part

[1] Voir les arguments qui expliquent l'allégorie de chacun des chants de *la Jérusalem.*

à la vie nouvelle qu'elle va commencer. Tout cela ne se fait pas sans force détails d'une incroyable bonhomie dont nous ne voulons pas priver le lecteur.

Ce dit,
Et soudain prit sa plume en sa main, la fendit,
La trancha, la para, coupa la pointe, et ore
Mouillant son bec en l'encre et le mouillant encore,
Et reprenant souvent le discours commencé,
Elle écrivit ces mots d'un style non forcé.

. . . .

. . . .

A tant elle mit fin
A sa lettre, et laissant un assez large espace,
Mit à droite son nom, au-dessous, en sa place,
Et, plus bas, pour la date, à gauche elle posa
Ces deux vers, qu'en courant sa plume composa :
De Naïm où je suis, en mon hostel pour l'heure,
Ce soir du premier jour de ma vie meilleure.
Ainsi portait l'écrit que Marcelle plia
Ply sur ply, proprement, puis serra, puis lia,
Serrant fort, comme on fait, les bouts d'un fil de soie,
Et tenant, d'une main, la cire qui flamboie
Dissoute à la chandelle et jà sur le noud chet,
Et de l'autre posant par dessus le cachet,
Elle y forme en relief une M couronnée,
Telle qu'elle est au fond, au signet burinée.

Une estafette, nommée comme de raison Vistepied, attendait à la porte.

On lui bailla
Ses dépesches, et lui tout courant s'en alla.

Pour passer le reste de la nuit, Magdeleine ordonne à Marcelle de chercher

Sur la planche
D'en haut, auprès des plats de porcelaine blanche
Une Bible couvert de velours cramoisi,

dont elle parcourt jusqu'au jour les vignettes enluminées de minium et d'azur, comme dans les vieux missels de couvent. Aux premières blancheurs de l'aurore, la sainte sort en toute hâte de sa maison et court à la rencontre de Jésus, en le cherchant par toutes les rues de Jérusalem. Enfin elle le trouve près du Temple, sur une place publique. Mais une foule épaisse l'environne, et c'est en vain qu'elle essaie de l'approcher en s'attachant aux vêtements des malades qui tâchent de se frayer passage jusqu'à lui pour toucher le pan de sa robe miraculeuse ;

Ainsi que dans un clos la vigne délaissée
Entre les autres ceps, sans estre échalassée,
Rampe, se traisne bas, recherche à bras ouverts
Où poser les bouts lents de ses longs pampres verts,
Si ne que ne rencontrent un meilleur sustentacle,
Elle empoigne souvent ce qui lui sert d'obstacle.

Où poser les bouts lents de ses longs pampres verts...

On dirait ce vers traduit des *Géorgiques*.

Humblement confondue dans la foule, la Vierge assistait à cette scène, et contemplait de loin son Fils avec amour et adoration.

> Cette dame au maintien grave, pudique et meur,
> Humble, douce, accostable amie et gracieuse,
> Ressentait et sa reine et sa religieuse.

Ce dernier vers renferme tout le secret des célestes figures de Vierge tant de fois reproduites par les saints artistes de l'école ombrienne, et qui en sont restés le type le plus pur et le plus divin. C'est bien cela : l'humilité virginale et la majesté maternelle, les yeux baissés et l'auréole. Au reste, ce n'est pas seulement dans ce sens que le P. Rémi l'entendait. Dans son poëme, les apôtres et les disciples appartiennent à une sorte d'ordre monastique dont le Christ est le prieur [1] ; Marie, d'un autre côté, est l'abbesse d'un petit troupeau de religieuses ; partout l'influence de la vie de cloître se fait sentir, partout s'en trahissent les souvenirs et les habitudes. Par un rapprochement pris sans doute dans le fameux livre des *Conformités* [2], il revêt Jésus du costume de son ordre :

> Ses pieds ne paraissoient qu'à demi ; la poussière,
> Et les bords de l'habit, et la forte lanière
> Du sandale en couvroient la plupart, ainsi qu'ont
> Leurs pieds les Capucins par les champs quand ils vont.

L'admission de Magdeleine dans le cénacle de la Vierge est signalée par une sorte de prise d'habit :

> Désormais la verrez
> En bourrat gris-cendré accoutrée au léger,
> Le cotillon noué pour tant mieux voyager ;
> Les reins simplement ceints d'une longue ceinture,
> Les sandales aux pieds sans nulle garniture.

Le jeudi saint, ce sera la cloche du *réfectoir* qui convoquera les apôtres à la cène pascale ; et mille autres réminiscences de ce genre. La suite du portrait de la Vierge n'en vaut pas le commencement, et tombe tout de suite dans l'afféterie, son défaut habituel. Mais le Père Rémi tourne les concetti d'une manière toujours originale et neuve, et

[1] Dante a fait de son Paradis un monastère transfiguré en adoration éternelle devant son abbé, le Christ. Au milieu des expiations du noviciat du Purgatoire, Arnaud de Provence soupire après le temps où il pourra

> . . . . . . Andare al chiostro
> Nel qual è Christo abbate del collegio.
> *Purg.* 26.

[2] *Liber conformitatum sancti Francisci cum Christo*, auctore Abbizzi. Impressum Milano, anno 1502.

la délicatesse maniérée de ceux-ci n'est d'ailleurs pas sans charme. Nous nous abstiendrons cependant de les citer pour ne point fatiguer le lecteur.

Au feu clair et doux des yeux de la Vierge, à l'éclat surnaturel de sa figure, que semble illuminer le reflet d'un nimbe invisible, Magdeleine a reconnu la mère de Dieu dans la foule : elle court tomber à ses genoux, lui raconte les prodiges d'amour que Jésus a opérés dans son âme et la supplie de l'adopter pour sa fille. Puis elle la conjure de sanctifier sa maison en y acceptant l'hospitalité pour une nuit. La Vierge y consent, et se laisse emmener par la sainte.

Cependant un ange a devancé l'envoyé de Magdeleine auprès de Marthe : il lui est apparu en songe en l'invitant, au nom du Christ, à aller visiter sa sœur. Marthe, obéissante, se met en route dès le point du jour, et le chérubin qui l'a visitée pendant la nuit l'accompagne, caché sous la figure d'un de ses serviteurs, comme font les dieux dans l'*Odyssée*. Vitepied approchait de Béthanie, quand

> Il ouit les cailloux du val qui résonnoit,
> Refrappés d'un pistis de mulets qui venoit.
> Marthe, comme elle étoit couverte d'avanture,
> Dans son grand manteau bleu venoit sur sa monture.

Son page du Paradis tenait la bride. Ce passage rappelle les *Fuites en Egypte* telles qu'elles ont été si souvent traitées par le Pinturichio : la Vierge, montée sur son ânesse, chemine dans une attitude contemplative, les yeux baissés sur l'enfant Jésus, endormi dans un pli de ce grand manteau bleu qui est de tradition. Cachés comme des oiseaux dans les branchages des arbres, les anges sourient à sa venue et jonchent de fleurs de lis le sentier par où va passer leur reine[1]. Au détour du chemin, Marthe aperçoit Vitepied qui l'arrête et lui remet les lettres dont il est chargé, en lui tenant un discours d'un comique par trop naïf et par trop réjouissant pour être passé sous silence.

> Bon rencontré, bonjour, Madame! Je pensois
> Vous trouver au logis. Car cette nuit, ainçois [2]
> Que diane parust, Madame ma maistresse,
> Que j'ai, certes, laissée en bien grande détresse,
> M'enjoignit fort exprès de partir à l'instant
> Afin de vous porter ces lettres, adjoutant
> Que j'eusse à cheminer en toute diligence,
> Sinon qu'on me feroit payer ma négligence
> Aux dépens de mon dos, comme dernièrement,
> Il m'escheut, à l'adveu d'un panier seulement
> Que j'apportai trop tard environ deux heurettes,
> Et si n'étoit-il plein sinon que de fleurettes,
> Dont Madame vouloit se parer ce jour-là.

[1] *Voyez* surtout les fresques de l'église de Saint-Onuphre, à Rome.
[2] Avant.

La joie de Marthe en apprenant le retour de la pécheresse éclate en élans d'amour et de reconnaissance pour le Christ, et la sainte caravane poursuit son chemin. Sur le milieu du jour, l'ange invite Marthe à se reposer et à faire la cène à l'ombre des arbres fruitiers de la route, qui pourvoieront au repas. Ce récit de l'agape agreste a toute la fraîcheur d'une bucolique. L'ange fait d'abord venir, à l'appel du bruissement de ses ailes invisibles, les brises des eaux et des forêts, propices au sommeil de midi, et entre-croisant sur la tête de la voyageuse un toit verdoyant

> De feuilles, de rameaux sous qui l'ombre trémousse,

il lui apporte une corbeille choisie de fruits d'Orient, des figues fraîches, des damas, de ces mandragores convoitées par Rachel au temps de sa stérilité :

> Des pommes dont mangea
> Adam, le jour mortel, quand sa femme allongea
> Ses doigts cueillant la mort....
> Puis entre tous les mets arrangés adjouta
> Un panier d'osier aussi noir qu'une mure
> Où, sous des pampres verts, rit une grappe mure.

Au déclin du soleil, Marthe se remet en route et arrive chez sa sœur au moment où elle allait inviter la Vierge à prendre part au repas du soir. Ce banquet de saintes femmes, présidé par la mère de Dieu, passe la nuit à converser des choses spirituelles et des secrets mystiques de l'amour divin, tout en suivant le désordre familier des propos de table, car, comme le dit gracieusement notre poëte et comme saint François de Sales le disait, si je ne me trompe, presque en même temps que lui :

> En méditation, gens pieux n'ont souci
> De toujours observer les règles de bien dire ;
> Mais où l'affection sainte et franche les tire,
> Là vont-ils appliquant leurs concepts, imitant
> L'abeille qui, d'un soin mesnager voletant,
> Fond ores sur le thym, ores sur la buglose,
> Et ores boit au fond de la rose déclose,
> N'estreignant d'autre loi son aileron bruyant
> Que du plus ou du moins du goust doux-attrayant
> Qu'elle trouve à sucer la céleste rosée
> Dont l'aube matinale a la terre arrosée.....
> Tirons du suc de tout, imitons les abeilles,
> Qui font de maintes fleurs du miel en leurs corbeilles.

On conçoit combien ces causeries pieuses perdraient à être transposées, d'autant plus qu'elles ne consistent guère qu'en prières, effusions de cœur et louanges dévotes que les deux saintes adressent en alternant à la Vierge, et, une fois lâchée dans ce jardin des litanies, l'abeille mystique n'en sort qu'après en avoir longuement vidé tous les calices. Nous nous contenterons donc d'extraire de sa moisson spirituelle un exquis symbole de la chasteté.

C'est la fleur délicate, et pour la conserver
Sans flétrir il la faut d'un grand soin préserver,
Et principalement la garantir du hale
Que le désir mondain, qui noircit tout, exhale.

Mais nous nous arrêterons un moment aux détails de l'ordonnance et des splendeurs du festin. Ces passages sont fort curieux, car ils nous introduisent de plein-pied dans un intérieur de 1617. On trouve dans le poëme deux ou trois descriptions pareilles de banquets sur lesquelles le P. Rémi s'étend toujours avec une complaisance particulière : rien n'est oublié; il ouvre tous les bahuts, allume tous les flambeaux, dénombre toute l'argenterie des buffets et toute la joaillerie des ornements de table. L'opulence domestique, le luxe familier et presque oriental des maisons flamandes au XVe siècle revit dans ces peintures soigneusement travaillées et rendues parfois avec un rare bonheur.

Cependant, au cénacle on avoit estendu
Sur des lits aux trétaux faits d'airain, quis en Dèle,
Force tapis velus, et jà mainte chandelle
Plantée tout à l'entour des parois s'allumoit,
Et jà l'eau pour laver les pieds, chaude, fumoit
Dans un cuvier d'argent que deux gentes pucelles,
Au coude retroussé, bien ceintes, comme celles
Qui, par charge, ont le soin de ce fait, apportoient,
Et deux autres, mouvants les chaires, les portoient
En place, et autres deux, cointement habillées,
Jettoient à pleines mains des roses espillées
Et de la marjolaine au bac ; autres encor,
Déployant un grand linge odorant, plus cher qu'or,
Le tenoient par les coins large ouvert.

. . . .

Mais, muse, quel besoin d'étaler en ces vers
Le superbe appareil des services divers
Et l'ordre des grands plats, dont, à double rangée,
On couvre en ce banquet la nappe bien frangée ?
Rien n'y manque ! Tout luit, tout brille, et le buffet,
Riche mont d'or semé de luminaires, fait
Ce semble un nouveau jour. . . . .

. . . .

Ainsi clost son discours Magdeleine, et levant
Ses beaux yeux et sa main, sans rien dire, en avant
Commande, — car telle est sa façon, — qu'on apporte
Le dessert, et desjà les verroux de la porte,
— Verroux d'airain ouvré, — s'ouvrent desvérouillés,
Et desjà vont par rang les mets appareillés,
Et jà l'on voit entrer, en robes détroussées
Et d'un pas composé, dix filles devancées
D'une qui les conduit, et s'en viennent au fruit ;
Et parce qu'en servant elles font un peu bruit,
— Non pas qu'elles ne soient toutes bien advenantes,
Mais parce que les plis de leurs queues traisnantes
Balaient les pavés blancs, et que les plats pressés

Choquent au rencontrer, les propos commencés
Sont remis. . . . .

A cet émerveillement naïf si candidement exprimé, ne croirait-on pas entendre quelque vieux chroniqueur déduisant longuement les *magnifiques et plaisants appareils* d'un gala royal? Ou plutôt ne s'y rattache-t-il pas des souvenirs personnels? Cet émerveillement n'est-il pas celui du bon moine passant du réfectoire ascétique de son couvent à la table hospitalière et seigneuriale de quelque château ami de l'ordre, de celui de Marie de Longueval, par exemple? Ce qui le ferait croire, c'est la persistance avec laquelle il reprend à toute occasion ce sujet préféré. Chaque fois que Magdeleine reçoit chez elle le Sauveur, il revient à son rôle d'historiographe de la fête, rôle çà et là fort curieux et fort instructif.

Rien ne peint mieux l'animation, la vie et le désordre de l'un de ces immenses banquets féodaux auxquels tout un pays était convié, que le morceau suivant :

Les lits sont parés de leurs tentes,
Et les riches tapis, aux solives pendus,
Pendent, de toute part, aux conclaves tendus,
Et les buffets dressés et les tables tirées
Luisent comme miroirs, tant on les a cirées;
Et tous les serviteurs volent qui çà, qui là,
Et qui faisant ceci et qui mouvant cela,
Et qui courant au puits, et qui ne tardant guères
A rapporter l'eau fraische et remplir les aiguières,
Qui présentant des fruits cueillis ce mesme soir,
Et qui donnant du vin pris au rafraischissoir,
Qui ployant le genouil, et qui la teste nue
Advançant chaque fois la serviette tenue,
A mesure qu'il suit la piste du coupier,
Qui attisant le feu à l'entour du trépier,
Et qui plaçant de rang les bassins faits à poste,
Qui lavant doucement et de façon disposte
Les pieds poudreux, et qui, premier qu'estre attendu,
Jettant par dessus eux un grand linge étendu,
Et qui va prendre au coffre, où depuis mainte année
Elle gît tout au fond, la nappe damassée,
Longue, large, frangée et tissue aussi fin
Que toile d'araignée. . . . .

Mais il ne s'arrête pas à la salle du festin, et voici un intérieur de cuisine homérique, tel qu'on en trouve dans l'œuvre de Kalf ou de Téniers :

Ici la dépensière apprête les salières,
Ici les pots bouillants pendent aux crémaillères,
Ici le cuisinier fait grincer ses couteaux,
Ici le boulanger défourne ses tourteaux,
Et tout enfariné et ceint haut sur les hanches,
Et se courbant souvent, troussé qu'il a ses manches,

Emplit son corbillon, et n'oublie à compter
Par paires ses gateaux avant de les porter.
Ici l'un tient à bras un chevreuil qu'il embroche,
Ici le chien tourneur fait tourner mainte broche,
Que les rudes landiers soutiennent en criant
D'un aigre cri qui fait mal aux dents en l'oyant.

Mais toutes ces citations nous ont entraîné un peu trop loin peut-être ; aussi passerons-nous d'un trait sur trois ou quatre chants tout entiers qui ne contiennent guère que d'ennuyeuses et continuelles élégies soupirées par Magdeleine à la suite du Christ, pour arriver à ce divin chapitre de l'onction des pieds, que nous l'avons déjà vu tenter malheureusement, mais qui cette fois-ci se rencontre à une heure d'inspiration et d'haleine, et redevient ce qu'il doit être, le véritable couronnement du poëme.

Jésus sachant que son heure est arrivée en a averti Magdeleine. Avant de mourir, avant même la dernière cène eucharistique, il veut encore une fois réunir autour de lui dans un banquet domestique sa famille d'apôtres, de disciples et de saintes femmes. Le château de Magdeleine, en Béthanie, est choisi pour ce suprême rendez-vous. Au jour et à l'heure marquée, la trompe du guetteur, placé en vedette sur la plateforme de la plus haute tourelle, annonce l'arrivée du Christ. Lazare arrive au-devant de lui et l'introduit dans la grande salle du festin. On se met à table. Un seul lit reste vide ; chacun se demande où peut être celle qui doit l'occuper.

Mais place ! place ! ouvrez ! Voici la Magdeleine
Qui vient, telle qu'on voit au soir la lune pleine
Hausser par sus un bois son beau front argenté.

. . . .

Silence ! la voici qui, toute emmentelée,
Et du chef jusqu'aux pieds pudiquement voilée,
Marche et s'avance close en son crêpe ondoyant,
Belle, grande, — portant en sa joue imprimée
La joie qu'elle sent de se voir tant aimée,
Jusqu'au rebord du lit où son Sauveur Jésus
Etendait en biais ses pieds d'albastre nus.

. . . .

Un chacun se tient coy, s'oubliant de manger ;
Un silence se fait, comme on voit au verger
Les oiseaux qui chantoient se taire à la venue
D'une nymphe qui est au matin là venue
Voir Flore à son réveil. . . . .

. . . .

Les larmes distilloient le long de son visage,
Larmes ! non je dis mal, Marie, oh ! ce n'étoient
Des larmes, ains plutost des perles qui sortoient
De tes yeux, pour orner, pour broder tout autour
Les pieds chers de celuy qui te brusle d'amour.

. . . .

Marcelle, qui toujours costoyoit sa maistresse,
Voyant qu'en se levant elle avoit en deux parts
Rejetté d'un revers tous ses cheveux épars
Sur l'une et l'autre épaule, et que jà sur la place
Ils s'en alloient traisner au moins un quart de brasse,
Elle les releva, et d'un soin diligent
Les troussoit sur son bras, quand Marie, allongeant
Ses blancs doigts, lui tira de dessous son aisselle
Le vase qu'elle avoit fait porter quant et elle,
Vase qui, refrappé des lumières, reluit
Mieux que tous ces flambeaux éclairant dans la nuit.

. . . .
. . . .

Elle donc faisant étinceler
Au travers de ses doigts son riche pot d'albastre,
Et belle en ses cheveux que l'on voyoit lui battre
Aux talons.... se prit comme elle en avoit l'adresse
A presser des grands flots de son ondeuse tresse
Les beaux pieds de Jésus.

. . . .

Et sans prendre autre égard qu'elle eut pesle-meslé
Le fin or négligé de leurs anneaux qui semblent,
Sur le lit, un monceau de gerbes que rassemblent
Les batteurs qui les ont sous les fléaux secous
Longtemps battus en l'air, et s'en chargent leurs cous,
Enfin se redressa plus modeste et posée
Que n'est en son beau jour une chaste épousée.
Dieu! que lui sied-il bien! et voyez-la poser
Ses beaux doigts, le fin bout de ses doigts sur l'albastre,
Et la claire splendenr du vase se rabattre
En dessous, illustrant la paume de sa main,
Et le tout secondé d'un geste plus qu'humain.

. . . .

Elle avoit débouchée
Sa fiole, si que jà la liqueur épanchée
A longs fils, sur les pieds de Jésus, parfumoit
La maison d'un parfum si fort qu'on le humoit
A plein nez, tant fut-on éloigné de la table;
Et tandis et soudain, et comme resveillé
D'un long somme, ici l'un regarde émerveillé,
Et, contournant les yeux, exclame : Qu'est-ce? qu'est-ce?
Et l'autre est en soupçon qu'on a mis une caisse
De parfum de Saba dessous son oreiller,
Que lui, sans le savoir et par trop farfouiller,
Cependant qu'il devise, et ainsi qu'on s'accoude,
Auroit par grand malheur froissée de son coude.

. . . .

Mais elle, saisissant les flocons de sa tresse,
— Et comme si le ciel bienheurant son dessein
Lui eut jeté d'en haut ce beau linge à dessein, —
Pendant tous ces discours, elle essuyoit sans cesse,
Et, tout en essuyant, elle flatte, elle presse
Les plantes de Jésus une, deux et trois fois.

. . . .

Et son linge est toujours sa blonde chevelure.

Avec ses anachronismes, ses bizarreries, ses beautés et défauts étranges, je comparerais volontiers le poëme du P. Rémi à un tableau de vieux maître flamand, de Van-Eyk ou d'Hemmelink par exemple ; et puisque nous en sommes là, et pour préciser davantage, supposons que ce tableau représente ce souper de Béthanie auquel nous venons d'assister. Les époques y sont confondues avec toute la franchise d'une naïve ignorance. Le banquet se dresse au milieu d'une grande salle à boiseries sculptées, dont les vitraux peints donnent sur la cathédrale de la ville natale du peintre. Les pages en justaucorps et en toques versent le vin à la ronde dans les hanaps et les aiguières de Dinant ; groupés sur une estrade, des ménétriers de kermess égaient le repas par un concert de trompes, de rebecs et de violes ; les rabbins conviés portent bésicles [1] ; Marthe et Magdeleine sont en Anversoises ; au bruit des instruments, des Capucins en voyage sont entrés dans la salle et ont pris place à la table du Sauveur. Les incorrections de la peinture primitive se trahissent dans chaque ensemble et dans chaque détail ; des bras d'enfants s'ajustent à des corps de vieillards, les figures ont gardé la roideur des mosaïques byzantines ; leurs draperies tombent tout d'un jet jusqu'à leurs pieds, et ne savent pas encore se contourner en plis élégants et harmonieux à l'œil ; les gestes et les attitudes semblent gênées et comme alourdies par cette atmosphère d'or qui les resserre et les emboîte ; partout se retrouvent les hésitations et les tâtonnements d'un art sans traditions et sans passé. Eh bien, malgré tout cela, un charme secret vous attire et vous retient devant lui ; car, en revanche, les airs de tête sont sublimes, la béatitude de la sainteté illumine tous ces visages, et la délicate orfévrerie des auréoles qui les entourent semble refléter ses rayons dans leurs yeux.

Pour compléter notre comparaison et finir notre tableau, introduisons-y comme donataire Marie de Longueval ; agenouillée en costume du tiers-ordre, un chapelet entre les doigts, dans un coin de la salle, elle assistera à la fête en souriant à sa sainte patronne.

L'action proprement dite du poëme se rompt là pour ne plus se renouer ; les cinq derniers chants sont en grande partie remplis par le récit des souffrances et de la mort du Christ, sans cesse interrompu en forme de chœur par de longs et plaintifs soliloques du poëte. Nous cesserons donc de nous astreindre à suivre l'ordre des arguments de chaque chant pour mettre sous les yeux du lecteur, en les prenant où nous les

[1] Il n'y manquera pas dans le procès de Magdeleine. Nous trouvons sur les bancs du sanhédrin

> ...Un qui mouchant son long nez roupieux
> Porte sur le devant de ses yeux chassieux
> Des bésicles.

trouverons, les passages les plus remarquables. Ces passages pourraient être fort nombreux, car le P. Rémi a conçu la Passion sous un aspect tout à fait neuf et original. Son insouciance des convenances historiques et traditionnelles l'a pour cela merveilleusement servi, en l'éloignant du lieu commun auquel ce sujet sublime donne malheureusement tant de prise. Presque tous les épisodes de cette sanglante tragédie sont énergiquement retracés avec une verve de couleur locale,—flamande, bien entendu, — et une trivialité pittoresque du plus grand effet.

Jésus vient d'être arrêté au jardin des Oliviers, une foule furieuse l'accompagne en blasphémant ; les rues s'encombrent, le tocsin sonne, le sanhédrin se convoque, le peuple court assiéger l'*Hostel-de-Ville* et demande à grands cris la mort du Galiléen. On croirait lire une émeute de Gantois, racontée par Froissard.

> Qui dérobe un voylet et qui vole un manteau,
> Et qui cache en sa manche un riche devanteau,
> Qui, puants comme boucs, gourmandent les bourgeois,
> Bravent les gens d'honneur, tiraillent, heurtent, choquent,
> Décoiffent sans regret les dames et s'en moquent....
> Et qui lutte du coude, et qui d'un revers poche
> L'œil de son compagnon, et qui sent dans sa poche
> La main d'un larronneau qu'il ne peut empescher,
> Et qui prend à la barbe, et qui veut arracher
> Le poil d'un qui, tandis, le saisit à la gorge,
> Et qui, ne pouvant mieux se revenger, dégorge
> Cent blasphesmes en l'air.

Cependant, réveillés au bruit, les gens de la prévôté et les archers de garde montent sur les tours, et se préparent, arbalètes au poing, à soutenir le siége, quand Pilate, le *grand bailli* de la ville, se met à son balcon et harangue le populaire.

> Il conteste contre eux, il les veut ramener
> Aux termes de raison. Voyez! comme il se panche
> Sur la rue en dehors ; voyez comme la manche
> De sa robe lui bat en dessus l'accoudoir,
> Ah! encore deux doigts, il avoit laissé cheoir
> Son turban....

Puis vient le tour de Caïphe, et ici, malgré la singularité du morceau, nous citerons encore, car il faut bien faire voir toutes les faces et tous les revers de cette étrange poésie, ses grimaces comme ses sourires.

> Mais voyez ce gros veau qui fait du harangueur.
> C'est Caïphe, non pas! C'est lui! Dieu! quelle troigne!
> On l'eust plutost choisi pour quelque bon ivroigne,
> Tant il a jusqu'au bout son desgoutable nez
> Et tous les environs de son front boutonnés.

Ne croirait-on pas ce portrait copié d'après le Caïphe à face hideuse et rébarbative du tableau de Wolfmut que l'on voit au Musée? Heureu-

sement qu'il ne continue pas longtemps sur ce ton-là. A la première station du Golgotha, il montera les tons de sa lyre, et nous entendrons résonner jusqu'à la fin la corde douloureuse et solennelle. L'aspect du Calvaire au moment où le Christ y arrive, au milieu de la cohorte des déicides et suivi de tout le terrible attirail de sa Passion, est peint avec une originalité saisissante; il rappelle ces crucifiements d'Albert Dürer, où les licteurs romains portent le sinistre costume des bourreaux allemands, où des cavaliers bardés de fer, et aux casques grillés, chevauchent autour de la croix, et qui réunissent ainsi à l'exactitude du récit évangélique la terreur d'une exécution au moyen âge.

Le mont jusqu'au faiste hérissé
De monde qui, dessus, piétinait ramassé,
Fourmillait, bougeait tout, presqu'en mesme manière
Que, du bas au sommet, bouge une fourmilière,
Quand les enfants des champs qui la trouvent s'en vont,
Du bout de leurs bastons, la troubler jusqu'au fond.
Les princes, les sergents, les bourreaux, les gens d'armes,
Armés de pied en cap de mainte sorte d'armes....
Et parmis les chevaux qui fumeux, qui serrés,
Etincelaient de feu dessous leurs pieds ferrés.
. . . . Une armée,
Grande, grosse, aux rumeurs des clairons animée.

Cependant Magdeleine a suivi Jésus par toutes ses stations douloureuses jusqu'à la dernière. Elle arrive au Golgotha au moment où sa croix et celles des deux larrons se dressent toutes vibrantes en l'air comme les trois mâts d'un navire; elle court embrasser le tronc de l'arbre divin, et étanche avec ses cheveux le sang de ces pieds dont naguère ils essuyaient les parfums. Le Christ laisse d'en haut tomber sur la sainte des regards d'amour et de compassion. Ici les vers et les pensées grandissent comme dans la prophétie de Mathieu, et le souffle mystique donne aux élans du poëte une volée d'une ampleur grandiose et inattendue. Jésus, dit-il au Christ en lui montrant Magdeleine :

Jésus! oh! n'est-ce pas lui faire tort? Arreste!
Demeure! La voilà qu'elle suit, elle est preste,
Voilà qu'elle se fait de la force, elle étend
Ses deux bras allongés, et sa gorge elle tend....
Comme on voit quelquefois la cigogne ou la pie,
Au milieu de son nid sur ses œufs accroupie,
Forjetter en avant le col et s'allonger,
Pour atteindre du bec quelqu'oysel étranger.
Elle ouvre grand la bouche : huche-la donc! fais signe!
Dis un mot! et soudain, et plus blanche qu'un cygne,
Qui, délaissant les eaux, s'élève pour voler,
Son ame sortira pour te suivre par l'air.

Le Père Rémi, pour le fond de la pensée, a ici l'honneur de s'être rencontré avec Dante. Au onzième chant du *Paradis*, dans ce sublime

épithalame par lequel saint Thomas célèbre les noces spirituelles de saint François d'Assise avec la Pauvreté, il dit, en dénombrant les beautés et les vertus de cette épouse *à laquelle, de même qu'à la mort, nul n'ouvre la porte avec plaisir :*

Ne valse esser constante ne feroce
Si, che dove Maria rimase giuso,
Ella con Christo salse in su la croce.
Parad., XI, 71.

Une fois cette veine mystique touchée et ouverte, il s'y abandonnera à loisir, avec complaisance et épanchement. Le moine et l'homme d'oraison se fait voir dans ces moments-là derrière le poëte ; la poésie elle-même s'efface et n'est plus qu'une paraphrase des prières et des méditations habituelles. Ne se figure-t-on pas les vers suivants écrits après quelque communion fervente, dans le calme de la cellule et sous le regard du crucifix ? C'est Magdeleine qui raconte les soins pieux qu'elle rendit au corps de Jésus après la descente de la croix.

Je pris donc en mes bras la croix que de rencontre
Je trouvai près de moi et je m'appuyai contre,
Et sans qu'il me souvint qu'en la part où j'étois
Tout y baignoit en sang, si que déjà mes doigts,
Et ma bouche, et mon front, et ma poitrine ouverte....
Tout tenoit! tout gluoit! tout restoit là collé
Au bois qu'entre mes bras je serrais accolé.
Pensez que je devins ainsi toute mouillée
Et du sang de mon Dieu si richement souillée....
Je retire ma main, je la cuide porter,
— Ainsi comme l'on fait, — dans mon sein pour taster
Ce que je sentais là, et, plus ensanglantée
Que devant, ma main tient contre ma chair tastée....
Je regarde en mes doigts et dans l'air parmy l'ombre,
Je pense voir les doigts de quelque vendangeur,
Tant ils étaient sanglants et couverts de rougeur.

Ces deux derniers vers cachent un sens secret et voilé. Les mystiques et les contemplatifs parlent souvent de cette vendange du corps du Christ mis sous le pressoir de la croix, et dont le vin sanglant enivre éternellement les âmes dans la coupe eucharistique. Nous allons le voir reprendre plus loin cette idée et la finir magnifiquement. Magdeleine ne sait comment recueillir les flots de cette source de vie et empêcher la terre de la boire comme une pluie d'été, quand

L'esprit me suggéra que j'avois de réserve
Un linge, certes beau, et digne d'estre mis
En parade où l'on dut festoyer ses amis...
Je le déployai donc, et dans l'obscurité
L'éclat de sa blancheur, au lieu d'autre clarté,
M'éclairoit, — eut-on dit, — et m'aidoit à l'étendre
Sur la place, et soudain, et sans rien plus attendre,
Et, toute hors de moi, je me mis à chercher

Le sang de celuy-là qui m'acheta si cher...
..... En plorant mes larmes dévalées
Filoient sur mon visage et venoient distillant
Dans ma bouche, et craignois mesme en les avalant
De boire quant et quant quelque sanglante goutte
Qui se fut en passant de mes lèvres dissoute....
D'une main je lavois ma bouche ensanglantée,
Et de l'autre, et tandis par la roche grattée....
Je ramassais en un, ces carbouches là chus;
Je dis ces flots chéris, ces ruisseaux qui fécondent
Le riche paradis où touts bons fruits abondent,
Précieuse liqueur, cette pluie du soir,
Ce pur sang de la grappe écrasée au pressoir,
Ce jus du fruit pendant au bel arbre de vie,
Qui vaut contre tout mal et à la mort obvie.

A la fin du poëme, lorsqu'il se sépare de la sainte, c'est encore *si richement souillée du sang de son Dieu,* qu'il se la représente

Belle! oh! si ta candeur nous permit de baiser
Tes beaux pieds, toi qui viens nous évangéliser
Toute paix et tout bien! Oh! si, comme ton maistre
Ne s'estrangeoit de toy, il te pleut nous permettre
De toucher, de ficher nos lèvres sur ces mains,
Qui servant, qui touchant le Sauveur des humains,
Eurent aussi crédit d'amasser à poignées
Les gouttes de son sang, dignement consignées,
Comme un arhe d'amour qu'on donne, avant mourir,
A celle qu'en vivant il voulut tant chérir!

Nous ne pouvons le quitter dans un meilleur moment: il y a bien encore le procès de Magdeleine à l'official de Jérusalem: bourgmestres sous la robe de rabbins, juges endormis et opinant du bonnet, témoins ivrognes, plaidoieries bouffonnes, etc. Mais cette comédie, fort curieuse du reste, contrasterait par trop avec ce que nous venons de lire pour que nous croyions devoir nous en occuper.

Là sera donc le terme de notre travail et de ces citations, dont nous avons peut-être été trop prodigue; mais le poëme était si parfaitement inconnu et doit tellement, par sa nature même, continuer à l'être, que nous avons voulu que ce choix, cette anthologie à laquelle nous devions nous borner, fût au moins aussi complète que possible.... Ces vieux livres ne s'adressent qu'au groupe, si étroit encore, quoiqu'il s'élargisse tous les jours, de ceux qui cherchent dans la lecture plutôt l'étude que l'émotion et des plaisirs purement littéraires. La langue morte dans laquelle ils sont écrits, si fatigante pour ceux qui n'en ont ni le goût, ni l'habitude, les éloigne du commerce habituel et les ferme comme sous un cachet scellé; autant vaut donc feuilleter jusqu'au bout les pages que l'on ne doit plus rouvrir. Nous espérons, du reste, que le lecteur n'aura pas parcouru sans quelque intérêt ces fragments d'un poëte auquel on ne peut refuser une originalité singulière et une physionomie

bien tranchée et bien distincte. A ne considérer d'abord que le sujet de son œuvre en lui-même et la manière dont il l'a traité, il faudrait, pour lui trouver une famille et reconnaître la lignée dont il procède, remonter jusqu'aux Thespis légendaires de notre ancien théâtre, jusqu'aux auteurs de mystères et de moralités ; mais ce qui fait son caractère distinctif, ce qu'on ne retrouve au même degré chez aucun de nos vieux poëtes contemporains ou antérieurs, c'est cette imagination si variée et si féconde, cette hardiesse du rhythme sans cesse en travail de néologismes et de tours nouveaux, cette opulence de la rime et du mètre, cette naïveté d'inspiration qui allie et combine si franchement la verve bouffonne du grotesque aux ardeurs du mysticisme ; cette fantaisie, en un mot, qualité si rare dans ces siècles de tradition et de ligne suivie.

Nous ne voulons pas terminer sans faire mention des tentatives épiques qui ont eu Magdeleine pour objet, et sans donner une liste au moins approchante de ses poëtes.

Le premier de tous est le Père Durant, Chartreux, auteur de *la Magdaliade ou Esguillon spirituel pour exciter les ames pécheresses*, etc. ; 1608. Ce bouquin a la singularité d'avoir été l'*incunable* de Loches, le premier livre qui ait été imprimé dans cette ville. Il paraît qu'il ne le cède pas en ridicule au Père Saint-Louis, qui arrive, lui, après le Père Rémi : sa *Magdeleine au désert de Sainte-Baume en Provence* a été imprimée en 1668 ; *Lyon, Jean-Grégoire*, et réimprimée en 1700 ; en outre, elle a été insérée par La Monnoie dans son *Recueil de pièces choisies*.

Une curieuse remarque à faire, c'est que ces trois poëmes, regardés comme des chefs-d'œuvre de ridicule et des exceptions monstrueuses dans notre littérature, sont l'ouvrage de trois moines et ont tous trois la même héroïne. Vient ensuite *la Magdeleine* de Desmarets ; *Paris*, 1665, aussi médiocre et aussi ennuyeuse que son *Clovis*. Une gracieuse voix de femme vient interrompre ce chœur quelque peu discordant. Mme de Girardin a publié, elle aussi, il y a cinq ou six ans, un poëme de *la Magdeleine*. On y retrouve toute la délicatesse et toute la grâce de ses charmantes poésies.

Paul DE SAINT-VICTOR.

DOM CALMET

ET LA

CONGRÉGATION DE SAINT-VANNE.

(2e et dernier article [1].)

Le souvenir de la Lorraine ne quittait point D. Calmet, durant son séjour en France, et il nourrissait secrètement une idée qu'une circonstance fortuite fit éclore. Il en rend compte ainsi dans une lettre du 7 décembre 1713 à D. Mathieu Petitdidier :

« Un religieux de Saint-Bénigne de Dijon, nommé Guillaume Aubry, qui travaille à l'histoire de Bourgogne, ayant appris du R. P. D. Martenne qu'il y a à Saint-Evre (de Nancy) un manuscrit de conséquence qui contient toute l'histoire de la guerre du duc René avec le dernier duc de Bourgogne, me fait prier et me prie de lui faire avoir ledit manuscrit; et comme le R. P. visiteur n'est pas à Saint-Evre, j'ai pris la liberté de vous écrire, afin qu'il vous plaise lui communiquer celle-ci et un projet que j'ai conçu depuis quelque temps et qui pourrait faire honneur à la Congrégation. Je n'avais pas le dessein de m'en ouvrir avant que mon ouvrage ne fût accompli; mais la circonstance de ce manuscrit qu'on nous demande m'engage à vous en faire part. Ce projet est de faire une histoire de Lorraine. D. Placide est jeune; il a l'esprit bon et aurait du penchant pour cette étude; il serait bientôt en état de m'y aider. Il est à portée ici de voir une infinité de manuscrits et d'imprimés sur cette matière, et de consulter une infinité de savants dans l'histoire. Il aura du loisir et moi aussi l'année prochaine ; nous pourrions en moins de deux ans amasser ici des matériaux suffisants pour cette entreprise. On pourrait ensuite, étant dans la province, parcourir les archives et prendre des connaissances sur les lieux. Vous savez l'importance de l'entreprise, le besoin qu'on a d'une histoire de Lorraine. Il n'y a que nous capables de l'entreprendre et de l'exécuter avec honneur et succès... Je souhaiterais de tout mon cœur que cette affaire fût entre nos mains; je crois que nous en viendrions à bout. V. R. aura la bonté de faire ses réflexions sur ce dessein et d'en conférer avec nos supérieurs... »

[1] Voir le numéro du 10 mars 1845.

La gloire de l'Ordre triomphe ici de la modestie personnelle du religieux. Il a conscience des forces de sa congrégation ; une brillante perspective d'utilité et d'honneur pour elle le séduit ; le temps, les difficultés disparaissent.

« Cependant, ajoute-t-il, deux choses m'arrêtent : la première est qu'il semble que le P. Hugo ait ordre de S. A. R. de travailler à une histoire de Lorraine et le bruit court qu'il a déjà de l'avance; il ne serait pas juste de mettre la faucille dans la moisson d'un autre. La seconde est que, pour bien faire, il faudrait un ordre ou un agrément de S. A. R., mais sans parler de pension, ni de rien qui en approche... »

Un savant Prémontré, Louis Hugo, avait en effet reçu la mission de composer une histoire de Lorraine qui était au moment de paraître. Mais les circonstances faisaient d'un pareil travail un acte politique autant qu'un monument littéraire. Or, de récentes publications du même religieux sur la généalogie de la maison ducale venaient d'être supprimées comme attentatoires aux droits du roi, par un arrêt du parlement de Paris du 17 décembre 1712 [1]. Léopold, qui voulait à la fois établir ses prétentions et ménager la cour de France, craignit que le nom seul de l'auteur n'irritât cette dernière et ne rendît suspectes, aux yeux du public, les assertions de l'historiographe. Hugo fut sacrifié. Heureusement, le projet, si à propos avancé par D. Calmet, était venu aux oreilles du prince ; il crut ne pouvoir mieux faire que de charger le célèbre Bénédictin de le réaliser. Celui-ci mande, en décembre 1715 :

« M. l'abbé de Lorraine a eu la bonté d'écrire à M. le prince Camille pour obtenir pour nous l'agrément de S. A. R., pour ce que vous savez de l'histoire de Lorraine. On nous a accordé ce que nous souhaitions, le plus gracieusement du monde... Si V. R. trouvait quelque chose qui pût nous être utile, je la prie de le mettre de côté... J'ai déjà commencé à dresser mon canevas. Je donne la plus grande partie de ma matinée à l'histoire de l'Ancien-Testament, le reste est destiné à cet autre ouvrage... »

L'empressement avec lequel il se met à l'œuvre montre sa joie en abordant cette nouvelle entreprise de patriotisme et de science. Je dois ajouter qu'il resta pur de toute intrigue. Son caractère le dirait assez, si l'on n'avait vu d'ailleurs qu'il s'arrêtait devant le scrupule de porter *la faucille dans la moisson d'un autre*. Après les événements qui avaient changé la détermination de Léopold, cette crainte ne subsistait plus.

D. Calmet s'était hâté de profiter des ressources de Paris. Il avait compulsé, suivant son expression, *une infinité de manuscrits et d'imprimés*, et entretenu de ses travaux *une infinité de savants dans l'histoire*. Mais il ne s'y livra réellement qu'après l'achèvement du *Dictionnaire de la Bible*. Nommé, en 1718, abbé de Saint-Léopold de Nancy et visiteur de la congrégation, cette double qualité favorisait ses re-

[1] Voy. une intéressante notice sur l'abbé Hugo par M. Aug. Digot, dans les *Mémoires de l'Académie de Nancy*, 1842.

cherches en lui donnant accès dans les archives des monastères et des chapitres; celles des villes ou corporations lui étaient ouvertes par ordre du duc. Il put amasser ainsi une ample collection de documents originaux. Ses jeunes confrères, ses anciens collaborateurs surtout, Catelinot, Munier, Oudenot, Fauque, rivalisaient d'efforts pour le seconder; les érudits répondaient de toutes parts avec zèle à son appel. A l'expiration des cinq années de sa charge, il se séquestra dans son prieuré de Lay, et se consacra tout entier, au sein d'une retraite absolue, à la composition de son ouvrage, dont le prospectus parut en 1724.

Les Bénédictins avaient conçu le projet national d'écrire l'histoire de chaque province : grande et heureuse idée au moment où ces individualités, jadis puissantes, s'effaçaient l'une après l'autre, et allaient disparaître sous un nivellement sans exemple. Ils semblent s'être partagé la France. D. Lobineau et D. Morice racontent les curieuses chroniques de Bretagne, et D. Lepelletier débrouille les origines de la langue bretonne; D. Félibien trace l'imposante monographie de Paris, et, comme délassement, écrit l'histoire de la royale abbaye de Saint-Denis, pendant que D. Bouillard reconstruit la féodale existence de Saint-Germain-des-Prés; D. Bessin et D. Bellaize préparent un grand travail sur leur chère Normandie; D. Plancher illustre la Bourgogne; dans le Languedoc, D. Claude de Vic et D. Vaissette créent l'histoire de la France méridionale, l'un des plus beaux fruits de l'érudition éclairée des Bénédictins de Saint-Maur [1]. La congrégation de Saint-Vanne apporta comme tribut à cette vaste entreprise l'œuvre sérieuse et profonde de D. Calmet.

La Lorraine ne possédait pas encore son histoire. Les généalogies princières et les récits partiels tentés jusque-là n'étaient guère que des romans; les annales elles-mêmes du moyen âge projetaient une lumière fort douteuse. Que faire de bons moines qui posent fièrement comme premiers ducs de Lorraine les trois fils d'Asita, fille de Noé? L'histoire vraie existait dans les parchemins authentiques, dans les franchises des communes et les titres des églises; mais il fallait en discuter la sincérité, de même qu'une sévère critique devait contrôler le témoignage des chroniqueurs. Dom Calmet a su éclaircir et classer tous ces matériaux incohérents, écarter les actes apocryphes, démêler la vérité à travers les fables intéressées ou ignorantes de la complaisance et de la barbarie. Il y a surpris une foule de détails sur la vie propre des corps particuliers si multipliés au milieu de la société ancienne, et tout se rencontre dans cette compilation, prodige de patience et de discernement, depuis les dissensions intestines du plus petit couvent jusqu'aux guerres qui agitent les empires. Chaque chose est à sa place,

[1] Voy. la belle *Histoire de Mabillon*, par M. Emile Chavin de Malan.

chaque fait enregistré à son rang, après des épreuves qui en garantissent l'exactitude ; car l'historien n'accorde sa confiance qu'à bon escient. Pour l'époque épineuse du protestantisme et de la Ligue, par exemple, laissant de côté les pamphlétaires et les sources équivoques, il va droit au petit nombre des documents impartiaux dont il ne s'éloigne jamais par une indiscrète curiosité. Voilà son principal mérite. On ne lui demandera donc pas la manière philosophique d'aujourd'hui. Le point de vue ne pouvait être le même, ni le temps venu pour les généralisations de la science. La mission des Bénédictins, l'œuvre pour laquelle il faudra toujours les bénir, consistait à déterrer, au fond des chartriers obscurs, les vieux diplômes que bientôt le vandalisme allait disputer aux ravages du temps. Ils ont usé leurs forces et leur génie à les déchiffrer ; leur commodes éditions sont les sources originales où nous puisons les trésors qu'étale complaisamment notre facile érudition. Du reste, ils écrivaient avec le calme de leur esprit ; l'histoire n'était pas un moyen, mais le but lui-même. Quelle simplicité dans ces immenses travaux, quel parfum d'antiquité s'échappe de leurs pages ! J'avais souvent ouï dire que *l'histoire* de Dom Calmet était bonne seulement à consulter ; j'ai ressenti une impression différente lorsque je commençai de la lire. Elle m'a paru saisissante à force de vérité. On voit, on entend ces hommes d'autrefois qui semblent revivre. Le fond d'ailleurs offre un intérêt particulier. Placée sur la limite de la France et de l'empire, la Lorraine est le théâtre des grands événements qui remuent l'Europe ; son peuple est fidèle et généreux, le gouvernement de ses ducs paternel ; de puissants évêques siégent à Metz, à Toul et à Verdun. Ce n'est pas tout à fait, je le sais, une distraction. Les in-folio sont peu attrayants de leur nature, et le sérieux écrivain ignore les artifices du style, les transitions savamment ménagées, les faits groupés d'une manière pittoresque ; il ne comprend pas que l'histoire peut être un poëme et s'abandonne à son extrême facilité. « J'écris, dit-il, tout comme je pense, sans détour et sans finesse. » Mais cette négligence même, qui ne sacrifie rien à la forme, n'est-elle pas préférable à l'art dangereux des mots, destiné si souvent à dissimuler le vide ou le défaut de la pensée ?

L'*Histoire de Lorraine*[1] ne nous est parvenue que défigurée des mains

[1] « *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'archevêché de Trèves et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'à la mort de Charles V, duc de Lorraine, mort en 1690 ; avec les pièces justificatives ; le tout enrichi de cartes géographiques, de plans de villes et d'églises, de sceaux, etc. » 4 vol. in-fol. Nancy, chez Cusson, 1728.— L'épître dédicatoire n'est pas de D. Calmet. Les censeurs, n'ayant pas trouvé la sienne assez élogieuse, en fabriquèrent une autre. Dans le corps de l'ouvrage, les traces de mutilation sont très-sensibles : la pagination n'est pas observée, les paragraphes, surtout dans les livres 24 et 32, ne se suivent pas. La vérification est facile : si au tome II, pages 1390 et 1391, on passe du § CXXV au § CLXXV, et si aux *preuves* du

de ce pouvoir timide ou ombrageux qui s'arrogeait de refaire le passé à sa fantaisie. Par une anomalie singulière, le manuscrit, terminé en 1728, n'avait pas été soumis à la censure. Le bruit s'étant répandu qu'il renfermait des choses capables d'offenser le roi de France, d'autres, de faire renaître les prétentions du chapitre de Remiremont à l'indépendance, la publication fut défendue. Trois commissaires désignés pour la revoir, et dont nous avons le rapport, voulaient tout naïvement changer la généalogie et substituer aux faits des inventions de police. Dom Calmet se prêta aux suppressions, mais non aux mensonges. On se borna donc à arracher environ cent quatre-vingts pages que l'on remit à sa loyauté, à la condition de ne les montrer jamais. L'imprimeur put en soustraire quelques-unes ; elles se trouvent bien difficilement. A la prise de possession de la Lorraine, le maréchal de Belle-Isle, non content d'un livre qui, malgré le cartonnage, blessait trop encore la susceptibilité de son maître, fit saisir ce qui restait chez les libraires ; en sorte que la première édition, bien que tirée à quinze cents exemplaires, est devenue très-rare. Le prospectus d'une seconde, publiée en 1745, promettait de rétablir les fragments supprimés ; toutefois le nouveau souverain laissa paraître ce que le duc avait retranché comme favorable à la France, et retira ce qu'il avait conservé dans son propre intérêt. C'est ainsi qu'une politique mesquine au milieu de ses grandeurs traitait la vérité historique. Dom Calmet eut besoin de son inaltérable patience pour souffrir cette brutale mutilation de ce qu'il respectait le plus, et voir dénaturer de cette manière le fruit de dix années de labeur. Le Père Sollier, l'un des auteurs des *Acta Sanctorum*, lui écrivait :

« L'histoire que tous les curieux attendent avec impatience n'est retardée, à ce que j'apprends, que par le peu de lumières de vos censeurs, qui sont bien fâcheux à ceux qui, ayant déjà digéré la matière, doivent essuyer l'ignorance de gens qui n'en savent bien souvent que très-peu. »

Tel est le résultat du système qui soumet à une sorte de laisser-passer les productions de l'esprit.

Un ouvrage si flatteur pour l'amour-propre national et qui fit décerner à Dom Calmet par les Lorrains le titre de *père de leur histoire*, étendit sa réputation dans la province. Sa position grandissait à mesure. La congrégation de Saint-Vanne l'avait élu en 1727 président ou supérieur général ; l'année suivante, celle même où il publia son *histoire*, les religieux de la célèbre abbaye de Senones le choisirent pour abbé, en remplacement de Dom Petitdidier.

Mathieu Petitdidier, dont le nom est revenu souvent déjà sous ma plume, était l'un des hommes les plus éminents de la congrégation. Placé fort jeune, dans l'abbaye de Saint-Mihiel, à la tête d'une acadé-

même volume on trouve la loi de Belmont, on est sûr que l'exemplaire est cartonné. Voir les *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, par M. Noël, n° 1.

mie que Mabillon cite comme un modèle, il entreprit avec ses élèves la réfutation de la bibliothèque ecclésiastique de Dupin, qui parut en 1691. Un caractère chagrin l'entraîna malheureusement dans une série de pénibles discussions théologiques, où il consuma sans fruit une partie de sa vie. Pour se disculper de la banale accusation de jansénisme, il écrivit un *Traité de l'infaillibilité du Pape*. Benoît XIII, en retour, le nomma évêque de Macra, assistant au trône pontifical, et voulut le sacrer lui-même. Le Saint-Père dit à Dom Petitdidier, en lui offrant une mitre magnifique : « *Quia intinxisti calamum pro hac sancta sede, ipsa sedes sancta te remunerat.* » Dom Calmet trace ainsi son portrait :

« Il était bien fait de sa personne, mais assez négligé dans ses manières. Son caractère d'esprit était la solidité et la force, qui dégénérait quelquefois en rudesse. Il avait une mémoire heureuse et fidèle, un jugement sûr et solide, puissant en raisonnements, austère pour lui-même, assez indulgent pour les autres. Il avait fait sa principale étude de la théologie, de la lecture des saints Pères et de l'histoire ecclésiastique, et il y avait très-bien réussi. »

On voit que la chaîne des savants ne s'interrompait point dans ces grandes maisons de Saint-Vanne.

Saint-Léopold était une simple abbaye *manuelle*, gouvernée par un prieur amovible qui ne possédait que temporairement le titre d'abbé. Mais Senones comptait au nombre de ces riches abbayes impériales, exemptes de la juridiction des ordinaires, dont le chef pouvait se croire un petit souverain. Crossé et mitré, il joignait aux priviléges d'un seigneur les droits *quasi-épiscopaux*. Cette dignité ne devait être toutefois qu'un échelon à de plus hautes. Dans le consistoire même où il la confirma, Benoît XIII, qui avait attaché, en sa qualité de savant, une importance particulière aux travaux bibliques du nouvel abbé, lui conféra le titre d'évêque. A peine informé de ce coup inattendu par le duc Léopold, qui en reçut le premier avis, Dom Calmet se hâta de conjurer des honneurs dont s'effrayait son humilité. Il s'adressa sur-le-champ au cardinal Lercari, secrétaire d'Etat.

« Monseigneur, on m'écrit de Rome que je suis redevable à Votre Eminence de l'honneur qu'il a plu à Sa Sainteté de me faire en me nommant évêque *in partibus*. Ma reconnaissance envers notre Saint-Père égale la grandeur du bienfait ; mais, Monseigneur, elle ne saurait égaler la générosité et la manière gracieuse dont il a plu à Votre Eminence de s'employer pour un homme qu n'a jamais eu l'honneur de vous voir ni de vous écrire, et qui ne peut vous être connu que par des endroits qui ne mériteraient pas l'attention d'un prélat aussi occupé de grandes affaires, si la bonté de son cœur et son amour pour les lettres ne surpassaient encore ses importants emplois et les éminentes qualités de son esprit. La bienveillance dont il a plu à Votre Eminence de me prévenir dans cette première occasion m'inspire la hardiesse de lui demander une seconde faveur ; c'est, Monseigneur, d'appuyer de votre crédit la très-humble prière que je fais à Sa Sainteté de me dispenser de recevoir le caractère épiscopal. Je le crois infiniment au-dessus de mon mérite... Cette dernière grâce, Monseigneur, mettra le comble à la première et sera pour moi un nouveau motif de reconnaissance... »

Dans la supplique jointe à cette lettre, il témoigne au souverain Pontife son étonnement et sa gratitude d'une récompense imméritée. Mais l'épiscopat lui paraît « un fardeau redoutable aux anges même. L'évêque doit rappeler les apôtres par ses vertus ; il est le chef des fidèles, le docteur des peuples, l'œil de Dieu, le sel de la terre, le pasteur et le modèle du troupeau de Jésus-Christ, le type de la perfection évangélique... S'il ne remplit point ces conditions, ou ne désire les réaliser et n'y travaille avec ardeur, il porte en vain le titre d'évêque, et, loin d'être honoré par la gloire, il est écrasé par le poids d'un si grand nom... » La lettre se termine ainsi :

« Que Votre Sainteté daigne se rendre à mes vœux; j'en garderai envers le Dieu très-bon et envers vous une éternelle reconnaissance. Je m'efforcerai comme autrefois, dans la simplicité du cœur et mon obscurité, dans la solitude et le silence de mon état, d'accomplir l'œuvre commencée de ma conversion, et d'user ce qui me reste de vie dans les études saintes et le calme d'une laborieuse retraite... »

N'espérant pas assez de protestations officielles, il s'empressa d'y intéresser un homme influent auquel l'unissait une vieille et tendre amitié, Mgr Passionei, archevêque d'Ephèse, nonce apostolique en Suisse et depuis cardinal. Mais le prélat, qui n'avait pas été étranger à la détermination du Pape, se trouvait précisément chargé par Benoît XIII de vaincre la résistance de l'abbé de Senones, et combattait, en les admirant, les motifs de son refus. Je regrette de ne pouvoir citer leur correspondance, transcrire ces lignes dictées par la plus aimable sollicitude, ces réponses pleines de candeur et de sagesse. La nature se révèle dans les épanchements d'un commerce intime, et la belle âme de Dom Calmet ne paraît nulle part mieux que dans l'expression si simple d'une vertu si élevée.

L'exclusion de toutes charges de son ordre, dont une bulle de Paul IV, de 1559, frappe le religieux promu à l'épiscopat, entrait pour beaucoup dans les répugnances de l'abbé de Senones. Il redoutait d'être relégué au rang d'un prélat oisif, bon pour la pompe des cérémonies, ou de créer un précédent fâcheux en obtenant une dispense. Mais Benoît XIII déclara qu'il y pourvoirait, et, poussé dans ses derniers retranchements, l'abbé n'eut plus qu'à baisser la tête.

« Vous avez pris le meilleur parti, lui écrit Mgr Passionei, de suivre mes conseils. Quoique je ne doute pas que vous n'ayez déjà informé Rome de votre soumission, je ne laisserai point dans mes dépêches d'en écrire particulièrement à Monseigneur le cardinal Lercari. Lorsqu'on vous aura conféré cette dignité, le plaisir que j'aurai de vous voir m'oblige de vous dire en toute confidence que, si vous vouliez vous transporter ici, je serai ravi de vous consacrer. Nous avons deux abbés dans le voisinage et vous trouverez pour vous un logement dans ma maison. »

Dieu semble avoir voulu cette extrémité pour joindre sur la tête vénérable du religieux la couronne de l'obéissance à celle de la modestie ;

mais l'hommage de la volonté lui suffit, et il n'exigea point les conséquences du sacrifice. La maladie qui devait conduire Benoît XIII au tombeau détourna de l'affaire de Senones l'attention de la cour pontificale. Dom Calmet en profita pour revenir sur son consentement, et le nonce, changeant comme par merveille de sentiment, fit valoir ses nouvelles réclamations. Rome céda.

« Vous verrez, écrit Mgr Passionei, par la lettre ci-jointe du cardinal Lercari, que l'on a eu égard à tous les motifs que j'ai amplement détaillés ; que dans la première congrégation on examinera ces raisons, et qu'on y prendra ensuite des mesures pour vous témoigner l'estime que l'on a pour vous. »

Le cardinal lui-même écrivit peu de temps après que, « puisque Dom Calmet avait des raisons pour ne pas accepter l'épiscopat, on ferait de manière que, par quelque insigne document, on manifesterait pour toujours et l'intention qu'avait eue Sa Sainteté de le récompenser, et la modération de son refus. » Le 12 septembre 1729 parut un bref dont voici quelques passages :

« Notre très-cher fils, etc. Dans la vue de seconder votre ardeur pour l'étude des saintes lettres et de récompenser par des marques publiques de notre approbation votre régularité exemplaire et votre zèle pour la discipline, nous avions résolu de vous promouvoir à l'ordre épiscopal, persuadé que ce serait un sûr moyen de procurer un nouveau lustre à votre vertu, en la mettant en évidence comme sur un lieu élevé, aux yeux de tous ceux qui demeurent dans la maison de Dieu... Mais votre modestie nous a fait tant d'instances pour être dispensé d'accepter cet honneur que, nous laissant fléchir, nous avons abandonné ce dessein, sans rien diminuer toutefois de l'estime que nous avions conçue pour votre mérite. Votre humble résistance, au contraire, n'a servi qu'à l'augmenter. Nous nous réjouissons de voir en vous des sentiments si conformes à votre profession... Nous vous accordons avec amour, notre cher fils, la bénédiction apostolique. »

Benoît XIII joignit à l'envoi de ce bref une lettre très-affectueuse et un exemplaire de ses ouvrages, récemment imprimés en 3 vol. in-folio. Comme gage de reconnaissance, Dom Calmet lui dédia la seconde édition du *Dictionnaire de la Bible*, et il se disposait à partir pour Rome, afin de la déposer lui-même aux pieds de Sa Sainteté, lorsqu'il apprit la mort du Pape.

Ainsi se termina la plus grande épreuve de sa vie. Il y eut un concert de félicitations parmi ses confrères et ses amis. Sa constance paraissait d'autant plus méritoire qu'un titre épiscopal l'eût conduit promptement à la pourpre. Déjà l'on parlait à Rome de lui envoyer le chapeau, et il commençait à recevoir des compliments confidentiels. Dans une autre circonstance encore il aurait pu l'obtenir, en se prêtant aux désirs des cardinaux Albani, qui le pressaient d'écrire l'histoire de Clément XI, de leur maison. Mais elle touchait aux affaires du jansénisme. Prudent aussi bien qu'ennemi de l'intrigue, il repoussa un moyen doublement opposé à son caractère, et, heureux d'avoir retrouvé la paix, demeura dans son

abbaye. La congrégation de Saint-Vanne le nomma pour la seconde fois président.

Les Vosges, aujourd'hui si industrieuses et peuplées, n'étaient au VIIe siècle qu'un désert dont les forêts immenses attendaient la hache et la charrue des moines. D'illustres solitaires vinrent peupler cette seconde Thébaïde [1]. Quatre d'entre eux s'étaient rencontrés, comme par un rendez-vous providentiel, dans un étroit espace où leurs cellules formaient une croix. Un évêque de Nevers, Déodat, établit la sienne sur les rives de la Meurthe, dans le charmant vallon où est assise la ville qui porte son nom, Saint-Dié ; Leudin, évêque de Toul, s'arrête un peu plus bas, à Etival, et fonde à côté Saint-Sauveur ; Gondebert, archevêque de Sens, donne, en souvenir de la patrie, le nom de son ancienne métropole, Senonia, *Senones*, au lieu sauvage où il cherche la pénitence [2] ; Hidulphe, enfin, quittant, pour quelques pieds d'une terre inculte, le siége fameux de Trèves, bâtit son monastère au milieu des autres, au point d'intersection des branches de la croix, *Medianum Monasterium*, *Moyenmoutier*. Les deux derniers restèrent toujours aux mains des disciples de saint Benoît ; leur position a ce cachet de poésie sévère qu'offrent généralement les sites choisis par les Bénédictins. Quand on pénètre dans la chaîne des Vosges, en remontant le cours de la Meurthe, après avoir franchi le défilé qui marque la transition subite de la plaine aux montagnes, on rencontre une gorge resserrée entre des côtes aux formes arrondies, que bordent des cultures et que couronnent les pins et les rochers. Bientôt une élégante façade arrête, au détour du chemin, l'œil du voyageur. C'est Moyenmoutier, dont les constructions monumentales occupent toute la largeur de la vallée, laissant à peine la place nécessaire au passage d'un torrent. Humbert Belhomme les releva, vers 1720, sur un plan grandiose et d'un goût parfait. Une partie des bâtiments est envahie par l'industrie ; mais dans l'autre rien n'a changé, et les moines pourraient s'y réinstaller demain comme si le demi-siècle écoulé n'était qu'un mauvais rêve. Voici les cellules, les salles conventuelles, la bibliothèque, vaisseau très-remarquable, où il ne manque que les livres. Je vois encore dans une sorte d'abside le siége du frère archiviste, et de chaque côté de lui les cabinets grillés qui renfermaient les ouvrages défendus. L'église, actuellement paroissiale, est peut-être la seule construction de l'époque qui présente un caractère vraiment religieux ; elle est pure comme une

[1] « On peut à bon droit appeler ces solitudes la Thébaïde de l'Europe. » D. Calmet, *Notice de la Lorraine*.

[2] Eam dulcedine natalis patriæ quæ cunctos
Ducit et immemores non sinit esse sui,

immo civitatis in quo archiep. functus erat officio, quasi nomine copulativo, Senonias vocavit. Richer, *Chron. Sen.*

pensée du cloître, élancée comme une plante des montagnes. Moyenmoutier, grâce au prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun, qui la possédait en commande, fut, ainsi que je l'ai dit, la première fille de Saint-Vanne. On remarque partout les armes de la congrégation, une couronne d'épines avec le mot PAX surmonté de trois larmes et un cœur enflammé en pointe.

A une lieue de là, le bassin se referme au pied du Donon, mystérieuse citadelle des druides, qui garde éparses, parmi les rochers, des statues de divinités gallo-romaines, et Senones paraît dans un amphithéâtre de coteaux agréables. Cette ville était le chef-lieu de la principauté de Salm, et il avait fallu un bref spécial pour rattacher le monastère à la réforme de Lorraine. Il jouissait, dès le moyen âge, d'une grande réputation de science et d'une bibliothèque célèbre. Les bâtiments, reconstruits au siècle dernier dans un style noble et simple, sont devenus une filature de coton ; mais si l'on oublie un instant le bruit des rouages, il est facile de rétablir, par la pensée, les traits à peine altérés de la majestueuse abbaye. Quand on s'assied au balcon de la bibliothèque, d'où la vue plonge sur la prairie, le charme de la nature et des souvenirs gagne l'imagination ; il semble que volontiers on eût passé sa vie dans un lieu si paisible, sous les arceaux bénis du cloître, disant avec un poëte :

> .... La prière et l'étude
> De leurs rameaux unis cloront ma solitude.

C'est là que nous verrions Dom Calmet pratiquer jusqu'au dernier jour les vertus d'un religieux accompli, entre le travail et les soins de l'administration, réalisant en quelque sorte le portrait idéal de l'abbé, tracé par saint Benoît dans le plus beau chapitre de sa règle. J'aurais voulu l'étudier sous ce rapport, et vivre un moment près de lui, dans l'intérieur de la famille spirituelle qu'il gouverne ; car les détails de l'existence ordinaire, mieux que les actions d'éclat, montrent ce que valent les hommes. Mais il faut me hâter, et d'ailleurs, si j'ai bien rempli ma tâche, le lecteur n'est point arrivé jusqu'ici sans avoir deviné le saint sous les traits du savant. Je me bornerai donc à le peindre en peu de mots.

Dom Calmet avait une haute stature. A en juger par le portrait qui nous est resté de lui, sa physionomie spirituelle et douce exprimait les qualités dominantes de son esprit et de son cœur, la *pénétration* et la *bonté*.

« Il était, dit son neveu et coadjuteur, D. Fangé, d'un caractère sérieux, et l'attention chrétienne avec laquelle il veillait perpétuellement sur lui-même n'était pas propre à l'en faire sortir ; mais ce sérieux, loin d'avoir rien d'austère ni de sombre, laissait paraître assez à découvert un fond de cette joie sage et durable qui est le fruit d'une raison épurée et d'une conscience tranquille. Cette disposition ne produit pas les emportements de la gaîté, mais une dou-

ceur égale qui cependant peut devenir gaîté pour quelques moments et par une espèce de surprise, et de tout cela ensemble se forme un air de dignité qui n'appartient qu'à la vertu et que les dignités mêmes ne donnent point. »

Dans les attachants récits qui remplissent les mémoires de Dom Fangé paraissent spécialement une tendre piété, une humilité vraie et profonde, l'amour de la règle et de la pauvreté monastique, et par-dessus tout une ardente charité envers les pauvres. Dom Calmet consacrait à leur soulagement la moitié de ses revenus, se regardant comme l'exécuteur testamentaire des bienfaiteurs de la maison. Aux distributions régulières de l'abbaye il ajoutait d'abondantes aumônes faites avec l'intelligence du cœur, et savait atteindre la misère honteuse « par des écoulements si secrètement ménagés que la source en fût inconnue[1]. » Peu de jours avant sa mort, il ordonna à son coadjuteur de brûler un grand nombre de billets constatant des avances à de pauvres artisans. Le désir de procurer du travail aux indigents valides était le principal mobile de ses entreprises. Touché des maux que la cherté des grains avait causés dans le val de Senones, il fit reconstruire, en 1741, une partie de son église du XIe siècle, bien que très-solide, et certes il faut un pareil motif pour excuser cet acte de vandalisme. L'année suivante il bâtit un hôpital, et le donna à la ville, sous la seule réserve du droit d'assister à la reddition des comptes. L'hospice a disparu ; mais la fondation subsiste, et le bureau de bienfaisance de Senones dispose encore de ce legs du bon Père, dont les malheureux bénissent toujours la mémoire. Il avait aussi constitué une rente destinée à payer l'écolage d'un certain nombre d'enfants ; et, dans ces prodigalités charitables, sa famille ne comptait qu'à titre de pauvre. Il soutenait son père et sa vieille mère, et fit élever les deux fils de sa sœur ; « mais, observe avec une touchante simplicité Dom Fangé, l'un d'eux, les secours qu'il leur donnait n'eurent, dans son intention, d'autre but que de les empêcher de tomber dans l'indigence. » Le premier soin de Dom Calmet, après avoir réglé le spirituel de sa maison, avait été de l'embellir. On sait déjà pour quelle raison ; c'était aussi par suite d'un goût très-prononcé pour les arts. Il est facile de remarquer, dans la *Bibliothèque de Lorraine*, avec quelle prédilection il parle des architectes, des peintres ; comme il énumère et décrit complaisamment leurs travaux. Il aimait de race, pour ainsi dire, ces bâtiments réguliers, ces vastes dépendances qui faisaient d'un couvent de Bénédictins une ville entière. Une grande partie de l'abbaye de Senones fut reconstruite par ses soins, toutes les églises de la juridiction abbatiale réparées et pourvues de riches ornements, comme la chapelle du monastère ; car, pour le service de Dieu, la simplicité de Dom Calmet se transformait en luxe. La science avait bien aussi ce privilége. Il augmenta d'un tiers la belle bibliothèque

[1] Dom Fangé.

formée par ses prédécesseurs, afin d'en compléter la partie classique et profane, un peu sacrifiée aux lettres sacrées. Il y ajouta un cabinet d'antiquités, dans lequel il réunit à grands frais des médailles, des inscriptions, des curiosités naturelles et monuments anciens, qui tenaient dans ses affections la même place que les livres. On citait la collection de l'abbé de Senones. Non content de l'employer à l'instruction de ses religieux, il en faisait avec grâce les honneurs aux savants. Ses notes, ses manuscrits ou objets rares étaient à leur disposition, comme son crédit près d'eux au service de toutes les personnes qui avaient besoin de quelque recommandation. Il répondait lui-même, sur-le-champ, à toutes les lettres, et, lorsqu'elles exigeaient des recherches, il s'y livrait comme s'il se fût agi de lui-même. Or, ce qui nous reste de sa correspondance le montre en relations avec toute l'Europe savante. Des princes sollicitaient la faveur de son commerce d'une manière qui rappelle les souverains et les érudits de la renaissance. Le prince de Hohenlohe le consulte sur des points difficiles de l'histoire, et lui écrit (10 février 1755) :

« La juste renommée que vous vous êtes acquise d'un des plus illustres historiens de notre siècle me fait espérer de trouver par vos recherches ce que les auteurs d'Allemagne n'ont pu déterrer jusqu'ici... Vous m'obligeriez infiniment si vous vouliez me communiquer vos sentiments sur la question ci-jointe et ce que vous pourrez trouver pour ou contre. Je serai charmé si je puis vous être, en échange, utile en quelque chose dans ces pays. »

Le prince régnant de Valachie, Constantin Mauro-Cordato de Scarlati, avait fait traduire en grec, pour l'usage de son peuple, plusieurs ouvrages historiques de Dom Calmet. Il mande à celui-ci, par l'entremise de son secrétaire (30 janvier 1741) :

« Quoique nous n'ayons pas l'honneur de votre connaissance, vous nous êtes assez connu par la lecture que nous faisons de vos célèbres ouvrages, qui vous rendent agréablement présent à tous les gens de lettres, malgré la distance des pays, et leur fait chercher l'avantage de votre amitié... Je vous prie d'entamer notre commerce de lettres par les assurances de l'estime très-particulière que Son Altesse a de votre grande érudition et de l'envie qu'il a d'avoir avec vous une littéraire correspondance. »

Et le prince lui-même écrit (22 août) :

« Monsieur, j'apprends avec un sensible plaisir la résolution que vous avez eu la bonté de prendre, d'entretenir avec moi la correspondance de lettres que j'ai souhaitée. Je contribuerai de mon côté le peu que je pourrai pour satisfaire votre curiosité, et on a déjà commencé à traduire en latin un manuscrit grec vulgaire, que je vous ferai tenir dans peu de temps. Vous m'obligerez donc infiniment de me donner de temps en temps de vos nouvelles littéraires. »

Le prince de Hesse-Darmstadt, ayant résolu d'établir une bibliothèque dans son palais d'Augsbourg, chargeait Dom Calmet de la composer, et y plaçait le portrait du religieux à côté du sien. Près de ces royales amitiés je trouve les aimables et plus modestes communications de gens de

lettres. C'est un beau spectacle que l'union de ces savants hommes qui échangent leurs richesses, et s'emploient les uns pour les autres avec tant de désintéressement et d'urbanité. « *Sic enim Deus voluit mutua ope mortalium res crescere,* » écrit un des auteurs des *Acta Sanctorum.* Le Père de Montfaucon est un des plus assidus correspondants de Dom Calmet, qui lui envoie des mémoires sur les antiquités de la Lorraine. Le Père Lebrun reçoit de lui de précieux documents sur les liturgies anciennes[1]. Je lis encore les noms de M. Fontanini, de l'abbé Schannat, de Dom Rivet, de Schœpflin, de Titon du Tillet, des Bollandistes, de nombreux écrivains allemands. Les aveux de ces derniers constatent que l'érudition française, dépassée depuis, était alors bien supérieure à la science germanique. Le Père Pez, savant Bénédictin d'Autriche, écrit :

« Chez nous les bonnes études commençent à refleurir... Si nos révérends abbés les favorisaient davantage, bientôt nous verrions la France au milieu de l'Allemagne. »

Dom Calmet eut une notable influence sur le développement des études en ce pays. On lui confiait de jeunes religieux pour les élever dans la régularité de Saint-Vanne et dans l'amour de la science. A leur retour ils réformaient les méthodes d'enseignement suivies dans les monastères. Lui-même y envoyait de ses disciples ; quelques-uns allèrent fonder un collége à Prague, et l'Université de Salzbourg, dans ses démêlés avec les Jésuites, appelait en aide l'abbé de Senones. On peut juger de la puissance de son nom dans ces contrées par l'oraison funèbre[2] qu'on lui consacra, discours déclamatoire, mais précieux du moins comme preuve de la réputation dont jouissait à l'étranger l'auteur du *Commentaire*.

Il partageait sur le but et la nécessité des études monastiques le sentiment de Mabillon. S'il craignait la science spéculative et orgueilleuse qui enfle, selon le mot de l'Apôtre, il considérait l'étude sérieuse et chrétienne comme un moyen d'arriver au perfectionnement de l'être et de se rapprocher de Dieu. « Toute vérité est de lui, dit Mabillon ; toute vérité doit nous élever à lui. » Dom Calmet parle de même dans son commentaire sur la règle de saint Benoît :

[1] D. Calmet méditait un travail liturgique ; mais sachant que le P. Lebrun avait la même pensée, il lui offrit ses matériaux. Le savant Oratorien le remercie en ces termes: « Je vous suis infiniment obligé des offres que vous me faites. Je ferai connaître, autant que je le pourrai, votre générosité. J'ai beaucoup d'obligation à plusieurs de vos Pères de Saint-Maur qui m'aiment un peu ; mais ce qui me viendra de votre part m'encouragera beaucoup plus. »

[2] « Trauerrede auf diesen hochberühmten Gelehrten an eine sichere Gesellschaft gesagt von P. Sebastian Sailer, Chorherrn von Præmonstrat und des unmittelbaren freyen Reichsstifts Marchtall an der Donau Kapitularen, der Zeit Pfarrverwesern in Dietrichskirchen. »

« L'ignorance, dit-il entre autres, étant une des plus dangereuses plaies qu'ait faites en nous le péché originel, nous ne saurions travailler avec trop de soins à la détruire et à en prévenir les mauvais effets. »

Il donnait à l'étude tout le temps que n'absorbaient point la prière ou les devoirs de sa charge. Dès sa jeunesse il s'était fait une loi de ne pas travailler le soir, et citait une maxime de l'abbé Fleury, que les études de la nuit sont autant de vols nocturnes sur la santé et le succès. Il faut savoir tout ce qu'une règle constante ajoute de forces et de moments à la vie pour comprendre, au milieu de tant de soins, une fécondité vraiment prodigieuse. A la vérité, Dom Calmet ne se permettait ni distractions ni voyages inutiles. Ses heures de recréation étaient celles du couvent ; il les passait avec les jeunes religieux dans la prairie voisine ou près du foyer commun. Parfois cependant il allait visiter ses confrères des environs. Voyez-vous l'abbé de Senones monté sur son cheval pacifique et cheminant à l'amble le long de la petite route qui serpente au bord du ruisseau. Il va frapper à la porte de Moyenmoutier, si cher à sa jeunesse. Il consulte les livres qu'il a classés trente ans auparavant, et désigne, de mémoire, la case, le numéro et la lettre. Ou bien il pousse jusqu'aux murs crénelés d'Etival, où son rival littéraire, le Père Hugo, évêque de Ptolémaïde, le reçoit sans rancune. Dans ces visites réciproques, on se communiquait les nouvelles apportées par le dernier *ordinaire* ou les ouvrages récents qu'on avait pu se procurer ; on s'entretenait des recherches déjà faites ou des travaux à entreprendre. La solitude s'animait ainsi, et l'esprit se trouvait vivifié tour à tour par l'excitation de la parole et le recueillement du silence. Du reste, Dom Calmet ne manquait pas de ressources dans son monastère même. Dom Pelletier, curé de Senones, était fort versé dans la science héraldique. Artiste et écrivain de mérite, il a publié un magnifique ouvrage sur la noblesse de Lorraine, avec les armoiries peintes en miniature. Mais la véracité de sa critique lui devint funeste, et il fut lâchement assassiné par des hommes dont il avait blessé les ridicules prétentions. Les autres religieux ne le cédaient pas en activité, et l'abbaye, sous l'impulsion de son chef, était un atelier d'ardents travailleurs. Il avait, bien entendu, créé une académie, que dirigeait un jeune Père de beaucoup de talent, Dom Ambroise Collin, et l'abbé lui-même daignait faire un cours d'hébreu.

Telle était la vie sainte et laborieuse de Dom Calmet, vie calme, uniforme, marquée par l'heureuse répétition des exercices de piété, des bienfaits et des travaux, sans autres événements que les publications, fruits de la retraite. Voilà durant vingt ans toute son histoire. Nous sommes en 1748 ; Dom Calmet a atteint sa soixante-seizième année.

Depuis longtemps il projetait un voyage en Suisse. Son but était d'y suivre les traces du maître dont le souvenir vivait impérissable en son cœur. Pensant aussi que Mabillon n'avait pu seul recueillir

la moisson tout entière, il voulait en outre glaner après lui dans des champs si fertiles en débris des vieux âges [1]. Divers obstacles l'avaient arrêté jusque-là ; mais, avant qu'un reste de forces ne fût pour jamais éteint, il se résolut enfin, bravant les glaces de l'âge et le reproche de témérité, à gravir ces montagnes aux accès difficiles, non aplanies encore sous les pieds des touristes. Il partit le 14 juin avec Dom Fangé, qui, suivant l'usage des Bénédictins, auxquels nous devons tant de curieux itinéraires, écrivit sous la dictée de son oncle les notes du voyage. Leur séjour en Suisse fut une série de réceptions à la manière antique et de triomphes littéraires. A Bâle, les professeurs, instruits de leur arrivée, suspendent les séances et préviennent Dom Calmet qu'ils l'attendent à la bibliothèque. Ils le guident dans la ville et ne le quittent qu'au départ. A Mury, l'abbé, prince de l'empire, ne sait par quelles démonstrations témoigner sa joie. Il soumet à son hôte les actes de l'abbaye berceau de la maison de Hapsbourg ; il lui offre des figurines romaines récemment découvertes, lui donne sa litière, des chevaux pour sa suite, et le fait accompagner par le plus savant religieux du monastère, retenant comme souvenir le portrait qu'un peintre habile était venu faire à la hâte. A Lucerne, Dom Calmet eut le regret de ne pas trouver son ami, le nonce Passionei, rappelé à Rome et honoré de la pourpre. Bientôt les deux voyageurs baisent le seuil de la célèbre abbaye d'Einsiedeln. Avec quelle dévotion le pieux vieillard célébra le saint sacrifice dans le sanctuaire de la Vierge, devant l'image miraculeuse de Notre-Dame-des-Ermites ! Ceux qui ont accompli ce pèlerinage savent ce que l'on éprouve à la vue de la chapelle sainte consacrée par les anges, élevée au sommet des montagnes comme un degré du ciel, but de tant de prières et d'espérances. De là Dom Calmet gagna Saint-Gall.

« Il était au comble de ses désirs de se trouver en un lieu si célèbre dans tous les temps par l'antiquité de son origine, par la demeure des grands hommes qui avaient illustré cette maison par la sainteté de leur vie et par leurs savants écrits [2]. »

Il vit avec bonheur que les traditions de la science s'y perpétuaient. On lui présenta des livres hébreux écrits avec la dernière élégance par un religieux, et presque tous les Pères parlaient facilement le grec. Lui-même eut la satisfaction de faire des découvertes importantes dans les archives, composées de plus de mille manuscrits. Les habitants de la ville, qui n'avaient aucune relation avec l'abbaye, oublièrent devant la science les divisions religieuses, et l'invitèrent à visiter la bibliothèque. Dom Calmet, poursuivant sa route, pleura sur les ruines de l'abbaye

[1] Spicarum instar leguli derelictas a Mabillonio spicas colligere satis habui. *Diar. Helvet.*

[2] Dom Fangé.

de Reichnau, qui a donné tant de grands évêques à l'Allemagne, où cinq cents religieux étaient sans cesse occupés à chanter les louanges de Dieu, et qui, depuis les désastres de la Réforme, n'était plus que l'humble asile de quelques pauvres moines. Le prince évêque de Constance l'attendait sur les bords du lac. Tous les monastères placés sur son chemin se plaisaient à le combler d'honneurs ; il n'y avait pas jusqu'aux religieuses de Saint-Benoît qui ne lui envoyassent des députations. Les princes aussi se faisaient un honneur de le fêter. Il reçut un message de la princesse de Furstemberg, et, lorsqu'il entra dans le château de Donaschin, la plus jeune des quatre *comtesses*, à peine âgée de douze ans, le harangua en *fort beau latin*[1].

Cependant Dom Calmet se lassait de ce long voyage. Il avait une ample récolte de documents de tous genres. Sa piété, comme son amour de la science, était satisfaite. Il revint à Senones, bénissant Dieu de lui avoir accordé de si vives jouissances avant qu'il ne fermât les yeux à la lumière.

La réputation qui l'avait dévancé en Suisse attirait aussi dans son abbaye de nombreux étrangers, savants, religieux de tous les ordres, princes, hommes d'Etat ou de guerre. Un jour il eut besoin de tout le dévouement avec lequel il exerçait l'hospitalité, tant recommandée par la règle ; une étrange visite lui était annoncée : Voltaire avait la fantaisie de goûter du régime des moines. Dom Calmet, lorsqu'il vit arriver le blasphémateur de sa foi, l'ennemi de son Eglise et de ses frères, dut se rappeler le précepte de saint Benoît : « *Omnes hospites supervenientes tanquam Christus suscipiantur.* » Il y a dans la démarche du philosophe, dans la bienveillance du savant chrétien qui l'accueillit, une certaine originalité qui mérite quelques détails.

Mme du Châtelet fut le lien commun qui rapprocha Voltaire et Dom Calmet. L'abbé de Senones avait pour la célèbre marquise une vive admiration, et même de l'estime. On peut s'étonner, en lisant la notice qu'il lui a consacrée dans sa *bibliothèque*, de la manière dont il parle de « cette dame, encore plus distinguée par ses sentiments, par ses connaissances et l'élévation de son esprit, que par sa naissance. » C'est le lieu de remarquer que ce moine, si sévère pour lui-même, était plein de tolérance à l'égard des beaux esprits de son siècle, excès d'une bonté qui ne savait pas arriver à la justice. Il fait aussi quelque part l'éloge d'une autre femme philosophe, Mme de Graffigny.

La *sublime Émilie*, au milieu de ses abstractions neutoniennes, ne négligeait pas les avantages positifs d'un rang élevé. Elle était fière de son nom et très-vaniteuse du blason antique des Châtelet. La rouille pourtant commençait à en effacer les nobles couleurs, et, pour soutenir l'écusson vermoulu, elle avait eu recours à l'éternel appui de la science. Voici une lettre du marquis à Dom Calmet (15 août 1737) :

[1] Dom Fangé.

« Mme du Châtelet me mande, mon Très-Révérend Père, que votre amour pour la vérité et les instantes prières que nous l'avons chargée de vous faire vous ont engagé à écrire l'histoire de notre maison et à employer vos profondes lumières pour constater les preuves de son origine que le temps aurait pu enfin obscurcir, si vous n'aviez pris la peine d'en remettre la certitude dans tout son jour, par un ouvrage auquel votre nom doit donner le sceau de l'immortalité... J'habite dans une des premières cours du monde où personne ne doute de la grandeur de notre naissance; les princes de la maison de Lorraine me font l'honneur de me le confirmer souvent; cependant, nous avons besoin de l'inestimable secours que vous voulez bien nous accorder, pour que l'envie, l'ignorance ni le temps ne puissent jamais y porter atteinte... »

Ne dirait-on pas que Dom Calmet va lui donner de secondes lettres de noblesse? L'historien n'avait consenti que par égard pour des services éclatants à retracer la généalogie de cette maison, branche puînée de la famille de Lorraine. Il a bien soin de déclarer dans la préface que son « but n'est point de flatter des particuliers, mais d'instruire le public. » Dans ce livre, l'un des plus savants qui soient sortis de sa plume, il a su en effet, par un prodige d'érudition, faire d'une histoire privée un ouvrage d'intérêt général. Il avait communiqué son manuscrit à Mme du Châtelet, qui lui répond de Cirey, le 28 avril 1738 :

« Je me reproche depuis longtemps, Monsieur, de ne vous avoir pas marqué plus tôt ma reconnaissance. Soyez persuadé qu'il n'y a personne de la maison qui sente plus vivement que moi tout ce qu'elle vous doit. Votre mérite m'est connu depuis longtemps et vos ouvrages ont été les premiers livres de ma bibliothèque. Je trouve la maison où j'ai eu l'honneur d'entrer bien heureuse d'avoir un nom comme le votre à la tête de son histoire et une plume comme la vôtre pour l'écrire. M. de Voltaire, qui est ici, et qui est plein de l'estime que tout homme qui pense doit à votre mérite, me prie de vous en assurer. »

Après la publication du volume, qui parut en 1741, elle lui écrit encore :

« Vous verrez, Monsieur, par le papier que j'ai l'honneur de vous envoyer, comment le bel ouvrage dont vous avez honoré notre maison a réussi, et le jugement qu'en ont porté les judicieux auteurs du *Journal des Savants*. »

Et dans une autre lettre :

« Je croirais manquer au devoir le plus sacré, mon Révérend Père, si je manquais à vous marquer ma reconnaissance du bel ouvrage qui paraît enfin sous un nom si respectable qu'il vaut seul une apologie... Je n'étais pas en peine d'un ouvrage composé par vous et annoncé sous votre nom; je ne suis en peine que de savoir comment la maison fera pour vous marquer sa reconnaissance. La mienne ne s'effacera jamais de mon cœur et n'abandonnera jamais l'estime et la vénération que j'ai depuis longtemps pour vous. »

Puis elle lui propose quelques difficultés sur un certain Thierry-le-Diable, tige de la famille, et ajoute :

« M. de Voltaire me prie de vous faire mille humbles compliments de sa part. »

La Lorraine était alors dans une position singulière : appartenant à la

France par suite des traités de Vienne de 1735, elle était gouvernée temporairement par un royal intendant auquel on en avait donné l'usufruit pour le dédommager de la perte d'une couronne. Deux fois élu roi de Pologne, l'une par la volonté de Charles XII, l'autre par le vœu du peuple, Stanislas Leczinski n'en avait possédé que le titre. Chassé de ses Etats, il s'était sauvé miraculeusement des dangers d'une fuite difficile au milieu des marais de la Vistule et des ennemis à sa poursuite. Louis XV, époux de sa fille, la vertueuse Marie, lui confia l'administration des duchés de Lorraine et de Bar. Il répara les maux de l'invasion française et fit oublier Léopold, le dernier et bien-aimé des souverains. Sa mémoire est restée chère aux habitants du pays ; le titre de *bienfaisant* s'est uni inséparablement à son nom, comme celui de grand à d'autres noms. Son règne paraît moins une réalité historique qu'un roman où l'on se serait amusé à faire le portrait idéal d'un roi. Lui-même en a exposé les principes dans un livre qui semble une sorte de *monarchie* imaginaire dans le goût des *républiques* des philosophes, et que pourtant il sut rendre une vérité. Stanislas servit heureusement de transition entre l'indépendance et la fusion complète. La Lorraine s'habitua à se croire française ; il fit habilement disparaître les monuments anciens, capables de lui rappeler sa nationalité, et leur substitua les édifices modernes qui décorent Nancy.

Loin des orages de Versailles, la paix et le bonheur régnaient à la cour de Lunéville. C'était moins le palais d'un souverain que la retraite d'un sage. Simple comme un riche particulier, le roi avait des amis et non des courtisans. Il aimait à s'entourer de gens d'esprit. Des femmes aimables, des savants ou des poëtes, Montesquieu, le président Hénaut, le chevalier de Boufflers, Helvétius, Marmontel, le marquis de Tressan, le chantre des *Saisons*, alors connu comme un jeune militaire agréable, composaient une société spirituelle et gaie où le lansquenet et l'amour [1] exerçaient leurs ravages en dépit de la décence officielle. Mme du Châtelet y tenait à tous égards le premier rang. Frivole autant que sérieuse, passionnée pour les plaisirs de même que pour l'étude et la gloire, elle organisait les jeux et les fêtes comme elle venait de soutenir une conversation métaphysique. Près d'elle, Voltaire vivait heureux et oubliait dans un studieux repos les agitations de sa vie.

« Me voici, écrit-il à d'Argenson, dans un beau palais, avec la plus grande liberté (et pourtant chez un roi), avec toutes mes paperasses d'historiographe, avec Mme du Châtelet... (19 juillet 1748.) »

Et à d'Argental :

« En vérité ce séjour-ci est délicieux; c'est un château enchanté dont le maître fait les honneurs. On va tous les jours dans un kiosque ou d'un palais dans

[1] « Le lansquenet et l'amour occupent cette petite cour. » Voltaire à Mme de Champbonin.

une cabane; et partout, des fêtes et de la liberté... Il (le roi) m'ordonne de vous prier de sa part de venir le voir. Vous serez bien à votre aise; il vous fera bonne chère; c'est le seigneur de château qui fait assurément le mieux les honneurs de chez lui. Je vois déjà votre philosophie effarouchée, mais si vous avez quelque idée du roi de Pologne, elle doit s'apprivoiser.» (2 août.)

Cependant Stanislas était un chrétien solide, et même d'une piété tendre. Il a écrit des livres de dévotion, et l'on a trouvé dans ses papiers un règlement de vie que saint Louis n'eût pas désavoué. Il détestait les philosophes ; ses plus éloquentes pages sont des critiques mordantes de l'esprit du jour, et il semble faire quelque part allusion à Voltaire, lorsque, parlant de la manie d'être universel qui rend un auteur ridicule, il fait ce compliment ironique :

« Je pourrais rappeler ici le Sophocle et le Térence de nos jours, prétendant à la réputation des Archimède et des Euclide, des Descartes et des Newton [1]. »

Comment donc sa foi se montrait-elle si complaisante, et pourquoi témoignait-il au chef d'un parti détesté tant de bienveillance et d'amitié? Un historien fanatique de Voltaire, Duvernet, explique ainsi cette contradiction :

« Le roi portait des reliques et ne trouvait pas mauvais qu'on en plaisantât, pourvu que ce fût sans dérision. »

Mais si l'on en croit un biographe de Stanislas, l'abbé Proyart, le prince trouvait dans sa religion même des raisons pour ne pas éloigner le philosophe. Comme on lui représentait que Voltaire faisait l'hypocrite à sa cour.

« C'est lui-même et non pas moi, répondait-il, qu'il fait dupe du rôle qu'il joue. Son hypocrisie du moins est un hommage qu'il rend à la vertu. Et ne vaut-il pas mieux que nous le voyons hypocrite ici que scandaleux ailleurs? »

Toutefois la patience du roi se lassa, ou son calcul lui parut mauvais. Le délicieux régime dont Voltaire ne se lassait pas durait depuis deux ans. Stanislas trouvait le temps un peu long et commençait à craindre pour sa cour le venin du déiste. Ce ne fut pas une petite affaire de l'éconduire.

« Il eut, dit encore Duvernet, quelques tracasseries avec le nommé Alliot, chargé de veiller aux dépenses du palais, et qui, comme tous ceux de son état, faisait sa fortune en parlant d'économie et en criant contre les déprédations. »

Voici l'aventure, suivant l'abbé Proyart. En vain le maître de la maison marquait-il toute la froideur qui annonce une disgrâce, l'hôte feignait de ne point entendre ce langage. Le premier demande alors à l'intendant du palais s'il ne pourrait lui suggérer quelque expédient qui

[1] C'est à Lunéville que Voltaire et Mme du Châtelet concoururent pour le prix de l'academie des sciences sur la nature du feu. Ils reçurent tous deux une mention honorable ; le prix fut décerné à Euler.

le débarrassât d'un convive si tenace. « Sire, répond l'officier, *hoc genus dæmoniorum non ejicitur nisi in oratione et jejunio.* » La plaisanterie autorisée, des ordres sont donnés en conséquence, et Voltaire cerné par la famine. Telle est la version d'un historien quelquefois, il est vrai, prévenu et passionné. D'autres attribuent la conduite de M. Alliot à sa lésinerie proverbiale, et prétendent que Stanislas, souvent pris pour juge, lui donnait tort. Quoi qu'il en soit, le fait d'un jeûne prolongé est confirmé par des lettres de Voltaire lui-même, qui le montrent dans la situation la plus comique. Un jour où le déjeûner se faisait attendre, il écrit à l'intendant :

« 29 août, 9 heures du matin. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien avoir la bonté de me faire savoir si je puis compter sur les choses que vous m'avez promises. Le mauvais état de ma santé ne me permet pas d'avoir l'honneur de manger aux tables auxquelles il faut se rendre à un temps précis, qui est souvent pour moi le temps des plus violentes douleurs. Il fait froid, d'ailleurs, les matins et les soirs pour les malades. Il serait un peu extraordinaire que, malgré votre amitié, on refusât ici les choses nécessaires à un homme qui a tout quitté pour venir faire sa cour à Sa Majesté. »

Le déjeûner n'arrivant pas davantage, sa main impatiente trace un second billet plus sec :

« 29 août, 9 heures un quart. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien donner des ordres en vertu desquels je sois traité sur le pied d'un étranger, et ne me mettez pas dans la nécessité de vous importuner tous les jours. Je suis venu ici pour faire ma cour au roi. Ni mon travail, ni ma santé ne me permettent d'aller piquer les tables. Le roi daigne entrer dans mon état. Sa Majesté sait que le roi de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire quatre lettres pour m'inviter à aller chez lui. Je puis vous assurer qu'à Berlin je ne suis pas obligé à importuner pour avoir du pain, du vin et de la chandelle. Permettez-moi de vous dire qu'il est de la dignité du roi et de l'honneur de votre administration de ne pas refuser ces petites attentions à un officier de la cour du roi de France qui a l'honneur de venir rendre ses respects au roi de Pologne. »

Une demi-heure se passe ; talonné par la faim, il n'y tient plus :

« 29 août, 9 heures trois quarts du matin. Sire, il faut s'adresser à Dieu quand on est en paradis. Votre Majesté m'a permis de venir lui faire ma cour. Elle sait que je suis très-malade et que des travaux continuels me retiennent dans mon appartement autant que mes souffrances. Je suis forcé de supplier Votre Majesté qu'elle ordonne qu'on daigne avoir pour moi les bontés nécessaires et convenables à la dignité de sa maison. Les rois sont, depuis Alexandre, en possession de nourrir les gens de lettres, et quand Virgile était chez Auguste, *Alliotus*, conseiller aulique d'Auguste, faisait donner à Virgile du pain, du vin et de la chandelle. Je suis malade aujourd'hui, et je n'ai ni pain, ni vin, pour dîner [1]. »

Le nouveau Mécène fut sensible à la petite flatterie du moderne Virgile, ou bien eut pitié du malade ; et probablement la consigne fut levée, car Voltaire resta quelques mois encore à la cour d'Auguste.

[1] *OEuvres de Voltaire*, édit. Beuchot, t. LV, page 323.

D. Calmet, comme on le pense, n'y paraissait pas souvent. Voltaire, désirant le connaître, lui fit cette étrange ouverture :

« 13 février 1748. Je préfère, Monsieur, la retraite à la cour et les grands hommes aux rois. J'aurais la plus grande envie de venir passer quelques semaines avec vous et vos livres. Il ne me faudrait qu'une cellule chaude, et pourvu que j'eusse du potage gras, un peu de mouton et des œufs, j'aimerais mieux cette heureuse et saine frugalité qu'une chère royale. Enfin, Monsieur, je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir été si près de vous et de n'avoir point eu l'honneur de venir vous voir. Je veux m'instruire avec celui dont les livres m'ont formé et aller puiser à la source ; je vous en demande la permission. Je serai un de vos moines. Ce sera Paul qui ira visiter Antoine. Mandez-moi si vous voulez bien me recevoir en solitaire. En ce cas, je profiterai de la première occasion que je trouverai ici pour venir dans le séjour de la science et de la sagesse. »

On n'a pas la réponse de D. Calmet ; mais, le mois suivant, nous le trouvons à Lunéville, où, sans doute, il venait inviter son confrère Paul à goûter des œufs de Senones. Une lettre de Mme du Châtelet à l'abbé fait connaître qu'ils ne se rencontrèrent pas.

« Il est bien difficile, Monsieur, de vous exprimer le regret que j'ai eu de ne pas avoir l'honneur de vous voir à Lunéville. Le laquais à qui vous parlâtes me rendit si mal votre nom que j'étais à cent lieues d'imaginer que ce pût être vous, et je ne m'en doutai que quand vous n'y fûtes plus. On me dit que vous étiez allé à un couvent qui est à un quart de lieue de Lunéville. Le roi y envoya un carrosse pour me procurer la satisfaction de vous voir et vous étiez déjà parti. Enfin, j'espère encore que je ne quitterai pas ce pays sans avoir eu le plaisir de voir un homme pour qui j'ai tant d'estime et de reconnaissance. Nous allons demain à la Malgrange. M. de Voltaire compte aller vous voir au retour et le roi compte qu'il vous ramènera, et on vous donnera ici une voiture pour votre retour... »

Mais ce projet ne put se réaliser alors. Le 2 septembre, Mme du Châtelet mourut en couches, après avoir attendu vingt ans un enfant.

> Les dieux, en lui donnant leur âme et leur génie,
> Ne s'étaient réservé que l'immortalité.

Voltaire, privé de celle qui était, suivant l'honnête expression de Duvernet, *le soutien de sa vieillesse*, quitta brusquement le théâtre de sa douleur.

Six années après, échappé à la dangereuse amitié de Frédéric et aux fers de Francfort, pour se consoler de l'ingratitude des rois, il se ressouvint du vieux moine et se réfugia à Senones.

« Il y passa, dit un témoin oculaire, D. Fangé, environ trois semaines. Il employa tout ce temps-là ou à converser avec D. Calmet ou à travailler dans la bibliothèque. Ces deux savants hommes se témoignèrent une estime *réciproque*, et si D. Calmet admira le grand savoir et le bel esprit de M. de Voltaire, celui-ci à son tour ne put refuser à D. Calmet le respect que sa vertu, l'étendue de ses lumières et sa rare modestie méritaient. La conduite que tint M. de Voltaire tout le temps qu'il séjourna en l'abbaye de Senones rend témoignage à la vénération qu'il avait pour le chef qui la gouvernait. Il y vécut en quelque

sorte en religieux, n'ayant voulu pendant tout ce temps-là manger qu'au réfectoire et ne converser qu'avec les religieux. Il assista le jour de la Fête-Dieu à la procession et à tout l'office, qui se fait avec beaucoup de pompe et de majesté, ayant témoigné être satisfait de cette cérémonie. »

Ainsi, les Bénédictins prirent la chose au sérieux. Voyons ce qu'en pensait Voltaire. Vivre en religieux, manger au réfectoire, c'était nouveau et amusant. Toutefois, le cloître semble l'étouffer, et il ne se résigne que pour les ressources qu'il y trouve à attendre le moment de rejoindre à Plombières son ami d'Argental. Il écrit à celui-ci :

« 12 juin 1754. Je me fais Bénédictin dans l'abbaye de Senones, avec Dom Calmet, au milieu d'une bibliothèque de douze mille volumes, en attendant que vous m'appeliez dans votre sphère. Donnez-moi donc vos ordres, mon cher ange ; je quitterai le cloître dès que vous me l'ordonnerez ; mais je ne le quitterai pas pour le monde auquel j'ai un peu renoncé ; je ne le quitterai que pour vous. Je ne perds pas ici mon temps. Condamné à travailler sérieusement à cette histoire générale, imprimée pour mon malheur, je ne pouvais guère trouver de grands secours que dans l'abbaye de Senones. Mais je vous sacrifierai bien gaîment le fatras d'erreurs imprimées dont je suis entouré....... LE MOINE VOLTAIRE. »

« 16 juin. Savez-vous bien que je ne suis point en France, que Senones est terre d'Empire et que je ne relève que du Pape pour le spirituel? Je lis ici, ne vous déplaise, les Pères et les Conciles; vous me remettrez peut-être au régime de la tragédie quand j'aurai le bonheur de vous voir. »

Le temps lui paraît de plus en plus long :

« 20 juin. Vous me laissez faire un long noviciat dans ma Thébaïde. Je suis comme une fille passionnée qui s'est jetée dans un couvent en attendant que son amant puisse l'enlever.

24 juin. O adorables anges, je compte être incessamment dans votre ciel, c'est-à-dire dans votre grenier. Daignez donc me conserver cet heureux trou que vous avez bien voulu me retenir... Voilà qui est bien plaisant d'être au couvent et de dire *Benedicite*. Je m'occupe avec D. Mabillon, D. Martenne.... Les antiquailles où je suis condamné sont bien respectables, mais cela ne console pas de votre absence. »

Il est tellement las des in-folio et des frocs savants qu'il a de l'humeur contre l'histoire. Sorti de Senones, il mande à la marquise du Deffand :

24 juillet. J'ai été moine, j'ai passé un mois avec saint Augustin, Tertullien, Origène, Raban. Le commerce des Pères de l'Eglise et des savants du temps de Charlemagne ne vaut pas le vôtre... Les recherches historiques m'ont appesanti. Plus j'enfonce dans la connaissance des VII[e] et VIII[e] siècles, moins je suis fait pour le nôtre... J'ai passé un mois avec un Bénédictin de quatre-vingt-quatre ans, qui travaille encore à l'histoire. On peut s'y amuser quand l'imagination baisse. Il ne faut point d'esprit pour s'amuser des vieux événements ; c'est le parti que j'ai pris. J'ai attendu que j'eusse repris un peu de santé pour m'aller guérir à Plombières. Je prendrai les eaux en n'y croyant pas, comme j'ai lu les Pères... »

Cependant, après cette boutade, il défend l'érudition :

« Ne me dites point de mal des livres de D. Calmet.

Ses antiques fatras ne sont point inutiles;
Il faut des passe-temps de toutes les façons,
Et l'on peut quelquefois supporter les Varrons
Quoiqu'on adore les Virgiles.

« D'ailleurs, il y a cent personnes qui lisent l'histoire pour une qui lit les vers. Le goût de la poésie est le partage du petit nombre des élus...» (A M. de Cideville.)

Enfin, je cite une dernière lettre au duc de Richelieu :

« Il me fallait de vieilles chroniques... J'ai trouvé tout cela dans l'abbaye de D. Calmet. Il y a dans ce désert sauvage une bibliothèque presque aussi complète que celle de Saint-Germain-des-Prés de Paris... Vous souvenez-vous du duc de Brancas qui s'était fait dévot au Bec? Je me suis fait savant à Senones, et j'ai vécu délicieusement au réfectoire. *Je me suis fait compiler par les moines des fatras horribles d'une érudition assommante...* »

Voilà ce que Voltaire appelait *aller puiser à la source*, et la cause de ses flatteuses avances. Le trop généreux abbé n'aurait donc fait qu'ouvrir son arsenal à l'ennemi de la foi et lui fournir les matériaux de sa menteuse histoire. Quel était le sentiment de D. Calmet? Fut-il dupe des paroles et des démonstrations de son hôte, ou pensait-il lui faire du bien? Duvernet se rit de sa naïveté. « Voltaire, dit-il, fut reçu chez ces moines avec d'autant plus de plaisir que D. Calmet espérait en faire un bon chrétien ; et le philosophe se comporta si raisonnablement qu'après son départ le Père abbé se vantait d'avoir converti le plus grand déiste que la terre eût jamais porté. Telles étaient les expressions du *bonhomme.* » C'est là tout ce qu'il gagna pour sa complaisance. Quand D. Fangé nous parle de *l'estime réciproque* de ces deux savants hommes et de leur conversation, on se demande comment ils pouvaient se regarder, et de quoi causaient des personnages dont l'un avait passé sa vie à se moquer de l'autre [1] et à démolir ce que celui-ci consumait la sienne à édifier. Mais les évolutions ne coûtaient rien à Voltaire, et son langage séduisant pouvait en piper de plus fins. Du reste, il poussa la politesse jusqu'au bout. En quittant Senones, il écrivit à l'abbé :

« Monsieur, la lettre dont vous m'honorez augmente mon regret d'avoir quitté votre respectable et charmante solitude. Je trouvais chez vous bien plus de secours pour mon âme que je n'en trouve à Plombières pour mon corps. Vos ouvrages et votre bibliothèque m'instruisaient plus que les eaux ne me soulagent : on mène d'ailleurs ici une vie un peu tumultueuse qui me fait chérir encore davantage cette heureuse tranquillité dont je jouissais chez vous. J'ai pris la liberté de faire mettre à part quelques livres des savants d'Angleterre pour votre bibliothèque. Il faut de tout dans la belle collection que vous avez. Je vous souhaite une santé meilleure que la mienne et aussi durable que votre gloire et que les services que vous avez rendus à quiconque veut s'instruire. Je serai toute ma vie, avec le plus respectueux et le plus tendre attachement, etc. »

[1] Il n'y a peut-être pas une page des pamphlets de Voltaire sur la Bible où D. Calmet ne soit tourné en ridicule.

Voltaire avait pensé un moment à se fixer à Senones, et demandé qu'on lui louât la maison abbatiale ; mais, sur les entrefaites, il acheta *les Délices*. Toutefois ses relations avec les Bénédictins ne cessèrent point. Sa correspondance imprimée renferme seulement les deux lettres précédentes et un fragment d'une troisième. J'ai sous les yeux l'original de deux autres adressées à Dom Fangé et inédites ; je vais en transcrire quelques passages :

« Aux Délices, route de Genève, 11 avril 1757. Je n'ose me flatter, Monsieur, qu'on se souvienne encore de moi à Senones, mais je me souviendrai toute ma vie des bontés que Monsieur votre oncle et vous avez bien voulu avoir pour moi, dans votre agréable et savante retraite. Je crois qu'à présent vous savez parfaitement l'anglais et que vous avez lu une partie des ouvrages imprimés en cette langue que j'eus l'honneur de vous adresser. Il y a parmi eux un Alcoran de la traduction de *Sale*, avec une préface et des notes très-instructives dans lesquelles on trouve une profonde connaissance de l'histoire et des mœurs des Arabes. J'ai besoin actuellement, Monsieur, de consulter ce livre. Si vous voulez bien avoir la bonté de me le prêter, seulement pour un mois, je vous serai très-obligé. J'aimerais mieux venir le lire dans votre belle bibliothèque ; mais je suis devenu un campagnard un peu attaché à mes terres et à mes jardins, dont je prends soin, dans un pays très-agréable et dans la plus belle situation de l'Europe... Je souhaite à votre illustre oncle la continuation de la santé dont il jouissait quand j'eus l'honneur de l'aller voir, et je vous prie l'un et l'autre d'être très-persuadés des sentiments, etc. VOLTAIRE, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. »

« Aux Délices, 14 juin 1757.... Votre souvenir, vos bontés et votre itinéraire très-curieux de Suisse me pénètrent de reconnaissance. * J'admire la force de tempérament de Monsieur votre oncle ; elle est égale à celle de son esprit ; il a résisté en dernier lieu à une maladie à laquelle tout autre que lui eût succombé. Personne au monde n'est plus digne d'une longue vie. Il a employé la sienne à nous fournir les meilleurs secours pour la connaissance de l'antiquité ; la plupart de ses ouvrages ne sont pas seulement de bons livres, ce sont des livres dont on ne peut se passer. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui dire qu'il n'y a personne au monde qui ait pour lui plus d'estime que moi * [1]. J'ai assurément les mêmes sentiments pour le neveu, et j'ajoute, Monsieur, que, si vous vous occupez des mêmes études que ce savant homme, vous y porterez *un esprit encore plus philosophe que lui*. Je voudrais bien que ma santé me permît de venir quelque jour dans vos cantons et que je pusse encore jouir de votre aimable société et de votre bibliothèque. Vous souvenez-vous du temps où vous montiez si agilement à l'échelle pour me dénicher un livre et pour me montrer la page dont j'avais besoin? Il s'en manque bien que j'aie de pareils secours dans le pays que j'habite.... »

Il faut être au XVIIIe siècle pour voir un abbé de Bénédictins, heureux de servir de manœuvre à M. de Voltaire, grimper à l'échelle afin de lui *dénicher* des livres. Dom Fangé était fier des lettres qu'il en recevait ; après la mort de son oncle il demanda quelques vers pour le portrait de ce dernier à Voltaire, qui lui répondit :

[1] Le passage marqué de deux * se trouve seul dans les œuvres de Voltaire, parce qu'il est cité dans l'ouvrage de D. Fangé qui a supprimé le compliment à son adresse. Il en est de même de la lettre transmissive des vers destinés au portrait de l'abbé de Senones.

« 20 novembre 1557. Il serait difficile de faire une inscription digne de l'oncle et du neveu. Au défaut de talent je vous offre ce que me dicte mon zèle :

Des oracles sacrés que Dieu daigna nous rendre
Son travail assidu perça l'obscurité ;
Il fit plus : il les crut avec simplicité,
Et fut par ses vertus digne de les entendre.

Il me semble au moins que je rends justice à la science, à la foi, à la modestie, à la vertu de feu D. Calmet ; mais je ne pourrai jamais célébrer ainsi que je le voudrais sa mémoire, qui me sera infiniment chère. »

Dieu a pesé la cendre du moine et du philosophe ; puisse celui-ci dormir en paix sous les voûtes de son orgueilleux Panthéon, comme l'autre repose dans le sein du Christ sous la dalle oubliée du cloître !

Cet épisode m'a fait intervertir l'ordre du récit, auquel il est temps de revenir.

Lorsqu'il prit possession de Senones, Dom Calmet avait fait les deux grandes œuvres de sa vie, comme savant et comme historien ; le reste de sa carrière fut rempli par des publications moins importantes qui semblent la suite et le complément des premières. J'ai cité déjà les dissertations ajoutées au *Commentaire* et la généalogie de la maison du Châtelet. En 1732, il fit paraître un *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, objet de ses méditations continuelles et de son amour. Ce livre est plein de recherches curieuses sur les anciennes coutumes des moines et renferme deux beaux chapitres : Idée de la vie religieuse, Peinture d'un vrai disciple de saint Benoît.

Un jour que Dom Calmet était occupé à fureter dans l'obscur magasin d'un bouquiniste de Strasbourg, l'honnête libraire le pria de lui donner un livre de sa façon ; après avoir un peu réfléchi, l'abbé promit une histoire universelle sacrée et profane. Le premier volume parut en 1735, les autres, jusqu'au huitième, de là à 1746 ; la mort de l'éditeur en arrêta la publication. C'est un ouvrage élémentaire où l'histoire est mise à la portée de tous, sans digressions ni remarques savantes. Après tant de travaux du même genre, on lit encore avec plaisir cette histoire, œuvre de bonne foi et de raison. Elle a été traduite en latin, en allemand, en italien et en grec vulgaire pour devenir le livre classique du peuple valaque.

Parmi les opuscules de D. Calmet, publiés à la même époque, il en est un que l'esprit de parti a fort mal reçu dès l'abord et que l'on persiste à considérer comme le produit d'un cerveau affaibli et d'un jugement au déclin. La critique, — j'ai moi-même à me le reprocher, — croit avoir tout dit quand elle a qualifié d'*œuvre d'un octogénaire* les *Dissertations sur les apparitions des anges et des démons, et sur les vampires de Hongrie*. Cet arrêt traditionnel est une de ces erreurs que les circonstances seules peuvent justifier ; j'aime mieux adopter

l'opinion du jeune lauréat de l'Académie de Nancy[1]. Au XVIII[e] siècle, une secte hardie, cherchant à ruiner dans ses bases l'édifice religieux, attaque avec l'arme du sarcasme la certitude historique de l'Écriture sainte et la possibilité des miracles. Par réaction l'ignorance multiplie les récits des prodiges et veut imposer à la foi toutes les énormités d'imaginations en délire. Dom Calmet se place entre les deux camps; sincèrement orthodoxe, ennemi de la superstition, il veut détruire, à l'aide de la logique et de la science, les faux miracles que le fanatisme ou des intérêts coupables prétendent accréditer, en même temps qu'il étaye, par l'histoire et la philosophie, les traditions incontestables du Christianisme et les légendes fondées du moyen âge. Sur le même terrain que Mabillon, en regard d'un adversaire plus audacieux que l'esprit du XVII[e] siècle, il pose, avec la sage réserve de l'école bénédictine, les vrais principes de la critique en cette matière. Quant aux vampires dont on faisait tant de bruit, en supposant vrai ce que l'on en raconte, il l'explique par des causes physiques et conclut que ces prétendues apparitions sont des illusions dangereuses qui appellent l'intervention du magistrat. Mais une explication raisonnable ne pouvait satisfaire aucun des partis. Le livre de D. Calmet fut en butte aux attaques de toutes les passions. Le monde tourna en ridicule sa croyance aux miracles. On affecta d'y voir la crédulité d'un vieillard dont l'esprit baissait, et l'on prit comme expression de son opinion les anecdotes qu'il raconte pour prouver la foi de tous les peuples à des faits surnaturels. L'auteur s'était attendu à ces tribulations[2]; le sentiment du devoir et la sympathie des hommes religieux le soutinrent. Son vieil ami, le cardinal Passionei, que nous lui avons vu fidèle dans toutes les épreuves, lui transmettait le témoignage de la plus haute approbation.

« Rome, 9 juillet 1755. Je vous assure, Très-Révérend Père, que j'ai ressenti la plus sensible consolation en recevant vos deux volumes des *Apparitions*. Je vois toujours avec admiration la continuation de vos travaux et avec satisfaction que votre grand âge ne met aucun obstacle à votre zèle... Sa Sainteté n'a pas été moins dans l'admiration que moi. Je ne puis vous exprimer tout ce qu'elle m'a dit de flatteur pour vous, en me recommandant de ne pas vous laisser ignorer les sentiments de son amour paternel; et elle me le répéta à plusieurs fois dans la même audience, me chargeant de vous donner sa bénédiction apostolique. »

[1] M. Maggiolo, *Éloge historique de D. Calmet*, déjà cité.

[2] « Je sens bien que je m'expose à la critique et peut-être à la risée de bien des lecteurs qui regardent cette matière comme usée et comme décriée dans l'esprit des philosophes, des savants et de plusieurs théologiens. Je ne dois pas compter sur l'approbation du peuple, que son peu de discernement empêche d'être un juge compétent. Je n'écris que pour des esprits raisonnables et non prévenus qui examinent les choses sérieusement et de sang-froid. Pour les prétendus esprits forts qui rejettent tout pour se mettre au-dessus du commun, je les laisse dans la sphère de leur élévation; ils penseront de mon ouvrage ce qu'ils jugeront à propos, et, comme il n'est pas fait pour eux, apparemment qu'ils ne prendront pas la peine de le lire... » Préface.

On retrouvera peut-être avec plaisir aux côtés de D. Calmet, dans ces moments difficiles, le savant et spirituel disciple dont nous avons fait connaissance lors des débuts de notre abbé. D. Ildefonse Catelinot, son ancien collaborateur à Paris, devenu abbé de Saint-Mihiel, lui écrit, le 7 septembre 1746 :

« Oserais-je vous demander, en ami, comment vous vous portez... après tant d'ouvrages que vous enfantez, jusqu'à ressusciter les esprits? Je vous dirai franchement que celui-ci n'est point du goût de bien des gens, et je crains qu'il ne fasse quelque brèche à la haute réputation que vous vous êtes faite jusqu'ici dans la savante littérature... Je vais envoyer chercher le livre pour le lire, et je prendrai ensuite la liberté de vous en dire mon sentiment... »

Dans une lettre postérieure de quelques jours, D. Catelinot avoue que la lecture des *Dissertations* l'a rassuré sur l'état des facultés de son ami, et le 23 décembre il lui mande :

« Vous voulez bien que je profite de cette favorable commodité pour vous souhaiter à peu de frais une bonne année. Je prie le Seigneur qu'il vous la fasse passer dans une parfaite santé ; *sit mens sana in corpore sano*, pour fermer la bouche à ceux qui disent que vous baissez et que votre ouvrage sur les apparitions des esprits en est une preuve. Ce sont des visionnaires eux-mêmes qui se laissent aller à leurs préjugés... »

Un autre confrère de D. Calmet, D. Berthelet, lui écrit aussi :

« J'apprends que vous avez donné une seconde édition de vos apparitions des esprits. Le public a pris je ne sais quel travers sur la première, dans laquelle vous n'avez rien avancé que vous n'eussiez prouvé par des autorités et par des faits... Je ne vois pas ce que vos critiques peuvent vous objecter sans se rendre ridicules... »

Ces citations suffisent pour faire connaître l'opinion des hommes du temps, et justifier ce que j'ai dit des critiques adressées à D. Calmet. Sont-elles moins frivoles aujourd'hui et plus éclairées? On rencontrerait, je crois, difficilement un laïque qui ait lu les *Dissertations* et quelque peu approfondi la matière. Une philosophie purement humaine nous a habitués à négliger tout un ordre de phénomènes spirituels d'où ressortent les rapports du fini avec l'éternité. Qui s'occupe d'expliquer les communications de Dieu à l'homme, l'état où l'extase entraîne les saints transfigurés, problèmes immenses sur lesquels Gœrres a fait un si beau livre? Il semblerait que ces choses n'existent que dans les légendes ou l'imagination des dévotes, tandis qu'elles sont des réalités vivantes, et présentent des questions du plus sérieux intérêt.

L'infatigable vieillard ne cessait de produire; sa méthode avait toujours consisté à recueillir, sur un point donné, tous les matériaux en son pouvoir. Ne pouvant les fondre tous dans le corps d'un livre, il employait la surabondance de ses notes à composer, suivant le goût des Bénédictins, qui aimaient à donner tout ce qu'ils savaient, une foule de dissertations dont il serait trop long d'énumérer même les titres.

C'est ainsi qu'ayant été, en 1747, prendre les eaux à Plombières, il se mit, en guise de délassement du régime, avec cette habitude d'observation et d'étude qui était toute sa vie, à rechercher ce qu'on avait écrit jusque-là sur ces eaux, sur leur histoire, leurs propriétés, la cause de leur température, etc. Il faudrait enregistrer encore des ouvrages restés manuscrits et perdus. Les papiers trouvés après sa mort montrent qu'il avait touché à tout, et deux vies comme la sienne n'eussent pas suffi à réaliser ses conceptions. Les religieux de Senones comptaient publier ses œuvres posthumes; il serait digne des hommes honorables qui en possèdent les débris de donner suite à ce projet. On doit regretter surtout une histoire de la congrégation de Saint-Vanne, que Dom Calmet avait entrepise d'après les conseils de Mabillon.

Parvenu à l'âge de soixante-dix-neuf ans, il voulut terminer sa carrière par un hommage à sa patrie, legs d'un mourant à un pays près de s'éteindre lui-même. Sous le titre de *Bibliothèque de Lorraine*, il publia un dictionnaire biographique des hommes marquants de cette province, travail utile quoique enflé outre mesure par le verre grossissant du patriotisme. La *Notice de la Lorraine*, autre entreprise du même genre, est un dictionnaire géographique, malheureusement surchargé d'une érudition fatigante. Dans cette dernière satisfaction d'une longue habitude, l'écrivain vidait ses cartons avec moins de discernement que de prodigalité.

Malgré des travaux excessifs et une dure pénitence, Dom Calmet conservait une robuste santé; à quatre-vingt-cinq ans il possédait toute la vivacité de son esprit et une mémoire excellente. Au commencement de 1757, il fut attaqué d'une fluxion de poitrine. La force de son tempérament le sauva; mais il dut, non sans douleur, dire adieu à l'étude et ne s'occupa plus que du passage à l'éternité. Il avait toujours fait sa lecture favorite d'un livre de Mabillon sur la *mort chrétienne* et se trouva prêt à ce moment suprême. Comme elle devait s'élever vers le ciel cette âme pure, détachée du monde, cachée en Dieu! Quels liens pouvaient retenir celui qui n'avait mis en rien de ce monde ses affections! « Pourquoi tant de retardements? » s'écriait-il dans une sorte d'impatience. Pauvre malgré les richesses déposées en ses mains, il voulut mourir dans l'état de dénûment absolu; se souvenant d'avoir quelque argent près de lui, il ordonna à son coadjuteur de l'emporter. « Je ne veux pas, ajoutait-il, qu'il soit dit que je possède quelque chose, » et on lui entendait répéter « qu'il serait désolé qu'on trouvât un sou dans sa chambre. » Il fallut user d'adresse pour faire venir de Nancy un habile médecin, tant il craignait d'être l'occasion de quelque dépense. Son chagrin était de ne plus aller au chœur, et il pria le maître des novices de lui donner la joie d'entendre les jeunes religieux réciter le bréviaire près de son lit. Sa ferveur augmentait en approchant du terme; comme saint Paul, il sentait sa piété puiser une force nouvelle dans l'af-

faiblissement de la nature : « *Cum infirmor, tunc potens sum.* » Une crise heureuse, mais de cruel présage, lui permit encore de dire la messe, et, muni du pain du voyage, le 25 octobre 1757, il expira doucement vers les six heures du soir.

Dom Calmet avait depuis longtemps composé son épitaphe. « Celle-ci me suffit, disait-il à son coadjuteur, je n'en veux point d'autre. »

HIC JACET F. AUGUSTINUS CALMET,
PATRIA LOTHARUS, RELIGIONE CHRISTIANUS,
FIDE CATHOLICO-ROMANUS, PROFESSIONE MONACHUS,
NOMINE ABBAS HUJUS MONASTERII.

LEGI, SCRIPSI, ORAVI, UTINAM BENE!
HIC EXPECTO DONEC VENIAT IMMUTATIO MEA.
VENI, DOMINE JESU!

Le mausolée a été détruit par les fureurs de la Révolution ; la belle et simple inscription est restée, seul souvenir d'un grand homme à qui l'ancienne Lorraine et la France devraient un monument.

ÉDOUARD DE BAZELAIRE.

Quelques expressions de la *Bibliothèque lorraine* relativement à la famille *Alliot* m'avaient fait penser que le médecin de ce nom aurait, avant l'année 1664, soulagé momentanément la reine, mère de Louis XIV, atteinte d'un cancer, et j'ai écrit, dans mon premier article, qu'il l'avait *guérie*. C'est une erreur ; Anne d'Autriche mourut de cette maladie en 1666, et, d'après les *Mémoires* de Mme de Motteville, qui en rend compte jour par jour, Alliot traita inutilement la reine presque jusqu'au dernier moment.

ÉTUDES SUR LA SUISSE[1].

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

II

L'état actuel de la Suisse serait bien mal compris, et l'ardeur des partis qui s'y combattent offrirait une véritable énigme, si l'on voulait y voir une résurrection des anciennes guerres religieuses qui éclatèrent au XVI[e] siècle. Une longue période de transaction et de patiente tolérance y avait, jusqu'à un certain point, rapproché les deux confessions ennemies et absorbé leur antagonisme dogmatique dans le grand intérêt de l'union politique.

Quel est donc, nous demandera-t-on, l'élément d'une explosion qui a bien évidemment un caractère religieux, bien qu'elle ait aussi une face politique? Sans doute l'exaspération des cantons catholiques a été provoquée par une série de faits oppressifs de leur foi. Mais quelle est la puissance occulte qui, se prévalant de toutes les passions révolutionnaires, les a formellement réduites en corps de doctrines, et qui, passant des théories antireligieuses et antisociales à leur application, en a appelé aux armes pour s'assurer la victoire? La plus simple raison suffit pour faire comprendre qu'une pareille situation ne saurait s'improviser, et que le sol politique et social, en Suisse, doit avoir été longuement et profondément labouré pour le rendre capable de porter une si terrible moisson. Un long séjour en Suisse nous a mis à même de connaître le germe réel de la maladie qui la consume, et dont la crise actuelle n'est qu'un évident symptôme. Ce germe se trouve dans les sociétés secrètes qui couvrent ce pays.

[1] Voir *le Correspondant* du 10 février 1845.

Il serait assurément hors de propos de nous arrêter à l'examen des différentes théories qui, dans les loges maçonniques, sont exposées aux novices de l'ordre et livrées à la sagacité ou plutôt au goût de ces néophytes. Qui voudrait s'occuper de fabliaux qui placent le berceau de l'ordre au paradis terrestre, au temple de Salomon, aux mystères d'Eleusis, aux rêveries ascétiques des Indiens, à l'école de Pythagore, aux expéditions des croisés, à l'institution des Templiers, à Olivier Cromwell, et, par la plus singulière des contradictions, aux adhérents des Stuarts. Ce qui doit nous occuper, c'est la manifestation de leurs doctrines réelles, en tant qu'elles ont pour objet *la subversion radicale de tout ordre social.*

Chacun sait que la devise maçonnique se compose des trois mots *liberté, égalité, fraternité,* sanglante devise qu'avait adoptée le jacobinisme français, et sous l'égide de laquelle s'accomplissait le jeu quotidien du *triangle d'acier.* Depuis quelques années, le dernier terme de cette triade maçonnique a été abrégé, comme un pléonasme déjà compris dans le second terme ; car, quoi de plus égal que des frères ? Il y a été remplacé par le terme d'*humanité*, sous lequel n'est point entendue cette douce compassion pour les souffrances et pour les besoins de leurs semblables que des esprits superstitieux pourraient vouloir y trouver, mais l'*apothéose de l'homme collectif, et son absolue royauté sur le monde et sur la nature.* C'est la formule obligée de la *négation de tout être supérieur à l'homme, et par conséquent de toute législation obligatoire pour lui.* Il va sans dire que, sous cette formule, est indiquée une réprobation spéciale du Christianisme et de la foi catholique en particulier.

L'introduction de la société maçonnique, en Suisse, ne date guère que d'un siècle ; mais elle se naturalisa avec une grande facilité sur le sol protestant de la république de Genève et du pays de Vaud, alors sujet de la république de Berne. Bientôt son impulsion fit naître une association nouvelle qui, déguisant sa véritable nature, s'intitula *Société helvétique.* Née au canton catholique de Soleure, cette société avait établi son centre d'activité à Otten, petite ville de ce canton, où se sont conservées intactes jusqu'ici ses traditions révolutionnaires. Plus tard elle tint ses réunions périodiques aux eaux de Schinznach, et le but de ses travaux, tel qu'elle-même l'avouait, était de *s'opposer à l'individualisme cantonnal,* c'est-à-dire de préparer l'asservissement des cantons sous le sceptre de fer d'un gouvernement unitaire.

L'individualisme des cantons, pour nous servir de l'expression adoptée par toutes ces sociétés, qui toutes furent instituées sous l'influence maçonnique ou tombèrent sous elle, avait eu pour principale cause le schisme religieux du XVIe siècle, suivie de violences et de guerres dont le souvenir ne peut s'éteindre tant que leur principe subsistera. Ce schisme est un mal organique qui, rongeant incessamment le lien de son unité politique, a privé la Suisse de son ancienne impor-

tance dans le système européen. Au lieu d'en chercher le remède dans une réunion religieuse des Etats, ou pour le moins dans une sincère tolérance et dans le respect des droits des deux confessions dissidentes, le système maçonnique prétendait la trouver dans *un mépris commun pour toute profession de foi positive*. Un cylindre de plomb devait passer sur toutes les institutions civiles, politiques et religieuses de la Suisse, et ce qui alors ne se manifestait qu'en germe a pris aujourd'hui le développement dont nous sommes les témoins. Cette société semblait éteinte par suite de l'extinction du système unitaire ; mais, ranimée par un vétéran zuricois de la faction helvétique, fortifiée même par une multitude d'associations affiliées, elle a repris une influence si grande qu'il faut attribuer principalement à son action toutes les révolutions cantonnales qui ont suivi de si près la révolution de 1830.

L'an 1766, une première loge, appelée *Libertas,* s'ouvrit à Bâle, et bientôt une loge, dite *à la Modestie,* se forma à Zurich. Toutes deux n'avaient originairement que les trois grades dits *de Saint-Jean*; mais, en prenant racine sur le sol allemand de la Suisse, elles ne tardèrent pas à se trouver en contact avec l'organisation plus artificieuse des illuminés. Aussi, dès l'année même de la fondation, la *Libertas*, de Bâle, ayant été visitée par des commissaires illuminés, adopta les grades de leur société, avec *la forme et la fin de ses travaux*. Pendant l'hiver de 1778, où s'assembla à Lyon un congrès maçonnique qui se donna le nom, devenu plus tard si odieusement significatif, de *Convention nationale,* l'Helvétie fut érigée en *prioré* et Bâle en *préfecture ;* et comme l'on savait fort bien que les Suisses, en général, sont peu enclins à envoyer leur peu d'or à l'étranger, le prioré helvétique fut dispensé de toute responsion [1] autre qu'une minime contribution aux frais de la chancellerie secrète et de la correspondance générale. De son côté, le directoire national helvétique-romand avait pris part, par une députation d'honneur, au congrès général maçonnique réuni à Wiesbaden en 1776, et où se traita *la réunion de l'ordre avec la société des illuminés*. Enfin l'organisation de la maçonnerie helvétique se complétait, à Zurich, dans la même année 1778, par la division qu'on fit de tout le sol helvétique en deux grands arrondissements territoriaux, dits de Zurich et de Lausanne.

La Suisse allemande n'avait cependant que ses deux loges de Zurich et de Bâle. La grande loge de Genève, au contraire, peu disposée à se soumettre à la direction de Lausanne, se constituait, en 1786, en *Grand-Orient* indépendant, et exerçant sa pleine juridiction sur l'*Union-Helvétique* de Nyon et sur les six loges secondaires alors ouvertes à Genève. Bien qu'il n'existe, à cet égard, aucune preuve historique, l'on se persuadera difficilement que les fréquentes modifications constitu-

[1] Terme emprunté à l'administration financière de l'ordre de Malte.

tionnelles qui se rapportent à cette époque, et qui toutes avaient pour tendance avouée l'établissement d'une égalité absolue entre les Genevois de toutes les classes, ainsi que les étroites relations qui plus tard se formèrent entre Genève et la Convention nationale de France, aient eu une autre source que la prépondérance acquise au grand-orient de Genève sur la magistrature de cette ville.

La franc-maçonnerie ne put s'établir à Neuchâtel que quelques années plus tard, encore n'y réussit-elle originairement qu'au Locle, où, constituée en août 1780 par l'autorité du grand-orient de Paris, elle prit la dénomination des *Vrais Frères*. Le 11 juillet 1797, elle se soumit à la grande loge de Berlin, dites *des Trois Globes terrestres ;* mais en 1807, époque de la cession de cette petite principauté à la France, elle repassa sous l'autorité centrale du grand-orient de Paris. Il en fut de même de la loge *Frédéric-Guillaume, à la Bonne Harmonie*, qui, constituée en 1791 par la grande loge de Berlin, reconnut en 1808 la juridiction du grand-orient de France. En 1817, travaillée par le grand agitateur illuminé, Justus Grüner, alors envoyé de Prusse, elle se laissa incorporer, ainsi que la loge du Locle, à la direction suprême des maçons du rit d'*Ecosse*, dont le directoire siégeait à Zurich.

Si l'on peut en croire deux maçons illuminés, Heldmann et Henry Zchokke, toutes les loges suisses auraient, en 1793, suspendu leurs travaux, de peur de porter leur part de responsabilité des horreurs qu'à cette lamentable époque de notre histoire *leurs frères et amis* commettaient à Paris et dans toute la France. Ils donnaient d'ailleurs des regrets à quelques bons frères que Robespierre avait, sans égard pour la fraternité maçonnique, et vraisemblablement dans l'unique but de *battre monnaie* à leurs dépens, livrés au tranchant du fatal couteau. L'on comprend qu'une si profonde atteinte portée à la fraternelle inviolabilité des francs-maçons avait quelque chose d'assez désagréable pour les frères de l'Helvétie. Il est plus probable cependant qu'en *couvrant* ainsi leurs loges, et les rendant, pour quelque temps, inaccessibles au commun des ouvriers, les maîtres se réservaient de s'assembler fréquemment et furtivement en très-petites réunions, pour ne pas laisser chômer entièrement leur œuvre.

Les loges vaudoises n'avaient certes pas interrompu la leur ; elles s'étaient bornées à distribuer des travaux entre des fractions de leur société, appelées *clubs patriotiques*, *comités régénérateurs ou révolutionnaires*, *réunions philanthropiques*, et même *cabinets de lecture*. Là, des commissaires, en petit nombre, dirigeaient les travaux vers les fins maçonniques. Après l'invasion des armées françaises, ces sociétés sortirent de leurs asiles, et fournirent à l'instant même des gouvernements provisoires, bientôt constitués en gouvernements permanents. Inutile de dire qu'à la tête de ces gouvernements se trouvèrent placés immédiatement, et comme *ipso facto*, les grands-maîtres des loges di-

rectoriales de Lausanne et de Bâle, personnages fort peu considérés, mais qui, dans ces loges, portaient les noms d'*illustrissimes* et de *vénérables*[1].

Lucerne, la cité catholique, n'avait point, à la vérité, reçu les honneurs d'une loge; le terrain n'était pas propre encore à nourrir cette ivraie. Mais un fils du trésorier de la république, Balthasar, jeune homme fort exalté, et qui venait de faire un voyage en Allemagne et en Angleterre, s'y était fait agréger à l'ordre maçonnique et à la secte des illuminés. Il en avait rapporté une grosse collection d'ouvrages imprimés sous l'influence des deux sociétés. Afin d'en mieux répandre les doctrines, et sans doute aussi par spéculation, il fonda dans sa ville natale un cabinet de lecture dont ces détestables livres firent le fonds, et c'est à cet établissement, unique alors à Lucerne, qu'il faut attribuer la corruption intellectuelle et morale qui n'épargna pas même une partie de son clergé. Le système révolutionnaire y prévalut sur le principe religieux; mais heureusement celui-ci se conserva dans le peuple des campagnes, tandis que le patriciat et la bourgeoisie de la cité semblaient l'avoir irrévocablement abjuré. L'on sait comment ce canton fidèle expie en ce moment les égarements religieux et politiques de ses précédents gouvernements, dont les tendances hétérodoxes avaient pendant plus de quarante ans fait gémir toute la Suisse catholique.

Zurich, préparé de longue main au philosophisme révolutionnaire, avait, de prime-abord, accueilli l'illuminisme, et sa religion, bien plus socinienne que zwinglienne, s'accommodait au mieux des principes antichrétiens proclamés par Weisshaupt et consorts. Aussi la révolution helvétique fut-elle accueillie dans cette cité, qui, en dépit de son grossier et insupportable idiome, se dit *l'Athènes des Alpes*, avec un enthousiasme facile à concevoir. Berne, au contraire (*quantum mutatus ab illo!*), les petits cantons, Fribourg et Soleure, Glaris et Zug, les domaines de l'abbaye de Saint-Gall, la république du Valais et les Ligues-Grises firent les derniers efforts pour détourner de la patrie commune le fléau qu'avaient appelé sur elle les loges de Bâle et de Lausanne. Jusque-là, ces cantons étaient restés purs du contact pestilentiel de loges maçonniques et illuminées.

Cette funeste révolution cependant s'était accomplie au milieu des

[1] Le grand-maître de la loge directoriale de Lausanne, le citoyen Maurice Glayse, s'était fait une assez jolie fortune à Varsovie, où il servait de lecteur et de bouffon républicain au roi Stanislas Poniatowski. Il en avait même reçu le cordon de Saint-Stanislas, qui figurait d'une manière assez étrange sur l'épaule d'un obscur bourgeois de la petite ville de Romainmoutier. Ce qui parut plus étrange encore, ce fut de le voir, d'un seul bond, prendre place parmi les cinq directeurs de la république helvétique.

Le citoyen Pierre Ochs, vénérable de la grande loge de Bâle, et fort avancé dans la hiérarchie des illuminés, fut l'auteur de la constitution helvétique. Il l'avait portée au Directoire français et en avait reçu l'assurance qu'elle serait *octroyée* à la Suisse *par la force des armes*.

plus affreuses convulsions anarchiques et guerrières qu'il soit possible d'imaginer. Les petits cantons avaient, les derniers de tous et presque seuls, défendu pied à pied leur territoire et leur liberté [1].

Tant que dura la république helvétique, la franc-maçonnerie suisse suspendit les travaux de ses loges ; leurs mystères s'étaient d'eux-mêmes dévoilés, et elles régnaient ouvertement par leurs chefs, portés aux suprêmes dignités du nouvel État. Mais dès que, sous le régime de *l'acte de médiation*, le système fédéral fut rétabli en Suisse, elle se reconstitua, et, ce qui jusqu'alors ne s'était point vu, Berne reçut une loge qui, le 14 septembre 1803, s'y constitua sous les auspices et sous l'autorité du grand-orient de Paris. Cette loge se composait de tous les individus qui, ayant plus particulièrement marqué sous le précédent gouvernement unitaire, auquel ils rattachaient leurs intérêts personnels et ceux de leur cause, cherchaient à le faire renaître au moyen de quelque révolution nouvelle.

Il serait aussi long que superflu d'énumérer et de caractériser toutes les institutions sorties du gouvernement maçonnique devenu maître de la Suisse, et qui la régissent encore. Nous ne citerons ici que l'organisation des écoles, qui émancipe complétement les instituteurs primaires de toute influence des curés ou des pasteurs des communes ; le mélange, ou plutôt la confusion, de toutes les doctrines religieuses ou morales livrées à la capricieuse présomption de ces demi-savants ; et l'extinction de tout respect pour les dogmes aussi bien que pour les préceptes du Christianisme. De cet épouvantable gâchis est sortie cette génération perverse et sans frein qui prétend, *du droit de la carabine*, dicter un nouveau système constitutionnel à sa patrie, et lui donner pour base les institutions que nous ferons connaître plus tard. De là cette haine furieuse contre la Compagnie de Jésus, dont l'enseignement religieux

[1] Ceux de Schwytz et Unterwalden surtout se distinguèrent par la plus héroïque défense, et si ce dernier n'eût été pris à revers par les défilés du Brünig, il se serait encore maintenu quelque temps comme une oasis au milieu du désert. Les troupes françaises stationnées à Lucerne essayèrent, à plusieurs reprises, de franchir le bras du lac qui sépare les deux cantons, mais jamais elles ne purent y parvenir. Quelques excellents tireurs de ces vallées avaient pris poste dans les anfractuosités des rochers qui forment le défilé appelé *Rotzloch*, et autant il paraissait de barques chargées de soldats, autant de bateaux coulés bas, autant de soldats tués. Après que le pays eut été conquis et saccagé de la manière la plus affreuse, le général de Schauenbourg, qui avait son quartier général à Lucerne, se fit amener le seul de ces paysans défenseurs du *Rotzloch* qui eût survécu au désastre de son pays, et lui demanda combien il lui avait tué de soldats? « Soixante-trois, répondit l'intrépide montagnard ; quant au soixante-quatrième, qui était un tambour, je ne suis pas sûr qu'il soit mort, puisque ma balle ne l'a frappé qu'à la cuisse. » Il faut dire, à la grande louange du général, qu'au lieu de le faire fusiller, comme le paysan s'y attendait, il lui remit vingt-cinq louis pour relever sa chaumière. Ce brave carabinier avait près de lui sa femme et ses deux filles qui rechargeaient ses armes, de sorte que son feu ne fut jamais interrompu. Voilà ce qu'est le peuple des petits cantons!

préserve au moins les cantons catholiques de la contagion maçonnique.

Sous le régime de l'acte de médiation les loges se multiplièrent, et à côté d'elles pullulèrent des associations secondaires, sous leur haute protection. En 1806, l'on vit renaître, à Nyon, l'ancienne loge dite de *la vraie Union helvétique ;* à Bâle s'ouvrit la loge *à l'Amitié et à la Constance ;* à Soleure la loge *à la Concorde*. Toutes ces loges, aussi bien que celle de Lausanne, constituées par le grand-orient de Paris, se réunirent, en 1810, pour le rétablissement du *Grand-Orient national, helvétique-romand*. On y vit renaître, soit pour conserver la mémoire du défunt gouvernement helvétique, ou, ce qui est bien plus vraisemblable, pour en conserver le type à l'avenir, une parfaite image de ce gouvernement si cher au souvenir maçonnique. Le grand-orient de Lausanne se donna *une assemblée législative*, composée de députés du chapitre et de toutes les loges affiliées, puis un *comité exécutif*, dit le *Grand-Atelier*, composé de quinze dignitaires du grand-orient, et enfin un *directoire suprême*, composé du peu de membres élevés aux plus hauts grades de l'ordre, et qui seuls, désormais, conféreraient ces mêmes grades à d'autres candidats. En 1811, l'ancienne loge *à la Modestie* fut rouverte à Zurich, mais son importance n'égala jamais celle du grand-orient de Lausanne.

De notables succès venaient encourager l'activité toujours croissante de cette loge, et l'opinion populaire de ce canton, ainsi que d'autres cantons protestants, se prononçait de plus en plus dans le sens révolutionnaire, lorsque parurent sur le Rhin les armées alliées contre la France. A ce moment, les amis de leur pays crurent pouvoir relever la tête et espérer un salutaire retour vers l'ancienne division politique de la Suisse et vers des formes gouvernementales consacrées par cinq siècles de gloire et de bonheur. Il en eût été ainsi sans doute si l'empereur Alexandre, plus éclairé et moins flottant entre mille idées disparates, ne se fût laissé circonvenir par les fallacieuses insinuations de son ancien sous-précepteur. S'emparant de la question suisse, qu'il déclara s'être exclusivement réservée, ce monarque permit d'arracher à la réaction du moment tout ce qu'il fut possible de conserver. On vit donc une étrange alliance d'un prétendu libéralisme avec les véritables idées d'ordre. César de La Harpe, décoré du premier ordre de la Russie[1], avait abusé jusqu'à la trahison de la crédule confiance de son ancien élève.

[1] Le cordon de Saint-André n'est donné qu'aux maréchaux, et quelquefois seulement aux généraux en chef et aux grades civils qui correspondent à ces dignités. A l'étranger, il n'est envoyé qu'aux têtes couronnées et aux princes de maisons souveraines, alliés, par des mariages, à la maison impériale. Quelquefois seulement il est accordé à des ministres étrangers du premier ordre, et qui, par le crédit politique dont ils jouissent, sont en dehors de toute comparaison. L'ancien maître d'écriture de l'empereur, le républicain révolutionnaire, ne remplissait assurément aucune des conditions personnelles ou morales capables de justifier un si singulier honneur. Il est vrai qu'en franc-maçonnerie il était un haut et puissant seigneur.

Bientôt surgit dans la capitale de l'Argovie une loge intitulée *à la fraternelle Fidélité*. L'un des écrivains les plus féconds et les plus corrupteurs de la Suisse, Henri Zchokke, en fut le fondateur. Elle s'installa le 27 février 1815, époque aussi historiquement remarquable que funeste au repos de l'Europe et au bien-être de la France. Dans un recueil mensuel, intitulé *Helvetia*, Zchokke posait le principe que « *tout comme l'Église chrétienne comptait dans son sein beaucoup de membres indignes, de même l'ordre maçonnique devait tolérer dans le sien beaucoup de maçons indignes de ce nom*[1]. » Comme Weisshaupt, il ne demandait pas mieux que de recevoir dans le sien le plus grand nombre possible de niais ou d'indifférents: *Quia*, disait-il dans ses instructions, *numerum et ærarium augent*[2]. Dans ce même écrit il est dit que l'*archétype de l'humanité est la fraternité universelle*, une association générale de tout le genre humain, *sans différence de* RELIGION, c'est-à-dire sans aucun principe de religion quelconque. L'auteur s'y félicite de ce que *les princes eux-mêmes, instruments de la maçonnerie, accomplissent aujourd'hui ce qui, il y a une dixaine d'années, avait été condamné dans la personne des plus sages des philosophes*. Il y déclare que, si l'*art royal* (la franc-maçonnerie) *ne consistait qu'en symboles mal compris, en mystérieuses manies et en somptueux banquets, aucun esprit éclairé, aucun noble caractère ne pourrait s'y complaire*. A la suite de cette déclaration, il croit devoir découvrir le sanctuaire maçonnique, en le réduisant à trois propositions: 1° *Par elle l'homme*, c'est-à-dire le franc-maçon, *est élevé au-dessus de tout ce que l'imagination et les passions humaines ont inventé. Il est élevé bien au-dessus de tout rang et de toute condition sociale, au-dessus de ces prestiges de la vocation et de la naissance, au-dessus de toute différence d'Église et de toute divergence d'intérêts politiques*; il déclare *que, dans ses loges, la maçonnerie réunit, sous le bienveillant regard du grand Architecte de l'univers, tous les mortels, en leur simple qualité d'hommes et de frères appelés de toutes les zones du monde*.

2° A l'aide de ces signes la maçonnerie réunit en une seule et grande famille tous les hommes dispersés sur la surface de la terre, et cette famille, imbue de ces principes, doit exercer sur la vie des hommes la plus bienfaisante influence.

3° Le troisième et *le plus sacré mystère de la franc-maçonnerie ne peut être ni exprimé ni communiqué; il faut que tout franc-maçon le porte en lui-même*. Toutefois, les trois grades de la franc-maçonnerie et

[1] C'est-à-dire que leur attachement aux principes religieux et aux éléments constitutifs de l'ordre social rendent pour toujours inhabiles à tout avancement aux hauts grades, ou, en langage maçonnique, *indignes de voir la lumière*.

[2] Les illuminés, aussi bien que les franc-maçons, sont assujettis à des taxes fixes, qu'ils sont tenus d'acquitter, d'avance, pour chaque grade qui leur est conféré, et de plus on leur impose arbitrairement des contributions mensuelles et proportionnelles à la fortune de chaque membre.

leurs ingénieux emblèmes lui donnent, à cet égard, de suffisantes indications.

Ce dernier et ineffaçable mystère que le maçon doit comprendre sans autre enseignement, c'est que cette grande et universelle union constitue *la plus haute autorité spirituelle sur la terre;* que, pour la maintenir et l'exercer en pleine liberté, *il faut qu'elle acquière également la plus haute puissance politique; qu'elle s'asseoie sur tous les trônes, ou plutôt que, par ses supérieurs et par l'union de ses frères, elle règne sur tous les rois.* C'est là son véritable but, c'est là la sublime dignité que lui pronostique l'un de ses principaux et plus véridiques organes.

Une impulsion plus puissante encore fut donnée en 1817 à la franc-maçonnerie suisse par le célèbre Justus Grüner, qui venait d'y arriver en qualité de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté prussienne. Cet homme était connu dans toute l'Allemagne comme un illuminé des plus exaltés. Il y avait activement coopéré à la fondation de l'alliance dite de la Vertu (*Tugendbund*), ligue qui, sous prétexte de travailler à l'expulsion des armées françaises de la Prusse et de l'Allemagne, avait formé une propagande fortement organisée, qui employait une multitude d'agents largement soldés et placés sous la direction spéciale de Grüner. Il résulte d'actes authentiques, ainsi que de l'aveu de ses membres, que le véritable but de cette société était de *révolutionner toute l'Allemagne, de la transformer en une république représentative,* ou bien *en un fantôme de monarchie élective,* dotée d'une constitution archilibérale. Cet énergumène politique déguisait ses tendances révolutionnaires sous une haine passionnée contre le banni de Sainte-Hélène et contre les Français.

C'est de cette époque que datent les premiers égarements des chefs de la république de Berne. Grüner était parvenu à leur persuader que, s'ils étaient vus de mauvais œil en Suisse, c'était à raison de leur opiniâtre résistance à l'*esprit du siècle;* que, s'ils consentaient à se placer à la tête des irrésistibles progrès de l'époque, le *gouvernement bernois deviendrait bientôt le régulateur et le maître de la Suisse.* Nous voyons aujourd'hui que cette théorie corruptrice n'a pas manqué son but, puisque, entièrement livré à la suprématie maçonnique, Berne aspire ouvertement à la dictature politique de la Suisse [1].

Une circulaire émanée, en 1819, de la loge *à l'Espérance*, de Berne, est assez explicite sur sa tendance exprimée par la dénomination même qu'elle s'est donnée. Toutes les loges *couvertes*, y est-il dit, doivent se réunir; toutes les sociétés maçonniques de la Suisse doivent former *une grande association nationale*, *embrassant tous les cantons et indépen-*

[1] Aujourd'hui, comme Etat, Berne ne peut plus y parvenir; nous en avons ailleurs déduit les raisons. Cette dictature politique, si Berne parvenait à l'acquérir, tomberait immédiatement aux mains de son *grand-orient.* Ce serait la réalisation de la charmante fable du *singe et du chat.*

dante de toute influence étrangère. Quelques dissidents entre les différents systèmes maçonniques se sont jusque-là opposés à la constitution d'une *grande loge nationale et indépendante*, formée des représentants de toutes les loges du pays : de pareilles tendances sont déplorables, car c'est l'unique moyen d'assurer à jamais leur liberté et leur parfaite indépendance. Cette *grande loge*, comme bien l'on pense, devait se constituer à Berne, et, par la concentration de la puissance maçonnique dans cette ville, se posait dès lors la pierre angulaire de l'*édifice unitaire* en Suisse.

Depuis les années 1814 et 1815, la franc-maçonnerie suisse cherchait à se soustraire à sa position subordonnée envers le grand-orient de France, dont elle croyait l'existence menacée par suite de la restauration du trône des Bourbons. L'on songea donc à se rallier à un autre grand centre d'unité maçonnique, et, pour cet effet, l'on demanda à s'affilier à la grande loge de l'*ancienne maçonnerie reconstituée* à Londres. Ce vœu fut exaucé ; car, le 27 juillet 1818, la loge de Berne reçut du duc de Sussex, en sa qualité de grand-maître de la fraternité maçonnique réunie d'Angleterre, une patente constitutive, portant en même temps nomination du frère Pierre-Louis de Tavel (de Krayningen) à la dignité de *grand-maître provincial et plénipotentiaire des frères de l'ancienne maçonnerie en Suisse* [1]. En conséquence de cette promotion, la loge de Berne fixa son inauguration à la saint Jean de l'année suivante et y convia les députés de toutes les autres loges. Un traité sur les rapports de la franc-maçonnerie avec l'Eglise et l'Etat, publié à la même époque par le frère Heldmann, contient sur les idées irréligieuses de la franc-maçonnerie suisse quelques indications dignes de remarque. L'on y apprend que ceux que *l'on appelle athées* n'ont été anathématisés que parce qu'ils professaient, sur la nature divine, *des idées plus sublimes que celles du Dieu des catéchismes*, le considérant simplement comme le grand architecte de l'univers, et non, avec les ignorants, comme Législateur et Seigneur. La religion primitive, y est-il encore dit, a été modifiée beaucoup plus tôt et infiniment mieux, *suivant les climats*, que par toute religion nationale, *et l'amélioration de ces différentes religions*, œuvre essentiellement maçonnique, *ne doit point avoir d'autre but que de les ramener à cette religion primitive*. Il serait fastidieux de rapporter en détail toutes les propositions blasphématoires que renferment les écrits publiés à la même époque par les coryphées de la société maçonnique. Ce qui en ressort sans voile, c'est sa tendance absolue à renverser tout l'édifice social, et à lui substituer

[1] Ce vénérable, appartenant à une ancienne et noble famille de Berne, et membre de son ancien grand-conseil, était veuf, fort riche et sans enfants, ce qui lui assurait une situation parfaitement indépendante, et lui donnait le moyen de fournir fréquemment, et avec une certaine magnificence, aux banquets de sa loge. C'était tout son mérite.

un ordre de choses dont nous verrons le développement en son lieu.

Les révolutions militaires d'Espagne, de Naples et du Piémont, et les mesures arrêtées par les congrès de Laybach et de Vérone, avaient forcé à fuir et à s'expatrier une multitude d'individus compromis dans les troubles d'Italie. La Suisse fut leur premier et presque unique refuge, et ils y portèrent les statuts de la *carbonaria*, à laquelle tous avaient donné leur foi. Accueillis avec le plus vif intérêt par leurs frères de la maçonnerie, ils fondèrent des *ventes* partout où la maçonnerie leur avait préparé le terrain. Deux grandes ventes, chargées du gouvernement des ventes inférieures, furent organisées, l'une au canton de Vaud, qui, ne voulant pas être dit canton français, s'appelle *romand*, l'autre aux Grisons. On avait cru cette grande division nécessaire à cause de la différence des langues; mais on avait eu soin de placer ces deux grands foyers de conspiration sur deux points importants de la frontière d'Italie. Le gouvernement de ces ventes fut confié à Frédéric-César de La Harpe, pour Lausanne, et à Gaudence Planta pour Coire. L'un et l'autre reçurent le titre et les pouvoirs de l'HOMME-ROI, grade emprunté à l'illuminisme d'Allemagne, et qui fait voir l'intime union établie entre cette société et le carbonarisme italien.

A peine la guerre eut-elle été résolue contre la révolution espagnole qu'une profonde agitation se fit remarquer au canton de Vaud. De prétendus commis-voyageurs affluaient de Paris et du midi de la France, et, sur le vu des lettres dont ils étaient porteurs, ils étaient admis aux assemblées de la grande-vente de Lausanne, d'où quelques-uns se rendaient en Italie. C'est dans ces assemblées que s'élaboraient les projets les plus désespérés pour le salut du principe révolutionnaire et pour son triomphe en Espagne d'abord, puis en France, en Allemagne et en Italie. C'est dans l'une de ces assemblées que son chef, haranguant les adeptes, annonça « qu'il fallait que la vengeance populaire « atteignît tous les ennemis de la révolution ; qu'au jour de leur défaite « la guillotine serait mise en permanence sur la place Saint-François « (à Lausanne), et qu'une pyramide de têtes d'aristocrates serait le « trophée de la victoire de la liberté sur le despotisme et sur l'aristo- « cratie. *Passagers sur le vaisseau de la révolution*, s'écriait-il en ter- « minant son discours, *il nous faut aborder ou périr.* »

Ici nous avons à raconter des faits auxquels peu de nos lecteurs seront disposés à ajouter foi et que cependant nous pouvons affirmer sur la conscience et sur l'honneur, comme en ayant été témoin oculaire, car à cette époque nous séjournions à Lausanne, et toute notre attention se fixait sur ce qu'il nous était donné d'observer de tout ce mouvement.

L'*homme-roi*, fulminant comme d'ordinaire contre la France, à l'occasion de la guerre d'Espagne, avait initié sa vente à la connaissance des mesures arrêtées entre la charbonnerie, l'illuminisme et la

franc-maçonnerie ibérique, pour reporter l'agression au sein même du pays d'où elle partait contre elles. Il annonça que, d'un commun accord, *Mina venait d'être proclamé* GÉNÉRALISSIME DES HOMMES LIBRES[1], et que tous ceux qui portaient ce titre lui devaient, dès ce moment, *assistance et obéissance*. Il déclara que ce général, se trouvant à la tête de l'élite des armées espagnoles, abondamment pourvues d'armes, de munitions et d'or, avait reçu mission de franchir à tout prix les Pyrénées, de s'emparer de Perpignan et d'y planter le drapeau de la révolution européenne; il était donc du devoir de tous les *hommes libres* de se lever en armes, afin de favoriser, par mille diversions locales, auxquelles s'adjoindraient partout des milliers de frères, l'opération capitale dirigée contre la France.

César de La Harpe, général russe et chevalier de Saint-André, ne pouvait ni ne voulait siéger au conseil d'État de son pays natal. Simple membre du grand-conseil, il y était cependant tout-puissant par la prodigieuse influence qu'il y exerçait, tant comme émancipateur de sa patrie que par sa haute position dans la franc-maçonnerie et dans la charbonnerie. A cette époque, son crédit fut assez grand pour entraîner le gouvernement vaudois dans le grand et périlleux projet d'une invasion de ses milices dans la Franche-Comté, dès que l'on aurait connaissance de l'occupation de Perpignan par Mina. A l'insu de l'autorité fédérale, le contingent actif et la réserve de toutes armes furent convoquées à des revues et haranguées par leurs chefs, comme aux jours de quelque grand danger qui aurait menacé la patrie, et toute l'artillerie vaudoise fut successivement et secrètement conduite dans les vallées intérieures du Jura. Ce fut seulement quand on apprit l'irréparable défaite de Mina que l'artillerie revint à Lausanne et que les milices vaudoises rentrèrent dans leurs communes. Nous prions nos lecteurs de se rappeler que tout notre récit n'est qu'un témoignage *de visu*, toutes ces choses s'étant passées sous nos yeux et pouvant encore être attestées par une multitude de témoins, si, comme nous, ils sont disposés à rendre hommage à la vérité. On en déduira ce qu'il faut penser de la redoutable action des sociétés secrètes sur la Suisse.

Vers la même époque, l'attention des gouvernements germaniques, éveillée par le crime de Georges Sand, par les scènes de la grande réunion des étudiants allemands au vieux château de la Wartbourg, près d'Eisenach[2], et par la coïncidence de ces mouvements avec les

[1] Cette dénomination générale avait été adoptée pour les membres de la charbonnerie; elle cadrait assez singulièrement avec le titre d'*homme-roi* décerné aux chefs des grandes-ventes.

[2] Ce château avait, comme l'on sait, servi de retraite à Luther, lorsque la diète de Worms l'avait mis au ban de l'empire. Les étudiants le déclarèrent *patron de la révolution germanique*, et choisirent, pour cette solennité, l'anniversaire *triséculaire* du 31 octobre, jour où, en 1518, l'hérésiarque avait affiché ses fameuses thèses aux portes de la principale église de Wittemberg.

troubles qui agitaient le midi de l'Europe, et dont le contre-coup se faisait également ressentir en France et en Angleterre. Ils établirent donc, au nom de la Confédération germanique, des commissions d'enquêtes à Mayence d'abord, puis à Kœpnick, et, par suite de ces enquêtes, on obtint la parfaite connaissance d'une vaste conspiration, née des débris du *Tugendbund*, et qui, comme un immense réseau, s'étendait sur toutes les universités d'Allemagne. Sous des noms divers, parmi lesquels celui de la *Burschenschafft* acquit alors la plus haute célébrité, cette société universitaire, succursale ou plutôt pépinière de l'illuminisme, initiait la jeunesse studieuse de l'Allemagne à la haine contre toute forme de gouvernement monarchique, de toute religion positive, et enfin *au sanglant jeu du poignard*, mis en ses mains comme *dernière raison des peuples contre leurs princes*. Une nuée d'étudiants allemands s'abattait chaque année sur la Suisse, promenant d'école en école leur fanatique prosélytisme, leur étrange costume, dit *teuton*, leur étroit cordon rouge et blanc porté en sautoir sur le gilet comme signe de ralliement, et montrant aux étudiants le poignard dont ils ne se séparaient jamais. Toutes les loges suisses s'ouvraient à ces apprentis assassins, *auxquels ces poignards servaient de diplômes maçonniques*. Ces armes meurtrières, aussi familières aux arrière-grades maçonniques qu'à ceux des illuminés et des ventes carbonariques, se fabriquaient alors ouvertement à Aarau et à Coire, sur des modèles venus d'Allemagne, et avec des inscriptions différentes assignées aux divers grades de leurs porteurs. Nous avons vu et manié plus d'une fois de ces armes où se trouvaient gravées à l'eau forte *la tête de mort*, emblème universel de la secte, et l'inscription générale : *Ultima ratio populorum*. Sur ceux qui étaient remis aux grades les plus élevés se trouvait cette autre inscription : *Omnibus regibus, episcopis et presbyteris Romanæ Ecclesiæ, mors*. On y tenait, comme l'on voit, un langage franc et net ; l'homicide provocation désignait clairement ses victimes, dédaignant le misérable travestissement de l'épiscopat et du sacerdoce catholique en ce mot de jésuitisme, qui ne déguise que bien mal le véritable objet des haines maçonniques.

Appuyée de tout le crédit de la franc-maçonnerie suisse et des sociétés secondaires qui lui étaient affiliées, la propagande *teutone* eut dans le pays un succès prodigieux. L'on comprit, dès l'origine, que, pour bien préparer l'esprit de la jeunesse, il fallait la diviser en deux âges, au-dessous et au-dessus de la puberté. La première fut comprise dans une sorte de *confrérie gymnastique*[1], où des harangueurs officiels leur prêchent la nécessité d'acquérir une grande souplesse et une grande vigueur musculaire pour se préparer à *défendre l'indépendance de la patrie*, mot sous lequel ils apprendront plus tard à entendre la société

[1] En Allemagne, on donne à ces exercices le nom de *Turnen*, du mot *tournois*, pour éveiller dans les jeunes têtes l'idée d'une chevalerie libérale destinée à renouveler et à gouverner le monde.

des maçons [1]. Pour les étudiants universitaires, l'on organisa une société qui prit son nom de la petite ville de Zoffingue, désignée pour ses réunions annuelles. Là se célébraient des banquets fraternels arrosés de copieuses libations dont la société faisait les frais; et pour exalter davantage encore les esprits, on y faisait paraître les jeunes personnes de la ville, qui venaient offrir aux futurs champions du radicalisme illuminé des drapeaux brodés de leurs mains ou d'autres objets auxquels elles avaient travaillé.

Pendant cette longue période de conspirations d'une part et d'aveuglement de l'autre, la Suisse entière s'organisait en sociétés, dont le but et les démonstrations variaient à l'infini. Toutes n'avaient pas originairement pris la couleur révolutionnaire; mais comme les loges et les ventes avaient pris soin d'y faire entrer leurs principaux dignitaires et leurs plus hardis orateurs, toutes tombèrent, un peu plus tôt, un peu plus tard, sous leur direction occulte, c'est-à-dire sous le joug de la vassalité maçonnique. Telles furent *les sociétés helvétiques géologiques, archéologiques, d'histoire naturelle, de musique, d'agriculture*, et jusqu'à cette association banale qui se disait *d'utilité commune;* véritable hospice intellectuel et scientifique destiné à recevoir quiconque avait l'ambition d'appartenir à quelque *association patriotique*, sans avoir cultivé aucun art ni aucune branche de savoir quelconque. Pour le peuple, on imagina les *associations de chant*, où il recevait, *inter pocula*, des leçons de libéralisme, c'est-à-dire d'impatience de toute autorité à laquelle lui-même ne prendrait pas une part active et prépondérante. Mais toutes ces sociétés étaient primées par celle des *Francs-Tireurs* (Schützen-Gesellschaft), qui bientôt embrassa toute la Suisse.

Pour les pays alpestres, où la cavalerie, l'artillerie et même de fortes colonnes d'infanterie ont peine à pénétrer, la carabine est l'arme la plus formidable qui puisse être employée à la défense de leurs nombreux défilés. Aussi voit-on cette arme toujours aux mains des montagnards, qui, à force de s'en servir dans leurs périlleuses chasses, acquièrent une grande dextérité dans son maniement et surtout une remarquable justesse de tir à grandes distances. C'est de ce goût national pour la carabine qu'abusa la franc-maçonnerie pour se donner une sorte d'armée permanente et dont les chefs seraient toujours à sa disposition.

En vain la confédération suisse avait obtenu, au congrès de Vienne et en vertu d'une stipulation alors tout exceptionnelle et qui lie toutes les puissances de l'Europe, l'immense privilége d'une neutralité perpétuelle; en vain son territoire, dont l'inviolable garantie reposait sous

[1] Jamais, ni alors ni depuis, l'indépendance suisse n'a été menacée par qui que ce soit, et si, en ce moment, son territoire venait à être envahi par des troupes étrangères, ce ne serait que par mesure de sûreté, comme des voisins enfoncent la porte d'une maison qu'un incendie dévore. Il est donc assez clair que, sous le nom de *patrie*, le langage maçonnique n'entend que *sa propre société*.

la sanction générale du congrès de Vienne, n'avait à redouter aucun de ses voisins ; il entrait dans le calcul des conspirateurs de tenir en quelque sorte sous les armes toute la population, et de la relier ainsi, sans qu'elle s'en doutât, à leurs projets perturbateurs. Évoquant le souvenir de l'époque où les armées coalisées de l'Europe entière passèrent sur le territoire suisse pour aborder avec moins de danger celui de la France, ils firent en quelque sorte l'apothéose de la carabine et appelèrent tout bon patriote à faire partie de la grande société helvétique dite du *Tir fédéral*. Indépendamment des fêtes locales du tir, une fête fut instituée sous ce nom pour être célébrée, au mois de juillet de chaque année, dans quelque capitale de canton, et les discours de table, les toasts qui les suivent, tout l'esprit de la fête prouvent surabondamment que, si cette vaste et nombreuse société n'est pas d'origine purement maçonnique, au moins elle est aujourd'hui sous l'absolue direction des loges. De cette redoutable société sont sorties ces hordes de bandits qui dernièrement ont essayé de renverser le gouvernement de Lucerne, et qui, à l'heure qu'il est, menacent encore d'une guerre à mort les cantons catholiques. Tous les membres de l'association ne sont pas initiés à l'esprit qui la dirige ni aux projets dont elle deviendrait, en un cas donné, le servile instrument; mais ils font nombre et peuvent être subjugués par une majorité depuis longtemps corrompue ; et comme cette société a une administration parfaitement organisée, un directoire, un président assisté d'un comité, un secrétariat et un trésor, dont les membres appartiennent à l'ordre des francs-maçons, son gouvernement se trouve aux mains de cet ordre.

Les années 1830 et 1831 furent une ère de grands succès pour la suprématie politique des francs-maçons. Egarées par les déclamations de la secte, les populations se mirent partout en mouvement [1]; les gouvernements renversés furent recomposés de candidats fournis par les loges, les constitutions et les lois remplacées par des *dictamen* sortis de la même source.

La Suisse est, comme chacun sait, un pays unique en Europe. Sa situation géographique, sa médiocre population, sa division en vingt-

[1] Il paraîtra extrêmement remarquable qu'en Argovie ce fût particulièrement la population catholique des francs-bailliages qui marcha sur Aarau, força le gouvernement à abdiquer, et en institua un autre, dans lequel entrèrent nécessairement les auteurs de l'insurrection, qui, depuis, lui font payer si cher un égarement momentané dont eux seuls avaient été les instigateurs. Par une hypocrisie dont les sectaires seuls sont capables, ils excitèrent le ressentiment des catholiques par le tableau de leur illégitime infériorité dans les conseils du canton et de quelques offenses faites à la personne et à l'autorité de leurs prêtres. Mais à peine parvenus à l'exercice de la suprême puissance, ils en firent, contre l'Eglise catholique, l'usage que chacun sait, écrasant sous le despotisme maçonnique ce même peuple auquel ils doivent d'avoir monté au pouvoir. *Ab uno disce omnes.*

deux petits États, dont le peu d'étendue n'exige presque aucun nerf de police, aucune vigueur gouvernementale, la rendent éminemment propre à être le champ d'asile, le refuge commun de tous les conspirateurs bannis ou fugitifs de leur patrie. Elle est aussi comme un cratère volcanique placé entre la France, l'Allemagne et l'Italie, de sorte que les sectaires politiques de ces trois pays y abondent et y prospèrent sous l'égide de la franc-maçonnerie, qui y déploie toute sa puissance. Il n'est donc nullement étonnant que le chef italien du carbonarisme, l'ex-avocat Mazzini [1], ait tout à coup paru à Berne, d'où le précédent gouvernement l'avait banni. Par son conseil, et sous sa direction, fut fondée l'association dite *de la Jeune Europe*, ou plutôt il la fit recevoir et reconnaître pour alliée du *grand-orient bernois*. C'était le 15 avril 1835, et, suivant le statut de cette société, il fallait lui donner et lui subordonner une société *nationale*, une *Jeune Suisse*. Cette branche du grand arbre révolutionnaire fut entée sur lui, le 25 juin suivant, sous les auspices du sieur Druey, membre de *la Jeune Europe* [2], dans une assemblée constituante, tenue à Villeneuve, très-petite ville située presque à l'entrée du Rhône dans le lac de Genève. La formule du serment d'agrégation à cette société n'est pas authentiquement connue; mais, par un fait exécrable, l'on peut présumer qu'elle est encore plus largement homicide que le serment des francs-maçons, qui, dans le seul cas de *trahison* ou d'*indiscrète révélation* de leurs mystères, donnent à la société un droit absolu de vie et de mort sur leurs personnes.

Un étudiant du nom de Lessing vivait à Zurich, et, pour son malheur, il s'était affilié à *la Jeune Allemagne*, sœur de *la Jeune Suisse*. En 1837, si notre mémoire nous est fidèle, ce jeune homme fut trouvé, en plein jour, mort et percé de coups sur l'une des grandes routes qui aboutissent à Zurich. Les assassins lui avaient laissé sa montre et sa bourse, ce qui prouvait que sa mort n'était point due à la rapacité de quelque brigand. Une enquête criminelle fut ouverte, et la fuite instantanée de quelques fugitifs allemands et amis de Lessing fit tomber sur eux la présomption du crime. Parmi les témoins entendus dans cette enquête se trouvait une fille, servante dans une auberge du village où les fugitifs avaient dîné ensemble, le jour même ou la veille du meurtre de Lessing. Elle les avait servis à table, et s'étant retirée dans une chambre voisine, qui n'était séparée de celle où ils étaient attablés que par une mince cloison de bois, elle les avait entendus délibérer sur

[1] Cet homme se trouve actuellement à Londres, d'où il dirige les menées de ses complices italiens, ainsi que les expéditions maritimes en voie d'exécution contre la péninsule. C'est ce qu'ont juridiquement prouvé les actes du procès des frères Bandiera.

[2] C'est le même individu qui vient de bouleverser le canton de Vaud, en renversant son gouvernement et lui substituant sa propre dictature.

la manière la plus facile et la plus prompte de donner la mort à leur ami. Ils ne lui reprochaient ni trahison ni légèreté de propos, mais *il en savait trop*, disaient-ils, et c'est par ces motifs que les chefs de la société avaient jugé qu'il devait être sacrifié à la sûreté commune. C'est qu'en effet les adeptes de *la Jeune Allemagne* et de toutes les autres branches de *la Jeune Europe* livrent, par serment, leur vie à la société *dès qu'elle est jugée nuisible ou dangereuse à son existence*; et, d'autre part, chacun de ses membres prend sur lui, en vertu du même serment, d'effroyables obligations d'exécuter, dès qu'il en est requis, l'ordre de mort prononcé par des supérieurs inconnus; en d'autres termes, il se dévoue à la fois à l'obligation de tuer ou de mourir, à devenir, suivant les circonstances, victime ou bourreau.

Or, que *la Jeune Allemagne*, aussi bien que *la Jeune Suisse*, soit une émanation directe de l'association maçonnique, c'est ce qui est prouvé par les papiers trouvés et saisis par les agents judiciaires de Zurich au domicile de Lessing et de ses meurtriers présumés. L'on y voit que sa devise est rigoureusement identique à celle des francs-maçons: *liberté*, *égalité*, *humanité* [1]! On y voit que leur but est également identique: *révolutionner et républicaniser l'Europe entière;* bien entendu que les directeurs de ces républiques nouvelles ne seront autres que les vénérables maîtres et grands-maîtres des loges. Les principaux magistrats des trois cantons directoriaux, Zurich, Berne et Lucerne, étaient alors entrés dans la ligue de *la Jeune Allemagne*, qui, en dépit de la résistance obstinée d'une autre société secrète suisse, dite *de la Protection*, avait successivement absorbé toutes les fractions de cette société. Mais ce qui prouve jusqu'à l'évidence la filiation de ces sociétés secondaires de la grande mère maçonnique, c'est qu'au § 4 des statuts de *la Jeune Allemagne*, imprimés et publiés à l'occasion de l'enquête relative au meurtre de Lessing, il est sévèrement défendu à tous et à chacun de ses membres *de s'agréger à aucune autre société, hors celle des maçons*. Dans une autre partie de leurs instructions, les membres de la société sont *exhortés à frapper sans pitié, à ne pas épargner le sang, à massacrer tous les princes ou à les expulser de tout pays, et, s'il se peut, de garnir les gibets de leurs cadavres et de ceux de leurs satellites* [2]. Par ces commentaires l'on peut juger de ce que les francs-maçons entendent par *l'humanité*, troisième terme de leur devise. L'humanité pour eux est circonscrite dans les loges; c'est un mot d'ordre, voilà tout; leur société seule constitue ce que, dans leur langage toujours énigmatique, ils appellent le *genre humain;* ce

[1] Le paragraphe 52 des statuts prescrit à tout membre de la Jeune Allemagne de placer ces trois mots en tête de ses pamphlets ou autres écrits, pour en indiquer l'origine.

[2] Ces paroles sont littéralement extraites d'une exécrable parodie de *l'Oraison dominicale*, trouvée imprimée parmi les papiers de Lessing.

qui n'est pas eux n'est qu'un ramassis de *profanes* étrangers au culte et au sacerdoce du grand Architecte de l'univers, *de misérables esclaves du fanatisme et de la plus ténébreuse superstition* [1]. Princes et rois sont des *traîtres-nés de l'espèce humaine*, ou d'autres fois des *esclaves révoltés contre l'humanité* [2].

Maintenant que nous connaissons les principes subversifs de la constitution sociale actuelle, et supposant que quelques-uns de nos lecteurs pourraient éprouver la curiosité fort naturelle de savoir ce que cette société prétendrait lui substituer, au cas où elle pourrait accomplir ses desseins, nous allons mettre sous leurs yeux la traduction *littérale* d'un programme d'institutions sociales, dont l'original imprimé est entre nos mains, et qui, produit et répandu à profusion, au tir fédéral de 1843, peut être considéré comme un des plus remarquables documents de notre époque.

APPEL A LA NATION SUISSE, PAR ALBRECHT.

Discours écrit pour une solennité suisse.

« Très-chers, très-aimés Suisses !

« Les jours heureux de la primitive période du monde reviennent à nous, et, avec eux, les liens du ciel, l'*unité*, l'amour, la fidélité, la justice. Nous les avions perdus dans notre lutte contre le mal ; ils redeviennent notre propriété. Les chœurs de l'Olympe s'ouvrent dans vos vallées alpestres, et pour vous les portes d'Eden vont s'ouvrir ; *portez vos puissantes mains à leurs gonds*, et le paradis s'étendra sur la divine Suisse tout entière ; *il s'étendra sur la surface de la terre, et de l'autre côté des mers le monde vous applaudira.* En avant ! c'est le cri d'Helvétie ; ses fils sont en marche, au pied du trône de Jéhovah ; devant nos yeux se découvre la voie ; entrez-y à sa voix, hâtez-vous d'arracher la patrie à son opprobre, *les pauvres aux angoisses de leur misère !*

« Il faut que l'amour devienne l'élément de la vie pratique, et pour cela l'*unité du tout* nous est nécessaire. C'est pour le maintien de l'unité que Dieu nous a commandé ses fêtes : le *septième jour* de chaque semaine, *trois jours à chaque lune nouvelle*, et *trois fêtes annuelles de huit jours chacune*.

« Cette union ne peut s'accomplir qu'au moyen de diètes (c'est-à-dire d'assemblées populaires), célébrées aux fêtes de Dieu. Les rétablir dans la nation doit être notre but, et notre modèle pour l'avenir de nos fêtes sabbatiques sera celle que nous allons célébrer à Coire. Là, il conviendra de réunir tout ce qui réveille le goût des arts, tout ce qui tend à fortifier la nation, tout ce qui peut amuser jeunes et vieux, tout ce qui est propre à égayer le pauvre et le riche. Il faut que quiconque cultive un art puisse le montrer à tous, que le robuste athlète déploie sa force et l'exerce en face de l'assemblée ; grimper, lutter, sauter et toute espèce d'exercices gymnastiques ne doivent point faire défaut ; des processions nationales, des spectacles, des chants, des concerts, des déclamations et des danses artistiques augmenteront tour à tour l'explosion des joies publiques.

[1] Formule de la réception des Rosecroix. Voyez Barruel, *Histoire du Jacobinisme.*

[2] Voyez l'ouvrage intitulé *Exposition authentique des complots révolutionnaires ourdis en Allemagne.*

« Dans chaque cercle, des tentes d'assemblées, des parvis et des salles seront construits pour recevoir des milliers d'hôtes et de visiteurs. Les places seront environnées d'amphithéâtres destinés au monde féminin, qui, sous une arche d'honneur, distribuera les couronnes. On n'y luttera pas pour de l'or, mais pour des prix de gloire et d'honneur. Le but de tous ces amusements est de conserver l'unité et la joie, d'éveiller l'amour et la morale *en faveur de l'universalité et des arts.* Ainsi le peuple, s'arrachant au putride marécage où il se trouve engagé, s'élèvera jusqu'à la Divinité; les familles parviendront à la connaissance de leur valeur dans la destination divine. Les factieuses menées DES NOIRS tomberont d'elles-mêmes; ils ne seront plus pour le peuple qu'une superfluité, car nul ne visitera plus leurs murailles ni leurs confessionnaux, ces échoppes d'esclaves. Ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des prêtres [1], mais des hommes d'enseignement; car nous-mêmes nous sommes prêtres et serviteurs de Dieu, pour l'ordre et pour la morale [2]. De toutes parts l'on apprend à se connaître, l'on s'amende et l'on s'unit en une vaste société où la religion se résout en un *culte cosmopolite et moral.*

« Quiconque se rendra à ces réunions sera traité gratis. Ainsi tombe l'usure, et l'hospitalité revient parmi nous. Les *droits de l'égalité* renaissent; il n'y a plus de pauvre et nul d'entre nous ne manquera de patrie.

« Le bien commun fournit aux dépenses de la nourriture de tous, et chacun y apporte son volontaire tribut : de l'argent, du bétail, des ustensiles et d'autres dons en nature, jusqu'à ce qu'il ait été formé un fonds en numéraire et en troupeaux; *fondation à laquelle seront employés les biens des castes qui, aux temps de leur brigandage, les avaient enlevés aux citoyens.*

« Nul des assistants n'est exclu des joies du jour; chacun se rassasie à la table du Seigneur. Nous ne lui demandons pas qui il est; païen, Juif, Turc ou chrétien, il est le bienvenu, *car tous nous étions égarés*, mais maintenant nous n'avons plus qu'un seul Dieu, et tous nous sommes enfants de ce Dieu.

« C'est au Dieu d'amour que nous érigeons un autel en chaque lieu d'assemblée. Cet autel est le point de réunion autour de notre Dieu. Ainsi Dieu étant avec nous, *nous redevenons un* avec le seul Dieu fidèle à nos pères, et nous rentrons dans la condition du peuple de Dieu.

L'autel est desservi par le *ministère de la race d'Aaron :* il n'est plus de prêtres, il n'y a plus que des citoyens et des représentants. Ainsi tombent les intrigues d'un faux et infidèle sacerdoce; ainsi finissent les menées des prêtres (Pfaffen); leurs illégitimes empiétements sur la vie civile ont pris fin. La puissance de l'Église périt. L'ancienne Babel tombe de son rocher comme l'avalanche est précipitée d'une cime dans l'abîme.

« Tous nous sommes les convives de Dieu, et LÉVI est serviteur du peuple, parce que Dieu nous nourrit, et parce qu'il dirige l'ordre de la solennité. *Ainsi le service du peuple devient le service de Dieu!*

« L'état militaire, servitude du despotisme, tombe, parce que les citoyens portent eux-mêmes les armes de l'honneur. En cela nous sommes les ministres de Dieu. Ainsi disparaît la puissance du despotisme, et *les tyrans n'auront plus de trône.* C'est de Tell, l'arbalétrier, qu'est sortie la Confédération, et la société des carabiniers est aujourd'hui un Tell; *c'est d'elle que doit sortir aujourd'hui le salut de la Confédération.* Quiconque répand parmi nous la crainte de

[1] *Pfaffen*, terme du plus profond mépris, qui n'a pas d'analogue dans notre langue.

[2] Belles paroles qui n'ont pas empêché notre écrivain d'adresser aux femmes un autre appel pour les provoquer à l'indépendance : on sait de quelle espèce. Les sectes maçonniques, illuminées, carbonariques, etc., n'ont pas, à cet égard, dérogé aux appétits des autres sectaires, dont un des plus grands docteurs de l'Eglise a dit avec tant de vérité ; *Principium et finis mulier.*

la puissance étrangère *ne connaît pas l'esprit public qui domine hors de chez nous*; il est traître envers notre énergie nationale; c'est un *conservateur*, un *piétiste*, un *Jésuite*. Trois à quatre cent mille *divins arquebusiers* gardent, comme un Tell, la citadelle que leur a bâtie la nature! Fils d'Helvétie! devant votre puissance *divine* se briseront les masses glaciales du Nord et tombera la forêt de ses baïonnettes!

« Nous-mêmes sommes les gardiens de l'ordre et de la justice; nous n'avons donc besoin ni de gendarmes, ni d'agents de police, ni d'espions.

« La magistrature fera place à des tribunaux d'honneur qui, sans désemparer, rendront la justice; ainsi disparaîtront la manie des épices, des juges, et la cupidité des avocats.

« Les lois sont simples et conformes à la nature; la loi d'amour est écrite dans tous les cœurs; elle est la loi de Dieu!

« A Dieu le gouvernement! *il l'exerce conjointement avec les citoyens* dont la réunion a lieu en présence de toute l'assemblée; celle-ci en est le vivant protocole. Ainsi serons-nous débarrassés de cette légion de fonctionnaires dont nous sommes encombrés; d'ailleurs, plus de contributions, plus de droits, plus d'impôts; car *il n'y aura plus ni frontières ni barrières;* plus d'entraves pour la liberté du commerce et de l'industrie.

« L'enseignement public réclame un élément purement divin; l'art, la science, l'adresse appartiennent à notre florissante jeunesse. L'honneur et la moralité pénétreront leurs jeunes cœurs de morale et d'amour : Dieu est leur instituteur.

« Six jours sont donnés au citoyen pour ses travaux, dont il s'acquitte avec joie et courage; le septième aura lieu l'assemblée; journée sainte, consacrée à l'*universalité*, car ce seront vos diètes. Telles étaient, aux temps primitifs, les diètes d'Eden, telles étaient celles de nos aïeux; reprenons et délivrons *les nobles hommes de Berne* [1] des chaînes politiques forgées en 1815 [2].

« *Levez vos mains pour accomplir l'œuvre!* car, ce qu'il faut ici, c'est *le fait! Helvetia* se relèvera de la tombe, *Teutonia* lui tendra la main, et, unie à toutes deux, *Polonia* s'élèvera à la splendeur des dieux! Alors nous nous serrerons dans nos bras fraternels, et nos jubilations béniront le jour qui nous aura régénérés!

« Vive ce qui dans le peuple est divin! Vive avec nous notre Dieu ancien et fidèle! Vive Helvétia en Dieu! »

Quiconque n'est pas, au moins par la lecture, initié au style et aux conceptions maçonniques, croira sans doute avoir entendu l'expression des délirantes rêveries d'un malade échappé des loges de Charenton. Détrompez-vous, lecteurs, vous avez entendu les ardentes déclamations du FRÈRE-ORATEUR de quelque arrière-loge maçonnique, ou le discours de l'HIÉROPHANTE d'une loge d'illuminés!

Un document de cette espèce, imprimé et répandu avec profusion, distribué à des milliers d'hommes que réunissait une des fêtes publiques les plus solennelles et les plus fréquentées de la Suisse, sans y causer la moindre surprise, aurait-il besoin d'un commentaire pour en

[1] Le grand-orient helvétique, qui a son siége dans cette ville, et auquel appartient l'auteur de ce dythirambe maçonnique.

[2] Le pacte fédéral en tous ses points, mais principalement dans son principe de la souveraineté cantonnale.

faire comprendre toute la portée ? L'anéantissement du droit et du fait de la propriété, *ce dernier développement de la théorie égalitaire,* qu'est-ce autre chose que la dissolution finale de l'ordre social, qu'un épouvantable chaos? Naïve simplicité de l'enfance du jacobinisme qui se contentait de brûler des châteaux et de mettre au pillage les propriétés de l'Église et les coffres de quelques riches ! vous êtes dépassée de bien loin par les théories communistes que proclament d'autres hommes. Albrecht vient de vous parler de la formation d'un fonds commun, *à la fondation duquel seront employés les biens des castes qui, au temps de leur brigandage, les avaient enlevés aux citoyens.* Un autre apôtre[1] du communisme suisse va vous tenir encore un langage plus franc : il va *déclarer une guerre à mort à toute propriété quelconque ;* mais comme il ne se fait pas l'illusion de croire que la classe possédante soit déjà suffisamment disposée à se dépouiller elle-même et à se laisser dépouiller par la force, il fait à ses affidés la confidence du moyen qu'il a imaginé et à la réalisation duquel il donne tous ses soins, pour opérer *provisoirement* et sur une moindre échelle la spoliation *des riches* (terme sous lequel sont entendus tous ceux qui possèdent) au profit du *prolétariat*, c'est-à-dire des sans-culottes de nos jours. Ce moyen consiste tout simplement à former, en Suisse, une bande de *vingt mille garnements aussi adroits que vigoureux* (ce sont ses propres termes), et qui, en attendant mieux, feraient la guerre, *à profits communs,* aux bourses, aux montres, et à tout ce qu'il appelle de précieuses inutilités. Une correspondance trouvée chez lui discute ce projet sous toutes ses faces, contre l'opinion d'un ami, *domicilié à Paris,* qui lui en expose les difficultés et les inconvénients, mais qui, plus scélérat et plus réfléchi que Weitling, lui propose en ces termes la véritable marche à suivre pour parvenir à la destruction de toute propriété : « *Nous ne sommes point encore de force à conquérir le monde par le fer ;* IL FAUT D'ABORD LE TUER MORALEMENT ET LE METTRE AU TOMBEAU. *Et si,* ajoute le correspondant parisien, *la victime dévouée à la mort, saisie d'une dernière convulsion, veut se jeter sur nous, le couteau à la main, alors nous lui dirons : Halte-là, enfant ! ne sais-tu pas qu'il n'est pas permis à l'enfant de jouer avec des couteaux? Qui tire l'épée périra par l'épée, et,* SUR CE, NOUS LUI ABATTRONS LA TÊTE ! *Alors, frère, tu t'en donneras à cœur joie, car tu es vindicatif, et cela ne devrait pas*

[1] Weitling, simple garçon tailleur, mais que l'énergie de son caractère et quelque capacité littéraire avaient rapidement poussé à une position élevée dans la secte. Son livre, intitulé par lui *Evangile des Pauvres*, et qui, aux blasphèmes religieux les plus exécrables, joignait l'exposé des doctrines les plus scélérates contre toute propriété individuelle, était sous presse à Zurich lorsque la magistrature de ce canton le fit saisir, en fit arrêter l'auteur, et, à cette occasion, prit connaissance de ses correspondances et de tous les autres papiers qui furent trouvés chez lui. Leur contenu fut publié avec toutes les pièces du procès, et c'est dans cette source officielle que nous puisons le léger aperçu de ses doctrines qu'à notre tour nous livrons aux méditations de nos lecteurs.

être : lorsque nous tuons, ce doit être une victime et non point un objet de vengeance. »

Nous regrettons que les limites du travail que nous nous sommes imposé ne nous permettent pas d'étendre plus loin nos citations : celles-ci suffiront sans doute pour faire reconnaître le véritable caractère des troubles de la Suisse, la source de laquelle ils découlent, et le dernier but auquel on espérait les conduire. Il nous reste maintenant à tracer en une sorte de raccourci le tableau de la situation actuelle des choses, dans ce pays qui, à si juste titre, occupe l'attention de l'Europe entière.

Une diète extraordinaire y avait été réclamée à cor et à cris par la faction radicale, pour obtenir, fût-ce à la majorité d'un seul canton (majorité dont elle se croyait assurée), un *conclusum* impératif portant expulsion générale et exclusion perpétuelle de la Compagnie de Jésus du territoire de la Confédération, et ce décret devait être mis à exécution, de gré ou de force, par les troupes régulières des cantons radicaux, appuyées de la cohue armée des corps-francs, armée irrégulière de la franc-maçonnerie. Mais d'avance les cantons catholiques s'étaient étroitement alliés pour leur défense commune ; ils avaient mis sur pied tout ce qui, sur leur sol menacé, était capable de porter les armes. L'on avait compté sur la puissance de l'intimidation, et loin de là l'on voyait devant soi une armée catholique décidée, *devant Dieu*, à vaincre ou à mourir. Cette formidable attitude porta l'épouvante dans les conseils du radicalisme, et cela avec d'autant plus de raison, que, dans tous les cantons, il se trouva parmi les protestants aussi bien que parmi les catholiques une masse d'hommes justes et intègres dont l'opinion est diamétralement opposée aux emportements de la faction jacobine. Le peuple lui-même, qui, à raison du voisinage, se trouve en relations quotidiennes d'intérêts avec les populations catholiques, ne se prêterait qu'avec grande répugnance à une guerre contre ses paisibles voisins; et quant aux corps-francs, ils sont bien disposés à courir les chances d'un coup de main qui aurait pu réussir à la faveur d'une surprise, mais non à s'exposer à la furie des terribles montagnards, si souvent vainqueurs des armées de l'Autriche, et qui, il n'y a pas encore un demi-siècle, ont opposé une si valeureuse résistance aux armées françaises. Ces lâches champions du radicalisme ont donc abandonné la partie [1], en même temps que les populations catholiques des cantons mixtes, relevant la tête, demandent dans des pétitions adressées à la diète leur

[1] Dernièrement encore une revue de quatre mille hommes des corps-francs avait été commandée et préparée dans une commune argovienne; cent quarante seulement s'y présentèrent, et pas un ne voulut apposer sa signature à l'engagement de se présenter en armes à la convocation générale de tout le corps. Les meneurs eux-mêmes, en descendant de la tribune aux harangues, se retranchèrent dans la nécessité de diriger, *du fond de leurs cabinets*, l'ensemble du mouvement. La jactance et la forfanterie sont toujours les signes les plus certains de la couardise.

émancipation de la tyrannie qui les opprime. Dans ces circonstances, le radicalisme helvétique doit des actions de grâces à la diplomatie anglaise et française qui, par leur intervention, ont ouvert à leur retraite une porte de salut. La diète a eu hâte d'entrer dans cette voie, en formant une commission de sept membres pour examiner à fond la situation des affaires, et cette mesure dilatoire, si opposée aux déclarations d'urgence d'abord émanées des députations radicales, indique clairement le découragement de la faction et le mouvement de retraite dans lequel elle vient de s'engager. La ligue catholique, au contraire, a déclaré par la bouche de tous ses députés qu'aucune considération quelconque ne la porterait à obtempérer ni aux sommations impératives, ni aux invitations amiables d'une majorité qui prétendrait porter atteinte à la fois à ses intérêts religieux et au principe de la souveraineté cantonnale.

En résumé de cette situation, l'on peut assurer qu'une remarquable révolution s'opère en Suisse. D'une part, le radicalisme, abattu et déshonoré, y perd d'autant plus son crédit politique qu'il annonçait son triomphe avec plus de jactance, et que dans ses organes quotidiens il avait plus clairement dévoilé et plus catégoriquement formulé ses tendances. Tous les amis de la tranquillité publique, comprenant aujourd'hui le terme où, sous prétexte d'intérêts confessionnels, on voulait les conduire, s'en détournent avec indignation, et de plus en plus ils abjureront la théorie de l'oppression de la foi catholique. Ce jésuitisme dont on les avait effrayés se présente aujourd'hui, à leurs yeux dessillés, comme identifié avec les intérêts sociaux, en sorte que le pouvoir politique ne pourrait le sacrifier sans livrer ceux-ci à d'inévitables dangers. D'autre part, une ligue s'est formée entre les cantons catholiques pour la pure et unique défense de leurs droits religieux et politiques; Lucerne y a repris son poste naturel de chef et de guide de cette alliance, qui, consacrée par des dangers et par des sacrifices communs, a pris un caractère indélébile et indissoluble. Comme aux jours anciens, la Suisse aura son *corpus catholicorum*, qui, dans des conférences aussi fréquentes que les circonstances pourront l'exiger, veilleront à la défense commune. L'impression qu'a produite l'énergique attitude de cette ligue ne s'effacera jamais, et si, comme tout le doit faire espérer, elle n'y déroge par aucun acte de faiblesse postérieure, elle finira par obtenir en Suisse une prépondérance incontestable. Elle seule est pure de tout alliage hétérodoxe, et presque tous les autres cantons renfermant des populations catholiques tourneront leurs affections vers cette masse compacte chargée de défendre les principes et les intérêts de leur religion.

Le comte D'HORRER.

MARTHE [1]

POEME.

L'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi de foi.
(S. Mathieu, c. IV.)

I

La surface des eaux, firmament de la terre,
Voit surgir de son sein une île solitaire,
Dans un golfe orageux du rivage breton.
Quand le soleil d'été, montant à l'horizon,
De ses mille lueurs fait scintiller la plage,
Près des goëmons verts quand luit le coquillage,
Lorsque les champs sont d'or, la mer d'un bleu lapis,
Et qu'on voit onduler la vague et les épis,
Tout est enchantement dans l'île et sur sa rive;
Mais, avec ses bruits sourds, lorsque l'automne arrive,
Et que la voix des vents semble celle des morts,
Rien ne peut égaler le sombre de ces bords;
La mouette blafarde, au vol lourd et timide,
Plane dans un ciel gris, rase le flot livide,
Qui gémit tristement en roulant dans ses plis
Des galets qu'on dirait des ossements blanchis.

[1] Un écrivain connu, l'auteur de l'*Histoire des progrès de l'esprit humain dans l'antiquité* et de l'*Histoire de l'art chrétien*, fut témoin des faits que racontent ces vers, qui sont, dans leurs moindres détails, la traduction d'un récit véridique. Il résulte, pour la catholique Bretagne, de l'énergie qui grandit ce qu'elle fait, de la foi qui poétise ce qu'elle aime, que l'idéal se rencontre quelquefois dans les faits. Dans ce poëme, une âme est obsédée par le démon du doute, qui, par les tourments qu'il provoque, cause la mort, sans pouvoir obtenir de la volonté un consentement coupable. Le doute lui-même, par une étrange péripétie, n'aboutit ainsi qu'à la plus haute manifestation de l'énergie de la foi. (*Note du Directeur.*)

Tout est mort dans cette île aux plages désolées,
Et ses rochers sont noirs comme des mausolées.

Par un jour de novembre, à l'entour des récifs,
Les flots en blanchissant se brisaient plus plaintifs.
Une femme, à genoux sur des algues marines,
Et le cœur tout rempli d'espérances divines,
Priait, dans sa douleur, penchée au bord de l'eau;
Car son époux avait l'Océan pour tombeau :
« Dieu! qu'il a dû souffrir dans sa sombre agonie!
« Mais, calme-toi, douleur, son épreuve est finie;
« Calme-toi; l'espérance est l'une des vertus
« Qui conduisent nos pas au séjour des élus.
« C'est là haut qu'il m'attend; oh! oui, là haut, sans doute:
« Si je pleure, il m'entend; si je prie, il m'écoute.
« Mais si tous ses péchés n'étaient pas expiés,
« Prenez-moi pour victime, ô Dieu! crucifiez
« Ce cœur qui ne peut plus rien aimer sur la terre;
« La douleur des vivants (ineffable mystère)
« Peut, d'ici-bas, calmer les maux des trépassés;
« Frappez, jamais mon cœur ne dira : C'est assez;
« Car, avec notre foi, qu'est-ce que la souffrance?
« Quand on reçoit ses coups sans murmure, en silence,
« Alors le cœur meurtri s'embellit à vos yeux :
« Chaque douleur de l'homme est un pas vers les cieux. »

C'était vers le matin; la cloche de l'église
Vint confondre ses sons aux plaintes de la bise.
Marthe franchit le porche au ceintre surbaissé,
Et trouvant, en entrant, l'office commencé,
Elle s'agenouilla pour entendre la messe,
En songeant qu'à l'issue elle irait à confesse.

*

Saint tribunal du cœur qu'avait rêvé Platon,
Et que fonda le Christ, douce confession,
Toi qui, divinisant l'heure des confidences,
Apportes, par leur charme, un baume à nos souffrances;
Et, pour fléchir le Ciel, au lieu de châtiment,
De l'amitié sut faire un divin sacrement;

Dis-moi par quels secrets tu calmes, tu consoles
Les douleurs d'ici-bas, par de simples paroles.

Jésus-Christ, l'homme-Dieu, la veille de sa mort,
Ne pouvant réveiller l'amitié qui s'endort,
Veillait seul. Dans la nuit il apparut un ange
Qui posa sous sa lèvre un vase, affreux mélange
Des crimes, des douleurs de tout le genre humain
Que cet esprit du ciel apportait dans sa main.
Le Christ à cet aspect recula d'épouvante;
Mais enfin, le prenant, avec sa main tremblante,
Il le but tout entier, et l'ange, en s'effaçant,
Vit son front ruisseler d'une sueur de sang!...
Et la confession, c'est ce divin calice;
Si l'homme de la vie allége le supplice
En venant y verser ses crimes, ses douleurs,
C'est que le Christ y but nos soupirs et nos pleurs
Quand, sous les oliviers, il souffrit, par avance,
Des siècles de douleur dans sa nuit de souffrance;
L'avenir put ainsi s'appesantir sur lui :
Pour le Christ éternel, hier, c'est aujourd'hui.

*

« Mon Père, vous savez, dans le dernier orage,
« Mon mari s'est perdu corps et biens; mon veuvage
« Ne cessera jamais; j'ai vu monter aux cieux
« Notre famille entière, excepté deux neveux,
« Orphelins délaissés; je veux être leur mère;
« Elevée au couvent, par les soins d'un vieux père,
« Comme beaucoup d'enfants des marins du pays,
« De l'éducation je connais tout le prix;
« Celui qui connaît plus sait aimer davantage.
« Ces biens que mon mari recueillit dans l'orage
« Au péril de ses jours, ils sont sacrés pour moi,
« Et, voulant leur donner un légitime emploi,
« Avec ces biens du mort j'ai résolu de faire
« Ces deux pauvres enfants prêtres du sanctuaire.
« Son âme, au sein du ciel, pourrait s'en réjouir,
« Et, s'il avait encor quelque peine à souffrir,

« Cet argent vénéré, prix de son existence,
« Dans le monde des morts calmerait sa souffrance,
« Lorsqu'à l'autel, pour lui, ces enfants prieraient Dieu.
« Mon Père, ce projet, aurait-il votre aveu?...
— « Femme, vous faites bien ; donnez, et sur la terre
« Vous ne resterez pas désormais solitaire ;
« Les éloges flatteurs partout suivront vos pas ;
« Vous aurez, dans deux cœurs, un ciel dès ici-bas,
« Et puis, s'il est un Dieu!...

II

Et puis s'il est un Dieu!...

Comme une ombre qui passe
Efface la lueur des astres dans l'espace,
Dans ce cœur étoilé des clartés de la foi
L'obscurité se fait, tout à coup, et l'effroi
Y porte la stupeur. Sur une pauvre planche,
Cette femme avait vu, dans une vague blanche,
La mort des naufragés s'avancer, la saisir,
Et son front baptisé l'avait vu sans pâlir ;
Mais, à ce mot sorti de l'enfer, pâlissante,
Sur le parvis du temple elle tomba gisante.

Pauvre plante des mers, ta sève était la foi ;
Et voilà tout à coup qu'elle s'arrête en toi.
O femme, tu portais une double couronne :
L'une, don d'un époux ; l'autre que la foi donne ;
L'une faite de fleurs, l'autre de saints espoirs ;
Un linceul entraîna l'une dans ses plis noirs,
Et voici que, du ciel obscurcissant la voûte,
Une impure vapeur flétrit l'autre : le doute !

Quand elle s'éveilla, quand elle ouvrit les yeux,
Je ne sais quel instinct les porta vers les cieux
Pour y chercher le sceau de sa divine essence
Qu'un ange eût dérobé... D'une amère souffrance
Tout son corps tressaillit; elle vit que sa foi
Était morte!... Il lui vint alors dans son effroi

Une inspiration à cette âme expirante,
Comme, avec son génie, en aurait rêvé Dante.
Elle se dit : « Là-bas, un lieu mystérieux
« Contient un vase pur rempli d'une eau des cieux ;
« L'esprit de Dieu, dit-on, est porté sur ces ondes
« Pour créer des chrétiens, comme il créa des mondes.
« De cette urne la foi sur mon âme d'enfant
« Descendit. En ce lieu peut-être qu'en priant
« La foi me reviendra, comme un nouveau baptême,
« Pour chasser de mon front ce second anathème. »

Près de l'urne de marbre, oh ! longtemps tu prias,
Mais la foi dans ton cœur, femme, ne revint pas.
Cette onde, flot divin de la rive éternelle,
Ne peut cicatriser ta blessure mortelle.
Brisée elle quitta l'église ; il lui semblait
Que sa lèvre, en priant sans foi, la profanait.
Mais, quand elle passa par l'étroit cimetière,
Les squelettes blanchis, couchés dans l'ossuaire,
Semblèrent lui crier, dressés sur leur séant :
« La mort, vois tu, la mort, la mort, c'est le néant. »

Vers la grève, en fuyant, elle court égarée.
Autrefois, vers le soir, quand montait la marée,
A cette heure où l'étoile, au bleu du firmament,
Argente d'un rayon l'azur du flot dormant
Et parle d'espérance à l'âme de la terre,
En ce lieu, bien souvent, assise avec mystère,
Dans la brise des mers une voix lui parlait,
Et, d'un accent du ciel, cette voix lui disait :

« Souffre quelques instants, mon amie, en ce monde.
« Mon âme avec mon corps n'est pas morte dans l'onde.
« Nous nous verrons au ciel ; là-bas, où tu m'attends,
« Tu ne souffriras plus désormais bien longtemps. »
Oh ! oui ; mais maintenant elle n'entend plus d'âme ;
Mais il lui semble voir surnager sur la lame
Un cadavre hideux, qu'un lit de goëmon
Couvre comme un suaire ! Elle cria son nom.
Le flot seul entr'ouvrit sa lèvre violette ;
Sous le sceau du trépas elle resta muette ;

Mais l'écho du lointain répéta sourdement :
« La mort, vois-tu, la mort, la mort, c'est le néant. »

N'allant plus à l'église, elle était un scandale;
Chaque jour on disait : « Comme elle devient pâle ;
« Sans doute qu'un démon s'acharne sur ses pas,
« C'est qu'elle est obsédée. » On ne se trompait pas.

Usé par les tourments du cœur, son corps succombe;
La fièvre vint bientôt la traîner vers la tombe.
On voulait étancher la soif qui la brûlait
Avec l'eau d'ici-bas; sans plainte elle buvait,
Mais elle se disait : « Mon Dieu, ce qui m'altère,
Ah! c'est la soif des cieux, non celle de la terre.
La prière aurait pu la soulager un peu :
Mais l'âme, d'ici-bas, s'élève jusqu'à Dieu
Sur deux ailes de feu : l'amour et l'espérance.
Le doute avait brisé leur vol. Dans sa démence,
Oh ! vous eussiez frémi si vous l'eussiez pu voir,
Car le délire aussi surgit du désespoir.

L'ombre de l'agonie effleurait son front blême ;
Sa main, pour y chercher la trace du baptême,
Passait, dans sa douleur, passait incessamment,
Et, ne l'y trouvant pas, elle disait : « Dieu ment. »
Puis elle souriait ; prenant pour l'eau lustrale
Un symptôme effrayant, sa sueur glaciale.
Quand l'aspect du néant la frappait de stupeur,
Dans son orbite éteint son regard faisait peur.

La grâce, cependant, décorait sa jeunesse ;
Son corps agonisant conservait sa souplesse.
Quand elle se dressait sur son lit de douleur,
Sublime de souffrance et belle de pâleur,
Ses cheveux noirs tombaient sur ses épaules blanches,
Comme un saule pleureur laisse tomber ses branches
Sur un tombeau d'albâtre; une faible rougeur
Venait de la statue animer la pâleur.
Alors il s'échappait de ses lèvres écloses
De ces soupirs plus doux que la senteur des roses :

« Mon Dieu, j'ai bien souffert ; du moins es-tu content ?
« Quand finira l'exil où mon âme t'attend ?
« Mais je crois voir le ciel s'entr'ouvrir sur ma tête ;
« Un souffle de ta bouche a chassé la tempête.
« De l'âme qui t'aima , mon Dieu, tu te souviens.
« Le printemps refleurit, et ta voix me dit : Viens...
« Je vois naître des fleurs dans un champ de délice ;
« Les anges, de ma lèvre éloignant ce calice,
« Pour me ravir aux cieux entr'ouvrent mon tombeau.
« Je vois Dieu! je vois Dieu ! Comme au ciel il fait beau!... »

C'est qu'en réalité Dieu paraît à sa porte;
C'est le curé du lieu, c'est un saint qui l'apporte.
Il est saint, celui-là, c'est bien l'homme de Dieu
Dont la vie est amour, la maison le saint lieu ;
Brûlant de charité, c'est ce type du prêtre
Dont la robuste foi n'a jamais dit : Peut-être.
La mourante abaissa sur le ciboire d'or
Un regard que l'extase embellissait encor.
D'existence et de mort ce merveilleux mélange
Semblait s'entretenir tout bas avec un ange;
Mais quand elle aperçut l'aube du prêtre saint
Un frisson la saisit, son délire revint :
Au lieu des mots divins que murmurait l'Apôtre,
Elle entendit vibrer ces paroles qu'un autre
Un matin lui jeta : « Et puis s'il est un Dieu. »
Elle crut voir debout ce spectre du saint lieu.
« Ah! c'est toi, noir démon; arrière!.... » cria-t-elle...
Et son âme monta vers la voute éternelle.

A ce suprême instant cependant l'on put voir
L'extase sur ses sens reprendre son pouvoir;
De même qu'un martyr qui meurt dans les tortures
Prête une oreille avide aux célestes murmures
Des anges du Seigneur, qui soutiennent aux cieux
Sa couronne éternelle, éclatante à ses yeux,
La foi, comme une palme offerte à sa souffrance,
Scintilla sur son front; la divine espérance,
Arome de la foi qui chasse la douleur,
Sur son dernier soupir répandit sa douceur.

Aussi, lorsque la mort eut pâli son visage,
Rien des maux d'ici-bas n'y marquait le passage;
Ce beau corps reflétait, dans sa sérénité,
D'un jour mystérieux la céleste beauté :
Comme un lac réfléchit, calme après la tourmente,
La majesté des cieux dans l'onde transparente.

ÉPILOGUE.

Morte de doute!.... Oh! non, vous ne le croirez pas,
Vous qui vous nourrissez des choses d'ici-bas ;
Vous qui ne traitez pas comme choses réelles
Vos images de Dieu, vos âmes immortelles;
Vous ne comprenez pas que, pour calmer leur faim,
Des hommes ont besoin de foi comme de pain.

Tu donnas, en mourant, un grand exemple aux hommes;
Car ton mal est celui de ce siècle où nous sommes.
Mais du pain d'ici-bas il peut, lui, se nourrir;
Il n'est pas assez fort, comme toi, pour mourir,
Eteignant dans la nuit, comme les vierges folles,
Cette lampe que Dieu fait luire aux paraboles.

Le chrétien ne meurt plus sous le fer du licteur;
Le doute est son bourreau. Les tortures du cœur
Le font souvent pâlir, immoler sa croyance
Sur cet autel sans dieu qu'on nomme indifférence.
Pour toi, ton cœur breton, fait d'un levain plus fort,
Au milieu des tourments lutta jusqu'à la mort.
Qui sait? peut-être, un jour, sur ton roc solitaire,
L'Eglise te prendra pour t'offrir à la terre,
Et, déterrant tes os, comme on fait d'un trésor,
On les déposera dans une châsse d'or,
Et, comme on voit, parfois, une sainte relique
Guérir un corps souffrant, par sa vertu mystique,
Le chrétien qui chancelle, en approchant de toi,
Sentira, dans son cœur, se raviver sa foi.

Vicomte Jules DE FRANCHEVILLE.

UN MOT

SUR L'OUVERTURE DU SALON.

Le Salon vient de s'ouvrir. Cet événement n'a plus, comme on sait, la solennité qu'il avait autrefois. La rareté des expositions leur donnait plus de prix ; elles avaient, comme les pièces de théâtre, leur exposition, leur intrigue et leur dénoûment. La représentation commençait par les comparses ; on voyait ensuite apparaître peu à peu les sujets d'élite ; enfin l'artiste en grand renom finissait par un *aria di bravura* qui mettait tout Paris en rumeur. Aujourd'hui les expositions, revenant tous les ans, n'ont plus pour elles le piquant de l'extraordinaire, et de sages règlements ayant soumis les plus illustres à la règle de l'égalité administrative, le Salon, pendant sa durée, n'éprouve d'autre modification qu'un *branle-bas* sans importance. Cependant l'habitude n'a pas rendu le public indifférent : le goût des arts, qui s'est répandu dans toutes les classes, attire au Louvre une foule toujours empressée et souvent intelligente. On ne peut donc passer sous silence cet événement, quelque fréquent qu'il soit devenu, et, s'il est vrai que des jouissances élevées soient nécessaires aux mœurs d'une nation, le Salon offre une occasion, qu'il faut saisir, d'étudier jusqu'à quel point ce besoin est satisfait en France, au moins dans la limite des arts du dessin.

« Qu'avez-vous vu au Salon ? — Il n'y a rien cette année. » Tel est l'invariable dialogue qu'on entend à l'ouverture de chaque exposition. Ce dégoût affecté n'exprime d'ordinaire que l'impossibilité où l'on est d'apprécier ce qu'on a vu ; car, en France, on tient plus à juger qu'à jouir : quiconque s'approche d'un objet d'art y cherche moins la satisfaction du goût que celle de l'amour-propre ; le moyen de ne pas se compromettre, c'est de dire beaucoup de mal et peu de bien de ce qui paraît.

A nos yeux, les œuvres d'art n'ont pas leur plus grande importance dans le présent. On y est exposé à trop de mécomptes : le fard de la mode

trompe les plus habiles. Les productions durables, au contraire, sont d'abord âpres au goût, et l'on peut considérer comme une loi presque invariable la vogue des médiocrités fastueuses à côté du mépris contemporain pour les talents auxquels appartient l'avenir. En France, la *cour* s'est à peu près toujours trompée, et, depuis que le peuple est entré en partage de la souveraineté, il fait assez volontiers comme la cour. Les artistes eux-mêmes sont sujets à l'engouement comme aux méprises, et quand on se rappelle la sorte d'estime dans laquelle on tenait, il y a trente ans, les ouvrages d'Ingres et de Prudhon, aujourd'hui l'objet des prédilections les plus intelligentes, on se demande d'où pouvait provenir cette erreur universelle.

Et pourtant, il y a trente ans, on avait, ce qui n'existe pas, une école, une opinion. La gloire ne se fractionnait pas en minces parcelles; on ne voyait pas s'agiter cent petits tourbillons, gonflés moitié de spéculation et moitié d'amour-propre, et dans lesquels la pléiade, presque toujours au complet, compte son musicien, son statuaire, son peintre de figures, son paysagiste, son graveur, son poëte et son journaliste, société en commandite, assurance mutuelle avec laquelle on est sûr de tirailler son public, si on ne l'entraîne pas. Les jugements étaient alors absolus, et le grand nombre les acceptait docilement. Les artistes vivaient entre eux, parlaient un langage à part, et le monde ne se révoltait contre leurs sentences que pour ce qui se rapportait plus directement à lui, c'est-à-dire pour les portraits. Ainsi l'on vit régner successivement Robert Lefèvre et Kinson, au grand scandale des maîtres ; mais le monde était d'ailleurs de si bonne composition qu'il fallait lui passer cette fantaisie.

Aujourd'hui, tous sont artistes, comme tous sont écrivains; il n'est fille de bonne maison qui ne manie la brosse avec une dextérité à faire rentrer sous terre les *Valenciennes* et les *Monsiau* d'autrefois. Après la nuée d'*artistes originaux* qui pullulent dans presque toutes les familles, la location des modèles est devenue une des branches les plus importantes du commerce de la capitale et des provinces. Or, il n'est pas une des personnes auxquelles ces modèles sont destinés qui ne parle des arts et qui n'en juge souverainement; autant d'opinions que d'élèves, autant de réputations que de maîtres; telle est l'avant-scène du Louvre. L'on peut s'imaginer dans quelle disposition débouche cette foule, semblable à des abeilles effarouchées, lesquelles s'en vont cherchant chacune son panier pour y faire essaim.

De là l'impossibilité d'une critique acceptée ; chacun dans son cercle admire ou fulmine, et l'apothéose de l'un est la risée de l'autre. De là l'incertitude de la partie encore naïve du public qui ne sait à qui s'en prendre de son embarras. On accuse donc : 1° les expositions annuelles; 2° le nombre des artistes; 3° le jury. Et pourtant je ne crois pas qu'aucun de ces reproches soit fondé.

Les expositions se sont rapprochées à mesure que le public a eu plus de loisir pour s'occuper des arts. Nous sommes aujourd'hui excessivement misérables, cela est connu; et toutefois nous avons plus de temps pour promener notre misère. Sous la République et sous l'Empire, la gloire n'avait pas de ces désœuvrements-là. Quand on n'ouvrait les Salons que tous les quatre ans, on n'y voyait pas la dixième partie du monde qu'attire aujourd'hui le Salon annuel. Si les expositions étaient trop fréquentes, on n'y irait point; mais puisqu'on y va plus que jamais, il faut bien croire que tout le monde y trouve son compte, le public comme les artistes.

On regarde comme extravagant le nombre des artistes, et l'on s'en prend de leur multiplication à la fréquence des expositions. Mais, d'abord, tâchons de juger jusqu'à quel point ce nombre est exagéré. Nous lisons à peu près douze cents noms dans le livret de cette année : dans ce nombre sont compris les peintres de toute nature, les statuaires, les graveurs sur cuivre, sur pierre et sur bois, et quelques architectes. Si l'on défalque de ce nombre environ deux cents amateurs et étrangers, il restera mille artistes vivant en France de leur profession. Peut-on estimer à cinq cents ceux qui n'ont pas exposé cette année? C'est peut-être beaucoup; et qu'on y joigne encore un nombre de trois cents pour le reste des artistes de la France qui n'exposent pas ou ne peuvent exposer, on arrivera à cette conclusion qu'un pays riche et florissant qui compte une population de *trentre-quatre millions* d'âmes a sur les bras *dix-huit cents artistes,* c'est-à-dire *un* pour moins de *vingt mille âmes.*

Or, ces trente-quatre millions de Français sont divisés en vingt mille communes, lesquelles contiennent plus de trente mille églises ou chapelles, et près de cent mille hôtels, châteaux ou maisons de plaisance. Pas une église si pauvre qui n'ait ses statues et ses tableaux; pas un château, que dis-je? pas une masure qui n'ait ses objets d'art, depuis les *Decamps* et les *Brascassat* jusqu'à l'histoire du *prince Poniatowski*, ou même jusqu'à l'image enluminée de *Geneviève de Brabant* avec la complainte. Sans doute, au milieu de cette promiscuité de jouissances, il faut des *objets d'art* à tout prix, et ce ne seront pas de vrais artistes qui se chargeront d'en fournir le plus grand nombre. Mais les fortunes ne sont pas rares, pas plus que les gens qui ne savent qu'en faire. Or, je le demande, si quelque lumière morale ou intellectuelle éclairait ces nombreux enrichis; si l'on avait encore la conscience, autrefois générale dans les pays catholiques, qu'on doit à la gloire de Dieu une partie des biens qu'il nous a prodigués; — si chaque propriétaire aisé donnait à la décoration des églises ce qu'il doit strictement comme chrétien; — si même l'égoïsme avait le don d'ennoblir ses jouissances; — si l'on réservait à de braves artistes, pleins de cœur et de talent, une faible partie de ce que l'inconstance des goûts et le besoin d'effet livre au tapissier; — si les bourreaux de maisons et de jardins,

comme il y en a tant par le pays, sacrifiaient, pour acheter quelques bons tableaux et des gravures de prix, un certain nombre de kiosques, de belvédères, de ponts ou de cascades; — si les pères de famille faisaient réflexion qu'il est au moins inutile, sinon dangereux, pour leurs filles, de faire une exposition permanente du fruit de leurs pinceaux, et qu'un petit nombre de productions d'un goût pur aurait l'avantage d'entretenir dans leurs maisons deux dispositions qui ont leur prix, la modestie pour soi-même et l'admiration pour ce qui le mérite; — à ces conditions, je le demande, serait-ce trop qu'un artiste par vingt mille âmes, et ne se multiplieraient-ils pas davantage? On ne sait pas au juste quel était le nombre des artistes de l'Italie dans le XVI[e] siècle, eu égard au chiffre total de la population; mais la proportion devait en être beaucoup plus considérable que la nôtre.

On dira peut-être que l'Italie d'alors avait trop d'artistes; mais d'où vient que nous l'admirons tant aujourd'hui, si ce n'est à cause de ses artistes? Et c'est là le point où j'en voulais venir. Les productions de l'art font la bonne renommée des nations. Je me suis souvent demandé ce qui arriverait si Paris était enfoui comme Pompéi par une catastrophe subite, et si l'on commençait les fouilles par les galetas de la cité, ou bien, si, au lieu des sépultures étrusques, on ouvrait celles du Père-Lachaise. Rien ne vaut pour l'appréciation du passé les œuvres manuelles de l'homme : on leur doit les plus grandes réhabilitations historiques et le triomphe des idées. Où en serait la justice rendue au moyen âge sans ses monuments? Ils forcent l'admiration des plus prévenus, et Dieu gagne à ce qu'on juge mieux ceux qui l'ont adoré avec tant de ferveur. Tâchons de faire comme le moyen âge; si nous ne laissons que nos collections de journaux, l'avenir ne pensera pas grand bien de nous.

Il ne s'agit donc pas de limiter le nombre des artistes : il faut donner une direction plus intelligente et moins vulgaire à leurs talents.

Quant au jury, il n'en peut mais, je vous le jure; il n'est pas même un jury : on lui mesure avec parcimonie le temps, l'action, l'influence; on ne lui laisse que la responsabilité. Des hommes de mérite, qui n'ont que le tort d'accepter une position qui n'est point acceptable, ne doivent pas être traités avec irrévérence et dureté.

Mais il est temps d'en venir à l'exposition actuelle, qui, comme à l'ordinaire, étale ses grands bras dans le Louvre, couvre les chefs-d'œuvre, montre les plaies des bâtiments qui croulent, donne un prétexte à l'existence des ignobles baraques qui défigurent la grande galerie à l'extérieur: l'exposition, logée, comme à l'ordinaire, d'une manière assez malséante, soit à cause de ce qu'elle cache, soit par ce qu'elle laisse voir.

Le Salon n'est pas ennuyeux : les concessions du jury, toujours singulières, eu égard surtout à ses rigueurs, sont adroitement reléguées

dans des régions peu accessibles au regard ; point d'injustice ou de distractions notoires dans la distribution des places : on voit bien tout ce qui en vaut la peine, et le nombre des objets dignes d'occuper un homme de goût est assez considérable ; aucun genre n'est même sacrifié à un autre : histoire, paysage, marine, anecdote, intérieur, animaux, fleurs, nature morte, tout est convenablement représenté, et ce n'est pas une vanterie sans fondement que de défier tous les pays de l'Europe de montrer un tel ensemble de productions, si l'on songe surtout que, soit par système, soit par occasion, des artistes tels que MM. Ingres, Delaroche, Ary Scheffer, Amaury Duval, Lehmann, Champmartin, Aligny, Cabat, Edouard Bertin, Paul Huet, Roqueplan, Gudin, Winterhalter, c'est-à-dire la plus grande partie des favoris du goût ou de la mode, n'ont point exposé cette année.

Nous ne citerons pas aujourd'hui les noms de tous ceux qui, cette fois, soutiennent pour les absents l'honneur du pays. Il nous suffira de mentionner ceux dont le public s'occupe le plus : MM. Delacroix, Schnetz, Decamps, Corot, Brascassat, Maréchal (de Metz), et surtout M. Horace Vernet, dont l'immense *Smahla, à tout Paris si chère,* est destinée à faire le bonheur de nos derniers neveux.

La statuaire est au complet : dans un petit espace se trouvent réunis les trois chefs de notre école : MM. Bosio, Pradier et David, auxquels est venu se joindre M. Bartolini, le plus célèbre sculpteur de l'Italie. La galerie offre encore plusieurs productions distinguées, des bustes et un groupe de M. Etex, et surtout deux belles figures de M. Simard, dont les progrès sont rapides.

L'exposition est honnête : le sentiment religieux que nous défendons n'a point à s'en plaindre : presque tous les ouvrages qui se distinguent par un mérite sérieux rendent hommage aux vérités inspiratrices qui ont fait la grandeur esthétique de l'Europe moderne comme elles ont fondé sa grandeur morale : la Vierge en marbre de M. Simard, le carton de M. Maréchal représentant aussi la Mère de Dieu, la *Vierge de Douleurs,* tableau de M. Flandrin, sont des œuvres vraiment catholiques. Le sentiment biblique brille à un haut degré dans quelques-uns des admirables dessins de l'*Histoire de Samson* par M. Decamps. J'en laisse, et des meilleurs. Quelques-uns se sont, il est vrai, mis à la suite de la propagande calomnieuse des feuilletons ; d'autres ont pris à tâche de réhabiliter le bon temps de Pétrone, mais mal leur en a pris : rien de plus plaisant que la volupté antique à la façon d'un certain M. *Matout.* C'est la seule personnalité que je me permettrai : la faute en est à M. *Matout* lui-même, qui m'a pris doublement à la gorge et comme chrétien et comme antiquaire.

On admire deux portraits de M. Horace Vernet. Dans l'un, un homme d'État célèbre s'est fait représenter en *grand-juge* de 1813 :

La jeunesse en sa fleur brille sur son visage

Ce portrait respire le bonheur et l'opulence : on était si heureux en 1813, quand on était grand-juge. Précisément dans la même dimension (il est fâcheux qu'on ait placé à une si grande distance deux pendants aussi curieux), le même peintre a représenté un personnage d'une condition beaucoup plus humble : au lieu de la simarre de soie, un manteau de bure, une chaise *foncée* de paille à la place du moelleux fauteuil, et en contraste avec l'appartement *où tant d'or se relève en bosse*, une table de bois, un livre relié en basane et un crucifix. Les deux figures sont gaies, chacune à sa manière : nous ne blâmons pas la satisfaction du grand-juge, elle est trop juste; mais nous trouvons quelque chose de plus solide à la sérénité qui brille dans les traits de son modeste pendant. Cette figure si ferme et si bonne, si intelligente et si simple, si saine et si austère, touche profondément : c'est là un type qui commande le respect et défie la calomnie. Dieu a voulu que le portrait du chef d'une congrégation religieuse fût l'ouvrage le plus complet de l'exposition, ouvrage d'un mérite que tout le monde saisira facilement, et dans lequel l'artiste s'est surpassé. On lit au livret : *Portrait en pied de frère Philippe; supérieur général de l'institut des écoles chrétiennes.*

Me voici donc encore en train de faire un *Salon;* je croyais que cela ne m'arriverait plus. Mes chers collaborateurs au *Correspondant,* se souvenant que j'avais autrefois tenu la férule de la critique, se sont imaginés qu'il me serait facile de renouveler ces *juvenilia.* Mais pour oser faire de la critique, il faut beaucoup de jeunesse et très-peu de réflexion. Il ne suffit pas d'aimer le beau et de s'y connaître à peu près : la censure la mieux fondée dans le sens de l'art peut être un acte de cruauté. Depuis ce temps-là j'ai appris à mieux connaître le monde; j'ai vu de près la douleur des familles, la désolation des mères et des femmes. On se retranche dans le silence, et le silence est aussi lui-même un arrêt. Comment échapper à ces difficultés? Je demande aux abonnés du *Correspondant* de me laisser un grand mois de réflexion.

Ch. Lenormant.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 mars 1845.

Les projets de loi se succèdent et semblent défiler devant la tribune comme des ombres sans vie : la majorité souffle dessus, et ils disparaissent.

Notre législation électorale, en exigeant que l'électeur paie un impôt dans l'arrondissement même où il vote, a, pour ainsi dire, planté la puissance politique de la Chambre des Députés dans les mille petits intérêts qui dominent les localités. Il ne faudrait peut-être pas chercher ailleurs que dans cette circonstance, en apparence si simple, si rationnelle et si innocente, la cause de l'extrême nullité dans laquelle s'éteignent graduellement la vie politique et le mouvement d'idées qui semblaient devoir trouver leur foyer permanent dans cette assemblée. La vie peut-elle sortir d'une masse inerte, et l'unité d'une grande pensée se forme-t-elle sous les influences de bourgs et de villages? On avait essayé pourtant d'échapper à cet étouffement en transportant, à l'aide d'un cens illusoire, son domicile politique d'un arrondissement dans un autre. C'était un moyen difficile et incommode ; mais enfin il aurait, jusqu'à un certain point et à la longue, permis aux opinions de se grouper sur plusieurs points, et d'obtenir ainsi un nombre de représentants à peu près convenable. S'il y avait à innover en cette matière, c'était assurément dans le sens favorable à la représentation des minorités. C'est ainsi que pensaient (mais il y a vingt ans de cela) quelques-uns des hommes éminents qui sont aujourd'hui au pouvoir. Il leur semblait alors qu'il était bon pour les majorités mêmes d'avoir devant elles des minorités proportionnelles par leur nombre à l'importance statistique des opinions dont elles sont les organes. Il leur semblait, en conséquence, qu'il fallait accorder aux électeurs la faculté d'élire leur domicile politique de manière que chaque nuance pût se concentrer là où elle espérait effacer les autres, afin que la Chambre représentât avec vérité les forces respectives qui luttent dans le pays. Mais ces plans, si

spécieux alors, ont complétement disparu dans la pratique du pouvoir, et c'est au contraire dans le sens de l'omnipotence des majorités qu'on vient de modifier la loi. Le principe de la localisation électorale est donc confirmé ; il continuera à porter les beaux fruits dont il nourrit depuis longtemps la politique française.

Un principe analogue à celui de l'omnipotence des majorités se présentait encore dans la question du timbre des journaux. Au fond, il s'agissait de rompre le monopole de fait exercé dans la presse par un certain nombre d'entreprises riches et protégées contre toute concurrence sérieuse par l'énormité des frais que nécessite toute création nouvelle. L'esprit de monopole offre ici un singulier spectacle. Tandis qu'ailleurs il se fonde en repoussant l'impôt et en essayant de le reporter sur les autres, ici il l'accepte, il le revendique pour lui-même ; il ne veut pas en être déchargé. C'est qu'en effet c'est l'impôt qu'il porte qui écarte toute tentative de concurrence. Or, que résulte-t-il de cette situation de la presse? Que la pensée libre n'a plus d'expression spontanée, plus d'initiative ; il faut qu'elle se raccourcisse et se mutile aux proportions voulues par le journalisme régnant. Il en résulte encore que celui-ci s'est fait marchand, que sa publicité démesurée est à vendre sous forme d'annonces, que sa polémique même est à vendre, certaines questions spéciales de colonies, de chemins de fer, de droits de douane, etc., étant traitées dans l'un ou l'autre sens selon l'intérêt qui les paye ; sans parler de la politique, sans parler de l'appât grossier des romans en feuilletons. Aussi voit-on la discussion des principes les plus importants bannie presque absolument de la presse française ; et s'il reste encore quelque aliment pour les passions politiques, ces passions ne savent même plus se couvrir de quelques séduisantes idées théoriques, de quelques vues d'amélioration sociale. Mais la Chambre ne s'est pas même donné la peine d'y penser sérieusement. Les financiers ont objecté la somme ronde que rapportent le timbre et le droit de poste ; d'autres ont dit qu'il y a bien assez de journaux comme cela, sans réfléchir que c'est leur petit nombre qui en fait le danger ; et, sur ces beaux arguments, la proposition de M. Chapuis de Montlaville a dû être retirée.

Cependant un effort de M. Duvergier de Hauranne pour l'abolition du scrutin secret a été plus heureux. Le scrutin secret n'est plus de droit en aucun cas ; il est une mesure exceptionnelle que vingt membres doivent demander. Ce ménagement était peut-être nécessaire ; mais il serait difficile d'analyser tous les genres de susceptibilités, de timidités, d'habiletés qui se cachaient habituellement sous le scrutin secret. Il n'y a point eu à ce sujet de question de parti ou de minorité ; l'opposition comptait des amis du mystère aussi bien que les rangs ministériels. Il y aura donc, sous le nouveau régime, des désappointements fort di-

vers ; mais tout le monde doit gagner à l'expression franche des opinions. Le vote public n'a aucune connexion nécessaire, quoi qu'on en ait dit, avec le mandat impératif. Si l'électeur doit s'en rapporter à l'intelligence de celui qu'il a jugé digne de son suffrage, il est juste aussi que celui-ci accepte la responsabilité morale de sa conduite. Mais c'est pour les catholiques surtout que cette mesure deviendra importante. Chacun sait combien, aux approches des élections, les candidats les moins scrupuleux en fait de religion s'appliquent, dans un assez grand nombre d'arrondissements éloignés du centre, à gagner, par des présents pour les églises ou par de belles promesses, la bienveillance des ecclésiastiques et des hommes religieux : il faudra désormais que leur vote dans les grandes questions qui s'agitent réponde à ces moyens de moindre importance, et qu'ils soient décidément pour ou contre l'Eglise.

Et, à ce propos, nous devons signaler de nouveau l'étrange attitude de la Chambre en ce qui concerne la question religieuse. Certes, en des circonstances ordinaires, on y aurait fait beaucoup de bruit à ce sujet ; les ministres auraient eu à répondre à maintes belles et bonnes interpellations de la part de M. Dupin, ou de M. Vivien, ou de M. Isambert, ou de quelque autre gallican parlementaire. Que se passe-t-il en effet ? ou plutôt que ne se passe-t-il point ? Les évêques font acte de rébellion contre les articles de maître Pithou ; ils condamnent un livre dont M. Dupin entendait faire le manuel et presque le bréviaire des ecclésiastiques ; une déclaration d'abus prononcée contre eux par le conseil d'Etat n'est accueillie que par de nouvelles adhésions à la chose abusive ; le cardinal réprimandé répond par une plus verte réprimande. Qui donc juge-t-on ici ? Qui est-ce qui est l'autorité dogmatique dans le Catholicisme ? Seraient-ce par hasard le Pape et les évêques ? Et leur foi libre, leur juridiction indépendante osera-t-elle récuser l'infaillibilité de Pithou, de Louis XIV, de Portalis, de Napoléon, de M. Dupin, de Louis-Philippe ? Voilà certes des prétentions scandaleuses, et qui menacent sérieusement le palladium gallican de 1682. Pourquoi donc la Chambre ne s'émeut-elle pas ? Pourquoi ne s'y élève-t-il aucune voix accusatrice contre la mollesse des ministres, qui laissent porter une si grave atteinte à la sainteté des articles organiques ? La raison en est fort simple, elle est toujours dans ces vingt ou vingt-cinq voix franchement dévouées à la cause religieuse, et que l'opposition a besoin de ménager sur ce point pour tenir le ministère en échec sur les autres. Voilà donc ce que peut l'action constitutionnelle, si petites qu'en soient les proportions. Que le ministère soit décidément vainqueur ou vaincu, que cette nécessité de conserver quelques voix cesse d'être aussi urgente, et l'orage éclatera sans nul doute, et les menaces de quelques journaux contre le clergé retentiront dans l'enceinte législative ; mais, en attendant, la leçon aura été bonne pour nous, et tout le monde aura compris, par ce que font

nos députés à la Chambre, ce que doivent faire les catholiques dans les élections. On savait déjà qu'il ne faut pas compter sur un appui purement monarchique ; les grossières insultes publiées il y a quelque temps dans *le Journal des Débats* par M. Cuvillier-Fleury, secrétaire des commandements de l'un des princes, ont fait voir que ce ne sont pas des vents favorables, mais bien des bourrasques hostiles qui soufflent du côté des Tuileries sur la barque du Catholicisme. Il restait à savoir où est la véritable force politique dont il faut se servir ; et tout concourt à nous l'enseigner et à nous convaincre qu'elle est dans les colléges électoraux, dans l'exercice éclairé des droits de citoyen, dans les conditions nettement stipulées avec l'homme auquel on accorde son suffrage.

Qu'on agisse ainsi, et le courage viendra aux hommes de bon sens et de bonne foi, lorsqu'ils sentiront une opinion active derrière eux. Combien n'y en a-t-il pas qui, au fond du cœur, pensent comme Timon, mais se laissent entraîner au torrent bruyant et étourdissant des partis qui se remuent? Timon n'est, dit-il dans sa piquante et populaire brochure, ni jésuite, ni janséniste, ni ultramontain, ni gallican, ni même presbytérien ; seulement il se jette volontiers du côté de l'opprimé, et où il croit voir une liberté attaquée, politique ou religion, il y court et la défend. « Respect à la compétence légale, blâme à la compétence irrationnelle ; juridiction vraie du temporel, pour les choses du temporel ; juridiction fausse du temporel sur les évêques, pour les choses de la conscience. » Voilà sans doute un programme présentable à tout candidat qui raisonne et qui est honnête. D'ailleurs tout le reste n'est-il pas désormais stérile, petit, ennuyeux? « La gloire s'en va, dit Timon, l'industrie se tripote, la littérature s'étiole, et la politique s'endort ; il n'y a plus que les questions religieuses qui aient aujourd'hui de la grandeur, du mouvement et de la vie. »

La brochure de Timon aura cet excellent résultat de faire comprendre au peuple de quoi il s'agit. Quand le peuple voit les avocats et les procureurs généraux secouer d'immenses fatras de papier, épousseter les recueils d'arrêts et ordonnances de l'ancien régime, et feuilleter le Bulletin des lois, déjà plus vaste encore, naturellement il s'humilie dans son ignorance, et croit que de si gros livres ne peuvent manquer d'avoir raison. Mais, au milieu de cet orage de plaidoirie, *si forte virum quem....*, si un esprit, non moins savant en droit, et plus lucide, vient le frapper d'un trait de lumière qui lui fait apercevoir le fond de toutes ces choses ; si, en quelques mots d'un langage intelligible, il ramène le problème à sa plus simple expression, alors le bon sens, dégagé des enveloppes d'une fausse science, juge seul, et s'émerveille de la simplicité extrême d'une question qui paraissait si compliquée. Par exemple, le gallicanisme de M. Dupin pose en principe que le roi ne relève que de Dieu et de son épée : un député ose dire pareille chose sous la Charte! Mais, comme l'observe Timon, le cardinal de Bonald

avait dit que, sous le régime de la Charte, le roi relève de la souveraineté nationale. Qui a raison? qui est de son siècle? N'est-ce pas M. Dupin qui foule aux pieds notre pacte fondamental, invoqué par l'archevêque de Lyon? M. Dupin prétend encore que l'édit perpétuel et irrévocable du 22 mars 1682 est encore pour nous loi de l'Etat; mais l'article 1er de cet édit porte : « Nous enjoignons à tous nos sujets *la défense d'écrire aucune chose* contraire à la doctrine contenue dans la déclaration. » Quoi! M. Dupin nous défend d'écrire en vertu d'un édit de Louis XIV? M. Dupin supprime la liberté de la presse, en 1845, à cause d'un bon plaisir royal de 1682? « Quel est donc, dit Timon, ce despote qui, cent soixante-trois ans après sa mort, étoufferait chez nous la liberté de la presse? »

Mais ce n'est pas une petite entreprise que celle de dévoiler toutes les incohérences d'idées et les injustices des partis. Les journaux, qui autrefois ne tarissaient pas d'éloges pour les brochures sur les dotations et la liste civile, gardent un silence systématique sur celle-ci. Timon est renié par la basse démocratie; il s'en félicitera sans doute. Les organes de M. Thiers et les organes de M. Ledru-Rollin l'ont également excommunié; son brevet de radicalisme lui est retiré. Soit; mais il lui reste la bonne foi, la raison, une logique inflexible contre laquelle on n'ose pas même disputer. On peut continuer son chemin avec cela.

Hors de France, il n'y a guère en ce moment-ci que les affaires de Suisse qui attirent l'attention. Les propositions de la commission à laquelle on avait cru devoir renvoyer les questions des Jésuites et des corps-francs n'ont conduit à aucun résultat; il n'y a point eu de majorité suffisante. Le parti radical est fort déconcerté. Il ne reste de bien caractérisé que la résolution des cantons catholiques de défendre par la force leur souveraineté attaquée, et les notes de l'Angleterre et de la France sur la nécessité de maintenir l'ordre légal de la Confédération. La note de M. Guizot surtout était explicite et ferme; elle a provoqué beaucoup d'irritation chez les radicaux. Il paraît en outre que la Sardaigne, l'Autriche et la France seraient décidées à intervenir militairement pour empêcher les violences de la guerre civile, si elle éclatait. Le peuple d'ailleurs, plus éclairé sur les véritables tendances de ce mouvement révolutionnaire, se détache sensiblement des meneurs. Voici la belle saison, qui attire en Suisse une foule d'étrangers; les troubles politiques les éloigneraient, et le commerce souffrirait beaucoup du détournement de ce flot de voyageurs et de touristes qui laisse chaque année tant de paillettes d'or dans les vallées des Alpes. Il est donc probable que les dernières menaces des corps-francs expireront dans l'indifférence publique, et que ces bandes d'aventuriers, en grand nombre étrangers à la Suisse, ne parviendront pas encore cette fois à dissoudre la Confédération pour y substituer le grossier despotisme dont ils ont donné déjà d'assez larges échantillons.

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES. — Ouvrages de MM. GIRAUD et BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. — Mémoire de M. Hippolyte PASSY, *sur la puissance productive des divers modes de cultures*. — Mémoire de M. BENOISTON DE CHATEAUNEUF, *sur la durée des familles nobles*. — Elections. — Gallicanisme de MM. Dupin et Cousin.

Les recherches de M. Giraud sur les institutions et le droit des Celtes, dont nous avons parlé dans le numéro du 25 décembre dernier, ne formaient que les premiers chapitres d'une introduction à l'histoire du droit français qui paraîtra prochainement. M. Giraud a lu à l'Académie la suite de son travail, qui roule sur le régime municipal et les impôts dans les Gaules, sous la domination romaine, et donne les derniers résultats obtenus par la science sur ces matières.

— L'Académie avait proposé pour sujet du prix de philosophie, en 1844, l'examen critique de l'école d'Alexandrie. M. Barthélemy Saint-Hilaire vient de publier le rapport qu'il a fait sur ce concours, et a cru devoir y joindre un mémoire sur la méthode des Alexandrins et sur le mysticisme en particulier. Ce mémoire, qui ne se rattache que très-indirectement à l'histoire de la philosophie néo-platonicienne, contient une analyse des principaux ouvrages de saint Bonaventure, de Gerson, de saint François de Sales et de sainte Thérèse. Le but de M. Barthélemy a été de comparer le mysticisme chrétien avec celui des Alexandrins et surtout de Plotin.

De la puissance productive des divers modes de culture, par M. Hippolyte PASSY. — Les formes de la propriété ne déterminent pas nécessairement les formes de la culture ; il arrive souvent que, la propriété restant concentrée en peu de mains, la culture se trouve divisée et comme éparpillée entre un grand nombre de familles. Chaque grande propriété dans ce cas se trouve composée d'une certaine quantité de petites fermes, ainsi qu'il en était dans l'Europe presque entière quand le métayage était la condition ordinaire des baux, et ainsi qu'il en est encore dans beaucoup de pays. L'Irlande offre l'exemple de cette combinaison de la grande propriété et de la petite culture poussée dans les deux sens jusqu'aux plus funestes extrémités. Il y a donc lieu de distinguer les questions relatives à l'état de la propriété de celles qui sont relatives à l'état de la culture. C'est ce qu'a fait M. Passy dans son mémoire, où l'on retrouve la variété de connaissances et la lucidité d'expression qui sont les qualités ordinaires de l'auteur. Les personnes qui s'occupent spécialement d'économie agricole, et il y en a beaucoup parmi les lecteurs du *Correspondant*, auraient grand tort de ne pas étudier ce travail, que nous ne pouvons analyser ici dans toute son étendue, mais dont nous allons indiquer les principaux résultats.

Commençons par fixer le sens exact que M. Passy donne aux termes de *grande*, *moyenne* et *petite* cultures. Pour lui, *toute culture qui embrasse moins* de quinze hectares et n'occupe qu'une charrue attelée est *petite*; toute culture qui embrasse de quinze à quarante hectares et occupe deux charrues est *moyenne ;* toute culture qui s'élève au-dessus de ces limites est *grande*. Il laisse de côté la culture à la bêche et tous les genres de travaux qui se rapprochent le plus de l'horticulture.

Ces chiffres une fois convenus, quel est le mode de culture qui donne les plus riches produits?

Posée dans ces termes, la question ne serait pas douteuse. On a constaté souvent que la masse des produits agricoles obtenus d'un terrain donné est ordinairement plus considérable dans les petites exploitations que dans les grandes. M. Dureau-Delamalle a déjà, croyons-nous, établi ce fait pour l'Irlande. Rien n'est en effet plus admissible. Le mode le plus parfait de la petite culture est un potager, et certes il n'y a pas de champ labouré qui puisse rivaliser de fécondité avec un jardin.

Mais M. Passy va plus loin; il avance et cherche à prouver que, dans beaucoup de nos provinces et dans plusieurs des pays voisins, la petite culture donne, non-seulement un *produit brut*, mais même un *produit net* plus considérable que tout autre mode d'exploitation.

En général, quand on compare la grande et la petite culture, on met en regard les quantités d'argent et de travail que chacune d'elles exige. Le procédé de M. Passy est différent, et nous le croyons plus juste. Peu importe la plus grande somme des frais de production, si, cette somme étant déduite de la masse des produits, il reste encore un excédant plus considérable que celui qu'on aurait obtenu par un autre mode de culture. Cet excédant est précisément le *produit net*, dans lequel M. Passy trouve avec raison « le véritable critérium de la bonté des divers modes de travail, la mesure certaine de leur puissance spécifique. » Sa méthode est fort simple, on le voit. Toute la question qu'il s'attache à résoudre peut se réduire à ces termes : une surface de terre étant donnée, comment en obtient-on le *produit net* le plus élevé?

Il est bien vrai, sans doute, que la petite culture exige plus de bras, plus de travail, et généralement plus de frais que la moyenne, et surtout que la grande. Mais si elle obtient une assez forte masse de produits pour solder toutes ces dépenses et avoir en sus un excédant plus considérable que celui qu'on obtient par les autres systèmes, il est clair que sa cause est gagnée. Or, M. Passy prétend qu'en fait les choses se passent presque toujours ainsi. Eclaircissons le problème par un exemple. Soit une surface de cent hectares. Cette surface, réunie en une seule ferme et complétement cultivée, n'exigerait pas une population agricole de trente personnes; divisée en sept ou huit fermes, elle en exigerait une double, mais, en revanche, la masse des produits serait plus forte, on peut certainement l'admettre; la difficulté est de savoir de combien elle serait plus forte. Il y aura, dans la première hypothèse, moins de frais et moins de produits; dans la seconde, plus de frais et plus de produits. Ces différences se compenseront-elles? M. Passy le soutient.

Pour le prouver, il a cherché l'expression du produit net agricole dans le taux des fermages. Cette base d'évaluation est en effet la seule possible; mais elle est incomplète et peut induire en erreur. D'une part, le fermage représente en partie l'intérêt des capitaux immobilisés dans les constructions rurales, intérêt qu'on ne doit pas confondre avec le loyer des terres. D'autre part, il ne constitue pas la totalité du produit net du sol, sur lequel doivent être prélevés en outre les contributions que paye le fermier et le bénéfice qu'il retire de son travail. M. Passy a de plus reconnu que le prix des denrées et la densité de la population amènent des différences notables dans le prix du fermage et intro-

duisent par suite de nombreuses chances d'erreur dans l'évaluation du produit net.

C'est pour éviter le plus possible ces dangers qu'il a borné ses recherches à trois pays qui sont dans des conditions à peu près semblables de climat et de richesse, et sur lesquels abondent les renseignements authentiques : l'Angleterre, la Belgique et le nord-ouest de la France. Voici le résultat auquel il est arrivé.

« La grande culture la plus avancée, dit-il, laisserait en moyenne, par hectare, un produit net appréciable équivalent à quatre cent dix-neuf litres de blé; la moyenne, également la plus avancée, en laisserait une de quatre cent cinq, et la petite une de quatre cent quatre-vingt-neuf. Reportées à un type commun en numéraire, à raison d'un prix de 20 francs par hectolitre, ces quantités donneraient pour expression de la capacité productive des divers modes d'exploitation 83 fr. 20 c., 81 fr. et 97 fr. 80 c. »

La supériorité resterait donc en définitive à la petite culture, et l'on sait qu'en effet, dans beaucoup de localités riches et très-peuplées, les petits fermiers offrent aux propriétaires plus d'avantages que les grands. Mais ce fait peut venir aussi de ce que les petits fermiers retiennent pour eux une moins forte part du bénéfice, et c'est là une considération dont, selon nous, M. Passy n'a pas assez tenu compte. La supériorité de la petite culture ne serait d'ailleurs, il le reconnaît, que partielle et locale; dans d'autres pays l'avantage serait du côté de la grande culture. Le climat, le plus ou moins de densité de la population, la configuration et la qualité du sol sont au nombre des causes principales qui déterminent la prédominance de l'un ou de l'autre mode. Une cause plus importante encore serait la nature des produits qui exigent plus ou moins de soins et de travail.

Nous souhaitons que les conclusions de M. Passy soient fondées. Nous n'ignorons certes pas les inconvénients de la petite culture; nous savons qu'elle est ignorante et routinière, que les capitaux lui manquent, que la division du travail y est impossible, que l'usage des instruments perfectionnés lui est interdit, que les frais généraux y sont multipliés sans nécessité. Mais d'autre part nous savons aussi la funeste influence que la grande culture exerce sur l'économie sociale, en réduisant notablement la population agricole, et en faisant échanger à beaucoup d'hommes le travail assuré des champs contre le travail incertain de l'industrie manufacturière. La grande culture, en outre, amène nécessairement la division de la population en classes opposées et souvent hostiles. Chaque grande ferme devient une fabrique, et les cultivateurs, qui vivaient en famille dans leurs petites exploitations, sont réduits à la condition de simples salariés, à celle du prolétaire de nos villes. Mieux vaut encore un régime semblable à celui sous lequel ont vécu les paysans pendant des siècles! Quant à la possibilité d'un régime nouveau, qui présenterait les avantages de la grande culture sans en avoir les vices, M. Passy ne s'en est pas occupé. Nous le regrettons; les économistes sérieux sont trop réservés en ces matières, et laissent trop beau jeu aux utopistes et aux romanciers. Les projets de réforme économique font assez de bruit dans le monde pour qu'on en parle dans les académies. Pourquoi M. Passy ne chercherait-il pas si, en dehors des chimères des phalanstériens et des communistes, il existe un mode de culture — qui attache un grand nombre de bras aux établissements agricoles et leur assure une direction éclairée, — qui emploie d'une manière fructueuse et intelligente des efforts et des travaux auxquels l'isolement fait perdre beaucoup de leur valeur, — qui puisse puiser aux sources du crédit, — qui intéresse tous les cultivateurs à la bonne gestion de grandes fermes, et les fasse participer aux bénéfices de l'exploitation? Ce serait aux Académies à examiner et à discuter les plans nombreux qui ont été proposés dans le but d'arriver à ces résul-

tats, et dont le plus praticable et le mieux conçu nous paraît être le projet présenté par l'abbé Landmann pour la fondation de colonies agricoles en Algérie, projet qui serait également applicable à des colonies semblables établies sur notre sol continental.

Mémoire de M. Benoiston de Chateauneuf *sur la durée des familles nobles.* — On a remarqué depuis longtemps que la plupart des maisons souveraines ou de haute noblesse se sont éteintes et ont disparu successivement dans l'Europe chrétienne. C'est là un fait d'observation que l'historien peut aisément constater en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre et aussi en France. Dans la chambre des Lords, par exemple, il reste à peine quelques descendants des familles normandes du temps de la conquête; la plupart des pairies actuelles n'ont été instituées que dans les XVIIe et XVIIIe siècles, et la grande majorité n'a pas cent cinquante ans de date. De même dans les aristocraties italiennes, à Venise et à Gênes surtout, presque tous les patriciens des derniers temps n'avaient pas à remonter bien haut pour se trouver des aïeux plébéiens. Partout où les institutions avaient exigé le recensement authentique des familles nobles, et où se rencontrent par conséquent les éléments d'une statistique exacte, l'observateur peut suivre pas à pas ce dépérissement successif et presque régulier de l'aristocratie, qui en est réduite, pour se perpétuer, à se recruter périodiquement dans le sein du peuple. L'antiquité d'ailleurs nous offre déjà le même spectacle. Qui ne sait comment disparurent l'une après l'autre les *gentes* héroïques qui avaient fondé la cité romaine, et combien s'éclaircirent vite les rangs de ces Spartiates qui étaient dix mille au temps de Lycurgue, et n'étaient plus que quelques centaines au temps de Leuctres et de Mantinée?

La noblesse française n'a pas été plus heureuse que celle des autres pays; — M. de Châteauneuf l'a prouvé aisément à l'aide des dictionnaires généalogiques. Le nombre est bien petit parmi nous des familles historiques qui datent, non pas des premiers âge de la monarchie, mais seulement du XVIe siècle. Ni la fécondité des mariages, ni la multiplication des branches d'une même souche, n'ont pu assurer leur conservation. La glorieuse maison de Guise n'existe plus, et pourtant ses quatre premiers chefs, à partir de Claude, qui vint s'établir en France sous François Ier, avaient eu quarante-trois enfants, dont vingt-huit garçons. Tous les moyens auxquels recourait la noblesse pour perpétuer les races, ou au moins les noms, sont presque toujours restés inutiles. C'est en vain qu'on légitimait des bâtards, que les fils prenaient le nom de leurs mères, que des héritières d'une maison près de s'éteindre obligeaient leurs époux par contrat de mariage à prendre leurs noms avec leurs armes; — les noms même ont disparu pour la plupart.

M. de Châteauneuf ne s'est pas borné à établir ce fait incontestable que les familles nobles ne durent qu'un temps; il a cherché à établir combien de temps elles durent. Mais ici ses conclusions nous semblent très-hasardées, et il le reconnaît lui-même. Pour obtenir sur ce point une moyenne à peu près exacte, si tant est qu'on le puisse, il faudrait étendre ses investigations sur plusieurs pays, et surtout opérer sur un très-grand nombre de faits. Or, M. de Châteauneuf n'a suivi les destinées que de deux cent trente familles, toutes françaises, et c'est là évidemment une base beaucoup trop étroite pour un calcul de probabilité. Voici toutefois les résultats auxquels il est arrivé. De ces deux cent trente familles, chacune en moyenne n'a duré que trois cents ans à peu près, et n'a eu que sept ou huit degrés à partir de l'auteur connu.

La seconde partie du mémoire est consacrée à l'examen des causes naturelles qui peuvent expliquer des faits si étranges au premier coup d'œil. Selon l'auteur, la plus puissante de ces causes, la seule même à vrai dire, serait la guerre qui, en décimant régulièrement les familles nobles, aurait ainsi entraîné leur extinction successive. La noblesse, en effet, fut longtemps l'épée de

la nation. L'armée féodale était en grande majorité composée de nobles, et l'armée royale pendant plusieurs siècles se recruta surtout parmi eux. Les compagnies de gens d'armes qu'institua Charles VII, et qui commencèrent nos armées régulières, étaient encore presque exclusivement formées de gentilshommes. Que de sang versé dans les grandes expéditions du moyen âge, et surtout dans les croisades! Et même sans parler de celles-ci, combien ont dû coûter cher les aventures périlleuses que, dans nos âges héroïques, les chevaliers allaient courir sur tous les points de l'Europe! Que de batailles meurtrières depuis Hastings jusqu'à Nicopolis! Et sur notre sol même, combien ont été sanglantes les guerres des Anglais et les guerres de religion, où la noblesse joua toujours le premier rôle! Comment ce grand corps n'aurait-il pas été épuisé après avoir reçu tant de blessures? Si l'on tient compte en outre des révolutions, des meurtres politiques, de la fureur des duels, on connaîtra la principale et ordinaire cause de la mortalité exceptionnelle qui a pesé sur la noblesse au moyen âge, et même jusqu'au milieu du XVIIe siècle, — nous le reconnaissons volontiers avec M. de Châteauneuf. Mais nous ne saurions lui accorder que cette cause soit la seule, ni surtout qu'elle ait continué d'agir avec puissance dans les derniers âges de la monarchie, depuis l'avénement de Louis XIV jusqu'à la Révolution, époque comparativement pacifique, où il n'y a pas eu de troubles civils, où la guerre était régulière et d'ordinaire peu sanglante, où l'on entrait le plus souvent en campagne au mois de mai pour prendre des quartiers d'hiver au mois d'octobre. N'oublions pas d'ailleurs qu'à cette époque la masse de l'armée était déjà toute plébéienne, et que les officiers seuls appartenaient à la noblesse. Si donc, pendant cette période, avant la Révolution, l'extinction des familles nobles a continué, comme nous le croyons, et comme M. de Châteauneuf l'a établi par ses calculs (car toutes ses recherches s'arrêtent à 89), il faut recourir pour l'expliquer à d'autres causes qu'à la guerre.

Une de ces causes, c'est le droit d'aînesse, qui condamnait au célibat une partie des cadets et des filles. M. de Châteauneuf reconnaît lui-même l'influence qu'a dû exercer sur le chiffre de la population noble la coutume reçue dans tant de maisons de consacrer plusieurs enfants à l'Eglise, qu'ils eussent ou non vocation, pour assurer une plus forte part à l'aîné.

Quelques économistes ont aussi avancé que les familles nobles, ne s'alliant qu'entre elles, et ne se retrempant jamais dans un sang étranger à leur classe, devaient s'affaiblir avec le temps et finir par s'éteindre. On sait combien la noblesse était chatouilleuse à l'endroit des mésailliances. Il faut arriver jusqu'aux jours de la Régence pour voir des rejetons de grandes familles rétablir leur fortune ruinée en épousant des héritières de riches financiers. Rien n'indignait davantage ceux des nobles qui étaient restés fidèles aux traditions de leur classe. Boulainvilliers, entre autres, ce seigneur féodal, né pour son malheur quelques siècles trop tard, gémit amèrement sur ces scandales, et montre peut-être en cela plus de prévoyance et de profondeur d'esprit que les politiques, qui voyaient dans ces alliances un double avantage : celui de relever la fortune des vieilles familles, et celui de priver le peuple de chefs auxquels leurs richesses auraient donné de l'influence, ainsi que le disait au sénat de Venise le fameux Fra Paolo Sarpi. Quoi qu'il en soit, le préjugé était assez général pour que les nobles se mariassent presque toujours dans leur classe. En est-il résulté pour les familles nobles, comme on le dit, un affaiblissement continu qui aurait enfin entraîné souvent leur extinction? M. de Châteauneuf ne le croit pas. Il fait remarquer avec raison que la noblesse ne fut jamais plus active et plus robuste qu'à l'époque même où les mésalliances étaient le plus sévèrement proscrites. Il aurait pu ajouter que les sévères prescriptions du droit canonique, en prohibant toute alliance entre parents jusqu'au septième et même jusqu'au quatorzième degré, obligeaient nécessairement à croiser les races et les préservaient

du fléau dont on suppose qu'elles ont été victimes. Le corps de la noblesse en France était d'ailleurs assez nombreux pour lui permettre de trouver aisément des alliés qui n'étaient pas de même souche. Que l'usage de renouer les liens de la parenté par de nouveaux mariages, et en vertu de dispenses, ait été funeste à quelques maisons souveraines, comme à diverses branches des maisons de Bourbon et d'Autriche ; qu'il puisse expliquer en partie la faiblesse héréditaire de quelques corps aristocratiques isolés au sein d'un peuple, comme les grands d'Espagne ou les lords catholiques d'Angleterre, soit; mais rien de semblable n'existait en France, où les nobles des diverses provinces s'alliaient entre eux, tandis que les paysans se mariaient le plus souvent dans leurs villages; et cependant on ne voit pas que ceux-ci aient dégénéré.

Reste le fait allégué que les familles nobles sont peu fécondes, que le nombre des enfants y est d'ordinaire très-faible, et que par suite le décès d'un ou de deux rejetons suffit pour faire disparaître la race. M. de Châteauneuf a essayé de réfuter cette opinion avec des chiffres. Pour deux mille cent cinquante six chefs de famille, il a trouvé neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix enfants, c'est-à-dire une moyenne de quatre ou cinq enfants par ménage; c'est là assurément une moyenne très-suffisante, et encore est-il établi que les généalogies, surtout dans les anciens temps, omettent très-souvent les filles. Sur ces neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix enfants en effet, on en trouve cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix mâles et seulement trois mille cinq cent cinquante du sexe féminin. M. de Châteauneuf a donné à ce propos quelques curieux détails sur l'intérieur de plusieurs familles illustres qui auraient pu rivaliser en nombre avec celles des patriarches. Nous avons déjà cité les Guise. Leur contemporain, le connétable Anne de Montmorency, était un peu moins bien partagé ; il n'avait que douze enfants, et ses trois aïeux immédiats n'en avaient eu que dix-huit. Les trois premiers Condé en ont eu le même nombre ; le premier maréchal de Noailles en avait douze ; les Biron, les Villers de l'Ile-Adam et bien d'autres n'étaient pas moins riches en postérité. Mais tous ces chiffres, nous le disons à regret, ne prouvent rien. Ils se rapportent presque tous à un temps déjà très-reculé et confondent des siècles où les mœurs et les opinions différaient beaucoup. Si M. de Châteauneuf avait pris soin, dans ses recherches, de distinguer les époques, s'il s'était attaché surtout au règne de Louis XV, peut-être serait-il arrivé pour cette période à des résultats tout opposés. Deux ou trois générations de suite ne s'abandonnent pas impunément à ces débauches tout à la fois précoces et prolongées qui énervent le corps en même temps qu'elles flétrissent l'âme. Le XVIIIe siècle, d'ailleurs, avait peu de scrupule. Gilbert ne nous parle-t-il pas dans ses satires de ces époux très-unis qui vivaient dans le divorce? La noblesse de ce temps n'aurait-elle pas devancé la science de nos jours? On sait quelles opinions professent à ce sujet nombre d'économistes, voire même des membres de l'Académie des Sciences morales, et entre autres M. Dunoyer, jadis préfet de la Somme, dont nos lecteurs n'ont pas oublié la fameuse circulaire, et dont nous annoncerons, à ce propos, l'élection à la vice-présidence pour cette année et à la présidence pour l'année prochaine, de cette même Académie des Sciences plus ou moins morales.

Mais peut-être, après tout, comme l'a dit M. Passy, y a-t-il dans cette tendance à l'extinction chez les familles nobles quelque symptôme d'une loi mystérieuse dont nous pouvons seulement constater les effets. Peut-être entre-t-il dans les conseils de la Providence que les familles qui se sont distinguées et ont conquis des richesses et des honneurs s'éteignent et disparaissent peu à peu pour faire place à de nouvelles venues, de peur que, si les unes continuaient toujours dans l'abaissement et les autres dans la grandeur, elles n'en vinssent à oublier leur fraternité originelle, et que les plus privilégiées ne se crussent investies, par leur nature et leur sang, de dignités et de fonctions

dont leurs services sont le seul titre légitime. On a remarqué en effet que cette espèce de condamnation, qui semble peser sur la noblesse d'épée, tombe aussi sur toutes les classes riches et influentes. On l'a constaté, par exemple, pour la noblesse de robe, qui fréquentait peu les champs de bataille. M. de Châteauneuf, qui s'arrête toujours à 89, n'a trouvé que deux cent trente ans d'existence moyenne pour les familles qui ont donné des chanceliers et des gardes des sceaux à la France et des premiers présidents au parlement de Paris. La plupart des hommes qui se sont fait un nom dans les lettres, dans les sciences ou dans les arts, n'ont pas non plus généralement laissé de longue postérité. Enfin, la même tendance paraît se retrouver dans les familles de la riche et haute bourgeoisie, et on a pu le démontrer pour celles de diverses villes d'Allemagne et de Suisse, pour Berne entre autres, où quatre cent quatre-vingt-sept familles inscrites sur les rôles étaient, au bout d'un siècle et demi, réduites à cent soixante-huit.

Mais en revanche, partout où des circonstances exceptionnelles ont permis à la statistique de jeter un coup d'œil sur les familles vouées aux travaux manuels, elle les a vues se multiplier rapidement, soit dans l'aisance, soit dans la misère; et il résulte qu'en définitive les classes qui travaillent de leurs mains, les classes agricoles surtout, dont la constitution s'affermit par l'exercice de tous les membres et le travail en plein air, sont la grande fabrique du genre humain, les sources d'où sortent les générations saines et vigoureuses et les familles qui se perpétuent.

— L'Académie a élu pour correspondants, dans la section de morale, le Révérend Père Girard, de Fribourg, en remplacement de M. Fellensberg; dans la section de législation, MM. Warnkœnig et Sclopis, en remplacement de MM. Hugo et Berlier; dans la section d'histoire, M. Prescott, en remplacement de M. de Navarète.

Séance du 22 mars.— Nous venons d'entendre MM. Dupin et Cousin foudroyer l'ultramontanisme, ce qui leur a été d'autant plus facile qu'ils n'ont pas eu de contradicteurs. M. Cousin en particulier s'est fortement élevé contre les canonistes nouveaux qui ne jurent plus sur la parole de Bossuet, et défendent l'Eglise au nom des principes de 89. Il est clair que M. Cormenin n'a plus aucune chance d'entrer de longtemps dans l'Académie des Sciences morales.

M. Portalis, l'auteur des articles organiques, avait laissé des œuvres en partie inédites, que vient de publier un de ses petits-fils. M. Dupin, en se chargeant de faire à l'Académie un rapport sur cet ouvrage, a saisi l'occasion pour défendre sa cause personnelle. Nous avons donc appris de sa bouche qu'en vertu du principe de l'unité du pouvoir politique, le magistrat civil a le droit de régler toutes les matières mixtes où son autorité peut être plus ou moins intéressée; que, même dans les matières purement spirituelles, il a le droit de réprimer les abus commis par les ecclésiastiques et de proscrire les doctrines qui pourraient nuire à l'exercice de sa souveraineté. Au nombre de ces doctrines se trouve, bien entendu, celle de l'infaillibilité papale. Le système de M. Dupin est facile à connaître; c'est celui des anciens parlementaires. Le procureur général a seulement oublié d'expliquer comment un système à peine tolérable dans un Etat légalement catholique peut concorder avec la législation nouvelle qui admet l'égalité de tous les cultes.

Les opinions de M. Cousin sont moins surannées et même un peu plus libérales. Il reconnaît par exemple que l'État n'a rien à voir dans la question de l'infaillibilité, qui est hors de son domaine. Tirant la discussion des vieilleries historico-théologiques où elle se traîne avec M. Dupin, il la transporte sur le terrain purement métaphysique. Selon lui, l'Etat est exclusivement fondé sur l'idée de la *justice en soi*, idée primitive, idée absolue, idée indépendante de

tout dogme. C'est cette idée qui est la source du droit ; c'est elle qui assure à l'Etat une existence parfaite et complète en dehors de toute religion, et qui, en lui donnant ainsi une consécration naturelle, fournit une base solide à la doctrine gallicane sur la séparation absolue du spirituel et du temporel. On voit où conduit cette théorie. Il en résulte qu'il n'y a pas de politique chrétienne, pas de droit chrétien, pas de nation chrétienne. Les sociétés, dans ce système, auraient leur principe dans les idées pures qui constituent l'esprit humain ; elles se suffiraient à elles-mêmes ; elles naîtraient et vivraient isolées de la religion, qui, désormais étrangère à toutes les choses de ce monde, n'aurait plus de règle à donner aux droits et aux devoirs sociaux. M. Cousin croit que la religion et la morale dites naturelles existent et se soutiennent indépendamment de toute révélation ; il croit qu'une religion positive est une superfluité pour les philosophes ; il est donc très-conséquent avec lui-même en admettant une politique et un droit purement philosophiques, qui n'aient rien à demander aux enseignements de l'Evangile. C'est en ce sens qu'il est gallican.

On peut s'étonner qu'aucun historien n'ait relevé les paroles de M. Cousin et ne lui ait rappelé que toutes les législations ont été renouvelées et toutes les institutions civiles et politiques transformées, non pas par l'idée de la *justice en soi*, mais par les idées de justice chrétienne et de morale chrétienne dont tout le monde connaît les résultats historiques. Certes un catholique sincère aurait eu aussi beau jeu contre les sophismes du philosophe que contre les anachronismes du magistrat. La distinction des deux puissances est sans doute fondamentale et inattaquable; mais, dans nos sociétés qui sont nées du Christianisme, le pouvoir politique n'en a pas moins sa règle et sa loi dans les doctrines chrétiennes, qu'il est chargé, non pas de protéger à main armée, mais d'appliquer et de réaliser dans le monde, autant que le permettent les temps. Emprisonner le Christianisme dans le temple, c'est méconnaître toute son action temporelle. On a voulu substituer la morale philosophique à la morale chrétienne, et l'on a eu la philanthropie au lieu de la charité ; on ne réussit pas mieux en substituant la politique philosophique et le droit philosophique à la politique et au droit chrétien. Que le clergé reste confiné dans le domaine purement spirituel, soit! il y consent de grand cœur; mais que la religion ne soit pas exilée de ce monde qui a besoin d'elle. La vraie souveraine d'un peuple chrétien, c'est la morale chrétienne. Nous allons voir qu'en cette matière l'archevêque de Cambrai a des théories plus fécondes et plus généreuses que celles de M. Cousin.

MANDEMENT DE L'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

Nous croyons devoir citer ici quelques passages de cette instruction pastorale que nous voudrions reproduire tout entière, et dont l'analyse ne semblera pas déplacée sans doute dans un bulletin scientifique où doit entrer tout ce qui touche l'économie politique.

Avec la double puissance de son talent et de son autorité épiscopale, M. Giraud enseigne quels sont les rapports véritables qui unissent la religion à l'industrie, et prouve que le Catholicisme, qui renferme les promesses de la vie présente avec celles de la vie future, affermit et développe la prospérité temporelle des nations. Après avoir établi les fondements théologiques de la loi primitive et universelle du travail obligatoire, et avoir réfuté les doctrines phalanstériennes qui prétendent délivrer les hommes de toute fatigue et de toute douleur, il en vient à dire ce que l'Eglise fait pour honorer le travail, qui est la source de la richesse, et comment elle sait par là encourager l'industrie et alimenter la production.

« On a épuisé, dit-il, toutes les formules de la louange pour célébrer l'antique usage établi dans l'empire de la Chine, qui veut que chaque année, à un jour déterminé, le chef de cette vaste monarchie, entouré des officiers et des princes de sa cour, et en présence de tout le peuple assemblé, touche un moment la charrue, et trace de sa main souveraine un sillon dans le champ spécialement affecté à cette cérémonie. Nous ne contesterons point ce qu'il peut y avoir dans cet usage de haute moralité et surtout d'habile politique, ni tout ce qu'un auguste exemple peut ajouter de considération et d'encouragements au premier et au plus nécessaire de tous les arts, l'agriculture. Mais l'ouvrier chrétien! ah! ce n'est pas un prince de la terre qui lui est présenté pour modèle, un fastueux empereur qui vient une fois l'année, dans l'appareil de la majesté royale, toucher du bout du doigt le fardeau qui fait plier ses épaules. C'est le divin fondateur de notre religion, Jésus-Christ, Fils de Dieu, Dieu lui-même, qui a voulu, dans un excès d'amour, porter sur lui tous les travaux comme toutes les douleurs de l'homme. Travailleur, qui que tu sois et à quelque labeur que s'emploie ton activité, considère ton maître et ton Dieu, occupé durant trente années dans l'atelier d'un artisan, polissant le bois, maniant le rabot et la scie, se laissant nommer par dérision le fils du charpentier, et donnant désormais au travail, sanctifié par son exemple, non plus une valeur appréciable à l'estimation de l'homme, mais une valeur divine. Comprendras-tu que ce n'est plus le travail qui dégrade; qu'il est, au contraire, honnête, honorable, consacré, et que le vice seul avilit? « Que ceux donc qui vivent d'un art « mécanique, s'écrie le grand Bossuet, se consolent et se réjouissent! Jésus-« Christ est de leur corps; qu'ils apprennent à louer Dieu, à chanter des psaumes « et de saints cantiques; Dieu bénira leur travail, et ils seront devant lui comme « d'autres Jésus-Christs. »

Mais l'Eglise ne doit pas se contenter de promulguer partout ses enseignements sociaux; après avoir imposé à tous la loi du travail, elle s'attachera à le régler. Elle prendra en main la cause des faibles et des opprimés, et les protégera efficacement par l'institution du dimanche, en leur assurant un jour de repos, où les besoins de leur âme trouveront une satisfaction, et où l'ouvrier, courbé pendant toute la semaine sous le poids du travail, pourra délasser ses membres fatigués et relever la tête vers Dieu. « Voilà, continue M. Giraud, comment la religion s'entend à organiser, à moraliser le travail; voilà comment elle le protégerait contre les âpres exigences d'une cupidité sans mesure, si sa voix était écoutée. Mais, quand toutes les oreilles lui seraient fermées, elle ne se taira pas pour cela. Elle continuera d'exhorter et de reprendre à temps et à contre-temps, et, sans dissimuler à l'ouvrier l'étendue de ses devoirs, elle n'en rappellera qu'avec plus de force, à ceux qui tiennent son sort dans leurs mains, les droits sacrés de la nature et de l'humanité. Elle protestera donc, et contre cette oppression de la faiblesse de l'âge et de la faiblesse du sexe, renouvelée des plus mauvais jours de la violence païenne, qui contraint des parents infortunés à immoler et le jour et la nuit leurs fils et leurs filles aux démons de l'usine et de la fabrique, cruels Molochs, insatiables Mammons, qui dévorent les générations dans leur fleur et étouffent en elles tout rayon d'intelligence et tout germe de vertu.... et contre cette oppression plus odieuse encore de la conscience condamnée à la cruelle nécessité ou de plier sous des ordres impies ou de laisser périr une famille dans les angoisses de la faim.... et contre ce code monstrueux de délits et de peines insolemment arbitraires qui taxe la prière, tarife les heures données à l'instruction chrétienne, met à l'amende l'assistance au service divin, et ferme la porte de l'atelier à quiconque estime assez son âme pour ne pas vouloir descendre jusqu'à l'état de brute ou de machine.... et contre cette prévoyance homicide qui, s'effrayant de l'accroissement de la population ouvrière, n'imagine rien de mieux que de la vouer

au célibat ou de réglementer la fécondité de ses mariages, à peu près comme ce roi d'Egypte qui, alarmé de voir les enfants d'Israël se multiplier dans une proportion supérieure à celle de son peuple, se dit à lui-même : « *Voici que ce « peuple devient nombreux, et qu'il sera bientôt plus fort que nous : opprimons-le « avec sagesse et arrêtons ses progrès en l'accablant de travaux et en attaquant ses « rejetons dans leur racine;* » et, pour tout dire en un mot, contre cette exploitation de l'homme par l'homme qui spécule sur son semblable comme sur un vil bétail, ou comme sur un agent et un pur instrument de production ; qui calcule froidement jusqu'à quelles limites on peut ajouter à sa tâche sans qu'il tombe écrasé sous le poids; qui suppute goutte à goutte ce que des ruisseaux de sang peuvent lui rapporter d'or, pareille à ces vampires que la sombre imagination des enfants de la Germanie nous représente s'abbatant sur des corps pleins de force et de vie, et n'abandonnant leur proie qu'après lui avoir tiré toute la moelle de ses os et tout le sang de ses veines!

« Non, certes, ce ne sera pas la religion, elle qui, à toutes les époques, s'est élevée contre l'infâme trafic des esclaves africains, et qui vient récemment encore de le flétrir par une bulle partie de la chaire apostolique ; ce ne sera pas cette religion de liberté et d'amour qui admettra, pour ses propres enfants, un joug qu'elle écarte avec horreur de la tête de l'étranger et du barbare ; elle ne transige pas plus avec la *traite* des blancs qu'avec la *traite* des noirs, qu'avec la *traite* de toute créature faite à l'image de Dieu, n'importe sa couleur et la latitude qui l'a vue naître ; et, si sa voix de mère est méprisée, elle en appellera à toutes les consciences, à toutes les entrailles humaines, et portera le cri de l'opprimé jusqu'au tribunal de celui qui doit rendre à chacun selon ses œuvres. »

On ne loue pas de telles paroles; on aime mieux remercier Dieu qui les a inspirées à son ministre.

La religion ne saurait rester étrangère aux débats de l'économie politique. Toutes les sciences sociales sont de son ressort et trouvent en elle leur centre et leur loi. Comment donc l'Eglise n'interviendrait-elle pas dans des discussions qui touchent à la charité et à la justice, et où il s'agit des intérêts et des droits des classes souffrantes? Après les questions religieuses, il n'en est pas de plus graves que les questions économiques. Le pain de l'âme et le pain du corps, voilà ce qu'en notre double qualité de catholiques et de Français nous sommes tenus d'assurer aux classes ouvrières, si nous voulons que notre patrie conserve son titre de nation chrétienne. Aussi applaudissons-nous de tout notre cœur à l'initiative que vient de prendre glorieusement l'archevêque de Cambrai, dans son mandement pour le Carême, sur la loi du travail. Pasteur d'un vaste diocèse, le plus peuplé de toute la France, que la grande industrie couvre de ses ateliers, nul n'était mieux placé que lui pour dire quelle est la doctrine de l'Eglise touchant l'industrie et pour réclamer en faveur de tant de *victimes immolées aux démons de l'usine et de la fabrique.*

L'exemple de M. Giraud ne sera pas stérile. Ses collègues le suivront dans la voie qu'il leur a ouverte ; tout *en prêchant aux travailleurs la résignation, la fidélité et la tempérance, ils plaideront* comme lui *auprès des maîtres la sainte cause de la justice, de la religion et de l'humanité,* et les populations laborieuses de nos villes et de nos campagnes sauront qu'elles n'ont pas de meilleurs défenseurs ni d'amis plus dévoués que dans les rangs de ce sacerdoce qu'on voudrait condamner au silence.

H. F.

BULLETIN LITTÉRAIRE.

MÉLANGES.

Introduction à l'histoire générale des littératures orientales, leçons faites à l'Université catholique de Louvain, par F. Nève, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, membre de la Société Asiatique de Paris [1].

La loi qui règle l'enseignement supérieur en Belgique renferme une disposition par laquelle tous les canditats qui se présentent pour obtenir le titre de docteur en philosophie ou ès-lettres sont tenus de prouver qu'ils ont suivi un cours d'*introduction à l'étude des langues orientales*. Cet énoncé prête à bien des interprétations. Qu'est-ce en effet que l'introduction à l'étude d'une langue telle que l'arabe, le persan ou le turc? A le bien prendre, ce ne peut être que la connaissance de l'alphabet et des différents signes graphiques indispensables pour être en état d'épeler un mot de ces mêmes langues. Mais alors quelle utilité un litérateur, un humaniste ou un philosophe peuvent-ils retirer d'un semblable cours? Existe-t-il le moindre rapport entre le grec, le latin et les idiomes sémitiques, tels que l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe et l'éthiopien, ou entre les différents dialectes tartares ou turcs? Nullement. Quant à la comparaison du sanscrit avec les autres idiomes de la même famille, c'est là un travail difficile, qui ne saurait convenir à des commençants. D'ailleurs cette étude n'a pas une application assez générale pour que l'on y assujettisse tous les jeunes gens qui aspirent au doctorat. Ce serait faire une règle de ce qui doit toujours rester l'exception. M. Nève a parfaitement compris cette vérité, et il en a conclu que, malgré le vague des expressions, l'intention du législateur ne saurait être ce qu'elle paraît d'abord. Mais si l'étude des premiers éléments des langues de l'Asie n'offre aucun avantage à la grande majorité des philologues, on ne saurait en dire autant de la littérature des Orientaux. Cette dernière connaissance, on peut l'acquérir dans un court espace de temps et sans peine, au moyen d'une suite d'extraits, de traductions et de mémoires, tels que les comporte un cours : elle offre donc aux personnes qui aiment les lettres une distraction tout à la fois agréable et utile. Sans doute, l'antiquité classique possède des chefs-d'œuvre comme on n'en trouve dans aucune des langues de l'Orient, et ce sont là les modèles que doivent toujours avoir sous les yeux les docteurs de nos Universités. Toutefois, les littératures asiatiques se distinguent par des beautés particulières que nous devons reconnaître. Déjà quelques-uns de nos auteurs ont puisé à ces sources nouvelles, et l'élément

[1] Louvain et Paris, Benjamin Duprat, libraire de la Bibliothèque royale, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7.

oriental figurera nécessairement dans les compositions futures de nos poëtes et de nos romanciers. Cependant, si l'étude des productions du génie asiatique devient de jour en jour plus importante pour nous, c'est moins encore pour la littérature que pour la philosophie. Par philosophie nous entendons l'ensemble des connaissances des peuples de l'Orient, depuis la lecture et l'écriture jusqu'à la métaphysique et à la théologie, en un mot, toute leur civilisation. Or, cette étude, les nations de l'Europe chrétienne doivent la faire sous peine de manquer à leur mandat providentiel. En Orient, comme le remarque M. Nève, tout découle de la religion, qui exerce la plus grande influence sur l'esprit des peuples.

La Tartarie, jadis repaire de ces hordes barbares et dévastatrices qui couvrirent de ruines les plus belles contrées de l'Asie et de l'Europe, renferme aujourd'hui un grand nombre d'habitants paisibles. Cette révolution étonnante est due, ainsi qu'on l'a déjà observé, à l'introduction de la religion de Bouddha. Nous ne signalons pas ce fait pour arriver à l'apologie du bouddhisme, loin de là ; mais nous voulons faire comprendre tout l'empire que les croyances religieuses ont conservé sur les Orientaux, musulmans et autres, et la possibilité de leur faire changer de religion. La démonstration de cette double vérité n'a pas seulement un intérêt spéculatif, elle offre un but d'utilité pratique et immédiat. L'Asie doit passer sous la domination ou tout au moins sous le protectorat des nations européennes. Déjà nous voyons la Chine, naguère inaccessible, ouverte aujourd'hui par la force à notre commerce. L'empire ottoman, la Perse, l'Inde et le Sinde n'ont plus, pour ainsi dire, d'existence propre. Les caravanes russes, protégées il est vrai par des escortes, sillonnent la steppe des Kirguizes, le Turquestan, la Khivie, la Turcomanie. Quant aux autres Etats voisins de ceux-ci et avec lesquels la Russie n'entretient pas de relations commerciales, le czar leur envoie des ambassades dont il prend tout au plus la peine de déguiser le but. A côté du chef officiel de la légation sont des naturalistes chargés d'examiner le sol, d'en étudier les productions, et des officiers d'état-major, qui recueillent tous les renseignements statistiques qu'ils peuvent se procurer sur le pays, lèvent des plans et des cartes, en un mot, préparent tous les éléments qui pourront faciliter la conquête lorsque le moment de l'entreprendre sera venu. Et la Russie n'est pas la seule puissance qui travaille ainsi à soumettre les nations asiatiques ; l'Angleterre, plus encombrée que jamais de colonies par ses dernières conquêtes, pousse à tout événement, et, en attendant mieux, des reconnaissances jusqu'à Khiva et à Boukhara. A qui persuadera-t-on, en effet, que les voyages de Burnes, d'Abbott et de tant d'autres ne cachent pas un but politique ?

Dans un semblable état de choses la connaissance des mœurs et des croyances des Orientaux n'est plus seulement pour l'Européen l'objet d'une étude intéressante, elle devient un devoir. En échange de la nationalité que nous allons leur ravir, et de la honte du joug étranger que nous leur imposons, nous devons leur rendre les bienfaits de notre civilisation chrétienne. Cette tâche, aussi difficile que belle, ne saurait s'accomplir uniquement par le glaive. Il nous faut chercher dans les mœurs et les institutions des Orientaux les moyens de soumettre leurs volontés et de les amener à nos croyances. Un cours destiné à faire connaître les religions et le caractère des Orientaux est l'élément préparatoire indispensable pour la solution du problème. Le savant professeur de Louvain se propose de parcourir successivement tout le cercle des institutions religieuses, politiques et littéraires de l'Orient, à commencer par la Bible jusqu'aux différentes civilisations qui existent de nos jours. Le talent qu'il a montré dans ses premières leçons nous est un sûr garant du succès qui lui est réservé pour l'avenir. Nous n'essaierons pas d'analyser le travail de M. Nève ; nous ne saurions l'abréger sans omettre des faits dont la connaissance est in-

dispensable par le but que se propose l'habile orientaliste : nous aimons mieux renvoyer au livre lui-même.

Tableau de la répartition de l'enseignement secondaire, par M. l'abbé Poullet [1].

Nous recommandons avec confiance à toutes les personnes qui s'occupent de l'enseignement secondaire le travail utile et consciencieux que vient de publier M. l'abbé Poullet. Ce n'est ni un traité prétentieux de pédagogie, ni un de ces innombrables projets de réforme des études que chaque jour voit éclore, et qui attirent à peine l'attention des hommes de pratique et d'expérience. C'est un simple tableau synoptique de tout ce qui doit être fait dans chaque classe, depuis la plus élémentaire jusqu'à la philosophie. L'œil y saisit à la fois avec facilité l'ensemble des études religieuses, littéraires, historiques, scientifiques, qui occupent les élèves pendant neuf ans, et tous les détails de la direction d'une classe, année par année ; auteurs à expliquer, devoirs et leçons à donner, temps à consacrer à chaque chose, tout est expliqué avec une précision dont un homme du métier était seul capable. Les notes placées au bas de chaque colonne contiennent beaucoup d'avis pratiques, qui seront utiles surtout aux jeunes professeurs. Ce travail a pour base le programme universitaire, légèrement et heureusement modifié à ce qu'il nous semble, et peut convenir aussi bien aux établissements ecclésiastiques qu'aux colléges universitaires et privés.

De la domesticité avant et depuis 1789, par François PERENNÈS [2].

Ce discours, couronné par l'académie de Besançon, est plein, substantiel et inspiré par un esprit éminemment chrétien. L'auteur s'attache d'abord à établir les origines de la domesticité et le fait avec science. Il rappelle ensuite le caractère des rapports entre les domestiques et les maîtres avant la révolution de 1789, les compare avec ceux qui existent aujourd'hui, et, après un tableau sévère, je dirai presque effrayant, mais toujours vrai, de la nature de ces relations actuelles, il cherche le moyen de les améliorer. Ces moyens M. Perennès les trouve dans quelques garanties sociales, mais surtout dans l'action vivifiante du Christianisme. Cette question, déjà touchée par un de nos collaborateurs, M. le baron de Montreuil, dans son introduction à la *Vie de sainte Zite*, est une de celles que les catholiques ont eu le mérite de soulever et de populariser.

Appel à la France en faveur des Ordres religieux, par S. M. C., ancien professeur de philosophie [3].

Cet écrit, sans offrir rien de précisément saillant, mérite d'être propagé non-seulement à cause de la pensée généreuse et chrétienne qui en fait le fond, non-seulement par l'opportunité du sujet qu'on y traite, mais encore parce qu'il offre un résumé assez complet des pensées et des faits qui doivent réhabiliter les ordres religieux dans l'opinion publique. L'auteur explique d'abord le caractère et l'esprit de l'état monastique, l'origine et l'établissement des ordres religieux, les services qu'ils ont rendus à l'Eglise, ceux qu'ils ont rendus à la société, et enfin leur utilité actuelle. Il eût été bon peut-être de se placer plus directement au point de vue laïque et d'insister avec plus d'étendue sur l'action sociale qu'ont exercée les communautés religieuses et sur celle qu'elles peuvent exercer encore.

[1] Une feuille grand-jésus. Chez Waille, rue Cassette, 6 ; chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, 12, et chez Périsse, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 8. Prix : 1 fr. 25 c.

[2] 84 pages. Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

[3] 75 pages. Prix : 1 fr. Chez Sagnier et Bray.

Discours prononcé par M. le comte de MONTALEMBERT *à la Chambre des Pairs, les 13 et 14 janvier 1845* [1].

Tous les catholiques voudront relire en brochure et conserver le discours prononcé par M. de Montalembert, dans la discussion de l'Adresse, sur les atteintes portées à la liberté religieuse. Cet éloquent plaidoyer en faveur des droits sacrés de la conscience humaine résume tous les griefs les plus récents de l'Eglise contre le pouvoir et contient de nobles et belles pages, au milieu desquelles nous citerons presque au hasard ces quelques lignes : « La postérité dira peut-être avec surprise, mais avec reconnaissance, que toutes les doctrines favorables à la liberté et à la dignité humaines, tout ce qu'il y a eu de généreux, d'élevé, de pur et de raisonnable dans les théories de 1789 et dans les instincts de 1830, tout cela, arrivé au milieu du XIXe siècle, ne s'est plus trouvé que dans le camp des catholiques, et que la Déclaration des Droits de l'homme, sauf quelques exceptions éclatantes, ne compte plus pour défenseurs conséquents et sincères que les champions des droits de Dieu. »

—Nous recevons, mais trop tard pour en donner l'analyse, un nouvel ouvrage de M. l'archevêque de Paris, sur l'*Appel comme d'abus, son origine, ses progrès et son état présent*. Cet ouvrage est suivi du dernier écrit de M. Affre, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro *sur l'Usage et l'abus des opinions controversées entre les gallicans et les ultramontains* [2].

[1] Waille, 6, rue Cassette. Prix : 15 cent.
[2] 1 vol. in-8°, chez Adrien Leclère et comp., 29, rue Cassette.

Le Gérant, V.-A. WAILLE.

ERRATA du numéro du 10 mars.

L'article sur la Bibliothèques des Pères, publiée par M. l'abbé Migne, contenait plusieurs fautes d'impression :

Page 775, ligne 37, *le Traité de la perpétuité de la foi*, par Nicole-Armand-Renbudot, *lisez* par Nicole Arnaud et Renaudot ;

Page 776, ligne 45, Noyers de Bruges, *lisez* Koyus de Bruges ;
Ibid, ligne 47, Pamiroli, *lisez* Panciroli.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
rue de Seine, 32.

TABLE DES MATIÈRES.